COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DEUXIÈME SÉRIE

Par arrêté en date du 18 décembre 1885, M. Tamizey de Larroque, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, a été chargé de publier, dans la collection des Documents inédits de l'Histoire de France, les *Lettres de Peiresc.*

Par le même arrêté, M. Léopold Delisle, Président de la Section d'histoire et de philologie du Comité, a été nommé commissaire responsable de cette publication.

LETTRES DE PEIRESC

PUBLIÉES

PAR

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

TOME SIXIÈME

LETTRES DE PEIRESC À SA FAMILLE ET PRINCIPALEMENT À SON FRÈRE

1602-1637



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVI

AVERTISSEMENT.

Le tome sixième de la *Correspondance de Peiresc* renferme :

1° Quatre lettres adressées de Montpellier, en 1602 et 1603, à Raynaud de Fabri, son père, conseiller du Roi en la Cour des comptes de Provence;

2° Quatre lettres adressées aussi de Montpellier, en ces deux mêmes années, à Claude de Fabri, son oncle, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Provence;

3° Cent quatre-vingt-treize lettres écrites presque toutes d'Aix à son frère Palamède, sieur de Valavez, depuis le 2 novembre 1608 jusqu'au 23 juin 1637, veille de sa mort.

A ces deux cent un documents s'ajoutent deux lettres de Peiresc à son père (du 22 janvier et du 27 décembre 1608), tardivement retrouvées dans la collection d'autographes de feu M. Lucas de Montigny[1] (*Appendice*, n^os^ I et II), des mémoires très développés donnés à son frère, en 1608, pour les voyages de ce dernier en France, en Angleterre, aux Pays-Bas (*Appendice*, n° III), une *Liste des personnages que Valavez devait visiter, de la part de son frère, en ses voyages de 1608-1609* (*Appendice*, n° IV), des *Instructions au*

[1] Voir la notice nécrologique consacrée à cet aimable homme par la pieuse affection de M. Alexandre Mouttet : *Autour de Mirabeau. G. Lucas de Montigny, 1814-1894. Notes et souvenirs.* (Aix, Remondet-Aubin, 1895, in-8°.) Voir aussi la *Revue critique* du 23 décembre 1895, où, en rendant compte de la brochure de M. le juge Mouttet, je me suis cordialement associé aux éloges si bien donnés par lui au regretté Philippe-Joseph-Gabriel-Lucas de Montigny.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sieur de Vallavez allant en Cour, du 8 juillet 1635 (*Appendice,* n° V)[1].

Il faut encore joindre à ce total de deux cent sept documents quelques autres petites pièces insérées dans les notes, par exemple un fragment d'une lettre de Peiresc à *Monsieur mon oncle Monsieur de Callas* (p. 13), des fragments de ses lettres à son frère (p. 82, 96, 104, 315, 482, 548, 588-589), deux de ses billets au même (p. 159 et 588), un billet du duc de Guise, gouverneur de Provence, au juge de Lambesc (p. 247), plusieurs lettres du premier président du Parlement d'Aix, Vincent Anne de Forbin-Maynier, baron d'Oppède, écrites, l'une au baron de Gordes (p. 348), l'autre à un personnage non dénommé (p. 349), d'autres à Palamède de Fabri (p. 391, 442, 467-468, 505, 525), des *Nouvelles* envoyées de Venise à Peiresc et qu'il s'empresse de transmettre à son frère, lequel n'était guère moins curieux que lui-même (p. 492), d'autres nouvelles envoyées de Marseille où se trouve le piquant récit d'une querelle du duc de Guise, amiral des mers du Levant, avec un capitaine de navire qui, en sa qualité de méridional, avait tête chaude et prompte repartie (p. 566-567).

Il est très regrettable que les lettres de Peiresc à son père et à son oncle ne nous aient pas été conservées en plus grand nombre. Ces pages de jeunesse sont charmantes de sentiment et de style. L'étudiant en droit à Montpellier entretient sa famille de son travail, de son frère, qui était son condisciple, de leur précepteur, le Béarnais de Fonvives, de leur professeur, le très renommé jurisconsulte Jules Pacius, de leur récent voyage en Italie[2], de son

[1] Sous le n° VI et dernier de l'*Appendice* se déroulent les *Tableaux généalogiques des Pontevès, seigneurs de Carces, et de leurs alliances,* dressés par M. le marquis de Boisgelin.

[2] Peiresc (p. 4) rappelle à son père qu'il lui a déjà tout dit sur ce beau voyage : «Par les lettres que nous avons escrit de Milan, de Genève et de Lyon, vous en aurez eu toute l'information qui s'en peut avoir.» Quel dommage particulièrement déplorable que la perte des lettres où Peiresc, en sa

amour pour la science du droit, amour qui lui inspire les plus enthousiastes éloges, de son excursion, en compagnie de Pacius, dans le Comtat où le maître et le disciple contemplèrent avec ravissement la fontaine de Vaucluse et les antiquités d'Orange et d'Avignon, du désir qu'il caressait de faire nommer le grand jurisconsulte professeur en l'Université d'Aix, ce qui, selon un mot heureux de l'étudiant, serait installer «le droict mesmes chez nous», de l'ardente envie qu'il éprouvait aussi de rendre cette Université encore plus florissante en y donnant pour collègue à Pacius Joseph Scaliger, alors à Leyde et qui était considéré comme le premier des savants de son temps. On sera touché de le voir, en ces trop courtes pages, si délicatement affectueux pour ses parents, si tendre pour sa sœur, la *petite Suzon*, si reconnaissant pour son précepteur et pour son professeur, si jaloux de la gloire de la ville qu'habitait depuis longtemps sa famille, si résolu à mériter l'estime de tous, comme il le déclare avec une noble fierté, se portant garant pour son frère (p. 6) : «N'ayez point de regret à ce que les autres se poussent à l'honneur, car nous ne demeurerons pas en arrière, s'il plaît à Dieu.» On peut dire que, dans sa familière et savoureuse causerie avec son père et son oncle, Claude-Nicolas de Fabri se montre homme de cœur autant qu'homme d'esprit[1].

Les lettres à Valavez touchent à mille sujets. Peiresc s'occupe, en quelque sorte, de toutes choses, en cette correspondance de plus d'un quart de siècle. Les affaires y tiennent une place considérable, et je n'ai pas voulu la restreindre, pensant que, selon un mot souvent cité, tout est intéressant dans la vie d'un homme juste-

vingt-deuxième année, avait consigné ses impressions de voyage en Suisse et en Italie!

[1] En ce qui regarde ce dernier point, voir (p. 9) l'agréable narration d'un incident de voyage dans le Comtat Quand j'eus l'honneur de lire, devant l'Académie d'Aix, en mai 1894, les juvéniles pages de Peiresc, elles obtinrent un vif succès. J'espère qu'elles retrouveront auprès de tous les lettrés le favorable accueil que leur fit la docte compagnie.

ment célèbre. On sera donc en présence tantôt d'un propriétaire parlant de ses terres et de ses récoltes, tantôt d'un plaideur parlant de ses procès, de ses avocats et de ses juges. Que l'on ne redoute pas trop l'aridité dans la partie de la correspondance où dominent les questions agricoles et judiciaires! Peiresc traite ces questions de façon à ne jamais nous ennuyer, et la spirituelle bonhomie de son langage rend aimables ses fréquentes doléances soit à propos des mauvaises récoltes et des mauvais voisins, soit à propos des procureurs, avocats et magistrats qui retardent ou empêchent le triomphe de sa cause. Ajoutons qu'en rapprochant les unes des autres les diverses indications fournies par le correspondant de Valavez, on complétera tout à la fois l'histoire du barreau et du Parlement de Provence pendant la plus grande partie du règne de Louis XIII.

Parmi les autres principaux sujets traités en ces lettres, on remarquera les livres et les fleurs. Les deux frères, entre lesquels régna toujours une si parfaite harmonie, comme Peiresc l'atteste de la plus émouvante façon en adressant à Valavez ses suprêmes adieux[1], les deux frères, dis-je, aimaient d'un égal amour leur bibliothèque et leurs jardins[2]. Pendant leur vie entière, ils mirent

[1] «Puisqu'il plaist à Dieu de m'appeller net que nous 'avons jamais eu vous et moy qu'une mesme volonté, je vous conjure par ceste saincte union qui a toujours esté entre nous, etc.» (Lettre du 23 juin 1637, p. 660.) C'est l'occasion de citer une note sur les deux frères inscrite à la fin des *Petits mémoires inédits de Peiresc* (Anvers, 1889, p. 112) : «On a souvent dit que tout était commun entre les deux frères, leur fortune, leur logement, comme leurs goûts, mais on n'a peut-être pas fait remarquer combien Valavez aidait Peiresc à porter le fardeau de son écrasante correspondance. J'aime, en la dernière de mes notes, à signaler ce nouveau témoignage d'une des plus touchantes affections qui aient jamais existé entre deux bons frères.»

[2] L'un de ces jardins était situé dans la ville d'Aix même, l'autre, beaucoup plus vaste et beaucoup plus beau, entourait la maison de campagne de Belgentier. Je voudrais qu'une notice spéciale fût consacrée à la maison natale de Peiresc et au *jardin d'acclimatation* qu'arrosait le Gapeau. L'éminent bibliophile d'Aix, M. Paul Arbaud, possède, dans sa magnifique collection, une gravure représentant le *château* et les jar-

tout leur zèle et toute leur joie à augmenter leurs collections de bibliophiles et d'horticulteurs. Rien n'est attrayant comme les pages où Peiresc entretient Valavez avec tant de chaleur, parfois avec tant d'éloquence, des livres et des plantes qui étaient leurs plus chers trésors. Et ces pages sont très nombreuses, car Peiresc, entraîné par sa double passion, revient sans cesse là-dessus, et c'est le cas d'appliquer à l'intarissable fécondité de ses discours de bibliophile et de jardinier la fameuse citation : *De l'abondance du cœur la bouche parle.*

Plusieurs des lettres écrites à Valavez seront utilement consultées par les futurs historiens de la Provence. C'est au point de vue anecdotique surtout que ces documents sont d'une singulière valeur. Peiresc raconte à son frère de fort curieuses particularités. Quelques-uns de ces récits complètent à merveille les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, notamment en ce qui concerne la vie privée du duc de Guise (p. 250 et suiv.). Les révélations du bon Peiresc ont le double mérite d'être très exactes et très piquantes. On goûtera fort, à côté des détails donnés par notre chroniqueur sur les intimes aventures du gouverneur de Provence, le tableau qu'il retrace de la lutte engagée entre ce dernier et Madame Seguiran, veuve du premier président de la Cour des comptes, à l'occasion du logement que le magistrat avait occupé de son vivant (p. 229 et suiv.). Rarement la verve méridionale a été aussi vive et aussi amusante. Peiresc, en ce morceau et en quelques autres[1], est un exquis narrateur, d'autant plus exquis qu'il est toujours naturel et qu'il laisse lui aussi courir sa plume à bride abattue.

dins de Belgentier à la fin du XVIIe siècle, gravure que l'on pourrait reproduire en tête de la monographie dont je souhaite la publication.

[1] Par exemple, le récit de la sédition — surtout féminine — causée à Marseille, en juillet 1626, par une religieuse, Catherine Alleman, fille du seigneur de Châteauneuf (p. 580).

Il y aurait à signaler, dans ses lettres à Valavez, d'innombrables renseignements sur les anciennes familles de la Provence[1], sans parler de la famille de Fabri[2], sur plusieurs des villes de cette région, notamment sur la ville d'Aix[3], sur des personnages célèbres en divers genres parmi lesquels, abstraction faite du baron d'Oppède et de ses compatriotes, je nommerai seulement Joseph Scaliger, le président de Thou, le poète Gabriel Faërne, la duchesse de Rohan, Pierre-Paul Rubens, les libraires parisiens Buon, Cramoisy, Drouart, Mme de Créquy, les hellénistes Philippe de Baderon, sieur de Maussac et Gilbert Gaulmin, Jean Barclay, Hugo Grotius, Marc Antoine de Dominis, archevêque de Spalatro, le cardinal de Sourdis, Guillaume du Vair[4], le chancelier Bacon, Jean Selden, Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, J.-B. Doni, J.-B. Panfili, le futur Innocent X, le cardinal Fr. Barberini et sa cour, le peintre Daniel du Monstier, Jérôme Aleandro, Gaston d'Orléans, Malherbe, les botanistes Bauhin et Robin, Honoré d'Urfé, les deux cardinaux de Richelieu, le P. Mersenne, les relieurs Le Gascon et Corberan, Léon d'Albert, duc de Luxembourg, Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, François de la Fare-Lopis, évêque de Riez, François de Loménie, évêque de Marseille, le cardinal Bellarmin (avec d'importantes révélations, à son sujet, pour l'histoire ecclésiastique et pour l'histoire littéraire), Sanson Napollon, le voyageur diplomate, le docte chanoine Saxi,

[1] Ces renseignements ont été complétés dans de nombreuses notes qui m'ont été communiquées par deux savants provençaux aussi aimables que compétents, M. Léon de Berluc-Perussis et M. le marquis de Boisgelin.

[2] Voir notamment les touchantes pages consacrées (*passim*) à la nièce de Peiresc, Claire de Fabri.

[3] Voir (p. 490 et suiv.) la description des embellissements faits, sous la direction de Peiresc, dans le jardin de l'Archevêché.

[4] On remarquera les indications fournies par Peiresc sur la participation prise par le jurisconsulte Bignon et le poète Malherbe à l'édition des œuvres complètes de Guillaume du Vair. Combien d'autres choses nouvelles pour l'histoire littéraire de la France on trouvera dans la correspondance avec Valavez!

Richer de Belleval, le créateur du Jardin des plantes de Montpellier, etc.

De l'ensemble des documents du tome VI, plus encore que de l'ensemble des documents précédemment publiés, il résulte que, comme l'a déclaré M. Gaston Paris, dans le beau discours prononcé à Aix, le 10 novembre 1895, en cette inoubliable fête de l'inauguration du buste de Peiresc à laquelle sa chaude et vibrante parole a donné tant d'éclat[1], et comme l'ont redit tous les autres orateurs, notamment le sympathique président du Comité chargé d'organiser la victoire, M. le doyen Georges Guibal, les qualités de l'homme égalaient en lui les qualités du savant, et qu'il n'est pas moins admirable par son caractère que par son génie.

Philippe Tamizey de Larroque.

Pavillon Peiresc, près Gontaud, 1er mai 1896.

[1] Le discours de l'éloquent délégué de M. le Ministre de l'instruction publique a été reproduit, soit en partie, soit en entier, par plusieurs journaux de Paris (notamment par le *Journal des Débats*) et par plusieurs journaux de Provence; il a été inséré intégralement dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, livraison de novembre-décembre 1895 (*Chronique et mélanges*, p. 747-755). On le retrouvera dans un volume (en ce moment sous presse) où seront recueillis tous les hommages oratoires rendus à Peiresc en novembre 1895.



LETTRES DE PEIRESC
À SA FAMILLE
ET PARTICULIÈREMENT À SON FRÈRE.

I

À MONSIEUR DE CALLAS,
CONSEILLER EN LA COUR DES COMPTES DE PROVENCE,
À AIX.

Monsieur mon pere,

Par celle que j'escris à Monsieur mon oncle[1] vous entendrez la cause qui nous a esmeus de venir voir Monsr Pacius[2] à Monpelier. J'espere, comme aussy nous vous en prionz trez humblement, que vous le trouverez bon et nous permettrez ce bien de nous laisser un peu refondre de la main de cet excellent jureconsulte[3] pour prendre noz degrez d'une façon non accoustumée, et avec plus de reputation, comme nous avons resolu de le faire, vous promettant que nous fairons en sorte que vous serez toute vostre vie trez content de nous avoir permis ceste faveur. Au reste il ne fault poinct que vous ayez aulcun regret de ce qu'il est de la Religion, car il n'est point Theologien, et ne veut ny entend qu'en sa maison se dise une seule parolle touchant la foy, ains

[1] C'était Claude de Fabri qui, de même que son frère, portait le titre de sieur de Callas, la seigneurie étant indivise. Les deux frères avaient acheté Callas ensemble et ils en passèrent hommage ensemble le 26 juin 1597. (Archives des Bouches-du-Rhône, B. 792, fol. 230 v°). — Claude était conseiller au parlement d'Aix depuis 1572.

[2] Sur le jurisconsulte Jules Pacius, voir notre tome III (p. 265, 284, 611) et, dans notre tome V, plusieurs lettres adressées à L. Holstenius au sujet des manuscrits platoniciens achetés par Peiresc à son ancien professeur pour les donner au futur bibliothécaire du Vatican.

[3] *Sic.* Dans la copie de la Méjanes on lit *jurisconsulte.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

touts les vendredis et sammedis il ne s'y mange que du poisson. Il tient deux aultres jeunes gentilshommes qui sont aussy catoliques et estudient en droict, et a deux filz qui y sont fort bien avancez : tellement qu'en ce logis ne s'entend parler que des loix; et moy pour m'y accomoder encore davantaige, et pour me despouiller entierement de toute sorte de pensée et de distraction, affin de vacquer d'autant mieux à cest estude, me suis vouleu resouldre de vous envoyer tout ce que je n'avois vouleu fier à la mer, et que je m'estois reservé de plus cher auprez de moy[1] qui est une boitte pleine de graveures antiques fort remarquables et aultres pierreries en nombre de 350 et davantaige et une aultre boitte plus petite, qui n'est quasi pleine d'autre chose que de quelques anneaux d'or, de cuivre et de fer, et aultres ornements antiques des femmes romaines lesquels j'estime plus que tout le reste de mon cabinet, et surtout un brassellet antique qui fut treuvé dans un tombeau antique quand j'estois à Rome[2] qui est de ceux qui s'appelloient anciennement VIRIOLÆ EX SMARAGDIS, desquelz font mention souvent Paulus et Ulpian en plusieurs loix où ce n'est pas merveille s'ils ne sont guieres bien entendus par les interpretes, puisqu'ils n'avoint jamais rien veu de semblable[3]. Il y a puis separeement deux ou trois medailles uniques et autant de graveures qui vallent beaucoup, oultre un paquet de deux cents medailles d'argent, et quattre vints de cuivre avec quattre ou cinq d'or.

Vous trouverez dans la boitte blanche l'esmeraude que je vous avois promis qui est des plus belles qui se puissent trouver avec la cornel-

[1] Voir, sur Peiresc à Montpellier chez Pacius et sur les caisses d'objets antiques dont il se sépara pour se consacrer tout entier à l'étude du droit, le récit très détaillé de Gassendi (*De vita Peireskii, liber primus*, an. 1602, p. 79-81). L'excellent biographe avait eu connaissance des lettres écrites par son héros, au retour d'Italie, à MM. de Fabri père et oncle, et il en résume les principaux passages.

[2] On voit que Peiresc avait commencé de bien bonne heure à former son cabinet et que ce collectionneur de moins de vingt-deux ans avait déjà réuni bien des choses curieuses et précieuses.

[3] Gassendi reproduit presque en entier ce passage pour montrer quel secours et quelles lumières la jurisprudence peut recevoir de l'étude de l'antiquité et il signale particulièrement (p. 80) «viriolas ex smaragdis Ulpiano ac Paulo sæpius memoratas».

line[1] de Monsr Dise. Je croys que vous avez desja receu deux caisses dont je vous envoye maintenant les clefs que je laissai à Venize aux sieurs Baillons pour vous envoyer, où il y avoit des choses que j'estime beaucoup avec tout plein de petites gobilles[2], entr'autres une paire de chaussons de peau de Moscovie qui sont admirables, à ce que j'entends, pour ceux qui ont la goutte, et deux aultres caisses pleines de livres des meilleurs et plus rares qui se soient imprimez en Italie[3]. Tout m'a cousté deux cents cinquante ou soixante escuz que je ne vouldrois pas donner pour deux mille. Nous avons avancé à Monsr Pacius la pension d'un mois; il nous reste encore fort peu d'argent, car nous avons donné à Monsr Fonvive[4] cez cinquante escus que nous avons prins dernierement à Lyon, et certes ses merites sont si grands, et avons tant d'obligations à l'affection qu'il nous a tousjours porté, et au travail[5] et incommodité qu'il s'est prins à nostre contemplation, que quoique nous taschions toute nostre vie de le recognoistre, il nous sera neantmoins impossible de le pouvoir faire selon nostre debvoir en son endroict. J'ay bien congneu des gents, mais jamais je n'en treuverai un tel[6]. Je le vous dirai mieux à bouche que je ne sçaurois faire asthure, veu que ma lettre est desja si longue que je crains de vous estre importun.

[1] *Sic.* Dans la copie de la Méjanes on trouve la forme *cornaline.*

[2] Le mot, que l'on retrouvera dans la dernière ligne de cette lettre, n'est autre que le mot *bille,* désignant ces petites boules de marbre qui servent à divers jeux d'enfants. Dans le Dictionnaire provençal de Fr. Mistral figure la forme *goubiho.*

[3] Par une transposition fâcheuse on a fait écrire à Peiresc, dans la copie de la Méjanes : «livres des meilleurs et plus rares... entr'autres une paire de chaussons...»

[4] Gassendi parle ainsi (p. 26) de ce précepteur et gouverneur : «Itaque delectus est ipsis Paulus Gudanes Fonvivius, nobilis e Bearnia vir, qui ex Italia, Polonia, Germania, aliisque regionibus redux, multorum jam hominum mores civitatesque noverat, quemque Belleuræus cancellarius [le chancelier de Bellièvre] in proximos annos filio destinarat.» Gassendi (p. 78) ajoute au sujet du généreux payement des honoraires de Fonvive : «Deflexit ergo potius Lugdunum, ubi accepta pecunia, persolvit large honorarium ductori suo Parisios, ut jam dictum est, discessuro.»

[5] C'est-à-dire *fatigue.*

[6] Ce magnifique éloge fait vivement regretter l'absence de tout renseignement sur ce gentilhomme qui n'est pas moins inconnu en Béarn que partout ailleurs.

Oultre que le present porteur me presse si fort pour son despart qu'il ne me permet pas seulement de faire un petit mot à madamoyselle ma mere, comme j'avois resolu, pour la prier en mesme temps de nous envoyer s'il luy plaist du linge pour nostre provision de c'est (*sic*) esté. Car nous n'avons pas une seule chemise, ny un collet, ny un mouchoir ni aultre chose. Je m'asseurre qu'il vous plairra de nous en faire envoyer[1]. Mais surtout je vous supplie de ne faire pas l'adresse directement à nous ny à voz lettres ny au pacquet, mais à Monsieur Sartre respondent de Mons[r] Segnier qui nous les rendra gentilment. Car je ne desire aulcunement d'estre cogneu en ceste ville, affin de n'estre destourné, ains je veux aller habillé le plus simplement du monde, mesmes je vous supplie le plus qu'il me puisse estre possible de ne vouloir laisser courir le bruict à Aix que nous soyons hors d'Italie, car ils ont desjà si grande conception de nous qu'il semblera que nous debvrions estre des oracles s'ils sçavoient que nous soyons maintenant venus vers Mons[r] Pacius; ils s'en tiendront tousjours beaucoup plus contents, en nous oyant sans sçavoir ceste nostre resolution. Je ne doubte poinct qu'il vous plairra de me donner ce contentement, et que toutes les lettres qu'il vous plairra m'escrire en ceste ville seront avec une couverture par dessus à Mons[r] Sartre pres la loge.

Je ne vous escris plus de l'heureux succez de nostre voyaige, car par les lettres que vous avons escrit de Milan, de Geneve et de Lyon, vous en aurez eu toute l'information qui s'en peut avoir et ce qui vaut plus que tout est que par la grace de Dieu nous sommes arrivez tres touts sains et sauves. Je ne suis marry que du despart que Mons[r] Fonvive a esté contrainct de faire à nostre grand regret et au sien : car il nous aymoit uniquement, et croys fermement que s'il ne luy eust esté d'une extreme importance il ne nous auroit poinct quitté pour encores. Il nous donna une sienne lettre pour vous porter, laquelle je vous envoye avec la presente, vous baisant trez humblement les mains avec mon frere et à Mad[elle] ma mere, et Mesd[elles] mes sœurs, qui treu-

[1] Dans la copie de la Méjanes on a supprimé comme trop vulgaires ou trop insignifiants les détails donnés par Peiresc sur la triste situation de son linge.

veront à mon advis des gobilles dans noz coffres aultant comme il leur en faudra.

Vostre trez humble et trez obeissant filz,

N.-C. Fabry.

De Monpelier, ce 12 juillet 1602.

Monsieur Pacius est fort tourmenté d'un mal de dents despuis deux jours ença. J'envoyay parmy mes hardes de Rome un petit livret de papier blanc, couvert de parchemin blanc, où c'est qu'entre quelques petites receptes il y en avoit une d'un emplastre pour les dents fort experimentée [1]. Si vous le pouviez treuver, j'en serois fort aise et luy aussy [2].

II

À MONSIEUR DE CALLAS, CONSEILLER AU PARLEMENT,

À AIX.

Monsieur mon oncle,

Dez que je receus voz lettres du xime octobre, et que je vis l'allarme que vous aviez prins sur le rapport du s^r^ de Cabanes [3], je ne faillis poinct de vous rescrire aussitost pour vous dire les occasions qui nous avoient esmeus à luy tenir tels propos. Je pense qu'aurez receu ma lettre par voye de Marseille. Du despuis j'ay reçeu une recharge du xxme laquelle m'a donné encor beaucoup plus d'occasion de m'esmerveiller que vous ayiés faict un si solide fundement sur ses discours,

[1] C'est-à-dire fort employée. Ce *post-scriptum* n'a pas été reproduit dans la copie de la Méjanes.

[2] Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Collection Peiresc, registre XLI, première partie, fol. 430. Autographe. — Bibliothèque Méjanes, à Aix. Collection Peiresc, registre III, fol. 95.

[3] Plusieurs membres de la famille de Cabanes sont mentionnés dans la *Table alphabétique* des *Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix* publiées et annotées par l'abbé Edmond Méchin (Marseille, 1893, p. 34 et 35). Il s'agit probablement ici d'un des Rolland, seigneurs de Cabanes, qui furent de père en fils membres de la Cour des comptes d'Aix.

quoyque vous m'eussiés escript vous mesmes que tout le monde croyoit à Aix que nous fussions allés reconduire Mons[r] de Fonvives. C'est pourquoy lorsqu'il me dict qu'il sçavoit fort bien que nous estions allés vers Toulouse, je ne luy vouleus pas dire le contraire. Ains pour luy pallier mieux ce qui estoit de nostre dessein touchant nostre plus long sesjour en ceste ville, je luy dis que j'estois sur mon despart pour aller voir tout le Languedoc : non pas que j'en eusse envie, car je ne pense rien moins qu'à cela, mais afin de luy oster tout suject de s'enquerir plus avant de noz affaires.

Au reste n'ayez poinct de regret à ce que les autres se poussent à l'honneur, car nous ne demeurerons pas en arriere pour cela, s'il plait à Dieu[1]. Ce n'est pas tout de commancer : plustost est de vous faire paroistre[2] que nous n'avons pas perdu de temps hors de la maison, et principalement durant nostre susiour (*sic*) en ceste ville, où nous faisons plus de proffit en un jour que nous n'avons faict par cy devant en un an, par maniere de dire. Car enfin tout ce qu'avons aprins à Padoue[3], et toutes leçons qu'y avons ouy, ne nous ont apporté qu'une cognoissance du Droict fort confuse[4] avec un meslange de diverses choses tant utiles qu'inutiles; maintenant en reduisant cest ouvrage à perfection nous pouvons dire que nous apprenons avec merveilleux plaisir et profit. Mais asteure c'est vrayment l'art que nous apprenons[4] et la vraye science que

[1] Noble et fière déclaration à laquelle l'étudiant de 1602 devait rester fidèle toute sa vie.

[2] C'est-à-dire : il importe bien plutôt de vous faire paraître, etc. La copie de la Méjanes traduit ainsi le sens du texte : Ce n'est pas tout de commencer plustost *et de vous faire paroistre.*

[3] Sur Peiresc et son frère considérés comme très assidus élèves de l'université de Padoue, voir Gassendi, p. 28, à l'année 1599. Le biographe assure que, quelques mois à peine après son arrivée en cette ville, le mérite de Peiresc éclata dans toute l'université, «ipsius virtus apud universam Academiam inclaruit,» et excita l'admiration des professeurs et des autres savants. Voir encore sur les succès de Peiresc à Padoue, les pages 45, 55. On lit en cette dernière page que le jeune archéologue, étant revenu en cette ville avant de repartir pour la France, y fut reçu avec un si joyeux enthousiasme qu'on semblait y revoir le dieu des érudits, «ut videretur quasi quispiam deus studiosorum».

[4] On trouve dans la copie de la Méjanes cette addition : «Nous pouvons dire que nous apprenons avec merveilleux plaisir et

les anciens Jurisconsultes ont prattiqué en leurs responses si divines, s'ils m'est loisible d'usurper ce mot, veu que je ne sçaurois lire une decision d'un Papinien, d'un Scœvola, et de quelques autres et penetrer un peu dans leurs raisons, sans estre ravy en admiration, y descouvrant un si bel artifice. En somme je vous asseure en saine conscience que je prends maintenant un tel goust au Droict, et que je m'y baigne en telle façon[1], que c'est entierement ma nourriture et ma vie, de sorte que vous pouvez penser en quelle peine vous me constituez quand vous me dictes de me vouloir sevrer au meilleur du repas. Le plaisir que j'y prends est d'aultant plus grand qu'estoit grand le deplaisir que j'y prenois du commancement. Aussy ne sçaurois je estre jamais las d'y vacquer et mon frere encores moins, comme plus robuste que moy, quoyque mon pere dise qu'il entend qu'il se debauche, mais je ne sçay m'imaginer sur quoy se puissent fonder ceux qui nous prestent cez belles charitez, attandu qu'il est plus modeste, plus pausé et plus assidu à l'estude qu'il ne fut jamais. Je vouldrois bien qu'il vous pleust nous dire sinon le nom de cez mesdisants, au moins en particulier en quoy ils pretendent qu'il se debauche, car je suis fort en peine moy mesmes de le sçavoir. Nous avons tous les jours noz heures si bien comparties qu'il n'y a pas grand moyen de desrober seulement une demi heure. Nous avons necessairement dix heures le jour destinées à certains exercices sur le droict, dont les quattre s'employent à ouyr quattre leçons, l'une de l'Analyse des Institutes, l'autre des Contrats (qui est un traicté le plus recommandable et plus utile que Monsr Pa-

profit pour user des mots de Justinien : nihil inutile, nihil prope dicam positum id quod in ipsis relicta obtinet argumentis. Et, affin que je die plus clairement, nous acquerons icy la clef pour entrer dans les plus profons secrets du Droit pour en avoir une vraye et facile intelligence. C'est la science que les anciens jurisconsultes ont pratiqué, etc.» La lettre de la bibliothèque de Carpentras étant un simple brouillon avec variantes et corrections, j'incline à croire que la copie de la Méjanes a été faite d'après un document plus complet et, par conséquent, qu'elle nous a conservé le texte véritable et définitif.

[1] L'énergique métaphore mérite notre attention. Toute cette partie de la lettre, du reste, est écrite d'une façon remarquable et avec une sorte de verve poétique.

cius aye jamais faict), la tierce sur le Code, la quattriesme pour la lecture du Digeste. Il nous fault par après pour le moins les quattre ou cinq premieres heures du matin pour revoir toutes cez leçons et estre prets pour la repetition qui s'en faict une heure durant après chasque repas. Il n'y a rien qui apporte plus de tourment à mon esprit que de voir que la distance des lieux ne permet pas que vous puissiez voir vous mesmes ou bien mon pere, quel est le proffit que nous faisons; car je ne fais aucun doubte que vous ne deussiez non seulement nous conceder librement et sans aucun regret le deslai que nous desirons, ains que vous ne vous deussiez sentir une tres grande charge de conscience de nous vouloir rappeller devant ce caresme afin que nous eussions loisir d'achepver l'entreprinse si proffitable que nous avons faict de voir tout le Droict, et digerer comme il faut ce que nous avons devoré au voyaige d'Italie[1].

III

À MONSIEUR MON ONCLE MONSIEUR DE CALLAS,

CONSEILLER DU ROY EN LA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE,

A AIX.

Monsieur mon oncle,

Nostre voyaige a esté fort heureux Dieu mercy[2]. Nous sommes passez

[1] Bibliothèque de Carpentras, collection Peiresc, registre XLI, première partie, fol. 429, autographe. Bibliothèque d'Aix, collection Peiresc, registre III, fol. 104. Dans l'autographe, la lettre n'est pas datée. Dans la copie, on trouve cette indication : «De Montpellier, ce [ ] octobre 1602», ce qui me décide encore plus à croire que la copie de la Méjanes reproduit un texte autre et meilleur que celui de l'Inguimbertine.

[2] Le voyage d'Aix à Montpellier avec détour par le Comtat-Venaissin. Peiresc, au commencement du mois de novembre 1602, avait amené Pacius à Aix, afin de retourner à Montpellier, ne fût-ce que sous le prétexte d'y ramener son illustre maître, «sed adducto tamen secum Pacio, ut vel reducendi ipsius prætextu detineri domi non posset», comme s'exprime Gassendi (p. 81). Le biographe ajoute cette phrase charmante (*ibid.*) : «Heic non memorabo qua exsultatione exceptus Peireskius domi fuerit, neque quo cultu habitus Pacius.»

par Vaucluse[1], Auranges[2], Avignon, le pont du Gar[3] et Nismes[4]. Nous serions arrivez deux jours plus tost si la pluye et le mauvais temps ne nous eussent fait susiourner (*sic*) par chemin. Nous arrivasmes avant hier au soir en trez bonne santé graces à Dieu. Mons[r] Pacius print trez grand plaisir de voir Vaucluse[5], et touts les autres lieux : si bien qu'il est revenu fort contant de ce voyaige, dont je suis infiniment aise : car j'espere de me prevaloir au centuple de ce que j'y ai despendu[6]. Des vingt ducatons que vous me fistes donner à Aix, ne m'en est demeuré que troys. Il faict plus cher par ce costé là que par celluy de Provence. Au reste l'homme que vous me donastes pour ramener les chevaulx est si couraigeux, qu'il ne nous fust jamais possible de le faire monter en grouppe (*sic*) au passaige d'une riviere qui est près d'Aurange[7]; il

[1] Le chanoine Gassendi rappelle agréablement que Vaucluse n'est pas moins célèbre par les amours de Pétrarque et de Laure que par l'extrême abondance de ses belles eaux : «Paucis post diebus Monspelium una cum Pacio rediturus deflectendum e via censuit, ut demonstrare illi posset scaturiginem Vallis clausæ non aquarum exundantium copia magis quam Petrarchæ et Lauræ amoribus concelebratam.» (P. 82.)

[2] «Itemque arcum illum triumphalem, qui Arausione conspicuus, C. Marii credebatur, cum ipse Fabii Maximi potius esse opinaretur.» (P. 82.) Dom Bernard de Montfaucon (*Supplément au livre de l'Antiquité expliquée et représentée en figures*, t. IV, Paris, 1724, in-fol.) a reproduit (p. 74 à 77) des *Notes de M[r] de Peiresc sur l'arc d'Orange* tirées du manuscrit du Roy 9932 (aujourd'hui n° 6012 du fonds latin). L'illustre bénédictin dit (p. 76) : «M[r] de Peiresc, qui ne néglige rien pour avoir des connoissances les plus exactes, a manqué ici de bons dessinateurs.» Il ajoute : «On a dit que c'étoit un arc fait en l'honneur de Marius qui gagna la grande victoire contre les Cimbres. M[r] de Peiresc en homme sage ne dit rien sur cela.»

[3] «Et fornicatum triplici serie Wardonis, seu Guardonis, pontem.» (P. 82.)

[4] Gassendi fait plaisamment observer que Pacius n'avait point remarqué les curiosités de Nîmes, malgré ses deux années de séjour en cette ville : «Ac Nemausensia quoque nonnulla, quæ ille non adverterat, tametsi illeic biennio moratus.» (P. 82.)

[5] Voilà encore un nom à ajouter à la très longue liste des célèbres visiteurs et admirateurs de la fontaine de Vaucluse. Nous verrons plus loin que l'élégant et docte humaniste Aleandro, si justement cher à Peiresc, alla lui aussi, pendant son séjour en Provence, contempler la plus belle des fontaines.

[6] Tous les détails qui vont suivre ont été supprimés dans la copie de la Méjanes jusqu'au paragraphe qui commence ainsi : «Monsieur Pacius vous envoye...»

[7] Cette rivière voisine d'Orange doit être le Brégoux, qui passe à Aubignan et à Sarrians, et qui coule beaucoup plus près

IMPRIMERIE NATIONALE.

ayma mieux se mettre en eau jusques par dessus le ventre, et se pendre à la queüe du cheval. Je vous asseure qu'il nous a bien donné du plaisir tout le long du voyaige avec ses insignes sottises. Il m'a dict que vous luy aviez donné un ducaton et demy pour son retour. Je luy ai donné oultre cela quarante souls (*sic*) pour ce qu'il a à faire[1] troys couchées et deux disnées pour luy et le cheval de la maison, et de surplus la couchée et la disnée du cheval de mon cousin de Chavary[2]. Je ne pense pas qu'il luy en faille moins, s'il ne faict la couchée d'Arles franche.

Vous vous oubliastes de me dire si vouliez du gris de Parpignan (*sic*) ou combien en vouliez de cannes. On le vend dix francs la canne, et a cinq pans de large. L'estoffe de nos robbes de chambre couste huict francs et demy la canne, mais elle a six pans de large si bien que quattorze pans seulement nous ont faict une robbe bien ample. J'ay supputé par le menu ce que nous devions à Mr Pacius, et ay treuvé qu'il y avoit trente deux escus et quelques sols. Ce sera la premiere chose que je luy fairay payer avec le quartier, lequel sera d'ores en avant de 72 ʬ [écus] touts les trois moys. La cherté du vin a faict croistre les pencions d'un escu le moys pour chascun.

J'attends le retour de Monsr Sartre parce que s'il a payé 27 ʬ [écus] à Lyon pour Monsr Pacius, comme il en avoit charge, nous en rabattrons d'autant la somme que nous devons audict Monsr Pacius, et conterons tout quantequand (*sic*) les huict escus qu'il fournit pour le mesme sujet à l'autre voyaige de Lyon qu'il fit, et les vint que je laissay à Madame avant que m'en aller à Aix : qui sont en tout 56 ʬ [écus]. Si bien que nous ne luy en devrons de reste que 48 et il sera payé de nostre pencion pour troys moys. Monsr Fournier m'a promis de me les bailler

d'Orange que de Carpentras. Un autre cours d'eau nommé Mède, et qui passe à Loriol, est, au contraire, beaucoup plus rapproché de Carpentras que d'Orange.

[1] Parce qu'il a à faire.

[2] On sait que la grand'mère de Peiresc était une Chavary. Voir divers documents sur la famille de Chavary indiqués par Lambert dans le *Catalogue de la bibliothèque de Carpentras* (t. III, p. 148), documents réunis dans le volume des *Additions aux manuscrits de Peiresc* intitulé : *Actes servant de preuves aux généalogies des familles de Provence.*

dans deux ou trois jours, et de respondre aux marchands qui nous donrront des fournitures pour faire des habits : lesquelz nous tascherons de faire les plus simples et du moins de despence qu'il nous sera possible; sçaichant bien que Mons[r] mon pere se faschera de voir une si grosse partie tout en un coup. Aussy n'en fairois je du tout poinct s'il y avoit moyen de s'en passer : mais le froid nous y contrainct.

S'il m'estoit possible d'esquiver de le luy faire sçavoir, croyez que je le fairois de trez bon cœur, pour le moins pendant qu'il ne se treuve guieres bien.

Monsieur Pacius vous envoye une couverte[1] de plume tres fine à l'Allemande[2]. C'est une chose la plus commode qu'il se puisse voir, et ne tient chaud qu'autant qu'on veut parce qu'on peut repousser la plume deça en delà. Au reste la principalle commodité gist en ce qu'elle ne pese rien, et il me semble que vous ne vous plaignez rien tant que de cela quand vous avez voz gouttes. Il n'a pas vouleu vous l'envoyer dans la mesme fusteine qu'elle avoit esté apportée d'Allemaigne, parce qu'il estoit un peu vieux, si bien qu'il a fallu faire retarder Mathieu un jour et demy dadvantaige pour attendre que tout fust cousu. Pour moy j'eusse mieux aymé qu'il l'eusse envoyée tout ainsin qu'elle estoit, car vous eussiez puis faict rechanger la plume dans de cez couttonines[3] qui viennent de Levant, grandes de la mesure de vostre lict, et elle en seroit estée plus propre. Il est vray que vous le pourrez encore faire. Nous recevons continuellement tant de courtoisies de ceste maison que c'est une chose incroyable.

Il me vint à propos l'autre jour d'*accennargli*[4] que vostre intention eust esté de luy donner un bassin d'argent avec ses armoiries (comme vous m'aviez dict de faire) si sa venue n'eust esté si inopinée. C'est

[1] Dans la copie de la Méjanes on a changé *couverte* en *couverture*.

[2] C'était un édredon formé du duvet des canards du Nord. Le mot *édredon*, venu du suédois *eider*, canard, et *dun*, duvet, ne commença à être employé que longtemps après l'époque de Peiresc.

[3] Le mot *cotonnine*, avec exemple tiré de Jean Le Maire (1521), figure dans le *Dictionnaire général de la langue française* publié par Delagrave.

[4] C'est-à-dire : de lui donner à entendre.

enfin le plus honorable present que vous luy sçauriez faire. Et je vous asseure que la peine qu'il prend pour nous à la lecture du Digeste seulement, quand il n'y auroit autre chose, merite bien cela. Pour la tapisserie (à ce que j'ay du despuis pensé) peult estre qu'elle ne viendroit pas si bien à propos parce qu'elle n'est guieres en usaige en ce païs icy; les maisons des premiers de la ville en sont despourveües.

Je vous envoyrai (si vous le treuvez bon) l'escusson de ses armoiries pour le faire graver sur un des bassins de la maison, mais que vous l'ayez desengagé[1].

J'oubliai la boitte des confitures d'Espaigne. Mandez la moy je vous supplie par voye de Marseille[2], car aussi bien cela se gasteroit, et ce sera le plus joly present que je sceusse faire à Madame de Pacius. Nous recommançons aujourd'huy toutes noz leçons avec un desir extreme de les continuer sans aucune intermission[3]. Je vous asseure que nous nous y appliquerons comme il fault. Mon frere se porte fort bien Dieu mercy. Il n'a pas perdu son temps pendant que je suis esté absent, car il a descrit par avance les escripts de Monsr sur tout le cinquiesme livre du Code et quasi sur tout le sixiesme. Il soustiendra sammedy prochain des theses de Tutelis. Je ne sçaurois jamais achever mes lettres quand je vous escris, si le manquement de papier ne me contraignoit de faire fin, en priant Dieu qu'il vous concede en bonne santé longue et heureuse vie[4], demeurant tousjours vostre trez humble et trez obeissant nepveu,

N.-C. Fabry[5].

De Monpellier, ce 25 novembre. Ma lettre fust commencée le 22 du mesme mois[6].

[1] Pourvu que vous l'ayez désengagé. Ce dernier membre de phrase n'a pas été reproduit dans la copie de la Méjanes.

[2] On a encore retranché en la même copie les mots *par voye de Marseille.*

[3] Addition dans la copie : «en la conference de mon Code avec ses commentaires, ou bien quand j'estudie le texte des Pandectes, etc.» Voir le reste dans la dernière des notes de la présente lettre. On a incorporé dans la copie de la Méjanes ce qui fait partie d'un autre document.

[4] On a supprimé dans la copie de la Méjanes cette fin de lettre si gracieuse et du mot *Tutelis* on a sauté aux mots *demeurant tousjours vostre*, etc.

[5] A cette signature on a substitué dans la copie de la Méjanes celle-ci : «Fabri de Peiresc.»

[6] On a ajouté dans la susdite copie le

IV

À MONSIEUR DE CALLAS, CONSEILLER AUX COMPTES,

À AIX.

Monsieur mon pere,

La promesse qu'il vous a pleu me faire par voz dernieres du IX de septembre, lesquelles je ne receus qu'avant hier au soir, de vouloir employer tout vostre pouvoir à l'entreprinse de retenir Monsr Pacius en Provence, m'a merveilleusement contenté. Car maintenant que par son moyen je commance à penetrer un peu dans la vraie moëlle du droict, [et] que je gouste que c'est de s'y plaire à bon essiant, je vous puis asseurer qu'il ne me pourra arriver meilleure nouvelle, que quand vous me donrrez quelque asseurance que je le puisse avoir tousjours prez de moy pour ne cesser jamais de communiquer avec luy. L'ex-

millésime *1602*. — Bibliothèque d'Inguimbert, collection Peiresc, registre XLI, première partie, fol. 428. Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, registre III, fol. 106.

Entre le folio 428 et le folio 429 on trouve ce fragment d'une lettre de Peiresc à *Monsieur mon onclè Monsieur de Callas*, lettre dont la première page manque entièrement et dont la seconde page a été déchirée au bas : « . . . en la conference de mon Code avec ses commentaires [les commentaires de Pacius], ou bien quand j'estudie le texte des Pandectes, sans me bouger de ma chaire. Je les luy propose, et il me les resoult incontinent : et oultre cela nous prenons une heure chaque jour, luy et moy, durant laquelle il m'interroge universellement sur tout le droict pour m'exercer à respondre ex tempore. En somme il faict pour nous chose qu'il n'a jamais faict pour homme qui vive. Voyez s'il merite d'en estre recogneu. Il me semble de pouvoir colliger à peu prez de la lettre de mon pere, qu'il n'aye pas treuvé bon que vous luy faisiez present d'un bassin d'argent, comme vous m'aviez promis, ou de quelque autre chose honorable. Je vous asseure que si nous luy payions à tant par moys (comme il faudroit faire) les leçons particulieres qu'il nous faict exprès pour nous deux touts seuls, oultre celles qui sont communes à touts les autres de sa maison, tout reviendroit bien à un, de ce que en faisant ainsin, on l'oublige deux fois autant. Considerez le bien, je vous supplie, et pesez le comme il faut, laissant à part tous les respects que pourroit avoir mon pere en disant que ce soint presents de prince car en matiere de cecy vous ne donnez rien que vous ne deviez trez bien et la beauté du tret consiste en ce que payant la debte, il semble qu'on le donne, et la personne à qui on le donne en demeurera oubligée. »

treme desir que j'en ay me faict demeurer en une perpetuelle crainte qu'il n'y survienne quelque empeschement. C'est pourquoy je vous supplie d'y faire quelque notable effort et moyenner que les conditions soint telles qu'il aye suject de les accepter, et soyez asseuré que vous fairez une œuvre admirable pour le bien public, car il ne vous fault aucunement estre en doubte qu'il ne vous contente et vous et touts ceux qui se plaisent au droict, voire qu'il ne surpasse de beaucoup l'opinion que trez touts pourroit avoir conceu de luy. Pour mon bien particulier, vous pouvez vous imaginer ce que vous m'acquerrez, car de le vous exprimer avec les paroles, il me seroit impossible. D'une chose nous pourrons nous vanter, lorsque nous l'aurons, d'avoir (s'il m'est loisible de parler ainsin) le Droict mesmes chez nous[1].

Monsieur mon oncle m'escrivit dernierement qu'on avoit imposé 4,000 escus sur le sel pour avoir des braves regents. Je vouldrois bien sçavoir si c'est tant pour le college de droict que d'humanité à Aix et à S[t] Maxemin, ou pourquoy en particulier, et si c'est chose qui depende, près du Roy, du bon plaisir de M[r] de Ronny[2], car il n'y auroit guieres d'asseurance, veu que ce mois passé il retranchea quattre cents escus que le Roy donnoit touts les ans pour les gaiges des professeurs en droict de ceste ville, tellement que la ville, qui avoit promis (comme vous devez avoir sceu) cinq cents escuz touts les ans à Mons[r] Pacius, et (oultre plusieurs autres avantaiges qu'il a particulierement et comme premier professeur) la premiere chaire vacante qui devoit importer cent cinquante escus, a estée contraincte de lui assigner, au lieu de ceste chaire, veu que les gaiges en sont cassez, cent escus, touts les ans, de surplus, aultrement elle estoit en grand danger de le perdre, veu les grandes offres que luy font ceux de Nismes pour le ravoir.

Au reste, si on se doibt resouldre de le retenir, il fault penser de

[1] Image bien expressive et qu'il faut mettre au premier rang parmi les plus frappantes, les mieux trouvées d'un homme qui eut souvent de grands bonheurs de style, sans les chercher jamais.

[2] On a reconnu dans *M[r] de Ronny* le terrible surintendant des finances, Maximilien de Béthune, successivement baron de Rosny, marquis de Rosny, duc de Sully.

luy donner des bon (*sic*) gaiges et s'asseurer que sans cela il ne se faira rien. Car madame sa femme a une telle envie de retourner en Allemaigne, que quoyque messieurs de Nismes luy ayent offert astheure de nouveau les mesmes six cents escus qu'il a en ceste ville et, de surplus, un don de mille cinq cents escus et l'usaige d'une trez belle maison, toutefois il ne l'a jamais vouleu accepter. Bien vous puis je asseurer que s'il y a chose au monde qui le puisse inciter à se resouldre de s'establir une demeure asseurée (comme il a resolu de faire ceste heure), ce sera l'affection qu'il me porte en particulier, et la consolation qu'il reçoit à toutes heures en conferant avec moy, me treuvant le plus approchant à son humeur qu'il ait jamais frequenté en sa vie.

Si de ceste mesme somme de 4,000 escuz on pouvoit puis après tirer des gaiges d'une coupple de regents qui le soulaigeassent un peu, l'un desquelz se pourroit prendre en Provence, l'aultre si besoin estoit, on le feroit venir d'Allemaigne ou d'Italie, je m'asseure qu'il fairoit merveilles, et qu'il rendroit ceste Academie la plus celebre de l'Europe, et d'aultant plus auroit il de subject de s'y efforcer du tout, si on le payoit bien comme il fault. Car c'est la seulle chose qui a maintenu si long temps l'Academie de Padoue, où c'est que le premier professeur n'a jamais moins de mille ou douze cents escuz, qui luy sont tousjours payez par quartier, precisement au jour nommé sans faillir, et c'est ce qui les faict estre bien soigneux de s'acquitter de leur debvoir.

J'escris à ma nourrice[1] pour la resjouir un peu, et luy apporter par mesme moyen quelque allègement à son mal, s'il est possible. J'escris aussy à Madame ma mere, mais je n'ay pas ausé faire aucune mention de la mort de mes deux petites sœurs[2], de peur de luy apporter de l'affliction en luy renouvellant ses douleurs, plus que je ne

[1] Le paragraphe relatif à la nourrice, pourtant si touchant, n'a pas été conservé dans la copie, trop dédaigneuse de tout ce qui, dans la correspondance de Peiresc, est simple et familier.

[2] Deux jumelles mortes en bas âge. L'impitoyable copie ne reproduit pas la mention de ces fleurs qui furent flétries à peine écloses.

luy en eusse sceu lever par mes consolations. Nous en avons senti une trez grande affliction nous mesmes et en portons encores un extresme regret, mais parce qu'il n'a pas pleu à Dieu nous donner loisir de les cognoistre, il ne nous a pas semblé si estrange comme la nouvelle de la maladie de la petite Suson[1] (que j'ay tousjours chery et aymé uniquement), laquelle nous a mis en une telle allarme, que nous ne sçaurions estre en repos d'esprit que nous n'ayons asseurance de sa guerison. Cependant nous nous consolons un peu de ce qu'il semble qu'en ceste ville la piquotte ne soit pas si mauvoise et dangereuse comme elle estoit cest esté passé.

Il y a aujourdhuy douze jours que je soustins priveement des theses ceans, esquelles j'eus dix argumentants, qui estoit fort bien versez au Droict. Monsr Pacius se contenta de moy plus que je n'eusse pensé. Mon frere en soustiendra sammedy prochain des semblables s'il plaist à Dieu.

J'aurois bien besoin de deux livres de Mr Pacius qui sont dans un de cez coffres qui sont desja arrivez et ne se peuvent pas recouvrer en ceste ville. L'un est in octavo couvert de parchemin jaulne intitulé : JVLII PACII ΕΝΑΝΤΙΟΦΑΝΩΝ seu legum conciliatarum centuriæ VII; l'autre est in folio, seulement couvert de petit carton, espois d'un demi doit, intitulé SYNOPSIS IURIS. Il est tout plein de Tables. Je vous supplie les faire chercher et nous les envoyer par la première commodité.

Au reste, puisqu'il vous plaist nous permettre de continuer nostre lecture textuelle, je prierai Mr Sartre de nous fournir nostre pencion pour tout le quartier qu'avons à demeurer en ceste ville qui commence astheure, puisque c'est maintenant qu'on faict les provisions, et l'argent viendra bien à propos à Monsr Pacius. Je verrai aussy de nous faire quelque habit de drap pour faire contrequarre au froid qui s'approche[2].

[1] Cette *petite Suzon* était Suzanne de Fabri, sœur consanguine de Peiresc, laquelle épousa, en 1615, Henri Séguiran, seigneur de Bouc.

[2] Bibliothèque de Carpentras, collection Peiresc, reg. XLI, première partie, fol. 421. Autographe non signé et non daté. — Bibliothèque d'Aix, registre III, fol. 100. Copie.

V

À MONSIEUR DE CALLAS,

À AIX.

Monsieur mon pere,

Suivant voz lettres du 18 et 21 de ce moys, j'ay sondé Mons[r] Pacius touchant les gaiges qu'on vouldroit luy donner, mais j'ay aperceu que pour ce gaige là il n'y a poinct d'apparence que nous le puissions avoir dautant qu'il ne fairoit pas sa condition meilleure, veu qu'il a icy six centz escuz de gaiges ordinaires, et aultres divers droicts de l'Université qui luy vallent près de cent escuz touts les ans. Et d'autre part les vivres sont icy à meilleur comte qu'à Aix. En somme, à ce que je puis comprendre, si on y adjouste encores deux cents escuz on pourra faire quelque bonne resolution, qui sera un trez grand bien pour l'Université d'Aix, ce que je desire de tout mon coeur tant pour le bien public que pour mon proffit et contantement particulier. Par quoy si faire ce peut je vous supplie de vous y employer. De ma part je ne vois qu'il y doibve avoir grande difficulté : car je sçay qu'aultre part ceux qui ont entreprins une telle charge en ont eu autant et dadvantaige encores que peut estre ils n'ont pas tant faict ni peu faire, comme je m'asseure que monsieur Pacius faira comme Petrus Gregorius[1] au Pont à Moisson en Lorraine[2] et aultres que je ne veux pas nommer. Oultre ce que je cognois Mons[r] Pacius de tel jugement et de telle volonté qu'il ne vouldroict entreprendre ce qu'il ne cognoistroit de pouvoir conduire à bonne fin, ni ne vouldroit avoir un gaige du public sans le meriter, comme l'experience le monstrera, s'il plaict à Dieu de benir ceste vocation. Et, pour conclurre en un mot, je crois qu'il n'y a aujourd'huy homme qui puisse restablir et faire fleurir

ainsi datée : «De Montpelier ..... octobre 1602.» Il me semble que la lettre doit plutôt appartenir à l'année 1603.

[1] Sur le jurisconsulte Pierre Grégoire, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 246).

[2] Pont-à-Mousson, chef-lieu de canton du département de Meurthe-et-Moselle, à 28 kilomètres de Nancy.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nostre Academie que Monsr Pacius. Mesmement c'est en vain qu'on pensera jamais de la faire fleurir par le moyen de quelque autre personnaige que Monsr Pacius, tant que tiendra pied en cez quartiers icy, estant tout certain qu'il y aura bien peu d'escoliers qui le veuillent laisser en arriere pour en aller ouyr un autre qui ne soit rien au prix de luy.

Au surplus Monsr de Reauville[1] m'a dict que Monsr le conseiller de St Marc pretendoit de retenir une chaire, et par consequent (comme estant conseiller) la premiere, avec le premier rang en l'université[2]. Si cela estoit, il ne faudroit aucunement penser à Monsr Pacius, veu qu'il a tousjours esté le premier professeur et a tousjours tenu le premier rang entre les professeurs en toutes les universités où il a esté. Mesmes en celle icy, quoy qu'il n'y eust poinct de chaire vacante, il y fust appellé en qualité de premier professeur, avec le mesme rang. Ce sera bien sur ce poinct, à mon advis, qu'il faudra que Monsr mon oncle ravaille à persuader Monsr de St Marc de quitter cette chaire, et s'amu-

[1] C'était Antoine de Rolland, sieur de Reauville, conseiller au parlement d'Aix et alors premier consul de cette ville. Voir plus loin (lettre VI, page 19, note 2) la liste des consuls d'Aix en l'année 1603.

[2] Honoré Saint-Marc, second fils d'Antoine, conseiller au parlement de Provence, et de Louise Valence, né à Aix, baptisé en la paroisse Saint-Sauveur le 17 octobre 1548, reçu conseiller au parlement le 20 décembre 1587 en l'office et après résignation de son beau-père, Pierre de Léon, devint très savant dans le droit et un des meilleurs jurisconsultes de son temps. Quoique conseiller et des plus occupés dans sa compagnie, il allait, chaque jour, faire des leçons publiques à l'Université où il attirait une infinité de gens qui accouraient de toutes les provinces voisines pour profiter de son érudition, dictant de mémoire et sans notes à ses écoliers, ce qui était très rare à cette époque. Il résigna sa charge à son fils en 1614, fut autorisé par lettres données à Paris le 20 mars 1617 (vérifiées en la chancellerie du parlement le 2 octobre 1618) à continuer sa charge pendant trois ans, autorisation renouvelée encore pour trois ans le 15 février 1621 (lettres vérifiées de même le 12 octobre suivant). Il avait épousé Marie de Léon, fille de Pierre, conseiller au parlement, et de Louise d'Albert. La famille Saint-Marc, qui n'avait rien de commun avec les barons de Saint-Marc des familles Garde de Vins et Meyronnet, était originaire de Saint-Maximin et s'est éteinte vers le milieu du siècle dernier. Elle avait donné cinq conseillers au parlement, dont quatre de père en fils. Louis, le dernier de ces conseillers, petit-fils d'Honoré, mourut doyen, en exercice depuis soixante et onze ans, le 2 septembre 1709. (Communication de M. le marquis de Boisgelin.)

ser d'ores en avant à exercer son estat. Autrement il ne faut pas penser qu'il y aist jamais université qui vaille dans Aix, si le premier professeur est tel que Mons[r] de Saint Marc[1].

VI

À MONSIEUR DE CALLAS,

CONSEILLER EN LA COUR DES COMPTES,

À AIX.

Monsieur mon pere,

Le postillon arriva hier soir à quatre heures et me rendict vostre pacquet. Je rendis dez aussytost la lettre de Mons[r] mon oncle et celle de messieurs les consuls[2] à Mons[r] Pacius, et le priay fort instammant

[1] Bibliothèque de Carpentras, collection Peiresc, registre XLI, 1[re] partie, fol. 416. Autographe non signé et non daté. — Bibliothèque d'Aix, collection Peiresc, registre III, fol. 110. Copie ainsi datée : « A Montpellier, 1603. »

[2] *Extrait de la chronologie des consuls et assesseurs qu'on a peu trouver dans les vieux documents de la Ville...* (Aix, David, 1680).

Page 18 :

« 1603.

« CONSULS.

« M[r] Antoine des Rollands sieur de Reauville ;

« M[r] Joseph Martelly, assesseur ;

« M[r] Charles de Mimata ;

« M[r] Arnaud Reynaud, notaire ;

« Appert par le livre couvert de velin rouge, fol. 71. »

Il est utile de remarquer que l'année consulaire commençait, à cette époque, au 1[er] novembre, pour finir au 31 octobre de l'année suivante. Si bien que les consuls ci-dessus indiqués comme étant ceux de 1603 n'ont, en réalité, siégé en cette qualité que durant les deux derniers mois de l'an susdit. Le consulat avait été occupé, pendant les dix mois précédents, par les consuls élus en 1602, et dont voici les noms, d'après la même *chronologie :*

« 1602.

« CONSULS.

« M[r] Rolin de Barthelemy, s[r] de S[te] Croix ;

« M[r] André Seguiran, assesseur ;

« M[r] Huguet Alazardi ;

« M[r] Boniface Bourrilly ;

« Appert audit livre rouge, fol. 63. »

Antoine Rolland, sieur de Reauville, était fils d'autre Antoine, conseiller au parlement d'Aix, et d'une Gérente. Il fut syndic de la noblesse en 1583 et 1603, et viguier de Marseille en 1586. Sa femme Véronique Glussiano, d'extraction milanaise, était fille d'Ysabeau Borrilly, d'Aix. Leur fils aîné fut président à la cour des comptes, charge que

de ne donner poinct de parolle en Allemagne; mais parce que (comme je vous ay dict) il ne desire pas de se rendre ennemy le Prince Palatin auprez duquel il peut tousjours avoir son dernier refuge, il me jura qu'il estoit du tout impossible qu'il ne lui fit response en termes de si, ou de non. De dire que non simplement, il estoit fort mal asseuré, puisqu'il y a si peu d'asseurance en nostre affaire d'Aix, que ny vous, ny Mons[r] mon oncle, ny Mons[r] de Reauville, n'ayez ausé luy en escrire un seul mot, dont je suis esté merveilleusement esbahi, car enfin il y auroit peu avoir quelque fondement. Tout ce que j'ay peu obtenir de luy est que je luy ay faict demander quelques nouvelles conditions lesquelles on ne luy accordera peut estre pas, et de plus j'ay faict prescrire un terme assez court dans lequel, si le Prince ne luy donne resolution, il y auroit encor belle esperance de le tirer à Aix. Travaillez seullement à ce que les affaires soint touts preparez, afin de le prendre au pié levé, s'il y a moyen. Je regrette tant ce desastre que je ne sçay où j'en suys.

Au reste, Messieurs d'Aix peuvent bien hardiment laisser leurs lettres entre les mains de Mons[r] l'Archevesque[1] et ne s'en donner pas beaucoup de peine et par consequent laisser le dessein de faire jamais université de droict, si tant est (comme je puis colliger de vostre si-

les Rolland occupèrent, après lui, pendant plusieurs générations.

Rolin Barthélemy, s[r] de Sainte-Croix, avait déjà été premier consul d'Aix en 1582 et 1594, comme son père le fut à trois reprises. Il ne laissa, de Madeleine de Clapiers Vauvenargues, qu'une fille, par qui la terre de Sainte-Croix passa aux Forbin la Fare. Les marquis actuels de Barthélemy, de la famille de l'auteur d'*Anacharsis,* et les Barthélemy, barons de Saizien, paraissent se rattacher à cette maison, dont ils ont les armes.

L'assesseur Martelli, réappelé à l'assessorat en 1629, se distingua pendant la peste par sa prévoyance et son abnégation.

L'assesseur Séguiran, frère du premier président Antoine et du célèbre jésuite, épousa en 1605 une Badet et fit branche. Il fut l'oncle du premier président Henri, marié chez les Fabri Rians, et le grand-oncle de l'abbé de Guitres.

Les Mimata ont donné à l'église d'Aix un chanoine qui a joué un grand et beau rôle pendant la contagion de 1629.

(Communication de M. L. de Berluc-Perussis.)

[1] L'archevêque d'Aix était alors Paul Hurault de l'Hospital, déjà mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, *passim*) et que nous retrouverons plus d'une fois dans la suite de cette correspondance.

lence) qu'ils ne se puissent resouldre à donner à Mons[r] Pacius les mille escuz qu'il pretend d'avoir[1].

VII

À MONSIEUR DE CALLAS, CONSEILLER AU PARLEMENT,

À AIX.

Monsieur mon oncle,

A l'arrivée de mon cousin de S[t] Estienne[2] je fus fort en bransle de partir; mais le regret que j'avois de n'ammenner M[r] Pacius quant et moy, craignant qu'il ne luy survint par après quelque empeschement qui le guardast de venir honorer nostre Doctorat[3], m'en destourna; et ce tant à propos que j'ose dire que ça esté manifestement un coup du Ciel; car, deux jours aprez, voilà arriver le Messager du Prince Palatin et de l'Academie de Heiderberc avec Lettres Authentiques, lesquelles je vous fairay voir par la premiere commodité, car je n'ay pas encore eu la commodité[4] de les attrapper, et aussy n'auserois je les fier à ce laquay. Par lesquelles[5] ils luy accordent[6] non seulement tout ce qu'il avoit demandé (quoyqu'il semblast fort difficile d'estre accordé), mais encores beaucoup dadvantaige; si bien qu'il estoit tout porté

[1] Bibliothèque de Carpentras, collection Peiresc, registre XLI, 1[re] partie, fol. 418. Autographe non signé, non daté. — Bibliothèque d'Aix, collection Peiresc, registre III, fol. 108. Copie ainsi datée : «A Montpelier...... 1603.»

[2] C'était un des trois fils de Jean L'Evesque, seigneur de Saint-Étienne, chevalier de Saint-Michel, gouverneur de Forcalquier et de Tarascon pendant la Ligue, dont la tante, Sylvestre L'Evesque, avait épousé en 1494 Fouquet Fabri, et fut la bisaïeule de Peiresc.

[3] Sur la brillante façon dont Peiresc gagna le titre de docteur en droit (18 janvier 1604), voir le récit de Gassendi, lequel affirme (p. 9) qu'il montra tant d'érudition et de force de génie que non seulement il excita l'admiration de toute l'assistance, mais qu'encore il parut à Pacius s'être de beaucoup surpassé lui-même.

[4] Dans la copie de la Méjanes, pour éviter la répétition du mot *commodité*, on l'a remplacé en cet endroit par le mot *occasion*.

[5] Variante de la copie d'Aix : *Par ces lettres*.

[6] Variante de la copie d'Aix : *On luy accorda*.

à leur respondre tout purement et simplement et, acceptant leurs offres, leur donner entierement parolle. Pourtant l'incommodité de mon petit deslay est bien recompencée par la commodité que j'ay eu de faire en sorte qu'il a suspendu encores sa derniere resolution jusques à un autre retour dudict Messager. Dieu veuille que je n'aye faict cela en vain, et qu'il ne retourne qu'ayez faict quelque bonne conclusion! Car je cognois bien qu'allors il n'y aura plus de remede, ce qui me seroit un regret insuportable. Il m'a promis de se mettre en chemin le 13 du moys prochain[1], dont je treuve le terme si court qu'il n'est pas expediant que je m'en vienne devant luy, pour luy revenir au rencontre incontinent après, et de luy envoyer les chevaux sans que je l'accompagnasse il me semble que cela n'auroit point de grace. Car enfin il s'incommode beaucoup de faire ce voyage pour l'amour de nous. Vous pouvés donc despescher les chevaux le neufviesme du mois[2].

VIII

À MONSIEUR DE CALLAS, CONSEILLER AU PARLEMENT,

À AIX.

Monsieur mon oncle,

J'ay receu la lettre de Mons[r] Scaliger[3] avec la vostre du 12 de ce moys par laquelle vous m'escrivez d'avoir differé de me respondre attendant de pouvoir entrer au palais pour communiquer ma lettre à ceux qu'il faict de besoin. Je pense vous avoir adverty que ce n'est

[1] Pacius et son cher disciple arrivèrent à Aix à la fin du mois de décembre 1603, *sub brumam,* comme s'exprime Gassendi (p. 90).

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, registre 5172, fol. 6. Autographe. Brouillon sans signature et sans date. — Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, registre III, fol. 98. Copie ainsi datée : « A Montpellier, le... novembre 1603. »

[3] Joseph Scaliger a été déjà souvent mentionné dans nos cinq premiers volumes. Voir sur ses premières relations épistolaires avec Peiresc, le récit de Gassendi, sous l'année 1603, livre I, p. 88. Peiresc fit un peu plus tard plus ample connaissance à Leyde avec l'illustre érudit (1606).

point chose qui se doibve divulguer, si on ne veult gaster tout. Je vous supplie de ne le faire poinct, car mais que nous puissions un coup tenir le personaige dans Aix[1], nous y travaillerons puis après comme il faut. Pensons seullement pour astheure de l'y faire appeller tout purement et simplement sans y adjouster aucune condition de changement de Religion, car aultrement il n'y fauldroit pas seullement penser. Il faut laisser venir cela de son bon gré, comme je m'asseure qu'il aviendra en ayant des indices indubitables. Mais en ces affaires ne vaut du tout rien l'esperance d'aucune recompance. Autrement il ne sembleroit poinct qu'il fust poussé par zele de religion, mais plustost par avarice[2]. Il y aura moyen de le faire sans rien laisser à mordre aux envieux et j'espere[3] qu'entr'autres moyens l'amitié, la faveur et l'honneur qu'on luy peut faire rendre par plusieurs personaiges de qualité et d'auctorité y opereront tellement[4], qu'enfin il ne s'en pourra desdire, y estant si bien disposé comm' il est.

Au reste vous pourrés bien donner asseurance à cez messieurs qu'il ne se meslera poinct du tout de dogmatiser ni de parler des articles de foy, car il est fort paisible et ne s'y plaict aucunement. Mesmes à ce propos je luy ay ouy dire particulierement, qu'on se pouvoit asseurer qu'il n'en parleroit jamais.

Sur l'entreprinse de Geneve n'a rien esté faict qui vaille[5]. On a seulement imprimé je ne sçai où quelques lettres que je vous envoye

[1] Il s'agissait de faire venir Scaliger à Aix en qualité de professeur. Ce ne fut pas la faute de Peiresc si l'Université d'Aix n'eut pas alors l'honneur de posséder les deux plus éminents professeurs de l'Europe, l'un pour le droit, l'autre pour les belles-lettres.

[2] Ces derniers mots manquent dans la copie d'Aix.

[3] Variante de la copie d'Aix : «Et je vous asseure.»

[4] Peiresc avait écrit d'abord : «Il n'y a chose qui y puisse plus opérer, ni qui puisse plus tost gaigner tels personaiges que l'amitié, la faveur et l'honneur, qu'on luy peut faire rendre par plusieurs personaiges de qualité et d'authorité esquels il ne pourra enfin le refuser; y estant si bien disposé comme il est. Si on faisoit autrement, il ne sembleroit poinct qu'on fust poussé à cela par zèle de religion.»

[5] On sait que le duc de Savoie tenta vainement de surprendre la ville de Genève en 1602 et qu'il dut signer, en 1603, un acte par lequel il reconnaissait l'indépendance de cette ville.

d'où se peut tirer quelque information du succès, laissant à part les badineries qui y sont entrelassées[1].

IX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot ne peult estre que pour vous adresser une lettre que Monsieur Armand m'a extremement recommandée, et vous dire que Mr Pacius m'a escript de Montpellier que le president Boccaud a heu nouvelles de la mort du pauvre Scaliger[2]. Si cela est il ne seroit pas de besoing que je luy envoyasse par vostre moyen ce que je luy preparois. Je vous prie de vous en enquerir et m'en escripre promptement. Monsieur le president du Thou vous en dira la verité[3] et vous lui pourrez baiser tres humblement les mainz de ma part[4] et luy dire qu'on m'escript d'Italie «Che Gabriele Faerno morse in Roma et fu sepolto nella chiesa vecchia di San Pietro[5], et perche detta chiesa e stata get-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, registre 170, fol. 7. Autographe. Brouillon avec ratures, corrections et additions marginales, ni signé ni daté. — Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, registre III, fol. 112. Copie suivie de cette indication : «A Montpellier, le ....1603.»

[2] La nouvelle était fausse : Joseph Scaliger ne mourut que l'année suivante, le 21 janvier.

[3] On sait que le président de Thou fut un des meilleurs amis de Scaliger et que la correspondance du grand érudit avec le grand historien ne fait pas moins honneur à son cœur qu'à son esprit. Voir le recueil des *Lettres françaises de Joseph Scaliger* publiées par le présent annotateur (Agen, 1881, grand in-8°).

[4] Sur les relations de Peiresc avec Jacques-Auguste de Thou, relations qui commencèrent en l'année 1603, voir Gassendi, livre I, p. 88.

[5] « Que Gabriel Faerne mourut à Rome et fut enseveli dans l'église vieille de Saint-Pierre, et parce que cette église a été jetée à terre, on ne peut à cette heure retrouver ni la sépulture, ni son épitaphe, que l'on cherchera avec encore plus de soin.» Gabriel Faërne était un poète du XVIe siècle, né à Crémone, mort âgé d'une soixantaine d'années en 1561, dont les *Fables* en vers latins furent publiées pour la première fois à Rome en 1564 et ont été souvent réim-

tata a terra, sin hora non s'e potuto ritrovare ne la sua sepoltura ne il suo epitaphio, che s'usera maggior diligenza.» Que si j'en puis apprendre plus de particularité, je ne failliray point de luy en donner advis. Je ne sçay s'il a recouvré la lettre que je vous addressay longtemps y a. Car je n'en ay jamais heu responce. Offrez luy tout ce qui peult deppendre de moy. Monsieur le duc de Nevers[1] est passé par icy et partit avant hier de Marseille avecq Madame[2] pour s'en aller à la Saincte Baulme, à S[t] Maxemin et à Carces d'où il prend le chemin d'Antibe[3] par terre où il va attendre les galleres, ayant laissé tout son train à Marseille avecq la pluspart des dames de sa femme pour s'embarquer sur les galleres lorsque le duc de Mantoue sera arrivé, lequel nous attendons d'heure à aultre. Et à Dieu.

Vostre trez affectionné frère,
Peiresc.

Je vous prie de voir de trouver un Edoardus Vottonus de animalibus, imprimé à Paris, in-fol°, chez Vascosan, 1552[4].

A Aix, ce second novembre 1608[5].

primées, notamment à Parme, en 1793, par Bodoni, et à Leyde, en 1826, par Kroon. Auprès de ces deux des plus belles éditions des élégantes fables de Faërne, citons la traduction en vers français qu'en donna Perrault (Paris, 1699). Voir le *Manuel du libraire*, t. II, col. 1160.

[1] Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui devint duc de Mantoue en 1627, était fils de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves. Le père et le fils sont souvent nommés dans le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

[2] C'était Catherine de Lorraine, mentionnée dans notre tome II, p. 285.

[3] Toutes ces localités sont indiquées à la *Table* des trois volumes du recueil Peiresc-Dupuy, à l'exception de Carces (on écrit aujourd'hui Carcès), chef-lieu d'une seigneurie qui fut érigée en comté en faveur de François de Pontevez par lettres de mai 1571. C'est maintenant une commune du département du Var, canton de Cotignac, arrondissement de Brignoles, à 16 kilomètres de cette ville.

[4] Édouard Wotton, né à Oxford, fut reçu docteur en médecine à Padoue, devint médecin du roi Henri VIII et membre du collège des médecins de Londres; il mourut dans cette ville à soixante-trois ans, le 5 octobre 1555.

[5] Bibliothèque nationale, collection Dupuy, vol. 819, fol. 198. Le post-scriptum et la formule de la fin, avec la date, sont seules de la main de Peiresc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

X

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

À AIX.

Monsieur mon frere,

Ce mot à la desrobée est pour vous remercier de la vostre du 29 du passé, et de la Relation d'Espagne y attachée que j'ay veu trez volontiers, estant bien aise que vous ayiez mis la main sur des suittes si curieuses. J'ay envoyé au P. Seguiran[1] à la Cour vostre pacquet et lettre pour Mr de Bouq[2], duquel j'ay esté en grande peine depuis la nouvelle de l'attaque des Bastions de Royan, où tant de gents se sont faict enterrer[3], ayant sceu que Boyer y avoit esté blessé[4], et m'imaginant qu'il n'auroit pas esté loing de luy, mais quelque recherche que j'en aye faicte Dieu mercy je n'ay poinct apprins qu'il ayt esté nommé entre les blessez.

Quant à Mr l'Advocat de Rians, je ne puis assez admirer l'impudance et imposture de ceux qui luy ont escript que j'aye sollicité contre luy, car je vous puis jurer en saine consciance que je n'ay pas seulement sceu qu'il se deubt parler de son affaire au Conseil ne qu'ils fussent

[1] Sur le père Gaspard de Séguiran, de la compagnie de Jésus, oncle du beau-frère de Peiresc, voir le recueil Peiresc-Dupuy, t. III, p. 568 et *passim* jusqu'à la page 716.

[2] Henri Séguiran, seigneur de Bouc, avait épousé Suzanne de Fabri, comme nous l'avons déjà vu. Il est question de ce président en la Cour des comptes de Provence dans les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy et son nom reviendra bien souvent dans le présent volume.

[3] Le siège de Royan (Charente-Inférieure) fut très meurtrier. Voir la plupart des mémoires du temps, surtout ceux de Bassompierre (édition de la Société de l'histoire de France, t. III, p. 54 et suiv.) Voir encore une série de pièces spéciales sur la réduction de la ville et du château de Royan à l'obéissance du roi, publiées en 1622 et conservées à la Bibliothèque nationale sous les nos 1961, 1964, 1965, 1966. Les articles de la capitulation sont inscrits au catalogue sous le no 1967. La lettre de Louis XIII au comte de St-Pol sur la prise de Royan (11 mai) est inscrite sous le no 1968. Enfin on trouve sous le no 1969 un poème latin sur cet événement, par Prou des Carneaux (Paris, 1623).

[4] Était-ce Antoine de Boyer, seigneur de Bandol?

passez plus oultre que jusques à la simple assignation et presentation, tant s'en fault que j'aye sollicité, ni sceu qui pouvoit estre son rapporteur, ne qui estoient ses juges. N'ayant jamais sceu aultre chose de son faict, si ce n'est qu'il estoit en different avec sa partie, qu'il y avoit assignation de deçà, et presentation d'advocat, et pour le surplus j'avois creu depuis lors qu'il ne s'estoit faict aulcune poursuitte, et qu'ils fussent d'accord. Vous l'en pouvez asseurer et en jurer sur mon ame. Mr Perier m'adressa fort longtemps y a un pacquet adressé à son advocat et une lettre pour Mr Icard, dont je luy fis tenir la responce de l'un et de l'aultre, et depuis je n'en ay ouy parler jusques à la plainte qui m'en a esté faicte par mon pere et par vous, depuis 12 ou 15 jours. Il y a de bien grands imposteurs au monde. Je vouldrois bien servir Mr Perier, mais il n'approuveroit pas luy mesmes que ce fust contre mes amys, aussy ne le ferois je pas, sçaichant combien de bons offices nous a rendus sa partie, pour l'amour desquels je ne me voulus jamais mesler des differents qu'il avoit contre le sr de Mayne, nostre allié, qui estoit mesmes logé chez moy[1]. Qu'on ne s'imagine pas que je me mesle si aiseement des procez d'aultruy. Quand je puis servir en matières de gratification je le faicts de bon cœur, mais en matières contentieuses je ne m'en mesle pas sans y estre forcé, quand mesmes ce seroit contre des gents qui ne fussent pas de ma cognoissance. Mais il y a des gents qui cherchent des excuses de leurs faultes en accusant les persones les plus innocentes. Si Mr de Rians[2] vient icy, il s'en esclaircira bien facilement; je m'asseure que je le lui feray toucher au doigt. Il peult faire estat asseuré de mon service en tout ce qui me sera loisible, et qu'il jugera luy mesmes n'estre pas contre mon debvoir.

J'ay apprins que c'est Maistre Giraudon notaire de Marseille qui a receu la quittance du rembourcement du Domaine de Bausset[3] en datte

[1] Je n'ai trouvé aucune indication sur cet allié des Fabri, même avec le concours de l'homme qui connaît le mieux l'histoire des familles nobles de la Provence.

[2] Le même personnage qui a été plus haut appelé *Mr l'Advocat de Rians.*

[3] Est-ce à cette terre que se rattache le souvenir de la famille provençale illustrée par le cardinal de Bausset?

du 27 aoust 1611. Envoyez m'en une coppie *in forma* en diligence, et voyez s'il n'auroit poinct quelque arrantement anterieur des droicts dont est question au nom de Bausset et me l'envoyez vistement. Et sçachez aussy par mesme moyen si nonobstant ladicte quittance, les partisans n'ont pas remis la jouyssance pour quinze années à la vefve dudict Bausset, moyennant un aultre traicté faict entr'eux, et qui c'est qui a la jouyssance presentement desdictz droicts, si ce sont les partisans en leur nom, ou leurs fermiers, ou ceux de ladicte vefve de Bausset, qui ont encor à jouyr, se dict on, jusques au moys d'aoust 1624.

Sçachez aussy de Mess[rs] les tresoriers de France quel estat ils ont faict du Domaine du Roy cette année et la prochaine, s'ils l'ont dressé, pour estre asseuré s'ils y employent cette partie ou non et pour combien, et taschez d'avoir extraict signé de leurdict estat au moings du chapitre du Domaine.

Et sur ce je demeure, Monsieur mon frere,

vostre trez humble serviteur,

DE PEIRESC.

De Paris, ce 21 may 1622 [1].

XI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À AIX.

Monsieur mon frere,

Celle cy n'est que pour servir d'addresse au s[r] Kuffler de Cologne, present porteur, qui m'a estroitement obligé à luy rendre tout le service qu'il me sera possible. Il vous fera voir une nouvelle invention de lunette toute diverse des ordinaires avec laquelle les mittes de fromage qui sont moindres que des cirons paroissent aussy grosses que des mouches sans aisles, et se distinguent avec touts leurs membres tant des

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 29; autographe. Copie à la Méjanes, collection Peiresc, registre III, fol. 114.

cornes, du museau poinctu et des jambes, que de la teste et du reste du corps aussy nettement que si c'estoient de bien gros animaux. On y voit les pulces aussi grosses que des grilletz ou saulterelles sans aisles, et de forme quasi pareille, armées de croustes et escailles tant par les deux gros bras et menües jambes que par le corps, comme lesdictes saulterelles ou plustost comme les petittes escrevisses. J'en avois ouy faire grand cas par Mr Aleaume, qui en estoit juge capable, comme vous sçavez[1], et qui n'en parloit lors, que sur la relation que luy en avoit faicte le Prince Maurice[2], mais, à cette heure qu'il les a veues luy mesmes, il les a voulu faire voir à Monsieur Frere du Roy, lequel ne s'en pouvoit souller[3], et aux plus curieux de cette ville, et en parle bien avec plus d'admiration que devant. Je m'asseure que vous prendrez bien autant de plaisir que moy à voir cette merveille et à la faire voir à Mr Merindol, à Mr Lombard[4] et à cez autres Messieurs que vous jugerez en estre curieux. Mais si Monseigr le duc de Guise[5] est encore là, et que vous jugiez que sa curiosité n'en soit pas esloignée, je voudrois bien que vous la luy fissiez voir et que vous essayiez par mesme moyen d'en tirer une lettre de recommandation à Mme la Grande Duchesse (où c'est que cet honneste homme a grand desir de trouver introduction)[6]. C'est chose que vous obtiendrez, je m'asseure, facilement et possible de Mr de Bourdalous[7] tout seul sans aucun bruict, et vous ne me sçauriez faire un plaisir plus sensible, je vous en supplie, et de faire toutes les caresses et toute la bonne chere que vous pourrez

[1] Sur le mathématicien Jacques Alleaume, voir le recueil Peiresc-Dupuy, t. I. p. 340 et *passim*, t. II, p. 20 et 50.

[2] Sur Maurice de Nassau, prince d'Orange, voir le même recueil, t. I, p. 378 et *passim*, t. II, p. 33.

[3] On sait combien Gaston d'Orléans aimait et recherchait toutes les choses curieuses antiques ou nouvelles.

[4] Le docteur Antoine Merindol et Jean Lombard figurent à plusieurs reprises dans le recueil Peiresc-Dupuy. Voir, de plus, sur A. Merindol, le fascicule XX des *Correspondants de Peiresc*, consacré au docteur Novel et autres médecins provençaux.

[5] Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, gouverneur de Provence.

[6] La grande-duchesse de Toscane.

[7] Peiresc écrit ici *Bourdalous* pour *Bourdaloue*. M. de Bourdaloue était attaché à la maison du duc de Guise. Peiresc avait avec lui d'excellentes relations. Voir *Les correspondants de Peiresc*, fascicules II et VI, *passim*.

audict s[r] Kuffler et à cest autre honneste homme qui l'accompagne, tant en leur sejour d'Aix que de Marseille et en leur embarquement, pour vous revancher en partie de ce que je leur doibs et dont je me sentiray à jamais leur redebvable. Je ne desire pas pour bons respectz qu'on sçache que j'aye eu de luy une de ses lunettes, mais je vous le dis à vous, affin que vous n'ignoriez pas le gré que je leur en doibs sçavoir, vous suppliant neantmoins de ne le dire à personne, crainte que je ne sois contrainct par aprez de m'en dessaisir en faveur des gens auxquelz je ne la peusse refuser. Je m'asseure que vous me tesmoignerez en ceste occasion la part que vous prenez en mes obligations et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

Si M[r] d'Oppede [1] a de l'habitude avec le sieur Claudio Marini de Genes, je vous prie de luy faire escripre un mot de recommandation en faveur du present porteur, et si le pere Le Febvre [2] provincial des Cordelliers estoit à Aix ou auprez, je vous prie de le conjurer de ma part d'escrire à Genes à ses amis pour ledict sieur Kuffler.

De Paris, ce 7 juin 1622 [3].

[1] Vincent-Anne de Forbin-Maynier, baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, a été déjà souvent mentionné dans nos précédents volumes et va être mentionné plus souvent encore dans celui-ci.

[2] Le même sans doute que le P. Gabriel Le Fevre, procureur général des Cordeliers, mentionné dans le tome I du recueil Peiresc-Dupuy (p. 625).

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 30; original. Copie à la Méjanes, collection Peiresc, registre III, fol. 104. Dans cette copie la date du 21 mai 1622 a été substituée à la date réelle. De plus, on a ajouté à cette lettre un passage de celle du 21 mai 1622, qui précède celle-ci, à partir de : *J'ay receu la relation d'Espagne*, jusqu'à : *qu'il ayt esté nommé entre les blessez.* Enfin, on trouve dans le document de la Méjanes cette phrase venue l'on ne sait d'où : « Il y a quelques livres de ceux que j'avois separez qui n'estoient pas du nombre, et au contraire il en est demeuré quelques uns de ceux que je desirois voir, et entr'autres une pièce du *Beda venerabilis*, si je ne me trompe, et cette pièce

XII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À AIX.

Monsieur mon frere,

J'ay receu deux de voz lettres du 20 et 26 may, par Pierre Martel et je ne sçay quel aultre. Je n'ay pas approuvé le rebut que vous fistes à ceux que le conseiller Gaulthier parloit de vous r'amener et reconcilier; c'eust esté un grand coup de partie que Court eust esté r'appellé car vous vous flattez si vous vous imaginez que l'affaire soit si facile [1], et hors de difficulté, attendu que quand mesmes la desamparation auroit esté revocquée par tous les habitans il ne manqueroit pas de prinse à Mr de Crequy [2] pour pretendre que cela n'eust peu estre faict sans requeste civile et à son prejudice, et pour tascher de lyer la partie au Parlement de Paris, principalement à cette heure que Mgr le Chancelier faict quasi tout seul touts les arrests du Conseil [3], quelque nombre d'advis qu'il y ayt au contraire du sien. Je ne dis pas que je n'aye assez d'amys, pour empescher possible qu'il ne puisse pas user de cette oppression en nostre endroict, mais c'est tousjours une chose disputable, et où il escheoit d'accomodement aussy tost qu'en aultre quelquonque. Vous m'avez faict un singulier plaisir de m'envoyer le certificat des allivrements des habitants de Rians. S'il y eust eu moyen d'envoyer pareil certificat de la mendicité des 45 qui sont dans ladicte sommation, il eust esté fort à propos, et je ne pense pas qu'il eust esté difficile, pour le moins acte de ce qu'ils ne sont poinct allivrez. Comme aussy il eust esté trez bon d'avoir preuve ou certificat des vieux re-

du Tite-Live et quelqu'autre dont je ne me souviens plus. Voyez si sçauriez trouver ceux là. »

[1] Il s'agit là du très important procès soutenu par les Fabri au sujet de leur terre de Rians (département du Var). Il en a été déjà question dans notre tome V, p. 7.

[2] Sur Charles de Blanchefort, maréchal de Créquy, duc de Lesdiguières, voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

[3] Ce chancelier était Louis Le Fèvre de Caumartin qui avait succédé à Meri de Vic en 1622 et qui fut remplacé par Étienne d'Aligre en 1624.

gistres de la maison commune, de ce qu'aultres foys le conseil ne souloit estre que de 25. Et de ce que le conseil des villes d'Aix et Marseille ne sont que de soixsante, comme vous dictes. Car pour celuy d'Arles je sçay bien qu'il est de cent conseillers, cela serviroit bien à nostre cause.

J'ay esté infiniment aise de la grace que Mr Seguiran[1] a obtenue du Roy et prie à Dieu qu'il l'en face longuement et paisiblement jouyr.

Je viens d'apprendre que Quillar[2], clerc de Mr Addee, est mort à ce matin dont je suis grandement fasché, et le pauvre Mr Addee est plus mort que vif de desplaisir, à ce qu'on m'a dict. Nous y perdons un bon sécours en nostre affaire.

J'ay rendu le pacquet de Mr Martely en main propre, et Mr Icard m'avoit promis de luy faire responce et de me l'envoyer, mais je ne l'ay sceu tirer de luy. J'ay bien eu un peu de vent que son affaire estoit en trez bons termes, et hors de peril. Je vous prie de luy faire mes trez humbles recommandations. Vous dictes m'avoir envoyé certaine inscription de Mr de Meaux[3] que je n'ay poinct receüe, vous l'aurez oubliée.

L'on nous veult faire acroire que Mr de Vandosme a envoyé prendre prisonnieres Madame la duchesse de Rohan, et Mademoiselle de Rohan sa fille unique, lesquelles estoient en Bretagne, en une de leurs maisons, et qu'il les a faict traduire en lieu de seure garde. Les galeres sont arrivées à Bordeaux avec applaudissement de ce peuple esmerveillé de leur forme et de la melodie de cez instrumentz[4] qui les suyvent. Les nouveaux ducs et pairs s'en retourneront sans verification, attendants la St Martin. On vouloit asseurer que Mr de Soubise estoit passé en Angleterre, mais un homme qui souloit avoir correspondances à La Rochelle, lequel vient d'en arriver fraischement, m'a asseuré qu'il n'en estoit rien. Et que s'il passoit en Angleterre, il n'obtiendroit rien

[1] Le P. Séguiran, plus haut mentionné.

[2] Peut-être faudrait-il lire *Guillar*. On hésite entre les deux formes.

[3] Sur ce parent de Peiresc, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. II, p. 242; t. III, p. 646).

[4] Peiresc a écrit *intruments*, mais c'est un lapsus évident.

du Roy de la Grande Bretagne qui ne veult que vivre et godere il regno[1].

On pendit hier un Daulphinois qui avoit suyvy les bandes françoises en Hollande où il se mesloit de desbaucher des soldatz pour les faire aller à La Rochelle, et où il avoit indignement parlé de la pretendue oppression des Eglises pretendues reformées de France par le Roy, et exhibé un pistolet qui pourroit bien en faire la vangeance. De quoy nostre Ambassadeur avoit faict plainte aux Estats, sur laquelle il fut emprisonné, mais par aprez eslargy sans estre interrogé ains seulement festiné dans la prison. Il fut recogneu de deça par de ceux qui luy avoient ouy tenir cez discours. Mgr le Chancellier le voulut laisser juger au Chastellet, où il fut condanné à la roüe tout vif. Il appella à la Cour et promit de parler si sa peine estoit moderée, et obtint commutation de la roüe à la potence, mais je ne sçay s'il a rien descouvert.

De la Cour je ne vous en diray rien; vous aurez sceu le sac de Negrepelisse[2] et le siege de Saint Antonin[3], où les assiegez sont tenus de fort prez, et je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere,

de Peiresc.

De Paris, ce 23 juin 1622.

Je vous envoye les lettres de Mr Seguiran et le pacquet de Mr de Bouc que le P. Seguiran m'a renvoyé pour son [neveu] ledict de Bouc par Pierre Martel qui part aujourd'huy, se dict il[4].

[1] Et jouir de son royaume.

[2] Chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, à 15 kilomètres de Montauban. Sur le sac de Nègrepelisse (8 juin 1622), voir les *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 63. Voir encore une série de pièces de l'année 1622 inscrites dans le *Catalogue de l'Histoire de France* (Bibliothèque nationale), sous les nos 1989 et 1990.

[3] Chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, à 42 kilomètres de Montauban. Sur le siège et la prise de Saint-Antonin, voir les *Mémoires de Bassompierre*, t. III, p. 68, et une plaquette spéciale publiée à Paris chez P. Rocolet en 1622, inscrite sous le no 1989 dans le *Catalogue de l'Histoire de France* (Bibliothèque nationale).

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acqui-

IMPRIMERIE NATIONALE.

XIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À AIX.

Monsieur mon frere,

J'ay receu par Mr Paradis vostre pacquet de l'Isle[1] du 27 du passé. Mr Lopès le luy avoit baillé à Briare[2], et vous remercie de la relation de Savoye, et des particularitez que m'avez escrittes. Nous n'avons rien qui vaille à vous dire en revanche. J'ay faict un grand coup de partie de faire saulter[3] Mr Marescot[4] que je n'avois jamais sceu estre *si descrié* comme il est. *Il me promettoit merveilles, puis me trahissoit.* Nous sommes Dieu mercy entre les mains d'un *trez homme de bien*[5]. Noz parties en sont au desespoir, et ne pressent plus tant comme ils faisoient. Ce sera à nous à presser. Il me tarde bien d'avoir les pieces que j'ay demandées, tant pour Rians que pour Sallon[6] et aultres. Monsr de Callas, mon pere, ne sçait pas comme les choses vont viste de deça, mais vous qui le sçavez debvriez bien haster un peu davantage que vous ne faictes[7].

sitions françaises, n° 5170, fol. 31. Autographe. Au fol. 32 on trouve un renvoi que je ne sais à quelle phrase rattacher et qui est précédé du signe ×: «Il est vray que le duc de Brissac a faict la capture par commandement du Roy dont cette femme faict de merveilleuses exclamations. On l'a menée par Angers à Brissac, et de là on dict qu'on l'amene au chasteau d'Amboise.»

[1] Probablement L'Isle-sur-Sorgue, chef-lieu de canton du département de Vaucluse, à 24 kilomètres d'Avignon.

[2] Chef-lieu de canton du Loiret, à 10 kilomètres de Gien.

[3] C'est-à-dire renvoyer brusquement. Les mots *faire saulter* font image.

[4] Quelque avocat parent sans doute du médecin du même nom. Le fils de ce médecin, Guillaume, fut maître des requêtes et il est mentionné, avec son père, dans le recueil Peiresc-Dupuy.

[5] Les mots soulignés sont écrits en chiffres dont le secret nous est livré par une traduction interlinéaire.

[6] Salon (Bouches-du-Rhône).

[7] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 33. Le billet autographe est sans date et sans signature.

XIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

EN AVIGNON.

Monsieur mon frere,

La commodité du passage de Mr de Bosco present porteur m'est venüe tout à propos pour vous faire tenir la lettre cy joincte que j'escripts à Monseigneur le Garde des seaux[1]. S'il me donne un peu de loisir, j'escriray encor à Mr Galand[2] et à quelques aultres de ceux que j'avois oubliez en mon bordereau, attendant que vous m'envoyiez le roolle de ceux tant du Conseil et du Parlement que des Requestes du Palais, où nous aurons affaire, afin d'y employer noz amys[3]. Depuis vostre depart mon pere a eu Dieu mercy beaucoup plus de repos que de coustume, et se resoult de son propre mouvement à souffrir qu'on tache de rompre la pierre qui luy donne tant de peine et de douleur. Je prie à Dieu qu'il vous veuille bien conduire[4] et r'acconduire et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 29 juin 1624.

L'Ange m'est venu advertir qu'un St Martin Talamel avoit une prinse de corps contre Gaspard Court, et une constrainte pour mille escus, que l'on veult executer maintenant qu'il est venu icy pour le doctorat de son neveu. Cela pourroit bien donner quelque jour d'exercisse à son frere.

[1] C'était alors Étienne d'Aligre, qui avait reçu les sceaux au commencement de l'année (janvier 1624).

[2] Auguste Galland, conseiller d'État, souvent mentionné dans le tome II du recueil Peiresc-Dupuy.

[3] On voit que, se conformant aux habitudes de son temps, Peiresc sollicitait admirablement ses juges.

[4] Dans le voyage à Paris où Valavez était appelé par le grand procès relatif à la terre de Rians.

Le presidant Chaine[1] a declaré au greffier qu'il vouloit que l'ordonnance de la Chambre fut aux termes qu'elle avoit esté resolüe, et qu'il ne la signeroit poinct aultrement.

Faictes que Tavernier envoye ses procurations au plustost.

[*Autre post-scriptum sur le dos même de la lettre.*] J'ay oublié de vous dire de voir Messrs de Seve de Lyon[2] pour leur faire un peu de compliment de ma part, et voir s'ils ont lettres ou fagot à m'envoyer par le retour des chevaulx[3].

XV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot en haste est pour vous dire que les chevaulx revindrent hier au soir sains et gaillards[4] et que nous fusmes bien aises d'apprendre de voz nouvelles. J'allay porter moy mesmes vostre lettre á Mr le presidant Seguiran[5] qui tesmoigna de s'en sentir fort vostre obligé. Mon pere en estoit desja en peine et fut fort content. Son mal luy donna hier un peu de relasche, mais neantmoings je trouve qu'il va tousjours en empirant; ses tendons qui ont paru dans ses ulceres, se sont enfin trouvez touts pourris, et en sortit hier un morceau de dessoubs la grosse pierre que vous aviez veüe , qui estoit long comme tout

[1] Jean-Baptiste Chaine, fils du président à mortier Louis Chaine (1586), fut nommé au même office en 1613, et remplacé par son fils Lazare en 1646. Il avait un frère conseiller.

[2] Sur MM. de Sève, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 15, 845).

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 41. Autographe. Valavez a écrit au dos de la lettre : *Mon frere*, et sous ces mots, il a résumé en une douzaine de lignes le contenu de la lettre.

[4] Les chevaux qui avaient fait la très longue course d'Aix à Lyon.

[5] Le premier président de la Cour des comptes, père du beau-frère de Peiresc.

le pied. Il a neantmoings bon courage Dieu mercy d'en relever, Dieu luy en fasse la grace.

Je vous remercie du soing que vous avez eu de satisfaire à mes memoires si exactement. L'evesque d'Orange m'a envoyé ce que je voulois de luy [1], et m'escrivit que le s[r] de Valchemburg [2] estoit attendu d'heure à aultre pour aller continüer la charge de gouverneur de cette principaulté, nonobstant les mauvoises impressions que les Ministres de l'Estat et ceux des provinces voisines avoient prinses de luy et de ses desportements.

La nouvelle des trois armées avoit esté apportée icy par un courrier de M[r] de Guise, mais on ne la croioit guieres.

Nous avons receu de M[r] Lucas une despesche où il y avoit une lettre de M[r] Terdoil aux consuls de Rians, et deux aultres que je vous r'envoye; vous ferez de là cez compliments. M[r] Astier vous escript le decez de l'un des consuls, et l'accident de M[r] Guerin le procureur general [3], à quoy je n'adjousteray rien si ce n'est que cette nuict il luy est survenu un hocquet, et que je viens d'apprendre que son frere Charles s'appreste à partir pour la Cour. On parloit hier de resignation; il y a toutefoys bonne esperance en son mal bien que la longueur y est inesvitable, et tousjours du danger en matiere de blesseures de la teste, et surtout du derriere.

L'homme de Sainte Claire a esté malade à la mort, ce qui l'empescha de vous envoyer la lettre dont il vous avoit parlé. Il me l'a envoyée et son homme me dict d'y mettre le dessus à vous, ce que je fis un peu trop legerement à mon advis, car je pense qu'elle se doibt

[1] Jean de Tulles monta sur le siège d'Orange en 1608. Il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1640. Les principaux actes de son administration sont rapportés dans le *Gallia christiana*, t. I, col. 785. Voir aussi sur ce prélat, parent par alliance de Valavez qui avait épousé Marquise de Tulles, le recueil Peiresc-Dupuy, t. I, p. 480 et *passim*. On trouvera, en outre, dans le tome IX du présent recueil une lettre de Peiresc à ce prélat.

[2] Sur le sieur de Valkembourg, gouverneur d'Orange, voir les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy, *passim*.

[3] Pierre Guérin, sieur du Castellet, devint plus tard président en la Cour des comptes et mourut en 1668, 42 ans après l'accident que tout d'abord on avait pu croire mortel.

adresser à celuy qui a leurs papiers. Vous effacerez le dessus et y en mettrez un aultre si trouvez bon. Non autre, je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 12 juillet 1624.

J'ay baillé voz clefs de Trebillane[1] à Laurens. J'escripts à Mr Bignon[2] pour par son moyen tascher de retirer de Mr Morel[3] l'assortiment des œuvres de St Chrysostome[4]. Si vous le pouvez solliciter vous me ferez plaisir, et s'il n'y a moyen d'en tirer les imperfections qu'il doibt du volume de Sacerdotio, etc., il fauldra l'achepter de nouveau, et tascher d'en avoir tant meilleure condition.

Le cousin Isnard[5] m'envoya de Sallon la Genealogie de Fournier qui est en degré bien esloigné, avec Caillon. Mais Fournier a esté depuis icy pour une mauvoise affaire survenüe à son filz, où je l'ay bien servy.

J'ay advis de Rome de l'arrivée du P. d'Ambruc[6], et de la favorable reception de ce qu'il portoit. Il fut presenté le 10 juin par Mr de Bethune mesmes[7].

Borrilly vous prie de vous souvenir de luy[8]; voyez de luy procurer

[1] La terre de Trébillane (aujourd'hui dans la commune de Cabriès, arrondissement d'Aix) avait été apportée à Palamède de Fabri par Marquise de Tulles, dame de Trébillane.

[2] Sur l'érudit Jérôme Bignon, voir (*passim*) les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

[3] Sur le libraire Claude Morel, voir les trois tomes (*passim*) du recueil Peiresc-Dupuy.

[4] C'était l'édition si savamment donnée en grec et en latin par le P. Fronton du Duc, en 12 volumes in-folio. Les deux premiers volumes parurent en 1609, les deux suivants en 1614, le cinquième en 1616. Claude Morel, s'étant associé, en 1621, Sébastien Cramoisy, mit aux cinq volumes déjà publiés de nouveaux titres portant cette dernière date. Le 6e volume parut en 1624.

[5] Il s'agit de Mathieu ou Mathias Isnard qui était viguier de Salon en 1606 et dont la grand'mère paternelle s'appelait Anne Chavary.

[6] Voir, sur le P. d'Ambruc à Rome, une lettre de Peiresc à D. Guillemin, du 26 août 1624 (t. V, p. 27).

[7] L'ambassadeur de France à Rome. Sur Philippe de Béthune voir le recueil Peiresc-Dupuy, *passim*.

[8] Peiresc appelle familièrement *Borrilly* tout court son confrère, voisin et ami, le

quelque contentement, s'il se peult, au moins d'en escrire et pour cause.

Vous avez aultresfoys sallué de ma part à Compiegne Monsieur Alard adjoinct[1]. Si vous le retrouvez faites luy mes recommandations. Il avoit tousjours de belles curiositez. Il y avoit encor un bon religieux de Compiegne, que j'ay veu à Paris où il m'accommoda de quelques jolies medailles et monoyes d'argent, mais j'ay oublié son nom. C'estoit un homme de grande stature d'environ 50 ans. Si vous le retrouvez, faictes luy semblablement mes recommandations.

On m'escript de Rome qu'il y avoit couru un bruict que le pauvre Mr Rubens est decedé. Je ne le crois pas[2], car souvent l'envie des peintres en a faict courir de semblables, mais enquerez vous en sans semer le bruict vous mesmes, c'est à dire vous enquerir de sa santé. Et si ce malheur estoit que Dieu garde ne perdez pas de temps au recouvrement de ma boitte crainte d'aultre obstacle[3].

XVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous escrivis par de Bosco qui partit d'icy deux jours aprez vous, et vous porta de mes lettres pour Mgr le G. d. s.[4] et autres en deux pac-

célèbre notaire collectionneur, au sujet duquel on peut voir notre tome IV et surtout le fascicule XVIII (Aix, 1890) des *Correspondants de Peiresc* qui est consacré à cet archéologue et à son cabinet.

[1] On conserve dans la collection Peiresc de l'Inguimbertine (registre des minutes I, fol. 331) une lettre *à Mr Alard à Compiègne* écrite de Paris le 19 août 1618.

[2] Peiresc avait bien raison de ne pas le croire, car son illustre ami ne mourut que seize ans plus tard, en 1640.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 43. Autographe. Sur le dos de la lettre est écrit de la main de Valavez un sommaire analytique précédé de ces mots: *Aix, mon frere* avec la date.

[4] Garde des sceaux.

quets, faits à deux venües. Et vostre laquay me dict que il avoit rencontré ledict de Bosco à deux lieues en deça de Rouane[1]. Hier je vous escrivis par Mr Guittard, et enfermay dans vostre pacquet une lettre de l'œconome Ste Claire, où je pense qu'il y avoit quelque argent, avec vostre despesche de Mr Lucas, et de Mr Ferdoil, qui par mesme moyen avoit escript aux consuls de Rians une lettre dont je vous envoye maintenant la coppie ensemble celle des deux consultations que vous aviez laissées à mon homme. Il n'est rien survenu depuis si ce n'est que en nostre procez de Callas[2] sur le transport de jurisdiction nous avons obtenu à ce matin arrest en Audiance, portant qu'il avoit esté mal, nullement et attemptatoirement jugé par le lieutenant de Draguignan, bien appellé par nostre greffier, toute la procedure cassée, et ordonné que les comptes dont estoient (*sic*) question, seroient rendus par devant les officiers de Callas, et l'intimé condamné aux despans, sauf aux parties de pouvoir prendre extraict du compte si bon leur sembloit. Et parce que l'on avoit presenté hier une requeste d'intervention du sr de Crequy comme une selle à tous chevaux en toutes les affaires où nous sommes interessez, sur laquelle il n'avoit pas encor esté faict de recharge, Bonnet son advocat ayant conclu à la jonction pour l'interest qu'il pretendoit avoir comme seul seigneur de Callas, il a esté ordonné que sur ladicte jonction les parties seroient plus amplement ouyes. Je vous envoye la coppie de ladicte requeste. Mon advis avoit esté de n'y respondre que coppie, ou au moings de ne particulariser rien. Mr de Colonia fut d'autre advis[3], et tira au sien Mr de Callas, mon

[1] Roanne, comme nous l'avons vu plus haut.

[2] Callas est un chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Draguignan, à 14 kilomètres de cette ville. M. P. Joanne, dans son *Dictionnaire géographique de la France*, donne au nom de l'ancienne terre des Fabri la même forme que Peiresc. D'autres écrivent à tort *Calas*.

[3] M. Charles de Ribbe, qui a eu à sa disposition les papiers des Colonia, conservés dans les vieilles minutes des notaires d'Aix, veut bien m'apprendre que le Colonia, docteur et avocat à Aix, qui plaida pour la famille de Fabri, s'appelait *François*, qu'il était le second des quatre fils de Jean de Colonia, greffier des insinuations ecclésiastiques de Marseille, et de Louise de Pontevès, enfin que par contrat du 15 juin 1608 (minutes du notaire Barthélemy Maurel) «il avait épousé Catherine de Ruffi, fille de Jacques de Ruffi, docteur et avocat lui aussi

pere, qui voulut qu'on respondit. La responce fut faicte precipitement et escritte au bas de l'original de la requeste sans que je l'eusse veüe. La bonne fortune a faict que la presse de l'audiance a empesché de solliciter la restitution de ladicte requeste de sorte que je l'ay envoyé querir, et ne pouvant faire mieux, au lieu où Mr de Colonia mettoit que Mr de Crequy n'ignoroit pas qu'il ne fut seigneur hault justicier de Callas, j'ay adjousté un *cons* et faict *cosseigneur*, et au lieu où il avoit mis ensuitte : ayant la haulte, moyenne et basse justice, etc., j'ay trouvé moyen d'inserer au bout de la ligne : ayant *sa part en* la haulte, moyenne, etc., afin de ne provocquer trop d'envie sur nous, et de ne les picquer au jeu. Et de faict si tout cela eust esté leu, l'affaire alloit encores mieux, car possible ne se seroit-il jamais parlé de cet incident. Mais je n'en fus pas creu. Et il est bien veritable que si l'affaire en demeure là, sans passer plus oultre, à quelque chose malheur sera bon, car cette requeste ou sa coppie nous servira de tiltre perpetuel contre Mr de Crequy ou ses autheurs, s'il coulle aprez cela assez de temps pour prescrire. Mais si au contraire c'est le commencement d'un grand procez, on nous donnera de la peine à verifier precisement tous cez faicts. Je sçay bien que la possession nous servira, mais je doubte si nous aurons les tiltres que noz autheurs peuvent avoir retenus par devers eux ; il fauldra chercher les adveus et hommages des Marquis de Trans pour voir si cette portion de jurisdiction de Callas y sera exprimée avec haulte justice. Bien veux je croire que cette intervention pourroit un jour servir à l'aultre procez de Rians pour monstrer la prostitution de ce nom en toutes choses indifferement. J'ay eu la peine d'aller prier tous messieurs de la chambre et puis de les aller remercier. Mais je ne la plains pas, puisque l'affaire a assez bien reussy Dieu

au parlement de Provence». M. de Ribbe s'est occupé du livre de raison d'un descendant de l'avocat des Fabri, Pierre-Joseph de Colonia, avocat général au parlement de Provence, puis intendant des finances sous Louis XVI. Voir diverses références à ce sujet dans mon *Essai de bibliographie des livres de raison*, Agen, 1889, p. 151. D'importants extraits des papiers de la famille de Colonia, communiqués par M. de Ribbe, me permettront, en une prochaine publication relative aux livres de raison, de compléter ce que mon savant confrère et ami a déjà dit de cette famille dans trois de ses publications.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mercy. Et ce bellistre[1] qui avoit rompu l'accord pour ne vouloir prendre la peine de me venir voir, a esté bien puny en la condamnation des despans, qui seront taxez non seulement en faveur de nostre greffier, mais de Mr mon pere. Il est vray que je ne feray pas de difficulté de l'en descharger, s'il revient à son debvoir et s'il s'en va paisiblement reprendre et continuer son instance de reddition de comptes par devant noz officiers, avec promesse de s'y tenir comme cumaselier[2], et d'adherer à nous s'il fault disputer avec Mr de Crequy. Je l'attends à cela sur ce qu'on m'a desja dict qu'il cherche intercesseur pour nous venir requerir descharge desdictz despans.

C'est tout ce que j'ay à vous dire pour le present, et que je suis tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce sammedy au soir 13 juillet 1624.

Du dimanche matin 14 juillet 1624.

Je ne vous disois pas que je fus present à l'audiance, sans toutes foys estre veu, car elle se tint en la grande salle aux bas sieges, et que j'ouys les playderies, où Mr Thomassin fit dignement à son acoustumée, et ses conclusions furent suyvies en tout, fors que les inhibitions generales, qui estoient de justice, et qui furent obmises à prononcer, mais Mr le presidant ne les voulut pas adjouster à l'arrest, quand je l'en requis, puisque ç'avoit esté l'advis commun, et que l'arrest n'estoit pas encore corrigé. Il y avoit eu de Messrs qui avoient voulu condamner le

[1] Le bon Peiresc a quelquefois le propos un peu vif, comme on l'a déjà constaté en divers passages, mais la vivacité ne se trouve-t-elle pas chez les meilleurs? Nous verrons un peu plus loin que Peiresc traite encore plus mal des femmes dont il eut fort à se plaindre, qu'il ne traite ici le plaideur, son adversaire.

[2] *Sic.* Je ne trouve nulle part, et d'excellents philologues n'ont pas trouvé plus que moi, l'explication de ce mot que M. L. Delisle et moi avons lu de la même façon.

lieutenant aux dommages et interez et despans, mais cela ne fut pas suyvy, parce qu'on ne l'avoit pas sur le lieu pour l'ouyr au prealable. Le jour precedant, Mr Bonnet Malignon m'estoit venu trouver pour sçavoir si nous prenions en mauvaise part qu'il plaidast l'intervention de Mr de Crequy[1], je luy dis que non, au contraire que j'aymeroys mieux que ce fust luy qu'un autre, parce que luy se contiendroit dans les termes de la verité et du respect, ce que je ne pouvois attendre d'aultres personnes inconsiderées tel qu'estoit Mourgues le jeune qui la precedante audiance, avoit impudement soubstenu que nous n'avions poinct de jurisdiction à Callas, bien qu'il sceut luy mesme le contraire, et qu'il fist tort à la partie pour laquelle il playdoit, laquelle avoit volontairement suby la jurisdiction de noz officiers, et n'estoit poinct appelante de leurs ordonnances. L'aisné Mourgues aussy se monstra un peu partial contre nous soufflant aux oreilles de son frere par derriere, pour l'animer davantage à poser des faulx faicts à son acoustumée. Bonnet playda fort modestement, se contentant de dire que Mr de Crequy se presupposoit seul seigneur de Callas. Mais Mr de Colonia fit si mal que rien de pix[2]. Nous avions resolu entre nous qu'il interjetteroit appel en jugement au nom de mon pere, en payant le droict du seau, n'ayant osé le relever, crainte de porter les assignations et l'affaire apres la S. Remy. Et toutefoys il ne l'interjetta poinct et se contenta d'adherer aux conclusions de nostre Greffier, en trois mots, ayant commancé son discours de la plus sotte façon du monde, et comme si mon pere n'avoit jamais eu notice de cette affaire que là en l'audiance, car il dict que le discours de Mr l'Advocat General (qui avoit desgrossi l'affaire au commancement, pour esviter les embarras des Advocats) luy faisoit recognoistre que mon pere avoit notoire inte-

[1] C'était Jean-Charles Bonnet, assesseur d'Aix en 1626. Il prêta hommage pour Malignon (commune de Seillans, département du Var), le 1er février 1611, au nom de sa femme Honorade Farges, fille de Joseph, seigneur de Malignon, et de Marguerite Joannis de Châteauneuf.

[2] Nous trouvons dans cette lettre une très piquante appréciation des plus fameux avocats d'Aix dans le premier tiers du XVIIe siècle. C'est tout un chapitre vivement écrit de l'histoire du barreau provençal.

rest en cette cause, qu'il requeroit la cassation de la procedure, et adheroit aux conclusions de l'appellant, et au sortir de là, il me vint dire que sans luy Mr Bonnet vouloit bien accrocher l'affaire, comme si je n'avois pas sceu son intention. Et je pense qu'il ne luy en avoit pas seulement osé ouvrir la bouche. Mais les imposteurs sont toujours ainsin. J'en demeuray fort mal satisfaict, et crois que ce nous seroit un grand bien de n'estre plus entre les mains d'un homme de si peu de foy, et si mal habile.

Monsieur de Callas mon pere a eu un peu de soulagement depuis mes dernieres lettres par le moyen d'une eau que Mr Cassagne m'envoya de Marseille [1] lorsque je luy donnay advis de la pourriture des tendons.

Laurens m'est venu trouver à ce matin de Trebeillane et m'a apporté la taille des Garberons, où il y en a 87 de bled, et XI de grossan [2], et reste encores du bled pour une douzaine d'hommes, et la piece de Paumoule qui tiendront toute cette semaine, et la prochaine je verray d'y envoyer quelqu'un de secours, soit Christolet ou autre, si Madlle d'Astier [3] n'y va elle mesmes, comme elle avoit quasi resolu.

Ma sœur de Bouc [4] fut si maladvisée cez jours passez qu'elle se laissa aller de dire en presence de ma tante d'Orves [5] qu'elle norrissoit mon pere, soubs pretexte de dix escuz qu'elle luy avoit prestez. Vous pouvez penser si elle fut relevée, car ma tante sçavoit bien ce que je fai-

[1] Le docteur Cassagnes, ami et correspondant de Peiresc, a été déjà mentionné dans notre tome IV (p. 420). Voir sur lui le XXe fascicule des *Correspondants de Peiresc* intitulé : *Le docteur Antoine Novel et quelques autres médecins provençaux*.

[2] En provençal *lou grossan* signifie les grains grossiers en dehors du blé et du seigle, c'est-à-dire les menues céréales, telles que l'avoine et l'orge.

[3] Le sieur Astier et sa femme, souvent nommés dans les lettres de Peiresc à son frère, semblent avoir été, à côté des époux Lombard, et à un rang un peu plus élevé, chargés des affaires de la maison de Fabri.

[4] Suzanne de Fabri dont Peiresc parlait si tendrement dans une lettre de sa jeunesse. Ici le ton a singulièrement changé, mais la personne avait aussi beaucoup changé, et l'aimable enfant de 1603 était, en 1624, une jeune femme intéressée, avide, injuste et trop indigne de ses excellents frères.

[5] Catherine (*alias* Charlotte) de Fabri, tante de Peiresc, avait épousé en 1584 Guillaume Cambe, seigneur d'Orves, viguier d'Hyères.

sois, et luy fist venir sur le champ Mad^lle Lombar[1] et toutes les femmes, pour luy faire soubstenir la verité, que c'estoit moy qui faisois achepter journellement tout ce qui estoit necessaire pour sa bouche, et qui payois medecins, et drogues et tuilles et massons, et charpentiers, et lessives, et tout ce qui estoit du fais de la maison, puisqu'il plaict à Dieu, et se trouva que de son argent il n'en avoit esté rien prins que pour des griottes à confire, et que mon pere avoit gardé pour la ferrade. Dont cette femme fut bien estonnée, attendu qu'elle s'estoit laissé emporter à dire qu'elle estoit resolüe de playder contre vous et moy pour la liquidation de ses droicts, à quoy elle ne manqua pas non plus de replique sur ce que ma tante avoit attendu 30 ans la commodité de ses freres parceque les alliances se faisoient par amitié et non par chicane. Au surplus si je la trouve à ma main, je suis bien resolu de parler à elle comme il fault et sçavoir de qui elle a apprins, de tenir desja son pere pour enterré tout vivant et cappable de l'enterrer elle mesmes.

Souvenez vous de Borrilly; quand il n'auroit qu'un brevet en un besoing il s'en contenteroit[2], et possible que Mr de la Ville aux Clercs[3] n'en feroit pas de difficulté[4].

[1] La femme de l'intendant de la maison de Fabri.

[2] Un brevet de conseiller du roi, brevet que l'on accordait facilement.

[3] Le secrétaire d'État déjà souvent mentionné et avec lequel Peiresc était lié, comme avec les autres membres de la famille de Loménie.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 46. Autographe. Sur l'adresse est un sommaire récapitulatif de la main de Valavez.

XVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Aujourd'huy nous avons apprins par une lettre du s[r] Billon[1] dattée du 12[e] de ce mois que vous estiez desja arrivé dans Paris, car il faict response à sa femme sur une lettre que vous aviez portée et luy envoye 3 exemplaires de son nouveau livre[2] dont le porteur a esté un certain Ubac de Toullon qui passa par icy il y a 2 ou 3 jours. Ce nous a esté un peu de mortification de n'en sçavoir davantage, mais tousjours avons nous à louer Dieu d'avoir appris vostre arrivée. J'avois bien tousjours jugé que vous y arriveriez le XI à peu prez si le vent contraire ne retardoit vostre voyage et à vous dire la verité je me promettois que par l'ordinaire de Lyon qui sera party le mesme jour XII[e] à midy vous nous en auriez donné un mot d'advis soubs l'addresse de M[r] Jacquet et esperois qu'elle peut arriver dans hier ou aujourd'huy, mais nous n'avons eu qu'une lettre de M[r] Bonnet nostre procureur du XXIII[e] juin concernant sa presentation par devant M[rs] des Requestes du palais pour laquelle nous vous envoyons une procuration telle qu'il l'a demandée à peu prez qui est le subject pour lequel je vous faicts cette despeche et pour ne laisser aller Estienne sans estre garny de noz lettres. L'un des consuls de Rians a esté icy lequel s'en est retourné en intention de faire faire une semblable procuration au nom de la communauté, laquelle nous envoyerons Dieu aydant par le premier. À quoy j'adjousteray concernant la maladie de mon pere qu'aujour-

[1] S'agit-il là de l'avocat poète Thomas de Billon mentionné dans les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy et qui reparaîtra souvent dans les lettres que nous avons encore à publier?

[2] Probablement, s'il s'agit de Thomas, quelque recueil d'acrostiches, genre que le versificateur cultiva avec une déplorable facilité et une non moins déplorable fidélité.

d'huy mesmes on lui a tiré une pierre grosse quasi comme une noix hors de la playe qu'il avoit sur le pied où la gangrene avoit esté et que s'il y a moyen d'en tirer encore une aultre qui reste dans la mesme playe, on a quelque esperance qu'elle se pourroit consolider. Jeudy dernier 18e de ce mois une heure aprez son disner il luy print un grand accez de fiebvre dont le froid luy dura seulement une demy heure, mais avec une telle violence qu'il luy donnoit la toux avec un peu de hocquet et une espece de ralement qui me mettoit en trez grande peine. Le chaud l'eust aprez. Cela dura environ deux heures durant lesquelles il mouilla 12 chemises. Mr Merindol, qui estoit revenu des bains le jour precedent, fut appellé et accourut au secours[1] et Dieu voulut que cela demeura dans les termes d'une fiebvre ephemere[2] sans aulcune suitte d'accez de tierce ou de tierce double, mais il n'est jamais quitte d'un peu de fiebvre lente nonobstant laquelle il a fort bon courage d'en relever avec l'ayde de Dieu, mais quand il est question d'y mettre des remedes qui seroient capables de guerir, il a fort peu de courage de les supporter.

Mr le procureur general Guerin se porte bien Dieu mercy et est debout depuis 7 ou 8 jours. Depuis longtemps sa femme s'est accouchée d'un beau fils[3].

Nous avons eu icy une nouvelle declaration du Roy pour les duels fort rigoureuse et par laquelle le Roy veult que les prevostz des Mareschaux ayent cinq cens francs de taxe pour chasque capture qu'ils feront de quelqu'un de ceux qui en seront prevenus à prendre sur les plus clairs deniers de ses receptes generalles, ce qui faict trembler noz jeunes fouls. Ce seroit un grand miracle si cela les fai-

[1] Le docteur Antoine Mérindol mentionné un peu plus haut.

[2] On lit très distinctement *esfemelle*, mais je crois bien qu'on est autorisé à substituer à cette forme impossible l'expression *éphémère* très applicable à une fièvre de courte durée. On retrouve d'ailleurs *fièvre éphémère* dans la lettre suivante.

[3] La femme de Pierre Guérin, sieur du Castellet, s'appelait Sibile Forbin de la Roque.

soit sages. Voilà tout ce que je vous diray pour le present et que je suis,

Monsieur,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 23 juillet 1624.

Enfin les Chartreux ont traitté et contracté de leur office avec le s^r de Gaubert, greffier, pour son filz au priz de 18 mil escuz dont les concurrences commencent à se repentir de n'avoir pas eu assez de courage. Mr Aymar playde fort et ferme contre Mad^e de Brez. Le bon homme de Mr Gaillard tient encore le lict pour sa difficulté d'urine et pour s'estre faict sonder par un homme mal experimenté qui luy fit faire du sang et luy faict apprehender quelque ulcere; il m'envoya son homme Rabillot pour me ramentevoir la parolle que vous luy aviez donnée pour cette recolte[1].

XVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Depuis vous avoir escript par le filz d'Estienne, tandis qu'il temporisoit à partir, nous receusmes hier au soir tout en un coup voz deux despesches du 12 et 14 de ce moys dont la premiere estoit accompagnée d'une de Mr Jacquet du 17e qui me faict les belles paroles en responce de ce que vous luy aviez dict de bouche, et estoit enclose en un pacquet de M^r le Pr Presidant[2], et neantmoings a attendu l'aultre

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 49. Lettre écrite par un secrétaire et revêtue de la signature de Peiresc. Au dos de la lettre on trouve un sommaire de la propre main de Valavez.

[2] Vincent-Anne de Forbin-Maynier, baron d'Oppède.

par les chemins d'entre Lyon et icy, laquelle estoit joincte à une lettre de Mr Jacquet du 20 et sur le dos le maistre des postes de Villeneufve avoit cotté qu'elle y estoit arrivée à 9 heures du soir du 24e et en estoit partie le 25me à 5 heures du matin. Nous avons esté infiniment aises d'apprendre vostre arrivée en bonne santé, et le train que vous mettiez à noz affaires, ce qui resjouyt grandement mon pere, et principalement ce que vous mandiez avoir apprins de Laure qu'il n'y avoit poinct encore de commissaire, ce qui me faict croire qu'on n'agit de par delà qu'aultant que ce marault[1] cy les poulse qui a esté retardé par une maladie mortelle de son filz, lequel en est eschappé.

J'ay bien du regret que de Bosco soit passé sans vous rendre mes despesches. Lesquelles je ne luy aurois pas baillées s'il ne les fust venu querir, avec mille belles offres d'avoir soing de vous chercher partout. Je pense pourtant que vous les aurez encor à temps à Compiegne, où s'addressoient mes principales lettres. Je vous escrivis depuis par Mr Guitard du 12me et par Cotte, messager de Grace, du 14 de ce moys.

Hier au soir sitost que j'eus ouvert voz lettres, je les envoyai à M^r le presidant Seguiran (parce que ma sœur de Bouc estoit presente quand je receus le pacquet). Mr Astier en fut le porteur, et encores chez M^r d'Agut[2] parce qu'il estoit nuict close, aujourd'huy matin je les ay esté porter moy mesmes à M^r d'Oppede chez luy, et bien luy a [*sic* pour *ay*] dict que vous me mandiez de le faire ainsin, car je n'estois pas resolu d'aller chez luy si tost, ayant eu grand subject de me plaindre de luy sur l'expedition de nostre arrest de Callas, lequel il fit mettre au greffe tout aultrement qu'il n'avoit esté resolu et prononcé, et ne voulut jamais consentir qu'il fust corrigé comme il debvoit, de sorte qu'il n'a pas mis en qualité Mr de Crequy, encores qu'il aye plaidé, et a mis la reserve qui luy avoit esté faicte par l'arrest, comme si elle estoit faicte au proffit de noz subjects, pour leur fonder des pretentions contre nostre jurisdiction. Aussy je n'estoys pas entré

[1] L'expression *marault* peut aller rejoindre l'expression *belître* plus haut employée au sujet du même personnage.

[2] Sur le conseiller Honoré d'Agut, le grand ami de Peiresc, voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans son logis depuis lors, et n'en avois guieres de volonté, car ce n'est qu'une opiniastreté sans fondement, et ceux à qui je m'en suis plainct en sont scandalisez. Mais j'ay creu qu'il valoit mieux ceder que de rompre là dessus. Et le pix est que Mr de Crequi aura subject de se plaindre comme si on avoit affecté de taire son nom.

Buon m'a escript qu'il avoit receu de voz mains 73 libvres[1], dont il me tiendroit bon compte. Ce sont des termes un peu ambigus, et qui ne respondent pas au barrement de son livre pour ce regard comme je vous avois prié de faire faire, afin de n'avoir pas à regrabeller[2] par aprez sur des vieux comptes; si vous le voyez il sera bon d'y tenir la main, et d'alleguer l'inconveniant de Cramoisy[3]. Je seray bien ayse qu'il m'envoye promptement ces livres qu'il me promet, et ce qui me les fera attendre plus impatiemment, sera ce que vous me mandez que mon alphabet à dorer y sera enclos, parce qu'il me faict grande faulte et que je pense qu'un messager me les auroit facilement portez dans une boitte.

Je suis infiniment aise que Mr Bignon ait trouvé bon que vous entriez en traicté avec le sr Hemon pour son affaire, et vouldroys bien que vous y eussiez si bonne main que vous peussiez en venir à bout.

J'ay prins plaisir à ce que vous m'escrivez du sr Ferrarin, parce que cela me faict croire absolument que le bruict de Rome est faulx, puisqu'il estoit dans Rome le 20 juin et que Mr Ferrarin n'en sçavoit rien le 12 juillet. J'en loue Dieu de bon cœur et avois quelque petit subject d'apprehension, puisqu'il est en arrerage de quelques responces à mes penultiesmes lettres, depuis quelques moys.

Enfin je vous remercie du soing que vous avez eu de toutes mes lettres et commissions et des nouvelles particulieres que vous avez prins la peine de m'escrire, lesquelles m'ont faict admirer l'estat pre-

[1] Sur le libraire parisien Nicolas Buon, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, *passim*).

[2] Revenir sur de vieux comptes, les vérifier de nouveau.

[3] Sur ce confrère de Buon, non moins célèbre que ce dernier, voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy. Le mot *inconvénient* montre que Peiresc avait eu quelque difficulté avec Sébastien Cramoisy pour un règlement de compte.

sent des affaires que je prie à Dieu vouloir bien conduire et donner assez de force au Roy, pour y apporter le remede et le chastiment meritoire. Il y avoit plus de 8 ou 10 jours que la nouvelle de l'emprisonnement de ce Lopes[1] avoit esté portée en cette ville comme en vollant sans sçavoir par qui. Je vouldrois sçavoir le jour precis de sa capture pour en juger mieux. Car si tant de monde est embarrassé en cette lessive, je ne sçay s'il n'y auroit poinct quelque provençal.

Court a esté encor à Rians cez jours cy comme vous verrez par la lettre de Lange, pour faire de nouvelles sommations, et extraire les allivrements de ceux du Conseil et de Roquebrune scindic des Forains, mais tout cela ne veut rien dire, si nostre responce y est arrivée à temps. On a mandé de protester au pied de l'extraict de l'allivrement dudict Roquebrune, qu'il falloit regarder l'allivrement de Joseph de Rians, scindic formel, et de tous les forains pour lesquels il porte parole.

Mon pere vous envoye la procuration que Mr Bonnet nous a demandée, et nous attendons celle des consuls à mesme fin.

La resolution que vous avez prinse avec Messrs Galands sur noz affaires agrée infiniment à mon pere, et à moy aussy. Je prie à Dieu qu'il vous donne le moyen de les mettre en estat avant la fin du Parlement et avant qu'on puisse employer les lettres d'Estat, ou au moings que vous puissiez faire juger la provision.

Au surplus depuis vostre depart la maladie de mon pere est allée tousjours en empirant puisqu'il plaict à Dieu, bien que avec assez de lentitude. Le premier inconveniant qui parut, fut de la pourriture des tendons, qui estoit chose sans remède, comme je le vous manday. Il eut puis un gros accez de fiebvre ephemere, d'une demy heure de froid, avec toux, raallement et hocquet, et 2 heures de challeur durant laquelle il mouilla une douzaine de chemises. Mr Merindol se trouva icy tout à poinct et Dieu mercy cela n'eust aulcune suitte de tierce, ne de tierce double. On luy tira depuis trois grosses pierres de la playe du dessus du pied, deux grosses comme une noix, et une

[1] Voir sur l'emprisonnement du riche Espagnol Alphonse Lopez les *Mémoires* de Bassompierre, t. III, p. 185.

troisiesme longue comme le doigt, qui luy ont laissé un merveilleux creux dans le fonds du pied. On luy en tira une quattriesme assez grosse de la racine du gros artueil, et quasi aussy tost la gangrene parut audict gros artueil laquelle alla si viste que dans moings de 24 heures tout le gros artueil fut noircy. Mais Dieu mercy en mesme temps la nature fit separation du vif avec le mort, en sorte qu'il n'y eust pas de quoy craindre que l'un se communiquast au reste. A ce soir la grosse pierre que vous aviez veüe, plus bas que le gros artueil, et laquelle monstroit d'estre longue comme le doigt, s'est rompüe d'elle mesmes, et le morceau qu'on en a tiré estoit gros comme une noix, la racine qui est demeurée a paru molle comme paste, de sorte que je crois qu'elle se despessera et sortira aiseement.

Sur les cinq heures du soir j'estois aux funerailles de Madame d'Auribeau aux Carmes. L'on m'est venu advertir que mon pere avoit eu un aultre frisson de fiebvre, j'y suis accouru, et ay trouvé que le froid estoit finy tandis qu'on m'estoit allé querir d'icy la; il a eu une heure et demy de chaud, et a mouillé 6 ou 7 chemises. Et puis estant bien remis, il a souppé aussy bien Dieu mercy et avec aultant d'appetit qu'il eust encores faict de longtemps. J'espere qu'il n'aura nomplus de suitte que l'aultre accez qu'il eut il y a 12 ou 15 jours. Et ses ulceres semblent estre en meilleur estat qu'ils n'estoient, car le plus gros du mitan commance à se mundifier et laisser paroistre la chair vive au fonds et les aultres s'accommodent. La perte du gros artueil n'estant pas considerable, pourveu que Dieu veuille qu'il ne survienne rien aultre de semblable. Le bon homme du pere de Mr Merindol perdit comme cela le gros artueil d'une gangrene de vieillesse, et puis survesquit encores assez longtemps. Mon pere a aultant de courage que jamais, et se promet de relever, combien que avec un peu d'incommodité de ce pied. Dieu luy en fasse la grace. Et à vous de nettoyer bientost les affaires de dela. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

Nous avons enfin trouvé le testament de feu mon oncle chez Bruis de l'an 1586 par lequel il ne laisse pas le simple usufruict à mon pere, comme on nous disoit, ains l'heritage, mais il substitüe ses enfants masles et à iceux, les masles de ses sœurs d'Amirat[1], de Meaux[2] et d'Orves[3]. Ma tante d'Orves croioit qu'il y eust un testament posterieur au mariage de ma feüe belle mere[4], mais je ne pense pas qu'il y en ayt d'aultre.

D'Aix, ce sammedy au soir 27 juillet 1624[5].

XIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

J'ay depuis leu toutes voz lettres et ay faict part des nouvelles à Mr mon pere, à Mr Seguiran, à Mr d'Agut et à Mr Astier; Mr d'Oppede est à Cavaillon, à qui je les envoyeray à la premiere commodité; Mr Chaine est à Brignole. Elles estoient un peu surannées, parce qu'elles avoient esté prevenües par celles du 16me et parce qu'il en est venu, se dict on, à d'aultres du 23me qui portent le retour de Mr le Colonel auprez du Roy[6]. Mr Astier a eu sa part du libvre que vous me man-

[1] Madeleine de Fabri avait épousé en 1565 Pierre de Pontevès, seigneur d'Amirat.

[2] Françoise de Fabri avait épousé en 1577 Ferréol Flotte, seigneur de Meaux.

[3] Nous avons déjà vu précédemment que Catherine (ou Charlotte) de Fabri avait épousé en 1584 Guillaume Cambe, seigneur d'Orves.

[4] Catherine de Caradet, veuve d'Olivier de Tulles.

[5] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 53. Avec sommaire analytique, de la main de Valavez, au dos de la lettre.

[6] Il s'agit du colonel général des Corses et maréchal de France, Jean-Baptiste d'Ornano, comte de Montlaur. Tous les mémoires du temps, ceux de Bassompierre en particulier, racontent la disgrâce et l'emprisonnement de ce gouverneur de Gaston, frère de Louis XIII. Au sujet de la nouvelle donnée par Peiresc, on peut citer une pièce intitulée : *L'innocence reconnue en faveur de monseigneur le colonel d'Ornano* (Paris,

diez[1] et Mr le Pr Presidant ou son secretaire, pour luy, en a eu un aultre, car Mr Tavernier m'en avoit envoyé 4 un peu auparavant. Vivaud en avoit apporté un aultre de mesme tiltre, mais tout divers, où Mr le presidant Seguiran avoit trouvé goust, mais on l'a laissé esgarer, je ne l'ay poinct veu et le verrois volontiers s'il s'en trouve, encores qu'il ne soit pas comparable à l'aultre.

J'ayt faict recherche assez exacte des pieces que vous demandiez, mais comme je n'ay poinct trouvé l'arrest de 1614 du M[arquis] d'Oraison au lieu où il eust deub estre, où je n'ay trouvé que sa procuration, je n'ay pas trouvé nomplus aulcun des originaux des exploicts que vous vouliez de l'an 1623 en aoust. Seulement j'ay trouvé dans le sac que vous m'aviez monstré dans vostre estude, une coppie de l'exploict mesmes du 30me aoust 1623 que je vous envoye, et une coppie du verbal de Mr de Colonia, qui est bien contraire à celuy de Jourdan, et l'exploit mesmes du 30 aoust n'est guieres bien conforme à vostre extraict si vous ne l'avez fort abregé. Nous n'avons trouvé aulcune coppie des exploicts du 21 et 22 aoust, mais mon pere dict qu'il vous envoya tous lesdicts originaux ensemble deux sommations faictes en mesme temps par Mr Astier contenant noz responces et celles des consulz auxdictz exploictz, parce que le sergent ne les avoit pas voulu inserer, et daultant que sur cette conjoncture vous et moy estions sur nostre partement de Paris, en deffault de nous, il adressa le pacquet à Mr Bonnet nostre procureur, lequel luy respondit quelque temps y a de l'avoir receu. Et si vous le luy demandez, vous y trouverez possible tout ce qui vous faict de besoing et en meilleure forme que nous ne le vous sçaurions envoyer. Nous ferons toutefoys extraire lesdictes sommations à Rians pour les vous envoyer par le premier. Nous avons esté trez

1624) L'accusé avait cherché à prouver son innocence dans une pièce qui parut la même année : *Copie de la lettre de M. le colonel Dornano au roi* (3 juin), s. l. in-8°.

[1] Ce livre, ainsi que nous l'apprend le sommaire analytique inscrit par Valavez au dos de la présente lettre, était intitulé : *La faulce voix publique*. On ne le trouve pas dans le *Catalogue de l'histoire de France* (Bibliothèque nationale) parmi les publications de l'année 1624.

aises d'apprendre la fausseté sur laquelle ce maraut a fondé son instance du Conseil. Je vouldrois bien qu'il eust franchy le sault pour la soubstenir bonne, car vous auriez un merveilleux advantage. Mais quand cela ne seroit pas, et quand ils la desadvoueront, tousjours sera-ce un grand avantage, et une espece de planche au renvoy pur et simple au Parlement de Paris.

Nous avons esté bien aises aussy d'apprendre le progrez de voz poursuittes aux requestes du Palais, et l'esperance que vous avez en la maintenüe par provision, qui est un coup de partie trez important.

Pour la commission du Parlement, je priserois plus Mr Durand que pas un des aultres, et vouldrois fouyr Loysel, quelque reputation qu'il aye.

Pour le m[arquis] d'Oraison, Mr Astier verra d'y faire un voyage. Si je pouvois je le ferois volontiers, mais j'apprehende les compliments excessifs; nous verrons d'y pourvoir.

Mr Astier veult aller demain à Marseille pour traicter avec de Rua, et bailler 100 francs à Mr Siguier que ceux de Rians envoyent à Mr Ferdoil, afin de bailler lettre de change au s^r Lumaga, car le pauvre Mr Gaillard est en mauvais estat à Maynes; il avoit couru un bruict de sa mort qui n'est pas vray.

J'aurois bien d'aultres choses à vous escrire touchant le surplus de voz lettres, mais M^r La Fagoue a haste de faire partir sa despesche cy joincte, qu'il m'a prié de vous recommander. Vous pouvez penser si j'y ferois difficulté, recognoissant son merite comme je faicts. Il me fault achever quelques arrests de nostre moys d'aoust, et aussy tost je me vay mettre à escrire toutes les lettres que je croiray vous pouvoir servir, et puis respondre à tous mes amys. Cependant je me contenteray de vous remercier en gros du soing que vous avez eu de tant de petites choses, et specialement des lunettes de cez Kufflers.

J'ay faict rendre soigneusement toutes voz lettres et pacquets de voz amys, et ay esté bien aise que m'ayez escript que Mr de Mondevergues avoit charge de payer les deux pistoles au porteur desdicts pots, lequel me cajola tant qu'il faillit à me l'arracher, mais je ne l'ay plus veu, et

Mr de Mondevergues[1] m'a depuis escript qu'il l'avoit payé sans dire de quoy. Je luy r'envoyeray demain par Jeanbarre sa demy pistole. Le sr Bartolomé m'escript que la cardinale a paty pour avoir esté trop arrousée, et que les deux rejettons de l'hiacynthe sont morts, et la mere est en bon estat et fleurira, et qu'il aura tout le soing possible de l'un et de l'aultre[2]. Il vouldroit bien en avoir d'aultres dans une boitte et la fleur de la passion, mais il se haste un peu trop pour bien danser.

J'ay prins grand plaisir de voir l'arrest du conseil pour la surceance de l'edict du Clergé et encores plus le reglement des conseils du Roy, mais je n'ay jamais veu le premier project desdicts reglements, ne la premiere reformation d'iceluy, et les vouldroys bien voir s'il estoit possible, car j'entends que celuy cy n'est que de la seconde reformation du premier auquel Mr Ribier avoit esté oublié, et d'aultres aussy, et la datte de celuy auquel on avoit adjousté à la direction le president Chevalier pour supernumeraire, et par appendice. Et me semble qu'on disoit qu'il y en avoit un particulier pour les maistres des requestes, qui meriteroit bien d'estre veu. J'avois demandé quelques papiers à Mr de Lomenie, entr'aultres un indult du feu sr du Bellay, evesque de Paris, avant qu'estre cardinal, qui doibt estre dans les libertez de l'Eglise Gallicane, si ce n'est qu'il l'ait laissé entre les traictez de nostre St Pere au volume d'Italie. Je le prie de me l'envoyer et luy mande que s'il le trouve bon, vous le chercherez dans ce volume en sa presence. Il ne me souvient pas precisement de la datte, mais cherchez depuis l'an 1530 jusques en 1560, vous le trouverez indubitablement[3]. Si cela ne se peult faire ainsin, il fauldra tascher de l'avoir

[1] Lopès de Mondevergues, gentilhomme d'Avignon, était parent de Peiresc. Il a été déjà mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (t. III, p. 254).

[2] Il sera souvent question d'arbres et de plantes dans les lettres de Peiresc à Valavez, car les deux frères, qui avaient tant de goûts communs, adoraient à l'envi les fruits et les fleurs.

[3] «Il est de l'an 1533 verifié au Parlement le 2 mars 1534. Il en fault une coppie et des lettres du Roy du 1er octobre audict an 1534. Par mesme moyen il fault une copie des lettres du Roy en faveur de Matthieu Gorry, inquisiteur, du 30 may 1536, verifiées au Parlement le 14 aoust 1536. Tout cela est ensemble.» (Note marginale et autographe de Valavez.)

des registres des lettres royaulx du parlement de ce temps là, où Mr du Liz[1] les vous fera prester.

Je ne puis escrire à persone pour ce coup, ce sera Dieu aydant par la premiere despesche que je satisferay à tout, et cependant demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce lundy au soir 2 septembre 1624.

J'oubliois de vous dire que Dieu mercy mon pere est en assez bon estat. J'en escripts les particularitez à Mr de Lomenie. Il vous escript luy mesmes.

J'ay trouvé dans vostre estude les papiers des proprietaires où je chercheray ce qui vous pourra servir de delà, pour le vous envoyer au premier jour.

Le P. d'Ambruc s'en revient inquisiteur d'Avignon[2].

XX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Nous avons eu à ce matin une despesche du 24 dans le Palais; j'ay à l'issue envoyé toutes les lettres à leur adresse et entr'aultres le pacquet de Mr du Mas, et estant retourné cette aprez disnée au Palais Mr le Premier President m'a dict qu'on luy mandoit des nouvelles d'une affaire proposée au conseil du Roy et resolüe de toute aultre façon que plusieurs ne l'attendoient de deça. Je crois que le courrier du P. La Fare

[1] Sur Charles du Lis, correspondant et ami de Cl.-Nic. de Fabri, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 65, 404, 891).

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 59. Autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

s'en alla droict à Marseille vers Mgr de Guise à ce qu'on m'en a dict, mais nous ne l'avons poinct veu icy, que je crois qu'il s'en sera retourné de là. Je suis bien marry que le Picar ayt si mal conduict ses boittes, car elles estoit (*sic*) bien enserpillées, et en bon estat; il fault qu'il y ayt eu de la negligence extraordinaire. Et m'estonne bien que Laurens ayt aussy mal conduit la sienne. Il fault que la senteur de vostre seure[1] vint de la salleté de l'eau, ou de la corruption aprez la mouilleure, car icy il sentoit fort bon comme l'ordinaire du son, lequel avoit esté lavé dans l'eau claire pour luy oster la farine, aussy bien que celuy de la premiere boitte de Beautenc. Je suis bien aise qu'ayez prins des fruicts pour l'usage à quoy vous les avez employez, et de l'esperance que vous aviez de l'arrivée des charretons le lendemain de Noel, car la commodité dudict Laurens estoit bien des meilleures que nous pouvions avoir, si ce n'est que Beautenc fust encores là, car je le prefererois volontiers comme plus acoustumé au chemin et aux voitures que ce pauvre paysan nouveau au mestier, et de faict s'il n'a bon courage de le porter soigneusement il vault bien mieux differer, attendu mesmes le danger de la gelée qui vous doibt obliger d'y mettre de la bourre à l'entour ou de la paille seiche enserpillée.

Je suis bien marry du renvoy de Mr Guerin au parlement de Paris, et encores plus de l'ouverture qui vous a esté faicte des poursuittes de noz gents pour faire declarer que l'arrest du 7 juillet ne leur nuise poinct. Ce que je ne doubte poinct qu'ils n'obtiennent de Mr Turcan, sans monstrer à partie sur simple requeste, et quasi de tout aultre, parce que d'abbord il semble que ce ne soit rien, et toutefoys cela est de grande consequance, attendu que le nom et le corps de la communauté oblige aussy bien les protestants pretendus que les aultres.

Je ne plaindrois pas tant l'effect des lettres d'estat comme cela. Mais comme vous dictes il fauldra faire ce qui se pourra, et Dieu fera le reste. Cependant les consuls[2] sont faicts tels que vous verrez, et au grand desplaisir et confusion des brouillons qui n'y sçauroient trouver

[1] Il s'agit là de la sciure de bois. — [2] Les consuls de Rians.

à redire. Vous verrez le comparant que Fabre avoit voulu presenter et faire inserer en la deliberation, mais il n'obtint que les paroles que Mr de Colonia y a voulues inserer, et le comparant est demeuré originellement par devers ledit sr de Colonia, dont à l'issue il voulut acte particulier, et les consuls sans approbation de la qualité demandèrent coppie pour y contredire, mais cela n'a pas esté faict; si on y insiste, on y fera inserer leur response avant que de le decreter. Mr Astier vous dira les aultres particularitez.

Pour le faict de Mr de Lisieux[1], en ce qui est des exemplaires, il est raisonnable de luy en donner et je suis d'advis que vous luy demandiez combien il en veult pour les luy bailler[2]. Et pour le faict de son indult, puisqu'il ne se contente de l'indemnité que je luy en ay baillée, il fauldra voir de retirer sa procuration. Je rechercheray cez papiers pour y faire pourvoir. J'avois oublié par ma derniere despesche du 1er jour de l'an, de vous envoyer le dessein des Sallins que je vous avois apresté, dont je suis bien marry, à cause que le pacquet estant gros, il ne se seroit pas tant gasté comme il fera en le ployant trop menu, et je suis quasi en volonté d'attendre une aultre commodité de pacquet plus gros; cependant je vous envoye les aultres desseins moings dangereux.

Au surplus l'affaire de ma niepce est resolüe absolument[3]. Les dames[4] accordent de la recevoir comme pensionnaire à 5 escus par moys pour 8 ou 10 moys. La continuelle pluye d'aujourd'huy m'a empesché d'y pouvoir aller (car elles sont au logis de Mr de St Cesary[5]); c'estoit pour

[1] L'évêque de Lisieux était alors Guillaume Alleaume, neveu du précédent évêque Guillaume du Vair. G. Alleaume, après avoir été évêque de Riez (1617), succéda en 1621 à son oncle, et occupa le siège de Lisieux jusqu'en 1634.

[2] Il s'agit d'exemplaires des *OEuvres* de Guillaume du Vair que Peiresc venait de faire imprimer.

[3] Cette nièce était Claire de Fabri, fille du sieur de Valavez et de Marquise de Tulles. Elle avait été baptisée à Aix, paroisse Sainte-Madeleine, le 13 novembre 1608, et elle avait eu pour parrain Ferréol Flotte de Meaux, si souvent nommé dans les lettres de Peiresc. Voir la brochure intitulée : *Une nièce de Peiresc. Claire de Fabri. Notes et documents.* (Bordeaux, 1890, grand in-8°.)

[4] Les religieuses de Sainte-Marie.

[5] Le logis de M. de Saint-Césary n'est pas mentionné dans l'ouvrage de Roux-Alpheran : *Les rues d'Aix, ou recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence* (Aix, 1847-1848).

prendre le jour de l'assignation qu'elle y entrera, mais je faisois dessain d'envoyer querir Madame de Bourgoigne, afin qu'elle fit semblant de l'emmener avec elle à sa bastide[1] et de tromper les vallets mesmes de la maison, et la mere[2], pour la faire par aprez revenir sur le tard et se faire conduire là dedans sans qu'on en sceut rien, pour esviter les mauvaises impressions que soubs main on luy pourroit faire donner si on sçait qu'elle y soit. Aujourd'huy le presidant de S[t] Jean[3] m'a dict que cez dames l'avoient voulu consulter là dessus de façon qu'il sera malaisé de le tenir secret. Nous verrons ce qui s'y pourra faire, et de quelque façon que ce soit, elle sera tousjours trez bien là dedans pour quelque temps, pour y apprendre la crainte de Dieu, à quoy elle n'avoit esté guieres bien instituée, et si elle s'y arreste, encores mieux.

La maladie de M[r] de Callas mon pere est tousjours en mesme estat, toutefoys tousjours à l'amendement, mais cela va lentement. Ma sœur de Bouq s'est accouchée d'une si grosse fille que c'est merveille, et se porte bien[4]. Mad[elle] Lombard s'est accouchée d'un filz, mais il n'estoit que de sept moys, et n'a vescu que 24 heures. Et le pix est que la mere est bien mallade. Dieu la veuille bien adsister! M[r] le Premier Presidant me faict presser de luy envoyer ma despesche. C'est pourquoy je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce samedy au soir 4 janvier 1625.

[1] L'auteur de la notice sur *Une nièce de Peiresc* dit à ce sujet (p. 5, note 6) : «M[me] de Bourgoigne était de Marseille et l'on sait qu'il n'y a pas de Marseillais sans bastide.»

[2] Marquise de Tulles, mère de Claire de Fabri, était opposée à l'entrée en religion de la seconde de ses filles.

[3] C'était Charles Estienne, sieur de Montfuron et d'Aurons, reçu président au parlement d'Aix en 1621, et, selon la remarque de M. le marquis de Boisgelin, «dit sans doute de *Saint-Jean*, dont il n'a jamais été seigneur, parce qu'il était fils (puîné) de François Estienne, seigneur de Saint-Jean, fameux par ses grandes richesses et aussi par son ouvrage de jurisprudence, *Francisci Stephani... decisiones.*»

[4] Suzanne de Fabri eut de Henri Séguiran, seigneur de Bouc, Anne, née à Aix (paroisse Sainte-Madeleine), baptisée le 12 janvier 1625. Parrain : Jean-François Aymar; marraine : Catherine Séguiran.

Vous aurez sceu la nomination des viguiers de Marseille, Mr de Peynier, Mr de Masaugues, et un autre qui n'est pas de grande consideration pour faire nombre, dont j'ay oublié le nom. Je ne sçay si ce n'est pas Mr de la Bastide des Jourdans.

On a prins au port de Villeneufve d'Avignon le secretaire du sr de Montbrun (qui s'en revenoit de l'assemblée secrete de Castres) sur les advis qu'on avoit envoyez de le faire prendre. Il est debtenu à St André attendant l'ordre que le Roy donnera sur ses instructions. On dict qu'il luy est eschappé de dire qu'à temps il avoit esté saisy, et que le jour des Roys se debvoit faire quelque notable entreprinse en Languedoc par les Huguenots. Made de Rohan alloit à Orange, revenant de Castres, et ayant sceu la prinse de cet homme changea d'advis, et prinst maison bourgeoise dans Avignon où elle est encores. Il a couru un bruict sans fondement que les Huguenots avoient failly la cittadelle de Mompelier.

Le Roy a envoyé des lettres patentes verifiées à ce matin en nostre parlement pour proceder au jugement du procez des monnoyeurs sans s'arrester à la profession de la religion pretendüe de ceux de ladicte religion qui s'y trouveroient comprins, attendu la qualité du crime.

Besson[1] avoit juré de nommer mon frere de Bouc pour viguier. Cotron l'avoit garanty au pere Seguiran et luy avoit faict promettre d'en parler au Roy dans le quatriesme janvier pour la preference, mais ce Marseillois avoit aucunement promis à Glandeves lorsqu'il fut faict consul de nommer Masaugues et pour se desfaire de Cotron alla voir Mr de Guise le soir devant pour prendre langue, lequel leur dict qu'il nommast touts ceulx qu'il vouldroit pourveu que ce ne fussent des enfants de Messieurs et puys s'en alla faire l'esploré devant Cotron. Mr de Bouc l'avoit desja prevenu et ayant pressenty l'aversion de Mr de Guise, manda en diligence à Marseille pour destourner sa nomination et escripvit au pere Seguiran de ne pas parler au Roy.

[1] Ceci, jusqu'à la fin du paragraphe, en chiffres avec traduction interlinéaire, est écrit à part sur un bout de papier isolé.

(*Au dos de la lettre:*) J'oubliois de vous dire que Mr Siguier[1] ayant prié Mr de Rua de nostre part de vouloir fournir quelque chose de noz sels, il s'est excusé sur ce qu'il attendoit les contes de son commis pour sçavoir ce qu'il auroit payé, et que par tout ce moys, il payeroit tout le reste de noz sels. Je l'en feray solliciter[2].

XXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous escripvis assez au long samedy dernier en response de vostre despesche du vingt quatriesme du passé. Hyer Mr Dagut[3] receust des lettres du vingt neufviesme que luy fist rendre le procureur Chaix. Celle-cy n'est que pour vous dire que hyer aprez disner les chambres assemblées l'Edict des generaux feust enfin veriffié conformemant à la derniere jussion du Roy, c'est à dire avec la modification mentionnée en ladicte jussion touchant l'attribution de la juridiction des deniers destinez aux reparations des pontz, chemins et chaussées, en quoy nous avons suivy l'arrest du parlement de Thoulouse. L'affaire feust fort disputée de part et d'aultre et ne passa qu'à fleur de corde, car si bien quelques ungz estoyent retenuz de bon zeelle pour ne passer pas outre à la veriffication, ce neanmoingz plusieurs aultres n'en estoient pas d'advis pour d'aultres considerations de moingz de mise, entre lesquelz aucungz avoyent esté d'advis de la veriffication dez la derniere foys qu'on fit l'arrest des remonstrances, lesquelz maintenant estoyent d'advis contraire pour ce que les choses avoyent changé de face, et

[1] Ce nom, écrit plus haut *Siguier*, est ici écrit *Seguier*. J'incline à croire que la première forme est la meilleure.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 77. Autographe. — Au dos de la lettre se trouve un sommaire analytique de la main de Valavez.

[3] On a reconnu Honoré d'Agut plus haut nommé.

qu'il y avoit de nouveaux interestz sur le tapis. Tant y a que l'affaire est faicte. Monsieur le Premier President y fist des merveilles pour fere obeyr le Roy aprez des commandemans si exprez. M[rs] Chaine et de Monier[1] s'y porterent aussi fort honnorablement et genereusemant.

Les portraictz de Monsieur Du Puy sont achevez. Je n'attendz que de les voir bien secz pour les vous envoyer par la premiere comodité[2] et par mesme moien je vous envoyeray le dessein des Sallins d'Yeres, que c'eust esté domage de gaster comme on eust faict si on les eust ployez dans de petitz paquetz, et sur ce attendant impatiemment voz despesches du vingt septiesme pour apprendre si cest instrument d'Anvers sera arrivé sain et sauve, je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

À Aix, ce mercredy matin 8 janvier 1625.

Madame de Crequy[3] passa dimanche à Rians, s'en allant à la S[te] Baulme; les consuls la visiterent et n'y eust rien d'extraordinaire. Son carrosse passa par cette ville avec ses filles[4] et logea chez Viany. Elle va voir M[r] de Guise à Marseille, et doibt estre de retour en cette ville sammedy prochain.

J'attends à ce soir Mad[e] Bourgoigne pour achever l'affaire de ma niepce le plus tost que nous pourrons, tandis que tout y est bien disposé de

[1] Jean-Louis Monier, seigneur de Châteaudeme, fut pourvu d'un office de président à mortier en 1616, après avoir été vingt ans avocat général; il devint conseiller d'État l'an d'après et mourut en 1638. Son fils Armand le remplaça comme président en 1645.

[2] Les portraits d'hommes célèbres de la galerie de Peiresc dont il envoyait copie aux frères Dupuy pour orner leur cabinet. Voir recueil Peiresc-Dupuy, t. I, *passim*. À leur tour les frères Dupuy aidèrent leur ami à compléter sa belle collection.

[3] Voir sur M[me] de Créquy (Françoise-Bonne de Lesdiguières, seconde femme de Charles de Blanchefort, maréchal de Créquy) nos tomes précédents, *passim*. Il sera encore souvent question d'elle dans la suite de cette correspondance.

[4] C'est-à-dire ses suivantes, ses femmes de chambre.

part et d'aultre. Je vis cez dames, et les trouvay bien disposées à nous y obliger en toutes façons.

Je serois bien aise d'avoir le portraict de feu Mr N. Le Febvre, precepteur du Roy[1]; son neveu en a un; il se tient vis à vis du logis où estoit feu M^r le Normant, maistre des Requestes, en cez rües traversieres de celle de St Martin allant vers l'hostel de Guise. Mais il fault retenir la mesure de la toille que je vous ay envoyée. Je suis aprez à vous envoyer de l'argent pour le plus tard à ce caresme, Dieu aydant.

J'ay cherché les privileges de la maison de Sault, dans mes papiers tant de Paris que d'icy, sans les trouver. Je les feray tirer des Archives; je n'ay trouvé le plus vieil d'Isnard d'Entravenes[2] que j'avois aultres foys baillé à Mr de Lomenie. Et ay rencontré l'abolition du s^r de St Vallier, que je crois debvoir estre au procez que Mr de Lomenie en a[3]. Vous le pourrez voir et le luy demander, car s'il ne l'avoit, il l'y fauldroit adjouster; s'il l'a il n'y aura pas grande peine de me la r'envoyer[4].

[1] Le philologue Nicolas Lefèvre naquit à Paris le 2 juin 1544 et mourut le 3 novembre 1612. — Cette phrase se trouve en abrégé dans une copie de la Méjanes, datée du 24 janvier 1625, et que je mentionne en note, à la fin de la présente lettre.

[2] Il s'agit là de la famille Isnard, de Salon, qui est une des plus célèbres familles provençales.

[3] Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, condamné à mort comme complice du connétable de Bourbon, fut gracié par François Ier.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 82. Original en ce qui regarde la lettre, autographe en ce qui regarde le *post-scriptum*. Dans le sommaire mis par Valavez au dos de la lettre, on trouve ces indications qui prouvent que nous ne possédons pas le document complet : «Aix. Mon frere, 1625, 8 janvier. La veriffication de l'Edict des Tresoriers de France. Il a esté bien aise d'apprendre l'arrivée du mouvement. Il a communiqué à M^rs d'Oppede et de Seguiran ce que je luy avois escrit. Le cousin d'Orves a rompu son voyage. Veut attendre ma despesche. Il est marry du concurrent en l'affaire de Logan. Celuy qu'il envoye à Bordeaux partira dans la fin de la sepmaine. Raisons contre le pretendu droit de prelat du s^r de Crequy comme de la maison de Sault. Les Arretz et relation des Andriettes. Envoyer des bonnes pommes de rainette et de calville. Les pruneaux de Tours de Mr de Dreux, etc.» Le sommaire se termine ainsi : «L'abolition du s^r de St Valier; je la luy ay renvoyée.» On trouve copie (Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, registre III, fol. 120) d'une lettre ou, pour mieux dire, d'un amalgame de lettres formé de fragments empruntés à divers originaux du volume 5170, notamment aux documents ici reproduits qui portent la date du 12 juillet 1624, du 8 janvier 1625, du

XXII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

Les lettres cy joinctes que je vous avois escrittes cez jours passez sont demeurées en arriere, parce que Mr le Premier Presidant n'a poinct voulu faire partir de despesche jusques à maintenant et comme je voulois clorre la despesche, le sr de Bouc Puget m'est venu dire qu'il partoit à ce soir, en poste, et faisoit estat d'estre jeudy à Paris, de sorte que je luy ay reservé la despesche que je voulois envoyer par la voye ordinaire. Depuis donc mes dernieres, je vous diray qu'il a esté presenté une requeste dont vous verrez la coppie [1], et dont vous ne debvez poinct faire de bruict, laquelle je vous envoye seulement pour servir d'advis afin que ceulx à qui il touche voyent de se servir des plus honorables moyens pour tascher de composer toutes choses, et de convaincre de calomnie ceux qui abusent ainsin de la bonté du seigneur dont on employe le nom sans subject. Je n'ay pas mesmes voulu laisser transcrire la piece par mon homme ne par aultre, voyant que jusques aux mu-

24 janvier 1625 et du 4 janvier 1626. Ainsi ce que le registre de la Méjanes donne comme une seule lettre du 24 janvier 1625 est un recueil de lambeaux de quatre lettres différentes. Rien ne montre mieux combien il faut en général se défier des prétendues copies des Lettres de Peiresc conservées dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque d'Aix. Certes, tous les documents transcrits et *arrangés* par Fauris de Saint-Vincens ne sont pas aussi déplorablement infidèles, mais il en est bien peu qui n'aient subi quelque altération et qui ne doivent rester suspects.

[1] Voici les premières lignes de ce document qui occupe le fol. 86 : «A nos seigneurs du Parlement. Supplient humblement les lieutenants et aultres officiers du siege de Marseille qu'ils ont eu notice que Me Cotron, advocat, a levé puis quelque temps l'office de conseiller audict siege vacant par forfaicture de feu Me Athenosi, et veut poursuyvre sa reception par devant la Cour comme il s'est jacté. En quoy les supplians et le public ont notable interest, etc.» On invoque l'article 238 de l'ordonnance de Blois et on déclare que l'office doit demeurer supprimé suivant ladite ordonnance et l'usage. La requête est signée : J. de Bausset, L. Garnier, J. Vento, sr d'Oraison, J.-B. Arene, P. Le Blanc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

railles parlent[1], et puisqu'on interprete à mal les meilleures actions et les plus innocentes intentions qu'on sçauroit avoir.

Le present porteur m'avoit laissé cez jours passez la lettre que vous luy aviez escripte en dernier lieu avec une responce qu'il vous faisoit, n'ayant peu vous renvoyer vostre seconde lettre parce que, comme je vous escrivis, il la brusla en ma presence aussy tost qu'il l'eust leüe.

Au surplus Madame Bourgoigne vint hier dans nostre littiere fort saine et gaillarde, et approuva grandement les intentions de ma niece[2]. Elle s'arreste icy 2 ou 3 jours pour voir ses parents, et en s'en allant emmenera ma niece, et la laisra icy prez en lieu d'où elle pourra aisement revenir avec Mad[lle] Lombard pour se jetter secretement dans ce monastère, sans qu'on en sçaiche rien jusques à ce qu'elle soit bien resolüe si elle prendra le voille ou non. Cependant elle escrira des lettres à sa mere et à son grand pere comme si elle estoit à Marseille avec sa grande mere. Si cela reuscit, c'est une grande benediction en cette maison, et cela me fera esperer que les affaires s'y puissent bien restablir[3].

Vous sçaurez par le present porteur la venüe de Mad[e] de Crequy en cette ville à ce soir. M[r] de Boyer et M[r] Flotte sont allez au devant d'elle avec tout plein de monde. Vous sçaurez aussy par les lettres de Rians son passage par ce lieu là, et les reproches qu'elle fit aux consuls, mais tout cela ne me pene guieres. Je suis quasi resolu de l'aller voir si elle faict icy du sejour, aymant mieux faire bonne mesure que de laisser rien à redire à personne.

Toute cette semaine nous n'avons rien faict au palais excepté lundy matin qu'on jugea par deffault cez Mess[rs] de S[te] Croix, S[t] Marcellin et aultres complices deffaillancts hommes et femmes, tout le reste des

[1] A rapprocher du vers si souvent cité :

Ces murs mêmes, Seigneur, peuvent avoir des yeux.

[2] Claire de Fabri.

[3] Ce passage a été reproduit dans *Une nièce de Peiresc*, p. 6. L'auteur de la notice dit de la petite ruse employée pour tromper la mère de la future religieuse au sujet du lieu de provenance de ses lettres : « ... C'est ce qui s'appelle, je crois, en langage familier, *soigner l'alibi.* »

matinées s'estant perdu inutilement sans pouvoir juger les recusations baillées de la part du s[r] de Beauchamps, et de la part du s[r] Procureur general du Roy, lesquelles se multiplioient de jour à aultre, en sorte que n'estant plus resté que cinq de tout le Parlement, ils furent achevez de recuser les uns d'un costé et les aultres de l'aultre. On fit diverses comminations aux uns et aux aultres pour les faire reduire au tiers suyvant l'ordonnance et suyvant les reglements. Les gents du Roy offroient de se reduire de leur part pour ceux qu'ils avoient recusez, mais le delat ne le voulut jamais faire; enfin à ce matin il a esté deliberé que le delat seroit comminé pour la troisiesme foys de satisfaire au reglement et se reduire et à faulte de ce faire a esté resolu que les cinq recusez en dernier lieu avec un sixiesme de la recusation desquelz les gens du Roy s'estoient despartis, pour faire faire l'instruction au cas que le jugement fut surcis, procederoient au jugement des aultres recusations plus legeres, et qu'estants en nombre plus competant, ils jugeroient toutes les recusations de part et d'aultre. Et a esté deliberé que persone ne sortiroit du palais que cela ne fust faict. En execution de quoy on en a jugé plusieurs, sur aulcunes desquelles on a faict abstenir les recusez, et sur quelques aultres on a jugé les recusations inconsiderables, entre aultres celles de M[r] le P[r] President, de sorte que quand midy a sonné, on se trouvoit desja en nombre de XI juges, qui continueront à lundy prochain, et puis on procedera au jugement de l'appel interjetté par le dellat de la procedure des commissaires, si aultre chose n'arrive cependant. Ce pauvre Beauchamps estoit si emmaigry et si have quand il fut mandé dans la chambre, pour le comminer de se reduire au tiers, qu'il faisoit pitié. Les gents du Roy avoient requis extraict du registre, et deputation d'un de leur corps ou de la Compagnie pour l'aller porter au Roy, afin d'y apporter un reglement, attendu que à tort ou à travers, quelque criminel que ce fust pouvoit recuser tous Messieurs de la Compagnie et esluder la justice. A quoy aulcuns inclinoient, d'aultres vouloient dire comme le parlement de Thoulouse qu'à faulte de se reduire il seroit passé oultre sans avoir esgard aux recusations, mais cet advis cy sembloit un peu trop rude,

et l'aultre dangereux de faire tort un jour à la Compagnie aussy bien qu'au delat[1], s'il falloit faire venir icy des Maistres des Requestes comme pour le faict de Roquevaire[2], de sorte qu'en l'expediant qu'on a prins il sembloit qu'il y auroit moings d'inconveniant, attendu que les cinq recusez en dernier lieu avoient esté approuvez de part et d'aultre durant toute la semaine jusques aux derniers jours, et n'avoient esté recusez que par affectation, et en haine les uns des aultres. Et d'aultant que pour ne laisser deperir la preuve et n'interrompre l'instruction du procez, pour faire quelques accarations et confrontations, il falloit que quelqu'un demeurast juge, les gents du Roy s'estoient despartis de leur recusation contre un de Messieurs. La deliberation a porté que les cinq derniers recusez procederoient à jugement de toutes les aultres recusations avec l'adsistance de celuy de la recusation duquel les gents du Roy s'estoient despartis, pour faire nombre suffisant pour juger (selon les règles de ce palais) les recusations au nombre de six sans presidant, ou de cinq avec un presidant. Voila bien de la brouillerie. Vous n'avez que faire d'en rien dire à persone; il suffit que vous sçaichiez ce qui s'y est passé.

Et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce sammedy au soir XI janvier 1625[3].

[1] Peiresc, qui a écrit un peu plus haut le mot avec deux *l*, simplifie ici l'orthographe et écrit *delat*.

[2] Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, à 23 kilomètres de Marseille.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 84. Autographe. L'adresse manque. On lit au dos de la lettre ces mots écrits par Valavez : *Aix, 1625, 11 janvier. Mon frere.* Suit un sommaire du contenu de la lettre.

XXIII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

Ensuitte de ce que je vous avois escript par mes dernieres despesches Mad[e] Bourgoigne s'en retourna mardy chez elle dans nostre litiere et emmena sa petite fille Claire [1] jusques en Sion [2], où M[r] Lombard et deux aultres honnestes hommes de mes amys l'allerent conduire. Le lendemain la littiere s'en revint toute vuide, et arriva icy sur le midy. Le soir à nuict close ledict s[r] Lombard arriva à la porte de la ville ayant r'amené Claire en crouppe du mallier affeublée d'un bon caban à cause du vent [3], et accompagnée desdicts deux hommes, gents d'honneur. Ils mirent pied à terre dans la ville, et trouverent Mad[lle] Lombard qui les attendoit au coing de l'eglise des Cordelliers, avec laquelle Claire s'en alla droict au lieu destiné, suyvie de loing par l'un desdicts honnestes hommes, tandis que M[r] Lombard et l'aultre vindrent avec les chevaux mettre pied à terre ceans. Si tost que Claire toucha la porte de l'eglise, elle fut ouverte par une religieuse qui l'attendoit derriere, et s'estant desveloppée du caban [4], entra dans le logis des dames de S[te] Marie, lesquelles la receurent fort favorablement. Et aussy tost celuy qui l'avoit suyvie jusques là alla prendre son coffre qui avoit esté porté chez luy dez le jour precedant (je pense que vous le

[1] Sa *petite fille* est un terme d'amitié, comme on dit des enfants de ses amis : Ils me sont aussi chers que s'ils étaient miens. M[me] de Bourgoigne était une simple parente des Fabri et ne pouvait par conséquent avoir en la nièce de Peiresc qu'une *petite fille* adoptive et métaphorique.

[2] Séon est le chef-lieu d'une commune, à 9 kilomètres de Marseille, station de la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée.

[3] Dans *Une nièce de Peiresc*, où cette lettre a été reproduite en partie (p. 7-8), on a mis sous ce mot la note que voici : « Le caban d'alors était une sorte de casaque qui préservait de la pluie. Mais comme nous sommes à Aix, et ainsi d'ailleurs que l'explique Peiresc, il faut à la pluie substituer le vent, ce terrible vent qui, suivant le dicton fameux, doit être mis, avec notre d'Épernon, parmi les plus cruels fléaux de la Provence. »

[4] C'est-à-dire dégagée du caban qui l'enveloppait. Michel de Montaigne a dit : *se développer d'un argument.*

cognoissez, il a nom le sire Grange) et le fict porter dans ladicte maison. Tout cela se fit tant de gré à gré, que ce ne peult estre qu'un coup du ciel. Elle s'y trouve si bien, qu'elle ne plaint que de n'y estre entrée plustost, et dict desja qu'elle n'en sortira plus. Le temps et la perseverance feront voir si c'est à bon esciant, et quand elle en debvroit sortir tousjours aura elle beaucoup proffité, voyant comme il fault craindre et aymer Dieu. Je l'allay voir sammedy aprez disner, et la trouvay la plus contente du monde. J'avois faict payer dez le jour mesmes qu'elle y debvoit aller, sa pension pour 3 moys à 5 escus par moys, et luy avois faict faire du linge ou aultres pourvoyements necessaires pour une aultre quinzaine d'escus. Ses (*sic*) voyages de la littiere avec des mullets mieux dressez que les nostres, et le sesjour de Mad[e] Bourgoigne icy peuvent avoir cousté encor aultant, sans que mon pere y ayt voulu contribüer un sol. Mais je ne fis jamais de despence plus volontiers que celle là. Et ne pense pas qu'il s'en puisse faire de mieux employée, pour le bien de la maison, et pour vostre repos et le mien. Mon pere en est tout tressailly de joie, et en loüe Dieu incessamment, voyant bien le benefice apparent, oultre le danger où nous estions, car elle[1] s'estoit laissée coyffer de l'amour du filz d'Ostagier quasi aultant que sa tante de Bouc, nous n'en estions plus les maistres ce qui nous desesperoit. Dieu y a mis la main. Vous ne sçauriez croire les traverses qu'on a reçeües en une si innocente entreprinse, car[2] jusques à M[r] d'Orves, la presidente Seguiran, ma sœur de Bouc, la religieuse Seguiran, M[r] de S[t] Estienne et aultres infinis[3] ont faict tout ce qui se pouvoit imaginer pour rompre et rüiner cette affaire, et m'ont porté à leur faire de grands reproches parcequ'elles disoient impudemment en presence de la fille que c'estoit mal que la contraignois à cela. Vous pouvez penser si c'estoit me mettre en juste colere, car il n'y a rien de si eslogné de mon naturel que cela. Madeleine[4] alla faire les cris par-

[1] En chiffres jusqu'à : *Vous ne sçauriez croire.*

[2] Nouveaux chiffres jusqu'à : *et autres infinis.*

[3] Encore des caractères chiffrés jusqu'à : *Vous pouvez penser.*

[4] Madeleine était une des servantes de la maison. Peiresc la malmène fort un peu plus

tout et employa jusques au confesseur de la fille pour l'en dissuader et luy donner des apprehensions[1] et disoit qu'en toute aultre maison elle l'iroit visiter tous les jours, mais qu'elle n'eust peu l'aller jamais voir là, parce qu'elle l'avoit en horreur. Au reste je luy cachois tant que je pouvois tous mes desseins et conseils, et toutefoys elle les devinoit sur le champ, de sorte[2] que j'entray en soubçon qu'elle soit sorciere et en ay grande peur, parmi tant d'hypocrisie, meslant comme elle faict tant de maledictions dans ses plus recentes devotions. Enfin leur procez a esté jugé et la sentence confirmée dont il y a bien eu du bruict. Ma seur a consenti leur congé. Aussy tost je l'ay prins au mot et Mad^e Bourgoigne s'est chargée de nous faire avoir une trez sage et vertueuse femme pour la subroger. Il semble que Dieu veuille avoir pitié de cette maison. La santé de mon pere va tousjours de bien en mieux et je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 19 au soir 1625.

Si vous trouvez bon d'escrire un mot à Mad^e Bourgoigne en remerciement de la peine qu'elle a prinse pour ma niepce, je pense qu'il ne sera que bien à propos.

Du 22me.

Depuis Melle Lombard receut des mains du sire Grange le manchon et la layne (que je lui avois baillez devant noz gents comme s'il le debvoit porter à Marseille) et les porta à ma niepce laquelle receut fort volontiers les laynes, mais s'excusa de prendre le manchon, disant qu'il

loin et encore plus fort dans une des lettres suivantes, où certaine expression est d'une crudité toute gauloise.

[1] M. L. Delisle, dont l'heureuse sagacité a deviné le chiffre de Peiresc, m'a fourni la traduction des lignes comprises entre *Madeleine* et *apprehensions*.

[2] M. Delisle a encore déchiffré le passage qui s'étend depuis le mot *horreur* jusqu'aux mots *de sorte*.

luy seroit inutile. Vous regarderez ce que vous vouldrez qu'on en face, car Suson est trop petite pour s'en servir de long temps, et les façons changent, et la fourreure est de difficile garde en cez païs icy. Je l'eusse volontiers baillé à sa mere mais parce qu'elle croid qu'on l'ayt envoyé à Marseille à sa fille, ce seroit descouvrir tout le pot aux roses que nous avons si bien caché nonobstant l'envie et la jalousie de tant de gents. Madeleine desespere de ce qu'on ne luy veut advoüer que ma niece soit revenüe. Et l'est allée demander plusieurs foys à faulces enseignes, et en partit fort en colere de ce que la superieure luy respondit une foys qu'elle n'y retourna plus, et qu'on ne cognoissoit pas seulement celle qu'elle demandoit. Elle a esté durant trois ou quattre jours chez les sœurs de Ste Ursule en leur gallerie pour essayer de la voir dans le jardin, ou aux fenestres. Et y a mené plusieurs de noz voisines. J'attends impatiamment la venüe de celle que Mad^e^ Bourgoigne nous doibt envoyer, pour renvoyer cez femmes à St Maxemin, et recouvrer un peu de paix dans la maison. Mad^e^ Bourgoigne a envoyé visiter ma niepce, et luy a envoyé des mouchoirs par Mad^elle^ Lombard, nonobstant le pourvoyement qu'elle avoit elle mesme visité et trouvé bien assorty, elle luy avoit apporté icy en venant de Marseille deux devantiers[1], et j'ay apprins qu'elle luy bailla mesmes de l'argent à son adieu de Sion, qui sont tous les tesmoignages de bonne amitié dont je me tiens fort obligé. Je luy ay envoyé ce jourd'huy un mullet chargé de sel qu'elle m'avoit laissé cognoistre qu'elle desiroit, ensemble une bouteille de Malvoisie[2], et une d'eau naffe[3]. On parloit de marier la fille

[1] Tabliers, ce qui se met *devant*.

[2] «Peiresc aimait à payer quelques-unes de ses dettes à l'aide d'un tel nectar. Voir dans ses *Petits mémoires inédits* la mention (p. 27) d'un présent de deux bouteilles de Malvoisie fait à son ancien professeur de droit, Jules Pacius de Beriga.» (Note de la page 9 d'*Une nièce de Peiresc*.) Je crois devoir ajouter que ce vin était récolté à Belgentier où étaient cultivés avec le plus grand soin des plants de Malvoisie.

[3] Je reproduis une autre note de la brochure sur *Une nièce de Peiresc* (p. 9) : «Sur l'eau de naffe qui, si l'on me passe cette plaisanterie, coule à flots dans la correspondance de Peiresc, tantôt pour récompenser un service rendu, tantôt pour obtenir un service demandé, voir la page 108 des *Petits mémoires*. Là je renvoie mon lecteur à un bien agréable passage de la notice de M. L. Delisle sur *Un grand amateur français* (Toulouse, 1889, p. 16).»

de son aisné au fils de Mr Ollivier le conseiller avec 6,000 escus. Le pere et mere y sont fort disposez, mais ce jeune garçon n'entend guieres volontiers à aulcun mariage. J'oubliois que cette coquine de Madeleine se fit donner un cotillon de ma niepce quand elle partit pour aller en Sion, et luy donna un tourment extreme pour se faire donner une chemyse des neufves que ma niepce ne vouloit point donner pour ne rompre son compte. Elles ne vallent rien toutes deux les sœurs. L'ainée est allée à Peinier voir une sienne sœur malade, je vouldroys bien qu'elle trouvast sa place prinse à son retour[1].

XXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Celle cy sera en responce de voz lettres du 31 du passé tant par la poste que par Laurens, et du 3 et 7 du present. J'ay envoyé vostre lettre à Messrs les proprietaires. Messrs du Puget, de Mauvans et Farnosy la receurent en chemin s'en venants pour traicter avec le sr de Rua en cette ville qui s'y rendit comme eux vendredy, et sammedy furent en conferance sans rien achever parce que aprez s'estre accordez du fonds selon les deux promesses reciproques dont vous aurez icy la coppie, de Rua dict qu'il vouloit un acte public, je leur dis d'y consentir pourveu qu'il fut vollant, ce qu'ils firent, mais lors luy voulut demeurer saisy de la declaration, encores qu'il eust l'aultre foys donné parole de la laisser en mains tierces ; on accordoit de la laisser au sr de Reauville, son advocat, mais il n'y voulut jamais consentir, de sorte qu'ils rompirent là dessus, et avec raison, car c'estoit aultant que de

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 167. Autographe. On lit sur l'enveloppe, à la place de l'adresse, ces trois mots : *Pour affaires domestiques.* De son côté Valavez a écrit au dos de la lettre : *Aix, 1625, 17 et 22 janvier. Mon frere, touchant la resolution de Clere.*

s'obliger au payement perpetuel de 4 libvres. Je crois que ç'a esté l'advis du jeune Ferron qui a faict trouver cette difficulté, pour luy donner moyen de traicter luy mesmes, et de Rüa partit dimanche pour l'aller voir en Avignon. Tant y a que les proprietaires s'en allerent à Ieres touts resolus de vous faire envoyer pouvoir exprez, pour offrir de leur part la construction des greniers pour le Roy, et si cela n'est trouvé suffisant, pour offrir les 24 sols perpetuels en pure perte. Et à part un aultre pouvoir pour composer si vous pouvez à la meilleure condition dans les termes toutefoys de leur dernier traicté, et desdictes promesses dont ils vous envoyeront instructions bien signées. Je leur jettay un mot du paraguantes de cez volleurs, ce qu'ils ne desapprouverent pas. Ensemble des moyens pour fournir; nous verrons ce qu'ils feront. Mr de Rua affecta de ne me voir poinct, et avoit stipulé que je ne fusse poinct meslé dans son traicté, ne moy ne aultre de ma condition parcequ'il ne se vouloit poinct engaiger de parolle à gents de ma sorte. On le traina chez moy à grande peine, mais il n'y voulut venir que lorsqu'il sçavoit bien que j'estois au palais, et sitost qu'il ouyt l'heure que je debvois sortir, il sortit de ceans luy aussy. Mr Astier luy parla de ma part diverses foys, et avoit mesmes ouvert un aultre expediant de faire donner 6,000 libvres pour une foys soubs noms supposez, mais de Rua ne voulut poinct condescendre, et en vouloit dix ou douze mille. Mr Astier le pressa fort pour nostre payement, il remit à la fin de ce moys aprez avoir veu les contes de son commis qui debvoit fournir quelque chose. J'avois escript à St Julian de me mander ce qu'il avoit exigé, mais il ne me voulut pas faire de responce par noz muletiers du sel, de Rua ne me voulut pas envoyer le billet de 10 Oulles, disant que nous n'en pouvions avoir que cinq pour un sallin, qu'il avoit reduit la provision du Conte de Carces et des aultres, mais pour le fraisset qu'on avoit voulu conter comme sel commun qu'il le feroit passer par dessus. Toutefoys il remit à son retour d'Avignon de me donner contentement, nous verrons ce qu'il fera, et s'il faict rien qui vaille il me trompera.

J'ay faict entendre à M^r le presidant Seguiran tout ce qui concernoit

pour l'affaire de Cotron, pour laquelle Felix[1] obtint sur la requeste des officiers du siege le decret conforme aux conclusions des gents du Roy.

A l'aultre lettre du 3me janvier j'ay escript à Mr de Maussac[2] par Moulini et l'ay chargé de le solliciter de la restitution des Manuscrits. Il debvoit partir aujourd'huy.

J'ay escript au prieur de Roumoulles, et luy ay mandé tout ce qui se pouvoit pour le faire despartir de la deputation[3] en faveur du cousin Aguillenquy[4]. Vous verrez sa responce, et à vous dire le vray je ne pense pas qu'il y aille de moings que de sa ruine, car il avoit obtenu chose par son long travail à laquelle il ne sçauroit jamais parvenir à une aultre occasion. Et au contraire le cousin Aguillenquy est de condition pour y parvenir toutes foys et quantes qu'il vouldra. Pouvant exclurre touts autres qui viendroient en competance, et à ce coup cy il n'a tenu qu'à luy de s'en adviser plus tost, auquel cas l'affaire luy estoit indubitable. Pour moy, à ne vous poinct mentir, j'ay honte de m'opiniastrer davantage à le faire despartir, parce que c'est une demande trop incivile que de demander à un pauvre homme le consentement à la perte entiere de sa fortune. Mon cousin en fera comme il luy plairra, mais si j'estois à sa place, je ne vouldrois pas ruiner ce pauvre garçon, et s'il le faict, cela ne luy portera pas bonheur.

J'ay receu mes jarretieres, et vous en remercie bien fort, estimant que vous les avez faict faire exprez, car il me semble que celles de Tours sont un peu de differante tisseure; ce vous a bien esté de la peine.

[1] Félix était un personnage alors célèbre à Marseille. Il était attaché, dans des fonctions subalternes, à la maison du duc de Guise où il exerçait une assez grande influence. Nous verrons plus loin d'où provenait cette influence.

[2] Philippe de Baderon, sieur de Maussac, le magistrat helléniste souvent mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy et les volumes suivants.

[3] La députation du clergé dont il a été question dans les lettres à Denis Guillemin (première partie de notre tome V).

[4] Le protonotaire Aguillenquy, prévôt de Barjols, a été plusieurs fois mentionné dans nos tomes précédents. Il était fils de Jean Aguillenquy, seigneur de Châteaufort, qui avait épousé en 1591 Anne de Pontevès, fille de Pierre, seigneur d'Amirat, et de Madeleine de Fabri.

Vous aurez les remerciments de mon neveu pour ses fraises[1]; la petite Suson me laisse faire les siens pour son petit manchon[2]. Et ma niepce[3] fera son compliment de ce qui la concerne; ses laines luy viendront bien à point, mais du reste je crois bien qu'elle s'en vouldra passer; vous aurez sa responce par le premier, si je ne l'ay à temps pour cette commodité.

A la lettre du 7me l'affaire de Mr de Mantis n'a poinct passé les deux chefs des compagnies, et Monsr Astier et moy; vous n'en ouyrez pas parler. Mon cousin d'Orves approuve vostre negociation, et attendra aultre advis de vous plus exprez. On luy juge ses procez tant du lieutenant au rapport du sr Puech, que de la Cour au rapport du sr Gauthier subrogé à son beau-pere. L'affaire du sr de Beauchamps va son train ordinaire; dez qu'il eust une douzaine de juges legitimez par le jugement des recusations, il fut deboutté de son r'envoy ensuite des lettres patentes du Roy, et le lendemain declaré non recevable en son appel de la procedure. Mr d'Agut continua les accarations. Les presidants Carriolis et de St Jean revindrent à Jubé, et firent traicter une entreveüe dans le palais avec Mr le Premier Presidant, à qui ils firent de grandes excuses. Tout cela s'en ira à vau l'eau. Il n'y a que Mr de Paule qui se descria honteusement, tant pour avoir nié moyennant serment les articles de mariage[4] qu'il avoit signez d'entre sa fille et le fils de Beauchamps[5] que pour s'estre laissé emporté à des discours trez insolents et impertinents en plaine Chambre contre Mr d'Oppede[6]. Je n'ay poinct ouy dire que le jeune Armand soit embarrassé en ces af-

[1] Ce neveu était le fils de Claude de Fabri, le futur marquis de Rians. Quant aux fraises, il s'agit de cet ornement de cou qui était plissé comme les *fraises* d'agneau, de veau, auxquelles était emprunté leur nom.

[2] La *petite Suson* était la cinquième fille de Valavez, Suzanne de Fabri, née en 1618 et qui devint Madame de Valbelle. Voir sur Suzanne et sur ses cinq sœurs une note de M. le marquis de Boisgelin dans le recueil Peiresc-Dupuy, t. III, p. 731.

[3] C'est toujours Claire de Fabri.

[4] La traduction interlinéaire s'arrêtant au mot *serment*, M. Léopold Delisle a traduit les quatre mots qui suivent.

[5] Nouvel arrêt de la traduction interlinéaire. M. Delisle a déchiffré les huit mots qui viennent après *signez*.

[6] Les six mots qui suivent, écrits en chiffres, ont encore été rétablis par M. Delisle.

faires, et ne pense pas mesmes qu'il y ayt grande chose contre Gaufridy ne contre l'aultre; la fuitte leur faict plus de charge que tout. Le petit Mondevergues nous donne grande peine[1], nous le passerons, mais je crains que le reste de l'année ne se passe du tout sans estude quelquonque, car ne par amour ne par menasse on ne luy sçauroit rien faire faire.

Quattre des rosiers commancent à poulser, mais le blanc de Hollande est encor en arriere; toutefoys il y a encor apparence de verdeur, se dict le prieur. Je m'enquerray de la prevanche blanche, et ay les mirthes, figuiers et marcottes touts prests comme aussy les jassemins d'Espagne. Je veux laisser passer les gelées.

Je suis bien aise du retour de Mr de Thou[2], mais bien marry que les lettres de Mr du Puy ne l'ayent retrouvé en Angleterre. Je pensois qu'il vouldroit y voir l'arrivée de Madame[3], puisqu'il avoit tant faict. Mr du Puy m'a bien obligé de toutes cez pieces de Mr de Breves[4], je l'en remerciray à la premiere commodité.

J'ay besoing pour mon abbaye de toutes cez petites pieces qui ont esté imprimées concernant le brief de N. S. P. adressé au card^al de la Rochefoucauld[5] pour la reformation des ordres de St Augustin, St Benoit et Clugny. Le brief, articles, et commissions ont esté imprimées chez Fr. Julliot rüe du Paon, au Soleil d'Or, prez la porte St Victor, in-12, 1623 et 24. Et y a des requestes contraires, imprimées ailleurs, je ne sçay si vous les pourrez avoir. Tant y a que je vous prie de passer un jour chez ce Julliot, et tascher d'avoir 2 ou 3 exemplaires de chascune desdites pieces, si pouvez, et s'il n'y a aultre moyen, voyez d'employer quelqu'un envers les domestiques du card^l de la Rochefoucauld (Mr Dreux, advocat du roy aux Comptes, y a un neveu, ce me semble),

[1] Le fils de Lopez de Mondevergues mentionné un peu plus haut.

[2] François-Auguste de Thou, le grand voyageur, mentionné en presque toutes les pages du recueil Peiresc-Dupuy.

[3] Henriette-Marie de France allait épouser (11 mai 1625) Charles Ier qui, le 27 mars, succéda sur le trône d'Angleterre à Jacques Ier.

[4] Sur François Savary, comte de Brèves, voir (*passim*) les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

[5] Voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy, *passim*.

plustost quelque jesuite, le P. Seguiran, ou le P. Ogier des Chartreux qui est le principal directeur par Mr le Pelletier ou quelque moyne de St Germain des Prez ou de St Denys de la Chartre, ou de St Martin des Champs, qui y sont touts interessez. Le P. Binet a esté un des directeurs de touts cez reglementz[1]; en un besoing, parlant de ma part, il vous en feroit despartir, disant comme il est vray, que je veux faire executer la reforme dans mon abbaye, et me servir desdicts reglements. Taschez surtout d'avoir les dernieres commissions envoyées dans les provinces pour ce subject.

J'ay receu le cahier de l'imperfection du Vincentius Bellovacensis[2], et celuy du II tome de Salianus[3]. Je pensois avoir demandé encor un cahier de la premiere signature du premier tome dudit Salianus cotté [v] dont le premier mot doibt respondre à la reclame [INVIDIA]. C'est bien la verité que pour ce que Mr Buon mandoit qu'on le reimprime je ne me mettois guieres en peine de ce volume là. Aussy bien est-il la moitié de meschant petit papier meslé dans le grand papier, mais l'ayant voulu faire couldre, pour le parcourir en attendant, cette imperfection s'y est trouvée. Je seray bien aise d'apprendre si la seconde edition dudit premier volume est encore commancée ou non.

Pour l'imperfection de l'Argenis en françois[4] Mr Buon ne pouvoit pas

[1] Étienne Binet, né à Dijon en 1569, fut recteur des collèges de Rouen et de Paris, et provincial de France, de Champagne et de Lyon. Il mourut à Paris le 4 juillet 1639. Voir la liste de ses œuvres dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* par le P. C. Sommervogel (t. I, 1890, p. 1489-1505).

[2] *Bibliotheca mundi Vincentii Burgundi... episcopi Bellovacensis, speculum quadruplex, opera et studio theologorum Benedictinorum collegii Vedastini* (Douai, 1624, 4 vol. in-f°). Voir, sur les autres éditions de l'encyclopédique ouvrage de Vincent de Beauvais, le *Manuel du libraire* (t. V, p. 1253-1257).

[3] *Jac. Saliani annales ecclesiastici Veteris Testamenti.* L'ouvrage, qui se compose de six tomes en trois volumes in-fol., acheva de paraître en 1641.

[4] Je dois à M. l'abbé Charles Urbain, docteur ès lettres, le très habile auteur de la thèse sur *Nicolas Coeffeteau* si brillamment soutenue en Sorbonne le 22 décembre 1893, les excellents renseignements que l'on va lire.

Note sur les traductions françaises de l'Argenis :

«Outre l'abrégé composé par Coeffeteau et imprimé après sa mort sous le titre d'*Histoire de Poliarque et d'Argenis*, Paris, Thiboult et Villery, 1624, in-32 (et non 1621, comme le dit Niceron); outre la *Suite et continuation de l'Argenis, faite par le sieur de Mouchemberg*, Paris, Buon, 1626, in-8°, il

ignorer la feuille que je luy avoys cottée [Xx] parce que c'est une lettre mienne ensuite de laquelle il m'a envoyé les six exemplaires latins [1] au lieu des six françois. Il me fault donc six feuilles de la cotte Xx où les quatre dernieres feuilles ont des revers de pages toutes transposées, qui est une grande importunité aux gens qui lisent en françoys. C'est la verité que les chiffres des pages semblent s'entresuyvre, mais le texte ne se suit pas.

Je viens de recevoir vostre despesche du 9me et ay envoyé incontinant les pacquets qui y estoient joincts, mesmes celuy de Mr du Mas à qui je vous prie de baiser les mains de ma part, et sçavoir de luy s'il s'estoit souvenu de parler à Mr Jacque de ce qu'il m'avoit promis, et qu'est ce qu'il pense que je luy peusse envoyer en recognoissance de la peine que je luy donne, car je crois bien qu'il a tant d'affaires sur

a été publié, du fameux roman de Barclay, plusieurs traductions :

1° *Les Amours de Poliarque et d'Argenis de I. Barclay, mis en françois par P. de Marcassus.* Paris, Buon, 1622, in-8°. L'achevé d'imprimer est du 1er juillet. C'est donc à tort que Niceron (*Mémoires*, t. XVII, p. 296, et t. XXXI, p. 103) assigne à cette traduction la date de 1633;

2° *L'Argenis de Jean Barclay, traduction nouvelle enrichie de figures*, Paris, Buon, 1624, in-8° (l'achevé d'imprimer est du 15 mars 1623). Cette version anonyme a été souvent attribuée à du Ryer, notamment par le P. Lelong. Niceron soupçonne, sans doute avec raison, que c'est là une erreur.

Cette traduction, pour la plus grande partie, est très différente de celle de 1622; pourtant son auteur a copié mot à mot dans son devancier une pièce de vers (p. 886), et à partir de la page 974, la seconde version se rapproche de la première, avec laquelle elle finit par se confondre.

La traduction anonyme de 1624 a été reproduite à Paris, chez Buon, en 1625, chez Griset en 1633, chez Quinet en 1638, et à Rouen, chez Ouyn en 1632, et chez Berthelin en 1643. L'édition de Rouen, Ouyn, 1632, est intitulée : *L'Argenis de Jean Barclay, de la traduction nouvelle de M. N. G.*; cette mention se trouve aussi dans l'édition de Paris, Griset, 1633, et c'est aussi à M. G. que le traducteur du XVIIIe siècle, l'abbé Josse, attribue la version de 1624;

3° *L'Argenis de I. Barclay, traduction nouvelle par P. de Marcassus*, Paris, Buon, 1626, in-8°. Dans un *Advis au lecteur*, Marcassus désavoue les traductions qui ont paru sous son nom, et assure qu'il n'est pour rien dans la suite qui a été récemment ajoutée à l'œuvre de Barclay (c'est la *Suite et continuation de l'Argenis faite par le sieur de Mouchemberg*).

[1] Le texte latin de l'*Argenis* avait été publié (Paris, Buon), non en 1622, comme l'indique le *Manuel du libraire* (t. I, p. 651), mais en 1621. Brunet ajoute que cette première édition fut donnée «par les soins du savant Peiresc».

les bras qu'il ne peult pas aiseement prendre le temps de m'en escrire et vous le soulagerez de cela.

J'ay prins plaisir de voir la lettre de Mr Grottius[1]. Il fauldra assembler les pieces du procez principal de Mr de Crequy, mais cela ne se peult pas faire si soudainement. Je crois que s'il le faisoit distribuer à un autre, il feroit joindre l'incidant de la basse justice pour le tirer des mains de Mr Durand, ce qu'il fault bien tascher d'empescher. Nous verrons d'envoyer Mr Astier à Cadenet.

J'avois escript au sr Le Sueur sculpteur[2] qui se tient à l'hostel de Nevers pour recouvrer une caisse de figures et modelles appartenant au sire Souchet nostre voisin fondeur du Roy[3]. Mais il ne m'a faict aulcune responce. Le pauvre Souchet luy en escript encor un mot. Je vous prie de le rendre vous mesmes, et de voir si vous pourriez retirer la dite caisse et la faire envoyer par deça.

Mr Astier a si bien negocié avec Rivier beau frere du cousin Fontaine, qu'ils ont accordé la reduction de sa debte de 800 escus au denier xx. Il y a quelques soixante escus d'arrerages qu'il fault payer en ce faisant, qui est le seul grief que j'y trouve, mais il fauldra tascher d'en sortir.

Aix, ce lundy au soir 20 janvier 1625.

Monsieur mon frere,

J'ay receu vostre despesche du 9me et ne puis vous escrire aulcunes nouvelles de deçà, hors de l'ombrage que nous avoient donné huict galeres de Genes qui se sont tenües aux isles d'Ieres depuis une quinzaine de jours, attendants le passage de quattre galeres d'Espagne qui portent de l'argent. Si vous allez voir Mr de Lomenie, il vous dira ce que je luy en escris et cela m'empeschera de l'escrire deux foys. Seulement adjousteray je que Made de Rohan est enfin partie d'Avignon et

[1] Sur Hugo Grotius, voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy. Nous donnerons, dans les *Lettres à divers*, plusieurs dépêches adressées par N. de Fabri à l'illustre homme d'État.

[2] Aucun membre de la famille de l'admirable peintre Eustache Le Sueur ne semble s'être occupé de sculpture.

[3] Sur ce maître fondeur d'Aix, voir le recueil Peiresc-Dupuy, t. III, p. 157.

s'en est retournée en Languedoc, ayant tesmoigné qu'elle y alloit à contre cœur, mais on la tenoit en si grand soubçon à cause de la frequence des messages qu'elle recevoit du Languedoc à toutes heures qu'elle les tenoit touts en allarme. Elle s'y purgea pour allonger son sesjour, et puis voyant qu'on ne la pouvoit plus souffrir là, s'en est allée[1]. L'on haste grandement la fortification d'Aurange, et dict on qu'ils veullent fortifier encor quelques autres places de la Principaulté. Il est passé tout plein de trouppes sur les frontieres du Venaiscin et du Daulphiné, qui vont vers le Piemont. On dict que le Pape envoye au Roy un gentilhomme nommé Naly ou Nary qui a esté page de la Royne mere, et qui court à dix chevaulx, pour traicter de l'affaire de la Valteline. Ce fou de Gaudin de Martigues, qui avoit estably la pesche en Espagne, a esté prins prisonnier à Marseille par commandement du Roy, et dict on qu'il negocioit quelque forfaicture, et qu'il dict que ce n'estoit qu'une entreprinse sur le Marroc. Le lieut[enant] Bausset l'interrogea presant Mr de Guyse. C'est tout ce que je puis dire et que je suis,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 21 janvier 1625.

M^r^ d'Agut a recouvré cinq ou six pieces d'Italie touchant la Valteline[2] lesquelles je vous envoye, sans avoir veu que la premiere du duc de Feria qui ne me semble pas mauvaise. Vous les pourrez faire voir à Mr du Puy, et si le goust de Mr de Lomenie va jusques là, vous les luy pourrez porter. Nous les verrons par aprez.

Mr Astier vous escript touchant une assignation frivole baillée aux consuls de Rians dont vous aurez cy la coppie. Je n'adjousteray rien à

[1] Ces détails si pittoresques sur les voyages de Mme de Rohan complètent fort bien la curieuse historiette de Tallemant des Réaux.

[2] Honoré d'Agut était un fervent bibliophile, un collectionneur, comme il en a fleuri de tout temps à Aix, surtout parmi les magistrats.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sa lettre pour ce regard. Il se resould d'aller sammedy à Cadenet pour avoir une lettre de Mr le Marquis à son procureur.

Au reste, aprez vous estre un peu plainct de vostre veüe, il fauldra se resouldre aux lunettes. Et par mesme moyen il m'en fauldra un peu de provision pour moy, car je n'en ay plus, et suis bien empesché de vous en envoyer une pour la monstre, Mr Seguiran m'ayant despourveu; les miennes servoient aussy bien à Mr du Vair qu'à moy[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 89 à 91. Autographe. Dans ledit registre 5170 on trouve un peu plus loin (fol. 97) un fragment de lettre en chiffres avec traduction dont je ne détache que quelques lignes:

«L'incidant de reprinse de procez fut jugé mardy de la semaine passée aprez disner; le bonhomme Mr le Doyen, qui en estoit le rapporteur, avoit prins l'affaire tout à rebours de bien, et s'estoit imaginé que Louyse avoit tousjours esté en qualité partout et au conseil et icy, pour sa part et portion, et que la reprinse n'estoit que pour la part de sa sœur, soubstenant tousjours que les deux sœurs estoient en qualité, prenant equivoque des dames de Ventadour et de Piney, sœurs, et puis un arrest de l'an 1609 au Grand Conseil, où Louyse estoit en qualité, le mettoit en bredouille. Enfin en voyant les pieces on apprint le vray faict, sans le pouvoir desmouvoir luy de son impression qu'aprez que tous les aultres eurent opiné, et qu'il revint à la plus grande, car luy ne vouloit point donner de dellay, ne Dantel, ne Badet de Monts. Au surplus il avoit basty les qualitez en sorte qu'il nommoit le mary de Louyse Bernard de Berry, et luy ostoit toutes les qualitez d'honneur. J'arrestay l'arrest au cabinet sans le laisser porter au greffe et fis intervenir Gayrl qui s'en alla plaindre à luy, et au chef et à quelques-uns des principauls, disant qu'il presenteroit requeste en reparation comme l'année passée...»

D'après une communication de M. L. Delisle, la lecture rigoureuse du passage chiffré donne : *et fis intervenir Gazrl*. Celui qui a déchiffré le passage au moment où la lettre a été reçue a mal lu le mot *intervenir* et l'a remplacé par ce mot incompréhensible *inseruena*. M. Delisle ajoute : «La lecture de *intervenir* est certaine. Pour le mot qui suit, je crois que Peiresc a dû se tromper en employant son chiffre.»

XXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'oubliois de vous dire que M[r] Rubens[1] m'escript que M[r] l'Ambassadeur de Flandres luy a faict instance pour recouvrer le calendrier manuscrit que feu M[r] Schilder[2] m'avoit donné. Vous sçavez ce que je vous en avois dict aultrefoys. Je vous prie de le luy tesmoigner, à sçavoir que la premiere foys que je l'eus, M[r] Schilder me l'avoit presté disant qu'il appartenoit au s[r] Presidant d'Arras et que lors j'en fis faire des portraicts et extraicts que j'envoyay à Rome, pour les faire imprimer en taille douce avec les commentaires de M[r] Aleandro, comme je m'asseure qu'ils seront imprimez de faict tost ou tard. Et peu aprez ledict s[r] Schilder estant venu à Paris, et monstrant de desirer de le recouvrer, je le luy rendis, avec mes trez humbles remerciemens, luy tesmoignant neantmoings beaucoup de regret de voir que cette piece courust fortune de retomber entre les mains des persones qui n'en fussent pas curieuses comme elle meritoit, attendu mesme que la moitié dudict kalendrier manquoit et se trouvoit avoir esté restitüée par quelque bon homme qui ne s'y cognoissoit guières, et qui avoit fort mal rencontré, et luy dis que si j'avois la commodité d'en jouyr à mon aise et d'y employer mes amys et conferer mes recueils de l'Antiquité, mesmes avec le secours de l'edition qu'en avoit desja faicte le s[r] Hervart de Bavieres[3], j'oserois me promettre de pouvoir restaurer les figures qui manquoient, selon que les Anciens representoint semblables choses.

[1] Ai-je besoin de rappeler que l'illustre peintre Pierre-Paul Rubens est plus de cent fois mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy et qu'il était également cher à Peiresc, à Valavez et aux frères Dupuy.

[2] Sur le chanoine de Cambrai Schilder, voir le tome I du recueil Peiresc-Dupuy, p. 211.

[3] Sur Jean-Georges Herwart de Hohenbourg, chancelier de Bavière, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 434; t. II, p. 419, 435).

Allors il me dit que ledict s[r] President d'Arras le luy avoit souvent offert en don et qu'il avoit faict scrupule de l'accepter, dont je le tançay bien fort et aultant qu'il peut estre permis à un amy. Il le r'emporta donc en Flandres en s'en retournant, et me promit de tascher de l'obtenir en pur don dudict s[r] Presidant, auquel cas il me le rapporteroit, et m'en feroit le maistre. Et de faict revenant quelques mois aprez, il me le r'apporta avec mille compliments d'honneur et de courtoisie, et passant en Hespagne, me dict que ledict s[r] President luy avoit tesmoigné d'estre marry que la chose ne fust de plus de consequance pour l'en obliger, et employa les mesmes termes de sa part en mon endroict de moy, qui fus obligé par le sentiment de mon debvoir et de mon obligation de proceder en son endroict comme j'ay accoustumé de proceder envers mes amys, et leur donnay tout plein de galanteries et de pieces curieuses qui pouvoient bien aller à l'equivalant, et possible l'oultre passer; et neantmoings de surabondance, je luy promis que venant faulte de moy, luy survivant, j'aurois soing de le luy faire retomber en main, avec les restaurations et observations que je pourrois y avoir faictes, et que, venant à s'imprimer, je ne manquerois poinct de faire tesmoigner au public l'obligation qu'il en debvoit avoir non seulement à luy, mais encores audict sieur Presidant d'Arras. Ce qui ne fut pas faict à cachettes, car si je ne me trompe, le s[r] Torius[1] y estoit present, et quelque aultre de son païs, qui repeta souvent et en riant cette condition d'heritage au survivant. Cela fut cause que comme auparavant je n'avois pas osé me dispenser d'envoyer l'original à Rome, de crainte des dangers des chemins, afin de le pouvoir mieux garentir à son premier maistre, lorsque je le fus devenu, je me dispensay de l'envoyer à Rome par commodité bien asseurée, où il fut trez bien receu, et où il est encores, en main de persone si qualifiée, que je fairois grand scrupule de la (*sic*) luy tirer des mains, tant qu'il luy plaira d'en user; m'asseurant toutefoys que je la pourray recouvrer tost ou tard, quand il fauldra mettre cette piece en lumiere[2]. Or parce

[1] Sur Lucas Torius ou Torrius, voir le recueil Peiresc-Dupuy, t. III, p. 56.

[2] Il est inutile de faire remarquer combien est curieuse l'histoire si détaillée que retrace

que j'avois receu quelque petit tort d'un bon pere que vous cognoissez qui m'avoit refusé la communication d'un feuillet d'un livre manuscrit[1] et que je sçavois bien que cette piece icy estoit grandement de son goust, je creus qu'elle me pouvoit fournir un moyen bien innocent de me vanger de sa discourtoisie en ne luy communiquant pas cette piece, et de faict je ne la voulus poinct laisser sortir de mes mains afin qu'il n'eust pas l'advantage de la voir sans mon sceu ou mon consentement. Mais je ne peus pas si bien faire qu'il ne sceut d'où elle estoit venüe, et c'est vraysemblablement luy qui a faict depuys agir ledict s^r^ Presidant, pour redemander la piece maintenant que ledict s^r^ Schilder est decedé, et qu'il ne peult pas tesmoigner ce qui s'y est passé.

Quand Mr Rubens sera arrivé à Paris, vous l'en pourrez entretenir et luy dire que, comme je n'ay rien que je luy voulusse reffuser, je serois bien marry de luy refuser cette piece, et que je la luy donnerois trez volontiers quand je sçaurois qu'il la voulust accepter de ma main, si je l'avois en mon pouvoir, mais vous sçavez bien où elle est. Et si je la puis recouvrer, je ne manqueray poinct de l'en advertir, pour en disposer, comme il peult faire de tout ce que j'ay et que j'auray jamais de plus precieux. Mais tousjours peult il bien asseurer ledict s^r^ Presidant qu'il ne sera poinct frustré de l'honneur qui luy en doibt redonder en public, et que nonobstant le droict que je pensois avoir sur la piece, je serois si marry d'avoir esté instrument de l'en priver (quand je serois asseuré que ce fust contre son bon gré) que je feray tous efforts à moy possibles pour la recouvrer et la remettre à sa disposition, et attendant cela, si je puis apprendre en quoy consiste sa curiosité, soit en livres ou en autres singularitez, je tascheray de luy en faire avoir telle recompence, que je pourray juger competante et capable de le contenter. Asseurez en Mr Rubens de ma part, afin qu'il le

Peiresc des destinées du fameux manuscrit dont on s'est tant occupé au XVIIe siècle et dont on s'est beaucoup occupé encore de nos jours. Voir sur le calendrier constantinien une note du recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 211).

[1] On lit à la marge de la copie de la Méjanes : «Le P. Sirmond.» Peiresc eut toujours sur le cœur un refus de communication venu d'un homme qu'il avait souvent obligé.

fasse entendre audict s^r Ambassadeur, à qui je suis serviteur en mon particulier, et dont j'honore infiniment la vertu et le merite. Mais c'estoit un trop long discours pour le luy faire par lettre, attendu mesmes que j'en laisse encores la moitié, dont vous pourrez vous ressouvenir et l'en entretenir de bouche. Et je m'asseure que ledict s^r Ambassadeur ne debvra pas trouver si estrange cette procedure dudict s^r Schilder qui estoit tant de ses amys, parce que je sçay bien qu'ils ont practiqué ensemble quelque chose de semblable. Et que ledict s^r Schilder s'en allant en Espagne, et n'osant pas y porter tous les papiers qu'il avoit en son pouvoir (à cause de la liberté qui y pouvoit estre possible plus grande que les plus severes ne font semblant de vouloir souffrir), il les laissa en depos audict s^r Ambassadeur à la charge qu'ils demeureroient au plus vivant d'eux deux. Comme il a practiqué aussy envers le s^r Torius, qui se trouva prez de luy lors de son decez, à qui il laissa tous les papiers qu'il avoit lors prez de luy. Je serois trop long si je vous disois là dessus ce que le deffunct m'avoit dict aultres foys du feu s^r Denys de Villiers, chanoine de Tournay, qui avoit promis l'heritage de ses papiers et singularitez à tous ses amys, et puis se mocqua du monde, et luy disoit qu'il les vouloit distribuer de son vivant à ceux qu'il vouldroit choisir pour successeurs d'iceulx respectivement, et de faict s'en allant en Espagne il en fit une distribution, comme s'il fut allé au tombeau. Vous vous pourrez servir de cela selon vostre discretion, afin que Mr Rubens ne me prenne pas pour homme de mauvaise foy, et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 22 janvier 1625[1].

[1] Cette lettre occupe les fol. 92 et 93 du volume 5170. Le feuillet 94 servait d'enveloppe à ladite lettre, comme le prouvent les notes mises au dos par Valavez. Sur un bout du feuillet servant d'enveloppe, Peiresc a tracé ces mots : «Aujourd'huy XXIIe janvier, le sieur Fontaine a signé son acte de reduction. Si Mr de Callas consent au faict de Peronuyer. Mr Astier est resolu d'aller attaquer la partie d'Avignon.» À sa lettre du 22 janvier, destinée éventuellement à être mise sous les yeux de Rubens, Peiresc avait

Si cez M[rs] insistent à vouloir sçavoir à qui le kalendrier ms. a esté envoyé à Rome, il n'y auroit pas de danger de faire sentir à M[r] Rubens, comme soubs main, que vous croyez que le Pape (qui est curieux, et qui en avoit ouy parler par M[r] Aleandro qui y travaille dessus) m'ayant faict sentir qu'il desiroit de voir l'original, je le luy envoyay, mais que je serois bien marry qu'on luy en allast faire de l'importunité. C'est pourquoy il ne le fault dire que soubs promesse de ne le pas redire.

Il n'y aura pas mesmes de danger, si M[r] Rubens est à Paris, de luy monstrer vous mesmes la lettre que je vous escripts pour cela, mais je ne suis pas d'advis que vous la luy envoyiez en Flandres s'il ne venoit encores.

Ouy bien l'aultre lettre que je vous escripts sur les difficultez que j'ay trouvées en son mouvement, si vous voyez que M[r] Rubens ne vint sitost comme il vous mandoit, il n'y auroit poinct de danger de la luy envoyer comme de vous, et sans en avoir charge de moy, afin qu'il responde plus cathegoriquement sur la resolution desdictes difficultez.

Je vous envoye toute ouverte la lettre que je luy escris, afin que vous la lisiez et que la cachettiez avant que la luy rendre ou que la luy envoyer. Et pour le faict de M[r] de Lauson[1], je seray bien aise qu'il sçache que ma boitte est encor à Paris, et puisque vous n'avez poinct eu de conferance avec luy, vous pouvez parler de son dernier traicté comme de chose venüe depuis peu à ma notice et à la vostre, et luy tesmoigner que j'ay esté bien aise qu'il ayt trouvé moyen de faire son traicté[2] à son contentement et sans le regret qu'il avoit aux medailles d'or, et que je laisse encor à sa discretion de retenir, s'il veult, la boitte de ce

joint un billet indépendant, qui expliquait l'usage que Valavez devait faire de la lettre du 22 janvier. C'est ce billet qui forme le feuillet 96 de notre manuscrit.

[1] Sur le président de Lauson voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

[2] Le traité relatif à l'achat de divers objets précieux destinés à ses collections. On sait que le président de Lauson possédait un des plus beaux cabinets de Paris. Voir sur ses collections le *Dictionnaire des amateurs français au XVII[e] siècle* par Edmond Bonnaffé, p. 164-166. Cet érudit donne de fort intéressants détails sur le recueil de médailles «formé par le prince de Croy, que le président avait acheté (24 juin 1623) par l'entremise de Rubens dans des circonstances assez curieuses.»

que j'avois mis à part[1], ou de trouver bon que je la prenne, en payant la somme convenüe, soit à ceux à qui la marchandise appartenoit ou à luy, s'il a comprins cela en son nouveau traicté dont vous debvez ignorer les particularitez et les apprendre de luy à cette heure que Mr Rubens sera arrivé de par de là.

Je me suis depuis resolu d'escrire audict sr de Lauson. Vous pourrez suyvre les termes de ma lettre, et aprez l'avoir cachettée la luy rendre, quand Mr Rubens sera arrivé, si vous pouvez attendre; sinon, s'il differoit longtemps, vous la lui pourriez rendre.

Sçachez un peu de Mr Rubens tous les noms, qualitez et dignitez du sr President d'Arras dont est question, et mesme quelque chose de sa vie, et telle qui se peult inserer en un Eloge d'honneur pour luy, que je veux envoyer au sr Aleandro. J'en avois aultres foys prié ledict sr Rubens, mais il l'a oublié; et dictes luy de vous à luy, qu'il m'obligera fort de s'entremettre pour faire de gré à gré cet accommodement, en sorte que je sois hors de recherche de ce costé, s'il est possible, et que je crois bien qu'il le peult faire, s'il le veult[2].

XXVI

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

Je viens de recevoir vostre despesche du 14 par le maistre de la poste, et d'apprendre par luy mesmes que Mr le Pr President n'a point encores envoyé la mienne, laquelle il me fit tenir trois jours ceans

[1] M. Bonnaffé a cité (p. 165) une convention entre Lauson et Rubens au dos de laquelle Peiresc a écrit de sa main : *Traicté des medailles du duc d'Arscot* [Charles de Croy] *acheptées par M. de Lauson, où je suis intervenu pour un certain nombre de medailles au mesme prix que le s^r de Lauson.* Peiresc s'était réservé 28 pièces sur le lot du président au prix proportionnel de 100 livres à déduire du prix total de 6,000 livres payé par ce dernier à Rubens.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 92. Autographe (avec sommaire en deux lignes écrit par Valavez). Bibliothèque Méjanes, collection Peiresc, registre III, fol. 121 *bis*.

toute preste à cachetter, disant qu'il l'envoyeroit prendre d'heure à aultre, et puis me l'a retenüe deux jours chez luy, et cependant les Tresoriers generaulx en firent hier courir une et en est passé d'aultres de Mr de Guise, de sorte que je pourrois bien ne les envoyer plus là hault. Et feray cete (*sic*) appendice pour envoyer ce petit pacquet que je receus hier du sr de Bonnaire de Rome pour Mr Buon de qui il m'escript tout plein de choses sur lesquelles il fault que j'escrive audict Buon, mais ce ne sçauroit estre devant ce caresme prenant. Cependant vous luy rendrez son pacquet.

J'ay esté infiniment aise de voir que vous ayiez gousté la resolution de ma niepce laquelle va tousjours de bien en mieux et me faict dire merveilles. Je suis très aise encor que vous ayez faict distribüer le principal de l'affaire à Mr Durand sur le placet et attendray fort impatiement voz prochaines lettres du 17me pour voir qu'il aye esté enregistré. Je vous respondray au reste avec un peu plus de loisir.

On m'escript de Rome du 3me que le jour St Thomas on avoit bruslé le corps de M. Ant. de Dominis[1] avec son effigie au naturel de sa grandeur et que pour cet effect le corps avoit esté tiré de l'Eglise St Apostolo où il avoit esté en depost depuis sa mort[2].

Mon neveu vous avoit faict part des nouvelles plus particulieres qu'un sien compagnon d'estude luy avoit escriptes, de qui je luy feray entretenir la correspondance pour l'exercer.

J'avois l'abregé de l'Histoire de France de Vignier in-f° en grand papier[3] que je fis relier dernierement, mais celuy là sera pour quelque

[1] Marc-Antoine de Dominis, né en 1556, dans l'île d'Arba, sur les côtes de Dalmatie, fut évêque de Segni, puis archevêque de Spalatro. Ayant écrit le traité *De Republica Christiana,* il quitta l'Italie, se réfugia en Angleterre, où il devint doyen de Windsor, puis désavoua son livre et revint à Rome. Mais comme sa conversion ne parut pas sincère, il fut enfermé au château Saint-Ange, où il ne tarda pas à mourir (1624).

[2] Ces quatre lignes se retrouvent dans une copie-mosaïque de la Méjanes mentionnée précédemment, à la fin de la lettre n° XXI (p. 64, note 4).

[3] *Sommaire de l'histoire des François* par Nicolas Vignier, de Bar-sur-Seine, médecin (Paris, Sébastien Nivelle, 1579, in-fol.). Voir sur cet ouvrage et les autres ouvrages de cet érudit le *Manuel du libraire* (t. V, 1218-1219).

IMPRIMERIE NATIONALE.

amy. Je vouldrois bien avoir cet Epiphane que Mr Buon promet, mais je ne crois pas qu'il le fasse[1]. Le vieux cronicon est celuy que je demandois, mais je le verifieray si je puis sur l'aultre pour voir s'ils sont aussy amples l'un que l'aultre. Je chercheray en voz liasses la harangue du sr de Seneçay[2]. J'ay leu le livre du sr de Mauroy[3] et le trouve bien succinct, et bien court en plusieurs endroits importants.

Je ne puis vous resouldre des œuvres de Mr de Thou que je n'aye lettres du sr Cardon[4] qui m'escrivoit l'avoir envoyé querir à Geneve à 50 libvres, s'il est perfect. Pour les livres d'Angleterre, je n'approuve pas trop l'intervention du sr Boswelt, parce qu'il est fort paresseux et mensonger[5]. Au voyage de Madame[6] quelque amy pourra faire cela. Mr d'Oppede m'a retenu l'epistre du sr de Colomby[7] que Mr de Malerbe m'avoit envoyée; si vous en avez quelque aultre, la piece est bonne à garder. Je chercheray l'erection du parlement et de la chambre pour en dresser des memoires à la premiere commodité. Et vouldrois bien servir Mr Passart[8] en quelque chose de meilleur. Je vous remercie de voz extraictz et nouvelles. Je ne vous puis rien dire en revanche si ce n'est que les galeres de Genes qui estoient aux isles en sont parties et s'en sont allées depuis lundy, nous laissant en plaine paix. Nous n'avons pas icy les advis des brouilleries que vous dictes des srs de Blacon

[1] Buon ne le fit pas. Mais pourquoi Peiresc réclamait-il un nouvel Épiphane quand le P. Petau venait d'en donner, trois ans auparavant, une édition estimée (*Opera omnia, gr. et lat., Dionys. Petavius ex veteribus libris recensuit, latine vertit, et animadversionibus illustravit.* Paris, 1623, 1 vol. in-fol.)? D'après le *Manuel du libraire*, c'est la meilleure édition que l'on possède des œuvres complètes d'Épiphane.

[2] Gratien Bauderon, sieur de Senecě, né en 1583, fils de Brice Bauderon, médecin à Paray (Saône-et-Loire), mort en 1623. et père de Brice Bauderon, sieur de Senecé, auteur de *l'Apollon françois*, mort en 1698.

[3] *Discours sur la vie et faits héroïques de M. de la Valette, lieutenant general en Provence, et de ce qui s'est passé dans ledit pays, durant son commandement*, etc. par M. [Honoré] de Mauroy, sieur de Verriere (Metz, 1624, in-4°).

[4] Sur cet imprimeur-libraire de Lyon, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. II, p. 394).

[5] Voir, sur ce personnage si défavorablement jugé par Peiresc, le recueil Peiresc-Dupuy (I, 20, 21; II, 175, 176, 223).

[6] La nouvelle reine d'Angleterre.

[7] Sur François de Cauvigny, sieur de Colombi, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 278).

[8] On trouve mention du sieur Passart dans le recueil Peiresc-Dupuy (II, 5).

et Brison[1]. Possible n'en est il rien. Mr le conseiller Boyer[2], qui estoit l'hoste de Made de Crequy, me dict hier que nostre affaire ne se jugeroit pas, et qu'il avoit apprins que nostre homme s'en revenoit. Je crois que Blanc (qui est fort de ses amys) le luy ayt dict, ou possible quelqu'un des domestiques de ladicte dame. Il fauldra faire la guerre à l'œuil. J'espere neantmoings que Dieu nous aydera. J'avois esté voir cette dame à son arrivée dans la foulle, elle a rendu la visite à tous ceux de la Grande Chambre excepté moy, je n'ay pas laissé de luy aller dire adieu avec les aultres.

Je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce vendredy à midy 24 janvier 1625.

Je ne pensois pas vous escrire si au long. J'ay faict rendre seurement tous voz pacquets. Le conseiller d'Auterive ne m'apporta poinct ce coup cy de lettre de Mr de Cambolas ne de Mr de Claret, comme l'aultre foys, mais il me voulut recuser, et sur sa requeste fut mis neant. Il m'en est depuis venu faire des excuses, imputant la faulte au commandement de son pere[3].

XXVII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

Mr d'Oppede m'avoit asseuré au palais que mon pacquet estoit party dez hier au matin; La Fagoüe[4] me dit hier au soir qu'il l'avoit porté à

[1] Voir sur ces personnages le recueil Peiresc-Dupuy (I, 390, 392, etc.).

[2] Voir sur ce magistrat le recueil Peiresc-Dupuy (II, 86, 160, etc.).

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, f° 95. Autographe sans adresse.

[4] C'était le secrétaire du premier prési-

midy, sans prendre l'appendice que je vous avois envoyée (où je pense que j'avois mal datté par equivoque, car je debvois datter du 24me), mais hier au soir à la poste on n'en sçavoit rien, et je crois que tout n'ira qu'aujourd'huy. C'est pourquoy j'ay escript à Mr de Lomenie pour accuser la reception de sa lettre et pour vous donner advis de la venüe de Mgr de Guise depuis hier sur le tard. Il apporta des nouvelles de guerre asseurée. On tient que c'est pour mettre sus sa compagnie. Vous verrez ce que j'en escripts à Mr de Lomenie, à quoy je ne sçaurois rien adjouster, si ce n'est que j'avois oublié de vous dire que le sr de Beauchamps estant tombé malade de fiebvre, la cour luy donna congé de se faire porter chez l'huissier Artault, où il fut saigné devant hier deux foys, et luy tira on du sang fort corrompu; sa fiebvre s'allege pourtant. On le mit dans la chaire de feu mon oncle. On luy a neantmoins accaré encor un tesmoin à ce soir là où il est. Il est si travaillé de son esprit qu'il croit tousjours d'estre pendu et ne s'en peut taire aux médecins ne aux aultres, bien que la charge ne soit pas grande et qu'il ne l'ignore pas. Mr de Crequy [1] masqua le dimanche, veille de son despart, avec le conte de Carces [2] et aultre noblesse en bon nombre et trouvant en quelque lieu un masque en habit de satyre à grande queue (qui estoit, se dict on, le jeune Bras [3]), elle se voulut moquer de la queue et accuser de bestise, ce qui fut si mal receu qu'on luy respondit tout ce qui se pouvoit dire de plus salle et plus offensant sans que pas un de la trouppe fit semblant de s'en formaliser bien qu'on osta le masque [4].

dent. Nous retrouverons plusieurs mentions de ce très actif personnage dans les lettres suivantes.

[1] *Mr de Crequy* en chiffres.

[2] Sur ce lieutenant de roi en Provence, voir le tome III du recueil Peiresc-Dupuy, p. 429, 436, etc.

[3] Ce *jeune Bras* était Sextius d'Escalis-Sabran, baron de Bras et d'Ansouis, fils du feu premier président Marc-Antoine. Il allait épouser, l'année d'après, Marguerite de Brancas-Céreste, et se fit un homme tellement sérieux qu'en 1630 il troqua *la queue de satyre* contre le chaperon de premier consul d'Aix. Il devint bientôt après capitaine-lieutenant des gendarmes du maréchal de Vitry, le gouverneur de Provence, fut nommé viguier de Marseille en 1636, et occupa de rechef le premier consulat d'Aix, de 1647 à 1650.

[4] En chiffres, avec traduction interlinéaire, jusqu'à l'avant-dernière phrase de la lettre.

Voilà des bagatelles dont je ne me pene guieres. Je vous donne le bonjour et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné,

P.

D'Aix, ce 25 janvier 1625[1].

XXVIII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

Ma despesche demeura en arriere à mon grand regret, par la stupidité de mon homme, car elle estoit prou faicte à temps. Cependant j'ay faict une aultre entrée dans vostre estude[2], et aprez avoir manyé toutes les liasses qui estoient au lieu designé, j'ay trouvé hors de liasse tout au fonds la harangue de Mr de Seneçay, ensemble les memoires de Ribaudas, dont vous aurez la coppie cy joincte.

Les portraicts de Mr du Puy sont tous prets, et le dessain de Gien roullé avec. Je n'attends qu'un homme de pied qui s'en charge. La maladie de Mr de Beauchamps est fort amendée. On luy accare tousjours quelque nouveau tesmoing, mais tout cela n'est pas grande fritture. Il a receu des lettres de surceoy, mais je crois qu'il se resouldra de laisser juger son affaire. A ce matin on a jugé ses objects, ce qu'il eust peu empescher avec ses lettres s'il eust voulu. Il est encore chez l'huyssier Artauld. Mr de Guise partit hier pour s'en retourner à Marseille, ayant faict resouldre le despartement et logements de la Compagnie de Mr de St Ivers, attendant les mandements de Mr le Connestable qui est encore à Gap, où Made de Crequy l'est allée voir[3], et disoit on aujourd'huy qu'il avoit commandement du Roy d'arrester le passage des

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 98. Autographe.

[2] Chacun des deux frères avait donc son cabinet de travail, ou, comme on disait alors, son *estude*.

[3] Nous avons vu que Madame de Créquy était la fille de Lesdiguières.

troupppes, qui seroit la paix. Les galeres qui estoient parties des Isles s'allerent mettre à S[te] Marguerite auprez du lieu où le s[r] Bellon se retranche. Je ne sçay si c'estoit pour le grand vent, ou pour ne faire tant d'ombrage, elles y estoient encore cez jours passez. Nous ne vous sçaurions dire aultre chose, et je demeure tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce mardy au soir 28 janvier 1625.

Mad[e] de Cujes dict hier à M[r] le presidant d'Oppede qu'elle estoit venüe pour traicter de l'office de son feu mary [1], auquel M[r] de Sisteron ne songe plus [2]. Je vouldrois bien que M[r] Viaz y voulust entendre.

Mad[e] de Cujes dict à M[r] d'Oppede qu'elle n'avoit pas voulu traicter de l'office de son mary sans le luy communiquer, et l'asseurer qu'elle ne vouloit prendre que de sa main celuy avec qui elle en traicteroit. Il m'a envoyé dire aujourd'huy que j'en escrivisse à M[r] Viaz [3], lequel de bonne fortune s'est trouvé en ceste ville. Je l'ay fort esbranslé, et s'il ne tenoit qu'à luy l'affaire seroit faicte, mais c'est à sçavoir si son pere vouldra employer là 18,000 escus. J'avois parlé à M[r] Viaz de la part dudict s[r] d'Oppede, mais ledict s[r] d'Oppede m'a dict à ce soir qu'il n'avoit pas d'envie d'estre allegué, tant pour ne le rendre suspect que pour ne donner de la jalousie au lieutenant Valbelle qui pretendroit le premier refus pour ses enfans.

[1] Véronique Russan, dame en partie de Rousset, était veuve de Gaspard de Glandevès, sieur de Cujes, qui avait été reçu conseiller au parlement en 1599.

[2] Toussaint de Glandevès siégea de 1607 à 1648. Outre le défunt qui vient d'être mentionné, ce prélat avait cinq frères dont l'aîné était Théocrène (*alias* Théodule) de Glandevès. Trois autres étaient chevaliers de Malte et le dernier (Jean-Louis-Antoine), d'abord chanoine de Saint-Victor à Marseille, quitta son couvent pour épouser en 1616 Marguerite Félix de la Reyarde. Leur fils Charles joua un rôle considérable dans les troubles de la Fronde à Marseille.

[3] Balthazar de Vias, ami et parent de Peiresc. Sur Balthazar, voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy. Voir encore sur le père du poète, cité un peu plus loin, et sur toute la famille Vias, le fascicule VI des *Correspondants de Peiresc* (Marseille, 1883).

Ledict s[r] Viaz m'a dict que le s[r] de Glandeves luy dict environ 3 semaines y a que son frere faisoit dessein d'aller en cour pour cet office, et que luy se disposoit de l'accompagner, mais qu'ils n'estoient pas encores du tout bien resolus, et qu'il se pourroit bien faire qu'ils en traictassent, auquel cas ils luy en parleroient.

M[gr] de Guise a achepté la maison de feüe Mad[e] de Castellane pour 21,000 libvres[1] et dict on qu'il y veult despendre 100 mille libvres en bastiments et jardinages, se dict il. Il va tous les soirs en masque et dimanche dernier en cette ville il envoya les viollons à Mad[e] de Paule[2].

M[r] Guittard aura donné advis de la boutade de Messieurs des Comptes qui avoient voulu faire les mauvais contre luy, et avoient decreté prinse de corps, mais il se presenta à eux leurs bureaux assemblez, et leur fit grande honte. J'avois oublié de vous en advertir, mais ce seroit un trop long discours à escrire. C'estoit l'advocat general Thomassin[3], qui s'estoit picqué de quelques discours et tesmoignages de sentiment de ses mespris.

Je n'ay encores peu avoir la datte precise et voir les lettres d'establissement de la Cour des Comptes; je l'espere cette semaine.

J'attends impatiement des nouvelles de l'enregistration de la Commission de M[r] Durand au principal et prie à Dieu qu'il benisse cette bonne et innocente entreprinse.

Je vous envoye un pacquet de Vernier avec l'empreinte pour le recachetter. Quand vous l'aurez veu et d'aultres, s'ils vous en tombent en main, il n'est poinct inutile de sçavoir les affaires de cez canaille (*sic*).

J'auray soing de l'affaire du s[r] de Lasset, vous en pouvez asseurer M. le P. de C.

[1] L'auteur des *Rues d'Aix* ne dit rien de cette maison. J'ai en vain interrogé sur l'hôtel de Castellane ceux de mes amis qui connaissent le mieux l'histoire de la ville d'Aix.

[2] Probablement Victoire de Porcelet Fos, seconde femme de Louis de Paule, qui fut successivement procureur général (1611), conseiller (1614) et président à mortier (1632).

[3] A la date de cette lettre, deux frères Thomassin étaient avocats généraux, l'un, Jean-Étienne, au parlement, l'autre, Joseph, à la Cour des comptes. Ils étaient fils du conseiller Jean-André.

Nous attendions dez hier voz lettres du XVII; mais puisqu'elles tardent tant je ne l'attends (*sic*) plus qu'avec celles du 21, c'est à dire vendredy ou samedy au plus tost[1].

XXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROI,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'aurois une infinité de choses à vous escrire, mais vous m'en excuserez pour à cette heure à cause que je ne suis guieres bien faict; je m'enrumay tout le jour d'hier à Sainte Clere pour assister à la messe nouvelle d'un filz de Maixe Jaubert, premier consul de Rians, qui

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 99. Autographe. L'adresse manque. On trouve au fol. 101 une lettre trop peu intéressante pour être reproduite en entier. J'en reproduirai seulement le sommaire et de courts passages. Voici d'abord le sommaire de la main de Valavez : «Aix, 1625, 30 janvier. Mon frere. Donner la relation de Fra Paolo à Mr Rubens. En avoir en françois. L'autheur est faulsaire.» La lettre débute ainsi : «Nous receusmes hier au matin vostre despesche du vingt-quatriesme de janvier avec des lettres de Monsieur Pelletier du vingt-cinquiesme, le tout renvoyé de Marseille où l'on nous dict qu'un courrier de Monsieur l'avoit pourté le jour precedent, qui est une merveilleuse diligence. . . .» On lit un peu plus loin, à propos d'une lettre de Mr du Puy du 28 : «lequel j'ay remercié des petits livrets d'Angleterre et de la collation venitienne de Fra Paule dont vous pouvez donner l'exemplaire italien à Mr Rubens comme il vous plaira, car j'en ay recouvré ung aultre de Lion qui est en fin papier comme celuy là, mais je n'en ay poinct veu de ceulx qui sont en françois. On m'escript de Rome qu'il s'y en est veu quelques ungs qu'on y trouve de grandes faucettez aussy bien qu'au livre du Concille et que l'autheur estoit tenu pour un homme qui ne croyoit ne à Dieu ne au diable. Je m'en rapporte. Mon nepveu attend son Isocrate en bonne devotion.» Voici le *post-scriptum* mis au dos de la lettre et qui est autographe, le reste étant de la main d'un secrétaire : «Voz despesches du 17 et 21 viennent d'arriver, mais je n'ay pas de moyen de les lire, et j'envoye ce supplement au pacquet d'hier au soir qui s'en va seulement partir. Je n'ay pas veu le prieur de Moustiers et ne sçay si c'est luy ou si les a envoyées. Il me faut aller à l'audiance.» La lettre est ainsi datée de la main de Peiresc : «D'Aix, ce jeudy matin 30 janvier 1625.»

vouloit que je fusse le parrain et ma tante d'Orves la marraine. Et il faisoit un si grand vent et si impetueux que nous ne nous en pouvions pas deffendre au plus proffond de l'eglise. J'en ay eu cette nuict un accez de fiebvre qui eust esté accompagné de ma suppression d'urine sans un grand hasard qui m'a esveillé une heure devant, et à ce matin une joüe toute enflée, mais j'espere que ce ne sera rien. Je n'ay pas laissé d'entrer[1]; il est vray que ç'a esté par force pour ne faire chaumer la Compagnie aux procez entamez avec moy et pour m'empescher de travailler au logis. Cela me servira d'excuse envers Monsieur de Lomenie et Monsieur de la Ville aux Clercs[2] pour ce coup cy, auquel vous direz que Marroc m'a dict aujourd'huy au palais qu'on luy a faict une nouvelle communication de tout le procez. Et que M^r le conseiller Guerin est mort à ce matin[3]. On fera ses funerailles aprez demain. Mr Olivier faict la semonce[4]. Mr Venel, doyen de la Tournelle[5], reviendra en sa place dans la Grande Chambre durant le restant de cette année et deux aultres consecutives. Mr de Colongue descendra des enquestes en la Tournelle[6]. Et à la Saint Remy Mr Flotte[7] et Mr de Lambert[8], qui sont à cette heure du nombre des XII, viendront à la Grande Chambre de leur plain droict à la place du s^r de Cauvet[9] et du s^r Perier[10], qui aura achevé ses deux ans et sera obligé d'aller servir à la Tour-

[1] C'est-à-dire d'assister à l'audience du Parlement.

[2] On sait que c'était là le père et le fils et qu'une égale amitié liait l'un et l'autre à Peiresc.

[3] Alexandre de Guérin du Castelet, pourvu d'un office de conseiller en 1587, était père de Pierre, procureur général au Parlement, puis président aux Comptes, et de Charles, qui lui succéda comme conseiller.

[4] Le grand ami de Peiresc, Pierre Olivier ou Olivari, si souvent mentionné en nos précédents volumes.

[5] Jean Venel, reçu conseiller en 1599, dont le fils fut maître des requêtes de la reine, et la belle-fille sous-gouvernante des enfants de France.

[6] Scipion de Foresta Collongue, reçu en 1621. À Aix, il était d'usage que les jeunes conseillers fissent d'abord partie de la chambre des enquêtes, avant de *descendre* à la Tournelle, qui siégeait à l'étage inférieur.

[7] Jean-Augustin de Flotte, reçu en 1605.

[8] Raimond de Mainier Lambert, reçu en 1607.

[9] Cauvet, baron de Tretz, reçu conseiller en 1610.

[10] Julien de Périer Clumans, reçu en 1599, mourut doyen du parlement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nelle, tous les autres demeurants de leur droict à la Grande Chambre. Vous aurez sceu l'arrest de Bordeaux pour ledict s[r] de Cauvet, qui pour garantir la teste de son filz roulante sur le bureau aprez six opinions de mort, declara qu'il n'empeschoit plus l'accomplissement du mariage de son filz lequel print acte de cette declaration, à laquelle il adjousta la sienne que la demoiselle estoit sa femme, sur quoy il fut ordonné qu'il l'espouseroit, aultrement qu'il seroit procedé contre luy comme contre criminel convaincu de rapt[1]. Et aussytost le cardinal de Sourdis les espousa luy mesmes de nouveau en tant que de besoing[2]. Le pere presenta le lendemain une grande requeste pour estre receu à desadvoüer son consentement dont il fut deboutté. Le filz s'en est venu à l'advance.

Vous verrez la despesche que je vous envoye des proprietaires d'Ieres : aprez l'avoir veüe, je leur ay escript que je ne trouvois pas mauvais qu'ils se monstrassent prets à faire la guerre, mais que je ne trouvois pas bon l'exclusion d'un accommodement moings desadvantageux. Rua est encores en Avignon. J'attends impatiement son retour à Marseille pour voir de le faire acquitter de sa promesse afin de vous secourir.

Le fruittier est passé; mon pere luy fit rescription sur le rentier de Beaugentier, lequel le paya aussy tost et vint hier apporter à mon pere les 27 escus de reste de la rente de Pasques, avec des fruicts du Prieur qui ne vauldroient pas l'envoyer à Paris, et des marcottes que nous envoyerons avec celles de Marseille et avec les figuiers. Vous verrez la lettre du Prieur, et la bonne nouvelle de la resurrection du Rosier de Hollande et de l'anticipation des Ranoncules et Tulipes, qui me faict bien apprehender les derniers froids.

[1] J'ai vainement fait rechercher aux Archives départementales de la Gironde l'arrêt en question. La série des registres du parlement de Bordeaux est malheureusement interrompue pour l'époque où nous place la lettre de Peiresc.

[2] François d'Escoubleau de Sourdis, cardinal archevêque de Bordeaux, a déjà été mentionné une fois dans le tome I[er] du recueil Peiresc-Dupuy (p. 49) et plusieurs fois dans notre tome V (Lettres à D. Guillemin, *passim*).

Mon cousin d'Orves a eu sentence favorable sur le jugement de sa demande en execution de l'ouverture de son fideicommis. Il s'excuse que cela a retardé son voyage de la cour auquel je m'estois attendu pour luy confier les 100 escus du s^r Tavernier que j'avois faict changer en pistoles d'Espagne afin d'espargner le droict de remise; mais ayant veu le danger des chemins depuis le bruict que le Montelymar[1] avoit esté failly, j'ay mieux aymé prendre lettre de change de Mr Signier laquelle je vous envoye, vous priant de la luy faire tenir. On nous dict que Madame de Rohan, s'en retournant d'Avignon à Castres, faillit d'estre attrapée avec quinze mille pistoles qu'elle a touchées, se dict on, en Avignon. Mr Signier desire avoir de la vaisselle d'argent blanche, c'est à dire Bassin, Ayguiere, Sallieres, Flambeaux, et vouldroit sçavoir à l'advance combien elle se vend; vous luy pourrez mander combien le marc et à peu prez de combien de marcs seront chascune desdictes pieces à peu prez, tant les plus fortes et les plus legeres que les mediocres. Le filz de M^r le conseiller Thoron arriva hier fort sain et gaillard[2], et print la peine de me venir voir en arrivant pour me rendre une lettre de Monsieur le conseiller son pere la plus honneste du monde; à ce matin il est entré au palais et s'en est venu salüer Messrs de la Grande Chambre auxquels il a rendu une lettre dudict sieur conseiller Thoron son pere à la Compagnie, laquelle s'en est tenüe fort honnorée, et aprez des compliments reciproques adjoustez de bouche tant par ledict s^r filz que par M^r le Pr Presidant, Mr Boyer a esté chargé de porter cette lettre aux aultres chambres. Je pensois ne vous escrire qu'un mot, et puis je me suis laissé emporter, mais je finiray sans passer plus oultre, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce lundy au soir 3 febvrier 1625.

[1] C'est-à-dire la ville de Montélimar (Drôme).

[2] Jean-Antoine de Thoron Artignosc, dont le père avait été reçu conseiller en 1588, fut reçu lui-même en 1623, et se maria l'an d'après avec Élisabeth de Bouquin.

Mr le conseiller Thoron filz est party apres disner en poste pour aller à Marseille. Le filz du baron de Cauvet y est allé aussy pour voir Mgr nostre Gouverneur[1].

On avoit dict que ceux des galeres de Genes qui estoient à Sainte Marguerite sont allez et venus faire leur devotion diverses foys dans St Honoré de Lyrins[2] dont on a faict plainte. On disoit qu'ils estoient revenus aux isles d'Ieres, je ne sçay encores si cela sera bien vray. J'ay enfin faict coppier voz plans de Ribaudas, et vous en envoye la coppie, ayant retenu l'original pour ne le hazarder par cez mauvais temps, et si celuy cy se gaste ou se perd, il n'y aura pas tant de regret.

Il ne se trouve poinct de prevanche blanche dans les jardins de ce païs, le sr Pichenat de Marseille ne sçait que c'est. Un appoticaire dudict lieu a promis à Mr de Bourgoigne de leur en faire avoir du terroir, quand la saison sera qu'elles fleurissent, car sans cela il auroit peine de la recognoistre, de la bleüe ou violette. Il dict qu'il s'en trouve au Sallon, nous tascherons d'en recouvrer d'un costé ou d'aultre[3].

XXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous advertis dernierement de la reception de voz despesches du 17 et 21 du passé. J'ay depuis veu Mr le Prieur de Moustiers[4], lequel je

[1] On sait que c'était le duc de Guise.

[2] Voir sur ces diverses localités le recueil Peiresc-Dupuy où elles sont si souvent mentionnées (*passim.*)

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 102. Autographe. Au dos de la lettre, Valavez a inscrit le prix des pièces d'argenterie demandé par Peiresc : «Bassins les moindres, 6 marcs; mediocres, 8; les plus beaux, 10. Aiguières : les mediocres, 3; les belles, 4; salières mediocres avec les rouleaux: la pièce, 2; les belles, 2 1/2; flambeaux mediocres, 3; les beaux, 4.»

[4] Le prieur de Moustiers (Basses-Alpes) a été déjà mentionné dans le tome précédent.

trouvay un peu en bredouille sur la perplexité des paroles où il estoit engaigé de part et d'aultre touchant cez deputations. Il me fit enfin l'ouverture d'une deputation surabondante d'un tiers tant de l'un que de l'aultre ordre, afin de donner place au cousin Aguillenqui, ce que j'ay fort approuvé, et crois qu'il ne tiendra qu'à Messrs d'Aix et de Sisteron de le vouloir, car puisqu'ils ont les suffrages à leur disposition ils en viendront bien aisement à bout, et puisque le fonds y est estably la chose ne sera pas de si dure digestion. Car à vous dire la verité, plus je pensois à la declaration qu'on vouloit avoir du pauvre prieur de Roumoules, plus je la trouvois incivile et desraisonable. En sorte que quand c'eust esté pour m'en advantager moy mesmes en ma personne, j'aurois eu honte, non seulement de la luy demander, mais de l'accepter quand il me l'eust offerte de gayetté de cœur, voyant que c'estoit sa ruine, et se sacrifier pour ses amys. N'y ayant nulle apparance qu'il y puisse jamais revenir, s'il pert cette occasion qu'il a si cherement acheptée. Mon cousin Aguillenqui sçait bien que quand je l'ay peu servir luy et les siens, je ne me suis pas espargné comme je continueray de faire à l'advenir, mais en cela j'aymerois aultant qu'il m'eust dict qu'il avoit besoing d'un œuil du prieur de Roumoules pour bastir sa fortune, et qu'il me prioit de l'arracher pour le luy donner[1]. Or est il que je n'aurois pas moings de honte de l'une que de l'aultre demande. S'il s'en fust advisé de meilleure heure, et avant que ledict prieur de Roumoules eust traicté et faict conclurre son affaire, il eust esté trez juste de demander qu'il s'abstint d'y pretendre en concurrance avec mon cousin, mais aprez les choses faictes, c'est trop à mon jugement. Je seray bien ayse que vous le disiez à mon cousin de ma part afin qu'il ne trouve pas mauvais si je n'ay voulu dire absolument au pauvre prieur qu'il s'allast noyer pour faire les affaires d'aultruy.

Si mon cousin avoit le mesme advantage de son costé, et qu'aprez

[1] L'énergie de l'expression employée par Peiresc est bien digne d'un cœur que l'injustice révolta toujours et qui ne sacrifia jamais le devoir à des considérations de famille. Toute la lettre, du reste, est très belle et reflète avec vivacité les plus nobles sentiments.

avoir par un long travail obtenu ung semblable employ, il se presentast quelqu'un aultre qui fust de qualité preferable à luy en mon endroict, soit pour la recommandation des grands qui ont droict de me commander absolument, ou pour faire des affaires de nostre maison, par exemple si à cette condition on nous offroit de faire assouppir noz procez, ou quelque mariage fort advantageux à mon neveu[1], luy ne prendroit pas plaisir que je me voulusse prevalloir du droict de nostre parenté, et du pouvoir qu'il me peult avoir laissé sur luy de sa courtoisie, afin de luy ruiner sa fortune desja faicte apparement. C'est pourquoy il ne doibt pas trouver estrange que les plus grandes obligations que j'ay de le servir luy plustost que le prieur, n'ayent pas peu me porter à me despartir de ma parolle et adsistance innocente, en faveur d'une creature de nostre maison[2], pour luy faire ceder son droict acquis et se precipiter dans une certaine ruine. Car de le repaistre d'esperances pour la prochaine desputation, c'est le payer d'une monnoie certainement faulse, parce qu'il n'est pas possible d'en venir à boult contre touts ordres et reglements. Et puis c'est chose où il ne peult pas pretendre de son chef et pour la qualité de sa personne comme mon cousin, ains seulement du chef de la grace de ses amys qui sont presentement en charge, et qui peuvent n'y estre plus lors, ou avoir changé d'advis pour aultres interests. Je vous en ay voulu escrire mon sentiment au long, afin que vous ne le trouviez pas mauvais vous mesmes, puisque vous vous estiez laissé emporter à la priere de mon cousin. M'asseurant que vous m'en excuserez l'un et l'aultre comme je vous en prie, et sur ce je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 3 febvrier 1625[3].

[1] Claude de Fabri, le futur marquis de Rians.

[2] Nous avons vu dans notre tome V que Denis Guillemin avait été, dès son enfance, protégé par la maison de Fabri, qui, en échange de son dévouement, lui avait donné toute son assistance.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acqui-

XXXI

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

J'ay receu lettre de change de Bordeaux de 1200 libvres que je n'attendois quasi plus, lesquelles me sont venües bien à propos, pour r'emplacer la partie de Tavernier qui s'estoit confondüe à ma Paulette[1] et à l'affaire de ma niepce[2], et pour payer Buon, et les exemplaires de Cramoisy plus pressants[3], pour à quoy prourvoir j'ay prins lettres de change de Mr Signier aux sieurs Lumaga, lesquelles je vous envoye et lesquelles vous pourrez distribüer encores que je n'aye pas le loisir pour à cette heure de leur escrire. S'il fault comme je pense qu'il fauldra plus grand nombre d'exemplaires, Messrs Lumaga payeront sur la lettre de credit ce que vous trouverez bon, et je trouveray moyen de le rendre icy à Mr Signier lequel s'est payé par ce moyen des fournitures qu'il avoit payées ou faict payer pour moy à Rome et à Venise et Genes. Le restant a esté encores bien peu de chose pour le voyage de Mr Fauchier et de mon solliciteur[4], que j'avois mangé plusieurs foys. Encores suis je reliquateur des cent escus du cousin de Chavary qui sont mangez de bien plus longue main. Dieu nous donnera quelques moyens un jour, s'il luy plaict.

Au surplus ma niepce est tousjours en trez bonne humeur. Je luy envoye souvent des raffraischissements; elle est contente tout ce qui se peult, dont nous avons lieu à loüer Dieu. Le cousin d'Orves m'a dict

sitions françaises, n° 5170, fol. 104. Autographe. Valavez a ainsi résumé, au dos de la lettre, son contenu : *Sur la pretendue deputation du cousin Aguillenqui et le desistement du prieur de Romoul* (sic).

[1] Le payement de l'impôt prélevé sur les charges de judicature et perçu pour la première fois en 1604.

[2] Peiresc, en bon oncle, avait payé les frais du séjour de Claire de Fabri chez les religieuses déjà mentionnées.

[3] Comme nous l'explique le sommaire analytique inscrit par Valavez au dos de la lettre, il s'agit là des «exemplaires des œuvres de M. du Vair».

[4] On payait donc les solliciteurs, quand on avait un procès, comme on payait les procureurs et les avocats.

sans y penser que par l'adresse de quelque sien amy il avoit traicté de ses lettres patentes pour les penes[1] municipaux avec La Faye, le secretaire son compagnon, moyennant cinquante pistoles, et c'est ce qui a rompu son voyage de la Cour.

Je prie à Dieu qu'il l'obtienne sans aultre peine comme il desire, et comme luy promettent ces gents alterez et inconsiderez. Mr Seguiran[2] le presidant faisoit fort le renchery sur le prix de l'office de Thresorier, mais enfin il s'est laissé vaincre et sans les amourettes qui tiennent encor icy son second filz, il seroit party pour aller en Cour faire son Traicté et doibt partir, se dict il, vendredy prochain. Il dict que le pere Seguiran avoit eu parolle et promesse de Messrs les Ministres qu'il en auroit un pour le prix que le Roy en recevoit, et estime que cela luy fera obtenir quelque rabais ou gratification au dessoubs des 50 mille libvres. C'est tout ce que je vous puis dire sur ce subgect, et que vous pourrez mesnager, attendant que j'aye moyen d'escrire à Mr Passart à qui je vous prie de faire mes trez humbles recommandations. Et je demeureray tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce lundy au soir 3 febvrier 1625[3].

[1] Il ne semble pas possible de lire autrement que *penes* ou *pues*.

[2] La famille du président Seguiran était fort nombreuse, comme on le verra dans les pages suivantes.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 105. Autographe. Suit (fol. 106) un *post-scriptum* tout entier rédigé en caractères secrets. Voici la traduction des premières phrases et de la dernière : «Le prieur de Moustiers me dict que Mr Dembault avoit monstré à Bigot toutes les lettres de Mr d'Oppede touchant Mr de Sisteron et qu'en sa presence mesmes il ne s'estoit pas peu tenir de luy en parler comme d'une chose gastée par les remonstrances de la cour ou du ches (pour *le chef*, en supposant une faute du chiffre). Ce n'est pas d'aujourd'huy qu'il est en cette bonne coustume dont il trouvera un jour possible quelque payement lorsqu'il y pensera le moings. Car Dieu ne prend pas plaisir à cez procedures...» — «On nous faict icy grande feste d'un livre de xx feuilles sur la mort du presidant Janin.» — La lettre est sans adresse. Sur l'enveloppe Peiresc a mis ces deux mots : *Affaires domestiques*.

XXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS,

À L'ESCOLLE St GERMAIN, CHEZ Mr GAIGNY.

Monsieur mon frere,

J'escrivis hier au soir en me couchant aux sieurs Buon et Tavernier pour accompagner leurs lettres de change[1] et avois oublié de vous remercier de l'Epiphane comme je faicts maintenant, dont l'acquisition m'a esté fort agreable. Je rechercheray soigneusement les papiers que vous me demandez pour Ieres. Je pense qu'il y en a quelque chose d'enregistré en nostre parlement que je prendray. Madame de Chastueil[2] estoit à sa bastide, mais son pacquet luy fut envoyé par un des siens qui l'alloit trouver.

Nous attendrons les greffes des Rennettes, mais je crois que vous y en adjousterez des Calleville; Mr de la Baroderie[3] vous en indiquera des bonnes ou Mr Lucas, et M^r^ Le Tanneur.

Grisolles a esté bien colere contre son homme. Nous verrons les bas à la Malherbe[4] qui me seront beaucoup plus propres que les calçons, parce que vous sçavez qu'avec mes emorroides, je ne puis souffrir rien qui me touche en cet endroit là. Et si le sieur Enea[5] ne me les emporte

[1] On sait que Buon fournissait à Peiresc les livres et Tavernier les estampes. Voir le recueil Peiresc-Dupuy, *passim.*

[2] Françoise Cadenet de Lamanon, fille d'Antoine et de Jeanne de Crapone, épouse de Louis Gallaup, coseigneur de Chasteuil, fut la mère du *solitaire du mont Liban.* Voir *Notice généalogique sur la famille de Galaup* par le marquis de Boisgelin, dans le fascicule XVII des *Correspondants de Peiresc* (Digne, 1890, p. 45).

[3] Nous avons déjà rencontré ce «gentilhomme ordinaire de la chambre du roi» qui était «intendant des jardins de Sa Majesté aux Tuileries».

[4] Jules Quicherat (*Histoire du costume en France*) ne fait aucune mention des «bas à la Malherbe».

[5] Le sieur Enea, que nous retrouverons souvent, était un médecin italien qui semble avoir eu plus de savoir-faire que de savoir. Il ne réussit pas, malgré ses promesses, à guérir Peiresc qui, pendant plusieurs mois, lui donna le vivre et le couvert.

du tout, l'usage de tels calçons ne me pourroit guieres servir. Toutefoys puisqu'ils sont acheptez, il fauldra essayer et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 4 febvrier au matin 1625 [1].

XXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay à ce matin receu voz deux despesches du quatriesme et septiesme de ce mois et ay fait rendre à leur adresse toutes les lettres de voz amis mesme celle de Monsieur le president Seguiran, et celle de Mr Thoron à qui je la suis allé bailler à mains propres chez luy à l'issue du pallais, car son voiage de Marseille et ses frequentes promenades à sa Bastide ne m'avoient jusques à ceste heure donné le bien et contentement de le salluer chez luy jusques à ceste heure despuis son retour. Vous aurez icy sa responce et la mienne à Mr le conseiller Thoron, son pere, et celles de Mr Astier et de mon cousin de Meaux, Mr Guittard estant allé à Marseille cejourd'huy, où j'ay envoyé celle de Monsieur Vias.

Nous avons esté infinimant aises Mr de Callas mon pere, Mr Astier et moy de la bonne nouvelle que vous nous avez donné tant de la remission des sacs du gros procez du Marquis d'Oraison par devers Mr Durand que de ce que nous avons retiré noz contredicts et advertissemans de la main de Mr Galland.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, 5170, fol. 107. Autographe suivi (fol. 108) d'un *post-scriptum* en caractères secrets dont voici les premiers mots : « Mr Guittard s'est laissé entendre que le partisan de l'edict des tresoriers... »

Le bonhomme[1] a esté fort incommodé cez jours passez pour ung bien petit desordre, ayant voulu contre mon advis quitter de fort bon vin vieillz et fort innocent pour se mettre au nouveau qui estoit encores doux comme moust et qui luy desvoya son ventre dans moings de deux ou trois jours dont s'ensuyvirent divers maux et inconveniants, car la frequente suppuration du bassin luy fit quelque petite excoriation aux fesses qui l'empesche maintenant de pouvoir demeurer assis à son aise et luy donna ung peu de fiebvre, laquelle n'estoict poinct sans chaleur extraordinaire et la chaleur luy fist affecter de se descouvrir pour prendre du frais sans la moderation requise, ce qui luy a donné de ressentiment de goutte aux bras et aux mains qui se va communiquant aux genoux, mais Dieu mercy il se remet fort bien et commance à recouvrer le goust, le repos et l'embonpoinct.

C'est la derniere obligation que nous eusmes à ces maulvaises femmes qui s'en sont retournées chez elles à S[t] Maxemin depuis le landemain du jeudy gras, lesquelles avant que partir, me voulurent donner ce coup de pied qu'elles me gardoient, ayant dict et faict accroire faulcemant à mon pere que le vin vieill que je luy faisois boire ne valloit rien et que quand on en gardoit du soir au matin il debvenoit plus noir que de l'ancre et tout tourné, voire que dans demy heure il se gastoit. Sur quoy il ne leur feust pas difficile de luy persuader d'en faire mettre ung aultre en perce qui seroit bien meilleur venant de leur main. J'en fis tant de bruict que je peus prevoyant bien le mal que cella feroit et sçachant trez bien que le vin vieill estoit extremement bon et qu'il se conservoit perfectement bien du soir au matin, car j'en goustois tous les matins de celluy du soir, mais je ne peuz jamais estre escouté jusques à ce que le mal feust venu et lhors mon pere se remit fort facillement au vin vieilz que j'avois tousjours continué de boirre. Nous eusmes ceans le lundy ensuyvant une bonne femme de Marseille nommée donne Jannote Fauchiere que nous tenons de la main de madame Bourgoigne; elle a esté jusques à ceste heure fort bien adsistée

[1] C'est-à-dire le vieillard, R. de Fabri.

et secondée par Mad[elle] de Lombard à cause de ceste derniere recheutte, ce qui a faict cesser tout le regret que mon pere eust peu concepvoir de n'estre pas si bien servy pendant l'absance de ces femmes comme du temps qu'elles y estoyent, car elles se vantoient en partant que cella arriveroit. Dieu nous donnera la grace de faire nostre debvoir sans leur aide.

J'ay esté infiniment ayse de l'heureuse arrivée de M[r] Rubens et des occasions que vous avez prinses de luy rendre quelque petit tesmoiniage de service ou de bonne volonté. Quand vous en auriez faict une fois aultant en ma personne propre, vous ne m'eussiez pas tant peu obliger comme envers luy. J'ay un grand regret de ne luy pouvoir escripre pour ce coup, mais je compte tant en sa courtoisie qu'il excusera mon infirmité et une facheuse defluction que j'ay sur la machoire gauche, laquelle s'est renouvellée lhorsque je pensois en estre bien guery.

Au surplus ne craignez pas que M[r] de Lauson me praigne sitost au mot[1]; il est trop courtois et trop honneste et cella seroit trop contraire aux convantions qu'il a signées de sa main, et puis quand il le feroit, puisque je l'ay mis à son arbitrage, je n'en aurois point de regret, estant de la quallité dont il est et m'ayant tesmoigné la bienvueillance qu'il m'a tesmoignée tousjours. Je pense bien qu'il seroit necessaire que vous fairiez renvoyer à M[r] Rubens la bouette dont est question en estat affin qu'il en puisse mieux parler et s'il avoit envie luy mesmes de le retenir parce qu'il a acquis la fleur du cabinet du duc d'Arscot, je le remetz fort franchement à son arbitrage et disposition et penserois luy estre grandemant obligé s'il l'avoyt retenue ou tout ou telle partie qu'il lez vouldroit choisir sur tout le contenu de ladicte bouëtte.

Je suis bien ayse que vostre homme[2] ayt entreprins de transcrire pour Monsieur de Lomenie le livre du procez de Provence que Monsieur Marescot luy avoit mis en main. Il n'est pas de besoing que vous vous mecterez en peine de m'en retenir une coppie parce que j'en ay

[1] Au sujet de la collection de monnaies achetée par l'intermédiaire de Rubens et dont il a été déjà fait mention.

[2] Votre domestique. Nous avons déjà vu que l'*homme* servait souvent de secrétaire à son maître.

une que je fis faire dez l'année six cens douze. La plaincte que je faisois de Mr Marescot pour ce regard n'estoit pas qu'il m'eust reffusé de me le prester, ains de ce qu'il me l'avoit donné en pur don au voiage de l'assemblée des nottables de son propre mouvement, oyant et estipulant pour moy feu Mr le Garde des seaux du Vair et fort bonne compagnie, ensuitte de quoy il m'avoit envoyé le livre dez qu'il feust arrivé à Paris avec de belles parolles pour m'inviter à le garder dans mon cabinet pour l'amour de luy. Et quelque temps aprez il m'envoya prier de le luy prester rien que pour un jour, disoit-il, pour faire voir au president Blamenil[1] les armoiries qui y sont painctes du sieur Baillet dont il avoit espousé l'heritiere[2] et depuis llors oncques plus je ne sceus reavoir mon livre, à quoy ce n'est pas tant grand regret à cause que j'en ay une bonne coppie tout au long.

Je suis bien aise que vous ayiez recouvré le Verulamius de Ventis[3] que je n'avois peu avoir despuis ung exemplaire ou deux que j'avois donné à des amys et que vous ayez aussy retrouvé à Paris l'Instauratio magna[4] parce que je n'en avois plus, mais pour ce moyne Eadmerus de Mr Selden[5], j'en ay ung que Mr Bignon m'achetta, l'année passée,

[1] Nicolas Potier de Blancmesnil était président à mortier depuis 1578. Il se montra fidèle royaliste pendant la Ligue et pendant la régence de Marie de Médicis, qui le fit son chancelier. Il mourut en 1635, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans.

[2] N. Potier de Blancmesnil avait épousé Isabeau Baillet, une des trois filles du président René Baillet qui, faute de postérité masculine, portèrent l'héritage de cette vieille famille parlementaire, et notamment les terres de Sceaux et de Tresmes, dans les familles de Thou et Potier. Les armes de Baillet étaient d'azur à une bande d'argent accostée de deux amphisbènes ou dragons ailés d'or.

[3] L'*Historia ventorum*, par le chancelier Bacon, avait été publiée en 1622. Puisque nous retrouvons le nom de l'illustre philosophe, je citerai une récente et intéressante étude dont il a été l'objet : *François Bacon*, par G.-L. Fonsegrive, professeur agrégé de philosophie au lycée Buffon (Paris, 1893, in-12).

[4] C'est le premier en date des grands ouvrages philosophiques de Bacon : il se publia en 1605, sous ce titre : *The proficience and advancement of learning divine and human*. Cet ouvrage, développé par l'auteur et traduit par ses secrétaires, devint plus tard le *De dignitate et augmentis scientiarum* (en neuf livres). C'est la première partie de l'*Instauratio magna*. La seconde partie est formée par le *Novum organum*, l'ouvrage capital de Bacon.

[5] *Notæ et Spicilegium ad Eadmeri monachi*

et ay pareillement le livre intitullé : *Regiam majestatem Scotie*[1] plus de douze ou quinze ans y a, mais je n'en demeure pourtant pas moings obligé à la courtoisie de Monsieur de Thou et l'en remercieray trez humblement au premier jour comme je feray aussy Messieurs Du Puy de leur *Ritus precum*. J'ay encores le Seldenus de diis Syriis[2] de sorte qu'il ne sera pas de besoing d'en prendre d'aultres si cella n'est desja faict.

Quant à vostre aultre lettre du 7me, nous attendrons la recepte du cimant pour lutter les tuyeaulx[3] de se mouvemant et celle de l'eau verdastre qui n'avoit jamais esté revelée? Je m'enquerray des provisions de noz presidans des enquestes pour le droit d'augmentation des entrées, mais je crains bien qu'elles n'ayent jamais sorty aulcun effect.

Je vous remercie bien fort des commissions du cardinal de La Rochefoucauld qu'il fault que je voye à loisir[4] et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce mardy au soir 17 febvrier 1625.

L'affaire de Mr d'Abbatia[5] feust achevée long temps y a à son souhaict. Mr Astier en poursuivit Borrelli[6] jusques à ce qu'il eust faict re-

historiam novorum sui seculi cum notis Seldeni (Londres, 1628, in-fol.). Eadmer était un moine bénédictin qui vivait encore en 1121. Il fut évêque de Saint-Andrews, en Écosse, et non archevêque de Cantorbéry, cemme plusieurs l'ont avancé.

[1] *Regia majestas Scotiæ, seu veteres leges et constitutiones ex archivis publicis et antiquis libris manuscriptis collectæ et illustratæ* (Londres, 1613, in-fol.). L'auteur est Jean Skene (Skenæus) conseiller de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Il y eut une édition antérieure (Édimbourg, 1609).

[2] *De Dis Syris syntagmata* II... Londres, 1617. Autres éditions : 1629 (Leyde), 1662 (Leipzig), 1680 (Amsterdam).

[3] Il manque dans le texte quelque chose entre *tuyeaulx* et *de se mouvemant*.

[4] Le pape Grégoire XV, à la prière de Louis XIII, avait donné au cardinal de la Rochefoucauld, le 8 avril 1622, un bref lui conférant les pouvoirs nécessaires pour réformer les ordres religieux.

[5] Un procès devant le parlement d'Aix. Il en est question dans le fascicule des *Correspondants de Peiresc* consacré à *Guillaume d'Abbatia* (n° X).

[6] Il ne s'agit pas ici du notaire archéologue, mais de quelque avocat ou procureur du même nom. Les *Borrilli* ont de tout temps été très nombreux dans la ville d'Aix.

mettre les sacs à Mr de Boyer, de quoy je donna incontinant advis audict sieur d'Abbatia et ne sçay comment j'ay oublié de vous en advertir.

Ma niepce persiste tousjours, et quand elle fera instance du voile, je ne differeray poinct, si elle en vient là. Elle a encor à courir jusques au 8 avril, avant que d'y estre receue. Vous prendriez plaisir de voir leurs regles et constitutions imprimées à Paris chez Adrian Tifaine, à la Samaritaine rüe St Jacques, 1622. Je seray bien aise que vous m'en acheptiez un exemplaire[1].

XXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS,

À L'ESCOLLE St GERMAIN, CHEZ Mr GAIGNY.

RECOMMANDÉE À MONSr JAQUET, Sr DE FETAN, CONSEILLER ET SECRETAIRE DU ROY, INTENDANT DE SES POSTES, À LYON.

Monsieur mon frere,

J'oublyois de vous dire que, jettant les yeux sur les commissions du cardinal de La Rochefoucault, je me suis apperceu que vous m'avez envoyé celles d'autour de Paris. Mais les principales nous manquent, car j'entends qu'il a subdelegué Mr de Bayonne pour nostre Guienne[2] et un aultre pour le Languedoc, ce que je vouldrois bien sçavoir au vray. Cela se peult apprendre de quelqu'un des siens, et principalement toute la procedure qu'il a faicte pour interdire l'Abbé de St Maur sur L'Oyre (*sic*), general de la congregation Benedictine, de la fonction

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 111. Original. Le dernier paragraphe seul du *post-scriptum* est autographe. Voici le sommaire écrit au dos de la main de Valavez : « 17 Febvrier. Il est bien aise que j'aye faict remettre à Mr Durand les sacs du procez du Marquis d'Oraison. L'indisposition de mon pere causée par l'artifice de ses femmes. Il a *Eadmerus monachus*, *Regiam Majestatem Scotiæ* et Selden, *De diis Syris*. »

[2] L'évêque de Bayonne était alors Claude de Rueil (1622-1626).

de sa charge[1] en noz cartiers. Je vous supplie de m'en sçavoir donner des nouvelles asseurées et coppies, si faire se peult, de la procedure, le plus tost que vous pourrez, car il importe.

J'admetz un moyne du Toronet[2], neveu de Mr Guidy, en mon Abbayie pour l'amour de Mr Astier, et ay envie de le charger de l'u[ne][3] de cez pieces mentionnées au pacquet que j'ay envoyé tantost.

Non [moins][4] je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce mercredy au soir 19 febvrier 1625[5].

XXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Feu Monsieur le conseiller Guerin, que Dieu absolve, m'avoit infiniment obligé, par de signalez tesmoignages de sa bienvueuillance, comme aussy Monsieur le Procureur general son filz, à qui de fort longue main j'ay voüé toute sorte de trez humble service, et à touts les siens. Et seray bien aise de luy en pouvoir donner quelque tesmoignage en

[1] La congrégation de Solesmes a récemment acquis l'ancien monastère et l'a converti en prieuré. A la tête de ce prieuré a été placé Dom Chamard qui est un trop grand travailleur pour ne pas nous donner, un jour, l'histoire de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, où nous trouverons un excellent commentaire du passage de la présente lettre relatif à la procédure faite par le cardinal de la Rochefoucauld.

[2] Le Toronet, actuellement commune du canton de Lergues, arrondissement de Draguignan, était un monastère cistercien fondé au XIIe siècle et qui est resté longtemps très florissant.

[3] Déchirure du manuscrit.

[4] Nouvelle déchirure du manuscrit.

[5] Bibliothèque nationale, fonds français, nouvelles acquisitions, n° 5170, fol. 113. Autographe.

la persone de Monsieur son frere en l'occasion qui se presente maintenant des expeditions de l'office de conseiller, dont il est resignataire. Où il ne pouvoit escheoir aulcune difficulté considerable, attendu que si bien le parquet est du corps de la Cour, ce neantmoings pour le faict des dispenses de la parenté qui peult estre entre ceux de la Cour et dudict parquet, on y a tousjours passé fort facilement, à cause que Messrs du parquet ne font que requerir et les aultres sont juges. Et en ce faict où il s'agist de subroger un filz en la charge d'un pere qui a si dignement servy, et si longuement, la chose est la plus favorable du monde.

Ce neantmoings Mr Flotte se veult monstrer si zellé à la rigueur de la justice, qu'encores qu'il soit entré dans la compagnie nonobstant les parentez qu'il y avoit notoires en grand nombre, et son mariage avec la fille de M^r le Doyen, dont il cachoit la verité [1], il se jacte de se vouloir opposer icy à la reception, voire de vouloir envoyer en Cour pour y faire former opposition au seau. Vous pouvez penser si sa procedure a esté trouvée odieuse de par deça, où l'on ne s'y arresteroit pas beaucoup, parce que l'on cognoit bien son humeur, et l'on n'ignore pas les motifs sales et honteux qui le font agir en cela comme il a faict en la poursuitte du procez des tailles dudict feu sieur conseiller Guerin au parlement de Paris au grand desadvantage de toute la compagnie. Mais parce que l'on ne le cognoit possible pas de delà, cez Messrs se sont resolus d'y envoyer exprez, et vous recevrez cette lettre des mains de celuy qu'ils envoyent, à qui je vous supplie de rendre toute l'assistance de [ce] que vous pourrez envers Mgr le Chancellier et les aultres, qui pourroient en ouyr parler. Je m'asseure que vous le ferez volontiers, et pour le merite de telles personnes, et pour l'amour

[1] Ce mariage n'est pas indiqué par les généalogistes. En tout cas aucun enfant n'en provint. C'est par une alliance contractée en 1639 avec Marguerite de Beaulieu-Razac, que Jean-Augustin de Flotte fut la tige des Flotte Saint-Joseph. Cette Marguerite descendait de Gaston de Beaulieu, le fameux capitaine gascon établi à Marseille qui, après avoir servi sous six rois, mourut à l'âge de cent trois ans, ayant eu trente-deux enfants, dont douze furent tués dans diverses batailles. On croirait lire une merveilleuse légende.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de moy, qui ay cela grandement à cœur, et pour enseigner à cet homme qui ne met peril à rien, et qui se porte si inconsiderement à toutes ses fantaisies, qu'il ne sçait pas bien prendre ses mesures. Le pauvre deffunct, un peu devant son trepas, luy envoya faire chrestiennement des compliments et requisitions de pardon par Mr le conseiller Venel, auxquels il fit des responces dignes de ce qu'il est, et en fut publiquement blasmé de touts ses meilleurs amys, à plus forte raison des aultres. Il importe que cez gents trouvent chausseure à leur pied. Je vous supplie de n'y rien espargner, et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 22 febvrier 1625 [1].

Du 23 febvrier 1625.

J'ay eu responce de Rome du 8 de ce moys et l'on me mande aprez avoir consulté de ceux qui approchent de plus prez à la Cour, touchant le livret qu'on disoit y avoir couru dont l'on faisoit autheur un jesuite[2], qu'il n'y en avoit poinct esté parlé et qu'on ne sçavoit ce que c'estoit. Bien dict il qu'on y avoit parlé de certaine epistre liminaire du P. Scribanius au Roy d'Espagne[3], qui avoit donné subject à tout plein de bruict, mais celuy qui m'escript n'en sçavoit pas les particularitez pour encores et promet de s'en enquerir pour le premier. Voyez si ce ne seroit poinct l'epistre de ce livre qui a un si beau frontispice. Il adjouste que le pere Arnoul[4] receut assez de visites à son abbord, et qu'il avoit presché[5] deux foys, sçavoir une à St Louys presants le cardinal de la Vallette[6] et Mr l'Ambassadeur et grande multi-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 113 *bis*. Autographe.

[2] Le mot *jésuite* est écrit en caractères secrets.

[3] Il s'agit là du *Politicus christianus* dédié par le P. Scribani au roi Philippe IV en 1624. Dans le recueil Backer-Sommervogel, on constate que la dédicace de la seconde édition fut quelque peu modifiée.

[4] En caractères secrets.

[5] Le mot est en chiffres.

[6] Louis de Nogaret, archevêque de Toulouse. (Voir recueil Peiresc-Dupuy, *passim.*)

tude de gents d'honneur, et l'aultre à St Jean de Latran à la messe le jour Ste Luce, mais qu'il n'avoit pas eu beaucoup d'applaudissement[1]. L'on se plaignoit que son action de St Louys avoit passé deux heures d'horologe. Celle de St Jean fut courte, car ce ne fut qu'au milieu de la messe. Qu'il est peu souvent chez Mr l'Ambassadeur, et disoit qu'il ne va pas manger voulontiers dehors. Toutefoys il alla manger chez la vefve de Barclay[2].

Le train du cardinal de la Valette en estoit party quattre jours auparavant, et luy s'estoit retiré dez le dernier janvier chez le sr Frangipani[3] avec sept des siens en intention de partir au plus tard dans la my caresme. Son train passa devant hier par icy. L'affaire de Mr du Bec y avoit enfin esté achevée à son contentement, moyennant la composition de 3500 ducats[4]. Que l'on attendoit ce que produiroient Chiavena[5] et Rua tenües pour la pierre d'achoppement.

Il y a des nouvelles de Constantinoble du 8 decembre touchant l'accommodement du Grand Seigneur avec Abassa bascha, et la reduction d'Erseron qui sont fort importantes, et la guerre de Lusbec issu de Tamerlan contre le Persien[6].

[1] Le mot est en chiffres.

[2] En chiffres. Louise de Bonnaire a été et sera souvent nommée.

[3] Voir recueil Peiresc-Dupuy, II, 547.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 107. Autographe. Ce fragment constitue toute une lettre dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 122). On a soudé à ladite copie un fragment d'une autre lettre où il est question de l'achat fait à Rubens par le président de Lauzon «de la fleur du cabinet du duc d'Arschot».

[5] Nom défiguré : peut-être faut-il lire Chavary.

[6] 5170, fol. 109. Autographe. Valavez a écrit au dos de cette note : *Nouvelles*. A la suite desdites nouvelles on trouve (fol. 110) la note suivante, également autographe : «Monseigneur de Guyse a (se dict on à Marseille) envoyé un gentilhomme à Thurin, vers Mr de Savoye, pour l'asseurer que dans un moys il aura touts pretz quinze navires, qu'il faict estat de prendre à Marseille des plus grands qu'il y trouvera pour servir à l'entreprinse sur Genes.»

XXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot pour servir d'enveloppe au pacquet de Mr d'Agut me donnera moyen de vous dire que j'avois oublié de vous faire une priere de la part de ma sœur de Bouq, laquelle a de besoing d'une coupple de peignes pour se peigner. Vous sçavez cognoistre les bons ouvriers, et ce qu'il fault aux femmes.

Je suis si persecuté de donner un exemplaire du volume du cardinal du Perron des Ambassades[1], qu'il fault que vous me fassiez la faveur de m'en faire achepter un par Buon, et me l'envoyer par la premiere commodité.

On a traicté de l'office de feu Mr de Glandeves avec le filz du lieutenant Valbelle moyennant 18,000 escus[2], mais Mr de Fauris le pere s'estant montré competiteur pour sa propre personne[3], on le luy a offert à 18,500 escus. Nous attendons quelle en sera l'issüe.

Mr de Sisteron me venoit voir hier que je me trouvay absant, je l'allois revoir, et il se trouva embarqué au jugement d'un compte du Clergé que je ne voulus pas interrompre. Il vit Mr le Pr Presidant, et luy dict qu'il avoit escript à ses amys à Paris, Grenoble, Dijon, Thoulouse, Bordeaux, et ailleurs, et que touts avoient esté d'un mesme advis que luy avoit dict, qu'il ne s'estoit porté à ceste poursuitte que pour contenter sa belle-sœur et ses parents, que veritablement ce n'avoit jamais esté son propre advis, etc.

[1] Le volume des *Ambassades* fut publié par Jacques Davy Duperron, évêque d'Angoulême et neveu de l'auteur (1622, in-folio). Ce prélat fut un des correspondants de Peiresc.

[2] Léon de Valbelle, sieur de Meyrargues, fils de Barthélemy, lieutenant au siège de l'amirauté de Marseille, fut reçu conseiller au parlement d'Aix le 28 novembre 1625.

[3] Pierre de Fauris, seigneur de Néoules, Saint-Vincens et Saint-Clément, syndic de la noblesse de Provence en 1618, fut le troisième et le quatrième aïeul des deux présidents de Fauris Saint-Vincens.

L'affaire de Perrouvier n'a peu reussir d'aultant qu'il fault que quelqu'un se soit mis soubs main à la traverse à mon trez grand regret, car mon pere avoit enfin consenty, et nous avions preveu [pour *pourveu*] à tout ce que vous craigniez pour la garantie.

Je regrette infiniment la perte de la lunette de Drebels pour Mr de Lomenie. Les vents froids sont revenus sus lorsque je songeois d'envoyer le myrthe que j'avois faict venir exprez, avec aultres choses, mais il fauldra un peu superceder si je ne me resouls d'envoyer le tout par mer avec les orangers de Mr de la Baroderie. Je vous donneray advis de leur partement, et seray tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dimanche au soir 23 febvrier 1625.

Le sieur Thoron, advocat du roy de Brignole, est ressuscité, aprez un accident d'apoplexie qui l'avoit faict pleurer chaudement à touts les siens, et se remet peu à peu.

Si par la consultation, les consultants s'attacheoient au droict de l'indultaire, faictes qu'on ne s'y arreste pas, car il y a des moyens indubitables pour aneantir son droict qui ne fut qu'emprunté, pour attirer la cause au Grand Conseil seulement. Il fault voir ce qui se peult faire sans se fonder sur luy que pour la simple attribution de jurisdiction[1].

XXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

La despesche de Rome qui s'est rencontrée à ce matin m'a osté le moyen d'escrire pour ce coup ainsin que j'eusse desiré, parceque je

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, 5170, fol. 114. Autographe.

suis encore las de la courvée, ayant esté constrainct de pourvoir à l'affaire de Lugon et de Porchers[1] dont je vous avois escript selon le memoire dont vous aurez la coppie cy joincte, afin que si la consultation de delà portoit d'y faire aultre chose vous m'en donniez promptement advis, voire si la chose importoit je trouverois bon que vous en escrivissiez un mot vous mesmes de ma part à Mr de Bonnaire, et recommander vostre lettre à Rome soubs couverture du sr Pierre Eschinard, expeditionnaire du roy en cour de Rome, qui la fera tenir seurement audict de Bonnaire à qui j'en ay faict l'adresse, et pour Lyon il ne fault que l'adresser à Mr Jacquet. Depuis les dernieres instructions que je vous envoyay, j'ay encores trouvé d'autres provisions impetrées par ce malheureux moyne[2] pour la sacristie, ce qui m'a mis en notice d'autres moyens d'incompatibilité et de vacance dont je vous envoye le memoire, afin que si vostre consultation n'est faicte, vous le puissiez joindre à l'aultre, pour mettre en deliberation cecy avec le reste. Que si elle est faicte cecy ne vault pas la peine de r'assembler du monde; vous en pourrez parler à quelqu'un des consultans en particulier. Vous aurez par mesme moyen la coppie desdictes provisions de sacristie, si quelqu'un en veult voir les termes et de son visa et prinse de possession, ensemble de l'acte de prinse de possession de la mesme sacristie par un aultre moyne, où sont dattez ses tiltres, pour juger de la preferance de l'un et de l'aultre. Tant y a que ce marault[3] pourroit bien apprendre à vivre à ses despans à ce coup cy, et ne s'en rire pas. J'avois payé pour luy au procureur Chauvin du Grand Conseil qui se tient tout joignant les Maturins, la somme de 235 libvres 7 sols con-

[1] Les prieurés de Lugon et de Porchères étaient à la collation de l'abbé de Guîtres. Voir le *Pouillé général* contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux (1648, in-4°).

[2] Ce *malheureux moine* s'appelait Raymond Bommard (le nom est souvent, comme ci, écrit Boumard). — Sur ledit moine, qui succéda comme prieur de Guîtres au P. du Val après l'année 1641 et qui resta prieur jusqu'en 1664 environ, voir *Peiresc, abbé de Guîtres* par Ant. de Lantenay, p. 8 et suiv. Voir aussi mon *Supplément* à la monographie de M. de Lantenay, *passim*.

[3] Plus loin, Peiresc va l'appeler un *mauvais homme*. Toutes ces fâcheuses appellations n'étaient que trop méritées.

tenüe en une parcelle signée de la main dudict Chauvin, dont cet ingrat ne m'a jamais daigné rembourcer. Et parce que je me trouve nommé en tout plein d'articles de ladicte parcelle, et particulierement en la reception et quittance de tout le contenu en ladicte parcelle, et que je ne vouldrois poinct que mon nom y fust pour tout, j'en ay faict faire une coppie où l'on a laissé mon nom, et je vouldrois que Mr Chauvin la signast avec clause que ce soit sans gemination avec une aultre pareille, afin qu'il n'y aye poinct de regrets, et je vouldrois que vous me l'envoyassiez en diligence, ou bien au P. du Val[1], pour en faire suyvant ce que je luy ordonneray. Car si ce mauvais homme ne m'en faict la raison, et de celle là, et de deux aultres que j'ay pareillement payées au sr Thibault pour une affaire de l'advocat Boumard son frere[2], je desire que vous traictiez avec lesdicts Chauvin et Thibault pour voir s'ils ne me vouldroient pas prester le nom en cela, pour les faire assigner au Grand et Privé Conseil respectivement en payement de leurs vacations et fournitures, soubs telles declarations de moy qu'ils trouveront à propos. Je vous supplie d'en conferer un peu avec eulx, et de m'en mander leur sentiment. Je ne pense pas que Mr Chaulvin fasse difficulté de signer ladicte parcelle, d'aultant que je crois qu'il en aura gardé quelque petit memoire dans ses livres, ou aultrement. Et s'il y a quelque article où il fasse scrupule de le tirer en ligne sans parler de moy à cause que je luy ordonnois de bien payer les advocats, et que j'estois quelque foys present, faictes plustost qu'il die suyvant l'ordre qu'il en avoit de celuy qui luy avoit recommandé cette affaire sans me nommer; cela n'empeschera pas que si la chose venoit plus avant, il ne me puisse nommer s'il croid que cela luy soit necessaire, mais en l'introduction de cette affaire je ne veux pas qu'ils ayent cet advantage, de voir mon nom profané de la sorte par des gents si ingrats, ne d'en faire le troffée qu'ils en avoient voulu faire. Au surplus je me

[1] Sur le P. du Val, voir les sources indiquées à la page 118 (note 2).

[2] L'avocat Jean Bommard ou Boumard a été souvent anathématisé par Peiresc dans ses lettres à divers, au sujet de l'abbaye de Guîtres. Voir, notamment, un foudroyant passage dans le *Supplément à la notice d'Ant. de Lantenay*.

suis resolu non seulement à faire impetrer les deux pieces que tenoit ce marault, mais pour ne faire tort par le contrecoup à cez Messrs de Gaufreteau[1], qui m'ont rendu de bons offices, j'ay donné ordre de leur faire octroyer absolution et rehabilitation si faire se peult, et neantmoings de faire impetrer ce qu'ils tiennent par gents d'honneur, qui ne les traicteront qu'honorablement, et qui ne se soussieront pas de les inquietter s'ils se peuvent rehabiliter et maintenir. Vous en verrez le memoire qui est party à ce matin pour Rome et je seray bien aise d'en avoir vostre advis.

Madame de Crequy est arrivée à ce soir au logis du conseiller Boyer qui n'en est pas sorty du palais plus tost pour cela. Mr du Balzac est venu avec elle, mais je ne l'ay pas encores veu.

Mr le baron de la Reolle est icy depuis deux jours, avec Mr l'Abbé son filz, se dict on. Mr le Pr Presidant est aprez à distribuer son procez contre une communauté. Je pense que ce sera à Mr d'Agut.

On m'a rendu voz lettres et celles de Mr Le Pelletier et de Mr du Mas[2] pour ce Maistre des Comptes du Dauphiné, que je plains bien entre les mains de celuy où il est. Je ne sçay si je pourray estre de son affaire. Mr d'Abbatia a receu mes lettres sur le subject dont vous estiez en peine.

Caseneufve laissa sa malle en Avignon, se dict il, et aprez l'avoir long temps attendüe en vain, s'en alla à Rians; comme il en partit sa malle y arriva; tant y a que j'attends encores la despesche de Mr Rubens qui se promene d'icy à Rians, et de Rians icy, et me tient en grande impatiance, ne voulant rien faire à ce moment sans l'avoir veüe. Cependant j'ay voulu escrire un mot à Mr Rubens, de qui les bonnes graces me sont si cheres que vous ne me pourriez pas plus obliger en ma persone propre qu'en la sienne.

[1] Au sujet de MM. de Gaufreteau, voir les deux brochures de M. de Lantenay et de son continuateur, et, pour plus de détails, l'*Essai généalogique sur la famille Gaufreteau* publié par Jules Delpit à la suite de la *Chronique bordelaise* de Jean de Gaufreteau (Bordeaux, 1878, t. II, p. 287-432).

[2] Ces deux personnages sont mentionnés dans le recueil Peiresc-Dupuy.

Mr Astier est sorty de son affaire, je pense qu'il vous en escript. Mais mon cousin d'Orves est en grande transe de la sienne, car ce coquin le faict desesperer. Les proprietaires ont faict une deputation de Farnosi sur le subject de la requeste de Mr de Rua, mais il n'est pas encores arrivé icy. Je ne sçay à quoy ils se resoudront. Je parlay à Mr d'Oppede touchant l'affaire de Cotron pour sçavoir ce que Mr de la Verdiere auroit faict[1], mais il me dict que Mr de la Verdiere ne tenoit pas qu'il fust encores temps.

Je pressay le jeune Seguiran de se resouldre au party ou de se despartir du traicté pour laisser cez Messrs en liberté; j'en parlay encor au pere et à Mr de Bouq, et touts ont esté d'accord de n'y plus penser de sorte que cez Messieurs n'ont plus que faire de s'y attendre, et en pouront traicter comme il leur plairra. Cependant nous leur demeurerons trez redevables de tant de tesmoignages de bonne volonté.

Vostre negociation avec Mr de Lauson et avec cet Ambassadeur ne se sçauroient assez loüer, mais que je puisse un peu respirer je m'acquiteray de cez petits devoirs[2], demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce vendredy au soir 7 mars 1625[3].

[1] Il s'agit là de Jean-Baptiste de Castellane, seigneur de la Verdière, qui devint premier consul d'Aix en 1640 et 1654 et mourut sans postérité. Le fief de la Verdière passa après lui, par suite d'une donation du 2 novembre 1673, à son petit-neveu Jean-Baptiste de Forbin d'Oppède, qui fut président à mortier, puis ambassadeur de France en Portugal, et dont la descendance possède encore cette très importante terre.

[2] C'est-à-dire, comme l'explique le sommaire inscrit par Valavez au dos de la lettre, de ses devoirs de reconnaissance à l'égard des deux personnages qui viennent d'être nommés : «Appreuve la negotiation d'avec le sr de Lauson et l'ambassadeur; il leur escripra.»

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 117. Autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

XXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot en haste et au hazard n'est que pour vous dire qu'hier au matin à mon lever Mr de Chastueil[1] print la peine de m'apporter vostre despesche du 2 de ce moys, avec les 4 pistoles que vous aviez prestées à son homme, lesquelles je vous envoyeray par la premiere despesche de volume, ou de persone de cognoissance, n'ayant osé les mettre en cette lettre parce qu'elle s'en va seulle soubs aultre couverture dudict sr de Chastueil, par le frere de Menc à cause que je sçay qu'il fera diligence.

Nous n'avons pas encores eu voz precedantes du 25 et dernier febvrier qui ne viendront à mon advis qu'ensemble dans un jour ou deux. L'absance de Mr Jacquet faisant que nous ne les recevons pas si à poinct nommé comme durant son sesjour à Lyon, dont Mr le Pr Presidant s'est bien recogneu.

Mr de Callas mon pere vous doibt envoyer une lettre de change de 200 escus par l'entremise de Mr Anglesi d'Avignon. Je voulois que ce fust de 300 escus, mais je n'en ay peu venir à bout. Mon cousin d'Orves desespere en l'attente de son expedition et sa mere encores plus; pour l'honneur de Dieu dellivrez vous de cette affaire, et me procurez ce repos, je vous prie, car ils ne cessent poinct de me persecuter tous les jours.

Mr de Gap[2] bransle au manche, et semble se vouloir separer de Mr de Sisteron, parce qu'il vouloit faire le voyage de la Cour, ce qui fera courir fortune au pauvre Aguillenqui de demeurer exclus tout à faict pour longtemps, car pour gaigner les deux voix de Frejus qui suffisent pour blocquer l'affaire de la deputation, il fauldra deputer un

[1] Jean Gallaup, coseigneur de Chasteuil, était (depuis le 30 novembre 1622) procureur général en la Cour des comptes de Provence. — [2] C'était Charles-Salomon Duserre (1598-1637).

de Frejus, tel que l'Evesque vouldra[1], et tout autre que ledict Aguillenquy, de qui ceux de ce diocese ne veulent pas estre remplis. Voila ce qu'aura gaigné Mr Aguillenqui en s'esloignant de moy et en soubstrayant quelques suffraiges qu'il a voulu soubstraire à Mr de Sisteron sans bien faire son compte, de ce que s'entendants les uns avec les aultres, et proffitant l'occasion du mauvais conseil de Mr de Gap, c'estoit un honeste moyen pour exclurre le Doyen de Gap (lequel a esté si mal advisé de ne se pas faire deputer de son diocese, et n'ayant poinct de voix deliberative, n'est plus necessaire) et son exclusion eust peu faire place indubitablement au cousin Aguillenqui, lequel je plaindray bien, si la chose passe au proffit de l'homme de Mr de Frejus, ce qui l'exclurroit luy pour dix ans tous entiers. Je n'ay pas laissé de le proposer, encores que le pere et la mere s'en soient rendus bien indignes en mon endroict, et si je puis gaigner Mr d'Apt[2], que je m'en vay voir exprez pour cela, on n'aura que faire de ceux de Frejus, et leur pourra on faire remplir leur rang de mon cousin. J'avois resolu de laisser faire, et ne m'en poinct mesler, mais voyant cette occasion, j'ay changé d'advis, croyant que mon cousin le merite mieux que ses pere et mere.

La nouvelle des lettres d'Estat m'a esté bien griefve, mais il fault vouloir ce que Dieu veult; je me persuade que ce sera tout pour le mieux, et que possible la longueur du temps desaveuglera ceux qui nous persecutent si injustement, et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce lundy matin 10e mars 1625.

Je vous recommande la lettre du sr Berger pour l'amour de l'homme de Mr Lautier, nostre apoticaire[3].

[1] L'évêque de Fréjus était alors Barthélemy de Camelin (1596-1637).

[2] Jean Pélissier (1607-1629).

[3] Peiresc ne s'intéressait pas seulement en Lauthier à l'apothicaire, mais aussi au collectionneur. M. Edmond Bonnaffé rap-

XXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Vous aurez sceu l'assemblée du clergé de cette metropole tenüe hier au matin, où Mr l'Archevesque d'Aix et Mr de Sisteron furent deputez du premier ordre. Le Prieur de Moustiers fut esleu pour l'Ageance, et puis pour le second ordre furent esleus le Doyen de Gap, le Prieur de Roumoulles, et le Prieur de Gignac du diocese d'Apt supernumeraire, de l'advis commun de tous les suffrages, excepté que l'Evesque de Gap vouloit eslire pour quattriesme Germont deputé pour Mr de Frejus, et le Vicaire de Riez vouloit aussy pour quattriesme Mr Aguillenquy, parceque Mr le Pr Presidant l'en avoit prié. Vous pouvez voir comme le pere dudict sr Aguillenquy avoit bien faict sa partie, pour se faire tenir à quattre comme il faisoit. Et pour tenir les discours qu'il tenoit à mon desadvantage si inconsiderement qu'il eust merité que j'eusse laissé faire ce qu'on alloit faire, à sçavoir que j'eusse laissé r'allier Mr de Sisteron avec Mr de Frejus, auquel cas on excluoit le Doyen de Gap, et mettoit on à sa place non le pauvre Aguillenquy, mais Germon, ou celuy que Mr de Frejus eust voulu, qui estoit l'exclusion d'Aguillenquy pour dix ans suyvant le reglement. J'avois deliberé de ne m'en poinct mesler, mais quand je vis la consequance j'allay voir

pelle que Toussaint Lauthier, mort en 1685, «prit ses premières leçons auprès de Peiresc» (*Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, p. 167). M. Bonnaffé s'est occupé de la collection Lauthier dans une notice spéciale (*Gazette des beaux-arts*, de mai 1873). J'en ai moi-même dit quelque chose dans le fascicule XII des *Correspondants de Peiresc* consacré à *Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris* (Aix, 1887). On sait que les plus précieux débris des cabinets de Bagarris et de Peiresc passèrent dans le cabinet de Lauthier, d'où ils arrivèrent en grande partie au cabinet du roi.

— Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 117. Autographe.

Mr d'Apt qui s'estoit separé de Mr de Sisteron, et le r'amenay avec prou peine, parce qu'il ne vouloit pas abandonner Mr de Gap et enfin ils furent constraincts d'accorder ce supernumeraire d'Apt, ce que je trouvay moings mauvais que d'admettre un de Frejus aultre qu'Aguillenqui, lequel ne pouvoit estre admis, parce qu'il ne paye aulcunes decimes, et que l'opposition estoit toute formée contre luy de la part non seulement de Frejus, mais aussy de Gap et d'Apt, dont il ne se seroit pas aisement deffendu, et cela feroit par consequance une aultre opposition contre la persone des Evesques deputez, qui eust possible faict casser la deputation entiere. Je suis bien marry de son malleur, mais il estoit inevitable. Pour le moins entre cy et la premiere assemblée, il pourroit entrer aux decimes ou faire si bien sa partie, qu'il se mettra en seureté avec l'ayde de ses amys. Il m'a escript une lettre du 20 du passé que je receus hier aprez la chose faicte. Je luy respondray au premier jour et ne laisray pas de le servir à l'advenir quand je le pourray, nonobstant l'inconsideration de ses pere et mere, puisqu'il la desadvoüe comme il faict. Vous l'en pourrez asseurer de ma part et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce xii mars 1625.

J'oubliois de vous dire que Germond ne nomma persone, pour Mr de Frejus, et qu'il se contenta de faire une opposition contre tous les nommez, mais le deputé de son diocese avoit esté de l'advis commun, et je ne pense pas qu'il s'amuse à poursuyvre cette opposition de par de là.

Madame Bourgoigne receut vostre lettre et tomba malade le lendemain, d'une griefve maladie, et dangereuse, mais la promptitude des remedes luy aura proffité, s'il plaict à Dieu. Son bras du cautere s'enflamma soudainement, et faillit à se mettre en gangrene, mais cela fut arresté. Ma niepce va tousjours en meilleur train; je luy envoyay der-

nierement voz lettres. La Superieure les receut fort honorablement, et luy en fit voir le dessus disant que par mortification elle ne vouloit pas qu'elle vid le dedans de huict jours. Je creus que cela se deubst prendre au sens de la lettre, mais j'ay depuis descouvert que c'estoit pour n'avoir osé les lire elle mesmes, sans que le P. Souffren[1], lequel me vint voir hier et me dict qu'il les avoit veües, les eut veües au prealable, et aprez avoir loüé vostre zeelle, m'asseura qu'il contribueroit tout son credit pour vous faire donner tout contentement et satisfaction, m'asseurant que la fille[2] estoit toujours mieux disposée.

Au reste les dames de Vento, aprez avoir eschauffé les oreilles de ma seur de Valavez tant qu'elles peurent sur les bruicts qu'on faisoit courre que ma niepce avoit esté mise par force dans ce monastere, s'y en allerent et firent de telles bravades à cette bonne dame superieure qu'elle dict n'avoir jamais esté plus mortifiée de sa vie, et enfin quelque parolle qu'elle m'eust donnée de ne laisser voir ma niepce à persone qu'à Mme Lombard, elle fut si surprinse sur le champ qu'elle leur dict que puisqu'elles estoient si opiniastres elle se dispenseroit de la leur faire voir, et l'envoya querir et sans parler à elle la leur laissa toute seule, afin qu'elles apprinssent de sa bouche la verité de toutes choses. Cette fille leur tesmoigna comme tout estoit venu, non seulement de son consentement, mais de son propre mouvement, et à son instante et importune poursuitte, qu'elle estoit si consolée et si contente, qu'elle ne pouvoit assez loüer Dieu de son bonheur, ne sçavoir assez de gré à ses parents de le luy avoir permis; que pour y parvenir elle nous avoit faict à croire que ce n'estoit que pour achever son lict, et apprendre sa cousture, qu'elle desiroit y entrer, que nous ne luy avions voulu permettre que pour un temps limité, et au bout du compte qu'elle avoit grande compassion d'elles de les voir en l'estat qu'elles estoient, au lieu qu'elles pourroient estre heureuses si elles estoient où elle est. De

[1] Jean Suffren, de la compagnie de Jésus, naquit à Salon en 1565 et mourut à Flessingue en 1641. Il fut confesseur de Louis XIII et prédicateur distingué. Il eut quelque célébrité comme écrivain ascétique. (Voir la liste de ses ouvrages dans le tome III du recueil Backer-Sommervogel [in-fol.].)

[2] Claire de Fabri.

sorte qu'elles s'en allerent si confuses qu'elles ne sçavoient où elles estoient et n'en ont plus osé souffler, ne se vanter de leur entreveüe.

On me vient de dire que lundy j'auray la response de la Superieure et de ma niepce pour vous. Cependant ma niepce m'a demandé un breviaire à deux temps in-8° du concile de Trente, et m'en a envoyé monstrer un de Paris, de 1620, chez Guillemot et assossiez, qui est de fort petite lettre; aussi en vouldroit elle un qui fust d'un peu plus belle lettre. J'ay aussy tost mandé le Parisien pour en achepter un, mais il n'en a plus, et attend que son frere en apporte à cez Pasques. Je ne sçay si ceux d'Anvers ne sont poinct de plus belle lettre. Si vous en faictes faire un exprez, il sera bien plus gentil et y fauldroit laisser du blanc pour y subroger la mere Therese et S[t] Ignace quand l'office en sera imprimé. Elle demande aussy quelque libvre en François, sur tous les Evangiles de l'année. Je pense qu'il y en a de plusieurs sortes; vous vous enquerrez des plus propres et les pourrez envoyer.

Les PP. Jesuites ont esté en grande peine des bruicts qui ont couru du jugement de ce Martel, et des suittes; je n'en avois parlé qu'à M[r] d'Oppede et à M[r] Seguiran, mais je crois que M[r] Seguiran en aye parlé avec le P. Souffren, car il m'en parla hier comme s'il sçavoit ce que j'en sçavois. Je luy dis le tiltre du crime contenu en l'arrest, et que des suittes je ne sçavois rien de certain, sinon que l'affaire avoit esté evocquée au privé Conseil.

Le P. Fischet (qui presche à la Madeleine, et faict des merveilles[1], je pense que s'il continue il sera des premiers de son ordre) parla en quel-

[1] Le P. Alexandre Fichet était régent de logique au collège Bourbon d'Aix en 1621. Les *Annales* de ce collège, publiées par l'abbé Ed. Méchin, parlent (I, 35), mais sous la date de 1624, de ses prédications à la Madeleine, qui donnèrent une *satisfaction admirable* à l'auditoire, non toutefois sans soulever quelques difficultés de doctrine auprès de Messieurs du Parlement. En 1640 et 1641, on le retrouve prêchant avec grand succès à Saint-Sauveur et à la Madeleine (*ibid.* I, 126). J'ajoute, d'après la *Bibliothèque de la compagnie de Jésus* par le P. C. Sommervogel (III, 715), que le P. Fichet naquit en 1588 au Petit-Bornand (Savoie), qu'il mourut à Chambéry, le 30 mars 1659, qu'il fut recteur de Nîmes, et qu'il a laissé une dizaine d'ouvrages parmi lesquels on remarque une *Vie de Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal* (Lyon, 1642, in-8°).

que sermon de l'authorité du pape et de celle des conciles. Cela fut mal prins par quelques uns, les gents du Roy le sceurent et en firent plainte à la chambre, du vœu de laquelle Mr le Pr Presidant le manda chez luy, pour luy en faire une remonstrance charitable. Il nya formellement d'avoir dict que le Pape fust sur le concile, mais seulement que pour rendre les resolutions de l'Eglise à sa perfection, il ne suffisoit pas d'alleguer le texte de l'Escriture, ne les Conciles, ains y falloit encores l'authorité du Pape chef de l'Eglise. Et que quand les huguenoz alleguoient le texte et les conciles, il leur manquoit encores une piece necessaire pour la perfection de la resolution. Il s'en interpreta par aprez à un autre sermon (mais je n'ay ouy ne l'un ne l'aultre) et disoit que le Pape estoit en cela ce qu'est la persone de l'Empereur en l'approbation et authorisation des loix soit anciennes ou modernes, sans entrer à disputter si le Pape estoit sur le concile ou au contraire. Cela a donné de quoy discourir par toute la province [1].

XL-XLI [2]

À MONSIEUR MONSIEUR DE VALAVEZ,

A PARIS.

Du 16 mars.

Monsieur mon frere,

J'ay receu vostre despesche du 5 de ce moys par Mr Tisaly mecredy XII aprez avoir envoyé mon pacquet à la poste. Mr le conseiller

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 118. Autographe. Avec ce sommaire autographe de Valavez : «L'assemblée du clergé et ce qui s'y est passé pour la deputation.» Le passage relatif au P. Fichet a été transporté en tête d'une copie conservée à la Méjanes (registre III, fol. 128) sous la date du 22 mars 1625. On y a joint par un procédé d'adaptation déjà bien connu un autre récit dont le prédicateur de la Madeleine est encore le héros.

[2] Nous réunissons sous la double cote XL-XLI les deux morceaux datés du 16 et du 17 mars, lesquels appartiennent à une même lettre et forment les deux parties d'un même feuillet.

Guerin nouvellement promeu[1] me la vint apporter en main propre, avec de grands tesmoignages de sentiment d'obligation envers vous et moy. Vous verrez coppie du papier que vous m'aviez envoyé sans le voir par mesgarde, et n'y trouverez pas rien d'estrange à mon advis, cognoissant les uns et les aultres.

Mr Guerin a faict sa visite, et mardy ses lettres seront presentées à la Cour. Mr Flotte dict tousjours qu'il se veult opposer. Mais je ne crois pas qu'il l'ose faire. On avoit voulu traicter d'accommodement; il s'y estoit laissé porter en comprenant le general Felix[2], ce qui avoit esté accordé de l'aultre part, mais ils s'en sont par aprez desdicts, sur ce que Felix disoit estre embarqué avec les consuls de Brignole[3]. Nous verrons à quoy il en fauldra demeurer. Tant y a que cez gents ne verront pas leur papier avant mardy.

Je vous ay envoyé les 4 pistoles d'Herouf, dans la derniere despesche de la poste, laquelle estoit assez grosse pour y pouvoir cacher le poids desdictes pistoles, parmy les papiers et memoires des proprietaires d'Ieres. J'attends leur responce sur voz lettres dans demain selon la promesse du sr Farnosy[4], par homme exprez. Mr de Gaubert le bon homme qui se trouva lors casuellement en cette ville, ouvrit la lettre des proprietaires, et trouva l'expediant recevable, et donna charge audict Fernosy de le tesmoigner ainsin, aux proprietaires.

Mr Astier ne se sceut jamais resouldre d'aller faire ce voyage, encores que je luy fisse assez cognoistre que c'eust esté vostre desir et le mien. Il dressa un petit memoire audict Fernosi, où le paraguantes de ce volleur ne fut pas obmis. De Rüa estoit hier icy, mais il me fuit comme le feu.

Mr Signier m'a envoyé les comptes de mon pere, où il n'a pas obmis de faire article du change des 200 escus de la lettre qu'il vous bailla,

[1] Charles Guérin, seigneur du Castellet, venait d'être reçu conseiller au parlement.

[2] Peiresc appelle ironiquement *général* un personnage qui se donnait beaucoup d'importance et qui méritait peu d'estime.

[3] Sur cette localité du Var, voir le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (II, 190).

[4] Nous allons trouver six lignes plus loin la forme *Fernosi*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

oultre les 18 libvres de la remise, se montant 37 libvres 10 sols. C'est bien bon marché puisque ce n'est qu'à 6 et quart. Il y avoit un pareil article de change d'une aultre precedente partie qui se montoit 204 libvres. Cela merite d'estre joinct à l'offre de Valbarelle.

Encores que Mr de Crequy ne vous ayt faict signifier ses lettres d'Estat, je crois pourtant qu'il le fera asseurement, quelques dellays qu'il y apporte, car Mr de Boyer hoste de Madc de Crequy m'a dict avoir ouy dire à cez gentz que nostre affaire ne seroit poinct jugée pour à cette heure et qu'ils ne le vouloient poinct.

J'ay enfin recouvré les papiers de Mr le president Galifet, et s'ils peuvent estre signez à temps avant le depart du present porteur, vous les aurez par cette voye; mon homme a veillé cette nuit pour les transcrire.

Je vouldrois bien pouvoir escrire à Mr Rubens, mais je suis si accablé qu'il me sera impossible de luy respondre comme il fauldroit et seray constrainct d'attendre à la semaine peneuse que nous n'aurons plus le palais sur le dos. Je satisferay par mesme moyen à la promesse de Mr Passard, ce que je ne puis faire sans fouiller dans mes vieux papiers.

J'eus enfin la despesche de Caseneufve [1], et oubliay de vous en advertir par la mienne derniere [2]. Aussytost je mis à execution l'advis de Mr Rubens, touchant ce mouvement, par l'entremise de Mr Lombard sans luy reveler le pretendu secret. Je luy avois faict apprester à l'advance un carton blanc des fins qui enveloppe la caisse et qui y est arresté par des frises et mouleures de noyer, qui font la cornice [3] et le soubsbassement de la caisse pour luy donner un peu de symmetrie [4] comme d'une colonne ou pillastre avec un meuflle de lyon de carte fort propre pour porter l'anneau de verre. Et luy avois faict descrire sur ledict carton un cercle divisé en quattre foys nonante degrez de la grandeur de l'anneau de verre qui se trouve couché dessus, pour re-

[1] Avec cette phrase commence une copie de la Méjanes (registre III, fol. 124), qui est une des moins fidèles de la collection : «Monsieur mon frère, j'eus enfin la depeche de Caseneufve.»

[2] Ce membre de phrase a été omis dans la copie.

[3] Le mot a été rajeuni dans la copie (*corniche*).

[4] *Symetrie* dans la copie.

gler le mouvement que nous y verrions. Le tout enfermé en un quadre accompagné pareillement de degrez respondants au cercle fort proprement. Si tost que l'instrument fut monté et assemblé l'eau bleuastre demeuroit au fonds de l'anneau en equilibre, et à niveau des deux bouts occuppant justement 45 degrez d'un costé, et 45 degrés de l'aultre, faisant en tout 90 degrez ou le quart de tout l'anneau. Mais quand j'eus faict mettre le ciment à l'assemblage du tuyeau de l'anneau dans le col de la grosse bouteille, l'eau bleuastre monta du costé de ladicte bouteille, jusques au dessus du cinquantiesme degré tout en un instant, et descendit de l'aultre costé proportionement jusques au dessoubs du 40me; tandis que nous nous entretenions dans mon estude, ladicte eau bleuastre redescendit (mais insensiblement et imperceptiblement à la veüe) du mesme costé qu'elle estoit montée, et dans deux heures au lieu du 50e degré se trouva descendüe jusques au 30me degré, et par mesme moyen remontée de l'aultre costé jusques au 60me et passa dans le soir jusques au 65me ou environ. Mais elle se tint presque à ce poinct là fort longtemps n'estant descendüe en plusieurs heures que de 8 ou 10 degrez. Et toutefoys le matin ensuyvant elle fut toute passée de l'aultre costé de la bouteille et montée jusques au dessus du 90me degré où elle se tint presque tout le jour sans en descendre que de peu de degrez. Le jour suyvant elle redescendit aux 50 et 40 et s'y tint quasi tout le jour. Mais despuis elle continüa de monter de l'aultre costé jusques prez du 70 degré, et s'y tint encores longtemps. Maintenant elle est reduicte quasi à l'equilibre depuis hier ne faisant de differance que de 8 ou 10 degrez tantost d'un costé et tantost de l'aultre. Ce qui me faict juger qu'il n'y peult avoir rapport quelquonque avec le flux et reflux de la mer. Et que cela ne procede que de la qualité de l'air plus ou moings froide, car le jour qu'elle monta au 90 degré du costé de la bouteille ou de l'air enfermé, il faisoit extremement froid, et avoit bien gelé de sorte que l'air s'estant comprimé, l'eau avoit esté constrainte de monter contre son naturel pour le suyvre fuga vacui. De ce qu'au contraire quand il a faict chauld, apparemment, l'air enfermé s'estant rarefié et ayant occupé plus de

place, a constrainct l'eau de redescendre et de remonter du costé opposite jusques prez du 70 degré. Et maintenant que le temps est temperé, l'eau se tient quasi à l'equilibre, ne montant ou descendant que de 8 ou 10 degrez, selon la differance de la temperature du matin à celle du soir, et je crois infailliblement que tout le mesme effect s'y verroit quand mesmes la grosse bouteille ne seroit que plaine d'air dans toute cette quinte essance, tout de mesme comme en l'instrument que je vous avois faict demander au maistre de la verriere[1], comme vous le verifierez, si vous le pouvez faire faire, ou bien sur celuy de Mr de Lomenie, ou sur celuy de la bibliotheque de Mr de Lisieux[2].

J'ay enfin trouvé un peu de temps pour en escrire mon sentiment à Mr Rubens, comme vous verrez par sa lettre qui sera cy joincte, laquelle vous pourrez cachetter pour la luy rendre[3].

Je vous envoye la coppie des papiers de Mr Galifet, et suis si malheureux que je n'ay pas moyen d'escrire pour le present à Mr le presidant de Cambolas. Vous ferez, s'il vous plaict, mes excuses.

Mon cousin d'Orves attend fort impatiemment la resolution de son affaire et mon cousin de Meaux attend vostre response sur certain sac qu'il vous avoit baillé en garde lequel nous n'avons sceu trouver dans vostre estude. Il vouldroit bien qu'il vous pleut de luy faire achepter une demy libvre ou une libvre de laisne teinte en escarlatte, de celle qui se faict pour porter sur l'estomac.

Je trouve fort bon que vous disposiez de ces livres doubles d'Angleterre comme bon vous semblera, et principalement en faveur de Mr Rubens s'il y en a aulcun qui fust de son goust.

Je vous remercie infiniment de ma consultation, et en feray mes

[1] *Verrerie* dans la copie. Je m'abstiendrai désormais de relever les variantes de la copie.

[2] Guillaume Alleaume, dont le père avait été un grand mathématicien et avait laissé au prélat les instruments qui avaient servi à ses expériences scientifiques.

[3] Ces trois lignes ont été transportées du texte de l'autographe dans le *post-scriptum* de la copie. En ce qui concerne le *post-scriptum* de l'autographe, on en trouve dans ladite copie des extraits seulement.

trez humbles remerciments à Mr Bignon par le premier. Ce Dacquet a la conduitte des jeunes Chalais[1], et les Jesuistes sçauront sa demeure qui ne peult estre guieres loing du college de Clermont.

J'ay grande apprehension que mon indult ne demeure acculé par le soudain depart du cardinal Barberin que l'on attend icy en brief; nous nous serions bien passez de cette courvée, mais il n'y a remede. Je me doubte que Mr Aleandro viendra quant et luy. On tient à Marseille qu'il debvoit partir de Civita Vecchia au 15 de ce moys. On luy prepare son entrée en Avignon. Nous deputerons au devant de luy. Mr de Guise a faict escrire au Roy qu'il le traittera si on luy envoye fonds, mais je crois qu'il ne laisra pas de le faire. Je n'avois plus de besoing que de cela pour me descharger d'occupation dans ce desgel, et le pix est que j'ay peur de me trouver engaigé de l'accompagner en Avignon, mais je feray ce que je pourray pour m'en excuser sur la maladie de mon pere. Je serois bien aise que Mr Rubens fut encor à la cour quand il y arrivera, car je m'asseure qu'ils se verroient trez volontiers les uns les aultres. J'ay grand regret de n'estre à la cour moy mesmes, pour faire agir un peu ce monde, et voir de profiter l'occasion pour retenir en France cette perle d'honneur, n'estimant pas qu'il y ayt une ame au monde plus aymable que celle de Mr Rubens[2].

Mr l'abbé de Saint Aman n'est poinct passé par icy, parmy le train de Mr le cardinal de la Valette[3], au moings que j'aye sceu.

J'ay faict exposer vostre creance à Mr Borrilly; il fauldroit parler à Mr de Naberat pour sçavoir en quels termes estoit demeurée son affaire, car s'il n'y a pas d'aultre moyen aisé, il fault plustost payer les 10 pistoles pour luy faire avoir ce contentement.

Je n'avois pas sceu l'arrest contre le livre des Ambassades du cardinal du Perron. J'avois demandé une coppie de son portraict à

[1] Les enfants de Henri de Talleyrand, marquis de Chalais, grand maître de la garde-robe du roi.

[2] Le grand peintre a-t-il jamais été plus magnifiquement loué?

[3] Il s'agit ici de Charles de Montchal, qui allait devenir archevêque de Toulouse à la place du cardinal de la Valette.

Mr du Puy, que je vouldrois bien avoir eüe dans mon estude en cette rencontre icy.

Mr de Sisteron avoit renoué son traicté avec Vaubelle[1], qui s'en desdit et fit intervenir le lieutenant criminel, avec lequel le contract fut passé solennellement, et le jour mesmes le presidant Carriolis ayant faict sentir que Bonfilz (son ennemy) ne faisoit que prester le nom à Valbelle, tout fut de rechef rompu, et on traicte maintenant avec Mr de Galifet pour son beau frere St Martin.

Vous verrez les lettres de ma niepce, elle me presse fort pour Pasques; si nous n'avons vostre response, nous tascherons de faire que ce soit pour Quasi modo, et au moings que d'aultres ne soient pas reçeues auparavant qu'elle. Sa mere l'a veüe et en est demeurée fort satisfaicte. Plusieurs aultres parentes l'ont esté visiter, et en sont revenües fort consolées, et fort desabusées. Il n'y a que ma tante d'Orves laquelle se faict tenir, et ne la veult poinct aller voir, mais je ne m'en soussie guieres. Il luy fauldra asseurance du fonds de 1000 escus pour le bout de l'an et cependant la pension dudict fonds, un parement d'autel et de custode avec la chasuble, 100 escuz pour son linge et emmeublement et son habit.

Je n'ay pas sceu gouverner Mr le presidant Seguiran sur vostre derniere despesche, mais la derniere foys que je luy en parlay, il se laissa aller de me dire que cela ruineroit son aisné, ou l'incommoderoit, et qu'il n'y vouloit plus entendre. Et de faict le filz me vint prier de remettre le monde en la premiere liberté.

Mr le Premier Presidant attand impatiammant la responce du billet et je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 17 mars 1626 au soir.

[1] *Sic* pour *Valbelle*. On trouve cette dernière forme quatre lignes plus bas. On sait d'ailleurs que c'est la forme habituelle du nom tant dans les lettres de Peiresc que dans les documents contemporains.

L'histoire de Mr Astier est merveilleuse. Je fis moy mesme un peu de doubte d'abbord et craignis que Thibault n'eust faict luy mesmes la supposition. Mais il jure au contraire, et certes l'odeur de la brusleure n'estoit que de charoigne bruslée, et il n'y en paroissoit rien du tout.

Envoyez incontinant à Mr du Puy la lettre du procureur Blain, pour le sieur Barthez, car son affaire presse.

Je vous recommande aussy la despesche de Mr d'Aix. Je vous ay envoyé les marcottes de Beaugentier cacheptées de mon cachet par Lyon et ay de la peine à retrouver la lettre du prieur pour en distinguer les especes. Il fauldra voir si je seray plus heureux à la premiere commodité[1].

XLII

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

À L'ESCHOLLE St GERMAIN, CHEZ Mr BAIGNI.

Monsieur mon frere,

J'aurois bien à vous entretenir si j'en avois du loisir, mais je ne sçaurois presentement et vous supplie de m'excuser pour ceste fois si je ne vous dis aultre chose si ce n'est que j'ay receu vostre despesche du 12me par Mr du Mas qui arriva dez hyer de bonne heure et m'envoya incontinant et voz lettres et une boëtte fort bien conditionnée. J'ay rendu toutes voz lettres à leur adresse. Vous aurez la response de mon cousin d'Orves et celle de Mr Astier si je la puis avoir à temps, car je viens d'apprendre seulement à ceste heure que le sieur Moult, present porteur, doibt partir en poste à ce soir mesmes avec la lune et à peine

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 300-302. Autographe.

me laisse t'on le loisir de faire ramasser ce que je puis avoir à vous envoyer. Il fauldra que je remette à la premiere occasion à respondre à vostre lettre et de vous entretenir du voyage que les proprietaires ont fait icy. Cependant vous aurez une lettre qui (*sic*) m'ont laissée. Si Mr Astier vous a faict la rellation dont je l'avois prié. vous sçavez leurs belles conceptions de trique nique. Mr Flotte volloit former opposition mardy à la reception de Mr Guerin, mais il feust desclaré non receptable et aussy tost feurent donnés des commissaires audict sr Guerin par prefferance au sieur de Gaubert, à qui il en feust aussi donné par après, tellement qu'ilz seront receuz incontinant aprèz feste, premièrement Mr Guerin, et puis l'autre.

Le partage du sieur d'Autheribe et de Malecoste et de ces femmes de Carcassonne qui ont tant raillé dans ce pallaix a esté vuidé à ce soir à la Tournelle contre ledit sieur d'Autheribbe et contre l'advis du raporteur, Mr Ollivier contretenant [Peiresc a écrit *contrectenant*] l'aiant emporté sellon son oppinion.

Enfin Mr de Valbelle a faict faire de si belles parolles à Mr de Sisteron et à Mme de Cuges qu'il a encores faict revoquer une parolle posterieure qui avoit esté donnée à Mr le president Gallifet pour Mr de Saint Martin, et le contract a esté sollennellement passé et l'argent touché dont Madame de Cuges en met douze mil escus sur la communauté de Roumoules.

Nous avons icy Mr le chanoine Maran[1], qui revient de Rome et m'a apporté le camée dont je vous envoyay dernierement l'empreinte. Il est grandement courtois et obligeant et s'en va à Thoulouse et puis de là à la Cour pour le service de Mr le cardinal de la Vallette, qui le veult avoir auprez de luy[2].

Je suis en grande peine de la venue de ce Legat[3]. Je pense que Mr Alleandro s'en viendra avec luy, aussy bien que Mr de Bonnaire et

[1] Le chanoine Maran a été déjà mentionné, ainsi que son père et son frère, dans le recueil Peiresc-Dupuy.

[2] Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, avait connu le chanoine à Toulouse, ayant été archevêque de cette ville pendant plusieurs années (jusqu'en 1627).

[3] Le légat Fr. Barberini.

que le petit Barclay[1], qui se sont resollus à ce voyage. Vous nous manquerez bien icy au besoin pour supleer dans ces complimens à mes infirmitez, mais nous ferons ce que nous pourrons et Dieu fera le reste. Tant y a que mon indult est signé[2]. Je m'imagine qu'ils aymeront mieux le porter que de l'envoyer.

J'attends fort impatiament les lettres de ce pais la que doibt apporter l'ordinaire d'Avignon, qui passera demain, affin d'aprendre la verité de leur despart. Je m'asseure que Mr de Laffretiere ne manquera pas de le voir à la cour, et si Mr de Thou se resolvoit d'en fere de mesme, je panse qu'il ne seroit pas mal à propos pour lui fere ung peu de remerciemant du bon accueil qu'il lui promettoit au cas qu'il l'eusse veu à Rome. Pour vous je desire bien que non seullement vous l'alliez voir, mais que vous preniez quelque occasion d'aller au devant de lui, s'il est possible, et que vous lui faciez ung peu de coup (*sic*) quand vous le pourrez.

Nous n'avons plus de comodité de messagers de pied, tellement que je ne sçai comme je vous pourrai envoyer deux plantes de mirthe que j'ai recouvré bien inesperemant, lesquelles sont en tel estat qu'il s'en peult asseurement fere quatre plantes.

Je viens d'avoir advis d'Avignon qu'enfin le seignor Bartholomé a trouvé comodité pour vous envoyer des eternelles. Cella vous servira pour fere attendre moingz impatiemant l'arrivée du navire de la Reyne, dont le partement a esté retardé plusieurs fois et avoit esté en dernier lieu assigné au jour d'hier au matin, à ce qu'on m'en a escript de Thoulon; mais il faict estat d'arriver bien tost au Havre de Grasse. Je

[1] Le *petit Barclay* est l'abbé, fils du poète-romancier et qui portait le prénom de Guillaume. Voir recueil Peiresc-Dupuy, *passim*, dans les deux premiers volumes.

[2] L'indult du 22 février 1625. Voir l'analyse de ce document dans *Peiresc, abbé de Guîtres* (p. 53). Le savant auteur de la notice ainsi intitulée ajoute : «Peiresc pria le pape d'y faire certaines additions qu'il lui soumit. Quelques-unes furent écartées; les autres furent insérées dans un nouveau bref où le précédent était reproduit, et qui est daté du 9 décembre 1625. On le trouvera à la suite de cet opuscule.» Le document est reproduit (*Appendice*, p. 126-131) d'après le registre LI de l'Inguimbertine, fol. 256-258. Le bref du 22 février est dans le même registre (fol. 278).

IMPRIMERIE NATIONALE.

vous envoyerai par la premiere comodité le roolle de ce que j'ai chargé dessus, lequel je ne sçaurois dresser pour le present.

Puisqu'on ne vient point querir ma despesche si tost que l'on disoit, je proffitterai ce peu de temps à vous dire que les proprietaires ont[1] une si extreme deffiance qu'ils aymoyent mieux jouer à la desesperée et passer une transaction publique avec de Rua que d'asseurer leur traicté en la manière que vous l'aviés proposé, et vostre lettre ne leur feust leue en leur assemblée que precipitemant, sans la laisser considerer de personne en particulier, ayant esté incontinant retirée et supprimée par Mr de Puget, de sorte que Mr de Mouvans m'a faict plaincte de ce qu'on ne lui laissa pas seullement le credit de la lire, et contre vostre advis ilz resolurent de fere une grande deputation de Mr de la Motte non Mr de Mouvans et le filz du sieur de Puget, pour s'en aller à Marseille transiger avec de Rua, sans que nous en sceussions rien. Mais de Rua volleust venir consulter Mr de Rouville, et cella les obligea de me venir voir et de fere quelques complimens. Il sembloit qu'ilz feussent d'accord, et Mr Astier avoit desja dressé la transaction; mais Monsr de Rua rompit la publication d'icelle, ne voullant pas soufrir la clause qu'il avoit tousjours accordée, par laquelle il se debvoit despartir de l'evoquation, tant pour l'instance pendante que pour toutes celles qui pourroient naistre en l'exequncion de leur presente transaction, dont ilz avoient consanti l'arbitrage aux sieurs de Reauville et de Serret, leurs avocatz, et au sieur du Perier, accordé pour thiers. Quand on leur parloit du paraguantes[2] pour ces gens la ils le prennoient au poinct d'honneur, et ont bien mieux aymé s'engager aux frais d'une depputation expresse pour aller poursuivre le jugement du procès, comme vous verrés par la lettre qu'i m'ont laissée. Toutes fois Mr de la Motte, me venant dire adieu à ce matin, m'a dit qu'ils verroient d'envoyer pouvoir par della pour ter-

[1] L'original porte : *le propriétaire a.*

[2] L'expression espagnole *para guantes* (pour les gants) a donné le provençal *paragante* et le français *paraguante*, c'est-à-dire : pourboire, étrennes, revenant-bon, profit.

miner le differend, suivant l'advis de vostre lettre, et sur ce je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre tres humble et affectioné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce jeudi au soir, 20 mars 1625 [1].

[*Post-scriptum de la main de Peiresc.*] Mlle de Gaubert m'a envoyé demander aujourd'huy je ne sçay quelle lettre sienne, qu'elle pensoit que vous m'eussiez envoyée par Mr Tisati; mais je n'en receus poinct pour elle. Il fault que vous ne l'ayiez pas envoyée par cette voye là. Et vraysemblablement c'aura esté par l'ordinaire du 7me, puisque vous me faictes mention de m'avoir envoyé une despesche de cette datte là, qui sera demeurée en chemin plus que de coustume. Car elle eust deub estre arrivée depuis deux jours. Je pense qu'elle ne tardera pas de venir. Car il ne s'en est jamais perdu, Dieu mercy.

[*Second post-scriptum de la main de Peiresc.*] Je n'ay encores peu voir les contredicts; il fauldra attendre à sammedy ou dimanche, que nous pourrons un peu respirer.

XLIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS,

À L'ESCOLLE St GERMAIN, CHEZ Mr GAIGNY.

RECOMMANDÉ À Mr BIGOT.

Monsieur mon frere,

Je vous escripts cez deux mots dans le logis de Mgr le duc de Guise à Marseille, trouvant la commodité de Mr de Toro, pour vous donner advis de la reconvalescence de Mr de Callas mon pere qui espere de s'habiller et se faire porter dans une quinzaine de jours à l'eglise et au palais, Dieu aydant, et possible vouldra il se trouver le dimanche

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 120.

aprez Quasimodo aux seurs (*sic*) de S[te] Marie pour voir donner l'habit de religieuse à ma niepce, laquelle l'eust prins dez demain, sans que nous attendions vostre response à ses dernieres lettres. Elle a esté visitée par Mad[e] de Crequy, Mad[e] des Arcs et toute la ville, et a tesmoigné un zeelle de devotion nompareil.

On avoit creu que M[r] le cardinal Barberin deubst arriver aujourd'huy icy, mais on a despuis eu advis qu'il pourroit faire quelque sesjour à Genes. C'est tout ce que je vous puis dire, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné serviteur et bon frere,

DE PEIRESC.

Madame de Bourgoigne se porte fort bien Dieu mercy.

Les Peres de l'Oratoire m'avoient faict bailler un pacquet pour le P. Cotton, que je vous envoyeray par cette voye, si je le puis avoir à temps, l'ayant envoyé querir à l'hostellerie.

De Marseille, ce sammedy saint 29 mars 1625 [1].

XLIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'avois escript une petite lettre pensant que Menc la porteroit, mais il se trouva party, parce que j'en fus adverty trop tard et maintenant on me vient de mander que l'on faict despesche precipitemment, de sorte que je ne sçay si celle cy y arrivera à temps. Je serois bien marry si l'occasion s'en perdoit aussy et ne vous pourray pas faire grand entretien.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 122. Autographe.

Je receus hier seulement voz despesches du 25 et dernier du passé et fis rendre toutes voz lettres à leur adresse seurement. Hier au soir le s[r] Farnosy arriva d'Ières, avec les lettres, memoires et papiers que je vous envoye. Je luy ay faict voir maintenant voz despesches aux proprietaires. Il m'a dict qu'il croid qu'ils consentiront à l'expediant mentionné en vostre lettre.

Mais je ne l'ay encores peu gouverner sur le paraguantes, où sera le mal, si l'homme de delà ne le retient sur le calcul. Il m'a dict qu'il fera envoyer l'Estat du debitement durant dix années, et qu'en un besoing ils laisront choisir les trois que vouldra le fermier pour en faire une commune et qu'ils trouveront que cela ne va pas plus de 30 mille oulles[1], ce qui ne revient pas à ce qu'ils s'imaginoient de par delà ne de deça, où le s[r] de Rua demandoit dernierement 40 mille livres. Il me doibt venir voir cette aprez disnée, et partir incontinant pour gaigner temps. Je luy ay representé que le cartier de M[r] de Lauson expiroit dans ce moys, et que la moindre minutte perdüe couroit fortune de perdre l'affaire. Nous verrons ce qu'ils feront. Le mal est que M[r] Astier ne se resoult pas d'aller à Ieres, se remettant à ce que nous pourrons dire icy à ce deputé, qui ne dira puis de delà que ce qu'il vouldra. Il est si occupé icy, qu'il a bien de la peine à perdre tout ce temps; je tascheray pourtant de luy donner une aultre attainte. Je luy fis voir l'advis de l'office d'André lequel il print aussytost pour luy, et vous en escrira, se dict il, aujourd'huy, et vous envoyera s'il peult la lettre de change, sinon ce sera par le premier. Vous pourrez chercher si les roolles ne pouvoient poinct avoir quelque aultre office pour le pauvre André.

Je suis bien aise que vous fassiez mettre en taxe l'office du cousin d'Orves qui me desespere icy avec sa mere, à toutes heures.

Je suis en colere contre Brunet, de l'excez des fraiz de vostre information. Ce sont touts des volleurs insignes.

Je suis si accablé que je ne sçaurois resouldre M[r] du Chesne, tou-

[1] Le mot *oulo*, en provençal, signifie «marmite, jarre». L'*oulo*, comme l'*ouire*, «outre», servait de mesure de capacité.

chant les œuvres de Mr du Vair, avant cez festes quand je treverois. Je pensois pouvoir escrire à Mr Rubens, mais il est hors de mon pouvoir pour à cette heure.

Mr de Guise vint hier inopinement icy; il se faschoit qu'on fit courir des bruicts de sa maladie; on dict qu'il s'en va à la Cour, je n'en sçay rien, et adjouste-t-on que le duc de Savoye luy a envoyé mille ducatons [1] pour l'armement.

Mon pere a envoyé querir la lettre de change de 200 escus de Mr Anglesi pour vostre retour. Mr Astier vendit hier le barbe 50 pistoles, et retint les denieres (pour *deniers*) pour la lettre de change de son office, sauf à remplacer, dont je ne fus pas marry.

Ma niepce est toujours plus resolüe [2]; je l'allay voir hier au soir; elle me dict qu'elle eust desiré de prendre l'habit le jour de Pasques. Il y en a desja sept qui ont prins l'habit devant qu'elle et y en a encor une qui le doibt prendre sammedy. Et s'en presante sept ou huict aultres qui seront receües à cez Pasques. Puisqu'elle veult y demeurer, il vault mieux qu'elle ne soit pas des dernieres, de façon que je luy ay presté le consentement tant pour vous que pour moy, aprez toutefoys y avoir apporté toutes les circonspections que j'ay peu. J'eusse bien desiré que vous eussiez esté present, mais si vous faictes le voyage de Bordeaux, qui ne pourroit estre que trez utile, vous ne pourriez venir que bien tard. Et vauldra mieulx vous descharger de cette courvée. Mon pere en est merveilleusement satisfaict. Je verray d'y envoyer au premier jour ma tante d'Orves avec mes sœurs, et Madame de Montfuron sa marraine, pour la voir desmentir les mauvais bruictz qu'on faisoit courir de cette pauvre fille attendant cez Pasques.

Le P. Fichet, qui presche excellemment bien à la Madeleine, avoit laissé aller certains discours touchant l'authorité du Pape et du Concile, qui n'avoient pas esté bien prins; les gents du Roy en firent plainte à la Chambre, et fut resolu que Mr le Premier Presidant luy en feroit une amonition doulce chez luy, pour luy servir de retenue aux aultres

[1] En chiffres depuis ces mots : *Mr de Guise*. — [2] Le passage que l'on va lire a été reproduit dans *Une nièce de Peiresc*, p. 10.

choses qui se pouvoient presanter. Il fut mandez (*sic*) chez Mr le Premier President, nya d'avoir dict tout ce qu'on luy imputoit, interpreta son dire en bonne part, et on en demeura là. Dimanche passé, il fit un sermon, Madame de Crequy presante, non sur le subject de l'Evangile du jour, ains sur celuy du jour precedant, qui estoit de la femme adultere où il dict des merveilles, ayant rapporté jusques à une trenteine d'exemples des femmes qui avoient quitté leurs marys pour en prendre d'aultres, disant qu'on avoit beau tromper le Pape, que les seconds mariages demeuroient toujours adulteres devant Dieu. Cette pauvre femme se couvroit de son voille tant qu'elle pouvoit, et estoit en grande inquietude. Le mal fut qu'il passa plus oultre, disant que pour le plus grand bien du monde il ne falloit pas faire le moindre mal, que les Roys mesmes ne pouvoient pas repudier leurs femmes pour sterilité ne quand il y iroit de la perte des Royaulmes, et aultres choses de mauvaise digestion, à ce qu'on dict, car je n'y fus pas; le lundy ensuyvant les gents du Roy en ayants faict plaincte, à cause qu'indirectement cela pouvoit toucher le mariage du feu Roy, la Cour delibera que ce pere seroit mandé le jour suyvant dans la chambre, et qu'il y seroit severement admonesté de s'abstenir de semblables discours. C'estoit aprez l'audiance. Incontinent aprez disner le P. Suffren fut chez Mr le Premier President pour luy dire qu'il avoit aprins nostre deliberation, et pour luy demander ce que c'estoit et entrer en justification. Mr le Pr President luy dict qu'il n'avoit rien à luy dire, et luy ayant demandé de qui il avoit aprins la deliberation qu'il disoit, l'aultre dit que ce n'estoit que des greffiers, sans vouloir nommer.

A l'entrée du palais de relevée en quinzaine Mr le Pr President fit entendre ce que luy avoit dict le P. Suffren; on manda le greffier et ses commis qui furent tous ouys moyennant serment, et nyerent absolument de n'avoir poinct revelé, ne pas mesmes sceu la deliberation de la Cour. Et neantmoings, à cause de la qualité du P. Suffren, on ne voulut poinct approffondir davantage cette affaire. Mais on resolut de mander incontinant le P. Fichet, pour luy faire son poids sans attendre au lendemain, ce qui fut faict. L'huissier ne le trouva pas au college ;

on le r'envoya pour l'attendre et l'ammener; il vint sur la fin de l'heure et fut fort severement vesperisé en plaine chambre par la bouche de Mr le Pr Presidant. Il voulut entrer en justification, mais on luy dict que ce n'estoit pas la coustume, et qu'il ne falloit rien repliquer à la Cour. Son affaire avoit esté verifiée par le tesmoignage de cinq ou six de la Compagnie qui estoient presants. J'estime qu'il avoit un bon zeelle, mais il n'estoit pas bien consideré, et crois que cela le fera plus advisé à l'avenir.

[*Note marginale.*] Je vous r'envoye les 4 pistoles de Mr de Chastueil.

[*Billet autographe annexé à la lettre et adressé à : Monsieur, Monsieur Berger, à Paris.*] Courbieres [*le nom est en chiffres*] a escript qu'il n'avoit rien peu faire de son affaire, mais qu'on luy promettoit trez bonne issüe moyennant 2,000 escus. Aussytost il fut resolu de les demander à Beauchamps [*nom en chiffres*] sans nommer ne pere ne mere, ains au nom et priere d'Espinouse [*en chiffres*], son beau pere, lequel escripvit une belle lettre, disant qu'on n'avoit rien osé reveler au pere et à la mere pour cette bonne proposition, mais qu'on se promettoit de son amitié qu'il bailleroit une rescription de 2,000 escus, et qu'il ne desnyeroit pas ce bon office. La responce fut qu'il falloit mettre un peu d'ordre aux affaires domestiques, lesquelles s'estoient toutes destracquées par le malheur passé, et qu'il s'estoit dessaisy de tous ses plus clairs deniers. Aussytost la bonde rompit, et le père, qui ignoroit cette requeste, jura tout hault sur grand Mehemet que cet ingrat la luy payeroit, qu'il estoit resolu de le faire perdre, et qu'il en subministreroit les moyens. Et qu'il ne cesseroit qu'il ne le vid sur l'eschaffault. Cela fut sceu. Vous pouvez penser en combien bonne part il fut prins, et les reproches de la bonne vie de part et d'aultre furent excellents. Tant y a que Beauchamps [*en chiffres*] parle de se faire catolique [*le mot est en chiffres*]. Mr de Cenas le dict tout hault. Madame de Crequy se trouva hier au sermon du P. Fichet qui ne fut

que de la femme adultere, où le bonhomme alla jusqu'à dire qu'on avoit beau tromper le Pape, quod Deus conjunxit homo non separet, qu'on ne pouvoit quitter son marry pour un aultre et encores pix. Il l'avoit desja attaquée vivement en un aultre sermon de l'Avent sur le mesme subject. Mgr de Guise se porte mieux de sa blessure[1].

XLV

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Vous aurez eu juste subject de vous plaindre de mon silence depuis quelques jours, mais je ne seray pas sans excuse quand vous aurez veu la relation cy joincte, et que je vous auray dict de plus qu'on m'a faict aller chercher Mr le cardinal Legat tantost à Marseille, tantost à St Maxemin, tantost ailleurs, avec mille incommoditez, à cause que mon mal ne me permettoit pas d'aller à cheval. Je receus en partant d'Aix pour venir en ceste ville d'Avignon voz despesches du 1 et 4 de ce moys toutes ensemble avec la boitte de Rusque et lettres du 20 du passé. Et emportay le tout quant et moy excepté les greffes que je laissay avec ordre de les envoyer de ma part à Mr d'Espinouse[2] qui a des arbres bien propres à greffer, car tous les nostres de Beaugentier estoient desja remplis. J'ay laissé icy le Nouveau Testament pour Mr le cardinal Legat[3]; il ne pouvoit pas estre plus dignement employé, et si

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 323. Autographe. Le document n'est pas daté, mais Valavez a écrit au dos : *Avant Pasques*. La lettre est donc antérieure au 30 mars 1625.

[2] Sur François de Villeneuve, seigneur d'Espinouse, voir une note du marquis de Boisgelin dans notre tome IV (p. 401). Il sera souvent fait mention de ce gentilhomme horticulteur.

[3] Voir (recueil Peiresc-Dupuy, t. I, p. 58) l'accusé de réception, daté du 20 avril 1625, de «la boite où estoit le Nouveau Testament» destiné au cardinal. En la même lettre (p. 59), écrite d'Avignon, comme celle-ci, Peiresc

IMPRIMERIE NATIONALE.

vous vous fussiez advisé d'y faire mettre des fermoirs d'argent, il eust esté encores plus sortable. Tant y a que je demeure bien obligé à Mr du Puy de ce moyen qu'il m'a fourny de me faire de l'honneur. Je laissay en partant les lettres adressées au procureur Blain, qui me dict qu'il satisferoit à Mr Barthez, comme aussy celles de Mr Pichon à Gazel avec ses papiers ensemble 2 pistoles pour faire sa consultation pendant mon absance.

J'avois prié Monsr de Meaux mon cousin[1] de vous escrire le destail du bal tenu cette aprez disné chez le general où Mgr le Cardinal avoit diné luy neufviesme, et des differants meus pour le baptesme qui se faict demain par Mr le Cardinal, d'une part, et Madame de Montmorancy, d'aultre[2], sans qu'elle y soit, Made du Hallier ayant esté choisie pour commere par le Cardinal et Made d'Aubignan ayant depuis produict une lettre de Mr de Montmorancy portant pouvoir de tenir la place de sa femme; enfin cela s'est terminé amiablement et Made du Hallier a cedé par le conseil de Made de Vedene. J'ay veu le jardin du sr Bartolomeo et par consequant le Jacinthe et la Cardinale en trez bon estat, mais il n'y a poinct de filleules, et il dict qu'il ne sçaict poinct comme on les peult faire produire, encores que vous m'ayiez mandé que vous luy en aviez escript la mode. Il avoit deux jossemains d'Arabie, l'un assez beau bien que un peu maltraicté du froid, et l'aultre bien malade lequel il m'a enfin promis.

Je suis icy accablé des courtoisies de Mr de Mondevergues encores qu'il soit malade et de Madc sa femme. Ensemble de Madc de Vedene laquelle s'estoit logée ceans pour faire place à Mr le General pour le festin d'aujourd'huy. Je fus fort favorablement receu de ce cardinal en arrivant icy la veille de son entrée; il me retint à disner le lendemain et voulut que le sr Carlo Magalotto son oncle fut precedé

donne d'intéressants détails sur le plaisir qu'éprouva son hôte en recevant «ce beau livre». Dans la copie de la Méjanes (t. III, fol. 130) la lettre ne commence qu'à la phrase : «J'ay laissé icy le Nouveau Testament pour Mr le Cardinal Legat.»

[1] La copie de la Méjanes fait dire à Peiresc avec moins de cérémonie : «J'avois prié mon cousin de Meaux.»

[2] Tout ce qui suit a été supprimé dans la copie de la Méjanes jusqu'à : *Je fus fort favorablement receu.*

par moy [1], s'entretenant de tout plein de beaux discours curieux. J'aurois mille choses à vous en dire, mais j'ay trop peu de temps [2] et je veux aller demain Dieu aydant en Arles, pour faire ce baptesme que vous sçavez [3], et me rendre à Aix au plustost.

J'ay traictté en passant par Aix Mr Aleandro et Mr Panphile Persico, tous deux secretaires du Cardinal, l'un des lettres latines et l'aultre des vulgaires, comme aussy le sr Gio. Battista Doni, le sr de Bonnaire, le sr de Barclay, le reverendissime P. Guevara, general des prebstres mineurs, un trez bel ordre nouveau, grand personnage, le sr Barto Regii, Jacomo Guidetti, et quelques aultres [4] de la suitte mesmes, le sr Louys Aubery scrittor delle bolle, le sr Marcel Laniely, enregistreur, et quelques aultres de la suitte. Je ne sceus jamais avoir le chevalier del Pozzo, ne le sr Giorgio Coneco Escossois touts galants hommes et fort curieux que le Cardinal m'avoit permis de retenir et gouverner en passant. Mais pour Mr Aleandro, je le tins depuis le jeudy jusques au mardy au soir, tousjours dans les livres, Antiquitez et aultres singularitez, où il print bien du plaisir et m'en donna bien ma part, car j'apprenois de belles choses de luy. Vous verrez tout ce monde là, et je vous prie de leur offrir et rendre tout le service que vous pourrez, comme aussy au sr Jacomo Durandi, abbreviateur. Mais sur touts au sr Aleandro, et au caval. del Pozzo, et à MMrs de Bonnaire et Barclay, et leur procurez toutes les bonnes cognoissances et introductions que vous pourrez. Je leur debvrois bailler afforce lettres de recommandation, mais je ne le puis à present. Je verray de les envoyer dans leur chemin specialement à Messrs de Bonnaire, et Barclay pour le P. Seguiran et à Mr Aleandro pour Messrs de Roissy, de Mesmes, de Lauson, du Puy, Bignon et aultres de ma cognoissance [5]. Je suis con-

[1] Variante de la copie de la Méjanes : «Et voulut que le sieur Carlo Magaloti, son oncle, fust proche de moy...»

[2] La copie de la Méjanes abrège ainsi cette phrase : «J'aurois mille choses à vous en dire, mais j'ay trop peu de temps.» La copie reprend à : «J'ay traictté en passant...»

[3] Voir sur ce baptême la lettre suivante.

[4] La plupart de ces personnages nous sont déjà connus soit par le recueil Peiresc-Dupuy, soit par les lettres de Peiresc à Bouchard.

[5] Ici s'arrête, dans la copie de la Mé-

trainct de finir pour me coucher et partir matin, s'il est possible. Si je ne puis escrire demain au matin, vous ferez mes excuses comme vous pourrez et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Avignon, ce dimanche au soir 20 avril 1625.

Jamais chose ne vint mieux à propos que les extraicts que vous m'envoyastes du Parlement de Paris touchant les deputations faictes pour recevoir et accompagner les legats, car cela m'a servy pour convaincre ceux qui soubstenoient icy que le Parlement y estoit tousjours allé tout en corps. On a bien soubstenu que le Parlement de Grenoble estoit allé en corps et en robbe rouge voir le cardinal de Medicis legat. Mais je pense qu'il y aura encores quelque restriction.

Rendez tout l'honneur que vous pourrez à Monsignor Pamphilio qui a la direction de toutes les affaires[1] et taschez de negotier avec luy, et avec le P. General des Peres Mineurs la permission que desire avoir Mr Maran[2] de traicter avec un huguenot pour l'achept d'une abbayie dont il ne veut pas traicter sans en avoir permission du Pape, laquelle se donne seulement de bouche et non par escript[3]. Mr de L'Affemas[4] en a faict vendre plusieurs de celles de Mr de Suilly[5]. Et vous dira le chemin qu'on y tenoit. Aujourd'huy l'on y va plus retenu que devant.

janes, la présente lettre, mais on a ajouté au texte le *post-scriptum*, à partir de : «Rendez tout l'honneur que vous pourrez...» Ce *post-scriptum* fondu dans le texte est suivi, dans ladite copie, d'un paragraphe aussi transposé : «Jamais chose ne vint plus à propos...»

[1] Jean-Baptiste Panfili, qui devint pape sous le nom d'*Innocent X* (1644-1655).

[2] Le chanoine toulousain dont il a été déjà question.

[3] Connaissait-on cette singulière habitude de la curie romaine?

[4] Il s'agit là d'Isaac de Laffémas, successivement maître des requêtes, conseiller d'État, lieutenant civil (1638), etc. Né en 1589, il mourut à Paris le 16 mars 1657. C'était le fils de Barthélemy de Laffémas, valet de chambre de Henri IV, contrôleur général du commerce, le célèbre économiste. Voir sur Isaac de Laffémas les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. V, p. 65-76).

[5] Maximilien de Béthune, duc de Sully.

Cez Messieurs veullent sçavoir touts les tenants et aboutissants. Mr Maran sera de par delà. Vous agirez avec luy comme il trouvera le plus à propos, et je me promets que Mr le Cardinal escrira de bonne ancre.

Mr Maran m'a trompé par trop de courtoisie, car il m'a faict acroire qu'il s'estoit faict rembourcer du sr Eschinard des fournitures qu'il avoit faictes pour moy, et je crains bien qu'il ne soit pas vray, car Mr de Bonnaire n'en sçait rien que ce qu'il luy en a dict, et Mr Eschinard ne m'en escript rien. Cez courriers de Rome icy sont tous destraquez avec cette guerre de Genes.

Le Cardinal vouloit venir incogneu descendre droict chez nous à Aix et y disner. S'il l'eust faict, il eust trouvé de quoy s'en contenter, car nous y avions mis bon ordre pensants avoir cez aultres Messieurs, mais cela fut destourné.

Du 21e [sur l'enveloppe].

Les gardes du Cardinal partent aujourd'huy d'icy; demain son train commance à marcher, et luy faict estat d'aller aprez demain à petites journées.

Si vous pouvez faire transcrire au net la minute que je vous envoye de la relation que j'ay dictée à mon homme, faictes le avant que la monstrer et je seray bien aise qu'elle ne coure pas.

J'oubliois qu'on me vient d'asseurer que le Cardinal a prins les ordres sacrez de la main du vice legat, qui est une grande faveur, et qu'il ne tardera pas de celebrer la messe [1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 334. Autographe.

XLVI

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS[1].

Monsieur mon frere,

Je vous escrivis en partant d'Avignon et laissay la despesche à Mr de Mondevergues afin que Mr de Bouq la peusse prendre en passant, avec charge de la mettre à la poste, si Mr de Bouc ne passoit au temps qu'il avoit dict; je ne sçay s'il l'aura faict. Je m'en allay faire en Arles le baptesme de mon cousin de Chavary avec M^e la lieutenante de Fauchier, et arrivay mecredy en cette ville. Je fis tout ce voyage dans le carrosse de M^r le Premier Presidant, sans lequel j'eusse souffert de bien grandes incommoditez, et du vent en allant et de la pluye en revenant, dont j'ay esté bien soulagé.

Pendant mon absance vostre despesche du 8me arriva ceans et me fut envoyée en Arles aprez avoir rendu icy à leur adresse les lettres du s^r du Chaillar et aultres. Si je l'eusse eüe en Avignon comme on le pouvoit faire, et comme j'en avois donné charge en m'en allant d'icy, je m'en fusse bien faict de l'honneur. Je receus icy la matinée d'aprez mon arrivée vostre despesche du 15me par Rabier, et celle du XI par la poste, et ay pareillement faict rendre les lettres y joinctes, à Mad^e de Chastueil, au s^r Bonnet et au procureur Baudoin, lequel me demandoit un pacquet pour Mr de Bourdaloue que je n'avois pas eu. Maintenant que j'ay eu un peu plus de loisir de rassembler voz lettres, je tascheray d'y faire responce un peu plus exactement sur les principaux chefs.

A ce matin nous avons passé le contract avec les Dames de Ste Marie pour la reception et dotation de ma niepce en la forme dont vous aurez la coppie cy joincte si elle peult estre faicte à temps. Ç'a esté aprez avoir redonné par plusieurs foys à mad[icte] niepce toute sorte de liberal arbitre, pour en sortir, et proposé divers expediants pour la des-

[1] L'adresse manque.

gager de la parolle qu'elle en pouvoit avoir donnée, et pour la remettre dans le monde honnorablement, tant soit peu qu'elle eust de regret de demeurer en cette resolution, jusques mesmes à luy parler d'honnorables partys qui se presentoient pour la marier au contentement de touts les siens et advantageusement pour elle. Mais elle est tousjours demeurée ferme et constante en cette volonté d'estre religieuse, au grand contentement de son grand pere, et admiration de toutes ses parentes. Demain Dieu aydant on luy doibt donner le premier voille, où j'adsisteray et où nous avons faict inviter la plus part de ses parentes et des nostres. Dieu la veuille benir, et faire prosperer de bien en mieux! Elle attend en bonne devotion son breviaire, et son diurnal, et quelque bon autheur françois sur tous les Evangiles de l'année. Et je vous diray que si vous rencontrez quelque diurnal de belle grosse lettre, je serois bien aise d'en avoir un pour moy.

J'ay faict sçavoir à mon cousin d'Orves ce que vous me mandiez touchant son affaire; il y aura prou peine de le disposer au payement de M^r Le Roux, mais si faudra il qu'il s'y accommode en quelque façon. Le plaisir qu'il aura de voir ses lettres en main le luy fera faire, si vous les pouvez recouvrer.

Je rencontray le s^r Anglesy par Avignon, ce qui l'obligea de me venir voir et son ageant quant et luy, mais ils ne me dirent rien de la lettre de change qu'ils avoient promise, ne l'un ne l'aultre, et je ne trouvay pas raisonnable de leur en parler, à cause que je m'estois employé icy en une affaire où il estoit interessé, où il eust peu imputer ce que j'y fis pour luy à cela, bien que je pensasse à toute aultre chose.

Mr Astier se resoult d'aller à Marseille pour presser de Rüa; je ne sçay s'il en pourra venir à bout, j'en doubte grandement. Tant y a que je suis bien d'advis que vous vous serviez plustost de la lettre de credict de Mr Lumaga, affin que vous ne perdiez pas la commodité que vous avez trouvée de changer de logis. Nous n'y ferons plus noz addresses.

Le passage de ce cardinal, c'est à dire les voyages qu'il m'a fallu faire en carrosse à Marseille, St Maxemin et Avignon, et le traictement

de cez Messieurs de sa suitte que nous avons eus ceans durant quelques jours, avec les dependances et le baptesme, ne me coustent guieres moings de deux cents escus, ce qui m'a absorbé tout ce que j'avois aresté pour mes affaires de Guienne, et m'a faict manger en herbe le plus liquide de mes esmoluments du palais.

Il a fallu trouver 150 escus pour l'emmeublement et pension de ma niepce durant l'an de probation, à quoy il a fallu que le credit de Mr Astier ayt suppleé et fauldra voir de soulder ce qu'il a emprunté pour ce subject.

Je baillay au procureur Gazel l'argent de Mr Pichon pour faire travailler son advocat et pourvoir au plus pressé. Je ne l'ay pas peu gouverner depuis mon retour.

Les 1,000 libvres dont Brunet vous avoit escript cy devant estoient despendües longtemps devant qu'il les eust tirées des mains des fermiers. Et les 1,000 libvres restantes desquelles parle le P. du Val ne sont pas bastantes pour les affaires qu'il a sur les bras, le reste de cette année.

Mr Siguier a perdu sa femme. Vous l'en pourrez consoler, car il en est fort desolé et encore que j'eusse esté bien aise, et je m'asseure vous aussy, de ne poinct toucher à sa bource, toutefoys à cette occasion, je suis d'advis que vous le fassiez, attendant meilleur moyen de pourvoir à vostre entretien.

Mr Astier a esté bien aise que vous ayiez trouvé cez aultres deux offices triennaux et vouldroit bien à cette heure, si ceux là sont certains, que le premier ne fust pas levé en son nom. Quand il me dict cela, je luy dis qu'il ne falloit que faire une declaration en faveur d'André, sur laquelle vous feriez aiseement reformer les provisions, et que le mesme André luy fourniroit icy les deniers necessaires, qui s'employeroient à la levée des aultres, mais je trouvay qu'il avoit de l'appettit pour tous les trois offices, dont je ne fus pas marry, puisqu'il y prend plaisir et qu'il espere d'y faire ses affaires.

Toutefoys je crains bien qu'il n'ayt esvanté la chasse mal à propos, car il en a parlé avec les srs du Mas et La Fagoüe, qui y ont presté

l'oreille, et La Fagoüe me dit en allant à Marseille qu'il en vouloit parler avec Mr Le Maistre[1] croyant qu'il aye faict la fonction de cez offices, ou les thresoriers de la marine, car il n'y a poinct d'officiers formez pour les mortes payes, de sorte qu'au lieu d'establir un Triannel, il fauldroit establir un Principal, un Alternatif et un Triannel tout ensemble, ce qui ne se peult pas aiseement faire sans edict particulier, et sans de fortes oppositions. J'ay adverty l'advocat Coquillat de la remission que vous aviez obtenüe pour son parent et du besoing qu'ils avoient de luy envoyer de quoy la retirer. Je l'ay dict encores à Mr Casaneufve et aultres qui en ont esté bien aises. Le principal sera qu'ils y pourvoyent comme il fault.

Je rendis à Mr de Mondevergues en main propre la lettre du Roy que vous m'aviez adressée, qui fust fort à son contentement.

La procedure de Chevallier m'a scandalizé, parce que je le croyois plus susceptible de discretion et d'affection en vostre endroict, mais à cette heure je crois qu'il est partie cause de toutes les chiquanes que nous ont formées cez fermiers, car c'est son humeur à ce que j'avois recogneu en aultres affaires pendant mon sesjour de par delà.

Le fils de Farnosi et Gardane me rencontrerent cez jours passez par la ville et me demanderent si je n'avois poinct de voz nouvelles, touchant leur affaire. Je leur dis que vous me mandiez que vous estiez aprez pour leur avoir un bon rapporteur, et que ce faict, vous ne vous en vouliez plus mesler. Ils me demanderent conseil de ce qu'ils avoient à faire, je leur respondis qu'ils estoient bons et sages pour en prendre d'eux mesmes, et qu'ils nous avoient assez faict cognoistre que noz conseils leur estoient suspectz, ou de bien peu de consideration, puisqu'ils avoient tousjours resolu tout au contraire. Ils me dirent que nous y avions de l'interest de nostre chef, et si nous ne voulions pas le poursuyvre contre les fermiers; je leur respondis qu'il estoit vray que nous y avions de l'interest, et que, si nous le pouvions separer du leur, nous le poursuyvrions veritablement, mais ce seroit par les voyes de droict et

[1] Il y a : le Mre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de justice, et que ce qui nous en empeschoit, estoit pour ne faire aulcun prejudice à eux, puisqu'ils veullent poursuyvre le leur tout à rebours de ce qu'il fauldroit, afin que n'estantz pas d'accord avec eux, nous ne nous gastassions les uns les aultres. Ils me dirent qu'ils vouloient deputer, je leur dis qu'ils ne tardoient que trop, et sur cela ils me laisserent.

Pour la consultation de Genes, je la vous envoyay par mesgarde sans l'avoir leüe, nous en avions receu une aultre precedante, que je ne vous avois pas envoyée, attendant de la pouvoir faire transcrire, ce que je n'avois peu faire à cause de la difficulté de l'escritture, et qu'il fault que ce soit un homme du mestier. Je tascheray de la trouver pour la vous envoyer si je puis par cette voye. Ensemble l'arrest du conseil que vous demandez.

Quant au logement du cardinal en cette ville, Mr du Barroux, qui est à Rome et qui y faisoit les affaires de M^r d'Oppede, alla prier Mr Aleandro de disposer M^r le Cardinal à prendre et accepter l'offre de la maison de M^r d'Oppede qu'il disoit avoir charge de luy faire. A quoy le cardinal respondit au s^r Aleandro, *et come le comportarebbe Sr de Peiresc,* et sur la presse du s^r du Barroux, il se laissa entendre qu'il ne la refusoit pas tout à faict.

M^r d'Oppede me dict que Le Barroulx luy escrivoit d'avoir faict ce compliment de sa part, et qu'il debvoit y correspondre luy mesmes au passage du Cardinal, mais il fit le sourd et me dict qu'il n'en vouloit rien faire. Vous pouvez penser ce que je luy dis, mais j'avois beau faire. Si j'eusse sceu cette responce du Cardinal à Mr Aleandro me concernant, je luy eusse offert la nostre formellement, et il y seroit asseurement venu, à ce que j'ay peu comprendre despuis; mais je ne me serois pas osé ingerer de cela, tandis que j'ignorois sa disposition, et que je voyois qu'on luy avoit apresté le mesme logis qu'on avoit baillé au Roy, et que les gents de M^r [de] Guise luy avoient apresté à disner; il me dict prou luy mesmes dans le carrosse lorsqu'il changea de resolution et qu'il ne voulut plus entrer à Aix, qu'il n'y avoit aultre regret si ce n'est que de ne pouvoir venir voir nostre maison, comme

il desiroit, mais j'interpretay cela à eau benitte de Cour, et ne m'imaginay pas qu'il eust songé de le faire. Et me contentay de luy faire des compliments tels que je peus, et de luy dire que je m'attendois bien que, la maison n'estant digne d'y recevoir un personage de sa qualité, il ne trouveroit pas mauvais que j'y retinse quelqu'un des siens, dont il me remercia et fit des repliques qu'il y seroit fort volontiers venu luy mesmes, lesquelles j'interpretois comme ses premieres parolles.

Mais estant puis à Lambesc, il me reitera la mesme chose, comme aussy en Avignon, et y adjousta lors qu'il seroit volontiers passé incognito, et qu'il eust voulu estre allé descendre ou chez M^r^ d'Oppede ou chez nous. Ce que je creus mieux allors selon sa lettre parce que j'avois depuis veu le s^r^ Aleandro, dont le discours se rapportoit à celuy là.

Toutefoys, quand il alla à Vaucluse, je luy offris de l'accompagner sans qu'il le voulust permettre, et quand il fut sur les lieux il voulut faire collation, on le mena chez M^r^ d'Oppede [1], où il alla franchement sans se faire prier. Le rentier mit quelques fruictz sur table, dont il tasta, et beut et fit bailler quattre pistoles audict rentier, qui dict les avoir refusées. Je m'en rapporte, mais s'il y eust eu quelqu'un de la part de M^r^ d'Oppede, avec de quoy le recevoir honorablement, ce luy eust esté bien de l'honneur.

Je dis à Mr de Roes, son Ageant d'Avignon, qu'il le suyvit et qu'il fit son debvoir en cela, mais il n'y voulut point aller, et envoya seulement son filz pour parler d'un differant que M^r^ d'Oppede a pour la pesche contre ceux de l'Isle [2], comme il fit sur les lieux, et obtint un mandement au vice legat pour y prouvoir. Voila l'humeur du pellerin qui ayme mieux espargner 100 escus que de conserver ou acquerir l'amitié d'un tel personage à qui il a tant d'obligation, pour ses procez.

Vous ne m'avez jamais envoyé ne allegué le journal que vous dictes

[1] Nous avons déjà vu précédemment (recueil Peiresc-Dupuy, t. I, p. 480) que le premier président du parlement de Provence avait une maison de campagne à Vaucluse. Le nom du cardinal Fr. Barberini doit donc être ajouté à la liste des illustres visiteurs de la fontaine de Vaucluse.

[2] La ville de l'Isle-sur-Sorgue est toute voisine de Vaucluse.

maintenant du procez de feu Mr d'Oppede. Je crois fort facilement qu'il se sera esgaré chez Mr de Lomenie, parce que cela m'est arrivé plus d'une foys chez luy, à cause que ses escrivains les laissent esgarer eux mesmes, ou que luy mesmes les confond hors de leur place, ou les deschire sans y penser en deschirant des papiers inutiles, et quelque foys La Tremoliere les retient, car il en est curieux plus qu'il ne monstre. J'avoys une foys des papiers de Mr Dreux advocat general aux Contes, qui furent ainsi perdus à mon grand regret. Voilà pourquoy il fault avoir soing d'en parler à ceux mesmes auxquels il baille à escrire, et de fraische datte.

Cette Ambassade de l'an 1478 sera bien curieuse, et je crois que Mr de Lomenie en aura bien faict son proffict. Je ne sçay que c'est que cette primatie de Nancy; vous le nous ferez voir, mais j'ay un extreme regret que le voyage de Mr du Puy se rencontre en cette conjecture de celuy de Mr Aleandro à qui il fera grande faulte. Il fauldra bien que Mr son frere supplee comme il pourra et qu'il fasse agir, s'il est possible, et Messrs Grotius et Saulmaise, et Mr Rigault.

J'ay receu le livre des Elements de Corn. Drebels[1], mais je n'y cognois rien en ce language. Nous attendrons la version, esperant que l'ouvrage estant si petit, il se trouvera facilement quelque traducteur de par delà.

Je suis allé chercher l'huille de scorpion pour Mr du Monstier mon compere[2], mais je n'y ay trouvé qu'une petite figuette grosse comme une noix qui n'estoit pas à demy plaine, et estoit de forme ronde, et par consequant differante de la mienne qui estoit quarrée en forme de bouteille et estoit 3 foys plus grande et toute pleine. Mon pere n'a nulle souvenance que vous la luy ayiez baillée. J'en ay faict exacte recherche non seulement dans sa boitte des Baulmes, et dans tous (*sic*) ses ar-

[1] Voir sur ce livre une note dans le tome Ier du recueil Peiresc-Dupuy, p. 486.

[2] Voir dans les *Petits mémoires inédits de Peiresc* (p. 36), à la date du 8 mai 1625, mention d'une lettre «A Mr de Mondevergues, avec l'huille de scorpion pour du Monstier». L'éditeur de ce document rappelle (note 4) que, d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, «le vilain insecte était fort commun en Provence» et que «l'huile où l'on avait fait mourir des scorpions passait pour guérir les piqûres de leurs congénères».

moires, mais aussy sur les estages de son cabinet sans rien trouver. J'ay aussy cherché dans vostre estude, et n'y ay rien trouvé. Il est vray que je n'ay peu ouvrir l'un de voz armoires, et viens de mander le serrurier pour voir d'en venir à bout. Si j'eusse sceu cela, je m'en fusse prouveu en Avignon, mais je m'attendois à cette bonne provision. Il fauldra chercher ailleurs et en envoyer en toute façon[1].

J'ay prins plaisir de voir les sols d'argent fin que vous m'avez envoyez. C'est à l'Angloise. J'estimerois bien cette monnoye si elle continuoit. Mr Aleandro m'a apporté une Pille de Poids antiques faicte en forme de vase dans lequel entrent divers poids les uns dans les aultres quasi en la forme de noz poids de Marc. Il n'avoit poinct esté veu de tout ce siecle rien de semblable; il y aura bien de quoy entretenir un jour Mr Poullain, mais je suis si embarrassé que je ne sçaurois songer à faire cet examen exactement, comme il seroit necessaire. Il y a une onze (*sic*) dans le Sextans, iceluy dans le Quadrans, lequel est dans le Triens, qui se met dans le Semis, contenu par la Livre, et icelle par le vase exterieur, qui estoit à mon avis le Dipondius, chascun avec ses propres notes ou marques et la plupart bien conservés, si ce n'est le vase exterieur, où il manque une ance, dont le poids peult estre un peu imparfect. Les parties de l'once qui monstrent d'y avoir esté aultres foys, se sont perdües par succession de temps. J'ay par mesme moyen eu quelques mesures dignes de consideration.

Il ne s'est poinct trouvé d'Opuntia en cette ville parce que le grand hyver de l'année passée les tüa toutes. J'en feray venir de Beaugentier et vouldrois bien en avoir eu maintenant à poinct nommé, pour la commodité de Beautenc, de Grace.

Je ne vous aye peu envoyer des greffes des pommes sans fleurs d'aultant qu'il y eust de l'equivocque lorsqu'on me les envoya, car on les avoit meslez avec d'aultres sans que nous les peussions distinguer, et quand j'en voulus recouvrer pour une seconde foys, l'arbre estoit trop advancé. Il fauldra patienter jusques à l'année prochaine.

[1] *Post-scriptum marginal :* «J'ay depuis faict ouvrir l'armoire sans y rien trouver; il faut que vous ayiez laissé la bouteille à Paris, ou que l'ayiez mise en quelque aultre lieu.»

Mons[r] de Bonnaire me parla de l'oranger à fleur double, ou, pour mieux dire, du citronnier, mais je fus interrompu, et ne sceus pas bien les tenants et aboutissants, vous les luy pourrez demander, et le faire respondre plus cathegoriquement, et le P. Guevare general des Peres Mineurs, pourra vous ouvrir les moyens d'en recouvrer un jour.

Je seray bien aise d'avoir le pecher à fleur double, car il est plus beau que le cerisier. Maurin vous en accommodera plustost que Robin. Pour M[r] des Nœuds, ne laissez pas, je vous supplie, de luy bailler du myrthe double et des aultres choses que vous pourrez pour l'amour de moy, car si bien il ne donne pas de ses plantes, il m'a aultres foys donné de ses antiques dont je luy suis plus redevable que des plantes. A M[r] de Bec tout de mesmes, je vouldroys bien luy donner, sans avoir esgard à aulcun retour.

Les greffes de M[r] Hemon ont esté fort bien logez, aussy bien que ceux de M[r] Lucas, mais je ne sçay encores si cez derniers de Robin et des Anglois auront esté aussy heureux, car sans sçavoir ce que c'estoit je les envoyay à M[r] d'Espinouse qui a provision de sauvageons pour les loger, et pour m'en despartir aprez les arbres touts antez, mais je n'en ay poinct envoyé de ceux cy à Beaugentier, parce que je sçavois qu'il n'y avoit plus d'arbres propres à greffer de cette année.

Je plains encores plus la boitte que vous avez envoyée au s[r] Bartolomé, laquelle je ne manquay que d'un jour en Avignon d'où l'on m'alla arracher à vive force, pour une dapocaggine de M[r] d'Oppede[1], qui laissa mettre en deliberation si le procez de M[r] de Cannes[2] pouvoit estre achevé de juger sans moy[3] encores qu'il n'y eust que 8 juges, et que j'eusse ouvert mon opinion sur le tout[4], chose qui n'avoit jamais esté practiquée.

Le regret que j'ay à cette despesche est non seulement pour la race de cez plantes dont ce petit homme ne nous fera part que quand il n'en sçaura plus que faire, mais aussy pour avoir apprins la façon que

[1] Ce mot chiffré. — [2] Ces quatre mots chiffrés. — [3] Ces deux mots chiffrés. — [4] Ces six mots chiffrés.

vous luy escrivez de casser les semances plus rares avant que les semer, et de les faire bien venir.

Car le s[r] Dottor Ant. Novel m'a envoyé une boitte de graines des Indes que j'eusse esté bien aise de sçavoir bien semer pour en heriter la race; il m'a envoyé par mesme moyen de la graine de mellons d'hiver, qui se cueillent en septembre et se gardent jusques aux nouveaux. Vous en aurez vostre part, et parce qu'il m'a envoyé deux mellons, dont l'un, qui commançoit à se pourrir, s'est trouvé neantmoins assez bon, et l'aultre s'est trouvé fort entier et bien conservé, je le vous ay voulu envoyer par Beautenc. Dieu veuille qu'il se puisse aussy bien conserver d'icy là, que de S[t] Lucar icy[1].

Il m'a envoyé une grande relation de los Alumbrados, et aultres criminels de l'Inquisition, laquelle je n'ay encores peu lisre; sans cela je la vous envoyerois, mais vous l'aurez par le premier. On m'a faict feste d'un oranger des communs qui produit tous les moys de nouvelles fleurs, et m'a t'on faict esperer d'en avoir des greffes et quelque plançon, s'il est possible[2].

[1] On trouve (fol. 125) un petit billet spécial dicté et signé par Peiresc et ainsi conçu : «Monsieur mon frère, ce mot sera pour accompagner ung mellon d'Espagne dont Beautenc, messager de Grasse, s'est voulu charger pour l'amour de vous. C'est le sieur docteur Antonio Nouvel de Pignans lequel me l'a envoyé de S[t] Lucar par une barque de Martigue [il semble qu'on lit *Martegan*] avec un autre semblable mellon qui commençoit de se pourrir et lequel neantmoings se trouva assez bon à manger lorsque nous le coupames, je dis alhors par ce que en aiant volleu conserver une partie pour le landemain il ne feust pas trouvé si bon que la premiere fois, c'est de ceste race qu'ilz appellent mellons d'yver lesquelz meurissent en septembre et sont fort bons à manger, à ce que dict le dict sieur Nouvel, lhorsqu'ils sont cuillis bien mur et sur la plante; mais quand on les veult conserver on les cuillit ung peu vertz, et ilz se conservent tout l'hiver et davantage. Il a esté empaquetté assez propremant dans une boitte d'apotiquere dans laquelle on n'avoit rien tenu que de la fleur d'orange, laquelle sembloit estre justemant de la mesure neccessere. Je serai bien aise que le tout arrive a bon port et demeurerai etc. D'Aix, lundy matin 28 avril 1625.» Valavez a mis au dos : «Le melon d'hiver que le d[r] Ant[e] Novel luy a envoyé.»

[2] Conférez avec divers passages des *Lettres inédites du docteur A. Novel, écrites à Peiresc et à Valavez d'Espagne, de Paris, de Bretagne* (1625-1634), contenues dans le fascicule XX des *Correspondants de Peiresc*, déjà, du reste, cité en ce volume.

C'est tout ce que je vous diray pour le present et demeureray tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce sammedy 26 avril 1625.

On m'a soubstraict une petite boitte où estoient restées 2 ou 3 lunettes de mon usage, aprez que M[r] le presidant Seguiran s'en fut prouveu, de sorte qu'il ne m'en demeuroit plus que trois, dont l'une m'a esté cassée pendant mon voyage d'Avignon, et je demeure avec une que je tiens sur ma table et une aultre que je porte sur moy, dont la corne est encore cassée, sans la pouvoir faire remonter parce que nous n'avons poinct de cornes assez petites. Je vous envoye donc la cassée pour sur icelle en choisir d'aultres de pareille proportion de verre, et vous prie d'y adjouster des garnitures de corne, de la petite sorte. Car j'en ay grand besoing. Et n'ay plus de cire d'Espagne[1].

XLVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ma niepce receut hier le voille avec un si apparent et si grand contentement, que toute la ville en demeura grandement bien edi-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 341-343. Cette lettre a été par inadvertance mise dans le registre parmi les lettres de l'année 1626. On en trouve à la Méjanes (registre III, fol. 132) une copie incomplète qui commence ainsi : «Vous ne m'avez jamais envoyé ni allegué le journal que vous dites maintenant du procès de feu M[r] d'Oppede», et qui finit comme le texte présent. Il serait trop long d'indiquer toutes les différences qui existent entre les deux documents. Contentons-nous de dire que l'on a inséré dans la copie de la Méjanes un long paragraphe d'une lettre précédente relatif à la pile de poids antiques apportée de Rome par Aleandro.

fiée[1]. On n'avoit invité que sa mere, ses tantes, sa marrine[2] et quelques unes des plus proches parentes, mais Madame d'Oppede[3] y voulut adsister, et tout plein d'aultres qui pleurerent tout leur saoul sans qu'elle monstrast jamais aultre visage, que riant et le plus content du monde. Mr le Prevost comme grand vicaire[4] dict la messe et fit les ceremonies, ayant tesmoigné que de toutes celles qui estoient passées par ses mains, il n'en avoit jamais recognu aulcune si resolüe ne si resignée en Dieu. Je la felicitay et luy baillay la benediction de la part de mon pere et de la vostre, et crois fermement qu'elle vivra trez contente avec l'ayde de Dieu, et que ses prieres seront cappables de faire prosperer toute la maison. Elle est tellement changée que vous ne la cognoistriez plus, car de ce qu'elle vivoit ceans en enfant sans paroistre capable de discerner aulcunement la raison, elle en est maintenant si cappable, qu'il semble qu'elle aye faict cette proffession une vingtaine d'années, et me r'amentevoit quelque foys des discours que je luy avois autres foys tenus, lesquels elle sembloit avoir negligez, dont elle m'exagere les raisons et motifs, avec tant de tesmoignages de m'en sçavoir le bon gré qui s'en pouvoit attendre que j'en suis tout consolé et tout ravy. Je prie à Dieu qu'il la fasse percister en ce sainct propos, et qu'il vous comble de toutes les autres benedictions que vous pourriez souhaicter, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur.

D'Aix, ce 28 avril 1625.

Mr Astier s'en alla hier à Marseille, tandis que nous estions aprez la ceremonie de ma niepce; je ne sçay s'il pourra rien faire avec de Rüa.

[1] Le récit de la prise de voile de Claire de Fabri a déjà été publié dans *Une nièce de Peiresc*, p. 10.

[2] Cette marraine était Mme de Montfuron.

[3] La femme en secondes noces (1613) du premier président était Aimarre de Castellane-la-Verdière.

[4] C'était le prévôt du chapitre de la cathédrale d'Aix, l'abbé Marchier, grand ami de la famille Fabri.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les seditieux de Rians avoient presenté au seau des lettres d'appel du nouveau Estat, adressées au parlement de Paris; elles furent rejettées et depuis ils ont voulu faire nouvelle instance pour les faire passer au seau. J'en ay parlé à Mr de Cauvet, pour luy faire comprendre qu'il n'y a rien d'evocqué et pendant au parlement de Paris, que le faict de la basse justice, et que pour le nouveau estat et reglement de la communauté les parties ont esté mises hors de Cour et de procez. Il promet de les reffuser, je ne sçay si la presse de Mad^e de Crequy ne le pourroit poinct faire changer d'advis. Demain nous le verrons.

Du 29 avril 1625.

J'oubliois de vous dire qu'il ne fut poinct dressé de registre du faict du pere Fichet[1] [*ces deux mots en caractères secrets*] et que je n'eus poinct de loisir alors pour y suppleer de fraische memoire. J'aurois bien de la peine à cette heure de m'y remettre; toutefoys si j'en trouve un peu de loisir, j'essayeray. Il fut bien resolu d'en faire une des propositions qui furent hier faictes en la Compagnie par Mr de Guise, mais je ne sçay si on l'aura faict. Vous en aurez la relation, où il n'a esté obmis rien de notable que deux choses, l'une de ce que M^r le Pr Presidant ayant faict sa proposition les chambres assemblées, avant la venüe dudict Seigneur, aulcuns de Messrs soubstindrent que puisque c'estoit en matiere d'estat il en debvoit dire son advis le premier, et prendre l'advis des aultres presidants avant que le demander aux conseillers. Et alleguoit on feu Mr du Vair en cas semblable en avoir faict de mesmes. Et toutefoys il fut soubstenu par quelques uns de la Compagnie, que si bien en cas d'affaires d'Estat le chef faisoit les propositions, ce neantmoings il n'opinoit poinct formellement, et ne commançoit poinct à demander les advis par les aultres presidants, ains les reservoit les derniers. Ainsin qu'il se practique tous les jours au

[1] Ce *post-scriptum* est devenu dans le registre III de la collection Peiresc à la Méjanes (fol. 136) une lettre qui commence ainsi : «Monsieur mon frere, j'avois oublié de vous dire...»

Conseil privé du Roy, et que feu Mr du Vair le fit lors de la nouvelle de la mort du feu Roy, auquel temps il fit assembler la Compagnie le jour de l'Ascension, et sur les ouvertures qu'il fit, il fut deliberé à la pluralité des voix (et selon l'ordre accoustumé) que l'on feroit prester serment de fidelité, et les cris et clamations[1] qui furent faictes par tout, etc. Enfin fut resolu in turma[2] et par l'advis du Doyen que le Pr Presidant prendroict les advis des conseillers, comme il fit.

L'aultre fut qu'aulcuns vouloient que les gents du Roy fissent des requisitions sur la proposition, mais ils insisterent au contraire disants qu'en tel cas ils opinoient chascun à part comme conseillers et disoit on qu'il avoit ainsin esté practiqué plusieurs foys, et fut ainsy faict, mais comme le premier Advocat general opinoit encores[3], Mr de Guise arriva et interrompit la deliberation, qui ne fut achevée que in thurma (*sic*) conformement aux precedants advis, sans que les presidants eussent loisir d'arraisonner les leurs[4]. On avoit voulu revocquer en doubte s'il estoit necessaire d'assembler toutes les chambres ou s'il suffisoit que la seule grand chambre le fit, ou s'il falloit appeller la Tournelle qui est toute composée de grands chambriers. Les advis furent divers, mais sans y opiner formellement on convocqua toutes les chambres.

Je serois bien aise que vous vous informassiez un peu de l'ordre que tient le parlement de Paris en cela, car pendant l'absance du Roy, il me semble que la Grande Chambre seule faisoit les deliberations necessaires si ce n'estoit quand il y avoit des edictz ou lettres patentes du Roy. Encores que Mr de Montbason gouverneur y adsistast[5]. Et ne pense pas que pour le restant ils ayent faict comme nous. Mr Servin dira bien tout cela[6], ou Mr le Procureur general et Mr le Premier Pre-

[1] On lit dans la copie de la Méjanes : «les criées et proclamations».

[2] En troupe, littéralement en escadron.

[3] Variante de la copie de la Méjanes : «Comme Mr de Thomassin, premier advocat general, opinoit encores».

[4] *Idem :* «de raisonner les leurs».

[5] Hercules de Rohan, duc de Montbazon, naquit en 1567 et mourut en 1654. Voir son *Historiette* dans Tallemant des Réaux, t. IV, p. 471-473.

[6] Sur Louis Servin, avocat général au parlement de Paris, voir le recueil Peiresc-Dupuy, t. I et II, *passim*.

sidant mesmes, si quelqu'un de ses amys l'en enquiert, et possible y en aura il des actes au registre, auquel cas j'en verrois volontiers des coppies. Il desduisit aussy les presomptions qu'il avoit contre ce prisonnier Beaumont, qui a laissé sa femme à Naples (il dict que ce n'est que sa putain) à laquelle le vice roy envoya 400 Ducatons aprez le depart dudict Beaumont, laquelle tenant un sien enfant, et enquise où estoit allé son mary, respondit qu'il estoit allé faire un grand service à son maistre. Il a 50 escus par moys d'appointements; il fut à Thoullon et à Marseille, où il esvita de voir Mr de Guise, lequel le fit mander, et il s'en excusa à celuy qui lui escripvoit de sa part, disant qu'il avoit icy un procez de 10000 escus qu'il ne pouvoit abandonner, et il n'en estoit rien. On a depuis faict prisonnier son vallet, en attendant la traduction du maistre[1].

A mon retour d'Avignon j'apprins icy par Mr l'Advocat general des contes[2] qu'on l'avoit interdict et assigné au conseil en vertu d'un arrest du conseil dont il y a bien eu du bruict; il est party ce jourd'huy avec Mr de Senez[3] et a voulu une mienne lettre à vous.

La Compagnie fit arrest sur la requeste de son collegue tendante à verification de l'edit des Thresoriers portant qu'il y seroit prouveu aprez leurs remonstrances faictes au Roy par la bouche dudict Advocat general.

On dict qu'il fut faict d'aultres propositions dans cette compagnie là, contre le Procureur general lequel fut mandé quand ils estoient assemblez, et harangua en sorte qu'il les mit tous en bredouille. Je ne sçay si on dict vray, mais on dict qu'aulcuns parloient de l'interdire, ou vesperiser. Les plus sages l'emportèrent, car le coup pouvoit rejalir sur tout le corps en cette occasion là.

[1] A la suite de ce paragraphe on trouve, dans la copie de la Méjanes, à la place du texte que l'on va lire, un fragment d'une lettre précédente commençant ainsi : «J'ay un extreme regret au voyage de Mr du Puy sur la rencontre de celuy de Mr Aleandro», et finissant ainsi : «capable d'estre suprimée quand on voudra».

[2] C'est-à-dire : de la Cour des comptes.

[3] Louis Duchaine siégea de 1623 à 1671. Ce prélat a été mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (I, 289).

Le train du carosse du jeune Carriolis est bien notable[1]; il se faict un excellant conte, mais qui est un peu long pour une lettre, de 2000 escus qu'il demandoit pour ajudo di costo[2] à Mr de Beauchamps, lequel s'en excusa, et aussy tost le president rompit et se déclara contre luy disant qu'il lui vouloit faire abastre la teste et l'aultre qu'il le vouloit faire declarer un uzurier et concusseux (*sic*)[3].

Mr Astier est de retour victorieux, et vous envoye 250 escus pistollets ployez comme des antiques et recommandez à Mr de Senez, il reserve le reste à Mr de Mauvans et vous en escript plus à plain; il a prins les pistoles pour 7 libvres 6 sols 6 deniers. Il eust fallu 10 ou 12 escus pour la remise et exposition des especes qui seront bons à espargner si le voyage succede à bien, comme il fault esperer. Le sr Clappier, juge d'Aulps, vous porte une boitte avec deux feuilles de figuier de Barbarie, telles qu'on les a peu avoir en ceste ville, car nous en aurons de meilleures d'ailleurs, mais pour ne perdre cette commodité j'ay prins ce que j'ay peu. Beautenc de Grace, qui est aussy party aujourd'huy, vous porte un mellon d'Espagne du sr Dottor Ant. Novel de Pignans. S'il y a moyen de faire un peu plus d'argent, je vous en feray envoyer incontinant. Cependant si vous estes pressé servez vous de la lettre de credit du sr d'Orves[4].

[1] Les Coriolis se nommaient anciennement *Cariolis*. S'agit-il là d'Honoré de Coriolis-Corbières, qui venait d'épouser (1622) l'héritière des Villeneuve-Espinouse et dont le père fit (1625) ériger la terre de Corbières en baronnie? Si le *jeune* Cariolis est bien cet Honoré, nous rappellerons que Malherbe en avait épousé la tante. Mais peut-être est-il question en ce passage d'un autre Honoré, appartenant à la famille de Coriolis-Limaye, dont le père fut premier consul d'Aix en 1625 et devait, en 1646, faire titrer Limaye en baronnie.

[2] C'est-à-dire pour aide à la dépense, supplément des frais.

[3] *Concusseux* est là pour *concussionnaire*. Le mot est chiffré, mais d'une lecture certaine.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 123-124. Autographe.

XLVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je receus hier au soir vostre despesche du 18 et fis rendre les lettres d'un chascun, mesmes celles de Mr Astier, avec ses provisions; il vous faict responce. Je n'ay sceu d'aujourd'huy prendre le temps de lisre les lettres du P. du Val[1] pour y respondre. Vous avez bien faict de ne luy poinct mander qu'il envoyast le pacte de Pasques à Marseille, parcequ'il ne suffira pas sur les lieux à la despance qu'il m'y fault faire à l'arrivée de mon homme que je n'ay peu expedier à mon grand regret, mais je le feray partir cette semaine sans faillir avec l'ayde de Dieu. Et si quelque chose demeure en arriere je l'envoyeray aprez. J'avois demandé coppie des provisions de l'oblat au P. du Val, mais il ne me les a pas envoyées, et sans cela on ne peult pas voir ce qui s'y pourroit faire. Pour Mouillac je pense que le prebstre aye raison contre moy, et l'avois ainsin escript au P. du Val[2]. Je ne sçay si Mr Dacquel vous pourra fournir de meilleures deffances que celles que l'on me mandoit.

J'ay un extreme regret au voyage de Mr du Puy sur la rencontre de celuy de Mr Aleandro. Et suis bien marry de n'avoir peu songer aux œuvres de Mr du Vair, mais il n'a pas esté en mon possible. Voyez de faire plus tost intervenir Mr de Lisieux[3] pour empescher que Cramoisy n'imprime cette remonstrance de la croix et cette negociation d'Angleterre. Il veult faire cela pour faire interdire le livre comme Antoine

[1] Le prieur de Guîtres déjà mentionné plus haut.

[2] Mouillac ne figure pas dans le *Pouillé* de 1698 parmi les prieurés à la collation de l'abbé de Guîtres. Valavez (dans une note inscrite au dos de la lettre) résume ainsi ce passage : «Il croit que le curé de Mouillac a raison si Daquet n'a point fourni des pieces.»

[3] Nous avons vu que c'était Guillaume Alleaume, neveu et successeur de Guillaume du Vair.

Estienne celuy de Mr du Perron[1] afin de rançonner le monde; en tout cas voyez de les corriger. J'avois corrigé une partie de cette negociation que je renvoyay corrigée à Mr du Chesne, l'aultre se pourroit bien corriger de mesme sorte, et la remonstrance aussy, et neantmoings ne les laisser imprimer qu'en cahiers à part, comme par appendice extraordinaire et cappable d'estre supprimée quand on vouldra[2].

J'ay rétrouvé l'original de la parcelle de Mr Chaulvin que je vous envoye pour la faire reformer sellon la coppie que je vous avois envoyée cy devant, et quand je ne seray nommé qu'au bas de la quittance du payement, il n'y aura pas grand danger. Mais une commission du Grand Conseil pour le faire assigner vauldra bien mieux. Il est malaisé que je ne luy aye escript d'avoir payé sinon tout, au moings une partie; c'est pourquoy quand la commission seroit avec clause, sauf de desduire ce qui se trouveroit avoir esté payé s'il y escheoit le voyage seroit tousjours deub, et j'y pourrois mesmes intervenir pour mon remboursement. Vous en confererez avec ledict sieur Chauvin, et je vous laisray faire ce que vous trouverez bon. Estant marry de ne vous pouvoir respondre plus exactement à toutes choses, mais je suis constrainct de finir, estant,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 29 avril 1625.

Je vous recommande les lettres cy joinctes[3].

[1] Il s'agit du cardinal Jacques Davy du Perron déjà souvent mentionné dans nos précédents volumes, et de la publication de ses œuvres complètes en l'année 1622.

[2] Résumé de Valavez : «Imprimer les negociations d'Angleterre par Appendice pour pouvoir estre supprimée.»

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 126. Autographe.

XLIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Celle cy ne sera que pour accompagner trois despesches que je viens de faire, l'une pour Mr Aleandro, l'aultre pour Mr de Barclay et Mr de Bonnaire, son oncle, et la troisiesme pour M^r le chanoine Maran, auxquels vous rendrez, s'il vous plaict, les lettres que j'escriptz pour eux respectivement[1], prenant occasion, si vous pouvez, de les accompagner chez ceux auxquels j'escripts lorsqu'ils les vouldront rendre. Vous y pourrez faire adjouster des queües volantes avec nostre cachet avant que les rendre, et y jetter les ieux, pour vous conformer comme vous pourrez à mes intentions, et suppleer ce que je n'ay peu escrire plus au long, que vous suppleerez aiseement[2]. Quand à celles du s^r Aleandro, il y en a plusieurs que je trouverois à propos de faire rendre par aultres mains que celles dudict s^r Aleandro, afin qu'ils l'aillent visiter luy à l'advance comme de raison, si faire se peult, ou qu'ils se trouvent en lieu où il les puisse voir commodement, en cas qu'ils fissent scrupule de l'aller visiter, comme Mr Grottius, et Mr Saulmaise. Je pense qu'ils ne feront pas difficulté de se rendre chez Mr de Thou, ou chez Mr Rigault, afin qu'il les y trouve quand il s'y acheminera. J'ayme si cordialement ce personage que je vouldrois bien pouvoir contribüer quelque chose à son contentement, et si faire se pouvoit à son advancement. Sa vertu et sa doctrine sont desja cogneües et estimées de plusieurs dans Paris, sa presence en fera redoubler l'esti-

[1] Le début de cette lettre a été ainsi modifié dans la copie de la Méjanes (collection Peiresc, reg. III, fol. 140) : « Vous rendrez, s'il vous plaist, respectivement les lettres que j'escris à Mrs Aleandro, Barclay, de Bonnaire, son oncle, et à M^r le chanoine Maran, etc. »

[2] Phrase supprimée dans la copie susmentionnée.

mation, et je vouldrois bien en faire publier si fort le committimus, que le bruict en peust retentir jusques au delà des Monts, s'il ne le trouve pas mauvais. Et pour ne demeurer dans les simples termes de le faire cognoistre aux gents de lettres, je vouldrois bien que le renom en parvinst jusques aux oreilles de Mess[rs] les principaux ministres. C'est pourquoy je vouldrois bien que par Mess[rs] de Lomenie, le Beauclerc[1], Erouard[2], et aultres semblables, il se trouvast quelque pretexte pour le faire presenter chez M[r] d'Herbault, qui a le despartement de Rome[3], et s'il y avoit moyen de faire que M[gr] le Chancelier[4] monstrast quelque desir de le cognoistre, je le desirerois encores plus. Voire jusques à M[r] le cardinal de Richelieu, s'il se trouvoit quelque moyen d'introduction, et qu'il ne l'aye pas desagreable, car cela ne luy seroit peult estre pas inutile quelque jour. Tant y a que pour le moings, je suis bien d'advis que vous trouviez quelque moyen de le faire demander, ou voir par Monsieur frere du Roy, sur le subject des Antiquitez, par M[r] de Metz[5], M[r] de Moret[6], M[r] de Fetan[7], M[r] de Mercure[8] sur le subject de la Bibliotheque Ms[te], voire par M[r] le P[r] Presidant de Verdun et par M[r] le Procureur general[9], s'il y veult consentir, à quoy M[r] Passard[10] et M[r] du Puy[11] vous serviront fort bien. Et tousjours

[1] Le secrétaire d'État Charles de Beauclerc est souvent mentionné dans les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

[2] C'est Jean Heroard ou Hérouard, premier médecin de Louis XIII, né à Montpellier, mort devant la Rochelle, à Aitré, le 11 février 1628. Voir l'*Introduction* au *Journal* du docteur, publié par Ed. de Barthélemy et E. Soulié (1868, 2 vol. in-8°, p. LXIII).

[3] Sur le secrétaire d'État Raymond Phelipeaux, seigneur d'Herbault, voir les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy, *passim*.

[4] Nous avons vu que c'était Étienne d'Aligre (1624-1626).

[5] Henri de Bourbon-Verneuil fut évêque de Metz, de 1612 à 1652.

[6] Sur Antoine de Bourbon, comte de Moret, voir les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy, *passim*.

[7] Sur cet agent supérieur de l'administration des postes, voir les deux premiers tomes du susdit recueil, *passim*. Dans la copie de la Méjanes on a écrit *Fecan* pour *Fetan*.

[8] Le duc de Mercœur. Comme Peiresc, Brantôme écrit *Mercure* pour *Mercœur*.

[9] Sur le premier président Nicolas de Verdun et sur le procureur général Mathieu Molé, voir le recueil Peiresc-Dupuy, *passim*.

[10] Passard ou Passart a été mentionné plus haut.

[11] On connaît les bonnes relations de l'avocat Dupuy avec les chefs de la magistrature parisienne.

suis je bien d'advis que vous preniez le temps propice pour luy faire voir sans foulle[1] et à son aise le Camayeul de la S[te] Chappelle et le cantharus d'Agathe de S[t] Denys avec les aultres singularitez qui y sont, à sçavoir d'aultres calices d'Agathe, de cristal en forme de cantharus qui estoient hors d'usaige si ce n'est avec la canule comme faict le Pape, et qui ressemblent les calices gravez aux tombeaux des anciens crestiens, la padene avec les poissons d'or, un grand crucifix gravé en une grosse ovale de crystal bien ancien, les plaques du devant de l'autel de S[t] Denys, etc., en compagnie, s'il est possible, de M[r] Bignon, et de peu de gents, car d'attendre que M[gr] le Cardinal y aille, il y auroit bien du temps à perdre, et la foulle osteroit le principal plaisir. Plustost y retourner aprez quant et luy. Vous luy pourrez faire voir les galeries du Louvre et quelques uns des principaux ouvriers. Mais sur touts Mons[r] Alleaume, pour voir son esguille qui monstre le pole, sa perspective reguliere, et ses aultres singularitez[2], sans oublier M[r] du Moustier[3], pour qui je vous ay envoyé une bouteille de l'huille de scorpion de cet excellent ouvrier d'Avignon qui est mort, laquelle j'ay recouvré avec grande peine, mais avec le plus grand heur du monde. Et faictes l'advertir à l'advance qu'il modere un peu son language devant cez Messieurs[4]. Si vous pouvez prendre quelque occasion où vous peussiez traicter chez la Coiffier[5] M[r] Aleandro et M[r] Maran, il n'y auroit poinct de danger, mais sans superfluité, comme vous fictes aultres foys cet ageant, et si M[r] Bignon en

[1] C'est-à-dire sans se presser.

[2] Sur le mathématicien Jacques Alleaume, voir (*passim*) les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

[3] Sur le peintre Daniel du Moustier, voir les trois tomes (*passim*) du recueil Peiresc-Dupuy.

[4] Du Moustier était célèbre pour sa liberté de langage. Tallemant des Réaux dit (III, 490) qu'il était «sale en propos». Diverses citations de l'auteur des *Historiettes* (491-494) prouvent que la réputation de diseur de gros mots dont jouissait du Moustier n'était pas surfaite.

[5] Tallemant des Réaux (*Historiette du Maréchal d'Effiat*, II, 129) s'exprime ainsi: «On a dit, pour le déprimer encore d'avantage, que la Coiffier, cette traitteuse, estoit sa parente.» P. Paris en son commentaire (p. 130) reproduit «un très agréable rondeau» composé par Voiture à l'occasion d'un dîner *chez la Coiffier* (c'est le refrain du rondeau).

vouloit estre, cela purgeroit tout le crime ou le vice du lieu[1]. Si ce n'est que vous peussiez faire la partie, le jour que vous irez à S[t] Denys, dans la chambre de quelque moyne, comme pourroit estre le Moine Colletet[2], mon nommé sur Guistres, que M[r] de l'Affemas m'avois mis en main et qui est gentil garçon; et par occasion quand vous y serez, tousjours seray je bien aise que vous le sallüiez de ma part, pour m'entretenir en ses bonnes graces, et de M[r] son oncle, qui estoit le prieur, s'il me samble. Il fault le mener encores chez M[r] des Iveteaux[3], et M[r] Aleandro et M[r] le chevalier del Pozzo, et M[r] de Bonnaire, parce qu'il est fort officieux, et peult avec son carosse[4] les conduire quelques foys ailleurs, et leur rendre des bons offices, à la Cour.

M[r] d'Abattia m'a embarrassé de ses vers. Vous en aurez deux coppies que vous pourrez bailler à M[r] Aleandro, lequel en usera comme il jugera plus à propos; la dedicace qu'il adjouste au cardinal de la Valette semble nous oster le moyen de les faire presenter à S. S[té] comme l'autheur eust desiré[5].

M[r] d'Aubery estoit en peine d'un cachet qu'il avoit laissé par mesgarde à Toullon dans l'hostellerie. Je l'ay faict recouvrer, ensemble l'estuy où il estoit attaché. Vous le luy ferez rendre avec ma lettre. Et ferez de bouche tous les compliments que vous pourrez pour luy faire declarer son goust, et dire qu'est ce qu'il pourroit desirer de cez quartiers icy, afin que le luy procurant je me revanche d'une petite figurette de cuivre qu'il me voulut donner en partant d'Avignon, à faulte que les ouvriers ne l'avoient pas sceu mouller. Pour le surplus je vous

[1] L'honnêteté de ce magistrat était si grande qu'elle semblait devoir purifier tout.

[2] Il est souvent question de ce moine dans notre tome V (correspondance avec Denis Guillemin). Dans la copie de la Méjanes on a supprimé les mots : *mon nommé sur Guistres.*

[3] Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, né vers 1568, mourut le 9 mars 1649. Voir sa très curieuse historiette dans Tallemant des Réaux (I, 341-360). Le commentaire de l'éditeur n'est pas moins curieux que la notice même.

[4] Le «carosse» du poète était célèbre à Paris dans toute la première moitié du XVII[e] siècle.

[5] Voir sur les vers de Guillaume d'Abbatia le fascicule X des *Correspondants de Peiresc.*

escriray un peu plus à loisir, car je suis grandement las d'escrire tant de lettres [1], et je va envoyer le pacquet chez Mr le Pr Presidant pour estre porté par le courrier que Mr de Guise dict avoir retenu, et debvoir venir prendre sa despesche aujourd'huy ou demain, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 2 may 1625.

Je ne sçay [2] si je vous avois jamais dict que Mr du Moustier avoit arraché des mains de Monsieur, frere du Roy, ung fragment de table d'Airain, grand comme une feuille de papier toute ouverte, escripte des deux costez, où il y a des restes des Loix agraires du temps de la seconde guerre punicque, dont je faisois bien du cas. Je vouldrois que l'allant visiter, vous prinsiez occasion de l'emprunter et puis jetter quelque propos pour sentir s'il trouveroit mauvais que vous me l'eussiez envoyé soit pour quelque temps seulement, ou pour tousjours, ou pour luy en demander la succession aprez luy, puisque sa maladie le rend si chagrin et desgousté des choses qu'il avoit, comme l'on m'a dict qu'il est desgousté. Voyez de mesnager cela selon vostre dexterité accoustumée [3].

[1] Il s'agit là des lettres qui sont énumérées dans les *Petits mémoires de Peiresc* (p. 37) et qui, réunies en cette page sous la date commune du 12 mai, atteignent ce chiffre effrayant : *quarante-deux*. On voit par la phrase où Peiresc mentionne son écrasante lassitude, qu'il avait commencé, dès les premiers jours du mois, à préparer cette immense expédition de dépêches.

[2] Ce paragraphe et le suivant ont été joints au corps de la lettre dans la copie de la Méjanes. Le second *post-scriptum* (voir la note 1 de la page 173) a été supprimé, mais en revanche on en a donné un autre qui fait partie de la lettre suivante (du 11 mai 1625). Nous avons déjà vu dans le tome V (correspondance Borrilly) que bien souvent, dans les copies de la Méjanes, on a réuni deux ou trois lettres en une seule.

[3] J'ai eu la bonne pensée d'interroger au sujet du fragment d'inscription dont il est ici question mon cher confrère et ami M. Paul Viollet, membre de l'Institut et conservateur des Archives et de la Bibliothèque de la Faculté de droit de Paris. Cet érudit m'a répondu en ces termes, le 7 novembre 1893 : « En jetant un coup d'œil rapide sur le *Corpus Inscriptionum* de

J'escripts à Mr Rubens que Mr Aleandro a prins grand plaisir à la veüe des empreintes des grands camayeuls d'Auguste et au dessain de celuy de l'Empereur. Cela vous pourra bien fournir quelque occasion de vous enquerir de luy, ou de faire que Mr Aleandro s'enquiere de luy, s'il a jamais faict un dessain de celuy de la Ste Chapelle qu'il vouloit faire avec les vives couleurs des habillements anciens, et les figures d'un pan de long pour voir si cela le pouvoit remettre dans le souvenir de la promesse qu'il m'en avoit faicte la derniere foys que je le vis pour l'accompagner du tableau que j'ay de celuy de l'Empereur, où les figures sont de mesme proportion bien que en grisaille et non en couleurs[1].

Mommsen, j'ai cru retrouver ce qui vous intéresse, c'est-à-dire mention et reproduction d'un fragment d'inscription conservé jadis dans les collections du roi de France et dont depuis lors on a perdu la trace. Mais, pour éviter quelque erreur, j'ai remis votre lettre et mes notes plus que sommaires à M. Girard, professeur à l'École de droit, qui est spécialiste en la matière. Dès que j'aurai la note qu'il m'a promise, je vous la transmettrai. Attribuez-lui, je vous prie, tout l'honneur de cette petite recherche.» Voici la réponse de M. Girard, du 8 novembre 1893 : «Cher Monsieur Viollet, je vous renvoie la lettre de M. Tamizey de Larroque et je crois comme vous évident qu'il s'agit d'un fragment de la loi agraire de 643, C. I. L. D., 200, p. 75 et suivantes, probablement du fragment E, reproduit p. 76, et pour l'autre face relative aux *repetundas*, p. 52, qui, d'après la notice, p. 49, était à la bibliothèque royale en 1564, à Fontainebleau en 1567, à la bibliothèque du roi encore en 1583, d'après Brisson, et a été inutilement cherché par Mabillon à la fin du XVIIe siècle. La lettre du 2 mai 1625 donne alors sur lui un dernier renseignement entre Brisson en 1583 et les recherches inutiles de Mabillon. Je suis, comme vous voyez, exactement de votre avis sur l'ensemble et le détail. Votre dévoué, etc.» M. Viollet accompagnait cette consultation des deux lignes que voici : «Cher confrère et ami, voici la note de M. Girard qui confirme et précise ce que je vous indiquais. Vous pouvez tenir maintenant la solution comme certaine. Cordialement à vous.» Je dois, comme on le voit par ces diverses communications, attribuer à chacun des deux savants «l'honneur de la petite recherche» et une part égale dans ma reconnaissance.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions, n° 5170, fol. 127 et, pour le *post-scriptum*, fol. 129. Autographe. — A la suite (fol. 130) on trouve un nouveau *post-scriptum* en caractères secrets dont les quatre premières lignes seulement ont été déchiffrées. Les voici : «La principale obmission estoit que Mr de Guize parlant de l'adsistance que l'Espaignol pouvoit avoir a dict qu'il n'en auroit poinct du Pape, car le legat luy a dict en son entreveue comme il asseure que si le progrez des affaires du roy alloit bien il joindroit ses armes et son au-

L

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay esté bien malheureux en ce que ma despesche pour Mr Aleandro qui avoit attendu quelques jours chez Mr d'Oppede le passage du courrier de Mr de Guise, par opiniastreté de Mr La Fagoüe, demeura sans qu'on la luy baillast à son passage. Et Dieu sçait comme elle arrivera tard. Je m'en suis cuidé fort piquer avec luy, mais à cette heure son mariage le tient tout destracqué[1], et je crains bien qu'il ne coure fortune de perdre son maistre[2]. Il s'est logé avec sa femme au quartier du logis de son beau pere que tenoit Boissely[3]. Et par parenthese m'importune bien touchant nostre fermier, voire je me doubte que du Mas ne nous ayt traversé au dessein de Ste Catherine, dont j'ay bien envie de m'esclaircir avec Mr de Vauclause[4], car j'entends qu'il a ar-

thorité tant s'en fault qu'il s'y voulut opposer, en quoy persone ne se creut, le bon prince aussi.» Valavez analyse ainsi la lettre de Peiresc : «Aix, 1625, 2 may. Mon frere. Reconnu de Mr Aleandro. Ce qu'on luy doit faire voir à St Denis. Le traiter.»

[1] Luc de Fagoüe, natif de Reims, eut de ce mariage six filles dont une fut mère de Joseph de Pitton, seigneur de Tournefort, une autre grand'mère de Ripert de Monclar, une troisième bisaïeule de Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens. Voir une note à ce sujet dans *les Rues d'Aix* (t. I, p. 265-266).

[2] Le premier président, dont Luc de Fagoüe était le secrétaire; d'autres, moins bien informés, ont dit l'intendant.

[3] Les Boissely remontent à un notaire du roi René, anobli par Charles VIII. Jean Boissely, fils sans doute de celui que mentionne Peiresc, transplanta cette famille à Marseille en 1646.

[4] François de Villeneuve, seigneur de Vauclause, Bargemon, etc., né en 1602, était le petit-fils de Vauclause (Christophe de Villeneuve) qui joua un rôle si digne de louange lors de la Saint-Barthélemy. Voir *Le Protestantisme à Forcalquier. Mémorial inédit d'Antoine Gassaud* par L. de Berluc-Perussis (Digne, 1892, p. 28). Il épousa la fille du président Joseph d'Aimar et fut, en 1631, un des députés des états de Provence au prince de Condé (Bouche, II, 887). De lui descendent les Villeneuve-Bargemon où, comme me l'écrit d'une façon piquante M. de Berluc, auquel je dois en ce volume plus encore que dans les volumes précédents de précieux renseignements provençaux, «Louis XVIII prit quatre préfets, et aurait voulu en prendre 89».

renté pour six ans à un qui plante des arbres là dedans depuis quelques jours. Vous aurez donc à ce coup cette pauvre despesche, et ensemble des lettres de quelques amys, et un peu de relation de ce procez si j'ay loisir de la clorre.

J'ay receu voz despesches du 22, 25, 29 du passé et 2 de ce moys, et ay rendu toutes les lettres qui y estoient joinctes, ayant porté moy mesmes cette aprez disnée à Mr le president Seguiran son pacquet et ses lettres surannées, que je m'estonne que vous n'ayez faict accompagner d'une lettre de suranation et validation des payes escheües depuis l'an 1623 qu'elles sont dattées. Il m'a faict voir ce qu'on luy escrivoit du bon acceuil du Roy entretien (*sic*) de Mr de Bouq, à qui j'ay bien de l'obligation de l'honneur de son souvenir, et des surabondantes honnestetez dont il me comble sans mesure à son acoustumée; je le felicite de sa faveur, et luy souhaicte le succez de son voyage conforme à ses desirs.

Je seray bien marry que vous perdiez la veüe des ceremonies de ce mariage, mais je serois bien plus marry si vous perdiez l'occasion d'aller au devant de Mgr le Cardinal.

J'ay rendu vostre lettre au cousin d'Orves, qui m'a dict qu'il payeroit Mr Gaillard, et l'a esté voir, mais ses lettres ne sont pas encor arrivées, et il en a grande faulte en son procez. Nous avons esté infiniment aises d'apprendre par les lettres de Mr d'Erbault et de vous, que le Nonce disoit que le Cardinal[1] se loüoit de nous, et en avoit remercié le Roy afin de faire clorre la bouche à ceux qui persistoient à dire qu'il estoit malcontant. Il est tard, et je suis constrainct de finir, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dimanche au soir xi may 1625.

Je vous envoye un peu de graines du sr Dottor Ant. Novel. Il y en

[1] Le cardinal Fr. Barberini.

a quelques aultres, mais elles sont uniques, ou seulement doubles, de sorte qu'il n'y a poinct de moyen d'en despartir, vous en aurez la liste au premier jour.

Je trouve fort bon le tiltre des œuvres de feu messire Guillaume du Vair, garde des seaux de France, comme vous l'avez concerté avec Mr Bignon et Mr de Malerbe[1].

Pour la preface je n'y trouve rien à redire, si ce n'est que je ne vouldrois pas qu'il semblast que l'autheur eust affecté l'edition de ses œuvres et y changerois les deux ou trois petits mots, qui y sont changez, si l'advis arrive à temps, ou si la feuille se peult refaire. J'approuve les corrections de l'affaire d'Angleterre conforme à ce que j'avois desja faict. Et ne sçay s'il ne seroit poinct bon de laisser en quelque coing l'advertissement au lecteur qu'avoit faict l'Angelier l'an 1606[2].

Je suis bien d'advis que vous en fassiez relier un exemplaire pour Mr le Legat. Et excuser l'avarice du libraire qui a faict ce qu'il a voulu et non ce qu'on desiroit et qui eust esté raisonable. Vous vous pourrez servir de cette excuse pour moy envers voz amys, si je n'y ay contribué ce que j'eusse faict sans cela pour ne me charger de cette edition precipitée et mal conduite par ce libraire à sa fantaisie, contre l'advis de Mr du Chesne et le mien[3].

Sur ce qui restoit à juger du sr d'Auterive, y a eu nouveau partage, mais le plus absurde du monde, suivant la partie qui en avoit esté dressée de plus longue main, et que je ne pouvois croire quand on me la disoit à l'advance. Au moings, Mr d'Oppede et Mr de Lambert[4] ont

[1] La mention de la participation du jurisconsulte et du poète à l'édition des œuvres complètes de Guillaume du Vair est une intéressante particularité d'histoire littéraire. Nous ne possédons pas les lettres de Malherbe où il devait entretenir Peiresc des soins donnés à cette édition. Dans le tome III des *OEuvres* publiées par M. Ludovic Lalanne la correspondance du poète avec son ami de Provence est interrompue du 23 novembre 1622 au 19 décembre 1626.

[2] Abel L'Angelier avait précédemment édité un des meilleurs traités de G. du Vair : *De l'Éloquence françoise*, etc. (Paris, 1595, petit in-12).

[3] Dans la copie de la Méjanes citée plus haut, on a ainsi abrégé ce paragraphe : «Et excuser l'avarice du libraire qui a conduit cette édition à sa fantaisie, contre l'advis de Mr du Chesne et le mien.»

[4] Raymond Maittier, seigneur de Lambert, avait été reçu en 1607.

esté à ce coup du bon costé, Mr le rapporteur n'ayant eu pour luy que Messrs de Mouriers[1] et de Monts[2], les aultres n'ont esté que cinq reduictz à quattre, à cause de Mr Ollivier et Mr de Lambert qui ne font qu'une voix; Mr de Lambert est contretenant.

Madame de Malerbe[3] vous recommande son pacquet parce qu'il y a une lettre de change de 200 escus.

De Branges m'a apporté celuy qui est adressé au sr Icard.

(*Post-scriptum au dos de la lettre.*) Je n'ay plus de cire d'Espagne et suis bien incommodé à clorre cette despesche.

Suit (fol. 133) un autre *post-scriptum* chiffré avec traduction interlinéaire : «Castrevieil estoit venu avec le general des galeres pour traiter et concerter l'entreveue de luy et de Mr de Guyse. Si tost que Mr de Guyze fut arrivé avec ses navires devant Tollon, Castrevieil le pria de trouver bon qu'il fit venir le general le soir mesmes pour le salluer, mais il ne le voulut pas et le remit au lendemain, ayant laissé croire qu'il seroit bien receu sans toutefois rien exprimer de l'equipage auquel il eut voulu que l'autre vint. Le lendemain au matin le general vint par modestie et plus de summission dans un caiq avec quattre ou cinq gentilshommes et Castrevieil abbordant le gallion point de trompetes ne parurent comme de coustume et personne ne le vint recevoir. Mr de Guyze, qui estoit sur la pouppe, rentra dans sa chambre et s'y entretint une grosse heure en discours communs avec le comte de Carces et autres qui estoient touts en peine parcequ'ils sçavoient bien que l'on avoit menés le general sur la pouppe au pont de corde dez qu'il estoit arrivé où il eut loisir de languir avec Castrevieil et sa suitte. Enfin Mr de Guyze sortit et monta à la pouppe où il receut fort

[1] Scipion de Chailan-Moriez ne fut reçu qu'en 1627. Peut-être avait-il déjà acquis son office en 1625.

[2] Gaspar de Villeneuve, seigneur de Mons, avait été reçu en 1623.

[3] On sait que la femme de Malherbe, Madeleine de Corriolis, était native de la ville d'Aix. — Voir la savante et piquante notice de M. Léon de Berluc Perussis sur *Malherbe à Aix*, publiée dans les *Mémoires* de l'Académie de cette ville.

IMPRIMERIE NATIONALE.

froidement le salut du general, faignant de trouver estrange qu'il fut là. Aussytozt tout le monde se recula pour les laisser en plaine liberté, mais leurs discours ne furent que de choses communes sans rien dire ne du passé ne de ce que le Roy leur avoit commandé de faire par ensemble, chascun attendant que l'autre commanceast et se separerent ainsin. Comme Castrevieil s'en revint à Mr de Guyze pour se plaindre, Mr de Guyze se mit devant monstrant de s'estre offencé que le general fut venu seul au lieu d'amener toutes les galeres, bien qu'il eust eu lors plus d'occasion de dire qu'on y fust venu en triomphe. Castrevieil esperoit que cela se peut accommoder le lendemain que Mr de Solliers offroit de donner disner à touts deux dans la ville. Et sembloit que Mr de Guyze y eut consenty, mais il alla à la ville où il ouyt la messe et puys s'en retourna au galion sans vouloir disner et la partie fut rompue. Depuis comme on s'apperceut que Mr de Guyze avoit faict faire un fanal à sa galere, doré et fleurdelizé comme celluy de la Realle, on luy fit dire que les autres galeres ne pouvoient pas aller avec cela si le fanal ne s'abbattoit. Il respondit qu'il renvoyeroit donc sa galere à Marseille et dict on qu'elle fut congediée pour cet effect. Ils sont demeurez dans cette bonne intelligence et n'y reste plus d'autre esperance d'accommodement que par l'entremise du prince major. Les affaires du Roy n'en seront pas mieux faictes[1]. »

LI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Tout presantement je viens seulement de recevoir vostre despesche du 8e et ay envoyé à Marseille le pacquet du P. La Fare, ayant faict rendre en main propre l'aultre qui alloit au procureur Augier. J'ay

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 131. Autographe.

esté bien aise d'entendre qu'il soit enfin sorty de son affaire. J'avois receu les vostres du 6 fort à propos pour prevenir la peine où M[r] Seguiran et ma sœur eussent peu estre de leur petit Raynaud[1], s'ils eussent eu le vent de son accidant. Le lundy de Pentecoste M[r] de Colonia partit, et je vous envoyay les ferrements d'un estuy de grisole, pour les faire garnir d'un estuy de sagrin, et des forces pour coupper les cors, que vous accommoderez à vostre fantaisie, car c'estoit pour vous. Le mesme jour je vous envoyay par Noel Ferret muletier, dans un corbillon, soubs l'adresse de Mess[rs] Cardon à Lyon, 8 feuilles d'opuntia bien belles, pour en pourvoir touts voz amys.

M[r] du Perier me rendit le Breviaire fort bien conditionné, dont ma niepce vous remercie bien fort. Il me dict ce qui estoit de la courtoisie de M[r] de Roissy envers le greffier Estienne, lequel l'en remercie par une sienne lettre que j'accompagne d'une mienne et par mesme moyen j'ay escript à Mess[rs] de Thoron, de Cambolas et de Fayard. J'ay recouvré de Marseille la responce de la lettre que vous avoit baillée M[r] Rubens, et la vous envoye accompagnée d'une mienne. Ensemble une lettre pour M[r] Aleandro au sieur Fouquet[2], laquelle estoit demeurée en arriere dernierement; vous la luy pourrez bailler si elle y est à temps.

Mon cousin de Meaux a envie que son filz soit prothonotaire et vous envoye ses qualitez. M[r] Aubery et M[r] Lenier feront bien cela[3], à petits fraiz, comme celuy de Borrilly[4]. M[r] Astier vous r'envoye ses provisions, bien honteux d'avoir trouvé la place remplie; vous verrez l'arrest de reception de celuy qui l'a prevenu. Et si bien il y a en celuy cy une qualité de faire sa residance à Aix, cela ne semble pas pouvoir induire

[1] Ce petit-fils du père de Peiresc portait le prénom de son grand-père et parrain. Nous avons donc ici la traduction par Peiresc du mot *Reginaldus* employé par Gassendi et qui a été si diversement interprété.

[2] Ce membre du conseil de Gaston d'Orléans a déjà été mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (II, 700).

[3] Aubery nous est déjà bien connu, mais je ne puis rien dire de Lenier, dont je ne trouve pas le nom dans la liste des correspondants de Peiresc.

[4] Sur le protonotaire Michel de Borrilly, prieur de Ventabren, fils du notaire-collectionneur, voir le fascicule XVIII des *Correspondants de Peiresc* (p. 29) et les lettres de Peiresc à Borrilly dans la première partie du tome IV, *passim*.

creation d'un quattriesme office, n'y ayant à Aix aulcun ancien, ne alternatif, de cette charge. Enfin il y auroit bien de la peine pour luy. Et puis pour les gaiges, difficilement en viendroit il à bout, d'aultant que par le nouvel estat des finances qui est venu fraischement on a osté 180 mille libvres du fonds des gabelles du sel dont on veult que de Rua conte à l'espargne, pour mieux aggeancer les grivelées qui s'y assigneront, et ne demeure que 120 mille libvres au receveur general, dont il y en a 40 mille libvres de non valleurs, et toute foys on a couché sur l'Estat les gaiges des nouveaux tresoriers de France. Et de la crüe de la chambre des comptes. Et s'en fault plus de dix mille libres qu'il n'y ayt assez pour payer les anciens officiers, dont on crie fort. Les proprietaires ont obtenu arrest des comptes, portant que de Rüa dans 4 moys fera vuider son instance du Conseil. Et cependant par provision qu'il garnira la main de deux quartiers des sels. Mr Ferron avoit escript à Besut qu'il s'accommoderoit, et qu'il dict aux proprietaires de le venir trouver icy, ils y vindrent, et manderent en Avignon, mais je ne sçay pas ce qu'ils ont faict depuis. Mr du Puget[1] me vint voir, et Mr de Mauvans aussy[2], et je leur parlay comme il falloit sur les reproches qu'ils me faisoient de ce que vous n'aviez voulu poursuyvre leur affaire de par de là. Je suis pressé de clorre ma despesche, et suis constrainct de remettre à la premiere commodité les lettres que je voulois faire pour Denys[3].

Demeurant, Monsieur mon frere, vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 23 may 1625[4].

[1] Jacques du Puget, seigneur de Fuveau, marié à Catherine de Rochas Aiglun avant 1531, eut parmi ses descendants un président et un conseiller. Le personnage ici mentionné appartient évidemment à cette lignée, qui s'éteignit peu après.

[2] Peut-être Cosme Barcilon de Mauvans, reçu conseiller à la cour des comptes en 1615.

[3] Pour Denis Guillemin. On voit avec quelle affectueuse familiarité Peiresc traite le prieur de Roumoules, qu'il considérait presque comme un enfant de la maison.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 134. Autographe.

LII

À MONSIEUR DE VALAVEZ[1].

Monsieur mon frere,

Nous sommes attendants en grande impatiance voz premieres despesches pour voir à quoy se seront resolus cez messieurs du parlemant sur les facultez et receptions de Monsr le Legat, mais je crains bien que nous ne passions longtemps sans avoir de voz nouvelles et que vostre voyage d'Orleans ne vous aye empesché de nous escrire aussy bien que de voir le balet de la Royne, car cez voyages destracquent bien le monde principalement quand on est assubjetty à des compliments si assideus comme sont ceux qui se randent aux Italliens. C'est pourquoy je ne trouveray pas estrange quand nous passerions encores huict jours sans avoir de voz lettres pour vous donner le loisir d'aller à Orleans et d'en revenir avec cette grosse compagnie.

Depuis les nouvelles que vous nous donnastes par voz despesches du sixiesme touchant l'accidant du pauvre Laurens[2] et le danger dont le petit Raynaud[3] estoit si heureusemant eschappé, Monsr le premier presidant Seguiran et ma sœur de Bouc attendoient avec grande impatiance l'advis de l'arrivée de ce petit garçon et le filz de Laurens ensemble sa vefve sont pareillement demeurés en grande paine attendans d'apprendre par voz lettres si on aura mis ordre de par de là à faire vandre l'huille et autres choses dont ledit Laurens s'estoit chargé, ou bien s'il sera necessaire que son filz y accoure. Sitost que j'eus receu vostre despesche du huictiesme, laquelle avoit bien demeuré en chemin plus que de coustume, j'envoyay au procureur Augier le paquet qu'il y estoit adressé et adresse celuy du pere Minime de Marseille à Mr Signier, duquel je viens de recepvoir une lettre portant qu'il l'avoit receu et qu'il l'alloit rendre à luy mesmes en main propre et m'en envoyeroit la response si on la luy bailloit. J'ay esté bien aise d'entendre

[1] L'adresse manque. — [2] C'est-à-dire la mort, comme on le verra dans une lettre suivante. — [3] Raynaud de Seguiran, neveu de Peiresc.

que le pere La Fare soit enfin venu à bout de son affaire et prie Dieu qu'il jouisse longuement et heureusement de cette belle dignité [1].

Mon cousin d'Orves a aujourd'huy receu ses provisions et sans m'en rien dire les est allé porter au conseiller Albert [2] pour faire decretter la requeste qu'il y avoit joincte. Il revinst de Yeres sulement yer au soir et me dict que les proprietaires avoyent faict une assemblée où ils avoyent depputé le sr Dayglun Puget pour aller à Paris, mais que on n'en avoit rien mis par escript attendant d'appointer Mr de Mauvans ou sa mere qui ne se veullent pas fyer dudict sr Daiglun seul et vouldroient que Farnozi allast avec luy en consequence de ce qu'il avoit esté desja deputé quelque temps y a pour mesme subject, voire ilz offrent de payer plustost sa despence en leur propre et privé nom.

Mr Dambrun [3] m'a escript une lettre pour faire payer à un sien solliciteur douze ou quinze francz à tant moins de ce que vous luy avez accordé; sa lettre n'a point de datte et ne m'a esté randue que aujourd'huy sans que j'aye sceu par qui elle a esté aportée. Il en accuse une precedante escripte, sy dit-il, de cinq ou six mois y a, pour mesme subject, laquelle je n'ay jamais veue ny ouy mentionner. Il fauldra voir d'y donner le contentement qu'il desire.

Le premier consul de Marseille nommé Vente [4] est allé de par de là deputé de la ville de Marseille : il est homme curieux qui a de fort jolies singularitez et lequel m'obligea tout plain au dernier voyage que je fis à Marseille, cette sepmaine saincte, m'ayant non seulement monstré son cabinet, mais m'ayant laissé la disposition de certaines

[1] François de Lopis La Fare, d'abord minime, puis provincial de son ordre, devint évêque de Riez en 1625 et siégea jusqu'en 1628.

[2] Jacques d'Albert, sieur de Roquevaux, fut pourvu en 1598, reçu en 1600, et remplacé en 1633 par son fils Marc-Antoine.

[3] Il s'agit sans doute ici du religieux déjà mentionné sous un nom quelque peu changé par l'apostrophe : *le P. d'Ambrun*.

[4] La forme *Vento* a prévalu. Louis Vento, premier consul de Marseille en 1625, marié à Marguerite de Montolieu, était fils de Christophe, consul d'Alexandrie, puis ambassadeur à Constantinople. Son fils, autre Louis, reçut à son tour, en 1656, le premier chaperon de Marseille. Sa descendance s'éteignit dans les Gaufridi.

petites curiositez du monde[1]. Je faisois estat de luy envoyer d'icy à Marseille quelques libvres en revanche, mais tandis que je fis mon voyage d'Avignon il entreprint celuy de la Cour. Si vous pouvez prandre quelque occasion de par delà de le visiter et luy offrir vostre service pour l'amour de moy, vous me fairés plaisir et n'y aura point de danger de luy dire que je luy avois envoyé quelques livres à Marseille qui le treuvarent absant à mon grand regret, et si en le voyant quelque foys vous le pouviez sonder et recognoistre de quelle sorte de libvres il veult estre curieus, je serois bien aise que vous luy en fissiez donner quelques ungs de ma part lesquelz vous pourriez faire prandre chez Mons[r] Buon. Cela me faict souvenir de vous dire que si le balot dudict Buon n'est poinct encores party je serois bien aise que vous y fissiez mettre cez nouvelles lettres de Balzac[2] et tous lesdictz volumes du Mercure François en fin papier s'il s'en trouve, comme aussy une boite du tulipe variée (*sic*) pour en pouvoir donner quelque nombre à de noz amiz qui me persecuttent pour en avoir de celles de Beaugeancier. J'ay lettre du prieur de Beaugencier pourtant que les graiffes qu'il a faicts sont fort bien venus. Il en fist cez jours passez des oranges, pomes, de balottins des oranges quy fleurissent tous les mois, et d'une sorte de gros chitron que j'avois autrefois faict venir de la mantegna[3] dont la race s'estoit perdue dans nostre jardin et

[1] M. Edmond Bonaffé (*Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, p. 321) dit seulement : «Vento (De). Protonotaire à Marseille. *Médailles*, etc.» Et il cite, au sujet de cette collection, la page 405 du registre des notes de voyages manuscrites de Peiresc conservées à la Haye, au musée Meermanno-Westreenianum.

[2] L'édition originale des premières lettres de Balzac est celle de Paris, Toussaint du Bray, 1624, in-fol. Par ces *nouvelles lettres de Balzac*, Peiresc désigne sans doute quelques lettres qui parurent isolément, comme la *lettre à Malherbe* (1625, in-8°). Il ne s'agit point d'un recueil nouveau, car ce recueil ne parut qu'en 1636 sous le titre que voici : *Lettres de M. de Balzac*, seconde partie (Paris, Pierre Rocolet, 2 vol. in-8°). En cette seconde partie reparurent la *lettre à Malherbe*, la *lettre au cardinal de Richelieu* (1626), etc.

[3] La Mantega est un quartier de Nice, paroisse Saint-Étienne. C'est là qu'Elzéar Pin, comme me l'apprend M. de Berluc-Perussis, neveu de cet homme de bien, de cet homme de talent qui fit de si excellentes choses et écrivit de si excellentes pages, «introduisit les cultures françaises, quelques

dont il a faict venir les greffes de divers endroictz. Il avoit oblyé l'orange poire, mais parce que les graiffes se feroient meshuy trop tard ceste année, il fauldra voir d'en recouvrer un arbre tout faict pour achever d'assortir nostre jardin.

Monsr d'Espinouse m'a mandé qu'il a faict plus de six vingts hentes des graiffes que je luy avois envoyez, lesquels sont en fort bon estat, excepté les derniers venus qu'ils n'estoient pas si bien en saison que les precedents et lesquels je regrette plus que les aultres parce qu'ilz me sembloyent les plus rares. Il dict qu'ils se conservent mieuls quand on les envoye avec du miel et qu'on les prant de meilleure heure.

[*De la main de Peiresc.*] La fin de la feuille me faict finir, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 24 may 1625 [1].

LIII

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay esté si diverty et si tracassé depuis l'embarquement des plantes que je n'avois jamais peu revoir les memoires et vous mander en quoy elles consistent. Il y est survenu tant d'accidants, que je ne sçay si elles arriveront jamais à bon port. Le premier malleur fut que le navire nolizé à Genes, qui debvoit y charger les marbres de la Royne mere [2] avec les orangers des sieurs Domenico Majolo et Benedetto

années avant l'annexion. Ses citrons étaient les délices de la Czarine."

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 136. Original.

[2] Marie de Médicis, comme Catherine de Médicis, fit venir de la terre natale beaucoup de beaux marbres qui étaient destinés à des monuments divers (palais, statues, etc.).

Gnieco[1], donna à travers et se brisa du costé de Ligourne, et fallut que l'on y chargeast les marbres de la Royne sur des tartanes pour les porter à Marseille où les arbres estoient venus à l'advance attendre ledict navire. On y en noliza un aultre qui manqua de parolle, et fallut que Mr de Guise interposast son authorité pour faire consentir un navire flammand (qui chargeoit de l'huille à Toullon) de charger au moings les orangers de la Royne. Mais les patrons dudict navire n'en voulurent charger que les cinq cents pieds de la Royne et voulurent laisser tout le reste qui appartenoit auxdicts Domenico et Benedetto. Encores chargerent ils ceux là si mal volontiers, que les dicts Domenico et Benedetto n'eurent pas courage de s'embarquer dessus, de crainte d'estre mal traictez en chemin par cez gents despitez principalement s'ils estoient rencontrez par des Turcs, et se contenterent d'y mettre un homme qui eust soing de arrouser leurs arbres et y firent charger par mesme moyen mes arbres et fagots dont vous aurez le desnombrement cy derriere. Si j'eusse esté adverty de cela je ne l'eusse pas souffert, et eusse envoyé les miens par terre d'icy à Roüane. Mais cela se fit à Toullon à mon desceu et assez à l'improuveu. Tant y a qu'ils chargerent de mes lettres le sr Fournier marbrier de la Royne qui s'en alloit par terre de Marseille à Paris pour aller attendre ledict navire, et qui leur promit de vous faire soigneusement rendre tout ce qui vous estoit adressé par moy. C'est un bon homme qui me vint voir icy auparadvant cela, et à qui j'avois donné adresse pour de trez beaux marbres de l'Abbé de Caunes en Languedoc[2]. Il frequante fort dans la maison de Mr de Richelieu et chez la Royne mere, où vous en pourrez faire sçavoir des nouvelles pour retirer mes lettres pour vous et pour Mr de la Baroderie, ensemble les arbres et plantes, s'ils peuvent arriver à bon port. Ledict navire partit de Toullon avec une

[1] Nous avons déjà trouvé dans le tome V mention de ces Italiens, qui furent les fournisseurs de Peiresc pour ses jardins de Belgentier.

[2] C'était Dom Jean d'Alibert. Voir, sur cet abbé : *Gallia christiana* (VI, 184); *Histoire de l'abbaye de Caunes, au diocèse de Narbonne*, par Louis Béziat (Paris, 1880, in-16, 182, 183); *Peiresc abbé de Guîtres*, par Ant. de Lantenay, p. 14.

flotte de douze aultres navires qui alloient de par de là environ la fin de mars ou commancement d'avril le jour que je vous marquay, ce me semble, dez que j'en eus l'advis. Et possible vous ay je envoyé la lettre mesmes qui portoit l'advis. Le navire s'appelle le Roy David et le cappitaine d'iceluy s'appelle Henry Janson. Les pauvres Domenico et Benedetto revindrent à Marseille aprez avoir planté à Beaugentier quelques arbres dont ils m'avoient accommodé et pour se desfaire des orangers qui leur restoient en main entreprindrent un voyage en Languedoc sur une tartane où ils les avoient embarquez. Le mauvais temps les retint longuement au Tampan et aux Figues, et les ramena à Bouq où ils furent encores longtemps. Cependant le brigantin de Mr de Guise y alla prendre quelques barques Geneuoises, et respecta leur tartane qui estoit de St Remo[1], à cause de leurs persones et de leurs orangers. Les chefs du brigantin leur faisants souvent reproche de ce que la cognoissance qu'ils avoient d'eux les empeschoit de prendre ladicte barque qui eust esté de bonne prinse avec les aultres choses qui y estoient dedans, hors de leurs arbres.

Enfin ils regaignèrent le Tampan, et voyants que le mauvais temps les empeschoit de passer plus oultre, et d'ailleurs, oyants les nouvelles de la guerre de Genes ouverte depuis leur depart, se resolurent de s'en retourner le plustost qu'ils pourroient et d'aller debiter comme ils pourroient leurs arbres en Avignon. Ils les chargerent donc sur des petits batteaux, et comme ils achevoient de les charrier l'un d'eux pensant s'en retourner à Marseille, avec leurs hardes qui estoient demeurées sur la tartane de S. Remo, dans l'entre temps le brigantin revint fondre sur ladicte tartane et la print et emmena et passa vers le Languedoc, où Mr de Montmorency arresta ledict brigantin. Le pauvre Benedetto s'en alla vendre ses arbres en Avignon à vil prix, et Domenico s'en alla à Marseille pour se plaindre à Mr de Guise et recouvrer ses hardes et son argent. Mr de Guise luy promit de luy faire tout rendre, mais il vouloit attendre le retour du brigantin qui

[1] *San Remo* appartient à l'ancienne province de Ligurie et est dans la rivière du Ponent, à 23 kilomètres de Port-Maurice. C'est une station du chemin de fer de Gênes à Nice.

estoit arresté. Puis vouloit retenir Domenico pour en faire un timonier en son navire, dont il s'excusa, pour ne rendre son pere et sa famille criminels, et de peur d'y estre constrainct laissa partir Mr de Guise, sans plus parler de sa perte. Comme son compagnon fut revenu d'Avignon, ils partirent de Marseille par terre, pour s'aller embarquer à Antibo. Arrivants à Brignole, ils furent saisis, fouillez par le lieutenant d'Esparra ensuitte de la commission generale du Roy pour saisir tous subjects d'Espagne et de Genes, et leur saisit on une trenteine d'escus. Ils exhiberent leurs passeports, se disants jardiniers du Roy, le lieutenant envoya son procez verbal de saisie à M^r^ d'Oppede, par ledict Domenico, lequel j'allay presenter audict s^r^ d'Oppede, le priant de leur faire faire mainlevée, puisque l'intention du Roy ne sembloit pas estre de faire saisir de si petites sommes, et qu'il eust donc fallu norrir et alimenter cez pauvres gents en quelque hospital ou aultrement. Et que la saisie n'estoit pas pour faire oster la bource aux passagers oultre qu'estants venus à bonne foy pour servir la Royne, et soubs de bons passeports, on leur debvoit sauvegarde au retour. Je ne le sceus jamais persuader, et luy dis enfin qu'il trouvast donc bon que j'en fisse presenter requeste au lendemain au Parlement comme ayant le gouvernement en main. Il sembloit s'en picquer un peu, disant que le Parlement n'en debvoit pas cognoistre, et que luy avoit faict faire les saisies par commandement du Roy sur les naturalizez mesmes. Je luy dis qu'il debvoit donc en faire luy mesmes l'ordonnance, et certainement je partis fort mal satisfaict de chez luy. Mais il y songea depuis, et m'envoya La Fagoüe pour me dire qu'il feroit son ordonance de mainlevée, lequel trouva Domenico à table avec moy. Il changea toutefoys encor d'advis la nuict et seulement escrivit au lieutenant de Brignole d'y pourvoir sans vouloir escrire à Antibo, comme je voulois qu'il fit, pour eviter semblable saisie en ce lieu là. Mais j'y escrivis moy mesmes, tant à Antibo qu'à Brignolle et manday (au lieutenant de Brignolle [*sic*] de leur expedier certificat) de la mainlevée qu'il leur avoit faicte de leurs deniers, afin que cela leur servit ailleurs, et ledict lieutenant n'y manqua poinct, dont ils m'ont bien

remercié luy et son compagnon, et s'en vont pour tascher de pourvoir à la salvation de l'honneur de leurs filles, et de ce qu'ils pourront de leurs moyens. Ils eussent bien merité un peu de saulvegarde du Roy, puisqu'ils ont si souvant servy leurs Majestez et porté la livrée des domestiques de sa maison. Je voulois que l'un d'eux l'allast demander au Roy, mais ils ont redoubté le peril qu'il y avoit en la demeure. Et ont mieux aymé accourir chez eux. J'en voulois escrire à Mr le Beauclerc, ou à Mr de Lomenie. Mais je serois bien empesché maintenant de les leur faire tenir à Narvy, d'où ils sont[1], et où ils ont chascun leur maison. Que si cela se pouvoit ordonner de par de là aux mareschaux des logis de l'armée du Roy, je pense que cela seroit grandement loüé pour la reputation de la Nation et feroit de l'esclat, et les obligeroit à fournir de nouveaux arbres au Roy et à cez Messieurs.

D'Aix, ce 25 may 1625[2].

LIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce feust une grande fourtune pour moy que vostre despesche du treiziesme du mois passé n'arriva point en son temps, ains vint conjoincte avec celle du seiziesme, laquelle par hazard j'ouvris la première, car si j'eusse veu l'aultre toute seule je feusse demeuré en grande transse, attendu l'apparance qu'il y avoit que vostre mal ne feust beaucoup plus grand que vous ne disiez et que vostre escripteure en cette lettre là estoit si alterée et si desguisée qu'il n'y avoit que bien peu de vestiges de vostre caractere ordinaire, et la description

[1] Nous avons déjà trouvé mention de cette ville. Voir la *Table* du présent volume.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 138. Autographe. L'adresse, la formule de salutation finale et la signature manquent.

que m'avoit faicte Mons[r] Rubens de la hauteur de cest eschaffault et de la proffondeur du lieu jusques où alla vostre cheute, me faisoit fremir, et m'eust empeché de pouvoir croire que le mal feust si leger comme vous disiez. Il fault loüer Dieu de la grace qu'il vous a faicte vous preservant en un sy grand peril et vous faisant sortir à si bon marché d'une telle cheute et d'une si dangereuse blessure à la teste. Car c'est une merveille quasi incroyable de vous estre peu garentir de fiebvre comme vous dictes, veu que le mal ne vous permettoit pas de mascher. L'un de mes plus grands regrets à cette heure cy est que vous ne vous soyez trop tost dispancé de sourtir et d'aller faire des compliments envers M[r] le cardinal Legat et cez M[rs] de sa suitte. Car les blessures de teste sont longuement dangereuses. Dieu vueille avoir bien conduict le tout. Vostre despesche du vingtiesme survenüe depuis (où j'ay apprins le progrez de l'amendement de vostre santé) m'a consolé d'une part et neantmoins augmenté mon aprehension d'aultre, voyant que vous aviez voulu sy tost sortir, et qu'aviez mesme vouleu vous hazarder d'aller voir M[gr] le Cardinal hors la ville, si M[r] Alleandro (*sic*) ne vous en eust dissuadé. Conservez vous pour l'honneur de Dieu et ne vous precipitez en rien, car cez Mess[rs] sont si courtois et si discrets qu'ils vous excuseront aisement, ayant sceu la fortune que vous avez coureu et la qualité de vostre blessure.

Quant à la ceremonie du mariage[1], mon pere prinst un grand plaisir de voir la lettre que mon frere de Bouq en avoit escripte et d'y joindre celle que M[r] Thomassin escrivoit à M[r] de Agut parceque entre toutes deux on avoit quasi tout. Madame de Malherbe nous fist part encores d'une petite relation que Mons[r] de Malherbe luy avoit escripte en laquelle nous trouvasmes de petites particularitez qui assortissoient merveilleusement bien tout ce discours. Et entre aultres la fonction que feist le petit cappitaine soubs la robbe de Madame. Ce que mon pere

[1] Le mariage de Charles I[er], roi d'Angleterre, et de Henriette de France, sœur de Louis XIII (11 mai). Ce fut par procureur que Charles I[er] épousa la fille du roi Henri IV. Le mariage, comme le rappelle l'*Art de vérifier les dates*, fut célébré par le ministère du cardinal de la Rochefoucauld, dans l'église de Notre-Dame de Paris.

leut avec un indicible plaisir (je ne luy avois pas ozé dire tout ce que j'avois apprins de vostre accidant). Si Mr Thomassin eust esté un petit plus exacte à remarquer le nombre des chaires du cœur qui estoient occuppées, tant par la chambre des Comptes et cour des Aydes que par l'Université, et par l'hostel de ville, et s'il n'eust pas oublié de mentionner les chanoines de Nostre Dame, soit qu'ils eussent reservé leurs quatre places, ou qu'ils les eussent abandonnées, nous n'y eussions quasi rien eu à desirer si ce n'est qu'il n'avoit pas bien marqué l'ordre et la suitte de ceulx qui occupoient le costé gauche du cœur, où il semble se contredire en quelque chose, et laisser les choses incompatibles. Car il faict un corps à part des correcteurs des comptes et les loge aprez la cour des Aydes, ce qui ne peult estre. Et je crois qu'ils ne debvoient avoir place qu'aux basses cheres. Et puis il dict que l'Université eust la presseance sur l'hostel de ville, et toutesfoys il n'exprime point le lieu precis où ilz se logerent et semble laisser cognoistre qu'ils feussent logez au dessoubz. Mr de Rodes diroit bien en quel lieu il les fist loger les uns et les aultres[1].

[*Tout le reste de la lettre est de la main de Peiresc.*] Je me sents grandement obligé à Mr de Bouc mon frere et à Mr Aguillenqui mon cousin de la peine qu'ils ont prinse à faire quelques compliments pour vous envers cez Messrs d'Italie, et suis infiniment aise qu'ils se soient rencontrez là pour vous soulager d'aultant, et vous empescher de vous precipiter à sortir, avant qu'estre guary. Mr Rubens me mande qu'il vouloit y contribüer aussy de son costé ce qu'il pourroit, pour vostre soulagement. Je les en remercieray et les serviray en revanche comme je doibs.

Pour ce que dict le P. du Val du moyne lay qui a esté logé en mon abbayie et n'y habite poinct, c'est une fripponnerie, et s'il y avoit moyen de voir les roolles des secretaires d'Estat sur les brevetz accordez par quartiers, je m'asseure qu'on le trouveroit logé luy mesmes

[1] L'évêque de Rodez était alors Bernardin de Corneillan qui, comme nous l'avons déjà vu, siégea de 1614 à 1636. La phrase où il est nommé nous montre qu'il était, dans les fêtes religieuses du mariage, le maître des cérémonies.

en quelque aultre abbayie de Perigord. Il fauldroit voir les rooles de Mr Barat. Mr l'Abbé de St Ambroise vous y pourroit servir[1]. Je ne sçay pas le nom de ce Galand, car je n'ay jamais peu recouvrer du P. du Val une coppie de ses lettres patentes, mais le trouvant assigné sur Guistres, on trouvera bien les aultres assignations et son nom. Possible que Renouard le trouveroit aussy en ses rooles et liasses des chartres registres.

Nous n'avons pas bien entendu le differant du camail des Evesques, et avons estimé qu'ils voulussent que le Cardinal se misse en camail luy mesmes pour les recevoir. Vous vous en pouvez esclaircir un peu mieux et de la difficulté des aultres cardinaulx avec luy. Mr du Puy me promet une relation de ce qui s'est passé au Parlement sur ses facultez, que je desire bien de voir, et d'entendre le rang que le Parlement aura tenu en son entrée, le nombre, la qualité et l'habillement des deputez, et jusques où ils auront esté au devant. Il faudra avoir la deliberation de la Cour sur ce subject, et sur tout le reste si faire se peult.

La piece d'argent du mariage est demeurée à Mr d'Agut, qui en vendique encores une de celles d'or; il a droict de le faire, car il ne cesse jamais de m'obliger et de me donner mille belles singularitez.

Je suis bien aise que le juge d'Aulps[2] vous ayt rendu le pacquet des Antiques sain et sauve, et bien marry que l'opuntia se soit gastée, mais pourveu qu'il en reste quelque morceau de bon, il ne laisra pas de reprendre en le plantant. Je vous en ay envoyé depuis un corbillon tout plein. Dieu le veuille conduire à bon port! Ç'a esté soubs l'adresse de Mr Cardon de Lyon, à faulte d'aultre commodité. J'ay grand regret à la perte des myrthes, et crains bien que les orangers n'en ayent faict de mesmes. Il fault prendre patiance, Dieu nous garde de plus grand mal! Il fauldra tascher de suppleer l'année prochaine.

Il me tarde d'apprendre si le mellon se sera trouvé bon. Je suyvray

[1] Sur Claude Maugis, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I et II, *passim*). Il est souvent question de cet abbé dans la Correspondance de Rubens avec Valavez.

[2] Aujourd'hui Aups (Var).

l'advis de Mr Robbin[1], et semeray à ce moys d'aoust des graines des Indes le mieux que je pourray.

Mr de Mondevergues m'escript que son messager vous a porté l'huille de Mr du Monstier[2], avec d'aultres plantes du sr Bartolomé, mais qu'il n'est party que du dernier may.

Si l'Historia Sarracenica (couchée sur le catalogue de la foire) vient par hazard à Paris, et qu'il s'en puisse avoir à prix honneste, je seray bien aise que vous m'en acheptiez un exemplaire, bien complect[3].

Je prie à Dieu qu'il vous reguerisse bien, et vous prie de ne vous pas precipiter. Mr de Lomenie vous fera part de ce que je luy envoye et je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 4 juin 1625.

A faulte d'aultre chose, j'envoye à Mr du Puy un exemplaire des Harangues du P. Le Febvre et il y en aura un aultre exemplaire pour Mr Bignon. Je vous rcommande la lettre du sr Artauld, car c'est pour luy donner advis de la mort de Proust, marchand de Marseille, laquelle luy importe grandement. Je vous envoye un dessein des dehors de la ville de Genes, faict par un Italien qui est icy. Mais il n'a pas voulu desseigner le fort qui a esté de nouveau construict à St Benigno prez du fanal.

J'ay oublié d'escrire à Mr Aleandro que j'ay envoyé à Rome son fagot de livres par une barque qui porte le sr Correggia que vous cognoissez, lequel aura soing du fagot, et de le faire preserver des

[1] Le *simpliciste* Robin, comme Cardon (de Lyon) cité un peu plus haut, comme le cardinal de Sainte-Susanne cité auesi un peu plus bas, figurent déjà dans nos tomes précédents. L'abondance du texte m'oblige à économiser les notes.

[2] L'huile de scorpion mentionnée dans une lettre précédente.

[3] *G. Elmacini historia Saracenica, latine et arabice* per Thom. Erpenium (Leyde, 1625, in-folio). Voir *Manuel du libraire*, II, 964.

Geneuois si la barque estoit prinse. L'adresse en est au Cardinal S[te] Susanne et la barque partit de Marseille lundy au soir.

Du 5 juin 1625 au matin.

On nous vient d'asseurer que M[gr] de Guise devoit arriver hier au soir à Marseille ou à ce matin, qu'il devoit avoir prins terre à Frejus pour aller disner aux Arcs[1], et coucher à Brignole le jour precedant. Et y avoit homme qui disoit avoir veu le billet escript de sa main au maistre des postes de Frejus pour luy tenir six chevaulx prests. Nous ne tarderons pas d'en sçavoir des nouvelles certaines aujourd'huy, si cela est. Bien est il vray que l'armée navale revenoit au Goujan, qui est vers S[t] Honoré de Lyrins[2].

Je viens de recevoir une lettre de M[r] Viaz portant qu'on attendoit hier M[r] de Guise à Marseille. On avoit mandé en cette ville une assemblée des procureurs joincts, pour la levée des 1000 hommes ordonnez par M[r] de Guise, mais l'advis de son retour a faict rompre l'assemblée sans rien resouldre.

Du 5 juin 1625.

Monsieur de Guise arriva hier au soir à Marseille, et doibt venir en cette ville d'Aix sammedy matin[3].

[1] Dans la commune actuelle de Lorgues, arrondissement de Draguignan.

[2] C'est-à-dire le golfe Juan (Alpes-Maritimes). Nous avons trouvé précédemment (dans le tome III du recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*) la forme *Goulf-Jean*.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 140. Mi-original, mi-autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LV

À MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot n'est que pour accompaigner le fils du pauvre deffunt Laurens lequel s'en va de par de là pour voir si l'huile dont son pere s'estoit chargé aura esté toute randue à son adresse et s'il en pourra retirer la voiture. Il avoit attandu jusques à presant que vous nous en escrivissiés quelque chose comme je m'assure que vous eussiés faict si vostre indisposition ne vous en eust empesché[1]. Il croyt bien et moy aussy que pour l'amour du pauvre deffunt son pere vous fairés tout ce que vous pourrès pour luy, mais il a neantmoins desiré un mot de recommandation que je ne luy ay pas voulu reffuser[2], estant bien marry de n'avoir rien maintenant par les mains que je vous puisse envoyer par cette commodité.

Je finiray donc demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

Vous avez oblyé de retirer et de m'envoyer le bonet rouge simple que vous me faisiez faire qui m'eust servy à cez derniers jours que l'yvert sembloit estre revenu.

D'Aix, ce judy au soir, 5 jour de juing 1625[3].

[1] L'indisposition causée par la chute dont il est question dans la lettre précédente.

[2] Le billet serait sans valeur et ne mériterait pas d'être reproduit, si l'on n'y trouvait une nouvelle preuve de l'extrême bonté de Peiresc, qui s'intéressait aux plus petits.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 145. Original avec simple signature. — On trouve

LVI

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS[1].

Monsieur mon frere,

Je ne fais celle cy que pour vous dire que j'ay receu à ce matin vostre despeche du septiesme par Mr Artaud qui arriva yer au soir et que j'ay faict randre voz letres, mesmes celles de mon cousin d'Orves à qui on les envoye demain à Yeres par homme exprez. Je n'ay pas encores receu vostre despeche du troisiesme qui eust deu estre arrivée dès yer ou aujourdhuy, dont je suis en payne parce qu'il en est arrivé aujourdhuy une à Mr Guitard du sixiesme envoyée de Lyon par homme despeché expres qui eust peu prandre la vostre du trois si elle y eust esté. C'est par le retour d'icelluy que j'envoye la presante à Lyon à laquelle je joindray un pacquet que Mr Rebolly m'a apporté à ce soir lequel m'a faict resouvenir que l'on est bien en paine chez Mr de Colonya de ce qu'on n'a point de ses nouvelles despuis son despart, mais je crois que par les lettres du troisiesme vous nous aurés donné advis de son arrivée.

Je vous fis yer un' depesche qui n'est partie que aujourd'huy de grand matin à mon advis par laquelle je vous ay envoyé les originaulx de mon indult et du brief au cardinal de Sourdis avec des instructions de tout ce que je vouldrois y estre adjousté, s'il estoit possible. Il y a aussy un' despeche pour Mr Rubens que j'avois faicte en intention de m'acquerir plus de droict à demander le tableau du camaieul dont vous avez si heureusement tiré despuis nouvelle parole, mais je suis d'advis nonobstant cela de passer oultre au payement des cent libvres y mentionnées, car cela donra un grand coup d'esperon au tableau

(fol. 146) une lettre autographe de Peiresc en langue italienne adressée à l'*illustrissimo card. Barberino* d'Aix *alli* 5 giugno 1625. Voici le sommaire écrit au dos par Valavez : «Lettre de Mr de Peiresc à Mr le cardinal Barberin sur la mort du sieur Charles Magaloti, son oncle, et autres affaires.»

[1] Sans adresse.

sur le compte duquel on sera tenu de prendre la pluspart de cez petits presants d'anticailles et libvres que j'avois donné par advance. Au pis aller quand on insisteroit à des nouveauls reffus et qu'il fauldroit que je les reprinse, il m'en demeureroit tousjours quelque advantaige. La satisfaction qu'il a heu du Cardinal m'a esté fort agreable, comme aussy celle de Mr de Thou et de cez aultres Messieurs.

Quand Mr Rubens de son propre mouvemant me promist de faire le dessaing du camaieul avec les coleurs, il se laissa entendre que ce seroit avec toutes les vives coleurs tant de la carnation que des habillementz, y observant precisemant les coleurs des habillementz que pourtoient les antiens Romains et leurs femmes et nompas les vives coleurs de l'Agate, mais de quelque façon qu'il le vueille faire je suis d'advis que vous luy laissiez faire comme il vouldra, car je ne l'estimeray pas moins d'une façon que de l'aultre.

J'ay esté extremement fasché d'entendre le mauvais traict que vous a faict ce Fournier qui est un vray yvroigne et à qui je ne m'en serois jamais fié de cela. Mais je croyois ce que m'avoit dict Mayolle[1] que son compagnon ou luy s'embarqueroient comme ils eussent faict sans les picques qu'ilz eurent avec le cappitaine de navire, comme je vous escripvis dernierement. C'est un grand malleur, mais je en seray plus sage à l'advenir. J'avois envoyé un homme exprez à Marseille pour voir embarquer le tout, lequel n'eust pas courage de suyvre jusques à Toulon comme il debvoit faire quand il vit qu'on s'y en alloit. J'escrivis despuis sitost que j'en feus adverty au prieur de Beaugeancier afin qu'il s'y en alla luy mesmes, mais il demura trois ou quatre jours à se resouldre pendant lesquels le compaignon de Mayolle luy estant venu pourter les orangers destinez à Beaugencier, il se contenta de les recepvoir et de luy bailler les plantes que j'avois demandés sans l'accompagner luy mesmes à Toulon pour le voir embarquer comme je voulois, auquel cas il eust peu voir et aprandre que ledict Mayolle ne s'embarquoit poinct et m'en donnant advis j'eusse peu faire desbar-

[1] L'Italien plusieurs fois mentionné déjà à cause des orangers fournis au propriétaire des jardins de Belgentier.

quer le tout et l'eusse envoyé par la voye de Lyon, car le navire s'y arresta assez longtemps depuis lors pour m'en donner l'advis et le loisir.

Quant au myrthe double de fueille menue, c'estoit une plante qui m'avoit esté envoyée par le heritier de mossen Jullian que vous cognoissiez, laquelle en effaict avoit la fueille beaucoup plus petite que les ordinaires, mais c'estoit tousjours de la sauvage de laquelle vous sçavez qu'il se trouve jusques à trois ou quattre diverses espesses qui ont la fueille plus ou moings menue et qui font le fruict blanc ou noir plus ou moings bon à manger non sulement par les oyseaulx, mais par les personnes encores, principalement du blanc, toutes lesquelles ont la fueille beaucoup plus pointue et moings espoisse que le myrthe ordinaire des jardins que l'on appelle à fueille menue, de laquelle espece je n'ay jamais sceu qu'il s'en trouva à fleur double, mais pour les sauvages le nepveu de mossen Jullien m'a assuré qu'il en a à fleur double tant de la petite que de la grosse fueille et celle là en estoit, mais je ne l'ay pas veue flurie, bien me souvient il que toutes les branches avoient la fueille fort menue. J'en retins un petit brin par hazard lequel je vous envoye afin que vous en fassiez le jugement. Il m'a assuré que l'année prochaine il m'en fournira une demye douzaine de plantes des provincz qu'il a faict exprez pour moy, mais je vous assure que je ne le feray jamais plus mettre en chemin que soubz la conduitte des personnes qui s'y cognoissent et ne le feray poinct tirer de terre que je n'aye à la main la commodité de les envoyer à Paris, car c'est cella à mon advis qui a faict perdre les dernieres que je vous envoyois, lesquelles arriverent icy le jour de la venue de M^r le Legat qui vit en chemin l'homme qui me les apportoit et s'arraisona un grand quart d'heure avec luy sur ce qu'il m'avoit nommé, et pendant le passage de cez Messieurs et mon voyage d'Avignon on me les laissa gaster à faulte de les avoir bien logées et arrozées lorsqu'elles arrivarent, auquel j'estois allé à Lambesc[1], mais je n'avois pas creu que cela leur eusse tant pourté de prejudice.

[1] Sur cette localité des Bouches-du-Rhône voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 75).

J'ay trouvé fort beau le memoire des plantes d'Espaigne, mais je n'ay aulcune commodité de les fere tenir à nostre medecin[1] despuis l'interdiction du commerce, car il ne va point de barques en ce pays là que fort à la desrobée. Peut estre vous seroit il plus commode par la voye ordinaire de la poste pourveu que les lettres ne soyent retenües avec cette guerre.

Je renouveleray la poursuite de la prevanche blanche puisque vous dittes qu'elle n'est pas à fleur double, car le sire Melchior Rous m'a assuré d'en avoir veu de la blanche au terroir de Salon. Je n'ay pas receu le jaussemin d'Arabie du s^r Bartholome; il disoit que la plante qu'il me vouloit donner estoit un peu malade. C'est pourquoy j'aime mieulx qu'il l'aye gardée et caressée durant cest esté que si j'en avoys heu la paine. Voila tout ce que je vous puis dire sur vostre derniere depesche, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce samedy au soir XIIII juin 1625.

[*Ce qui suit est de la main de Peiresc.*] Le diurnal de ma niepce est de trop petite lettre pour moy; il en fault chercher de ceux de Venise qui sont de plus grosse lettre, plus approchée, et avec moings de blanc, et ne sont pas plus gros que ceux de Paris.

Les dames de Ste Marie envoyerent hier procuration à Mr Viaz receue par Mr Astier pour achepter la maison du baron de Trez que tenoit feu Mr de Rougiers[2] pour le prix de 15,500 livres; elles seront noz voisines. Je vis hier ma niepce qui est si contente, si grasse et si belle qu'elle ne le fut jamais à la centiesme prez; elle vous baise les mains.

[1] Le docteur Antoine Novel, qui a été déjà plusieurs fois mentionné dans le présent volume.

[2] François de Foresta, sieur de Rougiers, reçu conseiller en 1678, était fils de Jean Augustin, baron de Trets, premier président. Il était frère de Gaspar, tige des marquis de la Roquette, éteints dans les du Chaîne, et le neveu d'autre François, auteur des marquis actuels.

Pour le P. du Val, il ne fault pas tirer de Bordeaux la partie de 2,000 M. quand il la pourroit exiger, parcequ'elle y faict besoing pour ce que j'ay ordonné y estre faict, et n'y en aura pas assez. Mon homme ne peult partir que dans un jour ou deux. Cependant il y est allé un moyne qu'il avoit desiré d'avoir pour son secours, qui y doibt estre à cette heure.

Du dimanche matin 15 juin 1625.

L'advis de 35 galeres ne s'est pas bien verifié; aulcuns disent que ceux d'Antibo[1] (voyants paroistre noz 9 galeres qui revenoient de Corsegue[2]) creurent que ce fussent celles de Genes, et tirerent des canonades pour signal, qui mirent l'allarme de tous costez et à noz galeres mesmes, lesquelles s'allerent jetter à Antibo et puis à Villefranche. Bien est il vray que Mr de Soulliers[3] escript de Toullon que Mr de Guise y arrivant fut bien aise d'apprendre qu'on n'en fusse pas venu si avant. Et qu'estant allé à Ieres il fit faire un signal, auquel ses gallions luy envoyerent les esquifs pour le venir lever au bord de mer.

On croyoit qu'il devoit faire advancer les gallions du costé d'Antibon (*sic*), pour monstrer bonne mine aux ennemys et en effect pour faire scorte à noz galeres, et les r'amener à Toullon. D'aultres disent que le bruict a esté faict exprez, ou pour le moings augmenté, pour donner l'espouvante, et faire consentir les gents du païs aux aydes et secours demandez tant d'hommes que d'argent. On dict que Mr de Guise remit au Prince Majour le Spinola qu'il avoit retenu prisonnier lequel en estoit au desespoir, et parce qu'un certain Geneuois nommé Berlingo, qui estoit quasi tousjours icy à solliciter des procez pour Corregia et aultres, avoit parlé dudict Spinola, il fut mandé cez jours passez à Marseille et aussytost mis dans la galere, et aulcuns adjoustent qu'il

[1] Peiresc écrit presque toujours *Antibo* pour *Antibes*. Voir le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, *passim*.

[2] Pour *Corse*. Voir le recueil susdit.

[3] Le même personnage dont le nom est écrit *de Solliers* (à propos de Toulon) dans le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (III, 195).

fut rasé et eut ses aultres ordres. Il a esté regretté parceque c'estoit un bon homme et de bonne conversation, à cause de quoy il estoit bien venu partout.

On a trouvé un peu mauvais que dans les lettres patentes d'interdiction du commerce le Roy nommast le Roy d'Espagne Roy catolique.

On vient de m'asseurer que Mr de Guise est de retour à Marseille et que les gallions sont rentrez au port de Toullon. Nous le sçaurons plus seurement à ce soir.

Vous verrez la lettre ci joincte du juge d'Antibo. Fides sit penes authorem.

Mr de Mondevergues escript d'Avignon du 9me que les Huguenoz du Daulphiné avoient prins Reillanette[1], et de faict M^r d'Ambrun[2] y est, mais on dict que c'est sans contenance de faire d'actes d'hostilité.

Il adjouste qu'ils ont retenu le bestail d'Arles, qui estoit monté aux herbages, disants que c'estoit les represailles des armes du navire prins au Tampan.

Le Tresorier de la Marine Serres s'est noyé à Vienne[3] en abrevant son cheval au Rhosne.

[*En chiffres avec traduction interlinéaire.*] La marquise d'Urfé[4] fut portée à Marseille dernierement par une galere commandée par Mr de Montolion; elle est en ceste ville où elle a faict grande recherche de tiltres de Vintimille[5]. Mr Dagut m'en pria et j'en dressay un memoire dont je vous envoyeray coppie par le premier. Elle se laissa par aprez emporter comme les femmes à dire confidemment audit s^r Dagut que sa fille de Crouy[6] luy mandoit qu'elle avoit de grandes choses à luy

[1] Aujourd'hui Reilhanette, commune de l'arrondissement de Nyons (Drôme), canton de Séderon, sur la rive droite du Tholorenc, autrefois dans le bailliage du Buis et dans l'élection de Montélimar.

[2] L'archevêque d'Embrun était alors Guillaume d'Hugues (1612-1648).

[3] Chef-lieu d'arrondissement de l'Isère, sur la rive gauche du Rhône.

[4] Marie de Neufville, femme de Jacques d'Urfé, marquis de Beaugé.

[5] Sur la maison de Vintimille, voir le recueil Peiresc-Dupuy (III, 441).

[6] Geneviève d'Urfé était alors veuve de Charles-Alexandre, duc de Croy, mort le 5 novembre 1624. Elle épousa en secondes noces Guy d'Harcourt et en troisièmes noces Jean, baron de Mailly.

communiquer, lesquelles elle ne pouvoit mettre par escrit et qu'elle luy laissoit pourtant conjecturer que le marquis Spinola[1] vouloit l'espouser et que d'ailleurs on luy parloit de marier la fille qu'elle a icy avec Barada[2] et donneroit à sa fille mille escus pour faire ce mariage et que ce seroit un moyen pour tenir en bonne intelligence les deux couronnes par l'alliance de cez deux favoris de part et d'aultre, qu'elle deliberoit toutes fois beaucoup si elle donneroit sa fille à Barada de peur d'un revers de fortune. Tant y a qu'elle s'en va en Cour et de là en Flandres. Voila de beaux chasteaulx en Espaigne[3]. Son mary est allé à Turin pour les funerailles de l'autheur de l'Astrée[4], possible pour prendre congé de S. A. et se retirer chez luy. Mr de Guise avoit envoyé Beauvilliers à Mr de Savoye pour luy demander cent mille escus pour ravitailler l'armement; il n'a rapporté que des belles paroles et aussytost on a battu aux champs et s'en est on revenu icy descriant la marchandise tant qu'on peut qui est bien loin de faire des levées nouvelles et qui pix est il a faict une ordonnance portant interdiction de l'entrée en ce pais à tous ceux qui viendront de l'armée à cause de la maladie qui y est, ce qui nous a obligez à faire un arrest à mesmes fins pour ne laisser enjamber pas nostre autorité dont vous aurez ma coppie ci joincte.

Hier frere Bertrand me monstra une lettre du vicaire general d'Ambrun du 3me de ce moys portant : Nous attendons aujourd'huy à disner Mrs Dauriac pere et fils qui ont esté, se dit il, soubçonnez d'intelligence avec l'Espaignol. L'un des deux fera le voyage en Cour et l'aultre demeurera. Vous pouvez panser s'il y a de l'apparance à cela, et adjouste que la peste est à l'armée. Cela s'accorde avec nostre advis,

[1] Sur le marquis Spinola, voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I et II, *passim*).

[2] Sur François de Baradat, voir le susdit recueil (t. I, *passim*).

[3] Nous n'avons pas rencontré cette locution dans les cinq tomes précédents.

[4] On sait que le Marseillais Honoré d'Urfé mourut, le 1er juin 1625, à l'âge de 57 ans, avant d'avoir achevé son célèbre roman pastoral dont la première partie avait paru en 1607 (et non 1610, comme on l'a trop dit), et dont la véritable quatrième et dernière partie parut en 1627, l'ouvrage ayant été terminé par le secrétaire et l'ami de l'auteur, le futur académicien Balthazar Baro.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mais je crois que c'est un artifice du duc de Savoye pour les tirer de Gany. Mr Derbaut a escrit icy que le commerce seroit bientost restably avec l'Espaigne. C'est un argument de paix.

Mr de Guize dit avoir escrit au Roy que Mr Derbaut ne sçait pas sa charge d'avoir nommé le Roy d'Espaigne Roy catolique et que le Roy prant plaisir à tels advis et on croit volontiers ledict sr de Guise. Il disoit l'aultre jour que Mr Eroard avoit eu son congé[1]. Il nous tarde bien d'en sçavoir la verité[2].

[*Dernier post-scriptum écrit au dos du précédent, en chiffres.*] Il rencontra dernierement en mer une barque d'un Florantin qui monstroit sa patante, mais il luy dit qu'il le prenoit pour Geneuois, et le fit mettre en galere avec touts les mariniers, ayant faict vendre la cochenille, drapperie et autre merchandise qui y estoit.

LVII

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS[3].

Monsieur mon frere,

Depuis ma derniere despesche j'ay receu les vostres du 3me et XI de ce moys, et ne vous ay peu escrire, parce qu'enfin j'ay faict partir le sr Briansson pour Bordeaux depuis jeudy 19me avec des instructions amples sur une vintaine de procez que cez canaille (*sic*) m'avoit forgez les uns sur les aultres[4], n'ayant peu satisfaire plustost à tout ce qui estoit necessaire pour ce regard, afin qu'on ne me tourmente plus de tout cela, et qu'on y fasse ce qu'on pourra sur les lieux. Je ne luy ay pas baillé vostre liasse des papiers de Lugon[5], parce que j'ay veu que

[1] Le docteur Héroard resta jusqu'à son dernier jour le médecin favori de son royal client.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 147.

[3] L'adresse manque.

[4] Vingt procès à la fois! Ce nombre formidable explique et même justifie la mauvaise humeur de Peiresc et l'énergique expression par laquelle il la traduit.

[5] Un des prieurés à la collation de l'abbé de Guîtres.

ce seroit inutilement; si vous la voulez je la vous envoyeray, et si Mr de Volonne present porteur s'en veult charger[1], je la luy bailleray, bien marry que cela soit ainsin demeuré en arriere, mais ceux qui ne peuvent courir doivent loüer encores Dieu quand ils peuvent aller, bien que bellement. Je crois que le P. du Val aura tout ce qu'il luy fault. Si vous n'avez encores traicté avec le cardinal de Sourdis et que vous trouviez en luy de la disposition à escoutter, et donner quelque sorte de satisfaction et deferance à l'intercession du Pape et du Legat, il fauldroit tascher mettre sur le traicté que je luy avois proposé, à sçavoir de m'obliger de ne presenter aulcuns curez ne vicaires, que de ceux de son seminaire (pour monstrer que je ne veux pas abuser de mon droict de presentation) à la charge aussy qu'il ne me revocque poinct en doubte mon droict de presentation en toutes les cures et vicairies de ma dependance et de ma pancarthe, laquelle il me debvroit plustost confirmer que enfraindre, pour n'encourir les maledictions y contenües du Pape Alexandre III contre tous ceux qui l'enfraindront. Ce qu'il faict avec un tel excez, sinon luy, ses vicaires et officiers, que quand je leur faicts presenter un homme d'eglise pour quelque cure ou vicairie de ma dependance, ils luy disent qu'ils l'admettront pourveu qu'il ne se serve poinct de son droict de presentation et qu'il se laisse prouvoir *pleno jure*. Ce que cez pauvres prebstres souffrent fort patiemment, soit par ignorance du tort qu'ils me font, soit pour ne l'oser desdire, soit pour crainte que si luy leur donne un aultre pour competiteur, que le procez ne les ruïne. Il fit bien pix en une cure de St Michel de la riviere[2], en laquelle mon grand vicaire luy presenta de ma part celuy qui avoit servy 12 ou 15 ans à la vicairie de ma parroisse de Guistres. Car cete cure de St Michel estant de bon revenu, et luy ayant esté demandée avant qu'aulcun y fust de ma part,

[1] Le père probablement d'Antoine Maurel, seigneur de Volonne, conseiller au parlement d'Aix, qui épousa Honorée de Thomassin le 21 mai 1665. Voir dans le fascicule VI des *Correspondants de Peiresc*, consacré à Balthazar de Vias, deux notes de la page 43 remplies de détails communiqués par M. le marquis de Boisgelin.

[2] C'était encore un prieuré à la collation de l'abbé de Guîtres, indiqué dans le *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux* déjà cité plusieurs fois.

il l'avoit donnée et conferée au premier demandeur. Mais quand il vid ma presentation, de crainte que je ne l'emportasse en concurrance, il dit à mon presenté que s'il vouloit souffrir qu'il le prouveut *pleno jure* sans faire mention de ma presentation, il le pourvoiroit et revocqueroit la collation precedente, à quoy ce galand[1] consentit aussy tost, et ainsin fut faict à mon desceu jusques à maintenant que je l'ay apprins. Cependant en faisant cez procedures de mauvaise foy, il presuppose si tost qu'il a deux collations faictes *pleno jure, spreto patrono* qu'il a prescript mon droict de presentation, et puis cela est cause que les vicaires et curez sont en perpetuelles contestations et procez avec mes religieux qui ont les priorez des mesmes lieux où sont lesdictes cures et vicairies. Ce qui n'adviendroit pas s'ils y estoient establis de ma main, car cela les contiendroit dans le respect, à cause qu'il seroit tousjours à mon choix de prendre sur tous ceux du seminaire celuy qui m'agreeroit le plus. Et ainsin Mr le Cardinal ne se pourroit pas plaindre puisque je m'obligerois de ne prendre que de son seminaire et partant de ses creatures.

Il m'a voulu faire encores une insigne injure de pretendre que le vicaire de Guistres disposast des sepultures de mon eglise abbatiale, privativement à mes religieux, chose qui n'avoit jamais esté faicte, et directement contraire aussy à ma bulle et privilege du PP. Alexandre III de la memoire et sainteté duquel il parle tousjours si advantageusement, dont toute foys il ne monstre pas de redoubter les censures, guieres plus que ce Frederic Barberousse, contre lequel il faict si souvent des invectives et dont il a faict peindre la punition dans sa galerie[2]. Il me mesprise encores en la nomination et choix des predicateurs de mon Eglise, chose qu'il ne refuseroit pas aux moindres marguilliers des parroisses de Bordeaux et je vaulx bien peu si je ne vaulx un marguillier de parroisse puisque c'est moy qui le paye, et que je ne luy presente que de ceux qu'il a approuvez.

[1] On a reconnu l'expression si chère à La Fontaine.

[2] On sait que le cardinal de Sourdis, grand amateur des arts, avait orné de fresques magnifiques la galerie de son palais archiépiscopal.

Au reste il supporte le moyne Boumard, duquel il m'a dict luy mesmes pix que pendre, comme l'ayant recogneu pour un scelerat, et à sa consideration et suggestion il m'a jetté sur les bras une infinité de nouvelles vexations indeües et a mesprisé le bon P. du Val, de qui vous sçavez bien le merite, sans considerer que tout ce qu'on forgeoit contre luy n'estoit qu'un monopole de cez canaille en haine de ce qu'il vivoit bien et qu'il restablissoit la discipline monastique dans ce monastere, afin de le desgouster et de le desbusquer, car ce marault n'a rompu avec moy que pour cela, à cause qu'il s'estoit persuadé qu'il seroit prieur claustral, comme s'il en estoit bien digne, et qu'il gaspilleroit toutes choses avec son frere l'advocat. Il fault un peu drapper là dessus, et sur le reste que je vous avois cotté dernierement[1].

Sollicitez, je vous prie, Mr Dacquet de sa parolle pour cez papiers, et luy promettez quelque doulceur, car je ne plaindrois pas en effect un peu d'argent à cela, pour avoir de quoy battre ce coquin. . .

J'ay receu la sauvegarde de Mayolo, et l'ay monstrée à M^r d'Oppede. Si je l'eusse receüe 4 jours plus tost, je l'eusse envoyée à Genes par l'ordinaire d'Avignon; je la garderay au prochain si entre cy et là il n'arrive aultre chose, car on asseure que Savone[2] est assiégé et que le port de Vay[3] est prins, et que noz galeres sont allées paroistre devant Genes, et ont receu courtoisie de certaine ville (qu'on ne nomme poinct) où l'on se vouloit quasi donner à M^r le General des galeres pour le Roy de France. Mais je m'en rapporte à ce qui en est. Mr de Guise est encor à Marseille, et faict estat de partir d'un jour à aultre.

Je vous envoye cez extraicts des lettres et deliberations concernants Mr Thoron; je vouldrois bien que vous eussiez obtenu cette affaire pour luy.

Beautenc n'est pas encor arrivé; il ne sera pas sitost party de delà.

[1] Cette lettre, où déborde une juste indignation, complète aussi bien l'*Histoire du cardinal de Sourdis* par Ravenès que la notice sur *Peiresc abbé de Guîtres* par A. de Lantenay.

[2] Sur le golfe de Gênes et à trente-six kilomètres de cette ville.

[3] Sur le même golfe.

Mr d'Agut n'a plus de lunettes et l'attend aussy impatiemment que moy pour participer à celles qu'il apporte, car Mr Thomassin luy en avoit envoyé qui ne vallent du tout rien, se dict il.

Il y a eu d'estranges paroles sur le subject de cette jussion de Thresoriers, car la division s'est jettée dans la chambre des comptes, où l'on s'est laissé emporter à de bien grandes indiscretions, qui seroient trop longues à desduire et nonobstant lesquelles il a esté resolu de proceder lundy à la verification.

Les procureurs du païs ont voulu former opposition et le sr de Reauville fut si mal retenu qu'en plaine rüe il dict tout hault en grande compagnie à Mr Guittard, qu'il falloit massacrer et jetter dans la mer cez porteurs de Rogatons, dont ledict sr Guittard print ses tesmoings sur le champ, et dressa mesmes une requeste pour en faire informer, ce qui ne fit pas moings de peur à ce personage qu'il en avoit voulu faire à Guittard. Cela se temperera.

Si vous envoyez la boitte des tulipes avec la balle, je vouldrois bien que vous y en missiez aussy une de couronnes imperiales pour donner[1].

LVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot n'est que pour vous dire que Mr le premier presidant Seguiran[2] est si souvent attaqué de son mal et jour et nuict, que tous les siens en sont en grande allarme, car ce qui ne le prenoit que de

[1] La lettre s'arrête brusquement ici et la fin est perdue. On lit au dos : Aix, 1625, 22 juin. — Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 152. Autographe.

[2] Le père du beau-frère de Peiresc. Rappelons qu'Antoine Seguiran, seigneur de Bouc, avait été nommé conseiller au parlement d'Aix en 1587, président en 1622 et qu'il était devenu en 1624 premier président en la Cour des comptes. Rappelons encore qu'il avait épousé Marie de Gaufridy.

15 en 15 jours le prend maintenant quasi tous les jours, et souvent plusieurs foys, dans un jour, ou dans une nuict. Il faillit à tomber à la procession de la petite feste Dieu, ce mal l'ayant saisy devant le logis de Mr le conseiller Perier[1], dans laquelle il se jetta, sans pouvoir seulement se laisser porter en hault, et fallut qu'il s'arrestast au passage. Il en a depuis eu d'aultres attaintes fort violentes.

Dieu le veuille bien conserver, et donner loisir à mon frere de Bouc de faire ses affaires. Si vous trouvez à propos de luy en toucher quelque mot, je le laisse à vostre discretion et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dimanche 22 juin 1625.

J'avois escript à Mr Signier, que j'avois languy 8 moys aprez un calice du Sire Ant. Escanard, et qu'ainsin estoit de tous ceux qui avoient affaire à luy, et qui vouloit de la bonne besoigne à Paris. Vous verrez sa responce.

Vous ferez, s'il vous plaict, mes humbles recommandations à Mr de Bouq, et à touts cez Messieurs de la suitte du Cardinal Legat auxquels j'escriray, aprez ce moys, qui nous tient en grand embarras pour la fin du Parlement. On avoit creu que la guerre seroit cause que le Parlement continüeroit, ce qui n'eust possible pas esté hors de propos, si la paix ne se faict. Je ne l'eusse desiré que pour 15 jours afin d'avoir moyen de despescher quelques procez à cette heure que je me porte mieux puisque je ne l'ay encores peu faire[2].

[1] C'était Julien de Perier, seigneur de Clumans, reçu conseiller en 1599 et qui mourut doyen de la compagnie en 1639. Il appartenait à une famille autre que celle du jurisconsulte Scipion du Perier et de François, frère de ce dernier, auquel Malherbe adressa son ode à jamais fameuse.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 154. Autographe.

LIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS,

AU BOUT DU PONT NEUF, À L'ESCOLE S[t] GERMAIN DE L'AUSSERROIS, CHEZ MONS[r] GAIGNY.

Monsieur mon frere,

Vous recevrez cette lettre par quelqu'un des gents de Monsieur le conseiller de Boyer[1], qui s'en va à Dijon pour quelque procez, et de là faict dessain d'aller donner un coup d'esperon jusques à Paris. Je serois bien aise qu'il vous trouvast encor en ce païs là, afin que vous eussiez le moyen de luy rendre quelque bon service, ou à tout le moins luy servir de guide pour luy faire voir non seulement les singularitez vulgaires de Paris, mais les compagnies de curieux qui se trouvent dans la bibliotheque du Roy, dans celle de M[r] du Thou, et chez les principaulx libraires. Ensemble les ouvriers de la gallerie, les peintures plus exquises, et quelques persones des plus dignes d'estre veües, comme pourroient estre M[r] de Roissy, M[r] de Beauclerc et aultres semblables, sans que pour cela on l'oblige à se mettre in habitu, ne en un besoing à declarer sa qualité. Mais il ne fauldroit pas oublier de luy faire voir quelques belles maisons d'autour de Paris, tant des grandes que des mediocres. Car pour la Cour M[r] son neveu le pourra faire mieux que vous, principalement s'il fault voir le Roy à la chasse ou en quelques autres notables exercices. Vous sçavez l'eminance du merite et de l'integrité de ce personage, à quoy il fault adjouster une fort particuliere bienveillance dont il a daigné m'honnorer et dont je vouldrois bien me rendre digne en le servant sinon par moy mesmes, au moins par les miens. Je crois que de vostre chef vous avez toute sorte d'inclination de le servir, et que vous le ferez encores plus vo-

[1] Sur le conseiller de Boyer, voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 86). Nous le retrouverons souvent dans les lettres suivantes.

lontiers pour l'amour de moy, je vous en supplie sans ceremonie, estant tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere,

de Peiresc.

D'Aix, ce 22 juin 1625[1].

LX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

En suitte des advis que je vous avois donnez des accidents de maladie dont Mr le pr presidant Seguiran a esté travaillé, il fut reduict le jour de la St Jean à tel poinct, qu'il perdoit courage et commança à consentir qu'on luy fit tous les remedes qu'on vouldroit. Je n'en fus adverty que le soir d'aprez, et enfin on se resolut de me consulter sur ce qu'on avoit à faire. Je fus d'advis d'envoyer exprez, comme la chose le meritant; touts ne furent pas de mesme advis, mais la pluralité s'y conforma, et je me resolus de prier Mr Artaud l'huissier d'anticiper son voyage pour l'amour de moy, ce qu'il me promit de faire. Et je luy offris de luy payer ses courses, comme je faicts. Vous verrez par la despesche que je faicts à Mr de Bouq l'estat de l'affaire; je ne le vous repeteray poinct. Et m'asseure que si vous le pouvez servir ou soulager de quelque chose vous le ferez volontiers. J'en escripts aussy un mot au R. P. Seguiran, et espere que cette occasion luy pourra produire quelque moyen d'obtenir chose qui eust esté impossible sans cela.

Au reste j'ay receu voz despesches du 3 et du 11 par la poste. Et du 4 par Beautenc qui m'a rendu la cire, mais non pas les lunettes, et m'a apporté des lettres du sieur Bartolomé qui est bien contant.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 155. Autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

J'avois oublié de vous envoyer les breins de myrthe en ma precedante despesche, portée par Mr de Vaulx. Vous verrez en la lettre de Mr de Lomenie ce que nous sçavons et le traicté de la Ligue, soit vray ou supposé, sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 27 juin au soir 1625[1].

LXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Ce funeste accidant de Mr [le] presidant Seguiran que Dieu absolve m'a tenu si occuppé toute cette nuict et tout ce jourd'huy pour consoler aulcunement cez femmes desolées, dont aulcunes estoient desja hors du sens commun, et pour escrire par les deux courriers d'hier, et pour suyvre aujourd'huy les lettres de la Cour des Comptes, que je n'ay peu respirer, et à peine ay je peu desrober à ce soir un peu de temps pour la lettre que j'escrips à Mr de Bouq et pour celles que j'ay dictées au nom de Madame la Presidante. J'ay receu aujourd'huy voz deux despesches du 14 et 18 par la poste, et ay faict rendre toutes voz lettres, mais je n'ay poinct eu de loisir de lisre celles qui m'estoient adressées, qu'en courant et seulement voz lettres.

Je suis bien aise que le myrthe de Mr Tudard eschappe, et encores plus que les aultres marcottent, mais je vouldrois que des marcottes ceux qui tiennent les Meres de vostre main, vous en baillassent à vous pour en pourvoir Mr d'Esneux[2], Mr de Vic, Mr Robbin et

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 156. Autographe.

[2] Le même que le collectionneur parisien des Nœuds. Voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 617).

Mr Vingue[1], si vous pouviez. J'ay grand regret aux plantes laissées au Havre à l'abandon aprez tant de voyages et de soing qu'elles m'avoient cousté. J'ay escript à Mr de Mondevergues que je garde icy sa plante de myrthe double en pleine terre pour son gentilhomme quand il passera, car elle mourroit d'estre tirée de terre avant son passage.

Pour Cramoisy, il m'avoit faict à croire qu'il n'imprimoit poinct des œuvres de Mr du Vair qu'en une sorte de papier tout fin; c'est pourquoy je ne le distinguay poinct en mon contract; c'est une tromperie insigne. Il n'y a pas de danger que vous le luy disiez, car je ne puis pas donner honnestement des aultres à des honnestes gents. Il en fauldra bien prendre davantage, à quel prix que ce soit, et du fin papier.

Je suis constraint de clorre et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dernier juin au soir 1625.

Je vous feray transcrire les trois relations du mariage[2], de Mr de Bouc, de Mr Thomassin et de Mr de Malerbe.

Je suis bien mal satisfaict d'Artaud, de n'estre party que quattre ou cinq heures plus tard que le semblant qu'il en avoit faict sans m'en faire advertir[3].

[1] *Vingue* doit être, si je ne me trompe, le même personnage qui est appelé *Vuingle* dans les minutes de l'Inguimbertine (registre VI, fol. 699), où l'on trouve une lettre qui lui fut adressée d'Aix, le 10 mai 1625.

[2] Du mariage de Henriette de France avec Charles Ier.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 157. Autographe.

LXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Ce mot n'est que pour vous accuser la reception de vostre despesche du 20 dont je vous remercie bien humblement, et pour accompagner celles qui sont cy joinctes. Je suis bien aise que vous ayez prins assignation pour conduire Mr Aleandro à St Denys, et vouldrois bien que vous n'eussiez pas manqué au temps designé pour vous rendre à Fontainebleau quand vous disiez de le vouloir faire, car vous vous y seriez trouvé bien à propos pour la grande affaire de mon frere de Bouc[1] dont vous aurez esté adverty par les deux courriers que nous vous avons envoyez exprez, Artaut et Mr de Bec de jun. Nous attendrons en bonne devotion Mr Thoron; vous aurez depuis receu ses papiers.

J'avois oublié de vous accuser la reception des laines par voye d'Avignon; je pensois que les dames de Ste Marie en auroient faict la responce, car elles leur furent incontinant rendües.

Pour les œuvres de Mr du Vair faictes du mieux que vous pourrez; il en fault à quel prix que ce soit pour noz amys, et les 50 exemplaires seront bien courts, à mon grand regret[2]. Il me fault engager pour cela, et je payeray le mieux que je pourray.

Pour la lettre de Brunet, je crois qu'à cez heures Brianson est arrivé à Bordeaux avec touts mes ordres et instructions particulieres. Et s'il n'y est il ne tardera pas 2 ou 3 jours. Vous luy pourrez deshorsmais escrire, et il vous servira fidelement.

Vous verrez par la lettre de Mr Signier cy joincte que patron Laure

[1] La succession de la charge de premier président de la Cour des comptes de Provence.

[2] On voit par ce chiffre minimum combien étaient abondantes et généreuses les distributions de livres faites par Peiresc à ses amis. Notons qu'il s'agit ici d'un in-folio de grand prix et encore d'exemplaires sur papier fin.

est arrivé à Ligourne et par consequant les livres de Mr Aleandro, adressez à Mr le cardinal de Ste Susanne. Vous luy en pourrez donner advis, car je ne luy sçaurois escrire de quelques jours pour dresser mes derniers arrestz de ce parlement qui a finy aujourd'huy, à cause que les occupations de chez Mr le president Seguiran m'ont occupé[1] cez 4 ou 5 jours. Voilà tout ce que je vous puis dire à cette heure et que je suis tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dernier de juin au soir 1625.

A cause de l'absance de celuy à qui la lettre de Gazel est adressée, voyez que quelqu'un des siens s'employe pour luy en son affaire pour l'obliger.

[*Post-scriptum au dos de la lettre.*] Les funérailles de feu Mr le president Seguiran ont esté faictes à ce matin aux Carmes; on a porté une representation de la biere, accompagnée de 13 flambeaux seulement et de la seule croix des Carmes. La Cour des Comtes y a esté en corps. Mr Durand a faict la semonce[2]; le president Aymar a reparty et triomphé[3]. Le corps avoit esté ensevely dez le vendredy au soir à dix heures de nuict avec la croix des Carmes et 13 flambeaux. Le convoy est allé dans St Sauveur faire chanter un de Profundis[4].

[1] Peiresc a voulu écrire : m'ont *absorbé*. C'est l'excès des occupations dont il parle qui ne lui a pas permis de s'apercevoir de la malencontreuse répétition.

[2] J.-B. Durant ou Duranti, seigneur de Bonrecueil et Montplaisant, fut reçu conseiller aux Comptes en 1597, en remplacement de son père; il transmit cette charge à son fils en 1627. Tous trois devinrent doyens de leur Compagnie, au sein de laquelle leur postérité, connue sous le nom de Duranti La Calade, a continué de siéger jusqu'à la Révolution.

[3] Rappelons que François Aimar, reçu président aux Comptes en 1624, marié à Anne d'Albi Brès, fut la tige des Châteaurenard et des Montsallier.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 158. Autographe.

LXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Ce mot n'est que pour fournir les deux lettres cy joinctes, et vous dire que le conseiller de Melan[1] est de retour depuis mardy matin disant avoir esté jusques à Lyon, sans advoüer le reste. J'ay creu qu'il avoit faict passer la despesche de son oncle par le maistre de poste de Noves[2], ou d'Avignon qui l'accompagnoit, ou par celuy de Pierre Late[3], qu'on dict estre grand coureur, et affidé du presidant Monnyer[4]. Vous en aurez peu sçavoir des nouvelles, car M[r] de Becdejun s'en sera enquis en chemin. Madame la presidante de Melan avoit tant pleuré devant Mess[rs] des Comtes, le sammedy et le dimanche, que advenant le lundy, au despartement des Bureaux, il fut ordonné que la premiere deliberation tiendroict, sauf si son filz revenoit pour servir le moys d'aoust. Le presidant Monnyer a faict courir bruict qu'il avoit contremandé son neveu et son pacquet, mais je ne le crois pas, ne qu'il l'eust si tost faict attaindre. Vous en verrez bien tost les effects. Je pense que ses adresses seront chez M[r] de Preaux. Je sçay que j'oublie de satisfaire à quelque chose que vous m'avez demandée, mais je ne m'en sçaurois souvenir pour à ceste heure à mon grand regret. M[r] Gaillard le conseiller porte deux miennes despesches adressées à M[r] de Bouq ou au

[1] Manaud Monier, seigneur de Mélan, d'abord avocat général au parlement d'Aix, devint conseiller en 1599 et mourut en 1654. Il fut marié trois fois. De sa première femme, Madeleine Laurent de Septême, il eut Armand Monier, seigneur de Mélan, reçu président en la Cour des comptes en 1605, dont il va être question dans les phrases suivantes.

[2] Sur Noves (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles), voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 87).

[3] Aujourd'hui Pierrelatte, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar, à 21 kilomètres de cette ville.

[4] Le président Mounyer aurait voulu, comme c'est naturel, devenir premier président de la compagnie et cabalait déjà pour obtenir la préférence sur le fils du défunt.

R. P. Seguiran; il partit mardy matin à l'aube du jour. Mad[e] de Bedoin, sœur de M[elle] de Seguiran, s'est aujourd'huy renfermée dans le monastere de S[te] Marie, dont ma niece est merveilleusement glorieuse, et au contraire ses parents bien estonnez et bien desolez comme ils monstrent. M[r] Seguiran n'y perdra rien ne les religieuses aussy, car elle a de quoy faire du bien aux uns et aux aultres. Je finis en grande haste, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et obligé frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce mecredy au soir 2 juillet 1625[1].

LXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Je receus hier au soir vostre despesche du 27[me] et avois receu en son temps celle du 24[me] comme les precedantes du 20, 18 et 14[me] par lesquelles vous me donniez esperance d'un voyage à Fontainebleau, qui nous seroit venu bien à propos sur l'occurrance du decez de feu M[r] le president Seguiran sur lequel nous vous avons faict diverses despesches du 26, 27 du passé, 1 et 3 du presant par Artaud, le s[r] de Becdejun, le conseiller Gaillard, et soubs l'adresse de M[r] Jacquet. J'ay un grand regret que le mauvais temps aye tant travaillé M[r] Aleandro et que cela luy aye tant faict differer le voyage de S[t] Denys, et par consequent à vous celuy de Fontainebleau. Je ne sçay si je me flatte, mais je me persuade que ma despesche concernant mon indult vous aura obligé d'aller à Fontainebleau, pour en parler au Cardinal[2] sans attendre que l'on vous y aye mandé, pour ce funeste accidant.

Je vous avois auparavant escript du 22 par M[r] de Vallevoyre qui le

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170. fol. 159. — [2] Le cardinal Fr. Barberini.

receut des mains de Mr le Premr Presidant, et si je ne me trompe je vous avois encore touché un mot par ma precedante despesche du 25 touchant le danger que nous voyions en la santé de ce pauvre homme. Et vous n'en aviez encores rien veu au 27me dont je suis bien fasché mesmes voyant que de cette datte vous m'escrivez que Mr de Bouc vous avoit parlé de l'affaire de la Ste Chappelle, ce qui me faict encores apprehender qu'il ne se fut luy aussy absanté de la Cour sur le poinct que vous y faisiez tant de besoing l'un et l'aultre.

Devant hier au soir arriva un nommé Rouchas parent de Peroncelly qui disoit n'avoir esté que 5 ou 6 jours en chemin, et qui apporte des lettres du 30me, lequel dict avoir rencontré Artault à Montargis[1] le lundy 30me en temps de pouvoir encores gaigner Fontainebleau le mesme jour. Mais il adjouste à ce que veulent dire quelques uns (s'ils ne l'inventent) que[2] le Cardinal a guaigné le dessus contre le conte de Schombert[3] lequel estoit descheu et que le pere Seguiran avoit esté rebutté par le Roy mesmes luy parlant de quelque affaire d'estat qui concernoit la negociation du Legat et qu'on luy avoit osté la charge de Confesseur du Roy. Je ne le crois pas et tiens que ce soit un artifice des envieux et pretendants, mais pourtant cela me tiendra en grande peine jusques à la reception des vostres du 1 de ce moys. Nous aurons deshorsmais plus de besoing de voz frequentes lettres que jamais jusques à ce que les choses ayent esté resolües.

Il se feroit des contes à dormir debout des regrets du president Aymar[4], de ce qu'il s'estoit laissé surprendre, et ne s'en estoit recogneu qu'une heure aprez, et que depuis il n'avoit pas sceu refuser sa lettre[5] qui lui couppoit tous ses dessains, ce qu'il imputoit à moy qui l'avois aveuglé, se dict il, de courtoisie[6]. Mais qu'il ne croid pas que Mr de

[1] Sur Montargis (Loiret), voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 684; III, 598, 611).

[2] En chiffres jusqu'à *je ne le crois pas.*

[3] Henri, comte de Nanteuil et de Schomberg, né à Paris en 1575, devint maréchal de France en 1625, gouverneur de la province de Languedoc après le combat de Castelnaudary, où il défit le duc de Montmorency (septembre 1632), et mourut quelques semaines après à Bordeaux (17 novembre).

[4] Le nom est en chiffres.

[5] Le mot est en chiffres.

[6] Ce dernier membre de phrase est en chiffres.

Bouc emporte si aisement cette affaire, ne qu'il se resolve de s'y attacher de plain sault quand il en auroit la liberté, ains qu'il sera bien aise de prendre l'office du presidant Aymar, et luy remettre le sien avec le retour de somme notable, ou bien qu'il vouldra plustost estre maistre des requestes et suyvre la Cour.

Mr Thoron est arrivé à ce matin fort gaillard et fort reverdy, et se loüe bien de voz honnestetez. Il avoit attendu ses coffres à Lyon durant trois jours, mais enfin il se resolut de partir, et en laisser la charge à son banquier.

Mr Bignon peult laisser à Mr Aleandro cez opuscules de Mgr Querengo s'il ne les luy rend, car je ne les avois remises (*sic*) à Mr Bignon qu'en attendant ce que Mr Aleandro en ordonneroit à cause des choses que j'eusse voulu retrancher.

J'approuve vostre flegme d'avoir retenu ma despesche à Mr Rubens, car veritablement j'estois un peu en colere, et bien picqué lorsque je la fis, et ne l'eusse pas possible faicte, au moins en cez termes, si j'eusse veu ce que vous m'en escrivittes depuis.

Ne faictes que ce que vous trouverez bon en cela, et en la distribution des œuvres de Mr du Vair, à Mr le Pr President[1] ou aultres que vous trouverez à propos.

Je ne sçaurois encores escrire de ce coup audict sr Rubens, mais je le feray par le premier Dieu aydant et à cez aultres messieurs.

Nous attendrons en bonne devotion la boitte de bulbes du cap de Bonne Esperance.

Mr Astier a traicté et achevé le mariage du filz de Mr de Mouriers[2] avec la fille de Made d'Ollieres Velaux ma cousine[3]. En allant et venant d'icy à Vellaux[4] il se foulla un boutton, qui luy a causé une descente

[1] Nicolas de Verdun, comme nous l'avons vu déjà.

[2] C'était Scipion Chaylan, sieur de Moriez. Le nom de Moriez est actuellement porté par une commune du département des Basses-Alpes, dans le canton de Saint-André auquel appartient aussi la commune de Peiresc.

[3] Suzanne d'Agoult était fille d'Antoine, baron d'Ollières, et d'Éléonore de Vallavoire. Le mariage fut célébré le 2 juillet 1625.

[4] Aujourd'hui Velaux, commune du canton de Berre, arrondissement d'Aix, station du chemin de fer d'Aix à Rognac.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en cet endroit, laquelle il a voulu negliger, contre mon advis et mes reproches, enfin il en est tombé en fiebvre qui l'avoit malmené cez deux ou trois jours, mais devant hier on le saigna, et hier on luy donna des ventouses qui luy ont osté la fiebvre, Dieu mercy, mais il n'est pas bien guary. Dieu le veuille adsister.

Je vous recommande les lettres cy joinctes, et ay rendu à Mr le Conte les deux dernieres de Made la Contesse[1] venües dans voz despesches du 24 et 27 et demeure,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce mardy au soir 8 juillet 1625.

[*Post-scriptum au dos de la lettre.*] J'avois escript à Mr Jacquet par Artaud, pour le fere favoriser; il n'a pas rendu ma lettre, dont je suis en peine[2].

LXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous fis yer une despesche par la poste; celle cy s'en yra par la voye de Monsr Tisaty que je n'ay pas voulu laisser aller sans vous faire ce mot pour accompaigner les memoires que vous m'aviez demandez afin que vous voyez s'il y aura rien que vous ayez oblié en vostre relation et qui merite d'y estre suppleé. Vous aurez par mesme moyen la coppie que je vous avois promise des memoires de Vintmiglie[3] et de

[1] Il s'agit là du comte et de la comtesse de Sault.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 160. Autographe.

[3] Pour *Vintimille*. — Il a été déjà fait mention plus haut des papiers relatifs à cette maison. Voir aussi le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (t. III, p. 441).

Tende[1] dont vous pourrez faire part à Mr du Puy, mais qu'il[2] soit revenu, et à Mr de Lomenie aussy en cas que sa curiosité descende jusques là dont je doubte un petit parceque il ayme mieux les traictez entiers que nompas des simples instructions. Si je puis treuver le moyen d'aller passer quelques après dinées dans les Archifvs et que je y retreuve les traictez qu'i ay aultres foys veuz, je seray plus soigneux d'en retenir des coppies au long pour luy en faire part. Monsr Touron vint yer au matin saluer la compagnie où il fit une relation fort bien troussée du progrez de son voyage et de sa commission et particulierement de ce que Monseigneur le Chancelier avoit chargé ceux de la chambre de justice de tesmoigner à leurs collegues quand ils seroient de retour dans les provinces et dans les compagnies d'où ilz avoient esté mandez. Mr le premier president d'Oppede luy fit la repartie en peu de motz au nom de la chambre fort gentiment à son accoustumée. Ce bon homme est tout regaillardy. Il print la paine l'apres dinée de venir voir mon pere qui en demeura grandement ediffié et consolé. Il me voulust bailler de sa main l'exemplaire du libvre de Mr Grotius de Jure belli[3] dont je m'excusay longuement; enfin le voyant si aheurté je le receus à la charge que je le feroys rellier pour le luy donner tout rellié. Mais quand mon libraire s'y est peu mettre aprez, il s'est trouvé imparfaict d'une fueille qui est la premiere de la seconde signature cottée double *aa*. Il fauldra la recouvrer de Monsr Buon, ce qu'il ne faira possible pas trop voulontiers parceque c'est, s'il me semble, du fin papier. Aujourd'huy il m'a renvoyé les quatre pièces du mariage fort bien conditionnées deux d'or et deux d'argent. Je seray bien aise que vous puissiez achever son affaire plus tost que plus tard à cause que son fils le faict persecuter de se desmettre absoluemant de l'exercice de sa charge en sa faveur et le reste pourroit le faire retarder encores pour

[1] J'ai déjà eu l'occasion de citer le bel ouvrage du comte de Panisse-Passis sur *les comtes de Tende de la maison de Savoie* (Paris, 1889, in-fol.). C'est une monographie généalogico-historique de la maison de Vintimille-Lascaris-Tende.

[2] *Mais qu'il* est ici employé dans le sens de *pourvu qu'il.*

[3] *De jure belli ac pacis lib. III* (Paris, Buon, 1625, in-4°). C'est la première édition de cet ouvrage qui devait être plusieurs fois réimprimé.

quelque temps. Comme j'en estois arrivé jusques icy on me vint apporter la bonne nouvelle que mon cousin de Vallavoire[1] arrive tout presentement et a dict en mettant pied à terre que Mons[r] de Bouc mon frere a obtenu du Roy tout ce qu'il desiroit, dont je loue Dieu infiniement, et prans ma robe pour aller voir ce que c'est chez Madame la Presidante, voulant neantmoins clorre cette lettre et faire fermer ma despesche de peur que Mons[r] Tisati ne passe et ne la laisse, demeurant tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce judy 10 juillet, à 5 heures du soir, 1625.

Je ne sçay si j'ay oblié de vous escrire que nous ne treuvons point en ce pays icy ny à Lyon de cez fins cartons blancz dont vous faictes les enveloppes de voz gros pacquetz, si ce n'est de la petite sorte qui ne sont que de moitié moindre grandeur que les grandz de sorte que quand je veulx faire une enveloppe à des gros pacquetz, ils se trouvent trop petitz de beaucoup. Quand mesmes j'ay vouleu faire couvrir le libvre de M[r] Grotius de Jure belli en attendant la fueille de l'imperfection sans laquelle je ne le veulx faire achever de le rellier en marroquin afin de le conserver tandis que je liray un peu dedans, la forme desdicts cartons de Lyon est trouvée trop courte, ce qui m'a importuné. Je desirerois donc, si la balle des libvres de M[r] Buon n'est point encores partie, qu'il vous pleust de faire achepter deux ou trois douzaines de cez fins cartons blancs de la grande sorte et aultant de la petite parce que ceulx là sont encores meilleurs que ceulx cy bien que nous en ayons de mesme grandeur à peu prez.

[*Post-scriptum de la main de Peiresc.*] Le P. Mercene m'escript qu'il a esté faict un livre par un jeune homme contre luy et contre Ragusæus[2]

[1] La grand'mère maternelle de Peiresc était Lucrèce de Vallavoire.

[2] On a de cet auteur un ouvrage dont voici le titre : *Georgii Ragusei epistolæ mathematicæ, sive de divinatione libri II* (Paris, 1623, in-8°).

sur le subject de la cabale, et que luy en faict une replique. Je ne sçay si sa replique est encor imprimée, je la verrois volontiers imprimée ou non si elle est de peu de contenance et aisée à transcrire, pour la communiquer à Mr de Chastueil, si le P. Mercene le trouve bon, car il dict qu'il vouldroict prendre habitude avec des grands mathematiciens. Tant y a que je vouldrois avoir une couple d'exemplaires de ce livret contre Ragusæus pour envoyer à de mes amys, et un pour moy[1].

LXVI

À MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay mesnagé avec le plus de dexterité qu'il m'a esté possible ce que le R. P. Seguiran et vous m'avez escript concernant la declaration que Made la Presidante desire avoir de Mr de Bouc son filz et si cette negociation fust passée par mes mains ou d'aultre qui eust esté adverty de ce qu'il y avoit à faire, ou à tout le moings de ce qui avoit esté faict de par là, je pense qu'on auroit prevenu ce qu'il y a eu de mal entendu, c'est à dire si la lettre par laquelle le R. P. Seguiran luy en escrivoit son advis eust esté adressée à moy ou à aultre avec ordre de disposer la persone à l'advance comme il estoit necessaire, car je crois qu'elle se seroit facilement laissée aller à en laisser l'arbitrage au R. P. Seguiran, et puis luy donnant sa lettre, elle n'auroit pas peu s'en desdire. Mais cette lettre fut mise soubs une couverture à Mr Seguiran, avec plusieurs aultres, sans aultre ordre particulier, lequel en fit incontinant la distribution à l'ouverture du pacquet en presence de Made avant que nous sceussions rien de tout ce qui s'estoit faict de par

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 162. Original.

de là. Elle la remyt aussy tost à Mr Seguiran pour la luy lire, ce qu'il fit, et demeuroit fort bien edifiée du commencement et des termes generaulx, mais quand ce fut à la fin, où le R. P. se laissoit entendre qu'il ne treuvoit pas bon qu'elle se reservast les gages, ne qu'elle pretendit la plus vallüe, elle fut grandement touchée, et dict qu'elle feroit une response telle qu'elle estimoit debvoir faire pour se plaindre du tort qu'on luy vouloit faire. Je l'arrestay sur le champ, en luy disant qu'elle se debvoit asseurer que Mr de Bouc son filz n'auroit poinct d'aultre volonté que la sienne, qu'il mandoit qu'il s'en venoit dans une quinzaine de jours et qu'icy elle en auroit tout contentement. Mais je ne la pouvois pas appaiser aiseement ne l'empescher de se plaindre que c'estoit y regarder de trop prez avec elle et la chiquanner en chose de trop peu d'importance ayant comme elle avoit confondu les moyens qu'elle avoit confondus (*sic*) dans cette maison. Elle desira par aprez que je luy leusse cez lettres que j'avois; je commençay par celle de Mr de Bouc, où il ne se treuvea rien qui luy donnast aulcun subject de plainte; je suyvys aprez par la vostre, dont je leus les trois premiers feuilletz et estant parvenu au lieu où vous parliez de l'examen qui se debvoit faire par de là, je cessay disant que ce n'estoit plus que de noz affaires particulières, et le luy redis aprez à l'oreille, à elle seule, parcequ'il y avoit là trop de monde, ce qu'elle trouva bon. Et reservay le restant et la lettre que le R. P. m'escrivoit jusques à ce que je feusse chez nous où je les leus, et feus bien marry que celle que le R. P. luy escrivoit luy eust esté leüe, jugeant bien que cela l'auroit rendu suspect à cette femme, et m'auroit osté le moyen de la disposer à demeurer à son arbitrage. Vous verrez par la lettre que j'escripts au R. P. Seguiran tout ce que j'y ay peu faire. A quoy je n'adjousteray rien si ce n'est que Madame ne croid pas ce que vous nous mandez que Mr de Bouc n'aye rien sceu du faict de sa declaration pretendüe, ains croit que ce soit un escard qu'il aye trouvé pour s'excuser de satisfaire à sa volonté. J'ay faict tout ce que j'ay peu pour luy oster cette impression et luy persuader que le R. P. Seguiran ne vous ne vouldriez pas luy dire une chose pour aultre ne à moy aussy.

Elle s'estoit mise d'abbord en telle colere hier aprez disner quand je voulus commancer de luy en parler, qu'elle demeura une demy heure sans me vouloir laisser parler, et sans vouloir admettre aulcune sorte de raison, tant elle estoit encor oultrée depuis le soir precedant; enfin avec l'ayde de la Religieuse, elle s'appaisa, et me laissa parler et par consequant vaincre, ou extorquer l'adveu, tantost d'une raison, et tantost d'une aultre, petit à petit, comme elles estoient notoirement trez bonnes et fortes. Mais la resolution est plus difficile et la fauldra extorquer et mesnager plus à loisir. Elle se laissa emporter jusques là, qu'elle n'empescheroit pas que son dernier filz remit au P. Seguiran les benefices qu'il avoit eus de sa main pour en disposer en faveur de quelque aultre s'il vouloit et si elle eust creu d'en pouvoir honnestement dire aultant de l'office, je pense qu'elle l'eust dict, tant elle se tenoit pour maltraictée. Vous pouvez penser que je ne manquay pas de luy remettre devant les yeulx les bons offices que le R. P. Seguiran avoit rendus à sa maison. Mais elle ne contoit cela pour rien, parcequ'il n'en avoit pas assez faict ne en son temps, ne si fortement comme il eust deub, à ce qu'elle disoit. J'imputay cela à la chaleur de la colere, et du desplaisir, et enfin la r'amenay aux termes que vous pourrez voir dans la lettre que j'escripts au R. P. à qui je n'ay pas jugé d'en devoir dire davantage; vous mesnagerez ce surplus icy, pour ne rien aigrir, et je crois neantmoins qu'il importoit que vous en fussiez adverty, afin que si le R. P. luy escript de rechef, vous taschiez de voir ses lettres avant qu'il les cachette, pour tascher d'esviter qu'il n'y demeure rien qui heurte le sentiment de cette dame, afin de l'entretenir dans la bonne intelligence; elle m'a promis de ne luy escrire poinct sans que je voye sa lettre avant que la faire clorre, et qu'elle ne luy escrira poinct ce qu'elle avoit resolu au premier coup de luy escrire. Et sur ce je demeureray à jamais,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 12 juillet 1625.

Si vous me rescrivez de cette affaire, faictes le par lettre à part soubs couverture supposée, pour ne me trouver obligé d'en rien taire ou supprimer en cas qu'il me fallut de rechef lire mes lettres en presence des dames, et moyennez que le R. P. Seguiran en fasse de mesmes.

Depuis vous verrez comme la medecine a faict operation par l'appendice de ma lettre au R. P. Seguiran, et mesnagerez l'advis. On m'a voulu asseurer que c'estoit le bon homme Gauffridi [1], qui sans penser à mal luy avoit donné cette impression premiere qu'elle devoit avoir cette plus vallüe.

Ce 13 juillet [2].

LXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Le sieur Tisati n'estant poinct revenu de Marseille comme il avoit pensé pouvoir faire, pour continüer son voyage de la Cour, noz despesches sont demeurées icy en l'attendant d'heure à aultre, que j'auray là le loisir de vous escrire par le menu ce qu'il falloit en responce de voz deux despesches du 5me et du pr de ce moys. Celle cy n'arriva que vendredy au soir et l'aultre estoit arrivée dez le jeudy. Auquel jour Mr de Valevoire [3] arriva sur les 4 à 5 heures du soir, et publia la bonne nouvelle du succez des affaires de Mr de Bouc; j'allay incontinant voir

[1] Peut-être Armand Gaufridi, consul d'Aix en 1598 et 1608, père du président et aïeul de l'historien connus pour leurs rêveries généalogiques.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 163. Autographe.

[3] Le nom écrit ici *Valevoire* est écrit trois lignes plus loin *Vallavoyre*, et deux autres lignes plus loin *Vallavoire*. La véritable forme est cette dernière, d'après des documents analysés dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras* (III, 157 et 158).

Mad^e la presidante de Seguiran, où j'apprins que la malle de Mr de Vallavoyre estoit demeurée en chemin à faulte de mallier; aussytost j'y envoyay au devant noz deux chevaulx, avec un honneste homme pour avoir le soing de la faire apporter. Car Mr de Vallavoire disoit avoir un gros pacquet de lettres pour Mad^e. L'un de nos chevaulx vint à l'advance m'advertir quand les aultres approchoient. Je l'allay attendre chez Mad^e d'Ollieres où Mr de Vallavoire estoit descendu. Il se trouva sorty pour aller par la ville à cheval; j'envoyay une dousaine de messages par tous les quartiers de la ville pour le trouver et le prier de nous envoyer les clefs de sa malle. On le trouva chez M^r d'Oppede, d'où il s'en vint au galop. Mad^e la Presidante m'envoya aussy deux ou troys messages tandis que j'estois là. Entre aultres Mr Seguiran y vint en persone. Mr de Vallavoire ouvrit incontinant sa malle et me remit vostre despesche qui se trouva adressée à moy, et puis m'ayant dict qu'il avoit encores deux lettres pour Mgr de Guise, lesquelles il pensoit rendre, mais qu'il me les remettroit volontiers si je les voulois, j'acceptay son offre pour en prendre l'advis de madame; il me les remit donc et sans rien ouvrir là, je m'en allay porter le tout chez Mad^e la Presidante, accompagné de Mr Seguiran et des aultres qu'elle avoit envoyez vers moy. Je la trouvay en bonne compagnie, où elle voulut que la despesche fust ouverte, et pour les lettres de Mr de Guise elle trouva bon que Mr Seguiran en fust le porteur le lendemain au matin accompagné de M^r le consul Seguiran, et d'une sienne lettre d'elle, ce qui a depuis esté faict; nous l'attendions dez hier de retour, mais puisqu'il n'est venu, nous jugeons que possible achevera il l'affaire du logement du palais avant que venir ensuitte des despesches precedantes faictes sur ce subject, dont vous aurez veu les responces de par de là.

Dans vostre pacquet, il se trouva deux aultres pacquetz adressez à Mr Seguiran, l'un, je pense, de Mr de Bouc, et l'aultre du R. P. Seguiran. Il les ouvrit, et distribua à l'heure mesmes les lettres qu'il y trouva, pour Madame la Presidante, pour Mesdames ses sœurs, et pour moy. Ayant mis à part celles de M^r d'Oppede et de Messrs des

Comtes pour les rendre le lendemain, car il estoit desja lors XI heures du soir.

Il leut les deux lettres adressées à luy, et puis celles de Madame la Presidante, aprez quoy elle desira que je luy fisse part des miennes, ce que je feis pour celle de Mr de Bouc, et pour le commancement de la vostre, mais non pas pour la suitte, ne pour la lettre du P. Seguiran, que je jugeay bien debvoir estre differées. Elle trouva un peu à redire à celle du R. P. Seguiran, mais elle trouva bon enfin d'attendre patiemment la venüe de Mr de Bouc qu'on luy promettoit dans la fin de ce moys.

Le lendemain au matin, aprez avoir faict partir en poste pour Marseille Mr Seguiran, accompagné de Mr le consul Seguiran, je m'en allay avec Mr de Laurens rendre les lettres de Mr d'Oppede qui les receut avec applaudissement; Mr Aymar se trouva absant, et Mr de Michaelis[1] aussy. Nous trouvasmes Mr Margaillet chez luy[2] et luy rendismes sa lettre en main propre, dont il se tint fort obligé à Mr de Bouc et monstra de s'en resjouyr grandement. Mr de Reauville[3] et Mr de Montfuron[4] se trouvarent sortis dez le poinct du jour ensemble pour la promenade. Nous les allasmes attendre au palais où nous leur rendismes leurs lettres, ensemble à Mr le Procureur general et par mesme moyen celles pour la Compagnie, tant de Mr de Bouc que du P. Seguiran. Ils les receurent avec honneur, et specialement Mr de Monfuron et Mr le Procureur general avec une manifeste resjouyssance. Mr de Reauville avec sa gravité accoustumée tesmoigna de s'en conjouyr avec nous grandement, et dict qu'il feroit voir les lettres à la Compagnie si tost qu'elle seroit assemblée. Ce qu'il fit, et les lettres furent trou-

[1] Joseph de Michaelis, reçu conseiller à la Cour des comptes en 1601, donna en 1638 sa démission en faveur de son fils Jean-Augustin.

[2] Claude Margalet, reçu en 1601, devint doyen de la compagnie et fut démissionnaire en 1632 en faveur de son fils François.

[3] Nous avons déjà vu que Claude des Rollands, seigneur de Réauville, fut reçu président de la Chambre des comptes en 1618 et occupa cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 1653.

[4] Jean-Baptiste Garnier de Montfuron, reçu en 1606, résigna en 1646 en faveur de son fils Jean.

vées en termes dont la Compagnie demeura grandement bien satisfaicte. Nous allasmes encore rendre les lettres de Mr Felix[1] et Mr du Perier[2] qui estoit tout transporté d'aise et de contentement.

L'aprez disnée j'allay visiter de la part de Made la Presidante Mr de Beauville, qui adjousta de grands compliments à ceux du matin, et puis Mr de Montfuron et Mr le Procureur general qui ne s'estoient pas trouvez chez eux.

Il nous manquoit deux lettres, l'une à Mr Durand qui avoit prins grande peine à la semonce pour l'honneur du deffunct, et l'aultre à Mr de Pierrefeu[3], qui faisoit profession d'estroicte amitié avec ledict deffunct; cela se pourra suppleer.

Nous attendrons impatiemment les nouvelles de la reception actuelle de par de là, et du temps precis du retour, tant de Mr de Bouc que de vous. Cependant je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce dimanche matin 13 juillet 1625[4].

LXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Le sieur Tisati se faict tant attendre que je feray mettre ce pacquet à la poste aujourd'huy si il ne vient bientost. Depuis la despesche faicte

[1] Melchior Felix, des seigneurs de la Ferratière, avait été reçu conseiller aux Comptes en 1604 et mourut en charge en 1639.

[2] Le sieur du Perier, dont il a déjà été fait mention précédemment, n'est pas nommé ici comme conseiller à la Cour des comptes, compagnie à laquelle il n'appartint jamais.

[3] C'était Melchior de Thomas, sieur de Pierrefeu, reçu conseiller de crue en 1606.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 165. Autographe.

il est survenu une bien mauvaise affaire. J'estois hier fort embarrassé avec des pauvres parties assignées devant moy à l'issüe du disner, quand j'envoyay mon neveu à Mad[e] la Presidante pour sçavoir si M[r] Seguiran son filz estoit de retour de Marseille ou si elle en avoit poinct receu de lettre, car je n'avois pas esté adverty de son retour encores qu'il fust revenu dez le vendredy au soir qui estoit le mesme jour de son depart. Elle me manda qu'elle avoit à me communiquer quelque chose, et avant que j'eusse peu achever de prendre ma robbe pour y aller, M[r] Seguiran fut ceans qui me dict qu'il s'en alla d'abbord sallüer M[gr] de Guise, sans s'estre adressé à persone pour le presenter; j'avois dict et avois creu que M[r] le consul Seguiran, qui le conduisoit, luy feroit voir à l'advance ou M[r] de la Verdiere [1] ou quelque aultre, pour le presenter et disposer la matiere. Il le sallüa donc et luy bailla les lettres du R. P. Seguiran, du s[r] de Bouc, et de Mad[e] la Presidante; M[gr] de Guise l'accueillit honorablement, et receut les lettres, et puis luy fit quelques compliments, aprez quoy il se divertit à aultre entretien. Ayant puis sceu le subject du voyage, il promit de faire responce, et fit tout plain d'honnestes offres et asseurances de continuer la mesme bonne volonté qu'il avoit porté au deffunct. Aprez disner M[r] Seguiran y retourna pour dire adieu; il s'excusa de n'avoir peu escrire, mais dict qu'il escriroit le soir, et feroit tenir la lettre. De sorte que M[r] Seguiran s'en retourna sans attendre cette responce. Ayant toutefoys veu M[r] de la Verdiere qui se mit devant et luy fit de grandes plaintes de ce que certaines sortes de gents avoient tellement preoccuppé l'esprit de mondict seigneur, que tous ses anciens serviteurs avoient perdu leur credit envers luy, et que tous les services qu'il avoit rendus à ce prince avec tant de hasard de sa vie et de sa fortune, n'estoit en aulcune consideration, et qu'il luy fauldroit mandier la faveur d'aultruy, s'il avoit besoin de quelque chose. Adjousta que tous les aultres de la maison estoient en mesmes termes. Que le pauvre Bourdaloue estoit sur le poinct d'estre

[1] S'agit-il là de Jean-Baptiste de Castellane, sieur de la Verdière, Moissac, Varager, Fox, Amphoux, etc., qui fut premier consul à Aix en 1640 et 1654? La terre de la Verdière passa, après lui, aux Forbin d'Oppède.

congedié pour faire place à un Marseillois. Que neantmoins il estimoit que Mr de Bouc venant et faisant quelques compliments à mon dict seigneur, en tireroit satisfaction. Mr Seguiran s'en revint donc comme cela. Je m'en allay voir Madame et apprins d'elle et de Madame de Vaulvenargues[1] qu'hier au matin le sr du Perier, juge de Lambesc, s'en alla chez Madame la Presidante, laquelle il trouva dans sa chambre accompagnée seulement de Madc de Vauvenargues, sa fille; il luy presenta une lettre de Mgr de Guise, laquelle elle receut avec l'honneur qui y appartient, sans l'ouvrir et sans la lisre, parce qu'elle attendoit quelqu'un qui l'aydast à ce faire. Ledict sr du Perier, voyant qu'elle tardoit tant de l'ouvrir, s'advancea disant qu'il pensoit que cette lettre contint la mesme chose que celle que mondict seigneur luy escrivoit à luy, à sçavoir qu'il desiroit se servir du logement du palais, et qu'elle pourroit faire pourvoir à son logement ailleurs, y adjoustant quelques petitz complimentz et excuses, tant de ce qu'il estoit porteur à son grand regret de cetté mauvaise nouvelle sans qu'il eust peu s'en descharger, et de ce que mondict seigneur estoit comme constrainct d'en venir à cela à cause que le logement de l'archevesché ne luy estoit pas commode, et qu'on y vouloit bastir, et qu'il estoit marry d'y apporter si souvent de l'incommodité à Mr l'Archevesque. Madame la Presidante fut fort surprinse en cette harangue et ne se peut tenir de dire que le logement estoit trop malpropre pour Monseigneur; qu'elle ne croyoit pas qu'il songeast à si peu de chose, mais que c'estoient des petits serviteurs qui avoient faict cette poursuitte. Que feu Mr le President avoit eu du Roy cette maison soubs le bon plaisir de Monseigneur de Guise, et qu'elle pensoit que son filz de Bouc l'eust pareillement eüe. Mais que quand cela seroit, elle seroit toujours preste d'en sortir toutes foys

[1] Anne Seguiran, fille d'Antoine, seigneur de Bouc, et de Marie Gaufridy de la Galiniere, épousa en 1601 Jean-François Clapiers, seigneur de Vauvenargues. Il sera plus loin question des *quatre filles* de la présidente Seguiran. Les généalogistes provençaux (Robert, Artefeuil, etc.) n'ont pas fait connaître ces quatre filles et se contentent de nous parler des trois fils d'Antoine Seguiran et de Marie Gaufridy. Nous trouverons mention, dans les lettres suivantes, d'une sœur de Madame de Vauvenargues, Antoinette, qui fut prieure de la Celle.

et quantes qu'il plairroit à Monseigneur de Guise de le commander. Du Perier repartit que Mr d'Oppede l'avoit voulüe avoir dez lors du decez de Mr de Bras, et que parceque mondict seigneur de Guise la luy avoit refusée, ledict sieur d'Oppede avoit tousjours le cœur gros de cela contre mondict seigneur. Allors Mme de Vaulvenargues dict qu'elle sçavoit bien le contraire de cela et que Mr d'Oppede avoit deschiré en presence de Mr de Bouc les lettres qu'il avoit escrittes en Cour pour avoir cette maison, dez qu'il sceut que feu Mr Seguiran y avoit pensé, que c'estoit là un bien foible pretexte, et que si Monseigneur la vouloit, il n'avoit qu'à dire sa volonté pure et simple, car quand il fauldroit loger dans une escuyerie pour luy obeir, Mr de Bouc, son frere et touts ceux de la maison le feroient volontiers. Mais que le logis dont estoit question n'estoit pas digne d'un tel prince, attendu que c'estoit plustost un poullaillier qu'un palaun. Et enfin que ce n'estoient que des domestiques qui vouloient s'y venir loger. Lors du Perier repliqua que certainement il en avoit le brevet de Mr de Guise anterieur à feu Mr le presidant Seguiran, à qui il avoit cedé volontiers, mais qu'à cette heure, il estoit bien raisonnable qu'il y feust. Que s'il pouvoit accommoder là dedans Mr de Bouc et Madame, il le feroit volontiers. Ce fut ce qui picqua le plus ce monde là, car aultres foys il avoit prié feu Mr le president Seguiran de l'accommoder là dedans d'un quartier, et à cette heure il parloit d'accommoder luy mesmes les aultres. Lors Made luy dict qu'elle avoit bien sceu qu'il avoit envoyé un courrier à mondict seigneur pour demander ce logement et donner des advis contre sa maison, et qu'il ne se debvoit pas mesler de cela. Il dict que ç'avoit esté de son debvoir sçaichant le decez d'un chef de Compagnie souveraine, d'en advertir son maistre, mais que son courrier n'estoit arrivé que six heures aprez celuy de Made et partant qu'elle avoit eu assez de loisir d'obtenir la grace qu'elle demandoit si on la luy eust voulu accorder. Et sur cela comme luy vid que cez femmes se mettoient en action, il leur dict adieu, et Made la Presidante luy dict : Dieu vous gard, en hochant le menton, sans se lever de son siege, comme elle avoit faict à l'abbord, et le laissa aller comme cela. Il sor-

tit donc tout oultré de ce mespris, et ayant icy un laquay s'en alla faire responce, et puis alla voir Mr du Perier l'advocat, son neveu, à qui il fit recit de cette affaire, et d'ailleurs dez que j'en eus apprins le succez tant de Madc la Presidante que de Madc de Vauvenargues, je m'en allay voir Mr du Perier l'advocat (pensant empescher que son oncle n'escrivit rien qui peult aigrir) et Mr d'Oppede (pour m'esclaircir s'il y avoit songé). Pour Mr d'Oppede, il me dict nettement qu'il n'y avoit nullement songé à ce coup cy, que lors de son voyage en Cour il avoit demandé cette maison, qu'enfin on luy dict que si c'estoit pour y habiter le Roy la luy donneroit; comme il se laissa entendre, qu'il y habiteroit souvent, mais qu'il ne pouvoit quitter tout à faict sa maison, Mr de Pontchartrain le pressa fort de n'y plus penser, de sorte qu'il en advertit Mr de Guise qui la demanda pour exclurre Messrs des Contes, à cause des contentions, et l'obtint à condition toutefoys verbale qu'il en accommoderoit Mr de la Ceppede, à la mort duquel Messrs du Parlement luy faisants reproche d'avoir laissé perdre la possession de ce logis, il en escrivit, et avant qu'avoir envoyé sa despesche s'en despartit en faveur de feu Mr Seguiran, qui luy fit dire qu'il vouloit vendre sa maison, pour parfaire le prix de l'office, qu'à cette heure il n'y avoit pas seulement songé. Pour Mr du Perier l'advocat, il s'offrit de servir en cela Mr de Bouc de toute son affection comme en toute aultre chose, et qu'il empescheroit bien son oncle de rien escrire qui peult ennaigrir l'esprit de ce prince. Mais en nous promenant dans sa salle, nous vismes paroistre son oncle dans la place, que nous fismes appeller. Il vint et dict l'affaire selon son sens et entr'aultres choses qu'il avoit escript à Monsgr de Guise et à Mr de Bourdaloüe, que Madc la Presidante avoit respondu que feu Mr le Presidant avoit eu la maison du Roy, que Mr de Bouc l'avoit eüe aussy, comme elle croyoit, mais nonobstant cela elle seroit tousjours preste d'en sortir et de la laisser à mondict seigneur quand il le commanderoit. Je luy dis que Madame m'avoit dict d'avoir usé de cez termes : nous avions du Roy cette maison, entendant parler de feu Mr le Presidant, qui l'avoit veritablement du Roy, par le consentement de Monseigneur de Guise, et que je ne

pensois pas qu'elle se fust tant expliquée de dire que Mr de Bouc l'eust eüe aussy du Roy, parce que je sçavois bien qu'il ne la vouldroit pas avoir demandée sans le consentement prealable de mondict seigneur; il incista au contraire et je luy dis que j'estois bien marry qu'il eust escrit cez paroles, et qu'il n'eust prins advis de quelque sien confidant amy à l'advance avant que se rendre instrumant de mauvais mesnage au prejudice de telles persones. Lors il me respondit qu'il n'avoit pas voulu tout dire à son neveu pour ne l'aigrir luy mesmes, mais qu'il avoit esté fort indignement traicté de Made la Presidante, en ce qu'elle avoit imputé le refus de Monseigneur à des petites gents, et aprez avoit dict que c'estoit luy et Felix qui avoient faict cette poursuitte contre elle, qu'il ne se mesloit pas des affaires de Felix et n'avoit rien de commun avec luy; qu'il avoit l'honneur d'estre d'assez bonne maison, et parent de par sa femme de la maison de Seguiran, que feu Mr le President l'appelloit son cousin, qu'il avoit esté plaindre les dœuils à cet accidant, et toutefoys on n'avoit pas daigné de le faire inviter comme parent, ne de luy faire aulcun semblant dans la maison qu'on le tint pour tel. Et reitera fort ce mot de petites gents qui sembloit fort rude encores audict sr du Perier son neveu. Je respondis que cette petitezze n'estoit relative qu'à la Grandeur de Mgr de Guise à laquelle on cedoit tout, ce qu'on ne pouvoit faire aux aultres de moindre condition. Mais il ne s'en voulut pas payer et reitera qu'il estoit premier en Brevet que feu Mr le president Seguiran, et que lorsque ledict sr Seguiran l'eut de Mgr de Guise, Mgr de Guise luy escrivit qu'il avoit receu trop tard l'advis qu'il luy donnoit de se resouvenir du don qu'il avoit eu de ladicte maison, et qu'il s'estoit desja engagé de parole envers ledict sr Seguiran, mais que s'il pouvoit obtenir un quartier pour luy dans la maison il en seroit bien aise, pour maintenir son droict par ce moyen. Je marquay cela, parce que c'estoit la verification de la plainte de Made la Presidante, que la poursuitte et traverse ne venoit pas du mouvement de Mgr, ains de luy. Mr de Bouc sçait bien ce qui se passa lorsque le dict sr du Perier vouloit avoir son logement comme consierge dans le Palais, et que feu Mr Seguiran luy respondit

qu'il en sortiroit donc. Enfin il nous tira de sa poche la lettre que Mgr de Guise luy en escrivoit, portant charge d'aller annoncer à Madᵉ la Presidante que mondict seigneur desiroit r'entrer dans ce logement, à cause que l'evesché estoit ruineux, et qu'on y vouloit bastir, mais qu'elle se pouvoit asseurer que ce ne seroit pas pour aultre que pour mondict seigneur mesmes. Et y avoit une appostille de la main de mondict seigneur, portant qu'il fit bien cognoistre à madicte dame, que ce n'estoit que par contraincte qu'il luy falloit prendre ce logis, et qu'il faisoit estat d'y loger la première foys qu'il viendroit à Aix, mais qu'il la fairoit advertir à l'advance, et de plus que Mʳ d'Oppede avoit tousjours porté sur le cœur, qu'il ne la luy eust laissée lorsqu'il l'avoit obtenüe du Roy. Il me dict qu'il en avoit faict lecture à Madame la Presidante, et que la lettre à elle adressée luy avoit esté envoyée à luy toute ouverte, pour la voir avant que la rendre, et qu'elle tendoit à peu prez à mesmes fins. Je luy dis lors que j'avois regret qu'avant qu'exposer sa creance, et luy monstrer sa lettre, il ne luy eust donné loisir d'ouvrir et lire la sienne et d'en conferer avec ses parents, avant que la surprendre de la sorte, car il eust esvité tout ce mescontentement dont il se plaignoit et n'eust eu que toute sorte de satisfaction. Et que c'estoit un grand malheur que je ne m'y fusse trouvé, ou qu'il n'eust donné du temps pour me mander, car je regrettois que sa lettre ne fut mal prinse et mal interpretée, dont il pourroit luy mesmes avoir un jour du regret. Lors il tesmoigna d'avoir quelque desplaisir de n'avoir esté plus retenu, et que si Madame vouloit faire responce à la lettre de Monseigneur, il escriroit par mesme moyen et m'envoyeroit sa lettre toute ouverte pour la faire tenir, où il addouciroit l'affaire le plus qu'il pourroit. Je ne rejettay pas cela trop loing, et m'en allay voir ce que vouldroit faire Madame, mais je la trouvay si roidye au contraire, qu'il n'y eust aulcun moyen de la persuader, disant qu'elle aymoit mieux sortir de la maison, qu'aussy bien elle n'y avoit jamais esté volontiers.

Voilà une fascheuse affaire à mon gré en cette conjoncture, mais je ne pense pas pourtant que cela soit hors d'esperance d'accommodement

IMPRIMERIE NATIONALE.

si Mr de Bouc est une foys icy et qu'il voye Mgr. Et quand ce ne seroit que pour se ressentir de la traverse de cet esprit visqueux, je vouldrois bien defferer quelque chose à Monseigr de Guise, plus quasi qu'il ne seroit de besoing, pour rebutter cet homme, et luy enseigner qu'il ne se doibt pas indifferemment attaquer à toute sorte de persones, sans se mesurer, car certainement d'alleguer sa primaulté en Brevet sur feu Mr le president Seguiran, il me semble qu'il ne se mesure pas bien. Et encores que je sois bien patiant, j'advoüe que cela a surmonté ma patiance.

Je pense qu'une lettre du Roy, de Made de Guise, ou de Made la princesse de Conty, ou de la Royne mere, ou de tel aultre que l'on pourroit trouver à propos de delà, pourroit bien frapper ce coup et r'envoyer ce petit homme à chercher logis ailleurs. Il ne luy en manqueroit pas, si il en a tant affaire, au logis de feu Mr de Cournes St Martin, dans lequel Monseigneur ne peult loger, non plus qu'il ne le sçaulroit faire en celuy du palais. Il fauldroit que ses gardes tinsent la salle et qu'un chascun fust dans sa chambre, ou pesle mesle avec ses gardes, car le quartier sur la cuisine est inhabitable la moitié de l'année et bien mal en advenües, pour y loger un prince. L'interest de la Compagnie dont Mr de Bouc est le chef maintenant, l'oblige à postposer tout le sentiment et interest qu'il pourroit avoir au contraire pour tascher d'en venir à bout, car pourveu qu'on fasse ses affaires, je trouve qu'on se peult mocquer de tout le reste, principalement à cette heure qu'un bonnet carré et une longue robbe font passer pour trez bonnes des procedures, qui ne le seroient pas tant dans l'espée et le pannache. La retenüe et la prudence qu'il apportera en cette rencontre frappera un grand coup pour sa reputation dans le monde et s'il vient à bout de son dessain, il n'y a nul compliment qui le luy puisse faire achepter trop cher, et qui ne le fasse loüer au centuple que s'il demeure dans des ressentiments qui peuvent produire d'aultres plus fascheuses rencontres avec le temps.

Voilà mon advis. Vous pourrez mesnager le tout avec le bon P. Seguiran, et puis avec Mr de Bouc si le trouvez à propos. Vous aurez cop-

pie de la lettre de Mr de Guise comme vous avez eu l'original de la precedante. Et je demeureray tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 14 juillet 1625.

Du 15me.

Depuis avoir achevé la despesche, il est encore survenu un nouvel embarraz. Le juge du Perier m'ayant apporté à ce matin à l'issüe du palais une aultre lettre de Mgr de Guise en replique de la responce dudict du Perier, toute pleine de feu et de flamme, pour faire vuider la maison sur le champ, le tout neantmoins appuyé sur des fondements des faulx rapports dudict du Perier, je l'ay prié de trouver bon que je visse Madc la Presidante avant qu'il luy allast faire cette seconde harangue; il l'a trouvé bon. Cependant Mr d'Oppede nous a faict advertir que Mr de la Verdiere s'estoit trouvé dans le cabinet de mondict seigneur lorsque la lettre du Perier estoit arrivée, laquelle l'avoit mis en si mauvaise humeur qu'il vouloit sur le champ envoyer de ses gardes pour faire sortir les dames. Mais que nonobstant tout cela, il croyoit qu'il eust envie d'en gratifier Mr de Bouc, et qu'avec le temps il le feroit. Nous avons veu cette aprez disnée et Mr d'Oppede et Madc la Presidante. J'ay parlé d'envoyer Mr du Cheillar[1] à Marseille, ce qui a esté trouvé bon. Il partira demain au matin. Cependant on a dict à du Perier que Madc estoit allée à sa bastide de Bouc où l'on foulle aujourd'huy les bleds, et que je l'ay envoyé querir pour recevoir demain les commandements qu'on luy vouldra faire. Cependant Mr du Chaillar gaignera païs et je luy donne noz chevaulx pour aller. Il s'est monstré en cecy fort pront à servir Madc la Presidante et Mr de Bouc. Les discours seroient trop longs entre le Perier et moy sur cette derniere lettre, mais je l'ay quasi reduit à adveüer son tort. Si je puis avoir cop-

[1] Est-ce Pierre Savin, sieur de Chailar, vivant alors en Provence, et dont la fille épousa un d'Estienne-Villemus?

pie de ses lettres je les vous envoyeray, ensemble celle de Mad[e] la Presidante à M[gr], si M[r] le Premier President ne me presse de clore son pacquet comme je crains. Nous avons resolu de respondre aprez à du Perier que Madame veult sortir du logis et en porter elle mesmes, ou envoyer les clefs à M[gr] sans plus voir ledict du Perier qu'elle tient pour trop mal affectionné à sa maison, n'ayant pas mandé ce qui estoit de la verité de leur entreveüe, mais nous differerons cette responce à l'issüe du palais pour donner loisir à M[r] du Chaillar d'avoir parlé à l'advance[1].

LXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

ET, EN SON ABSANCE, RECOMMANDÉ

À MONSIEUR, MONSIEUR DE LOMENIE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILZ D'ESTAT ET SECRETAIRE DE SES COMMANDEMENTS,

À PARIS, À LA RUE S[t] THOMAS DU LOUVRE.

Avec une boitte marquée ✠.

Monsieur mon frere,

Ce mot n'est que pour accompagner la caissette cy joincte où sont encloses deux grosses boittes pleines de fleur d'orange seiche, et un peu de la mesme fleur hors des boittes. Je seray bien aise que vous la puissiez recevoir bien conditionnée, et sans qu'elle ait esté mouillée. Vous l'aurez, je m'asseure, par la voye de la coche de Lyon, où je l'ay adressée à Mess[rs] Cardon et Cavellat. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 19 juillet 1625[2].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 167-170. Autographe.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 171. Autographe.

LXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Avec un gros cachet de cuivre.

Monsieur mon frere,

Vous recepvrez la presante par un messager de cette ville que Mr Rebolly envoye exprez à Paris pour obtenir quelques expeditions lesquelles il avoit demandées à Mr de Colonia par un (*sic*) depesche qui n'est pas arrivée à temps de par de là avant le despart du sr de Colonia, ce que j'ay treuvé bien estrange, attandu que je vous avois envoyé cette depesche assez à temps pour la faire arriver de par de là avant le quatriesme de ce mois. Si vous pouvez vous employer à son affaire tandis que vous serez encores là, j'en seray bien aise pour recompancer un peu ce manquement et pour nous revancher des tesmoignages qu'il nous a donnés de sa bonne volonté.

Je ne sçay comme j'avois oblié de vous envoyer le cachet que Monsr Maran m'avoit apporté de Rome pour voir si on y pourroit r'abiller quelque chose de ce qu'il y a à redire. J'ai un peu deliberé si on le vous envoyeroit ou non de peur que ne soyez desja party, mais parce que Mr Rebolly m'asseure que si vous estiez parti son messager me le rapporteroit fidelement, je me suis enfin resoulu de le luy bailler. Ce que je y treuve le plus à redire est la trop grande hauteur de l'escusson eu esgard à la largeur, mais j'ay bien peur qu'il ne soit fort difficile d'y remedier à cause des lembrequins qui viennent aboutir tout contre le bort des costez dudict escusson. Toutesfois un habille homme y trouveroit bien encores quelque petit expediant en rongniant quelque rouleau desdictz lembrequins pour leur donner leur arrondissement et retours de quelque aultre costé et pour proffiter leur premiere place à l'eslargissement de l'escusson. Mais afin que tel eslargissement ne de-

mura trop vuide je serois d'advis d'y feindre une espece de biseau tout à l'entour du chanp de l'escusson comme font les Allemands non sulement dans les paintures de leurs libvres amicorum[1], mais aussi dans leurs cachetz et ouvrages de creux ou de relief; en ce cas il fauldroit rechanger un peu tout le champ et puis y reffaire la damasquineule aussy à l'Allemande, en sorte que celle du biseau aye son ordre tout distinct et separé d'avec le reste du champ. Plustost quand on reduiroit l'escusson en un peu de forme de targe il n'y auroit poinct de danger et de cette sorte on pourroit eslargir le bas et former tant soit peu de corne et de roleau par les coings d'en hault pour laisser l'entre deux eschancré afin de ne roigner si avant les lembrequins. Sy il y avoit par delà quelque brave Allemand il s'acquitteroit bien mieux de cela que les François. Vous y adviserez et si vous ne trouvez personne que vous estimiez capable de le faire, je suis d'advis que vous le laissiez comme cela et que seulement vous taschiez d'en faire mouler un ou deux à Mr Jacques Sergent le mouleur qui loge dans la rue d'Avignon vis à vis de la gallere prez St Jacques de la Boucherie[2], car sur le modelle qu'il en faira je fairay essayer icy Jacques Maré voir s'il en pourroit venir à bout à ma fantesie.

Au surplus le messager d'Avignon m'apporta cez jours passez vostre boete de Bulbes où j'admiray la grosseur de ce lilionarcissus flore rubente, lequel avoit poussé dans la bouete un bout de racine toute fresche de la longueur d'un bout d'eguilette. La bouete s'estoit trouvée un peu trop basse, ce qui avoit esté cause que l'oignon a esté un peu meurtry, mais j'espere qu'il n'en vauldra pas pis pour cela Dieu aydant. Les aultres quatre bulbes en forme d'artichaut estoient en bien mauvais estat et me tromperont grandement si elles viennent jamais à bien pour le moins de bien longtemps. J'ay envoyé le tout au prieur de Beaugencier avec vostre lettre mesme afin qu'elle luy serve de guide. Il est si paresseux qu'il y a trois mois qu'il ne m'a poinct escript tant il aprehande de se mettre sur le hault stile.

[1] C'est-à-dire l'album destiné à recevoir les souvenirs autographes des amis. — [2] Voir sur ce mouleur le recueil Peiresc-Dupuy (I, 150).

Monsieur Thoron m'a aujourd'huy envoyé l'aultre exemplaire de Mr Grotius que je faictz rellier [1]. Mr de Colonia est arrivé depuis le 18e de ce mois et m'a rendu un exemplaire des Œuvres de Mr du Vair fort bien conditionné que je fais pareillement rellier pour les voir. Il est si tard que je suis constrainct de finir en vous donnant le bon soir et demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce judy au soir 24e juillet 1625.

[*Post-scriptum de la main de Peiresc.*] Je vous prie de demander à Mr Rolbin (*sic*) une coupple de feuilles de son livre de plantes [2], où sont representées en taille doulce les plantes du Narcissus tuberosa radice, et l'Hiacynthus Jacobæus, afin que je les remplace au lieu des pareils que j'envoyay en Espagne, mais il fauldroit les faire enluminer, comme estoient les aultres; Mr Tavernier le fera faire, et en un besoing il vous fournira lesdictes deux feuilles si Mr Rolbin ne le faict.

J'ay oublyé entre les livres que je demandois, de vous demander, ou plustost au sr Buon, le Basilius Seleuciæ Eps fol° græc. lat. de Paris, en grand papier, s'il s'en trouve [3], et un aultre qui faict un volume à part non contenu en la Bibliothèque des Peres, qui est imprimé depuis peu d'années in fol° par Morel; je ne sçay s'il a nom Macarius ou aultre approchant [4].

[1] Le traité *De jure belli ac pacis* mentionné plus haut.

[2] Voir sur ce recueil, non mentionné dans le *Manuel du libraire*, le tome XLII de la *Nouvelle biographie générale*, colonne 439.

[3] C'est l'édition soignée par le P. Fronton du Duc et Fréd. Morel et ainsi indiquée par le P. C. Sommervogel (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III, in-4°, 1892, article *Duc*, colonne 243) : «Parisiis, ex Officina Nivelliana, sumptibus Seb. Cramoisy, 1618, fol., 3 vol.»

[4] Peiresc ne se trompait pas. C'était bien *Macarius*. Voici le titre de la première édition : *Macarius Ægyptius. Homiliæ quinquaginta, ex Bibliotheca regia*, Paris. Apud Guil. Morelium. 1562, in-8°. Texte grec et version latine furent réimprimés, avec le Gregorius Thaumaturgus, à Paris, 1622, in-folio.

Nous avons veu au catalogue de la foire un nouveau volume *Rerum indicarum* in fol° de Francfort avec les figures en taille doulce[1]. Mr d'Agut le vouldroit bien avoir pour en accomplir les recueils que Mr Tavernier luy avoit vendus des precedants tomes tant Indiæ Orientalis quam Occidentalis, si c'est chose nouvelle, car nous ne l'avons peu verifier, et les aultres qui pourroient avoir esté imprimez depuis qu'il achepta sez 2 volumes. Ensemble un libvre intitulé Le FLAMBEAU DE LA NAVIGATION des Hollandois, avec les figures par Guillaume Janssoom à Amsterdam 1620, ou plus fraiz et plus ample, s'il y en a.

Mr Tavernier pourroit bien fournir l'un et l'aultre, et faire plaisir tant à Mr d'Agut que à moy, qui pourvoiray à son r'embourcement.

Je vouldrois aussy une de cez cartes de l'empire de Charles Magne que Mr Bertius[2] a faict imprimer. Mr de Funeau m'avoit promis les 100 escus restants dudict sr Tavernier, mais pour tous dellays il promet à cette heure que dans ce moys d'aoust il payera. Vous le pourrez dire au sr Tavernier, attendant que je luy escrive, mais que je sois hors du service de ce moys de juillet.

Je m'estois mesconté quand je vous escrivis que les œuvres de Mr du Vair debvoient estre toutes d'une sorte de papier. Je voulois dire que celles du petit papier debvoient toutes estre de fin papier bien blanc, et n'y en debvoit poinct avoir de papier gris, ou commun, ains quelque nombre en grand papier dont il nous debvoit fournir cent exemplaires du grand et cent exemplaires du petit, mais fin papier, moitié d'un et moitié d'autre, mais il ne me souvint pas de cette particularité quand

[1] On trouve à la marge ce renvoi : «Appendix Regni Congo, Navigationes quinque Samuelis Brunonis. Francf. Apud heredes Jo. Theod. de Bry. F°.» — Voir dans le *Manuel du libraire* (t. I, col. 1310 et suivantes), le remarquable article consacré aux : *Collectiones peregrinationum in Indiam orientalem et Indiam occidentalem, XXV partibus comprehensæ a Theodoro, Joan. Theodoro de Bry, et a Matheo Merian publicatæ*. Francfort-sur-le-Mein, 1590-1634, 25 parties in-fol.

[2] Sur Pierre Bertius voir les tomes précédents (*passim*), mais surtout nos deux premiers tomes (I, 5, 56, 152; II, 30, 45, 64, 219). Peiresc demandait les *Tabulæ geographicæ* de Bertius publiées à Amsterdam en 1620 et dont deux éditions avaient déjà été données en la même ville, l'une en 1605, l'autre en 1613.

nous redigeasmes par escript nostre concordat. Il fauldra prendre ce que vous pourrez et tirer encore quelque nombre oultre les 50 exemplaires tant du grand que du petit pour le moins jusques à une douzaine d'exemplaires[1].

LXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

ET EN SON ABSENCE

À MONSIEUR, MONSIEUR LE R. P. SEGUIRAN,

CONSEILLER, CONFESSEUR ET PREDICATEUR ORDINAIRE DU ROY,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Depuis nostre despesche du seize nous avons receu voz lettres du 8me et 4me et Mr Cotron nous a dict des nouvelles du R. P. Seguiran du 17me, car il ne nous a poinct apporté de voz lettres, et est venu assez en diligence pour un homme qui n'avoit rien icy de pressé; il arriva avant hier au soir et fut icy tout hier jusques au soir, en intention de n'aborder à Marseille que la nuict, et d'aller par aprez exercer sa judicature aux champs. Il apporta des lettres à Madame la Presidante du R. P. Seguiran, et du sr de Becdejun[2] dont nous estions bien en peine où nous apprismes que le dict pere estoit saisy des provisions de Mr de Bouc bien et deuement seellées, à nostre grand contentement.

Lors de la reception de vostre despesche du 8me Madame estoit à

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 172. Peiresc a écrit en tête de sa lettre : *Coppie*. Un double de cette lettre (le *post-scriptum* en moins) est au fol. 174. Les trois premiers paragraphes du *post-scriptum* ont été reproduits dans une copie de la Méjanes (registre III, fol. 144). On a annexé à ces trois fragments un fragment d'une lettre précédente relatif au P. Mersenne et à son adversaire et on a fabriqué ainsi une prétendue lettre du 24 juillet 1625. Ce double procédé de dislocation et de fusion des lettres de Peiresc a été trop souvent appliqué dans les transcriptions conservées à la Méjanes.

[2] Bedejun est une commune du canton de Barrême (arrondissement de Digne). Le sieur de Bedejun était un Galice.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Bouc; je luy monstray à son retour ce que vous m'escriviez de la disposition de Mr son filz à luy donner tout contentement, dont elle demeura fort satisfaicte. Mais encores plus à la reception des despesches du 11me où je trouvay un pacquet pour Mr Seguiran, que je luy allay rendre chez luy et l'accompagnay chez Madc où il le vint ouvrir en sa presence et luy bailla le blanc[1] de Mr son filz, qui la vainquit d'une telle façon, qu'elle ne pouvoit cacher sa joye de le voir reduict dans cette obeissance, qui estoit tout ce qu'elle avoit affecté. Elle entendit fort volontiers la lecture de sa lettre jusques vers la fin où Mr son filz se plaignoit de ceux qui luy avoient donné ce conseil. Car elle dict que ce n'avoit esté persone que feu Mr le Presidant, mais cela fut bientost passé; je m'asseure qu'elle luy donnera toute sorte de contentement avec le temps. Ce fut un expediant excellant que celuy de ce blanc seing. Car il met toutes choses à sa pure discretion, et l'oblige aussy d'ailleurs à n'en user pas qu'avec grande moderation. La lettre que le R. P. Seguiran luy a escritte sur ce subject l'a fort satisfaicte aussy. Et elle en est maintenant demeurée en de trez bons termes et en trez bonne humeur. Elle se plaignoit un peu du carrosse, mais tout le monde s'est aydé à le luy faire agreer. Elle eust la curiosité d'envoyer incontinent demander le prix du foing qui se vend 50 sols le quintal, et de l'avoine qui vault 4 escus la charge, mais nonobstant tout cela, elle se laissa persuader sur l'assurance que nous luy donnions que de 4 chevaulx on en vendroit deux à l'arrivée en ce païs; elle eust desiré que la vente s'en fust faicte à Lyon afin de donner moings de subject au monde de parler de ce changement d'estat, qu'elle dict n'estre pas bien compatible avec quattre filles.

Au surplus vous verrez cy joincte la coppie de la lettre que Mr du Chaillar escrivit de Marseille à Madame sur le subject des mauvais offices que le Perier juge luy avoit rendus auprez de Mgr nostre Gouverneur, ensemble de celle de Mr de la Verdiere, et de celle que mondict seigneur escrivit audict Perier, laquelle fut apportée par Bourdon

[1] Le blanc-seing. Le mot est un peu plus loin écrit en toutes lettres.

jusques à Bouc où estoit lors Madame, sans passer oultre jusques icy le soir mesmes comme il debvoit, et comme il nous avoit promis, ce qui fut cause d'un grand inconveniant, car le lendemain au matin le Perier (qui ne void l'heure d'entrer en cette maison pour y avoir les gaiges de concierge que le Roy paye, se dict on, à raison de quattre ou 500 libvres, et son habitation franche) y envoya Lucian avec des tapisseries pour tapisser la salle et la chambre, et le lict de camp de mondict seigneur, lesquelles tapisseries estoient desja quasi tendües, avant qu'arrivast le petit laquay que Bourdon envoya le lendemain au matin de Bouc, qui apporta ladicte lettre de Mr du Chaillar, et celle de mondict seigneur qu'on envoya incontinant audict Perier, mais il se contenta de faire cesser le transport des aultres meubles qu'il y vouloit envoyer, sans faire revenir ceux là en l'aultre maison de mondict seigneur; ains il fut bien aise qu'on achevast de tapisser pour maintenir sa possession.

Depuis il est survenu une mauvaise affaire d'un conflict de jurisdiction entre la Chambre des Contes et mondict seigneur sur une imposition de 8 escus par feu dans les vigueries de Draguignan, Grace et St Pol[1], pour le payement de 1000 hommes dont la levée avoit esté ordonnée par mondict seigneur, dont il y a eu plainte de la communaulté de Broc[2] et des procureurs du païs qui y ont adheré, sur quoy la Chambre des Contes a faict arrest, portant deffences d'executer cette ordonnance, et information des violances des exacteurs, attendant de faire droict definitivement à l'opposition qui y avoit esté formée, et à l'appel qui en avoit esté interjetté, duquel toutefoys on n'a pas depuis voulu parler, par respect, ains seulement de l'opposition.

Aussytost que le Perier eut le vent de cette poursuitte il accourut à Marseille, tant pour cela que pour s'aller justifier et recharger la main, s'il pouvoit, à cez dames. Il alla dire adieu à Mr d'Oppede et tout d'abbord luy dict que Messrs des Contes avoient embrassé cette affaire en haine du logement du palais. Le lendemain il fut de retour icy avec

[1] *Saint-Paul* est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes). — [2] Aujourd'hui *Le Broc*, commune du canton de Vence (arrondissement de Grasse).

Mr de Bourdaloüe, pour tascher de rompre ce coup. Mais ils trouverent l'arrest resolu et feurent icy tout le jour sans que Mr de Bourdaloüe allast voir, ne envoyast vers Made la Presidante, et toutefoys le jour d'aprez quand il fut party le Perier me vint trouver pour me dire que mondict seigneur s'attendoit que Made la Presidante deubt avoir vuidé la maison et deslogé dans deux jours, et qu'il n'attendoit que cela pour venir faire un voyage en cette ville, car il ne pouvoit loger ailleurs, le concierge de Mr d'Aix ayant redemandé tout fraischement à Lucian les clefs du quartier de l'Evesché où souloit loger mondict seigneur. Je luy respondis que cela n'estoit pas bien conforme à la lettre que mondict seigneur luy avoit escritte, laquelle portoit de ne presser poinct qu'il n'y eut aultre commandement de luy. Il me dict qu'à son dernier voyage de Marseille, Monseigneur l'avoit commandé à Mr de Bourdaloüe et à luy, et que Mr de Bourdaloüe avoit esté le jour precedant troys foys chez Made la Presidante pour le luy faire entendre, et qu'il ne l'avoit pas trouvée. Je luy dis qu'elle n'en avoit bougé de tout le jour, et que sa porte avoit toujours esté ouverte à tous venants, et qu'au contraire de cela elle avoit prié Mr du Chaillar de voir Mr de Bourdaloüe pour sçavoir de luy s'il avoit d'aultre ordre, lequel ne luy avoit rien dict de cela. Il me demanda aprez qu'est ce qu'il en debvroit attendre; je luy dis que je verrois moy mesme Mr du Chaillar, pour en sçavoir davantage et apprins dudict sr du Chaillar que ledict sieur de Bourdaloüe ne luy avoit rien dict de tel; l'advis de Mr du Chailard et le mien furent d'envoyer un laquay à Mr de la Verdiere pour luy en donner advis, ce qui fut faict; Made luy escrivit, et il fit responce à Mr du Chaillar qu'il en avoit incontinant parlé à mondict seigneur, lequel luy avoit dict qu'il n'avoit poinct ouy parler de cette affaire depuis le depart dudict sr du Chaillar de Marseille (ce qui descouvre bien clairement l'imposture de ce frippon) et qu'il estoit en quelque ambiguité sur ce subject, mais qu'il tenoit pour certain que Mr de Bouc arrivant tout s'accommoderoit à son contentement. Le prioit neantmoings de ne poinct monstrer sa lettre à persone. Tant y a que Made a faict charrier quelques meubles à la ville, resolue neantmoings de

faire ce qu'elle pourra pour ne sortir poinct du logis que M^r son filz ne soit venu, non pour envie qu'elle ayt d'y demeurer, mais pour ne donner pas ce plaisir à ce frippon d'y venir habiter, et pour tascher d'esviter qu'il n'entre pas en jouyssance dez gros gaiges de concierge que feu Messrs du Vair, de Bras et de la Ceppede avoient, se dict on, faict tirer par leurs serviteurs durant leur tenüe sur la recepte generale. Et puis pour esviter, si faire se peult, que Messrs des Contes n'ayent le desplaisir de voir ce logement hors des mains de leur chef. Hier Messrs du Parlement s'assemblerent extraordinairement et à la requeste des gents du Roy, ouys les procureurs du païs, firent aultre arrest portant deffences de faire aulcunes impositions et levées aultrement que par les formes et officiers ordinaires suyvant les ordonnances et lettres patentes particulieres adressées à la Cour en l'an 1622. De sorte que Messrs des Contes ne seront pas seuls en cette contention de jurisdiction.

Monseigneur a r'envoyé de rechef icy Mr de Bourdaloüe pour traicter avec Messrs des Contes, et recognoissant qu'on l'a surprins, accorde de revocquer son ordonnance, s'ils veullent oster leur arrest de leurs registres, mais je ne pense pas qu'ils y consentent aiseement, et celuy de nostre Compagnie y est survenu bien mal à propos. Ce seroit un trop long discours, s'il falloit vous entretenir des particularitez de toute cette affaire là qui a esté une mauvaise rencontre pour le faict de la maison du palais. Mais nous n'en pouvons mais, quoyque puisse dire le Perier et lors mesmes de l'arrest de Messrs des Contes, je ne pense pas que pas un d'eux creut que ladicte maison ne deubt demeurer à Mad^e la Presidante. Pour nostre Compagnie, l'on ne peult pas leur faire ressentir l'interest de Messrs des Contes en la privation de cette maison. Enfin il fault que l'envie de ce frippon demeure courte à ce coup et pour moy j'estime que c'estoit à propos que vous en feussiez adverty. Sur ce je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 25 juillet 1625.

Mr de Guise a enfin signé la revocation de son ordonnance et par une contraire en declarant sur les remonstrances des procureurs du païs, qu'il avoit esté surprins, et qu'il avoit procedé contre les ordres et libertez de la province, il ordonne que tout ce qui en avoit esté exigé sera restitué en deue forme. Le greffier des Estats Meyronet y fut pour les procureurs du païs [1], et r'apporta ladicte revocation, laquelle a esté envoyée sur les lieux pour estre executée. De sorte qu'il ne sera plus besoing d'envoyer executer nostre arrest. Je ne sçay encore ce que pourront faire Messrs des Contes.

Ce 27 juillet 1625 [2].

[A la suite de cette lettre on trouve un fragment de papier (f° 178), lequel a été relié à rebours. Il doit probablement se lire ainsi :] Mr du Chailar, pour vaincre l'esprit de Mr de Guise, luy demanda s'il pouvoit faire aulcune plainte du feu sr president Seguiran; il respondit que non, ains au contraire qu'il luy avoit tesmoigné plus de bonne volonté que tout aultre de sa profession, dans la province. Puis luy demanda s'il avoit eu à se plaindre de Madc la Presidante; il respondit aussy que non. Il luy fit la mesme demande touchant Mr de Bouc, et avant que le laisser respondre le prevint en luy r'amentevant ce qu'il luy avoit ouy dire à luy mesmes de luy, tant pour le voyage de la Rochelle, que pour tout plain d'aultres affaires où il s'estoit fort loüé de sa gentilesse et de son affection et services. De sorte que la responce fut conforme aux precedantes et suyvie de tesmoignages de vouloir faire paroistre qu'il se souvenoit de ses services, et s'en revancher. Mais il se jetta par après sur les plaintes du R. P. Seguiran, disant qu'il luy coustoit 200 mille escus, pour avoir donné à entendre au Roy que les benefices de feu Mr le Cardinal son frere [3] pouvoient payer ses debtes, et

[1] Les délibérations des États de Provence, imprimées annuellement, portent la signature *Meyronnet* de 1630 à 1684. Le greffier Paul Meyronnet fut la tige des marquis de Châteauneuf et des barons de Saint-Mars.

[2] Bibl. nat., nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 176. Autographe.

[3] Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, né le 22 janvier 1575, mourut à Saintes le 21 juin 1621.

entr'aultres 50 mille escus à Mad[e] des Essars[1]. Ce qui ne fut pas sans replique, à cause des enfans qu'il y a d'elle. Il revint sur l'affaire de Cotron et les dernieres poursuittes du Conseil qu'il luy imputoit. Enfin il luy dict : Croiriez-vous bien que ce petit homme s'en alla plaindre au Roy que Mad[e] de Guise luy avoit donné un soufflet. Lors M[r] du Chailar avec ses libertez accoustumées luy dict avec son petit juron que celle là n'estoit pas bien tollerable et adjousta que s'il se pouvoit faire de comparaison, et qu'on dict cela de Madame du Chaillar, de l'humeur et du païs dont elle est, cela se pourroit croire, car ce ne seroit pas le premier prebstre qu'elle auroit confirmé, mais que de Mad[e] de Guise cela estoit du tout incroyable. Ce qui fit tant rire M[r] de Guise, et le mit en si bonne humeur, qu'il advoüa incontinant d'avoir esté mal informé par le Perier de qui il dit pix que pendre, et voulut quante quand se mettre en ses faicts justificatifs et fit appeller Mess[rs] de Beauvilliers et Bourdaloüe, lesquels chargerent la main encores plus sur le dit Perier, et ainsin les choses furent r'habillées. Il n'avoit pas oublié de reparler de la lettre de Vallevez à Puget, dont il luy reste encores plus de scrupule qu'on ne pensoit, ce qui sera cause qu'il luy fauldra encor un jour monstrer l'original de ladicte lettre, et deschiffrer les paroles rayées dont il a prins tant d'ombrage sans juste occasion[2].

[1] Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, avait été une des nombreuses amies du roi Henri IV. On a prétendu que le cardinal de Guise, qui n'était pas prêtre, avait épousé secrètement M[me] des Essarts et en avait eu plusieurs enfants.

[2] On trouve (fol. 179, 180 et 184) copie de plusieurs pièces de la correspondance mentionnée par Peiresc, copie envoyée à son frère. Voici le billet écrit par le gouverneur de Provence «à Monsieur du Perier, juge de ma baronye de Lambescq» : «Monsieur du Perier, je vous faicts ce mot pour vous dire que ne pressiez point Madame la presidante de Seguiran de desloger du logis du Roy que vous n'en ayez aultre commandement de moy qui ne desire luy estre tesmoigné en cette occasion que toute faveur et courtoisie, priant Dieu qu'il vous ayt en sa garde. A Marseille, le XVII juillet 1625. Vostre trez affectionné ami, GUYSE.» — Une lettre, signée *Gerente*, «à S[t] Victor, le 5 aoust 1625» est adressée «à Madame, Madame de Seguiran, prioresse du monastère de la Selle, à Aix». — Ce Gerente est appelé, dans une lettre de Bourdaloue «à Monsieur du Perier, advocat en parlement, juge de Lambesc» :

LXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS;

EN SON ABSENCE

AU R. P. SEGUIRAN,

CONSEILLER, CONFESSEUR ET PREDICATEUR ORDINAIRE DU ROY.

Monsieur mon frere,

Depuis avoir envoyé ma despesche je suis allé voir Mr le Premier Presidant et comme j'y estois est arrivé un honneste homme qui a apporté les nouvelles de la venüe de 18 galeres de Genes qui ont prins port à Cauroux[1] à deux milles de Cannes entre Cannes et Antibo, en ayants laissé 30 aultres galeres au cap St Souspir[2] au delà de Villefranche fort peu loing depuis mecredy dernier à 2 heures aprez midy, 23 de ce moys. Vous en verrez les particularitez que j'en ay aprinses, en celle que j'escrips à Mr de Lomenie. J'ay depuis eu responce de Mr Bourdon, qu'on est allé chercher à Gardane[3] et à Bouc[4] où il a ouvert la despesche à luy adressée, et me l'a r'envoyée, pour rendre les lettres. Je suis incontinant allé chez Made la Presidante, où j'ai rendu celle de Madame la religieuse, de la lecture de laquelle Madc la Presidante est demeurée fort bien satisfaicte, Dieu mercy. J'ay puis leu la mienne qui ne consistoit qu'en compliments. Et aprez la curiosité de cez dames a

M. le Capiscol de Gerente. Dans une des lettres suivantes il est désigné comme *grand vicaire.*

[1] Il s'agit sans doute de la *Garoupe,* vers l'extrémité du «cap incomparable d'Antibes». C'est une sorte de forteresse naturelle où l'on a élevé une chapelle à Notre-Dame.

[2] Les marins donnent le nom de Saint-Souspir au cap Saint-Hospice, qui se détache à l'est de la presqu'île Saint-Jean. Saint Hospitius était un ermite qui habitait la presqu'île au VIe siècle, et dont Grégoire de Tours a loué les vertus.

[3] Gardane est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix.

[4] Nous avons vu précédemment, dans le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy,* que Bouc-Albertas (c'est le nom actuel de cette localité) est une commune du canton de Gardane.

esté d'ouvrir la lettre adressée à Mgr de Guise, par laquelle nous avons apprins que noz despesches du 3me estoient arrivées (ce que vous aviez oublié de me marquer). Et que Mr le presidant Seguiran estoit demeuré satisfaict de la lettre de Mgr de Guise laquelle des gents plus delicats que nous vouloient interpreter sinistrement. Et avons tous esté trez aises de voir les termes d'honnesteté de Mr le President en son endroict sur le subject de la maison, car il sembloit qu'on eust voulu attendre qu'on la demandast. Made de Valvenargues y est survenüe laquelle a esté de mesme sentiment que nous touts, mais Mr Seguiran estant survenu s'est porté à un advis tout contraire et n'eust pas voulu que cette lettre eust esté rendüe. Enfin il n'en a pas esté creu, et par la voix de toutes les aultres persones susnommées il a esté resolu de l'envoyer demain. Mais pour n'envoyer un gentilhomme exprez, je me suis chargé de la faire tenir à Mr de Bausset[1], lequel je prieray de la rendre. Estant bien marry de ne l'avoir employé plustost en cette negociation comme ç'avoit esté mon premier advis; nous en verrons l'issüe, et quoy qu'il en puisse arriver, Monsr le President ne doibt avoir aulcun regret qu'il y aille en cela rien du sien, ayant affaire à un prince de cette qualité et parlant de chose où il ne regarde pas son interest comme celuy de la Compagnie dont il est à present le chef. Voilà tout ce que j'ay à vous dire, car il est bien tard, et je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 27 juillet à XI heures du soir 1625.

Madame la Presidante m'a dit que si par hazard cette lettre trouvoit encores Mr son filz de par de là, elle vouldroit avoir une coupple de papiers d'espingles noires. Cela veut dire qu'il en fault à toutes cez dames.

Pour l'affaire de l'imposition, j'ay depuis apprins certainement que

[1] Nicolas de Bausset était lieutenant civil et criminel au siège de Marseille. Il eut d'Isabeau de Félix la Reinarde un fils, nommé Antoine, qui lui succéda comme lieutenant en 1627.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sur les asseurances que Mr de Bourdaloüe donna le jeudy aprez disner aux Consuls (qui s'estoient assemblez au logis de mondit seigneur pour cet effect depuis l'arrest du Parlement) que mondit seigneur revoqueroit indubitablement son ordonnance par une contraire, ils envoyerent un homme en poste aprez l'huissier de Messrs des Contes pour le faire revenir sans passer oultre à l'execution de l'arrest de la chambre des Contes; le courrier le trouva par de là Brignole et le r'amena. Cependant Mr de Bourdaloüe r'amena à Marseille dans le carosse de mondit seigneur le greffier Meyronet pour prendre la dite revocation. Ils trouverent mondit seigneur dans le lict, où ils l'entretindrent jusques à 2 heures aprez minuict; enfin il donna le commandement et le lendemain vendredy à son lever signa la seconde ordonnance revocatoire de la premiere, comme donnée contre les formes et libertez du païs, avec mainlevée et mandement de restitüer tout l'exigé; il dict lors qu'il ne se plaignoit plus des Messrs de Contes qui estoient obligez de faire droict aux requestes à eux presentées, comme de Messrs du Parlement qui s'y estoient portez de leur propre mouvement. Tant y a que les arrests demeureront de part et d'aultre, mais ce sera de son authorité mesmes et non d'aulcune aultre, que les choses auront esté restablies en leur premier estat. Tout ce qu'il y a eu de plus extraordinaire est que la revocation est faicte comme à la requeste des procureurs du païs, lesquels toute foys n'y auront pas voulu aller, ains n'envoyèrent qu'un greffier, à cause que lorsqu'il les traicta si mal, ils dirent haultement qu'ils n'y retourneroient plus. Il a depuis voulu reprendre deux canons esventez en cette ville; on a prins cette occasion pour luy envoyer le consul Hugoleni afin de le prier de les laisser et de le remercier de la dicte revocation [1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 181. Autographe. Au fol. 182 est annexé un petit bout de papier sur lequel on lit ces quatre lignes autographes en chiffres avec traduction interlinéaire : «Son Tournon offre de prendre en mariage la Felix maistresse de Mr moyennant son abolition prealable et dix mille escus de dot. On luy [promet] sept mille escus de dot, voire on ira aux dix mille pourveu que prealablement il l'espouse et puys il aura sa grace et non devant; ils en sont là.» Tallemant des Réaux (*Historiettes*, I, 361-376) n'a rien dit de la liaison de

LXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce sera par M^r de St Aubin[1] que vous recevrez cette lettre avec une aultre que Mr de Meaux mon cousin vous escript à mesmes fins pour contribuer ce que vous pourrez à luy faire obtenir le comittimus qu'il desire, où je veux croire qu'il n'aura pas tant de peine, puisque Mr de Gordes[2] luy doibt tendre les mains. J'en escript un mot à Mr Lucas[3], pour luy servir en cas que vous fussiez party avant son arrivée de par de là. Estimant que s'il vous y trouve il n'aura pas de besoing d'aultre lettre que celle que mondit cousin vous escript, parcequ'il l'ayme uniquement, et que je sçay bien que pour l'amour de luy vous y ferez touts voz efforts, sans chercher d'aultre consideration, bien que son merite particulier vous y deubt obliger et moy aussy fortement. Je ne vous en diray pas davantage, et aprez vous avoir adverty que je receus hier vostre pacquet du 22me sans sçavoir qui l'avoit faict venir si viste, je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 30 juillet 1625[4].

«M. de Guise, filz du balaffré» avec «la Felix» et pourtant il donne force détails sur la vie galante du gouverneur de la Provence, en commençant ainsi : «On conte des choses assez plaisantes de ses amourettes.»

[1] Faut-il identifier ce personnage avec un gentilhomme du même nom et de la même époque qui fut tué près de Messine en 1648, étant capitaine des gardes de Mr de Villequier?

[2] Guillaume de Simiane, marquis de Gordes. La baronnie de Gordes (département de Vaucluse) avait été érigée en marquisat par lettres de février 1615 en faveur de Guillaume de Simiane.

[3] Sur ce secrétaire du roi Louis XIII, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I et II, *passim*).

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 183. Autographe.

LXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

ET EN SON ABSANCE

À MONSIEUR LE R. P. SEGUIRAN,

CONSEILLER, CONFESSEUR ET PREDICATEUR ORDINAIRE DU ROY,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Nous attendons fort impatiemment les despesches que vous aurez faictes du 29me qui debvroient estre icy aujourd'huy ou demain, parce que nous esperons que ce sera en responce des nostres du 16me par lesquelles je vous donnois advis des mauvais offices que le juge Perier avoit voulu rendre à Made la Presidante auprez de Mgr nostre Gouverneur, et des moyens que nous avions employez pour r'habiller toutes choses, et ce que nous y avions peu advancer, qui sembloit assez, mais deux ou trois voyages que ce compagnon a faicts à Marseille luy ont donné moyen de continuer ses mauvais offices et de regagner le dessus, je ne sçay par quelle entremise. En sorte qu'on s'est non seulement roidy à tesmoigner qu'on vouloit le logement du palais, mais qu'on avoit haste de voir que Madame en fust dehors, ce qui fit que Madame se resolut de commancer à desmeubler le palais peu à peu et enfin s'est logée chez elle, non sans incommodité, à cause que Mr Seguiran son filz (qui occupoit sa maison) n'a pas encore trouvé maison propre pour son logement, et est demeuré dans la mesme maison, n'en pouvant pas sortir avant la St Michel et possible n'en ayant il pas envie. C'est la verité que pendant ce temps le Perier a tesmoigné d'avoir tant d'envie d'entrer dans le palais, et tant d'apprehension d'en perdre l'occasion au cas que cette affaire fust retardée, que plus il se hastoit et precipitoit d'un costé, plus Madame reculoit et alloit doulcement, afin de le mortifier d'aultant[1], et de faict vous

[1] N'est-ce pas une piquante scène de comédie? Et avais-je tort de dire (*avertissement*) que Peiresc a mis dans le récit de tous les incidents de l'affaire du logement une verve aussi intarissable que spirituelle?

aurez veu coppie de la lettre que mondit seigneur luy avoit escripte portant de ne rien presser, et qu'il ne vouloit poinct qu'il passast oultre jusques à nouveau mandement. Il fit aprez un voyage à Marseille, pour la contention de jurisdiction de Messrs des Contes, et n'oublia pas de faire valloir cela comme si c'estoit en haine de ce logement; il revint avec Mr de Bourdaloüe pour traicter avec Messrs des Contes, et attendit qu'il s'en fust retourné pour dire qu'ils avoient eu touts deux nouvel ordre de bouche, pour haster ce desmeublement de Madame, dont il ne fut pas creu, car Madame avoit prié Mr du Chaillar de voir de sa part Mr de Bourdaloüe pour sçavoir s'il avoit poinct d'aultre ordre, lequel n'en parla point de sorte que le Perier n'en fut pas creu. Au contraire Made escrivit à Mr de la Verdiere, pour luy dire ce que le Perier faisoit contre l'ordre qu'il avoit eu par escript, et Mgr dict qu'il n'avoit poinct ouy parler de l'affaire, depuis le depart de Mr du Chailar. Le Perier, se voyant desadvoüé, fit un aultre voyage à Marseille sur la rencontre de Messrs du Parlement, et en revint avec Messrs de Beauvilliers et de Bourdaloüe, et attendit qu'ils s'en fussent pareillement retournez, pour dire qu'ils avoient eu nouvel ordre de bouche de voir Madame, et qu'ils y estoient allez et avoient parlé à un voisin Gautier; tout cela se trouva une baye, et il n'en fut pas creu. Mais on ne laissa pas de continüer le desmeublement. Et l'on fit sentir à mondit seigneur que Made n'avoit aultre regret, que des papiers de sa maison qu'elle eusse bien voulu laisser prendre par son filz mesmes, aux mesmes lieux où le deffunct les avoit mis, sans qu'aulcun autre y mit la main en absance de sondit filz. Et qui pix est qu'il y avoit des papiers d'importance de Mr le Conte de Moret[1], qui estoient en depos entre les mains de feu Mr le Presidant, soubs des clefs tant de luy que des ageants dudit seigneur Conte. Lesquels elle eust bien voulu faire rendre en leur presence et selon l'ordre qui seroit venu de la Cour. Mr Gerente son grand vicaire en avoit mesmes parlé à mondict seigneur,

[1] Le fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret. Nous avons déjà rencontré plus haut ce personnage.

lequel luy avoit dict que de tout le mois d'aoust, il n'entendoit poinct que l'on bougeast rien dans le palais. Mais ce frippon qui en estoit au desespoir fit encor un aultre voyage à Marseille, où il trouva moyen de faire encore mettre en colere mondict seigneur qui tesmoigna publiquement qu'il entendoit r'avoir cette maison. Sur ce poinct la lettre de Mr de Bouc du 18 du passé luy fut rendüe par M^r le lieutenant Bausset, à qui il se laissa entendre qu'il vouloit en toute façon avoir le palais, où estoit le vray logement des gouverneurs, attendu que l'evesché s'en vient en ruine, disoit il, et qu'il ne vouloit plus incommoder M^r l'Archevesque. Le Perier me vint donc voir au retour de ce dernier voyage, disant que Mgr faisoit estat de venir dans trois jours, qu'il luy avoit demandé s'il n'avoit pas les clefs, et que luy avoit respondu qu'ouy, encores qu'il ne fust pas vray, pour mieux servir Madame, disoit il; je n'oubliay pas de luy remonstrer que c'estoit au commancement qu'il debvoit avoir sceu ce qui estoit bon à taire, et ne rien dire qui ne fut bien vray, non pas charger la main, comme il avoit faict. Je luy representay que les maisons ne se trouvoient pas vuides en cette saison, que si bien Madame en avoit une sienne elle s'estoit trouvée remplie et occupée; que pour faire vuider celuy qui l'occupoit, il luy en falloit une aultre qui ne s'estoit pas trouvée à poinct nommé; qu'on desmeubloit neantmoings tout ce qui se pouvoit, mais qu'il y avoit des choses qu'il luy falloit abandonner comme le vin. Il respondit que pour la cave Mgr n'en avoit que faire, qu'il en laisroit les clefs à Mad^e, et ne se souvenant plus de ce qu'il avoit dict en entrant, me dict qu'il avoit commandement d'aller voir et visiter la maison, pour adviser quelles reparations il y fauldroit faire et y mettre les ouvriers. Je ne manquay pas lors de luy reprocher sa contradiction avec le voyage que Mgr devoit faire dans trois jours, disoit il, ce qui ne s'accordoit pas avec l'employ des massons, qui y trouveroient de la besoigne pour six moys. Et luy dis que Madame l'avoit veu desadvoüer de tant de paroles qu'il avoit portées, qu'elle n'avoit plus de subject de le croire, et que puisqu'il avoit eu par Mr du Chaillar un ordre par escript de ne rien presser, et d'attendre un nouveau mandement,

quand il en monstreroit un par escript, on le croiroit. Le discours seroit trop long. Enfin je crois qu'il escrivit à Mrs de Beauvilliers et de Bourdaloüe[1], qu'il falloit m'escrire à moy, car il m'a envoyé à ce soir son filz avec une lettre dudict sr de Bourdaloüe escritte à luy, dont vous aurez la coppie cy joincte. Et tantost Mr de Gerente le religieux a prins la peine de me venir voir, pour me dire ce que ledict sr de Bourdaloüe l'avoit chargé de me dire, à sçavoir que Mgr vivoit dans une si mauvaise humeur contre un chascun, que persone ne sçavoit comment l'aborder, si ce n'est ce nouveau ministre Felix[2], qui l'entretenoit tout le jour, et par qui seul se faisoient toutes affaires; que Mgr estoit dans cette ferme et constante resolution de r'avoir le palais, et qu'il me conseilloit de faire trouver bon à Madame d'en sortir actuellement le plus tost qu'elle pourroit, parceque mondict seigneur avoit parlé de commander à du Perier de faire faire d'aultres clefs de la maison, si elle ne les rendoit bien tost. Je crois que dans aujourd'huy et demain tout sera vuidé, excepté la cave, et quelque reste de fourrage, qui se continüera de charroyer lundy. Cependant sitost que nous aurons voz lettres du 29me, nous resouldrons la forme que nous tiendrons pour rendre cez clefs. Madame avoit intention de les envoyer à Marseille par homme exprez, ne les voulant en façon du monde bailler à ce Perier. Et vouldroit escrire une lettre à mondict seigneur, qui tesmoignast aulcunement son ressentiment. J'avois aultres foys trouvé bon son dessein, mais depuis voyant le traictement qu'on va tousjours empirant, j'estois quasi d'advis de mander Lucian chez Madame, et que là elle luy baillast les clefs, sans tant de façon. Nous nous resouldrons dans demain à ce que nous aurons à faire.

J'oubliois de vous dire qu'aprez la derniere ambassade que le Perier me vint faire, Lucian en vint faire une autre deux jours aprez, m'ayant faict dire qu'il venoit de la part de Mr de Guise, pour sçavoir si la mai-

[1] Rappelons que ces deux personnages étaient attachés à la maison du duc de Guise. — [2] Le nom est en chiffres.

son estoit desmeublée ou non, et quand elle le pourroit estre; je luy respondis qu'on y travailloit à grande force comme il pourroit voir, et que de ce jour là, Mad[e] en descouchoit. Que s'il parloit de la part de M[gr] et qu'il fallust faire place dans le jour mesmes, qu'on la luy feroit. Je luy dis neantmoins les difficultez qui s'y estoient rencontrées dont il tesmoigna d'avoir luy mesmes de la honte, et me dict ingenuement qu'il n'avoit poinct de charge de M[gr]; que ce n'estoit que le Perier qui luy avoit dict de me venir faire cette harangue, et ne se peult tenir de se mocquer de luy en ma presence, et de tesmoigner de l'indignation contre luy quand je luy eus dict quelques particularitez que je luy en dis et s'en voulut retourner sans me rien ordonner, disant qu'il ne reviendroit pas mesmes, sans qu'il vit ordre exprez de M[gr] par escript, comme l'ordre de cesser avoit esté baillé par escript. Je luy demanday comment il logeroit M[gr] dans le palais; il me dict qu'il falloit que la salle fust pour le commun et les gardes, que la premiere chambre fust la salle pour la noblesse, et qu'il fust logé pour sa persone sur cette chambre, ou bien sur la cuisine, et soit en l'une ou en l'aultre, qu'il eust l'incommodité du passage et de l'advenüe, où il fauldroit en plain midy tenir des flambeaux. Il ne se pouvoit tenir de monstrer de l'indignation contre le Perier, en disant cela, advoüant qu'y n'y avoit nul moyen d'y loger la persone de M[gr] sans incommodité insupportable à luy et à tous les siens.

Je vous ay voulu dire tout ce destail, en cas que vous soyez encores là, pour servir d'advis, et pour faire songer à l'advance à la premiere visite que M[r] de Bouc debvra à mondict seigneur, laquelle je vouldrois faire prevenir par quelque persone de qualité, qui pressentit quelle reception il luy vouldra faire, et pour cet effect je serois d'advis (s'il peult estre à temps) qu'il fust chargé de quelques lettres du Roy portant creance sur les affaires publiques, pour l'obliger à favorable reception. Car de ne le point voir dans cette charge de premier presidant je ne pense pas qu'il se puisse faire, attendu que toutes les foys que mondict seigneur vient icy et qu'il void les compagnies, il visite aprez les premiers presidants de l'une et de l'aultre chez eux, et venant l'un

d'iceulx de la Cour, il luy doibt aller rendre ce compliment à luy, pour pretendre la revanche.

À Aix, ce 8 aoust 1625 [1].

LXXV

À MONSIEUR DE VALAVEZ [2].

Monsieur mon frere,

J'ay receu les vostres du 22 et 25 du passé, et attendois dès hier celles du 29, ayant esté infiniment aise d'entendre que Mr de Lomenie et Mr Barclay se portent mieux, et que Mr Bignon soit enfin sorty si honorablement de sa genereuse entreprinse; je luy en pensois escrire une lettre de felicitation, et à Mr de Bellievre, comme aussy au P. La Fare de son affaire, mais la despesche se va mettre à la poste, et je suis constrainct de laisser tout ce que j'avois à vous dire, si ce n'est que je suis bien marry que vous n'ayez ouvert ma despesche de Bordeaux, car vous eussiez apprins le dettail de tout plein d'affaires qu'il estoit bon que vous sçeussiez. Si vous en recevez d'aultres durant vostre sesjour de par de là, ne faictes pas difficulté de les ouvrir, je vous prie; je vous recommande les lettres cy joinctes, et suis constrainct de clorre, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 9 aoust 1625 [3].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 185. Autographe. La place a manqué à Peiresc pour mettre sa signature et les salutations finales.

[2] La même enveloppe et la même adresse ont servi pour la longue lettre du 8 août et le court billet du 9.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 187. Autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS,

ET, EN SON ABSENCE,

À MONSIEUR, MONSIEUR LE R. P. SEGUIRAN,

CONSEILLER, CONFESSEUR ET PREDICATEUR ORDINAIRE DU ROY,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Je vous ay escript à ce matin tout ce qui restoit à vous faire entendre concernant le deslogement du palais. Pour responce au surplus de voz dernieres du 29[me], vous verrez par celles que j'escripts au R. P. Seguiran, et à M[r] le president Seguiran, les principaulx chefs de ce que je vous eusse peu dire, à quoy je n'adjousteray, si ce n'est que pour la lettre de Mess[rs] des Comtes audict s[r] President, elle eust esté certainement bien honorable, mais en l'estat que sont les choses, puisqu'ils demeurent juges de sa reception, il eust semblé que c'eust esté vuider la difficulté qui s'y pourroit former, et en anticiper la grace en sorte qu'à son arrivée l'affaire n'eust quasi plus esté à faire. Ce n'estoit que la chambre des vacations qui estoit en seance lorsque la lettre de M[r] le president Seguiran y fut apportée, laquelle chambre estoit lors composée de ses meilleurs amys, et toutefoys ils ne furent pas d'advis de respondre, oultre qu'il promettoit de s'en venir si tost, qu'il ne sembloit pas que lez responces le peussent encores trouver à la Cour. Et maintenant la Chambre est composée d'aultres persones, qui ne sont pas comparables à celles dont estoit composée la Chambre le moys passé, de sorte que d'y faire proposer de respondre, je ne sçay s'ils auroient le courage de s'en dispencer, estans tous les plus jeunes et plus neufs.

M[r] Flotte vint hier de Grenoble, ayant veu Mad[e] la comtesse de

Carces à Valence[1], de laquelle il dict avoir aprins que Mr de Bouc s'en venoit si honorablement traicté par le Roy, qu'il avoit presté de par de là ez propres mains du Roy le serment de la charge de premier presidant pour estre receu icy sans examen. Le procureur André escrivit dernièrement à l'advocat de son frere que Mr de Bouc ne vouloit poinct subir d'examen, ains estre receu d'abbord par la Chambre des vacations à laquelle il avoit faict adresser ses lettres. Je ne trouvay guieres bon que cela se fust divulgué, et n'avois communiqué à persone ce que vous m'en aviez escript si ce n'est à Mr Michaelis seul, qui me tesmoigna de le gouster grandement, encores ne m'aviez vous pas escript ne l'adresse, ne la prestation de serment de par de là, que je trouve fort bonnes l'une et l'aultre, et n'y eusse voulu que le silence jusques à la venüe de Mr le president Seguiran, dont l'incertitude tient bien le monde en suspens, et moy entr'aultres, qui seray bien aise de le voir à l'advance soit en Avignon, ou sur le chemin d'icy là, pour voir ce qu'il trouvera bon de faire de la visite de Mgr le Gouverneur pour laquelle Mr du Chailar desire aussy de le voir comme moy à l'advance afin de s'en aller devant, si besoing est, à Marseille prevenir l'esprit de mondict seigneur et traicter avec luy de la reception qu'il entendra faire audict sr Presidant, pour esviter les inconveniants qui advindrent en celle de Mr le General des galeres. Car je crois que par devoir il fault en toute façon aller rendre cette visite en arrivant. Mais je suis bien d'advis aussy que ce ne soit pas sans sçavoir comme on y doibt estre receu, puisqu'on a tesmoigné d'avoir si tost mis en oubly les services passez.

Quant à Madame la Presidante elle est resolüe, à ce qu'elle me dict devant hier, de renoncer à l'heritage en faveur de Mr son filz, ce qui termine le differant de la plus valüe de l'office, et Bourdon me dict qu'elle estoit bien empeschée de ce blanc seing, et qu'elle le voulloit rendre tout blanc à Mr son filz à son arrivée, commençant à laisser paroistre plus que jamais l'amitié maternelle qu'elle luy porte par dessus

[1] C'était Leonor de Lettes des Prez de Montpezat, veuve depuis 1611 de François-Gaspar de Pontevès, comte de Carces.

tous ses aultres enfans, lesquels elle ne vouldroit pas avoir advantagez d'un sol, oultre leur legitime, pour luy reserver à luy tout ce qu'elle pourra. Mr Cottron lui dict (encores que je luy eusse faict promettre de s'en abstenir) que Mr son filz vouloit tenir table, et avoir un grand train, que le P. Seguiran mesmes disoit qu'il debvoit tenir un page. Ce qui l'avoit un peu allarmée, et luy avoit faict penser à se retirer à part, soit aux champs ou à la ville, mais je la r'amenay peu à peu, et luy fis cognoistre que pour le carrosse, il ne s'en pouvoit pas passer nom plus que d'un secretaire. Et du restant je l'asseuray qu'il ne feroit que ce qu'elle trouveroit bon; que pour la table j'estimois qu'il estoit obligé les festes de faire un peu d'honneur à la charge, mais que du reste il y auroit bien moyen de le regler à son contentement, à la mediocrité, à peu prez comme faisoit feu Mr de la Ceppede. Elle apprehende d'avoir à contester avec des serviteurs, se dict elle, et n'en gouste pas le grand nombre, nomplus que moy. Mais pour le carrosse elle y est si bien resolüe, qu'elle me disoit hier d'avoir faict party avec un honeste homme de Marseille qui faict venir de l'avoyne du Languedoc, pour en prendre sa provision au prix du marchand, attendu qu'elle est fort chere et beaucoup plus que le plus beau bled. Je luy dis que je vous voulois escrire ce bon mesnage; elle me pria en riant de ne le faire pas, ains plustot de prier son filz de ne se charger que de deux chevaulx au plus, et vendre les aultres à Lyon, s'il en avoit davantage, pour descharger sa despense d'aultant. Elle avoit prins la salle basse du logis de Raynaudy pour lui servir d'escuyerie, mais on s'en est desdict depuis, ce qui l'a fort faschée.

Madame la prieure de la Celle, sa fille, avoit attendu jusques à present la venüe de Mr son frere, mais voyant que par cez dernieres despesches nous n'en avions rien de resolu, elle partit lundy pour se trouver à la Celle[1] vendredy qui est le jour solennel, auquel elles sont obligées de se trouver personellement et resider un moys aprez; elle

[1] La Celle était un très ancien couvent de Bénédictines, situé près de Brignoles, et qui fut transféré à Aix par le cardinal Grimaldi en 1658. Antoinette Seguiran fut prieure de la Celle de 1625 à 1658.

sera meshuy marrye que Mr son frère arrive plustost, car elle eust bien voulu estre icy à sa venüe, et je le desirois aussy, parce que je la trouvois fort cappable de raison, et de la faire entendre à Madame sa mere.

Mr Seguiran a enfin trouvé moyen de faire desloger de chez Mr le lieutenant Felix la fille de la Balbany, et de s'y loger luy mesmes, pour faire meilleure place à Madame sa mere et à Mr son frere. Made de Vaulvenargues avoit logé sa fille avec Made la mareschale de Crequy.

Le papier me contrainct de finir, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 13 aoust au soir 1625[1].

LXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS,

ET, EN SON ABSANCE,

À MONSIEUR, MONSIEUR LE R. P. SEGUIRAN,

CONSEILLER, CONFESSEUR ET PREDICATEUR ORDINAIRE DU ROY,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Je receus devant hier vostre despesche du 29 soubs l'enveloppe de Mr le Premier Presidant, et en mesme temps une aultre de Mr le presidant Seguiran du 1 de ce moys soubs l'enveloppe de Mr Jacquet, ce qui me fist juger, n'y en ayant poinct de vous du 1 de ce moys, que la despesche de Rome vous auroit consumé tout le temps, ou que vostre pacquet seroit arrivé trop tard à la poste. Nous pensions y apprendre

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 188. Autographe.

de voz sentiments sur le subject du logement du palais un peu plus que nous ne fismes, comme vous aurez peu voir par mes precedantes. Si bien que n'attendant pas d'aultres lettres vostres plustost qu'au 15 ou 16 et jugeants bien que vous trouvant à Fontainebleau, tandis que Mr Seguiran estoit encor à Paris, vous n'auriez pas peu concerter ensemble ce que nous en eussions peu attendre, Madame se resolut de finir l'affaire du palais sans plus de remise, et de faict hier aprez disner elle envoya prier Lucian de la venir voir, et luy remit toutes les clefs, disant qu'elle les luy avoit voulu bailler à luy, parce qu'elle n'avoit pas voulu faire cet honneur au Perier, qui s'estoit si mal comporté en son endroict, et qui s'estoit rendu faulx tesmoing contre elle auprez de Monseigneur de Guise pour s'en advantager, et y proffitter d'une vintaine d'escus de loüage de maison, mais qu'elle ne pensoit pas si peu vivre qu'elle ne vid que Dieu l'eust puny de ses mauvais deportements. Et qu'il feroit bien d'esviter de se presanter devant elle, car elle auroit peine de se contenir de le traicter comme il meritoit. Que s'il estoit effectüellement au service domestique de mondict seigneur, elle ne luy vouldroit pas avoir rien faict ne dict, mais que n'estant employé que comme il estoit de si loing, elle ne pensoit pas luy debvoir le mesme respect et croyoit bien que s'il estoit aujourd'huy en cet employ il n'y seroit pas tousjours, se rendant si indigne comme il faisoit de cet honneur; elle entra encores plus avant en discours sur ce qu'il n'avoit pas tenu à ce petit indiscret qu'il ne l'eust faict mettre à la rüe 15 jours aprez le decez de feu Mr le Presidant son mary, à cause que les maisons ne se trouvoient pas vuides au temps qu'il l'avoit faict presser de desloger du palais, et qu'il avoit fallu que Mr son filz, qui occupoit sa maison, se rançonnast pour trouver une aultre maison si à contre temps, et pour en faire sortir pareillement ceux qui l'occupoient, afin qu'il peult faire place à elle dans la sienne. Que tout cela ne se faisoit que pour le seul interest de la pretendüe conciergerie de ce Perier, car la maison n'estoit nullement propre pour y loger Monsgr de Guise. Ce que ledict Lucian advoüa ingenüment, tesmoignant de l'indignation contre le Perier, et adjoustant qu'il ne luy laisseroit pas

lesdictes clefs qu'il n'en eust vallable descharge par escript, du costé de Marseille. Je l'avois conjurée auparavant tant que j'avois peu de ne se poinct laisser aller en discours qui peult estre prins en mauvaise part, mais il fallut qu'elle se deschargeast un peu le cœur. L'advis de Mr du Chailar avoit esté d'envoyer les clefs à Bourdaloüe à Marseille, ce que Madc vouloit faire pourveu qu'en luy escrivant, il n'y eust nul remerciment, ains quelque reproche, de sorte que j'estimay qu'il valloit mieux n'en rien faire. Elle avoit eu quelque inclination auparavant de les envoyer à Mgr mesmes, avec une lettre de compliments. Mais sçaichant qu'il est devenu de si mauvaise humeur et estant incertaine de la reception qu'il feroit au porteur, elle ayma mieux s'en abstenir. En effect, puisqu'il a monstré de n'avoir voulu faire la gratification qu'au deffunct, sans que ceux qui sont demeurez aprez luy s'en soient peu prevalloir aulcunement, ils n'estoient pas obligez à luy faire de grands remerciments, veu que la memoire mesmes du deffunct est demeurée aulcunement offencée du mauvais traictement qui a esté faict aux siens incontinant aprez son decez, pour le seul interest d'un jeune frippon[1].

J'oubliois à vous dire que Madame ne remit pas les clefs de la porte qui va de la cuisine dans le cartier de Messrs des Comptes, ains la bailla au premier huissier, pour les porter à Mr le president de Reauville et à Mr Durand le Doyen, pour en ordonner ce que bon leur sembleroit. Mais Mr de Reauville ne se laissa pas trouver et puis monta à cheval pour un voyage qu'il va faire aux Cabanes[2] et croit on encores jusques aux bains de Pougues[3], et Mr Durand respondit qu'il y feroit mettre un verrouil du costé du palais, n'approuvant pas de faire murer

[1] Valavez, dans le sommaire inscrit au dos de la lettre, résume assez plaisamment tout ce récit en ces lignes : «Touchant le logement du palais que Madame de Seguiran a quitté. Elle a remis les clefs à Lucian apres s'estre un peu deschargée.»

[2] Aujourd'hui le nom de *Les Cabannes* est porté par une commune du canton d'Orgon, arrondissement d'Arles, à 55 kilomètres de cette dernière ville.

[3] Chef-lieu de canton du département de la Nièvre, à 12 kilomètres de Nevers. On sait de quelle réputation jouissaient autrefois les eaux minérales de Pougues, non seulement vantées par les médecins, mais encore chantées par les poètes.

la porte comme on avoit faict de celle du parlement, lorsque la maison sortit des mains de Mr de Bras. Seulement Messrs des Contes firent estester quelques arbres de meuriers, que feu Mr du Vair avoit plantez dans la cour[1] parce qu'ils faisoient trop d'ombre à leurs fenestres. Voilà tout ce qui s'est passé en cette affaire, que vous pourrez communiquer à Mr le presidant Seguiran, s'il est encores là, ou du moings au R. P. Seguiran.

Et sur ce je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

À Aix, ce 13 aoust 1625[2].

LXXVIII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Du vendredy 5 septembre 1625.

Monsieur mon frere,

Enfin graces à Dieu Mr le pr presidant Seguiran est arrivé en bonne santé depuis hier sur l'heure du disner, sans ceremonies, ayant surprins tout le monde et esvité qu'il n'y eust avec luy personne que les siens tout seulement. J'allay au devant de luy jusques à Cavaillon[3], et pensois aller jusques en Avignon, mais ayant seu qu'il n'y avoit faict qu'entrer

[1] Intéressant petit détail qu'ont ignoré tous les biographes du premier président du parlement de Provence. N'était-ce pas son jeune ami Peiresc, si fervent horticulteur, qui lui avait donné l'idée de cette plantation de mûriers, lesquels avaient pris en peu de temps un trop magnifique développement, puisque leurs feuillages assombrissaient les fenêtres parlementaires?

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 191. Autographe.

[3] Ce chef-lieu de canton du département de Vaucluse a été souvent mentionné dans les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy. Pour aller rejoindre son beau-frère, Peiresc eut à franchir un peu plus de 45 kilomètres en ligne droite. La distance entre Aix et Cavaillon est de 72 kilomètres en chemin de fer.

et sortir, et qu'il avoit changé d'advis pour le choix du chemin, je prins la traverse et le retrouvay à Orgon[1] d'où nous vinsmes ensemble et eusmes loisir de le faire resouldre à supporter patiemment le tort que Mr de Guise lui avoit faict touchant le logement du palais. Il escrivit à Lambesc la lettre à mondict seigneur par Rissy, dont il m'a promis vous envoyer la coppie par cette voye. Comme nous approchions de ceste ville, nous apprismes que mardy Mr de Guise avoit souppé deux heures plus tard que de coustume, disant qu'il attendoit Mr de Bouq, et que Chastenay, lieutenant de ses gardes, qui estoit venu icy de sa part pour inviter Mad^e de Gordes[2] à un baptesme d'un filz de Monsr de Mane[3], avoit dict chez Mad^e la Comtesse et chez la Barbentanane (*sic*) où estoit la Vaulvenargues, que veritablement Mr de Guise avoit attendu ce soir là Mr de Bouc, pensant qu'il viendroit soupper avec luy, parce que son courrier luy avoit dict qu'il l'avoit laissé à Villeneufve d'Avignon[4], où ledict s^r de Bouc a sesjourné 2 ou 3 jours tandis que Bedejun vint icy, où nous resolusmes, suyvant le sentiment qu'il nous fit entendre dudict s^r de Bouc, de le faire venir sans ceremonie, attendu que noz consuls bransloient au manche, et que Messrs des Comtes avoient grande peine à se resouldre à aulcune depputation, pour n'avoir jamais esté faict, et cela ne fut pas mal à propos, car à l'abbord que M^r le President fit chez luy, il trouva tant de pleurs, tant de gemissements de ses mere, femme, et sœurs, qu'il se laissa transporter tout hors de luy, et sans moy il tomboit par les degrez tout pasmé de douleur; il ne se pouvoit empescher de donner de la teste contre les murs. Et demeura plus d'une grosse demy heure, sans se pouvoir soubstenir sur ses jambes; on eust toutes les peines du monde de le jetter dans un lict où il se mit sur des regrets et lamentations estranges qui du-

[1] Dans les Bouches-du-Rhône. Voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. II, p. 143 et *passim*).

[2] Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, avait épousé, comme nous l'avons vu, Gabrielle de Pontevès-Carces.

[3] Une des filles de la marquise de Gordes, Marguerite, avait épousé en premières noces Gaspar Forbin, dit le marquis de Manes, fils de Gaspar, marquis de Janson, et de Marguerite Foresta de Rougiers, sa première femme.

[4] Dans le département du Gard. Voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 15).

IMPRIMERIE NATIONALE.

rerent 3 ou 4 heures, sans luy pouvoir faire manger ne boire chose quelconque. Enfin Madame la comtesse de Carces le fit lever avec prou peine et il ne se pouvoit pas soubstenir de sorte que s'il eust eu compagnie à son entrée, il y eust bien eu du desordre, car il se seroit trouvé engagé à retenir à disner chez luy quelques uns, comme il nous avoit invitez nous (et quelques aultres, qui entrerent par aultres portes de ville) sans par aprez luy pouvoir tenir compagnie chez luy. Messrs des Comtes le vindrent visiter pour la plupart de ceux qui estoient dans la ville, chascun en particulier avec de belles offres d'honnesteté. Mr Durand[1] l'avoit veu à Lambesq, et l'avoit vouleu accompagner icy, mais il l'en avoit remercié, et l'avoit forcé de demeurer pour revenir aujourd'hui icy. Il voulut hier au soir sortir pour venir voir mon pere, et puis Madame la Comtesse où je l'accompagnay; il estoit tard et y alla en sottane et long manteau, qui luy syeent trez bien. Et avoit resolu de visiter aprez soupper tout seul Messrs de Michaelis[2] et Margaillet[3], pour resouldre avec eux le chemin qu'il auroit à prendre.

Nous sçaurons aujourd'huy ce qu'il aura faict, car cez Messieurs ont un peu de peine à s'accommoder à cette descharge d'examen; j'espere pourtant qu'il l'emportera, Dieu aydant, combien que s'il m'en croyoit, il passeroit par l'examen voulussent ils ou non, car quoy qu'il se puisse imaginer, ce sera un perpetuel deffault sur sa persone, estant mesmes de l'humeur dont il est d'aspirer tousjours à quelque aultre chose que ce qu'il a. Oultre qu'il fera un tort irreparable à l'authorité de sa compagnie, laquelle ne s'estoit jamais despucellée de ce costé là, non plus que la nostre, et laquelle affectoit tousjours plus de rigueur à l'examen, pour tascher de faire cesser l'usage du parlement qui examine une seconde foys ceux qui ont passé par leur examen quand ils veullent passer d'une compagnie à l'aultre. Ce qui fit opiniastrer Messrs des Aydes de Mompelier à vouloir reexaminer le president Boucault au sortir de la

[1] Le doyen de la Cour des comptes.

[2] Rappelons que Joseph de Michaelis, reçu en 1601, donna sa démission en faveur de son fils Jean-Augustin (1638).

[3] Rappelons encore que Claude Margalet, reçu en 1601, devint doyen de sa compagnie et céda sa charge, en 1632, à son fils François.

charge de procureur general à la chambre de l'Edict sans un arrest du Conseil qui declara n'y avoir lieu de second examen en ce cas là, nom plus que quand un des officiers de la Cour des Aydes passeroit au parlement. Et quand feu M^r le presidant Seguiran print la charge de premier presidant des Comptes, il luy fut parlé de cette difficulté, non pour l'obliger à cette rigueur, mais pour luy tesmoigner la grace qu'on luy en vouloit faire, mais il le print tout à rebours, et insista au contraire que pour honnorer davantage la compagnie où il alloit entrer, il falloit qu'il fut reexaminé, et vouloit subir un nouvel examen à toute force, mais cez Messrs l'en voulurent absolument dispencer. Mr de Bouc n'a pas des qualitez preferables à celles qu'avoit feu M^r son pere. Cotron m'a dict que vous aviez bien contesté avec luy de par de là sur ce subject, mais que vous aviez fleschy, pour ne le pouvoir faire fleschir luy. Il m'a confessé luy mesmes que M^r le Chancellier, parlant de cette affaire à luy en presence de Mr Thomassin, luy avoit dict que s'il estoit à sa place il subiroit l'examen, mais qu'il s'en pouvoit dispencer s'il vouloit. Et neantmoings il se laisse porter à de telles extremitez sur cela qu'il dict que plus tost il quitteroit la charge que de passer par là. Je luy dicts qu'il se debvoit bien resouldre à ne prendre pas des opinions si tenantes, quand il verroit le commun au contraire, s'il ne se vouloit decrediter.

J'ay depuis veu Mr Seguiran à ce jourd'huy, qui m'a monstré la lettre de Mr de Guise en responce de la sienne, où vous verrez des termes qui ne ressentent guieres le maltalent qu'il avoit tesmoigné en l'affaire du palais. Il vid hier Mr Michaelis et le trouva fort roidy à l'examen, en sorte qu'il m'a advoué que, si bien luy ne manqua pas de bonnes et fortes raisons contre ledict s^r Margaillet, ce neantmoings ledict s^r Margaillet en avoit aussy de trez fortes contre luy. Et enfin à faulte d'aultre entre deux Mr de Bouc luy proposa l'expediant que je luy avois ouvert à Lambesq encore qu'il me l'eust rejecté lors bien loing, à sçavoir qu'il se soubsmit à la discretion de Messrs pour l'examiner ou non, à condition qu'ils l'en deschargeroient. Mais Mr Margaillet ne s'en paya pas toutefoys, nomplus que Mr de Pierrefeu, qui sont les principaux arc-

bouttans, lesquels trouvent encor à redire à la reception durant les vacations attendu que le presidant Aymar ayant prins à son despartement de servir le moys de septembre, un premier presidant ne luy en peult pas oster la prerogative. Toutefoys, quand il n'y auroit que cela, il s'y trouveroit bien aiseement du temperament. La grande difficulté est au reste de l'examen que je tiens absolument estre requis et necessaire, encores que j'ay veu et allegué à ces Mess[rs] divers exemples que j'ay veus de receptions au parlement de Paris sans examen non seulement d'un conseiller en la Cour, mais aussy d'un maistre des requestes au sortir du Barreau; et puis, ayant luy faict la profession qu'il a faicte de l'espée, il me semble encores plus obligé qu'un aultre pour la satisfaction et desabusement du public qui pourroit doubter de sa litterature. Il en fera ce qu'il vouldra et j'auray ce contentement de luy en avoir dict mon advis.

Je continueray tantost de vous dire ce qui sera survenu depuis et cependant finiray cette feuille, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 5 septembre 1625[1].

LXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Du dimanche 7 septembre.

Monsieur mon frere,

Devant hier sur le tard M[r] le presidant Seguiran visita quelques uns de Messieurs ses juges, en long manteau, avec le carrosse de Mad[e] la

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 193. Autographe. Sans adresse. — Voici le résumé inscrit par Valavez au dos de la présente lettre: «Aix, 1625, 5 septembre. Mon frere. L'arrivée de M[r] de Seguiran. Les difficultez sur sa reception et la descharge de l'examen.»

comtesse de Carces. Je le voulus faire aller chez Mr d'Oppede sans en pouvoir venir à bout, parcequ'il pretendoit que le compliment de condoleance de la mort de son père luy fust encores deub, et que cela deubst preceder la visite que luy pouvoit debvoir en venant de la Cour. Madc d'Oppede le vint visiter le mesme jour par prevention, sans que cela servit de rien pour le disposer à s'acquitter de ce debvoir auquel tout le monde le condamnoit generalement sans exception. Car ce compliment de condoleance estoit si suranné, que tant s'en fault qu'il fust deub, qu'au contraire, il debvoit estre obmis pour ne renouveller la memoire de cette tristesse aprez si long temps, dont je receus un si grand desplaisir, que j'en fus malade toute la nuict. Et hier au matin l'estant encores allé presser de s'y resouldre, il me dict absolument qu'il n'en feroit rien, et que tout ce qu'il pouvoit faire estoit d'aller premierement voir Mr de Guise, et au retour il le verroit luy. Je luy repliquay ce qu'il falloit, que la visite si tarde seroit prinse à mespris plustost qu'à honneur, que la faulte rejalliroit sur tous ceux qui approchoient de luy, au conseil desquels elle seroit imputée, que j'en serois responsable dans le monde et specialement dans nostre compagnie. Enfin le voyant butté au reffus, aprez que j'eus adverty Madc la Presidante de mon dessain, afin qu'elle ne se cabrast elle mesmes, elle presente je dis à Mr Seguiran que s'il s'opiniastroit de la sorte à des opinions particulieres contre le sens commun de tous ses amys, je le priois donc d'agreer que je m'abstinse de le suyvre, comme j'avois faict, et que je me retirasse sans me plus mesler de rien de ses affaires attendu qu'on m'eust imputé tout ce qu'il y eust eu à redire à ses actions et que j'avois une grande apprehension qu'il ne se trouvast en de grandes peines dans sa compagnie s'il y entroit, au cas qu'il ne s'accommodast aux sentiments communs quand il seroit de besoing. Il se cabra grandement, et aprez y avoir bien pensé me dict qu'il le feroit, si je luy voulois advoüer que Mr d'Oppede avoit faict une faulte, et estoit obligé de prevenir sa visite. A cela ne tienne, luy dis je, et pour ne rien celer si j'eusse esté à la place de Mr d'Oppede je l'eusse voulu prevenir, non par obligation (car il n'y en a poinct), mais par courtoisie

avec laquelle on feroit de Mr Seguiran ce qu'on vouldroit. Il nous donna enfin parole à Madc la Presidante et à moy, et aussy tost nous luy fismes atteller son carrosse, et prendre une longue robe, et en cet equipage je le menay là hault où l'on nous attendoit en bonne devotion; ils furent quasi deux heures ensemble, l'accueil, l'entretien et l'adieu ayants estez les meilleurs et les plus gays du monde.

L'aprez disnée Mr d'Oppede luy vint rendre la visite à pied accompagné de sept ou huict de Messrs du parlement, et n'y fit pas moins de sesjour, le tout s'estant passé fort honorablement. Et aprez il alla continüer les visites de ses juges, où je l'ay quasi tousjours accompagné, ensemble Mr le conseiller de Laurens son frere. Nous fismes demander Mr le president Aymar en passant, lequel estoit venu sur le midy, et se trouva par la ville. Il fesoit pareille difficulté de l'aller visiter, à cause qu'il n'avoit pas esté chez luy comme tous les aultres de la compagnie, mais je luy dis que le president Carriolis[1] n'avoit pas voulu visiter Mr d'Oppede qu'il ne fust actüellement receu, parce qu'il estoit le president de ses juges. Que le president Aymar pouvoit faire la mesme difficulté et que luy n'y debvoit pas regarder de si prez, tant parce qu'il estoit en estat de suppliant par devant luy, que pour la dignité de la compagnie où il vouloit entrer, ce qu'il trouva bon. Les consuls[2] l'allerent visiter en particulier sans chapperons; il ne tint pas grand conte d'eux, et non sans raison à ce coup là, car ils luy debvoient la visite publique au nom de la ville, quand ce n'eust esté qu'en qualité de conseiller d'Estat, ainsin qu'il se practique toutes foys et quantes que les conseillers d'Estat passent par des villes du Royaulme. Ils tindrent un bureau, où ils resolurent de ne l'aller voir avec le chapperon qu'aprez sa reception actüelle, de peur d'aller deux foys chez luy avec le chapperon, ce qu'ils disent n'avoir jamais faict. Ce sont de pauvres gents.

[1] Laurent Coriolis (anciennement Cariolis), baron de Corbières, avait été reçu président au parlement en 1605.

[2] Les consuls d'Aix élus en septembre 1625 pour l'année comprise entre ce mois et le même mois de 1626 étaient : Jean-Louis de Coriolis, seigneur de la Bastide des Jourdans et de Limaye, premier consul; Philippe de Rapelin, seigneur d'Upie, second consul; Ciprian de Bosco (du Bois), bourgeois, troisième consul; Pierre de Fauris-Saint-Vincens, assesseur.

Quand le feu presidant de Reauville vint icy[1], il alla descendre che le president Carriolis, où plusieurs de Mess[rs] des Contes et du parlement l'allerent visiter, et les consuls y furent aussy avec les chapperons. Mais ils disent qu'il estoit lors desjà receu en sa charge.

Au surplus il debvoit aller aujourd'huy à Marseille voir M[r] de Guise, mais ses chevaulx et son carrosse avoient besoing un peu de repos, et il sera bien que demain au matin on le voye faire son bon jour en cette ville, et possible il partira l'aprez disnée; aussy bien luy fault il attendre plusieurs de Mess[rs] de sa compagnie qui sont aux champs. Quant à Madame, elle se voulut formaliser de ce qu'il parloit de loüer la maison du president de Trez, disant qu'elle ne le suyvroit donc pas. Il dict que puis qu'elle avoit quitté sa maison pour feu son pere elle la pouvoit bien quitter pour son filz, et se voulant mettre sur le dessain qu'il avoit de vivre honorablement sans prodigalité toutefoys et avec un peu d'espargne annüelle de ce qui dependoit de son office, desirant luy laisser tout le reste; elle y trouva un peu à redire, et se porterent tous deux à telle extremité qu'elle parla de luy abandonner son heritage et se separer et luy aussytost de quitter l'office absolument avec tout le bien et s'en aller chercher fortune ailleurs où il pourroit. Je m'y trouvay bien empesché, et aprez avoir prou faict le holla de part et d'aultre, et prié Madame de vouloir differer toutes choses aprez sa reception, elle le trouva bon et cessa la première. Et tout s'accommoda depuis honorablement. Dieu les veuille benir, et entretenir en bonne intelligence, et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 7 septembre 1625[2].

[1] C'était Claude des Rollands, sieur de Reauville, le fils aîné d'Antoine, conseiller au parlement d'Aix et premier consul de cette ville en 1603. (Voir en ce présent volume la note 1 de la page 18.) Claude avait été reçu président aux Comptes en 1618.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 195. Autographe. Valavez, au dos de la lettre, la résume ainsi : «La difficulté de la visite de M[r] Seguiran à M[r] d'Oppede et presidant Aymar.»

LXXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

9 septembre au soir.

Monsieur mon frere,

Mr le premier presidant Seguiran partit encores dimanche aprez disner en son carrosse accompagné de Mr de Montfuron conseiller[1], du sr de Spinouse, Bompar, et Rissy pere[2], touts bottez, luy en sottane et long manteau, et s'en alla loger aux trois Roys de Marseille[3], où il fut incontinant visité par les consuls en chapperon, et de là s'en alla en cet habit avec son carrosse descendre chez Mgr de Guise chez qui on avoit déjà servy le soupper, le trouva en son cabinet, fut accueilly avec toutes sortes de tesmognages d'honneur et de bienveillance, fut retenu à soupper où il le fit asseoir vis à vis de sa place, au hault bout, l'entretint longuement, avec un visage merveilleusement guay. Le lendemain au matin Arpin le vint voir de la part de mondict seigneur le prier de ne luy poinct parler d'affaires, avec asseurance que s'il vouloit, pour le regard de la maison, on lui feroit publiquement toutes les satisfactions possibles. Mr Seguiran respondit que pour la maison il trouvoit bon et le prioit de n'en poinct parler aussy, mais qu'il y avoit d'aultres affaires dont il luy debvoit estre permis de parler. Arpin ayant rendu sa responce à son maistre, Mr d'Espinouse fut renvoyé à mesmes fins, avec de grandes protestations de vouloir faire des merveilles à l'advenir, non sans des reproches fort pressantes contre Mr d'Oppede,

[1] Jean-Baptiste Garnier de Montfuron, reçu conseiller en 1606, comme nous l'avons déjà vu.

[2] Spinouse a été déjà souvent nommé; Bompar était un parent de Peiresc, dont la mère portait ce nom; Rissy est un vieux nom du greffe du parlement.

[3] L'hôtellerie des Trois Rois était autrefois célèbre. C'est là que logea le vénérable J.-B. Gault à son arrivée à Marseille. Les hôtelleries des Trois Mages et des Trois Rois, voisines et concurrentes, ont laissé leur nom à deux rues de Marseille.

à qui on vouloit donner un intendant de la justice et qu'il le seroit s'il vouloit. Enfin M[r] Seguiran alla en longue robbe donner le bonjour à M[gr] de Guise qui se mit aussytost sur les justifications du faict de la maison et sur les regrets d'avoir esté constrainct à la recouvrer; les reparties de M[r] Seguiran furent fort honnestes, et enfin qu'il ne seroit pas marry d'estre immolé pour son service, mais qu'au moins debvoit il escoutter la justification du P. Seguiran, qui n'avoit peu rien faire de plus modeste, ne de plus honneste que ce qu'il avoit faict. On le pria aussytost de remettre la partie à Aix à la premiere entreveüe, avec toutes aultres affaires. Lors M[r] Seguiran le pria donc, puisqu'il ne luy estoit loisible de parler des siens, d'agreer qu'il parlast pour Bigot. Mais ledict seigneur se mit aussytost à le deschiffrer estrangement[1], et n'en voulut non plus ouyr parler. Il fallut donc revenir sur les generalitez et sur les nouvelles de la Cour, et sur ce ils allerent à la messe aux Accoules[2], où mondict seigneur fit porter un quarreau à M[r] Seguiran au costé gauche de l'Eglise, luy s'estant mis au droict, tout à l'esgal l'un de l'aultre. Au retour de la messe, il le voulut retenir à disner, mais l'excuse fut sur l'heure tarde pour arriver à Aix.

M[r] de la Verdiere avoit eu quelques prinses avec M[r] de Beauvilliers, et luy avoit escript une fascheuse lettre, qu'il avoit adressée à Arpin, pour la rendre en main propre et l'accompagner de quelques aultres paroles pires que le texte de la lettre, ce qui ne fut pas faict, et au retour de M[r] de la Verdiere, il trouva Arpin dont il y eut bien du bruict, qui n'est pas encores trop bien appaisé.

Aujourd'huy M[r] de Gordes est allé à Marseille avec M[r] de Mane pour son baptesme. Mad[e] de Gordes y va demain, accompagnée de Mad[e] la Comtesse sa mere, pour tenir l'enfant de M[r] de Mane à baptesme avec M[r] de Guise. Aujourd'huy Mad[e] d'Oppede est revenüe de Marseille, où elle estoit allée querir 5 carmelines qui se logent chez M[r] de Millan.

[1] Ce sens du mot *déchiffrer* ne me semble pas avoir été indiqué dans nos plus récents dictionnaires, pas même dans le *Dictionnaire général de la langue française*.

[2] C'était une collégiale ainsi nommée à cause des contreforts dont elle était flanquée. La paroisse des *Accoules* est la troisième paroisse de Marseille.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il y a eu beaucoup de belles dames, tant d'Aix que de Marseille, qui les ont voulu accompagner, entr'aultres La Bagarris, Mad^e de Cabriers, Mad^e de la Marthe, Mad^e de Vento, etc. Elles sont arrivées à ce soir à l'entrée de la nuict, sont allées droict à St Saulveur, où elles ont esté receües à la porte de l'Église par le clergé d'icelle en procession avec la Musique, conduictes à l'aultel et puis menées en procession en leur logis, où aprez quelques prieres en musique chascun s'est retiré.

Cette aprez disnée il s'est faict une assemblée notable chez Mr Seguiran, de Messrs Durand, Margaillet, de Pierrefeu et Michaelis, sur ce qui se pouvoit faire touchant cet examen. Enfin ils sont demeurez constants que la lettre de Mgr le Chancellier ne leur pouvoit poinct suffire, et que l'authorité de la compagnie y estoit trop interessée parce que jamais le parlement de Provence n'avoit usé de pareille descharge et gratification, et qu'ils ne pouvoient pas commencer de se dispencer de cette rigueur. De sorte que Mr Seguiran commance à fleschir et se laisser aller de subir l'examen, qui ne sera qu'en termes trez honorables, et sans en venir à la rigueur.

Aprez avoir bien pesé toutes choses je me suis porté à cet advis et tiens qu'il ne sçauroit faire aultrement sans faire grand tort à sa reputation et à sa condition future, quelques apparances qu'il y ayt au contraire. Dieu le veuille bien fortifier en cette bonne opinion. Son excuse de ne se presenter en vacations sera fort bon sur ce que le president Aymar est de service ce dernier moys et que luy ne pourroit pas honorablement servir supernumeraire, sans emoluments. Il luy fauldra des lettres de l'intermediat pour les gaiges de ce cartier et des lettres pour retirer les arrerages des pensions de feu Mr Seguiran.

Au surplus le retardement de l'affaire de Mr Thoron a faict que ses lettres sont venües aprez qu'il s'estoit allé jetter dans les Peres de l'Oratoire de Cavaillon, dont son fils est au desespoir et m'a instament prié d'y aller tenter si nous pouvons rien gaigner sur ce bon homme, pour le faire contenter de s'y recolliger quelques jours, et puis s'en revenir ici faire verifier ses lettres qui seront embrassées d'un chascun.

Je prends la commodité [du] carrosse de M^r d'Oppede qui s'en va

demain à Cavaillon, pour le r'envoyer le lendemain. Nous vous escrirons de là un mot du succez de nostre ambassade dont j'aurois à vous entretenir si j'avois le temps, car il me communiqua à moy unique son dessain cez jours passez et cela m'occasionna de luy parler de ses lettres, et luy monstrer ce que vous m'en escriviez du 19me du passé, et l'avois fort esbranslé, mais tandis que j'allay au devant de Mr Seguiran, luy alla à sa bastide, et à nostre retour icy, luy print le chemin de Cavaillon. Il m'avoit asseuré qu'il n'y prendroit poinct d'habit, comme il seroit inutile, ne pouvant estre prebstre, puisqu'il est bigame[1], mais les PP. de l'Oratoire firent courir bruict qu'il alloit prendre l'habit tout à faict. Nous en verrons le succez, et la presence de Mr d'Oppede n'y sera pas inutile.

Sur ce je finis, car il est onze heures, et nous devons partir à 3. Mais je demeureray tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 9 septembre 1625.

Vous verrez la sommation de Madc de Carces aux proprietaires; ils persisterent à leur refus et avoient, dez la première foys qu'ils s'assemblerent, resolu de faire arrester la cession qu'ils avoient faicte au fermier pour vostre payement, sans que mon cousin d'Orves l'eust peu apprendre; je ne l'ay sceu qu'aujourd'huy de Mr de Mauvans, qui est venu, et aprez diverses difficultez se resould enfin à l'accommodement, pourveu que les fermiers veuillent, au lieu des 1000 escus exigeables par despartement, se contenter de la diminution du prix du centenal des Oulles d'une livre de plus, et reduire le prix à 50 livres justes au lieu de 51 livres, qui revient à une mesme chose plustost à plus de 1000 escus qu'à moins, et toutefoys moins sensible aux proprietaires. Il m'a promis à ce soir de corriger en cela les articles accordez par

[1] Peiresc veut dire non que Thoron eût épousé deux femmes à la fois, mais bien deux femmes successivement.

Mr d'Aix, car la mention des rigordes les blesse trop, et demain les envoyera aux proprietaires, pour les faire agreer, me promettant que je les auray icy dans 3 jours à mon retour, pour les vous envoyer en diligence, et voir de sortir d'affaires. Si cela reussit, je pense qu'il sera comme indifferent aux fermiers et que la differance ne sera pas considerable ne digne de rompre sur cela.

Mr de Gordes vous envoye ce que vous demandiez pour Mr de St Aubin, et vous recommande ses trois lettres, comme faict Made la Contesse son pacquet à Made de Donane, et Mr Thomassin sa lettre. Je vous recommande les aultres de Mr du Chaine, et de Mr de Sisteron, à qui je ne puis escrire à ce coup, à mon extreme regret, non plus qu'à aulcun aultre.

Je receus hier vostre despesche du 29 et avois eu par Artault celle du 26 et auparavant celles du 19 et 22, ne pouvant respondre par le menu à icelles comme je feray par le prochain en envoyant la derniere resolution des proprietaires[1].

LXXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Vous sçaurez le regret que j'avois eu aussy bien que vous, de ce que je ne voyois accomplir le traicté de l'office de Thr[esorier] en faveur de Mr l'escuyer de Seguiran[2]. Lequel y avoit trouvé des obstacles do-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 197. Autographe. — A la suite de cette lettre, on trouve (fol. 199) une lettre de recommandation, à l'état d'original, écrite d'Aix le 15 septembre 1625, à Valavez en faveur du sr Calquier, «presant porteur qui s'en va de par de là pour l'expedition des provisions de l'office de son dict pere [receveur du Palais]».

[2] Un des nombreux enfants du premier président Antoine Seguiran.

mestiques, dont il n'avoit pu venir à bout, lors qu'il y eust trouvé plus de facilité. Maintenant que cez obstacles cessent, il vouldroit bien pouvoir renoüer le traicté, tandis que vous estes encores là, affin que vous taschiez de surmonter les difficultez qui y pourroient naistre, et de faire agir en un besoing le R. P. Seguiran, qui y peult beaucoup, soit pour la preferance, ou pour la moderation de la finance, au moings de la part du Roy, en consequance de la parolle qui luy en avoit aultres foys esté donnée par Mess[rs] les Ministres. Et je pense que ceux mesmes qui en ont prins le party ne seront pas marrys de l'obliger en cette occasion. Car il a bien moyen de leur rendre la pareille en meilleure. Enfin il y fault travailler à bon essiant et tesmoigner à M[r] l'escuyer et Mad[e] sa mere le service qui leur est deub, par tous ceux qui ont l'honneur d'appartenir à M[r] le Presidant, en recognoisçance des bons offices qu'ils luy ont rendus despuis peu, et qu'ils luy promettent encores. Je m'y sents fort particulierement obligé de mon chef, et crois que vous n'en pensez pas moings pour le vostre. Le merite de cez personages, et la memoire de feu M[r] le Presidant, nous y astraignent en toute façons. Je m'asseure que vous le ferez et que vous n'y espargnerez pas voz amys, et vostre industrie, pour y faire le meilleur mesnage qui se pourra, et sur cette asseurance je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 17 sept[embre] 1625.

J'avois escript un mot de cette affaire au R. P. Seguiran, mais M[r] le Presidant n'a pas trouvé bon d'envoyer ma lettre pour ne faire entrer cette affaire en ligne de compte, et en exclurre une meilleure. Son nom sera assez puissant pour cela sans le faire agir personnellement luy mesmes[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 202. Autographe.

LXXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je fis heureusement mon second voyage de Cavaillon, pour l'amour de Mr Thoron qui me promet d'icy à la Toussains pour faire deliberer sur ses lettres, mais je crains fort que cez peres ne le retiennent comme ils ne manquent poinct d'artifice et de moyens de persuasion.

Je trouvay que pendant cez deux jours de mon absance Mr Seguiran avoit desja voulu presenter ses lettres, encores qu'il m'eut asseuré qu'il vouloit differer un peu, et le jour suyvant il fut resolu sur icelles, appellez tous Messrs qui estoient dans la ville, que tous les absans seroient mandez pour se trouver icy dans la fin du moys, aux fins de deliberer sur sa reception, avec un in mente retentum, sans l'escrire, de gaigner la St Denys[1], ou pour le moins de ne proceder à sa reception que les derniers jours des vacations, seulement pour luy donner moyen de faire l'ouverture, attendu que le presidant Aymar avoit prins ce moys à servir, et qu'il ne le pouvoit ne vouloit ceder à un premier presidant. Il vouloit que l'assignation fust donnée dans 7 ou 8 jours, mais ceux qui avoient tenu pied icy jusques à cette heure vouloient proffiter le reste des vacations aux champs, entr'aultres les srs Margaillet, de Pierrefeu, la Fare, Montfuron, et des absants, Mr de Reauville ne pouvoit pas estre icy dans si peu de temps. Et ils desirent qu'il y soit. Oultre que mal volontiers veulent ils faire la reception durant les vacations puisqu'il reste si peu de temps pour ne contrevenir aux reglements du Parlement, qui rejettent toutes receptions en vacations quelque adresse qu'il y ayt à la Chambre. Et pour ce furent faictes des continuations du parlemant, tant pour Mr du Vair que pour Mr Seguiran deffunct, lesquels se presenterent en juillet et avoient encores deux moys à proffiter avant la fin des vacations.

[1] Le 9 octobre.

Quand je vis ce dellay, durant lequel M[r] Seguiran aura loisir de songer à sa reception, à son examen, où il s'est resolu (soubs l'asseurance de la descharge des fortuites, et des argumants à sa loy, si ce n'est du presidant), et à la visite des registres d'audiance, pour s'y preparer, j'ai desrobé ce peu de jours qui nous restent pour me mettre ez mains du seigneur Ænee, qui me promet prompte guarison, et avec tant de doulceur, que je ne laisray de pouvoir sortir quelquefoys si je veux à ce qu'il dict. Je commançay dimanche au soir par un lavemant et lundy matin par le bain; je debvois continüer hier et aujourd'huy, mais parce que le temps estoit un peu r'affraischy, et que j'eus un peu de mal de teste le lundy, j'ay laissé le reste du bain, et à ce soir le s[r] Ænee doibt commancer l'application de ses remedes, qu'il dict estre si doulx et benins, qu'il en mettra à sa bouche et dans son œuil, sans qu'ils y puissent nuire. Et me promet qu'ils n'agiront que contre le fic, pour le flestrir et faire tomber sans douleur, et qu'ils n'opereront rien contre les Emorroïdes, lesquelles demeureront tousjours en leur entier, sans les resserrer ne endaumager en façon quelquonque.

Comme j'escrivois cecy, mon cousin de Meaux est arrivé opportunement sans que je l'eusse mandé, ce que je n'avois pas voulu faire puisque le s[r] Enee me dict que je seray pensé si doulcement sans qu'il me faille tenir le lict. Mais puisqu'il est venu, je le retiendray pour voir le succez de ma cure. Si ceste cure reuscit il n'y auroit peult estre pas de mal d'en faire donner advis au cardinal de Richelieu, car je crois que son mal tient bien du mien[1], à ce que j'en avois ouy dire aultres foys à feu M[r] de la Guilliere[2]. Et cez fics sont la cause que les Emorroïdes se desbordent, à cause que leur grosseur offance continuellement les

[1] Tallemant des Réaux (*Historiettes*, *Le cardinal de Richelieu*, II, 70) dit (en note) : «Le cardinal estoit sujet aux hemorroïdes, et Juif [le fameux chirurgien] l'avoit une fois charcuté à bon escient.» On sait que la duchesse de Chevreuse, la terrible moqueuse, se servit, un jour, pour caractériser le mal dont souffrait le cardinal, de deux mots trop pittoresques et indignes d'une grande dame comme elle.

[2] Voir, au sujet de ce personnage, le recueil Peiresc-Dupuy (II, 532).

Emorroïdes, aultant de foys qu'elles ont (*sic*) d'entrer ou ressortir du fondement.

Le filz du cousin de Meaux a nom Louys et porte le nom de seigneur de S[t] Julian. Il y avoit d'aultres qualitez dans le memorial que je vous avois envoyé, je le luy feray refaire puisqu'il est icy.

Vostre despesche du 2 de ce moys fut portée à Cavaillon à M[r] le P[r] President qui y est encores, lequel me l'envoya hier icy. Je rendis toutes les lettres, et ne sçay si nous aurons si tost l'aultre du 5[me]. Il s'en vient demain à la Fare[1], où je panse qu'il l'apportera. J'ay grande peur de ne pouvoir pas faire la responce que je debvrois de ce coup cy, à M[r] Bignon, ne à M[r] du Liz, à cause que j'ay esté surprins de l'advis de cette commodité du s[r] d'Escraignole[2] qui veult partir. Je tascheray de m'en acquitter par le premier, esperant que le s[r] Enee me le permettra, et demeureray cependant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce mercredy 17 septembre 1625.

Il y a un trez honneste homme de Marseille de mes bons amys, qui desire une qualité de secretaire ordinaire de la Chambre du Roy; M[r] Cassagne[3] m'en a faict prier instament. Vous sçavez le subject que nous avons de luy complairre en meilleure occasion que cela. Je vous prie d'en supplier quelqu'un de cez Messieurs les Secretaires d'Estat de noz bons seigneurs et amys, le premier qui vous viendra à commodité, pour le faire expedier le plus tost que vous pourrez. Il fault que ce soit en faveur de Bernardin Gilly, de ce pais de Provence; je pense qu'il est de Marseille mesmes, mais parceque je n'en suis pas asseuré, et que je ne vouldrois pas attendre de le sçavoir au vray, il vault mieux ne le

[1] Voir sur cette localité des Bouches-du-Rhône le recueil Peiresc-Dupuy (I, 404).

[2] Est-ce Honoré Robert, seigneur d'Escragnolle (commune du canton de Saint-Vallier, arrondissement de Grasse)? Honoré Robert, anobli en 1612 avec son frère Melchior, épousa une Villeneuve, devint, en 1624, major d'Antibes et, en 1630, lieutenant de roi au gouvernement de la même place, etc.

[3] Le médecin marseillais déjà souvent nommé.

pas exprimer; tant y a que je ne crois pas que cela soit necessaire. Je ne laisray pas de m'en enquerir et vous le mander par le premier.

Mr le presidant Seguiran, ayant faict retarder la despesche jusques à cette heure pour attendre quelque lettre de Marseille, m'a donné moyen de vous dire que les medicaments qu'on m'appliqua hier au soir ne me firent aulcune douleur Dieu mercy, et n'ont pas laissé de comporter que je me sois levé aujourd'huy en fort bon estat. Et neantmoings j'en sents du soulagement apparant.

Ce 18 septembre aprez disner[1].

LXXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Parceque nous n'attendions plus Mr de Scragnole, je laissay aller hier ma despesche par la voye ordinaire de la poste; il me promet de la demander en chemin pour la faire courre quant et luy. Vous y trouverez un pacquet de Mr le presidant Seguiran, lequel il dict avoir par mesgarde adressé au R. P. Seguiran, au lieu de vous en faire l'adresse à vous. Si vous ne vous trouvez poinct au lieu où sera ledict R. P. Mr Seguiran desire que vous ouvriez son enveloppe pour prendre la lettre qu'il vous escript à vous, afin que vous travailliez à l'affaire dont il vous escript, laquelle presse un peu et dont il n'a poinct escript au dict R. P. Mais si vous estes tous deux ou à la Cour, ou à Paris, il vault mieux que vous le luy portiez tout clos et que vous receviez de sa main la lettre qui vous est adressée. Par cette despesche vous apprendrez le commencement de ma cure qui reussit fort bien graces à Dieu jusques à present. Le sr Enee me pense le soir par application externe, et le matin par injection interne avec des eaux si bien odori-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 200 Autographe.

ferantes que les clysteres d'Ambre gris de Mad[e] d'Allemagne[1] m'y debvoient estre pour rien. J'espere que cet homme viendra à bout de son entreprinse, mais je ne pense pas que ce soit si tost comme il disoit, et desja il commance à parler d'un moys ou six semaines; en voicy tantost une passée. M[r] le president Seguiran se purge un peu, et en avoit bon besoing, avec son mal d'oreille. On faict aujourd'huy ceans la Malvoisie ordinaire et demain j'en faicts faire une seconde piece pour subvenir à la presse qu'on nous en faict de dehors[2].

Je n'avois pas eu moyen de revoir voz lettres pour y respondre comme je tascheray de faire maintenant encores que je n'aye guieres de besoing de travail, car pour retenir cez clysteres il me fault bien de differantes postures, et fauldra que vous fassiez mes excuses à ceux à qui je debvrois escrire, quand vous les verrez. Et mesmes à M[r] Rubens, à qui pourtant j'escriray pendant cette crise, pour mon divertissement, s'il plaict à Dieu. Cependant je pense que certainement il n'y auroit pas grand danger quand vous lui auriez envoyé ma despesche avec les 100 libvres et des belles paroles pour excuses du retardement advenu par l'indisposition du porteur ou aultrement.

J'ay faict voir à M[r] le president Seguiran ce que vous m'escriviez de ce Bourgeois et ay esté bien aise que vous n'ayez pas esté d'accord ensemble, car c'est le plus faineant et le plus fantasque garçon que je vis jamais; il m'a servy plus d'un an ou environ, et s'il eut faict la centiesme partie de ce qu'il m'avoit faict promettre, pour entrer ceans, j'eusse esté trop heureux, mais je ne sceus jamais luy faire escrire trois feuilles de suitte, et puis il n'a pas le sens commun, ne possible trop de fidelité, car il me vint un jour porter à Paris par vanité des chiffres

[1] Cette dame qui mettait tant de recherche et de parfums dans les soins hygiéniques intimes dont Peiresc parle comme Molière, était-elle la femme du personnage mentionné par Tallemant des Réaux (VII, 326) sous le nom de Blaise, baron d'Allemagne et de la Font? Ce baron d'Allemagne, qui «a marié une de ses filles à un M. de Jouques», figure dans l'historiette intitulée *Provençaux et Provençales*.

[2] On voit que le vin de Malvoisie offert par Peiresc à ses amis ne provenait pas de la fameuse île de ce nom, mais que c'était tout simplement du vin de propriétaire, du vin récolté en cette province qui, à tant d'égards, du reste, est fille de la Grèce.

et lettres deschiffrées que recevoit Mr de Modene son maistre[1]. On me dict que Mr d'Oppede donne 400 libvres à La Fagoüe. Mr Seguiran a escript en Avignon pour un Rousset qui avoit servy feu Mr de la Ceppede.

Mon homme avoit oublié de me bailler le billet de mon cousin de Meaux que je vous envoye à present. Lange a eu ses lettres de don, mais il a les fiebvres quartes qui incommodent fort le pauvre homme.

Mr de Beauvilliers, s'en allant en Cour, passa par icy et visita Mr le presidant Seguiran et ouvrit des moyens d'accommodement de l'affaire de Cotron, dont il escrivit à Mgr de Guise qui fit une fort honorable lettre à Mr le Presidant avec clause portant que Cotron s'abstint de Marseille jusques à l'accord achevé.

Je suis bien aise que vous vous souveniez du Sueur[2] et vouldrois bien que vous n'oubliassiez pas la table de cuivre de Mr du Monstier; allez luy demander le memoire de l'aage de mon filleul, et sa clericature, et tentez de l'emprunter pour quelques moys, si vous pouvez[3].

On me vient de sommer de clorre, ce que je faicts par l'advis d'une chaire de feu Mr de Fabregues[4] ad instar de celle du feu grand maistre de Malte[5], dans laquelle nous avons cette aprez disnée logé Mr de Callas mon pere qui s'y est trouvé fort bien. Un enfant la roulle partout et à tous sens. Un huissier la fera bien aller dans la chambre des Comtes sans y faire entrer les crochetteurs[6], pour le jour de la reception de Mr Seguiran Dieu aydant, et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 19 septembre 1625 au soir[7].

[1] François de Raimond de Mormoiron, baron de Modène, père d'Esprit de Raimond, comte de Modène. Voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 264).

[2] Il ne faut pas penser au grand peintre Eustache Lesueur qui, né en novembre 1616, n'aurait eu que neuf ans en 1625.

[3] La table de cuivre.

[4] S'agirait-il là du fameux ligueur Louis de Fabry Fabrègues, mort en 1616?

[5] C'était une chaise de malade, une chaise roulante, comme on le voit plus loin.

[6] Les porteurs, ainsi nommés parce que les bâtons dont ils se servaient étaient retenus par des *crochets*.

[7] Bibliothèque nationale, nouvelles acqui-

LXXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Depuis vostre despesche du neufviesme j'en ay receu une du quatorze qui est venue avec une du douze de Mr d'Herbault[1] sans que vous m'en ayez accusé aulcune pour l'ordinaire du douze; aussy crois je que s'il n'y a equivocque en la datte du quatorze pour douze, vous n'aurez pas eu loisir d'escrire par cest ordinaire là.

J'ay faict rendre le pacquet de Mr de Gomervile au procureur de Guerre par Monsr Astier avec le quatruple et l'escu au soleil. S'il veult faire responce, je l'envoyeray presentemant. J'ay faict randre aussy toutes les aultres lettres à leur adresse.

Je receus avec vostre pacquet du neufviesme une petite bouete de Rome venue soubz la couverture de Monsr Jacquet où je trouvay que Mademoiselle de Barclay[2] m'envoyoit sur vostre comte par ordre de Mr de Bonnaire son frere une bulbe de Narcisse dont elle n'exprime pas la coulleur et quelques Annemones des plus belles qui se puissent voir entre lesquelles est la Reggata ou Scripta dont vous m'aviez parlé, ensemble la viollette, l'incarnate, la couleur de rose, la persicque et quelques Ranoncuⅼles. Je le voulloys une foys envoyer à Beaugencier, mais vous voyant si prest à venir j'ay creu qu'elles vous attendroient bien et qu'il vauldroit mieux vous laisser le plaisir de les faire planter en vostre presance, car aussy bien les pluyes ont esté si rares que la

sitions françaises, n° 5170, fol. 203. Autographe. Je néglige un court billet autographe de la même date (D'Aix, ce 19 septembre *au soir* 1625) qui est placé au fol. 205 et qui n'est qu'une insignifiante petite lettre de recommandation.

[1] Le secrétaire, très ignorant ou très distrait, qui a écrit cette lettre, a changé le nom de *d'Herbault* en *d'Harbault*, comme plus loin il a changé le mot *ordre* en *autre*, comme plus loin encore il a changé l'illustre nom de *Kepler* en celui de *Rueplaires*.

[2] Louise de Bonnaire, veuve du poète-romancier Jean de Barclay.

terre n'est encores guieres humectée ne gueres bien apprestée pour y mettre des plantes delicates, et possible trouverez vous meilleur de les faire mettre dans des potz pour les mieux deffandre de l'injure du temps et de la vermine. Cependant il en fauldra faire les remerciementz necessaires et à Rome et à Mr de Bonnaire que je pensse estre à Lyon, car Mr de Mondevergues m'escript d'Avignon que les despesches venues au Vice Legat de la part de Monsr le Cardinal[1] du treiziesme de ce moys portent qu'une partie de son train estoit desja partie avec ordre de l'attendre à Lyon.

J'attentz avec grande impatiance d'entendre si ledict sieur Cardinal n'aura poinct esté arresté en demandant son congé, d'aprehansion que s'il vient sitost ma cure ne puisse poinct estre encores achevée, comme je desirerois pour me bien aquitter de mon devoir en son endroict et des siens, mais nous ferons ce que nous pourrons. Tant y a que les remedes font leur operation insensiblement Dieu mercy et me font esperer bonne ysseue de cette cure dont je vous ay escript les particularitez par ma despesche du dix huictiesme et par une recharge que Mr Descrignolle[2] vous aura portée lequel partit le vingtiesme au matin. Mais Dieu sçait s'il vous aura treuvé de par dela.

Monsieur d'Oppede vous a faict une despesche, à ce qu'il m'a dict, avant que partir du Contat, concernant le differant qu'il a avec ceux de Lisle[3], et qu'il desiroit que vous communicassiez à Monsr le Legat; il en est bien en paine aussy et vouldroict bien que vous l'eussiez peu prevenir avant son retour de deça.

J'ay esté bien aise de recouvrer ce petit livret de Kepler et ne manqueray pas d'en remercier Monsr du Puy à qui je procureray aussy des extraictz de tous cez differantz de nones[4] si tost que la commission de Monsr de Leon[5] sera achevée, car on nous viendra remettre le tout en

[1] Fr. Barberini.

[2] Ce *Descrignolle* est le même personnage qui est appelé plus haut (p. 281) *de Scragnole*.

[3] L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse).

[4] On peut hésiter entre les mots *de nones* (procès de religieuses) et le mot *denoues*, qu'il faudrait lire *dénoués*, c'est-à-dire arrangé.

[5] Sur Charles Brulart, seigneur de Léon, conseiller d'État, voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

ce parlement comme on a faict du reste dont j'avois ja envoyé plusieurs coppies à Mr de Lomenie.

J'ay retrouvé par hazard la vieille genealogie de Baviere dont j'avois esté en peine et dont vous aviez parlé à Mr Tavernier. C'estoit en cherchant le Pietro Soave Polano du Concile de Trente[1] que je ne sceus jamais retrouver, mais je pensse qu'il me reviendra un jour à la main quand je ne le chercheray plus comme a faict cette genealogie.

J'ay communiqué aux dames de Ste Marie ce que vous m'avez escript des sentimentz de Mr l'Archevêque d'Aix touchant leurs passaiges; elles tiennent cela si long à resouldre et le retour de Mgr d'Aix si incertain qu'il me doubte qu'elles vouldront voir de se loger ailleurs si elles peuvent à cause que la dame Superieure qui est revenue d'Ambrun est fort pressée s'en retourner en Daulphiné et vouldroit bien les avoir logées avant son despart. Les dames carmellines sont bien aussy empeschées de leur logement et je croys qu'elles seront constrainctes de s'arrester à la maison de Madame de Millaud où elles ne sont que par louage pour ne pouvoir rien treuver de meilleur dans la ville d'où elles ne sortiroient pas s'il n'y avoit de grandes assurances de les enclorre bien tost dans la ville.

L'empreinte du cachet que vous m'avez envoyée est fort bien proportionnée à mon gré[2]. Je ne suis marry que de la difficulté que Sergent a trouvée de le mouller. Possible que le sire Souchet nostre voisin[3] sera plus huereux, s'il en faict l'essay, car il m'a fort heureusement mollé de fort grosses medailles de cuivre; pour l'inscription, elle sera en un billet cy joinct. Mais je croys que on la pourra bien encores pousser de par deça, si vous n'avez eu le loisir de la faire faire là. Si j'eusse esté adverti de ce bon ouvrier que vous dictes qui est si traictable, je luy eusse vollontiers faict faire un petit cachet pour moy où il n'y eusse que noz armes avec la crosse sans timbre pour en ca-

[1] *Istoria del Concilio tridentino di Pietro Soave Polano*, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu dans le recueil Peiresc-Dupuy, Paolo Sarpi. Londres, 1619, in-fol.

[2] Le cachet dont il a été question plus haut.

[3] Sur les maîtres fondeurs Souchet à Aix, voir recueil Peiresc-Dupuy (III, 157).

chetter mez lettres missives, mais nous le ferons un jour si nous en rencontrons la commodité.

Quant aux affaires de Bordeaux, je suis bien aise que vous ayez faict choix de ce procureur Faure à l'indication de Mons[r] Bignon, mais s'il n'y a un solliciteur oultre cela, je crains que l'affaire ne coure fourtune, mais[1] pour l'impetration de Porcheres parce que le pere du Val m'escrivit qu'il n'avoit peu avoir la coppie des provisions du resignataire de Boumard et qu'il ne m'en envoya que le seul nom et surnom. J'envoyay à tout hazard lever en devollu en cour de Rome en termes generaulx sur ledict resignataire pour ne l'employer qu'en cas que le conseil y puisse trouver quelque prise, car il fauldra bien enfin que ses provisions soient veues au greffe des insinuations et lors nous les ferons examiner.

[*De la main de Peiresc.*] On me presse de clorre encores que je n'ay eu moyen de me lever, pour ne perdre la commodité de M[r] de Torenc, qui doibt partir ce matin mesmes, et je suis tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 27 septembre 1625.

Je croys que M[r] de Torenc portera l'advis de la creation des consuls de cette ville; si je ne la sçay à temps, vous l'apprendrez de luy. On avoit embullettè M[r] de Flajosc, mais hier la nouvelle vint qu'il estoit mort lundy dernier, dont j'ay esté bien fasché.

Vous aurez veu de par delà M[gr] de Guise, qui partit fort inopinement d'icy deux ou trois jours y a.

On vient de me dire que le s[r] de la Bastide Jourdans Lymaye est passé premier consul[2], et M[r] de Fauris assesseur[3] et qu'on ballotte François Beaumont pour second, et M[r] Guidy pour tiers[4].

[1] Surtout.

[2] C'était, comme nous l'avons déjà vu, Jean-Louis de Corriolis, seigneur de la Bastide des Jourdans et de Limaye.

[3] Nous avons plus haut trouvé mention de Pierre de Fauris Saint-Vincens.

[4] Beaumont et Guidi échouèrent. On nomma Philippe de Rapelin, sieur d'Upie,

LXXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Ce mot desrobé durant ma cure et durant la sollicitation pour Monsr de Bouc sera pour vous accuser la reception de vostre despesche du 16, n'ayant poinct encores veu celle du 19 ne celle du 23 qui debvroient meshuy estre comparües, et pour vous dire que je sents un grand et apparent amendement en mon mal graces à Dieu, mon fic estant fort diminüé, r'amolly et rendu palpable et indolent quand je le veux remettre. Et que de cinq petites pointes de carnositez qui commançoient à se former aux orifices des Emorroïdes, les deux sont desja entierement mortes, la troisiesme proche de l'estre, et les aultres deux en estat de ne durer pas guieres de jours. Qui estoit ce qui me causoit les plus grandes et plus insupportables douleurs. Aprez quoy levé, on me veult penser le fic avec des parfuns, et aultres remedes fort doulx, et cappables de le diminüer et aneantir peu à peu, sans incision, ne ligature.

Quant à M^r le presidant Seguiran, il eut hier son soit monstré; aujourd'huy les gents du Roy ont conclu sur sa requeste, qu'il fut commis pour informer. Demain au matin Messrs se rassemblent pour commettre deux commissaires à ladicte information. Mais ils n'ont pas desiré qu'il les pressast de proceder à sa reception actuelle, avant la St Denys, afin que l'arrest soit plustost conceu au nom de la cour seante qu'à celuy de la Chambre des vacations appellez les aultres qui ne sont de service ordinaire. A quoy il s'est conformé non sans beaucoup de repugnance. Au surplus il m'a donné de la peine tout mon saoul, et m'a constrainct, nonobstant ma cure et les grands vents, d'aller souvent avec des clysteres dans le ventre de çà et de là, et principale-

et Ciprian de Bosco (du Bois), bourgeois, pour second et tiers consuls. — Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 206. Original.

ment chez luy pour le vaincre à tout bout de champ, ou au moings pour le combattre, car il ne vouloit pas visiter le president de Reauville que l'aultre ne le fust venu voir devant, et puis le vouloit recuser, sans avoir d'assez valables causes, et sans considerer que se destachant de celuy là, il se destachoit d'avec Mr Margaillet, Mr de Pierrefeu, et les aultres principaulx de la Compagnie lesquels ont frappé un si grand coup en sa faveur. Enfin aprez de fort grosses paroles je le traisnay chez Mr de Reauville, où il trouva grande froideur, parcequ'il avoit tardé cinq jours tous entiers depuis l'arrivée d'iceluy, sans l'aller visiter comme il debvoit, et avoit attendu la veille du jour que son affaire debvoit estre mise en deliberation. Il vouloit une foys traicter avec Mr de la Roque, plustost que de se soubsmettre aux moindres petites formalitez. Et Dieu veuille qu'il ne le fasse encores, car je ne sçay de quoy m'asseurer en cet esprit là. Combien que certainement je le vois grandement changé et beaucoup de bonnes façons de faire et de traicter au prix de ce qu'il estoit aultres foys.

Mon oncle de Meaux est malade à l'extremité à mon infiny regret. Je prie à Dieu qu'il l'adsiste. Mr Aleandro et ceux de sa trouppe sont arrivez en Avignon puis le 28 du passé, Mr de Mondevergues leur fit les compliments et offres selon sa courtoisie, et les mit en notice de ma cure; sans cela je crois que je les aurois desja icy. Mr Aleandro m'escrivit le lendemain que Mr de Guise leur avoit dict à Valence que le Roy le mandoit pour avec luy resouldre la forme de la guerre, puis qu'il n'avoit peu conclurre la paix avec Mgr le Legat. J'envoyeray faire des compliments en Avignon au premier jour.

Quant aux proprietaires, Mr de Mauvans se rencontra icy devant hier fort opportunement pour voir vostre lettre du 16 touchant l'arrest du 10. Il me dict qu'il en parleroit bien haultement à Ieres.

Au surplus, j'ay èsté infiniment aise de ce que vous avez extorqué du cardinal de Sourdis. Si vous pouviez dresser des articles de concordat et les luy faire signer, ce seroit un grand coup, car encores que vostre presence soit fort necessaire en Guienne, si est ce que l'apprehension de la guerre des Huguenots me faict avoir un grand regret

IMPRIMERIE NATIONALE.

au voyage que vous y pourriez faire. Et vous me ferez grande faulte icy à ce passage. Vous pourrez faire la guerre à l'œuil, et comme vous jugerez le plus à propos, et nous ferons de nostre costé ce que nous pourrons et prie Dieu achever le reste, s'il lui plaict, et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 3 octobre au soir 1625.

Il a couru icy une coppie imprimée que je n'ay pourtant pas sceu voir pour encores d'une lettre de Mr le Connestable au Roy[1], pour se plaindre des bruicts qui couroient à son desadvantage et où il parle fort hault, et dict n'avoir touché que trois monstres et que Mr de Bullion n'avoit rien faict que par son exprez mandement, et se plaint de la perfidie d'un homme pour Gavy[2]. Si je l'ay, je la vous envoyeray.

Made de Crequy a denoncé la guerre à Mr de Boyer le conseiller[3] pour le recouvrement de l'hostel de Sault[4].

Mr de Malerbe est arrivé[5]. Un conseiller de Dijon travaille pour luy; il se promene, ayant un pareatis sur ses lettres[6].

[1] Il ne faut pas confondre cette lettre avec la pièce ainsi mentionnée dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale, Histoire de France* (t. I, p. 550, article 2286): *Lettre de Monseigneur le connétable au roi.* Paris, J. Bessin, 1625, in-8°.

[2] Spinola était alors enfermé dans Gavy, comme nous l'apprend une relation cataloguée à la Bibliothèque nationale sous la cote LB[36] 2287 : *Récit véritable de ce qui s'est passé en l'armée du roi, conduite par M. le connétable de là les monts.* Lyon, 1625. Il est encore question de Gavy ou Gavi dans les pièces 2302, 2305, 2307, 2308.

[3] Rappelons qu'il s'agit là d'un ancêtre direct du marquis d'Argens : J.-Baptiste Boyer d'Eguilles, reçu en 1604 et mort doyen en 1646.

[4] L'hôtel de Sault était situé rue Pont-Moreau. Sur cet hôtel, comme sur l'affaire à laquelle Peiresc fait allusion, voir Roux-Alpheran (*Les rues d'Aix*, I, 591-605).

[5] Ce fut le dernier voyage en Provence du grand poète qui allait mourir trois ans plus tard (6 octobre 1628).

[6] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 208. Autographe.

LXXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À LYON.

RECOMMANDÉE À MONSIEUR JACQUET, INTENDANT DES POSTES DE S. M., POUR LA FAIRE RENDRE DANS LYON QUAND LEDICT S^r DE VALLAVEZ Y PASSERA EN REVENANT DE LA COUR.

Monsieur mon frere,

Ce mot en haste est pour vous dire que nous achevons à ce matin l'information de vita et moribus de Mr Seguiran, et aussy tost on luy doibt bailler sa loy. La question est s'il parlera assis au Bureau et couvert comme il desire, ou non; nous sollicitons pour cela.

Nous sommes en incertitude de l'arrivée du Legat en Avignon. Je faicts estat de partir mecredy pour y aller et mene le s^r Enea quant et moy pour voir Mr de Mondevergues. Esperant que vous y arriverez en mesme temps si vous estes party d'hier comme je pense, et adieu, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

En voyant Mr Pacius à Valence, sçaichez s'il continüe de tenir des pensionaires, et à quel prix, pour y loger mon neveu, et Mondevergues, si son pere le trouve bon, car icy ils se desbauchent fort[1].

D'Aix, ce sammedy matin XI octobre 1625[2].

[1] Le fils de Valavez et le fils de Lopès de Mondevergues étaient alors étudiants en droit à l'université d'Aix.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 210. Autographe.

LXXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je fus si pressé lors du depart de Mr Guittard, aprez la reception de Mr le pr president Seguiran, que je n'eus poinct de moyen de vous escrire par cette commodité, et pensois le faire d'Avignon, mais je n'y en trouvay poinct, et n'eus aulcun temps de vous en escrire. Monsieur Guittard vous en aura dict le destail, et comme il se fit admirer d'un chascun, non seulement pour sa leçon, où il estalla du latin de Papinian[1] et des aultres jurisconsultes, avec un merveilleux advantage sur ses auditeurs, mais aussy, en son action de graces, laquelle dura une heure, en termes si eloquens et si bien appropriez à sa persone et à la Compagnie qu'il falloit advoüer la transcendance de son bel esprit; il conclud en se resignant tout à eux et les priant d'agreer qu'il se despartit de la premiere place pour six moys en faveur de Mr le presidant de Reauville pour se rendre plus digne d'exercer par aprez la premiere. Je luy avois mis cela en l'esprit peu de jours devant inesperément, et jamais chose ne luy succeda mieux, car il combla d'obligation et d'honneur le presidant de Reauville qui avoit marchandé la primaulté des visites, et se le rendit trez redebvable, et fit voir à la Compagnie une discretion si contraire à la mauvaise impression qu'aulcuns avoient conçeüe de sa legereté et presomption qu'ils en demeurerent tout ravis, et touchez en mesme temps d'une affection et veneration necessaire. Et la conclusion fut que la Compagnie luy fit prononcer aprez deüe deliberation, qu'elle avoit veu par ses actions qu'il n'y avoit aulcune place dans la Compagnie digne de luy que la premiere, ce qui luy fut plus glorieux que la reception pure et simple, laquelle l'envie eust peu imputer à brigues. Le lendemain je le menay au Palais, où il receut un

[1] Æmilius Papinianus (Papinien) vivait au IIIe siècle de l'ère chrétienne. C'est un des plus grands jurisconsultes romains.

gentilhomme à l'hommage deub au Roy, et fit trez dignement cette action, et en chancellier, le prochain jour de palais, il fit la repartie à une semonce pour le decez de l'auditeur Buisson[1] et s'en acquitta fort dignement. Le jour suyvant le P. de Bus[2] luy fit desdier des Theses, où il se fit rages de tous costez et mille beaux eloges d'honneur pour luy, et puis le mecredy il tint sa premiere audiance, où il prononcea un arrest de plusieurs chefs le plus excellement du monde et dix ou douze aultres à la queüe au grand applaudissement de l'auditoire qui estoit remply jusques à demy de la galerie de dehors. A ce matin il a tenu sa seconde audiance, et y a interrogé une partie et parfaict un procez criminel sur le champ, et prononcé un arrest de grand exemple contre des commis où il s'est faict admirer et me vient de dire qu'il se joüe de toutes cez audiances. Dieu benisse son travail de bien en mieux.

Au surplus je suis en grande peine de mon pere, qui eut hier au soir un accidant, qui nous fit apprehender que le rume ne l'estouffast, et nous constraignit de luy faire donner l'extreme onction; il avoit souvent faict son bon jour[3] et l'avoit reiteré mardy dernier. Il a eu bonne nuict, mais à cette heure l'accidant luy revient donner de l'inquietude avec un mauvais rallement, qui me faict craindre le coup que nous avons tant apprehendé. Tout est entre les mains de Dieu. Plaise à sa divine bonté de l'assister, et nous aussy[4], et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

de Peiresc.

Je vous envoye une lettre de Mr Aleandro. Et si vous pouviez achepter l'imperfection cy joincte de l'Histoire des païs bas[5], vous me parfairiez

[1] Henri Buisson, avocat, fut reçu auditeur à la Cour des comptes en la charge de Claude, son père (1625).

[2] Balthazar de Bus, jésuite, était le neveu de César de Bus, fondateur de la Congrégation de la doctrine chrétienne.

[3] Sa communion.

[4] Valavez, dans le sommaire mis au dos de la lettre, résume en ces mots le paragraphe que l'on vient de lire : *La maladie de mon pauvre pere.*

[5] *Histoire des Pays-Bas, depuis 1560 jus-*

un beau libvre; si non il le fauldra achepter tout entier, car il l'eut de Pacar qui est mort.

D'Aix, ce vendredy 24 octobre à dix heures de matin 1625[1].

LXXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon pauvre frere,

Enfin aprez tant de menasses, Dieu nous a voulu oster nostre bon pere lequel il a appellé à soy ce jourd'huy fatal vendredy 24 octobre entre trois et quattre heures. Le nous ayant ravy dans trois jours, durant lesquels il estoit un peu incommodé d'un rume sur la Trachear-tere (*sic*), qui lui causoit un rallement fort fascheux sur le soir et sur le matin, la minuict et le midy estants plus tranquilles. Dieu luy a faict la grace de se recognoistre et de prendre tous ses ordres tant de l'extreme onction que confession et communion en bon chrestien, ne tesmoignant aulcun regret Dieu mercy que de n'avoir ordonné par escript ce qu'il m'a dict de bouche qu'il ne vouloit poinct de ceremonie à ses funerailles, et ne vouloit qu'une croix et treize flambeaux, ce que nous ne laisrons pas d'executer Dieu aydant bien que son ordonnance n'en ayt esté que verbale. Et pour commancement, à ce soir mesmes, à deux heures de nuict, nous avons faict porter le corps à l'Eglise dans nostre chappelle[2], accompagné seulement par les Jacopins sans chanter,

qu'à la fin de 1602. Saint-Gervais, 1604, 2 vol. in-8°. D'àprès le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier, cet ouvrage aurait été tiré par S. Goulart (de Senlis), de l'*Histoire* de J.-F. Le Petit.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 213. Autographe. De la lettre LXXXVII il existe au fol. 215 un duplicata original, que Peiresc a signé et en tête duquel il a mis : «Dupplicata pour demeurer à Lyon à vous attendre si vous estiez ja party.»

[2] La chapelle de la famille de Fabri, dont on s'occupe tant dans toute la France méridionale à l'heure où j'écris ces lignes, était dans l'église des Frères prêcheurs, aujour-

psalmodians à basse voix, avec leur croix et treize flambeaux de cire jaulne selon le Concile, n'y ayant que Mr le conseiller Durand et moy avec deux ou trois de noz voisins et amys, et noz domestiques. Six religieux le veilleront toute la nuict dans la chappelle, et à cez heures tout le reste des religieux ne tardera pas d'y aller dire les vigiles, et puis leurs matines ordinaires, ce qui emportera une bonne partie de la nuict, et demain ils le mettront dans la tombe. Mr de Reauville presidant faict la repartie, et Mr de la Fare la semonce à cause que Mr le premier president Seguiran et Mr le doyen Durand se trouvent parents du deffunct, et leur service ne se pourra faire que lundy. Je n'ay aultre apprehension dans ce temps, si ce n'est du passage de Mr le Legat, qui se va embarquer à Tollon et me dict qu'il vouloit passer par icy sans ceremonie, mais non pas pourtant incognito, à sçavoir qu'il iroit descendre à St Saulveur, et de là à l'Evesché, sans entrée, et y recevoir les visites de la Cour soit en general ou en particulier, et puis qu'il viendroit chez nous. Je ne sçay si la nouvelle de nostre presente affliction ne l'en destournera pas. Je l'avois esté voir en Avignon, et le seigneur Enea m'y avoit accompagné et pensé le long du chemin. Le voyage avoit succedé le plus heureusement du monde, mais à mon retour, qui fut mecredy, je trouvay mon pere incommodé de ce rume, qui l'a emporté dans 3 jours. Je suis si hors de moy que je ne sçay ce que je vous escripts, ne ce que je faicts. Mon cousin de Meaux s'est trouvé fort à propos icy pour mon soulagement et l'huissier Artauld qui est devenu nostre voisin chez Aygosy[1], lequel m'accommodoit du bas de sa maison pour faire cuisine, et Made de Cogolin[2] de deux trez belles chambres accompagnées de garde robbe à plan pied de nostre

d'hui paroisse Sainte-Madeleine. Voir deux brochures qui viennent de paraître : *La sépulture de Peiresc dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix. Notes et recherches recueillies* par Maurice de Duranti La Calade (Aix, Achille Makaire, juillet 1893, gr. in-8°). — *Pour Peiresc, s. v. p.* par le présent annotateur (Paris, octobre 1893, gr. in-8°).

[1] Sur les Aygosi, ancienne famille consulaire d'Aix, voir l'ouvrage de Roux-Alpheran (I, 144).

[2] La terre de Cogolin (canton de Grimaud, arrondissement de Draguignan) appartint, pendant plusieurs siècles, à la famille de Cuers. Les seigneurs de cette terre étaient appelés *Cuers Cogolin*.

Salle, pour y loger des prelats de la suitte s'ils fussent venus, car le sr Pamphilio[1] me demanda un lict sans attendre que je le luy offrisse. Mr du Mas me baille aussy sa salle et tout son estage bas, et tout estoit bien meublé. Mais Dieu nous a donné d'autres occupations, puisqu'il luy plaict, dans une bien extreme affliction. Il nous consolera quand il luy plairra; et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce funeste jour de vendredy 24 octobre à minuict 1625.

J'ay receu voz despesches du 3, 6 et 10 de ce moys. Et ne vous sçaurois respondre precisement. Vous verrez ce que Mr Aleandro dict de la version Du Bartas[2], et des poetes qu'il desiroit[3].

[1] Comme je l'ai déjà rappelé, *le sieur Pamphilio* n'était rien moins que le futur pape Innocent X. Né à Rome en 1574, il avait alors un peu plus de cinquante ans. Aurait-on pu penser que le cardinal qu'il accompagnait en sa légation, et qui contribua tant, dix-neuf ans plus tard, à son élévation, serait, avec le cardinal Antoine Barberini, frère de François, exilé de Rome par le nouveau souverain pontife?

[2] S'agit-il là d'une version latine? Faudrait-il supposer que Peiresc veut parler du recueil de Gabriel de Lerm (*Guillelmi Salustii Bartassis hebdomas, opus gallicum a Gabrielo Lermeo Volca latinitate donatum* (Paris, Mich. Gadoulleau, 1573 et aussi 1584, petit in-12)? Ou serait-il question d'une version plus récente? En ce cas je ne trouve à citer que la version allemande de *l'Urania, la Judith, la Lepanthe, la victoire d'Ivry* (1623, in-4°).

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 216. Autographe.

LXXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Jamais homme ne fut plus embarrassé que j'ay esté cez jours cy. Vous aurez apprins par mes dernieres la funeste nouvelle du decez de mon pere, dont les funerailles ne se pouvoient faire plustost que lundy, et la novene[1] le mardy. Et parmy cela j'ay eu sur les bras Mgr le Cardinal Legat et tous ses gents, mais Dieu a conduict toutes choses assez bien. Mr de la Fare[2] desira de faire la semonce[3] et s'en acquitta fort dignement; Mr de Reauville fit la repartie, mais il fit des merveilles et obligea infiniment la memoire du pauvre defunct, et toute la famille. Mr Aleandro estoit desja ceans avec le cavalier Dony[4] qui voulut ouyr le tout. Hier nous fismes la novene à 8 heures de matin par une grosse pluye[5], pour avoir loisir[6] de destendre le dueil de la maison, afin d'y recevoir Mr le Legat, lequel y vint disner, avec la pluspart de son train. Il voulut venir mezzo scognosciuto[7] et que personne n'allast au devant de luy, si ce n'est moy qui au retour du service m'y en allay en carrosse jusques à la descente de la montagne, où il apprint seulement le decez de mon pere en voyant mes habits,

[1] Fauris de Saint-Vincens, qui a imprimé la présente lettre dans le *Magasin encyclopédique* du mois d'août 1805 (le tirage à part porte la date de 1815, Paris, J.-B. Sajou, in-8° de 13 p.) a rajeuni plusieurs expressions et notamment l'expression *novène* dont il a fait *neuvaine*. Plût au ciel que le document n'eût subi entre ses mains de plus graves altérations!

[2] On lit dans la copie Fauris (p. 4) : «M. de Forbin la Fare.»

[3] Le mot *semonce* a été transformé en *discours*.

[4] J.-B. Doni, déjà si souvent mentionné dans nos tomes précédents, surtout dans le tome V. Fauris rappelle (p. 3) que Doni, d'une famille originaire de Florence, était frère de Louis d'Attichi, évêque de Riez.

[5] Mention de cette *grosse pluie* a été supprimée par Fauris.

[6] Fauris a remplacé *loisir* par *temps*.

[7] À demi incognito.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et faisoit difficulté de venir disner chez nous à cause de ce, disant qu'il disneroit à l'Evesché, et puis viendroit faire chez nous un compliment de condoleance, et voir mon cabinet. Je luy dis que puisque il vouloit prendre la peine d'y aller pour une chose il pouvoit bien nous favoriser d'y prendre la collation en passant, ce qu'il accorda, et voulut aller descendre de carrosse à l'Eglise, où il fut receu par le clergé en chappes, et y celebra la messe basse, accompagnée toutefoys de Musique et de beaucoup de solemnitez; il y donna indulgence et puis nous le menasmes dans des carrosses de la ville jusques[1] chez nous, où il fut visité par Messieurs du Parlement et des Comptes, en nombre proportionné à celuy de l'entrée du Parlement de Paris, les deux premiers presidants ayants porté la parolle en latin. Il vint en rochet et camail au devant d'eux jusques à l'antichambre plus prochaine de la salle, où il les receut et escoutta tousjours debout et nud teste et leur fit sa repartie de mesmes en latin et nud teste et debout, puis les reconduisit jusques dans la salle, ayant prins le devant. Mr d'Oppede fit bien, mais mon frere de Seguiran fit des merveilles, ne se contentant pas de termes communs de compliment, mais y entrelassa mention des affaires de sa negociation et de la paix et de la guerre le plus gentilment du monde et termes trez elegans, ce qui obligea Mr le Legat en sa repartie de luy rendre aussy une espece de conte de sa negociation, ce qui eust trez bonne grace.

Aprez il disna et fit asseoir avec luy Mr Pamphilio, Mr Assolino[2], Mr le general d'Avignon, le sr Sacqueti[3], le cavalier Nari, le colonel Magalotti et Mr Pamphilo Persico et voulut à toute force que j'en fusse aussy. En mesme temps qu'il disnoit, on fit disner les gentilshommes de sa suitte en bon nombre, lesquels furent assez bien servis. A l'issüe de son disner[4] il voulut aller voir mon estude et s'y entretint assez long temps; il print plaisir de voir un bas relief d'ivoire antique, lequel[5] j'avois recouvré

[1] Le mot *jusques* n'a pas été reproduit par Fauris.

[2] Fauris a imprimé : *Azzofino.*

[3] Fauris a préféré la forme *Saccheti.*

[4] Variante de la copie Fauris : *à l'issue du disner.*

[5] La même copie remplace le mot *lequel* par le mot *que.*

depuis peu, où estoit representé l'empereur Heraclius à cheval avec des contours où il estoit portant une croix, et son filz Constantin[1] portant une victoire et plusieurs provinces captives au dessoubs, quasi comme celles du grand camayeul de Tibere. Je le luy donnay en partant; il fict grande difficulté de l'accepter, et puis Mr Aleandre[2] se chargea de luy porter[3]

[1] Le nom *Constantin* a été ajouté par mon devancier.

[2] Peiresc écrit habituellement *Aleandro*, par exemple six lignes plus loin.

[3] Dans les *Petits mémoires de Peiresc* (p. 41) on trouve cette mention : «29 octobre. A mon frère, sur le passage du legat en cette ville», et au-dessous, la note que voici : «Relation publiée par Fauris de Saint-Vincens dans le *Magasin encyclopédique* du mois d'août 1805 sous ce titre : *Lettre de M. de Peiresc, écrite d'Aix à son frère alors à Paris, dans laquelle il lui donne des détails sur une visite que lui avait faite le cardinal Barberin, neveu du pape Urbain VIII, légat en France.* Comment F. de Saint-Vincens a-t-il pu donner à la relation la date du 27 octobre? Comment surtout a-t-il pu ajouter de son propre cru beaucoup de détails à ceux qui avaient été donnés par Peiresc? Je publierai, plus tard, la lettre autographe de ce dernier en regard de la lettre très développée écrite par son trop peu scrupuleux *collaborateur* et amplificateur.» Je tiens aujourd'hui la promesse ainsi formulée il y a cinq ans. Mais avant de reproduire tout ce que l'imagination ultra-méridionale de mon prédécesseur ajouta avec tant d'invraisemblance à cette simple indication : *il voulut aller voir mon estude*, je ferai remarquer combien le mystificateur a été maladroit en attribuant à Peiresc s'adressant à Valavez, lequel connaissait les collections de son frère aussi bien que ce dernier lui-même, une description qui n'eût été bonne que pour un étranger n'ayant jamais visité le cabinet du fervent archéologue. Énumérer les richesses de ce cabinet devant un homme qui les voyait tous les jours, c'était d'une ridicule inutilité. Tant il est vrai que toujours quelque maladresse «découvre la fourbe et l'erreur». Ces observations présentées, voici les variations exécutées (p. 7-11) par F. de Saint-Vincens sur ce thème si simple : *il voulut aller voir mon estude :* «Il vit mes médailles et pièces antiques; il fut esbahi de trouver six médailles de bronze de l'empereur Othon, mais je lui fis bientôt apercevoir que de ces six pièces y en avoit deux latines à la vérité, mais d'Alexandrie, deux de colonies grecques avec les lettres grecques et deux véritablement fausses. Ez impériales M. le Légat n'en trouvat aucunes fausses quoique j'en aye plus de trois mille, or, argent, bronze, de toutes grandeurs. La suite d'Adrien et particulièrement les égyptiennes lui plurent beaucoup. Comme il sçavoit que je m'adonne à la recherche des monnaies modernes, il visita ce que j'ai recueilli des roix de France, des papes et particulièrement de ceux d'Avignon et des seigneurs de France. Un pied fort du bon roi défunt [Henri IV] lui donna dans la visiere si parfaitement étoit gravé. En ayant deux je luy en remis un. Je le fis aviser que les monnaies de Charles magne portoient les mêmes lettres que les caractères de son seing que l'on voit souvent sur les chartes données par cet empereur que

dans sa littiere; il a plusieurs pieces semblables en mesme matiere d'ivoire, qui seront bien avec celle la. Il partit aprez pour aller à Roque-

l'on a dit ne sçavoir lire ni écrire, ce qui est un peu trop dire. Car je passe l'écriture, et non le sçavoir lire, pensant que ledit empereur avoit sa signature gravée sur métal. Nous regardames mes manuscrits; parmi il se trouvoit trois divers exemplaires du Pentateuque hébraïque des Samaritains, dont je lui fis voir que le plus ancien qui est in quarto est défectueux de plusieurs cayers tant du commencement que de la fin, et le plus recent (qui est in-fol.) et qui n'est pas de soixante dix à douze ans d'antiquité n'est imparfait que d'une seule page de son commencement. L'autre, le plus important de tous, fit venir l'eau en bouche de M. le Légat, parce que comme les triptaples il est escrit par triples colonnes en chaque page qui contiennent non seulement le texte hébraïque primitif, mais aussi l'ancienne version arabique et une troisième vulgaire que j'appelle syriaque et non samaritaine (sans déplaire à un sçavant hébreu qui vint un jour en mon logis), mais imparfait en tant de divers endroits qu'il y a bien de quoi déplorer qu'une si digne pièce soit passée en mains indignes qui l'ont mutilée. Nous regrettames principalement le commencement à cause de la conformité des nombres des années de l'âge de ces anciens patriarches qui eût été bonne à examiner en ces deux versions aussi bien qu'au texte hébraïque, et le livre est de si bonne marque selon ce qui s'y trouve cotté tant à la fin de l'Exode que tout à la fin du volume depuis plus de 400 ans d'un côté et de 200 de l'autre, qu'il méritoit d'être tenu en grande considération. M. le Légat vit un petit Lexicon des Samaritains pour ces mêmes trois langues, mais imparfait; encore, me dit M. le Légat, vaut-il mieux avoir ces fragments de lexicon qui ne sont si modernes qui ne soient de plus de 150 ans. Un petit supplément collé en teste du plus moderne Pentateuque où il n'y avoit que la version arabique *e regione* de l'hébraïque frappat les yeux de M. le Légat, car vaut mieux ce fragment que tout le reste. Je lui fis voir qu'un bon homme de qui on avoit recouvré les grands triptaples avoit pensé en suppléer les défectuosités en faisant transcrire en charactere syriaque touts les cayers du commencement du texte hébraïque et en deschirant un autre vieux Pentateuque hébraïque escrit en papier de Damas pres de 180 ans y a, pour en entrelasser quelques cayers et quelques feuillets aux endroits où l'on en avoit arraché aucuns dans cet exemplaire des triptables.

M. le Légat me trouvat bien riche en manuscrits vieux et modernes. Je lui fis voir deux autographes originaux des lettres escrites à M. Joseph Della Scala, tant par la synagogue des Samaritains d'Égypte, que par un Zacharie lors grand prestre de la synagogue des Samaritains au lieu de Sichem, lesquelles n'ont jamais été portées à leur adresse, estant tombées ez mains de feu M. de Genebrard, lors archevêque d'Aix. Ce que je vous mande de tous ces détails est pour que vous en avisiés nos amis qui s'intéressoient à la visite de M. le Légat. Quand nous vimes les manuscrits grecs, le temps nous manquoit. Je me contentai de montrer quelques petites éclogues manuscrites tirées du temps de Constantin Porphyrogénètes; deux ou trois chronologistes grecs qui ne sont pas des plus connus, à

vaire[1]; je l'allay encores reconduire jusques à S[t] Marc, et il me fit engager d'aller jusques à Tollon. Je revins donc icy[2] pour prendre le s[r] Aleandre, le s[r] Persico et le s[r] Dony qui y estoient demeurez à cause que M[r] Aleandro s'estoit donné une entorse. Ils sont desja partis pour aller à Roquevaire, et je suis demeuré derriere pour les suivre[3] et mettre ordre un peu au logis avant que partir et pour

sçavoir le Joannes Antiochenus, le Joannes Mallala, le Georgius et autres, parmi d'autres recueils des histoires grecques profanes. M. le Légat me fit promettre de lui expédier un précis de l'histoire de notre ville d'Aix (ce qu'il demande partout où il passe); je lui indiquai deux ou trois curiosités en notre métropole, dont le bas-relief votif est des plus remarquables [Celui que l'on a cru représenter l'accouchement de Léda, aujourd'hui incrusté dans le mur d'une salle de la Maison commune. Note signée F. S. V.]. Je pris note pour lui des restes d'un theatre ou d'un amphitheatre par de là les Minimes où étoit l'ancienne ville [Il n'y en a plus aucune trace depuis long-temps. F. S. V.], et de la tour de notre horloge du palais [Démolie en 1785. Peiresc pensoit que c'étoit un mausolée, ce qui s'est vérifié. F. S. V.] J'oubliai de dire que M. le Légat a été fort réjoui de voir plusieurs médailles que j'ai de divers chapitres de chatedrales, et il sembloit croire que lesdits chapitres faisoient battre monnoie; mais je lui fis remarquer de vieilles notes du prevost de N. D. d'Avignon, appuyées de délibérations anciennes qui disent que ces médailles étoient des marques que le capiscol donnoit aux pretres qui assistoient à l'office pour tirer leurs prébendes à proportion de leurs services; l'une servoit pour matines, l'autre pour la messe et vêpres, et au bout du mois chacun raportoit ces marques, et on donnoit autant d'argent comptant qu'on avoit de marques, et quand ils avoient besoin de chose sur mois, ils portoient les dittes marques aux marchands, qui les prenoient pour autant d'argent comptant, parceque au bout du mois le capiscol les reprenoit et leur donnoit autant qu'aux dits pretres; de cela apert qu'on ne marquoit pas les absents sur le livre comme maintenant. Or les armoiries, par exemple, du chapitre d'Avignon, ainsi qu'est prouvé par deux des médailles ci-dessus mentionnées, étoient la figure du vieux clocher de leur église, qui étoit de la même façon avant qu'il eut été abbatu au temps que Pierre de Lune [Benoît XIII, anti-pape. F. S. V.] étoit assiégé dans son palais. Je me suis entraîné à vous parler de ceci, parce que vous devès montrer cette lettre à M. l'Evesque d'Orléans [Gabr. de l'Aubespine. F. S. V.], qui en prendra nôtte, étant très friand de tout ce qui a raport aux antiquités ecclésiastiques, ainsi que nous le dimes avec M. le Légat; et pour en revenir à M. le Légat, il partit après pour aller à Roquevaire... »

[1] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marseille.

[2] Fauris a ainsi abrégé la fin d'une phrase et le commencement de l'autre (p. 13) : « Je le reconduisis jusqu'à S. Marc, et je revins ici pour prendre... »

[3] Mon devancier n'a pris dans tout le reste de la lettre que ces deux lignes : « Ils sont partis aujourd'huy, et je suis demeuré der-

vous donner cet advis. Je laisse icy mon cousin de Meaux, et au retour je passeray à Beaugentier, à Rians, Dieu aydant, pour y faire prier Dieu pour le deffunct, et pour voir le mesnage de Lange qui m'a apporté un conte, où de 299 charges de bled il a donné chemin depuis la recolte à plus de 200 charges, et je n'ay veu paroistre ceans que 70 escus du sallin oultre la despance de la vendange et l'ordinaire sans comprendre la bouche de mon pere à quoy je pourvoy d'ailleurs. Je crois que cet homme nous donnera bien de la peine. Et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 29 octobre 1625.

Je receus hier vostre despesche du 17 et avois receu auparavant celle du 14 qui m'a bien donné de l'exercice, et en Avignon celles du 6 et du 10. Et hier celles d'André avec la boitte et le livre. La boitte estoit mal conservée parce qu'elle fut mouillée, mais encores s'en saulvera il quelque chose. Mr de Meaux ira planter le tout aprez disner au jardin avec le sire Roux et je planteray à Beaugentier les bulbes de la grosse boitte[1].

rière pour les suivre dans quelques jours, et sur ce je suis, M. mon frere, votre... de Peiresc.»

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 218. Autographe.

XC

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS,

ET, EN SON ABSANCE,

À MONSIEUR DE LOMENIE.

Monsieur mon frere,

Me trouvant icy à Roquevaire à ce soir où est venu le s^r^ Martin qui est à M^r^ le General des galeres, qui m'a semond d'escrire à Paris, je n'ay pas voulu manquer de vous faire ce mot pour vous dire que je vous ay escript tantost avant que partir d'Aix, par la voye ordinaire de la poste, et que je suis depuis venu fort doulcement jusques icy, esperant d'estre demain de bonne heure à Tollon pour sallüer encore M^r^ le Legat que je crois s'estre embarqué à ce soir sans passer par Tollon ou du moins sans s'y arrester. Car il me dict hier qu'il s'embarqueroit d'abbord, et me demanda si on ne pouvoit pas aller à Sixfours par ce chemin cy sans passer par Tollon. Et maintenant on me vient de dire que les galeres du Pape sont à la Seine[1] sans avoir voulu prendre port à Tollon parce qu'elles vouloient estre sallüées, et M^r^ le General ne fut pas conseillé de le faire, à cause que le General n'y estoit pas ne son lieutenant, ains seulement un soubs lieutenant et que le grand estendard du crucifix n'y estoit poinct. M^r^ le General des galeres aura esté surprins, car il ne sçavoit pas encores la venüe de M^r^ le Legat lorsqu'il estoit desja tout contre Olliolles[2]. Il semble que le temps se tourne au vent droict, ce qui gastera son partement, si son train est achevé d'arriver, car il me dict qu'il l'attendroit, et ce fut ce qui me

[1] *La Seoune*, dit Valavez dans le sommaire mis au dos de la lettre. C'est aujourd'hui La Seyne, commune du canton d'Ollioules, aux portes de Toulon, à l'ouest.

[2] Cette localité porte aujourd'hui le nom d'*Ollioules*. C'est un chef-lieu de canton du département du Var, à 9 kilomètres de Toulon.

fit engager de parolle d'y venir. De là je m'en reviendray, Dieu aydant, par Beaugentier et par Rians. Je ne vous reitereray pas ce que vous pourrez apprendre par mes lettres de tantost, que Mr le Cardinal est party fort satisfaict de nostre Parlement et Chambre des Comptes, et de toute la ville où il a recogneu une grande devotion au St Siege. Il y dict hier la messe dans St Saulveur et donna indulgence; et puis alla disner chez nous où il fut passablement bien; il voulut voir mes livres et passer oultre jusques ici d'où il est party si matin, qu'on l'a rencontré sur les onze heures prez d'Olliolles.

Nous avons gouverné Mr Aleandro durant quattre jours ensemble le chevalier Dony et le sr Pamphilo Persico. Mais pour Mr de Bonnaire et Mr Barclay, je ne les eus qu'un soir avec le frere du Chevalier del Pozzo, lequel m'eschappa hier dans la confusion du depart de Mr le Legat, à mon grand regret. Nous suppleerons à Tollon, si nous arrivons à temps comme j'espere, à cause que de 5 galeres du Pape les deux estoient retournées à Mourgues[1], où l'on a envoyé courrier exprez pour les faire revenir en diligence. Mr le General des galeres faict estat de l'accompagner jusques au delà de Nice au moins.

Je finis pour estre tard et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

DE PEIRESC.

Du Paroir[2] de Roquevaire, ce mecredy au soir 29 octobre 1625.

Je vous envoye coppie d'une lettre de Venize sur l'ambassade d'Espagne en Constantinople que j'avois oublié de mettre à mon pacquet de tantost.

Mr Aleandro m'a dict que le livre contre lequel a escript le P. Capel[3]

[1] C'est-à-dire à Monaco, comme nous l'avons déjà vu.

[2] Traduction du mot provençal *paraire* ou *paradou* qui signifie «moulin à foulon».

[3] *Marci Antonii Cappelli, Minoritæ, dissertatio de cœna Christi suprema, contra Hieronymum Vecchieti.* Paris, in-4°.

est d'un nommé Vecchietti[1] gentilhomme Florentin, qui se qualifie ab Ægypto, de la Chronologie, et qu'il est imprimé à Cologne in f°[2] et s'en vendoit à Paris. Si vous avez moyen d'en voir un, encores qu'il ne vaille guieres, je serois bien aise de l'avoir.

Ce 30 octobre du matin[3].

XCI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS[4].

Monsieur mon frere,

J'ay enfin receu voz despesches du 21 du passé, aprez que la Durance a demeuré quelques jours inondant beaucoup de terroir sans estre navigable. Et avois auparavant receu celles du 17me et 13me. J'ay aussy receu par le messager d'Avignon celle du 5me avec la caisse de plantes toute mouillée. Je ne sçay si ce n'avoit pas esté dans le batteau du Rosne ou dans la Durance, dont les Tulipes estoient un peu mal traictées et aulcunes pourries. Mais les arbres estoient en assez bon estat si ce n'est le Rosier de Canelle qui estoit presque mort. Il s'y en trouva sept pieds, au lieu que vous ne parliez que de six. De sorte que vous estes plus riche que vous ne pensiez. Mais hors de ce Glantier, qui estoit aisé à cognoistre et celuy de Canele, je n'ay pas sceu distinguer les aultres pour les recognoistre precisement. Je les ay envoyez à ce matin à Beaugentier, ayant retenu icy un des peschers à fleur double, et deux marcottes desdicts Rosiers, qui sembloient bien sepa-

[1] *Hieronymi Vecchieti, Florentini ab Ægypto SS. Theol. Doct. de anno primitivo ab orbe condito ad annum Julianum accommodato, et de Sacrorum Temporum ratione libri VIII.* (*Augustæ Vindelicorum*, 1625, in-fol.)

[2] Peiresc avait été induit en erreur touchant le lieu d'impression. On ne connaît pas d'édition faite à Cologne.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 220. Autographe.

[4] L'adresse manque.

IMPRIMERIE NATIONALE.

rables, ensemble le Nasturcium Aquaticum que j'ay faict mettre en nostre jardin de dehors où plusieurs des plantes de la grosse caisse commancent à poulcer. Les Cardinales sont despeschées; des Jacynthes, l'un semble bourgeonner. Si vous n'en faictes apporter vous mesmes quant et vous pour en avoir le soing, nous ne les esleverons jamais. Quant aux Tulipes de semance, j'en ay envoyé 400 à Mr Bartolomé, et il en est demeuré environ aultant, mais il y en avoit oultre cela prez de 200, qui estoient pourries ou bien mal traictées de l'humidité de la caisse.

Voila ce que je vous pouvois dire de voz plantes, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 6 novembre 1625.

Je prins du froid en mon espaule gauche, m'estant endormy avec les remedes que m'appliquoit le sr Ænea sans estre bien couvert, ce qui m'attira une defluxion si violante en cette espaule, que j'ay esté 10 ou 12 jours sans pouvoir remüer ce bras, et qui pix est cinq ou six nuicts sans pouvoir me coucher; il me falloit dormir quelque demy heure à la desrobée tout de bout ou assis avec une extreme inquietude, mais le sr Enee avec un emplastre m'a guary Dieu mercy heureusement, les effects s'en estants ensuivys dans le 4me jour, ayant dormy 2 heures couché devant hier, et la nuict derniere toute entiere et je remüe mon bras quasi comme de coustume. Cela m'empeschera d'escrire à noz amiz pour ce coup; vous ferez, s'il vous plaict, mes excuses et mes remerciments au cousin Aguillenqui, au prieur de Roumoules et aultres, auxquels je respondray par le premier.

On avoit faict courir icy un mauvais bruict que Mr de Sisteron estoit mort. Madame de Cujes m'en vint demander des nouvelles; je l'asseuray du contraire sur ce que vous ne me mandiez rien qu'il fust seulement malade, mais parce que voz lettres n'estoient que du 17me, elle demeuroit encor en peine. Enfin voz dernieres du 21 l'osterent absolu-

ment de peine, et je les luy allay porter chez elle, pour l'oster de tout regret. Quelqu'un avoit escript qu'il estoit mort un Evesque de Glandeves[1], qui avoit faict l'equivoque du nom de l'Evesché pour celuy de la famille.

J'ay bien besoin de cez garnitures de lunettes de corne, mais il en fault de diverses grandeurs, et principalement des petites sortes, car des grandes vous en aviez assez envoyé, et les meilleurs verres que j'aye pour mes ieulx se trouvent de la petite sorte; j'en porte depuis un an une paire recousüe en deux endroicts, pour ne la pouvoir regarnir de neuf. Mais n'oubliez pas, je vous prie, le bonnet à oreille; nous voicy à l'hiver.

Vous sçavez comme mon cousin de Meaux nous a obligez et tout fraischement. Le medecin qui a servy son deffunct pere en sa maladie et qui sert sa femme à present n'a poinct voulu d'argent; il desire les œuvres de Mercurialis[2], et celles de M[r] Laurens[3] et Hollerius[4]. Moyennez, je vous prie, que M[r] Buon me les fournisse, s'il est possible. M[r] Fagoüe me demande tousjours son Histoire Romaine[5], et M[r] Antelmy les Am-

[1] C'était Octave Isnard, qui avait succédé à son parent Clément Isnard, mort en mai 1612. L'époque du décès d'Octave Isnard était incertaine et on disait que ce prélat mourut *vers 1625*. On saura désormais qu'il n'était déjà plus de ce monde au commencement de novembre de cette année-là.

[2] Le médecin Jérôme Mercurialis, né à Forli en 1530, mort en 1606, exerça son art à Padoue, à Bologne, à Pise, enfin à Vienne, où il donna ses soins à l'empereur Maximilien II. Voir la liste de diverses éditions des œuvres de Mercurialis dans le *Manuel du libraire* (III, 1646).

[3] Sur André du Laurens, qui fut premier médecin de Henri IV, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 107). Ses œuvres parurent à Paris, chez P. Mettayer, en 1613, in-fol., et à Rouen, chez du Petit Val, en 1621, in-fol. Gui Patin allait en donner une édition plus complète en 1628 (Paris, A. Taupinart, 2 tomes in-4°).

[4] Jacques Houllier ou Hollier était un célèbre médecin de Paris, mort en 1562. Son meilleur ouvrage est son traité de chirurgie publié en langue latine (Paris, Chr. Wechel, 1543, in-4°), réimprimé par Gesner dans les *Scriptores de Chirurgia* (Zurich, 1555) et traduit deux fois en français (Paris, 1544, in-4°; même ville, 1576, in-16).

[5] Il s'agit évidemment de l'*Histoire romaine* de Nicolas Coeffeteau (Paris, Séb. Cramoisy, 1621, in-fol.). Voir sur l'auteur et sur l'ouvrage l'excellente thèse pour le doctorat ès lettres de M. l'abbé Charles Urbain : *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose fran-*

bassades du cardinal du Perron. Si la balle peult les contenir, vous obligerez bien du monde[1].

XCII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

ET, EN SON ABSANCE,

À Mr GUILLEMIN, PRIEUR DE ROUMOULES,

CHEZ Mr L'EVESQUE DE SISTERON,

À PARIS.

RECOMMANDÉ.

Monsieur mon frere,

Je fis assez heureusement mon voyage de Tollon, où j'arrivay le lendemain du jour que Mr le Cardinal Legat y estoit arrivé. Et m'en allay droict à la Seine[2], où je laissay mes chevaulx, et eus encores loisir d'aller faire ma cour aux galeres, comme si j'eusse esté tout le jour à Tollon, où le sr Alleandro (*sic*) arriva le mesme jour dans nostre littierre, ensemble les sieurs Pamphilo Persico et Cavalier Dony. Lequel Persico par parenthese a esté faict evesque de Belluno sa patrie[3], et quitte sa charge de secretaire ordinaire au sr Aleandro, dez qu'ils seront de retour à Rome. Le lendemain veille de la Toussains, et la feste mesmes de la Toussains, je sesjournay dans Tollon, pour gouverner tous cez messieurs lesquelz y estoient tous logez, fors le Cardinal qui avoit prins son logement dans sa galere, lequel j'allay voir tous les jours, et l'entretins fort familiairement, dont je demeuray tousjours plus satisfaict. Et me trouvay là assez à propos pour m'ayder à traicter avec luy et avec Mr le General des galeres le moyen de r'habiller ce qu'il y avoit de malentendu sur le subject du sallut reciproque des-

çaise (Paris, 1893). Le chapitre sur l'*Histoire romaine* occupe les pages 263-289.

[1] Bibl. nat., nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 222. Autographe.

[2] C'est-à-dire La Seyne, au fond de la rade de Toulon.

[3] Bellune est une ville forte de la Vénétie, à 80 kilomètres de Venise.

dites galeres, car celles du Pape estoient venües avec l'estendard, et n'estoient pas entrées au port, ains avoient prins poste vers la Seine, et par consequant hors de port de canon, qu'on appelle hors de veüe en termes de Marine, pour n'estre obligées de sallüer les premieres puisqu'on ne les vouloit pas commancer de sallüer. Cela avoit esté cause que le Cardinal, qui en avoit eu l'advis en Avignon, n'estoit pas voulu aller descendre ne loger à Toullon, ains estoit allé descendre à la Gonbran entre Toullon et Sixfours où ses galeres s'approcherent et envoyerent leur caïque pour l'aller lever, et puis revindrent prendre poste entre la Gonbran et Sixfours. Le tout si inopinement qu'avant que Mr le General des galeres eust le loisir de monter à cheval avec Mr de Solliers pour aller au devant, jusques à Ollioules, il se trouva desja passé oultre et embarqué, sans que ledict seigneur General l'eust rencontré, de sorte qu'il fut constrainct de tourner du costé de la Seine, et de là avec un squif il l'alla sallüer en galere tout botté où il fut fort honorablement receu, et puis s'en alla chez luy à Tollon. Le lendemain, j'estois dans la galere quand Mr le General y retourna avec son caïque de galere couvert de rouge et le petit estendard rouge fleurdelisé. Il fut receu par le Cardinal sur le hault de l'escalle et sallüé de 3 ou 4 canonades à l'entrée, et aultant à la sortie, ayant entretenu une heure Mr le Cardinal. Les deux jours suyvants, il ne le revid poinct, encores que le temps se gastast fort et que les galeres ne fussent pas bien à l'abry du Levant au lieu où elles estoient. Enfin cela fut composé par l'entremise du general d'Avignon Malatesta, le sr Bernard Nari et moy. Mais Mr le General desire qu'il ne se sçaiche pas qu'il y ayt eu aulcun concert, ains plustost qu'il paroisse que le tout s'est faict sans marchander. Et m'a prié de le tesmoigner ainsin, pour sa plus grande descharge. Vous le pourrez faire ainsin de vostre part. La difficulté estoit sur ce que les officiers des galeres du Pape pretendoient que l'estendard de France deubst sallüer l'estendard du Pape comme il avoit faict à Naples, et à Civita Vecchia, dont Mr le General s'excusoit, disant que le General des galeres du Pape n'y estoit pas maintenant, ne mesmes le lieutenant general, ains seulement le soubs-lieutenant, que les ga-

leres d'Espagne n'avoient pas de coustume de deferer le salut à celles du Pape. Que si bien luy l'avoit faict à Naples, ç'avoit esté parceque c'estoit la premiere foys que l'estendard de France avoit rencontré celuy du Pape, et que quand on l'avoit voulu tirer à consequance, il l'avoit refusé. Et que le feu Roy luy en avoit faict des reproches. Qu'il avoit des surveillans en cour, qui luy chargeroient bien la main sur cela s'il y avoit manqué. Qu'il eust bien desiré de s'estre trouvé absant en cette occasion pour l'inclination qu'il avoit de servir M^r le Legat et N. S. P. et offroit tousjours de rendre toute sorte d'honneur à la persone dudit seigneur Legat, soit qu'il fust sur les galeres, ou sur un caïque, ou à terre mesmes. Mais les officiers des galeres du Pape demandoient un sallut à part pour leur estendard sans que le Cardinal fust sur les galeres pour reparer ce qu'on leur avoit refusé à leur premier abbord. Et disoient que leur General ne paroit guieres sur la mer, que le soubs general estoit de grande consideration, et qu'on ne regardoit que la presance de l'estendard, et non de celuy qui commandoit. Que si bien les galeres d'Espagne ne rendoient pas cet honneur, on ne leur faisoit pas cet honneur de leur faire voir l'estendard de Sa Sainteté et qu'ils prenoient pretexte sur ce que le Pape avoit jugé la preseance en faveur de la France sur l'Espagne, et que cela mesmes debvoit obliger la France à continüer l'honneur de l'estendard. Que si on eust preveu cela, les galeres eussent pris port ailleurs. Enfin il fut accordé de part et d'aultre qu'un jour de Feste M^r le Cardinal viendroit dire la messe à la ville avec toutes ses galeres et l'estendard sur sa cappitaine et qu'estant en veüe il donneroit sonde, et aussytost la Reale sallüeroit de quattre canonades et que celle de l'estendard du Pape (où estoit le Cardinal) rendroit le sallut d'aultres quattre canonades, puis le Cardinal se mettroit dans un caïque pour venir à la ville. Dez qu'il paroistroit toutes noz galeres le sallüeroient en un coup, et toutes les aultres rendroient le mesme sallut en mesme temps. Et ainsin fut faict le dimanche 2 novembre, le Cardinal estant allé dire la messe aux Cappucins. Lequel revint encor à la ville le mardy ensuyvant jour de St Charles, où il communia de sa main toute sa famille dans les Cappucins. Pour

moy, je prins congé dez le sammedy aprez les choses accordées, et partis de Tollon le dimanche, laissant les uns et les aultres contants en ce que Mr le General pouvoit tousjours dire qu'il n'avoit sallüé que Mr le Legat, où il ne pouvoit escheoir aulcune difficulté, bien qu'il fust sur la galere qui portoit l'estendard du Pape. Et au contraire les aultres pouvoient pretendre qu'ils n'avoient receu le sallut que pour l'estendard, et que le seul estendard l'avoit rendu. Et que puis quand le Legat s'estoit monstré, on l'avoit sallüé generalement comme il falloit pour sa persone. Il passa hier un sien courrier qui passoit en Espagne, lequel dict qu'il avoit faict voille et estoit party de Tollon le jour precedant sur les huict heures du soir avec un temps fort doulx, bien que non guieres seur pour la durée. J'oubliois que le lendemain de l'embarquement du Cardinal, comme Mr le General de noz galeres estoit dans la sienne, trois galeres de Florence entrerent dans le port, sallüerent la Tour en entrant, laquelle leur rendit le sallut, puis vindrent droit sallüer l'estendard du Pape et aprez allerent vers la ville sallüer l'estendard de France qui les resallüa aussy et finalement revindrent vers celuy du Pape, et aprez un second sallut reciproque prindrent poste autour de luy. Et durant tout le mauvais temps qui a esté bien long et fascheux, le Cardinal ne bougea poinct de sa galere et l'endura tout sans vouloir prendre logis à terre, bien que tous les siens fussent logez à la ville.

Voilà le principal de ce qui s'est passé en cette occasion, que je vous prie de ne pas divulguer pour ne faire tort à Mr le General, et sur ce je demeure, Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 15 novembre 1625[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 223. Autographe.

XCIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

ET, EN SON ABSANCE,

À MONSIEUR, MONSIEUR DE LA VILLE AUX CLERCS,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SECRETAIRE DE SES COMMANDEMENTS,

EN COUR.

Monsieur mon frere,

Si cette despesche vous trouve encores là, elle vous retardera encores pour quelques jours, et par mesme moyen je vous supplieray de poursuyvre des lettres de naturalité en faveur du seigneur Ænea Barati Venitien, et de sa femme Piemontoise et enfans. Vous sçavez que je suis entre ses mains, et quelle est mon obligation en son endroict. C'est pourquoy je vous supplie d'y faire tout ce qui sera en vostre pouvoir, non seulement pour en obtenir les lettres, à quoy je ne voids pas qu'il y puisse avoir de difficulté, mais pour les obtenir promptement, afin que je les luy puisse donner si je puis toutes verifiées en la chambre des comptes de ce païs avant la fin de ma cure, que j'ay esté constrainct d'interrompre sinon du tout, au moins une bonne partie durant prez de six semaines à mon trez grand regret, pour n'abandonner l'affaire de Monsr le premier presidant Seguiran, où ma presance à toutes heures n'estoit pas inutile, et pour n'obmettre mes derniers debvoirs envers feu mon pere, et ceux dont j'estois encores redevable envers M^r le Cardinal Legat, qui m'ont embarqué aux voyages d'Avignon et de Toullon, sans qu'il fust possible de m'en desdire que par une amande honorable. Car en toute façon seroit il passé par icy et il m'eust fallu subroger d'aultres en ma place auxdicts voyages de la gestion desquels je serois demeuré trop en peine.

Dieu soit loüé que nous voila dehors honorablement de cette grosse courvée. Il me fault maintenant remettre entre les mains dudict s^r Ænea, pour ne m'en plus tirer que nous ne soyons au bout. J'attends icy Mr de Mondevergues qui s'en vient pour se faire penser quant et

moy, et j'espere qu'il guarira comme moy Dieu aydant. Je luy ay faict accommoder son petit quartier, ainsin qu'il l'a desiré, ceans. Madame Bourgoigne y est depuis quelques jours, et me promet d'y tenir pied un peu de temps pour me soulager au lieu du cousin de Meaux, qui a esté constrainct d'aller chez luy depuis mon retour de Tollon et de Rians à cause que Mad^e^ de Meaux est malade. Dieu la veuille bien conserver.

Au surplus, si pour la taxe desdictes lettres de naturalité on pensoit que l'impetrant eust de grands moyens, on se tromperoit, car il n'a que ce qu'il gaigne du jour à la journée pour son entretien. Et tant meilleur marché vous en aurez, tant plus y en aura il d'espargné pour nous, car je ne vouldrois pas souffrir qu'il en payast ne remboursast un denier. Si vous avez ma santé à cœur, il fault que vous ayez à cœur aussy cette expedition, car le contentement que ce sera à mon medecin rejalira sur ma persone, pour le faire agir plus soigneusement. C'est tout ce que j'ay à vous dire pour ce regard, et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 15 novembre 1625 [1].

[*Post-scriptum au dos de la lettre.*] Je vous recommande instament le pacquet adressé au s^r^ Thoron advocat au Conseil.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 226. Autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

XCIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS,

ET, EN SON ABSANCE,

À Mr GUILLEMIN, PRIEUR DE ROUMOULES,

DEPUTÉ DU CLERGÉ CHEZ Mr DE SISTERON.

Monsieur mon frere,

Avant que partir d'icy pour le voyage de Tollon, j'avois receu voz despesches, du 14 et 17, et estant à Beaugentier je receus celle du 21 et à Rians celle du 24 et icy celle du 31me du passé. Mr Aleandro a receu le cavalerato [1] dans la maison de ceans, avec des compliments nompareils, le soir du depart de Mgr le Cardinal Legat; il s'en alla à Tollon dans nostre litiere fort doulcement. Là je luy envoyay le pacquet de Mr d'Aubray, qui luy fut rendu encor à temps, mais je ne pense pas qu'il y ayt peu recevoir la Version du Bartas, parcequ'elle ne me fut rendüe par cet hypocondriaque qui l'avoit, que huict jours aprez sa venüe, et je ne le peus envoyer à Tollon que jeudy, et le soir mesme ils partirent, de sorte que je ne pense pas qu'il l'ayt peu recevoir à temps. Il le fauldra recouvrer et envoyer par aultre voye. Ensemble la lettre de Mr du Puy et la vostre du 4 du present que je viens de recevoir tout presentement, et sans moyen de voir voz despesches pour ne retarder le pacquet de Mr d'Oppede.

La grosse Cardinale est encore fort belle; pour l'aultre je pense que c'en est faict, et les Jacynthes sont bien gastées. Je fis bailler deux Myrthes doubles à Mr de Bonnaire, dont il fut bien glorieux. J'ay depuis cavé la source de celuy de la petite feuille, qui n'est pas si double que celui de la grosse feuille, mais il n'est pas moings excellent, car il faict comme une Fraise double à l'entour, et le centre est differant, comme les Marguerites. Nous n'en sçaurions avoir que l'année qui vient

[1] C'est-à-dire les insignes de l'ordre de Saint-Michel.

de bien asseuré de cette sorte. Les plantes de nostre jardin viennent fort bien, Dieu mercy, à ce qu'on m'a dict, car je n'ay peu y aller. Je feray rechercher le Jeranium prez de la Juced, bien que je n'espere pas le retrouver. J'ay mandé couvrir de la terre à Beaugentier mais bien tard, car il a grandement pleu tout ce moys.

J'oubliois de vous dire que j'avois recouvré deux Chevres de Perse masle et femelle, dont la femelle a des cornes, et le masle poinct, mais qui ont les oreilles larges bien arrondies, pendantes et si longues que quand elles mangent à terre leurs oreilles traisnent plus de quattre doigts; elles estoient venües de Levant sur un navire fort apprivoisées. J'en parlay à Mr Aleandro, et de son advis, je les envoyay presenter dans la galere à M^r le Legat qui les receut avec tant de tesmoignage de plaisir que rien plus.

Si je pouvois retrouver voz dernieres lettres, j'aurois prou de choses à vous dire, je m'asseure, mais je suis trop pressé maintenant, et me contenteray de vous dire que j'envoyay de Rians à M^r le president Seguiran vostre despesche du 24, afin qu'il vous fit responce, mais il ne l'a pas faict; vous l'aurez maintenant. Son frere n'a jamais peu se resouldre de prendre cet office, pour des considerations domestiques, lesquelles il debvoit avoir pesées avant que donner la peine et le tourment de cette poursuitte. Leur damn, ils s'en repentiront à leur aize trez touts. Et je demeureray à jamais,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 16 novembre au matin 1625 [1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 227. On trouve à la suite (fol. 228-229) des nouvelles, d'une autre écriture que celle de Peiresc, datées «d'Aix, le 18 novembre 1625». Voici les premières lignes : «Monseigneur le duc de Guise est arrivé à Marseille d'où il a envoyé Phelix à Aix pour dire comme de soy et sans avoir charge comme il eust bien desiré que Mrs du Parlement eussent deputé vers luy quelques uns de leur corps pour l'aller salluer, à quoy il fust respondu que c'estoit chose qui n'avoit jamais esté faicte et qui s'obtiendroit difficilement, mais que si mondict seigneur venoit à Aix on feroit comme de coustume...» Au récit

XCV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je receus devant hier vostre despesche du xi, laquelle me r'ouvrit la playe que j'avois reçeu en la perte de feu mon pere que Dieu aye receu en son sainct Paradis. Et me mit en un estat deplorable dans le mal que j'avois ressenty le mesme jour de ma suppression d'urine, ressentant en moy mesmes vostre douleur, dont les marques et les sentiments estoient si apparents en vostre lettre. Et comme j'estois tout en larmes, à deux heures de nuict, on me vint dire que le general d'Avignon Malatesta venoit d'arriver au logis de Paris, lequel demandoit un carrosse pour me venir voir et me faire des compliments de la part de Mr le Legat, dont il s'estoit chargé; il me fallut faire comme lors des

ainsi commencé succèdent des nouvelles maritimes : «Les galleres partirent de Toullon le judy au soir à 8 heures au clair de la lune avec bonasse qui a duré trois jours et à cette heure le mistral s'est mis sus qui les portera bientost à Civita Vechia. Il y avoit les cinq galleres du Pape, les trois de Florence, et les trois que Mr le General y a menées pour l'accompagner jusques à Antibo...» Suit (fol. 230) cette note autographe de Peiresc relative à son abbaye de Guîtres : «J'ay faict expedier un perquiratz à Rome par lequel il appert que cet Aymar Valette confidentiaire de Boumard n'a poinct faict expedier son impetration, ne resignation de Lugon, ne de Porcheres, comme il se vantoit durant un an et demy, à compter du moys d'avril 1624, jusques au moys de septembre 1625 inclusivement. Et n'y a pas d'apparance qu'il l'ait faict avant cela. Mais je n'ay pas laissé de l'envoyer chercher aussy un demy an plus hault pour m'en asseurer mieux. Cependant le devolut n'a pas laissé d'estre expedié sur ledict Valette en faveur du P. Chabert qui a eu enfin sa translation du Pape, et s'en va aujourd'huy mesmes à Frejus pour la faire fulminer et partir le plus tost qu'il pourra pour Bordeaux, où il aura à recevoir l'habit et aussy tost se fera mettre en possession de Porcheres, et envoyera lever commission du Grand Conseil, comme frere Cabrier. — J'oubliois que l'estropiat d'Ieres est encore vivant; je l'ay envoyé querir. Il sçait le chemin de Paris, d'où il n'y a pas long temps qu'il est revenu, avec six enfans, qu'il avoit menez à Mr de Guise.»

funerailles, essuyer mes larmes comme je peus, et y accourir et l'accompagner tout le soir, aux visites qu'il fit chez M^r d'Oppede et chez Mr Seguiran qui luy bailla son carrosse. Et puis il partit de grand matin, et faillit de venir coucher ceans, où Madame de Bourgogne luy avoit apresté un fort bon lict, durant le temps que nous faisions cez visites. Mais il fut retenu pour partir plus matin et j'eus plus de relasche, pour laisser esvaporer ma doulleur durant la nuict, laquelle me donna une aultre bien rude secousse de ma suppression d'urine, mais Dieu mercy je m'en suis assez bien remis. Et ay reprins le train de ma cure soubs le s^r Enee qui faict tousjours de bien en mieulx. A cette heure que je seray possible en repos du costé de Rians, j'y pourray mieux vacquer, et songer à ma guerison, entre cy et festes, s'il plaict à Dieu, à ce que me promet Mr Enee pour le plus tard. Je ne sçay comme j'oubliay de vous parler de Messrs de Bonnaire et Barclay, qui arriverent icy avec Mr Aleandro, dez le dimanche au soir, et y coucherent avec le neveu du cavalier del Pozzo, mais ils voulurent passer oultre le lendemain vers Toullon tous trois, et laisserent icy Mr Aleandro et le cavalier Dony. Le cavalier del Pozzo ne vint que le mardy avec le Cardinal, lequel il servit à table une partie du temps, puis voulut aller disner à la seconde table, laquelle fut servie à la salle, en mesme temps que celle du Cardinal dans la chambre, le tout assez honorablement. Sans la foulle des dames et cadets qui se jetterent ceans nonobstant les archers du Prevost tout fust allé trez bien. Je n'y trouvay que cela à redire. Je portay à Tollon au cavalier del Pozzo le dessain du cantharus de St Denys, et du Phoenicopterus qu'il desiroit fort, et lui fis envoyer de Beaugentier certaine graine de Genevre qu'il desiroit pour faire de l'huille en grosse quantité, dont il m'envoya de grands remerciments avant que partir de Tollon. Ils s'embarquerent le 13me au soir et allerent à Bregançon[1]; le mauvais temps les accula aux isles, et la nuict du vendredy au sammedy les galeres y coururent fortune, et s'en retournoient le lendemain à Toullon, quand le vent droict se

[1] L'île et le fort de Bréganson commandent la rade d'Hyères, en face du grand passage des îles d'Or, non loin du cap de Léoube.

mit sus, et Mr le Cardinal fit voille, ayant à toute force faict demeurer Mr le General des galeres, et ses trois galeres, sur lesquelles le General d'Avignon s'en revint à Tollon (*sic*), et de là s'en alla passer par Nostre-Dame de Grace, la Ste Baulme et St Maximin. Je luy baillay icy la version du Bartas, et les lettres de Mr du Puy pour Mr Aleandro qu'on m'avoit renvoyé de Toullon (*sic*)[1] pour y estre arrivez trop tard d'un jour. Il me promit de les envoyer incontinant qu'il arriveroit en Avignon, croyant qu'ils soient desja tous à Rome avec le bon temps qui a regné. Noz religieuses de Ste Marie sont bien glorieuses de leur indulgence, que les Jesuistes ne peuvent obtenir, et toute la ville s'appreste à les gaigner le jour de la conception Nostre Dame. Nos gents de Rians en ont eu leur part pour le mesme jour, dont le contraire party creve de rage, car les villages circonvoisins s'apprestent à y aller en procession le mesme jour.

Quant aux plantes, quand je fus à Beaugentier, la grosse bulbe que vous aviez envoyée la premiere foys monstroit un gros bouquet de feulles à fleur de terre. Le prieur m'escript que depuis mon despart elle s'est haulsée d'un grand tour. Je crois que la derniere viendra encores mieux, car il me semble de l'avoir mieux logée, et l'ay accompagnée de sable et petits cailloux de la mer, qui debvroient operer quelque chose. Je viens de recevoir tout presentement de la part de Mr de Cambolas[2] trois rosiers qu'il appelle Calendules, parce qu'ils portent, dict il, des roses tous les moys principalement aux champs. J'en retiendray un icy au jardin[3], et envoyeray les aultres deux à Beaugentier, attendant impatiemment ceux que vous me promettez par le messager d'Avignon, où je faicts estat d'envoyer la littiere pour Mr de Mondevergues, à son premier advis, et ils pourroient venir dedans. Et par mesme moyen m'en envoyé (*sic*) une boitte pleine de pommes de quattre

[1] Notons qu'en quatre lignes deux formes différentes sont données au nom de Toulon : *Tollon, Toullon.*

[2] Nous avons déjà trouvé mention, t. V, p. 270, de Jean de Cambolas, président au parlement de Toulouse, et de son fils, le chanoine.

[3] Les Fabri possédaient donc deux jardins, un en ville, l'autre, beaucoup plus beau, à la campagne.

sortes que nous allons taster à soupper, lesquelles il nomme Pomme violette de Mars muscade, Lugelé, Anis, Carmaignole. Des rosiers de l'année passée je n'en trouvay que quattre de vivants à Beaugentier, de sorte qu'il en manque deux que je ne sçay pas lesquels, bien recogneus je le jaulne double et le prieur m'asseura que ce blanc si rare estoit du nombre des eschappez. Sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 24 novembre 1625.

J'ay trouvé de cinq sortes de pommes. L'Anis qui semble de couleur et de goust la poire de messire Jean, la Carmagnole qui est de mesme couleur, mais plus ferme et plus doulce et plus petite, la Lugeelé qui est aussy fort doulce et blanche, et la Pomme violette qui est rouge et doulce plus ferme. Il y a encores la Muscade, mais parcequ'il mande qu'elle n'est bonne que de Noel en bas, je ne l'ay pas entamée.

Si vous vous arrestez davantage de par delà, il seroit bon d'envoyer la balle des livres, specialement de Mr du Vair, parce que j'en suis fort persecuté, tant de Mr de Maussac que aultres.

[*En chiffres avec traduction interlinéaire.*] L'on avoit faict brigues aux Enquestes pour faire deliberer une deputation à Marseille. La Roquette y avoit esté employé et le lieutenant Felix qui logeoit le pere de Blanche et se vantoit le soir que le lendemain la deputation seroit faicte, mais ils avoient conté sans l'hoste et n'avoient pas preveu que les Enquestes n'y seroient pas appellées ne la Tournelle mesmes. Mr de Guise en a esté si piqué, car il avoit dit qu'il vouloit que cela fust, qu'il a aussytost commencé à dire pix que devant et de la Cour et de Mr d'Oppede tout hault en plaine salle, disant qu'il s'en venoit loger au palais, que le Roy le luy avoit commandé et qu'il vouloit r'avoir la salle des cameaux et celle des archives, ne voulant pas estre pesle mesle avec ses gardes; que le Roy entendoit qu'il jouit et recouvrast tout ce dont jouissoit feu Mr le Grand Prieur sans s'arrester aux usurpa-

tions du Parlement ne des Contes; que Mr d'Oppede est le plus grand ingrat du monde; qu'il ne sçait pas sa charge. La lettre du Roy à Mr d'Oppede ne portoit pas d'aller voir Mr de Guise, ains estoit en mesmes termes que celle de la Cour. Il a envoyé demander extraict des arrets concernants les lieutenants de l'Admiraulté et dit qu'il a evocation de toutes les causes de ceux de sa suitte devant le lieutenant Bausset et que le Parlement ne mettra plus en possession des viguiers de Marseille, que le conseiller Plotte couchant avec sa femme luy dit qu'elle couche avec le 40me gouverneur de Provence; qu'il veut faire ordonner par arrest du Conseil que les femmes des conseillers du Parlement cederont à celles de touts les gouverneurs de villes et forteresses à cause de la contention de la femme de Galiscan avec la conseilliere de Callissane qui se battirent et y eut information, mais cela s'accorda et par l'accord celle de Galiscan declara vouloir ceder à l'advenir.

Mr d'Oppede ne me voulut point monstrer vostre lettre, quelque attainte que je luy en sceusse donner. C'est un mange seulet[1].

XCVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

EN SON ABSANCE

AU PROCUREUR BONNET,

RÜE DU COLOMBIER, PREZ LA RÜE DE SEINE.

Monsieur mon frere,

J'ay enfin eu mon arrest de r'envoy au Parlement de Paris, avec la surceance de la vente des gaigeries et aultres executions, et les def-

[1] C'est-à-dire un homme peu communicatif. L'expression est très jolie. A-t-elle été employée par d'autres écrivains? — Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 231. Autographe.

fences generales et particulieres, ensemble la saulvegarde, ainsin que vous verrez par l'extraict que vous recevrez cy joinct. Ensemble toute la procedure criminelle que vous ferez remettre au greffe civil du Parlement de Paris (comme chose dependante du procez civil de l'opposition) et y pourrez employer le nom de Mr Astier, ou tel aultre qui se chargera demain de ladicte procedure. Il y a eu une difficulté sur ce que j'avois retiré tous les originaulx des coppies d'exploicts faicts tant contre noz fermiers que les consuls et aultres, afin de les vous envoyer comme je fis par mes despesches du xv et du xvi. Et n'avois retenu icy que des coppies, dont nous nous sommes servis comme nous avons peu. Mais parce que Messrs avoient desja veu les originaulx, ils ont dressé le veu comme sur lesdicts originaulx et il a fallu dresser le chargement des pieces du greffe, comme si toutes cesdictes coppies originelles y estoient. Il fauldra que vous remplissiez de par de là le deficit selon l'ordre de l'inventaire de chargement en y r'emplassant lesdicts exploicts originaulx que je vous ay desja envoyez cy devant, et aprez vous ferez remettre les pieces criminelles audict greffe. Que si vous avez desja employé et produict lesdictes coppies originelles de par de là, il fauldra que nostre procureur les retire comme pieces civiles, et que vous les r'emplaciez dans ce sac icy, pour le faire recevoir au greffe, et puis vous ne laisrez pas de les induire comme vous vouldrez plus tost en remettant des coppies ou d'un costé ou d'aultre, car j'entends que quand ce sac icy aura esté receu au greffe de delà, nostre procureur pourra retirer toutes lesdictes pieces comme pieces civiles, et les reproduire en la sorte qu'il luy plaiera. Cependant pour la formalité et soubstien de nostre arrest il fault qu'elles accompagnent les cahiers originaulx des informations et les responces de Genicis qui chargent encor aulcunement l'huissier Jourdan sur la violance. Et il importoit que le tout fust arraisonné comme il est dans nostre arrest, pour mieux justifier qu'il avoit apparu à ce Parlement icy, de la supposition des commissions levées sur l'arrest de 1620 et de l'abbus et contreventions aux reglements, afin de faire voir qu'ilz ne pouvoient pas rüer de maulvais coup contre cez canailles d'officiers, et de couvrir le decret de prinse de corps que

IMPRIMERIE NATIONALE.

j'eusse bien voulu avoir retenu, de crainte que ce ne soit un moyen de fonder un reglement de juges, et une entreprinse contre l'evocation, car en effect par l'ordinaire il ne se pouvoit faire guieres plus que l'information et inhibitions generales.

La requeste de Mr de Crequi pour avoir surceance des executions de nostre part est venüe assez à propos, pour mieux fonder la surceance que nous demandions afin de la faire reciproque. Messrs de la Tournelle nous y ont rendu bonne justice, et specialement Mr de Paule qui en a esté le rapporteur et Messrs de St Jean et de la Roque lesquels y ont respectivement presidez, l'un au commancement, l'aultre à la fin. L'exemple du feu doyen Aymar qui avoit tenu prisonnier Roux de Pertuis, me faisoit craindre quelque mauvais evenement si on fut passé plus oultre en la poursuitte de cette prinse de corps, dont le seul bruict fit plus d'esclat et d'effect que n'eust sceu faire l'execution, car ces canailles s'enfouyrent tous dans le Chasteau de la Tour d'Aiguez[1], dont ils ne se sont retirez que peu à peu les uns aprez les aultres avec grande allarme, et Jourdan y est encores qui maudit le jour et l'heure qu'il accepta cet employ, ayant perdu une quinzaine de jours sans oser paroistre, ne faire aucun exploict pour gaigner sa vie et de sa famille. Et Uppays mesme maugree à toute heure Court et Fabre[2] qui l'ont si impertinemment embarqué à cette sottise. Voilà tout ce que je vous puis dire pour ce regard, et ne faisant la presante à aultres fins, je demeureray à jamais,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 24 novembre au soir 1625.

Si en demandant surceance des nouveaux troubles du sr de Crequy vous alleguiez les lettres qu'il avoit faict tenter au seau pour renverser les reglements de cette Cour en ce qui est de la creation du nouvel

[1] Département de Vaucluse. Voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 646, et t. III, *passim*). — [2] Nous ne disons plus *maugréer* quelqu'un, mais bien *maugréer contre* quelqu'un.

estat et produisiez vostre acte d'opposition au seau, je pense qu'il seroit bien à propos, afin d'obtenir quelque provision aussy pour cela, en consequence de celle qu'il fauldra pour cez attentapts icy, car ils pourroient bien par surprinse obtenir quelque aultre drogue, et faire quelque nouvel effort au chef de l'an prochain auquel il fauldra bien que vous soyiez icy, pour nous ayder à la creation du nouvel estat.

Il fauldra soubs le chargement de Mr Lombard faire mettre le deschargement du greffe du parlement de Paris et le nous r'envoyer.

La requeste originelle du sr de Crequy y est demeurée; s'il la veult recouvrer, il sera permis à son procureur de la retirer, s'il veult, du greffe. Je vous envoye en tout cas la coppie qui nous en avoit esté dellivrée[1].

XCVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

En response de voz despesches du 13, 17 et 21 du passé, j'ay à vous dire que j'ay esté fort aise de voir qu'on vous ayt intimé des nouvelles lettres d'Estat pour mieux faire voir l'iniquité des executions qu'on nous vouloit faire en mesme temps à Rians. J'ay veu la lettre du cardinal de Sourdis, et crois que c'est encores beaucoup d'avoir extorqué de luy tant bonnes paroles. Je luy respondray par le premier Dieu aydant, et possible par le moyne Chabert qui a esté enfin expedié. C'est à dire il a eu sa signature d'absolution et translation de ordine in ordinem que j'ay faict annexer icy au Parlement et fulminer et executer par Mr l'Evesque de Frejus[2] et puis avec de nouveaux consentements de ses superieurs du Thoronet, il s'en va prendre l'habit en mon abbayie. Il avoit impetré comme vous sçavez le prioré de Porchers sur

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170. fol. 235. Autographe. — [2] Barthélemy de Camelin, déjà souvent nommé.

le moyne Boumar, et à cause qu'on disoit que Boumard l'avoit resigné à Aymar Valette, il a obtenu un nouveau devolut sur ledict Valette, avec pareille clause de transaction de ordine in ordinem. Mais j'ay faict chercher la resignation dudict Boumard à Rome et par le perquiratur il ne s'est rien trouvé que la seule impetration dudict frere Chabert, de sorte qu'il pourra se faire mettre en possession estant sur les lieux, sitost qu'il aura prins l'habit de mon abbaye, et envoyer ses actes là où vous estes, pour lever sa commission du grand conseil, comme a faict le P. Cabrier. Vous en pourrez laisser l'ordre avant que vous en venir. S'il se trouvoit que cet Aymar Valette jouist du prioré sans provisions du pape, ce ne seroit pas un maulvais moyen pour ledict frere Chabert, lequel est sur son depart pour le voyage de Guyenne avec le s^r^ Aulagnier prebstre, tous deux cappables de bien servir Dieu aydant, s'ils peuvent arriver sains et sauves, dont j'ay bien de l'apprehension avec cez nouveaux mouvements de guerre. Car Mr de Perault a ravagé toutes les marchandises des Huguenots venus à la foire de St André de Villeneufve lez Avignon [1], ce qui ne sera pas sans represaille.

Puisque vous n'estiez expedié au 21, pour peu de temps que vous tardiez, vous recevrez mes despesches du 16 qui vous donneront un peu de nouvelle occupation pour nostre maintenüe provisionnelle et de nos fermiers et tenanciers durant les lettres d'Estat.

Vous serez par mesme moyen resolu de l'affaire de M^r^ l'escuyer de Seguiran, dont j'ay esté bien fasché de voir que cez Messieurs n'ayent pas peu se prevaloir, et suis bien marry que je ne m'advisay d'en parler à mon cousin Gras [2], pour lier la partie pour luy, puisque les aultres s'en despartoient. Que si l'affaire estoit encores en son entier à l'arrivée de ce pacquet, je vous prie de vous y employer pour tascher de clorre le traicté pour ledict s^r^ Gras, qui s'en remet à vous jusques à

[1] Villeneuve-lès-Avignon (en face de cette dernière ville, sur la rive droite du Rhône) était célèbre par son monastère bénédictin de Saint-André.

[2] Honoré Gras (des seigneurs de Rousset) était cousin issu de germain de Peiresc par sa mère Melchionne Guiran du Castellet, dont la mère, Marthe Bompar, était sœur de Jean-Gaspar Bompar, sieur de Peiresc, aïeul maternel de Nicolas-Claude Fabri.

50 mille libvres les lettres au poinct, payables dans 3 moys, pour vendre ses pensions ou rentes constitüées. Il vous en escript luy mesmes. Il merite d'estre servy.

Quant à l'Estropiat, je l'envoyay querir à Ieres, et il m'apporta les deux pieces dont les coppies seront cy joinctes. On luy avoit conferé une place à l'abbayie St Michel en concurrance d'un aultre, et il me dict qu'on les avoit faict transiger pour se contenter chascun de la moitié des 20 escus de pension annüelle avec la future succession du plus vivant. Je crains que cela ne luy oste le moyen d'impetrer celle de mon abbayie. Il m'avoit promis de m'envoyer coppie de sa transaction, mais je ne l'ay pas encor receüe. Le secretaire de Mr de Joinville en faisoit la poursuicte de par de là et en escrivoit à Mr de Bourdaloüe. Possible en apprendriez vous des aultres plus certaines nouvelles de par de là par leur moyen; tousjours pourrez vous fere consulter l'affaire sur cette proposition. Il a femme et enfans, et vouldroit tout traisner sur les lieux, pour habiter luy seul en l'abbayie et tenir sa femme en maison au village.

Mr Guerin pressoit fort le procez de Tulle, mais enfin il a promis de vous attendre. Mr de Boyer y a esté commis.

La vefve de l'auditeur Buysson presse grandement la provision tutellaire de la petite d'Orves, où vous estes assigné comme moy, et plusieurs aultres. Si vous pouviez faire quelque traicté comme St Aubin, pour vous munir d'un moyen de descharge de pareilles courvées, vous feriez un bon coup. Quelqu'un de cez gentilshommes effectuellement servants vous presteroit bien le collet en un besoing plustost moyennant quelque recognoisçance.

M^r La Fagoüe desire avoir une retenüe de secretaire de la Chambre, à cause qu'on luy adresse quelques petites commissions en cette qualité. Je vous prie de luy procurer ce contentement; il a nom Luc Fagoüe.

Au surplus je ne sçay ce que vous trouverez bon que nous fassions pour noz principales affaires domestiques. M^r le presidant Seguiran presante une requeste au lieutenant general pour faire enjoindre à ses

freres, sœurs et aultres pretendants, à luy faire leurs demandes pour nettoyer la succession de feu Mr son pere, et Madame ne le trouve pas maulvais afin de liquider les pretentions tant de la Vaulvenargues, que des deux freres ou aultres.

Cela me faict songer à nous. Et j'estime, aprez y avoir bien pensé, qu'il nous fauldra prendre la qualité d'heritiers par benefice d'inventaire, et faire un petit inventaire pour donner satisfaction à ma sœur, bien qu'elle parle fort honnestement à cette heure, et Mr son mary aussy, comme de ma part je luy ay faict toutes les protestations necessaires et de mon debvoir. Mais nous ne sçaurions rien faire sans vous. Cependant parceque les 40 jours expirent, je feray dresser des lettres royaulx pour y estre receus, au nom commun de vous et de moy. Elles serviront par aprez aultant et si peu que nous vouldrons. Et pour cet effect il importe grandement que vous reveniez le plus tost que vous pourrez.

Je sçay bien qu'il vous fauldroit de l'argent, pour mieux donner ordre à vostre despart, mais il m'a esté impossible du tout en l'estat qu'est la maison [1]. Vous aurez plus de credit là que je n'en aurois icy, et nous verrons d'y satisfaire aprez le mieux qu'il nous sera possible.

Mr le conseiller Thoron est enfin revenu; j'ay tant presché cez Peres de l'Oratoire, et luy, et son filz, que je l'ay arraché de là où il estoit et il est retourné chez luy, et sera au palais les matinées et quelquesfoys les aprez disnées de l'ordinaire et les festes il est aux peres de l'Oratoire, dont je suis infiniment aise, et toute nostre Compagnie, excepté possible Mr le conseiller Ballon, qui, par le moyen de Mr le president Frere et d'un conseiller d'Estat son parent, avoit obtenu des lettres du Roy pour estre subrogé audict sr Thoron en la commission de la chambre des communnautez impuissantes. Lesquelles lettres avoient esté subreptissement enregistrées sans que presque persone en eut ouy parler dans la chambre. Mais sur la plainte du filz de Mr Thoron (qui n'estoit pas encor icy) il fit declaration qu'il n'entendoit se servir de

[1] Ce passage, comme du reste divers autres passages de la correspondance de Peiresc, témoigne qu'il était loin de posséder la fortune considérable qui lui a été souvent attribuée.

ses lettres qu'aprez la mort ou desmission effectuelle dudict sr Thoron pere. Mais nonobstant cela, le monde en est demeuré aulcunement offencé. Et puis il a remis ses lettres originelles à Mr d'Oppede, pensant satisfaire au monde, mais cela ne soulde pas la playe puisque le registre y est. Mr d'Oppede se laissa grandement surprendre en cela, car c'estoit à luy à remplir le blanc de cez lettres, qu'il debvoit demander comme avoit faict Mgr du Vair. Tant y a que si on obtenoit des lettres en revocation de celles là en faveur de Mr Thoron et en consequance de ses lettres de continuation, il ne seroit pas hors de propos. Si je puis avoir coppie de celles de Mr Ballon, je les vous envoyeray, mais il fauldroit parler honnorablement du sr Ballon, pour luy faire trouver moings dure ladicte revocation. C'est à dire que le Roy tesmoignast vouloir faire pour luy en aultre occasion, etc.

J'ay eu ladicte coppie que je vous envoye, où vous verrez que cez lettres sont obtenües soubs faulx donné à entendre, ayant dict que le sr Thoron s'estoit desparty de l'exercice de sa charge (ce qu'il n'a jamais faict) pour s'appliquer entierement au service de Dieu dans la compagnie des Peres de l'Oratoire, où il n'estoit allé que pour changer d'air durant un moys ou six semaines de l'automne et adjousté que ledict Ballon estoit des plus anciens et cappables conseillers de la Cour, et qu'il ne se pouvoit faire de plus digne choix que de luy. Et toutefoys vous sçavez qu'il ne faict que de sortir des Enquestes, et qu'il a les deux tiers de la Compagnie au dessus de luy. Il est certainement capable, mais il n'y a rien de trop ne qui soit preferable à la plus part de ceux qui sont au dessus de luy. Et il fit mettre un decret comme d'une espece de pareatis sans qu'on sçeut que c'estoit. En quoy Mr Venel qui estoit le rapporteur se laissa fort surprendre, et en a eu de grands reproches de la Compagnie, à laquelle on a imposé, car elle sçavoit bien que Mr Thoron ne s'estoit jamais desmis, et qu'il debvoit venir bientost, ayant promis d'estre icy à la Toussaints, comme il eust faict sans le maulvais temps qui regnoit lors, et de faict il ne tarda pas de venir sitost que le temps se fut addoucy. Le dict sr Ballon escrivit audict sr Thoron qu'il avoit obtenu la dicte subrogation, lequel luy respondit

qu'il le trouvoit bien estrange et qu'il ne le souffriroit pas, mais sans attendre la responce, ou sans faire semblant de l'avoir eüe, poursuyvit son enregistration precipitament. Enfin on presentera au premier jour lés lettres de continuation de Mr Thoron pere pour l'exercice de sa charge. Laquelle il veult continüer encore quelque temps Dieu aydant, dont toute nostre Compagnie est grandement aise, pour la grande creance qu'il y a acquise, et pour le bien qui en peult reuscir au public. Comme au contraire la Compagnie est comme scandalisée que ce jeune leuron ayt esté choisy en qualité de plus ancien et cappable, et subrogé à l'exercice d'un officier vivant qui ne vacquoit nullement, ce qui est de trez maulvaise odeur et de trez mauvaise consequance. Je crois qu'il ne sera pas malaisé d'en obtenir la revocation, mais on desire que ce soit en termes honorables pour ledict sieur Ballon, et en luy reservant quelque faveur du Roy en aultre occasion que celle là.

Du septiesme decembre[1].

[*En chiffres avec traduction interlinéaire.*] Felix a faict une infinité de voyages de Marseille icy pour se fere de feste et traiter une deputation de parlement à Marseille, afin d'accorder les differents ou mal entendu qu'il disoit y avoir avec Mr de Guise. On luy dit qu'on ne sçavoit point aulcun different ne mal entendu, que la Cour luy porteroit tousjours tout respect et honneur sans aultre conferance. Il vouloit puys que la deputation fut pour traiter en ceste ville. On luy repliqua qu'il n'y avoit rien à traiter. Enfin il dit que les lettres d'abolition de son gendre estoient remplies de parolles sales et desadvantageuses pour le Parlement qui avoit interest de la verifier plustost que de la laisser aller au Parlement de Grenoble; que si on luy promettoit de la veriffier, il feroit reformer l'addresse et lesdictes parolles; sinon il poursuivroit à Grenoble. La Cour, sur l'advis que Soutournon avoit celebré son mariage publiquement à Marseille devant deux notaires en presance d'un

[1] Cette date se rapporte au *post-scriptum* chiffré.

juge et que ledict Sateurnon (*sic*), Beissan, Doria, Montoliou et Guiranman se promenoient publiquement par Marseille, fit adjourner en personne touts les officiers de la ville pour leur connivence et lesdicts notaires mesmes et y envoya les prevosts pour se saisir des coulpables avec un huissier pour les adjournements et pour apporter les protocolles du notaire afin de verifier l'autorisation du juge où l'on trouva aussy une procuration des gouverneurs de villes en faveur du sieur de la Verdiere pour le rang sur les conseillers et leurs femmes. Les prevosts firent leur perquisition chez Beissan où ils furent mandez de la part de Mr de Guise qui les fit ammener chez Felix et leur ayant demandé le subject de leur commission leur dit que Beissan et Satournon estoient là dedans, et les leur fit amener devant, mais qu'il les avoit en sa protection par commandement du Roy, qu'ils avoient abolition renvoyée au Parlement de Grenoble, qu'il leur deffendoit de les toucher et leur commandoit de s'en retourner le lendemain à Aix, que tout ce qu'il feroit pour l'amour du Parlement seroit de commander auxdicts delats de ne bouger du logis pour se voir là seulement. Les prevosts vindrent avec leurs procez verbaulx qui portoient que Mr de Guise leur dit que lesdicts Satournon et Beissan avoient leur abolition et qu'il en parleroit à la Cour en venant pour les estats, mais que pour Guiraman il feroit voir qu'il n'avoit rien faict que bien. Et toutesfois il avoit luy mesme dit à Mr d'Herbault et au Roy qu'il le feroit punir icy. Il a depuys exploitté luy mesmes l'interdiction pour ledict Beissan au lieu de sergent. Vous en verrez l'exploict. Au reste il reparle du Parlement pix que jamais et dit qu'il veut reprendre la salle dez cameaux où la Cour a resolu de le recevoir quand il la viendra visiter. Il dit que le Roy le luy a ainsin commandé et de prendre aussy la salle des archifs de Messieurs des Comptes parceque feu Mr le Grand Prieur[1] avoit l'une et l'aultre et qu'il ne veult pas estre logé qu'en Gouverneur. Pour Mr d'Oppede, qu'il tient sa mine, mais qu'il la luy peult faire construire. Le jour du mariage il s'en repentoit et le voulut rompre. La fille le

[1] Le grand prieur de France, Henri d'Angoulême, mort tragiquement à Aix en 1586.

IMPRIMERIE NATIONALE.

voulut rompre aussy, disant qu'on luy, avoit predit qu'elle seroit empoisonnée, ce qu'elle vouloit esviter. Que ne se mariant pas tant que l'homme seroit en humeür, elle seroit bien, et luy changeant, elle pourroit se fere religieuse; au contraire qu'elle seroit miserable le reste de ses jours avec ce mary qui disoit, quand on cherchoit des pistolles pour son payement, qu'on ne s'amusast pas à cela, qu'on luy baillast hardiment les realles, qu'aussy bien sçavoit il assez dont elles venoient. On luy fit jurer qu'il ne traiteroit point mal sa femme et enfin la mere se mit à genoux devant Mr[1], disant qu'il avoit dexhonoré sa maison et que le remede estoit trouvé. Il l'empeschoit de sortir à effet, enfin elle extorqua un nouveau consentement et aussytost le fit executer et consumer dont luy se repentit de rechef et passa la plus inquiete nuict de sa vie.

Le General des galeres passa icy dernierement et tout botté fit prendre la fille de Mr de Paule et icelle porter à St Sauveur pour la tenir à baptesme et print en passant Mme d'Oppede inopinement pour sa commere et donna une croix de diamants à Madame de Paule et le lendemain passa oultre en Avignon, disant qu'il alloit voir le general Malatesta, attendant des nouvelles de la Cour.

Du 7 decembre 1625[2].

[*Note autographe et non chiffrée.*] Monseigneur le duc de Guise avoit dict qu'il viendroit aujourd'huy en cette ville d'Aix, et avoit donné assignation à la plus part de la noblesse du païs pour se trouver prez de sa personne et l'accompagner en cette ville à ce jourd'huy. Mais hier il courut un bruict qu'il se trouvoit un peu mal, et que sa venüe estoit differée à mardy, sans toutefoys qu'on en ayt rien d'asseuré. On adjoustoit de plus qu'il se pourroit bien faire que cette indisposition fit mander à Marseille la tenüe des estats.

La Cour de Parlement avoit deputé comme de coustume quelques

[1] L'abréviation *Mr* remplace un mot chiffré qui a été raturé et qui signifiait: *la fille.* —
[2] Cette date se rapporte au *post-scriptum* non chiffré.

uns de Messrs de la Compagnie pour aller au devant de luy comme ils ont de coustume de faire, quand il revient de la Cour. Et d'aultant qu'il avoit commandé au Prevost des mareschaux et à tous ses lieutenants de se trouver prez de sa persone lors de sa venüe en cette ville, et que les deputez de la Cour ne vont poinct en semblables occasions sans estre accompagnez, ou dudict Prevost, ou de l'un de ses lieutenants, ledict Prevost en ayant adverty ledict seigneur, il commanda audict Prevost de demeurer auprez de la Cour à Aix pour suyvre ses commandements, ou des deputez d'icelle, et de luy envoyer à luy ses lieutenants.

Mr le Connestable envoya à Mr d'Oppede la relation du levement du siege de Verrüe, que l'on fit imprimer, et qui sera cy joincte[1]. Il court un bruict que l'armée angloise a prins et pillé Calès[2], mais je n'en sçay rien de bien asseuré[3].

XCVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

LOGÉ À L'ESCOLLE St GERMAIN, CHEZ Mr GAIGNY.

Monsieur mon frere,

Ce mot n'est que pour vous prier de rechercher et embrasser toutes les occasions que vous pourrez avoir pour servir Monsieur le Prieur de Moustiers, presant porteur, que j'estime et honore infiniment, que je vouldrois bien pouvoir utilement servir. Il vous dira le subject de son

[1] Le catalogue de la Bibliothèque nationale (Histoire de France) indique plusieurs pièces sur ce sujet (nos 2395, 2396, 2397, 2398). Les trois premières pièces parurent à Paris (chez Ve du Carroy, P. Rocolet, H. Sara); la dernière parut à Lyon, chez Roussin, avec la date de 1626. Les trois autres portent la date de 1625.

[2] C'est-à-dire Calais. Il est, je pense, inutile de dire que c'était un faux bruit.

[3] Bibl. nat., nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 237-241. Autographe. L'adresse manque.

voyage, et vous donrra des nouvelles du s[r] Prieur de Roumoulles qu'il ayme et affectionne grandement, et ce qui vous obligera encores davantage à son service.

Je vous escrivis vendredy par la voye ordinaire et vous envoyay le sac d'Ieres[1], que j'eusse gardé volontiers pour cette commodité si je n'eusse crainct que M[r] le Prieur, presant porteur, fust arresté davantage à Marseille; s'il arrive plus tost, je pense que cez papiers le suyvront de bien prez, et sur ce je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 22 decembre au soir 1625[2].

XCIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay receu depuis devant hier voz deux despesches du 5 et 9 de ce moys, et attends impatiemment que vous ayez eu la mienne du 25[me] du passé, pour mieux former une action sur les dernieres violances de M[r] de Crequy. J'avoys auparavant receu celles du 2[me] le mesme jour que La Burte et Chasteauredon en apporterent à d'aultres du 4[me], dont je pense que je vous donnay advis par le filz aisné de M[r] de Montmeyan[3], qui partit d'icy le 18[me]. J'ay rendu à leur adresse toutes les lettres y contenües, mesmes celles de M[r] de Riez qui m'a dict qu'il m'envoyeroit la responce, mais possible aymera il mieux la bailler à M[r] le conseiller Gaillard, qu'on dict debvoir partir demain, et à qui je

[1] Le sac des papiers relatifs au procès dont il a été déjà si souvent fait mention.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 242. Autographe.

[3] Roland de Castellane Montmeyan fut élu premier consul d'Aix en 1632.

ne donneray poinct la mienne crainte qu'il ne la garde aultant en chemin comme il fit celle de Madame de Seguiran cet esté. Monsr de Mondevergues est ceans depuis vendredy dernier; le s^r Enee se promet de le guarir bientost et certainement et ne commancera de le penser que sur la fin de cette semaine icy. Ses lettres de naturalité furent hier verifiées à la Chambre des Comtes et n'y eut que 8 libvres de finance taxée à 40 sols pour teste. Je suis bien glorieux de luy avoir procuré ce contentement et si à poinct nommé.

Nous n'avons pas encore des nouvelles de la malle que vous avez commise aux gents de Mr de Berton[1], mais je ne pense pas qu'elle tarde d'arriver en Avignon, où Mad^e de Mondevergues en prendra le soing. J'ay veu les roolles des plantes y contenües, et suis ravy de voir un si grand recueil de plantes si exquises, car hors du Bosvveld, il me semble que vous y avez de tout le plus rare qui soit de ma cognoisçance, et une infinité de choses qui m'estoient incogneües. Je ne plains que vostre absance en cela, pour les faire mettre en terre, car nous n'y entendons rien, et encores que nous suyvions voz memoires pour le planter, nous ne les sçavons pas conserver par aprez. Comme il nous est arrivé de ces Cardinales, dont la grosse estoit encores trez belle à mon retour de Toullon, et fut perdüe dans sept ou huict jours. Comme aussy la lucca laquelle sembloit avoir les feuilles trez belles et tout le dedans estoit pourry, et par mesme moyen vostre pauvre Geranium. Les Jacinthes des parterres[2] sembloient vouloir poulcer cez jours passez, mais je pense que tout soit pery à mon grand regret. Je n'y sçaurois vacquer et n'ay personne qui y entende rien. C'est pourquoy j'ay grand regret à celles qui sont en chemin, car ma consolation estoit en vostre venüe, pour dresser quelqu'un à ce qui y est necessaire tant icy qu'à Beaugentier, où le Prieur est tant attaché aux reparations de son bien, qu'il ne songe à aultre chose qu'à l'extremité. J'y envoyeray toutes les bulbes sitost que la malle sera arrivée, et reserveray les Anemones,

[1] C'est le nom de famille des seigneurs de Crillon.

[2] Je crois devoir lire ainsi deux mots en interligne qui ne sont pas très nettement écrits et où on ne trouve en réalité que *des partes*.

attendant la Lune de febvrier, et si vous ne pourriez pas venir pour les planter vous mesmes. Les gelées sont venües depuis trois jours si fortes que la terre estoit gelée plus d'un demy pied en beaucoup d'endroicts, à cause qu'il avoit fort pleu durant ung moys ou bien prez sans quasi rien cesser. En sorte que la plaine de Vallavez[1] se commançoit à couvrir d'eau; touts les rentiers s'y sont mis vigoureusement au secours; je ne sçay s'ils en pourront venir à bout, et crains bien que cette gelée sur l'eau ne tüe les bleds. Dieu les nous veuille garentir. Les inondations ont esté si grandes par toute la province, que c'estoit merveille que nous eussions esté conservez jusques à cette heure.

J'ay escrit à Marseille pour avoir de ce raisin de Pichenat que vous dictes[2], mais je doubte s'il est tel qu'on le vous a dict. Mr Lange Vento[3] m'en avoit promis d'une sorte venüe depuis peu; je l'ay envoyé sommer de sa promesse, et pour les aultres sortes plus curieuses nous en ferons faire des marcottes, que je vous envoyeray par Lyon, comme vous voulez. Mais les pluyes ont empesché le monde de tailler encores leurs vignes, pour ne pouvoir entrer dedans.

J'ay faict voir à Mr d'Oppede ce que vous m'aviez escript, il vous faict responce, et ne vous avois poinct escript sur ce subject, croyant que vous fussiez desja en chemin pour vous en venir. Et pour moy j'avois esté tant diverty de mes maulx, que je n'avois peu y satisfaire moy mesmes. Vous auriez bien veu aultre chose que ce qu'on vous en a voulu faire à croire.

Je n'ay jamais veu ce Testament de René, et crois qu'il ne le fault pas chercher ailleurs, puisque celuy qui escript la lettre que vous avez veüe, dict qu'il ne s'est trouvé nulle part qu'au Thresor allegué. Pour le surplus, c'est à Mr du Puy et à Mr Godefroy ou à Mr du Chesne de fournir les preuves des exemples des changements de cez familles là. Car je n'ay apprins que d'eux ce que j'en ay seu de meilleur.

[1] Cette plaine se trouvait dans la région de Rians. Les Fabri en étaient déjà seigneurs par les Bompar, avant d'acquérir de la famille de Bressieux la terre de Rians.

[2] La famille Pigenat donna, en 1664, à la ville d'Aix un lieutenant criminel et juge royal.

[3] Le prénom *Ange* se dit *l'Ange* en provençal.

Je seray infiniment aise que le cousin Aguilenqui puisse acquerir les bonnes graces de Dom Alfonse[1], pour recompancer la perte qu'il a faicte, que j'ay bien regrettée pour l'amour de luy principalement. Mr de Riez[2], de qui je vous recommande les lettres cy joinctes, me disoit tantost avoir apprins que ce bon pere se contentoit de l'honneur que le Roy luy avoit voulu faire, et s'en desmettoit soubs la reserve d'une pension de 2000 libvres en faveur des Chartreux de cette ville, moyennant l'eschange de l'Abbayie de Royaumont[3] que Mr de Sisteron acqueroit et bailloit à Mr le cardinal de Richelieu. Ce seroit bien un beau traicté.

C'est tout ce que je vous puis dire pour le present, finissant, pour escrire, si je puis, les lettres que vous me demandez pour Messrs de Verdun, de Bellievre, procureur general[4], Tronchet et aultres que je pourray escrire, car le sr Enee vient de me mander de m'apprester pour des remedes qu'il me veult appliquer à ce soir, et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

Peiresc.

D'Aix, ce 23 decembre au soir 1625.

Je vous envoye les deliberations des derniers estats, où vous verrez que noz gents de Rians avoient mal prins leur temps de proposer leur pretention sans que vous y fussiez.

J'ay veu la coppie des nouvelles que vostre homme a transcritte de la lettre de Mr Rubens du 28 novembre, mais non pas de ce qui touchoit le bas relief de l'Empereur Heraclius qui est demeuré au bout de la plume.

Marroc a esté contrainct de rendre sa communication et l'on a ac-

[1] Dom Alfonse, le prince de Portugal.

[2] François de la Fare Lopis, déjà cité.

[3] Abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Beauvais.

[4] Mathieu Molé. Voir sur tous ces personnages le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*.

cusé la premiere forclusion contre Gazel. Cela courra aprez festes dans fort peu de jours. Blanc dict que sa partie s'en vient indubitablement. Donnez en advis.

Je me suis enquis de l'affaire de Mr Passard, et ay apprins que c'est chose inoüye en ce païs que des provisions pareilles se soient presentées sans que l'impetrant y fust en persone. Pour l'information on la fera icy dans deux heures, où il se trouvera assez de tesmoings pour deposer de ce qu'il luy fault. Il pourra venir quand il luy plairra, et croire que, sa visite estant faicte, il sera expedié sur le champ, sans chaumer. S'il veult apporter son baptistere, et un certificat de son curé sur sa profession en la religion catholique, cela servira pour l'instruction des tesmoings, qui en deposeront aprez. Mais sans cela mesmes on ne laisroit pas de suppleer.

J'oubliois de vous dire que sammedy au soir un païsan de Draguignan, que mon cousin de Meaux avoit envoyé querir, me remit en place mon espaule gauche, qui s'estoit desmise, depuis trois semaines, sans que je m'en feusse apperceu, ne que j'eusse faict de plus grand effort que de haulser la main pour prendre un livre sans avoir senty lors de grande douleur, mais la nuict dormant dessus, je m'esveillay avec une douleur comme si on m'eust arraché l'espaulle, ce que j'imputois à froideur et deflluxion, et enduray durant trois semaines des douleurs insupportables principalement la nuict, que j'estois constrainct de dormir dans une chaire pour ne me pouvoir coucher, et cela interrompoit bien ma cure du fic. Mon cousin de Meaux opiniastroit tousjours qu'il y avoit quelque luxation, et si tost que son païsan me vid, il fut de son advis, et monstra une fossette sur le moignon de l'espaule, laquelle fossette ne parut plus sitost qu'il m'eut remis l'os ou le muscle en place, ains le moignon parut tout rond. Tant y a qu'en mesme temps je commançay à me servir du bras gauche comme devant, ce que je n'avois peu faire de long temps, et suis tousjours allé de bien en mieux depuis lors Dieu mercy, et ay dormy couché, comme de coustume. Madame Bourgoigne, laquelle se plaignoit d'un genouil depuis 5 ou 6 ans, fut traictée par ce païsan, aussy heureusement que moy, et son genouil

r'emboitté, qui luy fit recouvrer en mesme temps la plaine fonction de sa jambe, dont elle ne se servoit qu'avec bien de l'incommodité. Ce fut dimanche passé.

J'aurois bien à vous entretenir, mais le temps m'a esté desrobbé et je suis desja bien las. Si ce ne peut estre à ce coup cy, ce sera par le premier. L'assemblée de la noblesse a imposé une cotte de sorte que j'espere il y aura remplacement du fonds cy devant diverty pour le voyage du s^r de Reauville à Mompelier, et mon cousin de Volonne est scyndic. Je feray raffraichir le mandement de Mr Tavernier pour le faire payer.

Du 24 decembre 1625 [1].

L'arrest du Parlement n'est que contre les gouverneurs de villes tant seulement, et non contre leurs femmes, ne contre la noblesse. Au contraire, la noblesse qui estoit poulsée à division en ayant desiré esclaircissement, la Cour, sur la requeste du Procureur general du Roy, declara n'avoir poinct entendu toucher la noblesse par son dict arrest, dont il y eut des gents bien faschez qui avoient faict capital de cette occasion pour nous faire heurter, et qui ont esté bien marrys de se la voir eschapper des mains.

Mgr [2] partit d'icy le jour mesmes de la closture des Estats sans avoir rendu la visite à aulcun des presidants du Parlement ne des Comptes, comme il avoit accoustumé de faire les aultres foys, dont la Compagnie est demeurée fort mal satisfaicte [*à partir d'ici jusqu'à la fin caractères chiffrés*] et possible une aultre foys on ne deputera pas au devant de luy. M^r d'Oppede lui avoit mené la Compaignie à son arrivée et puis l'avoit esté visiter une seconde foys à part. Mr de Guise luy fit dire par des gents qui disoient pourtant n'en avoir point de charge qu'il vouloit estre visité encor une fois par M^r d'Oppede, lequel respondit qu'il avoit faict son debvoir. Que si Mr de Guise avoit rien à luy commander

[1] Cette date s'applique à la partie suivante jusqu'aux mots : *que je n'ay pas veus.* — [2] Le duc de Guise.

IMPRIMERIE NATIONALE.

il y iroit. On luy voulut faire à croire qu'il y avoit quelque differand entre eux. Mr d'Oppede dit qu'il n'en sçavoit point, que pour les choses que faisoit la Cour il n'en pouvoit pas respondre. Enfin il partit sans rendre la visite ne faire aulcune excuse. Seulement Bourdaloue luy vint dire adieu en son particulier et toutefoys le mesme Bourdaloue alla de la part de son maistre faire des excuses au presidant Seguiran de ce qu'il ne l'avoit veu chez luy, qu'il s'estoit mis en chemin 2 ou 3 foys pour y aller, mais qu'il reviendroit dans 15 jours et iroit descendre et soupper chez luy, ce qui fut cause que le sr Seguiran l'alla voir sur son depart. La Compaignie debvoit s'assembler mardy aprez disner pour en deliberer, mais il fut dit à quelqu'un de la part de Mr de Guise qu'à la seconde visite de Mr d'Oppede il luy avoit dit qu'il estoit son serviteur et qu'il l'alloit voir pour l'en asseurer de nouveau, mais qu'il adjousta une aultre chose qui gasta tout, à sçavoir qu'il seroit son serviteur tant qu'il luy plairroit, ce qu'il print en mauvaise part comme de ceux qui veulent faire querelle, à quoy le pauvre Mr d'Oppede ne songeoit pas. Tant y a que cela arresta l'assemblée des Chambres, le presidant Carriolis ayant desiré d'en conferer à loysir cez festes avec ses amis. Tant y a que la declaration pour la noblesse avoit mis au desespoir Mr de Guise qui ne s'en pouvoit taire et dit qu'il soubstiendroit pourtant les gouverneurs jusques au bout. On accuse la Barbentane d'avoir composé les vers contre Satournon qui seront cy joincts[1]. D'aultres disent que c'est Barberoux qui en est l'auteur, d'aultres Estoblon. On dit qu'il y en a beaucoup d'aultres que je n'ay pas veus[2].

Je seray bien aise que les balles de livres soient parties la semaine devant festes comme vous dictes par la vostre du 12; et si ce retardement a nuy à quelque chose, il aura esté bon en quelque aultre, principalement pour ne me pas presser de payer le prix des livres dont je serois en arrerage de long temps, qui ne semble pas me debvoir estre imputé tandis qu'elles n'estoient sorties de la boutique du libraire.

[1] On ne les trouve pas dans le ms. 5170. — [2] Ici s'arrête le passage en chiffres. Ce qui suit est un supplément écrit le 31 décembre.

Mais j'eusse prins un grand plaisir d'en voir la facture à l'advance, pour recognoistre en quoy mes memoires avoient esté accomplis et en quoy non.

Ce que vous n'entendiez pas des Bulbes d'Ieres, estoit que j'en fis apporter un plein sac de cez Pancratium qui vient au bord de la mer parce que la fleur en est belle, et les fit planter autour du lieu où sont vos Tulipes à Beaugentier; S[t] Julian en fis la recherche et m'asseura y en avoir de deux differantes especes, dont je ne m'estois jamais advisé; si nous en voyons les fleurs, nous tascherons de les distinguer. Il m'en a esté envoyé icy quelques unes que j'ay faict mettre en nostre jardin de dehors, et des restes possible vous en envoyeray je une douseine, avec les marcottes dont vous aurez le roole cy joinct. Je les ay receües de Marseille depuis hier et les feray partir par la premiere commodité, bien marry de n'y avoir peu mettre de nostre Corinthe, mais la Lune ne vault rien maintenant; je le feray à la prochaine Lune et possible en auray je d'aultres aussy rares d'ailleurs entre cy et là. Quant aux raisins bouteille (ainsin les appelle on) le s[r] Pichenat n'en a jamais eu ne veu; il dit que le feu marquis des Arcs pere luy en avoit faict feste et luy en avoit promis. Je m'en suis enquis de Madame des Arcs la bonne femme, laquelle me dict hier qu'elle n'en avoit jamais veu ne ouy parler, mais Lautier me dict hier avoir veu au terroir de Marseille une bastide où il y avoit des raisins dont les grains estoient comme les courges de pellerin à double estage. J'ay envoyé voir s'il y en auroit plus. Et un aultre me promettoit des raisins riollez comme les grauselles le long des grains comme les mellons. Nous verrons aussy s'il s'en pourra avoir. Le s[r] Pichenat m'envoya une seule marcotte de Barberoux muscat que j'envoye à Beaugentier pour en anter, car elle est bien chetive pour planter, afin d'en heriter en quelque façon, et puis nous en ferons part à noz amys.

Je trouve fort bien faictes les empreintes du grand cachet de la maison et crois qu'elles vauldront mieux que l'original ainsin disproportionné comme il estoit. Vous ne m'avez jamais mandé si M[r] le chanoine Maran est encore là ou non.

Le sire Jean Cesary de Marseille, grand amy de M[r] Lombard, voul-

droit une qualité de Courratier juré, pour se deffendre des aultres courratiers qui le veulent empescher de se mesler d'aulcun marché ou troq de marchandises. C'est un fort bon homme et fort loyal. C'est pourquoy les marchands ayment bien mieux avoir à faire à luy qu'à d'aultres qui sont de mauvaise foy la pluspart. Il me semble qu'il y avoit certain Edict de Courratiers jurez; si pour peu de chose vous luy en pouviez faire lever un office, vous luy feriez un fort bon office à luy et à ses amys; traictez en un peu avec Mr de Chalanges, ou aux parties casuelles mesmes. Et possible que de la dependance de Mr de la Ville aux Clers, à la suitte des consulats et courratiers, ou consuls de Levant, il se trouveroit bien quelque place, auquel cas il la payeroit bien plus volontiers. Vous vous en enquerrez, s'il vous plaict, et je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dernier de l'an 1625, veille du premier de l'an 1626, que je vous souhaicte plus heureux que vous ne le sçauriez desirer, avec une longue suitte d'aultres prosperes.

J'ay un relieur si gentil garçon, qu'il se rend grandement aymable; il a nom Corberan, et dore aussy proprement comme il relie, fort assidument [1]; je luy ay faict voir la relieure des livres et breviaire du sr Aleandro, et auroit bien courage d'en faire aultant s'il avoit de beaux fers. Allez un jour voir cez doreurs, et voyez s'il se pourroit avoir quelques jolis fers, principalement pour des denteles, et vignetes, car je n'en ay que de vieille mode, et des fleurons à mettre sur les dos des livres. Le triple filet que m'envoya Tavernier faict trez bel effect [2].

J'oubliois de vous remercier, comme je faicts de trez bon cœur, des bas et du bonnet, lequel est comme il me le fault, pour le printemps

[1] Ce triple éloge de Corberan est à rapprocher de tous les autres éloges donnés par Peiresc à ce dévoué auxiliaire qui fut presque un ami pour lui.

[2] Ce paragraphe a été reproduit par M. Léopold Delisle dans *Un grand amateur français du XVIIe siècle*, p. 15-16.

et automne, mais pour l'hiver il me le fault double et celluy que vous m'envoyastes l'année derniere n'est pas si commode comme ceux qui sont à oreille; il n'est que trop estroict, et cependant il m'eschappe la nuict et laisse mes oreilles descouvertes, et me faict enrumer. Les bas de cotton sont excellents, mais ceux de laine sont trop mignons pour moy; je les vous garderay à vous, car je les veux à estrieu, et bien espois comme ceux que vous m'envoyastes l'année passée avec la pointe qui couvre le costé de la cuisse. J'en aurois volontiers encore une paire, pour changer alternativement avec celle de l'année passée.

Du 1er janvier 1626.

J'ay parlé à Mr Seguiran s'il ne se repentiroit poinct, mais il m'a dict qu'il n'y songe plus du tout.

Mr de St Aubin avoit desiré une lettre de Mr le Presidant au P. Seguiran, à cause qu'il apprehende qu'un Gardenc de Draguignan, qui entreprend la poursuitte de son affaire pour sa partie adverse, et qui se dict parent de Mr Seguiran, ne se prevalust de cette alliance contre luy. Mais Mr le Presidant m'a dict qu'il est si souvent importuné d'escrire qu'il se resoult de n'escrire plus pour persone, ce que je n'improuve pas. Je m'asseure que vous en parlerez plus librement au P. Seguiran, si besoing est, que Mr le Presidant pour l'amour du cousin de Meaux.

Si St Aubin ne part à ce matin, je va bailler mon paquet au sr Gasquet de St Maximin qui ira possible plus vitte.

Mr le president Seguiran vient de me dire que Mr de Guise envoya deux jours y a le conseiller Oraison de Marseille vers Cotron pour luy porter la lettre qu'il avoit du P. Seguiran, et luy dire que son argent estoit prest, et qu'il fit sa desmission, ou qu'il luy vint apporter ses provisions. Cotron ne se laissa pas trouver et courut icy au conseil, mais Mr le Presidant ne luy sceut dire aultre chose, pour ne desdire le P. Seguiran; il en est encores là [1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 243-247.

C

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ[1].

Monsieur mon frere,

Vous aurez icy la responce de mon cousin Gras, qui a faict ung aultre tour de Provençal comme Mr de Segu[2]. Sa mere s'estant desdicte de 4000 escus qu'elle luy avoit promis, il va pourtant voir à Marseille s'il pourroit vendre deux maisons qu'il y a, auquel cas il y entendroit encores, si cez messieurs n'avoient prins party ailleurs quand il aura faict son argent, lequel il faict estat de loger sur des communautez si l'office n'est plus à vendre allors. J'en ay eu grand regret pour l'amour de luy, qui en estoit au desespoir.

Voz despesches du 19 et du 23 vindrent ensemble hier au matin, et aujourd'hui par Arbaud, celle du 25. Mr Flotte avoit esté à Marseille et en apporta le jour de l'an la nouvelle du changement advenu en la personne du pauvre pere Seguiran, que Castanet y avoit portée le jour precedant. Ce nous fut une bien fascheuse estreine, mais Mr le president Seguiran a bien couvert son deuil et tesmogné qu'il sçavoit bien que Mr son oncle souhaictoit grandement le repos, et qu'il se consoloit de son contentement[3]; les dames se sont tenües dans la modestie. Il y eust pourtant une grosse prinse chez Mr Guerin où il y a une accouchée, où ce qu'estoit la conseillere de Laurens, et y estant survenüe la conseillere de Foresta Colongue dict en entrant : Et bien vous ne me felicitez pas de ce que le pere Suffren, oncle de mon beau frere de Sallon, et de mon cousin le conseiller Suffren, est auprez du Roy; mondict cousin le conseiller appreste des bottes pour aller querir ung

[1] L'adresse manque. Valavez a inscrit au dos de la lettre les lignes suivantes : *Aix. Mon frere. 1626. 4 janvier. Sur la destitution du P. Seguiran. Sur des décrets du Parlement sur des livres.*

[2] Avec un signe final abréviatif; peut-être faut-il lire *Seguran*, c'est-à-dire *Seguiran*.

[3] C'est-à-dire qu'il se consolait de n'être plus le confesseur du roi par le contentement qu'il éprouvait de se reposer.

office de presidant, et puis se tournant vers la conseillere de Laurens, luy dit : Vous n'auriez pas eu 7000 escus de dot, et ne seriez pas conseillere si vostre oncle n'eust esté en cette place, ains seriez mariée comme vostre sœur de Vaulvenargues. Elle respondit qu'elle n'avoit eu que 5000 escus de dot, mais qu'elle n'eust pas moings esté conseillere, et qu'elle parloit comme une sotte. On se mit entre deux, et n'en fut aultre chose.

J'ay esté voir Mr le presidant Seguiran pour luy rendre ses lettres et luy faire part de ce que j'avois apprins, mais il m'a prié de differer, pour luy laisser esvaporer son sentiment premier, et m'avoit promis de se venir jetter ceans à ce soir, mais il s'est laissé retenir en compagnie, et l'heure passe pour avoir sa responce à temps, dont je serois bien marry, car ceste despesche ira viste à ce qu'on m'a envoyé dire. L'une de mes plus grandes consolations est de ne pas avoir veu que la chose soit passée jusques à faire sortir le bon pere de la ville de Paris comme on avoit faict aux aultres, car cela me feroit plus de regret, pour l'amour de luy et de tant de bons amys qu'il y a.

J'ay admiré l'opposition du pauvre Mr de Beausemblant[1], les financiers la luy ont bien rendüe. L'econome de nostre nouveau archevesque[2], nommé Mr de Marché[3], est arrivé icy, et presente demain son economat au Parlement pour le pareatis. On avoit accoustumé de les adresser au Parlement et Chambre des Contes, et celuy cy n'a l'adresse qu'au lieutenant, mais il fauldra trouver quelque escart. Il m'est venu voir, cette aprez disnée, comme l'un des juges, avec de belles protestations de la part de son maistre. Je l'ay receu comme il appartenoit et à son maistre et à luy, car c'est un homme de bonne façon, que Mr de Mondevergues dict estre trez galant homme. Je loüe Dieu que l'affaire des proprietaires se soit enfin jugée. Dieu la veuille un jour achever.

[1] Isaac de Laffemas, déjà nommé plus haut. Son père, né à Beausemblant (Drôme), avait ajouté ce nom de lieu à son propre nom.

[2] Alphonse de Richelieu.

[3] Peiresc n'écrivait pas encore très bien le nom de son futur ami, l'abbé de Marchier, qui figure si souvent dans le recueil Peiresc-Dupuy comme prévôt du chapitre de Saint-Sauveur d'Aix.

Et suis bien aise qu'ayez accommodé l'affaire de Logan[1], et que cela vous puisse servir à aultre chose, et à mon abbayie aussy, laquelle en avoit bon besoing. J'avois tousjours creu qu'il fallust une requeste civile au Grand Conseil pour y noüer l'affaire plus asseurement. Et suis bien marry de voir que la severité du Parlement de Bordeaux y face tant d'obstacle. Je ne vous sçauroys pour le present respondre sur tout cela, car je n'ay pas moyen de lire les papiers que vous m'avez envoyé sur ce subject. Et plains bien que cet arrest couste 8 escus, puisqu'en toute façon ne peult il servir de guieres.

On nous dit icy que Mr de Crequy, lequel estoit prest de partir pour la Cour et avoit envoyé son train à l'advance, a esté contremandé. Les lettres d'Estat ne conviennent pas mal à cela. Je seray bien aise qu'il n'y soit pas durant le jugement de cez incidants. J'ay bien de l'obligation à M^r^ le Procureur general de son favorable souvenir.

Je vous envoye l'extraict du livre mortuorum des freres Prescheurs de cette ville d'Aix, pour l'enterrement de feu mon pere que Dieu absolve. Mr de Colonia retourna hier à Rians, et je le chargeay d'apporter le certificat du service que nous y avions faict faire et de la blesseure de la femme de Grossy, avec procuration de son mary et d'elle pour en former plainte. On ne la luy avoit pas faict former pour les laisser bons tesmoins en l'information, et parce que cez pauvres gents sont en grande desfiance.

Je suis bien marry de la difficulté qu'on faict à la sauvegarde. Si la Cour nous eust mis soubs la sauvegarde de Mr de Crequy, ils s'en pourroient plaindre, mais n'estant que la sauvegarde du Roy et de la Cour, ils se plaignent à tort soubs correction. Car par l'information, resultant que cez huissiers se jactoient de ne vouloir bouger de Rians qu'ils n'eussent l'argent des choses saisies à quel prix que ce fust, et la rupture des portes sans commission estant notoire et advouée, il apparoissoit bien evidement de l'oppression, et si les tesmoins n'eussent eu peur, ils eussent bien peu parler des jactances d'y faire venir main armée,

[1] *Sic* pour *Lugon*, qui est le nom d'une commune du département de la Gironde, arrondissement de Libourne, canton de Fronsac.

lesquelles estoient vrayes, mais ceux qui le sçavoient ne le voulurent pas deposer. Je trouve fort bonne la responce faicte aux dernieres lettres d'Estat, puisqu'ils ont posterieurement presenté des requestes de leur part en cassation des procedures de ce Parlement; ils n'entendent pas que les lettres d'Estat puissent arrester le jugement de cet incidant. Quant à la qualité de benefice d'inventaire, je vous attendois pour en deliberer ensemble, mais puisqu'ainsin est, je feray minutter et lever les lettres en vostre nom et au mien, et bailleray caution comme vous mandez pour la forme.

Cotron partit hier d'icy, avec ordre de M^r le presidant Seguiran d'aller remettre ses provisions, en recevant son argent.

L'Auctarium de Golsius[1] n'est aultre chose si ce n'est qu'on a reimprimé depuis peu d'années toutes les œuvres de Golsius ensemble comme elles estoient anciennement et de plus on y a adjousté un volume de la Magna Grecia[2], quelques fragments des images des medailles des isles de la Grece[3], qui est en un petit volume à part, qui se vend ensemble avec celuy de la Sicilia et Magna Grecia. Mais parcequ'il est fascheux de r'achepter de rechef toutes les dictes œuvres pour ce peu d'augment, on avoit faict quelque nombre d'exemplaires de cet auctarium à part, qui se vendoit à part, et Mr Rubens m'avoit promis de m'en envoyer un dont je luy avois laissé bons memoires quand il s'en retourna chez luy, mais il n'a plus voulu se souvenir de ce memoire, pour ne se resouvenir du reste qui y estoit dedans. Mandez luy qu'il le demande à Mr Roccox, qui a esté le promoteur de cette derniere edition[4], et qui sçait bien que ce fut moy qui luy en fis venir l'envie, car celuy là en aura quelqu'un à part et l'envoyera volontiers pour l'amour de moy.

Je vous remercie de la sentence contre Drouard. Je vouldrois bien que cela fit revenir la discretion à Mr de Chappelaines[5].

[1] Sur Hubert Goltzius voir le tome II du recueil Peiresc-Dupuy (p. 435 et *passim*).

[2] *Sicilia et Magna Græcia* (Bruges, 1576, in-fol.).

[3] *Græciæ ejusque insularum et Asiæ minoris numismata*, 1618.

[4] Sur Nicolas Rockox voir le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 78, 364).

[5] Voir, au sujet de l'affaire du libraire Drouard et du baron de Chappelaine, le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 228, 229, 840).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mr Gasel a receu de Mr de la Lane les papiers qu'il attendoit.

Mr Astier et Mr de Colonia vous escrivent. Les consulz de Rians [aussi]. Aprez les avoir publiez et estre sortis du Conseil, ils apprindrent que la femme de Biscarron estoit germaine de Laurens, premier consul, lequel estoit desja proche allié de Jaubert qui l'avoit nommé, de sorte que puisque Biscarron avoit regret de quitter sa bastide de Ginacernis, j'ay trouvé bon que sur sa requisition on le deschargeast et qu'on en mist un aultre, et Mr de Colonia y est allé pour cela. Si nous avons demain de bonne heure son verbal, et les certificats demandez, et que cette despesche soit partie, je feray dire à Mr d'Oppede d'en faire partir une aultre pour Mr de Marché, ce qu'il n'oseroit refuser; sinon j'en hazarderay une moy mesmes, comme j'en ay envoyé d'aultres. Sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dimanche au soir 4 janvier 1626 [1].

CI [2]

Du septiesme janvier 1626.

Mr de Guise a escrit à Mr de Cormis l'advocat general et luy a envoyé coppie de la lettre que nostre Compagnie avoit escrite au Roy dernierement, que Mr d'Herbault luy avoit communiquée, se plaignant de ce que la Cour parlant au Roy dudict sr duc de Guise a usé du terme de sieur, pretendant qu'elle debvoit user du terme de Monsieur ou de Seigneur, accordant que dans les arretz il se contante qu'elle uze du terme de sieur seulement parce qu'il semble que ce soit le Roy qui parle par leur organe, mais qu'aux lettres missives ce n'est que la Cour qui parle. Mr de Cormis a incontinent porté ceste despesche à Mr d'Oppede, lequel à sa

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 80. — [2] Cette lettre est en chiffres.

bonne accoustumée pour se descharger luy a dit que c'estoit moy qui avois minuté ceste lettre et n'a pas dit que j'y avois faict un peu de scrupule et l'en avois consulté luy et quelques uns des anciens pour m'informer de leur uzage, dez une aultre foys precedante, et que personne n'ayant sceu m'en resouldre j'avoys suivy mon sentiment et le sien, me souvenant que la Cour de parlement de Paris uze souvent pour le Roy mesmes du terme de seigneur Roy qui eut semblé profané en seigneur duc, et me semblant avoir veu chez feu Mr Gillot[1] quelques lettres dudict Parlement de Paris où il y avoit quelque chose de semblable dont je vous prie de vous enquerir à Mr du Puy et à Mr de Lomenie. Enfin on luy a faict responce que c'estoit du style des greffiers qui suyvoient les vieux formulaires, qu'on feroit visiter les registres pour en trouver la verification, et que s'il se trouvoit qu'il en eut esté usé aultrement on luy donneroit satisfaction en cela.

Dernierement en la Chambre des Comtes Mr de Guise presentoit une requeste où il disoit seulement supplie, sans adjouster humblement. Cez Messieurs genereusement ordonnerent qu'il la refairoit. Il avoit prins pied sur ce que y presantant des requestes en qualité de gouverneur de la Province, on luy avoit souffert qu'il uzast du privilege du procureur general et qu'il dit seulement supplie et à ce coup là il requeroit en qualité d'admiral et pretendoit la mesme prerogative, mais cez Messieurs s'en firent à croire, et ne voulurent pas decreter, qu'il n'eust adjousté l'humblement. Mr de Lomenie peut mieux decider cez difficultez qu'aucun aultre, car il a observé toutes cez ceremonies.

Tant y a que la deputation du Parlement n'est point trop à son goust, ce dict il, et il vouldroit encores qu'on deputast vers luy. Il ne veut pas qu'on die delà au Conseil du Roy que ce qui le rend si jaloux de son admiraulté, et qu'il ne veut pas que la Cour en evoque rien, ne qu'elle envoye querir les registres, est afin qu'on ne voye que dans un an il en a retiré 200 mille francs et que des marchandises saisies il s'en fait delivrer jusques à des 20 mille francs à la fois sur des simples billets,

[1] Jacques Gillot, conseiller au parlement de Paris, mort en 1619. Voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 102, 757).

sans jugement des prises ne aultre formalité, et s'il se faict des adjudications, on donne des bastonades à ceux qui vouldroient appeller et faict on executer la sentence sans en advertir le procureur du Roy crainte qu'il n'interjette appel. Il a faict intimer un arrest du Conseil donné à sa requeste pour donner les motifs de l'arrest de Guiraman, et cependant deffenses de l'executer[1].

CII

Du 9 janvier.

Les sieurs de Boyer et de Cormis parlent de partir dans 8 ou 10 jours si les chemins sont asseurez et veullent passer par Grenoble pour voir le Connestable bien que soubs le pretexte du Pousin[2] Mr d'Oppede commence fort à s'en deffier ayant aprins des habitudes et privaultez ou confidences qu'ils ont avec Mr de Guise, lesquelles il n'avoit pas sceues. C'est pourquoy il ne desire pas que Mr de Gordes s'ouvre aulcunement avec eux de ce qui s'est passé entre luy et ledict Mr d'Oppede ne de ce qu'il pourroit avoir à luy faire communiquer à luy confidamment soit pour l'interest du Roy et du public ou pour ses interests particuliers.

Bien vouldroit il que si sans faire semblant de rien et sans se descouvrir à eux il peult les sonder et pressentir leurs inclinations, il le fit avec sa prudence accoustumée. Voire quand on les veilleroit un petit il n'y auroit pas de mal. Ains cela pourroit servir à verifier si ce dont on les accuse est vray ou non[3].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 248. Autographe en chiffres avec traduction interlinéaire.

[2] Sur cette petite ville du Vivarais si souvent prise et reprise par catholiques et protestants pendant les guerres de religion du XVIe et du XVIIe siècle, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 590).

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 249. Autographe en chiffres. On trouve à la suite (fol. 250 et 251) deux copies chiffrées, faites de la main de Peiresc, de deux lettres du premier président du parlement d'Aix, l'une à M. de Gordes, l'autre à un personnage non nommé. Les voici :

«Monsieur, depuys vous avoir escript la

CIII

Les deputez doibvent porter dans leurs memoires plusieurs articles dont les principaux dependent de ce que la Cour doibt estre conservée

Cour ayant veu les continuelles plaintes que faict M[r] de Guise au Roy contre elle, pour ne laisser à Sa Majesté aulcune mauvaise impression de ses deportementz, elle luy a deputé M[rs] de Boyer et de Cormis pour justifier ses actions et les miennes. Je vous escripray par eux. Cependant j'ay creu qu'il estoit bon que vous le sceussiez à l'advance; ils partiront le plustost qu'ils pourront. M[r] de Guise vouldroit bien que cela ne fust pas. D'ailleurs nous avons terminé le differend que nous avions avec ceste ville. Les uns et les aultres sont contentz. Je vous supplie de croire, Monsieur, que je n'auray jamais de plus forte passion que lorsque j'auray moyen de vous servir. Faictes m'en naistre, s'il vous plaict, les occasions et croyez moy tousjours, s'il vous plaict, Monsieur, vostre trez humble et trez affectionné serviteur. Oppede. D'Aix, ce ix janvier 1626.»

«Monsieur, je responds maintenant à ce que vous m'avez escrit par vostre lettre du 17 du passé tant de la part de M[r] de Gordes que de la vostre sur ce que vous me dictes que vostre advis n'estoit pas que nos deputez partissent. Je vous diray que vous vous souviendrez, s'il vous plaict, Monsieur, que vous m'aviez escrit que le Roy avoit trouvé bonne nostre deputation et qu'il avoit quelque apprehension que nostre reconciliation ne l'eust destournée et m'avez mandé que le desir de Sa Majesté estoit de voir et ouyr les deputez. Ensuitte de ce j'ay faict cognoistre tout doucement auxdicts deputez sans leur descouvrir les tenants et aboutissants qu'en partant ils feroient chose qui plairoit au Roy, de sorte qu'ils sont aprez à disposer leur voyage. J'ay esté estonné que tout à un coup vous ayez changé d'advis. Car quand je n'en aurois jamais eu d'envie, puisque vous me mandiez que c'estoit le desir du Roy il n'en falloit plus doubter, attendu que j'ay bien estimé que vous ne me manderiez pas cela que vous ne fussiez bien certain de la voulonté du Roy, comme il ne le fault pas faire. Aussy maintenant je n'ozerois leur proposer de ne partir pas, et pour vous dire les raisons que nous avons de le faire, il est vray que M[r] de Guise par ceste protestation ou declaration qu'il a faict dans la chambre qu'il se despartoit de tous ses interets et nous en faisoit juges, il avoit porté la Compaignie à decider ensemblement et à l'amiable toutz nos defferans, mais non pas rompu la resolution de depputer au Roy et l'ay dit ainsin moy mesmes à M[r] de Guise qui me demanda seulement s'ils y iroient et quand. Or le subject de nostre deputation n'estoit plus pour demander reglement au Roy contre M[r] de Guise et nous plaindre publiquement comme auparavant, mais pour justifier noz actions au Roy et pour l'informer et Messieurs du Conseil en particulier et faire voir que la Cour n'estoit pas sortie des termes de la jurisdiction et rabbattre les mauvais offices qu'on avoit rendus à la Compaignie et aux particuliers pour les mettre en mauvais predicament, et pour informer particulierement le Roy et Messieurs du Conseil des affaires de l'Admiraulté, en sorte

en la faculté qu'elle a de pouvoir evocquer quand bon luy semble les causes qui s'introduisent par devant les lieutenantz de l'Admiraulté. Le subject qu'elle en a est que depuis quelques années Mr de Guise faict armer par mer, saisir et prendre les barques de Ligourne qui vont charger en Argers[1] soubs pretexte qu'elles vont charger des marchandises depredées[2] aux Chrestiens, en quoy il est besoing d'une declaration de Sa Majesté et cependant ces prinses vont fort loing.

Mr de Guise faict des ordonnances par lesquelles il enjoinct aux lieutenantz de l'Admiraulté de confisquer telles barques et marchandises

qu'il ne feust plus au pouvoir de Mr de Guise de leur faire passer une chose pour aultre. Oultre ce nous avons à parler de tout plain d'aultres choses qui regardent la justice et le service du Roi qui nous obligent à continuer, et si nous ne deputons, Mr de Guise croira nous avoir appaisez avec une pomme et d'avoir trouvé le moyen de se desbarrasser à noz depens. Car au partir de là il sera homme pour faire croire que nous avions tort et qu'il nous a prins à mercy de sorte que nous luy en debvions de reste. Mais il y a bien mieux : c'est que nonobstant toutes ses belles paroles il n'ait jamais voulu venir à l'effect et pour son regard nous sommes comme auparavant. J'entends pour les differents et contraventions, car il n'y a rien de terminé avec asseurance. Cela est encore dans les termes generaux qu'il tint dans la Compaignie. Or la Cour est toute dans cette volonté de faire sortir à effect la deputation et pense quand vous aurez sceu toutes noz raisons que vous serez de vostre premier advis. Ceux qui y doibvent aller sont assez sages pour faire les choses avec prudance. Je vous prie de peser toutes cez raisons et m'en dire vostre advis. Les depputez ne partiront pas que nous ne soyons bien esclaircis de la seurté des chemins. Je vous prie, bruslez ma lettre aprez l'avoir veue et n'en parlez qu'à Mr de Gordes. Je ne suis pas en l'apprehension de ce qui en arrivera; je me contente de servir le Roy et quand il sera content, c'est tout ce que j'ay à regarder. Ce n'est pas que je veuille rien gaster ni desesperer, mais c'est que j'ayme mieux bien demeurer dans l'esprit du Roy qu'en toute aultre part. Je vous envoye un petit memoire d'une partie de ce que les depputez doibvent porter afin que vous le puissiez faire voir à Mr de Gordes pour en entretenir le Roy si cela est jugé à propos. Mais, je vous prie, que mon nom ne soit pas publié, en sorte que la chose ne soit esventée, et attendant de voz nouvelles, je vous supplie d'asseurer Mr de Gordes de mon trez humble service et de croire que je suis, Monsieur, vostre trez affectionné serviteur. »

[1] On sait qu'Alger s'appelait *Argers* pour beaucoup de monde au XVIIe siècle. On trouve notamment la même forme dans les *lettres de Guillaume du Vair* déjà souvent citées.

[2] D'après le *Dictionnaire général de la langue française*, le mot *dépréder*, qui a été admis par l'Académie dans l'édition de 1762, avait été employé par le cardinal d'Ossat en 1596 et par Nic. Oresme au XIVe siècle.

au lieu de laisser juger lesdicts lieutenantz et aprez il prend luy mesmes les confisquations du greffe et en sorte au lieu que cela doibt entrer dans les mains du receveur et de ses mains le prendre (*sic*). Maintenant il en vouloit faire de mesmes pour les prinses et saisies faictes sur les Geneuois, pour à quoy parvenir il avoit faict armer plusieurs barques et tartanes. Il seroit necessaire que nul ne peut armer ne par mer ne par terre sans avoir la permission du Roy par lettres patantes scellées du grand sceau. Soubs couleur d'armer contre les Geneuois on prend ce qu'on rencontre soubs des pretextes imaginaires, tesmoing Guiramand qui avoit prins une barque de Ligourne qui alloit en Alliquand[1] soubs pretexte qu'elle n'avoit pas voullu sallüer ne amener, ce qui estoit faulx.

La cause de touts cez desordres procede de ce que Mr de Guise s'est faict expedier par le Roy un don de toutes les confiscations, naufrages et desbris, qui se font sur mer et qui s'adjugent par les officiers de l'Admiraulté par ce que de là vient qu'on veut armer sur la mer, qu'on peut prendre ce qu'on trouve, qu'on veult que les officiers de l'Admiraulté confiscassent tout, d'aultant que cela doibt estre pour Monsieur l'Admiral et pour cela on ne veult pas souffrir que la Cour y mette la main. Quant aux officiers de l'Admiraulté, ils sont menassez et forcez de juger ce qu'on veult et non pas ce qu'ils doibvent et aprez quand les parties veulent appeler, elles sont battues et menassées, de sorte qu'il fault qu'elles souffrent leur perte. C'est pourquoy Mr de Guise dit que le Parlement n'en doibt cognoistre que par voye d'appel, mais on a beau l'attendre. Il est certain que plusieurs ont eu des passeportz, l'esté dernier, pour porter des blez à Genes, et aller en Espaigne au prejudice des deffences du Roy. Mais il n'y a pas eu moyen d'en avoir aulcun, car on y a pourveu et les a t'on retirez et toutesfois cela est trez certain. Voire la semaine passée Felix avoit accordé moyennant 150 pistolles d'expedier un passeport pour 600 charges bled et tout estoit prest, mais ils se radviserent quand ce vint à le delivrer et

[1] Ainsi portent et le chiffre et le déchiffrement.

dirent que cela ne s'estoit pu obtenir, ce qu'ils firent parce qu'ils estoient entrez en quelque ombrage que ce ne fust pour le divulguer et les surprendre.

Il y a de plus que soubs pretexte de l'armement de mer Tollon et les aultres places de la coste sont despourvues de canons et n'y a moyen de les y faire remettre. Le vray moyen de faire cesser toutes cez plaintes de la mer seroit qu'au lieu du don des confiscations que le Roy donna à Mr de Guise il le recompenceast d'aillieurs. Restent maintenant les affaires de Marseille où personne ne peult plus vivre avec la liberté accoustumée parceque Mr de Guise veult qu'ils facent ce qui luy plaict et non aultre chose et si quelqu'un contredict il est menassé et jusques aux consuls mesmes. Il affecte visiblement de faire les consuls tels qu'il luy plaist, lesquels il dispose aprez à nommer les trois gentilshommes dont le Roy en choisit un pour viguier. On a [besoin] de prendre garde à ceste ville principalement.

Voilà sommairement les principaulx points auxquels on peult trouver à redire à Mr de Guise, mais je vous prie de conduire cela avec prudance et que je ne soys pas allegué et le tout bruslé à l'instant.

Les depputez m'ont asseuré que si le Roy a agreable en particulier qu'ils luy disent tout, ils le feront et par ce que vous avez trouvé bon qu'à l'advance je le vous envoyasse de peur qu'ils n'oubliassent rien du plus essentiel, je vous l'envoye[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 255. Autographe en chiffres. Cette lettre est précédée (fol. 253) de ces six lignes de la main de Peiresc (non chiffrées) : «Mr l'Evesque de Riez a esté bien malade*, et le bruict estoit qu'il estoit en grand danger, mais son mal n'est pas passé plus avant. S'il y eust eu aultre chose, j'eusse trouvé bon que vous en eussiez donné l'advis à Mr de Gordes pour en pouvoir gratifier Mr d'Aguillenqui, ou tel aultre qu'il eust le mieux aymé.» On trouve (fol. 254) un billet de Peiresc, autographe et chiffré, adressé «A Monsieur Berger, à Paris», où l'on voit que «Mr de Guise a sceu que Mr de la Barben a veu le Roy en particulier et en est demeuré en grande peine», qu'«il est tout troublé du changement de ces secretaires d'Estat», qu'«il a porté fort impatiemment l'ordonnance du General des galeres pour la preferance du payement des galeres», etc.

* François de la Fare-Lopis, qui allait mourir deux ans plus tard (28 septembre 1628) et sur lequel Peiresc va donner, un peu plus loin, des renseignements fâcheux.

CIV

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je receus hier au soir vostre despesche du 16e et par mesme moyen la sentence des requestes du palais que je trouvay fort à propos. Je la vouloys une foys envoyer aujourd'huy mesmes à Rians, pour la faire exploicter, mais voyant qu'il n'y avoit rien qui pressast, j'ay creu qu'il vauldroit mieux attendre à vendredy, aprez avoir obtenu un pareatis de cette Cour, pour n'obmettre les formalitez requises, oultre que puisque le monde est sur cette bonne bouche que le dicton de ladicte sentence qui y a couru soit de la Cour de Parlement, il vault mieux que le nouvel estat soit faict, avant qu'on sçaiche que ce ne soit qu'une sentence. J'ay veu fort volontiers la coppie de la requeste sur laquelle est apposé le decret : «viennent les parties», car je l'ay trouvé fort bien dressée, l'aultre n'est pas de mesmes, il s'en fault beaucoup. Mr Astier et Mr de Colonia sont allez à Rians depuis hier pour faire les consuls demain, et estoient fort en peine de trouver des subjectz bien cappables; les parentez les empeschoient un peu, mais ils craignoient que le reglement ne fust en plus forts termes qu'il ne se trouve conceu. Car les beaux freres n'y sont pas dans l'exclusive, ne par consequent les cousins germains d'alliance, ne ceux qui sont un degré, ou un demy degré au dessoubs des cousins germains. Ils pensoient aussy que les parents des comptables deussent estre exclus, mais il n'y a que les comptables mesmes, de sorte qu'ils pourront faire leur election avec moings de regret. Si Mr de St Aubin qui vient de m'inviter d'escrire ne partoit demain, il en porteroit les nouvelles à Lyon, mais je serois mary d'ailleurs qu'il differast son partement, parceque s'il arrive à Lyon dans mardy au matin, mon pacquet pourroit aller par l'ordinaire et arriver le samedy en suyvant à Paris. J'ay veu ce procez verbal de Jourdan, et ne trouve pas qu'il responde à l'aigreur de la requeste où

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'on m'en veult à moy aussy bien qu'aux aultres, si ce n'est que vous ayez oublié quelque chose du procès verbal. Tout cela ne sont que des imaginations où je ne trouve rien de plus estrange que l'effronterie de Court et Fabre qui ont voulu attester ce procez-verbal. Mais je crois que cela servira à fortifier la preuve de l'information et du faict que nous avions posé, qu'ils estoient les autheurs et qu'il ne se faisoit rien sans eux. Je ne suis marry que des pretendües parolles de Giraudent, et du filz de Lange qui sont assez fols pour les avoir profferées, combien que je n'en sçaiche rien de certain et que je ne voye pas que cela soit cappable d'arrester le cours de nostre querelle par une si chetive recrimination qui ne nous regarde poinct nous, ne noz gents.

Quant à la qualité d'heritiers par inventaire, vous aurez veu par les premieres lettres que vous aurez eües de moy comme j'inclinoys à m'y tenir et par la procuration que je vous envoyay la semaine passée, mais je serois bien marry que cela eust empesché l'expedition de nostre affaire, car j'estime que nous en pourrons estre relevez. Je vous attendois pour en prendre la resolution absolüe avec vous, mais si vous differez davantage il y fauldra proceder icy. Car certainement plus j'y songe, plus je vois de subject de ne poinct obmettre cette formalité, pour tenir en debvoir ceux qui nous en veullent.

J'avois receu vostre precedante despesche du 12me lors que je fermoys la mienne derniere du 25me, comme je vous en accusay la reception, et avois laissé courir coppie du dicton de la sentence des requestes dont nostre monde a esté fort resjouy, et au contraire les aultres fort estonnez; je ne pense pas qu'ils ayent rien à dire à ce nouvel estat. Pour le moings il n'en avoit encores rien paru à ce matin, quand on m'a despesché le filz de Lange pour m'apporter un peu de gibbier pour carresser Mr de Mondevergues[1], qui a commancé sa cure depuis dimanche bien heureusement Dieu mercy. Je l'avois logé à la chambre neufve bien tapissée joignant vostre estude, mais quand Mme de Bourgoigne a esté partie, il a voulu prendre le logement qu'elle avoit en la chambre de feu mon

[1] C'est-à-dire pour faire plaisir à M. de Mondevergues, qui, en sa qualité de convalescent, devait rechercher les morceaux délicats.

pere, qui est aussy fort bien tapissée et garnie de bons chassis et en trez bon estat. Il disne et souppe à ses heures sans ceremonie et monstre d'estre fort contant.

Je receus lundy vostre malle fort bien conditionnée, et hier je visitay avec Mrs Roux et Lautier voz trois boittes cottées N° 2, 3 et 7 où sont les bulbes qui s'en iront Dieu aydant à Beaugentier vendredy, par noz mullets que j'envoye à Ières pour le sel, Mr de Rua m'ayant enfin envoyé le billet pour 10 oulles, 5 pour vous et 5 pour moy, se dict il, afin que les aultres proprietaires qui ne prennent que 5 oulles le trouvent moins mauvais. Je trouvay voz bulbes en trez bon estat, mais je crains bien que la saison si reculée ne leur nuise grandement, combien que j'escripts au prieur d'observer ponctuellement ce que vous en ordonnerez. J'y ay adjousté le cahieu de la passe Carmille qui arriva hier au soir dans vostre despesche fort bien conditionnée. Je reserve la graine de Suisse avec voz aultres graines et Anemones pour voir si vous pourriez venir entre cy et la lune de febvrier pour les mettre en terre, ou bien si je suis lors en santé et que Mme Bourgoigne ne tienne parolle de revenir à ce caresme prenant, je pourrois bien aller faire un tour jusques là pour les mettre en terre selon voz instructions. Si la malle fut arrivée un jour plustost, car Mr de Breton l'avoit baillée au muletier dez le 20 decembre, mon cousin de Meaux seroit allé planter les bulbes à Beaugentier, car il n'estoit party d'icy que le lundy au matin. Je l'avois envoyé à Marseille vers Mr de Rua (en deffault de Mr Astier qui n'avoit pas eu courage), mais il ne sceut rien gaigner sur son opiniastreté. Ce sont d'estranges gents. J'ay faict rendre le sachet au neveu de Mr Lange, les laines de Mme d'Oppede, le cachet de Mr de Mondevergues, qui le trouve beau et les aultres pacquets et la malle à Mr Fagoüe.

J'envoyeray les livrets de Mr Aleandro par l'ordinaire prochain dans une boitte exprez; je les ay trouvez bien gentils, et y a des choses que je n'avois pas. S'il s'en trouve à marché honneste j'en prendrois volontiers. Mr de Mondevergues a grande envie d'un Thesaurus precum, et quand il viendroit accompagné il n'y auroit gueres de mal, car je

n'en ay plus[1]. J'envoyeray au cousin de Meaux sa layne par le premier et tascheray de satisfaire à tout le reste le mieux que nous pourrons. Vous avez bien deviné que dans les medailles de Mr de Malerbe il n'y avoit rien. Si tost que ce ne sont choses recemment trouvées en terre, mesmes quand il y a meslange de pieces modernes, ce sont choses triées et par consequent mal curieuses.

Le sceau antique de Simon de Montfort[2] est bien gentil à mon gré. J'en ay de l'obligation à Mr du Puy, mais pour la faire toute entiere, il faudroit coppie de la charthe où il pouvoit estre attaché, si tant est qu'il en puisse avoir quelque conjecture afin de juger du temps. Il ne cesse jamais de m'obliger. J'oubliois de vous dire que j'ay envoyé au sr Bartolomé son Narcisse dans une boitte et du cotton hors d'atteinte à la gelée. Vous en pourrez asseurer Mr Robin. J'escriray à Mr Cardon pour cez Vies des PP., de Petrarca et Relatione[3] alleguée, mais si vous n'estes bien asseuré que l'edition soit de Geneve, ce sera en vain.

Au surplus Mr Seguiran ne s'est pas repenty de son desdit, car sur la lettre de Mr Passart, que je luy rendis cez jours passez, il me dit que son frere n'y pensoit en façon du monde, et qu'il ne le valloit pas, de sorte que vous pourrez traicter pour le cousin Gras à qui Mr de Serre a faict offrir celuy du feu president Serre, avec l'annexe de presidance, aprez l'avoir offert à tout le monde, mais il n'a trouvé personne qui luy en ayt quasi voulu donner de l'argent, et s'il en pouvoit avoir 45 mille libvres, je crois qu'il les prendroit, tant il est las de despendre icy son argent à l'hostellerie dans cez incertitudes. Vous cognoissez son humeur; il se repent quelquefoys d'avoir accepté l'heritage de feu son frere et ne sçauroit dire pourquoy. Cela vous servira d'advis pour

[1] Il y a eu au XVIe et au XVIIe siècle d'élégants livres de prières imprimés sous le titre de *Thesaurus precum*. Nous avons notamment à la Bibliothèque nationale : *Thesaurus precum*, Paris, 1587, petit in-8°, exemplaire relié pour le cardinal de Bourbon; *Thesaurus piarum precationum...*, Paris, 1652, in-24. (Communication de M. Léopold Delisle.)

[2] Rappelons que le comte de Montfort, chef militaire de la croisade contre les Albigeois, né vers le milieu du XIIe siècle, fut tué devant Toulouse le 25 juin 1218.

[3] Peut-être *Relazione*.

le traicté que vous faictes pour ledict s[r] Gras avec M[r] Bordier, et je seray bien aise que vous me mandiez en diligence ce que vous en pourrez avoir concerté de par delà, car s'il se faict tenir, M[r] Gras prendra celuy de deça, et si bien la presidance ne luy est pas asseurée, tousjours le faudra il non seulement rembourcer, mais payer ce qu'elle vault de plus pour l'en faire despartir.

J'advertiray mon cousin d'Orves du deffault de Pelgros contre Bonnet et le frere de Bonys et m'estonne bien qu'il n'eust pourveu à cela. J'ay un extreme regret du mauvais tour qui a esté faict au pauvre Brianson, et crains bien que cela ne descourage le P. du Val et les aultres[1], car pour ledict Brianson je crois prou ce qu'il dict, qu'il en sera tant plus animé contre cez canaille[2]. Donnez leur courage tant que vous pourrez de vostre costé comme je feray du mien. C'est une estrange practique que celle de ce parlement de Bordeaux sur les assignations qu'ils cassent; ils m'en firent aultant une aultre foys. Il fauldra que le privé conseil le decide. Mais je plains les tergiversations et les divertissements qui vous surviennent. J'eus encore ceans le soir de Noël le frere du cavalier Dony avec M[r] de Sainte Foy, fils du president des Loges, de Bretagne, qui m'apporterent des lettres de Ligourne de cez Messieurs, et m'asseurerent du despart de M[r] le Legat par terre depuis le 12 de ce moys pour Rome. M[r] de Bonnaire m'escrivoit que la plupart de ses hardes s'estoient gastées en chemin. Voz plantes auront couru fortune, s'il ne les avoit envoyées à Rome d'Avignon où il les avoit reçeues. J'avois oublié de vous en advertir. M[r] d'Oppede s'en alla le jour S[t] Estienne à Cavaillon en carrosse, et, à ma priere, il mena dans son carrosse ces deux gentilshommes qui en avoient bon besoing, car ils estoient bien tracassez de la mer et des maulvais chevaulx. Ils s'en allerent fort contents, et si M[r] des Loges pouvoit rendre quelque revanche au prieur de Romoules, s'il va en Bretagne, il le feroit volontiers. C'est un galant gentilhomme. Ils s'en vindrent privement loger ceans sans ceremonie

[1] Tout cela se rapporte aux troubles causés en l'abbaye de Guîtres par le moine Boumard et son frère l'avocat.

[2] Cette dure qualification s'applique au moine et à l'avocat hostiles à Brianson, au P. du Val et à Peiresc lui-même.

sur l'adresse et ordre du cavalier Dony et du s[r] de Bonnaire et y furent bien traictez[1].

CV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot en grande haste n'est que pour accompagner les extraicts des quittances que vous nous avez demandées, au moings de celles que nous avons peu recouvrer avec prou de peine, car nous n'avons sceu avoir celle de 1620 ne celle de 1624. Mais si vous cherchez bien dans la production du Conseil il me semble que nous y avions produict celle de 1620, et quelqu'une des aultres. Pour l'arrest de M[r] de Pierrefeu, je vous en envoye une coppie où elle est dattée, mais je ne pense pas qu'il vous serve. Je vous envoye par mesme moyen les exploicts de signification de la sentence des requestes du palais et l'exploict de saisie sur Laurens dont je n'avois pas ouy parler qui pourroit bien y estre comprins si l'affaire est bien entendüe. Il y a aussy un certificat de la blessure de la femme de Grossi.

Au surplus je receus hier vostre despesche du 6 et avois eu la precedante du 2[me], vous ayant cy devant respondu aux aultres. Je vous envoye la responce de Laget. Celle de Blanc ne s'est encores peu recouvrer. M[r] d'Agut a promis de faire subroger sur les lieux comme desire M[r] Martin le lieutenant. J'ay dict à M[r] du Puget que M[r] d'Aiglun ne vous avoit pas faict l'honneur de vous monstrer son arrest; il monstre d'en estre bien fasché. Je n'ay pas veu M[r] Ferron. M[r] Faguon et M[r] Astier vous remercient de leurs brevets. Je m'estonne que M[r] de Montmeyan ayt esté si long temps en chemin; je fis rendre le pacquet de M[r] Molini à ma cousine laquelle envoya aussytost un homme exprez à Tourves[2],

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 257. Autographe sans date, sans signature et sans adresse. — [2] Commune de l'arrondissement et du canton de Brignoles (Var).

et en attendoit le retour avant que respondre. J'ai faict rendre aussy les despesches de ma cousine de Courmes.

Mr de Guise arriva hier au soir en cette ville; M^r d'Oppede l'alla incontinent sallüer accompagné de la plus part de la Grande Chambre. Il nous dict que le Roy luy avoit envoyé le commandement pour ses armées du Languedoc. On nous dict qu'il desire voir la Compagnie cette aprez disnée, de sorte qu'il nous fauldra assembler au palais extraordinairement. C'est pour parler de l'ordre qu'il desire laisser en la province durant son absance, à ce qu'il nous disoit hier.

Je vous escripts cecy au hazard en cas que je puisse envoyer ce pacquet par le courrier du Roy qu'il r'envoye presentement. J'ay receu l'original de mon indult[1], mais je ne l'ay pas osé envoyer par cette voye. J'ay receu advis de Mr Aleandro de Rome du 12 du passé, qu'il y estoit arrivé sain et saulve dez le 4me. Il me charge de recommandations à Mr du Puy et à vous. Et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce jour St Antoine 17 janvier 1626.

Si vous pouviez avoir un certificat de la taxe des lettres de naturalité du s^r Ænee, ou de ce que l'on taxe pour chasque teste, vous me feriez plaisir de me l'envoyer en forme probante, ou des coppies de quelque aultre taxe pareille. Mr de Mondevergues n'a pas eu courage de continuer sa cure; je le plains grandement[2].

[1] L'indult du 9 décembre 1625, qui, comme nous l'avons vu plus haut, est la seconde édition un peu augmentée de l'indult du 22 février de la même année.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 259. Autographe.

CVI

Du 21 janvier.

M[lle] Blanche, dit on, laisse dire qu'elle est grosse; elle a bien faict la malade cez jours passez depuys le retour des gardes qui avoient accompaigné son mary[1], ayant apprins les pouilles que Beissan luy avoit dictes, car le volontaire cocuage n'avoit pas esté oublié dont elle vouloit mourir sans manger jusques à ce que son serviteur l'alla visiter pour la faire manger et la persuada en jurant qu'il en cousteroit la vie à Beissan irremissiblement. Aultres foys on estoit en peine de dire à ce serviteur qu'il ostat ce doigt peur de devenir grosse et une foys pour n'avoir esté assez prompt d'obeir elle le pinça si fort au bras qu'il fut constrainct d'y mettre des emplastres le lendemain. A ceste heure ceste subjection cesse et la furie d'amour augmente en sorte qu'il est en pire estat que jamais et la suit par toutes les eglises, ayant quitté son confesseur ordinaire qui estoit le pere Michaelis, Jesuite[2], depuys avant les festes. Il avoit depuys le changement du pere Seguiran[3] faict dire à Cotron qu'il vouloit l'office sans payer les 3000 escus. Et ayant fait tout plain de belles parolles à M[r] de Bouc il voulut en parler à luy et luy fit demander par La Verdiere s'il n'auroit pas agreable qu'il luy en dit un mot pour prendre de luy l'ordre qu'il y vouldroit prescrire. Il le permit, mais il s'en repentit bien, car M[r] de Bouc le tint quattre heures et le relancea où il voulut, ayant reprins l'ascendant qu'il souloit avoir sur luy et sur son genie. Il le fit jurer, renier 100 fois et se donner à touts les diables que ce n'estoit pas luy qui avoit faict cela et luy en demander mille pardons. Ce seroit un trop long discours pour le mettre par escrit. Il le fauldra dire un jour. Tant y a qu'il le des-

[1] Le mari de M[lle] Blanche était le lieutenant Félix.

[2] Antoine Michaelis, né à Avignon en août 1595, entra au noviciat en juin 1613, fut professeur à Aix et mourut à Avignon en juillet 1671. Voir la liste de ses œuvres dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* par le P. C. Sommervogel (t. V, in-4°, 1894, p. 1073-1074).

[3] C'est-à-dire le remplacement de ce confesseur du roi.

contenença et le fit revenir à la recompanse sans toutesfois rien resouldre pour ce coup. Quant à l'action qu'il fit les chambres assemblées, vous devez vous imaginer qu'il ne fut jamais une amende honorable plus ravallée et plus honteuse à un homme de cette condition. Le soir Mr d'Agut l'alla voir à cause de ce qu'il luy avoit voulu reprocher, mais dez qu'il le vit venir il se mit devant et luy fit mille excuses et puys à Marseille il en a parlé publiquement en aussy bonne bouche que d'aulcun de la Compaignie.

Du 25 janvier.

Ne monstrez cecy à personne.

Aprez le despart du dernier courrier Mr d'Oppede me demanda si je ne vous avois pas escrit le destail de tout ce qui s'estoit passé, qu'il s'en estoit remis à moy. Je luy dis que non parce qu'il ne m'avoit pas faict advertir du retardement d'iceluy. Il me pria de le vous escrire en chiffre et de vous mander que vous le fissiez voir à Mr de Gordes et à Mr de la Barben. Je luy respondis que pour le premier je m'en fierois bien, mais non pas de l'aultre, ce qu'il monstra de trouver bon et me dit qu'il suffiroit donc que vous fissiez sçavoir au dict sr de la Barben seulement ce que vous vouldriez. Tant y a que j'apprins par là que non sans cause Mr de Guise s'estoit plaint de ce qu'il s'estoit ligué avec ses ennemis et toutesfois luy m'avoit dit peu de temps y a que La Barben l'avoit seulement visité par maniere d'acquit. Bien ay je sceu que La Verdiere le voyant luy fit de grands reproches de cette ligue avec La Barben et qu'il respondit que puysque luy l'avoit laissé à l'abandon, il s'estoit appuyé là où il avoit peu. Quelqu'un m'a voulu dire que le conte de Grignan[1] estoit de la partie, mais je n'en sçay rien d'asseuré. Bien sçay je que Mr d'Oppede lui avoit escrit une lettre pour le prier de tenir preste sa compagnie ou une troupe de ses amys pour au passage de nos deputez leur faire scorte jusques à Valance et ceste lettre a esté monstrée et a faict rire quelqu'un. Il s'opiniastre encores à faire

[1] Le père sans doute du futur lieutenant général de Provence, du futur gendre de Mme de Sévigné.

IMPRIMERIE NATIONALE.

partir nos deputez pour la Cour nonobstant les reconciliations de Mr de Guise, disant que c'est pour les aultres affaires de la Compaignie, et a continué de faire travailler aux instructions et entre aultres à un cayer d'une soixantaine d'articles dont il veut communiquer aucuns à Mr de Guise et pour raison desquels Bourdaloue debvoit venir icy exprez afin de les voir et de dire à son maistre ce que c'est. Mais M^r^ d'Oppede ne m'en a rien dit à moy. Je l'ay apprins d'un de ceux qui travaillent aux instructions. Le pix est que ce n'est pas le voeu de la Compaignie que les deputez continuent leur voyage puysque Mr de Guise s'est reconcilié et toutesfoys il dispose toutes choses à cela de son autorité privée, dont il se pourroit trouver en peine.

Je viens d'apprendre que Mr de Guise a escrit à M^r^ d'Oppede que sur le gros de ses affaires il avoit eu tant de besoing de Bourdaloue qu'il ne luy avoit peu envoyer, oultre qu'il s'estoit un peu trouvé mal du mauvais temps qu'il eut allant à Marseille, mais qu'il passeroit icy dans 10 ou 12 jours, car on dit qu'il s'en va en Cour. Au reste Bourdaloue dit à quelqu'un qu'il ne pouvoit plus durer icy tant ce Felix estoit insupportable et qu'il avoit escrit à Bigot qu'il s'en revint icy quand Mr de Guise reviendra de la Cour à ce coup icy, qu'il y feroit mieux ses affaires que luy. Mr de Guise dit encores depuys peu à un gentilhomme parlant du pere Seguiran que vous aviez escrit certaine lettre pour le preferer à luy. Je pense que ce n'est que celle de Puget, laquelle il ne peut oublier. M^r^ d'Oppede m'en advertit sans me vouloir nommer le gentilhomme. On a attribué à la reconciliation de Mr de la Barben avec M^r^ d'Oppede l'accommodement de la ville avec le Parlement, ce qui joint à celuy de la noblesse on dit que ce a esté un grand motif à Mr de Guise pour le faire resouldre à s'accommoder aussy[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 260-261. Autographe et en chiffres.

CVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Nous avions esté fort long temps en peine de ne voir poinct de voz lettres depuis celles du 6me lesquelles estoient venües assez viste; enfin nous eusmes hier celles du 23me qui nous osterent le regret que nous avions, que le danger des chemins n'eust faict esgarer quelque pacquet. J'avois eu deux jours devant les 3 livrets[1] que Chaudi m'avoit renvoyez des Martigues fort bien conditionnez. Je les feray tenir à Rome avec les aultres qui ne sont pas encor allez et les ay trouvez fort gentils. Si c'estoit chose de bon marché (parce qu'il y a mesmes des petites pieces non contenües aux precedantes editions), je trouverois bon que vous me les fissiez envoyer par Mr Buon, quand ce ne seroit que pour mon neveu, qui les porteroit en sa pochette en les lisant, et les feroit relier icy à sa fantaisie par mon relieur qui vault son pesant d'or[2], et qui feroit aussy bien que le Gascon[3] ou son doreur, s'il avoit des petits fers aussy gentils. J'avois tousjours oublié de vous escrire une chose que j'oubliay aussy en partant de Paris, et puisqu'il m'en souvient, il fault que je la vous dise; c'est que Mr Godefroy print la peine pour Mr le Procureur general de dresser un repertoire par ordre alphabétique de toutes les ordonnances Royaulx qui sont au Parlement de Paris, et puis remit à Mr du Puy la minute dudict repertoire, que

[1] Les livrets d'Aleandro dont il vient d'être question un peu plus haut.

[2] Le magnifique éloge donné à Corberan par un bibliophile tel que Peiresc mériterait d'être reproduit dans la nouvelle édition du bel ouvrage de M. Ernest Thoinan sur *Les relieurs français*, 1500-1800 (Paris, 1893, gr. in-8°). M. Thoinan a cité sur Corberan (p. 232) un passage d'une lettre de Peiresc à Gassendi (du 11 juin 1633) communiquée par M. Léopold Delisle et imprimée, depuis cette communication, dans notre tome IV (p. 306).

[3] Sur le Gascon et sur Corberan, ici rapproché du grand artiste en reliures, comme aussi sur Théodore Godefroy, qui va être nommé, voir le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

Mr du Puy me voulut prester pour la faire transcrire, en un temps que mes coppistes estoit (*sic*) trop occupez ailleurs, et puis j'oubliay cela, dont je me suis desjà repenty plusieurs foys. Je vous prie donc de le vous faire prester et me le faire transcrire, s'il est possible, par quelque garçon au meilleur compte qui se pourra. Et puisque nous sommes sur les livres, j'ay encor oublié de retenir, quand j'estois à Paris, un exemplaire d'un livre du Campanella de philosophie, où il faict comme une apologie pour Copernicus, à ce qu'on m'a dict, et pour Galilee[1]. Le P. Mercene vous dira que c'est. Je pense qu'il est in 4° assez gros[2], et s'il s'en trouve je seray bien aise d'en avoir un. Aussy bien ne me dictes vous pas que la balle soit effectuellement partie, dont je ne suis pas trop marry, avec cez mouvements du Poulsin, où quelques mullets ont esté arrestez. Mr de Montauban[3] en a faict prendre d'aultres de Riez qui venoient du costé de la Croix haulte, ce qui a mis une grande allarme à noz mulletiers et aux marchands, qui ne les font pas marcher à Lyon comme de coustume, et c'est ce qui m'a empesché de vous pouvoir envoyer les Marcottes. Il est vray que cependant j'en ay recouvré d'aultres fort belles, et en attends encores de plus rares. On m'en promet qui ont le bas du Grain (je veux dire de l'Age) fourchu, ou refendu, mais tous les grains du raisin ne sont pas ainsin fourchuts, ains seulement quelques uns sur un raisin. Mais que je ne le tienne en main je ne suis pas d'advis de nous en vanter. Mr d'Aiglun me vint voir hier et me fit voz recommandations. Je luy dis qu'elles devoient estre bien vieilles, puisque vous n'aviez pas eu l'honneur de le voir, ne son arrest; il s'en excusa fort, et dict qu'il l'avoit porté chez vous sans vous trouver, et puis vous en avoit voulu monstrer la coppie. Aujourd'huy il me l'a apporté ceans originellement, ensemble le pacquet et fagot

[1] *Apologia pro Galilæo, mathematico Florentino, ubi disquiritur, utrum ratio philosophandi, quam Galilæus celebrat, faveat sacris scripturis, an adversetur* (Francfort, 1622). D'après le *Manuel du libraire*, l'*Apologie* est rare.

[2] Peiresc avait raison quant au format, mais non quant à la grosseur, car l'Apologie ne constitue qu'une plaquette de 58 pages.

[3] Sur Hector de la Tour, seigneur de Montauban, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 395).

du Prieur de Roumoules pour M^r l'Evesque de Riez, à qui je l'ay incontinant envoyé par commodité asseurée. Il a esté fort malade[1] et disoit on qu'il avoit un peu de peur, mais ce n'est rien Dieu mercy. Feaultrier son greffier ou procureur jurisdictionnel se meurt. Il a sa mere auprez de luy laquelle gouverne.

Au surplus je vous remercie des garnitures de lunettes; je n'en ay jamais essayé de cette sorte. Les miennes estoient tousjours garnies de corne, les unes fort delicates, et les autres plus grossieres; il fauldra essayer celles cy. J'ay faict rendre seurement toutes les lettres, mesmes celles de Mme la Comtesse[2], et celles de M^r le p^r president Seguiran, lesquelles je rendis en main propre et luy baillay la lettre de Mr Gaspard pour l'envoyer à Bouc à Mad^e sa mere; celles aussy du P. Suffren. Je vous remercie de l'adresse de celles de Cologne. Je vous ay adverty long temps y a de l'arrivée de vostre malle par Mr de Berton saine et saulve. Et vous escrivis amplement par le courrier que M^r d'Herbault avoit envoyé à Mr de Guise du 9me, lequel Mr de Guise despescha d'icy le 19me. Il vous porte l'original de mon indult et afforce papiers du faict de Rians.

Mr de Perussis vouloit prendre 600 livres sur Mr de Rüa[3]. Je luy ay faict la responce dont vous verrez la coppie, et ay eu crainte que prenant ce chemin là, il ne vous embarrassast l'acquittement de tout ce que de Rüa auroit à nous payer à l'advenir. Roche me rendit la lettre de Mr de Perussis sans me faire voir le messager y mentionné. Je crois que de Rüa mesmes l'avoit receüe à Marseille et me l'avoit envoyée par Roche, car de Rüa faict le joly et le compagnon avec cez Messieurs d'Avignon, à ce que m'a dict Mr de Mondevergues et avoit offert et invité Perussis à prendre rescription de vous.

[1] C'est ce que nous avions déjà vu dans la lettre CIII.

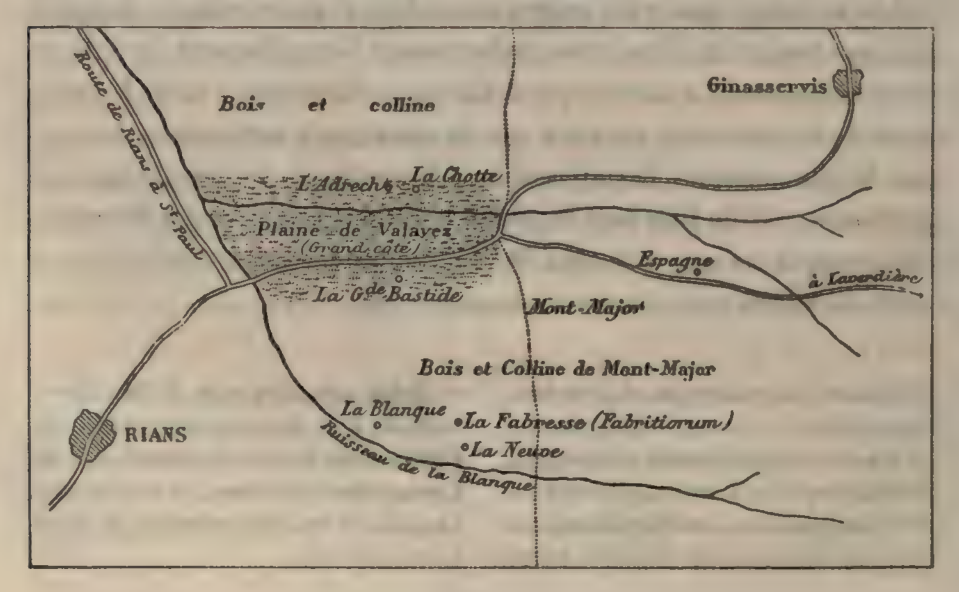
[2] C'est toujours la comtesse de Carces.

[3] Soit Gaspar de Perussis, plus tard viguier d'Avignon, soit son frère Pierre, qui maria, en 1640, son fils François, baron de Barles, avec Marguerite de Rua, fille de Louis de Rua. Voir, sur les relations des Fabri avec les Perussis, le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc, Le cardinal Bichi* (p. 28), et les *Petits mémoires de Peiresc* (p. 26, 72, etc.).

Mr de Mondevergues est encor icy, sans s'estre voulu laisser penser au sr Enee, dont j'ay bien du regret. Pour moy je vais un peu lentement en cela, mais tousjours en amandant, Dieu mercy. Il me promet d'avoir achevé à ce caresme prenant. Pour mon espaule elle est fort bien remise et je m'ayde fort bien de mon bras; il y reste pourtant encores quelquefoys un peu de douleur, la nuict principalement.

La plaine de Vallavez est fort bien vuidée du grand costé [1], mais de l'aultre il y a bien encores à craindre bien que le bled y soit encores fort verd. Cez canaille n'ont pas faict leur debvoir. Mr de Mondevergues attend bien impatiemment la responce de Mr notre Archevesque; je vouldrois bien qu'il eust ce contentement avant que partir d'icy.

[1] Valavez est un quartier du terroir de Rians; mais dont le nom n'a jamais reposé ni sur un château, ni sur une agglomération. La plaine seule se nomme ainsi. M. de Bresc, propriétaire d'une grande partie de cette plaine, absolument plate et facilement submersible, pour peu que le ruisseau voisin soit gonflé par les pluies, a bien voulu me communiquer le plan des lieux dressé de sa propre main et qui est reproduit sous ces lignes. Les terres désignées dans ce plan sous les noms de l'Adrech et de la Chotte lui appartiennent; les terres désignées sous les noms de la Blanque, la Fabresse et la Neuve appartiennent à son beau-frère, M. de Gassier. Ces diverses terres ont eu, avant eux, pour possesseurs successifs, les Fabri, les Valbelle et les Castellane. Les Fabri étaient déjà seigneurs de Valavez par les Bompar, avant d'acquérir des Bressieux la terre de Rians.



Mon cousin de Volenne me promet de tirer Mr Tavernier de son affaire, et Mr de Freneau se restrainct au moys de febvrier au plus tard; je le feray fort presser. Je l'avoys prié de petits fers pour mon doreur, dont il ne m'a rien mandé, et Mr d'Agut attend bien impatiemment son fagot.

Mr le conseiller de Valbelle s'en est allé de par de là; s'il y est arrivé, dictes luy que nous receusmes hier Mr son frere en la charge de lieutenant de l'admiraulté purement et simplement, et qu'il s'acquitta fort bien de sa loy, de ses fortuites et de son Action. Asseurez le de mon humble service, et le servez en tout ce que vous pourrez.

Je suis encores si accablé que je ne sçaurois donner ordre aux affaires de Guistres, ne pas mesmes à nostre inventaire. Mais si fauldra il en sortir; je m'y vay mettre à cette heure que j'ay un peu plus de santé Dieu aydant et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce mercredy au soir 28 janvier.

Je remerciray Messrs les gents du Roy si j'ay assez de temps, mais je suis bien las.

Vous aurez ce venerable arrest que vous demandez et la declaration sur ce ensuyvie. Nous n'avions pas ouy parler icy de l'ordonnance que vous dictes avoir esté faicte sur ce subject, et la verrions bien volontiers.

Noz nouvelles se reduisent à l'arrivée de Mr de Stissac[1] qui fut couru au chemin de la Croix haulte et se garentyt heureusement. Mr le M[arquis] des Portes[2] envoya ces jours cy La Visclede[3] à Mr de Guise pour prendre assignation de se voir en Arles où on nous dict que Mr de Guise

[1] Benjamin de la Rochefoucauld, baron d'Estissac.

[2] Antoine-Hercule de Budos, marquis des Portes. Voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 392).

[3] *La Visclède* est une terre des environs de Tarascon à laquelle se rattache le souvenir de l'écrivain Chalamont de la Visclède.

s'en va. Mr de St Ivers[1] fit rançonner ceux de Digne de 30 pistoles, pour les passevolans de sa compagnie, pour lesquels on ne luy vouloit rien fournir, et disoit qu'il ne recognoissoit en Provence que le Roy et Mr le Connestable. Et eut de grandes conferances avec le cappitaine Antoine Mallet de Thoard, qui fit tout plein d'allées et venües à Nismes ces jours passez. Le pix est que le sr de Canjuers, son lieutenant, s'est logé à St Pons prez de Seine qui est un lieu qui se rendroit facilement imprenable[2]. Vous verrez l'arrest que nous en avons faict, mais ne le divulguez pas, je vous prie, et pour cause. On dit qu'il y a de grandes divisions dans Nismes, et que les partisans ont mis la main à l'espée les uns contre les aultres.

[*Post-scriptum sur l'enveloppe.*] Je vous envoye le plan du jardin de l'Archevesché de cette ville affin que si Mr de la Baroderie veult prendre la peine de dresser un peu de dessein pour un parterre il le puisse faire, et que si Mr nostre Archevesque ne le trouve mauvais, on puisse gaigner cette année pour le faire planter à ce moys de mars. Il y a si peu de soleil depuis le bastiment du lieutenant Coste[3], que malaisement s'y logera il des plantes bien rares. Mais le Bouys y viendra fort bien à mon advis, et si cela se faict il fauldroit que le dessain fust faict pour estre regardé par le bout qui est du costé du Levant où est la gallerie. Et si bien il y a quelque peu d'irregularité, elle ne paroist presque poinct sur une si grande longueur, car la largeur est fort pareille.

Mon cousin d'Orves vous recommande fort son pacquet, et Mr l'advocat general Thomassin le sien adressé à Mr Icard, lesquels je vous recommande aussy, avec tous les aultres.

Ce 30 janvier 1626, au matin.

[1] M. de Saint-Ivers était François de Castellane. Voir notre tome V, p. 171.

[2] S'agit-il là de Saint-Pons de Thomières, chef-lieu d'arrondissement de l'Hérault, ou d'une localité moins importante, un simple village du département du Gard, Saint-Pons-la-Calm (canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès)?

[3] C'était Honoré Coste, lieutenant particulier au siège d'Aix.

Messrs les contes de Carces, de Buons, de Mane et Mr des Arcs ont touché argent, se dict on, 2000 escus chascun pour leurs regiments; Mr d'Angles prend une compagnie soubs celuy de Mr le conte de Carces. Mr de Guise est allé en Arles, se dict on.

[*Note marginale en regard du passage relatif aux raisins.*] Ce n'est qu'une aigrassiere [sorte de groseille appelée en langue gasconne *agrassoun*]. On me faict feste d'un aultre qui est comme un double roignon, qui reviendroit à celuy qu'on vous avoit dict, mais je n'en croiray rien que je ne le tienne[1].

CVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS,

CHEZ Mr GAGNY, À L'ESCOLLE St GERMAIN, AU BOUT DU PONT NEUF.

Avec un ballot marqué.

Monsieur mon frere,

Je vous envoye par le fils de feu Laurens, nommé Antoine Chauvet, un ballot de marcottes en nombre de 300 couvert de serpilliere et marqué de la marque representée cy dessoubs pesant quatre vingts livres de ce païs icy, lequel vous estant rendu bien conditionné, vous luy payerez ce que vous trouverez par mes lettres envoyées par aultre voye, et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 1 febvrier 1626.

Il vous porte aussy un petit panier couvert de serpilliere marqué de la mesme marque.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 262. Autographe.

[*Post-scriptum au dos de la lettre.*] Ce garçon veult quattre escus de son port et voiture d'icy à Paris; je ne luy en voulois donner que trois, mais s'il rend le tout bien conditionné, vous le contenterez prou, ou je le feray icy à son retour[1].

CIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je receus vostre pacquet du 16 le dernier de janvier ou le lendemain, et depuis deux jours j'ay receu un aultre pacquet de vostre part sans datte venu conjoinctement avec une despesche de Mr d'Herbault du 23me, ce qui me faict presumer que vous l'avez envoyé faire par vostre homme, le mesme jour 23me qui est l'ordinaire du vendredy. Mais j'en suis demeuré un peu en peine pour n'y voir aulcune lettre vostre, ne aulcun billet de vostre homme (comme il eust esté requis) afin de me mander l'occasion pour laquelle vous ne m'escriviez poinct, n'y ayant trouvé que le livre de ce venerable Abbate Collini, dans une enveloppe cachettée de vostre cachet et surescripte de la main de vostre homme. Or ce qui augmente ma peine et inquietude est de n'avoir poinct receu de voz lettres de l'ordinaire du 20me, ce que je ne trouverois pas estrange, sans que je vois que vous n'avez non plus escript du 23me. Je prie à Dieu de bon cœur qu'il vous tienne en sa saincte garde, et qu'il me deslivre bientost de cette anxieté par la reception de voz lettres du 27me que je n'attendz que dans 2 ou 3 jours, par lesquelles je me promets que vous m'accuserez la reception des miennes du 18me que j'envoyay par le courrier de Mr d'Herbault, soubs l'adresse de Mr de Lomenie, où j'avois inseré l'original de mon indult et lettre

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 265. Autographe. Je ne reproduis ce billet que pour montrer par l'envoi des 300 marcottes combien Peiresc enrichit de ses dons les jardins et vergers de Paris et d'autour de Paris.

à Monseigneur le Chancellier sur ce subject. Vous m'aviez promis par voz lettres du 16 que le prochain ordinaire m'apporteroit la version des articles de Mr Rubens, de sorte que n'ayant poinct receu de despesche de cette datte ne lesdicts articles, je suis en apprehension qu'il ne se soit perdu quelque pacquet avec cez troubles, ou que vous ne soyez indisposé, ce qui me tient en grande allarme. Et pour n'y retomber, je vous supplie dezhormais, quand vous ne pourrez escrire, de faire escrire un mot par vostre homme seulement pour nous advertir de l'estat de vostre santé.

Nous receusmes par Arbaud la despesche que vous aviez prié Mr Jacquet de luy bailler, comme vous aurez veu par noz responces. J'ay esté ravy de voir la resolution inconsiderée de Boumard, de se despartir de son arrest du Grand Conseil, et ne pense pas que cela le puisse tirer hors de la jurisdiction dudict Grand Conseil. Je pense qu'il compte ses trois années de possession paisible du jour du concordat dont est question, mais jusques à l'arrest il ne se pouvoit pas dire paisible, puisque l'indultaire estoit encores sur pied. Or de la datte de l'arrest à l'impetration, il ne peult pas, ce me semble, trouver son trienne, et s'en despartant l'indultaire demeureroit encores sur pied, pour rompre la paisible possession. Or pour les aultres droicts qu'il avoit auparavant hors de celluy de ma collation *per obitum* en vertu de laquelle il a eu son arrest, ce n'estoit que billevesées. Je veux dire que cela sembleroit suffisant pour fonder le Grand Conseil, sans l'intervention d'un *impetrant* pourveu par le cardinal de Sourdys, qui ne le vouldra possible pas faire, et encores moins par le Roy, à quoy je ne trouve apparance quelconque, et ne pense pas que Mr le Chancellier y voulust mettre le seau. Mais je laisse le tout à vostre prudante conduitte, bien marry de l'empeschement que cela vous donne. Tant y a que je vouldrois bien esviter aussy, s'il est possible, d'employer les alliances de Messrs de Gaufreteau[1] pour evocquer de Bordeaux, par ce que j'honnore infini-

[1] J'ai déjà cité, au sujet de ces personnages, l'ample *Essai généalogique sur la famille Gaufreteau* publié par Jules Delpit à la suite de *la Chronique Bourdeloise* de J. de Gaufreteau (t. II, Bordeaux, 1876, p. 287-432).

ment cez Messieurs et crains qu'ils ne le praignent en maulvaise part. Mais, s'il n'y a poinct d'aultre moyen, il leur en fauldra faire faire des excuses à l'advance et plustost quelque declaration à leur proffict pour leur descharge et exemption des fraiz.

Antoine Chaulvet, fils de feu Laurens, partit lundy avec grand nombre de mullets, et vous porte un ballot de 300 marcottes bien enserpillées, pour esviter qu'on n'en retienne par les chemins, ensemble un petit panier, où il y a une demi douzaine du gros Pancratium d'Ières[1], et une douzaine des petits, entre lesquels S[t] Julian m'asseure qu'il y en a d'une espece differante des gros, mais je ne les scay pas distinguer. Vous aurez le bordereau des marcottes entre lesquelles y en a trois des raisins bouteille, et d'aultres bien rares.

Au surplus M[r] de Bonnaire m'escript de Rome du 30 decembre son arrivée dez la veille de Noel, ensemble du P. Eudemon Joannes qui y rendit l'ame trois heures aprez[2], encores qu'il fust allé bien à son aise de Ligourne à Rome dans la littiere de M[gr] le Legat. Il adjouste que le pauvre s[r] Pamphilo Persico estoit mort à Savone, et Guidetti à Pise, et qu'il y avoit bien eu des malades en ce voyage. Mais que ce nonobstant on disoit que M[r] le Legat feroit encores le voyage d'Hespagne et de faict le Vice Legat d'Avignon s'appreste pour aller l'attendre au Martigues, et le reconduire en Avignon s'il y veult revenir et s'il ne passe oultre par mer en Hespagne, ce qu'il ne feroit pas sans grand hazard par les Tignes en cette saison.

M[r] Desplans passa par icy l'aultre jour s'en allant voir M[r] de Guise pour le haster de passer le Rhosne; il visita M[r] d'Oppede et M[r] Seguiran, auxquels il fit tout plein de compliments honestes. Il confirma

[1] C'est le *Pancratium maritimum*, liliacée qui croît sur les côtes de Provence et qui a d'énormes oignons.

[2] André Eudæmon-Joannes, né à la Canée, île de Candie, de parents issus des Paléologues, entra dans la Compagnie de Jésus en 1581, professa avec une grande réputation la philosophie à Rome et la théologie à Padoue. Il avait accompagné, en qualité de théologien, le cardinal F. Barberini, légat en France. Il mourut le 24 décembre 1625. Voir la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel (t. III, 1892, col. 482). La liste des ouvrages du P. Eudæmon-Joannes remplit les colonnes 483 à 486.

la nouvelle de la Banqueroutte de Faideau, que Mr de Soucarriere m'avoit escritte de Lyon du 20me, laquelle a esté trouvée fort estrange en ce païs icy. Mr de Guise dict qu'il viendra dans fort peu de jours en ceste ville pour y tenir une petite assemblée et puis s'en aller en Arles. Mr le comte de Carces s'en va en Cour au premier jour; il a renoncé au Regiment qui luy avoit esté baillé, et a remis ses officiers et soldats la pluspart à Mr de Vins, lieutenant de Mr de Joinville[1]. Mr de Montavegues a succedé audict regimant de Mr le comte de Carces[2] qui s'en est retiré pour quelque differant des preseances, sur ce qu'on le vouloit mettre au sort encores que la primaulté luy eust esté promise comme il presuppose et qu'elle ne luy fusse pas contestée par aulcun des aultres trois, qui la luy vouloient ceder. C'est tout ce que nous avons pour le present et je suis tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce jeudy au soir 5 febvrier 1626.

Nous n'avons plus de cire d'Espagne[3].

CX

Du 8 febvrier 1626.

La Verdiere vint hier au soir de Marseille et visita Mr d'Agut de la part de son maistre[4], disant qu'il estoit fort son serviteur; il luy fit plainte de la deputation du Parlement, en cette conjoncture de guerre civile, que l'on ne les pourroit pas ouyr en Cour. Mr d'Agut luy parla

[1] C'était François Garde de Vins d'Agoult (1578-1648), fils du fameux ligueur Hubert de Vins et d'une d'Agoult; en 1641, il obtint l'érection de la terre de Vins en marquisat.

[2] Rappelons que Jean de Pontevès, comte de Carces, avait été nommé grand sénéchal en 1610, qu'il devint lieutenant du roi en 1635, et que son père et son aïeul avaient occupé les mêmes charges.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 265. Autographe.

[4] Le duc de Guise.

dignement que puysque Mr de Guise aprez avoir esté 30 ans en ceste province faignoit de ne sçavoir pas encores comme il y avoit à vivre avec le Parlement, il falloit qu'on le fit regler par le Roy. L'aultre revint à dire qu'il vauldroit mieux accommoder icy les affaires. On luy repliqua qu'on avoit contribué ce qu'on avoit peu, que les gents du Roy luy avoient remonstré touttes choses et luy avoient faict advouer son tort et puys il ne s'en estoit plus souvenu, qu'on avoit deputé vers luy le president Carriolis et deux des anciens pour conferer avec luy; qu'ils estoient demeurez satisfaicts les uns des aultres et puys luy avoyt tout desadvoué, que la veille de son despart ledict president Carriolis avoit esté enfermé 4 heures avec luy pour le r'amener. A cela La Verdiere dit que ledit Carriolis avoit plus parlé contre le Parlement que pour icelluy.

Aujourd'huy La Verdiere est allé voir le president Seguiran luy dire que Mr de Guise le prioit de croire qu'il estoit l'officier à qui il se tenoit le plus obligé dans cette province, que touts les aultres estoient des pedans enbarbaris dans la pouldre de leurs estudes[1] qui ne sçavoient ne leur debvoir ne l'honeste ne le vivre du monde, que luy seul qui avoit eu le plus de subject de se tenir pour offencé l'avoit traicté plus courtoisement, mais aussy qu'il estoit son serviteur absolument et qu'il en fit estat. Vous suppleerez les responces. Cependant le pauvre Cotron, qui trouvoit 5000 escus de sa charge, est constrainct de la laisser pour 3000. Mr Seguiran luy demanda s'il n'avoit pas veu son gendre; il dit que non et qu'il l'en estimoit indigne. Il parla de la deputation s'ils ne faisoient pas comme le Parlement. Il respondit que non, mais que les deputez du Parlement tiroient le cul en arriere depuys la prise du Pousin et n'ozoient se hazarder en chemin. Il m'expliqua que Mr de Guise disoit qu'il leur bailleroit sa compagnie pour leur aller faire scorte jusques à Lyon plustost qu'ils deussent demeurer en arriere. De Bellafaire, qui est fort avant aux bonnes graces de Mr de Guise lequel le vouloit tousjours dans son carrosse et par tout prez de luy, estoit venu,

[1] A rapprocher de «la poudre du greffe» de l'épître de Boileau.

deux jours devant, trouver Mr d'Agut exprez pour luy faire quasi la mesme harangue et s'en retourna tout court à Marseille d'où il luy a envoyé dire qu'il avoit parlé, et que le Perier luy reviendroit dire la responce de Mr de Guise, luy ayant eu commandement d'accourir à sa maison à cause des bruicts qui ont couru qu'on vouloit faire quelque surprinse en cez cartiers là. On dit que Barret et Reillanette [1] ont esté surprins par les Huguenotz, mais cela n'est pas asseuré et n'est qu'un avant bruit ou avant coureur de ce qui se debvra faire possible sur Bellaffaire mesmes le premier, si besoing est, à faulte d'aultres, à ce que disent les meschants.

Il y a des meschants qui asseurent que c'est icy un jeu joué, que La Verdiere a veu son gendre, un soir, à une heure aprez minuict, quelque mine qu'ils tiennent le jour. Pour moy j'en ay quelque ombraige; cela vous servira d'advis [2].

CXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Enfin, aprez avoir esté quelques jours en grande peine, Rusque m'apporta sammedy au soir voz despesches du 20 et 23 du passé, en compagnie de cez Peres Benedictins qui n'estoient pas venus en poste. Et dimanche à disner, je receus l'aultre du 27me suyvant laquelle j'envoyay demander à Mr Simeonis s'il avoit receu la despesche de Mr de Gomerville, que vostre homme avoit laissée hors de mon enveloppe, lequel me dit l'avoir receüe, et vient de m'en apporter maintenant la responce, qui sera cy joincte avec des lettres que je vous recommande tant de Mr Seguiran que de plusieurs aultres.

[1] Dans l'arrondissement de Nyons (département de la Drôme), sur les limites du Dauphiné et de la Provence.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 267-268. Autographe en chiffres.

Simeonis m'a dict que Mr de Gomerville luy mande qu'il sera icy dans la premiere semaine de Caresme, et qu'il a visité cez jours cy touts cez livres avec Mr de Marchez, mais qu'il ne s'y est pas trouvé tout ce qui y estoit aultresfoys, feu Mr de Barjamon[1] en ayant dissipé une grande partie. Nous les irons voir à la premiere commodité, mais je n'espere plus d'y trouver ce que j'avois veu, et specialement le recueil des actes et harangues du Concile de Trente in-fol° d'edition d'Anvers, qui estoit une jolie piece, que je vouldrois bien avoir d'ailleurs, et vous avois une foys escript de le demander à Mr Rubens. Tant y a que je suis tousjours bien obligé à Mr de Gomerville et vous prie de l'en remercier bien humblement de ma part.

Voz lettres de Mr du Soul ont esté rendües icy à noz consuls de Rians venus pour esviter le despartement des regiments que l'on va mettre sus et pour raison de quoy Mr de Guise a mandé une assemblée au XII où il se veult trouver. Je feray ce que je pourray pour les en faire exempter, s'il est possible, mais je crains bien qu'il n'y ayt prou de peine en cette conjoncture. Leur greffier s'en reva demain et m'a promis de travailler aux certificats des despances faictes en leurs procez, tant depuis la reformation de l'hostel de ville comme auparavant.

Je n'ay pas encore envoyé vostre lettre à Mr de Rüa, parceque j'attendois l'estat de noz sels que Besut ne m'avoit jamais voulu envoyer jusques à ce que je luy escrivis une lettre un peu sensible[2], et je le viens de recevoir tout presentement, et en faicts faire une coppie, afin que vous voyiez comme nous avons esté traictez, et que faulte de vouloir faire lever nos sels, si sa derniere estime est veritable, nous en aurons perdu prez de la moittié sur le gravier. Il fauldra voir si Mr Astier y vouldra retourner ou sinon j'attends mon cousin de Meaux qui pourra faire le voyage. Mr de Funeau, voyant revenir une assemblée où je me plaindrois du peu de soing qu'il avoit eu de faire payer Mr Tavernier, me dit hier à l'issüe de l'audiance que l'argent estoit prest.

[1] Arbaut Bargemont, oncle sans doute et prédécesseur d'Antoine d'Arbaut Bargemont, prévôt du chapitre d'Aix, et plus tard (1648) évêque de Sisteron. — [2] Pour : «un peu vive».

J'en fis advertir Mr Astier, qui s'y en alla et receut la partie, mais il fallut qu'il y precomtast 18 libvres pour la cotte de Rians, Peiresc et Callas, encores que le terme n'en fust pas escheu. J'approuvay tout ce qu'il voulut, et aussytost me resolus d'envoyer prendre lettre de change de Mr Gaillard pour la faire remettre audict sr Tavernier. Ce qui ne fut pas sans peine, car Mr Astier de sa grace vouloit employer cela au payement des pensions de Merillon et Roux, sauf à moy de chercher le remplacement où je pourrois, comme il avoit faict des 100 escus de ma cousine de Caseneufve pour lesquelz il me fallut aprez faire amende honnorable dans l'extremité. Je luy dis resolutivement que je ne pouvois disposer du bien d'aultruy ne consentir à ce divertissement[1], et luy offris s'il vouloit la vaisselle d'argent pour l'engager, que trez volontiers je la luy baillerois pour s'en ayder; il s'en alla un peu picqué, dont je fus bien marry. Mais je ne me puis pas trop bien accommoder à cez petites intrigues et entrelasseures d'affaires si differantes les unes dans les aultres. Je me trouve si empesché à parer de tant de costez, que je ne sçay où donner de la teste. Vous trouvez estranges les arrerages des tailles de Meirargues[2] que j'ay payez, et à Rians il en est deub 90 escus de l'année derniere, et Mr Astier mesmes me demande ceux de l'année precedante, tant mon pauvre pere laissoit accumuler les choses les unes sur les aultres.

Vostre absance me donne un peu de pretexte de respirer, tandis que je renvoye touts ceulx que je puis à vostre venüe; sans cela j'aurois desja cent demandeurs tout à coup sur les bras, que j'ay bien de la peine à tenir en haleine. Si vous en voyiez le roolle, vous le trouveriez bien estrange, mais vous ne le verrez que trop tost à vostre retour. Je vous asseure que j'ay un grand regret d'avoir laissé passer et les 40 jours et tant de temps aprez sans faire proceder à ce benefice d'inventaire, n'ayant pas loisir de me souvenir de mon nom, parmy mes incommoditez nocturnes et surcharges journalieres. Mais graces à Dieu ma santé semble s'accommoder un peu, et Dieu aura un jour pitié de

[1] C'est-à-dire détournement. — [2] Arrondissement d'Aix, canton de Peyrolles.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nous. Si vous m'eussiez envoyé coppie des lettres de benefice d'inventaire de Mr de Crequy, et de la procedure qu'il y a tenüe, ce m'eust esté un grand soulagement, car vous sçavez que nous n'avons icy que des gents tels que vous cognoissez.

J'ay veu cet appoincté rendu par Mr de la Clergerie, et n'y trouve point tant à redire. Je ne crains si ne n'est que cet appoinctement à escrire sur la cassation des attentats, sans expresse jonction à l'instance pendante par devant Mr Durand (ainsin qu'on avoit faict pour les requestes d'information), ne soit un piege pour tomber en aultres mains que de Mr Durand; si ce Mr de la Clergerie pouvoit faire accommoder cette affaire, ce seroit un grand coup du ciel. Si je puis j'escriray à Mr Hemon. Et loüe fort vostre resolution d'esviter l'audiance et les considerations par vous touchées. Je vouldrois bien aussy que l'aultre accomodement entreprins par Mr Tenin peust sortir à effect. Je crois que je me rançonnerois voulontiers d'une bonne quantité de mon sang pour en achepter l'accomplissement, aussy bien que du nostre. Les procez de Guistres me pesent bien aussy. Dieu nous veult mortiffier de tous costez. Si vous pouviez prendre occasion d'en donner quelque cognoissance à Mr Guittard, petit à petit, possible s'y employeroit il bien volontiers en cas que vostre retour previenne le temps de les mettre en estat. Je suis si lassé de toutes choses que j'ay bien de la peine à prendre la patiance necessaire parmy tant d'inquietudes.

Ce coquin de Cugis d'Ieres[1] par attentat a tout d'un coup basty quasi toute la maison conventicule et aultres voisines, sans que noz gentz ayent eu le sens de nous en advertir en temps et lieu pour l'arrester. Je viens de l'apprendre tout presentement et Dieu sçait comme nous l'arresterons. Je ne sçay où sont les tiltres que vous vouliez produire contre luy.

J'ay veu la requeste du baron de Chappelaines. C'est une imposture de vouloir presupposer que l'edition se deubst faire à condition de luy communiquer le ms. et encores moins de prendre de luy aulcun

[1] On voit par cette appellation injurieuse qu'en effet Peiresc réussissait peu à *prendre patience.*

pouvoir de l'imprimer. Si cela eust esté, on n'eust pas manqué de le faire mentionner en l'escritte passée entre Drouard[1] et le s[r] Marescotti.

Quant à l'affaire de Lyrins[2], noz gents du Roy et noz Messieurs n'ont pas estimé qu'elle se peust exécuter si nüement et si sommairement et ont desiré pour la forme que les lettres fussent monstrées, tant à l'econome du Monastere qu'à D. Ange de Grasse nommé en icelles, mais avec un in mente retentum de ne solenniser pas trop l'affaire. Sur quoy je vous diray que j'ay admiré comment M[r] le Chancellier a peu les seeller, car pour le secretaire d'Estat je ne trouverois rien d'estrange, attendu que par icelles le Roy crée formellement un abbé contre toute la disposition des saincts Canons, un abbé ne se pouvant faire que par election ou par nostre Saint Pere. Il falloit une commission à un officier Royal ou evesque bon Françoys pour y aller faire assembler les religieux, et faire proceder à l'election d'un abbé. Mais de le creer cela est fort extraordinaire. Le pis que j'y vois est que les gents de M[r] l'Archevesque d'Aix nouveau[3] avoient faict quelque dessain sur cette piece, et d'y faire introduire la reforme de S[t] Maur, par commission de N. S. P. et du Roy, adressante audict prelat. Mais les instructions ne sont pas arrivées assez à temps de par de là à ce que je vois et je pense que vous auriez eu grand moyen de le servir en cela avec le credit que vous avez sur le pere Venant[4] qui se seroit facilement contenté de peu de chose et possible s'y resouldroit il encores. M[r] de Marchez en escrit et crainte d'absance s'adresse à un aultre avec qui vous en pourriez conferer[5].

J'ay esté bien aise d'entendre le bon accueil que vous a faict M[r] l'Archevesque[6] et luy escriray par M[r] de Marchez dans deux ou trois jours, lequel le va trouver à la grande Chartreuse, où il luy escript qu'il se debvoit rendre au premier jour. M[r] de Mondevergues estoit party pour

[1] Le libraire parisien déjà souvent mentionné, notamment dans les deux premiers tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

[2] C'est-à-dire Lérins, comme on l'a vu plusieurs fois.

[3] Ces trois mots en chiffres.

[4] Ces deux mots en chiffres.

[5] Cette dernière phrase en chiffres.

[6] Alphonse de Richelieu, alors à Paris.

s'en retourner en Avignon dez le lendemain de la Chandeleur, mais il avoit laissé charge audict s[r] de Marchez d'ouvrir son pacquet, ce qu'il fit, et y trouva une lettre de son maistre pour luy, et une pour le dict sieur de Mondevergues que l'ordinaire de Rome luy a portée à ce jour d'huy. De sorte que je crains bien que le plan de son jardin ne sera pas arrivé à temps pour luy faire choisir un dessein de la main de M[r] de la Baroderie. Pour les mesures de nostre terrasse il y a bien du temps à perdre à les attendre de Beaugentier.

Au surplus je suis en peine si j'oseray envoyer voz Anemones à Beaugentier pour les mettre en terre à cette Lune, parceque les mesnagers disent que la Lune de febvrier ne sera que la prochaine. Il fauldra que je consulte quelque curieux, et si le cousin de Meaux vient, je luy donneray la courvée, ne la pouvant faire moy mesme, quelque larrecin qu'il y puisse commettre, et l'advertiray de bien considerer la situation de l'œuil.

Je m'enquerray de Maistre Claude pour les marcottes du raisin que vous dictes blanc et noir. Je seray en peine de celles que je vous ay envoyées par le filz de Laurens jusques à ce que je voye ses mullets de retour de Lyon. Ce seroit grand dommage qu'ils fussent perdus.

Je vous remercie bien fort du soing que vous prenez pour le sire Jean Cesari par qui j'espere avoir des marcottes des raisins viollez.

M[r] d'Agut attend en si grande impatiance son fagot de livres de M[r] Tavernier, que si vous le pouvez oster d'avec voz balles et le faire tenir à Lyon selon les adresses qu'il envoye, vous l'obligerez fort; il envoye une lettre de change de 50 libvres audict s[r] Tavernier, que vous luy rendrez, s'il vous plaict, avec celle des 300 libvres de la noblesse qui sera cy joincte.

Je vous avois cy devant demandé une grosse imperfection des œuvres de M[r] du Vair, parce que le libraire que j'avois l'année passée en avoit laissé esgarer une battée toute entiere, que j'ay retrouvée miraculeusement, de sorte que j'ay trouvé de quoy parfaire un exemplaire, excepté seulement une feuille, car on a recouvré les cahiers cottez depuis RRRR jusques à MMMMM inclusivement, et ne manque plus en

cet exemplaire là que la seconde feuille du dedans du cahier cotté QQQii dont le premier chiffre doibt estre 603 et le premier mot de la page suyvant la reclame [stant] et le dernier chiffre 610 avec la reclame [ne vous]. Mais de l'aultre exemplaire, je n'ay que le texte des œuvres pies et manque tout le derriere et les feuilles du devant. Si celle cy ne se peult avoir, patiance, au moins voyez que nous ayions cette feuille QQQii et en parfaire un, laquelle vous me pourrez envoyer par la poste pour contenter Mr d'Agut qui ne void l'heure d'en avoir un chez luy.

Si vous me pouvez envoyer le roolle des livres de voz balles vous me ferez un grand plaisir, et ne pouvant mieux, je verrois volontiers le roolle de ceux qu'a fourny Mr Buon. Auxquels je vouldrois bien adjouster un Cassianus de Institutis Cœnobiorum de la meilleure edition que vous le pourrez trouver[1], pour le conferer sur un ms. fort ancien que l'on a desterré depuis peu, où il y a en teste une epistre de sainct Castor, evesque d'Apt[2], laquelle n'est pas en l'edition que j'ay veue. Et est bien importante. Voire je serois bien aise que me l'envoyassiez à diverses foys par la poste si le volume n'est trop gros, pour n'attendre si long temps voz balles.

Je n'ay poinct veu cette relation di stato, ne cez vies des Papes de Petrarque, et ay esté bien aise d'en apprendre ce que m'en avez mandé. Il en fauldra demander à Messrs Cardon, mais je ne sçay si ce sera assez à temps, car je l'avois oublié l'aultre foys.

Je vous ay mandé que j'avois retrouvé cette vieille genealogie des Princes d'Allemagne; je l'ay faicte apprester à relier en livre, par mon relieur[3] qui l'a accommodée si proprement, que rien plus, et cela m'a incité d'y joindre toutes les aultres genealogies que j'avois de la maison

[1] Voir dans le *Manuel du libraire* (I, 1617) divers renseignements sur l'ouvrage de Jean Cassien : *De institutis cœnobiorum, origine, causis et remediis*, etc. La meilleure édition était alors celle de Douai (1616, 2 vol. in-8°). Une édition plus complète fut donnée quelques années après : *Joannis Cassiani opera omnia cum commentariis D. Alardi Gazæi* (Atrebati, 1628, 3 tomes en 1 vol. in-fol. de plus de 1200 pages).

[2] Saint Castor est placé dans la liste des évêques d'Apt au commencement du ve siècle, vers 410.

[3] C'est toujours de Corberan qu'il s'agit.

d'Austriche tant de Piespordius[1] que aultres, lesquelles il a assemblées fort gentiment, et puis pour faire un plus juste volume, j'y ay faict mettre toutes les aultres genealogies que j'avois à part tant de la maison de France que aultres, à sçavoir, celles de Valois, de Bourbon Courtenay, de Portugal, de Lorraine, de Jerusalem, de la Rochefoucault, celle de Poitou de Mr Besly, celles de Champagne de Mr Pitou (*sic*)[2], celles de Savoye et enfin toutes celles que je me suis trouvées en planches tant de boys que de cuivre, dont il est reuscy un fort curieux volume, dont je vous feray envoyer l'inventaire. Mais comme l'appetit vient en mangeant, cela m'a faict desirer de l'assortir de tout ce que je pourray avant que le couldre, et pour cet effect, je desirerois d'y mettre jusques à ce grand arbre de la genealogie des Roys de France en taille de bois, imprimé à Paris chez Jean le Clerc 1595 qui faict un fort long roulleau. Nous en avions un ceans, mais il s'est gasté. J'en vouldrois un entier, ensemble toutes cez suittes de Roys, Princes et potentats, imprimées par ledict Le Clerc, dont Mr du Lys[3] a faict faire des livres qui ont tant cousté à coller et relier, mais je mettray les feuilles entieres. J'ay cherché de semblables genealogies que j'avoys apportées des Roys d'Angleterre, mais je ne les ay plus retrouvées. Mr Tavernier fera bien toute ceste empleste, au plus honneste marché qu'il pourra, et possible en aura il la pluspart chez luy.

On a mis en cherche les auditeurs archivaires de la Chambre des Comptes pour le testament allegué. Mais je ne pense pas qu'il y en ayt d'aultre que le premier de l'an 1474, celuy de l'an 1481 estant, ce me semble, du Roy Charles III du Mayne, mais nous en serons bientost esclaircis.

Je feray chercher la Relation de Los Alombrados et vous l'envoyeray par le premier[4].

[1] Sur Thierry Piesport voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 6).

[2] Les doctes Besly et Pithou figurent à plusieurs reprises dans le recueil Peiresc-Dupuy.

[3] Voir recueil Peiresc-Dupuy, *passim*, ainsi que pour divers autres personnages nommés en cette page, *Le Pelletier, Tavernier*, etc.

[4] Relation envoyée d'Espagne à Peiresc

Je me conjouys du mariage de Mr le Pelletier, et desire qu'il ayt bientost l'accomplissement de ses desirs, et que la succession de 60 m[ille] libvres luy soit bien asseurée.

J'avois apprins la mort du pauvre sr Pamphilo Persico et d'Eudemon Joannes et loüe bien Dieu que le sr Aleandro et le sr Barclay s'en soient garentis avec cez aultres Messieurs de nostre cognoisçance. Je prie à Dieu qu'il les conserve en plaine santé. L'ordinaire d'Avignon qui revenoit de Genes est passé aujourd'huy et a apporté lettres de Genes du 31 janvier portant que le Cardinal Legat y estoit attendu d'heure à aultre. Si le temps l'arreste en cez costes, il nous le fauldra encores aller sallüer en passant. Cela m'a empesché d'envoyer les livres de Mr Aleandro, attendant s'il en sera ou non.

J'avois oublié de vous dire que les Chartreux avoient faict un peu de chappelle à la bastide de Cabanes, prez St Laurens[1], où il y a 2 ou 3 bons religieux qui font bien.

Je finis parcequ'il est bien tard et que me voicy au bout de mon papier, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

Le bonnet est un peu large, mais il me sert mieux que l'aultre, je vous en remercie.

Mr d'Agut vous prie de vous souvenir de la lettre de Mr de la Ville aux Clercs pour son gendre[2].

par le Dr Ant. Novel et dont il est question dans les lettres de ce dernier (fascicule XX des *Correspondants de Peiresc*).

[1] On connaît deux communes de ce nom en Provence : l'une, *Saint-Laurent du Var* (Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse, canton de Vence); l'autre, *Saint-Laurent du Verdon* (Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton de Riez).

[2] Honoré d'Agut (né le 25 novembre 1565, mort en 1643) avait épousé, suivant contrat du 1er juillet 1590, Marguerite Blegiers, fille de Jean et de Madeleine Reimonenc ou Reimondenc. Il en eut une fille, Catherine, qui épousa, suivant contrat du 9 octobre 1623 (Minutes de Barthélemy Maurel, notaire à Aix), Jean-Baptiste Thoron (*alias* Toron), originaire de Brignoles, con-

J'ay trouvé fort beaux les arrets que m'avez envoyez. J'avois ceux de Mad[e] la Princesse[1], mais non pas ceux de M[r] du Mayne[2] qui m'ont bien faict desirer de voir les articles secrets y mentionnez, specialement pour l'abolition du parricide du Roy Henry III.

J'ay trouvé dans des extraicts d'un vieil registre du Parlement de Paris du temps de la mort du duc d'Orleans[3] que le greffier ne donne jamais la qualité de Monsieur, que quand il parle du frere du Roy, et pour les aultres princes et seigneurs, il ne dict que le conte ou sieur de tel lieu. Et l'avois en main lors de la visite de M[r] en cas qu'il m'en eust parlé.

Faictes, je vous supplie, mes excuses à M[r] de Lomenie dont je plains bien le mal de jambe; il ne le doibt pas negliger. On m'avoit dict que M[r] Maran estoit malade[4], mais puisque vous ne le dictes pas, il doibt se porter mieux; recommandez moy bien à luy et au R. P. Seguiran à qui je crains bien ne pouvoir pas escrire de ce coup.

On n'a peu encor achever l'affaire du lieutenant Martin, à cause du concours des creanciers, qui s'accordent comme chiens et chats, mais je crois qu'il en viendra à bout. M[r] d'Agut s'en desmet volontairement, mais entre autres M[r] Pichon y a de l'interest et n'est pas encores rangé; il l'en fauldroit advertir[5].

seiller en la sénéchaussée au siège d'Aix, qui mourut à Aix le 20 février 1631 et qui était fils d'Antoine et d'Isabeau de Caissan. (Communication du marquis de Boisgelin).

[1] Princesse de Condé.

[2] Duc de Mayenne, l'adversaire du roi Henri IV pendant la Ligue.

[3] Soit Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII, soit Charles, duc d'Orléans, père de François I[er]. La mort du premier est du 4 janvier 1465; la mort du second est du 1[er] janvier 1496.

[4] Duquel des frères Maran (voir recueil Peiresc-Dupuy) s'agit-il ici?

[5] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 269. Autographe.

CXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

La despesche n'estant pas encore partie, j'ay receu à ce soir la vostre du 30 et ay aussytost envoyé à Mr d'Oppede celles qui luy estoient adressées, à Mr le presidant Seguiran et à Mr son frere, les leurs, avec la coppie du brevet dont la datte posterieure au 23 decembre m'a faict bien glorieux, et à Mr Simeonis les siennes avec sa procuration, lequel vient de m'en envoyer la responce.

L'on nous avoit dict à ce soir au palais que Grandpré estoit arrivé en poste et avoit dict que le Mareschal de Praslin estoit mort de desplaisir de ce que le Roy ne l'avoit pas voulu voir [1], et que Mr le Grand Prieur et Mr de Vendosme s'estoient battus [2]. Nous verrons ce qui en sera.

J'avois receu vostre pacquet du 30 decembre; si j'ay obmis de vous en accuser la reception, c'est par inadvertance. Pour le moings, s'il ne me souvient fort bien de cette datte, bien suis je asseuré d'avoir receu et rendu le pacquet et lettres de seau adressé à Chaselles dont je parlay despuis au dict sr de Moncal qui m'en remercia, comme aussy les lettres de Mr de Courmes, de Mr de Riez et de Mr de Malerbe et eus par mesme moyen les plaintes faictes au cardinal de Sourdys, et les coppies des despesches du P. Peyrot, mais je n'eus pas le loisir de vous en faire responce par le menu, car sans mentir je faicts ce que je puis et ay prou peine d'arriver au point où vous me voyez arriver.

J'ay veu l'appoinctement que vous avez faict signer, et le trouve en assez bons termes, cez inhibitions expresses d'executer noz decrets ne

[1] Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France depuis 1619, mourut le 1er février 1626, à l'âge de soixante-treize ans.

[2] Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, grand prieur de France, et César, duc de Vendôme, lequel, quelques mois plus tard (août 1626), allait être enfermé à Vincennes pour avoir pris part à la conspiration de Chalais.

IMPRIMERIE NATIONALE.

me faisant pas de regret, et trouve bonne la confusion de toutes les dictes requestes, car la distinction des criminelles d'avec les aultres me faisoit ombrage, comme je vous avois escript cy devant.

J'ay veu la lettre de Mr de la Ville aux Clercs, mais je vous confesse que je n'en ay pas sceu lire la moitié, de sorte que s'il me fault estre l'interprete des aultres, je seray possible bien empesché de mes contenances. Il est desjà si tard que je ne sçay si j'auray moyen de luy escrire de ce coup. Aussy bien luy fauldroit il rendre compte de ses aultres lettres par le premier. Faictes cependant mes excuses.

J'ayme Mr du Soul de tout mon cœur, et ne puis assez admirer sa sagacité. Il le fault bien recognoistre de bonne sorte. Le traict de Chevallier me contente extremement, et maintenant que je vois cela, je pense veritablement que c'est pour l'amour de luy et de Mr de Perussis qu'il n'a pas voulu arrester ses comptes avec nous, et qu'il a faict tant de difficulté de nous rien donner. Vous verrez ce que m'en escript Mr de Mondevergues tout fraischement. Mr Astier l'a rencontré aujourd'huy par hazard et luy est allé porter vostre lettre; il en a leu seulement le premier mot, et puis l'a jettée dans sa pochette sans la vouloir achever, avec mille reniements et parolles les plus insolentes du monde, tout au contraire de ce qu'escript Mr de Mondevergues, et a dit tout net qu'il ne nous debvoit rien, que noz sels estoient encores sur le gravier et y seroient. Vous avez bien de quoy vous en plaindre à Mr Ferron.

J'ay adverty Mr de Marchez que sa despesche adressée à Mr Bigot avoit esté par vous envoyée à M^r l'Archevesque.

L'exploict de signification à Honoré Laurens fut faict sans que je le sceusse, et sans que je sceusse seulement qu'il y eust aulcune saisie entre ses mains, et qui pix est on l'avoit compris au mesme exploict que les Cabrols, mais je fis refaire et diviser l'exploict comme vous avez veu. On n'a que faire de s'en servir, s'il n'est à propos.

Je verrois bien volontiers cette responce de Mr Gaulmin[1] à l'Admo-

[1] Sur Gilbert Gaulmin voir les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy, *passim*. Sur l'*Admonitio ad Ludovicum XIII*, voir le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (t. I, p. 554, n° 2357). Le rédacteur du *Catalogue* ajoute à la description de la fameuse pièce cette

nitio p. [per] le Rime à l'italienne, car c'est son vray talent, si je ne me trompe.

On a faict dans les archives, cette aprez disnée, la recherche du testament dont est question; il n'y en a poinct d'aultre de René d'Anjou que celuy de l'an 1474, qui est commun; celuy de son successeur, à sçavoir nostre Roy Charles III, est de l'an 1481 en decembre et y a deux codicilles à la suitte du mesme Charles. Mais on a trouvé d'aultres pieces qui seront possible bonnes en ce temps dont je vous envoyeray les extraicts au premier jour, sitost que j'auray veu ce que c'est. Je vouldrois bien servir cez Messieurs en meilleure occasion.

Mr Borrily languit bien aprez son brevet; vous feriez grande charité de le luy envoyer[1].

Mon cousin Gras vous remercie, et s'il eust sceu la commodité que vous dictes, il eust possible franchy le sault dez le commancement. Il a porté vostre lettre à sa mere pour voir de la vaincre. Mais je ne pense pas avoir sa responce à temps pour cette despesche. On ne tardera pas d'en faire une aultre à ce que m'a dict Mr d'Oppede.

Mr de Guise a mandé icy une assemblée à demain, et y debvoit venir aujourd'huy, mais il mande qu'il attendroit des nouvelles d'Arles avant que venir, pour ne resouldre rien sans bon fondement.

Il est si tard que je finis par force demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce mecredy au soir XI febvrier 1626.

note : «Attribué au jésuite Jacques Keller, et plus communément à André Eudemon-Johannes, d'après le P. Lelong.» Voir sur ces deux très contestables attributions, et sur quelques autres attributions également incertaines, la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel (t. IV, 1893, article *Keller*, col. 992-994). On s'est beaucoup occupé de la recherche de la paternité de l'*Admonitio*. Voir notamment le *Manuel du libraire*, le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, le *Dictionnaire des anonymes de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel, etc.

[1] Le brevet de secrétaire ordinaire de la chambre du Roi. Peiresc donne ce titre à Borrilly dans toutes les lettres qu'il lui adressa de 1630 à 1633 (voir notre tome IV, p. 1-58).

J'ay retrouvé par grand hazard un petit memoire que vous aviez faict des mesures du jardin de Beaugentier où vous avez marqué que la terrasse (à laisser la porte du logis au mitan) n'a de long que vingt et trois cannes[1], et huict cannes de large depuis le mur du canal jusques au mur du jardin bas, de sorte qu'il ne vous fault pas d'aultres mesures que cela, et suffit d'y reserver une allée à l'entour, et quelque passage de ça et de là, du mitan, pour n'avoir pas à faire le tour de la terrasse, quand on vouldra descendre de la maison au jardin bas. Tout le restant se doibt mettre en parterre ou parquettages. Mais parceque les degrez du logis mordent un peu dans l'allée plus prochaine de la maison, et que la vuidange des aultres degrez qui descendent de la terrasse dans le bas jardin mordent bien avant dans l'aultre allée qui borne la terrasse, je pense que si on laissoit tout autour de la dicte terrasse une faulce bordeure, eschiquettée ou divisée en compartiments, cela ne seroit pas trop de defformité, et seroit fort commode pour y planter des plantes, tant contre le mur du fossé que contre celuy de la terrasse, et puis on garderoit une petite allée entre cette faulce bordure et les broderies ou parquetages qui occuperont le champ de la dicte terrasse de long en long. Pour la proportion des cannes vous l'aurez sur le plan du jardin de M^r d'Aix. Le surplus de la longueur de la terrasse qui est au delà des 23 cannes, et qui sera par consequand au delà du retour de la faulce bordeure, se pourra mettre en parquetage differant pour d'aultres plantes, afin de ne blesser la veüe. Plustost on le pourroit diviser par le travers de la terrasse avec une petite haye d'appuy afin de ne rien confondre en la veüe du lieu, laissant seulement passer oultre l'allée du canal au delà de la dicte haye ou pallissade qui se pourroit faire de myrthe à fleur double.

Vous mettrez le dessus à la lettre de Mr Hemon, car j'ay oublié ses qualitez.

Mr Astier vient de me faire voir la lettre que vous luy avez escripte, mais je ne sçay s'il aura loisir de vous escrire. Je l'ay chargé d'aller

[1] Peiresc a tracé à la marge une ligne longue de 36 centimètres terminée par deux traits verticaux |——| et a mis ces mots au-dessus : la mesure d'un pan dont les huict font la canne.

demain rendre à Mr le Doyen la lettre de Mr de la Ville aux Clercs, pour tascher de l'ayder à la deschiffrer. Mr de Marchez luy a baillé la preferance de l'arrentement de l'Archevesché, seulement, dict il, à cause de l'accez qu'il a chez nous, sans avoir voulu attendre que je l'en priasse et le luy a baillé à quelque chose moins que d'aultres n'en offroient.

[*Post-scriptum au dos de la lettre.*] Depuis estant moy encores dans le lict Mr de Rüa m'est venu trouver à ce matin xiie le plus doulx du monde, et m'a asseuré que dans la fin de mars, il souldera voz contes, et payera tout le reliqua, et le premier quartier de l'année suyvante, mais qu'il vouloit que je le laissasse en paix de ce costé là, disant estre bien marry que vous eussiez eu du subject de luy faire les plaintes que vous luy faictes par vostre lettre; je luy ay faict reproche de ce qu'il n'avoit pas seulement faict achever de lever noz sels de 1623, tant s'en fault qu'il eust levé celles de 1624 comme il eust peu s'il eust voulu aussy bien qu'il avoit faict lever celles des aultres. Il m'a dict que cela n'avoit tenu qu'à Besut, qu'il croyoit que nostre respect deubst assez porter Besut à le faire sans qu'il s'en meslast, et m'a prié de luy en escrire moy mesme pour ne le charger luy de cette envie. Quant au transport de Mr de Perussis, qu'il ne l'avoit poinct affecté, ains s'en estoit fort deffendu et ne l'accepteroit poinct si je ne voulois. Et qu'il ne pensoit pas nous debvoir 600 libvres de reste de l'an 1624. Il estoit fort pressé de partir, disoit il. Il m'a donné un billet pour convertir ma pension de sel de Berre, de la mesure de Provence en celle d'Avignon, pour la faire payer à Mr de Mondevergues qui m'avoit tesmoigné d'en avoir envie, mais il a prins mon mandat et l'a reduict au prix que le sel se vend icy, et puis a faict un billet pour prendre du sel en Avignon jusques à la mesme valleur, de sorte qu'il en retient plus d'un tiers de la quantité. Encores crois je qu'il s'advantage à ce prix, comme il fit au dernier payement, où il voulut gagner sur toutes les especes qu'il bailla. Enfin il n'y a non plus de courtoisie à luy qu'en un Turc ou More.

Mr de la Motte m'est venu voir et m'a dict que l'on tenoit que de Rua ou ses consorts avoient esté despossedez du Daulphiné, et que cela estant ils seroient constrainctz de ceder leur bail à ceux qui auroient le Daulphiné; vous l'auriez bien sceu si cela estoit.

Je remercie bien fort Mr le Prieur de Roumoulles de ses bonnes relations[1].

CXIII

Du 12 febvrier.

J'ay faict voir à l'homme[2] les trois despesches vostres du 21, 27 et 30 du moys passé venues quasi en mesme temps; il a esté infiniment aise d'y apprendre ce qui estoit contenu et s'en tient grandement obligé à celluy qui luy a daigné rendre cez bons offices et m'avoit chargé de l'en remercier de sa part et de vous dire que vous luy fissiez cez compliments et que vous l'asseurassiez que touts cez appointementz et reconciliations en apparence ne changeroient rien en la parolle qu'il luy avoit donnée et la resolution qu'il avoit prinse de bien faire, mais il me vient d'envoyer une lettre pour la mettre en tablature qui sera cy joincte et qui m'empeschera de vous entretenir plus longuement. Arpin partit devant hier avec Guiraman en poste de Marseille. Icard a escript du XIX aux gentz du Roy que Mr Favier avoit courageusement rapporté au Conseil une requeste pour faire surceoir le jugement de la pretendue abolition de Satournon jusques à ce que noz depputez eussent esté ouys en leurs remonstrances, sur quoy y eust arrest du Conseil portant surceoy pour deux moys, mais que Mgr le Chancellier ne le voulut pas signer, attendant d'en parler au Roy, par ce, disoit il, que ce n'avoit esté que de l'exprez commandement du Roy qu'il l'avoit seellée à son grand regret. Un huissier du Parlement de Grenoble estoit venu demander pareatis sur une commission pour commander au greffier de

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 273. Autographe. — [2] Sans doute le premier président d'Oppède.

porter les procedures dudict Satournon, mais on luy avoit respondu, cez jours passez, que dans trois jours les depputez de la Cour feroient leurs trez humbles remonstrances au Roy sur ce subject pour aprez estre prouveu à la requeste du dict huissier[1].

CXIV

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Sammedy au matin Mr de Guise, qui estoit venu pour l'assemblée des communaultez qu'il avoit mandées, voulut venir voir nostre Compagnie, et y apporta les despesches que Castanet luy avoit apportées tant du Roy que de Madame de Guise, de Mr de Schomberg, et de l'Abbé de Foix[2] sur le subject de la paix des Huguenotz, dont le bruict

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 275. Autographe en chiffres. Voici la lettre également en chiffres (fol. 276), copiée de la main de Peiresc, que ce dernier annonce à son frère : «Monsieur, je ne sçaurois jamais assez vous remercier de la peine que vous avez prinse pour moy. J'en conserveray la memoire pour m'acquitter, selon les occasions, de l'obligation que je vous en ay. Vous avez veu ce qui s'est passé. Mr de Guise a eu une estrange apprehension de nostre deputation qui l'a obligé de venir se despartir de tout ce qu'il avoit entreprins contre nous, et nous a asseuré qu'il nous laschera tout ce qu'il nous mettoit en controverse. Mais pour cela les depputez ne partiront pas moins tant pour rendre comte au Roy de nos desportementz que pour tout plain d'aultres affaires importantes pour la dignité de la justice et bien du service de Sa Majesté. Et quelle reconciliation qu'il y ayt eu je suis tousjours en la mesme volonté de faire en homme de bien ma charge et servir constamment et fidelement le Roy. Je vous supplie m'obliger de tant que de faire part de cette lettre à Mr de la Barben à qui je suis serviteur. La difficulté des chemins arreste icy noz depputez, mais comme ils pourront se mettre en chemin ils partiront. Je vous envoyeray un petit memoire des principaulx points de leurs instructions et articles, mais il fault, s'il vous plaict, que je ne sois pas allégué. Cependant il est bon de tenir la main que l'adresse des lettres de Viguier de Marseille soit tousjours à la Cour. Je seray tousjours prest cependant à vous servir quand il vous plairra de m'honnorer de voz commandementz et suis, Monsieur, vostre trez humble et trez affectionné serviteur. — À Aix, ce 12 febvrier.»

[2] Tous personnages déjà mentionnés soit

servit d'un grand pretexte à l'assemblée des dictes communaultez pour s'excuser des advances et impositions qu'il leur avoit demandées dez le jour precedant pour les 4 regiments qu'il mettoit sur pied.

Le soir aprez soupper M^r d'Oppede receut une pareille despesche de M^r d'Herbault du 6me, avec laquelle Mr Jacquet joignit les vostres du 3 et 6me qui nous viendront bien à propos pour concilier les escritures.

J'ay esté infiniment aise d'entendre les courtoisies de M^r nostre Archevesque à qui j'escriray Dieu aydant demain par Mr de Marché qui s'en va le trouver en Daulphiné. M^r le president Seguiran escrira par mesme voye et possible M^r d'Oppede aussy, à qui je fis voir vostre lettre. Il me dict qu'il en avoit escript à M^r le cardinal de Richelieu, croyant que cela suffiroit, et rougit un peu quand il vid que ce pauvre aveugle l'avoit prevenu. Je vous envoyay depuis le plan de son parterre dans la despesche du 30 janvier de sorte que s'il s'est arresté là encores 5 ou 6 jours, il y pourra estre arrivé encor à temps.

Nous allasmes dimanche avec Mr de Marché[1] voir les Archives de l'Archevesché, où nous trouvasmes quelques liasses de minutes des sermons de feu Mr de Genebrar[2], lesquelles il voulut à toute force que j'emportasse pour les voir plus à loisir. Je pense qu'il s'en feroit un joli volume, et que Buon seroit bien aise de les imprimer[3].

Nous allasmes avec Simeonis[4] voir le cabinet de feu M^r d'Aix[5] où je ne trouvay pas la quattriesme partie des livres que j'y avois veus aultres foys. J'en choisis seulement une douzaine de pieces, que vous trouverez cottez dans deux billets cy joincts, en l'un desquels cotté il n'y en a que quattre volumes in fol° et cinq in 4° que je serois bien aise

dans ce tome, soit dans les tomes précédents.

[1] Dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 150), où les deux premiers paragraphes de cette lettre ont été supprimés, on a substitué *de Bernet* à *Mr de Marché* et on a fait suivre le nom *Bernet* de cette indication : *qui est à nostre nouveau Archevesque.*

[2] L'archevêque d'Aix mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (II, 520).

[3] Plût au ciel que Buon eût imprimé un recueil qui semble malheureusement à jamais perdu !

[4] Les mots *avec Simeonis* n'ont pas été reproduits dans la copie de la Méjanes.

[5] Gui Hurault de l'Hospital.

d'avoir[1]. J'ay mis en un second et plus petit billet cinq ou six aultres pieces que je n'affecte pas tant, et dont je me passeray fort aiseement, mais en cas que l'on y mit prix, je les achepterois volontiers[2], selon la taxe qu'on y feroit. Il n'y a que deux volumes de Vignier, mais on m'a donné quelque esperance de recouvrer l'aultre qui y manque. Ils sont en assez bon estat, et si j'avois ceux la, vous pourriez trocquer celuy que vous avez de par de là[3]. Il y a une grosse Bible ms. en parchemin, laquelle j'achepteray volontiers, mais s'ils la pensoient fort taxer, je m'en passeray, car je n'y vois rien d'extraordinaire non plus qu'en un autre ms. in 4° de l'Aurora, qui n'est pas grande chose, mais puisqu'il estoit là je ne le laisrois pas aller à prix honneste. Enfin je suis d'advis que vous ne monstriez d'abbord à Mr de Gomerville que le premier billet, afin qu'il fasse moings de difficulté de m'en faire accommoder, et selon la disposition que vous y trouverez, vous parlerez du second, ou non. Vous aurez oultre cela un aultre grand volume de plusieurs aultres livres que je n'ay faict que pour y avoir recours en cas que cela se vendit à bon marché, car j'y fairois intervenir quelque aultre qui me presteroit le nom. Je ne vouldrois pas le poursuivre à mon nom, ne y songer tant soit peu qu'il y eust de cherté, comme m'en pouvant bien passer. Et n'y songeant que pour la commodité de trouver cela tout porté icy, les aultres livres de St Augustin, St Hierosme, St Ambroise, et aultres de plusieurs volumes estants touts imperfects, à cause des divers volumes qui ont esté prins et retenus par le tiers et le quart. Voyez seulement d'avoir mandement pour retirer ceux du premier billet, car Simeonis ne me les a poinct offerts, ains m'a dict qu'il les garderoit là à part jusques à la venüe de Mr de Gomerville; que s'il les vouloit faire taxer de par delà vous

[1] Phrase ainsi abrégée dans la copie de la Méjanes : «J'en choisis seulement une douzaine de pièces, quatre in folio, cinq in quarto.»

[2] Toute la phrase a été réduite dans la copie de la Méjanes à ces quelques mots : «Si on y met prix raisonnable, je les prendray.»

[3] La phrase sur les volumes de Vignier (*Bibliothèque historique*, Paris, 1588, in-f°) n'a pas été conservée par l'auteur de la copie de la Méjanes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pourriez prendre le mandement pour retirer ceux du premier et du second billet en payant la taxe que vous pourriez faire faire à l'advance par quelque libraire de voz amys. Mais pour le troisième billet vous n'avez que faire d'en parler à Mr de Gomerville; il suffiroit de le faire taxer à part par quelque libraire de voz amys et selon qu'ils feront, vous adviseriez si vous le pourriez proposer ou non plustost au nom de quelque amy qui m'en eust prié, selon la facilité que vous y trouverez et l'estime que cez gents en vouldront faire[1]. Tant y a que j'y ay trouvé l'un des volumes du recueil du concile de Trente, mais l'aultre, qui estoit plus gros et plus ample, il me semble, s'est esgaré. C'est pourquoy je vous prie de voir chez Mr du Puy ce qu'il y a sur ce subject, oultre un volume in 4° de pieces ramassées imprimées à Trente mesmes, lors du Concile. Et prenez en un memoire exacte, si faire se peult.

Je vous envoye le memoire de noz auditeurs qui ne sçavent ce qu'ilz font. Si je puis aller aux archifs, je verray ce qui s'y pourra trouver du goust de cez Messieurs[2]. J'ay veu fort volontiers l'extraict du Parlement sur la requisition du Concile de la province de Sens. Leur procedure est fort à mon gré. Mon homme oublia dernierement de cotter une genealogie que j'ay de Mr le prince de Condé, tant du costé paternel depuis St Louys et du maternel de la maison de la Trimouille imprimée en placard en deux feuilles et taille de boys chez Perier, 1595[3]. Ce que je vous ay voulu cotter de peur que Mr Tavernier ne se mette en peine de m'en achepter une semblable pour l'assortiment que je luy ay demandé.

Puisque nous voicy encores sur les libvres je ne serois pas marry que Mr Buon m'accommodast des conciles Latins de la derniere edition

[1] Tout ce paragraphe, depuis les mots : *Enfin je suis d'advis* a été écarté de la copie de la Méjanes.

[2] Phrase qui ne se retrouve pas dans la copie de la Méjanes.

[3] C'est l'ouvrage ainsi mentionné dans la *Bibliothèque héraldique de la France*, par Joannis Guigard (p. 353, n° 3749) : *Explication de la généalogie de très hault et très puissant Henri, prince de Condé... descendant en ligne légitime masculine de S. Louys, etc.* Paris, 1596, in-8°. Avec une table généalogique, in-fol. plano.

qui sera la plus ample et en meilleurs caracteres soit de Paris ou d'Anvers ou de Cologne, pourveu que le prix en soit moderé et non aultrement[1].

Il me reste encores sur cette matiere[2] un article touchant un exemplaire de la Table Hieroglyphique du s^r^ Pignoria, de l'edition de Francfort in 4° petit, 1608, soubs le tiltre de Caracteres Ægyptii sive sacrorum simulacrorum, etc., delineatio, etc., per Joan. et Israelem de Bry fratres. J'avois prié Mr du Chesne de me le faire achepter; il ne me souvient plus où il disoit qu'il fut acheplé pour deux quarts d'escu, et Tavernier me l'envoya de sa part, peu de temps aprez mon retour en ce païs. Je ne l'avois faict achepter que pour en tirer les planches en taille doulce[3] qui y sont, et qui representent en petit volume toutes les grandes planches que l'Æneas Vicus avoit imprimées en grand volume. Or par malheur il se trouve imperfect en ce qui est des dictes planches dont il en manque une qui est la premiere du rang du milieu, et parceque cela ne se comprendroit pas facilement sans le voir[4], je vous envoye toutes les dictes planchettes où vous verrez aiseement celle qui y manque, et si elle se pouvoit parfaire j'en serois bien aise; si non, plustost que d'en demeurer en arriere, j'ayme mieux en payer encor un exemplaire, mais il fault bien prendre garde qu'il ne soit imperfect en ce qui est des dictes planchettes qui se peuvent toutes assembler sur une table pour les recognoistre. Or pour ne les laisser gaster en chemin, je les ay encloses entre deux livrets que Simeonis me voulut donner à toute force, à cause que dans le cabinet de M^r^ d'Aix il y en a quelques centaines d'exemplaires. Si Mr du Puy n'en a poinct, il ne sera possible pas marry de le joindre aux aultres pareils des aultres

[1] Encore une phrase sacrifiée par l'auteur de la susdite copie.

[2] Variante de la Méjanes : «Il me reste sur cette matière de livres. . . »

[3] Phrase ainsi abrégée dans la copie de la Méjanes : «J'avois prié Mr Duchesne de me l'acheter pour en tirer les planches en taille douce.»

[4] Toutes les explications qui suivent sont résumées, dans la copie de la Méjanes, en ces deux mots : «et par ainsi il m'en faut un autre exemplaire qui soit complet, je vous prie.» Après cela, on ne trouve que la salutation finale, le *post-scriptum* étant laissé de côté.

dioceses de ce Royaulme bien que ce ne soit pas grande chose qui vaille, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 17 febvrier 1626.

Le president Mounyer m'a aujourd'huy envoyé un vieillard venerable nouvellement revenu d'Alep avec des semances de Perse, dont je vous ay creu devoir faire part, en ayant retenu icy un peu de chasque sorte pour les essayer à Beaugentier, mais je n'y cognois rien. Il dict que les melons sont furieusement grands et excellents, et que les pasteques sont differantes des communes et de trez bon goust, et que la differance se cognoit en ce que la graine de celles icy est amere, et celle des aultres est doulce[1].

CXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'oubliois de vous dire que le cousin Gras n'a point sceu vaincre l'esprit de sa mere et a esté constrainct de se despartir absolument de ce dessain, encores qu'il eust desja mis cinq mille escus comptants dans sa maison et que le reste de son faict fust quasi prest. Mais sa mere se vouloit separer d'avec luy, et abandonner sa maison, de sorte qu'il a esté constrainct de tout quitter, dont j'ay esté bien marry.

Faictes ressouvenir Mr Thoron que le s^r de Peilla attend de ses nouvelles pour luy envoyer l'argent qu'il ordonnera; il luy avoit faict responce de la reception de ses papiers, disant n'avoir encor eu loisir de

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 277. Autographe sans adresse.

les voir, mais qu'il les verroit et luy en donneroit son advis, qui est ce que l'on attend.

Vous verrez ce que j'escris à Mr de Malerbe. Je n'y sçaurois qu'adjouster qui vaille et il est si tard qu'il fault que je me couche et que je ferme ma despesche pour l'envoyer, et laisser operer le sr Ænea. Vous m'excuserez pour ce coup, et je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 17 febvrier au soir 1626.

Faictes mes remerciments au Prieur de Roumoules de qui j'attends impatiemment l'Advis pour les prelats. Mr de Riez me disoit hier que cela ne touchoit que le Rabat et aultres semblables choses sans toucher au jeu ne à la chasse[1].

CXVI

Du dernier febvrier.

Je dis au Cardinal les nouvelles de la paix des Huguenotzs[2] dont il ne sçavoit pas le destail, ensemble ce que Mr de Bassompierre avoit faict resouldre aux Suisses et adjoustay qu'on esperoit que cela faciliteroit la paix d'Espaigne laquelle sembloit estre desirée en Espaigne puisque le Roy d'Espaigne avoit faict dire à la Royne par son ambassadeur qu'il ne tiendroit qu'au Roy son frere qu'ils ne vescussent en aussy bonne intelligence à l'advenir comme ils avoient faict auparavant. C'estoit Malerbe qui me l'avoit escript[3]. Il tesmoigna d'agreer ce discours et de

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 279. Autographe.

[2] Ce morceau a été reproduit dans les copies de la Méjanes (registre III, fol. 152).

[3] Nous n'avons pas cette lettre. Dans le tome III des *Œuvres* publiées par M. Lud. Lalanne une grande lacune est malheureusement à signaler entre une lettre du 23 novembre 1622 (p. 571) et une lettre du 19 décembre 1626 (p. 572).

desirer infiniment que la paix se peust faire et se lascha jusques là avec priere toutesfois de n'en pas parler, que tout le desordre estoit venu de l'impatiance d'attendre un courrier que le Pape vouloit envoyer en Espaigne par maniere d'acquit, au retour duquel il vouloit delaisser la Valteline en estat que facilement on l'eust reprise sans l'engager luy, qu'il esperoit neantmoins qu'il s'y trouveroit encores quelque expediant. Je luy dis qu'il avoit couru des bruictz que son retour à Rome avoit esté pour l'amour de l'Archiduc Leopolde et pour lier la partie avec luy et engager le Pape du costé de l'Espaignol, il me respondit que les bruictz estoient appuyez sur de bien foibles et faulces conjectures, que l'Archiduc Leopolde estoit desja sur son despart de la Cour de Rome quand luy y arriva, et qu'il y eut grande peine à faire qu'ils se peussent entrevoir parce qu'il n'avoit pas voulu ceder la preseance aux Cardinaulx et qu'enfin il fallut qu'ils se vissent comme incogneus l'un et l'aultre et ainsin en habit d'incognito l'Archiduc Leopold ne fit pas difficulté de luy ceder et luy ne se soussia pas en quel habit ce fust pourveu qu'il eut ce que d'aultres plus grands n'avoient pas faict difficulté de defferer aux cardinaulx. Que leurs discours ne furent pas bien grands ne guieres d'aultre chose que de complimentz, que l'Archiduc luy voulut faire presant d'une horologe et luy en revanche luy fit presant d'ung chappellet et d'un cheval de pareille valleur pour le moins. Au surplus que tant s'en fault que ledit Leopolde feust là pour l'Espaigne, qu'au contraire il estoit fort mal avec le Roy d'Espaigne et s'en plaignoit fort haultement à cause qu'il s'estoit mis en grande despance pour le faict de la Valteline et puys quand il demandoit son remboursement on se mocquoit de luy et qui pix est on avoit appellé l'Archiduc Charles pour l'employer et l'avoit on laissé luy dans le mespris. Qu'il estoit encores assez bien avec l'Empereur, mais qu'il y restoit pourtant de grands desgoutz à cause qu'il luy avoit voulu revoquer en doubte la perpetuité des Gouvernements du Tyrol et de l'Alzace qu'il avoit pour luy et pour ses successeurs masles, en quoy consistoit tout son patrimoine, qui luy donnoit aultant de païs et de subjectz comme en avoit le Grand Duc de Toscane, mais non pas aultant de revenu, et qu'enfin

l'Empereur s'estoit laissé persuader de luy en donner les asseurances pour le faire marier, car sans cela il n'auroit pas trouvé de parti sortable, et que cela s'estoit tant barguigné qu'il n'en sçavoit guieres de gré à l'Empereur. Qu'au reste il s'estoit rendu si amoureux de ceste vefve princesse d'Urbin qu'il en perdoit le dormir et le manger et boire; qu'il avoit concerté et conclu son mariage et avoit faict de grandes instances au Pape pour le pouvoir signer sans le publier et sans le consumer, attendant qu'il eust mis ordre à son evesché qu'il eust bien voulu pouvoir retenir comme estant d'un grand revenu, sinon en tiltre, au moins en la reserve de la plus part des revenus et qu'il avoit presanté au Pape un memorial des graces qu'il demandoit, lequel estoit si long et si esloigné des termes ordinaires qu'on s'en estoit esmerveillé et qu'il avoit fallu excuser la profession militaire de ce prince, laquelle ne l'astraignoit pas de sçavoir les formes du droit et de la raison de justice et de consciance, qu'il ne s'estoit pas trouvé à la congregation où fut represanté ledit memorial[1].

Il[2] dit de plus que l'on avoit tellement mesnagé le desgoust de Leopolde contre l'Espaigne qu'on luy avoit proposé le mariage de Madamoiselle de Montpensier et que cela estoit allé si avant qu'on entra enfin en ombraige que les entremetteurs tant d'une part que d'aultre ne se dispenceassent de promettre et faire esperer plus qu'on ne pouvoit tenir; qu'on avoit creu à Rome que le cardinal de Richelieu estoit si mal avec M^r le Prince que par force ledict Cardinal pour avoir quelque prince à sa cordelle s'attachoit à Mr de Guise et que les meilleurs amis de la maison de Guise s'en vantoient ainsin et le croyoient. Au surplus contentez vous de l'advis pour vous et ne vous en vantez pas, je vous prie, à personne, car aujourd'huy il n'y a guieres de fidelité au monde. Je dis cela à cause du discours que vous eustes avec M^r d'Aix. Tant de gentz s'interessent en leur particulier et trainent les interestz de nostre bon Roy que leurs services ont plus de faintise que de foy. Mais qu'il

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 283. Autographe en chiffres avec traduction. — [2] Le cardinal Fr. Barberini.

en avoit ainsin ouy parler quelques uns de ceux qui y estoient. Que le Pape lui avoit accordé ce qu'il avoit peu pour ses aultres benefices, mais que c'estoit peu de chose. Qu'il s'estoit laissé persuader aux ageants de l'Empereur de trouver bon qu'on vit de faire succeder à cette evesché l'un des fils de l'Empereur si les chanoines le vouloient eslire, à quoy il se rencontreroit de grandes difficultez. Il adjousta par aprez qu'il avoit eu grande peine à trouver bon ce voyage d'Espaigne; qu'il ne pouvoit supporter que pour un baptesme il fallust tant de ceremonie; qu'enfin le Roi d'Espaigne en ayant tant faict d'instance et le Pape s'y estant laissé porter, il avoit fallu se resouldre, mais que tousjours n'avoit il pas voulu en partant de la France jugeant qu'on eust possible dit qu'en suitte des mescontentements dont on faisoit tant de bruit il s'en alloit aussytost jetter entre les mains des Espaignols, ce qui luy seroit en horreur. Il est fort fasché de toutz cez meschantz livres et les blasme fort. Pour ce faict de Loistre, il se repentoit de n'avoir osté luy mesmes l'interdiction sans attendre qu'on l'en requist, qu'il n'estoit pas vray que le Pape eust faict à Rome sur cette affaire ce qu'on en disoit. Quant aux Cardinaux, qu'assurement Eudemon Joannes n'en estoit nullement et le Pape n'y avoit nullement pencé non pas mesme, se dit il (avec priere de n'en rien dire), en faveur d'aulcun religieux ne de cet ordre là ne d'aultre, au moins de quelque temps[1].

CXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay receu en ce lieu du Martigues voz despesches du 10 et 13 venües ensemble, et du 17[me] où j'ay trouvé l'advis de l'assemblée du clergé aux Evesques, et la responce de M[r] Rigault, qui me sont venues

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 282. Autographe en chiffres.

bien à propos, pour l'entretien de Mr le Cardinal sur ses galeres[1]. Cela vous servira d'advis pour m'en recouvrer un aultre exemplaire de chascun. Je me trouvay par hasard dans mes pochettes la coppie de la derniere censure non dattée, et de celle tirée des registres du Parlement de l'an 1521 faicte par le concile de la Province de Sens; il me les retint, et je creuz qu'il valloit mieux vous donner la peine de les recouvrer de rechef, que de les luy redemander. Il n'abborda icy que jeudy matin, lequel jour il estoit party des isles de Marseille à minuict pour faire canal vers l'Espagne sans passer par icy. Mais à faulte d'estre party à l'entrée de la nuict pour anticiper son passage de 4 ou 5 heures, il fut constrainct de revenir au port de Bouc, où le mauvais temps l'a incontinant surprins, et craint on que ce soit pour beaucoup plus qu'il ne pense. Je me trouvois fort engagé[2] à luy tenir un peu de compagnie pour l'ayder à ne pas tant languir, mais la despesche de Mr de la V. [Ville-aux-Clercs] et l'arrivée de sa partie me constraindront de prendre congé et de me retirer, s'il est possible, demain ou lundy au plus tard. Cependant j'ay envoyé ses lettres à Aix pour gaigner aultant de temps[3]. Mr de Bonnaire ne Mr Barclay ne sont pas du voyage, non plus que Mr Durand qui a eu à Rome l'employ des expeditions per obitum que l'on estime bien. Mr Aleandro est demeuré malade et avoit eu une fascheuse fiebvre tierce, mais il en estoit desja nettoyé Dieu mercy avant le despart de Mr le Cardinal.

J'aurois mille choses à vous escrire, mais je suis constrainct de clorre, pour tascher de l'aller voir au bon du jour; aultrement les galeres ne seroient pas abordables, avec le mauvais temps qu'il faict. Je me contenteray de vous faire des recommandations dont j'ay esté chargé, et par Mgr le Cardinal et par le cavalier del Pozzo, le cavalier Dony, le jeune Persico, le bon homme Agnelle, et Mr d'Aubery de qui je vous recom-

[1] Le cardinal Fr. Barberini, que Peiresc allait visiter sur le vaisseau qui portait ce légat en Espagne et que retenaient les vents contraires. Gassendi donne d'intéressants détails à ce sujet (l. IV, p. 300-301).

[2] On lit dans la copie de la Méjanes (collection Peiresc, registre III, fol. 152) : «Je me *trouve* fort engagé. . . »

[3] Ces deux phrases manquent à la susdite copie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mande les lettres cy joinctes, attendant de vous pouvoir entretenir plus à plain par la premiere commodité[1], et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

Du Martigues, ce sammedy 28 febvrier 1626.

Le s^r Aleandro refusa l'esvesché de Civita de Belluno[2], mais on luy a reservé dessus une pension. Il refusoit aussy le secretariat du s^r Persico, mais on croid qu'il sera constrainct de l'accepter au retour du Cardinal. Cependant il y a un aultre par provision, comme aussy au secretariat des lettres latines, on a subrogé un celebre poete nommé Girol^o-Preti[3].

On avoit subrogé au P. Eudemon Joannes le P. Tarquinio Galluci[4], mais il est demeuré à Marseille avec son compagnon, tous deux malades, et est demeuré un aultre malade à Tollon. Je parlay au Cardinal du bruict du chappeau destiné au P. Eudemon Joannes; il me dit qu'asseurement il n'en estoit rien et que il estoit arrivé à Rome pour la promotion assez long temps devant qu'Eudemon Joannes y fut et la promotion y estoit resolüe sans qu'il se fust parlé de luy ne songé seulement.

Sur voz rolles j'ay veu que Mr Buon a oublié le Mercure françois complet. Et je ne trouve plus mon amphitheatrum honoris de Bonarsius in 4°[5]. J'en vouldrois bien un maintenant, mais des plus recents qui sont plus amples que les premiers[6].

[1] Tout le paragraphe depuis *J'aurois mille choses à vous escrire* a été rejeté de la copie.

[2] Bellune, à 80 kilomètres de Venise. Le présent *post-scriptum* a été, dans la copie, incorporé à la lettre même.

[3] Ce *célèbre poète* est, de nos jours, un inconnu pour tout le monde.

[4] Sur Tarquin Galluzzi, né à Montebone en 1574, reçu dans la Compagnie de Jésus en novembre 1590, professeur à Rome, puis recteur du collège des Grecs, mort le 25 juillet 1649, voir la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel, t. III, 1892, col. 1141-1144.

[5] Voir l'article *Scribani* dans le tome III du recueil Backer-Sommervogel, ou, dans le *Dictionnaire des anonymes* de ce dernier bibliographe, l'article *Amphitheatrum clari Bonarscii*, col. 133.

[6] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 180. Autographe.

CXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

A PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous escrivis sammedy du Martigues et en revins lundy, et trouvay qu'on m'avoit le mesme jour envoyé au Martigues vostre despesche du 20me laquelle me fut renvoyée hier, et aussytost je despeschay au Martigues pour faire part à Mr le Legat d'une partie de ce que vous me mandiez. Et parceque le temps a esté un peu doulx la nuict passée, je crains un peu qu'il ne soit party avant que nos lettres luy ayent peu estre rendües, mais parceque le temps s'est un peu regasté cette aprez disnée, il se pourroit bien faire qu'il ne soit pas party. Nous en serons esclaircis demain au matin Dieu aydant. Cependant j'ay escript à Mr de Lauson; vous y mettrez la superscription, car je ne sçay pas encores bien les tiltres qu'il aura prins, et par mesme moyen à Mr le Pelletier et à Mr de la Ville aux Clercs.

Nous n'avons aultres nouvelles que le passage du regimant de Mr de Stissac, que Mr de la Bastide Jourdans[1] est allé recevoir à Barbentane[2] et l'a conduict en Arles, où je pense qu'on l'a faict r'embarquer pour passer aux isles d'Ieres. Je pensois vous pouvoir bien entretenir, mais le sr Enee est desja arrivé pour me penser. Il fault que je me couche pour luy laisser faire, et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 4 mars au soir 1626.

J'envoye demain à Marseille mon cousin de Meaux vers Mr de Rua à qui j'ay escript la plus honneste lettre que j'ay peu. Nous verrons

[1] Jean-Louis de Coriolis La Bastide qui, en 1646, fit ériger en baronnie sa terre de Limaye. — [2] Sur cette localité des Bouches-du-Rhône, voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 458).

ce qu'il vouldra dire ou faire. Mr Astier me remettoit à la fin de ce moys.

Au retour de Marseille mon cousin m'a promis d'aller à Beaugentier planter voz anemones et graines. Cependant Bresson pourroit arriver.

La neige de sammedy couvre toutes noz montagnes de la Ste Baulme et aultres voisines jusques à Pontcioulx[1].

CXIX

Mr de Luxembourg[2] alla voir pendant mon absence Mr le presidant Seguiran, et luy fit de grandes plaintes et querimonies de ce que, disoit il, j'espousois les affaires de Mr de la Ville aux Clers contre luy de gayetté de cœur et avec grande passion, voulant luy faire cognoistre que ce luy estoit chose bien griefve en un differant de telle importance, et si jaloux que dans son païs natal il se trouvast des persones qui le voulussent traverser et l'empescher d'avoir justice. Il le tint une heure sur ce discours avec mille disparates, que je serois trop long à vous escrire. Vous pouvez penser si Mr de Bouc demeura sans reparties; il luy en fit tant et de si braves et si genereuses que je luy en seray à jamais redevable, et enfin le desferra tout à plat jusques là que parlant du traicté d'accommodement (que le dict sr dict luy avoir esté proposé, et n'y avoir jamais voulu entendre) Mr de Bouc luy dit que nous l'eussions tellement desiré, que quand il n'eust tenu qu'à mille pistoles pour l'adjuster, nous les eussions voulontiers données soubs main, pour accellerer l'accommodement, et esviter les inconveniants qui peuvent

[1] Le mot très distinctement écrit *Pontcioulx* ne doit-il pas se lire *Pourcieux?* En ce cas il s'agirait d'un village du canton de Saint-Maximin, arrondissement de Brignoles, Var. — Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 284. Autographe.

[2] C'était le frère du connétable de Luynes, Léon d'Albert, d'abord seigneur de Brantes, puis duc de Piney-Luxembourg, s'étant marié, en 1620, à Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney, princesse de Tingry et de Ligny. Léon d'Albert mourut en 1630.

venir si l'affaire se juge ric à ric, de quelque costé que la balance deubst tomber.

Mr de Lux[embourg] dict à un aultre que prenant congé de la Royne, presant Mr de la Ville aux Clercs, Sa Majesté ayant demandé pourquoy ledict sr de la Ville aux Clercs n'avoit pas la botte, il avoit respondu qu'on pouvoit partir quand on vouldroit, mais qu'il y arriveroit bien à temps. D'où il vouloit inferer que l'on s'asseuroit de le pouvoir empescher d'avoir icy aulcune expedition, ce qu'il n'imputoit qu'à moy seul. Il a faict venir icy Thomas de Breton, qui me vint voir comme j'arrivois du Martigues, et print noz chevaux hier au matin pour aller disner à Marseille avec luy et avec Mr de Guise, et puis revindrent tous deux hier au soir dans le carrosse dudict seigneur de Guise, et allerent descendre droict au palais au logement dudict seigneur de Guise. Noz chevaux ne sont revenus qu'à ce matin. Je m'imagine qu'il ne tardera pas de me venir presser et possible l'aultre aussy, mais je les recevray comme je doibs. Et feray tousjours ce qui sera de mon debvoir. Tant y a que cez Messieurs là ne doivent plus s'endormir, ains venir ou envoyer persones cappables de faire ce qu'il appartient en une si importante affaire[1].

CXX

Mr d'Oppede ne desire pas que je vous escrive les discours de Mr de Luxembourg à luy, mais vous ne les redirez pas parce qu'il craint que Mr de la Ville aux Clercs ne se puisse pas tenir par aprez de les redire et de s'en vanter. C'estoit à luy que le sr de Luxembourg dit par reproche que le dict sieur de la Ville aux Clercs luy avoit dit devant la Royne qu'il pouvoit bien venir si viste qu'il vouldroit, car il le suivroit quand il seroit temps et sçavoit bien qu'il y arriveroit tousjours à temps, ce qu'il disoit à la suitte de certaines plaintes faictes en general contre

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 285. Autographe.

quelqu'un de la Compaignie sans me nommer, me designant neantmoins et voulant inferer que ce fust moy et par mon moyen ledict s^r d'Oppede, ce que le dict s^r d'Oppede me dit à mon arrivée du Martigues avec quelque desplaisir que Mr de la Ville aux Clercs ne s'abstienne plus religieusement de tels discours et jactances qui ne peuvent jamais servir de rien et peuvent donner de grands ombraiges et faire plus de tort qu'on ne croiroit d'abbord. Il dict encor audict s^r d'Oppede qu'il estoit venu en intention de n'en bouger qu'il n'eust un arrest et qu'il luy demandoit expedition, laquelle ne pouvoit estre refusée à des gentz de telle sorte et condition, à quoy M^r d'Oppede luy respondit qu'il devroit attendre toute expedition en justice en faisant de son costé ce qu'il falloit pour l'obtenir, mais qu'il consideroit bien l'importance de son affaire et de combien peu servoient des arretz donnez par forclusion, lesquels n'empeschoient jamais de revoir le fonds en refondant les despens des forclusions, qu'il ne sçavoit encores rien des merites de l'affaire ne où elle pourroit tomber, mais qu'un procez de cette nature meritoit bien d'estre jugé en contradictoire jugement et qu'on donnast quelque temps de plus de l'ordinaire aux parties pour les laisser produire. Et sur ce qu'il insista à avoir le bureau, attendu que ses parties estoient forcloses et que son rapporteur estoit prest, on luy respondit que le bureau estoit embarrassé d'un procez de Thoulouse pour toute la semaine où nous sommes et quelques jours de l'aultre.

Dez qu'il fut arrivé en ceste ville on fit revoir le registre qui porte deffences aux juges de l'aller visiter, ce qui fut dit à toutes les chambres. Mr Thoron dict qu'il pourroit donc bien l'aller visiter, puisqu'il n'estoit pas juge necessaire, mais M^r d'Oppede luy dit que non, attendu qu'il debvoit estre des juges luy aussy bien que supernumeraire et que puisqu'il entroit quelque foys il debvoit principalement entrer pour une si grande affaire que celle là, de sorte qu'il se teut et je ne panse pas qu'il l'ait visité non plus que les aultres de nostre chambre.

Tant y a que je prends à quelque bon augure que M^r d'Oppede se soit ouvert comme il a faict avec moy sur ce subject de son propre mouve-

ment et, passé cette semaine, si l'on presse, le Procureur demandera la vision, avec quoy on verra de gaigner encore l'aultre. Cependant quelqu'un pourroit estre venu de cez Messieurs.

Mon frere de Bouc croit veritablement comme moy que Mr de Crequy ne s'estoit pas voulu servir de ses lettres d'Estat, l'année passée, et qu'il en sera de mesmes celle cy pour nous tenir là afin de faire plaisir à Mr de Luxembourg [1].

[*Post-scriptum.*] A vous seul.

Mr de Bouc dit qu'il ne seroit pas marry que vous ne fussiez point icy lorsqu'il se parlera de l'affaire de Mr de Luxembourg de crainte de quelque malheur dans la rage et manie où entre cet homme contre nous, mais je m'en mocque et crois que ne faisants rien d'indigne de gents d'honneur, Dieu nous assistera, s'il luy plaict, et noz amis.

Vous aurez coppie de la despesche de noz cocquettes où vous verrez que vous avez deviné et que parmy le bordel ce compaignon a faict de belles affaires, mais vous avez mal tenu vostre langue et le Prieur de Roumoulles encore pix. Je ne crois pas qu'elles nous fassent plus donner de pacquetz puisqu'elles ont conceu une telle desfiance.

Je n'ay plus de la matière des cachetz; il en fauldra faire. J'en avois donné une plaine boitte à feu Mr du Vair avec ce filtre pour le mal de cachadhre [2]. Si vous alliez un peu cajoller Mme Alleaume [3], elle la vous rendroit. L'usaige en est un peu incertain pour gents qui n'ont practique de fondre [4].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 286. Autographe en chiffres.

[2] Meurtrissure, du verbe provençal *cachar,* écraser.

[3] C'était la sœur de Guillaume du Vair.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 287. Autographe en chiffres.

CXXI

Du 4 mars au soir.

En venant du Martigues je trouvay Mr d'Oppede bien empesché de ce qu'il n'entendoit point vos lettres, mesmes certaines lignes en chiffre, dont il estoit un peu mortifié, mais je l'esclaircis bientost de tout, et quand j'en fus sur Mr de la Barben il [fit] de grandes excuses de ne vous en avoir escrit le destail. Ce qu'il luy a, se dit il, escrit quelques billetz en chiffre, mais fort succinctz et obscurs dont il en interpreta l'un par ce que vous mandiez du tiers party, à quoy celuy là adjoustoit que l'on y avoit voulu embarrasser trois parlementz, Bordeaux, Thoulouse et un aultre que Mr de Guise disoit estre celuy de Provance. Si tout le reste est aussy vray que cela, il y aura bien des bourdes.

Mr d'Oppede ne peult gouster que les deputez ne passent oultre vers le Roy et dit afforce raisons que je [ne] vous puis escrire à presant, estant trop pressé, et y en a de bonnes. Vous aurez sceu l'arrest donné au rapport de Mr Favier portant interdiction au Parlement de Grenoble sur le faict de Satournon, atendant que dans deux mois le Procureur general envoye les motifs de leur condamnation. Mr de Guise en faict le sien et Felix dit que ce n'est pas sa cause, ains celle de Mr de Guise.

Icart escrit que Mr le Chancellier avoit arresté la signature de l'arrest, mais si tost qu'on en eust parlé au Roy, l'arrest fut signé. Messieurs de Grenoble se repantoient desja d'avoir faict ce qu'ils avoient faict[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 288. Autographe en chiffres.

CXXII

Du 11 mars.

Vous aurez sceu l'arrest du Conseil contre Satournon lequel a produit de grands reproches domestiques qui ont rejally au dehors bien avant. Le commencement fut entre la fille et la mere lesquelles en vindrent aux coups, mais l'advantaige en demeura à la fille, laquelle aprez avoir reproché à sa mere qu'elle l'avoit prostituée, et avoit vendu sa pudicité, sur le premier semblant que fit la mere de haulser la main pour la frapper, la fille la prevint et la battit en enragée, dont le pere estant adverty et voulant vanger sa femme se rua sur la fille et la battit bien, ce qui ne tarda pas d'arriver aux oreilles du serviteur[1] qui l'eust volontiers envoyé ramer en gallere sans l'apprehension qu'il eust de faire rire le monde. Enfin le pere demanda pardon à sa fille et moyenant ce elle luy impetra sa grace et pour souldure de la pacification le serviteur voulant rendre quelque service extraordinaire à sa maistresse s'esforcea un peu trop et y gaigna la fiebvre qui l'a un peu incommodé durant trois ou quatre jours, en sorte que les medecins luy ont dict que s'il jouoit guieres à ce jeu là il courroit fortune d'y laisser le moulle du pourpoinct. Cependant l'interdiction exploittée à Grenoble, aussytost Clarissime s'en est venu et a faict envoyer deux des soldatz des gardes au devant de Satournon, lesquels l'allerent recevoir sur la frontiere et le reconduisirent à sa maison où il n'a pas manqué d'eschaulfer les fers et de faict le conseiller d'Antelmy qui en est revenu fraischement dit que Mr de Guise recommance les reproches plus que jamais contre la Compaignie, mais surtout contre Mr d'Oppede, et enquis si c'estoit du passé qu'il se plaignoit ou bien qu'il y eust rien de nouveau despuis peu et despuis la reconciliation publique, respondit qu'il se plaignoit et du recent et de l'ancien aussy, qu'il ne sçavoit comme entendre Mr d'Oppede, qu'il ne luy avoit jamais parlé à cœur ouvert,

[1] Le duc de Guise.

IMPRIMERIE NATIONALE.

despuis leur reconciliation, qu'il ne s'estoit mis de son costé en aulcun debvoir de renouer la bonne intelligence que le Roy luy avoit commandée, qu'il traversoit touts ses interetz et qu'enfin il faisoit assez cognoistre qu'il n'estoit pas de ses amis. Sur quoy Mr d'Oppede dit qu'il a faict de sa part tout ce qu'il a pensé debvoir faire; qu'aprez cette pretendue reconciliation si inopinée, quand il alla voir Mr de Guise en son particulier, lorsqu'il voulut prendre occasion d'entrer en quelque discours des choses passées et parler avec un peu de liberté, Mr de Guise l'interrompit et ne voulut point qu'il se parlast plus de rien pour ce regard et aussytost tourna la truye au foin et se mit sur les galanteries qu'on luy escrivoit de la Cour, que despuis ils s'entr'escripvoient souvent à toutes occasions sans que Mr de Guise eut jamais laissé paroistre aulcun mescontentement. Quant aux traverses pretendues de ses desseins, que s'il entendoit l'arrest du Conseil il ne falloit pas l'en accuser luy, car il n'en estoit pas l'aulteur, la chose ayant esté poursuyvie du commun voeu de la Compaignie, et pour le deffault d'amitié, qu'il estoit son trez humble serviteur, comme il debvoit. Tant y a que pendant cez chaleurs domestiques se rencontra l'affaire du passeport pour les 600 charges bled qui avoit esté accordé auparadvant et lors fut refusé par despit, mais il avoit esté bientost remis sus et de rechef accordé sans qu'ils entrerent en desfiance de celuy qui y estoit interessé qui estoit Beauchamps et rompirent.

Vous aurez possible sceu que deux galleres de Florance de la suitte de Mr le Legat durant son sesjour des isles voulurent aller à Marseille pour faire rabiller quelque piece et lever quelques raffraischissements. Quand elles abordèrent la ville, elles commencèrent le sallut qui leur fut rendu respectueusement et passants oultre dans le port, Mr de Guise les regardoit entrer et disoit qu'elles ne manqueroient pas de salluer l'estendard de son gallion, mais voyant qu'elles n'en faisoient rien, ains qu'elles avoient prins leur poste à costé de sa galere, il leur envoya un gentilhomme par lequel il manda à celuy qui y commandoit que s'il ne salluoit l'estendard de son gallion, il feroit tirer sur luy, à quoy le cappitaine desdictes galeres respondit qu'il estoit trez humble serviteur

du Roy de France, que c'estoit l'intention du Grand Duc, son maistre, qu'il reverat le nom et les armes de France comme il debvoit et seroit bien marry d'avoir manqué à luy rendre toute sorte d'honneur, de respect, et qu'il cognoissoit bien les fleurs de lys et les couleurs des armes de France, mais que oultre qu'à ce galion il ne voyoit qu'une simple baniere blanche où il ne paroissoit vestige quelquonque ne de l'azur du champ ne de l'or des fleurs de lys, ne pas mesmes d'aulcun escusson d'armoirie, tout cela a esté effacé par les pluyes et les vents, ne differant du tout rien d'un simple linceul, il avoit souvent couru toute la mer mediterranée et n'avoit jamais veu que les vaisseaux longs eussent commancé de salluer les vaisseaux ronds, ains tousjours le contraire. Que s'il s'en informoit des moindres gents de marine il en apprendroit incontinent la verité, à quoy on ne sceut que repliquer, et n'en fut aultre chose, si ce n'est que Mr de Guise qui lors estoit tout prest à entrer en sa galere pour aller revoir une seconde fois Mr le Legat aux isles, ayant invité pour cet effect les mieux parez de la ville, rompit son voyage et n'y alla plus. Neantmoings ce cappitaine, ayant en diligence envoyé un caic vers Mr le Legat pour l'advertir de cela, Mr le Legat luy manda qu'il salluast en revenant, ce qu'il fit en sortant[1], mais ce fut en tournant ses galeres en sorte qu'on pouvoit interpreter ce salut aussy bien à la ville et aux forteresses et quasi plus tost qu'au gallion. Les consuls vouloient encor aller revoir Mr le Legat et luy offrir un petit presant, mais Mr de Guise le leur deffendit, disant qu'il y vouloit aller, mais il le laissa partir sans y retourner[2].

CXXIII

Du XII mars.

J'avois obmis de vous dire que sur le jugement de la requeste de vision touts furent d'accord de la donner pour huictaine, mais que sur

[1] Peiresc a écrit par inadvertance «et sortant». — [2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 289. Autographe en chiffres.

l'ouverture qui fut faicte par le presidant Mounier d'adjouster que Marroc la prendroit de Gazel dans ledict temps à cause que aulcuns de Messieurs disoient qu'il ne la fauldroit pas bailler par aprez à Marroc comme estant d'intelligence avez Gazel, il y eut partage, estantz demeurez au premier advis Messieurs le rapporteur Ollivier, Toron, d'Agut, de Lambert[1] et Albert[2], et se rangerent au contraire Messieurs Boyer[3], Venel[4] (qui ne vouloit donner que cinq jours), Flotte[5] (qui n'en eut voulu donner que trois et qui eust voulu un in mente retentum d'entamer le procez le lendemain de la huictaine), Antelmy[6], Chaylan, presidants Mounier, Chaine[7], d'Oppede, toutz lesquelz ensemble à cause des trois beaux freres qui ne faisoient qu'une voix ne faisoient en tout que six opinions et les aultres à cause que Mr de Lambert et Ollivier ne font qu'une voix n'en faisoient que cinq, de sorte qu'il y eut partage jusques à ce que Mr le Doyen se reduisit à l'aultre advis. Je pense que le Premier Presidant se tint à cet advis par raison d'estat pour ne sembler retarder l'expedition dont en le pressentant il me dit qu'il feroit filer tant qu'il pourroit les autres procez qui sont sur le bureau et tascheroit d'y introduire tout ce qui pourroit avoir tant soit peu de privilege et aprez qu'il ne seroit pas possible d'esviter que l'affaire ne se mit sur le bureau, car il se chargeroit de toute l'envie, mais qu'on la feroit interrompre et filer tant qu'il seroit possible. Cependant quelqu'un pourroit venir, car quoyque puissent faire les advocatz, il seroit un peu dangereux de rien produire que cez Messieurs ne l'ayent veu.

[1] Raimond Mainier, sieur de Lambert, reçu le 30 avril 1607, mort en 1632.

[2] Jacques Albert, seigneur de Roquevaux, reçu en 1600, mort en 1633.

[3] Jean-Baptiste Boyer (des seigneurs d'Eguilles), reçu en 1604, résignataire en 1638.

[4] Jean Venel, reçu en 1599, résignataire en 1633. Nous avons déjà eu à nous occuper de ce doyen du parlement, ainsi que de plusieurs des confrères compris dans la présente énumération, mais il nous a paru bon de rappeler rapidement l'état civil de ceux de ces magistrats qui ne sont pas aussi connus de nos lecteurs que d'Agut, Ollivier, etc.

[5] Jean-Augustin Flotte, sieur de Saint-Joseph (de la branche de Roquevaire), reçu en 1605, résignataire en 1633.

[6] Jean Antelmy, reçu en 1596, résignataire en 1626.

[7] Jean-Baptiste Chaine, conseiller en 1602, président en 1617.

J'oubliois que quand M[r] de Luxembourg vint voir il commença sa harangue par des regretz de n'y venir à aultres fins que celles qui l'y amenoient et que tout son conseil estoit d'advis qu'il me recusast, ce qui ne se pouvoit faire sans vomir et puis s'arresta là sans passer plus oultre en ce discours, s'estant embarrassé à d'aultres fort long temps qui me servirent de pretexte passable pour luy repartir à tout le reste et faindre d'avoir oublié de relever cette parolle de vomissement pretendu, laquelle estoit bien incivile[1] et m'eust obligé à des reparties plus aigres que ne pouvoit comporter la rencontre de me trouver dans nostre maison.

Au surplus les advocatz s'assemblent encor aujourd'huy comme ils avoient desja faict; j'y serois allé volontiers, mais vous sçavez la mauvaise volonté que nous portent et de Cormis et Reauville. Je les eusse descontenancez au lieu d'y servir. M[r] de la Faye m'a demandé xv pistolles pour cela et pour aultres frais necessaires; je les luy ay baillées incontinant et vouldrois bien y pouvoir contribuer quelque chose de bon.

Je suis encores si enrumé que je ne puis durer et cependant il m'a fallu faire cette courvée de vous escrire toutz cez memoires non sans grande violance à mes yeux, mais je ne le pouvois pas dicter comme ma lettre[2].

CXXIV

Du même jour.

Mad[me] d'Allemaigne est entrée dans le monastere de la Visitation S[te] Marie de Marseille depuis vendredy passé comme pour changer d'air et se recolliger[3] un peu, mais je crois qu'elle n'en vouldra plus

[1] L'expression, quoique incivile, était alors fort employée et l'on sait que Louis XIII dit de son ancien favori Cinq-Mars : *Je le vomis.*

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 291. Autographe en chiffres.

[3] Se recueillir.

bouger, car les Capucins l'ont fort indignement traictée, ayant publié qu'elle estoit venue folle bien qu'elle soit en fort bon estat, à cause qu'elle leur faisoit de grands reproches des longueurs qu'ils apportoient à luy faire venir des religieuses de Paris despuis 2 ou 3 ans, ce qui les occasionna d'user de fort grandes rigueurs envers elle comme par mortification et de la tenir plus resserrée sans la laisser parler à personne, ce qui la mit en mauvaise humeur et luy fit dire quelques parolles rudes que cez gentz interpretarent à follie et ainsin le dirent ils un jour à Mr de Guise qui oyoit messe dans cette eglise, mais si hault que cela fut entendu par quelqu'une des filles de ce monastere qui le redirent à ladicte dame, laquelle en fut si oultrée qu'elle sortit un matin et s'alla jetter à Nostre Dame de la Garde pour se tirer des mains desdicts Cappucins et y pouvoir envoyer querir ceux qui luy feroient de besoing pour mettre ordre à ses affaires, mais elle fut suyvie de prez par trois Cappucins qui la ramenerent avec viollance et la resseirrerent encores plus, dont elle fut si picquée qu'elle ne voullut plus se confesser à eux, de façon qu'ils allerent prier le pere Michaellis, jesuiste[1], pour la venir confesser, ce qu'il fit de cela il y a environ deux moys, depuis lequel temps Mr de Guise en ayant donné advis aux marquis d'Oraison[2] et des Arcs[3], le m[arquis] des Arcs fit dessein de l'enlever et la faire conduire aux Arcs pour l'esloigner du monde et la tenir soubs bonne et seure garde, attendant la succession du marquis d'Oraison et s'en declara un peu inconsidereement aux Cappucins et y voulut employer ledict pere Michaelis pour la disposer de sortir du monastere. Cependant le grand vicaire de l'Evesque de Marseille, en ayant eu vent, par deliberation du chapitre s'en alla visiter cette dame; il eut peine d'avoir les clefs pour y entrer; enfin les Cappucins les luy

[1] Nous avons trouvé mention de ce père un peu plus haut.

[2] La terre d'Oraison fut érigée en marquisat (1588) au profit de François d'Oraison, vicomte de Cadenet. Il s'agit sans doute ici de son fils André.

[3] La baronnie des Arcs (arrondissement de Draguignan, canton de Lorgues) fut érigée en marquisat (1612) en faveur d'Arnaud de Villeneuve, dont le fils Antoine fut, en outre, marquis de Trans (1626) par testament de Jean de Villeneuve.

baillerent, disants qu'il pourroit bien la trouver en bonne assiette, mais que dans les xxiv heures elle changeroit. Il la trouva fort rassise; elle luy fit ses plaintes toutes trez justes et aisées à verifier, luy dit qu'elle desiroit sortir et se mettre chez quelque dame d'honneur où elle peut voir quelques personnes pour donner ordre à ses affaires. Le vicaire luy remonstra que cela ne seroit pas bienseant, qu'il falloit plus tost qu'elle entrast dans quelque aultre monastere par emprunt; luy proposa celuy de la Visitation; elle luy dit que s'il le luy conseilloit elle y iroit volontiers; il se chargea de les aller disposer à y consentir et la laissa en cez termes. Le vicaire en alla parler aux dames de S[te] Marie, lesquelles y faisoient grande difficulté et en voulurent consulter, enfin presterent leur consentement à condition que les Cappucins l'agreassent, lesquels estoient en grande perplexité d'apprehension qu'elle ne changeast de volonté et qu'on ne voulut introduire les Jesuistes ou les dames de la Visitation dans le monastere qu'elle avoit fondé. Mais on les asseura que la maison n'estoit nullement duisable aux dames de la Visitation et encores moins aux Jesuistes. Enfin, de crainte que le voyage des Arcs ne fit aller à vau l'eau leur fondation, ils aymerent mieux consentir qu'elle allast à la Visitation. Et n'ayants plus de credit sur elle, dirent au marquis des Arcs qu'il employast le pere Michaellis jesuiste pour la disposer à sortir, ce qu'il fit, et il fit amener une litiere pour la conduire dans laquelle elle se mit et se laissa conduire jusques aux Arcs qui sont hors la ville de Marseille où estant elle commanda aux mulletiers de rentrer dans la ville par la porte d'Aix et la conduire au monastere de S[te] Marie, et sur la difficulté qu'ils en faisoient ou ceux qu'on luy avoit donnez pour la conduire, elle dit qu'elle sortiroit donc et s'y en iroit à pied, de sorte que pour esviter que le monde ne s'en scandalisast, ils consentirent de la mener à la Visitation où les dames la receurent entre deux portes sans l'ozer introduire du tout qu'elles n'eussent un mandement plus exprez par escrit de la main du grand vicaire, lequel arrivé elles la receurent charitablement, et despuis elle y est demeurée fort consolée et sans aulcune apparence de follie, ayant prins grand plaisir de voir la beaulté

de leurs exercices spirituels et la grande charité et amitié reciproque qui est entre elles, dont elle est si bien edifiée que je ne pense pas que (si elle demeure en bonne assiette d'esprit) elle en vueille jamais sortir. Le marquis des Arcs, se voyant befflé, voulut s'en prendre aux Jesuistes qu'il avoit luy mesme introduicts, et fit courir bruict qu'ils avoient non seulement enlevé cette dame, mais qu'ils avoient expilé touts les calices, ciboires, et aultres ornements de l'eglise, et toutefoys ils n'y avoient pas songé. Et d'aultant qu'il en a couru divers bruicts, je vous en ay voulu mander toute la verité[1].

CXXV

Du 15 mars.

Mr de Mane commence à se cabrer contre Mr de Guise, recognoissant qu'il l'a befflé, car pour le Viguerat[2] on a dit qu'il estoit trop habille homme et qu'il a trop à perdre, qu'il en valloit mieux un qui n'ozast souffler tel que pourroit estre Dardene à qui d'allieurs on est engaigé de parolle en faveur de Blanche, sa belle sœur[3], laquelle le veut viguier absolument. D'aultres plus meschans disent que Mr de Mane a peur que sa bonne intelligence avec Mr de Guise ne luy nuise auprez du Roy et qu'elle ne le rende suspect et qu'il publie son mescontentement pour guarir ce soubçon de sorte que de Beaudirnar pourroit bien courir la fortune aussy bien que tout aultre[4].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 292. Autographe chiffré.

[2] La fonction de viguier.

[3] La trop fameuse Madame Félix.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 294. Autographe en chiffres. Cette note est adressée à un prétendu «Monsieur Berger, pratticien, à Paris», lequel n'est autre que Valavez.

CXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Comme je voulois tantost clorre une despesche pour vous l'envoyer, on m'a apporté les vostres du 24 et 27 du passé lesquelles m'ont osté d'une grandissime peine, ayant trouvé bien estrange leur retardement si extraordinaire. J'ay aussytost envoyé à Simeonis la lettre de Mr de Gomerville qui vient de m'en envoyer la responce, et ay porté moy mesmes au palais à Mr d'Oppede celle qui luy estoit adressée, avec les deux gazettes du 24 et 27, et au retour du palais j'ay passé le temps à lisre voz lettres, et au lieu d'en empirer le mal de mes yeux, il semble qu'il se soit temperé. Mais parce que Mr d'Oppede presse d'envoyer la despesche, je ne vous sçaurois faire de response par le menu, ne escrire à personne. J'avois oublié de vous advertir que Bresson estoit arrivé et que je me contentay d'ouvrir le couvercle de la cassette, et voyant que les plantes sembloient estre bien, je la refermay, à cause des grands vents qu'il faisoit lors, pour ne les esventer, et pour les faire porter ainsin toutes closes à Beaugentier dont je chargeay nostre jardinier qui estoit venu pour Mr d'Oppede. Je l'avois retenu deux jours aprez attendant si le plan du parterre de Mr d'Aix ne viendroit poinct. Mais le fruittier est arrivé icy aujourd'huy par lequel j'escriray à Beaugentier pour faire revenir nostre jardinier, et luy faire planter ce parterre. Je n'ay regret si ce n'est qu'au deffault de lune dont le croissant est passé seulement de sorte qu'il fauldra attendre la prochaine lune. Cependant le gros froid sera passé. Je feray travailler au plan de la maison cloistre et entre-deux, sitost que Mr Lombard qui est allé à Marseille sera revenu.

Tout presentement Bresson vient de revenir de Marseille et passe oultre en Cour. Je luy bailleray des greffes de Mr d'Espinouse et des pommes sans fleur, et de celles d'oultre mer qui sont trez bonnes dont

IMPRIMERIE NATIONALE.

j'ay vescu tout cet hyver. Quant aux raisins de Maistre Claude, la souche en est morte l'année derniere, mais j'ay apprins que la marcotte en estoit venüe de Barjols[1], et pense que nous en pourrons avoir de là. Il sera bon pour le Cassianus d'attendre la dernière edition de Douay. Cependant je vouldrois bien que vous eussiez memoire de Mr du Puy, de toutes les editions qu'ils en ont et si en aulcune d'icelles l'epistre de Sainct Castor n'y est poinct au commancement. Pour le Campanella je seray bien aise d'avoir tout ce que vous en trouverez.

Je viens de recevoir du Martigues une lettre de Mr d'Aubery que je vous envoye, avec une de Chaudy qui me mande que le Cardinal[2] commance à songer de mettre pied à terre. Le temps s'est fort adoulcy à ce soir et possible partira il cette nuict. J'en auray lettre demain au matin Dieu aydant par les poissonniers, et possible luy despescheray je un laquay, sur le subject de cez maladies dont j'ay grand regret, bien que graces à Dieu pour encores il n'y ayt personne de nos amys qui soit attaqué. J'ay tousjours retenu Mr Astier dans des termes que je luy ay osté tout subject de rompre. Seulement j'ay refusé de faire certaines choses qu'il vouloit, et il est si entier en ses volontez qu'il ne veult estre desdict de rien que ce soit. Je le respecte comme un seigneur et ne vouldrois pas le perdre; n'en ayez pas de regret. Je le laisray tousjours sur son tort et ne me laisray pas seulement emporter jamais aux seuls reproches.

Encor oubliois je de vous dire qu'à son reffus j'envoyay le cousin de Meaux porter vostre lettre à Mr de Rua à Marseille avec celle de Ferron. Il fit le fou et l'enragé à l'abbord. Mon cousin, à qui j'avois donné le mot du guet pour cela, luy dit qu'il le vouloit laisser dormir dessus, et qu'il l'iroit revoir le lendemain, ce qu'il fit et le trouva bien plus acostable sans toutesfoys en pouvoir tirer une chose qu'une lettre à moy, par laquelle il m'escripvoit que la diversité de noz comptes ne se pouvoit concilier que par la levée de nos sels, qu'il y avoit six navires à leres pour en charger, lesquels dans la fin de ce moys pourroient

[1] Sur cette localité du Var, voir le recueil Peiresc-Dupuy (III, 125, 733). — [2] Fr. Barberini.

avoir chargé tout ce qui nous restoit de 1623 et ceux de 1624 et lors il nous payeroit un conte juste. Mais il dict de bouche à mon cousin que si nous voulions que noz rigordes fussent enlevées, il se falloit resouldre de donner quelque pot de vin aux commis qui faisoient faire le chargement, et que pour faire charger les aultres, c'estoit à nous à prier Besut, car luy n'eust osé luy escrire de nous preferer pour n'offencer les aultres proprietaires. Mon cousin m'offrit puisqu'il alloit à Beaugentier de passer oultre à Ieres aprez avoir planté noz fleurs, et je luy baillay la lettre que Rua m'escrivoit pour la monstrer à Besut à qui j'escrivis le mieux que je peus et luy baillay ordre de payer ce qui seroit necessaire pour le chargement de nos sels, avec la creance à mon cousin de faire payer ce rançonnement ou paraguantes pour sortir de cez volleurs.

J'envoyeray la lettre du P. André en Avignon par voye asseurée et en feray retirer la responce, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce jeudi à 10 heures du soir, xii mars 1626.

J'ay envoyé inhiber de Cujes de l'authorité du lieutenant et informer de son attemptat. Faictes feliciter Mr Toron de l'affaire du s^r^ de Peilha qui nous a bien servy envers le Lineager à qui Mr Toron avoit promis de voir ses pieces et luy en escrire sans qu'il en aye rien faict, dont je suis prins à garent. Je vouldrois bien avoir payé quelque chose et que vous eussiez attrappé ce livre chez St Clair qui est un vray imposteur, je crois, et ay tousjours creu qu'il avoit ce libvre.

Je rendray demain les expeditions de Mr Borrilly.

Sur la presentation des lettres de Lyrins, aprez avoir faict appeller les parties, il y a eu expediant passé de leur consentement portant qu'elles sont renvoyées au Roy, et cependant (à cause de l'attribution à la Cour) que les lettres seront enregistrées sans prejudice des droicts des parties en attribution d'aulcun nouveau droict.

Je vous remercie de la minutte des lettres. Cela esveillera ma negligence pour en sortir avec moins de regret. Et quant à la visite du procez principal du Marquis d'Oraison, je loüe fort vostre proposition de vous aller loger pour quelques jours chez le procureur qui s'en sera chargé, car vous aurez plus de liberté d'y travailler et leur osterez les ombrages qu'ils peuvent prendre. Il est trop tard pour voir d'aujourd'huy la requeste de Mr de Crequy, mais sur ce que vous m'en escrivez, je trouve qu'il faict ce qu'il nous fault, pour mettre toute cette affaire au croc. Je va chercher la commission pour faire appeller Mr le Connestable et si je la trouve d'abbord, vous l'aurez par cette voye. Sinon ce sera par le premier. Je pense qu'il ne nuira pas de l'esnoncer à la nouvelle commission que vous leverez et de dire que le dict sr Connestable estoit lors au siege de Montaubán, ce me semble, et que les guerres qui ont esté depuis, ont faict reculer l'execution d'icelle.

Je feray cependant fossoyer la terre du parterre de l'Archevesché pour la bien preparer, attendant que la lune soit bonne pour le planter. Mais je suis en peine du plan des cabinets qui sont au bout. Si le lieu n'estoit si sec, j'y eusse voulu des ormeaux. Mais la secheresse les laisroit trop tarder à venir. Il y a là une allée de meuriers blancs desja accoustumez à cet air et à ce terrain, lesquels il fault arracher pour faire place au parterre. Possible les feray je replanter à ce bout pour les cabinets, avant la fin de la presante lune[1].

CXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Il partit hier au matin un gros pacquet mien que je vouldrois bien avoir baillé au sr Artauld, presant porteur, qui a de coustume de faire

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 295. Autographe.

diligence, mais je verray si Mr d'Oppede luy vouldra bailler un billet pour le prendre en chemin s'il le trouve. Je viens de recevoir presantement les deux fagots que vous aviez baillez à Mr d'Aunan qui passa hier au soir. J'envoyeray à Mr d'Espinouse demain celuy des greffes sans le despaquetter afin qu'il fasse luy mesmes les antes qu'il vouldra, et puis nous renvoye quelqu'un pour Beaugentier. Il les fera mieux que noz gentz, et sur de beau plan, et nous donnera des arbres touts antez si tost qu'ils se pourront lever, tant que nous en vouldrons. Pleut à Dieu que ceux de Mr de la Baroderie fussent venus par mesme moyen, car je crains que Mr d'Espinouse ne s'en vienne ça bas lorsqu'ils viendront. Un conseiller de Grenoble a envoyé des pommes à Mr Flotte, qui m'en envoya un peu entre lesquelles j'en trouvay d'une sorte que je n'avois jamais veüe qui sont avec l'escorce rouge fort brune, mais comme couverte de terre aspre en maniant et le goust est entierement de la poire Camousine, et aulcunes sont un peu rouges par dedans et tiennent de la flamboise (*sic*), de la pomme calleville; j'en ay envoyé demander des greffes.

Je vous envoye la relation de los Alombrados, c'est à dire celle du sr Ant. Novel, car je n'ay pas encores peu trouver la vostre, mais je la chercheray tantost et la feray transcrire de mesme main. Vous verrez par les lettres de Mr d'Aubery le piteux estat des gents de la suitte de Mgr le Cardinal Legat que je plains infiniment dans sa resolution de ne pas bouger de sa gallere. J'y envoyay hier un de mes gents, qui sera icy à ce soir ou demain au matin; nous verrons ce qu'il pourra dire. Il faict aujourd'huy fort beau temps; s'il continuoit demain, il pourroit s'en aller.

Simeonis me vint voir hier et me dict que Mr de Gomerville luy mandoit de me remercier et qu'il m'avoit escript, mais ne me disoit rien de l'offre des livres[1]. Je crois qu'il avoit quelque dessein de les retenir, pour quelque sien parent, à ce qu'on m'a soufflé aux oreilles, qui fut cause que je luy dis qu'il estoit vray que le dict sr m'avoit escript

[1] Les livres de l'ancien archevêque d'Aix, Gui Hurault de l'Hospital.

une fort honneste lettre, par laquelle il me mandoit qu'il seroit bien aise que je disposasse de quelques uns de ses libvres; il me dict lors qu'il le luy mandoit aussy à luy; je luy dis que j'en avois faict faire un memoire extraict sur celuy qui s'estoit faict en sa presance, dont j'en avois retranché la plus grande part et que je me contenterois d'en prendre quelques uns pour m'entretenir, attendant que Mr de Gomerville s'en vinst et que nous vissions quel prix on vouldroit mettre au reste, suyvant lequel nous pourrions voir s'il y auroit lieu d'y entendre, et que pour cet effect nous pourrions retourner demain à l'Archevesché pour les faire choisir, ce qu'il trouva bon, se dict il; je vous donneray advis du succez et escriray aussytost à Mr de Gomerville, dont la courtoisie est nompareille.

Nous n'avons pas d'aultre nouveaulté à vous dire pour le presant et finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 14 mars 1626.

Madame la presidante de Seguiran me dict hier qu'elle eust bien desiré d'avoir le nouveau Brevet de son filz Gaspard, pour le notifier au chappittre, à cause d'un chanoine qui estoit malade, ensemble les aultres papiers sur la precedante nomination du Roy qui furent portez au grand Conseil et où ils ne servent plus de rien, et finalement une procuration de son dict filz pour l'administration de ses affaires de deça, attendu qu'il est arrivé quelque differant avec les prebstres de Bouc qui n'eust pas esté si elle eust eu cette procuration. Pour le nouveau Brevet, je luy dis qu'il falloit attendre que Mr l'Archevesque prestast son serment de fidelité pour lever les lettres patentes, et pour le restant que je vous en escrirois. Cependant sur l'occasion de cette maladie on envoya prier le Vice Legat de ne poinct bailler de dispance de la regle de Viginti pour les prebendes de cette Eglise icy jusques à ce que Mr Seguiran fut remply, ce qu'il nous a promis de faire, comme n'es-

tant pas tenu de dispencer, s'il ne veult, encores qu'il soit tenu d'admettre les resignations. Il n'y aura pas de mal que vous en consultiez quelqu'un de par de là, pour voir si on pourroit fournir quelque aultre meilleur expediant ou faciliter celuy la.

Vostre bien humble frere et serviteur[1].

CXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Depuis nostre derniere despesche d'hier sur le tard par le receveur Artaud, nous receusmes la vostre du 3me avec l'advis d'une precedante du 1 par le prieur de Moustiers qui a faict comme les aultres coureurs de postes de ce païs. J'ay envoyé sçavoir chez Coculat si on avoit de ses nouvelles, et on m'a mandé qu'il n'estoit venu qu'en carrosse et qu'il estoit à Grenoble, de sorte que nous sçaurons quand Dieu vouldra les nouvelles qu'il apportoit sur l'arrest de cez despartementz que nous ignorons encores; vous pouvez penser si c'est bien patiemment.

Vous verrez dans la lettre cy joincte que vous rendrez close aprez l'avoir leüe le depart de Mgr le Legat advenu seulement à ce matin; je crois fermement avec le beau temps qu'il faict, qu'ils seront heureusement passez à travers tout ce goulfe. J'estois en grande apprehension de leurs maladies.

On travaillera dez demain à transcrire les 4 actes de la Chambre des Comptes, auxquels j'en feray joindre quelques aultres, et si j'y puis aller, nous multiplierons bien mieux le nombre.

Mr du Boulay m'escript de Venize du 12 febvrier qu'il y avoit un Ambassadeur de Gabor, pour offrir ligue à la segneurie.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 297. Autographe.

Je feray faire recherche des Marcottes de Pau, et ay fait aboucher Maistre Claude avec Mr Aguillenqui sur celles de Barjols, mais ils ne se sont pas trop bien accordez. Il fauldra envoyer sur les lieux. On me faict feste d'un raisin de Damas qui n'a du tout poinct de pepin non plus que la Corinthe. J'envoyeray voir que c'est par mesme moyen, et ay envoyé chercher les bulbes du jardin de Napolon[1], mais on a respondu que tout avoit esté desrobbé. Pour l'homme de Perse, il me dit qu'il n'avoit peu se charger de Bulbes venant de si loing, mais qu'il en feroit venir; je l'en ay fort prié. Et un autre de mes amys m'a encores promis d'y en faire exacte recherche pour l'amour de moy. J'ay faict escrire tous noz plus curieux apoticaires, de tous costez, pour envoyer chercher de la Prevanche blanche. Les grands vents qu'il fit cez jours passez avoient bruslé toute sorte de fleurs.

Le sr Ænea continue tousjours ses operations lesquelles vont fort lentement, mais tousjours y a il de l'amendement peu ou prou du jour à aultre. Il n'a pas voulu hazarder de me rien coupper, et va consumant et faisant fondre mon fic peu à peu, quasi insensiblement. Monsr Lombard est revenu; je luy ay parlé du plan de l'Archevesché. Il y mettra la main dez demain, toutes choses laissées, et y adjoustera tout ce que vous desirez des environs. Il a fort approuvé le dessein du parterre, mais nous sommes bien en peine du choix des arbres des cabinets et arbrisseaux des palissades. Vous debvriez bien resouldre cette difficulté, car pour les broderies[2] le Bouys les fera.

Nous n'avons pas entendu le nom de Merisier sur lequel vous voulez greffer les cerisiers de Mr Robin. A propos de mots, on nommoit cez jours cy l'Astragalus ou ossellet du tallon, un garignon. Verifiez, je vous prie, si on le nomme ainsin en bon langage, et comment on appelleroit ce que nous appellons desfaire noz olives. Si on ne dict poinct pressurer les noix et la graine du lin pour en tirer l'huille.

Le sr Enea m'a faict rompre le caresme, au moings pour des oeufs, au lieu de poisson, n'en soyez plus en peine.

[1] Le jardin de Sanson Napollon à Marseille. Voir sur S. Napollon les trois tomes (*passim*) du recueil Peiresc-Dupuy. — [2] «Broderies» pour «bordures».

Je vous avois envoyé des pacquetz pour le s[r] Moliny; s'il est party, il les nous fauldra r'envoyer, si ce n'est qu'il eust laissé charge là à quelqu'un pour les ouvrir et executer.

Je ne sçay comment j'avois oublié de vous remercier du cachet que je trouvay excellent tout à fait, et seray bien aise de l'avoir. Quand je vis vostre lettre du 3 et que j'apprins que vous n'aviez pas encores monstré mon roollet à M[r] de Gomerville, comme j'avois pensé en voyant sa lettre, j'envoyay differer l'assignation de rentrer au cabinet pour attendre voz prochaines despesches, croyant qu'il y doive avoir quelque ordre plus precis.

Au surplus, estant quasi quitte de mon Rhume, je suis allé à ce matin à S[t] Saulveur pour ouyr le sermon, et ayant rencontré M[r] de Luxembourg je luy ay faict mes excuses du retardement de ma visite à cause du rume (*sic*) qui me debtenoit à la chambre; il les a acceptées fort courtoisement, et aprez le disner je luy suis allé rendre sa visite, puisque je n'estois plus de ses juges. Il y avoit grande compagnie de Mess[rs] des Contes, et M[r] le conte de Carces y estoit aussy; je luy ay renouvelé mon excuse, qu'il a receue comme le matin, et m'a reiteré la priere de faire accellerer le jugement de son affaire. Je luy ay redit que cela ne pouvoit pas dependre de moy, et luy ay demandé s'il prendroit plaisir qu'au cas que ses affaires le retinssent en Cour, on ne laissast pas de le poursuyvre icy avec la precipitation avec laquelle il poursuyvoit ses parties; il a esté bien empesché et s'en est excusé sur l'assignation precise au commancement du caresme. Je luy ay dit entre aultres choses, que m'ayant luy dit l'estat qu'il faisoit de l'amitié de M[r] de la Ville aux Clercs, c'estoit une des plus fortes considerations qui m'amenoient chez luy pour luy tesmoigner le bon gré que je luy en sçavois, sur quoy il a reiteré qu'aprez le procez M[r] de la Ville aux Clercs n'auroit pas de meilleur amy que luy. On le vouloit faire mettre au jeu, ce qui m'a servy d'honneste pretexte pour le retenir moins et me suis retiré. Il a voulu me reconduire jusques au bas du degré à toute force, disant qu'il me vouloit venir remercier de rechef chez moy de l'honneur que je luy faisois. Je m'attends à l'aller conjurer à l'extremité,

IMPRIMERIE NATIONALE.

de se donner encores un peu de patiance, au cas que personne ne soit lors venu. On a bien un peu de tort de negliger de si importantes affaires de la sorte. Il est fort tard. Je finis en remettant le faict de Mr de Colonia à vostre retour et demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce dimanche au soir 15 mars 1626 à xi heures.

Je donneray cette lettre à Mr d'Angles ou à La Fille qui est à Mr le conte de Carces, qui m'en ont faict si grande instance. Et ce seroit les desobliger que de ne leur donner des lettres[1].

CXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous escrivis amplement vendredy dernier par la voye ordinaire et fis deux recharges, une du sammedy par le receveur Artaud, et l'aultre du dimanche au soir par Mr d'Angles qui est allé à la suitte de Mr le comte de Carces, lequel partit lundy au matin. Lequel jour à l'issüe le prieur de Moustiers m'apporta voz despesches du 28 du passé avec un cachet bien conditionné. Le jour d'aprez je receus l'aultre du 6me de ce moys et en mesme temps j'envoyay rendre toutes les lettres y joinctes, et mesmes celles des Cappucins, de toutes lesquelles le gardien de cette ville voulut se charger et promit d'envoyer celles qui estoient adressées tant à Marseille et au Martigues qu'à Forcalquier,

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 298. Autographe.

et de m'en apporter toutes les responces au premier jour. J'ay escript à ce matin au consul Durand et à Mess[rs] Viaz et Signier du voyage de M[r] des Hayes Cormesmin[1] selon les termes que vous me mandiez; sitost que j'en auray la responce je vous en feray part.

Quant aux livres de M[r] de Gomerville[2], puisque j'ay tant attendu, j'attendray encores quelques jours, pour voir s'il envoyeroit quelque nouvel ordre à Simeonis, depuis qu'il a veu mes billets, et differeray par mesme moyen de luy respondre. J'avois oublié de vous advertir que nonobstant les inhibitions que je fis exploicter à de Cujis[3], il a voulu passer oultre. Je faicts decreter l'information des contreventions, et envoyeray des iteratives inhibitions.

M[r] Guerin presse tousjours de plus en plus, et je ne sçay quelles deffances apporter au contredict de sa pretendüe parcelle de biens. Dieu vous veuille r'amener bientost sain et sauve pour soubstenir le fardeau de la maison, car j'y succomberois. J'ay prins plaisir de voir ce que vous me mandez de la consultation sur la derniere requeste du s[r] de Crequy et crois de faict qu'en nous deffendant, nous obtiendrons plustost les inhibitions particulieres de nous troubler et plus prompte expedition que si nous consentions simplement à la jonction, auquel cas les Advocats nous feroient nacqueter comme de coustume à contester sur chaque syllabe et sur la preseance des signatures.

Au surplus M[r] de Mondevergues est bien empesché de ses contenances pour raison de sa chappelle des Celestins, comme vous verrez par les pieces cy joinctes qu'il m'a envoyées. Vous ferez ce que vous pourrez, mais je crains bien que vous n'y ayiez de la peine. A ce soir on m'est venu dire qu'un Barre qui venoit de Grenoble a esté prins par les gents de M[r] de Montauban avec tous les mulletz qu'il accompagnoit, où estoient les hardes du conseiller Ballou revenu de Grenoble depuis 3 ou 4 jours. Et on me vient d'adjouster que Billon disoit avoir

[1] Peiresc a très nettement écrit *Cormesmin*. Sur le voyageur Des Hayes, baron de Cormenin, voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 529 et suiv.; II, 219).

[2] Les livres de la bibliothèque de feu l'archevêque d'Aix, Gui Hurault de l'Hospital.

[3] *Sic.* Mais dans les lettres chiffrées, comme en d'autres passages, on lit *Cujes*.

apprins qu'entre aultres choses on avoit prins un mullet chargé de fruicts, que Mr de Marchier envoyoit en cette ville, dont je serois bien marry pour l'amour de luy. Cela me tient en grande peine des caisses de mes livres dont je ne sçay poinct l'adresse que vous avez faicte à Lyon, ou bien le sr Buon, car les courses et pilleries sont fort frequentes. Un huissier que la Cour avoit envoyé à Grenoble pour l'intimation de l'interdiction du faict de Satournon est revenu par Valance, et m'a dict que vendredy Mr le Connestable fit publier l'assault general qu'il vouloit donner le lendemain à midy à Soyon[1] aprez l'avoir battu quelques jours, et que le lendemain Mr de Bressieux[2] s'advanceant ne trouva aulcune resistance, toute la garnison s'estant enfouye la nuict et n'ayant laissé qu'une sentinelle endormie toute seulle. Cependant il adjouste qu'estant à Chabueil pour continuer quelques executions contre le filz de Gouverno, ceux du Poulsin vindrent ravager tout le bestail du terroir dudict Chabueil ayants passé le Rosne et penetré deux lieux dans le Daulphiné et ammené tout ce qu'ils eurent eu rencontré à leur chemin.

Tout maintenant le jardinier vient d'arriver de Baugentier pour travailler au parterre de Mr d'Aix, et m'a apporté une boitte de Tulipes et Anemones assez jolies, mais rien d'exquis. Ensemble cinq fleurs de Narcisses jaulnes doubles trez beaux de ceux qui furent plantez en janvier. Je n'en ay jamais veu de plus beaux. Il y en avoit un plus large qu'un ducaton merveilleusement double et bien doré. Les aultres estoient moindres, mais touts fort beaux, entr'aultres un jaune pasle fort bigearre dont ce qui estoit double estoit enfermé dans des feuilles simples qui l'enveloppoient comme les roses jaulnes. Mais le Prieur a esté si mal advisé de les cueillir, sans verifier sur ses memoires et recognoistre quels estoient leurs vrays noms et de quelle main ils venoient. Il est grandement nonchalant et a laissé tout faire à mon cousin de Meaux, de qui il m'a envoyé les roolles des Anemones et aultres plantes,

[1] Sur cette localité de la Drôme voir (*passim*) les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy.

[2] Louis de Grolée de Meuillon, marquis de Bressieu. Voir sur ce capitaine les *Mémoires* de Bassompierre (II, 58).

sans me dire s'il en a reservé aulcune coppie par devers luy ou non. De sorte que je le tiens assez simple pour n'en avoir poinct gardé, ce qui m'empeschera de les vous envoyer pour le present, comme j'eusse faict, en attendant de les faire transcrire, pour en retenir aultant, crainte que si la despesche se perdoit en chemin, nous n'eussions perdu toute ressource de les recognoistre. Il mande que les Cardinales estoient en trez bon estat, comme aussy les fleurs de la Passion, l'Oreille d'ours et l'Hiacynthe des poetes, qu'il dict avoir poulsé dans la caissette. Les Œuillets estoient un peu mal traictez.

Je vous envoye afforce lettres de celles du Roy et des secretaires d'Estat ou leurs commis que vous m'avez demandées, tant au Parlement et Chambre des Comptes qu'aux premiers presidants, gents du païs et consuls d'Aix. J'ay mandé à Marseille et en Arles pour en avoir de ce costé là aussy, et les vous envoyeray incontinant, mais ce n'est pas chose qui presse, car on escript fort rarement à cez gents là. Mr d'Oppede desire fort que vous luy fassiez r'envoyer les siennes, parce que ce sont des tiltres d'honneur dans une maison, et desire bien que les plus fraisches soient leües pour servir d'instruction des affaires presantes. Nostre greffier a besoing semblablement de r'avoir les siennes parce qu'il en est chargé, et j'y en ay mis une de la legation d'Avignon, que Mr du Puy sera possible bien aise de joindre à l'arrest de verification des facultez que je luy avois envoyé, comme aussy j'en ay laissé une aultre concernant un reglement des taxes d'un commissaire qui avoit presidé à une assemblée de ceux de la religion pour y prester le serment de fidelité et desadveu des procedures des Rochelois. Laquelle Mr de Lomenie ne vouldra pas obmettre en ses recueils, parce que cela porte reglement, suyvant quoy nous n'avons pas voulu laisser donner aulcune force à personne en cas semblable. Le greffier du païs dict que quand le Roy escript soit au corps des Estatz de la Province, soit aux procureurs du païs en particulier, il ne distingue poinct l'adresse et met tousjours : aux gents des trois Estats, sans dire jamais aux procureurs du païs. Il fauldra pareillement renvoyer celles de Messrs des Comptes.

C'est tout ce que je vous puis dire et qu'il vous plaise accompagner de bouche cez lettres de[1] M[r] Le Beauclerc, Pelletier et cardinal Spada[2], des compliments convenables. Je voulois escrire à Mess[rs] de Lomenie et de la Ville aux Clercs, mais je suis constrainct de remettre à la premiere occasion malgré moy. Cependant je vous envoye tous les papiers qui se sont trouvez en l'un et l'aultre sac des deux parties sur ce que vous m'aviez proposé. Et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 19 mars 1626.

On dict que M[r] de Guize s'en va en Cour dans 7 ou 8 jours.

J'ay puis eu plus de loisir que je ne pensois de vous faire transcrire la lettre du cousin de Meaux et son memoire des graines, où j'ay trouvé le Geranium mentionné entre les graines, ce qui m'a faict doubter que nous ne l'ayions cherché en vain avec le pauvre Iucca, quand nous les cherchions, et si cela est il aura bien eu loisir de mourir de secheresse entre les graines dont je n'avois pas ouvert les sachets. Et il ne me souvient pas que vous en ayez envoyé de rechef, pour le moings que vous l'ayez mentionné au roolle du contenu de cette derniere cassette[3].

CXXX

Du 26 avril 1626.

J'ay faict chercher les requestes d'evocation que vous demande M[r] Galand, mais il ne s'en est du tout rien trouvé dans le sac de M[r] de Pleurs que le seul arrest d'evocation et renvoy à Dijon dont je vous

[1] C'est-à-dire *destinées à*.

[2] Ces personnages ont été déjà mentionnés dans ce volume et dans les trois premiers.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 303. Autographe.

envoye coppie à toute advanture pour vous espargner la peine de l'envoyer chercher, s'il pouvoit servir. Mais dans le sac de Mr de Brante, qui estoit encores en vision entre les mains de Gazel, j'ay faict transcrire les requestes d'evocation avec sa demande et une coppie de requeste contraire de Mr de Pleurs qui s'y est trouvée joincte par hazard, laquelle est de febvrier 1623. Il faict mention d'une aultre de mars mesme année, mais elle ne s'y est pas trouvée. Il fault que les originaulx soient demeurez à Paris quoyque nous aye dit Mr de la Ville aux Clercs, car Mr de l'Estang n'a pas mesme laissé aulcune des procedures faictes icy et l'on avoit envoyé si precipitamment à Paris la coppie de l'inventaire de production du sr de Brantes, qu'on n'en retint poinct de coppie et qu'on a prins la vision. Il a fallu payer le clerc du rapporteur pour le luy faire coppier à luy mesmes, attendu qu'il demeuroit par devers le rapporteur avec le chargement de Gazel mis au bas, ce qui a faict perdre quelques jours aux advocats, et dez qu'ils le peurent avoir ils s'assemblerent et y ont travaillé quelques seances et dressé leurs ecritures, mais elles ne peuvent pas estre au net de ce coup.

Quant aux alliances, je vouldrois bien trouver quelque chose qui eut bon fondement, principalement du chef que vous dictes de la maison de Rodulf[1]. Et si les memoires que Mr de la Verdiere m'avoit données aultrefoys estoient vrayes, il y en auroit prou, car il disoit que l'ayeul du conte de Carces, à presant vivant, avoit quattre sœurs mariées l'une au sr de Vins, l'aultre au sr de la Molle, l'aultre au sr d'Entrevaux et l'aultre au sr de Limans Rodulfe, auquel cas Mr de la Verdiere se trouveroit cousin remué de germain avec Mr de Luxembourg et plusieurs aultres. Mais j'ay verifié que c'est une billevesée tant pour celle mariée à Entrevaux que pour celle de Limans au lieu duquel mary elle feut abbesse d'Ieres. Bien est il vray qu'une sienne sœur fut mariée au sr de la Molle dont une fille fut mariée au sr de Gaubert

[1] Voir à l'Appendice un tableau généalogique dressé par M. le marquis de Boisgelin, où sont éclaircies toutes les difficultés que peuvent présenter les indications fournies par Peiresc. Ce tableau me dispense de mettre ici la moindre annotation.

comme vous aviez escript sur le memoire du s^r de la Verdiere de vostre main. Quant à Mr de Cujes, Mr de la Faye s'est trouvé en main la requeste de recusation preparée contre luy, dont je vous envoye la coppie, où vous verrez qu'il estoit cousin germain de la femme du s^r de Maligay, qui fut par le mariage de Madeleine de Glandeves (sœur de François, seigneur de Cujes, pere du conseiller) avec le s^r de Limans Rodulf, et la dame de Maligay est cousine germaine de Mr de Luxembourg par le moyen d'une fille dudict s^r de Limans d'un second mariage avec une de Cubieres, laquelle fille du s^r de Limans estoit mere du s^r de Luxembourg qui pourroit avoir les noms des meres et ayeulles du dict s^r de Limans. Je crois qu'il se trovueroit des alliances, mais en degrez esloignez.

D'alliance avec le presidant Carriolis, avec Mr de Monts, je n'en ay peu apprendre aulcune. Celle de Mazarques est notoire, car le conseiller de Montz en a espousé la fille, ce qui lie le pere et le fils. M^r d'Antelmy est pere de celui qui a espousé la sœur de la conseillere de Monts. Mr de Mouriez est neveu dudict s^r de Mazargues. Mr de Vergons est frere uterin d'un aultre neveu dudict s^r de Mazargues. Je fouilleray tant que je pourray, mais je n'en espere pas grande chose qui vaille de plus. Bien vous ay je mandé que Mrs de Monts freres accompaignoient Mr de Luxembourg à la sollicitation de leur chef. Il y auroit tousjours quattre parentz au degré, ce qui suffit en ce Parlement icy, et si bien les deux peres tant de Montz que de Mazargues se sont desmis de leurs charges, si est ce qu'ils entrent toutz les jours quand bon leur semble et Mr de Montz pere a encore le rapport de quelques petites requestes.

Quant au sentiment des juges, ils se sont tousjours tenuz fort couvertz et les uns et les aultres. Je crois que si les principaulx y trouvent fondement, ils n'abandonneront pas le droict de Mr de Massez, entre aultres Mr Toron, Mr Ollivier, Mr Mainier et possible M^r d'Oppede, selon ce que je vous en ay mandé cy devant, à quoy je pense qu'Albert se portera et M^r d'Agut infailliblement. Aultres foys j'en eust dit aultant du presidant Mounier et de Moriez, mais si ce n'est pour mieux couvrir

l'enjeu ils se sont un peu laissez aller à cette vision et Mr de Lestang a tant negligé les propositions faictes à Moriez qu'il ne luy a pas seulement jamais escrit, dont il a tesmoigné du sentiment; pour Venel, Boyer, Antelmy, Flotte, cela va de longue au contraire, et crains bien Chaine. Le doyen ira où Dieu le portera sans guieres de choix. Enfin tout cela est bien incertain et a esté si negligé que je ne sçaurois que m'en promettre, mon intervention estant non seulement inutile, mais nuysible envers aulcuns qui me portent de l'envie et rancune, lesquels ne s'ouvriront pas à moy et ne prendront pas en bonne part ce qui viendra de moy comme ils feroient de la partie interessée. Je crains encores que cez changementz pour le despartement du Levant ne laissent ouvrir l'oreille à Albert, s'il n'espere plus ce qu'il esperoit devant. Enfin une evocation dans cette conjoncture de temps semble grandement propice, sauf en cas de besoing de s'en despartir en aultre temps. Mais il n'y a pas un moment à perdre, car les chicanes ne peuvent pas tant durer icy comme ailleurs et sera peut estre impossible d'empescher que le procez ne soit entamé bien tost. On presante une requeste de dellay à tout hazard. Mr le Rapporteur s'en va faire à Marseille l'audition de Mme d'Allemaigne et informer de la verité du faict de sa translation à la Visitation Ste Marie. Cela nous donnera encores quelques jours de relasche, mais sans mentir Mr de Lestang a grand tort de tant se faire prier à venir. Son absance est grandement prejudiciable [1].

CXXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Vous verrez par les lettres que je vous envoye de Mr Durand, de Mr Viaz et de Mr Signier, comme cette entreprinse du commerce de

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 305. Autographe en chiffres.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Perse est venüe en mauvaise conjoncture pour les Marseillois, et qu'elle n'est nullement faisable pour leur regard. Il fauldroit que ce fussent les grosses bources de Paris et par les lettres de mon cousin de Meaux vous verrez le supplement de ce qu'il mandoit par ses precedantes d'avoir faict à Beaugentier pour voz plantes. Et que l'on leve noz sels de l'an 1625, y en ayant desja 2200 oulles de levées à ce que me mandoit mon cousin d'Orves. De Rüa m'avoit remis à cette levée pour clorre ses comptes. Je pense que tout sera bientost achevé de lever, et par ce moyen il y pourroit avoir de quoy vous secourir. De Cujes est icy adjourné en persone pour avoir contrevenu aux inhibitions de bastir. Je n'ay encores peu aller chercher le sac de cez vieux papiers d'Ieres. Il m'a faict assigner aujourd'huy en reprinse de procez, de sorte qu'il n'y a plus moyen de reculer. Je tascheray de les aller chercher demain mesmes Dieu aydant en vostre estude.

M[r] le presidant Seguiran a enfin retiré les extraicts qui seront cy joincts des quattre pieces contenües au billet de Mess[rs] du Puy et Godefroy qui luy ont donné de la peine comme si c'estoit quelque grande chose, tant l'ignorance et la desfiance de cez auditeurs est grande. J'y en ay joinct une aultre que je rencontray par hazard, ces jours passez, dans ma vieille estude, du mariage de la femme de nostre dernier Comte avec une fille de Lorraine soubs des renonciations de droicts et reserves notables en deffault d'hoirs legitimes (sans dire masles) de René de Lorraine son frere.

L'auditeur Buisson filz avoit un petit procez devant le Seneschal contre un marchand pour des fournitures qu'il fut condamné de payer en jurant par le marchand. Il rencontra à la place le procureur Arbaud et luy fit des reproches de ce jugement, disant qu'il luy estoit suspect et recusé, lequel respondit qu'il n'avoit jamais esté recusé, et l'aultre fut si fou qu'il luy dit en pleine place qu'il en avoit menty. Arbaud en fit plainte, sur laquelle il fut ordonné que Buisson s'en plaignit à la Chambre des Comtes, où y eust arrest portant descharge à Buisson de la dicte assignation, et adjournement personnel au lieutenant general et audict Arbaud, substitut du procureur general du Roy au siege

dudict Seneschal, exploicté par un huissier des Comptes qui ne voulut pas donner de coppie, de sorte que ledict lieutenant s'en estant venu plaindre au Parlement, l'huissier fut mandé et luy fut enjoinct d'expedier la coppie par tout le jour, et neantmoins à la requeste du Procureur general fut ordonné qu'il seroit informé de l'excez. A ce matin l'information a esté rapportée avec la coppie de l'arrest de Mess[rs] des Comptes, et a esté decreté adjournement personnel contre l'auditeur Buisson, et le lieutenant et substitut ont esté deschargez de l'adjournement personnel à eux donné devant la Chambre des Comptes, et deffances faictes à Buisson et Arbaud de se prouvoir ailleurs qu'au Parlement sur ce subject. Vous ouyrez possible parler de cette contention. En voila le destail. Mess[rs] des Comptes avoient faict un in mente retentum que leur arrest ne seroit pas exploicté, attendant de terminer l'affaire amiablement. Mais la violance de tous les auditeurs fut telle qu'ils passerent par dessus l'in mente retentum, dont il y a bien eu du bruict entr'eux.

Je suis bien marri du retardement de ce messager d'Avignon, car malaisement arrivera il à temps que les arbres ne soient trop advancez, et s'ils sont aussy mal accommodez que ceux de M[r] Robin, ce sera encores pix, avec les challeurs, car les aultres se trouverent si secs que M[r] d'Espinouse n'eut pas courage de les greffer à mesure qu'ils arriverent, ains les fit jetter dans l'eau pour tascher de les r'avigourer un peu, et me manda que si j'en recevois d'aultres je les fisse incontinent jetter dans l'eau. Toutefoys il mandoit qu'il tenteroit fortune. Je plains surtout cette poire de Suisse. J'ay envoyé afforce greffes à M[r] de Cambolas de pommes qu'il m'avoit marquées, et d'aultres especes et afforce poires. Et crains un peu qu'ils n'arrivent tard. J'en avois reservé encores quelques-uns pour les vous envoyer qui n'avoient pas esté icy à temps pour Bresson, mais ne se presantant pas de commodité et la saison commançant à passer, possible ne les vous envoyeray je pas.

Je receus hier de Venize une cassette de livres qui n'avoit peu venir depuis plus d'un an à cause des troubles, où j'eus les œuvres d'Aldro-

vandus en 8 volumes fort beaux[1], les voyages del Ramnusio[2], et quelques aultres assez curieux, mesmes quelques genealogies que je n'avois pas bonnes pour mon recueil, mais le Pomponatius de anima n'y fut pas[3]. Il y a un exemplaire des Origines Patavinæ de Mr Pignoria[4], de sorte qu'il y en aura un pour Mr du Puy, et si le pacquet n'est trop gros, je le vous envoyeray presentement. Cela me faict souvenir que Mr Tavernier s'est equivocqué de dire à Mr du Chesne que je demandois les armoiries de son livre de Montmorency; je ne demandois que des genealogies, s'il y en avoit qui se peussent desmembrer en feuilles separées[5]. Faittes que ledict Tavernier exhibe mes memoires, et ne fault que les suyvre.

Au surplus Mr d'Agut attend avec une merveilleuse impatiance ses livres, et à cette heure que la paix est publiée à Nismes, il croid que les chemins n'ont plus de danger. Si j'eusse sceu à qui l'adresse en avoit esté faicte à Lyon, j'eusse escript à quelqu'un pour en prendre un peu de soing. Vous nous debviez bien mander quel estoit le tiltre de ce libvre de Santarelli et la forme[6]. Vous verrez les coppies des lettres de Mr de Rohan tant à Mr de Montauban pour le comprendre en la paix, qu'à Mr Desportes qui avoit à ce soir avec luy un gentilhomme qui de sa part a esté dans Nismes faire publier la paix, avec des grandes et universelles acclamations. Je prendray la premiere commodité de Rome pour escrire en faveur de Dom du Puy à tous mes amys; j'y ay envoyé

[1] Nous avons déjà rencontré le nom d'Ulysse Aldrovandi, le célèbre naturaliste de Bologne. Aux huit volumes de l'*Histoire naturelle* dont parle Peiresc ont été ajoutés, plus tard, d'autres volumes publiés d'après les manuscrits de l'auteur. L'ensemble forme treize volumes in-fol. (1599-1668). Voir la description des onze parties du recueil dans le *Manuel du libraire* (I, 155-156).

[2] *Navigationi e viaggi raccolti già da Gio. Bat. Ramusio* (Venise, Giunti, 3 volumes, in-fol., de 1550 à 1559). Voir divers détails sur les nombreuses réimpressions de ces trois volumes dans le *Manuel du libraire* (IV, 1100).

[3] S'agit-il là des œuvres de Pierre Pomponace (*P. Pomponatii opera*, Bâle, 1567) ou de quelque traité particulier, comme le *Tractatus de immortalitate animæ* (Bologne, 1516, in-fol.; Venise, 1525, in-fol., etc.)?

[4] *Le origini di Padova, scritte da Lorenzo Pignoria* (Padoue, 1625, in-4°).

[5] *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval* (Paris, 1624, in-f°).

[6] Sur le P. Ant. Santarelli, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 142 et suiv.)

par frere Bertran le breviaire et aultres livrets de M[r] Aleandro. Cez feriats me viendront bien à propos Dieu aydant. Le s[r] Ænea n'a pas encor achevé sa cure et me change ast heure de remedes plus doulx; elle va fort lentement sur cette fin, parcequ'il n'a osé rien coupper sur moy comme il faisoit aux aultres. Dieu me guarira quand il luy plairra et je seray tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 30 mars 1626.

Je plains le pauvre pere Coton[1].

Nous decretasmes sammedy l'information que M[r] de Bagarris estoit allé faire à Marseille, et ordonnasmes que les peres Michaelis et Riqueti[2] Jesuistes seroient assignez pour venir respondre sur les faicts resultants de l'information; ils ont prevenu l'assignation et se sont presantez aujourd'huy. M[r] de Bagarris les ouyra demain matin. Aussytost nous jugerons ses responses; ils ont rapporté quelques ornements d'Eglise que la dame d'Allemagne leur avoit faict remettre en main.

Le memoire des additions au Golzius est fort exacte. Je ne sçay si tout cela se pourra recouvrer.

J'oubliois de vous dire que je receus de Beaugentier sammedy une boitte de Tulipes printanieres bien jolies entre lesquelles il y avoit un de cez S[t]-Pierre qui estoit assez beau et un bouquet de cez Tulipes Robin, selon le billet que le Prieur y avoit mis, lesquelles semblent les carmilles, mais au lieu du blanc yl y avoit du jaulne paille avec une large bordeure incarnate fort gentile à mon gré. Voz Violiers ne se sont

[1] Pierre Cotton était mort à Paris le 19 mars.

[2] C'est le P. Thomas Riquety, né à Marseille le 1[er] août 1584, que l'on trouve en 1626 dans sa ville natale, qui alla plus tard à Grenoble (1629), qui fut ensuite pendant trois ans supérieur de la résidence de Marseille et qui mourut en cette ville le 1[er] décembre 1638. (Communication du R. P. C. Sommervogel.)

trouvez que touts simples, poinct de doubles. Je fis voir le tout à Mr le premier consul de La Bastide qui les trouva excellentz, et puis je les envoyay à ma niepce aux Sainctes Maries laquelle a faict que son eglise a aultant eu de veües pour les fleurs que pour des pardons, les dames y accourants à foulle pour cette curiosité[1]. Elle vous escript. Vous aurez la responce des lettres de voz Peres Capucins. Je n'ay pas encor eu celle du P. André d'Avignon. Corberan escript à son pere et a esté bien aise d'en apprendre des nouvelles[2].

Je vous prie de sallüer Mr du Puy et Mr Godefroy si je ne leur puis escrire de ce coup, car il est bien tard et je suis bien las[3].

CXXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay receu vostre despesche du 20 et auparavant celle du 17 et pense vous avoir accusé si je ne me trompe la reception precedante de celles du 10 et du 13 qui vindrent ensemble. Et ay rendu ou envoyé par voyes asseurées toutes les lettres y contenües mesmes celles de Made la Comtesse[4], et le pacquet de Mr d'Andrault à qui son procureur en accuse la reception, comme je feray aussy en cas que j'aye assez de temps; sinon il m'excusera pour ce coup.

Mr Lombard a faict le plan de l'archevesché que je vous envoye assez exactement, où vous pourrez voir l'estage qui est à plan pied de la terre, et celuy qui est au dessus, avec toutes leurs dimensions et cap-

[1] Il s'agit là de Claire de Fabri et c'est un renseignement à joindre à ceux qui ont été réunis dans la brochure consacrée à *une nièce de Peiresc*.

[2] Simon Corberan avait pour père un Parisien, qui devait être aussi relieur, si, comme je le crois, c'est lui qui figure, avec le prénom de *Guillaume*, dans une liste de la Confrérie de 1627. Voir *Les relieurs français*, par E. Thoinan, p. 232.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 307. Autographe.

[4] La comtesse de Carces.

pacitez, et pour les caves soubterraines, elles y sont cottées en sorte qu'elles se peuvent aiseement imaginer sans en faire un dessain à part, comme aussy la troisiesme estage qui n'est qu'en galletas.

Mais par malleur Mr Lombard s'en est retourné à Marseille sans que j'eusse veu ses dessains, et a oublié d'y cotter les mesures des exhaulsements des planchers pour la tapisserie, encores que je l'en eusse fort prié. Il est bien vray que quand je luy dis qu'il les prinst, il me respondit qu'il les avoit desja toutes prinses et baillées à Mr Marchier qui l'avoit asseuré de les avoir envoyées à Mr l'Archevesque, de sorte qu'il se sera arresté à cela pour ne refaire une seconde foys une chose ja faicte, et toutefoys nonobstant tout cela, je luy avois fort recommandé qu'il les prinst de rechef et qu'il les cottast sur son dessain. Mais si tost qu'il sera de retour je les luy feray reprendre et les vous envoyeray en un memoire à part.

Tant y a que vous y verrez la proximité de la salle du billard cottée X et de la chambre qui est joignante cottée Y laquelle touche la chappelle Ste Anne par où l'on peult fort facillement descendre dans l'eglise, voire si on veult par un escallier qui est dans la Tour de la Prevosté, lequel descendoit jusques à plan pied de l'eglise anciennement, et servoit à l'usage des chanoines quand ils descendoient du dortoir droict à l'eglise sans faire le tour du cloistre, n'y ayant qu'un douzaine de degrez à restablir qui avoient esté couppez pour aggrandir le passage qui va à Ste Anne. Et il n'y a qu'à tirer une petite galerie de la chambre Y à la dicte Tour, laquelle n'aura pas une toise de long. Quant à la basse court, je ne pense pas qu'il fust malaisé d'obtenir du chappitre ce coing du cimetiere qui est derriere le presbytere de l'eglise où il se feroit une belle basse court avec sa porte cochere, et là on pourroit prendre un grand escallier à double pallier sur le bout de la salle qui touche la chambre K attendu que la longueur de la dicte salle est disproportionnée et elle en seroit beaucoup plus belle et plus habitable et en ce cas il fauldroit raser la vieille montée qui est prinse dans la basse court, pour y r'emplacer la croisée de fenestres qu'on prendroit pour la nouvelle montée. Et au lieu de la vieille montée je

tirerois une terrasse pour aller à la galerie sans passer dans les chambres, affin d'escarrir et alligner la basse court avec le jardin. Enfin il se trouvera assez d'expedients pour se bien accommoder pour peu [que] M^r l'Archevesque y veuille despendre.

Quant à l'eau, j'ay veu le puis de la maison d'Orcel qui est à l'un des bouts du cimetiere, dont l'usage est reservé à l'Archevesché et dont les fonteniers disent qu'il se peult faire une fontaine dans le jardin. Au reste c'est une eau trez bonne et courante visiblement dans le puis, ce qui ne coustera pas grand'chose à cause de la proximité.

Oultre cela j'ay apprins que l'eau de la fontaine d'Espelug souloit couler à l'Archevesché et dans le chappitre, et que le chappitre la remit à la ville sans consentement de l'Evesque qui estoit absant, de sorte que la crainte de la voir revandiquer fera que la ville consentira facilement d'en despartir quelque portion à M^r l'Archevesque.

Pour le parterre vous aurez sceu que le jardinier vient de Beaugentier afin d'y travailler. Les pluies rabieuses de cez jours passez l'ont empesché quelques jours d'y travailler, et de pouvoir avoir achevé les cabinets avant la fin de la lune, mais le plan estoit arraché en bonne saison, et j'espere qu'il achevera demain. Il a planté lesdictz cabinetz d'Ormeaux aux encoigneures, et l'entre deux garny d'Aubespin et de Couldrier. Et j'y ay faict entrelasser une vingtaine de petits Platanes de nostre jardin, qui grossissent vistement et font un bel ombrage. Il ne s'en est poinct mal acquitté, car les dimensions y sont bien observées dans les proportions du dessain de Froncino. J'y pensois une foys mettre les Meuriers blancs qui estoient desjà dans le jardin, mais je changeay d'advis quand il me souvint que les meures quoyque petites importunent en leur saison ceux qui veulent prendre le frais dans cez cabinets, oultre que la friandise de la feuille pourroit faire dispenser quelque femme de consierge de faire de la soye, ce qui feroit rabougrir les arbres, et les empescheroit de couvrir. Oultre aussy que cet arbre se revestit fort tard de verdure, et se despouille plus tost que tout aultre. Nous avons eu peine de trouver des Ormeaux bien propres, et en

avons prins non seulement dans le terroir, mais aussy à Merargues, à S[t] Cannat et à Jouques[1], car la lune et la saison nous pressoient trop.

Dans le croissant de la presente lune nous tascherons de planter le Bouys du parterre, aprez avoir garny le bas du mur de la Gallerie, de Lillac[2] et du Genest, à faulte d'aultre plan qui vaille. Nous semerons du Laurier au costé qui regarde le Septentrion, et pour celuy du Midy, nous verrons d'y mettre du Jassemin, attendant si M[r] l'Archevesque y vouldra mettre aultre chose. Si cez Ormeaux icy ne luy agreent pour n'estre que de petite feuille, on pourra faire apporter des greffes de ceux d'Orleans de la grande feuille et les faire anter dans un an ou deux.

Simeonis m'est venu faire un fort honorable compliment de la part de M[r] de Gomerville touchant ses livres, mais je n'ay peu prendre le temps de retourner là hault quant et luy pour les revoir, et en faire prendre ceux du billet. Ce sera plus commodement durant que le jardinier trassera sa broderie, car je tascheray de m'y trouver, comme je fis quand il trassa les cabinets, où il est allé si exactement qu'il ne s'y est pas perdu un poulce de terre.

Je pense vous avoir escript que M[r] Marchier envoyoit icy un mullet chargé de fruicts de Grenoble, qui m'apportoit des greffes de pommes, lequel fut prins par les gents de M[r] de Montauban, qui ne nous ont pas seulement r'envoyé noz lettres. J'en escrips demain à M[r] de Montauban par un homme que Barre de Meyrargues y envoye pour y porter le reste de sa rançon, et me plaindray bien à luy de cette discourtoisie. Vous en devez bien faire aultant de vostre costé. Je n'ay pas pu voir le mulletier qui n'arriva que depuis trois jours, parce qu'il passa oultre à Marseille, à ce qu'on m'a dict. J'eusse bien voulu sçavoir le destail de sa prinse, et à qui il remit noz lettres.

M[r] le marquis des Portes vient d'arriver icy de Marseille où il est allé visiter M[r] de Guise accompagné d'une douzaine de ses cappitaines

[1] Toutes ces localités ont été déjà mentionnées. — [2] On remarquera cette forme du mot *lilas*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et s'en va demain au matin. Je m'en vay le voir et pour cet effect je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce lundy au soir 30 mars 1626[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 309. Autographe. Au folio 311 on trouve une lettre en chiffres (avec traduction) écrite le même jour par le premier président à Valavez. La voici : «Monsieur, je suis obligé de vous faire sçavoir ce qui est venu à ma notice affin que selon vostre prudence vous voyez, s'il vous plaict, ce qui sera necessaire de faire. J'ay apprins que Mr de Guise se remet en mauvaise humeur contre moy sur le subject de nostre deputation et m'a faict pressentir soubs main sans vouloir estre nommé neantmoins de l'interrompre et ne la faire pas passer avant, mais de me bien rejoindre avec luy. Je n'ay point voulu desmordre ny entendre à touts ses discours. On m'a faict cognoistre que son dessein est de renverser tout sur moy qui le faicts faire ou par vengeance ou par interest; le premier en haine de ce que mon dit seigneur assiste cez gentz de Marseille et leur a faict avoir leurs lettres de grace; le second parce que je me veux mettre en consideration auprez du Roy pour tirer la finance de mon office. J'ay repondu à celuy qui m'a dict cela que tout cela estoit fort esloigné de la verité. Quant au premier, que tant s'en fault que l'assistance que Mr de Guise faict à cez gents là soit cause de ce qui est arrivé, que au contraire il auroit rompu avec nous, et estoit entré en contention avant que leur avoir procuré leur grace, ce qu'il a faict en haine de ce que nous nous estions employez en la conservation des droicts du Roy ou de l'aultorité de la Compaignie et que j'estois en cela demeuré uny avec la Cour et que j'avois faict ce que je debvois, oultre que je n'ay point d'interest particulier en cette affaire, que c'est l'aultorité du Roy et de sa justice qui y est offencée, mais qu'on se veult imaginer que j'en faicts ma cause propre, ce qui n'a jamais esté, et les deputez de la Cour feront bien voir où gist l'interest. Quand au second, je repondis que je ne pensois pas à demander aulcune recompence au Roy de vingt ans que j'avois ceste consolation, que le Roy estoit pour vivre long temps et que je n'estois pas si vieil que si Dieu le permettoit, je ne peusse servir longuement Sa Majesté, et par ainsin il n'y avoit rien qui me pressast joint que mes enfans sont en fort bas aage et que je croyois en bien et fidelement servant de pouvoir esperer ce que les aultres qui ont esté devant moy avoient eu. Joint que la deputation n'estoit pas faicte pour moy seul, mais que c'estoit la Compaignie qui l'avoit faicte, à quoy je ne pouvois rien, et que c'estoit un artifice dont on usoit de me prendre à partie de tout ce qui arriveroit, ce qui n'estoit pas juste. J'ay creu qu'il estoit expediant que vous le sceussiez à bonne heure, car infailliblement on ne manquera pas d'user de cez belles inventions et cependant il est expediant d'y remedier et prevenir ce dessain. Je vous supplie donc d'y faire ce que

CXXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Suyvant ce que je vous avois mandé par mes dernieres, les cabinets furent complantez sur la fin de la derniere lune dans le jardin de Mr l'Archevesque d'Aix, tant d'Ormeaux pour les principales encoigneures et l'entre deux de Coudriers et d'Aubespin. Je trouvay par aprez dans nostre jardin des Sicomores à grande feuille qu'on tenoit pour Platanes, venus de graine, et en fis ranger une quinzaine dans quelques encogneures desdictz cabinets par le derriere de l'aultre plan, ce qui a si bien succedé, avec la pluye qui y est survenüe, qu'ils ont desja poulsé non seulement des bourgeons, mais de fort larges feuilles dans 15 jours qui se sont escoulez depuis qu'ils furent mis en terre, ce qui me faict esperer que cela fera plustost le couvert necessaire que tout le reste, et plus agreable que celuy des aultres arbres. Nous ne sceusmes avoir en ceste ville aulcuns Lauriers. Mr le conseiller Antelmy[1] (qui est bien glorieux des Tulipes que je luy ay données) m'en a faict venir d'Agalades[2] quelque centaine, dont nous avons planté la palissade du jardin qui est à l'aspect du Septentrion et nous n'avons pas laissé d'y en semer de la graine, à tout hazard, et en resemerons à la St Michel et puis viendra ce qui pourra. La muraille de la gallerie a esté garnie de Lilac et de Genest qui poulsent desja à foison. Le parterre est desja tout planté de Bouys pour les compartiments et le collier du mitan; la broderie n'a encores peu estré achevée, mais j'ay faict arracher du Bouys en bonne lune, pour continuer incontinant aprez festes. Vous sçavez

vous trouverez à propos et me croire tousjours, Monsieur, vostre trez humble serviteur. Ce 30 mars. — Du sieur d'Oppede. »

[1] Louis d'Antelmy avait été reçu conseiller au parlement d'Aix en 1626.

[2] Les Aygalades. C'est un quartier rural au nord de Marseille, qui tire son nom de ses fraiches eaux. Le maréchal de Villars y avait établi sa résidence d'été.

que nostre jardinier est un peu mol, et personne ne le pouvoit guieres soulager. On asseure que le plan n'en vauldra pas moins. Il ne s'est peu faire mieux, ne plus de diligence à faulte d'avoir eu le dessain aussytost qu'il fut faict, et que le jardinier estoit icy porté sur les lieux quand vous m'en escrivistes la premiere foys.

J'ay faict niveller l'eau du puys d'Orcel, mais il s'en fault plus d'une toise qu'il n'y ayt assez de pente pour couler au jardin de l'Archevesché. A la place de cela, j'ay commancé à parler aux Consuls[1], et au premier bureau[2] j'espere de faire restablir l'eau dans la cuisine de l'Archevesché, d'où il la fauldra faire venir au jardin, pour l'arrousage de cet esté et du prochain afin de sauver le plan, qui se conservera assez par aprez de luy mesmes, s'il est une foys bien reprins et bien enraciné. Il fauldra y faire une espece de bassin en un coin pour y puiser l'eau de la fontaine, car elle n'y sçauroit pas couller, estant basse comme elle est, à plain pied de l'acqueduc de la ville qui passe par la grande rüe, et dont l'eau est libre sans tuyeau. Que si M^r d'Aix vouloit faire la despance de la faire conduire par tuyeau depuis la prinse qui est hors la ville entre Bellegarde et les Cappucins[3], elle pourroit couler au mitan du parterre de la haulteur de deux toises si on vouloit, à ce que m'ont asseuré les maistres, mais la despance de la conduicte seroit de deux à trois cents escus, sans le bassin qui est aprez de tel prix qu'on vouldroit selon la façon des bords plus ou moins grande. M^r l'Archevesque aura loisir d'y penser. Cependant on fera du mieux qu'on pourra pour saulver le plan.

Mr Marchier a escript à Mr de Mondevergues qu'il attend encores là

[1] Les consuls d'Aix (de novembre 1625 à octobre 1626) étaient: Jean-Louis de Coriolis la Bastide, sieur de Limaye, premier consul, Pierre de Fauris Saint-Vincens, assesseur, Philippe de Rapelin, sieur d'Upio, deuxième consul, Cyprien de Bosco, tiers.

[2] A la première réunion, à la première séance.

[3] C'est-à-dire, comme me l'explique M. L. de Berluc-Perussis, qui connaît aussi bien dans Aix l'ancienne ville que la ville actuelle, entre la fontaine Granet d'aujourd'hui, voisine de l'ancienne porte Bellegarde, et l'hôpital Saint-Jacques, qui était contigu au monastère des Capucins. Cet emplacement est occupé par le boulevard Notre-Dame, où s'élève l'orphelinat du même nom.

M[r] l'Archevesque, de sorte que je crains qu'il n'ayt encores retenu ma lettre, dont je serois bien marry.

M[r] de Bedejun est arrivé avec M[r] de Gallice[1] du voyage de Grenoble où ils ont eu arrest fort favorable contre Cabanes de Marseille; ils ont des lettres pour moy dudict s[r] Marchier, à ce qu'ils ont dict, mais je ne les ay encores peu avoir. Billon me dit hier avoir aprins d'un de cette trouppe là, qu'on tenoit à Grenoble que M[r] nostre Archevesque traictoit l'eschange de cette archevesché avec la Primatie de Lyon. Je faicts un peu de difficulté de le croire, sçachant bien que M[r] d'Allincourt laisra difficilement eschapper cette piece là de sa maison, estant à sa bienseance comme elle est[2]. Encores que la valleur n'en soit pas peult estre considerable, ne possible esgale aux revenus de celle cy. A quoy j'aurois bien du regret, car ce seroit aultant que de n'avoir poinct d'archevesque, s'il falloit n'avoir que le cardinal de Marcomont, qui n'est pas pour bouger de Rome de long temps[3]. Aussy dict on qu'il avoit mis un suffragan à Lyon, et je crois qu'il fauldroit qu'il en fit aultant icy, et Dieu sçaict qui il choisiroit.

Au surplus nous avons eu icy M[r] d'Espinouse qui disna devant hier ceans avec moy, et me dict que si tost qu'il eust les greffes que je luy avois envoyez du s[r] d'Aunan il les mit dans le fonds d'une source de fontaine vive, une toise dans l'eau, pour les r'avigourer comme il a souvent faict en semblables occasions, à cause que tout sembloit sec et perdu; il les a par aprez faict greffer et espere qu'il y en aura de bons de toutes sortes, exceptée celle que j'avois le plus à cœur, qui estoit cette poire de Suisse qui estoit hors d'esperance de vie, mais neantmoins il n'a pas voulu laisser d'en essayer des greffes à tout hazard. Il

[1] Bedejun est une toute petite commune (moins d'une centaine d'habitants) de l'arrondissement de Digne, canton de Barrême, à 13 kilomètres de Digne. La terre de Bedejun appartenait alors aux Gallice. M. de Bedejun et M. de Gallice sont donc de la même famille. Claude de Gallice avait été reçu conseiller aux Comptes en 1607. Son fils François, seigneur de Bedejun, lui succéda en 1638.

[2] Sur Charles de Neufville, marquis de Villeroy et d'Halincourt, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 751; II, 168).

[3] Sur Denis Simon, cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, qui allait mourir cinq mois plus tard, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 76 et suiv.).

espere aussy que ceux de Mr de Cambolas auront eschappé, excepté un de la pomme Apie. Il me promet l'année prochaine deux cents pieds d'arbres antez de voz greffes, qui seront prests à lever; si nous pouvions acquerir ce qui est entre nostre jardin et Pompeirent, ce seroit une belle place pour les mettre. Ceux qui la possedent sont d'accord d'eschanger, mais ils voudroient du bout du Coulet[1], ce que je vouldrois bien esviter. Nous restablissons l'arrousage de Camplong[2]; si je les pouvois rejecter sur ce bout là, ce seroit un bon coup. Si vous estiez sur les lieux, je m'asseure que vous en viendriez bien à bout; sinon il fauldra planter de cez arbres à Camplong mesmes.

Le Prieur[3] m'envoya deux grandes boittes de fleurs de Tulipes et Ranoncules, et quelques Anemones, dont ma niece s'est bien parée le jour d'hier en son eglise, où elle fit des merveilles, et r'emporta le prix sur tout ce qui s'estoit faict de plus beau par toute la ville. Il y avoit grandes quantitez de cez Tulipes printanieres, bordées de jaune et de blanc et de cez Olias à fonds violet bien beaux et bien grands jusques à huict, des draps d'or 5 ou 6, mais que je ne trouvois guieres bien marquez de ceux de Mr de la Marche. Il y avoit une espece de St Pierre qui estoit passable. Tout le reste estoit du commun. Mon cousin de Meaux m'envoya des siens, pour justifier qu'il n'avoit pas prins des beaux, et par mesme moyen m'envoya deux Marguerites doubles, qui font des petits bouttons à l'entour de la grosse fleur, comme les Soulcis, et me promet de la race, que je ne refuseray pas.

Mr Signier de Marseille a esté fort malade, et luy est demeuré une fiebvre lente, avec un peu de toux bien fascheuse, qui a induict les medecins de luy conseiller de quitter l'air de Marseille; il est venu en ceste ville depuis lundy, et s'est voulu loger en chambre garnie prez la maison de Mr l'advocat general de Cormis, d'où je ne l'ay sceu arracher, pour le mettre ceans. Il semble un squelette, et m'a faict grande pitié; l'affliction de la mort de sa femme l'a porté dans ce malheur. Mais l'air d'icy commance à faire effect pour le remettre. Il faict estat

[1] En langue provençale *coulet* signifie «monticule»; c'est un diminutif de *collo*, «colline». — [2] Domaine situé au nord de Belgentier. — [3] Le prieur de Belgentier.

de s'y tenir tout cet esté, si les chaleurs ne le font chercher quelque aultre divertissement icy à l'entour; je luy offriray Rians et Trebeillane s'il veult. En un besoing Mr de Bouc luy bailleroit Bouc[1], si ce n'est qu'il voulust aller à Beaugentier ou Montrieu que je luy ay encore offert, et qu'il n'a pas rejecté bien loing à l'abbord.

Mr du Lac de sa grace s'en alla sans prendre le boucquet de greffes et je ne sçache personne qui s'en puisse charger, à mon trez grand regret, car je voids bien que la saison se passe peu à peu. Je m'en vay faire chercher quelque muletier de Lyon pour les hazarder soubz l'adresse de Mr Cardon. Et sur ce je demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 10 avril 1626.

Je viens d'avoir la lettre de Mr Marchier du 4. Il me mande qu'il s'en va en Cour, Mr l'Archevesque n'ayant peu obtenir son congé d'aller en Daulphiné. Il me confirme la nouvelle de la perte d'une charge de pommes qu'il m'avoit envoyée, dont j'ay desja faict des reproches à Mr de Montauban, et suis bien d'advis que vous luy en fassiez aussy.

Mr de Galice m'a dict pourtant que le sr Marchier ne faisoit pas estat de partir plustost qu'à la seconde feste de Pasques.

J'ay veu l'appoinctement de jonction et n'y trouve pas à redire chose qui soit considerable, estant bien aise que vous visitiez cez papiers du fonds. Je n'ay peu vacquer à ce benefice d'inventaire; il fault que cez feriatz je despesche ce moyne, et aussytost je feray l'inventaire aussy Dieu aydant. Cez 2 ou 3 jours de cette Semaine Ste m'ont esté desrobez

[1] Aujourd'hui Bouc-Albertas, commune de l'arrondissement d'Aix, canton de Gardane. M. de Bresc (*Armorial des communes de Provence*, 1866, p. 42) rappelle que la terre de Bouc fut érigée en marquisat au XVIIe siècle, en faveur de Henri d'Albertas, premier président en la Cour des comptes de Provence, et il ajoute que la famille d'Albertas possède, depuis l'année 1673, cette terre qu'elle tient des Seguiran.

par l'accord que j'ay faict de la presidante d'Aymar avec la vefve de Bresc assez heureusement, les ayant faict transiger de dix ou douze procez en un coup, et venir à une entiere reconciliation que personne ne vouloit croire[1]. Ilz me veulent embarquer à l'accord du presidant Aymar avec le viguier de St Jean, mais je tascheray de differer, pour sortir de noz plus pressantes affaires au prealable.

Le sr Ænee me tient tousjours comme de coustume dans une cure lente; il me commencea hier au soir des parfums qui me donnerent un peu d'inquietude, mais il semble qu'ils facent grande operation et diminution de ce qui me reste; nous les prendrons le plus à l'aise que nous pourrons. Il avoit un villain chien blanc extremement laid; il s'advisa de le paindre à grosses tasches noirastres, et l'a rendu si excellemment beau avec cez macules qu'un chascun le va voir par miracle, et plus on le lave, plus les macules deviennent belles. Il me dit que s'il se fust advisé de peindre Patau[2], il en eust faict un Leopard. Si vous pouviez avoir de la race de cez gros griffons blancs, il feroit des merveilles dessus et me promet le secret[3], qui est fort facile, se dict il. Les gents de Mr de Guise vous en feroient possible recouvrer quelqu'un.

Je n'oublieray pas de prendre garde à la vigne d'Austriche si le messager d'Avignon apporte les greffes; il n'estoit pas encores en Avignon, quand Mr de Mondevergues m'a escript du 7 de ce moys; il y sera receu comme il merite. Il fauldra bien sçavoir d'où vient cette Reynette noire, pour en recouvrer des greffes, s'il est possible. Si vous envoyez coppie de ce memoire de plantes de Perse, j'ay divers amys qui

[1] François d'Albi, conseiller à la Cour des comptes, laissa pour héritière sa fille unique, Anne d'Albi, dame de *Brès* près Rognes (que l'on a souvent confondu avec *Bresc*, près Sillans). Anne épousa François d'Aimar, reçu président à mortier en 1624. C'est sans doute avec une seconde femme de son père que Peiresc l'accommoda. Œuvre méritoire! (Communication de M. L. de Berluc-Perussis.)

[2] Voilà donc le nom d'un des chiens de Peiresc! Quel dommage que nous ne sachions le nom d'aucun de ses chats dont il avait fait, selon le joli mot souvent rappelé de M. Bonnaffé (*Dictionnaire des amateurs français*, p. 245), les *conservateurs* de sa bibliothèque!

[3] Peiresc a sans doute oublié un mot après *secret* et a voulu dire : le secret de l'opération, qui est fort facile.

tascheront de nous en recouvrer aussy bien que Napolon. On cherche la Prevanche blanche de tous costez dans cette Province. Je crois que nous en aurons, s'il s'en trouve.

Mr Lombard est enfin revenu de Marseille. Aussytost je le chargeay d'aller reprendre les mesures de l'exhaulsement des planchers qui avoit esté faict d'aprez ses plans; il me vient d'envoyer le billet qui sera cy joinct et qui pourra suppleer ses dessains[1].

CXXXIV

10 apvril.

Sur vostre despesche du 27 je vous diray que Mr d'Oppede et moy ne sçaurions approuver non plus que vous qu'il sorte de noz mains aulcune coppie des articles qui nous ont esté envoyez pour la bailler à personne à cause du danger qu'il y a que le tout ne s'esgare et ne tombe en mauvaises mains. Vouz avez fort bien jugé que le Roy est constrainct de se confier à des personnes qui par mesgarde la pourroient laisser à la discretion d'aultres qui ne seroient pas peult estre si soigneux comme il fauldroit de la supprimer et tost ou tard cela pourroit bien porter du prejudice aux entremetteurs, s'agissant de l'interest de celuy dont il s'agit qui tient ire à cœur si longuement comme vous avez esprouvé de la lettre de Puget qui n'estoit rien et qui luy sert encores de pretexte de nous mesfaire tous les jours. Il fault que Mr de Gordes se resolve de prendre un ou deux articles à la foys afin de ne les pas oublier si facilement ou bien qu'il trouve bon que Mr Le Beauclerc face l'office; car il a assez bonne memoire pour en parler tout d'une halaine du tout et pour le ramentevoir encores au besoing à

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 312. On trouve à la Méjanes (registre III, fol. 158) une copie datée du 10 avril 1626, formée de plusieurs morceaux. Un seul de ces morceaux, depuis *Le sieur Ænée* jusqu'à *recouvrer quelqu'un*, est tiré de la présente lettre. Après le nom d'Ænée on lit dans la copie de la Méjanes cette addition : *qui me traite de mon fic.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sa Majesté, sans qu'il en demeure rien par escrit. Et c'est un homme à qui on s'en peult bien fier jusques là de touts costez. Vous aurez sceu l'algarade que fit Mr de G[uise] à Mr l'advocat general de Cormis devant Mr d'Oppede et 10 ou 12 du Parlement chez Mr de Luxembourg et la response creue qu'il luy fit et laquelle le fit quasi desdire de ce qu'il venoit d'affirmer. Mr de Cormis eust bien peu parler plus civilement s'il eust voulu et se mit au hazard de recevoir quelque affront. Plusieurs de Messieurs en furent scandalisez et dirent que s'il faisoit ainsin auprez du Roy, il pourroit bien faire mesdire de la nation et de la Compaignie et mettre du monde en peine. Aussy desire on qui ne se fasse rien sans le concerter au prealable. Mr d'Antelmy avoit veu Mr de Guise avant que nous toutz et avoit esté fort caressé et avoit receu les premieres plaintes de ce qu'on n'assembloit les chambres où l'on vouloit desbarquer encores plus avant et enfoncer l'affaire de la deputation. Mais la vacance du Parlement vint fort à propos pour destourner ce coup de colere. J'aurois mille choses de plus à vous dire, mais je suis las et recreu. Il fault qu'il en demeure en arriere par mon impuissance [1].

CXXXV

J'ay repceu voz despesches du 20 et 24. Depuis il est arrivé que les articles et memoires que Messieurs les deputez doivent porter à la Cour ayant esté levés les chambres assemblées il n'y eust aulcun contredict, mais par un silence general le tout fut approuvé. C'estoit le vendredy aprez disner l'avant veille des Rameaux qui est le dernier jour que nous entrons au palais. Le lundy aprez suyvant, Mr de Guise fut en cette ville et me manda d'assembler les chambres, qu'il desiroit de parler à la Cour. Je respondis à ceux qui me le dirent que cela ne se pouvoit, que la Cour n'entroit plus et que s'il y avoit quelque chose

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 314. Autographe en chiffres.

qui importast au service du Roy, que j'assemblerois hors du palais quelques uns des principaulx de la Compaignie pour voir ce qu'il y auroit à faire et que l'aprez disnée j'aurois l'honneur de voir mon dit seigneur pour sçavoir ce qu'il desiroit de nous. J'y fus donc en compaignie de quelques uns de Messieurs, et aprez avoir faict noz complimentz, Mr de Guise nous dit : « Je pensois voir la Compaignie, mais on m'a dit que vous ne vous assembliez plus. » Je luy respondis ce que dessus et lors il replicqua : « Je diray bien en ceste compaignie ce que j'avois à dire à la Cour. C'estoit pour me plaindre de ce qu'on m'a escrit que Mr d'Herbault a dit qu'un de ce parlement cy luy avoit escrit que je n'avois point mis de gents sur pied. Vous sçavez, Mrs, que c'est une calomnie, car j'ay baillé de l'argent pour cez levées » et plusieurs discours là dessus. Je luy dis : « Mr, la Compaignie eust esté bien en peine de vous respondre là dessus, car elle ne sçait ce que c'est, et n'a jamais ouy parler de cela. » Il repliqua : « Je sçay bien que ce n'est pas le corps, mais c'est quelqu'un du corps. On m'a escrit que c'est Mr de Cormis. » A l'instant Mr de Cormis qui estoit là present repartit : « Mr, cela n'est point; je n'ay point escrit de cela. » — « On me l'a ainsin escrit, » dit Mr de Guise. — L'aultre repartit : « Je ne l'ay pas faict et auray l'honneur, au premier jour, de porter ma teste au Roy[1]. » Lors Mr de Guise dit : « Je vous crois, mais je vous asseure qu'on m'a escrit qu'un des principaulx membres de vostre Compaignie l'a escrit. Vous sçavez toutz le contraire » et appella à tesmoing le marquis des Arcs et les procureurs du païs. Je luy respondis : « Mr, vous ne debvez pas estre en peine de cela; vous debvez estre satisfaict en ce que cela est chose qui est assez publique et qu'il est bien malaisé que la verité se puisse desguiser parceque les levées ne se font pas à cachettes. » Il y eut plusieurs discours. Aprez cela nous prinsmes congé de luy et quand nous sortions, comme ce vint au rang de Mr de Cormis, il dit à Mr de Guise : « Mr, je vous supplie de ne rien croire de ce qu'on vous a dit, car cela n'est pas. » — Il luy repliqua : « Je le crois, mais on m'a bien dit encores plus, que vous faictes des enquestes et

[1] Est-ce de cette façon de parler que provient notre mot familier : *prenez ma tête?*

informez de la vie. » — L'aultre luy repliqua : « Cet advis est aussy peu vray que l'aultre. Et puis ce n'est pas ma charge d'informer ne d'estre des commissaires. » — Voylà comme nous nous sommes separez. — Au reste noz deputez partiront la semaine des festes; ils croyent qu'ils ont esté guettez et qu'on avoit mandé à Mr de Montaulban pour les attrapper en chemin. Cependant je vous ay voulu advertir à l'advance affin que vous ne soyez pas surprins. Nous avons arresté ensemble qu'ils ne s'adresseront qu'à Mr de Gordes pour estre introduictz au Roy secretement et je leur ay faict sçavoir que Mr de Gordes m'avoit donné advis que le Roy desiroit qu'ils partissent, mais je ne leur ay pas descouvert plus avant. Jusques là on se peult ouvrir à eux. Et cela a esté necessaire, aultrement ils n'eussent pas prins confiance audict seigneur. Je vous supplie que cela soit mesnagé avec prudance et avec le secret, car vous voyez aprez qu'on descouvre tout. Que cela vous serve, s'il vous plaict, pour faire que touts les advis que je vous ay donnez soient ensevelis et que l'homme [1] procure que le Roy n'en face pas bruict, car ce seroit nous mettre icy en de grandes extremitez. Je n'ay rien descouvert de vous à cez Messieurs et ne vous escriray pas possible par eux. Vous ferez, s'il vous plaict, la guerre à l'œil. Vous tascherez de descouvrir d'eux ce que vous pourrez et, selon cela, nous lascher à mesure que vous le jugerez à propos. Neantmoins que nous soyons advertis, s'il vous plaict, de toutes choses de leurs desportementz et de prendre garde quand ils vouldront faire quelque chose que cela soit concerté affin qu'ils ne fassent rien dont nous et eux peussions avoir du desplaisir. Il sera necessaire qu'ils ne se hazardent pas de parler en particulier au Roy que premierement Mr de Gordes n'aye sceu l'intention du Roy s'il le trouvera bon ou non et aprez que cela soit en façon qu'il n'y ayt personne qui l'entende et sans bruict, car vous sçavez bien que cez Messieurs ont des espies partout. Il est superflu de vous en dire davantage : vous sçaurez mieux mesnager que je ne vous sçaurois dire, et je suis tousjours, etc.

[1] Le premier président.

Ce IX apvril.

Je suys en peine d'une aultre chose qu'est ce que deviendront toutes les despesches que j'ay escrites et à feu Mr de Pontchartrain[1] et à Mr d'Herbault, car maintenant qu'il n'a plus ce despartement, il y auroit bien de quoy me faire des ennemis. D'ailleurs il y auroit beaucoup de choses qui serviroient d'instruction à Mr Le Beauclerc pour les affaires de ceste province et aprez en avoir tiré ce qu'il jugeroit de bon on les pourroit brusler. Je vous supplie de penser un peu à cela et d'adviser s'il seroit à propos que Mr de Gordes fit cognoistre au Roy qu'il seroit à propos de commander à Mr d'Herbault de remettre toutes les despesches qu'il a pour le Lionnoys, Daulfiné et Provence à Mr Le Beauclerc, je dis de toutes cez provinces parce qu'il y a mesme raison et pour couvrir mon apprehension. Mais obligez moy de mesnager cela en sorte que je ne sois pas allegué, non pas mesmes soubsçonné. Je ne vouldrois pas perdre l'amitié de Mr d'Herbault. Vous en pourrez aussy conferer avec Mr Pelletier et vous supplie de mesnager cela prudemment[2].

CXXXVI

J'ay veu ce que vous mandez traictant l'opinion qu'on avoit prinse là que Mr de Luxembourg eust capitulé avec ses juges et faict des distributions et qu'il eust ozé s'asseurer par ce moyen d'un arrest tel qu'il eust desiré, mais vous cognoissez ses juges comme moy, et avez fort bien jugé qu'ils y eussent esté trompez. Vous en avez le roolle entre

[1] Le secrétaire d'État Paul Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, était mort à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) le 21 octobre 1621. Voir le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I, p. 906.

[2] Bibl. nat., nouv. acq. fr., n° 5170, fol. 315. En chiffres.

touts lesquels je ne scaiche que Mouriers, Antelmy, Venel et Flotte qui eussent esté capables de se laisser aller, et pour Mouriers et Antelmy il estoit fort aise de les faire abstenir par recusation sur la sollicitation du conseiller de Monts et du jeune Antelmy, bien que celuy cy suivit Mr de Luxembourg sans avoir jamais voulu manger chez luy pour ne passer pour escornifleur de table, comme d'aultres cadets. Oultre que pour le conseiller Antelmy, une lettre de Mr d'Espernon l'eust fait jetter au feu, et mesnageant Mouriers comme avoit commancé Mr de Lestang, possible l'auroit on regaigné. Albert auroit eu tant d'apprehension de l'Evesque de Marseille[1] qu'il n'eust pas facilement ozé se declarer au contraire. Boyer estoit prou gainé avec Flotte, mais cela n'estoit pas pour faire un arrest, quand mesme Chaine en eust esté, bien que j'estime qu'il aye esté aussy rude et rebarbatif [tant] contre Mr de Luxembourg que contre Mr de Lestang. Le president Monnier s'interesse trop à la Cour pour avoir ozé franchir ce sault et si bien ils se sont relaschez aulcuns sur cez formalitez des dellais, c'estoit de peur de se descouvrir. Il me dit qu'il craignoit fort qu'on ne luy eust rendu des mauvais offices auprez de Mr de Lomenie, puis qu'il ne luy avoit rien escrit sur le coup de cette affaire. Je luy dis que je ne pensois pas qu'il eust escript à personne et qu'il n'eust pas ce regret. Mr le rapporteur, Mrs Toron, Ollivier, d'Agut et de Lambert estoient hors d'escallade et Mr d'Oppede aussy qui se declaroit assez à moy depuis peu, de sorte que pour peu qu'on se feust aydé de la part de Mr de la Ville aux Clercs, quand il n'y eust quasi eu icy que Mr de l'Estang, je crois que Mr de Brante[2] eust eu bien de la peine de faire valloir sa brigue jusques à l'effect qu'il desiroit. Et pour vous monstrer qu'il n'y debvoit pas trouver son compte si juste, si tost que l'evocation fust icy, au lieu qu'il pouvoit la disputer sur ce que l'enonciation des parentez est faulce, il dict d'abbord qu'il l'accorderoit volontiers et qu'il ne plaignoit que son voyage et se laissa porter à de fort aigres discours contre Mr d'Oppede, croyant qu'il n'eust tenu qu'à luy qu'il n'eust eu un arrest avant festes.

[1] François de Loménie. — [2] On sait que M. de Brantes est le même que M. de Luxembourg.

Il est prou vray que j'avois tiré parolle de Mr d'Oppede qu'il ne se feroit que tenir le procez pour entamé et qu'il feroit filler ensuite, de quoy il affecta d'agreer la nomination qui feut faicte par aulcuns de Messieurs de la personne de Mr de Bagarris pour aller ouyr Madc d'Allemaigne à Marseille affin d'avoir aultant de relasche de ce costé là et est prou vray que s'il eust voulu il eust remis l'audiance des pauvres à l'aprez disnée du dernier jour pour laisser la matinée à Mr de Bagarris ou en tout cas auroit encores peu continuer le procez de Mr de Bagarris au vendredy aprez disner parce qu'il estoit ordinaire, mais en ce cas aussy la production estoit toute preste. Nous faisions la guerre à l'œil et si j'eusse veu du danger d'un arrest j'eusse faict produire pour arrester le cours du jugement du procez, mais puis qu'il ne se pouvoit craindre plus grand mal que l'entamer, je creus qu'il valloit beaucoup mieux ne produire pas de peur de nous rendre garents d'aulcune chose, à quoy Mr de Lestang ou aultres peussent par aprez trouver à redire, l'affaire estant si importante qu'elle merite bien de n'y rien lascher qui ne soit concerté et aggreé par les parties interessées et par touts ceux qui en ont la direction affin de n'y point avoir de regret.

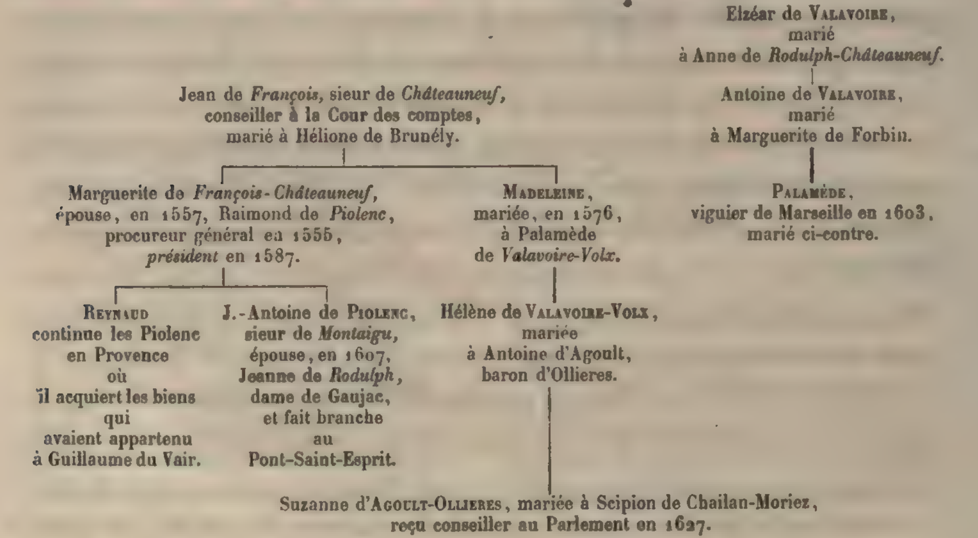
Quant aux alliances, un de mes amys qui est allé au St Esprit[1], m'a promis de s'enquerir soigneusement de la parenté du sr de Piolenc pour voir si elle ne toucheroit pas la presidente de Carriolis par aultre moyen que du mariage de Montagu avec la fille de St Paulet, car cela n'est que parent de parent. Sur la maison du feu president Piolenc de ceste ville, il y a des vielles armes en bosse de la maison de Rodulf qui presupposent alliance anterieure à celle de ce Montaigu. Mais je n'ay encores peu penetrer où il fault pour ce regard. Je n'y perdray point de temps[2].

[1] Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton du Gard. Voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 399). Cf. la *Table* du tome III.

[2] Du tableau généalogique reproduit à la page suivante, et dont les éléments sont empruntés aux meilleurs généalogistes provençaux, notamment à l'abbé Dominique Robert de Briançon, l'auteur de *L'État de la Provence*, il résulte que Mme de Valavoire et la présidente de Piolenc étaient deux *François-Châteauneuf*, tandis que le mari de la première était petit-fils d'une *Rodulph Châteauneuf*. Il y avait donc là deux familles distinctes, et leurs fiefs, eux aussi,

Au reste Mr de Brante a joué, cez jours passez, avec une si honteuse avarice que c'estoit un opprobre. Un coup qui alloit à Mr de la Fare de 80 pistoles il voulut faire acroire qu'il le gaignoit de la primaulté de la main. Mr de Bouc et Mr du Muy le condamnerent. Il voulut aprez en consulter ses domestiques et les faire parler à son advantage. Mr de Bouc le print au point d'honneur, comme leur tesmoignage n'estant pas comparable au sien et de Mr du Muy. L'aultre s'y acharnoit comme s'il y feust allé de toute sa fortune, ce qui fut cause que Mr de Bouc rompit le jeu bien qu'il fust en grosse perte de 1000 escus avec ledit sr de Brante dont je n'estois pas trop marry et pleut à Dieu que ce fust pour tout jeu en general qu'il entrast en fouignerie. Tant y a qu'allant ledict sr de Bouc voir Mr de Guise, lorsqu'il vouloit se mettre à table chez ledit sr de Brante avec Madame de Luxembourg, sa femme, Mr de Guise s'estant advancé pour le venir recevoir et Mr de Brante l'ayant suyvy, sur je ne sçay quel discours dudict sr de Brante audict sr de Bouc, iceluy sr de Bouc luy fit genereusement le reproche en presance de Mr de Guise, disant que tout le monde se louoit de ses jugementz aux

étaient différents. Les *François* étaient seigneurs de Châteauneuf-lès-Martigues (commune du canton de Martigues, arrondissement d'Aix), et les *Rodulph, de Châteauneuf-le-Rouge* (commune du canton de Trets, même arrondissement).



affaires les plus importantes et que luy seul n'y defferoit pas ce qu'il falloit, dont Mr de Guise se print fort à rire et dit audict sr de Brante qu'il ne se jouast point à Mr de Bouc, car il ne la portoit cachée à personne. Il pouvoit dire experto crede Roberto. Il s'en est bien faict de bons contes[1].

CXXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je receus devant hier vostre despesche du 27me et envoyay en mesme temps au procureur Chais le pacquet qui y estoit pour Made la comtesse de Carces, lequel m'envoya dire qu'il en seroit aujourd'huy le porteur. J'avois auparavant receu celuy du 24me et avois pareillement faict tenir seurement toutes lettres y contenües selon leur adresse, mesmes celles de Fr. André pour le sr Florens, que Mr de Mondevergues m'escript avoir rendu en main propre, et qu'il avoit trouvé commodité pour envoyer sa responce de là droict à Paris; sur une precedante lettre dudict Fr. André, ledict Florens avoit faict responce, et Mr de Mondevergues me l'avoit envoyée longtemps y a par le sr Sylvestre, lequel retint le pacquet 3 semaines, pensant que ce ne fussent que des lettres de recommandations pour luy, et maintenant il me l'a r'envoyé, de sorte qu'elle sera bien veille (*sic*), dont je suis bien marry pour l'amour dudict Fr. André. Monsr de Mondevergues a tousjours fort en teste sa chappelle de Foix. Le sr Emeric sa partie est mort, et son corps y a esté laissé en depos, attendant que leur different se puisse terminer.

Mr le president Seguiran m'a dict qu'il a reçeu les papiers du Grand Conseil qui estoient entre les mains du procureur Chauvin, de sorte

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 317. En chiffres.

que vous n'en debvez plus estre en peine. Il me vient de mander qu'il veult escrire des remerciments à Mr de Marillac et à Mr Marion, qui luy ont envoyé sa pension de Conseiller d'Estat. Mr de Marillac[1] luy a escript la plus belle lettre qui fut onques. Il s'estoit mis au jeu, cez jours passez, avec Mr de Luxembourg, et perdit mille escus pour un soir, et rompit jeu là dessus sans demander sa revanche. S'il se pouvoit temperer de cela, il ne se pourroit assez estimer, car il faict tousjours de bien en mieux.

L'arrest qui avoit esté accordé entre cez pretendants à l'abbayie de Lyrins ne sortit pas son effect et ne fut pas mis au greffe, encor qu'il eust esté accordé et signé par la pluspart des parties, à cause de l'intervention de l'econome, qui s'opposa à tous pour soubstenir l'union du Mont Cassin. L'affaire fut playdée à huys clos, et y eut arrest dont vous aurez la coppie, portant que les parties se pourvoiroient par devers le Roy, et cependant que D. Angelico de Sylva moderne abbé exerceroit. Les lettres patentes de collation au P. Rusque ne semblerent pas soubstenables en aulcune façon, le Roy le pouvant bien nommer, mais non pas prouvoir en tiltre d'Abbé. S'il y eust eu un peu de prise pour l'introduire, je pense que la Cour l'eust faict volontiers.

Vous aurez sceu la sentence que j'eus contre de Cujis, par laquelle, parcequ'il m'avoit faict appeller en reprinse de procez, le procez fut tenu pour reprins, et ordonné qu'il seroit poursuyvy aprez Quasimodo selon les derniers errements, et cependant il fut eslargy de l'arrest de la Ville, et deffences luy furent faictes de continüer son bastiment encores qu'il eust offert caution de le desmolir, si ainsin estoit dict. Il s'en alla fort penault et tant plus que je luy avois communiqué le jour precedant les trois recognoissances que vous aviez mises à part, avec l'acquisition des droits de Portanier, que j'avois trouvées en vostre Estude, n'ayant pas voulu communiquer aultres tiltres, pour à cette heure. Il fit une consultation sur la prescription, mais je ne pense pas qu'il s'y trouve bien fondé.

[1] Michel de Marillac était directeur des finances depuis 1624; il allait devenir garde des sceaux quelques semaines plus tard (1er juin 1626).

Mr de Montcal se trouva en cette ville lors de la reception de vostre despesche. Le procureur Augier, qui a soing de ses affaires, se chargea de luy en parler, ce que Mr Astier trouva bon. Il respondit que cette partie estoit destinée à un usage qui ne comportoit pas la creation d'une pension perpetuelle, de sorte que je pense que son argent sera possible bien encores aultant au greffe de Paris comme il a esté.

On a chargé 2800 oulles de nostre sel de 1625 sans toucher à celuy de 1624, ne aux rigordes, dont j'ay bien faict des reproches à Ieres. Besut dit que s'il vient des navires tout se chargera, et que la beaulté de nostre sel de 1625 a esté cause que cez Flaments l'ont voulu choisir. Je pense qu'il a laissé tout cela imperfect, pour nous oster le moyen de venir à compte avec de Rua, où il fault que j'envoye. Mais j'esviteray d'envoyer Mr Astier, parce qu'il se laisse entendre de vouloir prendre 300 escus sur cela, qui absorberoit la meilleure partie, s'il ne se faict autre levée.

Enfin Sandin est arrivé tout resolu de prendre noz affaires et de bien soigner de touts costez au mesnage de nostre maison, et à tout le plus important. Mon cousin de Meaux a faict là un chef d'œuvre, et j'espere que ce sera la restauration de cette maison, et que cela me sera un grand soulagement à moy, qui ne pouvois suffire à tant de choses avec mes incommoditez. Il n'arriva qu'hier et dez le soir il commancea de suyvre ceux qui m'estoient venus trouver aprez soupper et de fermer la porte de la maison. A ce matin il est voulu aller à Piedblanc avec Laurens, pour voir le mesnage des fossoyeurs. Je pourrois bien l'envoyer à Marseille et à Beaugentier et Souliers[1] où l'on nous veult achepter nos juments. J'ay peult estre oublié de vous escrire que le s^r de Mauvans d'Ieres a espousé la fille de M^r de l'Escalle, sœur de la femme de Mr de Puymichel[2]. Il me pressoit, mais je le r'envoyay

[1] Aujourd'hui Solliès, département du Var, arrondissement de Toulon.

[2] D'après une obligeante communication de M. l'abbé Maurel, curé de Puymisson (Basses-Alpes), qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de sa paroisse, je puis dire qu'en 1626 le seigneur de l'Escale était Claude Ier de Matheron-Amalric, lequel était né en 1548, avait succédé à Louis Amalric dans la seigneurie de l'Escale, testa et codi-

au conte que nous avions à faire avec de Rua. Il fauldra voir de contenter Ambrun en quelque façon. J'escriray au prieur de Beaugentier, ou au cousin d'Orves de luy bailler bonne esperance à vostre retour ou pour sçavoir ce que cela se monte pour le faire payer. Vous verrez la lettre que j'ay receu de Lange sur l'artifice de ce predicateur. Je suis resolu de prendre garde dezhorsmais à y en faire envoyer de nostre main tant que faire se pourra. Pourveu qu'il ne s'introduise de nouveaulté dans l'hostel de ville comme ils ne le peuvent faire devant Noel prochain; le reste n'est pas si grande chose. J'en parleray aujourd'huy à M^r le Prevost[1], et à Mr Chartras, qui est maintenant un des prebandaires, et à Mr de Bagarris pour leur faire voir l'effronterie de ce predicateur qui oultre passe de la sorte ce qui est de sa fonction pour flatter cez rongeurs de commune. Si je n'eusse eu icy tant de choses sur les bras, j'y serois volontiers allé.

J'escrips à Mr de Gomerville et ay retiré de Simeonis les livres que vous verrez au memoire cy joinct, qui sont ceux des deux premiers billets, et au lieu de Vignier j'y ay substitué le Burcardus[2], le Galatinus[3], le Leonicus[4], et la vie du Cardinal Borromée[5], et un vieil bouquin intitulé Regimen Castitatis qui est bien extravagant[6]. Nous verrons cez feriats ce que c'est avec Mr Simeonis et quelque libraire. Je

cilla le 4 mars et le 10 avril 1628, instituant pour son héritier Charles de Matheron-Amalric, son fils. Le nom de famille du sieur de Puymichel était *Bertalis*. On conserve aux Archives des Basses-Alpes (B, 1260, fol. 305 v°) un acte par lequel André de Bertalis, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fils de Claude, sieur de Puymichel et de Mauvans, donne tous ses biens, le 6 juin 1695, à Joseph, Auguste et Catin de Chailan, ses neveux et nièce.

[1] L'abbé Marchier, déjà si souvent nommé.

[2] La mention de Burcardus ayant éveillé chez Peiresc l'idée du *Decretum Ivonis*, il est évident qu'il s'agit de l'ouvrage de Burchard de Worms : *Decretorum libri XX*.

[3] Probablement Pierre Columna *Galatinus*, franciscain, né à Cajazzo, professeur de philosophie et de théologie à Rome, pénitencier de Léon X. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques.

[4] Nicolaus *Leonicus* Thomæus, professeur de philosophie à Padoue, mourut en cette ville (1533) à l'âge de soixante-seize ans. Il a laissé quelques ouvrages.

[5] *Vita, miracula et canonizatio cardinalis Borromæi, auctore Ernesto Cholino Wirthio* (Cologne, 1611, in-12; 1625, in-4°).

[6] Je ne trouve et on n'a trouvé pour moi aucun renseignement sur cet ouvrage singulier, bizarre, *extraordinaire*.

fis faire le roolle des aultres restants que je vous envoye aussy afin que cez Messieurs voyent s'il y auroit rien qui vaille. Le S[t] Hierosme de Basle est bien complet, mais je ne pense pas que le reste soit grand chose. Ce Leonicus est tout maculé d'ancre, ce Galatinus est imperfect de tout le Reuclin qui en a esté arraché et contenoit 18 ou 20 cahiers[1]. Ce Burcardus m'a faict appercevoir qu'entre les livres que vous m'envoyez vous avez oublié le Decretum Ivonis[2] que j'avois demandé à M[r] Buon.

J'apprins de quelqu'un que le lieutenant qui avoit procedé à la saisie avoit emporté quelques belles pieces. Je voulus m'en enquerir de Simeonis qui me dict qu'il n'avoit prins que le S[t] Ambroise fort beau, pour ses salaires, mais ce n'est pas ce que m'avoit dict un aultre, qui me parloit de livres figurez. J'ay prins cette grosse Bible MS. à tout hazard pour la voir, et selon l'estime, ou je la retiendray, ou je la rendray. J'oubliay la petite Bible d'Anvers que M[r] du Puy tient en estime, mais elle est bien gastée des gloses de feu M[r] d'Aix[3] qui ne sont pas si precieuses que celles de Genebrard[4] seroient. Il y en a tout plain qui ne vont qu'à ses amours et aux allegations qu'il eust peu faire à sa maistresse[5] pareilles à celles de S[t] Pol[6] dont vous avez ouy parler, mais principalement dans la grande Bible in fol° de Paris plus qu'en la petite. Ce qui me les pourroit bien faire retenir si le prix en est moderé, comme cez marques le doivent diminüer, car il n'estoit pas bien net ne bien propre. Cela a tout esté si mal tenu, qu'il n'y a qu'un volume du cours canon, qu'un volume du S[t] Augustin de la plus recente edition[7] et mieux reliée que la plus vieille, qu'un volume du

[1] Galatinus était très lié avec J. Reuchlin. De même qu'on trouve une lettre du premier au second dans les *Epistolæ Reuchlini*, on trouve diverses pages de ce dernier dans les œuvres de son ami.

[2] Le *Decretum Ivonis, episcopi Carnutensis*, a été inséré dans les *Opera* de ce prélat (Louvain, 1577, in-8°).

[3] Gui Hurault de l'Hospital.

[4] On sait quel docte hébraïsant était Genebrard.

[5] La conduite du prélat fut notoirement licencieuse et alla jusqu'aux dernières bornes du scandale.

[6] Toute la phrase jusqu'à *S[t] Pol* est en chiffres.

[7] La plus récente édition des œuvres de saint Augustin était alors celle de Cologne

Menochius[1] et ainsin de plusieurs aultres qui ont esté sans doubte desrobbez. On accuse feu Mr de Barjamon, parcequ'il est mort, et Mr Raphaelis[2]; je m'en rapporte. Il y a des livres d'Espagne pour la predication qui sont à mon advis considerables.

Pour le Cassianus, je trouveray bien bonne la derniere edition qui est sur la presse, mais puisque la precedante de Doüay contient l'epistre de St Castor, s'il y en avoit un exemplaire à Paris, vous me feriez plaisir de me l'envoyer, pour monstrer à celuy de qui je tiens le MS. que cela estoit imprimé dez l'an 1616. Aussy bien fauldra il que je luy en donne un, et je choisiray des deux le meilleur, puisque c'est in 8°. Ils pourront bien venir par la poste, et le plus tost sera le meilleur.

Je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 10 avril 1626.

Le memoire que vous avez faict de l'Auctarium de Golzius est bien à mon gré; pourveu que Mr Rubens envoye tout cela, tout ira bien; mais dans sa lettre il exprime cez commentaires de ce Nonnius tant sur le Jules Auguste et Tibere que sur la Grece, Asie Mineure et Isles[3], mais il ne parle pas des portraits des medailles tant de Tibere que de la Grece, Asie et Isles, qu'il fault principalement avoir, car celles de Jules Cesar et Auguste on les a desja.

Mr Cardon m'a envoyé la Relation Italienne, mais je n'ay encore

(1616, en 10 vol.) En l'année même où cette lettre fut écrite, une autre édition des œuvres de l'éloquent évêque était donnée à Paris.

[1] Voir sur le P. Jean-Étienne Menochius, un des plus célèbres commentateurs de la Bible (1532-1607), le recueil du P. C. Sommervogel (t. III, in-fol., col. 948).

[2] Personnage déjà mentionné dans la Correspondance avec Gassendi (IV, 551, 553) et aussi dans le tome V, p. 173.

[3] *Ludovici Nonnii Commentarius in Huberti Goltzii Græciam, Insulas et Asiam minorem* (Anvers, pour Leyde, 1620, in-fol.). Le volume fut imprimé par Isaac Elzevier.

peu lirre. Il m'en promet un second exemplaire que j'envoyeray à Mr Pignoria. J'avois eu un exemplaire du Licetus de Lucernis[1], mais j'en demanderay un aultre pour Mr du Puy, ensemble cette aultre piece du mesme autheur, de Novis Astris[2], cette vie de Maurocenus[3], et cez considerations de Molina[4].

J'oubliois de vous demander une *Histoire de Froissard* qui me manque et m'a esté desrobée, ou retenüe, mais possible qu'il y aura quelque bonne edition plus recente[5].

S'il vous semble à propos de demander à Mr Rubens une espreuve de la planche des deux camayeuls, il n'y a peult estre pas de danger et de luy dire qu'il en fasse faire une espreuve partorita[6], comme on dict en Italie, c'est à dire que si tost que la feuille est tirée, tandis qu'elle est encores toute moitte, il la fault repasser soubs la presse avec une aultre feuille blanche, car elle s'imprime de rechef dessus, et redresse les figures qui seroient renversées. Et est tousjours bien apparante, et quasi aultant que celle qui vient de la planche mesmes. L'occasion de la part qu'il en veult faire à Mr de St Ambroise[7] vous fournira le pretexte de luy en demander pour moy de cette sorte par prerogative et privilege[8].

[1] *Fortunati Liceti de Lucernis antiquorum reconditis lib. VI* (Venise, 1621, in-4°).

[2] *De novis astris et cometis* (Venise, 1623, in-4°).

[3] Je ne suppose pas qu'il s'agisse ici de la plaquette de Lollini (*Lacrymæ in funere A. Mauroceni*, s. l. [Venise], 1619, in-4°), mais bien de l'ouvrage considérable intitulé : *Mauroceni, Veneti Senatoris, præstantissimi scriptoris historiæ Venetæ ab anno 1521 ad 1615, vita, a Nicolao Crasso* (Venise, 1621, in-fol. et *ibidem*, 1622, in-4°).

[4] *Molina* désigne ici le controversiste protestant Du Moulin que nous trouvons ailleurs appelé *Molinée* (de *Molinæus*).

[5] Je ne trouve aucune édition des *Chroniques* de Froissart qui fût récente en 1626. La plus rapprochée de cette date est celle de Paris, 1574, 2 volumes in-fol. Elle avait été précédée de la fameuse édition de Denis Sauvage (Lyon, Jean de Tournes, 1559-1561, 2 vol. in-fol.).

[6] Le mot italien *partorito* signifie «accouché».

[7] Claude Maugis, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, déjà nommé dans ce volume et dans les deux premiers.

[8] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 319. Autographe.

CXXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS,

CHEZ Mr GAIGNY, À L'ESCOLLE St GERMAIN DE L'AUXERROIS, PREZ LE PONT NEUF.

Monsieur mon frere,

La commodité du voyage de Mr du Lac m'a faict prendre la liberté de luy faire bailler le fagot des greffes de pommes et poires dont je vous avois parlé, et que je n'avois pas eu à temps pour les bailler à Bresson. Il y a de cez pommes sauvages d'Outremer, en bonne provision pour tous voz amys, lesquelles je trouve tousjours meilleures, n'en ayant presque pas mangé d'aultre espece depuis six moys en ça, et se conservent trez bien, et deviennent en meurissant tousjours plus aromatiques et succrées, bien que non sans aigreur, qui faict une bien agreable meslange de goust. Quand elles s'amollissent un peu, c'est lors qu'elles sont plus succrées, et que l'aspretté du sauvageon est mieux corrigée. Je crains que la saison ne soit un peu trop advancée, mais je n'ay peu m'en acquitter plus tost, et pense que la saison ne sera pas si advancée de par de là, comme en ce païs icy. Il y a de tout plein d'aultres fruicts entre lesquels il y en aura bien quelqu'un qui meritera d'estre anté dans les vergers des plus curieux. Mesmes cette pomme de cittron [1], c'est daumage qu'elle n'est aussy friande au goust comme sa figure est bigearre, avec un mouignon, ou mammeau comme les cittrons, mais avec du sucre elle n'est poinct desagreable au goust, et ne se garde pas, comme la sauvage d'oultre mer.

J'ay tasté vostre pomme Renette noire, et bien qu'elle eust esté es-

[1] [*Note marginale de Peiresc.*] «Il fauldroit essayer de la greffer sur de la Calville de la plus excellante pour luy acquerir un peu de cette Framboyse et de cette dousceur. Et fauldroit aussi greffer de la pomme d'Oultremer sur la Calville pour adoucir un peu l'aspreté, car elle seroit admirable.»

crasée dans vostre pacquet et que par consequant on luy eust faict changer de couleur, elle estoit neantmoins fort excellente à mon goust, et seroit un peu du goust des sorbes, mais bien plus agreable. J'estime que ce soit un trez bon fruict; il seroit bon d'en recouvrer des greffes. Mr du Lac m'a invité et par consequant obligé d'escrire à Mr de la Marche à qui je mande qu'il ne tiendra qu'à luy d'avoir sa part des greffes que porte Mr du Lac s'il en veult. Mandez luy en offrir, et n'estant la presante à aultres fins, je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 6 avril 1626.

Mr du Lac s'en est allé de sa grace un jour devant le terme qu'il avoit prins avec moy pour partir sans prendre vos greffes et je ne vous sçaurois envoyer plus tost que par le Receveur Rossignoly qui partira le lendemain des festes si entre cy et là je ne trouve quelque mulletier de Lyon. Cependant je ne fus pas adverty à temps d'une despesche que Mr d'Oppede envoya jeudy. J'estois à l'Eglise quand il manda pour mes lettres. Hier au soir un mulletier d'Avignon m'apporta les greffes dont s'estoit chargé le messager, avec vostre lettre du 16 du passé. Je les ouvris et les trouvay bien secs, car la mousse se seiche fort en chemin, mais ils ne me semblerent pas mortz tout à faict. Je fis ce que Mr d'Espinouse avoit ordonné; je les jettay dans un bassin d'eau fraische, où ils ont demeuré toute la nuict et à ce matin j'en ay tiré un de la poire musquée d'hyver, un de celle d'oignon, deux des cerises de Mr Pichery, deux de celles de Beorin, trois des pommes Franc raynette de Mr de la Marche et la Vigne d'Austriche, et ay envoyé cela à Beaugentier, et le reste à Spinouse[1], m'estant trouvé de bonne fortune icy des hommes qui alloient de cez costez là. Et par l'ordinaire d'Avignon qui revenoit d'auprès de Genes, où il avoit esté vollé

[1] Nous avons vu que Spinouse est aujourd'hui une commune des Basses-Alpes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et blessé à mort par des Savoyards, j'ay escript à Mr de Mondevergues et luy ay renvoyé ses deux seisains.

On a ouy aujourd'huy afforce canonades du costé de la mer; aulcuns doubtent que ce ne soit Mr le Legat de retour, mais je ne pense pas qu'il peust avoir si tost faict.

Messieurs Cardon de Lyon m'ont envoyé aujourd'huy un ballot de papier blanc et deux ou trois pieces de livres, entre aultres la relation de Sandis italienne in 4° et françoise in 8°. Si le Legat[1] ne l'a veüe il y en aura un exemplaire pour luy, car j'en ay deux, si ce n'est que j'en envoye un à Mr Pignoria. Le Vice Legat m'a envoyé demander apprester l'admonitio[2], le catolique d'Estat[3] et aultres. Je me suis excusé jusques à cette heure, mais je suis bien tenté de luy envoyer ce que j'ay[4].

A ce soir Mr et Mme de Luxembourg sont arrivez de leur peregrination de la Ste Baulme en ceste ville.

Ce sammedy XI avril 1626.

Vous verrez coppie des lettres de Lange sur la folle action du predicateur de Rians. Il avoit escript à Mr de Vergons et luy avoit envoyé du gibbier pour cez festes comme à son bienfacteur et createur; en ayant esté adverty je luy ay envoyé lesdictes lettres et aussy tost Mr de Vergons luy a escript une remonstrance bien severe, pour l'empescher de parler plus de toucher aux ordres et establissements de l'hostel de ville. J'eusse voulu que Mr Astier y fust allé, mais il commance à devenir mal portatif. Et peu s'en est fallu que je n'y sois allé moy mesmes. Cez Canaille sont bien descontenancez; ils ont des lettres du Parlement de Paris, se disent ils, pour pouvoir s'assembler, et cherchoient ce pretexte pour se les rendre plus utiles qu'ils ne sçauroient sans cette nou-

[1] Ce mot est en chiffres.

[2] Il a été déjà fait mention de l'*Admonitio* un peu plus haut.

[3] *Le Catholique d'Estat, ou Discours politique des alliances du Roy Tres Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat*... par le sieur Du Ferrier (Paris, 1625, in-8°; Paris, 1626, in-8°, 3e édition).

[4] Toute la phrase est en chiffres.

velle introduction qu'ils vouloient faire. Je pense que nous les arresterons, Dieu aydant.

Messieurs noz deputez s'en vont à Marseille voir Mr de Guise le lendemain de Festes, pour luy dire adieu avant que partir, s'il l'a agreable, et puis font estat de partir bientost. Un certain cappitaine Pierre, des suites de Mr de Montauban, les attendoit en bonne devotion, et disoit qu'il leur avoit preparé afforce bons raffraischissements pour leur passage.

Mr Marchier devoit partir de Grenoble le lendemain de Pasques pour aller en Cour voir Mr l'Archevesque.

Il me tarde bien d'avoir la prochaine despesche du dernier du passé et celle de Lyon de suitte pour sçavoir si voz balles y sont, car tout passe maintenant et je ne sçay si Brison[1] durera en cette tollerance de libre passage, car on dict qu'il en parloit doubteusement.

On m'a faict aujourd'huy feste d'un aultre lieu où il y a des raisins bouteille bien formez, et d'aultres dont chasque grain est my party de blanc et de noir, et d'une figue qui faict 4 ou 5 figues sur une queue, et d'une ollive cannelée comme les mellons; nous en sçaurons la verité bien tost.

J'ay prins grand plaisir à voir ce qui se dict de cette guerre des favoris entre le comte d'Ollivares et le duc de Bukingam[2], et vouldrois bien sçavoir au vray quelles sont les picques d'entr'eux qui ont produict une telle guerre[3].

[1] Joachim de Beauvoir du Roure de Beaumont, seigneur de Brison. Voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 392 et suiv.).

[2] Le premier ministre d'Espagne et le premier ministre d'Angleterre sont mentionnés dans le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 321. Autographe. Reproduisons une lettre à Valavez du premier président (fol. 325, en chiffres): «Du mecredy 15 apvril. Monsieur, Mrs noz deputez partent sammedy prochain veille de quasimodo. Lundy dernier ils furent à Marseille prendre congé de Mr de Guise qui se resolut à l'instant de partir en poste pour la Cour. Il doibt estre demain jeudy icy pour prendre congé de nous et m'a mandé qu'il vient descendre chez moy. C'est pour faire acroire à un chascun à mon advis que toutes choses sont bien rabillées. Au reste je vous donne advis de son despart qui n'est que pour prevenir les esprits afin que vous preniez garde qu'il ne puisse rien descouvrir de tout ce qui s'est dict et faict, car ne

CXXXIX

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Adjoustant à la lettre de Mr d'Oppede[1] je vous diray que sur le discours qu'il me fit des reproches que luy avoit faict le dict sr de Luxembourg, je luy respondis que je ne croyois pas que vous eussiez jamais peu parler de la sorte à ame qui vive tant parce qu'il n'estoit pas vray que vous eussiez toutz ses interetz en main ne que vous creussiez avoir tant de credit sur luy, que pour ce que quand cela seroit, je sçay bien que n'eussiez pas voulu vous en vanter non pas mesmes au sr de la Ville aux Clercs mesmes quelque envie que vous eussiez de le servir tant s'en fault que vous l'eussiez peu dire à aultre quelconque. Il monstra d'en demeurer satisfaict plainement, mais comme vous cognoissez son humeur il vouldroit bien penetrer d'où cela peult venir. Je luy dis que nous ne manquions pas d'envieux trez toutz en ce pais où les moindres conjectures estoient non seulement prinses pour verifications des soubceons qu'on pouvoit avoir, mais amplifiées et augmentées à l'appetit de la passion d'un chascun; que cela m'avoit faict prester mille charitez

doubtez pas qu'il n'uze de toute sorte d'artifices. Il sera à propos de le faire sçavoir à l'homme afin qu'il ne feust pas descouvert nomplus et qu'il s'asseure bien s'il a peu parler avec confiance. Tout gist au secret, car ce seroit oster le moyen de faire quelque chose de bon et de bien utile. Neantmoins je vous donrray advis d'aultres discours qui m'ont esté tenus par Mr de Luxembourg. Je ne vous dictz rien de ses interetz particuliers. Je laisse cela à Mr vostre frere, mais je ne vous puis taisre qu'il m'a dict que vous aviez dict à quelqu'un que vous n'aviez pas creu estre de ses amys, que vous teniez toutz mes interetz entre voz mains, que je ne ferois que ce que vous vouldriez, et que Mr de la Ville aux Clercs m'avoit obligé et assisté. Je ne crois pas si mal de vous, mais il est bien que vous le sçachiez affin que vous preniez garde de ne vous laisser pas sonder comme vous voyez qu'on se declare, qu'on nous jette des gentz incogneus sur les bras et surtout qu'on ne peult pas penetrer nostre menée, car c'est là où est toute mon apprehension, et bien que je me moque de ce discours, sçachant combien vous estes retenu, neantmoins il faict bon tout sçavoir. Mr vostre frere vous dira le surplus. C'est maintenant qu'il fault avoir l'œuil au bois e se couvrir. Vostre serviteur trez humble.»

[1] La lettre reproduite au bas de la précédente (p. 467, note 3).

quand j'estois en Cour par les Provenceaux qui me voyoient seulement entrer chez un de leurs juges, qui s'imaginoient que puysque je n'y allois pas pour eux, j'y allois donc contre eux. Je luy dis aussy que mon frere de Bouc me venoit de dire que le dict s^r de Luxembourg se plaignoit furieusement de moy, comme si j'avois agy et faict tout le mal qu'il croit avoir receu et pour le luy faire toucher au doigt disoit il que j'avois esté au greffe pour arracher avec toute violance l'extrait d'un de ses arrestz afin de l'envoyer à ses parties. Or il n'estoit rien de tout cela, car quand il estoit intervenu quelque deliberation le concernant, ses parties ou au moins leurs procureurs avoient assez d'habitude au greffe et au Cabinet pour y aller demander et faire expedier des extraicts sans qu'il feust de besoing que je m'en meslasse; que quand j'en eusse esté requis, je l'eusse faict sans doubte quand mesmes je feusse demeuré juge comme chose qui ne se peut refuser à aulcune des parties, ausquels les toutz actes doibvent estre communs et communiquez, mais que je n'y avois pas seulement pensé et n'en avois parlé à personne et que cette conjecture pouvoit neantmoins estre fondée sur ce que j'envoye souvent mon clerc au greffe et au Cabinet pour y transcrire des arretz et deliberations notables et principalement de celles qui concernent les matieres ecclesiastiques dont je faictz recueil et que de faict cez jours passez en voulant faire conferer un extraict d'un de l'Eglise d'Arles de l'an 1560 où j'estimois qu'on eust obmis quelques paroles decisives, le clerc du greffe dilayant trop de chercher le registre de l'an 60, je luy envoyay dire quelques paroles un peu rudes parcequ'il sembloit qu'il se mocquat de moy et qu'il ne falloit qu'un procureur ou un clerc à qui on eust ouy quelque chose pour s'imaginer que c'estoit pour affaire touchant ledict s^r de Luxembourg et pour l'aller aussytost reveler pour un grand secret, que j'estimois que c'en eust esté de mesme en cecy et songeant à part moy qui nous pouvoit avoir frequenté, je m'advisay de Scraignolle qui soulloit estre fort familier chez nous et chez Mr de la Verdiere et qui sçait bien les habitudes que vous avez avec M^r d'Oppede lequel me souloit venir voir souvent icy, et despuis que Mr de Luxembourg est icy il n'y est

venu qu'une seule fois pour un simple salut et a suyvi M[r] de Luxembourg comme quasi domestique jusques à ce voyage de la S[te] Baulme. Il pourroit bien avoir tenu quelque discours par conjecture mal digerée. Si ce n'est celuy là je ne sache aulcun aultre, car Berthon et mon frere de Bouc vous ont tousjours esté suspeotz comme à moy en ce faict là. M[r] de Guise pourroit bien avoir dict ou faict dire quelque chose à travers païs. Vous y songerez et m'en direz vostre sentiment. Tant y a que je verray si à quelque rencontre je pourray dire un mot audict s[r] de Luxembourg sur ce que m'a dict M[r] de Bouc pour le dezabuser [1].

CXL

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ai receu en mesme temps voz deux despesches du dernier du passé et 3 du present moys, et ay faict rendre surement toutes les lettres y joinctes, et envoyé à Mad[e] la Comtesse les siennes, comme aussy les aultres qui alloient ailleurs, mesmes celles de M[r] de Riez [2]. Celle du s[r] Simeonis luy fut baillée en main propre, mais il partoit pour sa bastide; je rendis moy mesmes toutes celles de M[r] Seguiran. Madame dès Arcs faict response du sien.

Je suis bien aise que vous soyez venu à bout avec satisfaction, de l'appoinctement de l'affaire de Rians, et que vous voyiez les papiers du fonds; je pense que Mad[e] des Arcs mande à son homme de vous mener chez celuy qui a ses papiers, et m'a promis de faire venir ceux qu'elle a aux Arcs [3] pour ceste affaire, se resolvant d'y contribüer tout ce qu'elle pourra.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 326. Autographe en chiffres.

[2] François de la Fare Lopis qui allait être remplacé (5 octobre 1628) par Louis Doni d'Attichy.

[3] Nous avions déjà vu que c'est aujourd'hui une commune de l'arrondissement de

Je donneray à Mr de Mondevergues la bonne nouvelle de vostre arrest de la Chambre des comptes; cez Messieurs là sont bien plus braves que les nostres d'icy, qui chicannent ceux mesmes de leur corps fort insidieusement.

Pour voz caisses de livres, je n'en suis plus tant en peine que j'estois, ayant eu advis de Messrs Cardon et Cavellat, qu'ils se sont enquis de Pillehotte[1] et aultres respondants du sr Buon pas un desquels n'en ont ouy parler. Pour moy je crois que tout est encor à Paris, car vous ne m'avez jamais escript formellement, comme vous promettiez, ils sont partis un tel jour.

Le parterre de Mr d'Aix est tout planté excepté la broderie des deux vuides qui sont aux deux bouts au mitan des compartiments; le jardinier espere achever cette semaine. Ce qu'il a faict ne va poinct mal, Dieu mercy, et si bien le croissant de la lune est passé, le plan est arraché de bonne lune, et les expers disent que pour la broderie, elle est meilleure plantée hors de lune croissante, pour demeurer plus basse sur terre, de quoy j'ay esté bien aise, car j'en avois du regret.

Messieurs les Consuls[2] m'ont enfin accordé le restablissement de l'eau de la fontaine, et de la prendre un peu plus hault que la prinse qui n'alloit qu'à la cuisine, afin qu'elle puisse monter au jardin. J'attends Mr Lombar pour tascher d'y faire le meilleur mesnage qui se pourra. Mais si j'estois du Conseil de Mr d'Aix, tandis que le monde est en cette bonne volonté, et que sans bruict on peult faire l'affaire à demeurer, j'en ferois faire la conduitte par tuyeaux de plomb, car elle se feroit avec moings d'esclat, et seroit moings contredicte de l'envie; elle se pourroit prendre hors la ville, et coulleroit au mitan du parterre de la haulteur de deux toises si on vouloit, ne pensant pas que cela coustast cent pistoles tout au plus. Vous en pourrez sentir un mot, et si

Draguignan, canton de Lorgues, et que, comme M. de Bresc (*Armorial des communes de Provence*, p. 11) le rappelle, Les Arcs furent érigés en marquisat par lettres de mars 1612, en faveur de la famille de Villeneuve.

[1] Sur les libraires Cardon et Cavellat et sur l'imprimeur Jean Pillehotte, voir le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

[2] *Note marginale de Peiresc :* «Ce sont Mrs de la Bastide, pr Consul, et de Fauris, assesseur, qui ont faict l'affaire avec grande affection.»

Mr Marchier est là, vous en pourrez parler plus hardiment. Vous cognoissez l'humeur envieuse des gentz du païs et jugerez bien comme moy les difficultez qui pourroient survenir entre cy et la venüe de Mr l'Archevesque, si on tombe en aultres mains moins bien intentionnées.

Mr le procureur general Guerin s'en va, se dict on, en Cour sans deputation et s'en est allé [à] Brignole pour partir bientost aprez; il presse tousjours et me dict dernierement qu'on l'avoit asseuré que vous vouliez evocquer. Je luy dis que je ne le croyois pas et que je n'en avois poinct ouy parler, et que s'il se donnoit la patiance de vous attandre nous en sortirions amiablement.

De Cujis en s'en retournant d'icy passa à Cuers[1] pour voir si par argent il pourroit gaigner Fournyer, s'estant imaginé que nostre directe pouvoit estre prescrite, et que noz tiltres estoient trop vieux, en quoy il se flatte bien fort. Il n'ose plus bastir, mais il a faict faire une belle place devant son pretendu logis, et a poursuivy un monitoire pour verifier la collusion pretendüe du Lineager; nous le verrons venir.

On a levé de nos sels nouvelles 3295 oulles. Restent les vieilles, les rigordes, et d'aultres nouvelles, pour 800 oulles que Besut me promet de faire lever par le premier navire et à faulte de ce de les faire prendre pour la provision des Greniers. Dieu le veuille. Cette levée couste prez de deux cents francs. St Jullian demande 400 francs pour la despence de l'année presante, et 7 ou 8 chevaulx des meilleurs. Je ne sçay pas quel bon mesnage ce seroit, car la saison court grande fortune d'estre bien pluvieuse. J'ay eu le conteroolle de la levée desdicts sels dont je vous envoye coppie et si je puis je feray partir demain Saudin, pour aller trouver de Rua à Marseille, et voir ce qui s'en pourra arracher pour vostre secours. Par mesme moyen Saudin retirera ce qu'il pourra de la lettre de change de Bordeaux sur laquelle Mr Fraissé avoit advancé cent escus, tant pour les fraiz de mon indult

[1] Sur cette localité du département du Var, voir recueil Peiresc-Dupuy (III, 517).

et l'affinement de mon compte avec le s[r] Eschinard de Rome que pour aultres fournitures, pensant que je deusse avoir cette paye à l'entrée de Caresme comme de coustume.

Cela viendra bien à poinct pour les necessitez urgentes, car j'avois mangé ma communion en herbe, et mes gages jusques à la fin de juin prochain. Il nous falloit à cette heure les 50 escus de la pension de ma niece la religieuse, une vingtaine d'escus pour les frais de la ceremonie et aultres menües necessitez du jour qu'elle prendra le voille noir, les 20 escus que nous devons à l'hospital que je n'avois encores peu acquitter, aultres 20 escus qu'il m'a fallu promettre pour une bague que je donnay à la fille de M[r] Lombar à son mariage avec un cousin d'Artaud, en consideration de la peine que nous donnons à son pere et à sa tante, laquelle n'a jamais abandonné feu mon pere durant sa maladie, 23 et tant d'escus que je debvois à Burgues des Orangers, qui me les envoya demander avec bien des reproches, et Dieu veuille que le reste puisse suffire pour acquitter les gaiges des vallets ou servantes qu'il nous fault congedier, et pour les plus pressez des fournisseurs des funerailles de feu mon pere, qui me rongent tout vif [1]. Si je croyois M[r] Astier, il prendroit tout l'argent de de Rua, et l'employeroit à ses affaires; il s'embarrasse en tant de divers costez qu'il veult tout entreprendre et tout englouttir. Je vouldrois bien que vous n'eussiez jamais songé à luy toucher de son argent, car en payant de l'interest à un aultre nous en serions quittes. La friandise du loz de la vente d'une bastide de Baile au terroir de Rians luy fit prendre l'arrentement sur soy. Et maintenant la mesme friandise luy a faict faire un aultre tour bien mal digeré; il s'alla frotter avec Berard de Joncques, qui a achepté cette bastide à condition de ne payer du loz que ce qu'il veult, et qui pix est à condition que pour l'accommoder nous luy laisserions en eschange une terre et bastide que nous avions en Palliere jognant la sienne, pour de l'aultre terre du vieil tenement

[1] Par ces détails si précis on voit une fois de plus et mieux que jamais, combien Peiresc, loin de posséder la grande et princière fortune qui lui a été si souvent prêtée, était parfois gêné, besogneux.

dudict Baille. Mr Astier me vint proposer cet eschange. Je luy dis qu'il advisast bien à ce qu'il feroit avec ce Berard que je cognoissois pour un scelerat qui le tromperoit; il me dict que feu mon pere avoit ardemment desiré aultres foys cet eschange, que la terre qu'on luy demandoit estoit fort esloignée de nostre bastide, et au contraire celle qu'on nous offroit fort proche de la nostre et à nostre bienseance, que le bastiment qui estoit en la nostre n'estoit qu'une mazure ruinée, que nous y proffittions grandement, qu'il se contenteroit d'une sienne promesse qu'il procureroit cet eschange. Je luy dis que sur son simple conseil, je le voulois bien; le lendemain il me vint trouver avec le contract tout dressé pour le signer accompagné des parties, ce que je fis pour luy tesmoigner la confiance que j'avois à luy, sans m'en vouloir enquerir plus avant. Or si tost que cela a esté faict, nostre pauvre rentier a commancé à crier et protester qu'il luy falloit quitter l'arrentement, que ce qu'on nous ostoit estoit une ferraye fermée de muraille, laquelle ils semoient annuellement et laquelle seule souloit quasi payer toute nostre rente, tant elle est bonne, et faict de beau bled, bien qu'elle ne soit que de 12 panaulx en semance, que la bastidonne[1] qui y est vault mieux et est plus habitable que nostre aultre bastide (laquelle tombe en ruine et cet hiver en est tombé un quartier). Et est aussy mieux fermée de portes et fenêtres. Qu'elle est fort proche de nous et du puis de l'abrevage qui est tout contre. Au contraire que la terre qu'on nous offre n'est qu'une grounelliere[2], dont dix charges en semance ne vallent pas noz 12 panaulx, qu'elle est à prez d'une lieüe de nostre bastide, et si loing que le rentier la laisra plustost inculte que de prendre la peine de la cultiver, tant elle est chettive et incommode par l'esloignement, à cause des repas des laboureurs. Sur quoy enquis Lange, il s'est trouvé saisy d'un rapport qu'avoit faict deffunct Honorat Laurens (ou Auferan), qui porte que noz dix panaulx valloient mieux que dix charges de ce qu'on offroit lors à mon pere, qui refusa absolument toutes propositions, comme grandement prejudi-

[1] Est-ce un diminutif du mot *bastide?* — [2] *Sic* pour *grenouillère.*

ciables, et qui pix est il en avoit adverty Gaspard Negre, qui s'en venoit icy pour le dire à Mr Astier, et au lieu de me faire la difficulté, il precipita de m'apporter à signer l'acte d'eschange avant que le rentier de Lange me peusse parler. Dont je n'ay pas voulu faire de semblant, pour le laisser sur son fort, car la rentiere et Lange en sont venuz crier aprez luy, sans qu'il m'en ayt rien dict. Au reste ce pauvre homme ne me sçait jamais dire une verité, de sorte que je ne crois du tout rien de ce qu'il me dict, mais je tiens la meilleure mine du monde, pour les aultres respects que vous sçavez.

Au reste cez canaille de Rians s'estoient laissez intimider de la sorte et enjoller à Gaspard Court, qu'ils consentoient à transiger, et l'admettre avec 10 ou 12 dans l'hostel de ville suyvant les propositions et predications dont vous aurez ouy parler, sans la lettre de Mr de Vergons qui rompit l'affaire, et puis il se descouvrit que Court vouloit faire payer par le corps de la Communauté les 400 escus que cez intervenantz ont emprunté, et faire executer une commission du Parlement de Paris pour s'assembler et deliberer de leur procez. Je verray ce predicateur Dieu aydant.

Pour l'original de ce chargement des tiltres de Bordeaux, depuis que vous me l'avez demandé je l'ay cherché plusieurs foys sans le pouvoir retrouver, et qui pix est il fault qu'il soit avec une fort grosse masse de papiers que je n'ay nomplus peu retrouver en fasson du monde. Et maintenant je m'y voulois mettre, mais Mr d'Oppede me presse tant, que j'ay peur de n'y pouvoir pas vacquer de ce coup. Dont j'ay un grand regret à cause des termes où vous estes pour l'evocation, laquelle je tiens veritablement estre necessaire, puisque cez canaille trouvent tant de support sur leur fumier, et que Mr Soullier nous a faict si beau jeu par sa requeste d'intervention, et recusation.

Potonier escript à Mr d'Andrault[1], et Brianson aura une lettre de son frere.

Pour cez moynes laizs, il en fauldroit trouver un de cez païs là, car

[1] Le conseiller au parlement de Bordeaux déjà mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (I, 336).

je vouldrois bien me desvelopper[1] de ce Valette en toute façon. Mon cousin de Meaux m'a enfin desbausché le frere de Constans qui cuisine bien et est fort laborieux pour aller servir à Guistres dont je suis bien glorieux; je l'attends cette semaine et veux le faire partir avec le moyne Chabert et Mr Aulaguier lundy, s'il plaict à Dieu, à quelque prix que ce soit, quand ils debvroient aller sans lettres miennes, ne aultres instructions.

J'ay arresté des chevaux de retour de ce païs là, dont je me prevauldray pour cela, pour me violenter moy mesmes, bien marry de n'avoir plustost eu le moyen d'y satisfaire.

Je vous envoye une lettre pour le P. Cabrier, de la part de Mr de Caunes[2]; son intention estoit qu'elle luy fust rendüe par aultre main que du P. du Val, ne de Brianson; mandez leur, je vous prie, de supposer quelque aultre qui la luy baille. J'en ay veu la teneur, il n'y a rien que bien.

Je pense que Mr le cardinal Spada aura depuis sceu que tous les malades qui estoient demeurez au Martigues, à Marseille, et Toullon, sont tous guaris Dieu mercy, et se sont retirez en Avignon où ils attendent l'ordre qui leur sera donné par Mr le Legat.

Je verray bien volontiers cette relation de Mr de Chartres[3] sur ce qui se passa au Louvre, et la modification que Mr de Malerbe m'escript[4] estre en la soubscription de la censure du Dec. [*sic* sans doute pour *décret*] que la doctrine ou le livre de l'Admonitio est factieux et scandaleux pro loco.

Je me serviray de la coppie du memoire des Plantes du Levant. Les Tulipes printanieres que vous m'aviez envoyées en dernier lieu dans la grosse boitte ont faict des merveilles dans le jardin de ceans, encores que je ne les eusse mises en terre, par oubliance, que sur la fin de janvier, et ont produict de fort jolies couleurs de fleurs. Je les ay faict

[1] Me débarrasser.

[2] Nous avons trouvé plus haut mention de cet abbé, qui s'appelait Alibert.

[3] Léonard d'Étampes-Valençay (1621-1641). Voir sur ce prélat le recueil Peiresc-Dupuy (I, 130 et *passim*).

[4] Encore une lettre de Malherbe à Peiresc qui nous manque!

couvrir et en ay un grand passetemps tous les jours. J'ay veu celles de Mr d'Oppede depuis hier au matin parceque il me reprochoit que je ne luy avois pas baillé des belles. Et y trouvay de trez belles couleurs, et des variées bien gentilles, mais j'y en vis une blanche pannachée de rouge vermeil, qui est trez belle, et laquelle sera des plus excellentes, si elle persiste en cette sorte. Il y en avoit plusieurs qui n'avoient pas fleury l'année passée du nombre desquelles celle là estoit. Je les luy fis couvrir comme les miennes, et bien à propos, car aujourd'huy les duchesses de Luxembourg et de Ventadour[1] en voulant aller prendre, on a mandé au suisse d'en cueillir les plus belles, avec toute foys le mot du guet de ne poinct toucher à celles qui estoient couvertes, ce qui les a sauvées. De celles de Beaugentier je n'ay encores rien veu de bien beau; entre celles de Mr de la Marche s'est trouvé une rouge un peu rayée d'Isabelle par dehors, comme le St Pierre, afforce beau[2] Ollias, beaux Ducs et Duchesses, tout le reste commun, si ce n'est le Robin, qui est jaulne paille à bord incarnat, et y en avoit six toutes conformes, fort agreables à mon gré. Ce sont comme des carmilles. Mr de la Bastide en estoit fort espris; je luy en promis une bulbe. Et Dieu sçaict si le Prieur les sçaura plus distinguer, non plus que les Narcisses doubles, dont je luy ay bien faict des reproches.

Pour la bassesse des Tulipes printannieres, j'avois bien mandé au Prieur et à mon cousin de Meaux que c'estoit leur nature, quand elles sont en plain air comme là, car ceans elles sont fort haultes et bien feuillées, et de grosses fleurs. Vray est que les bulbes estoient fort grosses au prix de l'ordinaire. Il s'en trouva deux variées, une jaune et une rouge tanellées, de l'un en l'aultre, lesquelles au dessoubs de la fleur bien complette, à deux ou trois doigts plus bas, sur la tige, avoient une portion d'aultre fleur pareille à celle qui estoit en son lieu ordinaire, à sçavoir une ou deux feuilles jaulne tanellée de rouge et au contraire ce que je n'avois jamais veu. S'il eust marqué la plante, possible y eust il eu à recognoistre quelque aultre galanterie les années

[1] Sur le duc et la duchesse de Ventadour, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 595, 645, etc.). — [2] Peiresc a écrit *beau* pour *beaux*.

suyvantes. Vous verrez par la lettre du Prieur que Mr de Ventadour[1] alla coucher le Vendredy Saint en nostre maison de Beaugentier, conduict par Mr de Paule, et que le Prieur les traicta gentilment; pour le moins ils s'en loüent fort, et Mr de Ventadour m'en a fort remercié. Il alla voir lez Tulipes avec des flambeaux; il y en avoit une centaine en fleurs et davantage, mais les Orangers estoient fort à son gré.

Les deux premiers Hiacynthes des poetes que j'avois retenus icy moururent aussy bien que les Cardinales, et je crois que ce fut la faulte de l'homme de mon pere qui en avoit la charge, lequel n'en eust pas le soing qu'il avoit eu de l'Ethernelle. Pour les aultres Cardinales, fleurs de Passion et Hyacinthe, le Prieur sans les entre distinguer m'escripvit dernierement qu'elles poulsoient une belle tige. Vous aurez sa lettre si ne l'avez ja receue. L'Oreille d'Ours ne fleurit poinct de cette année, se dict il, bien qu'elle soit en bon estat.

Voilà pour vostre lettre du dernier du passé. Quant à celle du 3 de celuy cy, j'ay prins grand plaisir à ce que Mr Rubens vous mande, bien qu'il ne s'explique pas plus avant. Ne luy espargnez pas le Santarellus, car nous en aurons plustost de Rome mesmes. J'en avois demandé à Lyon, mais cez Messieurs ne m'ont poinct faict de responce sur cela. Entre cez nouveaux livres fascheux j'avois receu dez l'année passée ce livre de N. Alemanni, de Lateranensibus Parietinis[2], et trouvay si mauvaise l'interpretation qu'il donnoit comme indubitable aux trois clefz de St Pierre que je ne m'en peus taire au Cardinal Legat, lequel demeura d'accord avec moy, que cez trois clefz n'estoient que les clefs de ce lieu de l'Eglise du Vatican que l'on appelloit CONFESSIO SCĪ PETRI, et se mocquoit de la cajollerie de cet Alemanni. Mais je ne m'en voulus pas vanter, de tant plus qu'on disoit qu'il n'en avoit esté imprimé que fort peu d'exemplaires, qui ne se distribuoient poinct, et sembloit que le dict sr Cardinal Legat eust envie de le faire supprimer ou reformer, et oster les chappitres concernants cette assertion. Mais Mr de Malerbe m'escript qu'on met ce livre entre les criminels et brus-

[1] Henri de Levis, duc de Ventadour, était alors lieutenant général de Languedoc.

[2] Sur l'archéologue Nicolo Alemanni, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 101, 105, etc.).

lables, ce qui m'a faict regretter qu'il ayt esté divulgué avant que Mr le Legat eust moyen de sesjourner à Rome, et d'y mettre remede. Je vous prie, ne dictes pas cecy à des gents qui le peussent publier, car vous sçavez que je n'ayme pas d'estre allegué, ne de faire parler de moy.

Nous attendrons la version de cette Apocalypse, et cette veritas odiosa, et ce Mons Sionis, s'ils se peuvent voir. Et je tiendray la main au recouvrement des livres que Mr du Puy desire d'Espagne et de Portugal; si j'eusse eu le memoire avant le partement du Legat, la commodité en eust esté bien belle.

Au reste ce memoire de Mr le Prince et cez interrogatoires sont de bien grande importance. Dieu inspire le Roy et les grands, et nous garde de nouveaux pretextes de mouvements! Vous verrez cez lettres cy joinctes dont je ne repeteray pas la teneur, et je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce jeudy au soir 16 avril 1626.

J'ay depuis par grand hazard et bonne fortune retrouvé la liasse de Guistres que je ne trouvois pas, et ay prins le roolle original de mes terriers escript de la main de l'advocat Boumard, lequel je vous envoye, bien marry de n'y pouvoir escrire de ce coup. Mais ce sera par le premier Dieu aydant.

Au reste je vous prie de me faire faire une douzaine de rabbats comme celuy que je vous envoye, car ils m'ont laissé tout d'un coup.

Du 17 à midy.

On me vient de dire que Mr de la Barben a esté ceans me demander: je suis marry de ne m'y estre trouvé[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 327.

CXLI

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Du vendredy 17 avril.

Mr de Guise passa hier icy et n'alla pas descendre chez Mr d'Oppede comme il avoit mandé lequel luy avoit faict apprester à disner, ains chez Mr de Luxembourg où il a logé en sa maison. De là il alla chez Mr d'Oppede où il ne trouva encore que fort peu de Mrs de la Cour et y mena Mr de Luxembourg, toutz lesquels prindrent des sieges dans la chambre. Mr de Guise dict qu'il s'en alloit en 4 jours en Cour, qu'il seroit de retour le premier may et puys se mit sur la deputation, que le bruit estoit dans le pais qu'elle n'estoit faicte que contre luy, qu'il n'avoit jamais mal parlé du Parlement et ne luy avoit jamais voulu faire du mal ne à luy en son particulier, qu'il ne s'estoit meslé de l'affaire de Soutournon que par commandement du Roy et à la priere de la Verdiere et de Mr d'Erbault, à qui ledict sr d'Oppede en avoit escrit et au Roy qui avoit ses lettres (Nota le soing qu'il a de retirer des lettres de particuliers escrites au Roy ou aux Secretaires d'Estat), qu'il ne les protegeoit qu'aultant qu'il plaisoit au Roy, que s'il y avoit de la faulte en l'addresse de leurs lettres d'abolition il la feroit changer et reformer; pour le reste, qu'il se vouloit tenir dans les termes des ordonnances, ne vouloit aultre prerogative que ce que les Gouverneurs ses devanciers avoient eu et rien plus, comme aussy pour le faict de l'admiraulté, qu'il n'avoit que cela à dire au Roy et puys s'en retourneroit et laisseroit poursuivre noz deputez, et enfin des discours d'une grande heure qui seroient trop longs à escrire en tablature, et puys je suis las. Il parloit tousjours sans laisser prendre la parolle à personne et Mr de Cormis survenant avec d'aultres de Mrs à la file, il s'adressa à luy pour luy dire : Je vous trouveray encor à Lyon à mon retour. On vint dire que Mr de Ventadour entroit. Mr d'Oppede luy demanda s'il auroit agreable qu'il l'allast recevoir; il luy dit qu'il vouloit bien qu'il allast

faire l'honneur du logis, et estant parvenu à la Chambre, Mr de Guise dit qu'il ne se falloit plus rasseoir et comme il faisoit les compliments à Mr de Ventadour, Mr d'Oppede dit à Mr de Luxembourg (lequel luy avoit aultres foys faict reproche de la part de Mr de Guise de ce qu'il ne s'estoit pas ouvert à luy) : Vous voyez, Monsieur, que Mr de Guise part tout seul et ne laisse pas seulement faire la moindre repartie, dont il se print à rire et prenant la parolle aprez Mr de Ventadour dit à Mr de Guise : Mais vous tenez tousjours le day et ne laissez pas respondre un mot. Vous avez raison, se dict il, et lors Mr d'Oppede luy fit les complimentz necessaires tant au nom de la Compaignie qu'en son particulier, principalement par lettre de se tenir aux termes des Ordonnances, laquelle il accepta solennellement, et sur ce qu'il disoit que la deputation n'estoit que contre luy, qu'il sçavoit bien les occasions qui peuvent concerner les interets de la Compaignie en tout plain d'aultres choses qui sont les principalles pour lesquelles s'est faicte la deputation; enfin il sortit avec les plus belles parolles du monde et Mr d'Oppede l'alla revoir à sa maison du palais et aprez qu'il y eust disné et qu'il eust faict cez babtesmes (*sic*), il monta à cheval pour reprendre la porte. Je m'y trouvay, car je n'estois pas arrivé à temps pour faire mon compliment avec les aultres. Comme il m'aperceut, il me tendit les bras et m'arresta au passage d'une porte pour me dire que j'allasse voir de sa part Mr d'Oppede et luy dire qu'il estoit son serviteur et qu'il vouloit qu'un chascun le sceusse et vouloit vivre en toute sorte de bonne intelligence avec luy; qu'il le prioit d'en faire de mesmes de son costé, et qu'il luy dit qu'il renvoyeroit son carrosse (je ne distinguay pas trop bien dans cette foule s'il dit pour venir prendre La Verdiere affin qu'il le suivit en Cour ou pour ramener icy La Verdiere qui l'a possible suivi en poste jusques en Dauphiné) et que La Verdiere luy diroit plus particulierement comment il vouloit vivre avec luy et ce qu'il verroit qu'il feroit pour luy auprez du Roy, ce que j'allay incontinent dire à Mr d'Oppede.

J'avois cy devant oublié de vous dire que sur la nouvelle du changement de la personne de Mr d'Herbault pour le despartement de ce

IMPRIMERIE NATIONALE.

pais, il disoit tout hault qu'il estoit cause de cela et que les plaintes frequentes qu'il avoit faictes de luy au Roy avoit enfin operé et produit ce changement et puis se mettoit à drapper cruellement le pauvre Mr d'Herbault sur l'inexperiance en ceste charge, mais avec une affectation qui faisoit soubçonner les malins que ce ne feut un artifice pour cacher la bonne intelligence où il avoit esté avec ledict sr d'Herbault de qui il se vantoit aultres fois d'estre protecteur et pensionnaire. Mais les menteurs ne se souviennent pas bien à poinct nommé de ce qu'ils ont aultres fois dit ou vray ou inventé comme cecy pourroit estre. Au contraire parlant du choix de de Beauclerc il ne se peut tenir de dire que c'estoit un trez habille homme que le feu Roy connoissoit qui estoit parent de feu Mr de Beaulieu[1] et que le Roy aymoit et qu'il estoit de ses amys de luy de longue main[2].

[1] Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, secrétaire d'État, mort le 16 novembre 1616, grand-oncle d'Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, maréchal de France. Malherbe, annonçant à Peiresc la mort de «M. de Beaulieu-Ruzé», le met au nombre de ses «meilleurs seigneurs et amis» (*Œuvres*, III, 363).

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 332. Autographe chiffré, cachet de Peiresc. — Au double feuillet contenant la dépêche chiffrée du 17 avril est annexé un bout de papier portant ce qui suit en chiffres :

«Je vouldrois bien sçavoir qui estoit celuy qui me proposa à Mr de Beauclerc entre ceux auxquels il se pouvoit confier en ce païs, pour juger si c'estoit artifice ou bonne foy. J'ay ouvert la despesche de cez folles, qu'on vous avoit si estroitement recommandé. Vous en verrez la coppie, et y verrez tousjours de la forfanterie; si vous en avez d'aultres que ayez envie de voir, il ne fault que les ouvrir et me les envoyer ouvertes sous couverture bien cachettée et adressée à Berger, car j'ay icy les cachetz pour les refermer, et j'espargneray la peine de les faire transcrire.» — Le feuillet 331 est le papier qui avait servi d'enveloppe à une lettre adressée : «A Monsieur Monsieur de Peiresc, sr de Calas, abbé de Guistres, Baron de Rians, conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Aix», papier que Peiresc a employé pour y écrire, sur le revers, l'adresse de sa lettre du 17 avril : «A Monsieur Monsieur de Vallavez à Paris.»

CXLII

RELATION À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Le discours de Mr de Luxembourg à M^r d'Oppede alla à de grandes reproches de ce qu'il n'avoit tenu qu'à luy de le faire despescher dans le caresme, que son rapporteur estoit prest d'en faire le rapport les premiers jours et que luy seul l'avoit remis à la my caresme, que lors il avoit faict accorder la vision et puis encores 3 jours aprez icelle et aprez avoit commis son rapporteur pour aller à Marseille où il me debvoit envoyer moy qui estois ecclesiastique comme l'aultre et qui n'estois pas de son procez; qu'à son retour, au lieu de faire commander toutes choses laissées sur les requestes et chicanes de ses parties, il avoit temporizé au lieu de les trancher hardiment, que le jeudy 26me au soir luy l'estant allé voir et luy ayant confidemment dit l'advis qu'il avoit des poursuites qu'on faisoit d'une evocation et qu'elle s'en alloit estre accordée, au lieu de faire commancer le vendredy ensuivant, il avoit esté l'aulteur de l'opinion qui passa de mander les procureurs dans la chambre et de leur donner encores un delay jusques au mecredy pour produire; que si bien audit jour il avoit faict entamer l'affaire, ce n'estoit rien puisqu'il n'avoit continué les deux jours suyvants et que tout cela avoit esté un concert entre luy et moy pour l'amuser et gratifier ses parties, et sans attendre de responce se jetta sur M^r le Chancellier et dit des choses scandaleuses sur cette evocation et adjousta la consideration de la mauvaise intelligence de Mr de Guise avec luy dont il ne debvoit pas porter la folle enchere; de là il passa au discours qui nous touche nous, qu'il disoit avoir obligé ledict s^r d'Oppede, lequel luy respondit un article aprez l'aultre comme vous pourrez bien imaginer sans que je me donne ceste torture de le vous particulariser, si ce n'est que pour ce qui me touche qu'il ne sçavoit pas si j'avois parlé à aulcun de ses aultres juges, ce qui ne seroit pas reprochable quand je l'aurois faict, puysque je n'estois pas de ses juges, les volontez et inclinations estants libres, mais qu'il le pouvoit bien as-

seurer que non seulement je ne luy avois poinct parlé des merites de ce procez, mais que luy mesmes ne s'en estoit pas encores instruict ne resolu, qu'il ne prenoit jamais de resolution en aulcun jugement que dans le palais quelque estude qu'il y eust peu faire chez soy, qu'il avoit eu des habitudes avec nous et avec d'aultres, mais qu'en matiere de justice il n'y avoit habitude quelconque ne parenté ne aultre consideration humaine qui feust cappable de le faire pencher ne d'un costé ne d'aultre en quelque affaire que ce fust, qu'il pensoit estre recogneu pour tel dans la province et que si on le luy avoit figuré d'aultre heumeur, on l'avoit abusé et il le trouveroit tel au bout du conte. Au reste que, quand l'affaire eust esté achevée de voir avant la fin du parlement, elle n'estoit pas de si peu d'importance que Messieurs ses juges l'eussent voulue juger sans y estudier et que tousjours eussent ils remis d'y opiner aprez festes et qu'on le flattoit si on luy vouloit persuader qu'on eust peu juger ceste affaire sur l'etiquette[1] du sac, que hors des termes de la justice il estoit son serviteur et en faisoit la profession telle et s'advoueroit obligé de le servir luy plustost que ses parties, n'ayant point eu d'habitude particuliere avec Mr de la Ville aux Clercs ne luy avoit jamais escrit que pour affaires du Roy comme ils sont obligez de faire une foys de l'an à toutz Messrs les Secretaires d'Estat, mais que quand il le prendroit pour juge il se despouilleroit de tout sentiment et d'obligation et d'affection particuliere et luy disoit à l'advance que s'il ne trouvoit son droit ou pretention mieux fondées que celles de sa partie, il seroit indubitablement contre luy, et au contraire s'il en alloit aultrement, pour le faict de Mr de Guise, qu'il n'y avoit rien à desmesler en son particulier, que ce n'estoient que contentions regardants les interetz du Roy ou de la Cour dont il ne se pouvoit despartir, qu'hors de cela il estoit son serviteur trez humble absolument en quelque mauvaise humeur qu'il sceut estre. Or cela se passa un jour de cez festes qu'on disoit que le dict s^r de Luxembourg s'en retournoit en Cour et parloit de partir le lendemain des festes et parloit on de l'aller visiter

[1] On lit distinctement l'*attiquette*.

puisque la Cour estoit interditte, de sorte que Mr d'Oppede luy dit qu'il estoit survenu comme il parloit avec cez Messieurs qu'il avoit trouvez chez luy de l'aller visiter, sur quoy ledict sr de Luxembourg respondit qu'il le prioit instamment de ne le faire pas, puisque ce n'estoit pas la coustume des lieux. Et adjousta que sur les ombraiges dont il venoit de luy parler il avoit prins resolution d'accorder à ses parties le renvoy au Parlement de Paris, mais que la satisfaction qu'il venoit de luy donner pourroit bien le faire possible changer d'advis et luy faire soubstenir le renvoy en ce Parlement, à quoy Mr d'Oppede respondit que puisqu'il ne vouloit pas de visite et qu'il craignoit qu'elle luy peust nuire, il luy obeiroit en cela, mais quant au renvoy icy qu'il ne luy pouvoit rien dire, qu'il estoit au jugement des hommes et ne luy pouvoit rien promettre ne de luy ne des aultres juges et ainsin se separerent.

Je dicts au contraire à Mr d'Oppede qu'on avoit bien à se plaindre de luy d'avoir faict ce passedroict de mettre au sac tant de requestes auxquelles il falloit faire droict avant qu'entrer plus avant en besoigne pour ne rendre l'arrest nul qui s'en ensuivroit à faulte de legitime partie. Il me dit qu'on se reserva, aprez avoir veu le fonds et s'estre instruict des merites de l'affaire, d'examiner les dictes requestes et y faire droict par arrest interlocutoire si besoing estoit, mais je luy replicquay qu'ils devoient donc commancer par la visite de la production de la dame de Massez sur cet incidant où ils eussent veu la necessité de cest avant passer oultre sans perdre plus de temps.

Il ne m'y seut quasi que respondre, mais il me dict bien que conformement à ce qu'il m'avoit dict dez mon retour de Martigues son intention avoit tousjours esté de faire filler l'affaire et donner tout le caresme pour fournir des deffances et contredicts necessaires.

J'oubliois qu'il avoit faict commancer cez reproches par La Verdiere, puys par Madame de Luxembourg à Madame d'Oppede et enfin aprez s'en estre plaint à prou de gents, il alla luy mesme porter sa plainte.

Et qu'à faulte de ce j'estimois qu'au conseil du Roy ceste rigueur

seroit trouvée fort mauvaise et justifieroit le soupçon contre le Parlement plus que lez parentez[1].

CXLIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay receu depuis sammedy voz deux despesches du 7 et 20 de ce moys, et ay faict tenir toutes les lettres que vous me recommandiez, mesmes celles de Mr Guittard dont je vous envoye la response de Samson Napolon. Pour celle du presidant Monnyer, je la luy baillay en main propre. J'ay envoyé au s^r de Peilha celles de Mr Thoron. Il m'avoit envoyé huict pistoles, que je tascheray de mettre dans ce pacquet. Je pense qu'il envoyera sans difficulté tout ce qu'il fauldra de plus. J'ay envoyé à Mr de Mondevergues la coppie de vostre arrest, et ay rendu à M^r le pr[esident] Seguiran son pacquet; Madame la Presidante sa mere est demeurée bien satisfaicte de la procuration de Mr Gaspart, et me dict qu'elle laissoit icy aux Jesuistes 1000 libvres, lesquels les feroient payer à la Flesche[2] audict s^r Gaspart; je la priay d'en escrire un mot; elle me dit qu'elle l'avoit faict depuis quelques jours; je la pressay nonobstant ce d'en faire un peu de recharge, pour accuser la reception de la procuration, et donner tant plus de contentement à ce jeune homme; elle me promit de le faire. Je plains bien M^r de l'Effretiere[3] en la perte d'un tel filz, et tascheray de luy escrire un mot de condoleance, si je puis. J'estois aprez la despesche de Bordeaux, et me destourne bien malgré moy.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 386. Autographe chiffré. Au dos de cette pièce le destinataire a mis la date : 17 avril 1626.

[2] Ville où la Compagnie de Jésus possédait un si florissant et si célèbre collège, dont l'histoire a été écrite par le P. de Rochemonteix (4 vol. in-8°).

[3] Au sujet de ce personnage, qui était doyen du grand conseil, voir le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (t. I, p. 249).

Je suis bien glorieux de ce que vous promet Mr Rubens, et dez que vous aurez la peinture, ou que vous sçaurez qu'elle soit en chemin, je suis bien d'advis que vous ne laissiez pas de demander l'espreuve de la taille doulce tant de ce Camayeul que de l'aultre de l'Empereur, avec le Partorita, pour les voir au droict aspect. Je crains que l'Auctarium de Golzius ne soit pas accomply, car il exprime les commentaires de Nonnius sur les medailles universæ Græciæ, Asiæ minoris et Insularum, et n'exprime pas les planches des medailles grecques sur lesquelles sont faicts cez commentaires. Il ne faict pas ainsin de l'aultre partie, où il exprime separement les medailles et puis les commentaires du mesme autheur sur icelles. En quoy je crains aussi qu'il ne fasse un equivocque, et qu'il n'envoye plus qu'il ne fault, car il exprime non seulement les planches des medailles de Tibere, qui sont de cette nouvelle edition, mais aussy les medailles de Jules et d'Auguste, lesquelles sont dans la vieille edition, à laquelle se peuvent aussy bien rapporter les commentaires nouveaux de Nonnius, comme à cette derniere edition d'icelles. C'est pourquoy je vous renvoye le memoire que vous m'en aviez envoyé, afin que vous le puissiez verifier et en un besoing luy r'envoyer ce qu'il y auroit de trop.

Au surplus je ne sçay pas comme il entend ce qu'il dict d'avoir faict imparfaire un exemplaire des œuvres entieres de 50 francs, car ce n'a jamais esté mon intention, et j'aymerois mieux avoir payé les 50 francs que de luy avoir donné ce prejudice et interetz. Je sçay bien qu'il s'en estoit imprimé quelques exemplaires de tout cet auctarium touts separez, pour en accommoder ceux qui avoient tous les volumes de l'ancienne edition, et il en vint à Paris, mais j'estois lors si embarrassé que je negligeay d'en retenir un pour moy, comme Mr Tavernier vous pourroit dire, lequel en a vendu quelques uns. Et ce fut ce qui me fit les prier de m'en faire avoir un, et ay bien de la peine de croire qu'il n'en soit demeuré quelqu'un aux libraires, ou au moings à ce Nonnius commentateur, ou à tout evenement à Mr Rouox[1], à qui je di-

[1] *Sic.* Je me demande s'il ne faut pas lire *Roccox,* nom d'un érudit des Pays-Bas fort lié avec Peiresc et souvent mentionné déjà en cette correspondance.

sois qu'on s'adressast en cas de besoing. Il n'y aura pas de mal de luy en escrire un mot, pour esclaircir cela, car aultrement il fauldroit payer les 50 francs. Cela me faict ressouvenir que je n'ay pas aussy le *Thesaurus Golzii,* qui a esté imprimé in fol° et se vend à part asseurement. Je l'ay bien in 4°, mais je seray bien aise de l'avoir in fol°. Il n'y a poinct de figures, et est fort menu. Vous en trouverez dans Paris sans doubte[1].

J'ay receu des lettres de Messrs Cardon du XI portant qu'ils n'ont peu avoir aulcun aultre exemplaire du livre de Sanctarellus, que celuy que vous avez eu de leur part. J'en ay demandé un à Rome, et suis bien aise que vous employiez si bien celuy la.

Quant à de Rua, j'ay veu la lettre qu'il vous avoit escripte, et le compte qu'il avoit mis avec. J'avois deux jours devant envoyé vers luy le sire Aut. Sandin nostre intendant, qui s'est fort bien acquitté de son ambassade, et m'a rapporté la lettre dont vous aurez la coppie, et 500 escus que je viens d'envoyer à Mr Gaillard pour me bailler lettre de change moyennant un et demy pour cent. J'ay mieux aymé perdre de cela, que de hazarder la partie en chemin, et vous envoyant des pistoles en especes, j'ay eu crainte que l'arrest du descry de la chambre des monoyes que vous m'avez envoyé ne vous y fit perdre plus que cela. Il nous debvoit à nostre compte du sel levé 2355 libvres, mais il n'a poinct voulu clorre de compte, tant pour ne franchir le sault des 55 libvres pour cent dont il a faict grande rumeur audict Sandin, que pour retenir de quoy payer la cession pretendüe du s^r de Perussis et nous a debtenu 855 libvres. Mais d'un mauvais payeur, il fault prendre ce qu'on peult. Il doibt de plus le premier quartier de l'année courante, mais il a prins pretexte sur l'equivoque de la levée des sels de 1625, au lieu de ceux de 1624, qu'il ne veult pas confondre dans ses comptes. C'est pourquoy il dict qu'il veult faire tout lever ce qui reste, en quoy il me fera grande faveur, mais il nous rançonnera encores sur ce peu de rigordes. Tant y a que nostre homme luy a bravement ar-

[1] *Thesaurus rei antiquariæ, ex antiquis numismatibus* (Anvers, 1579, in-4°). La réimpression de 1618 (Anvers) est in-fol. Huber Goltz a été déjà mentionné plus haut.

raché cela des mains, et j'ay monstré à Mr Astier ce que vous m'escriviez de vostre necessité presente, afin qu'il eust honte de me presser davantage de luy rien laisser en main de cette chetive partie. Je ne luy ay rien voulu dire de la lettre de change de Bordeaux, dont ledict Sandin m'a aussy apporté le payement sans attendre les huict jours de veüe, c'est à dire des 300 escus restants, oultre les 100 que cez Messieurs avoient fournis pour moy, dont j'ay aussy tost envoyé payer l'hospital, les Jacobins, qui n'avoient pas encor eu leur droict des funerailles, quelques aultres fournitures de funerailles, et plus pressantes parties des artisans qui travaillent pour ceans, et la bague du sire Avril, et ay reservé les 50 escus de la pension de ma niece[1], laquelle attend responce de la lettre qu'elle vous a escripte, et se purge à cause d'un peu de rume qu'elle avoit, ce qui retardera un peu sa profession.

Je verray de laisser encores 50 escus à Mr Fabrot pour la peine qu'il prend autour de mon neveu[2], et ceans et chez luy, à qui je n'avois rien peu bailler plus d'un an y a. Et si j'en puis avoir pour payer Simeonis de ce que j'ay prins sans comprendre la bible manuscripte, je le payerai.

Il fault que les entrées du palais portent le reste de la menüe despence comme nous pourrons.

Mr Ambrun demande 69 escus comme vous verrez par sa lettre. Je luy ay escript en termes generaulx, et l'ay prié de vous attendre, si faire se peult, l'asseurant qu'il auroit contentement, sinon en la mesme forme qu'il desiroit, au moins en une aultre, car de l'assigner sur de Rua, il sera meilleur de ne le faire pas, pour ne porter consequance à d'aultres vieilles bribes comme la sienne.

Au reste ledict Sandin a desja voulu donner preuve de sa bonne foy, en m'apportant de l'argent de Bordeaux, un seizain qu'il avoit receu de trop lequel j'ay r'envoyé à Marseille à cez Messieurs qui luy avoient faict le payement. On me vient de dire que Mr de Sisteron[3] est ar-

[1] Claire de Fabri. — [2] Annibal Fabrot était, à l'Université d'Aix, le très excellent professeur d'un très mauvais étudiant. — [3] Toussaint de Glandevès de Cujes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

rivé; je ne l'ay encores peu aller voir et suis constrainct de finir, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 21 avril 1626.

Mons[r] de Vergons m'envoya hier de belles fleurs de Tulipes cueillies au jardin de l'Empereur à Marseille, entre lesquelles y avoit de fort beaux Suisses, Grainsecs, S[t] Pierre et aultres qui approchoient fort des pannachées blanches et rouges, en assez bon nombre. Si je le voids, je luy veux demander s'il les a de Paris ou de Levant.

J'oubliois de vous dire que ce drogue predicateur me vint voir et fut bien estonné quand il ouyt ce que je luy dis, et qu'il eust cogneu l'artifice de cez canaille, qu'il m'advoüa ingenument, alleguant pour preuve de ce qu'ayant desiré un certificat des officiers et consuls, comme il avoit presché en homme de bien et procuré la reconciliation de ceux qui se vouloient mal, les nostres avoient signé son certificat sans difficulté, mais les aultres l'avoient refusé. Je crois qu'ils vouloient qu'il fit signer leur pretendue transaction à coups de croix ou de ciboires.

[*Dernier post-scriptum mis sur le dos de la lettre.*] J'oubliois que tous les Ormeaux des cabinets bourgeonnent à grande force, comme les aultres arbrisseaux, mais les Platanes ou Sycomores sont desja touts vestus; les pluyes leur sont venües fort à propos, et au parterre aussy, dont la broderie reussit assez bien [1].

L'eau a esté restablie à la cuisine. Nous verrons de la conduire au parterre à un pied sur terre attendant aultre ordre [2].

[1] Il s'agit là du jardin de l'archevêché d'Aix où Peiresc faisait faire des merveilles, comme en son propre jardin de Belgentier.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 338. Autographe.

CXLIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE PERROUYER

[NOM DE GUERRE DE VALAVEZ],

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Mr de Luxembourg et Madc sa femme sont partis à ce matin ensemble pour s'en retourner en Cour, ayants donné au juge Perier leur consierge une horologe de cent pistoles, et un poinceon à sa fille de 30 pistolles, et prins un sien filz à son service. Mr de Ventadour est encor icy attendant que les dames ayent achevé leur pelerinage de la Ste Baulme d'où l'on les attendoit à ce soir; je ne sçay si elles seront venües, car la pluye d'hier pourroit bien avoir rompu une de leurs journées. Nous avons encor icy Mr de la Coste, conseiller au Parlement de Grenoble, qui vient faire je ne sçay quelle commission, et qui a fort grande cour, de touts ceux qui ont des affaires à Grenoble. Vous verrez par les papiers ci joincts le nouveau style que cez Messieurs ont tenu pour leur pretendüe verification, et les responses qu'on leur a faictes tant en cette ville que dehors, nonobstant lesquelles ils ont passé oultre, et hier on menoit les tesmoings à plaines carrossées[1] chez ce pretendu commissaire, pour deposer des faulses parentez, afin de porter de quoy jetter de la pouldre aux yeulx de Messrs du Conseil en y arrivant. Cela n'empeschera pas que les aultres ne fassent leur preuve de leur part, si bon leur semble, entre cy et le 20 may auquel temps le terme expirera. Il ne manquera pas des officiers tant qu'on en vouldra pour cette commission. On a fort opiniastrement faict courir bruict que Mr de Crequy estoit à la Bastille, mais je n'en ay rien creu ayant voz lettres du 7 et 10 pour garantes, car l'advis estoit icy dez la derniere feste de Pasques. Et adjoustoit on que c'estoit pour avoir faict appeller

[1] A rapprocher de la pittoresque phrase d'une lettre de Mme de Sévigné : «Monseigneur embrassa toute la carrossée.»

le Prince de Piemont, ce qui nous confirmoit tant plus dans l'opinion qu'il n'en estoit rien puisqu'il s'en est retourné si longtemps y a en Italie. Ce neantmoings encor aujourdhuy on le vouloit affirmer, et que M[r] le Connestable avoit desarmé les catholiques à Grenoble. Et disoit on que M[r] de Luxembourg en avoit nouvelles. Mais je n'en ay rien creu. Bien est il vray que M[r] de Guise s'est arresté à Valence pour un jour ou deux, attendant possible d'y voir M[r] le Connestable, ou quelque aultre de sa part. Vous recevrez cette despesche par le s[r] Astruc. Il est desja si tard que je suis constrainct de finir, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

X.

Ce 21 avril à minuict, 1626[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 340. Autographe. Voici des *Nouvelles* envoyées de Venise le même jour (21 avril) à Peiresc et transmises par ce dernier à son frère : «Par les deux dernieres depesches de Constantinople Mons[r] l'Ambassadeur escript que les Turcs ont esté constrainctz de lever le siege de Babilone où ils estoient dès l'année passée avec perte de beaucoup de gens, que les Georgiens s'estoient declarés pour le Roy de Perse, et pour un coup avoient deffaict quinze mil Turcs; que les Roys et princes de l'Arabie se declaroient aussy pour le Persien, et que de tout temps ils ne veulent recognoistre pour seigneur sinon celuy qui est maistre de Babilone; mais l'empire des Turcs est si grand et si puissant, et si rempli d'hommes, que les nouvelles de Perse ne les estonne point, ains font estat de renvoier au printemps une armée de deux cents mil hommes; les Tartares sont en mauvaise intelligence avec l'Ottoman, et ne luy ont voleu envoyer dix mil des leurs, qu'il avoit demandés pour accompagner les siens en Babilone. Cependant ils sont entrez trente mil dedans la Pologne où ils font de cruautez incroyables, et avec quelque artillerie qu'ils menent avec eulx, rien ne peut arrester le cours de ce furieux torrent. Ces seigneurs sont en grand trouble sur la nouvelle de la paix entre la France et Hespagne, et croient que le Roy a faict tout seul ce qu'il desiroit sans se soucier de ses confederés. L'on attend nouvelles plus certaines. Il y a beaucoup de souverains à contenter en ce theatre de l'Europe. L'espagnol y tient le hault bout et donne la leçon à tous les aultres, il y a desja long temps, et continuera si le temps dure, puisqu'il y a tant de lascheté parmi nous. L'on a icy nouvelles que le Bacha de Jerusalem s'estant rebellé, il a tué celuy que l'on luy envoioit pour successeur, et qu'il a volé de grandes richesses dedans le S[t] Sépulchre.»

CXLV

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

(SOUS UN FAUX NOM).

[Avril 1626.]

Je pense qu'il se trouvera afforce tesmoins qui auront veu Mr de Luxembourg en sollicitation accompagné du conseiller de Monts fils et du jeune Antelmy et qui ne bougeoient de chez luy, mais pour les avoir veus parler de l'affaire aux juges, il seroit malaisé. Tant y a que cela sera tousjours prou. Peuch fera fort bien la commission si on veult. J'ay veu Montagu qui soubstient n'y avoir aultre parenté que de par sa femme de luy, de sorte que ce ne seroit que parent de parent, et toutes fois il y avoit sans doubte quelque chose de plus, puisque les armes de Rodulf anciennes sont encor sur la porte de la maison de Piolenc[1] dez long temps avant l'alliance de Montagu[2] en la maison de St Paulet. Je n'en ay encores peu penetrer la verité.

Vous verrez le mariage du père du connestable que j'ay enfin eu, au moyen duquel vous verrez la faulceté qu'il y avoit aux preuves de la chevallerie, car le sr de la Molle n'y est nommé ne comprins, comme on disoit, ce qui faisoit tirer en consequence l'alliance de la maison de Carces, laquelle oultre les alliances ja cy devant cottées en tire beaucoup d'aultres du costé de Flassans et d'Hornano qui sont bien importantes, comme vous verrez par le memoire cy joinct que la comtesse de Carces m'a envoyé.

La mère de ceste Anne de Rodulf estoit Françoise de Benault Lubieres, fille de Jean qui se disoit sieur du Castellar et de Villeneufve. Je n'ay peu parler à ce Mr de Luxembourg avant son despart sur le subjet des faulces plaintes qu'il faisoit de moy, dont je suis bien marry, mais je ne

[1] Raimond de Piolenc, qui avait été reçu président au Parlement le 16 avril 1581, eut pour fils Jean-Antoine qui, en 1607, épousa Jeanne de Rodulf, dame de Gaujac, fille de Louis, seigneur de Limans et de Saint-Paulet.

[2] Montagu était le nom de terre du fils du président Raimond de Piolenc.

sçaurois qu'y faire. Je n'en ay peu trouver l'occasion; s'il continue de par de là, vous sçavez la verité pour en respondre, en bien faisant, je ne me soussie gueres des calomnies. Quand j'aurois faict ce qu'il dit, il n'y auroit rien à desirer ne d'incompatible à ma qualité [1].

CXLVI

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Du 29 avril 1626.

J'ay esté bien aise que vous ayez trouvé l'article des informations de Chevallerie conforme à ce que je vous mandois. C'est la verité que j'ay coppie des articles sur ce dressez, mais celuy là estoit deffectueux aux mots principaulx, qui estoit le nom de la grand mere maternelle du chevallier presenté; c'est pourquoy j'estois plus en doubte si cela vous serviroit ou non; je verray volontiers la copie que vous en avez retenüe, pour mieux juger de ma conjecture. Vous avez depuis veu l'acte de mariage de cette Anne de Rodulf, qui destruict toute cette parenté; je jugeay à le voir qu'il y pouvoit encor avoir quelque obmission, et de faict, j'en retins une coppie que je r'envoyay à leres, pour la recollationner sur l'original, et leur manday que je croyois qu'ils trouveroient qu'ils avoient obmis la mention d'Antoine s^r de la Molle, laquelle debvoit estre ou dans le texte ou par amende [2], et de faict ils trouverent qu'il y estoit adjousté par amende, sans toutefoys qu'il ayt signé le contract, et en ay envoyé demander un aultre extraict à toute advanture bien que je ne pense pas que l'acte doibve estre produict de la part de cez Messieurs les evocants, mais seulement pour la curiosité de Mr de Lomenie, ou de Messrs du Puy, afin de le mettre en leurs recueils, puisqu'il en est venu un connestable et tant de Ducs et Pairs. L'alliance du president Carriolis ne revient pas aux termes que vous

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 344. Autographe chiffré, avec cette fausse adresse : «A Monsieur Monsieur Bougor, praticien, rue des Lavandieres, à Paris.»

[2] Pour *amendement*.

pensiez, car Montagut a esté recogneu pour parent à ce qu'il m'a dict icy (où Mr de Ventadour l'avoit ammené) parce qu'il a espousé une fille de M^r de St Paulet qui est du surnom de Rodulf et qui avoit disputé le fidei commis de Limans. Il est bien veritable que la maison où habitoit le feu president de Piolenc en cette ville a esté de la maison de Rodulfe, car les armoiries timbrées sont encores sur la porte en la rüe de St Jean, ce qui presuppose quelque alliance de cez deux maisons là. Mais si ce n'est pas achept, il fault que l'alliance vienne de loing. Tant y a que si ceux de Piolenc n'avoient cette maison là que par achept, vraysemblablement ils n'y auroient pas laissé demeurer les armoiries en lieu si honorable et si eminant; ils les auroient faict effacer, comme il se practique en cas pareil. C'est pour quoy il y a de l'apparance que le respect de l'alliance les aye faict conserver. Je faicts ce que je puis pour en descouvrir quelque chose, mais je n'en puis venir à bout, et sans cela le president Carriolis n'est que beau frere dudict s^r de Montagut qui est mary d'une de Rodulfe parente du deffendeur, sans que j'en sçaiche le vray degré, qui ne peult estre guieres prochain, puisque le s^r de St Paulet s'est trouvé exclus du fidei commis. Enfin il ne reste rien de plus solide et veritable, que la sollicitation du jeune conseiller de Monts, du cadet d'Antelmy, et s'y peult encor adjouster le conseiller de Paule, touts lesquels si bien ils n'ont pas en propre personne recommandé le procez aux juges (au moings si publiquement qu'il s'en peult avoir des tesmoings), tousjours ont ils accompagné quasi inseparablement cez parties quand elles alloient solliciter, à sçavoir Mr de Paule alloit en court manteau accompagner Madame de Ventadour et Mr de Ventadour chez tous les juges, lesquels s^r et dame de Ventadour parties logeoient chez ledict s^r de Paule, qui les y a desfrayez quelques jours, Madame la Doüairiere ayant voulu loger chez le receveur Gaillard. Et le jeune conseiller de Monts alloit aussy en court manteau bien souvent et parfoys en robbe avec M^r et Mad^e de Luxembourg chez tous les juges par une infinité de foys, comme aussy le jeune Antelmy.

Or Mr de Paule est cousin germain de M^r le conseiller Ollivier de par la maison de Puget de Bouc dont estoit la mere de Mr de Paule,

et celle de Mme d'Ollivier [1]. Mr de Paule est encores de par sa feüe femme (dont y a des enfans) cousin germain du jeune conseiller Mazargues et de la femme du jeune conseiller de Monts, et de celle de l'ainé Antelmy, filz du conseiller, et un degré plus bas avec la femme du conseiller de Mouriez, et le greffier Estienne. Vous sçavez bien tous les aultres.

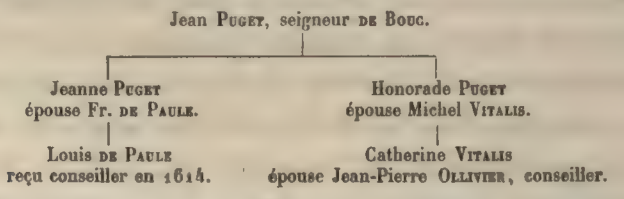
Tant y a que l'enqueste ou information faicte de la part de Mr de Luxembourg a esté fort solennelle à ce que j'ay peu entendre, car il a faict ouyr le prevost de St Saulveur, avec quelques chanoines, entr'aultres Mr Raphaelis Theologal, ensemble les consuls de la ville, et de personages apperents (*sic*), comme vous pourriez dire Mr d'Esparron le Vieil [2]. Je pense que Montagut mesmes a deposé de son alliance propre et le tout a esté pour prouver que les parentez enoncées dans l'arrest n'estoient pas veritables.

Il voulut faire ouyr le filz de Vivault l'audiencier, mais il s'en excusa absolument, et n'avoit garde de le faire; son pere s'est tousjours fort bien porté pour Mr de la V. en mille occasions, et luy a rendu de fort bons offices, selon qu'il pouvoit faire.

On m'a voulu asseurer qu'ils avoient faict ouyr le conseiller Venel, et le presidant Carriolis, mais je ne l'ay pas sceu bien verifier asseurement au moins la mode, et adjoustoit on que le presidant Carriolis dict qu'il n'avoit jamais ouy parler d'aultre alliance que celle du mariage de Mr de Montagut.

Au reste Cabassut, en dellivrant sa commission pour assigner partie

[1] M. le marquis de Boisgelin me communique ce petit tableau généalogique qui éclaire les renseignements fournis par Peiresc :



[2] Voir sur Charles d'Arcussia, sieur d'Esparron de Pallières, le recueil Peiresc-Dupuy (I, 490, 491; III, 721).

et tesmoins, avoit choisy pour son greffier Trouilles, procureur au Seneschal, son gendre, de qui il se sert en toutes ses meilleures commissions. Mais quand ce vint à travailler, le jeune Monts l'envoya querir, et luy dict qu'il luy vouloit donner un greffier de sa main. Cabassut s'en excusa longuement et opiniastrement, disant qu'on se pouvoit bien fier de son gendre, puisqu'on se fioit de luy. Mais cez gents n'en voulurent jamais desmordre, et Cabassut fut constrainct d'employer celuy qu'on luy bailla, qui est un vieux pennart qui a faict cession de biens, qui est tesmoing en tiltre d'office pour tous mestiers, en toutes les evocations de parentez; il a esté Tresorier du Païs, et prevenu de je ne sçay combien de faulcetez. Je pense qu'il a nom Vincens Roux. Ce ne peult pas estre à bon dessein qu'on a affecté la plume de cet homme si descrié. Je ne sçay s'il n'y pourroit poinct avoir eu quelque faulseté à faire. C'est un des Apostres du Conseiller de Monts le jeune pour ses maquerellages [1].

Du 30 avril.

J'ay esté visiter Mr de Montagu qui est demeuré icy sans resuyvre Mr de Ventadour lequel s'estant mis de son mouvement dans les alliances m'a dict que sa femme est fille du s^r de St Paullet, qui a nom de Rodulf, lequel estoit cousin germain de feu Anne de Rodulf de Limans, mere du connestable, à cause que le pere dudict s^r de St Paulet estoit propre frere du s^r de Limans, pere de la dame de Luynes. Mais je me doute qu'il se trompe et qu'il y a quelque degré de plus, et qu'il affecte d'approcher le degré de sa parenté avec cez Messieurs avec lesquels, à son compte, il se trouve remüé de germain de par sa femme. Il m'a dict que le feu presidant de Piolenc son pere (qui avoit espousé, comme vous sçavez, une du surnom de François, nostre voisin) estoit filz de Thomas de Piolenc, procureur general en ce Parlement, qui avoit espousé une de la maison de Genas de Valance, parents de cez Messieurs de Genas, s^rs d'Esguilles, de ce païs dont il y avoit un conseiller en ce Parlement qui fut de la Religion, d'où

[1] Ce mot chiffré.

IMPRIMERIE NATIONALE.

viennent cez Mess[rs] d'Esguilles. Il m'a dict encores, et je tascheray de le faire entendre à quelqu'un de ceux qui deposeront, qu'à son mariage M[r] le presidant Carriolis print la peine d'aller en Languedoc pour s'y trouver, et que Mess[rs] de Luynes, tous les trois freres[1], voulurent lors prendre la peine d'en aller faire le mandat et convoy par touts les lieux et maisons de gentilshommes des environs de S[t] Paullet où les nopces furent fort celebres. Ensuitte de quoy M[r] de Luynes au commancement de sa faveur voulut tenir un de ses enfans à baptesme, dont il donna la commission par une lettre de sa main au feu s[r] de Maligeay. Et que peu avant la fin de ses jours, il avoit mandé feu M[r] de S[t] Paullet et luy pour aller en Cour, où il les vouloit faire mettre en employ, et qu'ils estoient desja partis et en chemin quand ils eurent les nouvelles de son decez, lesquelles leur firent rebrousser chemin. Quand M[r] de Ventadour me vint voir, et qu'il disoit me venir voir comme juge, ledict s[r] de Montagut l'accompagna et me dit que le dict seigneur l'avoit prins en passant et l'avoit emmené en cette ville, pour l'adsister à ce voyage. Je feray articuler quelque chose de semblable, pour de son chef embrasser plus à propos le presidant Carriolis et toute sa parenté, et M[r] de Mouriez dont le fils a espousé la niece de Montagu, fille de la baronne d'Ollieres, sa cousine germaine.

Du 1 may.

J'ay depuis attrappé quelques memoires de la maison de Rodulf de la branche de Limans et S[t] Paulet, mais je n'y ay rien proffitté pour l'alliance precedante du pres.[ident] Carriolis. Bien ay je apprins que la maison du presidant Piolenc luy est venüe de celle de Rodulf asseurement, mais c'est de la branche de Chasteauneuf le Rouge, dont je ne sçay pas encores le degré de parenté avec celle de Limans, encores que les armoiries soient pareilles. Bien me souvient il d'avoir veu feu Mad[e] de Chāūneuf la bonne femme nostre voisine, mere de Mad[e] de

[1] Le connétable Charles d'Albert, duc de Luynes, et ses deux frères, Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France, et Léon d'Albert, seigneur de Brantes, duc de Piney-Luxembourg.

Valavoire et de la presidante Piolenc, laquelle estoit petite et aussy vieille que feu Mad[e] de l'Estat d'Avignon. Je suis aprez à descouvrir si elle seroit poinct fille ou petite fille de cez Rodulfs de Chasteauneuf[1]. Mais sans cela nous ne laisrons pas Dieu aydant d'avoir de quoy approcher de ce qu'on desiroit[2].

CXLVII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

Je suis en arrerage de responce à voz despesches du 14, 17 et 21 d'avril, à mon trez grand regret, mais un rhume qui m'a prins sur l'œuil droict[3] m'embarrasse si fort, que je ne sçay si je vous pourray donner aulcune satisfaction qui vaille. Je sçay bien que vous m'en excuserez. Je n'ay pas laissé de mander le s[r] de la Faye, pour la poursuitte dont estoit question. J'ay prins plaisir de voir les termes auxquels estoit conceu l'article cotté C et le supplement des paroles qui manquoient en ma coppie, car ils ne destruisent rien de ce qui est le plus necessaire et le plus honnorable respectivement aux uns et aux aultres. J'ay soigneusement faict rendre toutes les lettres qu'on vous avoit recommandées. Vous aurez la responce de M[r] de Riez, et celle qu'il m'escript pour en accuser la reception laquelle je vous envoye pour en faire apparoir à ceux qui vous avoient tant recommandé les leurs. C'est un bien honneste prelat, et bien obligeant, et je suis bien son serviteur[4]. Vous verrez tout plain d'aultres lettres que j'ay receües

[1] La *bonne femme voisine* de Peiresc était Hélione de Brunely, femme de Jean de François, seigneur de Châteauneuf, conseiller aux Comptes.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 344 *bis*. — Autographe. Sans adresse.

[3] *Rhume* était alors synonyme de *fluxion*.

[4] Ce prélat (François de la Fare-Lopis), qui allait mourir deux ans plus tard, et qui a été déjà souvent mentionné en ces pages, ne l'avait jamais été en termes aussi honorables. Mais, un peu plus loin, les choses vont bien changer, et Peiresc, mieux informé, le jugera très défavorablement.

de divers endroicts, où vous trouverez des nouvelles de voz plantes, et que les antes de Mr d'Espinouse ne sont pas desesperez nonobstant la mouilleure, qu'il soubstient fort utile en ce païs icy, où nous n'avons pas les humiditez de la France. Tant y a que de 500 hantes (*sic*) de l'année passée il n'y en a que deux ou trois de morts. J'escriray à Mr Riché de Mompelier[1] pour avoir de la Prevanche blanche. Et ay demandé au sr Laugier[2] de ses Fritillaires et Ciclamens Rouges, le reste de ce qu'il m'offroit ne m'ayant pas semblé hors du commun. Vous le recognoistrez mieux que moy sur la lettre que je vous envoye.

[1] M. Léon-G. Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, a bien voulu me communiquer les renseignements que voici sur ce fondateur du Jardin des plantes de Montpellier : Pierre Richer de Belleval, originaire de Châlons-sur-Marne, étudia la médecine à Montpellier, alla prendre ses grades à Avignon, obtint du roi Henri IV, par la faveur d'André du Laurens, médecin de Sa Majesté, la création d'une cinquième régence dans la Faculté de Montpellier «pour démontrer l'anatomie en hyver et la botanique dans le printemps et l'été». L'édit fut donné à Vernon en décembre 1593, mais enregistré seulement en 1595 par le parlement de Languedoc séant alors à Béziers. Richer fut reçu docteur en médecine le 20 avril 1596. Son installation dans la nouvelle chaire suivit de près sa réception au doctorat. Il fut chargé bientôt après de faire établir un jardin royal «où l'on pût cultiver et élever les plantes pour les démonstrations publiques». La construction fut commencée en 1598. Richer de Belleval mourut en 1632. Voir : *Recherches sur la vie et les ouvrages de Pierre Richer de Belleval, fondateur du jardin botanique donné par Henri IV à la Faculté de Montpellier, pour servir à l'histoire de cette Faculté et à celle de la botanique*, par Amoreux (Avignon, 1786, in-8°);

Éloge historique de Pierre Richer de Belleval, instituteur du Jardin Royal de botanique de Montpellier, par M. Dorthes, docteur-médecin de la Faculté de Montpellier, membre de la Société royale des sciences, etc. (Montpellier, 1788, in-4°);

Le Jardin des Plantes de Montpellier. Essai historique et descriptif, par Charles Martin, professeur de botanique à la Faculté de médecine de Montpellier et directeur de ce Jardin (Montpellier, 1854, in-4°).

[2] Laugier était un médecin, grand amateur de fleurs, demeurant à Seyne (Basses-Alpes). J'ai publié dans la *Provence illustrée*, d'après une copie de la Méjanes (registre VI, fol. 117), une curieuse lettre écrite le 20 avril 1626 par ce botaniste à Peiresc sur «la Prevanche à fleur double» vue par lui, dit-il, «seulement à Basle en Suisse il y a desja assez long temps, dans le jardin du feu Dr Gaspard Bauhinus, laquelle il avoit recouvrée de Flandres, la fleur estant plustost purpurine que violette. Pour la blanche simple, il s'en trouve quantité à l'entour de Montpelier, ayant la fleur plus petite que la vulgaire à fleur violette.»

J'ay enfin desrobé un peu de temps pour escrire à Mgr le Chancelier et à Mr de Melleville touchant mon indult, et à Mr nostre Archevesque touchant ce que vous m'en escriviez de peur qu'il ne me prevint. Aussy bien luy falloit il rendre compte de son jardin puisqu'il est achevé, et qu'il semble vouloir bien reuscir. Vous suppleerez au surplus. Je suis bien marry de ne pouvoir presentement satisfaire à ce que Mr Poulain [1] me demande, mais je le feray tant mieux Dieu aydant à cez prochains feriats. Cependant tenez moy en ses bonnes graces. Et dictes luy que le resultat de son experiance des poids des mettaux dans l'eau et en l'air seroit tousjours bonne à voir, s'il avoit agreable de nous en faire part.

Au reste le sr l'Empereur de Marseille a envoyé en cette ville à Mr de Vergons trois ou quattre gros boucquetz de Tulipes, que j'ay trouvées trez belles, y ayant de cez suisses les plus excellents que j'aye veus qui semblent la flambante de Mr Tudard, et un entre aultres qui est jaulne à la grande bordeure rouge enrayée à gros rayons comme les armoyries du pape Urbain V. Je n'en ay poinct veu de si belle à mon gré dans Paris; elle luy est venüe de graine; il en a donné un beau cahieu portant fleur à Mr de Vergons, avec une douzaine d'aultres tant de St Pierre que de Grainsecs, et comme pannachées de blanc sur l'incarnat et sur la couleur de rose, que je trouve excellentes; il m'en a envoyé offrir que je n'ay poinct refusées. Le prieur de Beaugentier m'en envoye sept ou huict boittes de voz Tulipes de Beaugentier, mais je n'y ay rien trouvé de parfaict en son espece. Les drap d'or et les drap ou toille d'argent avoient tant de rouge que le reste ne paroissoit rien qui vaille. Nous verrons ce que fera l'Empereur.

J'ay desja baillé vostre memoire de plantes du Levant à de mes amys, qui me promettent merveilles.

Besut promet de faire charger tout nostre vieil sel la semaine que nous entrons; Dieu le veuille. De Rua insiste tousjours pour Mr de Perussis; je crois que Ferron d'Avignon aye desja faict l'advance. Mr de

[1] Sur ce général des monnaies, voir le recueil Peiresc-Dupuy (II et III, *passim*).

Mauvans pressoit, mais je l'ay remis à la levée de noz vieulx sels. Embrun se contente de vous attendre. S[t] Jullian s'en est retourné avec quattre juments, assez content en apparance. Ma niece s'est purgée; je luy envoyay hier vostre lettre sans y pouvoir aller à mon grand regret. Elle entre demain en solitude pour 10 jours. Et puis elle prendra son voille noir si entre cy et là nous n'avons d'aultres asseurances de vostre venüe. De Cuijs[1] est icy, et file bien plus doulx que de coustume. Il se flatte de pouvoir disputter la prescription de noz recognoissances. Et offre desamparer en payant 300 escus de fraiz; s'il se mettoit bien à la raison, je pense que je le prendrois au mot. Nous le verrons venir.

L'huissier Artaud est bien en peine de son affaire dont il n'a nouvelles quelconques. M[r] de Lauson estoit son rapporteur. Voyez de vous enquerir de l'estat et d'en escrire un mot.

Envoyez nous des Poids Gouluz sans parchemin, pour en introduire la race à Beaugentier et icy. M[r] Astier vous a vendu vostre bled de Trebeillane et en a eu 200 escus ou environ; il me les vint offrir deux jours aprez, adjoustant milles remonstrances de sa necessité; je luy dis qu'il en fit ce qu'il luy plairroit.

J'ay aujourd'huy rompu une garniture de corne de mes lunettes, que je plains bien; pour l'honneur de Dieu envoyez nous en de toutes sortes afin que nous les puissions r'emplasser au besoing, et ne vous amusez pas à chercher les plus delicates, mais que nous en ayions, je vous prie, d'une sorte et d'aultre. J'ay envoyé à Beaugentier les graines du s[r] Gedoin et vous remercie de la Genealogie de Bretagne et aultres papiers y joincts, estant constrainct de finir, et demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

3 may 1626. D'Aix, ce dimanche au soir.

[1] *Sic* pour *Cujes*.

[*Sur le dos de la lettre :*]

Mr du Mas desire avoir pour son filz les livres contenuz au roolle cy joinct[1] et en beau papier tout ce qui se pourra trouver en beau papier. Je vous prie de negotier cela pour luy comme si c'estoit pour moy avec Mr Buon. Cela me faict souvenir que si en cette derniere edition du Molinee[2] on a rien adjousté à la precedante, et que l'augment se peult avoir, je l'achetterois volontiers. L'advocat Court faisoit icy une poursuitte chez l'auditeur Beaumont pour avoir extraicts du payement des lods de Rians à l'indication du feu auditeur Beaumont et laissa divers billets et memoires dont vous aurez icy la coppie. J'en parlay à quelques uns des Comptes, trezorier du Palais et gents du Roy dont Thomessin m'advoua leur avoir presté 200 escus seulement sans avoir leu l'acte, pensant prester à la communauté de Rians, mais qu'il vouloit retirer son capital. Je leur couppeay l'herbe soubz le pied. Vous trouverez estrange la malignité dudict Boisson.

Je pensois pouvoir escrire à Mr Thoron, mais vous supplerez, s'il vous plaict, selon l'intention du sr de Peilha et ferez mes excuses en luy baillant les 20 pistoles cy joinctes.

[*Post-scripta aux marges :*]

J'ay esté infiniment aise de la belle ouverture du Parlement faicte par Mr Bignon, et l'en feliciteray par le premier estant trop las à present. Il me tarde bien que vous me mandiez. J'ay receu le quadre de Mr Rubens dont je seray bien glorieux. Je vous rends mille graces de l'acquisition de ce grand libvre de dessains pour 3 pistoles, que je trouve à bien grand marché. Ce sera bien mon faict. L'archiprete (*sic*) Nardi, quand il vint avec ou avant Mr Rubens, m'en fit voir un tout de mesme mais couvert de velours verd, contenant des medailles consulaires en aussy grande forme que celles que vous dictes avec une epistre liminaire escripte à la main adressée à la Royne Catherine de

[1] Ce rôle n'existe pas au registre 5170.

[2] C'est-à-dire de Joachim du Moulin, auteur de : *Defense de la foy catholique contenue au livre du roy Jacques I contre la reponse de Coeffeteau* (nouvelle édition, Genève, 1624, in-8°).

Medicis. Il appartenoit à un originaire de Florence, bastard de l'abbé qui gardoit la bibliotheque de cette Princesse, et en demanda 50 escus; je crois que je luy en offris 12 ou 15.

Corberan est bien joyeux du bon portement de son pere. Il me rendit cez jours cy quantitté de besoigne si gentille et me print à pied levé une mattinée si à propos, qu'il me desbaucha pour les mettre en ordre[1] dans mon estude où il m'assista si bien que je la rangeay beaucoup plus aiseement en une matinée que je n'eusse osé me promettre de le pouvoir faire en trois jours. Et trouvay mes assortiments fort gentils. Mais j'y trouvay à dire en mon Histoire de France, celle de Guaguin, qui est un vieil bouquin que j'ay aultresfoys veu ceans[2]. Mais je ne sçay où il s'est esgaré; je pense qu'il s'en trouve assez là par les frippiers. Il me manque aussy le Zonare Grec[3], mais ce Blaise qui en avoit est un vray Arabe[4]; je ne sçay s'il n'a pas esté reimprimé à Genève.

S[t] Julian de Meaux[5] avoit eu quelque volonté de se faire Cappucin, induict par un Pasqueti, mon cousin. Son pere se trouva icy opportunement, accourut en Avignon, et l'arresta à l'entrée de la ville, et le r'amena chez luy avec ledict Pasqueti, qui est cousin du mary de nostre niece. On a faict Prince d'Amour un de Pontevez de Cadenet. M[r] d'Agut ne peut prendre patiance, à present qu'il entend reparler d'assieger le Poulsin, s'imaginant des années à attendre en langueur. Le Puys d'Orcel fut oubliez (*sic*), et par nostre nivellement il se trouve plus d'une toise trop bas pour pouvoir monter au jardin de l'Archevesché, comme vous aurez depuis veu par mes precedantes lettres[6].

[1] Peiresc a oublié d'écrire le mot *livres*.

[2] Voir dans le *Manuel du libraire* (II, 1438-1439) divers détails sur les diverses éditions du *Compendium super Francorum gestis* (Paris, 1500, 1504, in-fol.) et de la traduction de ce recueil par Pierre Desrey (Paris, 1514, 1515, 1516, in-fol.).

[3] *Les Histoires et Chroniques du monde, tirées tant du gros volume de Jean Zonaras, aucteur byzantin, que de plusieurs autres scripteurs hebrieus et grecs, et mises en françois par Jean de Maumont* (Paris, Michel de Vascosan, 1561, gr. in-fol.).

[4] Voir sur le libraire Blaise le recueil Peiresc-Dupuy (I, 185, 845, 880).

[5] C'était un parent de Peiresc; il était sieur de Saint-Julian.

[6] Bibliothèque nationale, nouvelles acqui-

CXLVIII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

9 may.

Le s[r] de Beaudisnar eut ses provisions de viguier de la main de M[r] d'Oppede qui le manda pour cet effect et aussy tost ils les furent

sitions françaises, n° 5170, fol. 346. Autographe. Au folio 348 est une note (d'une belle écriture) où l'on rappelle qu'en l'année 1607, le 3 juin, «M. le conseiller de Callas paya ez mains du tresorier du palais la somme de douze centz libvres pour le lodz de l'acquisition par luy faicte de la place de Rians de M[r] le Baron de Bressieux» et «qu'en l'année 1611 il fut remboursé par ledict tresorier de trois centz libvres, en l'année 1612 de neuf centz libvres, le tout en vertu d'un arrest de la Cour des Aydes de Montpellier du dix huictiesme may 1611». On rappelle encore dans cette note qu'en 1613 «les consuls de Rians ont passé ez mains du s[r] Calquier, tresorier, la somme de deux mille libvres pour le droict de lodz de l'acquisition par eux faicte des directes, lodz, passages, pulverages, et aultres droictz seigneuriaux de Mons[r] le Marquis d'Oraison...». Les feuillets suivants (349 et 350) sont occupés par une très longue lettre chiffrée du premier président à Valavez. Je me contente d'en reproduire les premières lignes en tête desquelles on trouve cette indication : *d'aultruy :*

«Monsieur, J'ay veu ce qu'il vous a pleu d'escrire du 28 du passé et du 1 du courant. Il ne fault pas qu'on se mette en peine de moy. Je ne relascheray jamais quand il ira du service du Roy ou du bien de la Province parceque ce sont les deux considerations qui m'ont obligé à faire ce que j'ay faict. Si cez Messieurs de dela se veulent resouldre d'appuyer ce que nous ferons icy à cez deux fins, il n'y aura rien à dire, car sans cela nous ne pouvons rien. Je feray mon proffit du discours que vous me fetes sur le subject du viguier de Marseille et ne serez poinct allegué. Au reste vous ne sçauriez croire le coup que ce changement a frappé. On croit que le Roy n'a pas faict cela sans y vouloir faire d'aultres choses. Il seroit bien à propos que j'eusse les intentions du Roy pour les mesnager d'heure et conduire les choses doulcement, et selon son bon plaisir. Au reste je suis obligé de vous faire sçavoir un advis qu'on m'a donné qui est que M[r] de Guise, 8 jours avant son despart de Marseille, dict à un gentilhomme qu'on ne m'a sceu nommer : Le president d'Oppede est un ingrat; je m'en vay à la Cour parce qu'il m'y oblige, mais il fault qu'il s'asseure que ou je quitteray ma charge, ou je le feray demettre de la sienne. Et quand ny l'un ny l'aultre ne se pourroit pas, il ne luy peut pas manquer un coup de pistolet dans la teste. On m'a asseuré que cela est trez veritable. Vous voyez où l'on est reduit, et qu'il fault courir fortune de sa vie pour faire ce qu'on doibt. Cela ne me faict pas peur et ne me fera pas relascher d'un pas, mais il est bien raisonnable que cez Messieurs soient resoluz que si cet homme faisoit non

IMPRIMERIE NATIONALE.

presanter à nostre Compaignie sellon l'adresse qui y estoit à la Cour et furent verifiées et luy receu au serment[1] et l'aprez disnée mesmes Mr d'Agut l'alla accompaigner à Marseille pour le mettre en possession aujourd'huy affin que demain il assiste les consuls à l'entrée de Mr l'Evesque.

Mr de Guise avant son partement dit à quelqu'un en colere : « Je bravay dernierement de Cormis en presance du Premier Presidant comme s'il avoit escrit chose que je sçavois bien avoir esté escritte par ledit Premier Présidant. Je voulus battre le chien devant le loup afin qu'il m'entendit. C'est luy qui me constraint de faire un voyage en Cour, mais (en jurant) il me la payera, car je luy chausseray les esperons comme il fault et fault qu'il se resolve que je quitteray ma charge ou que je luy feray quitter la sienne. Et si je ne le puys, un coup de pistolet ne luy peut pas manquer par la teste[2]. »

CXLIX

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

9 may.

Veu l'absance de Fauris et la mollesse de Crose il me fallut dresser cez articles en presance dudict Crose et du sr de la Faye, comme je peus, et dressay encores la minute de ce qu'il auroit à changer dans la requeste dont vous aurez les coppies. Je suis homme pour les envoyer monstrer au presidant Mounier par Me de la Faye avant que d'en laisser bailler copie aux parties pour en prendre son advis puisque nous n'avons icy le sr de Lestang ne aultre sur qui on s'en puisse bien

pas ce qu'il dit, car je ne le crois pas, mais la moindre violance à qui que ce fust, d'en avoir le ressentiment tel qu'il fault. . . »

[1] Jean de Sabran, baron de Beaudinar, fils d'Antoine, avait épousé, en 1620, Marie de Grasse du Bar. Jean fut l'auteur des ducs de Sabran, continués aujourd'hui par les Pontevès-Sabran.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 351. Autographe chiffré.

reposer, attendu que ledict s[r] Mounier monstre de porter fort impatiemment qu'on l'ait comprins entre les suspectz luy qui estoit des plus confidantz, car il s'imagine qu'on luy ayt rendu quelque mauvais office envers M[r] de la Ville aux Clercs et cela reparera tout, mais je ne le feray que la veille des assignations afin de ne luy laisser pas le loisir d'en advertir les parties adverses si par hazard il avoit aulcune inclination de leur costé; ce me sera tousjours un peu de descharge qui me sera bien agreable, car certainement j'endosse mal volontiers des choses subjettes à tant de garentie envers tant de differentes personnes et eusse bien desiré d'avoir eu du loisir pour en envoyer les minuttes de par de là et en attendre les responces, mais cela est trop precipité. Je n'ay pas trouvé à propos d'employer le cousin Isnard à ceste enqueste parce que possible l'eust on recusé. Nous employerons Pueich qui est prou habile homme.

13 may.

On a choisy le s[r] Puech pour commissaire et Chaisan, commis du greffe, pour greffier de la commission, et avant que rien arrester, je conseillay au s[r] de la Faye d'aller voir le president Mounier et luy montrer les requestes et articles pour prendre son advis de ce qu'il trouveroit bon de faire ou de laisser; il print cela à grand honneur, et luy dit qu'il le trouvoit trez bien, et fut d'advis de se tenir à la derniere requeste. Le s[r] de Fauris en dit auttant, de sorte qu'aujourd'huy mesmes on commencera d'assigner pour demain, pour convenir d'un adjoint et voir bailler le serment aux tesmoings[1].

[1] Ce *post-scriptum* est écrit au dos de la lettre. — Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 352. Autographe chiffré.

CL

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je receus devant hier au soir par le s^r Molini le fagot de Golzius[1], avec celuy de Mr Aguillenquy, à qui je l'ay envoyé, et hier au soir je receus par la voye ordinaire vostre despesche du 1 de ce moys, avec la precedante du 28 du passé laquelle n'avoit garde de venir plus tost que celle du 1 puisque midy vous avoit attrappé avant que vous eussiez clos vostre pacquet. J'avois eu celuy du 24, dans son terme accoustumé, avec toutes les lettres y jointes que j'ay soigneusement faict rendre, mesmes celle du s^r Ferron à de Rua, mais je ne luy ay pas envoyé celle que vous luy escriviez, attendant si on aura recommencé la levée de noz vieux sels durant la semaine passée comme on m'avoit promis, pour audict cas l'envoyer et tascher d'en retirer quelque aultre chose de plus, s'il est possible, employant vostre rethorique avec la mienne.

J'ay esté voir à ce matin M^r d'Oppede pour luy faire part de ce que j'avois receu; il m'a dict qu'il escriroit à ce soir.

J'ay prins un grand plaisir de voir[2] par vostre derniere du 1 de ce moys[3] que vous ayez receu le tableau du camayeul, et qu'il vous semble fort beau, car ce ne peult estre qu'un grand ornement de Cabinet. La question sera maintenant de le faire conduire icy sain et sauve, à quoy la venüe du Prieur de Roumoules vous fournira une commodité bien propice, pourveu que vous le puissiez lascher à temps[4], car je crains que si vous vous vantez de ceste piece et que noz amys de de là en

[1] C'est-à-dire le paquet de livres publiés par Golzius dont il va être parlé.

[2] Ici commence, dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 162), la lettre du 10 mai 1626.

[3] Les mots «du 1 de ce moys» ne se retrouvent pas dans la copie ci-dessus mentionnée.

[4] Cette phrase incidente manque à la copie.

ayent la veüe, vous n'ayez peine d'en demeurer le maistre, et qu'il ne vous en faille laisser prendre des coppies. Tant y a que je suis infiniment aise que vous ayiez faict les premiers compliments pour ce regard; puisque j'ay tant attendu, j'attendray encores si nous en pourrons avoir la veüe pour faire les miens[1], et fauldra tascher de trouver quelque galanterie à luy envoyer, s'il plaict à Dieu[2], pour ne demeurer tout à faict hors de revanche de sa courtoisie.

Quant aux supplements de Golzius nous nous serions prou passez des planches des medailles de Jules et d'Auguste, car elles sont desja dans la precedante edition. Mais je pense qu'on a affecté de les mettre en ce fagot à cause que ce Nonnius[3] a changé les nombres[4] des planches, et a reglé ses notes et commentaires sur les nouveaux nombres, au lieu de suyvre les anciens que Golzius avoit cottez sur chascune medaille à part, de sorte qu'on se consoleroit bien aiseement de cette superfluité là, mais le pix est que ma joye a esté bien courte, et seulement jusques à ce que j'aye eu le loisir de jetter les yeux sur ce fagot, attendu que je n'avois demandé ce supplement que principalement pour les medaglies[5] grecques. Car en un besoing je me serois encores passé non seulement de celles de Jules et d'Auguste, mais aussy de celles de Tibere et des commentaires mesmes de ce Nonnius sur les unes et les aultres. Et ne faisois tant d'instance que pour les Grecques, desquelles seules j'avois voulu donner 20 escus d'une espreuve quand je passay ez[6] païs bas. Or le cœur me le disoit bien quand je vous escrivis dernierement que Mr Rubens exprimoit dans sa lettre les medailles de Jules, d'Auguste et de Tibere et obmettoit d'exprimer les Medailles grecques. Car j'ay trouvé que l'obmission estoit veritable selon ma conjecture et suis bien marry que vous ne l'ayez faict recognoistre avant que faire passer le pacquet plus oultre. Vous eussiez trouvé qu'il n'y a rien de toutes les planches de la Græcia, à com-

[1] Autre phrase incidente supprimée.

[2] Variante de la copie : «pour envoyer à Mr Rubens».

[3] Nunez, déjà souvent mentionné.

[4] Variante de la copie : «*le nombre* des planches».

[5] Nouvelle variante : «*Medailles*».

[6] Nouvelle variante : «*aux* Païs bas».

mancer depuis Dirrachium[1], jusques aux derniers Roys de Macedoine, qui estoit le principal, ainsin qu'il se recognoit par l'indice qui est au commancement du livre. Il y a seulement une quinzaine de planches[2] Insularum, Græciæ et Asiæ; encores sont elles si mal imprimées qu'elles sont toutes ou la plus part pochées et maculées de la confusion de l'ancre de l'imprimerie, mais quand il n'y auroit que cet inconveniant nous prendrions patiance, et tascherions d'y remedier en faisant enluminer le champ, pour diminüer la confusion et macules qui le couvrent aussy bien que les medailles. Enfin nous voilà à recommancer et cela me faict bien repentir d'avoir causé tant de peine à Mr Rubens pour cette vetille. Il eust bien mieux vallu r'achepter la derniere edition entiere et en estre quitte pour 50 francs, que d'y languir tant en l'attente, et puis y trouver si peu de satisfaction. Je n'ay pas eu la patiance de verifier depuis les aultres choses, tant cela m'a faict de desplaisir; si tascheray je de le faire verifier avant que cette despesche parte, s'il est possible, pour vous en donner advis[3], car je me suis encor apperceu inopinément qu'après le commentaire de Nonnius sur lesdictes Tables de la Grece et des isles, qui contient l'alphabet entier et jusques au double *Ee.* de la seconde signature[4], il suit un index Geographicus, avec un advertissement au lecteur en teste soubs le nom de Bieus, qui n'est cotté que par un *b* d'une aultre differente signature de petit alphabeth qui continüe jusques à *b. c. d. e.* et fault que le cahier *a.* soit encor oublié. Il fauldroit voir ce que ce peult estre, sur ceux qui en ont. Mr Tavernier en un besoing vous verifiera bien cela plus facilement que tout aultre. Pour le commancement, il y a le cahier du tiltre cotté *ā* suivy de deux aultres cottez *ē* et *ī*. Tandis que j'escrivois cecy, Corberan m'a collationné tout le restant et n'a poinct

[1] *Dyrrachium*, qui porte aujourd'hui le nom de Durazzo, était une ville d'Illyrie, sur l'Adriatique, vis-à-vis *Brundusium* (Brindes). C'était le port le plus fréquenté pour passer de Grèce en Italie.

[2] Peiresc a effacé les mots *une quinzaine de planches* et a écrit au-dessus : *il y en a vingt et six*. Il a oublié d'effacer les mots : *il y a seulement*.

[3] Suppression dans la copie de tout ce qui suit les mots *desplaisir* jusqu'à *je me suis aperceu*.

[4] La phrase incidente *qui contient*, etc., a été sacrifiée dans la copie.

trouvé d'aultre imperfection que ce que j'ay cotté cy dessus. Et je finiray pour à cette heure demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 10 may 1626.

J'ay receu une lettre de Mgr le Legat[1], qui m'avoit esté retenüe six semaines par Jean Bouteau; vous la trouverez bien plaine d'honnesteté, dattée deux jours aprez son arrivée à Barcellone, et il avoit desja faict travailler à une curiozité de noz Contes de Barcellone dont je luy avois parlé par hazard quand il me demandoit si je n'avois poinct veu ou eu envie de voir l'Espagne, à quoy je respondis que je n'en eusse eu envie que pour voir Barcellone, et specialement l'abbaye de Pobleto où estoient enseveliz noz contes de Provence, dont j'eusse volontiers prins les epitaphes et portraicts. Mais il me dict qu'il les verroit luy mesmes en passant volontiers, et me les feroit coppier, comme vous verrez qu'il avoit commancé de faire desja. Il estoit party de Bouc sans respondre à la derniere lettre que je luy avois escripte le jour precedant avec laquelle je luy avois envoyé deux livretz, à sçavoir les Origines Murenses qu'il m'avoit demandées[2] et l'Oraison funebre de Heinsius pour le Prince d'Orange[3] qui est ce dont il me remercie au commancement et qui vous servira d'advis, pour m'en recouvrer un aultre exemplaire, s'il s'en trouve.

Au surplus si avec les livres de Mr du Mas, j'en pouvois avoir quelques uns que j'ay eus quand j'estois de delà, et que j'ay donnez, sans en retenir un de chasque sorte pour moy, j'en serois bien aise pour

[1] Fr. Barberini.

[2] *Origines Murenses monasterii* (1618). Voir une longue note sur cet ouvrage dans le recueil Peiresc-Dupuy (I, 6).

[3] *Danielis Heinsii laudatio funebris, invicto et excelsæ memoriæ Principi Mauritio, etc.* (*Lugduni Batavorum, ex officina Elzeviriana*, 1625, in-fol.). *Harangue funèbre faite à la mémoire du très illustre et invincible Prince Maurice de Nassau, par la grâce de Dieu prince d'Orange*, etc., *en l'Université de Leiden en Hollande, le XIXe jour de septembre 1625. Du latin de Dan. Heinsius.* (Leiden, Isaac Elzevir, 1625, in-4°.)

achever mes assortiments que je trouve deffectueux à present, et dont je m'apperçois mieux depuis avoir rangé mes livres. Entr'aultres il me fault cette histoire de la Maison de Luxembourg, que Mr Galland [1] fit imprimer in 4° par Blaise, avec des notes de Mr Pavillon, bien qu'il y ayt de grandes erreurs. Une Histoire grecque in 4° des Guerres des bandes sacrées, escripte par un de cez bons regents de Paris dont j'ay oublié le nom, qui sert d'assortiment à l'Histoire Grecque, pour contre-carrer les mesdisances que les Grecs ont escrittes des François. Elle fut imprimée quand j'estois là, et j'en envoyay quelques exemplaires en Italie. Il s'imprima aussy un libvre in fol° des Genealogies des Maisons Nobles de Bretagne, par un certain Moine que Mr du Chesne vous indiquera [2]. Si le Tacite d'Orleans f° de Blaise n'est plus si cher que de coustume, il s'en pourroit prendre un [3]. J'attendois tousjours qu'on imprimast in f° le Du Tillet avec les dernieres additions, mais si cela ne se faict, il en fault plustost un in 4° [4]. Et pour voz plantes j'ay presque tout excepté le Daleschamp [5]. Si Mr Buon veult faire l'office, il me fera plaisir.

Mr d'Oppede a faict mettre une figure du Roy avec le buste à la Fare [6], et y vouldroit quattre beaux vers dessoubs. Si Mr Grottius se rencon-

[1] Auguste Galland, déjà plusieurs fois mentionné.

[2] *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne...* par Augustin du Paz, dominicain. (Paris, Buon, 1620, in-fol.)

[3] *J. Corn. Taciti Annales, cum castigationibus Ludovici d'Orleans* (Paris, 1622, in-f°). Louis d'Orléans et mieux *Dorléans* est le violent ligueur qui se rendit célèbre par ses pamphlets contre Henri IV. C'est un polygraphe qui fut à la fois poète et prosateur, qui s'occupa de l'Arioste aussi bien que de Tacite, et qui mériterait d'être l'objet d'une monographie très fouillée.

[4] Il s'agit là du recueil des œuvres de Jean du Tillet, sieur de la Bassière, greffier au parlement de Paris, mort en cette ville le 2 octobre 1570. Ces œuvres, publiées séparément en 1560, en 1577, en 1580, en 1590, en 1602, furent réunies pour la dernière fois en 1618 (Paris, 2 tomes in-4°). L'édition in-fol. réclamée par Peiresc n'existe pas et le grand bibliophile dut se contenter de l'édition in-4°.

[5] *Histoire generale des plantes contenant XVIII livres. Sortie en latin de la bibliothèque de M. Jacques Dalechamps* [Lyon, 1586], *puis faite françoise par J. des Moulins* (Lyon, 1615, 2 vol. in-fol.).

[6] Le premier président possédait la terre de La Fare ou Lafare, aujourd'hui commune de l'arrondissement d'Aix, canton de Berre.

troit en humeur, il les feroit plus facilement que tout aultre. Le pauvre Borrilly en a faict placer un aultre à sa chapelle des Cordeliers, et y en vouldroit bien aussy aultres quattres; quand bien il ne s'y parlera pas de son baudrier il ne s'en soussieroit pas, mais s'il y en estoit parlé il seroit bien plus beatifié [1]. Si vous luy faisiez cette charité de les luy procurer, vous l'obligeriez merveilleusement. Mr du Chesne vous donnera quelque adresse pour trouver le Froissard et le Guaguin. Il me vient encores de souvenir de l'Antoninus Florentinus [2] que je pensois avoir, et que j'ay esté estonné de ne poinct trouver entre mes livres. Mr Buon l'aura sans doubte pour celuy là, et en envoyant le payement des livres de Mr du Mas, on envoyera celuy là. J'ay oublié et laissé confondre le tiltre que vous m'aviez envoyé du livre del Vecchietti Fiorentino [3] contre qui a escript le P. Capellus [4] que vous dictes estre unique à Paris et taxé à dix escus. Je vous prie de l'escrire à Mr Cardon, car s'il y en avoit à Lyon, ou à Geneve, à marché honneste, ils me le pourroient faire avoir, comme ils m'ont enfin procuré le Santarelli, vray est qu'ils ne me l'ont pas encor envoyé. Mr Buon a aussy oublié le *Mercure François* bien complet et vous et luy et Mr Tavernier aussy avez oublié un livre in f° De vitis Impp. et Cæs. cum imaginibus e numismatibus Octavii de Strada Francofurti 1615, lequel me faict grande faulte [5].

[1] Peiresc parle avec une douce malice du culte voué par son confrère Boniface Borrilly au baudrier que lui avait donné le roi Louis XIII et pour lequel il cherchait à récolter partout des vers laudatifs. Voir sur l'affaire du baudrier le fascicule XVII des *Correspondants de Peiresc*, p. 6-10, 23, 95-70.

[2] Voir dans le *Manuel du libraire* l'article *Antoninus archiep. florent.* (t. I, col. 330-334). En ce qui regarde les diverses éditions, au xve siècle, du *Chronicon*, l'ouvrage visé par Peiresc (l'édition *princeps* est de 1484, Nuremberg, 3 vol. in-f°), Brunet renvoie à Hain (nos 1159 à 1274).

[3] *Hieronymi Vecchietti, Florentini ab Ægypto, ss. Theol. Doct. de anno primitivo ab orbe condito ad annum Julianum accommodato, et de sacrorum Temporum ratione libri VIII* (Vienne, 1621, f°.) Je ne vois pas que l'on indique ailleurs l'édition de Cologne.

[4] *Marci Antonii Cappelli, minoritæ, dissertatio de cœna Christi suprema, contra Hieronymum Vecchietti* (Paris, in-4°).

[5] Bibl. nat., nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 353. Autographe.

CLI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Le monde a esté fort surprins à la nouvelle de l'arrestement de Mr le Mareschal d'Hornano, laquelle a esté apportée de divers endroicts[1], mais avec d'aultres suittes qui mettoient bien le monde en peine, et que nous louons Dieu n'avoir pas esté veritables. Dieu veüille dissiper toute sorte de mauvais dessains, qui pourroient aller à rejetter en trouble cet estat, et diriger les actions du Roy et de Monseigneur son frere[2] à ce qui peult estre du bien et du repos de ce Royaulme. Cette nouvelle fut apportée fort crüe du costé d'Aurange et d'Arles, et puis de Lyon, dez hier aprez disner, mais aujourd'huy Mr de Breton a commancé de la faire croire disant que Mr d'Autemarie avoit eu commandement du Roy de refuser l'entrée du St Esprit aux freres dudict seigneur Mareschal, et de luy respondre de cette place. Et en mesme temps le procureur Mene est arrivé qui en a raconté les tenants et aboutissants, et qui a apporté des lettres de Messrs noz deputez du vme, lesquels en avoient touché un mot, en donnant l'advis de leur arrivée en bonne santé depuis le 2me de ce moys. Ce que j'y trouve de meilleur est que Monseigneur frere du Roy estoit desja satisfaict. Ce dict Mene est en trez bonne disposition de s'accommoder aux intentions du Roy. Je prie à Dieu qu'ainsin soit.

Mr de Breton m'a dict qu'il a veu Brison et Mr de Montauban depuis peu de jours[3], qu'il les trouva comme des loups garous et des sauvages avec des cheveux affreux. Et qu'ils ne vouloient tenir aulcun traicté s'ils n'avoient leurs recompances, tant anciennes que modernes, entre aultres 12000 escus qui avoient esté promis pour le Monteyilmar (*sic*)

[1] Sur l'arrestation de Jean-Baptiste d'Ornano, maréchal de France, voir les *Mémoires* de Bassompierre (III, 245). — [2] On sait que le maréchal d'Ornano avait été gouverneur de Monsieur. — [3] Ces deux personnages ont été mentionnés plus haut.

au dict s[r] de Montauban. Et adjouste que leur intelligence estoit fort grande avec cez Mess[rs] de Montbrun[1] qui sont les plus puissants à Nismes, et qu'ils se promettent secours et adsistance puissante de ce costé là. Ce qui empesche que M[r] du Chailar qui y a esté souvent n'a pas eu le credit qu'il esperoit sur son gendre. Dont je serois bien marry et crains bien que voz caisses n'ayent attendu si long temps, qu'elles ne tombent encores en quelque mauvaise conjoncture.

M[r] l'Evesque de Marseille[2] y fit son entrée dimanche aprez disner en grand apparat, et receut beaucoup d'honneur et de satisfaction de tout ce monde là, qui demeura fort bien edifié de son prelat. Il vint d'Aubagne[3] accompagné de 80 chevaulx de ses subjects, sans sa famille, et ses amys de Marseille qui allerent au devant de luy; il mit pied à terre aux Cappucins[4], où les consuls[5] l'allerent sallüer et faire leur harangue par la bouche du filz du lieutenant Granier qui est assesseur, et qui fit bien, se dict on, à qui M[r] de Marseille repartit en si bons termes et de si bonne grace qu'on en fut infiniment bien satisfaict. Il s'advancea jusques à la porte realle[6], où l'on avoit dressé un theatre sur lequel il se mit dans sa chaire vestu pontificalement, adsisté des consuls et capitaines, et là tout le Clergé l'alla sallüer, ensemble les

[1] S'agit-il là des Montbrun dont il a été question dans le recueil Peiresc-Dupuy (I, 390)?

[2] Rappelons que c'était François de Loménie si souvent mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy. M. le chanoine Albanès veut bien m'apprendre que Fr. de Loménie était déjà nommé le 8 mai 1623, jour où il écrivait aux consuls de Marseille, mais qu'il ne reçut ses bulles que le 13 mai 1624, deux ans moins un jour avant son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Je dois à l'obligeance du savant archiviste et historiographe du diocèse de Marseille toutes les notes qui, en la présente lettre, suivent celle-ci.

[3] L'évêque de Marseille était seigneur d'Aubagne et de toute la baronnie que le roi René lui avait remise le 20 février 1473 (74), en échange de Saint-Cannat, Alleins et Valbonnette. La baronnie comprenait Cassis, Roquefort, Saint-Marcel, Jussans, Cuges et le Castellet.

[4] Le couvent des Capucins de Marseille était situé hors des murs de la ville; l'église se trouvait à l'endroit où est actuellement la Bourse du travail.

[5] Pierre de Salomon, Antoine Durand, Antoine Roquette, et Balthazar de Granier, assesseur.

[6] La porte réale était à 200 ou 300 mètres des Capucins, en façade sur le cours Belsunce actuel, à l'entrée de la rue des Fabres.

treize compagnies de Penitens[1], en nombre, se disent ils, de 18000 penitens de compte faict[2] avec afforce cœurs (*sic*) de musique, qui fut une procession de trois grosses heures avant que tout fust passé, et à la fin il se mit à la queüe de son eglise de la Majour[3], estant monté sur une hacquenée blanche enharnachée de taffetas blanc revestu de ses habillements pontificaulx, ayant le Dais esté porté par le Viguier[4] et consuls depuis la porte realle jusques bien avant dans la ville[5], où ils le remirent aux cappitaines de ville, et puis le reprindrent auprez de la Majour où l'on alla chanter le Te Deum en musique, et puis Mr de Marseille se retira chez luy, ayant receu des Benedictions de tout ce peuple au centuple de toutes celles qu'il pouvoit donner, car l'affluance du monde estoit merveilleusement grande à touts les coings de rüe, par toute la ville. Il y eust des bonnes femmes si simples qu'elles croyoient que ce fust un sainct que l'on portast soubs le days, lesquelles s'estonnerent de luy voir remüer les mains pour donner la benediction, comme si c'eust esté un miracle faict par quelque figure de boys ou de pierre, lesquelles eurent de la peine à se laisser persuader que ce fust un homme vivant.

Le soir il donna à soupper fort magnifiquement au Viguier, consuls et cappitaines et aujourd'huy il traicte tout son chappitre en corps. Et pense qu'il vouldra laisser passer les festes de la Pentecoste et de la Feste Dieu avant que s'en venir en cette ville, à ce que Mr de la Faye m'a dict, pour faire les ordres[6], et esviter que ce peuple ne creut qu'il

[1] Dans son *Histoire de Marseille* (1696, t. II, p. 84), Ruffi donne la liste des treize chapelles des pénitents de Marseille.

[2] Je n'oserais pas garantir le chiffre de 18,000 pénitents, qui me semble exorbitant, comparé à la population de Marseille à cette époque.

[3] Notre-Dame de la Major, ou Sainte-Marie Majeure, église cathédrale de Marseille.

[4] Ce viguier était Jean de Sabran, sieur de Beaudinard (Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 227).

[5] La porte réale et la Major sont aux deux bouts de l'ancienne ville, qu'il fallait parcourir tout entière pour aller de l'une à l'autre.

[6] Il fit en effet l'ordination des Quatre-Temps de Pentecôte, quoique Mgr de Belsunce (*L'antiquité de l'église de Marseille et la succession de ses évêques*, t. III, p. 339), se trompant une fois de plus, date cela de 1627. Mais le pieux historien est en contradiction avec lui-même, puisqu'il assigne l'événement au retour du prélat de l'assemblée,

s'en retournast en Cour, s'il partoit de là avant qu'avoir faict les fonctions episcopales. Tant y a qu'il y a bien du contentement de part et d'aultre, dont je suis fort aise et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 12 may 1626.

J'ay esté infiniment aise d'entendre que Mr Marchier soit arrivé en bonne santé, et qu'il vous ayt donné tant de tesmoignages de la continuation de sa bienveillance en nostre endroict. Dieu veuille que nous ayions un jour quelques moyens de luy rendre quelque digne revanche. Mais j'ay esté encores plus consolé d'entendre ce qu'il vous a dict de la resolution de Mr l'Archevesque, à sçavoir qu'il ne vouloit poinct changer de femme puisqu'il en avoit fiancé une, quand il a accepté la nomination du Roy[1]. Je prie à Dieu qu'il le benye et le tienne en cette ste et charitable resolution. Et que nous luy puissions rendre quelque service, qui ne soit poinct du tout indigne de son adveu[2].

dont il le fait revenir aux premiers mois de 1626. Il a, du reste, complètement manqué d'exactitude dans son récit de l'entrée de Mgr de Loménie. Il le fait arriver à Marseille au commencement de l'an 1625, et le fait partir presque immédiatement pour l'assemblée du clergé de France, où il paraît déjà le 23 mai 1625, et jusqu'au mois de février 1626. Il semble évident qu'il dut rester à Paris, après son sacre, durant toute l'année 1625, puisqu'il n'entra pour la première fois à Marseille qu'en 1626. Belsunce a copié Ruffi, à qui il a pris même son *dais de velours bleu galoné d'argent.* Mais il l'a altéré en transportant en 1625 ce que celui-ci a mis au «10 de mai de l'année suivante» (t. II, p. 37).

[1] Cette plaisanterie sur le mariage d'un évêque avec son église a été souvent refaite, même de nos jours.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 355. Autographe. En face du paragraphe sur Fr. de Loménie, Valavez a mis ces mots en marge: *Entrée de l'évêque de Marseille.* Pareille mention a été inscrite au dos de la lettre.

CLII

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

En responce de vostre lettre du 28me du passé, je vous diray que pour voz antes j'espere qu'ils ne seront pas si perdus comme on vous a faict apprehender à ce que l'on m'en a tesmoigné; j'en attends bientost la resolution entiere. Le Pescher double planté icy a des rejettons d'un pied de hault sur le vieil, et est fort beau, mais les fleurs furent bruslées par un vent de bise qui les surprint en bouton. Celuy de Beaugentier en est de mesmes. J'approuve fort vostre dessain de Pompeirenc[1], mais je crains bien que nous ne puissions pas espargner le Caullet, à ce que m'a dict le s^{r} Rentier, qui est icy, et qui dict qu'on n'en entamera pas si grand quartier comme nous pourrions craindre. S'il faisoit son marché des paroirs[2] à papier avec M^{r} le Prieur, qui luy rend en ce cas la maison et jardin, il m'a dict qu'il nous vendroit le jardin, pour bailler en eschange; sinon il fauldra faire le meilleur mesnage que nous pourrons.

Mon cousin de Meaux nous fera avoir des Marguerites proliferes et les figues et olives ne nous manqueront poinct, Dieu aydant.

Nostre jardinier, aprez avoir achevé le jardin de M^{r} l'Archevesque, fut icy exposé à la discretion de M^{r} le Pr Presidant qui luy a faict tondre son parterre à demeurer, comme on dict, ce qui l'a tenu bien long temps et puis l'envoya à La Fare, d'où il ne revint qu'hier, de sorte qu'il n'est party qu'à ce jourd'huy pour s'en retourner à Beaugentier. Si j'eusse preveu sa grande longueur et mollesse, j'eusse envoyé prier Mr de Cenas de nous prester le sien, et tous deux ensemble eussent faict en 15 jours ce qui a cousté à celuy cy prez de deux moys. Il alla tondre un petit compartiment de M^{r} d'Antelmy, lequel m'a dict

[1] Pièce de terre aux environs de Belgentier. — [2] Moulins à papier.

qu'il luy avoit dict qu'il s'en vouloit retourner à Paris, ce qui a esté cause que j'ay escript au Prieur de le choyer le plus qu'il pourra, et de le soulager de tout ce qui se pourra, pour le retenir, au moins jusques à ce qu'à cette automne il nous aye planté nostre parterre de Beaugentier, combien que les dessains que vous m'en avez envoyez ne sont guieres à mon goust. Ce n'est que de la grande Prevanche blanche que j'ay demandé, mais j'ay grande peur que nous n'en trouvions poinct; il y a des gents en cherche en tous les quartiers de la province, et j'en ay mesmes escript à M[r] Riché de Mompelier.

Nous debvons faire l'experiance de la teinture d'un chien blanc et d'un petit chat dans peu de jours; nous attendons qu'il ayt achevé de muer le poil. J'auray la recepte et le feray moy mesmes.

J'ay esté bien esbahy de voir que la voitture[1] fut si chere par les roulliers de Lyon, qui ne souloient faire payer que six libvres le cent et au plus cher 9 libvres. Et ne sçay comme sept caisses peuvent arriver à 100 escuz; il fauldroit qu'elles pesassent à vostre compte 25 Quintaulx, et par consequant plus de trois quintaulx et demy chascune, ce qui seroit bien mal commode pour des mullets. Si cela est, il aura esté bien à propos de se servir de la commodité de la Myrée pourveu que la vigilance de M[r] le Prieur de Roumoules puisse empescher qu'elles ne se mouillent dans les bateaux. Je n'ay regret si ce n'est que vous n'ayez envoyé celle où estoit le fagot de M[r] d'Agut, et les livres de M[r] La Fagoüe et aultres, qui ne me laissent pas en paix, mesmes M[r] de Maussac, à qui j'ay promis un exemplaire de M[r] du Vair en grand papier, et si par disgrace les caisses n'estoient pas encores parties, je vous prie de tascher d'avoir un exemplaire desdictes œuvres de M[r] du Vair, en grand papier et l'envoyer à droicture à Thoulouse audict s[r] de Maussac de ma part.

M[r] de la Fagoüe a faict escrire M[r] d'Oppede à Mad[e] la Presidante Odoyer, ou de Druy; il merite bien cet employ, et ceux qui le luy envient ne le font que parce qu'il est trop homme de bien, et qu'aprez

[1] Le transport.

le temps de l'annüel finy, il ferme ses registres, sans y admettre plus persone, ce que les aultres n'eussent pas voulu faire.

Au surplus je ne vous avois pas mandé que pendant l'absance des consuls qui estoient allez en divers lieux de la Province, Le Revest s'estant imaginé que je poursuyvois le restablissement de l'eau de l'Archevesché, pour flatter Mr du Loubet, de qui il disoit que je voulois recueillir les descharges et versures, il briga extraordinairement son Bureau, où il fit deliberer d'oster de rechef les eaux qui avoient esté restablies conjoinctement à l'Archevesché et audict sr du Loubet. Et fit commander au Fontainier de les aller oster, ce qu'il fonda soubstenant au Bureau que cela diminuoit la fontaine qu'il a faict faire aux trois Ormes[1]. Mais sur ce qui luy fut remonstré que la prinse de la fontaine des trois Ormes estoit beaucoup plus haulte, et que celle de l'Archevesché n'estoit que des versures et des restes, qui coulent par aprez emmy les rues, il dict qu'il ne l'avoit pas ainsin creu, et qu'il changeroit d'advis et n'empescheroit pas qu'on la restablit, le sr Fabre, cousin du Loubet, me dit qu'il en avoit tiré parole, et qu'il la feroit restablir. J'attends le retour du premier consul, et puis je veux faire rassembler un bureau, où j'ay assez d'amis, pour revocquer ce que l'aultre avoit faict et en un besoing, je le feray proposer à un conseil de ville où nous verrons qui aura plus d'amys. C'est une envie bien enragée d'aymer mieux que le ruisseau qui coulle par les rües soit plus gros d'un poulce d'eau qu'il ne seroit, si la fontaine de l'Archevesché couloit. Mais j'ay de quoy les faire condamner, si besoing estoit, au restablissement de l'eau. Il ne sera pas besoing d'en venir à cela. Cependant jusques à cette heure les pluyes ont suppleé l'arrousage, et le plan des cabinets du jardin est desja tout revestu de verdure, comme le Bouys du parterre est tout reverdy, au prix de la couleur qu'il avoit quand il fut planté.

Nos canailles de Rians n'ont pas depuis faict d'aultre poursuitte; s'ils vouloient rien entreprendre, nous nous servirons de l'arrest que vous

[1] Les *ormes* de Peiresc sont actuellement des *ormeaux*. On trouve la fontaine et la rue des *Trois-Ormeaux* entre la place des Prêcheurs et la rue des Épinaux.

nous avez envoyé. Fabre est fort malade de melancholie, et a mesmes esté en quelque danger de sa vie. Les aultres sont fort mattez et mortifiez. J'ay grand regret de n'avoir peu vacquer à cet inventaire, mais je faicts encore beaucoup plus que je n'oserois esperer eu esgard à ma foiblesse. Et pour comble de mon malheur, Mr Fiobé de Thoulouse, advocat general [1], est venu pour faire juger le procez de St Pol, où il n'y a que 16 sacs [2], qu'il fault que j'expedie ou que je crève. Dieu me veuille bien assister! Les promesses que m'avoit faictes le sr Enee, que je serois guary avant Noel, me firent promettre que je despescherois à Pasques ce procez. On me vient prendre au mot, et je suis bien mal en estat de le faire. Dieu le pardoint à cez Messrs qui sçavoient bien la continuation de mon infirmité, avant qu'ils le fissent partir de Thoulouse. Dieu nous assistera et je finiray, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 13 may 1626 [3].

CLIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay trouvé bien estranges les difficultez que vous avez trouvées pour mon indult, en l'esprit de cez Messieurs et sur tout de Mr le president de Lauson et de Mr de l'Estrettière. Ils eussent bien peu apposer des clauses exclusives de la consequance s'ils eussent voulu sans m'aneantir ma grace. Il fault prendre patiance, et nous en servir au moins mal

[1] Sur l'avocat général de Fieubet, plus tard procureur général, voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 417), et une petite notice dans la *Biographie toulousaine* (I, 228).

[2] Rien que *seize* sacs remplis de paperasses écrites par les procureurs et greffiers! L'ironie de Peiresc est plaisante.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 358. Autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

que nous pourrons. Ce qu'ils ont faict est bien contre les originaires privileges de l'Eglise gallicane, où l'interest des elections, et des corps des Chappitres et monasteres, estoient bien plus considerez et plus privilegiez que les resignations, collations et interests des persones particulieres dont cez corps estoient composez. Je ne pense pas que vous peussiez avoir une Jussion, avec des clauses tant restrictives qu'on vouldroit pour n'induire consequance; si cela se pouvoit je le vouldrois tenter, sinon il fauldra recourir au «nil transeat», bien qu'en ce cas je ne sçay si apparoissant du refus, cez gents ne se dispenseroient pas de tenir pour expediées les provisions refusées, puisqu'ils sont si hardis en chose qui sembloit si favorable. J'eusse esté bien consolé si j'eusse peu avoir le roolle des juges, et la distribution d'iceulx selon la diversité des advis. J'escriray à Mr le procureur general Pasquier[1] pour le remercier, et ne sçay comme j'avois oublié de luy escrire à l'advance, car il estoit veritablement de mes bons amys et j'avois oublié son nom. Dieu veuille qu'ils ne vous fassent encores quelque aultre galanterie sur touts cez moynes lays, et sur l'affaire de Chauvin que je trouve bon que vous terminiez si vous pouvez d'une façon ou d'aultre ou avec mon intervention ou aultrement. Je ne pense pas qu'ils ayent des lettres miennes portant que j'aye payé, si ce n'est quelque chose des premieres fournitures. Ils m'avoient envoyé 50 escus que j'avois employez à d'aultres affaires les concernants. Il ne faut que voir les memoires que j'avois dressez sur cela, et envoyez au P. du Val par Brianson, qui vous les aura, je m'asseure, envoyez; en tout cas j'en chercheray la minutte pour la vous envoyer par la premiere commodité Dieu aydant. Quant au chargement des terriers, vous avez eu tort de me le r'envoyer encores qu'il ne soit pas signé, car il est tout escript et appostillé de la propre main de Boumard et c'est l'original d'une coppie que Brianson en a communiquée audict Boumard. C'est pourquoy je le vous renvoye. Quant à l'arrentement, vous avez fort bien faict de l'agreer sans attendre sur ce ma responce, car la diminution

[1] C'était le procureur général à la Cour des comptes. On sait que le procureur général au parlement de Paris était alors Mathieu Molé.

n'est que de 30 escus qui ne vallent pas le disputer. Pour le voyage de ceux que j'envoyois, le s^r Aulaguier m'a manqué au besoing et j'ay recouvré un Messire Joseph Fauchier[1], qui sera plus portatif[2] et plus gaillard, mais il ne peult partir de 15 jours; je me resouldray d'envoyer cependant le Moyne sans plus attendre si faire se peult. Quant à l'evocation, il me semble que vous me disiez qu'il y avoit assez de parents puisque ce conseiller en avoit faict sa cause propre, lequel a tant de parents de son chef. Je vouldrois bien que cela se fit s'il estoit possible sans embarrasser Gaufreteau. Je pense qu'il seroit assez à temps de l'employer sur le coust du jugement au cas qu'on vid que le reste ne fust pas suffisant pour evocquer. Et pour le choix du Parlement si nous ne pouvons avoir le grand conseil, comme il fault tascher de faire en consequance des aultres affaires et de mon indult si faire se peult, il fauldra prendre patience, car à Thoulouse possible y aurons nous encores quelque amy, et à Grenoble mesmes possible y en aurions nous encores quelqu'un. Combien qu'il ne nous manquera pas aussy des traverses à Thoulouse de la part du conseiller d'Auterive et de la damoiselle de St Pol, fille du feu s^r de St Pol, femme d'un conseiller partie de Mr de Fiobé.

Pour la procuration que demande Brianson sur le faict d'Arveyres[3], le P. du Val la luy peult renouveller tant qu'il vouldra; son vicariat est assez ample pour cela, et je luy en envoyeray un nouveau en suitte de mon indult, si tost que vous m'aurez envoyé l'arrest de verification.

Il est XI heures sonnées, et il me fault exposer aux pouldres du s^r Enee. Il me fauldra differer à une aultre foys d'escrire au card. Spada, à Mr Pasquier et à Messrs de Lauson et l'Estrettière, demeurant vostre bien humble frere et serviteur.

DE PEIRESC.

Ce 13 may 1626.

[1] Nous retrouverons ce prêtre un peu plus loin et Peiresc lui donnera encore du *messire*.

[2] C'est-à-dire plus actif, plus *allant*.

[3] Commune du département de la Gironde, canton de Libourne, à 5 kilomètres de cette ville et à 22 kilomètres de Bordeaux.

Ma niece prend le voille la seconde feste de la Pentecoste. On travaille aux habits et aultres prevoyements que je luy faicts faire[1].

CLIV

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Je ne voulois pas voir plus de sottises de cez coquettes, mais la commodité d'avoir les cachets fut la tentation dont je ne fus pas marry par aprez, car c'est tout le fonds de leur negociation et follie.

Mr de Bouc est allé faire une de ses peregrinations d'amour soubs pretexte d'aller à Ansouys[2] et à Cereste[3] feliciter le mariage du baron de Bras avec la fille du sr de Cereste[4] et s'en est allé en poste, et daultant que j'ay apprins que ce n'estoit qu'un leurre et que c'estoit pour passer ailleurs, j'ay bien deviné pourquoy il n'avoit pas ramené ce pauvre Patau de l'aultre voyage et croy qu'il le fit tuer de peur qu'il ne le descouvrit en s'opiniatrant à suivre nos chevaulx. Charles, son valet de chambre, ne me le voulut pas confesser, mais à ceste heure qu'il s'en est retourné là et qu'il est mal contant, si vous le voyez, il le vous confessera plus librement. Il avoit desrobé 100 escus au cocher et eust esté pendu si on eust laissé faire le cours de la justice, car tout estoit quasi verifié, mais il menassa de reveller de cez sottises d'amour qui firent qu'on declara ce qu'il falloit pour sa decharge et pour le tirer de prison.

Je vous envoye coppie de la relation de Camredon[5], mais ne la

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 360. Autographe.

[2] Aujourd'hui Ansouis, commune du département de Vaucluse, arrondissement d'Apt, canton de Pertuis.

[3] Aujourd'hui Céreste, commune du département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, canton de Reillane.

[4] Sextius d'Escalis-Sabran, baron de Bras-d'Asse et d'Ansouis, n'eut pas d'enfants de ce mariage avec Marguerite de Brancas-Céreste, fille de Henri. Il se remaria plus tard avec une Gérente, dame de Bras-sur-Argens. Sa postérité tomba, au moins en partie, dans une très médiocre situation.

[5] Le traître dont il a été déjà question et qui fut condamné à mort à Toulouse.

laissez voir à personne, car elle est de l'advocat general Fiobet qui y avoit conclud et qui ne vouldroit pour rien du monde qu'elle eust esté veue.

Mr d'Oppede m'avoit faict mettre en musique une lettre qu'il escripvoit à Mr de Gordes. S'il est au St Esprit[1], elle ne lui pourra pas servir, mais tousjours nous servira elle d'instruction et pour en communiquer à Mr le Beauclerc, si besoing est[2].

[1] Pont-Saint-Esprit (Gard).

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 362. Chiffré. On trouve (fol. 363) cette lettre en chiffres écrite par le premier président à Valavez :

« Monsieur, J'eusse bien desiré d'avoir l'honneur de vous voir icy, mais je ne suys pas marry de vostre reculade et croys que c'est un trez grand coup pour nous. Je ne doubte pas que Mr de Guize n'aye receu le coup du Viguerat fort à contre-cœur, mais je suis estonné qu'il allegue tant de gents. Il cognoistra à la fin qu'il s'est trompé. Tant y a que toutz les gentz de bien en sont bien aises. J'ay faict l'office que vous desiriez pour le sr de Beaudisnar, avant avoir receu la vostre, car je jugeay bien qu'on en viendroit là. Au reste je ne sçay pas qui vous a dict que j'eusse pencé à retirer recompance de ma charge pour me retirer. C'est chose à quoy je n'ay jamais pencé. C'est un artifice du seigneur que vous sçavez [le duc de Guise]. Je vous supplie d'approfondir cela. Je crois que Mr de Vallavez [*sic*. D'Oppède a mis par inadvertance *Vallavez* pour *Peiresc*] vous aura faict voir comme on m'avoit asseuré qu'on me vouloit faire desmettre de ma charge, mais de m'y faire condescendre ce n'est qu'au seul pouvoir du Roy à qui telle chose est reservée et tant qu'il luy plairra que je le serve, je le feray trez volontiers sans desirer d'estre plus que ce que je suys, ouy bien des recompences quand il plairra au Roy et c'est ainsin que j'entendois de tirer mon remboursement et servir neantmoins comme je faictz. Je vous suys trop obligé, Monsieur, de l'honneur de vostre bienveillance. Je tascheray d'en meriter la continuation et vous tesmoigner que je suis veritablement, Monsieur, etc. »

« On faict courir bruict icy que le Roy doibt venir à Lion. Je serois bien aise de sçavoir si cela est asseuré.

« Du XIX may. »

CLV

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Du 21 may 1626.

L'on nous asseura hier que M[r] de Gordes estoit arrivé au S[t] Esprit et y avoit esté receu, et que de là il avoit envoyé un des siens icy, avec des lettres à de ses amys pour l'aller trouver là.

Deux fols, ayants semé de mauvais bruicts, furent hier, nonobstant le feriat, condamnez à la question, et puis au foict et à la galere, et un troisiesme au ponton. Cela en fera d'aultres sages. Ils disoient d'avoir aprins les dicts bruicts à Marseille au marché, et s'en rioient, mais il n'y aura pas trop à rire pour eux.

Mess[rs] noz deputez escripvirent au Parlement du 13[me] par un courrier despesche, pour la mainlevée de quelques bleds arrestez à un Lucquet, dont la Cour luy fit mainlevée sur ce que M[r] le Beauclerc escrivoit, que le passeport dudict Luquet n'avoit poinct esté expedié par surprinse, ains par l'exprez commandement du Roy, bien que l'adresse n'y fust poinct au Parlement, ce que nos dicts depputez attestoient.

Ils mandent que leur premier cahier avoit esté examiné et qu'ils esperoient leur expedition bien prompte. Que desja Guiramand avoit eu sa grace avec adresse à la Cour et que Satournon se deffendoit tant qu'il pouvoit de pareille adresse, mais qu'il sembloit que ce fut l'inclination de Mess[rs] du Conseil.

Avant que clorre on m'est venu dire que M[r] de la Molle a receu lettre de M[r] de Gordes escripte le 20 may au S[t] Esprit, portant que le Roy l'avoit remandé de Montargis pour luy donner le gouvernement du S[t] Esprit, où il avoit esté receu favorablement, le s[r] d'Autemarie ayant tesmoigné toute sorte d'obeyssance au Roy et toute la garnison, lors de sa prinse de possession[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 364. Autographe.

CLVI

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Du 21 may 1626.

Cez fols qui furent condamnez hier avoient dit au Martigues qu'ils venoient de Marseille où ils avoient aprins que Mr de Vendosme avoit esté tué et qu'un enfant de 12 ans avoit blessé le Roy à la joue, ayant failly de le tuer. On quitta tout pour y travailler nonobstant les feriatz à l'exemple de Mrs de Thoulouse.

J'ay une relation fort exacte de ce qui resulte du procez de Camredon, mais avec grandes deffences de la laisser voir. Cez huguenotz sont bien plus espaignols qu'on ne croiroit et plus favorisez en Espaigne.

Noz depputez ont escrit les boutades de Mr nostre Gouverneur en plain Conseil contre les gentz du Parlement comme gents de peu qui ont acheplé leurs offices, que luy n'avoit pas acheplé le sien, et contre Mr de Cormis, à qui il dict qu'il avoit dressé cez articles, qu'il estoit son ennemy de tout temps parce qu'il estoit huguenot et que luy estoit catholique, lequel respondit qu'il estoit fort bon catholique et fort bon serviteur du Roy. Il avoit interrompu le Conseil, disant qu'il vouloit communiquer nostre cayer aux aultres gouverneurs des provinces, encores que Mr le Chancellier luy eust dit que le Roy ne trouveroit pas cela bon. Mr le Beauclerc dit à Beauvilliers que si Mr de Guize avoit prins ce conseil de luy mesmes, c'estoit un mauvais conseil, mais que si luy le luy avoit donné, sa teste en respondroit. Cez Messieurs ne se peuvent tenir de dire qu'il faisoit de tels tours devant Mrs du Conseil et prez du Roy, qu'il debvoit bien pix faire à 150 lieues loing. Mr de Cormis requit que le Conseil pourveut à leur seureté par quelque exempt ou des gardes, mais on les asseura qu'ils ne debvoient rien craindre, que la teste de Mr de Guize en respondroit. Mr le Beauclerc fut deputé pour en aller advertir Sa Majesté et deux heures aprez Mr de Guize raffroidy s'en alla luy mesmes demander pardon au Roy

qui luy en tesmoigna grand ressentiment et declara qu'il vouloit que l'on concertast les parolles qu'il debvoit dire au premier conseil pour reparation. Je crois bien que vous aurez sceu tout cela dont il a esté faict part à toutes les chambres du Parlement; ils mandoient en chiffre que dez leur arrivée le Roy leur avoit faict dire par Mr de Beauclerc qu'ils ne craignissent rien et qu'ils ne s'estonnassent pas des boutades qu'ils pourroient ouir et qu'ils ne relaschassent point. Je vous mande cela pour voir si de leur part il ne vous en aura rien esté faict sçavoir [1].

CLVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Vous verrez par les exploits cy joincts le nouvel attentast de cez canaille de Rians, qui sera possible cause que sur requeste joignant noz arrentementz vous pourriez obtenir jonction encores de la cassation de ce dernier attentast, et cependant deffences de nous troubler en la possession où nous sommes. Vous adviserez si vous trouverez à propos de le tenter. L'huissier qui me vint faire la signification à moy, avoit bien envie de faire comme celuy de Rians, mais sur ce que je luy dicts qu'il avisast bien à son debvoir, et que je le voulois faire casser, comme hors des termes de la commission, il s'en desporta et se contenta de demeurer dans les simples deffances generales portées par l'arrest, dont je fus bien aise afin que ce fust une espece de prejugé contre le sergent de Rians de qui il sera plus aisé d'avoir la raison que de celluy cy. Je voulus consulter Mr du Perier [2] s'il estimoit à propos d'en

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 365. Autographe chiffré. Suit (fol. 367) une autre courte note chiffrée que j'abandonne à cause de sa parfaite insignifiance.

[2] Scipion du Perier, le grand jurisconsulte et grand avocat déjà nommé, dont la vie a été écrite par le P. Bougerel. Né en 1588 à Aix, il y mourut en juillet 1667. On l'a surnommé (dans le Midi) le *Papinien* moderne.

faire informer, et me conformay à son advis que cez exploicts et placards servoient de completante preuve pour le convaincre de l'attentat et que si pour cela on pouvoit decreter un adjournement personel on le feroit aussy bien sur les exploicts que sur une information. J'ay envoyé faire exploicter nostre arrest à nostre nom avec le pareatis et aprez nostre exposition de leur attentast, et de nostre possession, faire les deffences portées par l'arrest sans rien particulariser oultre la commission. Ils n'avoient rien faict qui vaille, si bien que je le leur ay renvoyé pour le refaire, et crains qu'il n'arrive pas à temps pour l'envoyer par cette commodité. Mais ceux cy de partie adverse suffiront assez pour fonder vostre requeste. Pour cez aultres papiers, il fauldra bien aussy que vous voyiez de faire presenter et regarder ce qui se debvra faire. Je voulois faire dresser un verbal ou exploict de l'enlevement des placards de nos canaille à tout hazard; vous l'aurez avec nostre exploict de signification des deffences faictes à nostre nom aux consuls et exacteur.

J'escripts à Mr d'Aix et à Mr Marchier, comme aussy au cardinal Spada. Vous verrez par mes lettres ce que je pourrois avoir à vous en dire. J'ay escript pour vos caisses à Mr Cardon et à Mr de Seve à qui j'envoye 14 pistoles qui est à peu prez le compte. Dieu les veuille bien laisser passer de là icy. Mr le procureur general Guerin est party pour aller en Cour, mais il s'arreste un peu à Grenoble, ou à Dijon; je luy ay donné une lettre pour Mr Dieu, chanoine de Nre Dame, voisin de Mr Pidoux, son rapporteur. Si vous le pouvez servir, faictes le, car l'affaire est de consequance pour toute nostre Compagnie et il vauldra mieux tenir cez gents là dans l'obligation que dans les ressentiments de mespris ou mauvais traictement. Ce Mr Dieu est fort honneste homme, il se tient à l'entrée du cloistre à main gauche en entrant par la rüe des Marmousets et gouverne fort Mr Pidoux, son voisin. J'eus sa cognoiscance par le moyen d'un Mr Chenard, advocat au parlement, qui se tient prez la Greve en une rüe Traversiere qui monte de la Coutellerie à la Macque, chez un procureur à main gauche en entrant dans ladicte rüe Traversiere; il y a, ce me semble, l'enseigne d'un

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sainct que j'ay oubliée. Ce M[r] Chesnard est continuellement dans les boutiques des frippiers ou aultres libraires, et me faisoit trouver plus aisement que tout aultre les vieux livres dont j'avois de besoing et à bon marché. Il est fort bon homme; visitez le un jour, si vous pouvez; il a de fort curieux livres d'Estat et de figures[1]. Et salluez le de ma part et l'employez pour cez restes de livres que je vous avois demandez, car il les vous fera plustost trouver que tout aultre.

M[r] de Rua estoit à Ieres; je ne sçay s'il aura acceleré ou retardé l'enlevement de nos sels vieux qu'on debvoit lever la semaine passée. Je n'en ay poinct de nouvelles. J'ay enfin mangé des fraises de Canada et les ay trouvées excellentes, et, ce semble, plus aromatiques que les communes, voire quasi musquées. Il y en a, ce semble, de deux especes, l'une en forme de figue poinctüe vers la queüe et ronde à l'extremité, et l'aultre au contraire en forme de cœur ronde vers la queüe et poinctüe vers le bout. Il y en avoit d'assez grosses, mais aussy de bien petites. Et toutes fort tenantes à la queüe beaucoup plus que celles de France. Car elles se rompoient plus tost que de se destacher, tant meures que vertes. J'en ay mis trois ou quatre des plus vertes dans une petite boitte qui sera cy joincte, afin que vous jugiez de la figure, car je ne pense pas qu'elles se puissent sauver d'icy là. Pour les taster vous verrez cez lettres du prieur, et celle de Manosque, qui me faict esperer la Prevanche. J'attends tousjours la responce de M[r] Richer de Montpelier.

Mandez nous ce que vous apprendrez du progrez de l'Evesché de Thollon. M[r] de Sisteron passa par Grenoble en revenant de la Cour aussy bien qu'en allant, si bien qu'il ne vid persone en Avignon. Je l'ay visité icy; il ne m'a pas rendu la visite. Possible ne m'a il pas trouvé ceans, car il me fit de grands compliments. Quant aux affaires de Bordeaux, je ne pense pas que cette piece ne m'aye esté baillée pour supplée et pour m'oster mon repos. Si fault il resister tant que nous pourrons, et prendre le tout de la main de Dieu, comme le faict de

[1] Ce collectionneur a été omis par M. Edmond Bonnaffé dans son *Dictionnaire des amateurs français au XVII[e] siècle.*

Rians; il aura pitié de nous quand il luy plairra. Je faicts ce que je puis pour faire partir mon moyne avec mon nouveau prebstre[1], à lundy prochain si je puis, et suis constrainct de finir demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 21 may 1626.

Je viens de recevoir le Santarellus de Lyon avec nouvelles qu'il n'y a pas de danger sur les chemins, Dieu mercy, dont je suis bien aise.

Si vostre faiseur de cachets faisoit un bon cachet en assyer (*sic*) pour frapper sur la vaisselle d'estaing, il ne seroit que bon, car les nostres sont bien chetifs.

J'oubliois de vous dire que Charles, homme de chambre de Mr de Bouc, avoit vollé son pauvre cocher et luy avoit crevé sa cassette et desrobbé une centaine d'escus soubs l'intelligence qu'il avoit avec une servante, laquelle gouvernoit les enfans et quasi toute la maison. On fit mettre en prison un soir tous les valets et servantes et au bout de 8 jours on descouvrit des fagots que cette gouvernante avoit portez en ville, appartenants à Charles, où il se trouva 80 escus et mille choses desrobées à son maistre jusques à des bas de soye et des livres, et de ses lettres. Et un Mareschal luy soubstint qu'il l'avoit prié de luy achepter un cheval de 20 escus sans en rien dire au cocher. Il s'en alloit comdanné à mort sans qu'on declara qu'on avoit trouvé le vol[2] à la maison qu'il n'en fust rien, pour luy saulver la vie, et à la servante. Il s'en est allé, que je pense.

Mr Astier me persecutoit d'alliener Valbarelle à un qui veult bailler à tant moins du prix une terre de Bellanger à Rians pour 300 escus et le reste contant jusques à 1900 livres, disant que nous pensions avoir 13 carteyrades et que nous n'en avons que 8. J'ay differé pour

[1] Le P. Chabert et l'abbé Fruchier dont il a été question plus haut et qui étaient destinés à l'abbaye de Guitres. — [2] C'est-à-dire les objets volés.

vous attendre, et ne pouvant me desfaire de son importunité, je luy ay dict qu'il falloit voir ce que c'estoit, et que j'y envoyerois Saudin; enfin il ne m'a laissé en repos que je ne l'ay envoyé à ce matin, pour la visiter et faire arpanter et voir ce que se vendent celles du voisinage. Le pix que j'y trouve est que Giraudenc veult achepter la terre dudict Belanger à Rians pour les dicts 300 escus, mais ne la veult pas tenir ne dudict Belenger, ne de son creantier, ouy bien de nous, de sorte que j'y crains un procez. M[r] Astier me replique que Valbarelle nous sera tenue d'eviction, et par consequant la plus vallüe du prix, qui double la valleur de la terre de Rians. Cela est bon, mais c'est tousjours un procez et Dieu mercy nous n'en avons pas faulte. La friandise de ce lods faict tout cela, comme l'affaire de Pallieres[1].

CLVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Sur ce que M[r] de Bouc m'a dict que M[r] d'Estissac s'en alloit en poste à la Cour et qu'il luy donnoit une despesche, laquelle il croyoit debvoir estre en six jours à la Cour, j'ay creu qu'il ne seroit possible pas mal à propos de hazarder une lettre, avec les exploicts que nous avons faict faire à Rians en vertu de nostre arrest contre les attentats de noz parties, afin que vous les puissiez joindre aux aultres en baillant vostre requeste pour les faire reparer. Vous verrez par mesme moyen une lettre de Caseneufve sur les jactances de cez canaille que je crois n'estre que vanité et n'estime pas que ce soit aultre arrest que le second expediant de jonction, qui porte surceance jusques à la S[t] Martin, laquelle ils pensent pouvoir estendre à la continuation des payements de noz droicts accoustumez. Car d'aultre plus precise je ne pense pas

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 367. Autographe.

qu'ils en puissent avoir obtenu sur requeste sans ouyr partie. Tant y a que j'ay creu vous en debvoir donner advis en diligence pour en alleguer de par de là ce que vous trouverez à propos, et pour adviser aux remedes necessaires.

Mad[e] de Crequy est arrivée en ce païs; elle debvoit estre hier au soir à la Tour d'Aiguez. Et je ne doubte poinct que cez canaille ne se prevaillent de sa venüe pour redonner du courage à ceux qui n'en avoient plus guieres, mais j'espere que ce ne sera qu'un peu de fumée. et tiens que leurs attentats ne sont que pour leurrer ceux qui croyoient comme il y avoient (*sic*) apparence que cez arrets de jonction estoient à leur desadvantage.

Je vous ay escript par Pichenat qui partit devant hier au matin et vous accusay la reception de voz lettres du 12, et celles du 15 sont depuis venües. Aujourd'huy j'en ay eu du P. Gabriel qui me dict que les exemplaires du Santarellus ont esté touts retirez, et que N. S. P. a commis cinq cardinaulx l'examiner plus exactement qu'on n'avoit faict. et ensemble les censures[1].

Avec voz lettres du 15 j'en eus de M[r] de Bonnaire du 5 et 8 du precedant avec le Notariat Apostolique de M[r] Astier escript en lettre d'or. Je ne vis jamais une plus magnifique bulle. Il en est bien glorieux. Je suis bien en peine de noz caisses à cause de l'opiniastreté de ce Brison, et que M[r] d'Esplans escript du 26[me] de ce moys de Lers[2], qu'il s'en alloit recevoir les dernieres resolutions dudict Brison et qu'il croid qu'il le fauldra avoir par la force. C'est frere Bertran qui m'a apporté les lettres du P. Le Febvre, lequel avoit porté à M[r] Aleandro son

[1] Ce paragraphe a été, dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 167), mis en tête d'une lettre datée du 27 mai 1626 et composée de pièces et morceaux.

[2] Peiresc a très lisiblement écrit *Lers*, mais il n'existe aucune localité de ce nom en Dauphiné et en Provence, tandis que *Lens* est une commune provençale enclavée, avec la vallée de Cornillon, en plein Dauphiné (arrondissement de Nyons, canton de Remusat), et que le département de la Drôme possède une commune appelée *Lens-Lestang*, arrondissement de Valence, à 58 kilomètres de cette ville. On peut hésiter entre les deux *Lens*, puisque l'une et l'autre de ces localités étaient situées en Dauphiné, où Brison opérait alors.

Breviaire et aultres livretz. Il m'a dict qu'il a un roulleau dudict s[r] Aleandro qui est demeuré à Marseille, mais nous l'aurons demain Dieu aydant.

Nous n'avons aultres nouvelles que le passage de M[r] de Guise cette nuict à 2 heures aprez minuict. Il a esté rencontré au poinct du jour à la Vigne Blanche. Il a commandé au Maistre de la poste, en passant, d'aller trouver de sa part M[r] d'Oppede et luy dire qu'il luy mandoit d'avoir laissé le Roy fort gaillard, et qu'il seroit icy dans un jour ou deux. Il a six gallions et un pattache en estat de faction, dont les 4 sont desja sortis hors du port, et les trois aultres sont à la chaine prests à sortir; ils despendent tous les jours 1000 livres pour le moings.

On dict que cez Turcs d'Argers et de Tunis se sont enfin accordez entr'eux. Le pauvre commandeur de Montmeyan y est mort[1].

M[r] d'Agut est aussy en peine que moy. Il a esté fort malade durant 24 heures, mais il se porte bien; il se tüe de travailler.

Pour cez petits fers de libraire, il n'est poinct necessaire de prendre de si grand assortiment; il suffit de petits fleurons pour le doz, des vignettes et dentelles, et de cez triples fillets. Il fauldroit aussy un chiffre d'arithmetique, mais fort petit et de cez roulettes.

J'ayme mieux n'avoir poinct de Froissard que de le payer 8 escus. J'en ay un MS. qui supplera; cependant s'il se trouvoit par hazard un de cez volumes où sont les anciens autheurs de Medecine in f° toutz compilez ensemble, il seroit fort bon à avoir[2]. Les relations de M[r] d'Angers et de M[r] de Chartres sont excellantes. L'advis du bref d'excommunication de Sisteron[3] est faulx. Celuy qu'on disoit l'avoir exhibé dict n'en avoir jamais veu ne ouy parler. M[r] de Marseille avoit esté pressé d'entreprendre à visiter cez Carmelines[4], moines de S[t] Victor et autres exempts et desja parloit on de 15 appellations comme d'abbus (*sic*). Je luy en escripvis; il me dict qu'il ne feroit rien, dont

[1] C'était un Castellane.

[2] Ce paragraphe devient le second dans la copie de la Méjanes qui a été citée précédemment.

[3] En chiffres.

[4] Troisième paragraphe de la copie plus haut citée. On y a changé le mot *Carmelines* en *Carmelites*.

j'ay esté fort aise afin qu'il ne trouve pas cez obstacles à son advenement. Il vault mieux que ce soient d'aultres qui rompent la glace, et qui fassent juger cez contentions.

Mon frere de Bouc est revenu de son voyage et m'a ramené Patau gras à lard; je crois qu'on l'avoit norry au sucre et à l'eau rose. Les conjectures humaines sont bien souvent trompeuses. Je luy en advouay ma coulpe et luy m'advoua la sienne. Je luy vay faire faire les macules au premier loisir[1], et finis en haste, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur.

[*Pas de signature.*]

A Aix, ce mecredy au soir 27 may 1626[2].

CLIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere[3],

Ma niece Clere Marie, vostre fille, à ce matin, a receu le voille noir de la main de Mr l'Evesque de Senez[4], tenant la place de Mr nostre Archevesque[5], avec tant de bonne edification de toute l'adsistance qu'on ne sçauroit rien voir de pareil. Mr de Bouc en a voulu estre et en est demeuré tout ravy aussy bien que les autres. Nous n'avions prié

[1] C'est-à-dire faire peindre des taches sur sa robe.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 369. Autographe.

[3] Cette lettre a été reproduite dans l'opuscule déjà souvent cité : *Une nièce de Peiresc* (p. 11-14). L'auteur de la petite notice a dit de cette lettre : «Voici enfin le compte rendu de la fête à la suite de laquelle Mlle de Fabri fut définitivement séparée du monde, compte rendu où s'épanche cette éloquence du cœur à laquelle il ne faut rien comparer.»

[4] Louis Duchaine (1623-1671).

[5] On a vu par les lettres précédentes qu'Alphonse de Richelieu n'avait pas encore pris possession du siège auquel il avait été nommé quelques mois auparavant.

persone que ma sœur de Bouc et ma tante d'Orves, mais il y a pourtant eu fort bonne compagnie. J'avois mis deux archers du prevost à la porte pour nous garentir de la foulle, ce qui a fort bien reussy, car nonobstant la challeur nous n'y avons poinct receu d'incommodité Dieu mercy. Cette fille a tousjours esté, durant l'exhortation du P. Paul de l'Oratoire, durant la ceremonie et la grande messe tousjours descouverte le visage, et exposée à la veüe de tout le monde, mais avec une constance, une gravité, et une joye apparente, qui faisoit estonner un chascun; quand elle a prononcé les requisitions et parolles sacramentales de ses vœux, elle a touché tout ce monde là, qui s'est mis en larmes, exceptée elle seule. Mr de Senez m'a advoué qu'il ne se trouva de sa vie touché si avant en l'ame, recognoissant la manifeste ferveur de l'amour divin en cette pauvre fille, laquelle est la directrice de toutes les autres ses compagnes, et leur faict des exhortations nompareilles. Aussy s'en loüent elles infiniment aussy bien que leur confesseur ordinaire qui ne se peust taire de m'advoüer qu'elle avoit ressenty des effects tout apparents d'une particuliere grace divine toute extraordinaire en sa persone par dessus toutes les autres. Mr de Bouc m'a dit qu'il s'est luy mesme trouvé si descontenancé, et si surprins, qu'il n'eust jamais rien creu ne imaginé rien de pareil sans le voir. Pour moy j'estois tout hors de moy mesmes.

Au reste un chascun lisoit apparemment[1] dans son visage un si grand contentement qu'il ne falloit poinct de meilleure consolation que cela. J'ay bien du regret que vous n'ayez peu estre de la partie, mais si aulcune chose m'en doibt consoler, je pense que ce soit l'apprehension que le trop grand contentement survenant à une tendresse precedante de nature qui vous estoit inesvitable, ne fust cappable de nuire à vostre santé. C'est pourquoy je loüe Dieu de vostre absance, comme des autres evenements qui nous viennent de sa main. Mr de Bouc m'a dict que ses vœux seroient d'y loger une coupple de ses filles, mais qu'il se gardera bien d'y assister jamais en persone, pour ne se retrouver en

[1] En toute apparence, très distinctement.

la peine où il s'est veu. Et m'a dict qu'il se sentoit bien empesché à trouver de la Rhetorique competante, pour vous en dire ce qu'il vouldroit par une lettre qu'il vous fera possible par cette voye. Le Prieur de Beaugentier m'avoit envoyé afforces fleurs dont on luy avoit faict un chappellet[1] sur la teste et dont on avoit orné son cierge fort richement. Il y avoit de cez Roses jaulnes larges comme la paulme de la main, de cez Anemones incarnades de Mr de Bonnaire, et de cez Pouletrin du P. André, avec de cez Oeilletons Colombins non ordinaires en ce païs, qui [*sic* pour *qu'il*] faisoient beau voir parmy les fleurs d'oranger et aultres œuillets du pais; nous y avions adjousté du jardin de cette ville des Ranoncules jaulnes doubles fort gentils, et d'une fleur violette que Lautier[2] n'a sceu cognoistre et qui reussissoit bien gentille. Je n'ay pas eu le loisir de verifier sur voz rolles ce que ce pouvoit estre. Elle est quasi comme la Lacryma Job. Il y avoit aussy de cez Capucines de couleur jaulne dorée qui n'y sieoit pas mal; cez dames s'estoient delectées à bastir je ne sçay combien de petits festons, fort gentils[3]. Elles viennent loger à la St Michel en la maison du president de Trez, dont je suis infiniment aise pour les pouvoir aller visiter souvent sans m'incommoder. Enfin vous avez à loüer Dieu grandement de l'heureux succez et progrez de cette vocation, et croire comme moy que c'est le plus grand heur qui sceut jamais advenir à nostre maison. Je prie à Dieu qu'il la comble tousjours de plus en plus de ses saintes Benedictions et qu'il luy continüe le don de perseverance, ne doubtant poinct que ses prieres ne se rendent un jour bien efficaces devant Dieu pour en obtenir ce de quoy nous pourrons avoir de besoing, pour nostre

[1] C'est-à-dire une couronne.

[2] L'apothicaire déjà nommé, grand connaisseur en botanique.

[3] L'auteur de la notice sur *Claire de Fabri*, citant, dans une note de la page 13, saint François de Sales, au sujet du mot *chappellet*, synonyme de *couronne*, ajoute : «Et, à ce propos, me permettra-t-on de dire qu'il y a, ce me semble, quelque chose de la suavité du langage de l'évêque de Genève dans le tableau que Peiresc nous retrace d'une cérémonie embellie par toutes ces exquises fleurs venues des jardins d'Aix et de Belgentier, et plus encore embellie par toutes les souriantes vertus de la jeune religieuse, vertus que l'on peut appeler les fleurs de l'âme?»

IMPRIMERIE NATIONALE.

salut et de tous les nostres. Je prie sa divine bonté de le vouloir ainsin ordonner, et sur ce souhaict je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 1er juin 1626.

Les prieurs de la Misericorde de cette ville qui pourvoyent aux pauvres honteux (vous sçavez ce que c'est) m'ont fort prié de leur faire avoir des indulgences de Rome. Et daultant qu'ils les vouldroient perpetuelles et qu'on n'en donne guieres que pour sept ans seulement, j'ay creu qu'avec l'intercession du Roy cela se pourroit avoir plus aisement. Ils ont de belles attestations du fruict que faict leur confrairie en cette ville et aultres de la Provence. Le Roy en pourroit faire escrire un mot de lettre de cachet sinon au Pape au moings à son Ambassadeur. Je vous prie de la solliciter et me la faire tenir incontinant afin que je l'envoye à Rome avec les dictes attestations.

Monsr de Gressy est un des plus galants hommes qui se puisse voir et gouverne desja toute la ville; il aura sans doubte toute la faveur qui se pourra avoir en son affaire. Je suis marry de n'avoir assez de moyens pour le dignement et efficacement servir, mais je n'y espargneray rien que je pense luy pouvoir estre utile et le serviray de toute mon affection, me sentant infiniment obligé à Monsieur du Liz de m'avoir procuré la cognoiscance de persones de tel merite. Sa partie a eu une remission du grand seau laquelle sera presentée jeudy, ne l'ayant peu estre jeudy passé, à cause que l'audiance ne fut pas tenüe pour n'interrompre le jugement d'une question de droict qui fut faict les Chambres assemblées par un arrest general, ce qui tint presque toute la semaine passée. J'en ay bien eu du regret pour l'amour de Mr de Gressy. Mais sa cause n'ayant poinct encor esté retenüe à l'audiance, on ne pouvoit pas proceder à la presentation des lettres, ce qu'on eust possible faict faire dans la Chambre pour gaigner temps. On ne songea poinct à cela le jour de la veille de l'audiance lors-

qu'on la remit, car on eust sans doubte reservé de l'ouvrir seulement pour cela, et puis la Cour l'eust rompüe pour continuer l'assemblée des Chambres. Et Mr de Gressy ne s'en advisa que le soir seulement[1].

CLX

À MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous ay escript par voyes extraordinaires de Pichenat du 25 du passé, et du Baron d'Estissac soubs couverture de Mr Pelletier et de mon frere de Bouc du 28me. J'ay depuis receu voz lettres du 19me et faict rendre seurement celles que vous m'y recommandiez, ayant escript à Mr Beruyer pour accompagner la sienne, attendant l'arrivée de Mr Passard à qui je tascheray de rendre tout le service que je pourray; son affaire estant sans difficulté comme elle est, il ne peult pas avoir besoing de persone. Mr Trouillas arriva le mesme jour que ladicte depesche du 19me et le lendemain m'apporta voz petits fers, que j'ay trouvé fort gentils, et avec lesquels Corberan veult faire des merveilles. Je vous en feray le desnombrement, puisque vous les aviez envoyez sans y avoir prins garde. Il y avoit donc 27 pieces, à sçavoir deux Roullettes, trois ovales, seize petits fers à orner lesdicts ovales, et ce qui m'est quasi le plus cher, six dentelles. Il ne manque que des bouttons, ou fleurons, pour mettre sur les dos des livres entre les nerveures, car ceux que j'avois sont touts usez, et quelques petits coings à mettre tant au dehors qu'en dedans des quarreures qui se font en champ des plus curieux livres. Car des aultres mentionnez au roolle d'Augustin Orry, je ne m'en sçaurois quasi servir quand j'en aurois, parceque ce n'est que pour des usaiges à parement[2] comme faict Corberan, et je

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 371. Autographe. — [2] La lecture de ce mot est fort douteuse.

n'ay quasi besoing que des ornements propres à enrichir le dos des livres qui est ce qui pare le plus une bibliotheque, mesmes que vous sçavez que je ne faicts poulser que mon chiffre sur le mitan du champ. De sorte que nous nous serions bien passez aussy de cez ovales et petits fers à les enrichir, mais puisque nous les avons je ne vouldrois pas ne les point avoir. Cela sera cause que je me delecteray à faire relier quelque petite piece un peu plus noblement que je ne soullois, principalement de celles de devotion et aultres qui sont portatives, et que je deviendray possible plus friand que je n'estois de cette marchandise. Corberan a voulu poulcer sur un cartoncin tous les fers qu'il avoit tant vieux que nouveaux, et par mesme moyen il a cotté ceux qui luy manquent tant dans les Alphabeths que dans les nombres; il est bien necessaire de suppleer ceux là, et du reste l'on en pourra prendre ce qui se trouvera à commodité.

J'ay veu le pacquet de Bordeaux de Mr d'Andrault, et en ay receu aujourd'huy un aultre de Mr de Monts du 15 may, bien plus assorty, où j'ay trouvé les arrests ad longum avec tout le veu, avec une seconde ordonnance imprimée bien pire que celle que vous avez veüe en datte du [*en blanc*] et un aultre arrest posterieur du 12 qui semble donné par des gents reduicts à la mercy de leur partie adverse, dont j'ay esté fort scandalisé. Et prie à Dieu qu'il y mette la main. Car je ne pense pas qu'il se puisse voir des choses en guieres pire estat. Je vous envoye encor un autre exploict que j'ay faict faire par dupplicata à Rians, pour y inserer l'arrest dont nous avons retenu l'original, pour s'opposer en cas de besoing.

Dom Theodore est venu avec un pouvoir du chappitre de Mont Cassin, pour l'abbayie de Lyrins. Dom Venans y est aussy accouru et s'est opposé, la Cour les a r'envoyez au Roy, et cependant a faict difficulté à la provision. Je ne sçay si sur la nouvelle instance il s'y fera rien de plus[1]. J'ay envoyé cejourd'huy au Prieur de Beaugentier voz graines des Indes, de Mr Robin, par le retour du porteur des

[1] Ce paragraphe (depuis *Dom Theodore*) a été reproduit dans la lettre qui fait partie des copies de la Méjanes et qui porte la date du 27 mai.

fleurs de ma niepce, et luy ay mandé suyvant vostre ordre qu'il les semast, excepté les melons. Mais je crois pourtant que la saison soit trop advancée.

Mr d'Espinouse m'escrivit, cez jours passez, la lettre que vous verrez. Il est depuis venu luy mesmes et m'a dict de bouche que nos antes sont des merveilles, vous en aurez le desnombrement qu'il m'a donné, et trouverez qu'il est eschappé un de la poire de Suisse, et un de celle d'oignon, qui ont, se dict il, poulcé desja plus d'un demy pied de long. Il me promet de me les conserver fidelement et s'asseure de les pouvoir bien tost multiplier par des inventions qu'il a toutes particulieres. Il ne plainct surtout que la poire musquée d'hyver de Mr de la Baroderie, ensemble la prune Ste Catherine, et toutes les cerises, principalement celle des Boucquets. N'en estant eschappé que celle seulle de Mr l'Amy, dont il en a trois beaux arbres. La saison trop advancée a faict ce desordre pour les fruicts à pepin, et pour les autres greffes de Mr de la Baroderie ils estoient fort petits et fort secs à leur venüe. Tant y a que le nombre de ceux qui restent sont cappables de consoler le monde pour la perte de ce qui est pery. Il en fauldra r'avoir, s'il se peult, une seconde foys, quelqu'un en prendra le soing. Je luy voulus, l'autre jour, monstrer un livre que j'ay de Bauhinus[1] de Fonte Bollensi[2], imprimé 1598 in 4° à Mombeliard où sont representées des pommes de 50 ou 60 sortes, et quasi aultant de poires differantes, entre lesquelles nous trouvasmes une pomme de crouste ou d'escaille, qui dure et se conserve deux et trois ans, et est fort agreable au goust comme estant aigre doulce, dont nous fusmes tous deux prins par le

[1] Il s'agit là du célèbre botaniste Jean Bauhin, fils aîné d'autre Jean, lequel était médecin, né à Bâle en février 1541. Le second Jean Bauhin mourut (1612 ou 1613) à Montbéliard, où il avait fondé en 1578 un jardin de botanique, le troisième, assure-t-on, qui ait été établi en Europe. C'est l'auteur de l'*Historia plantarum universalis*, publication posthume (1650-1651, 3 vol., in-f°).

[2] Cet ouvrage, qui pourtant doit être bien rare, n'est pas indiqué dans le *Manuel du libraire* où l'on mentionne deux autres ouvrages de Jean Bauhin, imprimés à Montbéliard : l'*Histoire notable de la rage des loups advenue l'an 1590* (petit in-8°, 1591) et le *Traicté des animaulx aians aisles* (petit in-8°, 1593).

nez incontinant, et il me fit des conjurations nompareilles pour employer toutes correspondances afin d'en recouvrer. Je crois que Mr Robin peult faire cela, ou plus tost Mr de Lomenie par les Ambassadeurs; Mr d'Herbault ne luy refusera pas cela, et par mesme moyen il en pourra avoir pour St Oing[1] et pour nous non seulement de cette sorte, mais de plusieurs autres qui y sont descrittes et baptisées en Allemand avec l'expression des villes ou lieux où elles viennent, qui semblent debvoir estre excellentes et bien curieuses, mesmes cez pommes vineuses qui doivent estre toutes especes de Calleville differantes. Ce livre est assez commun à Paris, ce me semble; il s'en pourroit colliger un roolle des plus belles, ensemble des poires, et tascher d'en tirer ce qui se pourroit, surtout de cette pomme HARTLING de deux ans, et de celle de SCHARHARTLING qui dure trois ans et du SCHALAPFFEL quasi testaceum dicas, se dict l'autheur en la page 100me. Cela vauldroit bien la peine d'en demander et sur ce je faicts fin estant

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

Mr d'Espinouse m'ayant dict que c'estoit maintenant le temps de greffer les Olliviers au canon, j'ay envoyé prendre de celuy qui faict l'ollive cannellée, venu de St Jacques de Gallice, où l'on l'avoit fraischement apporté des isles Canaries, à ce qu'on m'a dict, et hazarderay de vous en envoyer quelque greffe possible dans le pacquet icy par la poste, mais j'en feray greffer, pour en envoyer aprez quelque pied tout greffé à noz amys de delà. Il m'a dict qu'il a de la poire à fleur double qui ne laisse pas de porter fruict assez bon. Nous en aurons des autres touts greffez avec les autres.

J'avois envoyé le memoire des livres d'Espagne à Mr Aubry, attendu que le commerce n'est poinct encores restably. Je tascheray d'envoyer encore ce dernier, dont vous m'avez envoyé le tiltre, si je vois qu'il y ayt apparance que mes lettres le trouvent encore là; sinon il fauldra

[1] Saint-Ouen, sur la rive droite de la Seine, entre Paris et Saint-Denis.

attendre le restablissement de nostre commerce, et lors il n'en manquera pas de commodité.

Il ne s'est trouvé en toute la ville de Marseille nomplus qu'en celle cy aulcune peau de marroquin de Levant verd, et si[1] j'en avois commis la recherche à des gents du mestier qui sont fort de mes amys; il y en a bien de celles qui se font à Marseille, mais non pas de celles de Levant; il est vray qu'on attend plusieurs navires dans le present moys où l'on estime qu'il aura esté chargé grande quantité de marroquins; j'y tiendray la main pour en faire tenir au s^r^ Branchu ce qu'il demande.

Mr Signier me vient de mander qu'il s'en retourne aujourd'huy en cette ville, n'ayant trouvé aulcun amendement de sa fiebvre quotidienne à Fenouilliere, et se resoult de s'en retourner à Marseille, dont je le plains bien, car le seul air de Marseille est cappable de le tüer. Il n'a jamais voulu prendre de medecine, et quand il consentira il ne sera plus temps. Je luy diray ce que vous me mandez de sa vaisselle. J'oubliois de vous dire qu'enfin noz sels ont esté levez excepté 3 ou 400 oulles des rigordes; j'en attends l'estat que mon cousin d'Orves me promet. Il se fauldra enfin resouldre de ne plus faire de rigordes puisqu'elles donnent tant de peine. Il s'en est pourtant levé une partie, au moins des recentes, qui est passée parmy le bon sel. De Rua disoit qu'il feroit tout lever excepté cela, et je crois que son voyage a operé à faire que cela soit demeuré, pour nous desgouster d'en plus faire[2].

[1] Et *cependant*, et *pourtant*. — [2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 374. Autographe.

CLXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Il me reste l'affaire de Bordeaux et ay esté fort fasché de voir le mauvais traictement de ce pauvre Brianson, et la foiblesse du bon P. Du Val. Je loüe l'evocation et crois qu'elle est infaillible, et si Brianson vous envoyoit l'extraict de l'enqueste qu'il vous promet, je crois que cela serviroit fort. Tousjours pourra on ouyr les mesmes tesmoings. Pour moy je n'y sçaurois faire davantage que ce que j'ay faict. Et trouve que vous y avez pourveu aultant que j'eusse peu faire. Mes gents n'ont peu partir plus tost que cette semaine. Mais ce ne sont pas gents à vacquer à la chiquane comme semble demander le P. du Val. Si fault il qu'il ayt quelque patiance au monde, et qu'il se resolve, une foys pour toutes, à ne pas tant attendre de moy, puisqu'il a tout pouvoir, qu'il a bon conseil, et qu'il a l'argent pour le payer. Je vous prie de le luy escrire, car je me mettrois en colere maintenant que la veüe de ses lettres m'a touché. Je n'en vois jamais que ma santé ne s'en altere et seroit necessaire pour ma santé que je n'en visse jamais[1]. C'est une estrange nation, mais c'est comme une femme espousée. Dieu la nous a donnée telle; il la faut passer au moings mal que nous pourrons. Vous me faictes un singulier soulagement d'en prendre

[1] Avais-je tort de dire (*Supplément à la notice de M. Lantenay sur Peiresc, abbé de Guîtres*, p. 53) : «Je me suis souvent demandé, en lisant les lettres où il parle avec une touchante tendresse de sa *pauvre abbaye désolée*, si les douloureuses préoccupations du gouvernement de cette abbaye ne contribuèrent pas à abréger le cours de sa précieuse existence. Faible, nerveux, impressionnable, maladif, Peiresc aurait eu besoin de vivre au milieu d'une tranquillité perpétuelle : il passa ses vingt dernières années dans une atmosphère remplie de troubles et d'orages. J'ai devant les yeux le beau et mélancolique portrait gravé par Claude Mellan; ce n'est pas sans émotion que je lis dans ce front assombri, dans ce visage émacié, les traces, merveilleusement saisies par le grand artiste, des fatigues et des souffrances accumulées qui ont tué Peiresc presque en pleine maturité.»

le soing que vous prenez pour m'en descharger daultant, et sur ce je finis, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 2 juin au matin 1626.

Cez lettres me mirent hier au soir en tel sentiment de colere que j'en ay eu bien mauvaise nuict tant de mon mal du fic que de la suppression d'urine. Mais Dieu mercy je suis bien à present.

Tout maintenant Mr le lieutenant de Malemayson m'est venu voir et remercier de ses provisions, lesquelles j'avois baillées à Mr le conseiller Perier, et avois oublié de vous dire qu'il m'en monstra la datte, laquelle estoit vieille de deux moys ou environ et les lettres de son homme à peu prez de datte quasi aussy vieille dont il fault que vous fassiez des reproches à ce Martin, car il devoit raffraischir sa datte afin de ne nous charger nous du retardement, car ce pacquet là estoit venu assez viste. Il m'a dict que Martin luy a mangé ou joüé 3 ou 400 pistoles pour cela[1].

CLXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Ce mot à la desrobbée par le courrier de Mr de Gressy ne sera que pour vous accuser la reception de voz despesches du 22 et 26 venües ensemble hier au soir, et l'arrivée des balles à ce soir, au moings de xi, car mon coffre pour sa pesanteur ne doibt estre icy que demain au matin, estant venu sur un mulet à travers le bast, aussy bien que l'une

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 376.

IMPRIMERIE NATIONALE.

des balles du Prieur de Roumoules. Je ne les ay pas encor ouvertes, parceque ce courrier veult monter à cheval, et ne puis vous rien dire si ce n'est que j'attends en bonne devotion M[r] Passard, et M[r] le president Seguiran aussy bien que moy, et que nous ne manquerons pas de le servir en tout ce que nous pourrons. Comme je vouldrois bien aussy pouvoir servir M[r] de Gressy, et n'y espargneray rien qui depende de moy ne de mes amys[1].

Si ce courrier se veult charger d'un bouquet de greffes d'ollivier, vous y en trouverez deux de l'ollive cannellée comme les mellons, un de la crochüe, et 8 de la grosse à chair ferme bien meilleure que la grosse d'Espagne commune, laquelle est molle. On me fit hier feste d'un raisin noir venu de Babylone, cette année, dont la marcotte poulce desja, et dont le grain est plus long que les dattes et est excellent au goust. On m'en doibt anter l'année prochaine pour gaigner temps[2].

J'ay jetté les ieux en courant sur le cahier qui estoit dans vostre derniere despesche concernant les monnoyes; si les dattes des Chartres y estoient exprimez, cela seroit de fort bon usage à ma curiosité[3], et encores meilleur s'il estoit loisible d'avoir coppie des articles de l'Inventaire auxquels se renvoyent les nombres de cet indice. Mais je craindrois d'abuser de la courtoisie de cez Messieurs et me contenteray bien des dattes des années, si faire se peult. Qui auroit pareillement coppie seulement des indices des sept volumes de cet inventaire, ce seroit un grand thresor pour mon humeur, mais gardez bien de vous en laisser entendre si vous trouvez tant soit peu de difficulté au reste, car certainement ce sont choses sacrées et qui ne doivent pas estre profanées; aussy n'en vouldrois je pas abuser.

Au surplus, il m'est tombé en main une piece bien curieuse : c'est

[1] Tout ce paragraphe a été ainsi abrégé dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 169) : «C'est pour vous accuser la reception des balles des livres, au moins de onze, car pour le gros coffre ne doibt estre icy que demain.»

[2] Ce paragraphe a été exactement reproduit dans la copie ci-dessus mentionnée. Il en est de même des deux paragraphes suivants.

[3] Variante de la Méjanes : *pour* ma curiosité.

l'originale sentence prononcée par le pape Pie IIII contre le cardinal Charles Caraffe[1], lequel il condamne en plain consistoire, comme criminel de lese-majesté divine et humaine pour une infinité de crimes et impietez, et le declare descheu de tout privilege, le renvoyant au Gouverneur pour le punir sans craindre irregularité bien qu'il fust Evesque. Et c'est le propre original signé de la propre main du Pape par cez motz : ita pronunciavimus, contresigné au dos, comme les signatures de justice ou des benefices. Cela s'est trouvé dans les papiers d'un cardinal qui avoit esté employé à ce procez, ou au contraire, et m'a esté apporté de Rome. J'en feray faire un extraict pour Messrs du Puy à la charge qu'ils en feront part à Mr de Lomenie, et qu'ils n'en feront pas de bruict, car on me donne esperance que j'auray le cahier de ses examens et responces, et quelque aultre chose de ce qui est eschappé des dents des rats[2].

J'ay parlé à Madame Seguiran de ce que vous m'escriviez. Le P. Suffren m'est venu dire qu'il avoit donné advis au P. Seguiran du payement qu'il avoit receu, par des lettres que je vous ay adressées à vous mesmes, de sorte que le P. les aura depuis receues puisqu'il ne s'est rien perdu Dieu mercy. Il m'a donné un pacquet qui sera cy joinct. Ne vous mettez poinct en peine de cette armoirie pour mettre sur des livres, car je trouve mon chiffre plus convenable à cause que les livres passent aprez par trop de diverses mains et cez armes nuysent plus qu'elles ne servent, et puis le prix en est bien excessif, sur quoy je finis, demeurant, Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 4 juin au soir 1626.

La grosse balle de vostre coffre est depuis arrivée encor à ce soir comme je fermois ce pacquet. Cez greffes d'ollivier se greffent à cette heure à l'escusson ou au cannon plus seurement qu'en toute aultre

[1] Sur le cardinal Caraffa, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 558). — [2] La copie de la Méjanes s'arrête ici.

saison. Je vous en avois envoyé 7 de cannellées dans une boitte dans un pacquet par la poste, mais ceux cy iront plus viste[1].

CLXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je suis si las que je n'en puis plus parceque je viens par la grace de Dieu d'achever la despesche du P. Chabert qui partira indubitablement demain Dieu aydant avec Messire Joseph Fauchier prebstre et

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 377. Autographe. On trouve (fol. 379) une relation de Peiresc trop peu importante pour être publiée *in extenso* et dont je donnerai seulement les premières lignes :

«9 heures, 4 juin au soir.

«Mr de Beaudisnar estoit à sa maison lors de l'arrivée de Mr de Guise; il se rendit aussytost à Marseille pour l'aller saluer et le trouva sur le cay où il le receut si froidement qu'il ne luy dit si ce n'est : vous voila, et aussy tost luy tourna le dos et continua de se promener avec Montanegues. Mr de Beaudisnar ne laissa pas de suyvre et toutes les foys que l'occasion se presentoit que les consuls deussent aller chez Mr de Guise, il les y menoit et puis sortoit avec eux sans s'y arrester. Un jour Blacas abborda Beaudisnar et luy dit : «Mon cousin, je me suis «aperceu de la froideur de Mr de Guise en «vostre endroit. J'estime plus vostre amitié «que tout ce que je sçaurois jamais attendre «de luy; s'il ne vous rend ce qui est deub à «vostre qualité, je suis resolu de rompre avec «luy.» Beaudisnar luy respondit qu'il ne se plaignoit point de Mr de Guise, qu'il estoit son serviteur et en demeuroit satisfaict. Blacas ne laissa pas d'en parler à Mr de Guise le soir, qui luy dit de le luy amener le lendemain à l'issue de son disner et aussytost en alla advertir le sr de Beaudisnar, lequel luy dit qu'il avoit grand tort d'avoir promis cela pour luy parcequ'il estoit resolu de n'y aller poinct, n'ayant poinct de subject de se plaindre de Mr de Guise, et en demeura là ferme; le lendemain Mr de Montmejan disnoit avec luy. Blacas s'invita luy mesmes et avec les aultres qui s'y rencontrerent tous menerent comme de vive force ledit Beaudisnar chez Mr de Guise à l'heure assignée où estantz, Mr de Montmejan entra le premier. Mr de Guise leur dit d'attendre un peu et s'estant destrappé de celuy qui l'entretenoit fit signe à Beaudisnar de s'approcher, ce qu'il fit et demeurèrent un grand quart d'heure à s'entreregarder sans rien dire, car Beaudisnar avoit dit qu'il n'avoit rien à dire et qu'il ne parleroit que de ce que Mr de Guise luy voudroit dire.»

André Fabre, vallet de pied et de cuisine. J'ay escript au cardinal de Sourdis et à tous cez Messieurs et envoyé tout plein de provisions necessaires, mesmes un nouveau vicariat au P. du Val en vertu de mon indult, qui me servira bien à quelque chose de plus que la simple attribution du Grand Conseil, car je pourray tousjours conferer par incappacité et incompatibilité et autres cas pour lesquels il falloit recourir au Pape. Je vous feray envoyer coppie de quelques lettres et instructions principales par le premier. J'ay receu voz lettres par Mr Estienne, et depuis par Pillet qui partit le lendemain. Mr de la Verdiere escrivit à M^r^ son gendre le changement des seaulx[1], sur quoy j'attendois aujourd'huy voz lettres, mais elles viendront demain.

Monsr Passard arriva le mesme soir que le s^r^ Estienne; je luy allay incontinant porter chez luy sa grosse despesche et luy offris la maison. C'estoit le sammedy; le dimanche, je l'accompagnay chez M^r^ d'Oppede et chez Mr de Bouc où nous disnasmes. Il presenta ses lettres deux jours après et à ce matin a esté receu avec eloge que Mr de Bouc luy a prononcé dignement dont il estoit fort surprins d'aise et de contentement.

Mes gents passent à Caunes où j'envoye un vicariat à Mr de Caunes[2] pour donner l'habit à frere Chabert en presence du P. Cabrier s'il y est desja, et le prie de le faire retourner avec eux ou bien d'en subroger quelque aultre afin qu'ils soient tousjours trois. Je vous manday que les balles estoient bien venües Dieu mercy. La premiere chose que je voulus rendre aprez le fagot de M^r^ d'Agut fut l'assortiment de ma niece, et d'abbord je trouvay l'imperfection de la feuille cy joincte, qui est un grand reproche à Mr Buon, puisque c'est de son edition. Dieu sçaict s'il y en aura d'aultres! J'y trouvay les 3 tomes de l'Arcadie de Sydnay[3], mais il falloit à part le troisiesme pour parfaire les deux

[1] A Étienne d'Aligre venait de succéder (1er juin) Michel de Marillac qui devait être destitué (12 novembre 1630), le lendemain de la *Journée des Dupes*.

[2] L'abbé Alibert, déjà souvent mentionné en ce volume.

[3] Philippe Sidney, né en 1554, décédé en 1586, ayant été mortellement blessé à la bataille de Gravelines, fut célèbre comme diplomate (il avait été ambassadeur à l'âge de vingt-deux ans), comme capitaine et comme romancier. Son *Arcadie* (Londres,

premiers que Mr Astier avoit desja. Il est vray que je n'ay pas achevé de desployer ce qui estoit dans le coffre pour n'en avoir eu le loisir de craincte d'interrompre mon travail pour Guistres. Mr Astier dict que vous luy promettiez aussy je ne sçay quoy de l'Astrée.

Je tiray le Tableau qui nous ravit à l'abbord et certainement il excelle; je n'y regrette que la semblance de 3 ou 4 visages seulement, car les aultres ressemblent trez bien. Mais le boutehors est admirable. L'aultre, que j'avois eu de Fontainebleau, n'est plus que de la boüe au prix de cela. Cette piece tüe toutes autres peintures qui en approchent. Mr Borrilly se veult pendre et jetter son cabinet par la fenestre [1].

Mr Rubens m'a bien obligé, et si le bruict qui courut quasi en mesme temps eust esté vray, à sçavoir que Mr de Bagarris estoit mort, je n'eusse peult estre pas tardé d'avoir de quoy entrer en revanche avec Mr Rubens, car j'avois quelque esperance de recouvrer des pieces qu'il desire ardemment, le Solon, le Marcellus et autres. Mais Mr de Bagarris en fut quitte pour la peur [2]; il tomba de cheval; le cheval luy passa sur le ventre, un mullet voisin luy rüa des coups de pieds, on le porta tout mort à la plus prochaine bastide, et tout cela n'a pas empesché qu'il n'allast hier à la procession de la feste Dieu en robbe rouge avec sa chappe par dessus [3].

Les armoiries de Mr d'Aix furent portées devant le St Sacrement par quattre prebstres, entre aultres Monsr Ollivier que j'ay rencontré par

1590, in-4°) eut un succès prodigieux. Le futur académicien J. Baudouin la traduisit en français (1624, 3 vol. in-8°). C'est probablement de cette traduction du fameux roman pastoral qu'il est question dans la phrase de Peiresc. M. Léopold Delisle veut bien m'apprendre que la Bibliothèque nationale possède (Réserve Y² 272) un exemplaire de *The Countess of Pembrokes Arcadia, written by sir Philip Sidney* (London, 1605, in-fol.) avec reliure anglaise en veau, sur les plats de laquelle a été frappé le chiffre de Peiresc.

[1] On voit que Peiresc plaisante agréablement au sujet du prétendu désespoir de son confrère et émule le notaire collectionneur.

[2] Nous apprenons par là que Jean de Rascas, doyen du parlement d'Aix, mort à Aix le 21 septembre 1629, oncle du collectionneur Pierre-Antoine de Rascas, avait, lui aussi, de précieuses curiosités qui lui venaient peut-être de son neveu mort en 1610.

[3] Historiette bien vivement contée et qui montre une fois de plus en Peiresc un spirituel narrateur.

les rües[1], mais il ne m'est pas venu voir. Je vous envoye une lettre du chappitre, où cez Messieurs ont grand regret du faict de P. George, à quoy ils furent portez par des sollicitations de gents de nostre Compagnie; ils n'ont garde d'y retourner une aultre foys.

Aujourd'huy de Rua revenoit d'Avignon; Mr Sandin l'a rencontré par hazard, et l'a honnestement adjourné. Il m'est venu voir. Je luy ay rendu vostre lettre et luy ay faict faire le conte à 55 livres en luy promettant de luy faire bon la plus value si Mr Ferron le luy rayoit en ses comptes, mais quand il a esté question de dresser les quittances qu'il veut pour les années 1623 et 1624, il s'est r'advisé et n'a plus voulu s'y tenir par le conte, oultre les années 1623 et 1624, comptant la demye année de 1625 escheüe à la fin de ce moys, il se trouve relicateur de 2094 livres. Il m'a enfin promis que j'auray dans le 8 juillet les 2000 livres, mais il ne veult pas soulder les 94 livres, soit qu'il les veuille pour son pot de vin, ou qu'il veuille aultre rançonnement. Tant y a qu'il a dict que Mr Ferron ne luy avoit jamais parlé clair et qu'il ne feroit rien dudit compte, s'il n'avoit un billet de Mr Ferron. Il fauldra enfin qu'il le fasse, car cela n'estoit qu'entre eux. Il ne doibt pas craindre davantage que d'en inserer le calcul en son dit compte.

Au reste j'ay retrouvé une lettre vostre où vous faisiez le calcul de la cession des proprietaires et comptiez les 3381 livres 12 sols sans y comprendre nostre cotte, ne celle de Mr Ambrun; luy au contraire dict que celle d'Ambrun se doibt desfalquer des 3381 livres 12 sols. Il fauldra chercher cez papiers.

Je suis fort avant en marché des Rosses et encor de Valbarelle, pour celuy cy à 2000 livres, prenant la piece de Belenger pour 900 livres

[1] C'était Louis d'Olivari, né à Aix le 29 juillet 1573, frère cadet du conseiller au parlement, qui fut le si grand ami de Peiresc. Louis d'Olivari obtint directement du roi un canonicat dans l'église de Fréjus. Le premier qui vint à vaquer fut, en 1600, celui du sieur Clémentis, qui avait en prébende le prieuré de Sainte-Madeleine, au lieu d'Espérel. Il mourut de la peste, aux environs de la ville d'Aix, dans une maison de campagne de son frère aîné, en la première quinzaine de novembre 1629. (Communication de M. Paul de Faucher.)

et les Rosses à 17 escus 30 sols piece en perdant 2 ou 3 bestes, à quoy j'avois grand regret, mais cela va tousjours de mal en pix.

On m'a rendu une lettre de Mr de Malerbe du dernier may laquelle avoit esté ouverte et recachettée d'un aultre cachet que le sien[1]; je luy eusse volontiers escript, mais je suis hors d'haleine, et les gents de Mr le Pr Presidant me pressent.

À 10 du soir sonnées, ce vendredy XII juin 1626.

Vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,
DE PEIRESC.

[*Post-scriptum au dos de la lettre.*] Je vis hier des Dames Capucines dans la chambre de Madame d'Oppede et les entretins à visage descouvert une demy heure dont je partis fort edifié. Ce fut Madame Chapelain que je cognoissois et le pere Celse qui me procurerent cette faveur. Je les voulois persuader d'aller ouyr messe aux Stes Maries pour les faire voir à ma niece, et les avois quasi gaignées, mais cela fut rompu de peur de la consequance des Carmelines pour Made d'Oppede et de celles de Ste Claire pour Mme de la Coste. Elles devoient partir aujourd'huy pour aller à my chemin de Marseille.

La mere Agnes a esté un moys à St Remy malade à l'extremité. La despance de leur sesjour a esté de 600 escus aux depens de Madame de Guise[2].

[1] Cette lettre nous manque; nous n'avons, parmi toutes les lettres de l'année 1626, que celle du 19 décembre 1626 déjà signalée.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 383. Autographe.

CLXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je suis si attaché à la visite du procez de Mr Fiobet[1], que je ne m'oserois destourner pour escrire à noz amys; nous y satisferons Dieu aydant à la fin de ce moys que nous pourrons avoir un peu de relasche. Je receuz hier au matin voz deux despesches du 29 may et 2 juin venües ensemble, et fis rendre à Mr Fiobé ce qu'il y avoit pour luy, lequel me vint incontinant apporter celle que vous m'escriviez pour luy. J'espere que nous l'expedierons favorablement Dieu aydant à ce que je puis juger de ce que j'ay veu du procez.

Le P. Chabert partit hier avec Messire Fauchier et un bon vallet de pied; ils reprendront à Caunes le P. Cabrier s'ils l'y trouvent ou quelque aultre en sa place s'ils en peuvent venir à bout. Dieu les veuille bien conduire et diriger leurs bonnes intentions; ils allerent coucher à Sallon. Et font estat d'estre à Bordeaux avant la fin de ce moys. J'envoyay un vicariat à Mr de Caunes pour visiter mon abbaye[2] en allant au chappittre, et pour cependant donner l'habit au P. Chabert, de sorte qu'il arrivera tout Benedictin. Sitost que j'auray advis qu'il ait esté veritablement receu à l'ordre (je l'eusse bien peu faire dez à cette heure, mais il me l'eust fallu qualifier moyne de Cisteaux, et il vauldra mieux le qualifier Benedictin pour les raisons que vous sçavez), je luy feray une nouvelle collation du prioré de Porchers, en vertu de mon indult, tant pour suppleer le deffault de la signature apostolique qu'il en avoit parcequ'elle est surannée, et dattée du dernier avril 1625, et d'une aultre qu'il avoit levée depuis contre Aymar Valette, croyant

[1] C'est-à-dire : si occupé à faire des visites pour solliciter les juges du procès de M. Fieubet.

[2] Un *vicariat*, c'est-à-dire une délégation de l'abbé de Guîtres à celui qui devait provisoirement le remplacer dans l'inspection de l'abbaye, qui devait être, à cette occasion, son *vicaire*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

qu'il en fust resignataire, que pour fonder la jurisdiction du Grand Conseil en consequance de mon indult à cause duquel j'ay envoyé nouveau vicariat au P. du Val, tant de mon chef que comme commissaire apostolique.

J'ay faict tenir toutes les lettres que vous m'aviez adressées, mesmes j'envoyay incontinant à Mr Napolon[1] celles qui le concernoient, mais deux heures aprez j'eus une sienne lettre par laquelle il me mandoit qu'il debvoit embarquer hier, de sorte que si le mauvais temps de cette nuict ne l'a faict revenir au port, ses lettres seront arrivées trop tard. Il m'adressa un pacquet pour Mr de la Ville aux Clercs qui est cause que je vous faictz cette lettre pour l'accompagner, car je vous avois escript assez amplement devant hier au soir. Et Mr Fagoüe m'a asseuré que la despesche estoit partie dez hier au grand matin. Vous le recognoistrez à la reception si vous l'avez plustost que la presente et je seray bien aise que vous me le mandiez pour verifier s'il m'a dict mensonge ou verité. Je luy ay faict voz excuses pour la lettre de Made de Druy, dont il vous remercie bien fort.

Je monstray hier au palais à Mr d'Oppede vostre lettre du 29me dont il fut bien aise, car il se plaignoit tousjours à moy que vous aviez manqué de respondre à ce qu'il demandoit; il me dict qu'il vouloit escrire aujourd'huy, dont j'ay esté bien aise, pour envoyer ce pacquet de Napolon, et pour vous accuser la reception de voz despesches du 29 du passé et 2 du present, et pour vous dire aussy le depart de Fr. Chabert comme chose faicte et executée irrevocablement.

J'ay esté bien aise de voir ce que vous escript le frere du Prieur de Roumoules touchant cez moynes, et vouldrois bien avoir cez arrests dont il parle par lesquels les Novices non proffez furent constraincts de sortir, et les prebstres prouveux de benefices furent constraincts de s'y retirer. Voyez de les recouvrer, car cela serviroit bien en cas qu'on ne conseille pas de controverser Porchers[2] à ce diable de Boumard.

[1] Sanson Napollon, que nous avons déjà si souvent trouvé mentionné précédemment en toute cette correspondance.

[2] Nous avons déjà vu que Porchères était un des prieurés qui, en Guyenne, dépendaient de l'abbaye de Guîtres.

Je vous avois desja mandé que j'avois receu aultant les quattre balles dudict Prieur de Roumoules, que j'ay faict serrer soubs bonne clef, que les sept caisses de livres et le coffre. Vous le pouvez asseurer qu'elles luy seront fidelement conservées, sans que personne y touche. Pour les aultres elles ont esté ouvertes pour en tirer les livres de Mr d'Agut et de ma niepce et du cousin de Meaux, etc. Mais je n'ay poinct sceu prendre de temps pour les recognoistre. Bien ay je veu une chose qui m'a un peu fasché, c'est que nonobstant que j'eusse mandé à Mr Buon en termes fort exprez que je voullois le supplement de Baronius tout de l'edition d'Anvers, laquelle est de plus belle lettre que celle de Cologne, et est plus conforme à l'edition de Rome et à l'intention de l'autheur, il n'y a mis que le premier volume de cette edition là, et tous les aultres sont de Cologne en fort mauvais papier et en bien pire lettre[1]. Ce qui me desplaict parceque j'eusse prins plaisir d'en lire quelque chose dans le beau caractere d'Anvers.

Je ne sçay pourquoy aussy il y est allé mettre un de cez volumes d'Ant. de Dominis[2] desassorty des aultres deux. Je les avois desja tous trois long temps y a. Mais que nous ayions veu le reste nous y trouverons possible d'aultres choses à dire.

Je crains que le port du livre de Mr du Vair en grand papier à Mr de Maussac ne couste bien cher par le messager. Il vauldroit bien mieux le faire mettre dans des balles de marchandise pour ne diminüer le gré qu'il me debvroit sçavoir de ce que le livre me coustera d'achept.

J'ay esté bien aise de voir le Stampe partorite de Mr Rubens et eusse trouvé bien excellente celle du Camayeul de Tibere si je l'eusse reçeue auparavant la peinture; mais aprez avoir veu la force qui paroit en la peinture, tout le reste paroit si plat et si niaiz que c'est pitié. Tant y a que tousjours j'ay veu fort volontiers et desirerois bien que vous le peussiez faire caver ou enluminer legerement, par quelqu'un qui y

[1] Les éditions de Cologne sont de 1597, 1609, 1624; celles d'Anvers sont de 1588, de 1597, de 1612; enfin celles de Rome sont de 1588 et 1607.

[2] *De Republica ecclesiastica libri X* (Londres, 1617, 2 vol. in-fol.). Une réimpression fut faite à Francfort en 1620 (même format).

rapportast bien fidelement les diverses couleurs de la pierre. Mais il fauldroit que cela se fist sur le lieu mesmes, pour ne rien suppleer de teste et pour cet effect je vous r'envoyeray par la premiere commodité de pacquet un peu grosset la feuille que vous m'avez envoyée, bien marry qu'elle ne soit en une belle feuille de papier entiere avec toutes ses marges, pour la pouvoir plus commodement placer dans le recueil que j'ay des desseins de l'Antiquité plus remarcables. J'y trouve les ressemblances des visages assez bien et fidelement representées.

Pour la deffectuosité des planches de la Grece de Goltzius, il ne fault pas que vous en doubtiez, car j'avois veu aultres fois les planches mesmes en cuivre dans Anvers, et en avois faict des recueils sur la graveure sans qu'elles fussent imprimées sur du papier et depuis je les ay veües imprimées toutes souventefoys, mesmes chez Mr Tristan[1]. Il fault que le livre de Mr de Cordes[2] vous aye trompé, et qu'il soit imperfect desdictes planches, ou de l'indice d'icelles, et que cela vous aye faict trop exprimer, chose qui se pouvoit comprendre en disant seulement tout ce qui n'avoit esté imprimé dans la vieille edition.

J'ay faict voz excuses à M^r d'Oppede et luy ay faict voir ce qui s'estoit faict pour sa taxe; je n'en ay pas peu faire aultant envers Mr de Bouc parce qu'on m'a dict chez luy qu'il avoit prins medecine, et qu'il desiroit bien qu'on le laissast en repos.

J'ay tousjours oublié une chose dont il me souvient à presant et que je vous prie de tenter. C'est que Mr Ferrier, cy devant ministre à Nismes[3], y recouvra quand nous estions à Mompelier un fort beau camayeul d'Agathe lors nouvellement desterré, de la largeur d'un teston. Je vouldrois que vous l'allassiez voir pour le prier de le vous faire monstrer, et si vous y reconoissez rien de curieux, et qu'il eust agreable qu'on en retirast une empreinte, je l'aurois volontiers, mais en ce cas

[1] L'archéologue Jean Tristan, sieur de Saint-Amant, mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (III, 400 et suiv.)

[2] Sur Jean de Cordes, abbé de Maussac, voir de fréquentes mentions dans les trois tomes du recueil Peiresc-Dupuy. Je ne sais pas dire de quel livre du docte bibliophile il s'agit ici.

[3] Sur Jérémie Ferrier, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 73).

il y fauldroit employer celuy qui me moulla le camayeul de la Ste Chappelle, car il y pipe[1]. C'est un bon vieillard que Mr Tavernier cognoit bien, qui a nom Mr Le Bay, pere d'un escrivain qui se tenoit vers St Estienne des Grecs.

D'Aix, ce dimanche au soir 14 juin 1626.

J'avois faict garnir 3 douzaines de marcottes pour envoyer à Bordeaux lorsque je vous envoyay les vostres; elles s'estoient oubliées ceans à la cave où elles se sont trouvées encores vives. André les a emportées à tout hazard pour les planter dans le cloistre; si elles eussent esté en meilleur estat, je desirois que ce fust pour Mr le Cardinal[2] principalement, mais il les fauldra hazarder. J'oubliay d'en donner le roolle qui sera cy joinct. Vous le leur pourrez envoyer à Bordeaux par la poste.

Si de Rua tient parole, et que les marchez de Valbarelle et des juments se fassent, il y auroit un peu de fonds sur l'employ duquel je serois bien aise d'avoir vostre advis. Mr de Mauvans peste pour ses 600 livres qui ne se peuvent esviter. Mr Astier presse pour 700 livres des arres de Perronnyer qu'il fault restitüer, lesquelles firent le remboursement de Valbarelle, se dict il. Le taillier[3] de Rians me persecute pour prez de 100 escus de la taille de l'année derniere, qui estoit en arrerage dont il a conté à la Communauté et a esté condamné aux interestz, dont il le faudroit indamniser. Cez cessionnaires de Mr de Perussis font le diable à quattre, Fontaine et les autres pensionnaires. Le voyage de Fr. Chabert m'a emporté ma communion du present quartier. Les gaiges s'en estoient allez aux cultures des vignes. Vous sçavez où les 400 escus de Bordeaux sont allez. Le bled ne se vend poinct du tout bien qu'on ayt restably le commerce, mais si fauldra il le vendre avant la recolte et songer à vostre despance aussy.

Reste l'affaire dont Mr Marchier m'escript. Je ne sçaurois luy respondre pour aujourd'huy, mais vous luy pourrez bailler la coppie qu'il

[1] Il y excelle. — [2] Le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque d'Aix. — [3] Le receveur des *tailles*.

me demande de l'union de l'an 1597, attendant que je luy puisse escrire. J'ay prins grand plaisir à sa relation des entreveües de Limours[1]. Cez ceremonies meritoient d'avoir place dans le volume de Mr de Lomenie à qui vous pourrez bailler la coppie de la sentence papale de condamnation du cardinal Caraffa, aprez l'avoir monstrée à Mr du Puy pour en retenir une coppie à sa façon. Le procez du comte de Bristol et du duc de Bukingan sont bien d'importance. Il fera bon voir ce progrez et les suittes. Rendez vous en un peu curieux. Quant à l'accommodement de Mr de Crequy, si Dieu l'a permis, il sera; sinon, il fauldra prendre patiance attendant la justice. Et pour l'inventaire je verray à la fin de ce parlement ce que j'y pourray faire, mais certainement vostre presence y feroit plus en un jour que moy en une semaine. Sur ce je finis, priant Dieu qu'il illumine nos arbitres et vous r'ameine sain et sauve, demeurant, Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC[2].

CLXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'ay receu vostre despesche du 12 et y ay trouvé le Prodromus, et la derniere ordonnance de Mr d'Effiat, mais non pas la coppie que vous disiez de son escripture, il fault que vous l'ayiez oubliée à vostre malle. J'ay faict rendre toutes les vostres. Mr Astier s'est chargé de celle de Fresquiere, car mon homme ne trouva poinct que chez Mr de St Jean il demeurast aulcun qui eust nom Fresquiere, et croid que ce soit le Procureur parce qu'il hante familiairement en cette maison là. J'envoyay à Marseille le pacquet de Sanson Napolon, mais il est party

[1] Voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 76). — [2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 383. Autographe.

pour la Barberie il y a plus de huict jours; j'avois donné charge qu'on le rendit à sa maison. Ce fut le s[r] Estienne qui le porta dimanche passé, allant accompagner M[r] le baron de S[t] Germain à Toullon, à qui je conseillay d'aller passer par Marseille pour sallüer M[gr] de Guise, par maniere d'acquit, car il prend garde quelque foys à cez petites obmissions. Je luy baillay des lettres pour le chevalier de Fourbin, Burgues, le frere de mon moyne Chabert, à Toullon[1], et pour le lieutenant Sacquy et le cousin d'Orves à Ieres, et manday au Prieur de Beaugentier de luy aller offrir nostre maison. Je l'avois faict expedier icy au parlement gratis, et le procureur Augier, qui poursuyvit l'expedition, le voulut pareillement faire gratis, car il est fort gentil comme vous sçavez. Hier au matin Mad[lle] de Chappellain, vefve de feu M[r] Chappellain (que j'avois veüe aultres foys à Paris, laquelle estoit venüe conduire les Dames Cappucines), partit de cette ville avec M[r] Vallee, dans le carrosse qui les avoit ammenées, pour s'en retourner à Paris; elle se chargea pour l'amour du P. Frere André, son bon voisin, d'un petit boucquet des plantes de la Prevanche blanche que M[r] Richer m'avoit envoyées, de deux sortes distinguées par la grandeur de la feuille, ensemble d'un mien pacquet de lettres adressé audict Fr. André, où je mis la lettre que m'escrivoit ledict s[r] Richer. Et par occasion, elle se chargea encores d'une chemisette blanche qui estoit la plus fine et la plus belle qui se fust trouvée à Marseille que l'on faisoit pour Mad[e] de Cabriers, et que l'on m'avoit envoyée pour monstre, mais trouvant cette bonne commodité de l'envoyer dans un coffre, j'aymay mieux m'en prevaloir que d'attendre encores une quinsaine de jours qui se passeront avant qu'on en eust peu faire d'aultres pareilles, au bout desquels je ne sçay si nous trouverons si tost de commodité de les vous faire tenir. Cependant je craignois que Mad[e] de la Boulidiere ne se trouvast pressée de sa couche. On ne laisra pas de travailler à l'aultre pour laquelle on me demande 15 jours de terme; je la feray tenir un peu plus ample d'estoffe comme vous mandiez, bien que comme vous sçavez

[1] Sur l'avocat Chabert, voir le *Supplément à la notice d'A. de Lantenay sur Peiresc, abbé de Guitres*, p. 51, note 2.

Madame de Cabriers ne soit pas de plus petite stature que Madame de la Boulidiere. Et je la vous feray tenir le plustost qu'il sera possible, desirant de pouvoir servir en meilleure occasion et le dict s^r de la Boulidiere et Mad^e sa femme, que vous les asseuriez de mon souvenir. Il ne se faict poinct à Marseille de plus jolies façons de picqueure, car ils ne sçavent pas travailler à la Turquesque, ou Moresque. Hier mesmes nous travaillasmes prez de trois heures du matin dans le palais, auprez de Mad^e de St Pol et enfin l'achevasmes assez heureusement, ce me semble, car nous desbouttames la dame de Grandval de ses lettres et requestes, par lesquelles elle vouloit debattre de nullité et faire declarer incestueux le mariage de feu son pere avec la dame Isabeau de Garaut, et la condamnasmes aux despans tant envers ledict de Garault qu'envers ses enfans, et ayant esgard aux lettres de ladicte dame de Garault, nous declarasmes ladicte dame de Grand Val exclüe de la succession des biens paternels sitüez dans la ville et gardiage [1] de Tolouse suyvant la coustume locale en condamnant à restitüer tout ce qu'elle en avoit exigé avec despans, sauf de pouvoir succeder pour sa neufviesme part et portion aux aultres biens sitüez hors ledict gardiage en rapportant au comble de l'heritage ce qu'elle avoit receu lors de son mariage, et pour la rescision de Transaction et requeste civile ladicte dame de Grand Val en fut desbouttée, ensemble le s^r de St Pol son frere, despans pour ce regard compancez, et sur les instances criminelles nous mismes les parties hors de Cour et de procez. De sorte qu'il ne tiendra qu'à elles de demeurer en paix à l'advenir.

Au sortir du palais je m'en vins ceans, où Mr de Marseille me fit la faveur de venir prendre un mauvais disner, ensemble Mr de Gressy, et Mr Passard. C'estoit un jour de poisson, mais il m'avoit fallu passer par là à cause que dimanche et lundy Messrs noz Premiers Presidants avoient voulu user de leur droict de preferance; ils ne furent pourtant pas mal satisfaicts en apparance. Et Mr de Marseille voulut encore partir l'aprez disnée, et s'en aller allumer le feu de joye devant son

[1] A proprement dire, *pacage*. Cela signifie ici la campagne aux environs de Toulouse.

eglise. Il me dict que ses gents de Josapha[1] luy debvoient envoyer 1000 escus; je luy offris de les luy faire payer icy pour les vous laisser prendre de par delà. Il l'accepta, mais je ne sçay comme sur le despart, dans le tracas et concurrance d'aultres objects, j'oubliay de luy en parler, encores que je l'allay reconduire jusques au pont de l'Arc[2], dans le carrosse de Mr de Bouc. Je luy en escriray, mais puisqu'ainsi est j'attendray voz premieres lettres pour voir ce que Mr de la Martilliere aura respondu.

Vous verrez, je m'asseure, dans la lettre de Mr de Lomenie ce que je luy mande tant de l'arrest general où Mr d'Oppede fit trez bien que des compliments de Mr de Marseille dans nostre Compagnie, où il prononcea fort gravement une fort gentile petite harangue tant pour excuser son retardement, que pour implorer l'adsistance du Parlement en la fonction de sa charge, attendu, disoit il, que nous estions les evesques exterieurs, pour faire valloir les decrets de l'Eglise, à quoy Mr d'Oppede repartit aussytost fort gentilment, et respondit per le rime comme on dict en Italie[3], sans oublier les merites de Mr de Lomenie et de toute sa maison. Auparavant cela, Mr de Gressy avoit faict sa harangue en fort peu de motz, et avoit eu sa repartie fort honorable et pour le Parlement de Paris et pour sa personne. Et en dernier lieu Mr l'Evesque de Senez[4] y vint encores faire la sienne en forme de sermon, mais Mr d'Oppede ne luy fit pas de responce qu'en termes generaux et en peu de mots.

On mande d'Avignon que Mr le Legat[5] devoit partir de Madrid le 12 de ce moys; il ne me falloit plus que cela pour trouver du repos. S'il faict du sesjour à Toullon, il m'y fauldra encores une petite courvée. Sinon il fauldra complire[6] par lettres.

[1] Josaphat, abbaye de Bénédictins, dans le diocèse de Chartres. Mgr de Loménie, comme abbé de Josaphat, comptait parmi ses prédécesseurs le célèbre poète Philippe Desportes.

[2] Ce pont existe encore, à un kilomètre de la ville, enjambant le fleuve minuscule illustré par Marius et par les félibres de l'école de Lar. (Communication de M. L. de Berluc-Perussis.)

[3] Sur le même ton, en lui faisant écho.

[4] Louis Duchaine, dont le très long épiscopat ne devait finir qu'en 1671.

[5] Le cardinal Fr. Barberini.

[6] C'est un mot italien qui signifie complimenter.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Desidery, en haine d'un lods qu'il vouloit de Mr Astier, encor qu'il en eust eu son remboursement, a faict ce qu'il a peu pour tascher de briguer une revocation du syndicat de Rians, mais il n'a rien peu advancer; si vostre traicté passe oultre, il sera bien penault.

Je ne sçay si Saviny n'est poinct demeuré à Mr de Crequy par l'accord de la contesse de Monrevel[1], ou d'aultres terres non subjettes à fideicommis. Voyez si l'expression de l'hypotheque d'icelles ne seroit poinct inutile en ce contract, tant par luy que par ses enfants. Et sçaichez si ses enfants ne sont poinct emancipez comme je pense qu'ils le soient. Je suis bien aise que Mr d'Effretiere ayt encores trouvé quelque chose à y adjouster. Je suis bien aise qu'ayiez envoyé l'ordre[2] au sr Aleandro; si j'eusse eu vostre lettre un jour plus tost, je le luy eusse escript par l'ordinaire qui passa le jour precedant.

Il me tarde bien que Mr d'Aix ayt ses bulles, et qu'il soit sacré, et que Mr Seguiran ayt peu faire expedier des lettres sur son brevet du serment. Car il se pourroit perdre de bonnes fortunes pour ce jeune homme, l'archediaconat ayant failly à vacquer l'aultre jour, c'est à dire 1500 escus de rente, à ce qu'on assure.

J'oubliois de vous dire qu'enfin le sr Ollivier m'est venu voir et m'a apporté son roulleau de parchemin qui contient une genealogie d'Adam jusques à Jesus Christ faicte il y a environ 200 ans. Ce n'est pas chose de grande importance, mais elle n'est pourtant pas à negliger. Il est verament (*sic*) bien bon homme.

Tout maintenant comme j'escrivois et que je m'estois informé, on m'est venu dire que Mr le conseiller Perier et Mr le conseiller Gaulthier sont venus ceans pour y mener le sr de Corbieres affeublé d'une sottanne et d'une robbe, et les a on renvoyez, mais ils sont incontinant revenus, et m'ont dict qu'il presentoit demain ses lettres de pro-

[1] Jeanne d'Agoult, fille de Chrétienne d'Agoult et de son second mariage avec le comte de Sault, épousa François de la Baume, comte de Montrevel. Dépossédée par le testament de son frère et par celui de sa mère, elle vit les biens des d'Agoult passer à son frère utérin Charles de Créqui.

[2] L'ordre, c'est-à-dire le brevet par lequel Louis XIII l'avait nommé chevalier de l'ordre.

vision de la charge de presidant seulement pour avoir le soit monstré au Procureur general du Roy et ses conclusions, pour prevenir la surannation et attendre encores une aultre année à compter de ce temps cy.

Mr Borrilly m'a dict que Mr Le Roux, à la priere de Mr Gaillard, a faict expedier depuis peu une judicature royale sans finance pour 4 pistolles. Il vouldroit bien pouvoir obtenir celle de son gendre Blacas, lequel est veritablement gentil garçon[1] et tout le cœur et ame du conseiller Gaillard. Mais parce que la Court est hors de Paris et que Mr Le Roux suit, je serois d'advis que vous luy fissiez tenir les papiers dudict Blacas, pour tenter s'il en pourroit venir à bout, et je luy ay conseillé d'avoir des lettres des Carmelites adressantes à Mgr le garde des seaux de Marillac, pour en extorquer le seau, en cas qu'il y eust aultant de difficulté comme en faisoit Mgr le Chancellier.

Je viens de recevoir de Mompelier une lettre de nostre moyne Chabert du 16 portant qu'il y estoit arrivé en bonne santé avec Mr Fauchier et André, et qu'ils passoient oultre, de sorte qu'ils seront arrivez à Caunes le 18 et auront peu faire leurs expeditions le 19me et passer oultre le 20, ou au plus tard le lendemain, au pix aller lundy dernier 22me et seront à Bordeaux dans le 1 ou 2 de juillet.

Au reste j'ay veu les propositions de Briansson sur l'accommodement du moyne Boumard, où il faict de beaux comptes sans l'hoste. Et je crains bien que cez canaille ne le fassent pour le leurrer et tirer de luy quelque chose par escript, dont ils se puissent servir au procez, car ils en usoient ainsin quand ils playdoient contre Messrs de Gauffreteau. C'est pourquoy je vous prie de luy mander qu'il se garde bien de rien bailler par escript de sa part pour recevoir des memoires de leur part tant qu'il leur plairra, mais non pas d'en bailler de la sienne et encores moings de la mienne. Et qu'il ne parle jamais devant des tesmoings parce qu'ils font puis adjouster mille calomnies. Voire qu'il ne dise rien qui ne soit concerté avec conseil, car sans doubte ils le surprendront s'ils peuvent. Les propositions dont ils luy font parler de

[1] Le fils de ce Blacas, fils portant le prénom de Boniface, comme son grand-père et parrain, fut référendaire en la chancellerie du parlement de Provence.

resigner Porchers, est (*sic*) fort suspecte, à cause qu'ils y adjoustent que c'est pour faciliter la permutation avec les Jesuistes, car ils vouldroient avoir des preuves ou literales ou par tesmoings appostez, pour monstrer que ce n'est pas pour le P. Cabrier, ains pour mon interest que cez procez sont intentez, et toutefoys je ne pense rien moins qu'à m'y interesser. Ainsin faisoient ils de Mr le conseiller Gauffreteau [1] pour l'interesser avec son parent et faire à croire que son parent ne luy faisoit que prester le nom. Ils ne m'escrivoient tous les jours aultre chose.

Brianson pouvoit bien nommer ce parent, car possible est il de ma cognoisçance, et possible jugerois je bien mieux de la bonne foy du pellerin.

Il fault esviter comme le feu de me mesler en façon quelquonque dans tout ce traicté, ou pourparler pretendu, et encores pix d'y faire mention quelquonque de permutation qui me puisse regarder attendu que ce n'est pas à eux de parler de cela; possible ne serois je pas jamais d'advis d'y songer quand bien il seroit en mon pouvoir de le faire. Il ne fault parler de rien du monde que de l'interest du P. Cabrier, et seulement escoutter, et envoyer les ouvertures, pour les examiner, car sans doubte ils se serviront de ce traicté, pour surprendre; ils sont trop grands traistres.

Peut estre ont ils resigné Porchers à cet Aymar, pour aprez laisser encores de l'exercice derriere. Vous sçavez bien que je ne respire de mon naturel que la paix non seulement pour moy, mais aussy pour ceux que j'ayme comme est le P. Cabrier. C'est pourquoy si elle se peult faire honorablement, je la luy conseilleray volontiers. Mais bien que je ne veuille guieres me rompre la teste des aultres affaires de l'abbayie, ce n'est pas de mesmes de celle là, car je serois bien aise d'en sçavoir de moment à aultre tout le progrez, pour tascher d'esviter que le bon pere ne se laisse surprendre mal à propos.

J'ay veu ce qu'il dict des plaintes du Provincial; s'ils eussent faict

[1] Sur le conseiller Gaufreteau, voir l'*Introduction* à la *Chronique bordeloise par Jean de Gaufreteau*, publiée par Jules Delpit, ainsi que l'*Essai généalogique sur la famille Gaufreteau* qui est à la suite de la *Chronique*.

ce que j'avois ordonné par mes instructions, cela ne seroit pas, car je voulois qu'ils luy donnassent plaine satisfaction de ce costé là, pour le tirer d'apprehension. Mais ils sont plus sages que moy en ce qui leur plaict et le tranchent comme bon leur semble, et en aultres choses trez faciles, ils s'amusent à me consulter de 200 lieües. Le mal est que ce qui estoit bien bon en un temps ne l'est pas tant en un aultre, car à cette heure je pense que les impetrations qu'ils luy debvoient remettre en main sont surannées.

Il ne falloit que luy faire voir l'extremité de la rage de ce meschant homme, et comme de toute necessité il estoit inesvitable de luy donner de l'exercice sans que luy y courut aulcune fortune, car il y avoit esté assez bien pourveu. J'ay un grand regret qu'ils ne m'ayent creu en cela, et qu'ils n'ayent daigné executer mes instructions. Tant y a qu'il y a encor assez de remede.

Ce qu'il dict du mesnage pretendu sur les pensions ordonnées par l'arrest de 1624, c'est une billevesée, car oultre que c'est du debvoir, toutes cez veillonneries seroient cappables de descrier le plus honneste homme du monde, et tost ou tard il en fauldroit payer les arrerages. Et puis vous sçavez bien le dessein que j'ay d'y remplir le nombre competent de bons religieux.

Ce qu'il discourt de cette permutation n'est pas si faisable. Cez messieurs ne se chargeroient pas volontiers de ces deux pieces, et absolument ne vouldroient poinct Gercan, ainsin qu'ils l'ont tousjours rejecté, et l'aultre ne leur suffiroit pas tout seul. Et puisqu'il vient à propos, je vous prie de consulter un peu noz amys, sçavoir si cette permutation se pourra faire juridiquement, d'un dixmon infeodé à une persone ecclesiastique, avec un prioré d'aultre mouvance. Je pense que vous sçavez assez le faict et la question, car j'en ay un peu doubté. En somme je pense que le Prieur de Roumoules traicteroit bien cela plus dextrement et plus accortement, mais je ne sçay s'il se pourroit donner ce loisir et ce destourbier. Car les aultres ne se sçauroient pas relascher où il fault, et se laisroient surprendre indubitablement.

J'ay esté plus long que je ne pensois sur ce subject qui m'esmeut

incontinent et m'emporte, et finis demeurant, Monsieur mon frere, vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 24 juin 1626.

J'ay esté bien aise de ce qu'ils n'escrivent poinct que le P. Cabrier soit encores party. Je vouldrois bien que noz gents le trouvassent encores là.

Je suis bien marry que le P. du Val n'ayt esté adverty de tout cela, car il ne fault rien craindre de sa part, et il se pourra justement picquer du silence.

J'escrips à Brianson en sorte qu'il luy pourra, s'il veult, monstrer ma lettre, sans encourir sa mauvaise grace. Vous la luy ferez tenir.

Nous avons bien veu les lettres du Roy à M[r] le P[r] President de Verdun et au Recteur de l'Université pour arrester le cours de l'enregistration de la nouvelle censure de la dicte Université, et de son decret pour la lettre aux Escolles. Mais nous n'avons pas encores veu ne la dicte censure ne le dict decret. Je pense pourtant qu'ils n'auront pas manqué de le faire courir, soit imprimé ou escript à la main. Aussy n'avons nous pas jamais veu la derniere declaration que les Jesuistes firent à Mess[rs] du Parlement, ne ce que fit le Roy pour empescher que cela ne passast pas plus oultre, ne sceu qu'ils ayent effectuellement soubscript la censure de la Sorbonne du 1[er] avril dernier. Il faudroit bien voir tout cela, pour avoir l'assortiment entier[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5170, fol. 385. On trouve (fol. 389) des Nouvelles envoyées «de Marseille, ce 23 juing 1626». J'en extrais seulement quelques lignes sur Sanson Napollon et une anecdote sur le duc de Guise : «M[r] de Guise dit qu'il s'embarquera dans fort peu de jours; cependant il a envoyé Sanson Napolon à l'advance du costé de la Barbarie, lequel partit avec un bon navire le 16 de ce moys... Le jour precedant estant en sa maison, l'un des cappitaines de ses navires le vient voir, lequel a nom Cavaillon. C'est un petit homme natif de Marseille du cartier de la ville nommé le cartier de Cavaillon, de bonne extraction, mais fort grave et valeureux, dont M[r] de Mantin s'est tousjours servy et a faict son plus grand capital; ce fut celuy qui estoit au navire du Commandeur de Cujes devant la Rochelle, où il fit des merveilles. Si tost que Mons[r] de Guise le vit, il luy dit qu'il

CLXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS,

CHEZ Mr GAIGNY, À L'ESCOLLE St GERMAIN.

Monsieur mon frere,

Depuis vous avoir escript et envoyé ma despesche à Mr de la Fagoüe, j'ay esté adverty que Mr de Rua avoict esté constitüé prisonnier à la requeste du receveur Estienne pour 50 mille et tant de livres, sauf à desduire les payements et que neantmoins ledict s^r de Rua avoit payé les 50 mille livres et davantage, mais qu'il y avoit cinq ou six mille livres payées sans mandement dudict Estienne, toutefoys à sa descharge et pour charges ordinaires, entre autres 1200 livres pour les gaiges du general Liotaud. Je suis donc allé voir Mr de Bouc, M^r le presidant Cappeau et ledict Estienne, et aprez y avoir travaillé toute l'aprez disnée, enfin j'ay extorqué le consentement dudict Estienne

l'avoit mandé pour luy dire qu'il vouloit partir et qu'il tint ses gents tous prests. Il respondit qu'il estoit bien malaisé à cause qu'il n'avoit ne argent ni rien de tout ce qui luy estoit le plus necessaire et qu'il le supplioit de luy en faire bailler. Mr de Guise luy dit qu'il ne laissast pas de faire ce qu'il falloit, et qu'il n'y eust pas de regret. Cavaillon insista disant qu'il ne pouvoit le faire sans moyens, et aprez quelques aultres reparties d'un costé et d'aultre, Cavaillon s'estant laissé porter à quelques parolles un peu libres et telles que les gens de guerre tiennent quelquesfois quand ils s'estiment d'estre mal traictez, Mr de Guise voulant mettre la main sur son espée, et luy courir sus, Cavaillon voyant qu'il ne pouvoit pas esperer d'eschapper des mains des Gardes s'il prenoit le chemin de la porte, il saulte sur une fenestre, et comme il est fort dispost, en un instant se coullant par le pillier de la croixsée et se laissant couller à la rüe si dextrement qu'il ne se fit pas grand mal, il print la fuitte vers le corps de la ville poursuyvy par les soldats des Gardes de mondict seigneur de Guise. Mais le peuple commençant à gronder, on en alla advertir ledict seigneur de Guise qui contremanda ses Gardes fort opportunement, car il y pouvoit bien arriver du desordre si on fut passé plus oultre. Il ne s'estoit pas encore laissé porter à une telle extremité puis [*pour* depuis] qu'il est en ce païs, et tient on qu'il en fut despuis un peu marry, estant certain que cela luy pourroit bien nuyre en une aultre occasion, car les gents de ce païs icy ne sont que trop mal endurants. »

pour luy barrer l'escroüe et l'ay faict sortir à ce soir. Attendant demain de les r'adjuster un peu pour les remettre bien ensemble si faire se peult. Car cela n'estoient que petites animositez. Cela m'a empesché de faire autre chose. Cependant le Parisien nostre voisin m'a apporté à ce soir une lettre qu'il dict luy estre fort importante, laquelle je vous recommande instamment, esperant que mon pacquet ne sera pas party attendu que La Fagoüe a joüé tout le jour, à ce qu'on me vient d'asseurer. Je le luy envoyeray donc tout presentement, attendant voz lettres, et demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 18 au soir du moys de juillet 1626 [1].

[*A la suite de cette lettre, on trouve (fol. 391) la note autographe que voici :*]

L'enqueste a esté faicte par Puech, soubs lequel Martin, commis de Mr Guidy, fit l'office de greffier, et le sr de Salignac celuy d'adjoinct. Le procureur Blanc s'y trouva aux premieres assignations et accorda le dict sieur de Salignac pour adjoinct. Il print roolle des tesmoings pour tascher de les objecter, et dict qu'il vouloit enquester au contraire. Mais il se trouvera bien empesché, car on a plainement verifié toutes cez parentez du comte de Carces avec les maisons de la Verdiere [2], Solliers Fos [3], la Barben [4], Spinouse [5] et la Molle [6], qui com-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 390.

[2] Lucrèce de Pontevès-Carces avait épousé Jean de Castellane de la Verdière.

[3] Clarice de Pontevès-Carces avait épousé Gaspar Forbin de Solliers. Robert des Porcellets, seigneur de Fos, avait épousé en 1587 Catherine Forbin de Solliers, fille de Palamède et de Jeanne Garde de Vins (dont une fille épousa Louis de Paule, procureur général, puis président au parlement d'Aix).

[4] Palamède Forbin de la Barben avait épousé Louise Garde de Vins, fille de Gaspar et d'Honorée de Pontevès-Carces.

[5] Pierre Villeneuve d'Espinouse avait épousé Marguerite de Pontevès-Carces.

[6] Jacques-Boniface de la Molle avait épousé Marguerite de Pontevès-Carces, veuve de P. Villeneuve d'Espinouse.

prenent les alliances de Mad^e d'Oppede[1], Mad^e de Paule[2], la fille de Mr de Cannet[3], Mme de Fombeton[4], Mme de Courbieres[5], Mr de Gaubert[6], ensemble touts cez seigneurs de la Province. Comme aussy les parentez que les conseillers de Villeneufve[7] et de Paule[8] et les s^rs de St Canat[9], Montagut et Antelmy ont dans le parlement, ensemble leur sollicitation, pour le moins qu'ils suyvoient les parties quand elles alloient solliciter. Et qui plus est, le conseiller de Villeneufve alla solliciter le commissaire Puech qui faisoit l'information desdictes parentez et sollicitations, dont on luy a faict conceder acte qui semble meilleur que toute l'enqueste. Et qui suffiroit joinct à des extraicts du registre qu'on fera expedier où sont les declarations de ses parents lors de sa reception. Tant y a que l'enqueste fut close hier 20 qui estoit le dernier jour des deux moys à compter de la datte de l'arrest et j'espere qu'on l'envoyera ce jourd'huy avec la commission, assignation, requeste, articles et acte de la dicte sollicitation, avec le verbal de la nomination de l'adjoinct, et celuy de la production des tesmoins et prestation de leur serment, faicte partie appellée.

[1] Aimarre de Castellane était la petite-fille de Jean de Castellane ci-dessus nommé.

[2] Louis de Paule avait épousé Victoire de Porcellets, fille de Robert, seigneur de Fos, plus haut mentionné.

[3] Par-dessus, Peiresc a écrit *St Canat*. Les Forbin de Solliers étaient seigneurs de Saint-Cannat.

[4] François-Louis Laidet, seigneur de Fombeton, avait épousé, en 1599, Marguerite Forbin, fille de Palamède, seigneur de la Barben, et de Louise Garde de Vins, fille de Gaspar et d'Honorée de Pontevès-Carces.

[5] Honoré de Coriolis, seigneur de Corbières, avait épousé, en 1622, Isabeau de Villeneuve, fille de Pierre, celui-ci petit-fils d'autre Pierre, seigneur d'Espinouse, marié à Marguerite de Pontevès-Carces.

[6] François Blancard, seigneur de Neoules et Gaubert, était l'époux de Marguerite Boniface, fille de Jacques, seigneur de la Molle et de Marguerite de Pontevès-Carces. M. le marquis de Boisgelin, à l'obligeance duquel je dois toutes les notes généalogiques qui accompagnent cette lettre, n'ose pas affirmer l'identité de *Mr de Gaubert* et de *Fr. Blancard* et se contente de dire : *probablement.*

[7] Louis de Villeneuve, seigneur de Mons, reçu en 1623, mourut en 1668; il était fils de Jean et de Françoise de Mottet et mari de Jeanne de Masargues. C'est, ajoute le marquis de Boisgelin, le seul conseiller *de Villeneuve* de cette époque, mais je ne lui connais aucune parenté avec les Pontevès-Carces.

[8] Nous avons déjà vu que Louis de Paule, reçu en 1623, devint président en 1632.

[9] Les Forbin de Solliers.

IMPRIMERIE NATIONALE

CLXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Les galeres qui avoient paru aux costes de Six fours[1] ne s'estants pas trouvées celles de Mr le Legat, ains celles qui avoient porté en Espagne le duc de Feria[2], je m'en retournay le plus tost qu'il me fut possible, n'ayant faict que passer par Ieres où j'allay voir les sallins, et le desgast qu'avoit faict la riviere, et la maison que de Cujes bastissoit, lequel y fit venir Mr le baron de Tournes pour me prier d'accommoder, à qui je m'en remis absolument, et suis attendant ce qu'il en fera, ne croyant pas que de Cujes luy tienne sa parolle. Je ne fus qu'un seul jour à Beaugentier, tant j'avois de peur de me trouver absant d'icy à l'arrivée de ce venerable contract. J'y arrivay sammedy matin, et y trouvay voz lettres du 30 may, lesquelles m'avoient mis en grande allarme que tout ne fust rompu ou qu'on n'eust envie de rompre, puisqu'on demandoit de nouvelles angaries, dont il ne s'estoit jamais parlé en tout vostre traicté et en ay esté en grande peine jusques à maintenant pour n'avoir encores eu voz lettres du 3me que j'attendois dez lundy, ne celles du 7 qui debvroient estre meshuy arrivées, ce qui me faict croire que vous eustes trop d'affaires pour pouvoir escrire du 3me ou pour le pouvoir faire avant midy. Cependant Mr Passard me vint trouver mecredy et m'apporta une lettre du sr Brunet, qui disoit avoir lettre de change de vous, 15789 libvres, payable dans un an. Ce qui me fit juger que l'affaire debvoit estre achevée puisque vous aviez prins les deniers; je luy escrivis incontinant et à Mr Signier, pour n'attendre pas leurs lettres, et si j'avois receu les vostres pour sçavoir l'ordre que vous aurez prins, j'aurois

[1] Sur Sixfours (Var), voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 440; II, 330; III, 721).

[2] Gomez de Figueroa et Cordova, duc de Feria. Sur ce gouverneur du duché de Milan, voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 590, 656).

desja envoyé quelque partie de l'argent pour gaigner aultant de temps. Maintenant je viens de recevoir la responce de Mr Brunet, laquelle je vous envoye et laquelle m'esclaircit absolument du doubte qui m'en pouvoit rester, voyant la datte du 2 de ce moys, posterieure à vostre derniere despesche. Je n'ay pas bien sceu deviner le pied sur lequel s'est formée la somme de 1789 libvres par dessus les 14000 libvres, si c'est la remise ou l'interest au denier XII pour un an ou tous les deux ensemble, ou si c'est quelque aultre paraguades qu'il vous ayt encores fallu bailler aux entremetteurs. Mais quoy qu'il en soit, si cela nous peult estre asseuré, je pense que le repos de la maison est plus precieux que cette rançon. Et prie à Dieu qu'il veuille condamner et faire cesser par ce moyen le fleau des procez qui nous affligeoient. Je n'ay osé prendre de de Rua les 2000 libvres qu'il nous debvoit à cette heure à cause que vous m'escrivez d'en avoir prins 1500 de par delà. Je luy avois seulement faict demander 200 escus et il avoit promis de les envoyer dez hier, mais il n'en a rien faict. Nous y mettrons (si nous les pouvons avoir et s'il y a moyen de relancer Mr de Mauvans au dernier cartier) avec les 200 escus des juments, et avec les XI cents libvres de Valbarelle, pour avec les 3000 libvres empruntées payer au moings un tiers à Mr Brunet, s'il est possible. Je n'apprehende que Mr le conseiller Gaillard qui est arrivé depuis mecredy au soir, lequel j'allay voir incontinant, et lequel me vint revoir dez hier et m'apporta les livres et petits fers, m'ayant raconté afforce particularitez au bout desquelles il vint à sa debte; je luy dis qu'il sçavoit où nous en estions par sa bonne entremise, que j'avois apresté son faict, mais que nous estions à la discretion de persones, qui prenoient de grands interestz; toutefoys que si cela estoit sa resolution, nous nous rachepterions de tout ce qui seroit de nostre credit pour luy donner contentement, et nous tirer de reproche en son endroit. Il se mit aux belles parolles, mais non pas trop cathegorique. Il fauldra prouvoir au plus pressé, et pour le reste Dieu nous aydera. Monsr de Bouc alla faire la commission d'Ieres pour le cadastre, et s'en acquitta fort dignement; il en revint mecredy au soir aprez les avoir accommodez sur les lieux, et les avoir

portez à ce qui estoit de la raison. Je luy rendis sa lettre à son arrivée avec les 12 theses dont il m'en donna 2 ou 3. Avant mon arrivée M[r] Astier avoit ouvert l'enveloppe de vostre pacquet et rendu toutes les lettres entre aultres celle de Madame Seguiran, sa mere. Pour celle de M[r] de Toullon [1], M[r] de S[t] Germain s'en estoit retourné chez luy, mais il a laissé charge icy au s[r] Etienne qui osta l'enveloppe du Consul de Toullon et y en fit une aultre pour Lyon pour la luy renvoyer chez luy.

M[r] Astier dict qu'il ne fault rien craindre des antidattes des quittances de droicts, parce qu'il est payé de tout le passé, et Cabrol aussy, de tout ce qu'il a voulu exiger, et qu'il n'y a que le payant de la communauté qui fut alloüé par arrest de la Chambre des comptes, qui pourra estre à nostre desadvantage. Je crois que cez livres de Breda et du Legatus doivent estre trez beaux. Pour le supplement des medailles de Golzius, c'est un grand heur, mais il y a de la disgrace en ce que celles que je n'avois poinct sont de petit papier, et celles que j'avois desja sont du grand comme les miennes et ne sont pas moings maculées que les miennes aux mesmes planches; il fault que le mal vienne de la planche, mais nous nous en servirons pour tant en bonne sorte.

Jusqu'icy du 17 juillet 1626.

Du 18 juillet.

Et nous pourrons bien passer de ce premier cahier comme je vous ay ja mandé, car je l'ay tel que vous le descrivez, et je pense qu'il y en desfaille quelque aultre. Je ne crains qu'une chose, à sçavoir que l'on ne vous envoye le Thesaurus [2] en plus petit papier, mais il fauldra prendre patience. Les petits fers sont bien gentils, mais il y en manque un pour l'assortiment, à ce que dict Corberan, car il y fault le droict et le gauche de chasque grandeur. Je ne plains que la despance de

[1] Gilles de Septres était mort le 2 mars 1626. Il fut remplacé par Auguste de Forbin. — [2] Le *Thesaurus* de Goltzius, déjà plusieurs fois mentionné.

cez Lauriers, lesquels j'avois desja tous semblables à ceux là. Et ne sçay comme je ne le vous avois poinct escript, au moins suis je bien asseuré que je ne les vous demandois pas. Mais Dieu nous garde de plus grande equivoque.

Le dict Corberan a poulcé sur un cartoncin lesdicts petits fers afin de faire recognoistre la proportion et façon de celuy qui manque à l'endroict où il a mis une petite croix. Il avoit essayé de dresser une targe de cez petits roulleaux qu'il me vient d'apporter, mais il n'avoit pas bien observé les naisçances, pour imiter aulcunement la nature en la production des branchages, et quand je l'en ay adverty, il m'a promis d'y prendre mieux garde, sans y faillir. Il dict que mon petit chiffre qu'il a poulsé au mittan est si usé qu'il ne peult plus marquer; il n'y auroit pas de mal d'en faire refaire un semblable; surtout il desire des petits roulleaux de poinct qu'il dict ne couster pas 5 sols piece et je pense qu'il en escript à son pere. Il me vient d'apporter aussy les imperfections des livres de ma niepce que j'ay trouvées bien grosses et bien lourdes. Je m'estois apperceu de cette premiere feuille que vous m'avez refaicte, tout en les sortant des caisses, et ne sçay comme je ne les fis pas achever de collationner allors (*sic*) mesmes.

Puisqu'à Anvers on n'a pas reimprimé le Bsovius, il fault se contenter de l'edition de Cologne [1], mais l'imperfection du volume de St Chrysostome que je vous ay cottée m'importune extremement, car je vouldrois faire achever de relier toutes les œuvres de cet autheur. J'ay receu des lettres de Mgr le Legat de Madrid, du 3 juin, fort honestes [2], et par mesme moyen du cavalier Doni, qui m'escript que l'on travaille à grande force à me transcrire l'Histoire de Taxis que m'avoit promis feu Mr Schilder [3] et que si tout ne peult estre achevé, au moins

[1] *Continuatio Annalium Baronii* (Cologne, 1617-1621). On avait réimprimé le Bsovius à Anvers, chez Plantin, en 1617.

[2] C'est par cette phrase que commence, dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 171), une lettre datée du 18 juillet 1626, et qui est formée des deux fragments du présent autographe concernant Pignoria et Lorini et d'autres fragments relatifs au jardin de Belgentier et au prieur qui était un si mauvais jardinier.

[3] Le chanoine de Cambrai déjà mentionné au tome I (p. 211), ainsi qu'en ce présent volume.

nous aurons tout ce qui regarde la Ligue et la France. Et que l'on transcript aussi ce que j'avois aultres foys demandé du Syncellus[1] pour Mr Autin[2], et qu'ils m'apporteront tout cela en venant, Mr Aubry en faisant la fourniture, lequel m'escript de m'avoir achepté le livre que vous demandiez de las grandezas de Lisboa, mais que celuy de los casamientos d'España e Francia est deffendu, toutefoys que le sr Torius[3] luy donnoit quelque esperance d'en recouvrer un. Je leur escriray aujourd'huy Dieu aydant et marqueray la Messa Mozarabe et la Campana de Vililla[4] à tout hazard, et s'ils sont partis quelqu'un aultre les faira venir.

Le neveu de feu Mr Pamphilo Persico s'est advisé de m'escrire et de m'envoyer une relation imprimée de l'entrée de Madrid[5], que je vous envoye avec une aultre d'un aultre autheur que Mr Aubry m'a envoyée, mais il faict un supplement qui vault mieux que tout, et qui merite d'estre joinct aux relations du voyage de Mgr le Legat. Vous en pourrez faire part à Mr de Lomenie pour son ceremonial, et à Mrs du Puy et Godefroy[6], et retenir ou les originaux ou une coppie par quelqu'un qui entende l'Espagnol, car je n'ay persone icy qui l'aye peu transcrire.

J'ay escript despuis hier à Venise pour les livres que desirent Messrs du Puy, lesquels j'espere que nous aurons bientost par la voye que j'ay prinse. Si vous envoyez à Mr Pignoria les extraicts que vous avez faict faire des Chartres pour cette famille de Moulin, faictes luy mes recom-

[1] Sur Georges le Syncelle, voir le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*) et aussi notre tome V (correspondance avec Holstenius).

[2] Sur Autin ou Haultin nous donnerons les mêmes indications que pour Georges le Syncelle.

[3] L'érudit espagnol Lucas Torius est mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (III, 56).

[4] Vililla est un bourg d'Espagne situé sur l'Èbre (ancien royaume d'Aragon). Sur la *Campana de Vililla* (la cloche merveilleuse qui, suivant la tradition du pays, sonnait d'elle-même chaque fois que l'Espagne était menacée d'un malheur), voir le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, par Lambert (II, 221), le fascicule XX des *Correspondants de Peiresc* (A. Novel, Aix, 1894, p. 62-63).

[5] L'entrée solennelle du légat le cardinal Fr. Barberin.

[6] Peiresc servait ainsi à la fois trois des plus célèbres collectionneurs de manuscrits de tout Paris.

mandations, et luy dictes que suyvant ce que je vous ay mandé vous luy envoyez de rechef ceux que je luy avois desja envoyez, lesquels vous avez faict de rechef transcrire, et ceux que vous avez faict extraire de plus, car j'avois tant demeuré de luy pouvoir escrire, que sur ce qu'il s'est excusé à moy sur un sien pacquet perdu par les courriers assassinez durant les guerres, je luy ay retorqué la mesme excuse et luy ay mandé qu'il se doibt estre perdu un mien pacquet où j'avois mis les premiers extraicts que vous aviez faict faire de cette famille de Moulin qu'il a tant en l'esprit et que je vous ay mandé de les faire transcrire de nouveau pour les luy faire tenir avec ce que vous aurez peu trouver despuis. Je ne sçay comme satisfaire de tant de costez; il fault que quelqu'un demeure en arriere.

Voilà pour vostre despesche du 30. Quant à celle du 26, j'ay envoyé à Mr de Mondevergues vostre procuration et coppie de transaction par le P. Lorinus que je gouvernay icy à mon retour de Toullon (lequel m'a promis un traicté escript de la main du feu cardinal Bellarmin, que Christus non fuit rex temporalis, que l'on ne luy voulut pas laisser imprimer à Rome, et un aultre traicté de luy contra Nepotismum)[1]. Mr de Mondevergues m'a faict responce qu'il avoit receu vostre procuration, et qu'il travailleroit en diligence à cette affaire et m'envoyeroit incontinant ce qu'il auroit faict.

Pour la collation du Prioré S. Vincentii de Picturis, je ne sçaurois rien faire qui vaille sans sçavoir le nom du possesseur, et la qualité, car ce n'est pas de mesmes des ordinaires que du Pape; il fault exprimer modum vacationis, et pour recourir au Pape, mon indult luy ferme la main. J'ay envoyé un vicariat si ample au P. du Val qu'il pourra le conferer luy mesmes sur les lieux si tost qu'il se sera esclaircy de la verité du faict, sans attendre que j'y pourvoye moy mesmes.

[1] Indications précieuses pour l'histoire littéraire et qui manquent à l'article *Bellarmin* — pourtant si développé — de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel (I, 1151-1254). Cf. le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*, lettre du P. Lorini à Peiresc, du 14 juillet 1626, à la suite des *Lettres du cardinal Bichi*, p. 24.

Quant à la collation du Prioré de Lugon à un tiers, j'attends la responce de Caunes[1] pour voir s'il y aura esté envoyé un aultre religieux que j'avois demandé, auquel cas nous pourvoirons celuy là, pour la commodité de la prinse de possession et du visa; sinon il fauldra prendre quelqu'un de ce païs icy. Pour la resignation de Porchers, vous sçavez ce que j'en ay escript cy devant à Briançon, et seray tousjours bien aise de la paix, bien que je la tienne impossible de ce costé là.

La chasuble du Prieur de Roumoules est arrivée fort bien conditionnée comme tout le contenu de vostre coffre, mais je ne fis qu'en tirer le tableau, et vos habbits, et remis proprement tout le reste, ne croyant pas que rien se puisse gaster; toutefoys je la feray estandre comme il desire, et verray par mesme moyen le surplus que je n'avois jamais eu le loisir de voir.

J'avois oublié de vous accuser la reception des pois goulus par Mr Estienne, qui me les rendit, avec voz lettres de la fin de may, ou commencement de juin. J'en ay faict part à quelques amys qui en ont eu envie, et en ay faict semer à Beaugentier et en cette ville; nous en verrons la production Dieu aydant.

Je vis à Beaugentier voz plantes de graine, où le pauvre prieur n'entendoit nom plus qu'au hault Alleman, à faulte de se sçavoir servir de ses memoires. Mais je les verifiay incontinant la plus part, et prins plaisir d'y voir entr'autres des Lupins des Indes qu'estoient en fleur et en fruict, ce Pavot Reas[2] de Constantinople qui estoit encor en fleur, et trez beau, ce Nasturcium tout en fleur qui estoit bien joly, et cet autre Nasturcium Crispum principis Mauritii. Il y avoit de cez Choux marins et de cez Choux fleur de Cio[3], je ne sçay s'ils deviendront rien qui vaille. Les Courges de Canada estoient bien plaisantes à voir avec tant de diverses formes, sans s'estendre comme les nostres, n'estant produictes que du centre mesmes de la plante, en sorte qu'elles s'amon-

[1] L'abbaye de Caunes (Languedoc) et le prieuré de Lugon (Guyenne) ont été déjà trop souvent mentionnés pour qu'il soit utile d'en reparler ici.

[2] C'est le *Papaver Rhœas* de Linné.

[3] Pour Chio, l'île de la mer Égée, au sud de Lesbos. C'est de cette île, assure-t-on, que nous est venu le céleri.

cellent parfois trois ou 4 l'une sur l'autre. Il y a quelques uns de cez Mellons, mais ils n'estoient pas encor en perfection, et c'est par grand hazard qu'il en est venu quelqu'un, car la pluspart avoient esté jettez simplement en terre parmy les autres graines, pour n'avoir pas l'esprit de comprendre que cela se debvoit semer sur couche comme les Courges. C'est une dapocaggine[1] inimaginable. Ce pauvre homme a tenu conteroolle des antes, et neantmoings il ne fut pas en son pouvoir de me sçavoir dire, quand j'entray dans nostre pré, de quel fruict estoit seulement un de tous les arbres qui y ont esté antez, et en trouvay qui avoient du rejet du sauvageon plus long que le bras, qui empeschoit les greffes de proffiter, faulte de les aller voir une foys le moys. Je luy avois envoyé des greffes de cet Ollivier cannellé et crochu et d'Espagne, et luy avois mandé qu'il les fit faire au canon, ou à l'escusson, parce que la saison estoit trop advancée pour les faire à la broche, et y avoit par ce moyen de quoy en faire bonne quantité. Et neantmoings contre l'advis de celuy qui faisoit les antes il les voulut faire à la broche hors de saison et n'en fit que 4 ou 5 en tout, et Dieu sçait s'il en eschappera poinct, à faulte d'avoir leu ou consideré ma lettre, et d'avoir songé de l'executer ponctuellement. Encores ne fit il pas les antes dans nostre bien, ains chez des voisins, de qui on aura peine de tirer les arbres, de paresse de faire encores 50 pas pour arriver à nostre bien, ce qui me mortifia un petit, et de faict je ne me peus tenir de luy en parler avec un peu de sentiment. Par là vous pouvez juger du soing qu'il peult avoir des bulbes où la difficulté est bien plus grande. Voz Anemones estoient sorties en feuille, mais il les tira toutes de terre en tirant les bulbes, excepté les dernieres que je luy avois envoyées d'icy que j'avois ce me semble acheptées d'un passant à bien petits fraiz. Je voulus voir ses memoires et les plumettay et glossay de ma main, pour suppleer le deffault de l'ordre, et luy faciliter la cognoissance et la memoire de ce qu'il avoit faict principalement pour les antes, mais je n'euz pas aprez le loisir de l'aller verifier sur les arbres,

[1] Fainéantise, nonchalance.

parce que je craignois le gros du chauld. Et ne voulois pas manquer de me rendre icy pour donner ordre aux affaires en cas que vous tirassiez la lettre de change, oultre que j'estois bien aise de me tirer de là, de peur que ce general d'Avignon[1] ne print fantaisie de m'y venir surprendre comme il en avoit jetté quelque mot, à quoy je fis la sourde oreille.

Mr de Marseille estoit aussy à Signe[2] et debvoit venir à Montrieu[3] sans que la goutte le surprint; pour celuy là, je l'aurois bien plus volontiers aceuilly et traicté comme j'eusse peu. Je vis en passant Mr le baron de Tourves (qui a eu un filz) pour rendre la visite qu'il m'estoit allé faire à Ieres[4]. Et luy dire ce que m'avoit dict de Cujes depuis que luy en fut party, qui sembloit revocquer en doubte la parolle qu'il luy avoit donnée. Il me dict qu'il la luy feroit bien observer et que s'il manquoit de subir son jugement, il luy feroit donner des bastonnades tout son saoul. De Cujes a depuis dict à mon cousin d'Orves qu'il s'y tiendroit. Au reste mon cousin d'Orves a eu lettre de Mr Le Roux portant qu'il a gaigné son procez contre Pelgros. Le Roux est bien plaisant de ne vous en avoir rien dict, car je crois que vous m'en eussiez escript un mot, à moy. On dit à cette heure que le dict Pelgros est prisonnier à la suitte de la Cour pour vollerie. Il ne luy falloit que cela pour l'achever de punir.

Comme j'en estois en cet endroict icy, Mr de Rua m'est venu voir et m'a dict que les 200 livres estoient prestes à Marseille, et que s'il eust creu mon retour de Toullon, il les eut apportées quant et luy. Il m'a demandé si nos sels estoient achevées (*sic*) de lever, je luy ay dict que non et que s'il envoyoit un billet, elles seroient aussy tost levées, qu'il

[1] Général des finances.

[2] Aujourd'hui Signes, commune du département du Var, canton du Beausset, arrondissement de Toulon, à 32 kilomètres de cette ville.

[3] Voir, pour cette localité et pour toutes celles qui ne sont pas l'objet d'une note en ce volume, la *Table* du tome III.

[4] Le père est Léon de Valbelle qui fut député de la noblesse de Provence aux États généraux de 1614. Marié en 1599 à une Doria, il en eut Jean-Baptiste qui épousa une Vintimille en 1640 et obtint en 1678 le titre de marquisat pour son fief de Tourves.

y en avoit 800 oulles pour le moings sans les rigordes. Il m'a promis de les faire lever toutes les premieres. Mr Astier luy a dict hors ma presence que Mr Ferron avoit offert de faire advancer quelque chose sur nostre sel, et luy a demandé si au cas que cela succedast il ne trouveroit pas bon que cela fust rejecté avec les 600 livres du sr de Perussis en fin d'année. Il a respondu qu'ouy, et puis devant moy on le luy a faict repeter, à quoy j'ay adjousté que le cartier de St Michel seroit incontinant escheu; lequel avec le sel à lever pourroit bien suffire à cela en un besoing. De sorte qu'il a promis de faire expedier dans Marseille les deux milles livres dans trois jours si je voulois; je l'ay accepté, et vouldrois bien avoir de voz nouvelles entre cy et là, pour y satisfaire. Car la lettre de Mr de Seve en un besoing attendra bien à la St Michel, veu mesmes que ce qui sera à payer lors, seroit desja deub dez à cette heure puisque de Rua a tiré le prix de nos sels, qu'il nous paye par quartiers, et que quand il l'advanceroit dez ceste heure, il ne l'advanceroit que du fonds qu'il a par devers luy de nostre bien, et ce sera par là qu'il vous fauldra deffendre envers Ferron, au cas qu'il vous en voulust faire du reproche. Car il importe bien de payer plus tost 7000 livres que 5000 livres si tant est qu'il en faille venir à cela. Et si j'avois peu vendre nostre bled, j'y en adjousterois encores le prix et en envoyant l'argent à Mr Brunet, j'ay envie de luy faire proposer s'il vouldroit encores cent charges de bled, pour diminüer d'aultant cette grosse et furieuse partie.

J'oubliois de vous dire que si vous pouvez avoir des lettres patentes pour le lods et retention des places de regalle d'autour de nostre maison d'Ieres et de celle de Callas, soit que nous nous en acommodions ou non avec de Cujes, cela nous pourroit tousjours grandement servir avec le temps, ne l'oubliez pas, et plus tost que plus tard, pour nous en prevaloir au cas que l'accord ne se face.

Il me reste à vous dire que Mr de Marseille a eu une mauvaise affaire sur les bras, à mon trez grand regret; il fauldra voir d'y mettre remede au moings mal qu'il sera possible, touts Messrs de la Compagnie estants portez de bonne volonté de luy tendre la main, et contribüer à ce qu'on

assoupice le mal qui est arrivé. C'est cette religieuse d'Alleman[1], qui a voulu faire executer son arrest du grand Conseil. Le lieutenant criminel Bonfilz en avoit la commission, et la voulut mettre en possession de l'abbayie de St Saulveur de Marseille, et voulut proceder par fraction de portes sur le reffus des religieuses opposantes, bien que sa commission ne portast pas cela, dont il fut destourné par les remonstrances que luy en firent les consuls de Marseille, attendu que son pouvoir ne s'estendoit pas jusques à cette violance, et de faict il superceda. Mais le lendemain le sr Gantez, grand vicaire de Mr de Marseille, fut plus hardy et sur l'heure du midy que le monde est retiré s'y en alla avec des massons, fit enfoncer une porte du costé de l'eglise, et un petit mur, et y alla mettre en possession cette Allemande, nonobstant l'effort des deux tiers des autres religieuses opposantes, lesquelles firent tout ce qu'elles peurent pour l'en empescher s'exposants aux coups de baston dont 3 ou 4 furent griefvement blessées à la teste mesmes et au visage, à tant que toutes cez opposantes furent mises dehors ou sortirent par ce trou de mur et demeurerent quelque temps toutes esplorées au mitan de la place de Lencho[2], jusques à ce que le monde y accourant elles furent menées dans la maison de la portiere du monastere. Cependant la foulle s'y augmenta si grande principalement de femmes de toute qualité et de beaucoup d'hommes parmy, qu'il s'en forma une sedition toute entiere, laquelle dura jusques à prez de deux heures aprez minuict. Car cez opposantes sont en nombre de 14 et embrassent les meilleures maisons de la ville et font les deux tiers du nombre qui est dans l'abbayie.

On parloit fort mal parmy ce desordre de cette dame d'Alleman et du moyne Gerente qu'on disoit l'avoir entretenüe et du pere Pena jacobin[3] qu'on disoit avoir succedé aux amours dudict Gerente lequel

[1] Catherine Alleman était fille d'Esprit, seigneur de Châteauneuf, président au parlement d'Orange, et d'Oriane de Giraud. Catherine Alleman mourut en 1654.

[2] La place de Lenche existe encore à Marseille; elle est ainsi désignée du nom de l'ancienne famille de Lenche qui y habitait.

[3] Sur le P. Pena, auquel notre auteur a été déjà très défavorable, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 109, 110, 112, etc.).

on disoit avoir porté Mr de Marseille à entreprendre cette affaire, hors des termes de son pouvoir, puis qu'il falloit que les officiers du Roy eussent faict l'execution necessaire avant que luy s'en peust mesler. Et toutefoys le pauvre Mr de Marseille estoit à Signe avec la goutte qui ne songeoit rien moings qu'à tout cela. La chose passa à telle extremité, que ce pauvre vicaire fit murer le trou du mur par dedans ayant les massons quant et luy, pour se garentir de la furie du peuple. Le lieutenant Bausset y accourut et eut grande peine de fendre la presse et de pouvoir arriver jusques au parloir, où il fit venir ce vicaire lequel alleguoit une ordonnance expresse de Mr de Marseille pour sa descharge, et comminé de l'exhiber, alleguoit deux lettres missives, lesquelles il desnya encores par aprez, ne sçachant où il estoit; enfin quand le peuple se fut retiré la pluspart on luy dit qu'il falloit bien qu'il sortit de ce monastere et luy et les prebstres servants et massons qui s'y estoient jettez quant et luy, et sur les asseurances que luy donnerent les consuls et cappitaines de ville qui y estoient avec le lieutenant Bausset il sortit, et ne receut autre daumage que des pouilles des femmes qui estoient encores là, entr'autres de Madc de Libertat[1]; Madc de Sacco[2] qui y a sa fille et quelques autres. Mais tandis qu'on faisoit effort pour le deffendre luy des mains des femmes et qu'on ne songeoit pas tant aux prebstres qui le suyvoient, les femmes en saisirent un, et le tourmenterent de telle façon qu'elles luy arracherent presque toute la barbe et chevellure sans qu'on le peust secourir jusques à ce que le vicaire fust hors de danger en lieu de seurté, que toute la famille du viguier et consuls revint au secours de ce pauvre diable que cez femmes alloient estrangler tant elles estoient en furie et enragées. Cella fit retirer le reste du peuple et lors on s'advisa des opposantes qu'il falloit bien r'enclorre dans le monastere, mais celle d'Alleman ne les vouloit

[1] Jeanne de Sacco épousa, en 1598, Barthélemy de Libertat. Est-ce d'elle qu'il est ici question? Il y aurait encore à choisir entre deux autres dames de Libertat, Marguerite de Porte, femme d'Antoine de Libertat, capitaine de la Porte Royale de Marseille, et Marseille de Boisson, leur belle-fille, mariée à Pierre de Libertat, lequel fut aussi capitaine de la Porte.

[2] Mme de Sacco devait être la belle-sœur de Mme de Libertat, si cette dernière est bien Jeanne de Sacco.

pas recevoir ne ouvrir puisqu'elle s'estoit saisie des clefs, de sorte qu'il fallut faire revenir le vicaire et luy faire commandement d'ouvrir, lequel ne s'osoit jamais asseurer de venir; enfin aprez [avoir] envoyé voir le lieu par un sien neveu il s'y en vint fort accompagné, et fit commandement à celle d'Alleman d'ouvrir laquelle aprez beaucoup de difficulté ouvrit enfin, et à luy, et au lieutenant Bausset, qui furent long temps à la prier de laisser r'entrer cez religieuses, ce qu'elle ne vouloit pas, ne elles aussy, sans quelque establissement de regle entr'elles, à tant qu'on luy fit trouver bon que des clefs l'une fust entre les mains d'icelles, et l'autre ez mains de l'une desdictes opposantes jusques à ce qu'il y eust esté autrement pourveu, et par ce moyen on les fit rentrer, et cesser le scandale. C'estoit sammedy dernier XI de ce moys, ou au matin du dimanche suyvant devant jour. Le lundy sur le verbal du lieutenant Bausset les gents du Roy avoient requis une prinse de corps contre le vicaire et autres, mais la Cour la convertit en adjournement personel, en intention de faire ce qui se pourra pour accommoder cette affaire le plus doulcement qui se pourra.

L'une de cez religieuses nommée de Madalen a obtenu brevet du Roy et bulles de l'abbayie en concurrance de l'autre, et sur icelles annexe de la Cour. Cela sera possible un moyen pour faire relascher quelque chose à celle d'Alleman, et pour y trouver quelque expediant à l'amiable. J'en ay escript à Mr de Marseille à la priere de quelques parents des opposantes, qui luy remettront le tout à luy, s'il veult promettre de ne se poinct partialiser. J'en attendz la responce et sans les affaires pressantes que j'ay maintenant sur les bras, je le serois allé voir exprez[1].

Il a eu une autre mauvaise rencontre de contention de jurisdiction avec les moynes St Victor qui presupposent d'estre comme evesques de là le port, et de l'exclurre en toutes ses fonctions episcopales, non seulement dans l'enclos de leur abbayie, mais aussy dans l'eglise des Cappucines, qui vient d'estre bastie, laquelle les Capucins ont benitte avec permission expresse de ceux de St Victor pendant l'absence de M^r de

[1] La très curieuse relation de Peiresc fournirait bon nombre de particularités nouvelles à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur,* par M. Fernand André.

Marseille, sans luy en rien dire ne à son vicaire, voire contre la parole qu'ils luy en avoient donnée, dont il avoit esté si fasché qu'il avoit quelque regret de se trouver en ce païs. Je luy ay conseillé de ne poinct en venir aux censures, ains de faire traicter l'affaire par arbitrage de Mess[rs] les cardinaux de La Rochefoucault et autres suyvants la Cour, à cause de la qualité de sa partie principale qui est M[r] le comte de Moret. Cependant j'ay mandé en Avignon pour voir s'il se trouve rien de la bulle d'Urbain V qu'on luy oppose et des oppositions qui y pouvoient avoir esté formées dez lors, pour preparer les meilleures deffances que l'on pourra. Madame d'Allemagne est ressortie de S[te] Marie depuys mardy dernier par une bresche où l'on bastissoit sans dire adieu à la Superieure, et avec son habit de Cappucine toute seule a traversé la ville, suyvy tout le long du port et s'en est retournée aux Cappucines, où l'on luy offre de la tenir comme fondatrice ainsin qu'elle vouldra. Elle a laissé dans la Visitation deux filles qu'elle y avoit menées et a disposé de ce qui luy restoit de biens, et entre autres choses, a donné deux mille escus à la Visitation pour les dictes deux filles. Elle y eust voulu demeurer avec l'habit de cappucine, et eust voulu qu'on eust donné l'habit de la Visitation à ses deux filles tout d'abbord de leur entrée, sans attendre les troys moys de l'avant-probation portée par leur Institut. Je plains bien cette pauvre dame et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

Je pensois pouvoir escrire à M[r] Marchier, mais M[r] de Rua et puis M[r] Passard viennent de me lever tout le temps de cette matinée. Je chercheray cette aprez disnée les papiers pour luy respondre par le premier. Cependant si vous le voyez vous me ferez la faveur de le salüer de ma part[1].

[Au dos de la lettre on a écrit : *1626, 18 juillet.*]

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 392-396.

[A la suite de la lettre, on trouve (fol. 399) cette note récapitulative, ce sommaire de nouvelles, de la main de Valavez, qui se rapportent, non à la lettre que l'on vient de lire, mais à une lettre qui manque au registre 5171 :]

Commission du 8 adressée au Garde des Sceaus pour ouir, interroger et decreter contre ceux qu'il verra bon estre et qui se trouveront complices de ceux qui ont tramé une faction sans aultrement les nommer avec pouvoir de subdeleguer tels juges de Cour souveraine qu'il voudra pour continuer cette procedure aux lieux où il ne pourra aller.

Mr de Beauclerc joint en cest' affaire.

Made de Masargues ne verra plus son mary.

Veu Modene et de Agean [*sic pour* Deageant] se pourmener.

Mr Le Grand, premier gentilhomme de Monsieur, tomba à la chasse.

Bellisle, à l'isle Rouet.

Chalais au chateau de Nantes.

Ils seront un mois à Nantes.

On parle de Boutheillier.

Bouteville et la Frete.

La requeste de la Sorbonne contre les Moines.

La lettre du Conn[étable].

Le mariage.

[Au fol. 400 se trouve ce *post-scriptum :*] Vous aviez oublié de m'envoyer les clefs du coffre; il fallut rompre les serrures. Je trouve fort beau le livre de dessains et fort à propos de ce que j'avois desja. Il y a mesmes des medailles en taille doulce que je n'ay jamais veues en livre et que j'estime toutes seules quasi aultant que ce que vous en avez donné, bien que je n'y aye rien veu qu'en fuyant[1].

[1] Ce *post-scriptum* est attaché à une lettre du 24 juillet (fol. 401), laquelle est omise dans l'édition, comme on l'explique plus loin (p. 588, note 1).

CLXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

Je vous donnay advis dernierement de la mauvaise affaire que M[r] de Marseille s'estoit trouvée sur les bras pour raison des religieuses du monastere de S[t] Saulveur. Depuis son grand vicaire se vint presenter, et au lieu d'insister à la declinatoire, comme il vouloit, sellon ce que je luy conseillay, il respondit, et en fut quitte par l'arrest dont je vous envoye la coppie, qui n'eust sceu estre plus doulx, et qui tendoit en effect à donner temps pour terminer l'affaire amiablement, et pour ne la plus voir retraicter devant la Cour. A quoy je m'employay comme je debvois, selon mon petit pouvoir, tant envers Mess[rs] qu'envers Mess[rs] les gents du Roy qui frapperent le premier coup par leurs conclusions. Aussy tost cez gents de Marseille vinrent me reprocher ce que j'y avois contribué. Je leur dis que c'estoit pour leur plus grand bien, et qu'ils eussent bien mieux faict de ne pas poursuyvre le decret de leurs informations, et execution d'iceluy, au contraire d'en rendre juge et arbitre M[r] de Marseille mesmes entre son vicaire et eux que d'avoir choisy la voye de rigueur, attendu que par la rigueur il falloit que leurs parantes subissent le jouc et l'obediance de leur ennemie. Ils me prierent de m'entremettre d'accomodement, ce que je fis, et en ay desja eu 3 lettres de M[r] de Marseille. Mais comme il a grande inclination au costé de celle d'Aleman qui est maintenüe par le Roy, il a peine de gouster les droicts des autres, bien que le tiltre apostolique, le plus grand nombre, la plus saine partie, et toute la ville de Marseille soit de leur costé. Il ne m'a pas faict de responce sur cela bien categorique. Il fauldra qu'il parle un peu plus clair sur la derniere que je luy ay escripte, où c'est que sur l'interpretation ou declaration des intentions de la Cour en l'arrest, qui porte qu'il ira sur les lieux en persone pour y restablir l'ordre, m'ayant luy mandé qu'il pensoit estre obligé de maintenir celle

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'Alleman et toutefoys qu'il craignoit une autre sedition de la part des opposantes, je luy avois repondu qu'il y avoit moyen de saulver la chevre et les choux, en maintenant celle d'Alleman, dans un pouvoir restrainct selon les Regles et usages du monastere, et en sorte qu'il ne fut pas prohibé aux autres de faire poursuyvre par les voyes de droict et de justice les nouveaux droicts qu'elles presupposoient avoir acquis. Et m'offris de l'accompagner sur les lieux quand il y vouldroit aller, pour gaigner sur l'esprit des opposantes, par la creance que je pouvois avoir auprez de leurs plus proches parants, tout ce qui seroit des intentions dudict s^r de Marseille, sans en venir aux extremitez. J'en attendois la responce depuis deux jours, mais je viens d'apprendre qu'il a envoyé interdire les opposantes de la communion et confession, ce que j'ay peine de croire, ayant beaucoup d'apprehension que s'il se laisse conduire par le conseil du P. Pena, il ne luy fasse faire quelque chose qui le jette dans la haine publique de cez peuples, dont il y ayt bien aprez de la peine de se tirer et dont il ayt par aprez du regret tout le reste de sa vie. Je ne vous escriptz pas cecy pour le divulguer, ne pour en dire à Mr de Lomenie que ce que vous trouverez à propos, car je serois marry que Mr de Marseille creut de moy que je fusse autre que son trez humble et fidele serviteur et que Mr de Lomenie eust aulcun subject de mauvaise edification des actions de Mr de Marseille, qui ne pourroit estre sans desplaisir, ce que j'esviteray tousjours trez volontiers, mais je vouldrois bien aussy que au moins en termes generaulx on luy fit cognoistre qu'aux affaires de suitte[1], il seroit bon qu'il print advis quelquefoys de quelqu'un des plus apparents de la ville, s'il y en a quelqu'un qu'il estime de ses amys. Car le conseil du P. Pena seul n'est pas pour suffire en toutes occasions, et principalement en celle cy doibt estre tenu pour un peu suspect, pour les raisons cy devant touchées, et certainement Mr de Marseille avoit esté receu avec tant d'applaudissement et avoit espendu une si bonne odeur de luy par toute la province, que j'ay un extreme regret de la luy voir

[1] C'est-à-dire de conséquence.

perdre pour si peu de chose, et de voir tourner les esprits et inclinations de la veneration à la haine toute formelle qui est encores pix que le mespris[1].

Je pense que je vous avois mandé dernierement que le P. Lorini m'avoit promis un sien traicté de Nepotismo (lequel il faict transcrire en Avignon) et quelque chose du cardinal Bellarmin *de Regno Christi non temporali* que je viens de recevoir tout presentement et le viens de bailler à transcrire pour vous en envoyer une coppie que vous baillerez, s'il vous plaict, de ma part à Mr du Puy, avec supplication de n'en pas faire du bruict, pour ne perdre credit envers ce bon pere qui a de trez belles curiositez et tesmoigne de me les communiquer volontiers. C'est le propre autographe du feu cardinal Bellarmin qu'il m'a envoyé, et l'assemblage de touts cez beaux passages des Peres, qui destruisent les fondements de cette temporalité du Pape, est bien notable, venant principalement de cette main là.

Je finis cette lettre parce qu'on me vient arracher d'icy malgré moy pour aller aux theses du troisiesme filz de Mr de Vergons, le pauvre pere estant malade des fiebvres tierces. Le procureur du Roy au siege, Mazargues, son frere uterin, est mort, pour avoir negligé ou trop medeciné des fiebres tierces. Je l'ay regretté parcequ'il tesmoignoit d'estre bien de noz amys et non autre.

Je demeure, Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 25 juillet 1626.

Je pense vous avoir mandé que Made d'Allemagne estoit sortie du monastere de la Visitation à 4 heures du matin par une bresche de

[1] L'évêque à la tête chaude n'écouta pas les bons conseils de Peiresc qui, le 27 juillet, écrivait à son frère en ces termes : « Je viens d'avoir lettres de Mr de Marseille du 25me qui fait difficulté de tendre l'oreille aux partys que je luy offre. J'ay peur qu'il n'ayt tout loisir d'en avoir bien du regret un jour. Cette affaire luy est de grandissime consequence. »

mur où des massons avoient leur astellier, sans prendre congé de la superieure. Elle print l'habit de Cappucine dimanche passé elle septiesme de la main de la Mere superieure des Cappucines. Dieu la veuille bien inspirer de perseverer. Ma cousine d'Aguillenqui fut une des sept[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 403. Autographe. Cette lettre est suivie (fol. 405) de ce billet (en chiffres avec traduction) daté du 26 juillet :

«Quand je dictz à Mr d'Oppede ce que vous mandiez du partement de Boyer, il en fut fort esbahy, et me dit que la bonne opinion qu'il avoit eue du capitaine Boyer luy avoit faict negliger un advis qu'il jugeoit maintenant estre digne de consideration et qu'il en vouloit escrire à la Cour. Pour moy je ne croiois pas facilement que le pere fut susceptible de se despartir jamais du service du Roy, mais du fils je n'en dirois pas de mesmes, car cez jeunes fols s'imaginent facilement que le Roy leur doibve tout ce qu'ils vouldroient et principalement la continuation et augmentation de la faveur, ce qui n'a pas esté faict, je m'asseure, depuis que la Royne Mere est rentrée en regne ou dans les affaires et Dieu sçait si le refus de l'evesché de Toulon ne pourroit pas avoir produit et le mescontentement et la resolution de se joindre à d'aultres malcontentz. Je serois pourtant marry que mon soubçon se trouvast veritable pour l'amour du pere et de l'amitié que luy portoit le feu Roy. Je viens d'apprendre de bon lieu que Mr de Guise se voulant embarquer eut advis qu'il luy venoit un corrier de Mr le Connestable pour le despartement des cartiers qu'il vouloit donner en ceste province à un tiers des trouppes du Piemont. Il se mit à rire et dict qu'au lieu de s'arrester pour l'attendre comme on l'en prioit il vouloit anticiper son partement afin de n'estre pas trouvé et de laisser ces cagotz, designant ceux du Parlement, en bredouille et voir ce qu'ils sçauroient faire et s'ils sçauroient parer à ce coup; le monde croit que c'est luy qui a prié Mr le Connestable d'envoyer manger ce pais.»

Trois des lettres qui suivent, du 24 juillet, du dimanche matin 26 juillet et du 27 du même mois (folios 401, 407, 409) me semblent devoir être abandonnées, parce que ce sont exclusivement des lettres d'affaires, toutes remplies de chiffres. D'ailleurs, le présent volume menaçant d'atteindre (avec la *Table* et les autres documents qui en occuperont les cent dernières pages) de fort honnêtes proportions, l'éditeur doit s'imposer plus de réserve et de sévérité. Je ne puis néanmoins me dispenser de reproduire ici (car elle est tristement piquante) une note du folio 406 (en chiffres avec traduction), qui nous fournit des détails à la Tallemant des Réaux, sur un prélat dont nous avons déjà rencontré à diverses reprises le nom mentionné dans cette correspondance, François de la Fare-Lopis :

«Du xxvi juillet 1626. — J'ay apprins que l'Evesque de Riez [mene] une merveilleuse vie et dont le monde se commance fort de scandaliser, car sa maison est un bordel publique où celle de Moresse dont le chevallier de Verignon qui l'entretenoit tua le mary tient theses tous les jours jusques

CLXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS,

CHEZ MONSIEUR DE LOMENIE, SECRETAIRE D'ESTAT.

Monsieur mon frere,

Aprez avoir fermé tous mes pacquets, on m'est venu advertir que Mr de Guise estoit arrivé à Antibo avec son armement, et qu'il s'en venoit par terre, à cause que le temps n'estoit pas propre pour la mer. On luy avoit aujourd'huy envoyé son carrosse à Aubagne pour aller au devant de luy, afin qu'il s'en servit demain pour arriver à Marseille de bonne heure, mais je crois qu'il y sera arrivé à ce soir. Nous en sçaurons demain les nouvelles par le retour de l'homme que j'ay en-

à onze heures du soir et minuict avec deux ou trois aultres aussy femmes de bien que celle là, que la mere de l'Evesque les reçoit et entretient comme des poulettes avec des collations et dragées et que l'un de ses principaux rentiers, dont j'ay oublié le nom, lequel est des plus honnestes hommes de la ville et des mieux meublez, avoit un cartier dans l'evesché pour son logement sans rien incommoder le train de l'Evesque et soubs ce pretexte y avoit porté touts ses meubles qui paroient tout l'evesché dont l'Evesque recevoit bien de la commodité, mais neantmoins il n'a pas laissé de le faire sortir de chez luy et par consequent de voir desnuer tout l'Evesché de meubles sans qu'il en ait paru aucun subject, de sorte que tout le monde a creu que c'estoit pour pouvoir mieux cacher son ordure effrontée, car c'estoit un homme intelligent. Or il ne se contente pas de cela, mais souvent il s'en va tout seul à travers la place chez un paisan qui tient bouttique de maquerellage dont tout le monde est desja si scandalizé qu'on en va à la moustarde et Dieu veuille qu'on ne luy fasse quelque affront, car il a là des jaloux comme ailleurs. Vous verrez ce que luy mandent encore à ce coup ses coquettes de Paris et leur jargon de St Luc et St François et la mort de Mme de St Pierre, sa patronne principale. Vous verrez aussy une lettre que je luy escrivis dernierement sur des discours qu'avoit tenus icy un sien vallet chez le greffier Estienne comme si j'avois eu des desseins sur son Evesché et qu'il l'eust creu ainsin et la responce que j'en viens de recevoir où il m'apprent que vous aviez encore laissé voir de mes precedentes lettres touchant sa harangue des Estats. »

voyé à Mr Brunet avec les 800 escuz, mais je crois que le pacquet sera party.

Je vous donne le bonsoir et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 27 juill[et] au soir 1626[1].

CLXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À PARIS.

Monsieur mon frere,

J'eus hier vostre despesche du 21 de juillet avec une lettre du Prieur de Roumoules de Lyon du 22 portant qu'il partoit lors et faisoit estat d'arriver le lendemain à Grenoble, et qu'on l'asseuroit que Mr le comte de Sault en debvoit partir le vendredy, ce qui est conforme à ce que m'en avoit dict Mr le conseiller de Lambert qui en est revenu depuis peu. Lequel en estoit party du jeudy 23me aprez disner, ayant laissé Mgr le Conseiller en volonté de partir le vendredy pour aller vers le Poulsin, où il est depuis entré, et où l'on tient qu'il faict travailler à la desmolition. De sorte que si Mr le comte de Sault a deub suyvre, comme je m'en doubte, ce sera un grand retardement à nostre affaire. Car je ne pense pas que durant le voyage il ayt facilement la commodité de voir ledict contract, ne de le faire consulter par ceux de son conseil, qui n'auroit possible pas suivy. Et de faict le Prieur debvroit meshuy estre arrivé, car il y a XI jours de son arrivée dans Grenoble, et il n'en fault que 4 et demy pour venir tout à son aise de là en cette ville, comme a faict Mr de Lambert. Et toutefoys je n'en ay poinct de nouvelles, ce qui me faict craindre qu'il n'ayt suivy à Va-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 410. Autographe.

lence, et que là mesmes il n'ayt bien de la peine d'en venir à bout. Je crains encor une autre incommodité, du passage de là icy, car Mr de Montauban s'est remis à la guerre contre Mr le Connestable qui l'a blocqué à Mevillon[1] despuis peu, si tost qu'il a esté le maistre du Poulsin, resolu de le perdre absolument au lieu de demeurer dans le traicté qu'ils avoient faict pour de l'argent. Et Dieu sçait comme cez trouppes tiendront le chemin mal asseuré de ce costé là. Je me doubte aussy que s'il trouve Mr de Sisteron à Lurs il s'y arrestera bien un jour ou deux, de sorte que tout cela me faict demeurer en l'attente de sa venüe plus patiemment.

Au surplus, quand j'escrivis dernierement à Mr de Crequy je songeay prou à Mr de Cannaples[2], mais j'estois si las que je me voyois l'heure de clorre, et m'imaginois qu'il seroit allé à la Cour, mais je luy escriptz à cette heure, comme vous pourrez voir, par la coppie qui sera cy joincte, car j'envoyeray l'original à Paris tout droict, comme je fis celle de Mr de Crequy et vous verrez par mesme moyen celle que j'avois escript à la Marquise d'Oraison, mais elle s'est trouvée à Mayne. Et encores verrez vous la coppie de celle que m'a escripte Madc de Crequy, laquelle arriva hier à la Tour d'Aiguez où je l'iray voir si tost que je seray de retour de Marseille où je m'en vais mecredy s'il plaict à Dieu pour voir si je pourrois ayder à l'accommodement de l'affaire de cez dames religieuses de St Saulveur, et par occasion je verray ce qui se pourra faire pour les chappellets de corail, car il ne s'y en est pas trouvé qui eussent le grain plus gros que des poids, à cause que tous les ouvriers et marchands de cette marchandise sont allez à la foire de la Madeleine debiter tout ce qu'ils avoient de prest, et le pix est qu'on me mande de Marseille qu'ils ont espuysé le fonds de la matiere, au moings ce qu'il y peult avoir de plus precieux et qu'il fauldroit attendre à la fin de ce moys, auquel temps reviennent les barques de la pesche du corail, qui apporteront de la nouvelle matiere sur laquelle on pourra choisir tout ce qui sera propre à quelque ouvrage tel qu'on le

[1] Sur Mévouillon (Drôme), voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 395). — [2] Sur Charles de Créquy, seigneur de Canaples, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 581 et suiv.).

vouldroit. C'est ce que j'ay apprins de la part de Mr Cassagne[1], et d'un homme fort practique en ce negoce. Si je trouve quelque persone de qualité et de creance par qui je puisse escrire à Mgr le Connestable et au comte de Sault, je le feray à la premiere commodité, ou bien j'envoyeray mes lettres soubs les enveloppes de Made la Mareschale laquelle est passée par Sallon, où elle a esté traictée par le conseiller Suffren, à qui il a mené une femme qu'il a espousée de celles de sa suitte, fille d'un magistrat de Grenoble, dont j'ay oublié le nom et la qualité de l'office.

Je faicts responce à Mr de la Ville aux Clers, à Mr de Malerbe et à Buon à qui je mande que sur la my aoust je verray de faire expedier les 100 escus qu'il desire à Lyon, tandis que je travaille à les faire s'il est possible. J'ay veu la lettre de Mr Lucas, et vouldrois bien avoir receu le don du los de la maison d'Ieres, car je m'imagine que de Cujes ne me laisra guieres en repos.

J'ay receu la coppie de la lettre de Rome du sr Siton[2] que vous ne m'aviez pas encore envoyée, mais je n'ay pas eu le moyen de la lisre, et vouldroys bien avoir la datte à peu prez de l'année qu'est escritte la lettre du cardinal du Bellay pour faire chercher la procedure contre l'evesque de Como[3], Cesare de Trivulcis aussy evesque d'Apt[4] où j'ay escript pour tascher d'en tirer quelque chose de ce costé là encores s'il se peult, pour servir cez Messieurs du Puy auxquels nous sommes si redevables, et je pense que cela pourra estre aussy du goust de Monsr de Lomenie, car il a un volume de choses ecclesiastiques, où tout cela pourra trouver place. Je n'ay encores peu vacquer à la recherche des papiers que je desirois visiter à mon trez grand regret. A vostre venüe, j'en auray Dieu aydant plus de commodité.

J'envoyay hier par l'ordinaire d'Avignon qui revenoit, avec les lettres

[1] Le médecin marseillais que nous avons déjà souvent trouvé mentionné précédemment en ce recueil.

[2] C'est avec ces mots que commence, dans la copie de la bibliothèque Méjanes (registre III, fol. 175) une lettre du 2 août 1626 qui ne contient pas même le quart de l'autographe.

[3] Côme, en Lombardie, à 40 kilomètres de Milan.

[4] César Trivulce fut évêque d'Apt, de 1533 à 1541.

de Rome, la derniere lettre de Fr. André à M[r] de Mondevergues qui aura soing de la faire rendre, et fis bailler aux Cappucins le pacquet de la Mere de Marseille [1], et la lettre de frere Saulveur comme de coustume.

Je n'ay sceu voir la despesche de Bordeaux, et me resoulds de faire en celle cy tout ce qui est necessaire de peur qu'elle ne demeure en arriere et quand j'auray achevé, si le pacquet de M[r] d'Oppede ne presse, je pourvoiray au faict de Bordeaux; sinon il fauldra attendre la premiere commodité.

Par la despesche de Rome [2], j'apprins de M[r] Aleandro qu'il avoit receu la medaille de l'ordre de S[t] Michel, dont je vous remercie bien fort, mais j'apprins une bien mauvaise nouvelle à sçavoir la mort du pauvre cardinal Sainte Susanne decedé le jour S[t] Pierre 19 juin [3], d'une gangrene qui se mit à un herisipelle soubs son cautere, dont j'ay bien esté affligé. Il a faict heritiers les Jesuites de Viterbe et disposé de la transaction [4] de quelques pensions par des gents de lettres seulement jusques à 5 ou 600 escus, encores que le Pape luy eut envoyé offrir la faculté d'en transferer jusques à trois milles escus s'il vouloit, mais il ne le voulut pas accepter pour davantage [5].

Il me reste à vous dire que j'ay veu cet arrest du Conseil pour la restitution des papiers du Roy, avec la lettre concernant ceux de feu M[r] de Villeroy. Si cela peult sortir son effect, ce sera une trez bonne chose. Mais j'en doubte un petit.

Je suis encores si pressé, que je ne sçaurois travailler à la minutte de cette commission que je ne sois de retour du voyage de Marseille et de la Tour d'Aiguez. Je feray pourtant ce que je pourray pour trouver mes premiers projects. Sinon je recommenceray Dieu aydant à la premiere commodité.

[1] La supérieure des religieuses.

[2] Dans la copie de la Méjanes, où d'ordinaire on abrège beaucoup, on a allongé, cette fois, le commencement de la phrase : « Par une depesche que j'ay receu de Rome... »

[3] Il y a bien *19 juin*, mais Peiresc a évidemment voulu écrire *29 juin*, date certaine du décès du cardinal.

[4] Peiresc a écrit *transation*. C'est un nouveau *lapsus*.

[5] Sur le cardinal de Sainte-Susanne, qui fut un des correspondants et amis de notre auteur, voir le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire en responce de voz deux despesches du 17 et 21 juillet. Si ce n'est que j'ay veu les deux livretz que vous n'aviez pas veu, qui sont certainement curieux. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 2 aoust 1626.

Je trouve certainement bien impertinentes la plus part des lettres dont vous m'avez envoyé la coppie, mais je loue vostre discretion de n'en pas avoir parlé que tout ne soit achevé. Je vous en envoye une où vous verrez comme Court à son accoustumée forge impudemment des impostures contre Mr de la Martelliere. Ainsin faisoit il autres foys contre nous. Je vouldrois que Mr de la Marteliere l'eust veüe, et ce solliciteur, et cez autres qui sçavent bien le contraire, afin qu'ils le cognoissent mieux qu'ils ne faisoient.

Vous verrez aussy la lettre de Mr Bernier, à qui j'attendois pareillement de repondre jusques à ce que Roche aye responce de de Rüa.

David a imprimé un chetif livre qui ne semble point trop mal imprimé; c'est pourquoy je le vous envoye pour le donner à Messrs du Puy tel qu'il est seulement pour la façon. On luy veult faire imprimer une piece qui ne seroit poinct mauvaise. Je vous envoye aussy un petit traicté ou consultation du P. Lorinus de Nepotismo, où je n'ay pas trouvé ce que j'en attendois, mais tousjours se peult il tenir parmy d'autres papiers. Vous le leur pourrez aussy bailler s'il vous plaict en les priant de n'en pas faire de grand bruict, pour conserver le credict.

J'oubliois que vous verrez la responce que m'a faicte Mr Brunet sur l'offre de faire tenir les 6000 libvres à Paris moyennant un et demy pour cent. Vous verrez aussy que Mrs Fraisse m'avoient envoyé demander six vingts escus par un Constans, consul de Marseille, qui me dict estre venu icy afin de prendre 15000 libvres du s^r Gaillard,

pour les remettre à Paris, à un pour cent de gain, qui est bien le contraire des trois pour cent que m'avoit escript ledict s^r Brunet. Je le luy diray un jour allant à Marseille Dieu aydant et à M^r le general Passard.

Vous verrez aussy le coc à l'asne de la response de de Rua, à qui Roche a voulu escrire une lettre des grosses dents dont j'attends la responce avant que luy respondre moy mesmes. Je luy avois desduict les 400 libvres de Besut sur la derniere paye de juin et des 600 libvres de Perussis. Je n'avois jamais voulu accepter la cession et transport, jusques à maintenant que je le fis à condition de ne les desduire que sur la derniere paye.

[*Post-scriptum sur le dos de la lettre.*] Mr Vento frere des dames de Vento est mort en Sion[1] et fut apporté et enterré devant hier à St Saulveur. Madame de Fabregues[2] est morte aussy en mesme temps[3].

CLXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS OU À LYON.

Monsieur mon frere,

J'ay, depuis avoir envoyé ma despesche chez M^r d'Oppede, veu les lettres de Bordeaux, et escript au P. du Val, à frere Cabrier, à frere Chabert, à Mr Fauchier, à Briauson et à Mr de Bellisle, et mis le tout soubs l'enveloppe de Mr de Lomenie. Et Mr du Chaisne vient de sortir

[1] Séon est un quartier rural de la ville d'Aix, à l'ouest de cette ville.

[2] Mme de Fabry-Fabrègues était Louise de Joannis, veuve du ligueur célèbre. Leur fille unique, Antoinette, avait épousé, en 1600, Pierre Decormis ou De Cormis, assesseur d'Aix, puis avocat général au Parlement.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 411. Autographe.

de ceans et me dire qu'il a lettre de son gendre Montauban portant que c'est luy qui avoit faict brusler sa grange propre et quelques autres d'autour de Menisson, pour n'en accommoder les assiegeans, qui le debvoient bloquer de plus prez seulement aujourd'huy. Qu'il est adsisté du s[r] de Montbrun filz, qui souloit commander à Montauban, et autres de ses amys, qu'il ne laisse pas de joüer tous les jours à la Paulme avec eux attendant le siege, et qu'il pense avoir assez de temps pour remettre la place au Roy quand il sera en Daulphiné, et non autre.

Je demeure, Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 2 aoust au soir 1626[1].

CLXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À LYON,

CHEZ MONSIEUR DE FETAN.

Monsieur mon frere,

Je viens de recevoir de Grenoble la coppie de la ratification du conte de Sault du 25 juillet avec lettres du Prieur qui faulte de chevaux s'est

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 414. Autographe. A cette lettre est jointe une note autographe et chiffrée adressée «à mon nepveu Jean Berger praticien à Paris». La voici : «9 heures, 2 aoust. Beauchamp parlant à Brison luy voulut conseiller d'envoyer au Roy mesmes les offres qu'il avoit faictes au Connestable. L'aultre luy dit qu'il n'oseroit à cause de la jalousie du Connestable à qui le marquis de Bressieux estoit venu suspet pour estre trop au Roy et de faict il envoya à luy son traicté. Au contraire Montauban, qui avoit accordé son traicté plustost que l'aultre, pour avoir envoyé un gentilhomme au Roy entra en disgrace et en envoya un second qui fut retenu et enfin en a envoyé un troisiesme desguisé, en haine de quoy il a esté incontinent bloqué et luy a t'on dit qu'on ne luy pardonnera jamais et qu'on le ruinera devant qu'il ait des nouvelles du Roy.»

embarqué pour venir du costé d'Avignon. J'ay en mesme temps receu vostre despesche du 24e et rendu toutes voz lettres. Et communiqué à Mr d'Oppede ce qu'il luy falloit, lequel envoya maintenant ses lettres adressées au cousin Aguillenqui lesquelles j'envoye à Mr de Lomenie. Le Prieur m'escript qu'il vous a adverti de la ratification par le lieutenant Arnaud de Forcalquier[1] de sorte que je crois que vous serez party le jour d'hier, ou que vous partirez mardy prochain, Dieu aydant. Toutefoys en cas que vous eussiez eu occasion de retarder, tousjours celle cy vous y pourra trouver, et en ce cas si vous faictes giste ou disnée à Bosny[2], enquerez vous un peu si vous y pourriez voir les originaux des tiltres et pancarthes qu'on dict y estre conservées avec les seaux de quelques Roys de Jerusalem, et mesmes de la celebre Mellusine, qui meriteroient bien d'estre veus et moullez si faire se pouvoit. Ils sont en la commanderie de l'hospital St Esprit. Je pensois bien avoir trouvé la feve au gasteau, au premier aspect de l'extraict de Mr du Chesne pour nostre Gilbert, mais j'y ay esté deceu; toutefoys il le fauldra bien examiner, et j'espere qu'il s'y trouvera encores quelque chose de bon. Je ne vous puis entretenir comme je vouldrois parceque je m'en vay monter à cheval pour aller à Aubagne voir Mr de Marseille et travailler à l'accommodement des dames de St Saulveur. Nous dirons bientost de vive voix, avec l'ayde de Dieu, ce que nous pourrions escrire. Cependant je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 5 aoust, à 4 heures du soir, 1626[3].

[1] Sur le lieutenant André Arnaud, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 159; III, 717).

[2] Aujourd'hui Bonny, sur la rive droite de la Loire, commune du canton de Briare, arrondissement de Gien. Cette dernière moitié de la présente lettre devient un *post-scriptum* de la lettre plus haut citée qui porte la date du 2 août dans la copie de la Méjanes.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 415. Autographe. Suit (fol. 416) un duplicata non signé de cette lettre, qui porte à l'extérieur, sur l'adresse : « Recommandé chez Mr de Loménie. » Dans ce duplicata Peiresc a écrit en interligne ces trois mots : *Bosny sur l'Oire.*

CLXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À PARIS.

Monsieur mon frere, me voicy de retour d'Aubagne où j'ay obtenu de Mr de Marseille la grace de cez pauvres religieuses de St Saulveur, dont nous concertasmes les articles de concordat par provision, et les fismes signer aux parents des parties, soubs le bon plaisir des religieuses, lesquelles ne feront pas je m'asseure difficulté de les accepter reciproquement, de sorte que je m'en revins icy incontinant croyant bien que le Prieur de Roumoules seroit arrivé. Mais je trouvay qu'il en estoit reparty pour courir aprez moy, et avoit prins le chemin de Marseille. Il est vray que ne m'y trouvant pas il s'en est revenu icy, et m'a rendu les originaulx en forme bien authentique, et m'a dict que Mr Jacquet estoit allé en poste à Paris pour une affaire, où il pensoit que vous luy peussiez rendre quelque service, de sorte qu'il pense que cez lettres cy vous y trouveront encores. Tousjours les adresserons nous à Lyon, et estant trop pressé pour vous escrire attendu la haste du courrier du païs qui va en Cour et qui laisra nostre pacquet à Lyon, je finis en vous accusant seulement la reception de vostre despesche du 28me où j'ay esté ravy de voir d'abord la lettre de ce traistre Boumard. En mesme temps Roussignolz m'a apporté un autre pacquet de Brianson du 28 juillet, mais je n'ay pas encores peu lisre ne l'un ne l'autre, et suis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 8 aoust 1626.

Je m'en vay demain à la Tour d'Aygues Dieu aydant avec le Prieur.

[*Post-scriptum au dos de la lettre.*] J'oubliois de vous accuser la reception d'un pacquet de Mr Jacquet avec le don et remise du loz et prelation de partie de maison acquise par de Cujis, datté du dernier janvier 1626[1].

CLXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À RIANS.

Monsieur mon frere,

J'ay receu la vostre d'à ce matin et loüe Dieu de la conversion de tout ce peuple[2], priant humblement sa divine bonté de leur toucher le cœur en sorte qu'ils ne songent plus qu'à vivre en paix et repos à l'advenir comme nous ferons de nostre costé Dieu aydant. Fabre et Gaspard Court me sont venus voir à ce soir pour m'apporter voz recommandations, et m'ont dict qu'ils ont assisté à ce matin au service de l'anniversaire de feu mon pere, où tout le peuple estoit assemblé, disoient ils, en fort grand nombre. Dieu luy veuille avoir faict paix et donné place en son sainct paradis d'où je me promets qu'il aye cognoissance et contentement de tout ce qui se passe là.

Au reste j'ay faict partir la despesche que vous sçavez, et ay escript entr'autres à chascun de Messrs du Puy, ayant renvoyé à l'aisné ses expeditions et au puysné le Corrio[3], et ay pareillement escript à Messrs Cardon, et leur ay mandé que j'attendois responce de Mr Bernier, pour faire voir ce que je debvois à Mr de Seve, et que vous passeriez par Marseille en vous en revenant et verifieriez le tout sur ses livres de raison[4], pour incontinant acquitter tout ce qu'il y auroit de reste.

[1] Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr., n° 5171, fol. 417. Autographe.

[2] Le peuple, c'est-à-dire les habitants de Rians, les anciens adversaires des Fabri.

[3] Sur l'historien Bernardin Corio, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 80 et suiv.).

[4] Dans le sens primitif de livres de comptes, *libri rationum*.

Nous sommes tousjours aprez nostre traicté d'accommodement. Nous en sçaurons Dieu aydant demain le faict ou le faillir. Je viens de recevoir une lettre de Mr Fiobet avec le resultat du procez de Terragon, qui est un beau supplement à celuy de Camredon. Je vous envoye l'un et l'autre, afin que vous les voyiez avant que de passer plus oultre, y ayant une particularité de la negociation de Mr Galand, qui me semble grandement advantageuse pour luy, mais la mort du pauvre Mr Catel m'a bien affligé et crois que vous la sentirez bien aussy [1].

Le mulletier s'en retourne et porte ce que vous avez demandé, ensemble ce qu'a demandé mon cousin de Meaux, à qui je baize trez humblement les mains comme aussy à mon cousin de Chavery, à mon cousin Duranty le cadet, et à Monsieur son aisné, mon procureur special, sans oublier Mr Pasqueti, Mr de Rians, Mr le prieur Coquillat et Messieurs ses freres, Mr Astier et autres, et le plus gros baisemains de touts au plus gros de la trouppe [2] que tout le monde est venu chercher ceans aujourd'huy aussy curieusement que s'il eust couru fortune de se perdre dans la paille comme une esguille. Il m'entendra bien sans plus grande designation et je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce IX novembre 1626.

Mr d'Arene de Cuers m'a envoyé un petit fagot de ses Anemones que je pourrois bien envoyer à Mr Robin par la premiere commodité. Si je l'eusse eu un peu plustost, je l'eusse baillé à Mr Passard. Je viens de les ouvrir et les ay trouvées dans leur motte de terre, ne pensant pas que ce soit grand chose. La feuille en est fort petite [3].

[1] Sur le magistrat historien Guillaume de Catel, qui était mort à Toulouse le 5 octobre 1626, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 155 et *passim*).

[2] C'est-à-dire Valavez lui-même. Toute cette fin de lettre est charmante de verve et de gaîté.

[3] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 422. Autographe.

CLXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À MARSEILLE.

Monsieur mon frere,

Je vous ay escript en responce des vostres de Beaugentier et ay adressé mes lettres à Toullon chez Mr Chabert pour les vous faire tenir en passant par là, où ce que vous aurez trouvé de quoy donner de l'entretien à M^r le commandeur de Fourbin si elles y sont arrivées à temps. J'ay depuis eu par la voye d'un voiturier un autre pacquet de M^r d'Oppede datté à Roane du 7 de ce mois avec diverses lettres que j'ay rendues. Il avoit lors desjà appris l'affaire de Mr Seguiran et monstroit grand desir qu'elle se peult accomoder au contentement des uns et des autres. Il en fust parlé hier dans la Compagnie les Chambres assemblées, où l'on reffuza des expediantz offertz de la part de Messrs des Comptes pour l'accommodement des deux compagnies, qui sembloient neantmoins debvoir estre acceptez. Mais la brigue l'emporta, de façon que je n'y vois plus guieres de responce d'accommodement à mon grand desplaisir. Je crains bien que cela n'oblige Mr de Bouc à un facheux voyage. Il fauldra voir ce que Dieu en vouldra ordonner. Cependant n'oubliez pas estant à Marseille de prendre de Mr de Rua le billet de nostre provision de sel à raison de dix olles comme l'année passée affin de la pouvoir envoyer querir avant le plus grand hiver. Taschez de voir en passant par Marseille ce menuisier flamand qui travaille à mon cadre en façon d'ebeniste pour le tableau du Camayeul de Mr Rubens pour voir s'il sera bien advancé; il travaille dans St Victor. Le sieur Cesari le cognoit bien. Je vous prie de voir aussi le sieur Gilly, homme de Mr Cassagnes[1], qui m'a faict feste de certaines empreintes de soulfre que vous me pourrez apporter si vous jugez qu'il y ayt rien qui vaille. Et si Sandrin vient avec vous, voyez de luy faire achepter

[1] Domestique (dans le sens relevé) du docteur Cassagne, son secrétaire.

IMPRIMERIE NATIONALE.

un peu de provision de sucre de la sorte qu'il sçaict estre propre pour noz pommes et qu'il ne sente poinct le saffran. Madame Bourgoigne m'en avoit achepté l'année passée qui s'estoit trouvé excellant et en un besoing le sieur Demmartin, marchand grossier[1], qui estoit mon hoste, feroit bien cela. Il est fort voisin de Dignoly. Je vous ay adverti que Mr de Gomerville partit lundy ne m'ayant adverti de son despart que l'avant veille et n'ayant poinct voulu prendre d'argent de ses livres. De sorte qu'il m'osta le loisir d'envoyer chercher à Marseille quelque vane ou autre chose que je lui eusse volontiers envoyée jusques à la valleur d'une vingtaine d'escus et que je voudrois bien envoyer à Paris. Simeonis me dict que Madame de Gomerville avoit eu grande envie de recouvrer quelque petite guenuche et quelque bon perroquet, mais qu'il n'en avoit poinct sceu trouver à Marseille. Aussy bien seroit il malaisé de les envoyer à Paris pendant l'hiver. Mais on pourroit mettre ordre, s'il s'en peult recouvrer entre cy et le bon temps pour luy en faire passer envie. Je suis constraint de finir pour aller au palais et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 18 novembre 1626.

Faites, je vous prie, demander si tous cez vaisseaux arrivez de Levant n'ont poinct apporté de Maroquin rouge[2]. Serpoullier de Grenoble me dict hier qu'il avoit lettres de ce pais là portant que Mr l'Archevesque d'Aix y estoit arrivé le unziesme et s'en estoit allé à la Chartreuse pour n'y estre que deux jours et peu aprez s'en revenir en ce pais icy aprez fort peu de sesjour à Grenoble; j'estime prou qu'il ne vouldra pas attendre le grand hiver; et adjouste que Monsr Marchier

[1] C'est-à-dire très probablement marchand en gros.

[2] Le maroquin rouge fut toujours l'objet des préoccupations et des préférences de Peiresc pour qui, semble-t-il, un volume n'était pas convenablement relié s'il n'était habillé de maroquin rouge.

debvoit estre icy la semaine prochaine; nous en aurons à mon advis bientost de nouvelles. Il est venu icy un homme de Carcassone de ma cognoissance qui n'en est party que despuis huict jours, lequel m'a assuré que l'assemblée de Castres tenoit encores et qu'elle avoit envoyé vers le Roy pour diverses occasions et entre autres pour avoir permission de nommer à la charge du presidant de Vignolles[1] dont il attendoit encores responce avant que rompre leur assemblée, de façon que nous ne sommes pas encore quictes de ce costé là si ce n'est qu'il prinst fantesie à Mr Gallant de se contenter de prendre la charge dudict feu presidant de Vignolles et que sa femme y voulust consentir, ce qui luy fairoit differer à un autre temps la courvée de Provence. On m'a dit que Beyssan est venu de la Cour en poste. S'il a apporté quelque chose concernant son expedition, je pense bien que vous aurez moyen de l'apprendre. Je fais estat de vous envoyer toutes les lettres que j'ay eues pour vous de la Cour ou d'ailleurs, mais parceque Mr le presidant Carriolis m'a envoyé dire qu'il veult faire courir une depeche, je les ay retenues affin d'essaier de respondre moy mesmes à vostre place si j'en puis trouver le temps. Cependant de peur que si vous n'avez receu mon pacquet de Toullon vous ne demeuriez sans nouvelles, je vous renvoye une autre coppie de la Gasette qui en avoit esté tirée[2].

CLXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À MARSEILLE.

Monsieur mon frere, je vous attendois aujourd'huy, ne pensant pas que vous eussiez faict tant de sesjour à Beaugentier et croyant que vous

[1] Jacques de Vignolles fut d'abord conseiller (1595), puis président de la chambre de l'Édit de Castres. Voir son article dans *la France protestante*. Il est souvent nommé dans le recueil des *Lettres missives de Henri IV*.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 424. Copie.

eussiez faict dessein de vous trouver à la ceremonie qui se faict demain aux religieuses de Ste Marie, lesquelles renouvellent annuellement tous leurs vœux solemnelz le jour de la presentation Nostre Dame qui est demain où nous assisterons Dieu aydant à l'issue du palais. Mais j'ay aujourd'huy receu une lettre de Mr d'Arene[1] dattée du 18 portant qu'il avoit esté quatre jours avec vous à Beaugentier et que vous ne faisiez que partir pour aller à Ieres de façon que je pense que les lettres que je vous avois addressées à Toulon auront eu loisir de vous aller chercher jusques à Ieres, et celles que je vous avois envoyées à Marseille soubz l'addresse de Mr Vias[2] vous y attendront plus long temps que je ne pensois. Et pense que celle cy aura encore assez de temps pour vous y attaindre avec une petite gasette qui sera cy joincte, laquelle j'ay faict extraire à ce soir d'une despeche que je viens de recevoir où il y avoit de lettres de Mr de Lomenie du 3e et 5e, de Mr Pelletier du 4e, du cousin Aguillenqui du 6e et de Mr de Fetan du 11e. Monsr de Lomenie accuse la reception de voz lettres du 13e et 23e du mois passé et dict que Mr du Puy s'estoit trouvé present et avoit pris ce qui le concernoit et qu'il avoit envoyé le pacquet de Mr Robin. J'ay encores aujourd'huy receu de lettres de Monsr de Mondevergue portant qu'il attendoit Mr l'Archevesque d'Aix dimanche ou lundy et desja son carrosse à six chevaux y estoit arrivé avec deux hacquenées, qu'il y attendoit deux charretées et quelques charges de mulet de ses hardes et qu'il vous attendoit vous en bonne devotion.

Au reste si vous passez par Marseille n'oubliez pas de voir Mr Bernier et taschez de voir par son livre l'article de ce que je luy envoyay dernierement pour le port de voz dernieres balles affin qu'il en remboursast Mr de Seve, comme aussy quelques autres articles non seulement du remboursement, mais d'advanses que je luy avois faictes à mesmes fins pour des fournitures dudict sieur de Seve de l'année 1624 affin que je puisse clorre ce compte là au juste. Si vous pouvez aller à St Victor enquerez vous, je vous prie, de ce que m'a dict aujour-

[1] Sur le sieur d'Arène, voir le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*) et aussi notre tome V.

[2] Balthazar de Vias, parent et ami de MM. de Fabri.

d'huy le filz de M[r] le conseiller Ollivier, sçavoir est que cez moines ont faict quelques reparations à la porte de l'eglise qui leur ont faict deterrer diverses pieces antiques et fragmentz de tombeaux fort curieux, et entre autres une fort belle inscription grecque, laquelle les massons estoient aprez de gaster. Il fauldroit bien voir ce que c'est. Si c'estoit rien qui vaille et qui ne fust pas recouvrable, moyenner au moins qu'elle ne fust pas rompue, ains applicquée à quelque lieu permanent[1]. Si vous en parlez à M[r] Gerente, il est homme pour en venir à bout facilement. Et si en revenant de Marseille icy le temps vous permet de passer du costé de la Floride[2], vous pourriez voir la bastide de M[r] d'Antelmi pour prendre l'inscription d'une pierre antique que M[r] d'Antelmi m'a offerte et que j'accepteray si je trouve qu'elle vaille la peine de la faire apporter. Je serois bien ayse aussy que vous puissiez visiter M[r] de S[t] Victour, prieur de la Celle[3], pour le salluer de ma part et luy rendre raison de ce que vous avez trouvé dans son eglise de S[t] Pierre et à la Gayolle[4], sur quoy je finis, demeurant, Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce vendredy au soir 20 novembre 1626[5].

[1] On reconnaît là le fervent archéologue qui chercha toujours à sauver les choses antiques.

[2] La Floride était la retraite champêtre du premier président du parlement de Provence, Guillaume du Vair, au terroir de Marseille, à mi-chemin des Aygalades.

[3] La Celle, aux portes de Brignoles, était un très ancien prieuré, dépendant de Saint-Victor de Marseille et qui percevait la dîme de Brignoles et lieux voisins.

[4] La chapelle de Notre-Dame de la Gayolle, qui remonte aux premiers temps du christianisme, était une dépendance du prieuré de la Celle.

[5] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 426. Original.

CLXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À MARSEILLE,

CHEZ DIGNOSCI, PREZ LA PLACE NEUFVE.

Monsieur mon frere,

Si vous estes à Marseille, vous y recevrez cette lettre avec deux autres despesches precedantes adressées à Mr Viaz. Je vous ay envoyé homme exprez sur le chemin d'Aubagne et de Signe[1], pour vous faire la mesme priere que je vous faicts par celle cy, de vous en venir le plus tost que vous pourrez, tant pour vous trouver icy à l'arrivée de Mr d'Aix, qui debvoit estre à ce soir en Avignon, que pour vous trouver au depart de Mr de Bouc qui s'en va mecredy en Cour. Et je serois bien fasché que vous eussiez manqué de le voir et de l'entretenir au prealable. J'ay aujourdhuy receu afforce nouvelles de la Cour du 10 que je vous garde pour ne sçavoir par où les vous [faire tenir] seurement, ayant resolu de hazarder deux autres lettres semblables à celle cy, l'une par la voye de St Maxemin, et l'autre par le droict chemin de Toullon, afin que quelqu'une vous puisse rencontrer. Je vous attends donc en bonne devotion et demeure,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 21 novembre 1626, à XI heures du soir.

J'envoye à Mr Viaz un pacquet de frere André pour la Mere Bonne Cappucine, et un de Mr de la Fayette[2] pour Malte au chevalier de la Fayette son frere soubs une enveloppe de Mr Guittard à Madelle Napolon[3].

[1] Pour *Seyne*. — [2] Voir le recueil Peiresc-Dupuy, *passim*. — [3] La femme de Sanson Napollon.

Si vous vous trouvez là, vous pourrez vous enquerir des commoditez de le faire seurement tenir à Malte[1].

CLXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

EN ARLES.

Monsieur mon frere,

Une heure aprez que vous fustes parti la fille de François le Long fit apporter ceans une corbeille dans laquelle y avoit une demi douzaine de plantes de Jaussemin dans leur terre fort mouillée et lesdictes plantes neantmoins fort dessechées et fort malades pour ne dire du tout mortes la pluspart. Et de faict Monsr Danmartin escripvoit que le s^r^ Belenger en avoit conceu si mauvaise opinion qu'il n'avoit pas daigné de le nous envoyer et n'en eut rien faict sans que luy luy donna courage de les nous laisser porter affin de hazarder s'il en pourroit eschaper quelqu'une. J'envoyay à mesme temps chercher Monsr d'Arene qui de bonne fortune n'estoit pas encores parti, lequel en trouva une bien apparemment vive et quelque autre qui n'estoit pas du tout morte; il fut d'advis de les envoyer incontinent à Beaugentier pour voir si elles se pourroient ravigourer. Je fis donc incontinent partir nostre muletier avec un de ses muletz qui s'en alla encores coucher à Tourvez[2] ou à St Maximin et M^r^ d'Arene me promit d'estre aujourdhuy à Beaugentier pour l'ayder à les mettre en terre. Je luy recommanday fort de les faire bien loger à l'abry, et neantmoins de les faire couvrir du grand hale du soleil pour quelques semaines, et s'il en peult eschaper quelque pied, il fauldra puis voir de les faire loger en des vases pour les conserver. Aujourd'huy j'ay receu une lettre dudict sieur Berengier qui accuse la reception de la vostre et de celle de Monsr d'Orleans[3] et

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 428. Autographe.

[2] Pour *Tourves*.

[3] Gabriel de l'Aubespine, si souvent mentionné en toute cette correspondance.

mande que les Grenadiers avoient esté rejectez dans la mer par la tempeste, et promet d'en faire revenir d'autres pour l'année prochaine, ensemble d'autres Jossemins. Je luy fairay responce, et escriray à Monsr d'Orleans et possible luy envoyeray je les lettres dudict sieur Danmartin et dudict s^r Berengier affin qu'il voye de quoy nous luy sommes redebvables, mais j'attandray la response de mes lettres de Rome pour luy rendre raison par mesme moyen de ce qu'il attendoit de la bibliotheque Vaticane, esperant que nous les aurons dans la fin de ceste semaine Dieu aydant.

Cependant nous pourrons sçavoir plus particulierement en quel estat ont esté trouvées lesdictes plantes lorsqu'on les aura changées de terre, ce que j'ay esté d'advis de faire de crainte que la terre où elles estoient n'eust esté mouillée d'eau de mer. Le dict sieur Danmartin mande que les siennes ne se pouvoient encores recouvrer de deux ou trois jours, ce qui me faict avoir grand regret qu'elles ne perissent dans leur mouilleure d'eau de mer. J'oubliay de vous dire à vostre despart que Mr du Puy m'avoit demandé un exemplaire de l'entrée du Roy en Arles[1]. Si vous en pouvez recouvrer un, ce sera pour luy. Mais il fauldroit tascher de l'avoir en blanc plustost que relié.

Je vouldrois bien aussi que vous vous fussiez enquis soigneusement si despuis l'an cinq centz quatre vingt en ça il n'a pas esté tenu quelque sinode provincial en Arles comme il a esté faict en toutes les autres metropoles du Royaulme pour la refformation de la discipline ecclesiastique, et si on ne l'a pas faict imprimer comme fit Monsr de Canigeani[2] celluy de ceste ville et comme ont faict plusieurs autres ceux de leurs provinces, auquel cas il fauldroit tascher d'en avoir un couple d'exemplaires l'un pour Monsr du Puy et l'autre pour moy; sinon, en cas qu'il ne soit poinct imprimé, je vous prie de tascher de voir l'original dans les Registres et le prendre extraict au moings de l'inventaire des cha-

[1] *Entrée du roi dans la ville d'Arles*, le 29 octobre 1622 (Avignon, Bramereau, 1623, in-fol.). Voir recueil Peiresc-Dupuy (I, 252).

[2] Alexandre Canigiani, qui fut archevêque d'Aix depuis l'année 1576 jusqu'au 21 mars 1591.

pitres et moyenner la permission d'en faire tirer coppie au long, car j'y employeray par aprez le s[r] Guillot qui travaille maintenant ceans pour moy comme vous avez veu, lorsqu'il sera de retour chez luy en Arles. Si en courant les tiltres des chapitres vous rencontrez celluy de sacramento matrimonii, prenez, je vous prie, la peine de le lire et de prendre garde s'il ne porte pas la deliberation de faire publier le decret des mariages clandestins du Concile de Trente et prenez garde tout au commancement des actes dudict Sinode en quelz termes il parle de la reception du Concile de Trente. Mons[r] le chanoine Saxi, à qui je vous prie faire mes recommandations, est assez vieil pour se souvenir de tout ce qui y aura esté faict sur ce subject[1] et pour vous indiquer les lieux où pourra estre l'original ou bien les coppies imprimées si l'edition en a esté faicte, et sçaura par mesme moyen si jamais ledict concile provincial aura esté approuvé en Cour de Rome comme l'ont esté tous les autres semblables où ils ont esté tous examinez à la Congregation des Cardinaulx et corrigez.

Mons[r] Neron revint hier d'Ieres en bonne santé Dieu mercy ayant laissé sa roüe bien achevée, mais les grandes eaux empeschent d'aller sur les lieux et de pouvoir cruser le puis necessaire, de sorte que S[t] Jullien luy conseilla de s'en revenir pour donner loisir à la vuidange des eaux, et l'homme que sa femme luy avoit envoyé exprez a encores servy pour haster son retour. Il me dict que noz sels avoient esté achevées de lever entierement, ce que mon cousin d'Orves me confirma, mais j'eusse voulu sçavoir la quantité precise qu'il s'y en estoit trouvé. Il vit en passant le Prieur de Beaugentier, qui le chargea de deux petites boites de fleurs entre lesquelles estoit la Rose variée et la Rose velutée fort brune, mais ce n'estoit pas grand chose. Il y avoit quelques Tulipes qui estoient encores moins que cela, et l'Yacintus comosa que je trouve jollie, ensemble l'Ornitogarum Arabicum, la Renoncule jaulne double et quelques Encoulies[2] meslées de blanc et de violet qui estoit

[1] Sur le chanoine Saxi, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 252; II, 324). C'est l'auteur de l'*Entrée du roi dans la ville d'Arles*.

[2] Pour *Ancolies*. Le *Dictionnaire général de la langue française* indique l'ancienne forme *Anquelie*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ce dont je ne m'estois poinct encores apperceu. C'est tout ce que j'avois à vous dire et que je suis tousjours,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 17 may 1627.

Je n'entray pas hier au matin; on fit à croire à Mr Flotte que j'estois allé en Arles dans le carrosse et qu'il debvoit prendre la poste pour y accourir. Il pressa fort Mr de Paule de vouloir estre de la partie lequel se faisoit prier; enfin il desfraya longuement la compagnie là dessus, et sur ce qu'aulcuns dirent que la visite des Maries estoit assignée au lundy de la Pentecoste, il se resolut de partir seulement vendredy prochain qui est ordinaire et où il n'y a rien à perdre au Palais. Il voulut faire à croire qu'il avoit esté fort prié d'aller à ce voyage dans le carrosse, mais qu'il s'en estoit excusé, pensant despescher le procez de Mr le conseiller Junius de Thoulouse, à quoy on ne pense pas. Quelqu'un luy dict que Quaissani disoit que les places du carrosse s'estoient trouvées toutes prinses quand il avoit desiré de s'y loger. On s'en donna bien du passe temps, se dict on. Nous allons à l'examen de Mr de Mourier.

[*Plus ces deux lignes qui ne sont pas autographes, mais de la main du secrétaire auquel Peiresc avait dicté la lettre :*] Je vous prie de faire mes recommandations à Mr Marchier et à Mr de Chavary, mon cousin[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 439. Original.

CLXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

BARON DE RIANS, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À YERES.

Monsieur mon frere,

Ayant apprins par Mr de St Jullien la commodité qui se presentoit de vous escripre à Yeres, j'ay esté bien aise d'avoir moien de vous faire un petit mot pour vous dire que j'attendz icy demain le bastard de Montredon[1] qui a eu toute sorte de contentement de Mr le commandeur de Fourbin et luy a promis de prendre icy demain au soir les nouvelles de l'ordinaire pour se rendre mercredy au soir à Tholon par qui je luy feray part des nouvelles que nous aurons demain au soir et le prieray de les vous envoier par aprez soit à Yeres ou à Beaugentier selon le lieu où vous vous trouverez. C'est pourquoy il sera bon que vous faciez sçavoir à luy ou à Mr Chabert en quel lieu vous serez. Cependant ce jeune homme s'en est allé porter les nouvelles à son pere du favorable traictement qu'il a receu de Mr le Commandeur, lequel y a proceddé avec tant de surabondante courtoisie qu'il ne se peut rien dire de plus.

Au reste je viens presentement de dire à Dieu à Mr le mareschal de Crequy chez Mr de Guise à l'issüe de son soupper où il m'a faict tant de caresses et à mon nepveu qu'il ne se peut rien dire de plus jusques à laisser Mr de Guise pour me conduire jusques à demy de la montée, auquel endroict j'ay eu grande peine de le faire arrester. Il n'a poinct oublié de me parler de Court et m'a dict qu'il nous diroit ce qu'il luy avoit dict touchant la faulte par luy commise de ne nous avoir poinct veuz. Hier l'affaire de Madc la Mareschalle faillit d'estre rompüe de rechef sur ce que remettant les papiers des deniers de la banque de

[1] Montredon est une localité des environs de Marseille, vers Mazargues.

Lyon elle avoit declaré que pendant ce procez elle en avoit exigé trente mil livres, sur quoy Mr le Mareschal faisoit de grandes exclamations et reproches de mauvaise foy avec tant plus d'ardeur que cela joinct aux douze mil livres de la demye année assignée là dessus en execution de la transaction et quatre ou cinq mil livres à quoy s'estoient obligez icy le sr Aubier et Martin depuis l'introduction du procez pour le deffrayement du train de Madame, il ne restoit pas de quoy rembourser Mr Deagon[1] pour le desgagement de la terre de la Tour d'Aiguez. L'on estoit desja bien avant dans les pleurs, mais enfin Mr de Guyse se rendit l'entremetteur et partagea le differend en sorte que de ladicte somme de trente mille livres Madame de Crequy se chargea d'en rembourser quinze mille et Mr de Crequy s'est departyt des autres quinze mille et aprez Mr de Guyse mena Mr de Crequy chez Made sa femme où les caresses furent plus grandes que jamais de part et d'autre. Aujourdhuy deux de ses damoiselles l'ont quittée, à sçavoir la Vaulbonnet et l'Angloise, ce qui n'a pas esté sans de grandz pleurs reciproques. On dict qu'elle reigle et retranche son train, mais neantmoins on dict qu'elle va prendre à son service la fille d'Aygosi qui est un merveilleux commancement de reformation. Mr de Crequy doibt partir demain au matin devant le jour dans le carrosse de Mr de Guyse qui le doibt mener à Valence dans deux jours.

Il s'est descouvert à Montpellier une entreprinse des huguenotz pour le jour de la feste Dieu lesquelz pendant la procession debvoient sortir de leur temple où ils avoient faict jetter des armes insensiblement pour se rüer les uns sur les principaulx qui suivroient la procession et les autres sur une des portes de la ville où Mr de Rohan se debvoit venir presenter avec 8000 hommes. Le baron de Mesley[2] estoit à une des portes de la ville et voyant entrer un paysan l'interrogea si à propos et si artificieusement qu'il le descontenança et le mit en telle bredouille que pensant bien faire il laissa tomber par terre un pain qu'il portoit,

[1] Serait-ce Guiscard Déageant, mort premier président de la Chambre des comptes de Grenoble en 1639?

[2] Audard de Fromentières, baron de Meslay, était premier capitaine au régiment de Normandie.

lequel fut recueilly; incontinant ouvert on y trouva une lettre addressée à un certain Tresorier qui estoit du complot qui fut saisy en mesme temps avec dix ou douze autres accusez tant par ce paysan desguisé que par le dict Thresorier ausquelz on faict le procez bien vifvement.

Il est venu un courrier de la Rochelle party le 16 qui n'en dict rien de nouveau de plus que ce que nous sçavions lequel a apporté des lettres patentes pour la continuation de nostre Parlement qui ont esté veriffiées à ce matin soubz certaines modifications de ne travailler que inter volentes, hors des affaires du Roy et des matieres de vaccations. Mr de Guyse m'a dict qu'il vouloit aller dans le Parlement et porter une protestation par escript qu'il ne pouvoit mener ses navires au Roy s'il n'avoit le fond assigné sur les Editz pour lesquelz on dict que ladicte continuation a esté faicte et dict qu'il a receu une lettre de Mr le Cardinal portant qu'il n'y a rien de changé depuis le dessein qu'on avoit faict de joindre les navires du Roy avec ceux d'Espagne et de Dunquerke pour aller attaquer les Anglois jusques chez eulx si besoing est. Quelqu'un m'a voulu dire qu'il y a une declaration du Roy pour revocquer la continuation du Parlement si tost qu'on aura parlé des Edictz, à laquelle je ne pense pas qu'il se trouve de grande difficulté, attendu qu'on eust esté bien ayse d'avoir quelque pretexte de ne poinct veriffier les dictes lettres de continuation, mais il y avoit une chose qui fermoit la bouche à tous ceux qui avoient le plus d'envie de s'en excuser, sçavoir est que le Roy mandoit aux genz tenantz son Parlement d'en continuer la fonction et exercice, avec cez termes : *comme nous vous avons continué et continuons par cez presentes*, car il attribüe à ses officiers et leur interdit la jurisdiction quand bon luy semble sans que cela soit subject à aulcune controverse.

Mr de Guyse a dict aussy d'avoir lettres de Mr d'Alincourt[1] portant que l'affaire de Mr de Mantoue s'accommodoit et que l'Espagnol donnoit Cremone et le Cremonois, demeurant le Montferrat en partage moictié

[1] Sur Charles de Neufville, marquis de Villeroy et d'Alincourt, gouverneur du Lyonnais, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 751).

au duc de Savoie et l'autre moictié à l'Espagnol à condition de raser Cazal, mais cela n'est pas encor faict.

Je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce lundy au soir 26e juing 1628.

Mes trez humbles recommandations à Mr et Made d'Orves, à ma nourrice et à Mr le Prieur de Beaugentier[1].

CLXXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À YERES OU À BEAUGENTIER.

Monsieur mon frere,

Suyvant ce que je vous escrivois hier au soir, le sr Michel de Montredon s'en va porter à Mr le Commandeur ce que nous avons eu par cet ordinaire. Je luy mande qu'il vous en fasse part aprez l'avoir veu, n'y pouvant adjouster si ce n'est que l'escritteau des Rochellois sur la poitrine de leur Anglois chassé, avoit son adresse au Cardinal en termes fort injurieux[2], dont ils pourroient bien un jour porter la folle enchere. Mr de Crequy est party à ce matin sur les 7 heures dans le carrosse de Mr de Guyse et deux heures aprez est arrivé un gentilhomme de

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 433. Original.

[2] J'ai interrogé sur ce point M. Georges Musset, archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque de la ville de la Rochelle, et voici ce qu'il a bien voulu me répondre : «J'ai eu beau compulser toutes nos chroniques, depuis Mervault jusqu'à Colin, je n'ai rien trouvé concernant cette curieuse anecdote de l'Anglais à l'écriteau. Il y eut bien aux environs de cette date une échauffourée d'Anglais dans la place de la Rochelle, mais aucun d'eux que je sache ne fut conduit hors des murs.»

Mr de Montmorency disant qu'il s'en venoit icy voir Mr de Guise, et croyoit on que Mr de Crequy deubt revenir. Je ne sçay ce qu'ils auront faict en chemin. Mr de Crequy prenant hier au soir congé de Madame, comme elle pluroit (*sic*), luy dit pour consolation qu'elle avoit tort de pleurer, qu'elle debvoit estre plus contente que jamais, qu'il s'en alloit de son costé vivre en toute liberté, qu'il ne tiendroit qu'à elle d'en faire de mesme du sien, et qu'elle n'y entendroit rien si elle ne le faisoit. En entrant cez jours passez à la Comedie, il trouva un peu de presse qui l'empeschoit de passer assez avant, il dict tout hault qu'il s'estonnoit qu'on ne luy fit place estant homme de marque et portant des branches cappables de heurter bien du monde de toutz costez. Cez gents se mocquent bien de tout ce qui est au dessoubs d'eux. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 27 juin 1628.

On venoit aujourdhuy querir les sacs de Cujes[1].

CLXXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À BEAUGENTIER.

Monsieur mon frere,

J'attendois à ce soir de voz nouvelles, et à faulte de laquay pour vous en envoyer, j'avois stipulé du filz du messager de Toullon qu'il passeroit par Beaugentier en allant pour vous rendre ma despesche. Mais l'homme de mon cousin m'estant venu advertir à ce soir qu'il s'en alloit à Yeres, j'ay mieux aymé luy donner mes lettres tant de l'ordi-

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 435. Autographe.

naire du jourd'huy, que du sieur de Grandpré de qui j'en eus une du 15me du Camp escritte de la main de Mr l'Archevesque[1], où est la description entiere de l'estat du siege. J'en ay faict tirer à part une gazette de la mesme datte, afin que vous la puissiez envoyer à Mr le Commandeur[2] avec celle de Paris du 18me et en cas que vous fussiez venu à Rians je mande à Mr le Prieur de vous retenir voz lettres pour les vous renvoyer à Yeres et d'envoyer à mondict sieur le Commandeur sa lettre et lesdictes deux gazettes. Vous trouverez en un billet à part le commancement et fin de la lettre de Mr l'Archevesque où il est faict mention de voz Orangers. Orfeuil est allé à ce matin en poste à la Cour et soubz l'enveloppe de Mr Marchier, j'ay faict responce par luy, et ay escript les particularitez de la verification pour Mr de Villars[3], ensemble de celle de Mr de Guise des 4 offices de thresoriers, de la suppression des harangues funebres aux semonces et du gratis du droict des bonnets faict audict sr de Villars avec descharge de la publication à l'audiance, à cause qu'il estoit pressé d'accourir à son gouvernement, à cette heure que les Anglois paroissent.

Mr l'Empereur a esté icy et m'a demandé des greffes du Pecher roze dont je me suis trouvé bien empesché. Je vouldrois bien que vous en eussiez faict faire la provision pour en despartir à luy et à quelque autre.

Nous avons veu icy le sr Rossy de Lyon qui vous a apporté une bonne provision d'Anemones à petite feuille, tant la Reggate, que la Blanche salle que violette, incarnade, colombine, etc., ensemble une Jacynthe double bleue, et une Hyacinthe double verte. Il me dict qu'il avoit recouvré la Tubereuse[4]. Il alloit à Marseille pour passer à Florence et

[1] Alphonse de Richelieu, archevêque d'Aix. Les deux frères assistèrent donc pendant quelque temps au mémorable siège de la Rochelle. Les historiens de cette ville n'ont pas mentionné la présence de l'archevêque d'Aix au camp de l'armée royale.

[2] Le commandeur de Forbin.

[3] Sur Georges de Brancas, marquis de Villars, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 94, etc.).

[4] Voir sur la tubéreuse, propagée par l'illustre horticulteur de Belgentier, une longue note dans les *Petits mémoires de Peiresc* (p. 75-76). Cf. *Fabri de Peiresc humaniste, archéologue, naturaliste*, par M. Charles Joret, Aix, 1894, p. 65-66.

revenir dans trois moys. Il ne fit que disner à l'hostellerie et passer oultre. Il est grandement honneste, et se voulut charger d'un memoire de livres curieux pour l'amour de moy. Il estoit un peu esbranlé de passer par Tollon et par Beaugentier en allant reprendre le chemin d'Antibo; je ne sçay s'il l'aura peu faire.

Au surplus la pauvre petite d'Orves, fille de mon cousin le viguier, estant sortie avec la fiebvre du monastere St Barthelemy, a esté si opiniastre à ne poinct prendre de medecine, qu'elle mourut enfin dimanche aprez disner, au grand regret de tous ses parentz et specialement du bon homme Mr Olivier et de Mad^e d'Orves ma tante laquelle y a faict tout ce qu'elle a peu humainement[1]. On l'a enterrée aux Cordeliers à cause que son feu oncle y estoit inhumé[2], et leur tombe d'Ieres est en ce convent. Le petit d'Orves se porte fort bien graces à Dieu[3]. Je prie à Dieu qu'il le conserve[4] et tous les siens, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 25 juillet au soir 1628[5].

[1] M. Paul de Faucher, allié à la famille Olivier ou mieux d'Olivari, m'apprend, d'après les papiers de cette famille, que Charlotte de Cambe d'Orves, fille de Charles, juge et viguier de Hyères et filleule de Charlotte de Fabri, son aïeule, tante de Peiresc, mourut, le 23 juillet 1628, dans la maison de son grand-père, place de la Miséricorde. La mère de l'enfant était Honorade d'Olivari. Il ne faut pas confondre cette Charlotte avec sa cousine germaine du même nom, fille de Claude de Cambe d'Orves, conseiller aux Comptes, et de Claire de Boisson, qui épousa en 1632 M. de Simiane de la Coste.

[2] Claude *alias* Madelon de Cambe d'Orves, conseiller aux Comptes, mort avant 1623.

[3] Le *petit d'Orves* était Charles qui fut viguier de Hyères et qui se maria en 1651 avec Thérèse de Thomas.

[4] C'était l'unique rejeton mâle de la famille. Aussi Peiresc forme-t-il des vœux particuliers pour sa durable bonne santé.

[5] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 437. Autographe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CLXXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

A RIANS.

Monsieur mon frere,

L'ordinaire n'arriva hier que sur les quatre heures et par icelluy je receuz ce que vous aurez icy de nouvelles où les meilleures sont les plus vieilles parce qu'elles viennent de meilleure main. Je n'y sçaurois rien adjouster si ce n'est que Mr Jacquet m'escript du 20e que les trouppes du marquis d'Uxelles[1] sont desja la plus part dissipées par la mezintelligence des chefz excepté la cavallerie et qu'il n'y avoit poinct de peste dans Lyon ny aux faulxbourgs et que celle qui avoit esté en autres lieux allentour n'avoit poinct faict de progrez par le bon ordre qui y avoit esté mis. Il ne m'escript rien de l'Archevesché, mais j'ay veu une lettre de Mr Boulezon qui porte que tous les courriers qui avoient esté depeschez en Cour pour cette vacance y estoient encore sans qu'aulcun fust revenu et qu'on ne sçavoit rien de certain de cette affaire là, ains seulement qu'il estoit passé un courrier venant de la Cour, lequel avoit dict que Mr le Cardinal avoit eu l'Archevesché. Si cela est, je pense que c'est pour avoir par mesme moyen la disposition plus libre de l'Archevesché d'Aix, car si Monsr d'Aix eust presentement obtenu celle de Lyon il sembloit estre obligé de se despartir de celle d'Aix[2] et ainsy entre l'un et l'autre ilz les retiendront toutes deux et s'en accommoderont tout à leur aise, et peut estre que Mr le Cardinal se prepare là une retraitte honorable pour lors qu'il sera las des affaires.

L'homme de Martely qui avoit esté prisonnier à Nismes m'apporta hier

[1] Sur Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 688; II, 8).

[2] On sait que le cardinal Alphonse de Richelieu ne tarda pas à passer du siège d'Aix au siège de Lyon.

une lettre ouverte de Mr Le Beauclerc avec celle que vous aurez icy de Mr Darene, disant que Mr de Rohan les avoit ouvertes et que cez huguenotz là avoient retenu celle que m'escripvoit à moy ledict sr d'Arene pour ce qu'elle contenoit à force nouvelles. Ce marault là faisoit hier voir les dictes lettres à tout le monde, de sorte que sur l'advis que j'en euz il fallut que je les envoyasse querir, ce qui ne fut pas sans luy laver la teste.

Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre plus humble et plus affectionné frere et serviteur,

Peiresc.

D'Aix, ce 23 aoust 1628[1].

Je vous envoye deux melons qui sont excellentz.

CLXXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À RIANS.

Monsieur mon frere,

Enfin nous voicy sains et saulves à Beaugentier graces à Dieu. Je partis vendredy de Marseille à trois heures aprez midy et vins coucher à Aubagne, où je trouvay Mr de Toullon[2], et ne laissasmes pas d'estre bien logez tous deux en mesme hostelerie. A ce matin je suis passé au dessoubs de Cujes trop matin pour y voir persone, suis venu disner à Signe, et par Montrieu m'en suis venu icy, ayant prins grand plaisir à ce voyage. Mais la veüe de la mortalité des Orangers m'a cuidé serrer tout le cœur. La Vigne de Pologne m'a bien agreé, encores plus celle

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 440. Original.

[2] Nous avons déjà vu que c'était Auguste de Forbin.

de Canada, et vostre allignement de murailles de closture. Je ne suis marry que de ce qu'il les fault rehaulser pour les alligner au niveau des autres, et leur donner plus de moyen de rompre un peu le mauvais vent. Il fault tracer le verger pour y planter les arbres fruictiers, et le plustost est le meilleur. C'est pourquoy je pense que le plustost que vous pourrez venir, si vous y voulez estre, sera meilleur. Mais vous n'y trouverez poinct de fleur de l'Hiacynthe tubereuse non plus que moy. Il y a des autres tiges qui montent, mais je ne crois pas qu'elles fleurissent de cette année. La fleur de la passion reuscit bien. Les Lanca Spada des vases ne sont poinct en mauvais estat au moings l'un. J'y ay trouvé une Hiuca que je ne pensois pas avoir, et l'un des Jossemins d'Arabie en trez bon estat; l'autre est en trop petit vase pour rien valloir. Le Laurier rose blanc est bien en fleur. Mais ce pauvre parterre est bien clairsemé. Il fault louer Dieu du tout, et je finis demeurant.

Monsieur mon frere,

vostre trez humble frere et serviteur,

DE PEIRESC.

À Beaugentier, ce 2 septembre 1628.

Il y a trois ou quatre Œuillets excellents en bigarreure; je les vous faicts conserver.

M[r] de Toullon revient de Marseille coucher à ce soir à Aubagne, pour repasser demain icy. Je ne sçay s'il s'y vouldra arrester[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 441. Autographe.

CLXXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À RIANS, OU BIEN À GREAULX.

Monsieur mon frere,

Estant aujourd'huy de garde à la porte [1], aprez estre allé dire adieu à Mr Ribier [2], je m'y suis heureusement rencontré à l'arrivée d'un gentilhomme de Mr de Nevers despesché par le Roy, party de la Cour vendredy au soir 13 de ce moys, aprez tout le gros d'eau passé, qui a apporté des lettres du Roy, de Mr d'Herbault et de Mr le Garde des sceaux à Mr le Premier President pour apprester toutes choses necessaires aux affaires d'Italie. Il porte aussy un pacquet à Mr de Guise à mesmes fins, et a laissé des commissions en chemin en divers endroicts. Il m'a dict que les Anglois n'ont poinct faict d'aultre attaque que celle dont vous avez ouy parler, qu'on les est allé agasser avec des esquiffes, sans qu'ils ayent rien faict qui vaille. C'est un parent de feu Bukingam qui commande l'armée navale. Le Roy va tous les jours à la chasse devant eux à leur barbe, ils n'ont jamais osé depuis la premiere foys se venir approcher à la portée du canon. Ils ont faict demander permission de lever Madame de Rohan, et les Anglois enfermez dans la Rochelle, et qu'ils abandonneroient tout le reste et se retireroient, mais on s'en est mocqué. Ceux de la Rochelle ont voulu parlementer, mais on n'y a pas voulu entendre, ains on a faict pendre tout ce qui en est voulu sortir, jusques aux tambours. Le maire avoit faict sortir à mesmes fins un sien neveu, qui fut pendu sur le champ [3]; on ne les veult plus

[1] Peiresc, remplissant ses devoirs civiques, montait donc la garde aux portes de la ville d'Aix?

[2] Sur ce conseiller au parlement de Paris, voir le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I, *passim*.

[3] Ces circonstances paraissent plus que douteuses à M. Georges Musset plus haut mentionné. Ce critique si compétent m'apprend qu'il n'a jamais vu nulle part l'aventure d'un neveu de Guiton pendu à la veille de la reddition, pour être sorti de la Rochelle. Peiresc, ajoute-t-il, aura été trompé par un nouvelliste mal informé.

ouyr que la corde au col et à discretion. Il dict qu'il ne se parle plus de la Rochelle comme d'une chose indubitablement vuidée, laquelle à cez heures cy ne peult qu'estre rendüe[1]. Qu'il y estoit accouru au bruict de la venue des Anglois plus de dix mille gentilzhommes, que le Roy avec toute cette noblesse s'en vient passer sur le ventre à Mr de Rohan et parler à Mr de Savoye. Voilà en substance le principal de sa relation. Mr le Premier Presidant est venu parler à luy à la poste, d'où je vous escripts ce mot, en haste, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble frere et serviteur,

de Peiresc.

À Aix, ce 21 oct[obre] 1628[2].

CLXXXV

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

J'ay à ce soir receu vostre lettre par Mr Ourse dattée du 26e de ce mois et ay esté infiniment ayse d'apprendre que noz pauvres Orangers facent encores paroistre de la vigueur, mais principalement d'entendre que ces bulbes des Indes donnent maintenant une si belle esperance de leurs fleurs, mesmes celle qui avoit esté blessée par le jardinier et ay esté bien estonné de voir que l'Hyacinthe Tubereuse aprez avoir fleury en esté vueille encores fleurir en automne. Je l'ay escript aujourd'huy à Mr de Bonnaire en respondant à la lettre que vous aviez veue et n'ay pas guieres moings admiré d'entendre que les raisins de la Vigne de Tartarie soient encores aussy beaux sur la plante comme je les y avois laissez un mois y a et serois bien d'advis d'y en essaier quelque grappe aussy long temps comme elle y pourroit durer et plustost la faire couvrir en quelque façon pour esviter les rosées froides et les pluyes qui les peuvent faire pourrir sur le pied. Je suis bien marry

[1] La Rochelle allait capituler sept jours après, le 29 octobre. — [2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 444. Autographe.

que la pluye vous aye ainsy prevenu attendu que la lune vous va manquer en mesme temps, car je pense que la vieille soit meilleure que la nouvelle pour mettre cez plantes en terre. Toutesfois je m'en rapporte à ce que vous trouverez le meilleur et à ce que le temps vous pourra permettre de faire. Si vous ne trouvez assez de place pour voz plantes dans ce bout de la terrasse je trouve fort bon que vous les mettiez de deça, mais fauldroit en ce cas là, s'il estoit possible, faire compartir toute cette grande moictié de terrasse par bastons rompus avec des faulses brodures ou aultrement, ainsy que j'avois monstré à maistre Georges, afin de pouvoir par aprez remplir les planchettes qui ne seront couppées par les bulbes ou aultres racines de cez aultres plantes de semence que vous jugerez plus propre.

J'ay esté bien ayse que les vases vous ayent aggreés. Mr de Vergon me dist qu'à Thollon il estoit arrivé de cez jardiniers de rivieres de Genes qui avoient apporté grande quantité de Jassemins d'Espagne et d'effect[1] le sire Grange en veit à Marseille que l'on ne vendoit qu'un sol la piece. Un de ceux là en avoit apporté en cette ville trente deux plantes que j'ay acheptées à six liards la piece et que je vous faictz porter par les mulles pour remplacer parmy ceux que nous avons au long du fossé de la terrasse qui sont trop loing l'un de l'autre à mon gré, et s'il s'en pouvoit avoir plus grande quantité à si bon marché, je serois d'advis de continuer tout le long dudict fossé tant que dure la dicte terrasse jusques à l'endroict que vous voulez retrancher pour voz plantes et les vouldrois mettre fort prez aprez les uns des aultres afin de mieux tapisser ce petit mur. J'ay esté bien joyeux que vous n'ayez pas trouvé la nouvelle muraille de la terrasse si poussée comme disoit Mr le Prieur et suis neantmoins trez aise qu'il l'ayt faicte appuyer pour faire cesser le regret que j'avois que la terre ne la poussast, mais je suis bien marry que l'aultre qui poussoit effectuellement aye eu besoing de tant d'appuis qu'elle vous empesche de loger voz plantes en cet endroict là. Si elle eust esté bien fondée comme je voulois, cela ne luy

[1] Pour *en effet.*

seroit peut estre pas arrivé. J'oubliois de vous dire que si l'on pouvoit distinguer de quel costé l'Hyacinthe Tubereuse a poussé aujourdhuy sa derniere tige en automne pour le separer d'avec les autres quand les feuilles seront passées, je pense qu'il s'en pourroit faire des autumnales distinguées des estincelles. Je puis avoir escript jusques icy hier au soir. J'ay à ce matin envoyé prendre le Coral arbor et ay esté bien estonné de voir qu'il avoit perdu toutes ses fueilles et que le plus hault bourgeon estoit grandement malade et les aultres l'estoient encores bien beaucoup. Et le voyant si hault qu'il estoit malaisé de le porter sans qu'il heurtast en divers endroictz, considerant d'ailleurs que c'estoit aujourd'huy le jour de la nouvelle lune et qu'il valloit mieux le tailler aujourd'huy que d'un à deux jours, je me suis resolu de le faire faire et ay trouvé que la moelle estoit toute perdüe, le bois mort tout à faict jusques .tout contre le second bourgeon où il s'est trouvé une araignée qui s'estoit engendrée dans le cœur de l'arbre, car il n'y avoit poinct de trou par où elle eust peu entrer, et c'est en cet endroit là que nous avons commencé à trouver que d'un costé l'escorce estoit verte et le bois bien blanc et bien humecté, mais de l'aultre costé le bois estoit encores mort et grisastre et le cœur de l'arbre noir comme s'il eust esté teinct avec de l'ancre, ce qui m'a occasionné de faire coupper un peu plus bas et jusques à tant que nous avons trouvé le cœur de l'arbre bien blanc et bien vif et qu'il n'y avoit plus rien de malade qu'un peu d'escorce en dessoubz de laquelle j'eusse encores voulontiers couppé, mais de peur d'estre engagé à coupper le plus [beau] bourgeon, j'ay mieux aymé supercedder et n'ayant peu trouver de vostre gomme, j'y ay faict mettre de la cire commune attendant que vous y en fassiez mettre de par delà, auquel cas, de peur que la cire ordinaire n'y peusse avoir imprimé aulcune mauvaise qualité, on pourroit renettoyer la tranche avec un petit canivet, car ce n'est qu'avec un simple petit canivet que M[r] Lombard a couppé cet arbre comme s'il eust couppé une plume. Si je n'eusse veu cette operation, je n'eusse plus eu d'esperance de ce pauvre arbre, mais astheure j'en ay meilleure esperance que jamais et espere qu'il repoussera au dessoubz du bourgeon qui y est,

duquel je ne faictz pas grand estat, mais en le remettant en terre je serois d'advis de voir par le cul s'il n'auroit pas besoing de la mesme precaution et qu'on y retranchast ce qui s'y pourroit trouver de pourry comme il est aisé de faire avec un canivet, et alors le tronçon estant tout vif dessus et dessoubz, je croy qu'il ne pourra pas manquer d'eschapper quand on le planteroit tout de nouveau. On m'envoye querir presentement pour aller au Palais, ce qui m'empesche de vous dire tout plain d'aultres choses que je viendray escripre à l'issue pour donner ma lettre au consul Magus auquel enfin on a donné l'entrée et qui doibt partir aprez disner.

C'est pourquoy je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 27 octobre 1628.

Le mulletier porte oultre la caisse du Coral Arbor trente pieds de Jassemins dans un coffin, les deux gros robinetz avec une petite barre de fer pour tourner le plus petit et un aultre crampon de fer pour bastir dans le mur et soustenir le plus gros robinet par le devant.

Je vous prie de m'envoyer du Lierre parceque mon homme est en peine d'en trouver icy[1].

CLXXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À BEAUGENTIER.

Monsieur mon frere,

Quand j'ay commancé de voir vostre despesche d'hier au soir, venüe par François, j'estois marry que ledict François n'eust prins les mulles

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 448.

dez mains d'André, et qu'il ne luy eust remis vostre boitte et voz lettres. Mais quand j'ay passé oultre et que j'ay veu que vous vouliez des plantes du jardin que nous n'avions pas songé de vous envoyer, je n'ay pas esté marry que François ayt passé oultre pour en estre le porteur. Et pour cet effect, je m'en iray promener moy mesmes au jardin demain au matin, pour satisfaire à tout ce que vous ordonnez punctuellement, ne croyant pas que cela puisse tant peser, que François ne le porte librement et qu'il n'arrive là dans dimanche de bonne heure s'il n'y peult estre demain mesmes. Cependant le sr de Seillans vous portera cette despesche icy, faisant estat d'aller demain coucher à la Roque [1] et possible à Meaunes [2].

Vous pourrez voir ce que j'escripts à Mr le commandeur de Fourbin et puis clorre sa despesche et la luy envoyer.

Nous ne vous avons pas envoyé l'Hiacynthe tubereuse jugeant qu'elle pourroit bien vivre icy, puisqu'elle vit à Paris, afin d'en voir la fleur plus à nostre aise, esperant mesmes que celle que vous avez là se pourra bientost multiplier quand vous la changerez en un plus grand vase, ou si tard que vous vouldrez. Du reste nous avons envoyé par les mulles ou envoyerons par François tout ce que vous vouliez. Nous n'avons pas usé de tant de precaution comme vous en vouliez pour le Coral Arbor, mais le temps est assez doulx Dieu mercy pour esperer qu'il ira bien Dieu aydant comme il est.

Je suis bien aise qu'ayez faict soubstenir la terre de la basse allée à son bout de Pompeirenc; je pense que la pierre seiche eust quasi peu faire cela, mais le mur n'y sçauroit que bien aller; la question sera d'y avoir laissé un peu d'espasse hors l'allée pour la norriture de la bordeure que l'on y pourroit faire planter avec le temps. Nous tasterons à ce soir des raisins de Tartarie que j'ay trouvez trez beaux à l'ouverture de la boitte et bien meilleurs au goust d'un grain que j'en ay mis à la bouche, que quand nous estions là bas. C'est une grande singularité qu'ils se conservent si long temps sur la mere souche.

[1] La Roque-Brussane, arrondissement de Brignoles.

[2] Commune du Var, canton de la Roque-Brussane.

Mon cousin a logé son filz S[t] Julian chez un regent à la ville[1]; je luy ay monstré vostre lettre dont il vous sçait bon gré, mais je trouve qu'il a raison d'apprehender la desbauche de Mondevergues.

Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre bien humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

À Aix, ce 27 oct[obre] au soir 1628[2].

CLXXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À BEAUGENCIER.

(Avec un coffre de plantes.)

Monsieur mon frere,

Je vous escripvis hier au soir par le s[r] Cadet de Seillans qui rammene le cheval de M[r] Ourse et oubliay de vous escripre que le gros navire de M[r] Napolon est arrivé à Marseille avec les esclaves chrestiens qui s'estoient trouvez à Algers, le dict s[r] Napolon estant demeuré sur les lieux et ayant esté logé dans le bastion à ce qu'on m'a dict. M[r] de Mondevergues escript d'Avignon qu'il y estoit venu un bruict portant que M[r] l'Archevesque d'Aix bailloit son Archevesché de Lyon à M[r] le comte de Moret qui luy rendoit l'Abbaie de S[t] Victor. M[r] Marchier est allé faire ung voiage cez jours passez sans dire à Dieu à personne avec son seul vallet de chambre ayant dict à son laquay qu'il seroit de retour dans 8 ou 10 jours sans qu'on sache de quel costé il est allé, ayant, ce dict on, pris bulette pour aller à Jouques[3]. On croit qu'il ayt passé en Daulphiné.

[1] M. de Meaux, sieur de Saint-Julian.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 446. Autographe.

[3] Cette localité des Bouches-du-Rhône a été déjà plusieurs fois mentionnée précédemment dans le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy.*

Je m'en vais presentement au jardin prendre le Clematis et l'Epaticque double que vous demandez pour les vous envoyer par François qui pourra partir de là mesmes pour vous aller trouver. Nous mangeasmes hier au soir à nostre collation un de voz raisins de Tartarie qui fut trouvé excellent et nullement desgoustant comme sont la pluspart des autres. J'en reservay un pour ma sœur de Boucq qui avoit cez jours passez des envies de raisins extravagantz. Monsr d'Oppede a demandé à Mr Lombard quand c'est que vous reveniez disant qu'il vouloit faire son voiage d'Antibe où il eust bien voulu vous mener, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

D'Aix, ce 28 octobre 1628.

François est venu sans apporter des fueilles qui me seroient venües bien à propos.

Depuis avoir escript, j'ay esté au jardin où j'ay faict enlever les deux mottes du Clematis[1] et les deux mottes de l'Hepatique double, de laquelle je n'ay retenu que deux petits brins, l'un pour Mr de Vergons, et l'aultre pour moy, que je feray mettre ceans dans nostre jardin, estimant que les simples y viennent bien, les doubles n'y viendront pas mal. A tout hazard il n'y aura pas grande perte, car ce n'est qu'un petit œuil en la separation duquel j'ay bien recogneu que vous trouverez de quoy en faire un (*sic*) jolie rangée de cez deux mottes, croyant que vous en trouverez plus d'une quinzaine de plantes. Le tout a esté mis dans un couffin, qui ne reuscira pas moings commodement. Je n'ay pas voulu faire tailler le Clematis; vous le ferez mieux là en le mettant en terre.

Si les moulins à papier en ont de bonnes rames, je crois qu'on les

[1] Sous le mot *clématite* le *Dictionnaire général de la langue française* dit : «On trouve *clematis* au xvie siècle, et encore en 1700, dans Liger, *Nouvelle maison rustique*, d'après le latin *clematis*, variante de *clematitis*.»

a là pour deux seizains. Icy elles coustent 40 s[ols]; il s'en pourroit apporter deux ou trois rames[1].

CLXXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY,

À ANTIBE.

Monsieur mon frere,

Je fus trez ayse d'apprendre par ce que vous aviez endossé sur un pacquet du s^r Meyronnet l'heureux succez de vostre voyage jusques au Luc nonobstant le mauvais temps, et par celle que vous m'avez escripte d'Antibe le bon estat auquel vous vous trouviez jusques là, attendant avec grande impatience d'entendre si vous aurez rien peu operer au subject de vostre commission pour le soulagement du pauvre païs de ce costé là tandis qu'il court fortune d'une aultre bien grande foulle à l'occasion du passage de quinze mil hommes de pied et deux mil chevaux que le Roy r'amene du costé de Sisteron pour s'aller rendre à Tarascon par les routtes que Sa Ma^té leur a prescriptes de là la Durance, dont les estatz ont esté apportez par le s^r Sanguin[2] depuis hier, ce qui debvoit bien induire cez Messrs de pardelà à trouver bon l'embarquement des trouppes de cette armée là; les lettres du Roy sont du 25me et sont accompagnées de divers estatz arrestez par Sa Ma^té le 24e, l'un du nombre des gens de guerre, l'aultre des estappes et fournitures qu'il ordonne leur estre faictes, et le troisiesme des routtes qu'il ordonne à l'infanterie du costé de Valerne[3], la motte du Caire[4], Apt[5] et

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 450. Original.

[2] Est-ce Charles Sanguin, maître d'hôtel du roi, mentionné dans le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (I, 904; II, 21, 129)?

[3] Valernes, commune des Basses-Alpes, canton de la Motte, arrondissement de Sisteron.

[4] Chef-lieu de canton des Basses-Alpes, arrondissement de Sisteron.

[5] Chef-lieu d'arrondissement du département de Vaucluse.

Merindol[1], Orgon[2], Noves[3] et Tarascon[4], à la cavallerie du costé de Seynes[5], Digne, les Mées[6], Vinon[7], St Paul[8], Rongnes[9], Orgon, St Remy[10], Tarascon, prenant pour sa personne les routtes entre cez deux là, par Ambrun[11], Sisteron[12], Manosque[13], Cadenet[14], Cavaillon[15] ou Orgon, Avignon ou Tarascon et l'entrée dans la province doibt estre au IIIe d'apvril. Il ne parle point de passer en ceste ville, mais si cez rebelles du Languedoc ne se hastent de se mettre à leur debvoir, je croy bien que pour peu de sesjour que Sa Maté face en ce païs, malaisement se pourra elle empescher de venir faire un tour en ceste ville et possible à Tollon et Marseille.

Au reste le messager Italien que vous rencontrastes au passage de la riviere du Var m'apporta de voz recommandations et je voudrois bien que vous eussiez esté en lieu où vous eussiez peu ouvrir à tout le moins la premiere enveloppe du pacquet qu'il m'apportoit, car vous y eussiez trouvé la lettre que je vous envoie du sr Girolamo Spinola avec un roolle de quelques lettres addressées à luy et à aulcuns de ses amis qu'il auroit bien voulu recouvrer, et si tant est qu'elles soient encores en estat et qu'on ne face pas de difficulté de les rendre, pour raison de quoy vous eussiez peu employer l'intervention du sr de Falaise, qui eust possible esté bien aise de se prevaloir de cette occasion pour obliger cez Messieurs de Genes, et eussiez peu en toucher un mot

[1] Commune de Vaucluse, canton de Cadenet, arrondissement d'Apt.

[2] Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles.

[3] Commune du canton de Châteaurenard, arrondissement d'Arles.

[4] Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles.

[5] Chef-lieu de canton des Basses-Alpes, arrondissement de Digne.

[6] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne.

[7] Commune du canton de Rians, arrondissement de Brignoles.

[8] Saint-Paul-du-Var appartient aux Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse, canton de Vence.

[9] Aujourd'hui Rognes, arrondissement d'Aix, canton de Lambesc.

[10] Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles.

[11-15] Nous avons déjà vu qu'Embrun est un chef-lieu d'arrondissement des Hautes-Alpes, ainsi que Sisteron; que Manosque est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Forcalquier; que Cadenet et Cavaillon sont deux chefs-lieux de canton du département de Vaucluse.

à M[r] le chevalier de la Valette à qui j'en escriptz un mot et M[r] le conseiller Antelmy aussy. Si cet homme arrive encores à temps de par de là avant que vous en soyez party, je vous prie de vous y employer aultant que vous jugerez le pouvoir faire et s'il s'en peult rien recouvrer, voyez de le faire remettre à ce messager afin qu'il le puisse emporter à celluy qui l'a depesché; sinon, voyez de luy faire escripre un petit mot pour luy donner advis de ce qui s'y sera faict ou qui s'en peult attendre, et conserver surtout vostre santé, sur quoy je finis, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

À Aix, ce dernier mars 1629.

Si vous pouvez vous entretenir par occasion avec quelqu'un de Nice ou du païs d'alentour qui ayt esté à la Torbie[1] qui est vis à vis de Monaco assez proche du lieu jusques où est allé l'armée de M[r] le duc de Guise, informez vous un peu de l'estat auquel est une grande fabricque antique qu'on dict avoir esté aultresfois bastie pour trophée à l'honneur d'Auguste lorsqu'il eut vaincu les peuples des Alpes et s'il y auroit aulcunes vestiges de la vieille inscription qui y avoit esté mise laquelle est rapportée par le Pline aux termes que vous trouverez par le billet cy joinct[2].

[1] La Turbie est un village des Alpes-Maritimes, à 18 kilomètres de Nice.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 457. Original. Sur le second feuillet de cette lettre (fol. 458) Peiresc a copié deux inscriptions qu'il indique «à Antibe, sur la muraille du quay du port;» ce sont celles que M. Edm. Blanc a publiées dans l'*Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes* (Nice, 1878, in-8°), p. 122 et 123, n°s 95 et 96. A ce même feuillet 458 est attaché un billet sur lequel est copiée «l'inscription des Trophees d'Auguste posez sur les Alpes, qu'on dict avoir esté à la Torbie vis à vis de Monaco ou ez environs». Voir *Corpus inscript. lat.*, t. V, part. II, p. 206, n° 7817.

Dans le registre III de la collection Peiresc, à la Méjanes, on trouve (fol. 187) cette dernière inscription précédée du *post-scriptum* de la lettre du 31 mars 1629. Ainsi la copie de la Méjanes ne contient qu'une vingtaine de lignes, le quart à peine de la lettre originale.

CLXXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À ANTIBE.

Monsieur mon frere,

A ce matin en allant au palais j'ay receu voz despesches du 3me avec la lettre de Mr de Vance; hier au soir j'avois eu celle du 30me mars, et le soir precedant celle du 31me dont j'ay tousjours faict part à Mr le Premier Presidant qui commançoit à se plaindre de vostre silence. Il a esté infiniment aise d'apprendre les particularitez que vous avez escrittes, et moy aussy qui vous en remercie bien humblement, comme aussy de la recherche des inscriptions[1] et medailles grecques dont me faictes feste, et de la description de ce petit Amphitheatre et du Cirque de Nostre-Dame de Cimiez, qui souloit estre l'ancienne ville CEMELLENSIS où estoit l'Evesché ou citté du diocese, d'où dependoit Nice[2]. J'oubliay de vous dire de voir l'Abbayie de St Pons de hors la ville de Nice[3], où il y a afforce inscriptions, et de demander le signor Vlisse Galeano que nous avons cogneu en Avignon, pour renoüer correspondance pour les orangeries, ayant esté bien aise qu'ayez veu la forme de conserver les spalieres d'Orangers dont Mr le baron de Vance se trouve si bien. La description que m'avez faicte de ce tombeau et bas relief où il y a une barque et une figure couchée m'a fort donné dans la visiere, principalement sur ce que vous dictes que l'ouvrage est de bonne main et par consequant du Paganisme et de la Grece, qui faict que ce ne peult estre que chose trez curieuse. Aultrement si n'eussiez parlé de la bonne maniere j'eusse prins cela pour un Jonas sorty du ventre de la balleine

[1] Dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 189) tout le commencement de la présente lettre a été ainsi résumé : «J'ay receu toutes vos lettres; je vous remercie bien de la recherche des inscriptions.»

[2] Cimiez est aujourd'hui encore le nom de la colline qui domine Nice, du côté du nord. On y voit toujours les ruines dont parle Peiresc. Un couvent de religieuses occupe l'ancien siège diocésain.

[3] Saint-Pons est en amont de Nice, sur les bords du Paillon.

couché soubz une plante de Courge comme il se void en plusieurs vieux tombeaux, mais en ce cas la balleine y paroistroit, de laquelle estant chose payenne ce peult estre des appartenances de la navigation d'Ulysse, qui meriteroit bien d'estre acquise si c'est chose indifferente au possesseur et qui se puisse commodement porter par mer à Marseille[1].

Mardy au soir, le jour mesme de voz dernieres, je crois que vous avez eu de mes lettres par Luca Napoli, messager d'Avignon à Genes, et le mesme soir arriverent icy Briançon et le moine Chabert, avec afforce lettres pour vous du Prieur de Roumoulles, et afforce papiers pour vous et pour moy. Il envoya deux lettres de change l'une de 1000 libvres, de vostre chef, adressée par Tallemant à Guez à Marseille, et l'aultre de 1500 libvres par Du Pin à Mr Fraisse, lesquelles j'envoyay hier au sire Maynard pour les porter et faire accepter à ceux qui les doivent payer; je les endossay toutes deux, non pas comme ayant receu le contenu, mais pour prier cez Messieurs, à sçavoir ledict Guez qui a quinze jours de veue, de payer les 1000 libvres au dict sr Maynard, à qui j'escrivis de les retirer, et garder jusques à ce qu'il en eust aultre ordre de vous. Et pour Mr Fraisse je le priay de se payer de ce qui luy estoit deub de vostre dernier compte, et d'acquitter ce que je debvois, et me mander ce qu'il y auroit de reste, pour en suyvre par aprez l'ordre qui se pourroit prendre. Le Prieur vous mande aussy de retirer 450 libvres du Prieur de Moustiers, et 50 libvres de l'hoste de la Pomme. Je luy escrivis encores le mesme soir pour l'advertir de l'arrivée de cez gents, et l'oster de la peine où mes precedantes lettres le pouvoient mettre. Je ne vous envoye pas ses lettres de crainte qu'elles ne courent fortune de vous manquer en chemin s'il y a à faire quelque allée ou venue sur le subject de vostre deputation.

J'ay eu lettres de Mr de Thou d'Alexandrie, qui estoit revenu du Caire et du Mont Sinaï, et estoit sur le poinct de faire voille sur un grand navire pour s'en revenir.

[1] Ici s'arrête la copie de la Méjanes, copie qui n'est, comme on le voit, qu'un simple extrait.

IMPRIMERIE NATIONALE.

De Paris on escript du 18me que la princesse Marie avoit esté mise au boys de Vincennes pour la tenir en asseurance[1], et qu'elle avoit esté prevenüe peu de jours avant son partement assigné au 12e de mars.

Au reste Beaufort a eu tort de ne m'advertir des commoditez de vous escrire. Pour le coup ce sera par Mr de Meaux mon cousin que vous recevrez la presente, avec les nouvelles de son arrest et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce jeudy au soir 5 avril 1629[2].

CXC

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere,

Je pense qu'à ce soir[3] vous aurez eu par Mr de Meaulx[4] mon cousin celle que je vous escrivis l'autre jour en responce de voz despesches du 30, 31 mars et 3 avril. A ce matin j'en ay eu une autre du 4me avec plusieurs inscriptions et autres papiers que j'ay veuz trez volontiers. Je pense que puysque le messager d'Italie ne vous avoit rendu le jour precedant de mes lettres, il l'aura faict ce jour là pour le moings qui estoit le quattriesme de son depart d'icy.

J'ay tant faict de reproches au sieur Beaufort de ce qu'il ne m'avoit faict advertir des commoditez de vous escrire, qu'il n'a pas voulu laisser

[1] Il s'agit de la princesse Marie-Louise de Gonzague-Clèves, fille du duc de Mantoue, qui avait été arrêtée par ordre de la reine-mère à Coulommiers, le 11 mars. Voir tous les mémoires du temps, surtout ceux de Bassompierre (IV, 35). Cf. le recueil Peiresc-Dupuy (II, 285).

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 460. Autographe.

[3] Dans la copie de la Méjanes (registre III, fol. 191) on a mis : *que ce soir*.

[4] Variante de la copie de la Méjanes : *de Meaux*.

eschapper celle cy sans m'en donner advis dont j'ay esté bien aise, pour vous faire part de ce que nous avons eu ce jourd'huy de Paris du 20 du passé, dont vous verrez le principal, le reste n'estant que des relations de la Cour du 7 mars, et par consequant bien surannées.

J'ay receu un second exemplaire de l'ordonnance du Roy que je desseignois vous envoyer à tout hazard, mais David[1] m'est venu conjurer à mains joinctes de luy en laisser faire l'edition, pendant cez feriatz qu'ils ont vacance des Factums, ce que je ne luy ay peu refuser. Jugeant bien que vous en aviez assez veu, et mon cousin de Meaulx aussy, pour qui en partie je l'envoyois de par delà, pour ne vous soussier pas tant du reste. Madame de Breson et Mad^e des Essars s'en venant demain en Avignon, je me suis chargé de vous faire leurs excuses.

Le Prieur de Beaugentier m'a envoyé une boitte de fleurs, où il y avoit un bouquet de Pescher double beau à merveilles. Et de cez gros Narcisses doubles et triples de prodigieuse grosseur au prix de tout ce que j'en avois veu. Entr'autres l'Anemone REGATA de Mr de Bonnaire, fort grosse, fort rouge vermeille avec grosse pelluche au mitan, et les grandes feuilles d'allentour avoient de grosses rayeures blanches, comme les Œuilletz vermeils rayez de blanc, et par consequant trez belles, mais elle commance à passer, à mon grand regret, car j'eusse esté bien aise de la vous pouvoir garder. Il y a plusieurs autres belles Anemones à peluche, incarnate, rouge, brune, amaranthe, et quelques Tulipes rebordées.

Le sieur Rostagni s'est plaint à Mr de Mondevergues de n'avoir pas esté adverty de la reception des plantes qu'il vous avoit envoyées par le laquay. Je pensois que vous luy eussiez escript le jour de vostre partement, et luy ay escript que vous l'aviez faict, et que je pensois, comme je le faicts encore, que vostre lettre se fust esgarée. Je luy ay faict les remerciments reiterez de vostre part et de la mienne en deue forme.

Au reste j'ay prins un trez grand plaisir au griffonement que m'avez

[1] Le célèbre imprimeur d'Aix sur lequel on peut voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 670).

faict de ce bas relief, que j'estime pouvoir estre rapporté, selon la description que vous en faictes, *à Circe dans son antre, toutes cez figures qui dansent et cornent ou joüent du tympanum* (comme je pense que faict la plus proche de l'autel ou base que vous dictes) *pouvant estre de cez personages enchantez, et la barque propre au subject.* C'est grand daumage qu'elle n'ayt esté en lieu où elle se fust mieux conservée, et où vous en peussiez mieux disposer, principalement puisque vous en trouvez le dessein de bonne main.

J'avois fort souvent eu et veu la coppie de l'inscription PVERI SEPTENTRIONIS, mais je n'avois pas sceu les ornementz et ouvrages que vous y avez remarquez qui sont notables, car le vase d'em bas represente les premes[1] (*sic*) que l'on donnoit aux vainqueurs ez jeux publiques, et les sept palmes qui sont par dessus sont aultant d'essays de sa gentilesse.

Les inscriptions renversées ou autrement employées en la fabrique de cez grosses tours monstrent que lesdictes tours ne peuvent pas estre si antiques que vous les jugiez, et que seulement on s'y est servy de grands quartiers de pierre qui avoient autres foys esté possible employées en de plus anciens bastimenz. Ce que vous avez remarqué de l'amphitheatre et de la naumachie est fort vraysemblable; si elle n'est au niveau de la mer, il falloit qu'on y fit venir l'eau des aqueducs dont vous avez trouvé des fragmentz. Il seroit bon de s'enquerir de combien loing pouvoit autres foys venir l'eau qu'on y conduisoit, et quel nom a le lieu de la source, et le ruisseau ou riviere qui en decoule.

L'inscription de l'Ara sepulchralis que vous avez trouvée soubs l'autel de la chapelle de Grimauld[2] n'est pas à negliger, mais je crains que n'ayez obmis quelques lettres, ou allongements de jambages de lettres qui peuvent en parfaire le sens possible comme je l'ay mis

[1] On lit *primes* dans la copie de la Méjanes.

[2] Le golfe de Grimaud est entre Saint-Tropez et Sainte-Maxime. Grimaud est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan. Son église paroissiale, bâtie en granit (est-ce la chapelle mentionnée par Peiresc?), avait appartenu aux Templiers.

au papier cy joinct; si vous avez le loisir de l'aller conferer, il ne sera que bon.

Si vous vous arrestez là davantage, il n'y aura pas de danger de m'envoyer à l'advance les inscriptions que vous rencontrerez, parceque, en cas qu'y peussiez avoir mes responces, vous y pourriez suppleer les difficultez de la premiere lecture.

Mr Lombard debvoit mettre plus tost sur le compte de Mr Lange que sur le mien les medailles qu'il a ravagées chez le pauvre Mr Vacon[1]. Si je sçavois à quoy il se plaict, je verrois de luy preparer quelque revanche, soit en libvres ou autres curiositez, n'estant raisonable qu'il m'ayt prevenu de tant d'honnesteté. Je seray bien aise de le cognoistre et d'aprendre les moyens de le servir.

Le sieur Lombar, juge d'Antibo, est de mes amys. Il n'y aura pas de danger quand vous l'employerez de par delà, si laissez quelque recherche à faire.

Je voulois faire anter ma treille avec des marcottes qu'on nous a envoyées de Frejus de cez raisins muscatz à rangs blancs et noirs, mais je ne trouve poinct de cette gomme que vous y faisiez mettre, ce qui m'a faict differer pour attendre vostre responce. J'en ay envoyé trois belles marcottes au Prieur de Beaugentier par le laquay du sieur du Puget, qui m'avoit apporté les fleurs.

Et sur ce je finis estant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

de Peiresc.

Les sieurs Guez et Fraisse ont accepté les lettres de change. Le premier prie d'excuser s'il attend le terme, et le second me mande qu'il luy estoit deub 213 libvres d'un costé et aultres choses d'autre, et qu'il aura de bon 1053 libvres. J'ay mandé au sieur Maynard de recevoir ce qu'on luy payera, et de le garder. Cependant vous pourrez venir.

[1] Les Vacon, qui étaient Marseillais, ont donné un évêque au siège d'Apt. Le collectionneur Vacon n'a pas trouvé place dans le *Dictionnaire* de M. Bonnaffé.

Mr le Nonce escript du 29 mars que *fatto Pasqua* le Roy s'en venoit de par deçà, mais que cela pouvoit encore changer.

À Aix, ce dimanche au soir 8 avril 1629[1].

CXCI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

À MARSEILLE.

Monsieur mon frere,

J'ay reçeu la vostre par La Vigne avec le memoire du sr Lambert, que j'ay trouvé merveilleusement sallé. Je luy faicts responce, pour luy demander une taxe par articles, et non en gros, pour voir si je pourroys avoir de quoy payer quelque piece particuliere, car à son compte le thresor de Venise ne luy suffiroit pas. La Vigne m'a dict qu'en venant il a veu arriver un navire. Si c'estoit celuy du St Esprit de Patron Lombardon, avec ma caisse de livres mss., je serois merveilleusement consolé et possible vangé de la discourtoisie et desraisonable cherté de ce marchand. Car si le P. Theophile a receu mes lettres de Constantinople, il m'aura possible envoyé pour des simples pieces de 5 sols, des vases dont ce marchand demande des piastres à centaines.

J'avoys escript au Vice Legat d'Avignon par l'homme de madame de Meaux que je fis passer oultre, mais j'avoys oublié de vous en donner advis parce qu'on me pressoit et de l'expedier luy et d'expedier La Vigne et d'aller au palais pour l'affaire de la ville d'Arles et de l'Archevesque[2], laquelle fut enfin jugée.

J'ay esté ravy des nouvelles que vous me dictes des galères de Mr de

[1] Autographe de la collection Morrison, à Londres, communiqué par M. Thibaudeau. Le document a été imprimé dans le catalogue de la collection Morrison (t. V, p. 100). Dans la copie de la Méjanes cette lettre a, par exception, été reproduite presque intégralement. On n'a supprimé qu'une douzaine de lignes, au commencement, entre *trez volontiers* et *j'ay receu un second exemplaire*, ainsi que le *post-scriptum*.

[2] L'archevêque d'Arles était alors Jean Jaubert de Barrault.

Crequy. Et me tardera d'apprendre qu'elles soient arrivées à bon port. Je ne vous avois pas demandé le cheval pour le bon pere, parce que je croyois que vous deubsiez revenir vendredy comme vous m'aviez dict et que je n'estimoys pas que vous trouvassiez là des affaires plus importantes ne plus pressantes que celles que vous aviez laissées icy, qui vont tousjours de mal en pix, et auxquelles il fault se resouldre de mettre quelque ordre, avant qu'elles se portent à des extremitez trop mal reparables. J'entends que ma niece[1] veult congedier demain sa Chaberte, qui fut veritablement mariée le 1 may à S[t] Saulveur avec ce fou de La Vigne, aprez la publication de deux bans et la dispence du troisiesme, et neantmoings pour la forme ils avoient faict semblant d'y retourner une seconde foys et de feindre que le prebstre y avoit trouvé de la difficulté. De sorte qu'il nous fault sans autre dellay pourvoir à cela, et prendre cette occasion des remonstrances convenables à faire sur ce subject à la maistresse de cette fille.

D'ailleurs M[r] du Lieu[2] est icy et n'y sera qu'un jour ou deux pour le differant qu'il a avec Moreau, resolu de rompre l'ordinaire et refuser les postes si on ne luy faict raison du tradiment que Cappus luy a faict soubz main, et soubz le nom emprunté de Moreau. A quoy vous pouvez vous entremettre pour obliger les uns ou les autres à se mettre en leur debvoir. C'est pourquoy, de crainte que l'affaire de M[r] Bourgogne ne vous retienne, je vous envoye ce garçon exprez afin qu'il vous plaise de vous rendre icy de la meilleure heure que vous pourrez sauf d'achever une autre foys l'affaire de M[r] Bourgoigne, ce qu'attendant je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez obeissant frere et serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 may 1633.

Vous pourrez voir ma lettre à M[r] Lambert avant que la rendre. Si

[1] La femme de Claude de Fabri, le futur marquis de Rians.

[2] L'agent des postes si souvent mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy.

j'eusse eu mon homme ceans, j'eusse volontiers retenu coppie de son memoire et de la lettre que je luy escripts pour juger de sa responce. Car je suis un peu picqué au jeu de ce costé là. S'il avoit retenu coppie de son memoire, vous n'auriez que faire de luy rendre celuy qui est cy joinct, et suffiroit de luy rendre ma lettre.

[*Post-scriptum sur l'enveloppe.*] J'avois oublié de r'envoyer à Mr de Gastines un imprimé en tafetas que je vous prie de luy rendre avec mes trez humbles remerciments, puisque je vois qu'on faict article de bien moindres choses. J'envoye aussy à Mr Cassaigne une feuille que je luy avoys promise long temps y a.

Mon homme estant arrivé à temps, je luy ay faict retenir aultant de ma lettre au sr Lambert[1].

CXCII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

BARON DE RIANS ET VIGUIER POUR LE ROY EN LA VILLE DE MARSEILLE.

(Avec un sac pour Mr le prevost Blanc de Tollon.)

Monsieur mon frere,

Madelle de Lombard s'en va aujourd'huy mesmes à vostre secours et vous dira les resolutions de son frere qui vint hier disner ceans et me dict que c'estoit à Lambesc qu'il estoit allé et non à Sallon où il falloit qu'il allast de necessité, mais que mecredy il s'en iroit vous voir. J'avoys desja parlé à sa sœur, en sorte qu'il eust esté bien sourd s'il n'eust entendu qu'il me desobligeoit de se faire tant tirer la manche, et je pense que ce fut ce qui le fit resoudre de venir, et de me dire ce qu'il me dict, à quoy je le confirmay fort. J'ay envoyé la lettre de Marroc qui a promis responce dans deux heures. Mr Magus attend l'ordinaire de sammedy pour vous porter les nouvelles, et par luy je tascheray de vous envoyer ce qu'il fault pour Mr Fredeau, s'il plaict à Dieu. Vous

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 606. Autographe.

remerciant du papier et de la cire d'Espagne. Je croys que vous ayez là Mr Ruffy et que s'il se resould d'y aller travailler, ce pourroit bien estre un moyen à Maistre Denys de s'arrester ceste année pour y apprendre quelque chose de son mestier. Je vous remercie de la lettre de Mr de Nismes[1]. On mande de la Cour que l'on y a trouvé fort mauvaise l'introduction tant du hault days que du Monseigneur au sermon[2], et que l'on en devoit escrire par commandement du Roy, tant au P. Voisin[3] qu'à Mr le G[ouverneur], qui ne sera pas une petite mortification à mon advis, dont il pourroit bien faire son proffit, s'il escouttoit un peu plus qu'il ne faict le conseil de ses amys et serviteurs, et s'il mesprisoit de si petits advantages que sont touts ceux qu'on luy magnifie tant en toutes cez nouveaultez qui n'ont rien de si solide ne de si puissant que la bonne intelligence avec ceulx qui le peuvent servir.

Je pense que mon neveu vous avoit escript ce qui s'estoit passé à l'audiance lundy dernier, où toutes les Chambres assemblées en robbe rouge fut publiée la declaration du Roy pour Monsieur, mais je ne sçay si cez lettres vous auront esté rendües avant vostre depart pour Boysgency. Mr l'Archevesque[4] et Mr de Senez[5] s'y trouverent au dessus du Doyen et les contes de Grignan[6] et de Boulbon[7] aprez les gents du Roy, comme les officiers du Seneschal et les consuls, fort solennellement mandez. Et possible que Mgr le Mareschal y seroit venu sans une difficulté qu'il avoit cy devant faicte de monter à l'audiance aprez les Presidants, à quoy il se seroit peu trouver des expediants pour saulver

[1] Anthime-Denis Cohon occupait le siège de Nîmes depuis le mois de novembre 1632.

[2] Dans la copie de la Méjanes (reg. III, fol. 195) on trouve cette phrase explicative : « au sermon en faveur du mareschal de Vitry dans la cathédrale... »

[3] Le P. André Voisin, de la Compagnie de Jésus, est mentionné dans les *Annales du collège royal Bourbon d'Aix* publiées par l'abbé Méchin (I, 84 à 94).

[4] Louis de Bretel. Voir recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

[5] Louis Duchaine.

[6] La comté de Grignan avait été érigée en 1555 en faveur des Castellane Adhémar de Monteil, qui s'éteignirent en 1714 avec le gendre de Mme de Sévigné.

[7] La comté de Boulbon (près Tarascon) fut érigée en 1607 au profit des Oraison et devait passer plus tard au président de Raousset, ancêtre du héros de la Sonora.

IMPRIMERIE NATIONALE.

la chefvre et le choux, mais avec tout ce mal entendu, il estoit plus difficile de faire desmordre persone. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez obeyssant frere et serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 24 febvrier 1634.

Je vous envoye enfin le sac des papiers de Mr le Prevost de Toullon puisque le neveu de Mr de Ste Croix ne les est pas venu prendre com'il avoit dict; vous les luy pourrez faire tenir par voye asseurée, et en sorte qu'il ne se puisse pas mouiller[1].

CXCIII

À MONSIEUR DE VALAVEZ[2].

Monsieur mon frere,

J'ay receu par le muletier tout ce que vous m'avez envoyé, dont je vous remercie et vous renvoie la lettre de Mr de Spinouse pour servir de memoire des arbres, bien marry qu'il n'aye adjousté ses muletz aux nostres pour achever de porter les arbres dont il nous pouvoit accommoder. Si Mr Lange m'eusse adverty du dessein de Mr de Vins, je luy eusse bien dict ce que vous me mandez. On vous reporte vostre malle de cuir aprez avoir mis voz papiers en vostre chambre et Corberan vous envoye les meubles que vous luy avez demandez. Je verray de faire chercher aujourd'huy le porte feuille des memoires du jardin puisque vous ne l'avez pas trouvé là comme je pensois. Mr le Mareschal[3] partit

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 581. Autographe. La copie de la Méjanes omet le *post-scriptum* de l'autographe; on y trouve, en revanche, un paragraphe initial emprunté à la lettre du 29 mai 1633.

[2] L'adresse manque.

[3] Il s'agit de Nicolas de l'Hospital, maréchal de Vitry. Voir à son sujet le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (t. II et III, *passim*).

dimanche pour aller à la tour d'Aiguez faire un baptesme avec la marquise d'Oraison. Madame la Mareschalle[1] alla donner à disner aux pauvres de l'Hostel Dieu avant que partir et print assignation au jour de Nostre Dame, pour y reiterer un pareil acte de charité. On disoit hier que Bareme monstroit une lettre de Mr l'Archevesque suyvant laquelle il l'attendoit à soupper chez luy du costé de Jouques, où il estoit allé. Je ne sçay comme j'oubliay de vous advertir que par le jugement du procès du comte de Grignan, bien qu'il aye obtenu une bonne partie de ce qu'il demandoit, ce neantmoins ça esté en façon et en des termes qui ont tellement satisfaict sa partie adverse, qu'elle n'a pas laissé d'en aller remercier ses juges, attendu que les detractions et separations de biens favoriseront fort son acquisition. C'est neanmoins Mr le comte de Grignan qui a levé l'arrest. Pour Mr de Vins, je ne me trouvay pas du jugement par disgrace, et quoy qu'il ne tesmoignasse pas d'en estre trop contant il avoit neantmoins plus d'occasion qu'il ne s'imaginoit, à ce que j'en apprins des motifz de l'arrest, et luy avois offert un expedient pour sortir d'affaires entierement. Je ne sçay s'il l'aura choisy comme il pouvoit faire, car je ne l'ay pas depuis reveu.

Je vous envoye les nouvelles que je receuz hier du costé de Genes avec des lettres qui me furent apportées de chez Mr le Mareschal aprez son despart, lesquelles j'ouvris ayant recongnu la lettre de Mr de la Fayette, pensant y trouver des nouvelles, mais je n'y en trouvay point et n'ay sceu faire tenir la lettre qui y estoit jointe pour Mr de Torenc qui s'en est allé long temps y a sans que je sçache si c'est chez luy ou plus loing. Toutesfois je l'envoyeray encores demander et je demeureray,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez affectionné frere et serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce premier de mars 1634.

[1] Lucrèce-Marie Bouhier, femme de Nicolas de l'Hospital. (Mêmes indications que pour le maréchal.)

J'oubliois de vous dire comme Benoiste[1] est morte depuis lundy et fut enterrée le soir du mesme jour; je m'en vas de ce pas faire prier Dieu pour elle à la Magdelaine[2].

CXCIV

À MONSIEUR DE VALAVEZ[3].

Monsieur mon frere,

Je n'ay à ce coup rien receu par l'ordinaire qui vous fusse addressé, mais à ce soir Mr le marquis de Narmoustier[4] m'a envoyé par un des gardes de Mr le Mareschal un pacquet de Mr de la Fayette addressé à vous que j'ay ouvert pour voir de quelles nouvelles il vous faisoit feste, et ne trouvant pas qu'il s'enfonçast en matiere si avant, parce que le garde m'a demandé responce pour sa descharge de vostre pacquet, j'ay creu que c'estoit une tacite demande des nouvelles que nous pouvions avoir, dont je me resoubz de luy envoyer un extraict, ne trouvant pas que d'assez long temps il en soit venu de gueres plus importantes qu'à ce coup cy. A quoy se peult encores adjouster que l'on escript à Madame la comtesse de Carces que Mr le Cardinal, estant allé voir l'Ambassadeur de Venise, avoit dict tout hault que la Royne Mere s'en revenoit et que passant devant l'hostel de Luxembourg il avoit dict que l'on pouvoit apprester le logis de bonne heure. Je n'ay point eu de gazette, mais je n'ay pas laissé de la voir et ay trouvé que le gazettier disoit le mariage du Cardinal de Lorraine avec la princesse Claude, et qu'aprez icelluy il estoit venu à Nancy avec son espouse en compagnie des trouppes françoises lesquelles s'estoient emparées de Luneville

[1] Probablement une servante de la famille de Fabri. Ce qu'ajoute Peiresc au sujet des prières qu'il va demander pour la défunte à l'église de sa paroisse, rappelle les touchantes pages des livres de raison où l'on voit les vieux serviteurs traités par leurs maîtres comme de vieux amis.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 583. Original.

[3] L'adresse manque.

[4] Sur Louis de la Trémoïlle, duc de Noirmoustier, voir le recueil Peiresc-Dupuy (II et III, *passim*).

où avoit esté faict le dict mariage dont le mareschal de la Force[1] avoit envoyé l'advis au Roy par le s[r] d'Espenan[2]. J'ay receu des lettres du Prieur de Roumoules avec des papiers concernantz le different de M[r] de Bordeaux[3] ensemble une lettre pour M[r] le Baillif[4]. Je ne sçay si vous aurez sceu une nouvelle contention plus grande que toutes les precedentes que nous avons eu cez jours passez avec M[r] le Mareschal sur ce que la Cour avoit ordonné que le greffier de Manosque apporteroit l'extraict de certaine deliberation de la maison commune pour raison de laquelle il avoit esté ordonné que le premier Consul viendroit informer la Cour de ce dont il seroit enquis et Mons[r] le Mareschal par une ordonnance a suspendu l'execution de l'arrest avec des termes si oultrageux que je ne sçay plus ce qu'il veult qu'on juge du conseil qu'il prend, car il veult que ses adjournementz ayent esté ordonnez par la Cour contre ce greffier et ce consul en hayne de ce qu'ilz sont serviteurs du Roy, dont la Compagnie s'est tenue pour grandement offensée [et] a deliberé de nouvelles remonstrances, sur quoy je finis, demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez obeissant frere et serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 4e mars 1634.

Je suis en peine des lettres de M[r] de Thorenc, car on disoit qu'il venoit et je n'en ay point de nouvelles et vous ne m'en avez point laissé d'ordre particulier[5].

[1] Le maréchal Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, est mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*).

[2] Roger de Bossost, comte d'Espenan, maréchal de camp.

[3] Le différend de Henri de Sourdis avec le duc d'Épernon.

[4] Le bailli de Forbin.

[5] Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr., n° 5171, fol. 585. Original.

CXCV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

BARON DE RIANS ET VIGUIER POUR LE ROY EN LA VILLE DE MARSEILLE,

À BEAUGENTIER[1]

Monsieur mon frere,

J'ay esté bien aise d'apprendre et par vostre lettre et par le retour de Mr le Prieur de Beaugentier le bon estat de nostre jardin et l'advancement que vous avez desjà faict à la besongne et que vous ayiez tant de contentement de cez ouvriers de Marseille dont je vous felicite de tout mon cœur aussy bien que de l'arrivée de Mr Lombard en bonne santé qui trouvera encore assez d'exercice à son tour à ce qui reste à faire principalement pour la conduicte et derivation des eaux tant de la fontaine que de la Sueiulle. J'ay esté bien ayse aussy que vous ayez esté quitte à si bon marché de la neige du jour de caresme prenant que nous eusmes bien icy pareillement, mais elle n'y dura pas deux heures, dont ma suppression d'urine avoit faict le pronostic dez le jour precedent. Et c'est ce mesme pronostic qui m'a esté reiteré plusieurs foys depuis ceste Lune et mesmes à ce matin que j'ay peine de croire que le froid ne nous fasse encore quelque mauvais tour. C'est pour quoy si les Orangers pouvoient attendre au commencement de la Lune suyvante on seroit hors d'une grande apprehension qu'en les tondant plustost ilz ne se hastent trop de pousser des bourgeons qui puissent estre surpris trop tendres par le froid, car c'est ce qui tüe plustost les arbres que tout aultre inconveniant. J'ay appris que Mr Fredeau[2] a de la besongne pressante à Marseille pour huict jours avant qu'il vous puisse aller voir. Je serois bien marry qu'il manquast d'y estre pendant vostre sesjour. Et pour le mont Æthna je trouve fort bonne vostre con-

[1] On a mis au dos ce sommaire : Lettre de Mr de Peiresc à Mr de Valavès sur des desseins de peinture pour Beaugencier, etc.

[2] Au sujet du peintre Fredeau, voir le recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (t. II, p. 326).

ception d'en representer l'embrasement en son commencement, auquel temps on commence à fuyr, mais si fault il neantmoins presupposer que la pluye des cendres aye precedé le grand embrasement et par consequent commencé de couvrir comme la neige la surface de la terre et les fueilles des arbres. Et le mal est que l'ovale est si petite que je ne pense pas qu'on y en puisse representer grande chose, mais pour peu qu'il y en aye il suffira.

Quant à ceste teste de Janus, je n'avois pas songé de la faire representer en la forme qu'elle est et ne l'avois envoyée que pour faire assubjettir Mr Fredeau à prendre quelque chose au moins de la barbe ou de la ressemblance des visages de la dicte teste de Janus, quand il fera les visages de cez deux freres qui sauverent leurs parenz de l'embrasement, mais puisque le trouvez bon j'approuve fort aussy de mettre en quelque lieu à part dans la mesme cheminée ceste seule teste de Janus en deux visages en forme d'une medaille comme elle est, mais pour l'inscription il y faudroit un peu songer avant que la faire escripre afin de l'approprier au subject et à vostre intention le plus que faire se pourra; quand il n'y aura que cela à faire nous nous passerons bien de Mr Fredeau. J'ay envoyé voz lettres à Mr de Thorents et pensons avoir à disner demain le P. Dom Scribe avec le Prieur de Meulan[1] son collegue et les aultres, mais ils se sont excusez sur un grand catarre qui avoit surpris ce pauvre P. Dom Scribe. Le sr Saurac commence à se vouloir desdire et à les vouloir rançonner quelque parole qu'il en eusse donnée à Mr le president de Paule et à Mr de Rongnac tellement qu'ilz en sont bien en peine; il a achepté un office de tresorier de France et trouvé du fondz pour le payement d'icelluy sans y employer le prix de ceste piece là, de sorte qu'il n'a plus tant de necessité de vendre comme il avoit lors auquel temps si Dom Polycarpe m'eusse creu il eusse faict signer les articles et s'il me croit il en fera aultant pour le sr de Canaux sur les offres que luy a faictes de ce qu'ilz voudront de sa piece voysine,

[1] Est-ce Méolans (département des Basses-Alpes, arrondissement de Barcelonnette, canton du Lauzet)?

aultrement il les rançonnera à son tour quand il les verra en necessité de passer par ses mains, sur quoy je finis demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez obeissant frere et serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 7e mars 1634[1].

CXCVI

À MONSIEUR DE VALAVEZ[2].

Monsieur mon frere,

Maistre Denys[3] est arrivé, et m'a apporté la poire que nous tasterons Dieu aydant à disner ou à soupper. Et je feray tenir à Lyon les lettres de Mr Le Febvre à Mr de Rossy, à cette fin que s'ils ont là de ces poires de sang de bœuf, qu'il nous en puisse envoyer plustost que ne sçauroient venir celles de Langres, craignant que la saison ne s'en trouve trop advancée. J'ay dit à Mr de Vergons ce que je vous avoys mandé du Jambuquier cerisier. Il croid qu'il pourra venir de boutteure; c'est pourquoy s'il s'en peult coupper des branches exprez à marcotter, envoyez m'en, laissant tousjours à chevelleure celle qui est proche de terre, pour la pouvoir tirer l'année prochaine bien enracinée. Si vous allez faire les Festes[4] à Marseille, je me doubte que vous ne perdiez l'occasion de recevoir à Boysgency Mr Maran[5] qui vous vouloit aller voir sur l'occasion de se trouver à St Maxemin le vendredy St. Je tascheray de le persuader d'anticiper son voyage et de passer par Marseille en allant, pour aller par Toullon et Boysgency à St Maximin. Mais il est si ceremonieux qu'il dict qu'il aymeroit mieux ne vous y pas trouver, que si vous y estes. Le rentier m'avoit dict plus de deux jours y

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 587. Original.

[2] Sans adresse.

[3] Le jardinier de Belgentier.

[4] Les fêtes de Pâques.

[5] Le professeur de droit à l'université de Toulouse, déjà mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy.

a qu'il vous alloit trouver. Il est si acharné à ses procez qu'il ne sçait où il en est, et se rüine à petit feu inutilement. Les nouvelles de Berre[1] vont tousjours de bien en mieux Dieu mercy, Roger du Martigues asseurant qu'il n'y a nulle apparance de peste, luy qui avoit jugé peste dez le commencement celle de cette ville que les medecins ne voulloient poinct advoüer.

Je ne sçauroys envoyer là à Mr Fredeau les deux figures que je vouldroys de luy, parcequ'il fault que je me face entendre à luy de vive voix, autrement il y auroit trop facilement de l'equivoque.

Je suis fort aise que le Jossemin double poulce, et encores plus que Mr d'Arene en aye faict une ante. La question sera qu'elle puisse eschapper. Et qu'il l'aye mise en lieu commode et facile à transporter en hiver. Le voyage que va faire maistre Denys ne nous servira pas pour la conservation de cette plante. Il fault prendre patiance. Ce ne sera de guieres bon cœur que je luy signeray son attestatoire, puisqu'il nous laisse si mal à poinct et à contre temps. L'année prochaine luy eust esté plus commode et ne nous eust pas tant incommodez. C'est nostre malleur.

Puysque les allignementz de la terrasse ne s'accordent pas avec le bout de l'allée, il en fauldra corriger le deffault avec un demy rond ou cabinet au fonds, en attendant autre temps plus opportun, estant bien aise que la muraille de cloison se soit abbattüe avec si peu de daumage des Orangers de la spaliere.

Corberan vous a achepté de l'estain que Mr Suchet a choisy, et a trouvé un muletier pour Rians, par qui je vous envoyeray aussy les nouvelles de l'ordinaire que nous venons de recevoir. Estant bien marry que je n'ouvris dernierement le pacquet de Mr de la Fayette, puisqu'il y avoit pour moy des lettres si curieuses comme sont celles de ce P. Gilles[2], à qui j'ay depuis escript. Et n'eusse pas faict difficulté de

[1] Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix.

[2] Sans doute le P. Gilles de Loches, capucin missionnaire, sur lequel on peut voir le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*) et le recueil, déjà cité plusieurs fois, du P. Apollinaire, complément en divers points de la présente publication.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'ouvrir, si j'eusse creu que c'eust esté de Mr de la Fayette, mais je n'en cognoissoys pas l'escritture, et craignoys de me mesprendre comme il m'estoit advenu une autre foys. Le mal est que le reproche que m'en aviez faict m'a faict dispencer d'en ouvrir un autre adressé à ung où j'ay rencontré justement ce que je ne voulois pas trouver, mais je n'en ay pas leu grand chose dez que j'ay peu cognoistre la part d'où il venoit, et cela sera cause que je n'en ouvriray plus que je ne cognoisse mieux ou la lettre ou le cachet. Vous priant d'excuser cette equivoque, et demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez obeissant frere et serviteur,

DE PEIRESC.

À Aix, ce 8 avril 1634.

Je vous prie de faire part à Mr Aycard des nouvelles, mais pour le billet de la Ligue j'estime qu'il n'en fault poinct rien laisser apprendre de nostre part, ne la croyant pas trop, et si cela doibt estre on ne le sçaura que trop tost. Mr le Prince arriva à Bagnols il y eut hier 8 jours, et en partit mecredy pour Nismes. On croid qu'il aye ordre de se tenir sur la frontiere de Roussillon, à l'embarquement des trouppes d'Italie à Barcelone.

L'ordinaire de Paris a esté anticipée en la datte de Mr du Puy du vendredy au mecredy. Et toutes foys les Gazettes du 1 avril n'ont pas laissé d'y venir incontinent, ce qui monstre qu'on les doibt imprimer plus d'un jour à l'advance. Car si le paquet ne s'estoit clos que le vendredy, je pense qu'ils en eussent dict un mot, et que noz lettres eussent esté prealablement rendües, si ce n'est qu'on ne les ayt envoyées de Lyon par la Bourgogne, auquel cas elles ne pouvoient estre à Paris que le sammedy[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 589. Autographe.

CXCVII

À MONSIEUR DE VALAVEZ[1].

Monsieur mon frere,

L'ordinaire nous apporta hier vostre lettre du 24 au matin, où nous fusmes infiniment aises d'apprendre le favorable accueil que vous avoit faict Monseigneur le Cardinal de Lyon, dont je fis part à noz amys, et en envoyay coppie à Mr le presid[ent] Seguiran à Toullon, avec celle des nouvelles de la Cour. Je vouloys vous envoyer incontinant un homme exprez, mais je jugeay qu'il seroit bon d'attendre un peu si je pourroys avoir voz lettres, qui me furent enfin apportées par Moricau. Et y en ayant trouvé une pour le sr d'Hemery[2], fermée d'une seule queüe sans aulcun cachet soubz l'enveloppe de Mr le Mareschal adressée à vous, je me trouvay obligé de la faire couvrir et d'y joindre un mot de compliment, que j'ay adressé à Mr Seguiran, de qui je receus encores plus tard en me couchant une lettre que je vous envoye, où vous trouverez la fantaisie de ce personage qui a mené son carrosse jusques au Bausset[3]; j'avoys prevenu cez vœux de Mr Seguiran, luy ayant faict part des nouvelles de la Cour et d'Italie, mais non pas de toutes, ne particulierement des chasses des Em[inen]ces Barberines, que je vous ay reservées au cas que vous les veuilliez debiter, comme je pense qu'il n'y aura pas de danger; bien leur ay je mandé ce qui est de l'armement de Naples, pour ce qu'ils avoient interest d'en estre advertys. J'ay pareillement escript à Mr de Montmeyan, et luy ay envoyé ce matin un paquet de Mr de Sisteron que Mr de Cabrios m'avoit envoyé hier au soir. N'ayant pas voulu user de la privaulté de l'ouvrir, qu'il avoit remise à vostre discretion, parceque en toute façon j'ay bien jugé que les nouvelles, ne pouvant estre que vieilles, ne pouvoient pas nous ap-

[1] L'adresse manque.

[2] Michel Particelli, sieur d'Emery, le célèbre financier, mort le 23 mai 1650.

[3] Le Beausset est un chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Toulon.

prendre chose qui vaille, puisque de la semaine suyvante il n'y avoit encore rien de resolu formellement. Et je croys que ce qui l'a retardé, oultre les causes plus generales, pourroit bien estre l'attente du procureur Gailhard (à qui on a faict prendre la poste à Lyon, pour suppleer le deffault des propositions de l'Assemblée), si l'on a promis le mesme fonds aux Ministres qu'ils avoient attendu d'ailleurs.

L'on vous a envoyé des saulvegardes tant pour Rians que pour Boysgency, et le procureur du Soul vous a faict r'affraischir la vieille commission du Parlement de Paris, et adjouster une nouvelle depuis le decez de feu Madame de Bressieux[1] pour appeller son heritier, pour raison de quoy il a fallu que le jeune Gailhard luy ayt payé une pistole ou environ.

Il y a une despesche du Roy au Parlement qui sera ouverte ce matin avant l'audiance, vraysemblablement sur le faict de l'arrestement de Puylaurens[2], et nous y resouldrons ce que nous debvrons faire, pour aller au devant de S. Em[inen]ce, combien que je croys que si Sad[icte] Em[inen]ce eust faict dessein de venir si tost, vous nous eussiez faict donner quelque advis à l'advance, afin que nous le puissions prendre au giste quelque part, pour esviter les incommoditez de la campagne, où la pluye, le soleil et le vent et l'incommodité des boües ou aultres, pourroient oster toute la grace à cez petits devoirs, et de l'attendre long temps en un lieu, je veux dire plus d'un jour, il y auroit aussy quelque chose à dire.

C'est pourquoy vous nous obligerez bien si vous pouvez faire advancer quelqu'un pour nous advertir de la resolution que vous aurez apprinse de la routte et du temps de la venüe, afin que s'il passe en cette ville nous le puissions sallüer dans Lambesc, et s'il passe ailleurs, que nous le puissions prendre à Sallon, ou aux Penes[3], ou à Aubaigne,

[1] Marguerite de Morgues, nièce et veuve de Louis de Grolée Mévolhon, marquis de Bressieux, baron de Rians et de Lauris, lequel avait vendu Rians aux Fabri en 1607; elle ne laissa pas d'enfants, et les La Baume Suze héritèrent des Bressieux.

[2] Sur Antoine de Lage, duc de Puylaurens, voir le recueil Peiresc-Dupuy (II, 432; III, 12, 134, etc.)

[3] Aujourd'hui commune du canton de Gardane, arrondissement d'Aix. Le nom des Pennes a été porté par les Vento. Nicolas

ou bien à Pertuys, ou à Jouques, s'il passe au dessus du vent. Auquel cas Madame la comtesse de Carces luy reservoit sa littiere, à la requisition de Mr de St Chaumont, pour la faire advancer du costé que S. Em[inen]ce ordonnera.

Corberan a envoyé du bled à Boysgency, et mis ordre de faire venir quelques bestes icy, pour servir à ce qui sera le plus pressé à vostre passage[1]. Lequel attendant en bonne devotion, je finiray demeurant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez obeissant frere et serviteur,

de Peiresc.

À Aix, ce 26 febv[rier] 1635[2].

CXCVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

BARON DE RIANS,

À AVIGNON OU EN CHEMIN.

Monsieur mon frere,

Il y a eu tant de fatalité pour m'empescher de vous faire tenir le pacquet de l'ordinaire, que je ne sçay si je le doibs hazarder une troisiesme foys, aprez qu'un homme de pied despesché exprez l'a rapporté de deux lieües d'icy, et qu'un courrier despesché par la Cour a esté si sot de le r'apporter encores de Noves, disoit il, où il rencontra le jeune Mimata[3]. Au lieu qu'il avoit ordre d'aller droict à vous et à mon neveu et de ne partir que quand vous le luy diriez, et le pix est que je viens de voir une lettre de Mr de St Chaumont[4] d'hier portant que

Vento, baron de Peyruis, ancien premier consul d'Aix, fit ériger ce fief en marquisat (1678).

[1] On voit que Corberan ne se contentait pas d'être un excellent relieur et que cet artiste devenait parfois un homme d'affaires, une sorte de régisseur.

[2] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 574. Autographe.

[3] S'agit-il là de Joseph de Mimata qui fut assesseur d'Aix en 1656?

[4] Voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 481 et suiv.).

Mgr le Cardinal[1] vient demain coucher à Cenas[2], pour estre icy aprez demain si les choses ne changent, ce qui nous tient bien encores en bredouille, à cause que ce nous seroit chose bien griefve d'attendre en chemin bien long temps com'il fauldroit si l'on ne partoit pas de quelques jours. Ce Mimata disoit que vous ou mon neveu debviez partir dez hier, et j'apprehende que le courrier ordinaire ne vous manque en chemin d'un costé ou d'aultre. Ce qui me faict resouldre à attendre de voz nouvelles avant que le hazarder, de crainte que vous ne le regrettiez trop par aprez s'il vous manquoit; aussy bien ne le pouvez vous plus avoir meshuy à temps pour escrire par l'ordinaire où j'ay envoyé exhorciser[3] le Courrier voir s'il s'en vouldra charger, et promettre de le vous bailler en chemin, auquel cas je verray si je le hazarderay; si non je le garderay et ne hazarderay que la presente, estant,

Monsieur mon frere,

vostre trez humble et trez obeissant frere et serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 27 febvr[ier] 1635[4].

CXCIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALLAVEZ,

BARON DE RIANS,

À TOLLON.

(RECOMMANDÉ À MONSr AYCARD.)

Monsieur mon frere,

Aujourd'huy sur le disner Mr l'Assesseur a prins la peine de venir ceans pour m'apporter vostre despesche du 27 au soir, qu'il m'eusse peu envoyer hier au soir s'il eust voulu, à son arrivée, mais ce sont

[1] Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon.

[2] *Senas*, commune des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, canton d'Orgon.

[3] Singulier emploi du mot *exorciser*.

[4] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 577. Original.

des caresses des Fontetes[1]; il n'a pas gueres mieux traicté Mr le president du Chaine, à qui il a porté la sienne à la grande messe où il estoit. Je vous remercie bien fort de voz nouvelles aussy bien que de celles de Mr de Sabran[2]; elles sont venues tout à poinct pour aller à Paris par l'ordinaire d'à ce soir. J'ay envoyé chercher le messager de Toullon pour sçavoir des nouvelles d'hier de cez 8 gallions. Il m'a asseuré qu'il estoit party hier au soir à la nuict, et qu'ils n'avoient poinct bougé de leur poste, dont je n'ay pas esté si marry que s'ils avoient essayé de faire descente avant que les fortifications et les levées soient en estat. Mais Dieu qui est juste juge, et qui leur a tant donné d'advertissements, et en dernier lieu par la tempeste qui a summergé troys galleres, les achevera de confondre s'il luy plaict dans leur orgueil, m'asseurant que cez galleres qui sont eschappées sont si dellabrées qu'elles ne pourront pas si tost venir se joindre aux gallions. Cependant le poste que cez gallions tiennent me faict juger que c'est le rendez vous de toute l'armée, et consequamment que c'est de ce costé là plus tost que de Ste Marguerite qu'ils en veullent quoy qu'on aye dict à Mr de Sabran, à qui je respondray par le prochain ordinaire de vendredy.

Vous aurez veu ce jour d'huy Mr du Muy qui s'est faict porter en littiere et s'en alla hier coucher à Tourves. J'avoys à l'advance prié Madle Lombar (*sic*) de luy faire apprester un bouillon pour son disner en passant à ce jour d'huy. Et luy avoys envoyé l'homme du sr Ruffe, qui est icy attendant encores quelque reste de ses hardes. Et possible que le Jossemin soit mieux en fleur, car à ce que je puis voir il ne songe guieres qu'à cela et me promet de la vraye essance de Jossemin, s'estant chargé de troys gros morceaux d'ambre qu'il estime à cent pistoles, pour y employer, et à des sachets de fleurs seichées. Cependant il me donna bien du plaisir l'aultre jour, à me faire despescher deux

[1] Y aurait-il là quelque allusion à des personnes qui habitaient la place des Fontêtes, à Aix? — On sait que cette place doit son nom à d'anciennes sources (*founteto*, en provençal, est le diminutif de *foun* «fontaine») qui jaillissaient en contre-bas du sol.

[2] L'ambassadeur de France à Gênes. Voir le recueil Peiresc-Dupuy (tomes II et III, *passim*).

de cez gros morceaux d'ambre dans lesquels je trouvay des croustes d'animaulx insectes, qui me donnent bien des adresses à juger du lieu où il se produict, tout aultre que ne disoient plusieurs autheurs qui vouloient que ce fussent des excrements de baleine[1].

J'ay de l'obligation à Mr de Torenc de l'honneur de son souvenir et vous supplie de l'asseurer que je suis bien son serviteur trez humble et très obeissant

et le vostre,

de Peiresc.

À Aix, ce 29 may au soir 1635[2].

CC

À MONSIEUR DE VALAVEZ.

Monsieur mon frere, vous aurez eu par le dernier ordinaire une lettre du sieur Gela[3] à Mr de Thou concernant le commandement qu'il avoit receu de la part du Roy pour la traduction[4] de l'animal dedié à Sa Majesté[5]. Il a depuis receu d'autres nouvelles du Cayre outre celles qu'il avoit concernant l'arrivée du consul Bermond dont il vous a faict l'addresse pour rendre à Mr de Thou celles qu'il luy escript et celles du sieur Sighezzi, son beau frere[6], où vous pourrez voir à quoy se trouve

[1] Peiresc, cette fois encore, est en avance sur son temps, se montrant, en cette question de l'origine de l'ambre, aussi attentif que sagace observateur. On trouvera de nouvelles preuves de l'heureuse justesse des aperçus de tout genre du digne ami de Gassendi, dans un petit recueil de documents inédits que je vais publier d'après les autographes de la bibliothèque de Carpentras sous le titre de : *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle.*

[2] Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr., n° 5171, fol. 556. Autographe.

[3] Le sieur Gela a été déjà mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (III, 426).

[4] *Traduction* signifie ici : action d'emmener, de conduire.

[5] L'animal destiné à Louis XIII, et dont le cardinal Fr. Barberini devint finalement le possesseur, était l'alzaron dont il a été souvent question dans les précédents volumes.

[6] Ce fut un correspondant de Peiresc. Voir plusieurs lettres qui lui furent adressées par ce dernier dans le registre IV des Minutes de l'Inguimbertine.

reduict le commerce en ce pays là, si on en demeuroit aux termes du restablissement de cet homme qui s'est si mal acquitté de son debvoir et la necessité qu'il a d'y mieux pourvoir aprez qu'il aura apparu au Roy, à nos seigneurs ses Ministres de la pure verité de tout ce qui leur a esté caché jusques à present. Et cependant si quelqu'un vouloit faire deliberer quelque chose de plus au prejudice dudict sieur Sighezzi, il est bien raisonnable de poursuyvre une surseance jusques à l'arrivée du sieur Attoviti, deputé de touts les marchands françois residants sur les lieux, et vous ferez acte meritoire de vous y employer pour l'interest du public et de porter Mr de Thou et cez autres Messieurs qui vous en voudront demander quelque instruction particuliere et que vous jugerez avoir besoing d'en apprendre des nouvelles pour contribuer leur authorité, afin que la nation ne soit ruinée en ce pays là si faire se peult. Vous verrez ce que m'en escript le bon Mr Magy avec son patoys et son franc gauloys[1] et je pense qu'on y peult adjouster foy. J'avoys un duplicata des informations cy devant prises des mauvais desportements et mesnage de Bremond que je vous envoye aussy à tout hazard pour servir au besoing en attendant l'arrivée du sieur Attoviti, qui vient sur une barque attendre d'heure à autre et apporte toutes les informations et instructions necessaires pour ce regard. Je vous prie et conjure de vous y employer vivement pour le zeelle que vous avez au bien public et pour la compassion que je prendz de touts cez pauvres marchands qui sont en voye de perdition, s'il n'y est remedié par l'authorité du Roy en cognoissance de cause.

Au reste je dicts à Mr Gela ce que vous m'escripvez avoir appris de la bouche de Mr de Thou concernant la figure de marbre qui luy estoit destinée et le desir qu'il auroit de sçavoir ce que c'estoit, et en vid par hazard sur la table de mon estude une coupple où il recogneut la mesme figure à peu prez d'un jeune garçon qui a sur la teste un meuflle de lyon et en ses mains des serpens, scorpions, lyons et autres animaux et qui a deux crocodiles soubz les pieds avec des lettres et characteres

[1] On possède diverses lettres de Peiresc à Magy dans les registres III et IV des Minutes de l'Inguimbertine.

IMPRIMERIE NATIONALE.

hyerogliphiques. Il me dict aussytost que la sienne estoit tout de mesme si ce n'est qu'il y avoit plus d'escripture ou de charactères et qu'elle estoit plus haulte de deux doigts que les miennes. C'est, à ce qu'il dict, une placque de marbre noir de la haulteur et largeur de la main d'un homme faicte comme la semelle d'un sabot dez vo. . . de l'espoisseur de deux doigts ou environ contre le plat ou le champ de laquelle est espargnée en bas relief une figure selon qu'elle est descripte ci dessus, mais ce sabot ou cette semelle de sabot ou de lœtton est fort remply d'escripture de touts costez; enfin j'ay creu qu'en attendant de la voir, je ne ferois peut estre pas mal de vous envoyer l'empreinte des miennes pour la monstrer à Mr de Thou et luy faire comprendre à l'advance à peu prez ce que ce peult estre, le sieur Gela m'ayant asseuré que le sabot de Mr de Thou n'est pas plus large que le mien, ce luy semble, mais qu'il est plus hault de deux doigts ou environ et consequemment la figure et qu'il y a recogneu le serpent, le scorpion et autres animaulx en ses mains. Si nous en avons la veue, nous en dirons possible un jour nostre rastellée. J'avoy autres foys resvé sur la petite que je vis la premiere et y avois rencontré, ce me sembloit, de quoy descouvrir possible non trop hors de propos voire de penetrer en quelque chosette des characteres du derriere, mais la concurrance d'autres particularitez aux autres de mesme sorte m'a apporté de la difficulté pour laquelle souldre j'aurois besoing de plus de temps et de quietude d'esprit que je n'en ay presentement, combien que cez divertissemens ne nuisent pas à ma disposition presente pour m'esloigner un peu l'object d'autres choses fascheuses; et si la verve me peult prendre j'escriray possible un jour pour l'amour de Mr de Thou plustost que de tout autre ce qui m'en estoit venu en la pensée, si je trouve qu'elle puisse quadrer en la sienne comme en la mienne. L'on me faict feste de deux autres pareilles qui sont à Rome chez deux curieux, l'une de plus d'un pied et demy de haulteur et l'autre comme la mienne plus grande dont j'ay envoyé demander des empreinctes afin d'essayer de concilier toutes choses et de n'y rien laisser d'incompatible dans la diversité qui s'y peut rencontrer des appartenances ou dependances de cette figure. Ce

que j'ay appris de plus de ce sabot de marbre est que la durté n'en est pas telle qu'avec un coutteau l'on ne l'entame plus facilement qu'il ne seroit à desirer comme touts les marbres noirs generalement tenant de la nature et de la graisse du bitume sont communement plustost tendres que durs. Celle que j'ay est de marbre noir aussy, mais il y a de la meslange verdastre aussy bien qu'en la petite tout de mesmes comme en un gros poids romain en forme de pommes rondes applaties et dessus comme les fromages d'Auvergne et c'estoit ce que les anciens appelloient *marmor lucullonum* qui estoit specialement attribué aux poids et aux mesures. Mais je ne sçay à quoy je m'amuse à vous charger de la lecture d'un si importun discours que je finis, demeurant, Monsieur mon frere, vostre...

À Aix, ce 25 mars 1636[1].

CCI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE VALAVEZ,

BARON DE RIANS,

POUR LUI ESTRE RENDUE EN MAIN PROPRE.

Monsieur mon frere,

Voyant que je me meurs et que je ne suis plus desormais en estat de vous entretenir de beaucoup de choses, je desire pour le moins vous descharger encores mon cœur d'une qui me pese extremement; c'est que je m'en vais mourir avec grand regret d'avoir esté si malheureux que tant d'instantes reiterées prieres que j'ay faictes à Monseig^r le card^al Barberin pour l'affaire de Monsr Dupuy St Sauveur touchant le prioré de St Leons se soient trouvées inutiles jusques à ceste heure quoyque j'avois eu subject de croire qu'il ne s'y pouvoit rencontrer plus de difficulté depuis les divers exemples que j'avois envoyé de pareille grace qui avoit esté accordée pour le mesme benefice et que l'esperance

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, collection Peiresc, registre VI des Minutes, fol. 383 v°.

que mond. seig^r m'en avoit donnée ne me peusse laisser aulcun lieu d'en doubter, ayant tousjours recongneu que sa foy et sa parolle sont inviolables; mais puisqu'il plaist à Dieu de m'appeller et que nous n'avons jamais eu vous et moy qu'une mesme volonté, je vous conjure par ceste sainte union qui a tousjours esté entre nous[1] de vouloir continuer aprez ma mort le dessein que j'ay eu de servir cez mess^rs dont vous congnoissez le merite, que j'ay tellement honorez et estimez que comme j'ay dict je meurs avec ce seul regret de ne leur avoir peu rendre avec effect le tesmoignage du desir que j'avois de leur rendre ce petit service[2]. Si vous en prenez le soing comme je vous prie, je me prometz que vous obtiendrez facilement ceste grace de la bonté nompareille de S. Em^ce qui ne la peut despartir à personne qui la merite mieux que celluy pour qui je l'ay demandée. Et que je vous conjure encores de ne cesser de demander jusques à ce que vous l'ayiez obtenue, si vous avez jamais desiré de me complairre, et aprez vous avoir tout donné comme j'ay faict, ne me restant plus rien, je prieray Dieu vous vouloir benir et conserver pour servir celluy que je vous charge d'importuner, comme je prieray Dieu sans cesse pour sa prosperité, la mort ne me pouvant faire perdre la volonté que j'ay eu de le servir. Je ne vous dictz rien de ce dont je vous ay chargé par mon testament pour ce que je suis bien asseuré que vous n'y manquerez pas. Et vous prie de continüer le dessein que j'avois de faire imprimer le livre d'Enoch[3], et pour cet effect faire venir le P. Gilles de Loches pour le traduire, afin

[1] Phrase bien touchante et qui résume admirablement l'histoire des relations qui existèrent pendant un demi-siècle entre les deux frères.

[2] On voit que dans cette sorte de testament, Peiresc reste ce qu'il fut toute sa vie, le plus dévoué des amis.

[3] Sur le livre d'Enoch, objet de la constante préoccupation de Peiresc en ses derniers jours, voir le tome III des *Lettres aux frères Dupuy* (600 à 618, *passim*). Cf. la *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des Capucins,* publiée par le P. Apollinaire de Valence, p. 12 et suiv. Malgré les pressantes recommandations du mourant, le livre d'Enoch ne fut pas édité. J'ajoute qu'au moment où ces lignes viennent d'être écrites, on annonce la publication que voici : *Le livre d'Hénoch.* Fragments grecs découverts à Akhmin (Haute Égypte) avec les variantes du texte éthiopien, traduits et annotés par Adolphe Lods. (Paris, E. Leroux, 1893, in-8°.)

que ce livre qui a est éincongneu jusques à cest' heure et que j'ay eu avec tant de peine et de despence ne vienne à se perdre et le public en demeure frustré. C'est ce que ne pouvant escripre j'ay voulu dicter à mon secret[re]. Adieu, mon cher frere, priez Dieu pour moy.

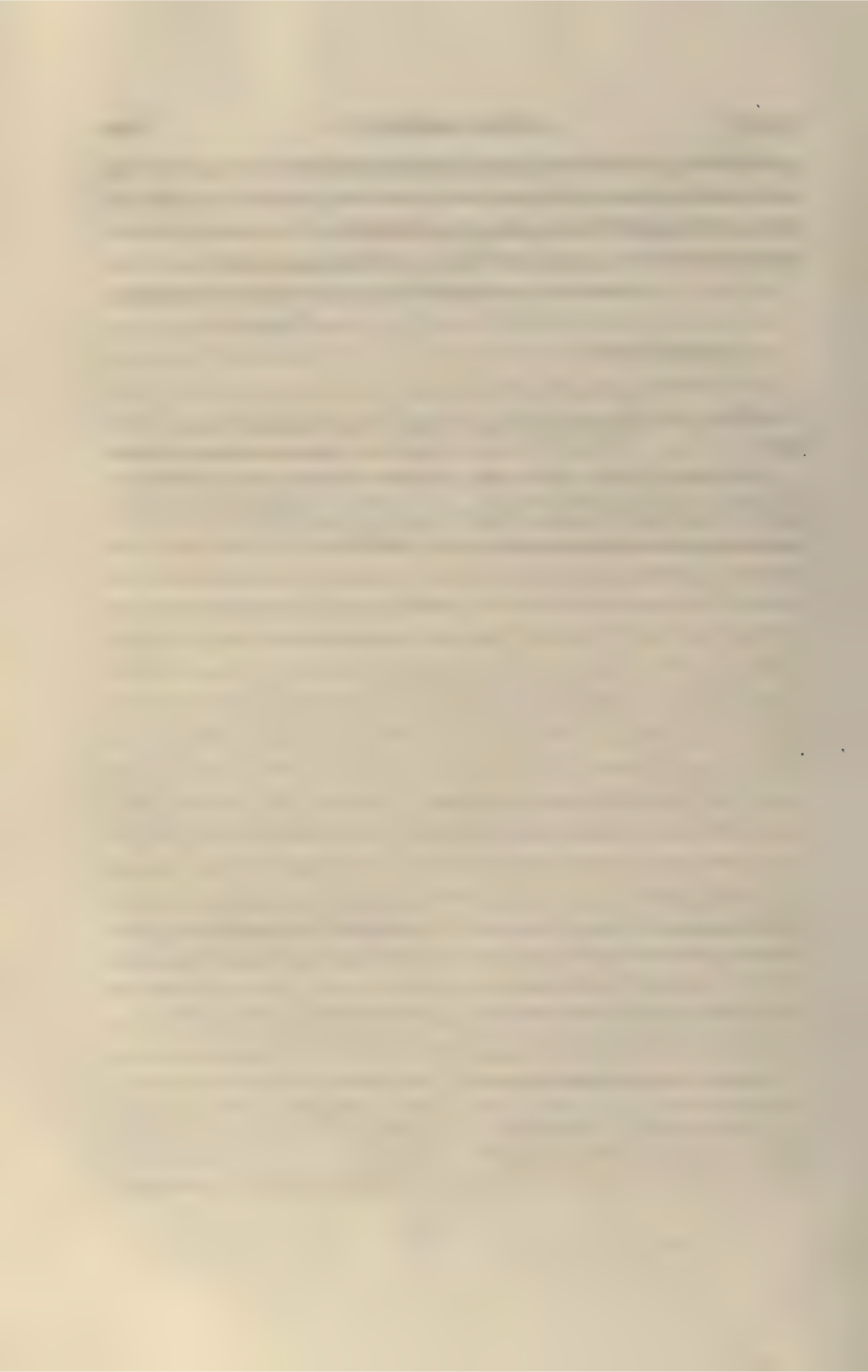
Vostre trez humble et trez obeissant frere et serviteur,

DE PEIRESC [1].

Ce 23e juin 1637 [2].

[1] On sait que Peiresc mourut le lendemain.

[2] Bibliothèque Barberini, XLIII, 158. La signature est probablement autographe. La lettre garde encore son cachet de cire rouge. Une copie de cet original se trouve dans la collection Dupuy (registre 569, fol. 144). La dernière des lettres de Peiresc a été insérée par M. Léon-G. Pélissier dans le fascicule II des *Amis de Holstenius* consacré aux frères Dupuy (Rome, 1887, p. 104).



APPENDICE.

I

À MONSIEUR, MONSIEUR DE CALLAS,

CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DES COMTES,

À BEAUGENTIER.

Monsieur mon pere,

Nous avons esté bien en peine [depuis][1] dimanche au soir jusques à ce jourdhuy à quattre heures que Mr Fontaine est arrivé[2]. Car nous n'avions veu que le petit billet que vous escriviez à Denis[3], lequel si je ne l'eusse veu escrit de vostre main, je n'eusse sceu croire que ceste triste nouvelle eust esté veritable[4]. Dieu soit loué de tout et prie à Dieu qu'il luy plaise nous faire daultant plus de grace à l'advenir qu'est grand le chastiment qu'il luy a pleu nous donner à ce coup. Une de mes plus fortes consolations est qu'il aye eu le loisir de se recognoistre, et qu'il aye eu touts ses ordres. Dieu luy face mercy. Je vous ay envoyé la littiere dez ce matin à quattre heures, avec les deux mullets jugeant qu'ils vous pourroient faire [besoin][5] pour les charger des meubles qui seront le moins necessaires de par deça, je dis le moins necessaires, car j'estime bien que vous ne trouverez pas à propos de r'emporter tout, mesmes qu'il est certain que Mr le Premier Presidant (qui est resolu d'aller à Ieres dans quelque temps) ira prendre son gitte à Beaugentier[6]. Toutefois vous fairez comme bon vous semblera. J'avois pensé que si vous n'aviez de quoy les charger tous, que vous pourriez faire passer les vuides à Montrieu, mais depuis le Prieur de Montrieu est arrivé en ceste ville, si bien qu'il seroit inutile de les y faire passer. Dans la littiere vous trouverez le paly de Damas. Je ne sçavois pas qu'il

[1] Déchirure du papier. Le premier feuillet est en très mauvais état.

[2] Le docteur Fontaine, déjà souvent mentionné.

[3] Sans doute Denis Guillemin, tout jeune alors, et qui était déjà attaché à la maison de Fabri.

[4] La nouvelle de la mort de Claude de Fabri, conseiller au parlement d'Aix, oncle de Peiresc, arrivée tout au commencement de l'année 1608.

[5] Déchirure du papier.

[6] Guillaume du Vair.

en eust esté faict de velours pour nostre maison; je le sçauray demain comme aussy s'il sera necessaire que le corps demeure à S[t] Jean, ou si on le pourra porter tout droict ceans comme je crois qu'il fauldra faire. Pour raison de quoy nous fairons bien tapisser nostre basse cour, et [dresser][1] un petit autel, et ce qui sera necessaire. [*Ici une grande déchirure qui ne laisse subsister que peu de mots, comme l'indiquent les points destinés à les remplacer.*] ..... jusques à ce que nous soyons asseurez de ..... pourra arriver. Je faicts doubler ..... et avois desja faict changer les parements ..... est vray que les vieilles crespes que je trouvay ..... estoient si usées qu'elles n'ont peu servir que ..... et en a fallu prendre de neufves pour les devants. On travaille aux grands dueils[2] (on ne trouvoit pas à propos que j'y assistasse aultrement qu'en grand dueil comme vous, comme ayant succedé à son office par sa liberalité). En quoy ..... le meilleur mesnage que nous avons peu, car ..... reprendra toute la rase excepté les chaperons qui s'employeront assez Dieu aydant ..... les tapis noirs et la sarge, nous sommes ..... recouvrer le reste, mais pour la quantitté ..... puisque vous me marquez le nombre de cinq ..... et flambeaux, je crois bien que vous vouldrez que [ceux] qui les porteront soient vestus. On ne ..... face comme vous fistes de ma feüe mere ..... n'est pas telle en ceste ville. Nous y enverrons la quantité tant qu'il se pourra. J'ay faict faire des armoiries d'honneur (oultre celles du mort) pour vous, pour moy, pour mon frere, mes tantes d'Orves et de Meaulx. Vous nous advertirez du nombre que vous en vouldrez, s'il vous plaict ..... Ma tante d'Orves, et le voille de mes sœurs ..... pas estre sitost faictz pour l'envoy ..... vous porte vostre manteau et la ..... à vostre estude laquelle est des comtes de ..... non pas de Junon, toutefois vous la verrez ..... Sitost que j'eus la nouvelle j'en allay advertir M[r] le Premier Presidant et sçavoir de luy qui c'est qu'il trouveroit bon qu'il [fist] la semonce. Il trouva bon de prendre M[r] Olivier qui l'a eu fort agreable quand nous l'en avons faict prier. Il demandoit les dattes des années que mon feu bisayeul alla en Cour deputé du pays pour feliciter le roy François I[er] à son advenement à la Couronne et de sa reception en l'estat de conseiller[3]; mais je n'ay jamais sceu trouver dans vostre estude son livre de raison

[1] Déchirure du papier.

[2] C'est-à-dire aux vêtements de grand deuil.

[3] Foulquet de Fabri fut le premier (24 décembre 1524) des cinq conseillers que la maison de Fabri fournit successivement au parlement de Provence. Voir *De vita Peireskii*, p. 5. Le biographe rappelle en ces termes que Foulquet de Fabri fut député en cour : « Destinatus non semel fuit ad Ludovicum duodecimum, itemque ad Franciscum primum. »

que vous me fites voir c'est (*sic*) esté. Il est necessaire que vous m'indiquiez le lieu où il est, car j'ay cherché partout, excepté dans une quaisse des nostres d'Italie dont je vous baillay la clef..... Je n'ay jamais sceu trouver maintenant..... [entretenez] nous à l'avance, je vous supplie, des resolutions que vous prendrez de par de là tant pour vostre venüe que pour l'arrivée du corps. Nous croyions que s'il estoit icy pour tout jeudy, on fairoit commodement les funerailles le vendredy qui est jour de feriat que la Cour ne seroit point occupe (*sic*) ailleurs. Vous y adviserez. J'ay bien peur que vous n'ayiez trop peu de temps pour ce faire si vous attendez l'arrivée de ce laquay. Et fauldra possible attendre à lundy, à cause du dimanche. Je baise tres humblement les mains à..... mon frere, à Monsieur et Madame d'Orves..... mon pere, vostre tres humble et tres obeissant filz,

DE PEIRESC.

[D'Aix,] ce 22 janvier 1608[1].

[1] Autographe de la collection de M. Lucas de Montigny à Aix en Provence.

II

À MONSIEUR, MONSIEUR DE CALLAS,

CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DES COMTES,

À RIANS.

Monsieur mon pere ayant dict à Mr le Premier Presidant qu'on avoit signifié à mon frere les lettres obtenües par Mr de St Canat en forme de constraincte portant renvoy au parlement de Paris, il en a faict plaincte à Mr de St Canat lequel l'avoit asseuré que lesdictes lettres ne viendroient jamais en evidance. Sur quoy ledict sieur de St Canat a respondu fort asseureement que lesdictes lettres sont encores entre les mains de Mr de Fabregues, et que pour certain s'il a esté signifié quelque chose à mon frere, il fault que ce soit quelque faulceté, ou que Mr d'Aix[1] et Splandous qui les avoit poursuivies, voyants qu'on ne tenoit comte de par deça de les executer, en ayent faict expedier des secondes par surprinse, sur le premier placet, car ces originalles n'ont jamais esté monstrées à persone, depuis avoir esté scellées. Qu'au contraire tous messieurs du Conseil esquels ils en avoient parlé, les avoient exhortez de laisser ceste poursuitte et d'estre de bonne intelligence avec les officiers, ce qu'ils avoient resolu de suivre.

J'en escriray à mon frere. Je vous envoye le Tric et trac, avec du fruict, de l'huille, du muscat, et un morceau de lentiscle[2] si on le peult porter. Nous discuttasmes tous les flascons de la maison pour vous envoyer de vostre eau, et vous n'en renvoyez poinct. Et c'est grand daumage d'en mettre dans les flascons de la canevette, qui en seroient gastez.

Monsieur de Montauroux estoit allé à Esguilles[3], il l'a fallu attendre ce jourdhuy; je lui parleray des asseurances que vous desirez, n'ayant encor peu jouyr de Mr de Fabregues pour cest effect, envers lequel j'iray neantmoins un peu retenu, me ressouvenant que c'est luy qui me porta parolle durant vostre absence, de la vente que Madame de Sault vouloit faire de la terre de Rians à 36 mille et tant d'escus.

[1] *Mr d'Aix* était alors Paul Hurault de l'Hospital, archevêque depuis 1598.

[2] *Sic* pour *lentisque.*

[3] Aujourd'hui Éguilles, commune du département des Bouches-du-Rhône, canton d'Aix, à 9 kilomètres de cette ville.

Ayant monstré voz contracts à celuy à qui ils sont adressez, il m'a respondu que c'estoit l'establissement de noz affaires, et que tandis que Madame de Sault desmesleroit les siennes nous aurions loisir d'achever les nostres, et qu'enfin elle ne seroit que trop aise de pouvoir faire demeurer les choses en l'estat qu'elles sont.

Quoy que c'en soit, c'est bien un grand manquement en matiere de compromis de n'y avoir poinct constitué de peine pour celuy qui s'en desdiroit. A quoy je n'avois pas prins garde de prim'abord. Je vous remercie des perdrix, et des six Escus, estant bien marry que ne m'ayiez envoyé jusques à 13, comme je vous avois marqué, car tous mes moyens sont affectez au payement d'aultres debtes que je ne sçaurois acquitter d'ailleurs. Sur quoy je prie à Dieu qu'il vous conserve en sa Ste Garde et ensemble M^r^ d'Orves, mon oncle, à qui je baise tres humblement les mains, demeurant,

Monsieur mon pere,

vostre tres humble et tres obeissant filz,

PEIRESC.

À Aix, ce 27 decembre 1608 [1].

[1] Autographe de la collection de M. Lucas de Montigny à Aix en Provence.

III

MEMOIRES À MON FRERE DE VALLAVEZ[1].

À LYON SITOST QU'IL Y SERA ARRIVÉ.

Mon frere, je vous prie d'aller rendre vous mesme la lettre à Mr Vincent[2], marchand libraire, avecq le livre de Monsieur Fontaine[3] et retirer de luy, s'il se peult, ung petit mot de receu dudict livre affin que cela le rende plus soigneux d'empescher qu'il ne s'esgare, de luy faire sçavoir vostre logis dans Lion et le temps que vous penserez d'y pouvoir sesjourner pour voir si dans ce temps là un libraire se pourroit estre resolu d'imprimer un livre ou de n'y toucher point, et au cas que ce libraire die de ne poinct le vouloir imprimer, vous pouvez retirer l'exemplaire pour le porter à Paris et en faire ce que vous trouverez dans voz autres memoires. Que si le libraire dict qu'il ne peult pas se resouldre si tost et qu'il veult davantaige le temps pour faire voir le livre, vous le luy laisserez et le prierez qu'en cas qu'il praigne resolution de ne l'imprimer poinct, qu'il le vous envoye à Paris par quelque voye bien asseurée et qu'il l'addresse chez Monsieur Hadrian Beys[4], marchand libraire à la rue St Jacques, à la roze blanche.

[1] Ces mémoires furent rédigés en 1608. Gassendi nous apprend (liv. II, p. 159) que Valavez se trouvant à Paris pour les affaires de Rians qui vinrent à lui donner quelques mois de relâche, Peiresc le pria d'aller visiter l'Angleterre et les Pays-Bas, ne fût-ce que pour l'amour de lui, d'y saluer ses amis, de leur offrir les présents qu'il leur destinait, et d'y chercher pour ses collections quelques objets rares. La Bibliothèque Méjanes possède une copie des instructions de voyage remises par Peiresc à son frère (manuscrit 838 non paginé), mais cette copie est incomplète et toute la première partie du document a été omise.

[2] Le libraire Vincent, de Lyon, a été déjà mentionné dans le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 340).

[3] Sur le docteur Jacques Fontaine, professeur à l'université d'Aix, voir le recueil Peiresc-Dupuy (III, 720). Quel était ce livre qui, comme nous allons le voir, n'était pas encore imprimé? Le *Manuel du libraire* énumère quatre ouvrages du docteur, dont le plus célèbre est le *Discours des marques des sorciers* (Paris, 1611). Deux des autres ouvrages sont aussi de 1611. Le seul qui soit antérieur à l'époque de la rédaction des instructions est le *Traité de la Thériaque* (Avignon, Brumereau, 1601, in-12).

[4] Adrien Beys figure dans le recueil Peiresc-Dupuy (t. I, p. 185).

SI VOUS PASSEZ EN BOURGOIGNE OU POUR LE MOINGS JUSQUES A CHALON.

Je vous supplie sur toutes choses de prendre vostre temps pour vous pouvoir destourner d'une lieue pour aller passer à ung petit village nommé Couches[1] qui est à une petite lieue de Chalon et là d'aller dans le cloz d'ung ancien prieuré qui y est[2] où c'est que sont representées en pierre en demy bosse les statues de Pepin et de Berthe[3]. Il fault, s'il vous plaict, que vous y remarquiez le plus exactement qu'il vous sera possible tout ce qui s'en suit et premierement :

1. S'il est vray comme on dict que la figure de Berthe excede de beaucoup celle de son mary en grandeur corporelle;

2. Si Pepin a les cheveux longs et nommement s'il ha barbe ou non, et en cas qu'il l'aye, si elle est grande ou petite, si elle est de forme ronde ou poinctue, etc.

3. Si l'ung et l'autre ont aulcune coronne en teste et si elle est de laurier ou bien ung rang de perles ou ung simple ruban ou bien si c'est une coronne à gros fleurons comme celles des Roys d'aujourd'huy.

4. Si Berthe a la teste voillée ou non et si elle porte ung manteau ou si elle n'a que sa robbe.

5. Si Pepin est armé ou non, s'il porte le paludamentum[4] ou non, s'il porte le manteau sur les deux espaules ou soubz ung bras.

6. Si ce que Pepin tient en sa main se peult bien distinguer, si c'est ung joyau ou bague pendent à son col, ou autre chose, et s'il y a aulcuns chiffres gravez en icelle.

7. Si leurs noms y sont escriptz ou non, ou en long, ou en chiffres.

8. S'il y a poinct de fleurs de lis, ou sur leurs habbitz ou aultre endroit de la pierre.

9. De vous informer des prebstres s'ilz ne sçavent poinct de quelle abbaye deppend ce prieuré là, et qui en a esté le fondateur et pourquoi est ce qu'on croit que ce soient les pourtraictz de Pepin et de Berthe.

[1] C'est Couches-les-Mines, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Autun, à 25 kilomètres de cette ville.

[2] Ce prieuré remontait au VIII[e] siècle.

[3] Pépin, dit *le Bref*, et Berthe, dite *au grand pied*. Une notice sur Couches par M. l'abbé Pequignot (insérée en 1875 dans les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. IV) ne mentionne pas les statues de Pépin et de Berthe.

[4] Manteau militaire.

Et du tout faictes en quantquand ung peu de memoire par escript que vous m'envoyerez par la premiere commodité.

SI VOUS ALLEZ À CLUNY OU BIEN À L'ABBAYE OÙ EST MONS^r DE CLUNY.

Premierement regardez dans les esglises s'il y a poinct d'inscriptions antiques ou des tumbeaulx de princes celebres.

Sçachez des chartriers du Monastaire s'ilz n'ont point de privileges de noz anciens Roys et princes de France, de la premiere et seconde race, et faictes en quelque petite remarque pour me l'envoyer par apprez.

À PARIS.

Je vous prie, mon frere de Vallavez, d'aller, dez que vous serez arrivé, chez Monsieur de Malherbe (rue des Petitz Champs, à la pomme d'orange) et de luy rendre mes lettres et l'asseurer de mon service et l'entretenir des nouvelles de ce pais et nommement touchant les dames, tant en general qu'en particulier, avecq toute liberté[1].

De sçavoir de luy s'il n'a jamais receu ung mien pacquet où il y avoit une lettre pour Monsr de Fontenay-Ollivier[2], lequel feust baillé dez le mois de novembre dernier à ung cappitaine Anthoine Tassi de Thollon et le maistre d'hostel de Monsr le Premier President[3], et s'il l'a receu sçavoir s'il fist rendre ma lettre à Monsr de Fontenay en personne ou à quelqu'ung des siens.

S'il vous vouloit rendre quelque argent pour mon regard, dictes que vous n'avez point de commission d'en recepvoir de ses mains, et qu'il n'est pas raisonnable qu'il aye desbourcé de l'argent pour m'envoyer des rabbatz et qu'il n'en soit rembourcé.

De sçavoir de luy s'il n'a pas receu des mains de Monsr Florence la lettre de 60 escus et si Beys en a retiré payement.

ADRIAN BEYS LIBRAIRE RUE St JACQUES À LA ROZE BLANCHE.

D'aller le plustost que vous pourrez chez le libraire Hadrian Beys affin qu'il ne soit party pour aller à Francfort et luy rendre celle de mes lettres qui

[1] Peiresc savait que c'était là un sujet qui intéressait vivement le poète. Les relations épistolaires de Peiresc avec Malherbe commencèrent en février 1606; ils avaient fait connaissance à Aix d'où ils partirent ensemble pour Paris en 1605.

[2] Sur Fontenay-Ollivier, voir (*passim*) les tomes I, II et V des *Lettres de Peiresc*.

[3] Le premier président du parlement d'Aix était alors Guillaume du Vair.

est cachettée et luy faire sçavoir vostre logis et le luy faire escripre à sa boutique, afin qu'il vous puisse envoyer les pacquetz qui lui seront addressez pour moy ou pour vous.

Sçavoir de luy s'il a esté payé de la lettre de 60 escus ou non et à quoy il tient. Sçavoir par quelle voye il me veult envoyer mes livres; si c'est par Francfort ou de Paris mesmes, auquel cas vous en pourrez faire faire une balle et la consigner en deube forme aux Mrs Roulliers de Lyon et là en faire charge sur leurs livres et retenir le nom de celluy qui la conduira à Lion où vous l'addresserez à Monsr Barthelemy Vincent, marchand libraire, avec charge d'en payer le port et de me le faire tenir en Provence.

Que si le libraire de Lyon ne veult imprimer le livre de Monsr Fontaine et qu'il le vous rende pour le porter à Paris, vous le pourrez bailher à Mr Hadrian Beys et alors tant seulement luy rendre l'autre lettre que je luy escriptz sur ce subject, laquelle j'ay laissé ouverte tout exprez, affin que vous voyez ce qu'il y fault faire et qu'aprez la cachettiez.

Que si le libraire de Lyon retient ledict livre, vous n'aurez que faire de rendre ladicte lettre audict Beys que vous n'ayez receu ledict livre.

Mais si Monsr Beys estoit desja party pour aller à Francfort, vous pourrez rendre la lettre à son homme et reserver l'affaire du susdict livre de Monsr Fontayne jusques à son retour.

Vous pourriez adjouster chascune des lettres qui vont en Flandres, l'une contre la petite boette verte, et l'autre contre le livre qui est empaquetté et y faire une couverte bien cachettée pareille à la subscription de chascune lettre et par dessus icelle il y faudra faire sur chasque pacquet une faulse couverte addressée

Ou à Messrs Jacques et Jean de Cambrai, marchands à l'Isle en Flandres,

Ou à Messrs Jacques Cappelle ou Jean Conrard, marchands,

Celluy que le commis de Monsr Canamy à Vallenciennes vous dira qu'il faudra choisir de l'une ou de l'autre adresse, suyvant la commodité qu'il trouvera de luy envoyer ou par ung chemin ou par l'autre.

Vous irez rendre s'il vous plaict en main propre vous mesme toutes les lettres que j'ay escript et les accompagnerez de parolles d'honneur à mesure que vous pourrez et de toutes sortes d'excuses si je n'ay escript plustost et nommement à MM^rs du Thou, de Vic, de Montmartin, de Saincte Marthe, du Febvre, Predeseigle, Lestoille, Alleaume, Ribier[1].

[1] Voir pour tous ces noms le recueil Peiresc-Dupuy (*passim*). J'en dirai autant de la plupart des noms qui vont suivre.

Et si vous trouvez encore le fruictier à temps, il fault que vous voyez de prendre ung bassin de quelques beaux fruictz pour envoyer à Monsr de Vic.

A Monsr Le Febvre et à Monsr Predeseigle[1] vous porterez leurs livres et flacon avecq les lettres et les leur ferez accepter quelle difficulté qu'ils y voulussent former.

En voyant Monsr et Madame de Bressieux vous leur pourrez dire que je leur ay escript, car je le feray par la premiere commodité et direz que vous croyez que ma lettre est demeurée en arriere par mesgarde.

POUR AVIGNON.

Et surtout ne manquez pas de lire mes memoires en Avignon afin de n'oblier les commissions de Lyon et de la Bourgoigne.

Par la premiere commodité je vous en feray moings à la haste. Cependant je vous prie de faire de mes recommandations à ceste honneste femme qui se plaict tant aux plainctes.

Et sur ce je prie Dieu qu'il vous face faire aussy bon voyage que je le vous souhaitte comme vostre plus affectionné et plus serviable frere.

PEYRESC.

Voyez si le pere Sirmond est encor arrivé en Avignon et saluez le de ma part.

À AMIENS[2].

De voir le chef de St Jehan Baptiste et faire ouvrir la chasse où il est pour voir la plus antienne chasse qui est dedans la moderne, et prendre les lettres grœcques, qui y sont representées en esmail noir, lesquelles je voudrois avoir marquées sur du papier de la mesme forme qu'elles sont, comme aussy les noms de huit ou dix sainctz qui sont representez sur un tableau d'argent de pareille antiquité, qui s'ouvre en deux ou trois sens, et de tous costez representant de fort antiennes ymages de sainctz.

À LONDRES.

D'aller aussy tost faire la reverance à Monsr de la Boderie[3] à qui j'escris et

[1] Le nom de ce correspondant de Peiresc est écrit *Pedeseigle*. C'est un *lapsus* évident.

[2] C'est ici que commence la copie de la Méjanes.

[3] Antoine Lefèvre de la Boderie était alors ambassadeur de France auprès de Jacques Ier. Le départ de ce diplomate pour Londres, en mai 1606, avait été pour Peiresc, qui se trouvait alors à Paris, et qui était très lié avec lui, l'occasion de faire une rapide excursion en Angleterre.

luy baiser trez humblement les mains de ma part, comme aussy à Madame, à Mademoiselle, à Mr de Pompone, son filz, à Mr de Bertaud son secretaire et aux damoiselles de Bonaire et de Monlaville.

Je me faisois conseiller sans exercice pour avoir plus d'entrée; si le discours s'en presente vous vous garderez d'y contredire [1].

ET APRÈS.

D'aller à Vestminster [2] dans le cloistre et randre mes lettres à M. Camdenus avecq le panier de medailles qui luy est adressé et après qu'il aura veu mes lettres le prier de ma part de permettre que j'aye son portrait au naturel que vous ferez faire à huille, s'il vous plaist, de mesme grandeur de ceulx du Monstier, sçavoir est de plus de trois pans de haulteur et plus de deux de largeur. Secondement, de vous indiquer le lieu où sont ensevelis Eleonor et Samce, filles du compte Berengier, femmes de Henri III et Richard, empereur, desquelles je voudrois bien avoir le portraict, s'il est possible. En troisiesme lieu, qu'il voye de faire interpreter par son moyen l'inscription de Lates que je luy envoye. En quatriesme lieu, qu'il s'informe le plus curieusement qu'il pourra des familles de *Malerbe, du Vair* et de *Forbin* dont je luy envoie les armoyries. J'ay laissé sa lettre ouverte afin que vous voiez ce que je luy en escris; il en fault apprendre de luy ou d'autres tout ce qu'il se pourra. En dernier lieu, qu'il vous adresse tous les plus curieux de Londres [3] afin que vous puissiez voir tout.

Le livre que vous m'avez envoyé Paris in fol° dudit Cambdenus [4] est imparfait de la principalle piece qui y soit, sçavoir est de la carte generale, contenant tous les noms antiques du païs, sur quoy est fondée toute l'œuvre, laquelle doibt estre inserée en la page 75me comme elle y est promise, et comme elle est represantée en petit volume en l'autre edition. Vous la pourriez recouvrer de l'imprimeur ou bien dudict sieur Camdenus, et ensemble une pareille de l'Escosse s'il en a esté faict à part.

[1] Cette phrase a été supprimée dans la copie susdite.

[2] On trouve ici, à la marge, ce renvoi : *Et après Camdenus.*

[3] *Qu'il vous adresse tous les plus curieux de Londres*, c'est-à-dire : qu'il vous donne les adresses de tous les plus curieux de Londres.

[4] Il s'agit là de l'ouvrage intitulé : *Britannia, sive florentissimorum regnorum Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ et insularum adjacentium ex intima antiquitate chorographica descriptio* (Londres, 1607, in-f°). C'est la dernière édition qu'ait donnée l'auteur. La première, beaucoup moins étendue, est de 1586, in-8°.

ET DANS L'EGLISE DE WESTMINSTER.

Voir les armoiries qui y sont represantées du comte Raymond Berenghier et remarquer sur celles de Richard, Roy des Romains, combien il y a de besantz d'or sur la bordure de sable qui environne le lion rampant de gueulles en champ d'argent.

À BLACFRIERS [1].

Aller voir sir Robert Cotton, sieur de Connincton, chevalier [2], et luy rendre ma lettre avec les medailles que je luy envoie et le prier de m'escrire, et voir si par son moyen vous pourriez recouvrer trois medailles que Mr Pascalin [3] me demande, mais qu'elles fussent bien nettes, car comme vous sçavez celles que jé luy envoyay par Massier ont esté perdues. C'est un Carausius, un Alectus et un Lælianus ou en argent ou en cuivre. Vous aurez facilement par son moyen une empreinte du grand seau d'Angleterre de la feue Reyne, ou de ce Roy à cheval grand comme une assiette que je serois bien aise d'avoir.

[1] Aujourd'hui Blackfriars.

[2] En renvoi, à la marge : *Cotton.* Quoique cet érudit ait été déjà l'objet d'une note (I, 57), je crois devoir reproduire les renseignements qu'a bien voulu me donner M. Léon Dorez et qui, m'a-t-il dit, sont tirés, pour la plupart, de l'important recueil biographique de Leslie Stephen :

« *Sir Robert Bruce Cotton*, fils aîné de Thomas Cotton de Connington (comté d'Huntingdon), né à Denton le 22 janvier 1570-1, ami de Camden et de Selden, membre de la Société des Antiquaires (fondée en 1572), célèbre surtout par sa bibliothèque où travaillèrent souvent Bacon et Ben Johnson, collabora à l'Histoire d'Angleterre de Speed dont les gravures de médailles sont exécutées d'après les originaux de Cotton. En 1626, il protesta, en faveur des marchands de Londres, contre l'avilissement, alors proposé, de la monnaie anglaise, et gagna leur cause par les arguments qu'il expose dans *A discourse touching alteration of Coyne.*

« Meurt en 1631, le 6 mai, à Connington. En relations avec Duchesne, Bourdelot, Du Puy, Raleigh, Savile, Sale, etc. Son buste, par le sculpteur d'origine française Roubiliac, est à Trinity College, Cambridge (1750), où l'on conserve aussi, au moins en partie, sa collection d'antiquités romaines. »

C'est le 23 octobre 1731 qu'une partie de sa bibliothèque fut détruite par un incendie ; grâce à Dieu, le fonds cottonien au Musée britannique est encore merveilleusement riche. J'ajoute que M. Henry Omont vient de donner d'autres intéressants renseignements sur le célèbre collectionneur dans une brochure intitulée : *Fragments du manuscrit de la Genèse de R. Cotton conservés parmi les papiers de Peiresc à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1894, in-8° de 12 pages. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LIII).

[3] Il s'agit là du docte Italien Pascalini, qui a été souvent mentionné dans nos précédents volumes.

À LEIMSTRID[1].

Mr Jems Colz[2], à qui vous rendrez mes lettres et vous ferez monstrer son cabinet, et par son moyen celuy de Emmanuel Demetrius son voisin, tous lesquelz vous ayderont à trouver les trois medailles que Monsr Pasqualin desire. En une autre rue d'orfevres que celle de Gipsay[3], il y en avoit un jeune qui me vendit tout plain de petites monnoyes d'or de la Chine pour 20 sols la piece, cognées de caracteres presque l'arabique dont je me suis bien prevalu.

À KINSTRID PREZ DE WESTMINSTER[4].

Ser Jehan Barclay[5], à qui vous rendrez mes lettres avec les vers latins de la trefve de Flandres et sçaurez s'il en est l'autheur et s'il a rien de nouveau. Il vous introduira par toute la Cour du Roy. Vous luy pourrez monstrer les autres vers latins qui sont en response des siens qu'il avoit fait sur l'entrée de la Reyne Marguerite et en savoir son advis.

À FRANCESTRID[6].

Monsieur le dottor Lobel[7], qui vous fera veoir de belles plantes et tascherez de retirer de ses lettres et s'il se peut un sien portrait au naturel. Je le desirerois bien. Vous pourrez faire mes recommandations à Mlle sa femme et à Mr Loys appothicaire, son gendre. Duquel j'achaptay un exemplaire de sa derniere œuvre Animadversionum in pharmaceuticam Rondeletii pour Mr Fontayne où il manque trois cayers à la fin de balsamo qui sont cottez XX, YY, ZZ, dont je pense avoir escrit audict sieur Laubelius qui m'en avoit donné un autre exemplaire où ils ne manquent point. Mais celuy de Mr Fontaine est imparfait. Au surplus je voudrois bien avoir son tome Observationum, car j'ay Adversaria et la susdicte derniere œuvre et aurois tout entre mes mains, s'il m'en peut recouvrer. Autrement, je serois d'advis que vous achaptassiez les œuvres entieres. S'il estoit deceddé, il faudroit s'adresser à son fils et en retirer response.

Il y a encores que vous debvez cognoistre en toute façon et saluer de ma part :

[1] Sans doute *Lime Street*, rue étroite de la Cité, tout près de la Tour.

[2] Renvoi à la marge : *Collius Demetrius.*

[3] C'est *Cheapside.* De grands et beaux étalages d'orfèvrerie s'y font voir encore de nos jours.

[4] Sans doute King Street, rue qui aboutit à Whitehall. Ces identifications et les suivantes me sont indiquées par M. Léon Dorez et par M. Jules Dukas.

[5] Renvoi à la marge : *Barclaeus.*

[6] Francis Street, dans le quartier de Westminster.

[7] Renvoi à la marge : *Lobelius.*

Monsieur de Torval[1], gentilhomme françois qui se tient à Strand[2], à l'aigle noire, devant l'esquichier.

Mr Dottor Thonit, qui fait fort bien en vers latins à Misinglan[3].

Mr Richard Thomson, de qui Mr Casaubon fait beaucoup d'estat. Vous en apprendrez des nouvelles chez le libraire Ascanius, lequel avoit les œuvres de Golzius entieres avec la Grece. Je ne sçay si vous les pourriez avoir à bon compte.

Le dottor Albericus Gentilis[4], à Becepsgher Strid[5].

Mr Boduel, son voisin, qui est fort versé en la langue Arabique.

Mr Pory, qui se tient chez ser Water Cop à Strand, où vous verrez le plus beau cabinet de Londres.

Charles Witwel, qui a fait mes regles de lotton.

Mr Roland Locley, peintre excellent si vous vous en voulez servir et fort exacte, à Hamstrid, contre la maison de Milor Chancelier.

Et de ceux qui sont hors de Londres :

Ser Henric Saville, à Vintzor, 20 milles de Londres.

Mr Garisson, à Fotserais, 20 milles de Londres, duquel vous sçaurez possible des nouvelles à Londres, à Reidcastrid, ou à Holinaen. En a un riche cabinet dont je tiray l'ΑΕΤΙΩΝ.

Il y a encor Gilbertus medecin, qui a escrit de Magnete, de qui il faudroit voir la preuve des paradoxes qu'il en escrit[6];

[1] Renvoi à la marge : *Torval*. On conserve, dans les Minutes de l'Inguimbertine, quelques lettres de Peiresc à Torval. J'en donnerai deux ou trois dans le tome X du présent recueil.

[2] Le *Strand* est une des grandes voies allant de la Cité aux quartiers du sud-ouest.

[3] *Mincing Lane* est devenu le grand *emporium* des denrées coloniales.

[4] *Albericus Gentilis*, né le 14 janvier 1512 à Sanginesio (Marche d'Ancône), un des premiers théoriciens du droit des gens; vint en Angleterre en 1580; son père Matteo, mort en 1602, fut enterré à l'église Sainte-Hélène, Bishopsgate. En 1587, il est nommé *Regius professor* de droit civil à l'université d'Oxford; s'établit à Londres après 1590. Les manuscrits de ses ouvrages, qu'il avait ordonné de brûler, furent achetés par la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford avec la collection d'Orville, d'Amsterdam, en 1571. (Communication de M. Léon Dorez.)

[5] *Bishopsgate Street* est une grande artère de la Cité à laquelle aboutissent plusieurs des rues ci-dessus mentionnées.

[6] C'est William Gilbert, né à Colchester en 1540, lequel fut médecin de la reine Élisabeth et de Jacques Ier. Il est l'auteur du traité : *De magnete magneticisque corporibus et de magno magnete tellure, physiologia nova* (Londres, 1600, petit in-f°), le premier grand ouvrage de physique publié en Angleterre, où il eut un grand succès; Bacon le cite dans le *Novum organum*. Après la mort de W. Gilbert (30 novembre 1603), on publia, d'après son manuscrit, l'ouvrage suivant : *De mundo nostro sublunari, philosophia nova. Opus posthumum, ab authoris fratre collectum, etc.* (Amsterdam, Louis Elzevier, 1651, in-4°). Voir *Manuel du libraire* (II, 1592); voir aussi *Les Elzevier*, par Alphonse Willems (p. 283, article 1128).

Thomas Lydiad, grand mathematicien, que je ne sceuz pas cognoistre, des livres desquels je voudrois bien un autre exemplaire parceque l'on me prive des miens malgré moy.

Et tous ces heraulds d'armes, mesmes l'autheur d'un livre que j'ay, intitullé The accedence of Armorie, imprimé in 4° à Londres 1597 par Henry Ballard, qui est bien gentil depuis que mon peintre me l'a enluminé, lesquels je desire que vous cognoissiez afin qu'ils vous instruisent bien sur les trois familles de Malherbe, du Vair et de Fourbin ou Frouwik.

Comme aussy Johannes Norden, qui a mis en lumiere un livre in 4° intitulé Speculum Britanniæ dont j'ay seulement la premiere partie qui est du comté de Midlesex où il faict mention de Thomas Frouuik grand justicier d'Angleterre[1], imprimé 1593. Si les autres parties de la mesme année se trouvent, je les verrois bien volontiers.

Mon peintre m'a dit qu'il s'y estoit imprimé bientost apres son depart un livre ex professo des familles nobles d'Angleterre avec leurs armoyries par un vieux heraud qui se tient devant une fontaine chez un tailleur hors une porte nommée Ludgues pres de celle de Nudgues. J'en voudrois bien avoir un et qu'il fust tout enluminé de couleurs s'il s'en trouve. Ensemble quelque beau dictionnaire Anglois Latin ou Anglois François, Belisarius, de summo et absoluto regni imperio, de vera differentia potestatis regiæ et ecclesie; Stephanus Gardinerus, de vera obedientia, les harangues du Roy d'Angleterre depuis celle de la grande trahison, laquelle j'ay desja.

Pour Mr du Vair[2] : Chrisostomi ad populum Antiochenum, en grec, in 8°, chez Bizhorps, à la Cloche, pour un chelin et demy.

Si trouvez du credit, je voudrois bien avoir quelques douzaines de peaux de Vellin en façon de parchemin pour couvrir mes livres, car ce sont les plus belles du monde.

Or parce que j'ay recouvré un mestier pour tourner à Ovalle duquel nous ne nous sçavons pas bien entièrement servir, je desire que vous taschiez de veoir ceux qui en travaillent à Londres ou ailleurs pour remarquer leur façon, laquelle ils ne tiennent pas trop secrette, car au quartier des Flamands qui est à Aldersquet y en a deux maistres qui travaillent à boutique ouverte; l'un se nomme Pierre et l'autre Jacques.

Et là auprès en une rue des Ogens y a une femme vefve d'un Mr Pierre la-

[1] Sir Thomas Frowyk, né vers 1464, mourut le 17 octobre 1506.

[2] Les mots *Pour Mr du Vair* manquent dans la copie de la Méjanes.

quelle se nomme Mistresse Poiters, et a une invention de faire de la couleur verde la plus belle du monde pour enluminer. On l'appelle Schymingrin. Si elle a changé de logis, le libraire Bisop l'enseignera. Il fault tascher si par la faveur de voz amis elle vous voudroit enseigner la façon de faire ce verd; sinon il fauldra en achapter quelques petites fiolles pour m'en servir tant qu'elles pourront durer. Je vous envoye deux billets en Anglois qui vous serviront de guide.

Je voudrois bien sçavoir aussy des lapidaires de Londres ou d'ailleurs avecques quoy se peuvent coller ou cimenter les pierreries quand elles se rompent, car il s'en voit d'aucunes fois de plusieurs pieces merveilleusement bien assemblées et j'en aurois besoing souvent pour rabiller des miennes.

N'en sortez pas non plus sans vous informer soigneusement de ceste nouvelle maladie ou charme par le moyen de laquelle les femmes enceintes ne souffrent aulcune douleur et les hommes leurs maris endurent tous les maulx de cœur durant toute la grossesse. On me monstra un medecin qui en estoit atteint en sa propre personne. Il est bon de s'en esclarcir si cela a continué ou non.

J'oubliois de vous dire qu'il fault aller voir Mr Bell Cast, marchand à Leiden Haal[1], qui est le plus courtois homme du monde, car il me presenta de l'argent à prester et me donna des lettres de recommandation à Mr Edmondz, ambassadeur d'Angleterre en Flandres, qui m'offrit aussy de l'argent. C'estoit Mr de Monmartin qui m'avoit adressé à luy. Le sieur Philippe Burlamachy à Lodbery me fournissoit argent sur les lettres de Mr Cenamy. Il faudroit sçavoir de luy si depuis mon depart il luy a jamais esté rien adressé pour me faire tenir.

MIDDELBORCH.

Il faut veoir Melchior Wintrens, Maistre de la Monnoye, lequel je n'ay pas peu voir, et d'aultant qu'il a un nombre infiny de diverses monnoies, il y en pourra avoir quantité de noz françoises tant de la première que seconde race, lesquelles si on ne peut avoir pour le moings faudra il tascher d'en avoir des empreintes. Vous les recognoistrez assez.

Item Johannes Radermaker ou Rotarina, marchand et homme docte, qui a beaucoup de medailles, lequel je n'ay pas veu non plus.

[1] *Leadenhall Street* est une très grande rue où l'ancienne Compagnie des Indes avait son siège.

À LA HAYE.

Il fault saluer de ma part Mr Cornel Wander Milen, gendre d'un conseiller d'Estat, et Mr Hugo Grottius, advocat en la cour de Hollande, qui fait si bien en vers.

DELF.

Les hoirs d'Abrahamus Gorlœus qui avoit un si copieux cabinet qu'il ne faisoit pas beaucoup de difficulté d'accommoder ses amis de ce qu'ils desiroient moyennant le remboursement de ce qu'il en avoit payé à peu prez. Il m'avoit promis un assortiment de medailles consulaires que j'avois demandé pour Mr Joanno Mocenigo de Venize et luy en laissay l'inventaire, lequel il me debvoit renvoyer avecq le prix des medailles, lequel je luy debvois faire payer, ce qu'il n'a jamais faict à mon grand regret et je plains presque plus les inventaires que le reste, car suyvant iceluy j'eusse trouvé facilement les medailles ailleurs, ce que je ne puis faire maintenant; si bien qu'il faudroit voir de le recouvrer, s'il se pouvoit.

Il m'avoit promis aussy quelques medailles grecques pour m'accommoder mes assortimens et ce tandis qu'il estoit en Flandres aveq moy, car à faulte de le bien cognoistre chez luy tandis qu'il y estoit je ne les avois pas veues. Un bon homme vieux qui l'accompagna au dict voyage de Flandres le pourroit tesmoigner. S'il s'en peult recouvrér quelqu'une de ses heritier[s], vous y tascherez, et à cez fins je vous en envoye les empreintes qu'il m'en avoit donné chez luy. Et si vous ne les pouvez avoir toutes, voyez d'avoir pour le moings cez trois ou quatre que j'ay cotté à part, et principalement celle d'or de Constans avec le revers d'un Mars et l'inscription *Virtus exercitus Gall.*, et celle de cuivre moyen de Caracalla avec les revers d'un soldat à genoulx et lettres ΠΡΟVCAESIN, et une d'argent d'Alexandre coronné du diademe, et au revers un lyon passant, et les lettres ΑΛΕΣΑΝ|ΔΡΟΥ. J'en avois marqué encores quelques unes dont il avoit oublyé de me donner les empreintes lesquelles je voudrois bien sinon en original, au moings en empreinte, et mesmes des deux cy l'une d'argent et grosse ayant d'un costé une teste coronnée du diademe et au revers une aigle avec les lettres ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟV et à chiffre ✱ ΕΣΡ. L'autre est de cuivre assez grandette de l'empereur Valerian jeune coronné de rayons et au revers Col. TVROMETRO avec un temple tout rond, un palmier en deux figures. Il y a aussy un meschant petit camayeul d'agate où sont les trois graces qui n'est pas laid.

À LEINDEN.

Mr Clusius[1], à qui vous pourrez bailler la boyte que je luy adresse avec l'espy des Indes qui y est enclos, dont je luy ay cy devant envoyé le dessin. Que s'il offre de la vous randre aprez en avoir prins ses memoires, vous la pourrez retirer. Sinon ne la luy reclamez pas. Il vous informera du succez[2] de la maladie et decez du pauvre Scaliger et de ce qu'il a disposé tant pour sa bibliotheque et ses œuvres manuscrites. Le dict sieur Scaliger m'avoit fait donner un exemplaire de son Eusebe, lequel j'avois empaquetté avec quelque autre livre et l'avois consigné à Cardon, libraire de Leiden, lequel en a imprimé une partie, pour le faire tenir à Comelin à Amsterdam qui m'avoit promis de l'envoyer à Francfort et le faire delivrer à Mr Vincent de Lyon à qui je l'adressois. Et toutesfois je ne l'ay jamais reveu. Mr Baudoin estoit present quand je le baillay audict Cardon, et que je le cachetay en sa boutique. Je ne sçay si Monsieur Scaliger le retira depuis pour y adjouster quelque autre chose, car Mr Clusius m'escrivoit d'avoir baillé quelques vers au dict sieur Scaliger pour memoires avec son dict Eusebe. Tant y a que je n'ay jamais receu ne l'un ne l'autre. J'avois plié ensemble une figure de terre cuitte de la Chine. Peut estre se trouveroit il encores chez ledict sieur Scaliger ou ses executeurs testamentaires. Que si vous n'en apprenez rien d'asseuré, achaptez moy un autre exemplaire dudict Eusebe et voyez de me le faire adresser à Francfort ou par Paris, à quoy cez libraires vous serviront peut estre mieux que tous, [par exemple] Mr Raphelenge qui m'a tousjours fait tenir tout ce que Mr Clusius m'a envoyé en diverses fois.

Vous y saluerez de ma part :

Mr Vulcanius[3], et vous informerez de sa version latine de Procope en quel estat elle est; s'il y en a rien d'imprimé, ayez en une couple d'exemplaires pour Mr le President[4] et pour moy, car nous avons le texte grec.

Mr Baudius, qui fait trez bien en vers latins.

Mr Haniel Heinsius. Je ne le sceus jamais voir; j'en ay tous les regretz du monde. Ils auront tous faict quelque chose de beau pour la memoire de feu Mr Scaliger, qu'il ne fault pas laisser en arriere.

Il y a aussi Nicol. Wanvelius que je n'ay point veu, lequel a grand nombre

[1] Le célèbre botaniste L'Écluse.

[2] «Du *déroulement* de la maladie et décès.» *Succez*, de *successus*, est pris dans le sens de *suite*, de *succession*.

[3] Sur Vulcanius, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 449).

[4] C'est-à-dire le premier président Guillaume du Vair.

de memoires antiques. Il fauldra chercher celles de la premiere et seconde race de noz Rois, et que j'en aye les empreintes, s'il se peult; s'il m'oblige de tant n'en seray pas ingrat en bon endroict.

À AMSTERDAM.

Vous saluerez un marchand nommé Jehan Nichet, antiquaire, et un autre marchand, Jehan Wan Weli, qui me vendit les diamans naturels en pointe. Il pourroit bien avoir quelque nouvelle pierrerie en son naturel, car tout ce qui arrive des Indes tombe entre ses mains. Il vous fera voir des diamans à boisseaux.

Petrus Plancius, l'autheur des Cartes[1], qui preparoit une grande carte des Pais bas, ce qui fut cause que je n'en achaptay point. Il en faudroit bien une des plus grandes toute peinte et toute vernye.

Il fault faire provision de cez petits vases de noisette avec l'yvoire et de cez quenouilles d'yvoire aussy, lesquelles sont si desliées. N'oubliez pas des petites boytes pour personnes telles que vous sçavez garnies et divisées couleur de cire et en quantité. Mais choisir des plus grandes et plus haultes, s'il se peut, en faire faire exprez. Mr Wan Wel en avoit tout plain.

On y travaille à Ovalle aussy si vous le voulez voir.

Et vous y trouveriez aussy grande quantité de fruictz et diverses estoffes des Indes dont il faudroit des eschantillons pour la rareté, et principalement de cez madras de verd, de rouge, etc., en si vives couleurs à façon de tapisserie.

Que si en Angleterre ou en Flandres vous trouviez quelques livres de familles nobles ou d'armoiries en quelle langue que seroient, vous me ferez un singulier plaisir de m'en recouvrer, et s'il est possible de les trouver tous enluminez, encores mieux; si non comme ils seront. Vray est qu'afin que vous ne preniez ceulx que j'ay desja en voicy le roolle :

Anglois {
The Accademie of Armorie, in 4°, Londres, 1597, chez Henrie Ballard.
The Booke of honor and armes, in 4°, Londres, 1590, chez Richard Jhones, etc.[2].
}

[1] Ce géographe, auteur de *Globus seu emendatus typus orbis terrarum*, fut pendant quarante années pasteur à Amsterdam et y mourut le 15 mai 1622.

[2] «The Booke of honor and armes, wherein is discoursed the causes of quarrell, and the nature of iniuries, with their repulses. Also the meanes of satisfaction and pacification; with divers other things necessarie to be knowne of all gentlemen and others professing armes and honor.» S. l. n. a. (1590), 8°. (Anonyme, par sir William Segar.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Anglois	Honor militari and civil contained in foure Bookes, in fol°, Londres, chez Robert Barker, 1602[1].
François Flamand	L'estat et comportement des Armes par Jehan Scohier beaumontois chanoine de Berghes, in fol°, 1597[2], à Brusselles, chez Mommart.
Allemand et Latin	Libellus scutorum seu signorum publicorum regnorum ac statuum sacri Romani imperii per Virgilium Solis pictorem Norinbergensem, imprimé en petit 4° en taille doulce sans date de l'année en 50 petitz feuilletz[3]. Il pourroit estre reimprimé plus ample. Pandectæ triumphales de Franciscus Modius, in fol°, Francfort, 1586, apud Sigismundum Feyrabendium[4].

S'il s'en trouve d'autres ou que ceulx cy soient reimprimez avec quelque notable augment, je les verray trez volontiers.

Mais sur toutes choses que je desirerois de vous, ce seroit que des païs des Estatz, au lieu de venir droict en ceulx de l'Archiduc comme je fis, vous prinsiez le droict chemin de la ville de Aquisgranum[5] qui n'en est pas loing et d'icelle vous rentreriez dans les terres de l'Archiduc presque sans passeport. Et crois que vous ne vous destourneriez pas plus de trois ou quatre journées et neantmoings vous m'obligeriez plus en cela qu'en toute autre chose que vous sçauriez faire pour moi en tout ce voiage, car j'ay un si extreme desir de sçavoir que c'est qui est demeuré en estat pour le jourd'huy du tombeau de Charlesmagne qui y est ensevely, de la statue qui y estoit et des portraictz naturelz de ce prince qui y peuvent avoir esté gardez desquelz je voudrois bien avoir des

[1] «The Gentlemans academie. Or the Booke of S. Albans : containing three moste exact and excellent bookes : the first of hawking, the second of all the proper termes of hunting, and the last of armorie : all compiled by Iuliana Barnes, in the yare from the incarnation of Christ 1486. And now reduced into a better method by G. M. London, 1595, 4°.» (Anonyme, par Gervase Markham.)

[2] Jean Scohier, né à Beaumont, dans le Hainaut, fut chanoine de Sainte-Waltrude à Mons, puis de la cathédrale de Tournai. Voir l'article du *Manuel du libraire* (IV, 234) *sur l'Estat et comportement des armes, contenant l'institution des armoiries et methode de dresser les genealogies* (1597, petit in-f°).

[3] Sur les recueils de Virgile Solis, graveur de Nuremberg, voir le *Manuel du libraire* (IV, 429).

[4] François Modius, né à Oudenbourg (Flandre occidentale) en 1546, étudia à Douai et mourut chanoine d'Aire en Artois en 1597. Les *Pandectæ triumphales* sont mentionnées dans le *Manuel du libraire* (III, 1784). Peiresc, grand amateur de gravures, recherchait ce volume à cause des figures en bois dont l'avait orné Jost Amman.

[5] Aix-la-Chapelle (Prusse rhénane, à 66 kilomètres de Cologne).

portraictz et coppies qui fussent examinées sur le lieu avec les propres originaulx et par homme de vostre sorte qui recognoist mon humeur[1]. J'en ay, dis je, un si extreme desir que si j'estois jamais en liberté d'entreprendre un voiage je vous respons que je feroys celuy là tout exprez plustost que tout autre. Je serois bien marry de vous apporter de l'incommodité au vostre et de vous faire perdre possible vostre compagnie pour aller hors de chemin jusques là, mesmes que ce soit adjouster à vostre despence, mais si vous trouvez credit comme je n'en doubte point, nous nous engagerons plustost que nous ne trouvions quelque moyen d'acquiter cela. Il fault que vous excusiez la passion que j'ay à cela, et si vous vous y resolvez vous pourrez moyenner d'avoir quelque lettre de recommandation des personnes curieuses que vous recognoistrez en Flandres à quelque personne de credit de la dicte ville d'Aquisgranum qu'on appelle Aken[2]. Et, s'il se pouvoit, à quelque religieux de l'abbaye où est ledict tombeau, afin que par son moyen vous puissiez veoir non seulement le tombeau et les vieux reliquaires et autres memoires qui y peuvent estre demeurez de ce siècle là, mais aussy les vieux tiltres, privileges originaulx pour voir si les seaux dudict prince representent la mesme ymage que celle que j'ay retiré de Sainct Denys, et au dit cas, aprez les avoir veuz il faudroit encores procurer qu'il vous fust permis d'en tirer une empreinte en souffre par le moyen de l'argille. Je pense que vous m'en avez veu faire souvent.

On prend de l'argille de la plus delicate qui se peut trouver qui ne soit ne trop molle ne trop dure, on en fait des petites boulles presque rondes qu'on esgalise en sa superficie avecq le bout du doigt et un peu de salive; aprez on oingt le seau qui est de cire avec un petit d'huisle et on presse l'argille dessus le plus uniformement que faire se peut afin que l'empreinte ne se multiplie et aprez l'avoir retirée on y fait un bord de la mesme argille et y jette on du souffre tout fondu au dedans encores que l'argille soit humide. Et qui en veult faire plus d'un sur une mesme argille, avant qu'y jetter le souffre, il la fault oindre de huisle le plus delicatement que faire se peut de peur de rien gaster et aprez y avoir jetté du souffre on y peut rejetter jusques à trois ou quatre fois. Au reste mettez y le souffre tout pur sans aulcune couleur, car il reuscira plus net et prenez la peine de faire l'essay premierement sur quelque medaille.

J'ay des empreintes des seaux legitimes de
Pepin le bref
Charles maigne

[1] Nous dirions aujourd'hui : mon goût. — [2] La forme allemande est *Aachen*.

Loys le debonnaire

Lhotaire son filz ainé.

Il me manque Loys Roy d'Allemagne filz du Debonnaire.

Pepin Roy d'Aquitaine

Charles le Chauve

Charles le Simple et d'autres.

Mais si vous en rancontrez des privileges scellez, j'en aurois volontiers d'autres empreintes, si ce n'est de Charles le Chauve et Charles le Simple desquelz j'en ay eu de beaucoup de Chartres si bien que son ymage m'est asseurée. Il y a beaucoup d'autres princes de la mesme race dont les empreintes me seroient merveilleusement cheres, car je faictz imprimer tous leurs portraictz legitimes, ce qui n'a jamais esté faict jusques à ceste heure.

J'ay un graveur ceans en taille doulce.

Et sur tout prenez bien garde s'il y a point de mosaïque en l'eglise dudict Aquisgranum et s'il s'y trouveroit aulcun portrait representé dudict Charles magne, ou autre prince de sa Race dont je puisse avoir un dessein, car vous ne me ferez jamais rien de si agreable que de m'en aporter quelque chose.

Là chez les orfevres il s'en treuveroit possible bien facilement des monnoyes.

EN BRABANT ET À ANVERS.

Il fault baiser les mains de ma part à

Mr Roccox, chevalier, qui a esté bourguemestre, lequel a un beau cabinet à qui j'ay envoyé la boyte et les pacquetz que vous luy avez fait tenir.

Mr Donquer marchand }
Mr Wanderbergue notaire } qui ont des Antiques.

Le P. Andreas Scotus, Jesuiste des plus celebres.

Le P. Scribanius, Jesuiste, auteur de l'Amphitheatrum honoris.

Le P. Jehan Haius, Jesuiste[1].

Le P. Henricus Sedulus, observantin[2], autheur de la vie de St Elzear de

[1] Nous avons déjà rencontré le P. André Schott (recueil des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I et II, *passim*) et le P. Charles Scribani (*ibid.*, I, 335). *Haius* est le P. Jean de la Haye, né dans le Hainaut en 1540, professeur à Louvain et à Douai (mort en cette dernière ville le 14 janvier 1614). Voir la liste de ses œuvres dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel, t. IV, col. 167.

[2] *Sic* pour *Sedulius*. Henricus Sedulius, né à Clèves, mourut septuagénaire à Anvers, le 25 février 1621. Il fut provincial des Mineurs en Belgique, définiteur général, etc. Il a composé plusieurs ouvrages qui sont surtout relatifs à l'histoire des Franciscains.

Sabran[1], à qui il en fault bailler le portrait que je vous envoye qui est au naturel[2].

Mr Swertius, homme docte et fort curieux[3].

Moïse et Theodore Galle, imprimeurs, et voir s'ilz ont rien de beau, de nouveau.

Cocgues, celebre mathematicien, qui a fait de beaux instrumens.

À BRUXELLES.

Monsr le comte de Brovay, don Gaston Spinola, qui se plaist fort aulx mathematiques, à qui je donnay un quadran de Ferrier[4].

Mr Edmont, ambassadeur pour le Roy d'Angleterre, s'il y est encores, qui me fit tout plain de caresses sur la recommandation de MMrs Bol de Londres; il est grand amy de Mr le premier president du Vair.

Le sr Venseslas Coberger, peintre excellent, que vous avez veu à Rome, à qui vous pourrez demander responce de mes lettres precedantes, s'il ne l'a envoyée.

Le sr Francisco Billod le Jeune, gendre d'un Anglois qui avoit tout plain de medailles.

Le sr Carollus Broumans, officier de la maison de ville en Gripstraete.

Mr Ridersolen, gentilhomme de Gand, parent de feu Mr Laurinus, de qui il faudroit sçavoir qu'est ce qu'il se trouve plus rien des œuvres de Golzius ou plustost du dict Laurinus qui n'ont point esté imprimées, lesquelles je ne sceus point veoir à Gand parce que l'homme qui les a estoit absent.

Le sieur Ottavio Pisani, gentilhomme Napolitain, qui faisoit une sphere mouvante avec des horloges fort excellente[5]. Il me demandoit les œuvres proven-

[1] La vie de Saint-Elzéar de Sabran n'est mentionnée par aucun des trois excellents bibliographes qui s'appellent Paquot, Oettinger et le chanoine Ulysse Chevalier. Un autre excellent bibliographe, M. le chanoine Albanès, me donne, à son tour, ces renseignements négatifs : «Il n'est point du tout à ma connaissance que Sedulius ait jamais composé ou publié une vie de saint Elzéar de Sabran; m'étant beaucoup occupé, dans le temps, des biographies de ce saint, dont je possède un grand nombre, et dont je cherchai à connaitre toutes les autres, je n'ai trouvé nulle part la moindre mention d'un pareil ouvrage.» Enfin je constaterai que la prétendue vie de saint Elzéar par le P. Sedulius n'a pas été connue des Bollandistes, qui ont consacré un très considérable article à saint Elzéar dans leur recueil, au tome VII du mois de septembre.

[2] Ce *portrait au naturel* est-il connu?

[3] François Swertius, né en 1567 à Anvers, y mourut en 1629.

[4] Sur ce célèbre ouvrier en instruments de mathématiques, voir le recueil Peiresc-Dupuy (I, 478).

[5] J'ai demandé à Naples des renseignements

çales d'Arnaud Daniel lesquelles je luy envoyerois fort facilement[1], mais voiez d'en avoir un exemplaire du grand livre figuré où est le mouvement de la dicte sphere qu'il n'avoit pas encore publié pour lors.

Il y avoit un protonotaire, Henricus Costerius, qui avoit de beaux pourtraictz de Sainctz fort antiens; j'entends qu'il est prisonnier pour crime. Il faudroit bien sçavoir que sont devenus ses tableaux et mesmes celuy de la Veronique de Rome et s'il ne s'en pourroit pas avoir un extraict.

À LOUVAIN.

Mr Hopperius, filz du president, docte personnage[2].

La veuve d'un fameux medecin d'Alemaigne dont j'ay oublié le nom, il me semble qu'il se commençoit par D, laquelle me donna les cornes de lievre, laquelle avoit de petitz saphirs et jacinthes taillez de la nature comme les diamans. Je me suis repenty mille fois de n'en avoir achapté quelque peu à quel prix que ce fut, car je n'en ay jamais trouvé depuis. Elle avoit un beau cabinet de raretez de nature.

Il y fault veoir le sepulchre de Lipse[3].

sur Ottavio Pisani. Il m'a été répondu que l'on ne trouve aucune mention de ce docte mécanicien dans les documents napolitains. Il faut sans doute l'identifier (conjecture d'un érudit de Naples, M. Benedetto Croce, transmise par M. J. d'Ovidio, professeur à l'Université de la même ville) avec un poète et un astrologue du même nom et du même temps, dont on a les ouvrages suivants : *Octavii Pisani poema pietatis Caroli magni ad invictissimum et augustissimum Galliarum regem christianissimum Henricum IV* (Rome, 1603); *Octavii Pisani astrologia seu motus et loca siderum*, etc. (Anvers, 1613).

[1] Parmi les recueils de chansons provençales qui nous restent, on n'en cite que deux qui aient appartenu à Peiresc : le manuscrit 1749 de la Bibliothèque nationale et le manuscrit Douce 169 de la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford. Le premier contient dix pièces d'Arnaut Daniel, le second trois dont une seule ne se trouve pas dans le premier. C'est donc onze chansons d'Arnaut (sur dix-huit que l'on connaît de ce troubadour) dont Peiresc possédait le texte. J'entends onze au moins, car il pouvait fort bien s'être procuré des copies des autres, soit en Italie, par ses relations avec Ubaldini, soit même en Provence où se trouvaient certainement encore alors plusieurs chansonniers provençaux, depuis disparus ou transportés ailleurs, et dont Nostredame s'était servi, comme le chansonnier de Sault, le chansonnier Perussis, et celui qui appartint plus tard à Caumont (aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 15211). (Communication de M. Camille Chabaneau.)

[2] Le chanoine Antoine Hopperus, auteur d'une *Histoire ecclésiastique de la Frise*, fut chancelier de l'université de Louvain et prévôt de Saint-Pierre, et mourut à Louvain le 21 août 1634. C'était le fils de Joachim Hopperus, conseiller d'État de Philippe II en Belgique.

[3] Juste Lipse fut enterré, le 26 mars 1606, dans l'église des Récollets de Louvain. Son tombeau consistait en un bloc carré de marbre noir surmonté du buste en albâtre. Sur le marbre on grava une pièce de onze vers lyriques latins composés par Lipse le 3 février 1604 et au-dessous de ces vers on inscrivit cette épitaphe : *Justus Lipsius vixit annos LVIII, menses V. Obiit anno*

Et la maison de Heure avec le nouveau chemin.

Oublié : Hadrianus Romanus[1], celebre mathematicien[2].

À GAND.

Mr Laurens Deebroot, que vous avez cogneu à Rome chez le sr Ant° Gallo Salamanca.

Mr le chanoine Triest, parent de Mr Ridersolen, lequel a les restes des œuvres de Goltzius ou de Mr Laurinus, dont il faudroit bien prandre quelque petit memoire si vous les pouvez voir.

À LISLE.

Mr le chanoine Van Haal, qui a fait les Antiquitez liturgiques[3].

À TOURNAY.

Mr de Villiers, chanoine et chancellier de l'Université, de qui je voudrois bien que vous pussiez vous esclarcir subtilement s'il est veritable ce qu'il m'a escript qu'il m'aie envoyé une medaille d'or de Trajan avec le revers d'une cigogne qu'il estime un phœnix[4].

Si vous ne vous disiez pas provençal, possible en vous monstrant ses medailles il vous en pourroit faire feste, et audict cas il faudroit luy dire que vous estes bien ayse qu'il l'aye recouvré du messager qui l'avoit retenue et trouver quelque excuse sur ce que vous vous cachez à luy de peur qu'il ne se mist en peyne et en despence pour vous recevoir.

christiano M. DC. VI. X kal. April. Ce tombeau fut enlevé, le 6 mars 1795, par ordre du représentant du peuple, Laurent, et transporté à Bruxelles, pour être envoyé à Paris, ce qui ne fut pas fait. Il est actuellement au Musée royal de Belgique (Extrait de *Louvain monumental*, par Van Even, 1860, p. 250).

[1] Adrianus Romanus, né à Louvain le 29 septembre 1561, fut médecin de l'empereur. En 1593, il fut appelé de Louvain à Wurtzbourg par le prince-évêque pour y professer la médecine et les mathématiques. Après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de l'église Saint-Jean. Il mourut à Mayence, le 4 mai 1615.

[2] Cette ligne a été ajoutée de la main de Peiresc. Les instructions ont dû être écrites sous sa dictée, ce qui explique l'incorrection de quelques noms.

[3] C'est Florent Van der Haer, né à Louvain en 1547, qui fut chanoine et mourut en février 1634. Le livre indiqué par Peiresc est intitulé : *Antiquitatum liturgicarum arcana* (Douai, 1605, 3 vol. 8°).

[4] Denis de Villers fut chanoine et chancelier de Notre-Dame de Tournai (où il n'y avait point d'université). Il mourut, le 30 novembre 1620, âgé de 74 ans. On sait qu'il fut très versé dans la numismatique. Ce fut le très zélé possesseur d'une très belle collection, comme l'atteste Foppens en ces termes : «Indicio hujus rei domus erat, quam habitabat, cimeliorum ac librorum generis omnis locuples thesaurus, et velut spirans bibliotheca.»

Mr Winghe, chanoine aussy, à qui j'ay envoyé les plantes qui sont passées par voz mains [1].

À BEAUMONT PREZ DE MONTZ.

Mr le duc d'Arscot, à qui vous pouvez presanter la medaille d'or de Trajan du Forum et luy dire que je luy ay envoyé tout plain d'autres choses sans responce. Il a le plus riche cabinet qui se puisse voir [2].

À CAMBRAY.

Mr de Fonguiserre, que vous avez veu en Italie.

À DOUAY.

Mr Richardot, prevost de St Amé et chancellier de l'université.
Mr Andreas Hozius, professeur grœc.
Le P. Ginon, grand mathematicien.

À COMPIEGNE.

Mr Loysel, lieutenant du Seneschal.

Mr Alard Adjoinct [3], qui m'avoit promis des empreintes de Seaux anciens de Charlesmagne de Soissons. Je ne sçay s'il y est allé depuis. Je luy escrivis quelque temps y a sans qu'il m'aye depuis respondu.

Il avoit une medaille d'argent d'un Vaala qui est assez curieuse.

À SENLIS OÙ MOURUT FEU MON ONCLE LE MEDECIN.

Mr le lieutenant du Seneschal Loysel, cousin de l'autre.

À MEAULX.

Mr Maupeau, religieux de St Faron, qui m'a fait avoir les desseings du tombeau d'Ogier le Danois.

Mr Cloche, autre religieux, qui m'escripvit sa legende pour qui je me suis informé d'un prebstre comme il desiroit, n'ayant rien peu aprandre si ce n'est qu'il

[1] Le chanoine Winghe fut un correspondant de Peiresc. Quelques-unes des lettres que ce dernier lui adressa termineront le quatrième et dernier volume des *Lettres à divers*, et, par conséquent, le dixième volume de ce recueil.

[2] Sur le duc d'Arscot, comme sur la plupart des compatriotes de ce grand seigneur mentionnés en ces instructions, voir le recueil Peiresc-Dupuy et aussi les volumes suivants.

[3] Plus loin (n° IV) nous allons trouver un personnage du même nom et de la même ville portant le titre de chanoine.

estoit maistre d'escolle à Draguignan 30 ans y a, et qu'un abbé l'emmena sans qu'on sçache qu'il est devenu.

Un chanoine, qui entre autres medailles avoit un fort beau Servius Sulpitius d'argent.

Un peintre qui me fit les portraictz de S[t] Faron[1].

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 5171, fol. 692-706. Original. A la suite de ces instructions, on trouve cette note écrite de la main de Peiresc (fol. 706) : «Agenda. Les tiltres regnanto propheta Jesu, pour Mons[r] du Puy. — Di casa Molini, dans la lettre de M[r] de Thou. — Dans les evesques de Noyon Philippus de Molinis, soubs le roy Jean. — A Thoulouse et Narbonne les synodes et decrets de reception du Concile de Trente et arrets du Parlement. — De naufragiis. — Livre du Consulat, en françois. — Livre de l'Admiraulté.» Un peu plus loin, au verso du feuillet non numéroté qui précède le feuillet 708, se déroule cette liste de livres tracée aussi de la main de Peiresc : «Descriptio nova elephanti authore P. Gillio Albiense ex bibliopolio Herinyiano anno 1614 8° Hamburgi. — Ælianus 8 Lyon de Gillius où est le Traicté de l'Elephant anatomisé. — Adjouster à Du Tillet in f° les notes mss[tes]. — Le Mercure Jesuite, ou recueil des pieces concernants le progrez des Jesuistes, leurs escriptz et differants depuis l'an 1620 jusqu'en 1626. À Geneve, chez Pierre Aubert, imprimeur ordinaire de la Republique et Academie, 8°, 1626. — Davidis psalmi, argumentis, orationibus et annotationibus illustrati studio M. P. Vieil professore Theologie Parisiens. Psalmis accesserunt cantica et hymni et prosæ fere omnes quibus catholica consuevit uti ecclesia. Parisiis apud J. Heuquevilla, sub rosa rubea, 1575, in 16. absolutum impensis Nic. Chesneau. — Diatriba de jure præcedentiæ Jac. Godefredi T. C. Genevæ, Petr. Aubertus reip. et academiæ typographus. 1627. 4°. — Libro della casa di Linden, gen. — Faulconerie du s[r] d'Esparron, en Alleman et en Latin. — (Pour M[r] Ollivier.) Promtuarium Theologicum seu catecheses Mathei Galeni Theologi, Westcapellii in Academia Duacensi habitæ et a fra. Andrea Croquetio Benedictino Hasnoniensi exceptæ digestæ et concinnatæ sc. subscribente Tho. Stapletono doctore Theologo ejusd. Academiæ catechiste regio. De la premiere et plus correcte edition. — Prieres de Simon Verrepius, chez la Noue, 12°, en latin, 1604. Precationum enchiridium Symonis Verrepœi.»

IV

LISTE DES PERSONNAGES QUE VALAVEZ DEVAIT VISITER,

DE LA PART DE SON FRÈRE,

EN SES VOYAGES DE 1608-1609.

EN ANGLETERRE.

Ser Robert Cotton de Conninction, à Blacfviers.

Ser Joan Barkli, à Kinstrid.

Mr Willem Camden Clarencieux, à Westminster.

Mr Jems Côls, à Leimstrid.

Mr Emmanuel Demetrius, à Leimstrid.

Mr Bel, marchand, à Leidenhaal.

Dottor Lobel, à Francœstrid.

Dottor Thoris, à Minsinglan.

Mr Luls, marchand, à Simmerehil.

Mr du Laet, chez Mr Vanlor, marchand, à Francestrid.

Mr Felippo Burlamarchi, à Lodbery.

Mr Baltazar Mere, marseillois, à Bollen, à l'Arc en ciel.

Ser Watter Cop, à Strand.

Mr Pori, chez Water Cop, à Strand.

Mr du Torval, à Strand, à l'Aigle noire devant l'Echiquier.

Mr de Rodez, medecin d'Avignon, à Wappin.

Mr Jems Sons, maistre de l'ordinaire, à Milfortlaen.

Mr Harisson, à Reidcrastrid ou à Honilaen ou à Fotcrais, qui est hors la ville, 10 milles.

Mr Nesmet, Escossois, cirurgien, à Hainestrid.

Mr Louys, gendre de Lobel, apoticaire, à Leimstrid.

Dottor Alberic Gentili, à Becepsghet strid.

Mr Beduel, à Becepsghet strid.

Mr Charles Witwel, à... [*en blanc*].

Mr Roland Locley, peintre excellent, à Hainestrid, contre la maison de Milord Chancelier.

Ser Henric Saville, chez Northon, à Wintzor, 20 milles de Londres.

Mr Richard Thomson, chez le libraire Ascanius.

Milord Comberlan, Milord Hatton, ambassadeur en France et Espagne, me feirent entrer au Parlement.

Milord Burglé me fit voir tout à Wintzor.

Messieurs de Pompone, de Broussin, de Malassise, Renouard, du Jardin, de Vertaud, Tonnellier, etc., chez Mr l'Ambassadeur de la Boderie et Melle de Bonnaire et de Monlaville.

EN HOLLANDE.

Monsieur de Buzenval, Ambassadeur pour le Roy, à La Haye.

Mr Cornelius Wan der Mylen, gendre de... [*en blanc*], à La Haye.

Mr Hugo Grottius, advocat, à La Haye.

Mr della Scala, à Leyden.

Mr Clusius, à Leyden.

Mr Wulcanius, à Leyden.

Mr Baudius, à Leyden.

(Mr Nicolas Wanwelq a beaucoup de monoyes que je n'ay pas veues.)

Mr Paludanus (Bernardus), medecin, à Enchusen.

Mr Jean Nichet, marchand, à Amsterdam.

Mr Jean Wan Weli, marchand, à Amsterdam.

Mr Henric Vanos, à Amsterdam.

Mr Jacques Wan Wal, à Amsterdam.

Mr ..... Plancius, cosmographe et ministre, à Amsterdam.

Mr Abraham Gorlé, à Delf.

Mr L'Hermite, gentilhomme flammart, à Roterdam et Brusselles.

EN BRABANT ET FLANDRES.

Mr Nicolas Roccox, bourguemestre de la ville, à Anvers.

Mr Donquer, marchand, à Anvers.

Mr Wanderbergue, à Anvers.

Mr Theodore Gallé, graveur à l'imprimerie, à Anvers.

Mr Moret, libraire, chez Plantin, à Anvers.

Mr Swertius, à Anvers.

Le P. Andreas Scottus, Jesuite, à Anvers.

Le P. Henric Sedullius, gardien des Cordelliers, à Anvers.

Signor Antonio Wan Wecheli, marchand, à Anvers.

Mr Thomas Wallis, marchand, cousin du sr Gorlé, à Anvers.

Mr ..... Lermans, qui a tant de belles peintures, à Anvers.

P. Jean Hajus, à Anvers.

P. Scribanius, à Anvers.

Coignet, mathematicien, à Anvers.

Le comte de Brovay, Don Gaston Spinola, Sicilien, gouverneur de Lembourc, chevalier de St Diago, etc., qui se plait fort aux mathematiques, à Bruxelles.

Mr Edmons, Ambassadeur pour le Roy d'Angleterre, qui a cognu fort particulierement Mr le premier president du Vair et a encores des remonstrances par escrit qu'il faisoit à la feu reine pour la persuader à secourir le Roy, à Bruxelles.

Le sieur Venceslas Coberger, peinctre de Son Altesse, à Bruxelles.

Mr François Billod le jeune, gendre d'un Anglois, à Bruxelles.

Mr Car. Broumans, officier en la maison de ville, à Bruxelles.

Mr Ridersolen, gentilhomme de Gand, parent de feu Mr Laurinus, à Bruxelles.

Mr le protonotaire Henricus Costerius, qui a mille belles observations de l'ancien Christianisme avec un monde de portraits de saints, à Bruxelles.

Le sieur Ottavio Pisani, gentilhomme neapolitain, qui fait une sphere mouvante de la plus belle invention du monde, à Bruxelles.

Monsignor Jean Stephano..... Milanese, musicien de S. A. qui a la plus admirable voix en taille qui se puisse ouyr. Il chanta l'Amarillis en Ecco (*sic*) le plus merveilleusement du monde, à Bruxelles.

Maistre Ambroise, nostre hoste de l'escu de Hongrie, à Bruxelles.

Mr de la Motte, filz de Mr du Hamel, advocat de Paris, à Bruxelles.

Mr Hopperius, filz du president, lequel me monstra l'histoire de Frise fort bien continuée, de son ouvrage, à Louvain.

La vefve de ce fameux medecin d'Allemaigne grand mineraliste laquelle me donna les cornes de lievre, laquelle avoit les jacintes façonnez de la nature, à Louvain.

Mr L. Deegbroot, chez Mr Anto Gallo Salamanca, à Gand.

Mr le chanoine Triest, parant de Mr Ridersonen, lequel doit avoir les choses de Golzius, à Gand.

Mr le capitaine Det Lorrain, gouverneur du fort prez de Vau, à Gand.

Mr le chanoine Van Haal, qui a faict les Antiquitez liturgiques, à L'Isle.

Mr de Villiers, chanoine et chancellier de Tournay, à Tournay.

Mr le chanoine Winghen, à qui j'ay laissé 36 florins qui sont 12 escus à employer en desseins d'un livre d'un sien frere, à Tournay.

Mr de Severy, gouverneur de la ville et chasteau de Namur, à Tournay.

Mr Laurens del Pré, amy de Mr de Villiers, à Monts.

Mr François Malapert, amy de Mr Wallis, à Monts.

Mr le duc de Crouy et d'Arscot, à Beaumont.

Mr de Louvygny, hors des portes de Bavais, lequel a fait des histoires du païs soubs le tiltre de Adversaria Jo. Aimerici Landasii Lovignii. Il a esté page de feu Mr d'Anjou, et a cogneu à Venize il Giorgi, Bibliothecario. Il tient que HENAUT soit appellé en Flamment quasi PRATA HENE fluvii, etc. Il m'a faict passer par les ruines du cirque de Bavais et du Pont St Martin, aujourd'huy nommé Betressy, terre qui lui appartient, d'où est natif Jean le Mere, qui a fait les Illustrations de Gaule.

Monsr de Fouquiserre estoit à Cambray si je me fusse souvenu de son nom à Douay.

Mr G. de Richardot, prevost de St Amé et chancelier de l'université de Douay, à Douay.

Mr Andreas Hojus, professeur grec, qui me fit voir la chronique de St Bertin MS., à Douay.

Mr le doyen de St Amé, à Douay.

Le pere Ginon, jesuiste, grand mathematicien, à Douay.

Les abbés d'Anciennes, de Marchienes et de St Aman, où estoit Dom Pierre et Don Antoine Brinbere, bibliothecaire, qui a descrit tout plein de petitz livretz non imprimez.

Le prieur du monastere de Flines, à Douay.

Monsgr l'Abbé de St Vaast d'Arras, et Don Pierre Richardot, soubz prieur. qui me firent voir les seaulx d'or de Theodoric et Charles le Chauve et les Colombres de cuivre doré qui servoient anciennement à porter le Saint Sacrement de l'autel et celuy de l'extreme onction, à Arras.

Mr le Bailly, chanoine, qui me bailla le livre des Evesques, à Arras.

Mr Ferreol Locre, pasteur St Nicolas, qui a faict une grosse œuvre intitulée Maria Augusta à la louange de Nostre Dame avec tout l'honneur qui luy est rendu par toutes les eglises du monde, à Arras.

Mr Loisel, lieutenant du Seneschal, qui a faict les inscriptions des tombeaux du cœur de Compiegne.

Mr Alard, chanoine à Compiegne, qui me fit voir les archifz de Ste Corneille, à Compiegne.

Le lieutenant L'Oysel, cousin de l'autre, à Senlis.

Un chanoine disciple et domestique du feu president Brisson, à Senlis.

Mr le president de Merly, presidant aux Comtes de Paris, qui me mena par toute sa maison, à Merly.

Mr Doublet, Religieux Cenier à St Denis, qui m'a faict voir toutes les chartres, à St Denis.

Mr Thibault, frere de l'advocat, à Meaux.

Mr Maupeau, religieux de St Faron de Meaux, à Meaux.

Mr ..... chanoine de l'église cathedrale de Meaux, qui avoit le Sev. Sulpitius d'argent, à Meaux.

Mr ..... peinctre, qui a desseigné le sepulcre d'Ogier et tous les portraitz de Thevet, à Meaux.

PARIS.

Mr l'Evesque de Beauvais [René Potier de Blancménil].
Mr l'Archevesque d'Aux [Léonard de Trapes].
L'Evesque de Paris [Henri, cardinal de Gondi].
L'abbé de Volcob.
Mr de Vic,
Mr de Roissy,
Mr de Chantecler,
} maistres des Requestes.
Mr le president du Thou.
Mr Meaume,
Mr Phelippeaux,
Mr Hallé, qui a un cabinet,
Mr Ribier,
Mr Petau,
Mr Riquouà,
} conseillers au Parlement.
Mr de Malherbe.
Mr de Bertaud, evesque de Seez.
Mr l'Abbé de Tyron, des Portes [Philippe].
Mr Renier, son neveu [Mathurin].

Mr du Mottin [*peut-être le poète Pierre Motin*].
Mr Tout Vent.
Bertelot, Colomby, etc.
Mr Casaubon [Isaac].
Mr le Fevre [Nicolas].
Mr Loisel,
Mr Rigault,
Mrs de Sainte Marthe,
Mrs du Puy,
} advocats.
Mr Labbé.
Mr Florence.
Mr Gouttiere,
Mr Le Feron,
Mr Masson,
} advocats.
Mr de l'Estoile, à qui il fault envoyer la Diane de Valentinois, advocat.
Mr Salomon, advocat.
Le P. Fronton, jesuite [Fronton du Duc].
Le P. Dubreuil, à St Germain des Prés.
Le P. Piquouar, à St Victor.
Le P. Portugaix, aux Cordeliers.
Mr de Villamenon, en la rue du Batoir,
Mr d'Ambourg, en l'hostel de Luxembourg,
Mr d'Aineux, à la Verrie,
Mr Guittard, au couvent des Augustins,
Mr Bagarris [Pierre-Antoine Rascas],
Mr Pre de Segle, à la place Maubert,
Doublet, à la Megisserie,
Le Gautier de la Madeleine,
} qui ont cabinets.
Mr Poulain.
Mr de la Vallee Breteuille.
Mr de la Bourdesiere.
Mr le comte de Sagenne, son filz.
Pena le medecin.
Les comtes de Gurson, de Sault.
Danfrie,
A. Ferrier,
} horlogers et mathematiciens.

Dieu, horloger et mathematicien.

L'Angelier, Hadrian Beys, Drouard, Morel, Douceur, Perier,	libraires.
Herosme, Ambroise,	relieurs.
Du Mouttier (*sic*), Bunel,	peintres.
Du Pré, Fontenay,	graveurs.

Mme Choucar.

Charlet, à gauche en entrant au Palais par la porte de la Pyramide, qui a la bonne cire d'Hespagne.

Durand, pottier, mouleur à la porte de derriere du Grand Cerf.

Le Feure, tailleur, mary de la perruquiere en la rue St Honoré.

Mr Filastre, de Rouan.

Mrs Courant.

Mr le Coq, qui promet la moderation.

Mr du Boys, chanoine à St Mor [*sic*] des Fossez.

ORLEANS.

Mr Fomjeu Abbe de St Ivertre et de St Severin prez Chasteau Landon.

Mr Damin, advocat, de qui j'eux les monoyes de R[aymond] de Toulouse.

FONTAINEBLEAU.

Mr de la Broisse, ageant de Mantoue.

MOULINS.

Tallon l'apoticaire, frere du medecin de Nevers; il a un gladiateur antique qui tient une boulle.

L'orfevre des medailles d'argent.

LYON.

M[r] de la Baume, seneschal.
M[r] le president de Villars.
M[r] de Chastillon, camerier de S[t] Pol.
Le P. Humblot, minime.
M[r] Ottavio Valfré, piemontois, prieur de l'Abbaye d'Aynay.
Le Doyen.
M[r] de Masparaut, parisien.
Sire Buet, joelier.
Vincent, libraire.
S[r] Horatio Spada, } marchands.
S[r] Gratiani, }
Le filz du president Bernard de Chalon.
Tabouret, son beau frere, qui a un cabinet.

VIENNE.

Le Prieur de l'Abbaye de S[t] Pierre.

VALENCE.

M[r] le Frere, maistre des requestes.
. . . . . , advocat.

BAGNOLS.

Le prevost Augier [1].

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Liasses rendues à la bibliothèque, à la suite de la condamnation de Libri, et qui n'ont pas encore été reclassées. Cette liste, qui est autographe, complète la précédente en un grand nombre de points.

Sur un feuillet détaché on trouve les adresses suivantes qui ne sont pas de la main de Peiresc : «E. Pasquier, à la Tournelle, A. Loysel, au cloistre Nostre-Dame, Brodeau, advocat, rue S[t] Denis, le jeune Robert, advocat, la Tournelle, Bonenfant, advocat, rue des Anglois, prez a rue des Noyers, chez Ragueneau, Bouchel, advocat, Richelet, advocat, Turquet, rue Juifve, derriere S[t] Antoine, chez Balbany, Chastelin, au college de Navarre, Federicus Morellus, le pere Coëffeteau, aux Jacopins, Marcilius, derriere la rüe des Amandiez dans un college, Ferron, à l'hostel de Longueville, Bourbon, Galandius, mathematicien, rüe des Amandiers, Antoine, advocat, de Bordeaux, Rioland, place Maubert, anatomiste, Peleus, advocat au Conseil, rue de Bievre, Foucaut, chez un tresorier, le s[r] de Laval, gouverneur de Moulins, à l'image S[t] Eustache, à la place Maubert.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

V

INSTRUCTIONS AU SIEUR DE VALLAVEZ

ALLANT EN COUR.

(8 juillet 1635.)

Mon frere verra s'il luy plaict en son voyage de la Cour :

Monsieur de la Ville aux Clercs et adjoustera à ma lettre les compliments qu'il jugera convenables tant pour la naturalité du pauvre Jehan Magy ou de sa femme et son fils que pour autre chose.

Il fera mes excuses à Monsr d'Hemery que j'allay chercher à troys heures du matin quand on m'apporta de sa part un chetif livre qu'il avoit à moy.

Et s'il pouvoit rendre bon office au sieur Suchet, pour le faire par luy employer à une partye de la fonte des canons il y auroit du merite et de l'honneur.

A touts cez Messieurs du Conseil et de la Cour qui se voudront souvenir de moy les plus affectueuses salutations qu'il pourra de ma part.

A Mgr le Garde des sceaux s'il luy en parle, car de luy en ouvrir le discours il n'y auroit pas d'apparence et en ce cas il fault protexter [*sic*] à la precipitation du passage le deffault de mes lettres, ou plustost en forger une du soir au matin, car je ne pense pas qu'il cognoisse mon escripture.

Autant à Mr Servian et à M^r de l'Avrilliere et à ceux de leur suitte, qui pourront estre de ma cognoissance, comme :

Mr de Caune, secretaire du Roy, Mr Imbert, Mr Orcel et autres, et aulx mesmes de Mr de la Ville aux Clercs.

Si Mr de Fieubet et M^r L'Aisné y sont, il y en faudra faire autant et aux leurs, comme les filz de Mr de la Marguerie et le frere de Mr Fieubet.

À PARIS.

Il faudra voir Messrs du Puy et toute l'Academie et Mr du Mesnil Aubery et Mr Luillier qui loge où estoit le president Reboul contre l'hostel de Cluny du Nonce, et, si vous pouvez, Mr Deodati pour luy rendre le petit mouton de bronze antique ; il loge à l'hostel de Venize prez la rue St Denys, ce me semble.

Si en avez le loisir vous pourrez voir M^r le Grand, le P. Seguiran, le P. Mer-

cene minime, le P. Raynaud à la place Royale, et le P. Campanella aux Jacobins des fauxbourgs de S[t] Honoré avec frere André.

Vous me ferez bien plaisir si vous voyez M[r] des Nœuds avec des compliments et offres de noz plantes, et le sieur Gault avec asseurance des siennes qui ne tiennent qu'à son ordre de les envoyer parce qu'il les vouloit venir prendre.

Il fauldra voir aussy M[r] de Lomenie et Madame de la Ville aux Clercs, et tascher de voir si dans leur cabinet le grand vase de verre antique de la haulteur de trois piedz n'y est plus, ensemble une petite figure d'un bœuf de bronze antique, avec un beau vernix verd que je luy avois donné. S'ilz se trouvent il fauldroit faire peser le bœuf au poids de marc et m'envoyer le memoire de son contrepoidz et s'il alloit à bien prez de six marcz je le recouvrerois fort volontiers s'il y avoit jour de le redemander pour le voir sauf de luy renvoyer quelque autre piece.

Si la grande urne de verre qui avoit une grande anse est encore en estat et cappable de tenir eau, il la fault faire peser toute seiche à poids de marc et puis la faire remplir d'eau de la riviere et la repeser à poids de marc, et si elle estoit feslée ou hors d'estat de tenir de l'eau il faudroit voir si elle pourroit tenir du millet et puis faire peser le dict millet et le mesurer à la mesure ordinaire de Paris, mais si elle tient l'eau, je serois bien aise que vous feissiez aprez mesurer l'eau (qui sera sortie de l'urne antique) avec des mesures ordinaires de Paris dont on vend le vin, et faire peser une ou deux desdictes mesures de poidz de marc pour sçavoir combien pesera l'eau qui les aura remplies.

Si M[r] Gault ou autres curieux de ma congnoissance comme M[r] du Mesnil Aubery ou M[r] des Nœudz avoient de cez bœufz ou moutons ou chevres de bronzes antiques de bonne asseurance de leur rouille, je serois bien ayse que les feisiez peser à poidz de marc et que m'eussiez envoié le memoire de leur poidz au juste, et si quelqu'un approchoit des six marcs ou de la moitié ou du quart je les acquerrois trez volontiers, mais il ne fault pas faire paroistre ceste curiosité là que de bien loing et ne faire pas semblant d'y affecter aulcune sorte de poidz.

Si vous pouvez voir M[r] Valoys qui m'a dedié ses Eclogues de Constantin et M[r] Tristan S[t] Amans, son grand amy et le mien, vous me ferez plaisir et celluy cy pourroit bien avoir de cez antiques et le sieur Bonnard que M[r] Aubery indicquera et possible M[r] Bourdelot, medecin, chez M[r] d'Herbault[1].

[1] Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Collection Peiresc, registre LIII, fol. 678. Copie.

VI

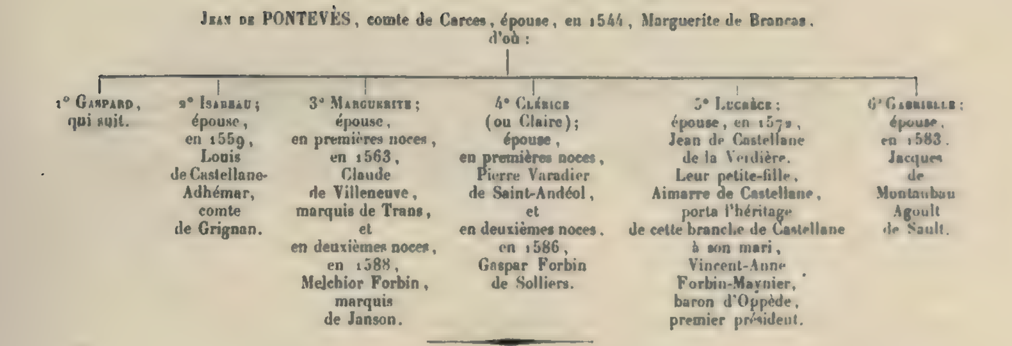
TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES DES PONTEVÈS,

SEIGNEURS DE CARCES,

ET DE LEURS ALLIANCES,

DRESSÉ PAR M. LE MARQUIS DE BOISGELIN.



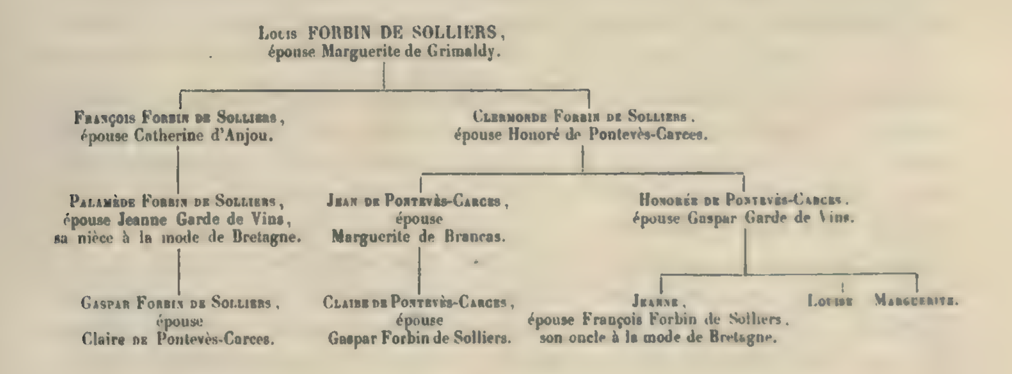


Gaspard de PONTEVÈS, comte de Carces, épouse, en 1588, Léonor de Lettes des Prez de Montpezat.
d'où :

Jean, qui suit.

Gabrielle; épouse, en 1612, Guillaume de Simiane, marquis de Gordes.

Jean de PONTEVÈS, comte de Carces, épouse, en 1651, Marie d'Aloigny. Sans postérité.



ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX TOMES IV, V ET VI.

TOME IV.

Page 10, note 6. Le véritable nom de famille du pape Jean XXII était non *d'Euze*, mais bien *Dueza* ou *Dueze*. Jacques Dueza ne fut évêque d'Avignon que jusqu'à son cardinalat. Ce fut son neveu Jacques de Via qui fut alors nommé à sa place évêque d'Avignon, le 19 février 1313.

Page 11, ligne 2. *Ajoutez :* Cette Catherine était une Lombard de Castellet. Son mari, Honoré Guiran, était le cousin germain de Jean Guiran, assesseur d'Aix en 1475, dont le petit-fils, Melchior Guiran, sieur de Peiresc, épousa en 1534 Marthe Bompar, fille du trésorier de Provence Hugues Bompar. Cette alliance explique l'intérêt que Peiresc attachait à la généalogie des Guiran. Voir, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* de novembre-décembre 1893, un mémoire intitulé : *Une famille provençale au xve siècle : Les Guiran-la-Brillanne, d'après des documents inédits ; étude d'histoire sociale*, par Charles de Ribbe. Il en a été fait un tirage à part (Digne, in-8° de 41 pages).

Page 12, ligne 2. *Ajoutez :* Mimault était un peintre, qui habitait alors à Aix une maison joignant le couvent des Frères prêcheurs, voisin, par conséquent, de Peiresc. Voir sur cet artiste : *Notice sur le peintre François Mimault*, par M. Mireur, archiviste du département du Var (*Revue des Sociétés savantes*, tome V de la 6e série, 1877). Outre tous les ouvrages de Mimault indiqués dans cette notice, nous pouvons citer un portrait d'Antoine Seguiran, alors président au Parlement, puis premier président en la Cour des comptes, père de Henri (qui épousa Suzanne Fabri, sœur de Peiresc) et de Jeanne, mariée en 1623 avec Pierre Laurent, marquis de Saint-Martin de Pallières. Sur ce portrait, actuellement aux mains de M. le marquis de Boisgelin, descendant par les femmes de cette Jeanne Seguiran, on lit l'inscription suivante : *Ant. Seguiranus senatus provinciæ præses ætat. LXIII. F. Mimault camoc* (sic?) *f. 1625.*

Page 13, note 1. Au lieu de «sieur de *Montsallon*», il faut «sieur de *Montsalier*».

Page 16, dernière ligne. *Ajoutez :* M. Charles de Ribbe, dans le mémoire plus haut cité sur *Les Guiran-la-Brillanne*, mentionne (p. 237 des *Annales des Basses-Alpes*) «le mariage de Laugier Guiran, contracté, le 12 avril 1443 (notaire Jacques Raynaud, à Aix), avec noble Catherine Spifame, veuve d'un notable commerçant de Valence, Louis de Penas (*Lu-*

dovicus de Penasio), lequel lui avait légué 2,100 florins, qu'elle se constitua en dot. Elle lui survécut, car nous la voyons faisant son testament le 13 juin 1486... » M. de Boisgelin veut bien me communiquer une note qui complète les renseignements déjà consignés ici : «Toutes les recherches généalogiques provoquées par Peiresc provenaient de son désir de connaître les familles de sa parenté. Michel Gastinel, secrétaire du roi de Provence Louis III, eut pour fils Jean Gastinel, époux de Madeleine Boutin. D'où : 1° Gaspard, qui testa, le 27 octobre 1527, en faveur de sa fille Rapheline, épouse d'Antoine Cariolis (Coriolis), seigneur d'Autane; 2° Delphine, qui épousa Jean Lévêque (fils de Raymond et de Catherine Vivaud), dont la fille, Sylvestre, épousa en 1494 Fouquet Fabri, bisaïeul de Peiresc. Hugon Bompar, l'aïeul de la mère de Peiresc, avait épousé Delphine Rosier, fille de Jacques, seigneur en partie de Peiresc, marié le 26 septembre 1483 avec Pierrette Guiran, d'où : 1° Pierre, conseiller au Parlement; épousa Jeanne Semmati, sans postérité; 2° Vincent, seigneur de Magnan, président aux Comptes; épousa Marguerite Boniface, fille de Vivaud, seigneur de Cabanes, et de Catherine Russan, sa première femme; 3° Jean Gaspard, seigneur de Peiresc; épousa Lucrèce de Valavoire, d'où Marguerite, dame de Peiresc, qui épousa Rainaud Fabri; 4° Claudine; épousa, en 1547, Jean-Baptiste Cepède, fils de Pierre, dit *Cassin*.»

Page 22, note 3. Les bulles de Jean Jaubert de Barrault sont du 12 mai 1631. Le prélat siégea non jusqu'en juillet 1693, mais 1643. Ces indications, et les indications suivantes relatives aux archevêques et évêques provençaux, me sont données par le savant auteur du *Gallia christiana novissima*.

Page 24, note 3. Le cardinal Alphonse de Richelieu occupa le siège d'Aix pendant plus de trois années, car les bulles de son successeur sont du 6 octobre 1631.

Page 26, note 3. *Lisez : Regusse* et non *Ragusse*.

Page 33, note 1. *Ajoutez :* Il s'agit là de saint Pierre de Vérone, dominicain assassiné en 1252.

Page 35, note 4. Le *Volto Santo* de Lucques est un crucifix habillé.

Page 39, note 4, dernière ligne. Remplacer *XVIe siècle* par *XVe*.

Page 46, note 2. Louis de Butel ne siégea pas à Aix dès l'année 1630, car ses bulles sont seulement du 6 octobre 1631. D'autre part, il ne siégea pas jusqu'en l'année 1645, car ses obsèques furent faites le 1er avril 1644.

Page 52, note 5. Ce n'est pas par inadvertance que Peiresc a dit : «Je pensois vous avoir veu de certains petits escuellons de jaspe ou d'agathe.» C'est là un provençalisme pour : «Je pensois avoir veu *chez vous*.»

Page 60, ligne 8. *Ajoutez :* Nicolas Spinelli était sénéchal de Provence dès l'année 1369. Voir Robert de Brianson, *État de la Provence*, I, 106.

Page 91, note 1. *Ajoutez :* A propos d'*Ange Colocci* et de ses recueils conservés à la Vaticane, je m'accuse d'avoir oublié de citer l'important ouvrage de M. P. de Nolhac sur *La*

Bibliothèque de Fulvio Orsini, comme mon savant ami me l'a gracieusement reproché dans un article de la *Revue des Questions historiques* (livraison du 1er octobre 1894, p. 655), où il a rendu compte des tomes III et IV des *Lettres de Peiresc*.

Page 93, note 1. Raphaël de Bologne fut fait évêque de Mégare et coadjuteur de Digne le 17 avril 1617. Il n'est pas mort en 1553. puisque, le 5 juillet 1655, il se fit donner pour coadjuteur Toussaint de Forbin-Janson.

Page 123, note 2. *Ajoutez :* Au sujet de l'identité de l'historien Honoré Bouche, il ne s'agit point de conjecture, mais de certitude. C'est ce qu'a bien voulu me faire remarquer en ces termes M. le chanoine Albanès : «Pourquoi supposer ce qui est sûr? Bouche, notre historien, était allé à Rome avec une lettre de recommandation de Peiresc pour le cardinal Barberini. Cette lettre est conservée dans les collections de la bibliothèque Barberine.»

Page 124, continuation de la note 3 de la page précédente : baronnie de *Barles* et non de *Bardes*.

Page 127, ligne 6. Commandeur de *Vireville* ou *Viriville* et non de *Videville. Ajoutez :* César de Grolée, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Villefranche, puis grand prieur d'Auvergne, était frère puîné de François de Grolée dont le comté de Vireville fut érigé en marquisat en avril 1639. Ce dernier avait épousé en 1613 Jeanne de Monteynard et fut nommé, en 1625, gouverneur de Montélimar.

Page 127, ligne 8. *Ajoutez :* Louis de Grolée-Mévouillon, premier écuyer de la reine Marie de Médicis, fit ériger en marquisat sa terre de Bressieux (août 1612); il mourut sans enfants. Il avait épousé Marguerite de Morges, sa nièce, fille de Bertrand et de Madeleine de Grolée.

Page 152, ligne 22. *Ajoutez :* Le nom de la famille *Celloni* est demeuré à un quartier du territoire d'Aix.

Page 174, ligne 12 et note 3. *Lisez* non *Plassan,* mais *Flassan,* aujourd'hui commune du département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras, canton de Mormoiron.

Page 178, ligne 6 et note 1. *Ajoutez :* Nous retrouvons là sans aucun doute cet Esprit Foulque de la Garde qui a été déjà mentionné dans notre tome III (p. 351). Si l'on admet que ce La Garde est le même que celui dont Malherbe s'est occupé, il ne peut être le frère du marquis de Villeneuve-les-Arcs, ainsi que l'ont prétendu les généalogistes en se copiant tous les uns les autres, car, selon une judicieuse remarque de M. le marquis de Boisgelin, Gassendi en aurait parlé un peu plus respectueusement qu'il ne l'a fait dans la lettre du 25 avril 1626 (p. 181).

Page 208, note 3. Voir sur Jehan Payan, chirurgien anatomiste à l'Université d'Aix, divers renseignements dans l'*Histoire de l'Université de Provence,* par F. Belin, recteur de l'Académie d'Aix, t. I, Paris, 1896, grand in-8°, p. 349, 372, 373, 476, 477, 478, 479, 481.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Page 227, note 1. *Supprimez : de Pontcarré*, car l'évêque de Bellay s'appelait *Camus* tout court : c'était son cousin, l'évêque de Séez, qui portait les deux noms : *Camus de Pontcarré.*

Page 269, note 3. Le titre de l'ouvrage du P. Théophile Raynaud doit être ainsi rétabli : *Ambrosius succus cœlestis ubi Galliarum expressus. Lucubratio Theophili Raynaudi, societatis Jesu Theologi, de Beati Ambrosii Mediolanensium Antistitis natali in Galliis solo.* Le volume est un petit in-8° de 10 feuillets et 133 pages.

Page 272, note 2. *Ajoutez :* L'usage d'ouïr la messe le premier jour de l'an subsiste encore à Aix, comme, du reste, dans toute la région méridionale.

Page 282, note 3. *Ajoutez :* «Il y a toute une bibliographie à relever au sujet de cette inscription célèbre. Bouche, dans sa *Chorographie* (1669, I, 233), nous apprend, comme le tenant de Peiresc lui-même, que l'illustre curieux accompagna, un jour, à Riez, le premier président Guillaume du Vair, qui allait visiter l'évêque G. Alleaume, son neveu (1615-1621). Ensemble ils explorèrent les ruines de l'église Saint-Pierre de Gréoulx, et Peiresc, incité par sa rare intuition d'archéologue, ayant fait fouiller les assises du maître-autel, y trouva le curieux fragment d'inscription dont il donne le texte dans la lettre à Gassendi. Sa lecture est légèrement fautive, car la pierre porte assez lisiblement GRISELICIS au lieu de CRYSELICIS. En revanche, Peiresc eut la sagesse de négliger quelques traits informes qui précédaient ce mot. Moins prudents, Jean de Combe, dans son *Hydrologie* (1645, p. 97), et Esparron, dans son *Traité sur les eaux minérales de Gréoulx* (1753, p. 36), se hasardèrent à lire, l'un *XI*, l'autre *VIVIS*, et furent tous deux démentis par la trouvaille, en 1806, du texte complémentaire. On peut consulter sur cette inscription Spon, Papon, Achard, le docteur Robert, et surtout l'étude publiée dans le *Magasin encyclopédique* et à part, en 1811, par Marcellin de Fonscolombe, sous ce titre : *Notice sur une inscription découverte à Gréoulx, dans le département du Var* (*sic*). Paris, chez Sajou, in-8° de 28 pages. Henry, dans les deux éditions de ses *Recherches sur les antiquités des Basses-Alpes* (1818 et 1842), a donné, de notre inscription, un fac-similé inexact. Par contre, on consultera utilement celui qu'a publié, avec une bonne notice, le docteur Honnorat, dans les *Annales des Basses-Alpes* (I, 1838, p. 70). Le docteur J.-B. Zaubert en a intercalé une réduction assez fidèle dans son *Guide aux eaux de Gréoulx* (Marseille, 1859, p. 10).» — (Communication de M. L. de Berluc-Perussis.)

Pages 282 et 289. Au sujet du muet «Mr de Roumoulles de Linceaux» et de la «relation exacte» de sa vie que Peiresc devait demander «à Mr de Saint-Martin, son fils, mon cousin», et du livre de raison dudit muet «qui estoit tout en peinture» et dont il désirait aussi obtenir communication, je renvoie le lecteur à une brochure récemment publiée par mes soins sous ce titre : *Notice inédite sur le livre de raison du muet de Laincel d'après les manuscrits de Peiresc* (Digne, 1895, in-8° de 23 pages. Extrait du *Bulletin de la Société scientifique des Basses-Alpes*). On y trouvera la description du livre de comptes *dessiné* par Antoine de Laincel, seigneur de Saint-Martin de Renacas, la *notice* rédigée pour Peiresc par le fils du *muet*, des notes et tableaux généalogiques relatifs à la famille de Laincel par MM. de Boisgelin et Paul de Faucher, une notice sur les châteaux de Laincel et de Saint-Martin par M. de Berluc-Perussis, enfin deux photographies, dues à M. Maurice Allégier, de deux feuillets du livre de

raison conservé en l'Inguimbertine (registre LIII de la collection Peiresc), un de ces feuillets représentant certains objets achetés par le muet, l'autre représentant les châteaux de Laincel et de Saint-Martin. Mes quatre aimables collaborateurs m'ont le mieux du monde aidé ainsi à réparer le péché d'omission que j'avais commis quand j'avais négligé de donner le moindre renseignement sur le muet, sur sa famille et sur son très original et très curieux livre de raison.

Page 305, note 1. *Lisez :* d'*Arbaud* de Matheron, et non d'*Arbaut.*

Page 312, note 1. Barthélemy Camelin (sans particule et sans accent sur l'*e*) n'occupa point le siège de Fréjus en 1596, car si le brevet de nomination du Roi est du 1[er] août 1594, les bulles du Pape ne sont que du 1[er] septembre 1599.

Page 312, note 3. *Lisez : Tanaron* et non *Taneron. Ajoutez :* C'est aujourd'hui une commune du canton de la Javie, à 15 kilomètres de Digne.

Page 323, ligne 1. *Ajoutez :* M[me] d'Espinouse était Claudine de Castellane de Saint-Ivers. Elle avait épousé Pierre de Villeneuve, baron d'Espinouse; leur fille Isabeau porta la seigneurie d'Espinouse à la famille de Coriolis.

Page 323, ligne 2. *Ajoutez :* «Charles Tabaret, seigneur du Chaffaud, Volonne, Châteauneuf, etc., d'abord lieutenant principal en la sénéchaussée au siège de Digne, fut ensuite pourvu, par lettres données à Paris le 6 juin 1642, de l'office de troisième président aux Enquêtes créé en 1637 au Parlement de Provence; il fut reçu le 7 mai 1644, mourut à Aix et fut enseveli le 16 août 1669 aux Grands Carmes. Il avait épousé en premières noces, en 1618, Jeanne-Joannis de Châteauneuf; en secondes noces, Françoise de Villeneuve, et en troisièmes noces, N. de Morges. La seigneurie du Chaffaud (village des Basses-Alpes, arrondissement et canton de Digne, à 13 kilomètres de cette ville) appartenait à la communauté de Digne depuis 1429 et fut acquise en 1593 par Bernardin Tabaret. Charles, ci-dessus, fils de Bernardin, revendit cette terre à la famille Maurel, d'où elle est venue aux Amandric qui la possèdent encore aujourd'hui et en portent le nom.» (Communication de M. le marquis de Boisgelin.)

Page 325, note 1. En juillet 1633, Louis de Pontis était âgé de *plus* de cinquante ans; il en avait cinquante-cinq, étant né en 1578. Voir à ce sujet un travail intitulé : *De la valeur historique des memoires de Pontis,* par J. Roman, correspondant du Ministère de l'instruction publique (Grenoble, 1895, brochure grand in-8°).

Page 328, ligne 6. *Ajoutez :* L'église du prieuré de Saint-Jean de Malte à Aix était située au midi du Palais, auprès duquel habitait Peiresc. Le vent du sud portait donc dans cette direction le son des cloches de Saint-Jean.

Page 333, note 1. *Ajoutez :* Joseph Souchet est aussi mentionné dans le *Testament* de Peiresc.

Page 337, note 1. A remplacer par celle-ci : *Courbon* est une section de la commune de Digne. C'était autrefois une petite commune qu'une loi de 1862 annexa à la ville de Digne avec deux autres petites communes appelées *les Sieyes* et *Jaubert.* Le nom s'écrivait *Cour-*

bons, comme on le voit dans les lettres patentes de mai 1646 qui érigent cette seigneurie en marquisat en faveur des Grimaldi, d'Antibes.

Page 378, note 3. Il ne s'agit pas là de *Louis* le Grand, mais bien de *Pierre* le Grand, originaire du bailliage de Bar-sur-Aube, lequel Pierre vint professer la rhétorique à Apt; il y épousa la fille de Simon de la Fougère, procureur du roi en la judicature de cette ville, et il obtint la survivance de la charge de son beau-père. Son *Sepulchre de Madame Ste Anne* est aussi rare que dénué de critique. (Communication de M. L. de Berluc-Perussis.) M. le chanoine Albanès me donne le titre d'un autre ouvrage de cet auteur: *Quelques particularitez de la fondation de l'église d'Apt*, par Pierre Le Grand, Champenois, avocat et procureur du Roi à Apt (Aix, 1605).

Page 423, note 1. *Ajoutez* (au sujet du mot *paperottes*) : Ce mot est emprunté à la langue d'oc : *papeirei*, *papieirot*, petit papier, billet.

Page 467, ligne 2. Remplacer *1752* par *1572*.

Page 471, ligne 6. *Lisez : Mourgues* et non *Morgues*.

Page 473, note 1, avant-dernière ligne. *Lisez : Esmivy* de Moissac et non *Esmilly*.

Page 477, note 1, ligne 1. *Agarrat* est le vrai nom qui existe encore en Provence.

Page 487, note 2. *Lisez : Bessillon* au lieu de *Besseillon*.

Page 506, note 1. J'ai reçu, au sujet de cette note, la lettre suivante que je reproduis avec un vif sentiment de reconnaissance : «Villefranche (Rhône), 15 octobre 1893. — Monsieur, je viens de parcourir avec beaucoup d'intérêt le tome IV des *Lettres de Peiresc*, que M. le Ministre a bien voulu adresser à notre bibliothèque. M'occupant de sciences naturelles et de recherches sur le vieux langage, je prends la liberté de vous communiquer une petite rectification à la note de la page 506. Le mot *cheles* signifie pince, du grec *χηλή* qui entre dans la composition de nombreux termes zoologiques. Veuillez excuser ma hardiesse, eu égard à mon zèle pour la vérité, et agréez, etc.»

Page 526, note 1. C'est par inadvertance que l'on a présenté comme malade le neveu du prieur de la Valette; il s'agit là du prieur lui-même. — Les Gautier n'étaient pas seigneurs d'Artigues en 1635; ils n'étaient que propriétaires d'une bastide à Artigues. Ils devinrent coseigneurs dudit lieu en 1736 par l'achat qu'ils firent à M. de Simiane de cette coseigneurie : l'autre portion d'Artigues appartenait à M. de Valbelle.

Page 529, ligne 9. *Ajoutez :* Jean Roux, seigneur de Gaubert, reçu conseiller au Parlement le 15 avril 1625, fils d'Alexandre et de Cassandre de Bardonnenche, mourut à Gaubert le 20 novembre 1673.

Page 534, note 1. C'est décidément la forme *Chaillan* qui est la bonne.

Page 551, note 1. *Ajoutez :* Melchior Raphaelis était docteur en théologie, chanoine théologal à la métropole, professeur à l'Université d'Aix. Il professait déjà en 1613. Voir le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, tome XV, *Marseille*,

1892, p. 108, article 285. M. le chanoine Albanès, rédacteur du *Catalogue de la bibliothèque de Marseille,* mentionne, en cet article, deux ouvrages inédits de Raphaelis.

Page 556, note 1. Le *mot illisible* a été deviné par M. L. de Berluc-Perussis. Voici son ingénieuse et sûre explication : «Ne faut-il pas lire : toutes choses demeurent *en l'état?* C'est le mot de palais qui a dû naturellement venir sous la plume du prévôt procédurier.»

Page 563, ligne 6 en partant d'en bas. *Ajoutez :* Les douze plus anciens conseillers du Parlement jouissaient, en vertu d'une transaction de 1580, passée entre les cours de justice et les États de Provence, de l'exemption des tailles sur leurs biens roturiers, exemption qui fut limitée, en 1606, à 150 livres par an. Le neveu de Peiresc, reçu conseiller en la charge de son oncle, en 1632, éleva la prétention de jouir à sa place de ce dégrèvement, encore que Peiresc eût été maintenu dans le droit de siéger. De là les plaintes de celui-ci contre son impatient héritier.

Page 563, note 1. *Lisez : Trichaud* et non *Trichard.* La sœur de ce magistrat mentionnée dans le texte (ligne 21) était Lucrèce qui, en 1614, avait épousé Alexandre de Gallifet.

Page 564, ligne 3. *Ajoutez :* Charles Lombard, seigneur de Gourdon, marquis de Montauroux, reçu conseiller au Parlement en 1632, la même année que Claude Fabri, ce qui explique sa complicité avec l'ingrat neveu de Peiresc, mourut doyen à Aix et fut enseveli le 31 janvier 1692 aux Récollets.

Page 568, note 1. Remplacez le nom de *Peiresc* par celui de *Gassendi.*

Page 596. *Ajoutez :* Ici se placerait la seule lettre de Gassendi à Peiresc qui ait été recueillie dans les *Petri Gassendi epistolæ,* tome VI de l'édition in-folio de ses œuvres complètes (Lyon, 1658, p. 90). Elle est en latin, et relative à l'éclipse de l'année précédente. Gassendi l'adresse en même temps, sauf quelques variantes, à Peiresc et à Diodati, et y détaille les observations faites à Aix, Digne, Paris, Rome, Naples, le Caire, Alep et Québec. Elle est datée d'Aix, le 6 des ides d'avril 1636.

Page 598, ligne 2. *Ajoutez :* Le président de la Roquette était Jean-Augustin Foresta, reçu président au Parlement le 19 février 1632.

Page 598, note 2. C'était *Raphaël* de Bologne, et non *Louis* de Bologne, qui siégeait comme évêque de Digne en 1636. A cette époque, Louis était mort depuis huit ans.

Page 601, note 2. *Ajoutez :* Voir de nouveaux détails sur Charles d'Arcussia, vicomte d'Esparron-de-Pallières, dans une récente publication de M. Mireur : *Département du Var. Archives départementales. Rapport sur la situation du service adressé à M. le Préfet par l'archiviste du département. Année 1894* (Draguignan, imprimerie Olivier-Joulian, 1894, grand in-8°, p. 7-12). M. Mireur analyse là deux documents inédits (actes passés devant Mᵉ Antoine Montagnac, notaire de Barjols, testament du 13 juillet 1591 et inventaire général, à la même date, des divers objets qui garnissaient le château d'Esparron). Le savant archiviste du Var croit que Peiresc (I, 490) a quelque peu rajeuni l'auteur de *la Conférence des fauconniers* en ne lui donnant que soixante-quatorze ans à l'époque de sa mort (janvier 1628).

Il insiste sur le propre témoignage de d'Arcussia, lequel, deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1626, se plaignait déjà de l'approche des «incommodités octogénaires». Citons encore un fort intéressant article sur *la Fauconnerie en Provence; Charles d'Arcussia, vicomte d'Esparron et son œuvre,* par M. E. de Mougins-Roquefort, conseiller honoraire à la cour d'Aix (*Revue de Provence* de mai 1895, p. 246-255).

Page 607, note 1. *Ajoutez :* Louis *Duchaîne,* appelé plus souvent *Chaîne,* était le fils du fameux président Louis Chaîne, qui se distingua par son zèle royaliste au temps de la Ligue. Il était coadjuteur de Senez et évêque d'Argos, depuis le 2 avril 1618.

Page 611, note 2. C'est à tort que la mention de Polycarpe de la Rivière, dans la lettre du 4 mai 1637, a été présentée comme la dernière qui ait été faite, dans les documents de l'époque, de ce savant annaliste. On sait qu'il assista, l'année suivante, au chapitre général à la Chartreuse (mai? 1638).

TOME V.

Page 2, note 1. *Ajoutez :* La Floride était du temps de Peiresc, une des plus agréables campagnes de la banlieue de Marseille, à cause des eaux dont elle jouit, particularité toute spéciale à cette époque; mais elle est dans un vallon, entouré de petites collines qui lui enlèvent toute perspective. Aujourd'hui que les eaux du canal de Marseille ont permis d'arroser les hauteurs et d'y créer de beaux jardins où le plaisir de la vue vient s'ajouter à l'ombrage, aux prairies et aux parterres fleuris, ces anciennes propriétés sont fort délaissées. La Floride appartient maintenant à Mme veuve Aubin, dont le père, M. Plantin, l'avait achetée aux enchères il y a environ cinquante ans. (Communication de M. le marquis de Boisgelin.)

Page 2, note 3. *Ajoutez :* Marc-Antoine d'Espagnet était fils de Raymond et de Françoise Milonis. Il avait épousé Violande d'Albis, et son fils Raymond II épousa en 1611 Cécile Juramy, de la ville de Pertuis. La famille d'Espagnet est encore représentée aujourd'hui à Aix et à Nice.

Page 4, note 6. Peut-être, au lieu de prendre le mot *destrappé* dans le sens de *desattrapper,* faudrait-il le prendre dans le sens de *déraper,* terme maritime qui se dit de l'ancre qu'on désaccroche.

Page 8, note 1. Les bulles de Charles de Saint-Sixte pour l'évêché de Riez sont du 29 mars 1599.

Page 9, note 1. Pour la date de publication du *Roman des chevaliers de la Gloire,* par François de Rosset, remplacer 1512 par 1612.

Page 16, note 4. Le nom du prélat doit être écrit Toussaint de Glandevès de Cuges. Il eut ses bulles le 16 janvier 1606; son hommage est du 13 juillet 1606.

Page 17, note 1. Barthélemy Camelin fut nommé évêque de Fréjus par brevet du Roi le 1er août 1594, mais les bulles ne lui furent données que le 1er septembre 1599. Cf. ce

qui a été déjà dit aux *Additions et corrections* du tome IV, à propos de la note 1 de la page 312.

Page 23, ligne 5 de la lettre XX. Le nom *Frontiennes*, inconnu en Provence, doit être lu *Fontiennes*, seigneurie de la famille Levesque, dans la commune actuelle de Saint-Étienne, arrondissement de Forcalquier.

Page 24, ligne 1. *Ajoutez :* Le *pauvre* M. Cotelon que plaignait tant Peiresc était le principal du collège d'Aix. J'ai lu une bien curieuse lettre de lui (Bibliothèque d'Inguimbert) dans le premier volume des *Lettres diverses en original adressées à M. de Peiresc*, fol. 445.

Page 37, ligne 7. Il faut lire non *Cheneuilles*, mais *Chénerilles*. Le prieuré de Chénerilles était situé dans la commune qui porte actuellement le même nom (Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton des Mées).

Page 42, ligne 10. On a oublié de dire (en note), au sujet de cette phrase : «à cause du decez de Mr son pere», que Ferreol Flotte, seigneur de Meaux, mourut le 3 octobre 1625.

Page 49, note 4. Charlotte Cambe n'était pas la nièce directe de Peiresc; c'était seulement sa nièce à la mode de Bretagne, Guillaume Cambe, *aïeul* et non *père* de Charlotte, n'étant oncle de Peiresc que par alliance.

Page 50, avant-dernière ligne de la première colonne des notes. *Lisez : Sybille* et non *Septille*.

Page 61, note 1. *Ajoutez :* Le maréchal d'Effiat avait épousé, le 30 septembre 1610, Marie de Fourcy, qui mourut le 17 janvier 1670 et qui était fille de Jean, seigneur de Chessy et de Montevrain. Voir P. Anselme, VII, 494 B.

Page 62, note 1. La femme du premier président du Parlement de Provence n'était pas, en novembre 1632, Marguerite d'Oraison, morte à cette époque depuis un grand nombre d'années, mais bien la seconde femme du magistrat, Aimarre de Castellane-la-Verdière.

Page 95, note 2. Remplacez *secrétaire de Vaubelle* par *sacristain de Valbelle.*

Page 111, note 3. *Ajoutez :* Le prieur de Moustiers était Jean Bertet, seigneur de la Clue, fils de Guillaume et de Melchionne de Perier; il fut nommé agent général du clergé en 1632; il mourut à Moustiers en 1678, ayant institué pour héritier son neveu Guillaume Bertet, fils de Gaspard et de Sybille de Roux.

Page 142, note 1, dernière ligne. Remplacez *Bonnassé* par *Bonnaffé.*

Page 156, note 1. Reporter cette note à la page 158 et la rattacher à la 4e ligne, où il est fait mention de M. de Monts. Il faut substituer *à* en cette note à *par* et reconstituer ainsi la première ligne de la seconde colonne : Vingt lettres écrites *à* ce magistrat de 1625 à 1637.

Page 160, avant-dernière ligne. Lire *Fagoue* et non *Fagon*.

Pages 165-166. Entre la lettre n° LXXI, du 11 juillet 1633, et la lettre n° LXXII, du 10 octobre 1634, doit prendre rang cette lettre omise :

«À MONSIEUR LE PRIEUR DE ROUMOULES,

«PROTHENOTAIRE DU S[t] SIEGE APOSTOLIQUE,

«À BORDEAUX.

«Monsieur,

«Suyvant ce que vous m'aviez mandé, Monsieur le Procureur general de la Cour des Aydes de Paris a prins la peine de m'escrire que Monseigneur l'Em[inentissi]me Card[in]al-Duc seroit bien aise d'acquerir mon abbaye de Guistres à tiltre de permutation. Je luy faicts response que cela et tout ce qui me reste de biens et de vie, est tout acquis à Son Em[minen]ce et qu'Elle n'a qu'à user de son droict et en disposer selon son bon plaisir et volonté. Et d'aultant que vous estes mieulx instruict des affaires de cette abbayie que tout autre, et que vous leur en pouvez donner plus d'esclaircissement, il fauldra voir de vous rendre s'il est possible à tel lieu que vous assignera Mons[r] le Procureur general pour travailler à ce traicté au temps et en la forme qu'il trouvera la meilleure pour la satisfaction entiere de sadicte Em[inen]ce, regrettant un peu la rigueur de la saison pour voz petites infirmitez, mais possible trouverez vous quelque commodité de carrosse, principalement si Monseigneur l'Archevesque de Bordeaux n'est encores party pour retourner en Cour. Je vous envoyeray tel pouvoir qui sera advisé, et croys bien que vous contribuerez de bon cœur tout ce qui pourra dependre de vous et je demeureray,

«Monsieur,

«vostre bien humble et obligé serviteur,

«DE PEIRESC.

«À Aix, ce 21 novembre 1633[1].»

Page 171, ligne 16. *Lisez : Saint-Juers* et non *Saint-Ivers*. Même observation au sujet de la note 2. *Ajoutez* à cette note : On prononce *Saint-Jurs* (corruption de *Georgius*). Saint-Juers appartient à l'arrondissement de Digne, au canton de Moustiers.

Page 171, note 4 et page 174, note 6. Le nom de l'évêque de Sisteron, comme nous l'avons déjà remarqué, doit s'écrire Glandevès de *Cuges*.

Page 174, note 2. Les bulles de Modeste de Villeneuve des Arcs sont datées du 20 août 1629.

Page 174, note 7. Doni d'Attichi eut ses bulles le 8 octobre 1629.

Page 184, ligne 4 de la lettre LXXX. *Lisez : Parrot* et non *Perrot*.

[1] Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, vol. 5171, fol. 610. Autographe. —A rapprocher d'une lettre au cardinal de Richelieu sur le même sujet, écrite d'Aix, le lendemain, et publiée par M. Ant. de Lantenay dans son *Peiresc abbé de Guîtres* (p. 114).

Page 194, note 1. *Ajoutez :* Saint-Germain de *Cercou* ou mieux *Cercoux. Lisez : Saint-Saturnin-Cercoux* est situé dans l'arrondissement de Jonzac, dans le canton de Montguyon.

Page 198, ligne 9 en partant d'en bas : Hubert Garde, seigneur de Vins et de Forcalqueiret, épousa Marguerite de Montauban, dite d'Agoult de Sault. D'où, entre autres : 1° François, seigneur de Forcalqueiret, puis marquis de Vins, qui eut de nombreux enfants de Madeleine Forbin de Janson, sa cousine, qu'il avait épousée en 1606; 2° Marguerite, qui épousa en 1609 Madelon de Vintimille, seigneur de Luc, auquel elle ne donna pas moins de quatorze enfants.

Page 209, note 2. *Ajoutez :* Julien Perier ou de Perier n'avait aucun rapport avec Scipion *Dupérier,* dont Peiresc a parlé si souvent. Julien Perier, seigneur de Clumanc (canton de Barrême, arrondissement de Digne), fils de Balthasard et de Lucrèce Coriolis (des seigneurs d'Espinouse), fut reçu conseiller au Parlement de Provence le 16 mars 1599, en l'office de son père, devint doyen et mourut en 1639. Il avait épousé Françoise de Demandolx-la-Palu.

Page 243, note 1. Sur Laurent Catalan ou Catelan, on peut citer encore : *Félix et Thomas Platter à Montpellier; notes de voyage* publiées par la Société des bibliophiles de Montpellier, 1892. M. Edmond Bonnaffé (*Voyages et voyageurs de la Renaissance,* Paris, 1895, in-8°) a reproduit (p. 79 et suiv.) ce que Félix Platter, qui devint un des plus célèbres médecins de l'Europe, a raconté de son séjour d'étudiant chez Laurent Catelan, l'apothicaire le plus renommé de la ville.

Page 252, 4e ligne de la note. *Lisez :* Guillaume *Le Blanc* et non Guillaume *Blanc. Ajoutez :* Ce secrétaire du cardinal d'Armagnac devint évêque de Toulon en 1571. M. le chanoine Albanès possède dans sa riche bibliothèque deux éditions de la traduction de Xiphilin, dont une imprimée par Robert Estienne en 1549. Ces deux éditions portent le nom de Guillaume Le Blanc.

Page 259, note 2. On peut voir encore *Quatre lettres inédites d'Abraham Remy, le futur professeur au Collège de France, écrites à Peiresc en 1628, 1629, 1630* publiées dans la *Revue de l'histoire littéraire de la France* (livraison du 15 avril 1895, p. 221-228).

Page 308, ligne 19. *Lisez : Quincunx* et non *Quineux.*

Page 315, note 5. *Cavaillon* appartient, non à l'arrondissement d'*Orange,* mais à l'arrondissement d'*Avignon.*

Page 340, note 4, ligne 4 de la seconde colonne. *Lisez : Saint-Ambroix* et non *Saint-Ambroise.*

Page 384. *Ajoutez :* Il y a bien eu un Honoré Gaultier, prieur de Roquefeuil, qui était neveu de Joseph Gaultier, prieur de la Valette; mais il ne paraît pas que cet Honoré ait jamais été prieur de la Valette. Il aurait été, du reste, bien jeune pour que tout ce que dit Peiresc puisse lui être appliqué.

Page 389. Le n° XXXVIII doit être appliqué à la lettre suivante (p. 393), qui est du

22 octobre 1632, tandis que le n° XXXIX doit être inscrit en tête de la présente lettre, qui est du 2 décembre 1632.

Page 405, note 2. Sur Ange Colocci, évêque de Nocera, je me suis reproché plus haut de n'avoir pas cité le plus compétent des critiques qui ont eu à s'occuper de ce prélat, M. P. de Nolhac, l'auteur du savant livre sur la bibliothèque de Fulvio Orsini.

Page 440, ligne 7 en partant d'en bas. Le «pauvre *Berger*», j'aurais dû le rappeler, n'est autre que Nicolas *Bergier*.

Page 470, note 1, dernière ligne. Il faut lire *1893* et non *1873*.

Page 544, ligne 12. Le *vicomte de Pourrieres* était Victor-Antoine de Glandevès, fils d'Annibal, seigneur de Cuers, et de Lucrèce Forbin de Janson; il épousa, en 1600, Lucrèce Garde, fille de feu Hubert, seigneur de Vins et Forcalqueiret, et de Marguerite de Montauban, dite d'Agoult.

Page 571, note 1. Voir plus haut l'explication du mot *chele* ou *chelle* due à un de mes doctes correspondants.

Page 710, note 1, ligne 6 de la seconde colonne. *Lisez : Eugubio* et non *Engubio.*

TOME VI.

Page 1, note 1. Les deux frères prêtèrent hommage ensemble, pour une moitié seulement, mais leur père, mort en 1573, se qualifiait déjà seigneur de Callas. (Je dois cette note rectificative, ainsi que la plupart des notes suivantes, à la parfaite obligeance de M. le marquis de Boisgelin.)

Page 3, note 2. Peiresc et son éditeur ont quelque peu erré au sujet du dernier mot de ce membre de phrase : «tout plein de petites *gobilles*». M. de Berluc-Perussis a bien voulu me communiquer les observations suivantes : «Le mot *gobille* (*goubiho*) est encore très usité en Provence. Il signifie *bille* d'écolier et vient du latin *galbulus*, galle de cyprès. Peiresc aurait apporté là un singulier joujou pour ses petites sœurs. La *bille* est le jeu garçonnier par excellence. Aussi j'estime qu'il a confondu deux mots provençaux, fort semblables pour l'oreille, mais très différents quant au sens, et qu'il a voulu écrire *agobille*. Cette expression, qu'on rencontre sans cesse dans les contrats de mariage de nos aïeules, signifie *hardes*, *vêtements*, *trousseau*. Voilà très certainement ce que promettait Peiresc à Mlles de Fabri.»

Page 4, dernière ligne. J'aurais dû rappeler que par *Madamoyselle ma mère* Peiresc désignait sa belle-mère, Catherine Caradet-Vassal, dite *de Bourgogne*.

Page 17, fin de la note 2 de la page 16. Non seulement la lettre n'appartient pas à l'année 1602, mais encore la date en est postérieure au 1er novembre 1603, d'après ce qui est dit plus loin (p. 19) sur l'entrée en fonctions des consuls élus en 1603.

Page 27, ligne 16 et note 1. Il y avait à Aix vers cette époque un garde pour le Roi, à la Monnaie, qui s'appelait Philippe de Mayne et dont la fille Diane épousa vers 1601 Jo-

seph de Farges (frère d'Honorée de Farges, citée plus loin comme femme de Jean-Charles Bonnet de Malignon), fils d'autre Joseph, seigneur de Malignon, conseiller aux Comptes, et de Marguerite Joannis de Châteauneuf. Ce Philippe de Mayne avait épousé Jeanne d'Aguilhenquy, et comme Jean d'Aguilhenquy, seigneur de Châteaufort, avait épousé Anne de Pontevès, fille de Pierre, seigneur d'Amirat, et de Madeleine Fabri, tante de Peiresc, c'est peut-être à cause de cela que Peiresc nommait le sieur de Mayne *nostre allié.*

Page 37, ligne 5 et note 2. On trouvera d'abondants et curieux détails sur le sieur de Valkembourg, gouverneur d'Orange, dans un récent travail de M. Albert Waddington : *Une intrigue secrète sous Louis XIV. Visées de Richelieu sur la principauté d'Orange, 1625-1630* (*Revue historique*, livraison de juillet-août 1895, p. 276-291). M. Waddington, après avoir cité sur la trahison du gouverneur d'Orange les brefs récits de L. Aubéry (*Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, Paris, 1680, in-16, p. 266 et suiv.) et du comte d'Estrades (*Lettres, mémoires et négociations, etc.*, Londres, 1743, t. I, p. 52), met complètement en lumière, à l'aide de documents inédits trouvés aux Archives des affaires étrangères, notamment diverses lettres adressées par Jean de Tulles, évêque d'Orange, à d'Herbault, cet épisode encore mal connu des relations de la France et des princes d'Orange. M. Waddington trace un fort noir portrait de Jean de Hertoge d'Osmale, seigneur de Valkembourg, qui exerçait des fonctions à Orange depuis octobre 1620, et non depuis 1623, comme on l'a souvent prétendu.

Page 42, ligne 7 et note 2. M. de Boisgelin se demande si Peiresc n'a pas voulu écrire *cumasclier* pour *cumaselier,* et il ajoute fort ingénieusement : «En provençal *cumasclé* signifie crémaillère. Ne pourrait-on supposer qu'en faisant un néologisme, Peiresc voulait exprimer qu'il pardonnerait à son adversaire si celui-ci se reconnaissait comme son vassal avec promesse de s'y tenir comme simple habitant de son fief, y pendant sa *crémaillère?*»

Page 43, ligne 13. Jacques Mourgues, seigneur de Callian, auquel Achard a consacré un article dans son *Dictionnaire de la Provence* (III, 593), était né à Callas vers la fin du XVIe siècle; il était fils d'Honoré Mourgues et d'Antoronne Robert. Il devint un des plus célèbres avocats de son temps et fut nommé assesseur d'Aix en 1641. Vers cette même époque il acheta de Hubert Puget, seigneur de Chasteuil, quelques portions de la terre et seigneurie de Callian, acquisitions pour lesquelles il reçut du Roi don de lods, rétention par prélation, etc., suivant lettres de mai 1643 (Archives des Bouches-du-Rhône, B. 99, fol. 322), juillet même année (*ibid.*, fol. 412) et février 1644 (*ibid.*, fol. 3). Il mourut en 1656. Son testament donna lieu à un procès célèbre et fut cassé par arrêt du Parlement de Dijon du 12 août 1662 (*Arrêts* de Boniface, II, 10), sur la demande de Jacques Mourgues, un des fils qu'il avait eus de Louise de Mathieu, sa femme. Il avait deux frères nommés Antoine l'un et l'autre. L'aîné, dit *Antoine le majeur,* ne se maria pas; l'autre, dit *Antoine le mineur,* fut aussi avocat et mourut en 1660, ayant eu de Douce Sauvecane plusieurs enfants, dont aucun ne laissa de postérité.

Page 59, dernière ligne. Les dames de Sainte-Marie (Visitandines) étaient chez M. de (Villeneuve) Saint-Césaire parce qu'elles ne faisaient que d'arriver à Aix en 1624 sous la

conduite de Perrone du Chatel, une des premières compagnes de sainte Françoise de Chantal. Leur nombre s'accrut bientôt tellement qu'elles fondèrent deux couvents, l'un à la rue Bellegarde (actuellement occupé par les Ursulines), l'autre à la rue du Bœuf, transféré plus tard à la Plate-Forme, actuellement occupé par les religieuses de la Présentation de Sainte-Marie.

Page 61, ligne 2. Le viguier de Marseille, *M. de Masaugues*, était Henri de Castellane, seigneur d'Andon, Auriac, le Bourguet et en partie du Luc et de Mazaugues, fils de Jean-Baptiste et de Lucrèce de Vintimille. Il avait épousé Jeanne de Glandevès de Cuges.

Page 63, note 1. Louis Monier n'était pas seigneur de *Chateaudême*, mais de *Châteaudeuil.*

Page 64, note 2. Il ne s'agit pas là de la famille *Isnard*, car plusieurs membres de la maison d'*Agoult* ont porté le nom d'*Isnard d'Entrevenes*. *Isnard* est un prénom, et *Entrevennes* une commune des Basses-Alpes, au canton des Mées.

Page 69, ligne 6 et note 1. Cette *Madame Bourgoigne* devait être une tante ou grand'tante de Claire de Fabri, car sa grand-mère réelle, Marguerite-Catherine Caradet-Vassal, dite *de Bourgogne* (sans qu'on en sache la raison, dit Robert dans son *État de la Provence*, à l'article *Caradet*), était morte dès 1606. Elle portait le nom de Vassal parce qu'elle avait été instituée héritière en 1588 de Madeleine de Rondelin, veuve et héritière de François Vassal et sœur de Marquise de Rondelin, épouse de Pierre Caradet.

Page 71, fin de la note 4 de la page 70. Je m'accuse d'avoir calomnié Peiresc en lui attribuant un gros mot qu'il n'a jamais écrit et qui n'est que le résultat d'une mauvaise lecture. *Une nièce de Peiresc, Claire de Fabri. Notes et documents* (Bordeaux, 1890, p. 9).

Page 73, ligne 8. *Peinier* ou mieux *Peynier* est une commune des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, canton de Trets, à 41 kilomètres de Marseille.

Page 76, note 1. Rétablir ainsi la première phrase : «Ce neveu était le fils de *Palamède* de Fabri *et* le futur marquis de Rians.»

Page 112, note 2. *Lisez :* canton de *Lorgues* et non canton de *Lergues*.

Page 113, note 1. A remplacer par celle-ci : Jean-Augustin Flotte avait épousé, en premières noces, suivant contrat du 27 octobre 1604 (Louis Gazel, notaire à Aix), Françoise Bermond, fille de Boniface, seigneur de Pennafort, conseiller doyen au Parlement de Provence, et de Catherine Garnier de Montfuron. Il n'en eut point d'enfant et épousa en secondes noces, suivant contrat du 14 février 1634 (Jaubert, notaire à Marseille), Marguerite de Beaulieu, fille de feu Pierre Paul, seigneur de Razac, et d'Honnorade de Saint-Martin. Ce Pierre Paul était lui-même fils de Gaston de Beaulieu, le fameux capitaine gascon établi à Marseille, qui, après avoir servi sous six rois, mourut à l'âge de cent trois ans, ayant eu trente-deux enfants de la même femme, Catherine de Rainaud.

Page 129. Compléter ainsi la note 2 : Lazarin Félix, fils de Louis, sieur de la Grand'Bastide, et de Blanche Laurens, avait été reçu trésorier général de France en la généralité de

Provence le 20 décembre 1619; il mourut le 27 mai 1649; il avait épousé Lucrèce-Andréa de Venelles. Ses enfants n'eurent pas de postérité.

Page 144, ligne 12. *Courbières* est Honoré Coriolis, baron de Corbières, qui avait épousé Isabeau de Villeneuve, fille de Pierre, seigneur d'Espinouse.

Page 150, ligne 9. Louise-Claire Chavary, ou, comme on écrivit plus tard, Chiavary, fut baptisée à Arles le 22 avril 1625. Elle était fille de Robert et de Madeleine de Constantin. Ce Robert était lui-même fils d'un autre Robert (et de Louise de Mayrau d'Ubaye), lequel autre Robert était frère de Catherine Chavary, épouse de Nicolas Fabri, seigneur de Callas, aïeul de Peiresc. Le parrain était donc cousin issu de germain de sa filleule.

Page 164, ligne 14. L'avocat général des Comptes était alors Joseph Thomassin, sieur de Taillas, né à Aix, baptisé le 30 juin 1571, à Saint-Sauveur, fils de Jean-André et de Catherine Estienne de Saint-Jean. Il avait été reçu, le 26 octobre 1607, en l'office de son frère Alexandre, sieur d'Ainac; il mourut à Aix et fut enseveli, le 15 octobre 1640, aux Cordeliers. Il avait épousé Jeanne de Latil. Cet avocat général ayant fait des poursuites pour la vérification en la Cour des comptes de l'édit de création de cinq trésoriers généraux de France, en Provence, fut assigné au Conseil du Roi par arrêt du 26 mars 1625, pour rendre compte de ces poursuites, et cependant des fonctions de sa charge. La Cour des comptes, réunie le 17 avril, arrêta de rendre témoignage au Roi «comme quoi ledit Thomassin a bien servi Sa Majesté au fait dont s'agit et que la Cour ne peut qu'approuver les demandes qu'il a faites en cette circonstance par les raisons qui seront déduites de vive voix à Sa Majesté.» (Analyse de ladite délibération dans les Mémoires de M. de Mazenod fils, président aux Comptes, actuellement aux archives de M. de Boisgelin.)

Page 165, note 1. Ce *Cariolis* est évidemment Honoré Coriolis, seigneur de Corbières, le même dont il est parlé page 144, où il est dit gendre de Villeneuve d'Espinouse.

Page 166, ligne 15. *Mouillac* est une commune du département de la Gironde, arrondissement de Libourne, canton de Fronsac, à 25 kilomètres de Bordeaux.

Page 166, ligne 16. *Lisez : Dacquet* et non *Dacquel.*

Page 176, note 4. *Lisez : Mainier* et non *Maittier.*

Page 177, note 1. Scipion Chailan de Moriès (qu'on prononce en provençal *Mouriès*), pourvu d'une charge de conseiller au Parlement le 29 mai 1618 en l'office et sur la résignation de son père Paul, ne fut reçu que le 18 mai 1627. Son père n'étant mort qu'en février 1627, il est à croire que celui-ci s'était réservé la survivance de sa charge et que c'est de lui que parle Peiresc.

Page 183, dernière ligne. *Lisez : Mantegua* et non *Mantegna.*

Page 198, ligne 24. Cette maison avec jardin tenait à la rue Bellegarde où les Visitandines bâtirent le couvent et l'église appartenant actuellement aux dames Ursulines (*Les rues d'Aix,* par Roux Alphéran, I, 511). Elle fut vendue par Antoine de Foresta, baron de

Trets, qui mourut en mai 1638, et était fils de François, seigneur de Rougiers, lequel mourut en 1573.

Page 203, ligne 28. La cure de Saint-Michel était la paroisse actuelle de Saint-Michel de Rivière, canton de la Roche-Chalais (Dordogne).

Page 214, note 4. *Lisez :* le président *Monnyer* et non *Mounyer,* et rétablissez ainsi la dernière ligne : «dont il va être question dans les notes [et non dans les *phrases*] suivantes».

Page 217, ligne 10. Sur les «Opuscules de M[gr] Querengo», voir l'article *Querenghi* de la *Nouvelle biographie générale,* t. XLI, col. 306.

Page 218, note 1. *Lisez :* comte et comtesse de *Carces* et non de *Sault.*

Page 226, ligne 13. Pierre Laurens, marquis de Saint-Martin de Pallières, coseigneur de Tourtour, né à Draguignan en 1598, conseiller au Parlement de Provence par lettres du 20 juillet 1622, reçu le 7 janvier 1623, résigna sa charge vers 1654 en faveur de son fils Henri, mais en conserva la survivance pendant trente ans, en sorte qu'ayant acquis, le 3 août 1655, de Henri d'Escalis de Sabran la terre de Saint-Martin de Pallières (viguerie de Saint-Maximin, actuellement canton de Barjols, Var) pour le prix de 105,000 livres, il en obtint du roi (1671) l'érection en marquisat, en considération de ses services *comme conseiller pendant cinquante ans.* Il mourut vers 1693, ayant vu, comme le dit l'abbé Robert (II, 274), les petits-enfants des enfants de son fils aîné. Il avait épousé à Aix (Sainte-Madeleine), le 1[er] février 1623, Jeanne Séguiran, fille d'Antoine, seigneur de Bouc, premier président en la Cour des comptes, et de Marie de Gaufridy. Pierre Laurens était donc beau-frère de Henri Séguiran qui avait épousé Suzanne Fabri, sœur consanguine de Peiresc, et cette alliance explique comment le portrait d'Antoine Séguiran, portrait déjà mentionné plus haut (*Additions* au tome IV), est actuellement encore entre les mains de la famille de Boisgelin dans laquelle se sont fondues les deux branches des Laurens, celle des marquis de Saint-Martin et celle des seigneurs de Peyrolles.

Page 229, ligne 5. C'est probablement Claude Dupérier, fils de Laurent et de Louise Alphéran, sa seconde femme, auteur d'une branche qui produisit le général connu, pendant la Révolution, sous le nom de Dumouriez. Son neveu, dont il est parlé plus loin (p. 231), serait le fameux jurisconsulte Scipion Dupérier.

Page 230, ligne 14. *Lisez :* un *palais* et non un *palaun.*

Page 246, note 1. *Lisez :* barons de *Saint-Marc* et non de *Saint-Mars.*

Page 250, note 1. *Lisez :* non *Son Tournon,* mais bien *Santournon,* que Peiresc a écrit plus loin (p. 328, 329) *Soutournon, Sateurnon* et *Satournon,* cette dernière orthographe paraissant être la meilleure. Lazarin Doria, seigneur de Satournon, fils de Blaise, premier consul de Marseille en 1604, et de Marguerite de Rizzo (*alias* Rizzi ou Rixi), épousa à Marseille (Accoules), le 25 novembre 1625, Blanche de Felix, fille de Jean-Baptiste et de Marguerite de Montolieu (présents : Cosme de Valbelle et Jean-Louis de Glandevès). Peiresc

racontera plus loin tous les épisodes auxquels donna lieu le mariage de cette maîtresse du duc de Guise.

Page 265, note 3. À remplacer par celle-ci : Gaspard de Forbin-Janson, seigneur de Mane, épousa en premières noces Marguerite-Foresta de Rougiers, et en secondes noces (suivant contrat du 21 août 1622) Claire Libertat. Il avait eu du premier lit, entre autres, Gaspard, dit *le marquis de Mane*, qui épousa Marguerite de Simiane-Gordes (dont il ne laissa point postérité), et il eut du second lit plusieurs enfants, entre autres : Charles, né à Marseille (la Major), baptisé le 11 septembre 1625 (parrain : Charles de Lorraine, duc de Guise; marraine : Gabrielle de Pontevès, marquise de Gordes), Laurent, qui continua la famille, et Toussaint, devenu évêque de Beauvais, cardinal, ambassadeur en Pologne et à Rome.

Page 270, note 2. Les consuls mentionnés dans cette note ne furent nommés qu'à la fin de septembre et n'entrèrent en fonctions qu'au 1er novembre. Ceux qui firent visite au premier président Séguiran étaient leurs prédécesseurs, élus en septembre 1624 : Melchior de Valavoire, seigneur dudit lieu, premier consul; Henri des Rollands, seigneur de Reauville, assesseur; Balthasard Veteris, seigneur du Revest, second consul; Jean-Antoine Anglès, troisième consul.

Page 273, note 2. *Lisez :* La paroisse des Accoules *était* et non *est* la troisième paroisse de Marseille, l'église de ce nom ayant été démolie pendant la Révolution.

Page 286, ligne 16. *Lisez :* Madame de *Millan* et non de *Millaud.*

Page 287, ligne 23. L'Histoire généalogique de la maison de Villeneuve, dite la *Chronique de Bargemon*, imprimée à Avignon en 1789, nous apprend (p. 66) que François de Villeneuve, seigneur de Flayosc, fils d'Ours, baron de Barrême, et d'Isabeau de Pontevès-Bargème, mourut en 1626; il avait épousé, vers 1604, Isabeau de Faucon, fille de Guillaume, seigneur de Sainte-Marguerite, et de Jeanne de Baschis, sans postérité.

Page 293, note 1. Henri Brisson, dont les descendants (seigneurs de la Salle) se sont éteints à Aix au commencement de ce siècle, était fils de Claude et de Madeleine Bionneau d'Eyragues. Il était né en 1598, fut reçu auditeur archivaire en la Cour des comptes, le 10 décembre 1625, et mourut en février 1668. Il avait épousé Louise de Piolenc. Leur fils Honoré, conseiller aux Comptes, devint seigneur de la Salle (arrière-fief de la seigneurie de Montmeyan), par suite de son mariage avec Anne de Castellane, fille de Pierre, seigneur de Montmeyan.

Page 316, ligne 11. *A deux heures de nuit* ne veut pas dire deux heures après minuit. C'est une façon de parler à l'italienne où l'on compte une heure à partir du coucher du soleil. En novembre cela signifiait environ sept heures du soir.

Page 320, ligne 8. *Lisez :* le conseiller *Flotte* et non *Plotte.*

Page 330, ligne 15. Jeanne Emmanuelle, fille de Louis de Paule, conseiller au Parle-

ment, et de Victoire de Porcellets de Fos, ondoyée antérieurement, fut baptisée à Aix, le 29 novembre 1625. Parrain : Philippe-Emmanuel de Gondy, chevalier du Saint-Esprit, général des galères; marraine : Aymarre de Castellane, femme du premier président Forbin d'Oppède.

Page 342, ligne 21. Anne d'Arnaud, épouse de Scipion Foresta de Collongue, conseiller au Parlement, était sœur de Marguerite (*alias* Sibille) d'Arnaud qui avait épousé, en 1610, Jean-Baptiste Suffren, juge à Salon, tige des marquis de Saint-Tropez.

Page 360, note 2. D'après ce qui a été dit ci-dessus (pour la page 250), le mari de Blanche de Felix était Lazarin Doria, sieur de Satournon.

Page 364, ligne 14. *La Croix haulte* (Hautes-Alpes, arrondissement d'Embrun, canton d'Aiguilles) est un passage à la hauteur de 2,335 mètres entre la vallée de Ristolas et celle de Quinay.

Page 367, ligne 1. *Lisez :* mon cousin de *Volonne* et non de *Volenne.*

Page 367, lignes 6, 7, 8. Léon de Valbelle, seigneur de Meyrargues, avait été reçu conseiller au Parlement le 18 novembre 1625; son frère, Antoine, fut reçu lieutenant de l'amirauté de Marseille le 27 janvier 1628.

Page 368, note 2. C'est incontestablement *Saint-Pons-la-Calm,* près de Seyne, département du Gard.

Page 368, note 3. Honoré Coste, fils de François et d'Anne de Dolle, reçu lieutenant particulier en la sénéchaussée au siège d'Aix le 15 juin 1614, mourut à Aix et fut enseveli à l'Oratoire le 25 mai 1652. Il avait épousé Marguerite d'Audibert.

Page 369, ligne 1. *Lisez :* de *Buous* et non de *Buons.* On écrit aujourd'hui *Buoux.* C'est le nom d'une commune du département de Vaucluse, canton de Bonnieux, à 6 kilomètres d'Apt.

Page 372, ligne 24. Sur *M. Desplans* voir une notice du comte d'Allard intitulée : *Un favori de Louis XIII. Esprit Allard, sieur des Plans, marquis de Grimaud, baron d'Aramon et de Valabrègue* (Avignon, François Seguin, 1895, grand in-8°). Esprit Allard (né dans le Comtat le 20 janvier 1595, marié en 1627 à Marie de la Baume de Montrevel, mort le 1er mai 1630) ne figure pas dans le recueil du docteur Barjavel.

Page 413, ligne 24. *Mme d'Allemaigne* était Marthe d'Oraison, la fondatrice des Capucines à Marseille, veuve d'Alexandre Dumas, baron d'Allemagne, et mère de Gabrielle Dumas qui avait épousé, en 1624, Antoine de Villeneuve, marquis des Arcs.

Page 416, ligne 15. *Dardène* était Melchior Thomas, seigneur du Val Dardenne; il avait épousé, le 22 février 1609, Marguerite Doria, sœur de Lazarin Doria, époux de Blanche de Felix.

Page 416, avant-dernière ligne. *Lisez : Beaudinar* et non *Beaudirnar.* C'était Jean de Sabran, seigneur de Beaudinar, fils d'Antoine et de Marguerite de la Garde, nommé viguier

de Marseille en 1626. Il avait épousé, le 27 octobre 1620, Marie de Grasse, fille d'Antoine, comte du Bar, et de Claire-Allagonia de Meyrargues.

Page 416, note 3. *Lisez :* la trop fameuse *Blanche* Félix et non *Madame.*

Page 432, ligne 9. *Lisez : Lubières* et non *Cubières.*

Page 432, ligne 14. *Lisez : Mazargues* et non *Mazarques.*

Page 433, ligne 5. *Le doyen* était alors Jean Rascas, seigneur de Bagarris, né en 1545, archidiacre d'Aix, fils de François et d'Anne Rascas; il avait été reçu avec dispense, parce que son office était laïque, le 11 mai 1570; il exerça sa charge pendant soixante ans.

Page 434, ligne 24. Sur *l'auditeur Buisson filz* voir ce qui en est dit ci-dessus, sur la page 293.

Page 438, ligne 2. C'était Jean-Louis Coriolis, seigneur de la Bastide.

Page 459, note 2. *Lisez : Puymoisson* et non *Puymisson.* Le *Puymichel* dont parle Peiresc n'est pas un *Bertalis,* mais un *Glandevès.* Les Bertalis ne sont devenus coseigneurs de Puymichel qu'à la génération suivante. Claude Bertalis, fils de Jean et de Lucrèce Matheron-Amalric, devint coseigneur de Puymichel par son mariage, le 19 mars 1661, avec Honorade de Glandevès, fille d'Honoré, seigneur de Puymichel, et d'Isabeau de Glandevès. Claude Matheron-Amalric, seigneur d'Escalle, époux de Françoise Barras de Mirabeau, eut, entre autres enfants, Honorade, qui épousa en 1616 René de Glandevès, coseigneur de Puymichel, et Lucrèce, qui épousa en avril 1626 Jean-Baptiste Bertalis, coseigneur de Mauvans.

Page 473, ligne 26. *Lisez :* Berard de *Joucques* et non de *Joncques.*

Page 488, ligne 14. *Lisez :* Le sire *Ant.* Sandin et non *Aut.* Sandin.

Page 493, ligne 10. Le président Laurent Coriolis, seigneur de Corbières, avait épousé Louise de Piolenc, sœur de Jean-Antoine de Piolenc, seigneur de Montaigu, qui avait épousé Jeanne Rodulf de Limans.

Page 494, ligne 28. Le sieur de Montaigu se trompe dans ce qu'il raconte *verbalement* à Peiresc des alliances de sa maison. Thomas de Piolenc, avocat général, épousa en 1529 Parrinnette Fillioli, nièce et petite-nièce de deux archevêques d'Aix. C'est son père, Guillaume de Piolenc, qui avait épousé Claudine de Genas, fille de François et de Béatrix de Galien.

Page 498, ligne 20. Voir Tableau généalogique, p. 456.

Page 498, ligne 28. Les *armoiries* n'étaient pas *pareilles.* Peiresc fait erreur en cela. Les Rodulf, seigneurs de Limans, portaient : de gueules au lion d'or couronné de même, et les Rodulf de Châteauneuf portaient : échiqueté d'or et de gueules, au chef de gueules chargé d'une lice, ou pont de bois, d'or et d'une étoile de même.

Page 504, ligne 16 et note 5. Il y avait bien une branche des Fabri, seigneurs de Saint-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Jullien d'Asse; mais il s'agit ici des Flotte, seigneurs de Meaux et de Saint-Jullien. Boniface Flotte, seigneur de Meaux, fils de Ferréol Flotte, dont il a déjà été parlé plusieurs fois, avait épousé Françoise de Grasse-Tanneron. Jeanne Flotte, une de ses filles, épousa, à Draguignan, le 25 mars 1626, Boniface Pasquet, seigneur d'Espérel.

Page 521, ligne 23. *Lisez : M. de l'Effretière* et non *de l'Estrettière.*

Page 523, ligne 26. Même observation.

Page 531, note 1. *Lisez :* l'abbé *Fauchier* et non *Fruchier.*

Page 534, note 1. Probablement Gaspard, reçu chevalier en 1606, commandeur de Pallières, fils de Rolland de Castellane, seigneur de Montmeyan, et de Marguerite de Castellane d'Esparron.

Page 545, ligne 10. *Lisez :* lieutenant de *Mallemoisson* et non de *Malemayson.* Charles Poitevin, seigneur de Mallemoisson (arrondissement et canton de Digne), fils d'Honoré, lieutenant principal en la sénéchaussée de Provence au siège de Draguignan, et de Françoise Dominici, fille d'Honoré, lieutenant principal audit siège, né à Draguignan, baptisé le 7 janvier 1601, fut reçu lieutenant principal au même siège, suivant lettres du 22 avril 1626, en l'office de son père et de son aïeul maternel, et mourut à Draguignan, le 8 mars 1636. Il avait épousé, suivant contrat du 9 février 1625 (Boniface Alphéran, notaire à Aix), Madeleine Perier, fille de Julien, seigneur de Clumanc, conseiller au Parlement, et de Françoise de Demandolx.

Page 545, ligne 12. Julien Perier, seigneur de Clumanc et d'Auriolles, fils de Balthasard et de Lucrèce Coriolis, reçu conseiller au Parlement de Provence, le 16 mars 1599, en la charge de son père Balthasard, mourut doyen, à Paris, en juin 1639. Il avait épousé, suivant contrat du 12 décembre 1599 (Rollin, notaire à Moustiers), Françoise de Demandolx, fille de Jean, seigneur de la Palud, et d'Esprite de Villeneuve-Thorenc.

Page 549, ligne 9. *M. de la Verdière* était Jean de Castellane, beau-père de Vincent-Anne Forbin d'Oppède, premier président au Parlement.

Page 562, ligne 26. Honoré de Coriolis, baron de Corbières, avait été pourvu, le 30 juin 1625, de la charge de président au Parlement que son père, Laurent, lui avait donnée en contrat de mariage, mais dont ce dernier s'était réservé la survivance. Laurent ayant été plus tard condamné pour avoir suivi le parti de Gaston de France, frère du roi, sa charge fut confisquée, déclarée vacante et remise à Louis de Paule, qui fut reçu le 27 novembre 1632. Mais Honoré Coriolis, s'étant pourvu devant le Conseil du Roi pour revendiquer ladite charge à raison de ce qu'elle lui appartenait dès 1625 et n'avait pu, par conséquent, être confisquée plus tard sur la tête de son père, obtint, le 17 décembre 1644, un arrêt du Conseil du Roi, reconnaissant ses droits, et se fit recevoir le 26 janvier 1646. Il était né en 1600, mourut en 1651 et avait épousé Élisabeth de Villeneuve, héritière de la branche des seigneurs d'Espinouse, par laquelle cette seigneurie entra dans la famille de Coriolis. La terre d'Espinouse fut plus tard érigée en marquisat, et les Coriolis d'Espinouse subsistent encore aujourd'hui.

Page 563, ligne 4. Joseph Gaillard, fils de Jean et de Louise Arbaud de Bargemon, né à Aix, baptisé le 30 novembre 1596, fut reçu, le 3 janvier 1623, conseiller en la Cour des comptes, puis, le 16 mai 1631, conseiller au Parlement et enfin pourvu, en 1637, d'une charge de président en la même cour, mais il mourut à Aix, le 15 janvier 1639, avant d'être reçu. Il avait épousé, en 1626, Anne Grimaldy de Régusse.

Page 569, note 7. Le conseiller de Villeneuve, reçu le 24 octobre 1623, ne s'appelait pas *Louis*, mais *Gaspard*. Il était cousin germain (fils de frères) d'Antoine de Villeneuve qui mourut, en 1682, âgé de cent huit ans, ayant épousé en 1616 Louise Albert (sœur du duc de Luynes), fille d'Honoré et d'Anne de Rodulf. Voilà la parenté, ou plutôt l'alliance, dont parlait Peiresc, non avec les Pontevès-Carces, mais directement avec les Albert de Luynes.

Page 578, note 2. Ajouter que les évêques de Marseille étaient seigneurs de Signes.

Page 587, ligne 19. Louis-André Masargues mourut à Aix et fut enseveli le 23 juillet 1626 aux Observantins. Il était fils de Melchior, marchand à Aix, puis trésorier du Palais, et de Madeleine Estienne, laquelle épousa en secondes noces Balthasard Rabasse, seigneur de Vergons.

Page 588, ligne 4. Françoise d'Aguillenqui, fille de Jean, seigneur de Châteaufort, et d'Anne de Pontevès-la-Forest (dont la mère était Fabri), née à Aix le 17 février 1602, mourut à Marseille, en odeur de sainteté, le 18 juin 1672. Voyez la *Vie de la rév. mère Agnès d'Aguillenqui*, par le rév. père Hyacinthe de Verclos (Avignon, 1740, in-8°) et la *Vie des premières religieuses capucines du monastère de Marseille* (Marseille, 1754, in-8°).

Page 588, note 1. Le *fils Boyer* est probablement Charles Boyer, abbé de Boutau, fils d'Antoine, seigneur de Bandol, et de Marguerite Sigaloux.

Page 588, note 1, à la fin de la seconde colonne. Hector de Lopis, fils de Jérôme, seigneur de la Fare, et d'Isabelle de Guiramand, sa seconde femme, né à Carpentras, baptisé le 12 mars 1584 (parrain : Jean de Guiramand, seigneur d'Entrechaux; marraine : Madeleine de Grignan), entra chez les pères Minimes sous le nom de père François, fut désigné par le cardinal Bentivoglio pour lui succéder sur le siège de Riez, reçut ses bulles le 15 septembre 1625, fut sacré à Paris le 26 octobre suivant et entra à Riez le 4 janvier 1626. C'était un prédicateur distingué. La province d'Aix le députa, en 1628, à l'assemblée générale du clergé, où il se fit remarquer. Il revenait dans son diocèse, lorsque, tombé malade en route, il mourut à Estival, le 28 septembre 1628. Son frère, François, avait épousé, en 1602, Françoise Rabasse, nièce germaine de Balthasard Rabasse, seigneur de Vergons, dont il est parlé ci-dessus (sur la page 587).

Page 592, ligne 7. *Lisez :* à qui *elle* a mené, et non : à qui *il* a mené. Le conseiller Lazare Suffren ne se maria qu'en 1629.

Page 595, ligne 12. Marc-Antoine Vento, seigneur des Pennes, premier consul de Marseille en 1608, avait pour sœurs Mmes d'Hostagier, de Gandolle et de Cabre.

Page 596, ligne 3. *Lisez : Mévouillon* et non *Ménisson.*

Pages 607 à 626. Changer la date de 1626, mise uniformément en tête des pages (entre parenthèses), et rétablir ainsi la véritable date des lettres : 1627-1628.

Page 611, ligne 8. Les Chiavari se qualifiaient à cette époque seigneurs de Montredon.

Page 630, note 8. Il ne s'agit pas là de Saint-Paul du Var, mais de Saint-Paul-lez-Durance, commune du canton de Peyrolles, Bouches-du-Rhône. Cette seigneurie fut érigée en marquisat, le 30 septembre 1696, en faveur de la famille Thomassin, qui la possédait encore en 1789.

Page 644, ligne 22. Nicolas-François de Lorraine, troisième fils de François et de Catherine de Salm, né le 6 décembre 1609, créé cardinal en 1627, quitta l'état ecclésiastique et mourut en janvier 1670. Il avait épousé, le 11 février 1634, Claude-Françoise de Lorraine, sa cousine germaine, fille de Henri et de Marguerite de Gonzague de Mantoue. A l'extinction de la branche de Vaudemont, ses enfants devinrent les aînés de la maison de Lorraine, et leurs descendants sont devenus empereurs d'Allemagne et actuellement empereurs d'Autriche.

Page 647, ligne 22. Laurent Saurat, fils de Claude et de Cibile (*sic*) Brignol, né à Aix, baptisé à Sainte-Madeleine le 20 avril 1597, d'abord marchand, fut pourvu d'un office de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Provence, par suite de la résignation de Boniface de Rians et par lettres du 1er avril 1621 ; il acquit en 1634 un office de trésorier général de France, garde des sceaux, en la généralité d'Aix, de la crue de 1633, y fut reçu le 5 mai 1637, mourut et fut enseveli le 30 décembre 1642 à la Tour d'Aigues. Il avait épousé Françoise de Pontevès, fille de François, avocat et procureur au Parlement d'Aix, et de Catherine Foresta de Dian.

TABLE DES TOMES IV A VI.

A

[1] Peiresc écrit *Aken*. — [2] Peiresc écrit *Azores*.

[1] Peiresc écrit *Algers*.

[1] Peiresc écrit *Alfonse*. — [2] Peiresc écrit *Ammian*.

[1] Peiresc écrit *Anciennes*. — [2] Peiresc écrit parfois *Dandrault*. — [3] Peiresc écrit *Angoulmoys*. — [4] Peiresc écrit parfois *Annaut*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Appian*. — [2] Peiresc écrit *Aquisgranum*.

B

[1] On trouve parfois la forme *Azobi*. — [2] Peiresc écrit *Bannières*.

[1] Peiresc écrit *Barberic*. — [2] Peiresc l'appelle *La Barbentane*. — [3] Peiresc écrit *Varieges*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit parfois *Boisgency*, plus souvent *Beaugentier*.

[1] On lit dans le texte : *Becepsgher Strid.* — [2] Peiresc écrit *Blacfriers* et *Blacfriers*.

[1] Peiresc écrit parfois *Boessieu* et *Boisseu*.

[1] Peiresc les appelle *Messrs de Boulogne*. — [2] Peiresc écrit *Boumard*.

[1] Peiresc écrit *Bosny*.

[1] Peiresc écrit *Bregançon*. — [2] Peiresc écrit *Bretaigne*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit parfois *Brignolle*.

C

[1] Peiresc écrit *Bsovius*.

[1] Peiresc écrit *Camdenus*. — [2] Peiresc écrit Monsr *de Canigeam*.

[1] Peiresc écrit *infante*. — [2] Peiresc écrit *Kartago*.

[1] Peiresc écrit *Chabueil*.

[1] Peiresc écrit *Mouriers*. C'est la prononciation provençale.

[1] Peiresc écrit *Cio*.

[1] Peiresc l'appelle *Angelus Colotius.*

[1] Peiresc écrit *Como*.

[1] Peiresc écrit *Courbières*. — [2] Peiresc l'appelle parfois *Des Cordes*. — [3] Peiresc écrit *le Corrio*.

[1] Appelé là *de Cujiis*.

D

[1] Peiresc l'appelle une fois *Darmario*. — [2] Peiresc écrit *Aqs*.

[1] Gassendi l'appelle *Delphe*. — [2] Peiresc écrit *Cormesmin*. — [3] Peiresc écrit parfois *d'Esneux*.

[1] Appelé parfois *Deodati*.

[1] Parfois *Dormale* et *d'Ormale*.

E

[1] Peiresc écrit *Esguilles*. — [2] Peiresc écrit *Ambrun*. — [3] Peiresc écrit *Hemery*. — [4] Peiresc écrit *Emanuel* et aussi *Manuel*. — [5] Peiresc écrit d'*Espernon*.

[1] Peiresc écrit *Erseron*. — [2] Peiresc écrit aussi *Descrignolle* et *Scragnole*.

[1] Peiresc écrit *Stissac*. — [2] Peiresc l'appelle *de l'Estrade*. — [3] Peiresc écrit *Æthiopie*. — [4] Peiresc écrit *Æthna*.

F

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Fiobé* et *Fiobet*.

[1] Peiresc écrit *Flandres*.

[1] Peiresc écrit parfois *Fourbin*.

[1] Peiresc écrit *Frouwik*.

G

[1] Peiresc écrit *Guaguin*.

[1] Peiresc écrit *Gascongne*. — [2] Peiresc écrit *Gassend*.

[1] Peiresc écrit *Gabe*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Gordian*.

[1] Peiresc écrit parfois *Grace*. — [2] On le trouve aussi appelé *Goemiccurt*, mais par erreur. — [3] Peiresc écrit *Greoux*.

[1] Peiresc écrit *Grimauld*.

[1] Peiresc écrit *Guistres*.

H

[1] Peiresc écrit parfois *d'Erbault*.

[1] Peiresc écrit *Heca.* — [2] Peiresc écrit *Erouard.* — [3] Peiresc écrit *Hopperius.*

I

[1] Appelé là par erreur *Andreas Hozius*. — [2] Peiresc écrit *Ières*. — [3] Appelé par Peiresc *Ebenbytar*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

J

[1] Peiresc écrit *Lisle*.

K

[1] Peiresc écrit *Josapha*. — [2] Peiresc écrit *Junctes*.

L

[1] Peiresc écrit *L'Affemas*. — [2] Peiresc écrit aussi *L'Agneau*. — [3] Peiresc l'appelle *Mr de Roumoulles de Linceaux*. — [4] Peiresc écrit parfois *L'Aisné* ou *L'Ayné*.

[1] Peiresc écrit *L'Angelier*.

[1] Peiresc l'appelle *La Senne* ou le sieur *de Senne* ou *de Sena* et aussi, une fois, le *marquis Pietro Seina*. — [2] Peiresc écrit *la Torbie*.

[1] Peiresc écrit *L'Avrilliere*. — [2] Peiresc écrit *Leiden Haal*. — [3] Peiresc écrit *Bouteiller*. — [4] Peiresc écrit *Le Febvre*.

[1] Peiresc écrit *Le Havre de Grasse.* — [2] Peiresc écrit *Lencho.* — [3] Peiresc l'appelle *Leo Ostiensis.* — [4] Peiresc écrit *Le Poulsin.* — [5] Peiresc écrit *Lyrins.* — [6] Peiresc écrit *Les Penes.* — [7] Peiresc écrit *Le Tor.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Leyden*. — [2] Peiresc écrit *L'Isle en Flandres*. — [3] Peiresc écrit *Leimstrid*. — [4] Peiresc écrit *Livorne* et *Ligourne*.

[1] On trouve, en cette page, la forme *Logan*.

M

[1] Peiresc l'appelle *Luitprandus*.

[1] Peiresc écrit *Mailhorque* ou *Maillorque*. — [2] Peiresc écrit *Mantegua*.

[1] Peiresc, en cette page, l'appelle *de Marché*, ailleurs *Marchez*. — [2] Peiresc l'appelle *Maré*. — [3] Peiresc écrit *Margaillet*.

[1] Peiresc écrit *Marroc*. — [2] Peiresc écrit *Marcomont*.

[1] Peiresc l'appelle aussi *de Mayne*. — [2] Peiresc écrit *du Mayne*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Merargues*. — [2] Peiresc écrit *Melan*. — [3] Peiresc écrit *Mellusine*. — [4] Peiresc écrit *Mercure*.

[1] Peiresc écrit *Mesley*. — [2] Peiresc écrit *Mevillon*.

[1] Peiresc écrit *Misinglan*. — [2] Peiresc écrit *Mogor*.

[1] Peiresc écrit *Montagne*. — [2] Peiresc écrit *Mombeliard*. — [3] Peiresc écrit *Le Montelymar*.

[1] Peiresc dit tantôt *le sr Moreau*, tantôt *les sieurs Moreaux*.

N

[1] Peiresc écrit *Narvy*. — [2] Peiresc écrit *Nouailles*. — [3] Peiresc écrit *Noguera*. — [4] Peiresc écrit *Narmoustier*.

O

[1] Peiresc écrit *Ollivares*. — [2] Peiresc écrit *Dollioles*.

[1] Peiresc écrit *Aurange*.

P

[1] Peiresc écrit *Hozée*. — [2] Peiresc écrit *Paistum*. — [3] Peiresc l'appelle aussi *Pamphili*.

[1] Peiresc écrit *Pichenat*.

[1] Peiresc écrit *Pont-à-Moisson*.

[1] Peiresc écrit *Saint-Esprit* tout court. — [2] Peiresc écrit *Porchers*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Pruilly*.

Q

R

[1] Peiresc écrit *Ramnusio*.

[1] Peiresc écrit *Renier*. — [2] Peiresc écrit *Reilhanette*. — [3] Peiresc écrit *Renes*.

[1] Peiresc écrit *Rouane*.

[1] Peiresc écrit *Rhodez*. — [2] Peiresc écrit *Rongnes*. — [3] Peiresc écrit *Rolland*.

[1] Peiresc écrit *Ronny*.

[1] Peiresc écrit *Romolles.*

S

[1] Peiresc écrit *Jerosme* et parfois *Hierosme*. — [2] Peiresc écrit *Saint-Léons*.

[1] Peiresc écrit *Saint Maxemin.* — [2] Peiresc écrit *Saint Oing.* — [3] Peiresc écrit parfois *Saint Pol.* — [4] Peiresc écrit *Focas.*

Peiresc écrit *Saint Victour*. — [2] Peiresc écrit *Sallon*.

[1] Peiresc écrit *du Chaillard*. — [2] Peiresc l'appelle *Mr della Scala*. — [3] Peiresc écrit *Schiala*.

[1] *Seillans* est une commune du Var (canton de Fayence).

[1] Peiresc écrit *Cenas*. — [2] Peiresc écrit *Sion*. — [3] Peiresc écrit *Seine* et *Seynes*. — [4] Peiresc écrit *Signe*.

[1] Comme je l'ai indiqué déjà sous le mot Gordes, la fiche Simiane n'a pas été retrouvée et l'on a constaté trop tard cette perte pour pouvoir reconstituer la série des nombreux renvois à Simiane.

[2] Peiresc écrit *Souliers*.

[1] Peiresc écrit parfois *Souffren*.

T

[1] Appelé aussi *Thorents.*

[1] Nom écrit parfois *Toron* et *Touron*.

[1] Peiresc écrit *Trebeillane.*

U

V

[1] Peiresc écrit *Thunis.* — [2] Peiresc écrit *Touraine.* — [3] Peiresc l'appelle *empire Turquesque.* — [4] Peiresc écrit *Ulpian.*

[1] Peiresc écrit *Vaala*. — [2] Peiresc écrit *Vallavoyre* et *Valevoire*. — [3] Peiresc l'appelle *Valchemurg*.

[1] Peiresc écrit *Van Haal*. — [2] Peiresc écrit *Vauzelas*. — [3] Peiresc écrit *Vellaux*. — [4] Peiresc écrit *Vance*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc l'appelle *Villiers*. — [2] Peiresc écrit (p. 118) *Vintmiglie*. — [3] Et non *Videville*.

W

[1] Peiresc l'appelle *Adrianus Vlaccus Goudanus*. — [2] Peiresc écrit *Valstain*. — [3] Peiresc écrit *Vestminster*. — [4] Peiresc écrit *Vintzor*.

X

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES.